

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
01	CHAPITRE 1 - ANIMAUX VIVANTS					
0101	Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants					
010121	Chevaux reproducteurs de race pure					
01012100	Chevaux reproducteurs de race pure	0	1,5	0	1,5	
010129	Chevaux vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)					
01012910	Chevaux destinés à la boucherie	7	2,5	7	2,5	
01012990	Chevaux vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure ainsi que des animaux destinés à la boucherie)	7	2,5	7	2,5	
010130	Ânes, vivants					
01013000	Ânes, vivants	7	2,5	7	2,5	
010190	Mulets et bardots, vivants					
01019000	Mulets et bardots, vivants	7	2,5	7	2,5	
0102	Animaux vivants de l'espèce bovine					
010221	Bovins domestiques reproducteurs de race pure					
01022110	Génisses [bovins femelles qui n'ont jamais vêlé] reproductrices, de race pure	0	1,5	0	1,5	
01022130	Vaches reproductrices, de race pure (à l'excl. des génisses)	0	1,5	0	1,5	
01022190	Bovins domestiques reproducteurs, de race pure (à l'excl. des vaches et des génisses)	0	1,5	0	1,5	
010229	Bovins domestiques vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)					
01022905	Bovins domestiques vivants, du sous-genre Bibos ou Poephagus (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	7	2,5	7	2,5	
01022910	Bovins domestiques vivants, d'un poids <= 80 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	7	2,5	7	2,5	
01022921	Bovins domestiques vivants, d'un poids > 80 kg mais <= 160 kg, destinés à la boucherie (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	7	2,5	7	2,5	
01022929	Bovins domestiques vivants, d'un poids > 80 kg mais <= 160 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure et des animaux destinés à la boucherie)	7	2,5	7	2,5	
01022941	Bovins domestiques vivants, d'un poids > 160 kg mais <= 300 kg, destinés à la boucherie (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	7	2,5	7	2,5	
01022949	Bovins domestiques vivants, d'un poids > 160 kg mais <= 300 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure et des animaux destinés à la boucherie)	7	2,5	7	2,5	
01022951	Génisses [bovins femelles qui n'ont jamais vêlé] vivantes, d'un poids > 300 kg, destinées à la boucherie	7	2,5	7	2,5	
01022959	Génisses [bovins femelles qui n'ont jamais vêlé] vivantes, d'un poids > 300 kg (à l'excl. des animaux destinés à la boucherie)	7	2,5	7	2,5	
01022961	Vaches vivantes, d'un poids > 300 kg, destinées à la boucherie (à l'excl. des génisses)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
01022969	Vaches vivantes, d'un poids > 300 kg (à l'excl. des génisses, des animaux destinés à la boucherie)	7	2,5	7	2,5	
01022991	Bovins domestiques vivants, d'un poids > 300 kg, destinés à la boucherie (à l'excl. des génisses, des vaches, des animaux reproducteurs de race pure, des animaux destinés à la boucherie)	7	2,5	7	2,5	
01022999	Bovins domestiques vivants, d'un poids > 300 kg (à l'excl. des génisses, des vaches, des animaux reproducteurs de race pure, des animaux destinés à la boucherie)	7	2,5	7	2,5	
010231	Buffles reproducteurs de race pure					
01023100	Buffles reproducteurs de race pure	0	1,5	0	1,5	
010239	Buffles vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)					
01023910	Buffles domestiques, vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	7	2,5	7	2,5	
01023990	Buffles vivants (à l'excl. des espèces domestiques et des animaux reproducteurs de race pure)	7	2,5	7	2,5	
010290	Animaux vivants de l'espèce bovine (à l'excl. des bovins domestiques et des buffles)					
01029020	Animaux reproducteurs de race pure de l'espèce bovine (à l'excl. des bovins domestiques et des buffles)	0	1,5	0	1,5	
01029091	Animaux domestiques vivants de l'espèce bovine (à l'excl. des bovins domestiques, des buffles et des animaux reproducteurs de race pure)	7	2,5	7	2,5	
01029099	Animaux vivants de l'espèce bovine (à l'excl. des bovins domestiques, des buffles, des animaux reproducteurs de race pure et des espèces domestiques)	7	2,5	7	2,5	
0103	Animaux vivants de l'espèce porcine					
010310	Porcins reproducteurs de race pure					
01031000	Porcins reproducteurs de race pure	0	1,5	0	1,5	
010391	Porcins, vivants, d'un poids < 50 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)					
01039110	Porcins [des espèces domestiques], vivants, d'un poids < 50 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	7	2,5	7	2,5	
01039190	Porcins des espèces non domestiques, vivants, d'un poids < 50 kg	7	2,5	7	2,5	
010392	Porcins, vivants, d'un poids >= 50 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)					
01039211	Truies, [des espèces domestiques], vivantes, d'un poids >= 160 kg, ayant mis bas au moins une fois (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	7	2,5	7	2,5	
01039219	Porcins [des espèces domestiques], vivants, d'un poids >= 50 kg (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure et des truies d'un poids >= 160 kg ayant mis bas au moins une fois)	7	2,5	7	2,5	
01039290	Porcins, des espèces non domestiques, vivants, d'un poids >= 50 kg	7	2,5	7	2,5	
0104	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine					

Accusé de réception en préfecture
971-239720011-201509221-anne2-15-1473-1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
010410	Ovins, vivants					
01041010	Ovins reproducteurs de race pure	0	1,5	0	1,5	
01041030	Agneaux jusqu'à l'âge d'un an, vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	7	2,5	7	2,5	
01041080	Ovins, vivants (à l'excl. des agneaux et des animaux reproducteurs de race pure)	7	2,5	7	2,5	
010420	Caprins, vivants					
01042010	Caprins reproducteurs de race pure	0	1,5	0	1,5	
01042090	Caprins, vivants (à l'excl. des animaux reproducteurs de race pure)	7	2,5	7	2,5	
0105	Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], vivants					
010511	Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids <= 185 g					
01051111	Poussins femelles de sélection et de multiplication, de race de ponte [des espèces domestiques], d'un poids <= 185 g	10	2,5	0	2,5	A
01051119	Poussins femelles de sélection et de multiplication [des espèces domestiques], d'un poids <= 185 g (à l'excl. des animaux de race de ponte)	10	2,5	0	2,5	A
01051191	Coqs et poules de race de ponte [des espèces domestiques], d'un poids <= 185 g (à l'excl. des poussins femelles de sélection et de multiplication)	10	2,5	0	2,5	A
01051199	Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids <= 185 g (à l'excl. des animaux de race de ponte ainsi que des poussins femelles de sélection et de multiplication)	10	2,5	0	2,5	A
010512	Dindes et dindons [des espèces domestiques], vivants, d'un poids <= 185 g					
01051200	Dindes et dindons [des espèces domestiques], vivants, d'un poids <= 185 g	10	2,5	0	2,5	A
010513	Canards domestiques, vivants, d'un poids <= 185 g					
01051300	Canards domestiques, vivants, d'un poids <= 185 g	10	2,5	10	2,5	
010514	Oies domestiques, vivantes, d'un poids <= 185 g					
01051400	Oies domestiques, vivantes, d'un poids <= 185 g	10	2,5	10	2,5	
010515	Pintades domestiques, vivantes, d'un poids <= 185 g					
01051500	Pintades domestiques, vivantes, d'un poids <= 185 g	10	2,5	0	2,5	A
010594	Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids > 185 g					
01059400	Coqs et poules [des espèces domestiques], vivants, d'un poids > 185 g	10	2,5	10	2,5	
010599	Canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], vivants, d'un poids > 185 g					
01059910	Canards [des espèces domestiques], vivants, d'un poids > 185 g	10	2,5	10	2,5	
01059920	Oies [des espèces domestiques], vivantes, d'un poids > 185 g	10	2,5	10	2,5	
01059930	Dindons et dindes [des espèces domestiques], vivants, d'un poids > 185 g	10	2,5	10	2,5	
01059950	Pintades [des espèces domestiques], vivantes, d'un poids > 185 g	10	2,5	Acquise de réception en préfecture 072 239720011 20150922 anné2 15 1473 1	DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
0106	Animaux vivants (à l'excl. des animaux des espèces chevaline, asine, mulassière, bovine, porcine, ovine ou caprine, des coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques], des poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques ainsi que des cultures de micro-organismes et produits simil.)					
010611	Primates, vivants					
01061100	Primates, vivants	7	2,5	7	2,5	
010612	Baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens); otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), vivants					
01061200	Baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés); lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens); otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), vivants	7	2,5	7	2,5	
010613	Chameaux et autres camélidés (Camélidés), vivants					
01061300	Chameaux et autres camélidés (Camélidés), vivants	7	2,5	7	2,5	
010614	Lapins et lièvres, vivants					
01061410	Lapins domestiques, vivants	7	2,5	7	2,5	
01061490	Lapins et lièvres, vivants (à l'excl. des lapins domestiques)	7	2,5	7	2,5	
010619	Mammifères vivants (à l'excl. des primates, des baleines, dauphins et marsouins, des lamantins et dugongs, des otaries et phoques, lions de mer et morses, des chameaux et autres camélidés, des lapins et lièvres et des animaux des espèces chevaline, asine,					
01061900	Mammifères vivants (à l'excl. des primates, des baleines, dauphins et marsouins, des lamantins et dugongs, des otaries et phoques, lions de mer et morses, des chameaux et autres camélidés, des lapins et lièvres et des animaux des espèces chevaline, asine, mulassière, bovine, porcine, ovine ou caprine)	7	2,5	7	2,5	
010620	Reptiles [p.ex. serpents, tortues, alligators, caïmans, iguanes, gavials et lézards], vivants					
01062000	Reptiles [p.ex. serpents, tortues, alligators, caïmans, iguanes, gavials et lézards], vivants	7	2,5	7	2,5	
010631	Oiseaux de proie, vivants					
01063100	Oiseaux de proie, vivants	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
010632	Psittaciformes [y.c. les perroquets, perruches, aras et cacatoès], vivants					
01063200	Psittaciformes [y.c. les perroquets, perruches, aras et cacatoès], vivants	7	2,5	7	2,5	
010633	Autruches, émeus (<i>Dromaius novaehollandiae</i>), vivants					
01063300	Autruches, émeus (<i>Dromaius novaehollandiae</i>), vivants	7	2,5	7	2,5	
010639	Oiseaux, vivants (à l'excl. des oiseaux de proie, psittaciformes, perroquets, perruches, aras, cacatoès, autruches et émeus)					
01063910	Pigeons, vivants	7	2,5	7	2,5	
01063980	Oiseaux, vivants (à l'excl. des oiseaux de proie, psittaciformes, perroquets, perruches, aras, cacatoès, autruches, émeus et pigeons)	7	2,5	7	2,5	
010641	Abeilles, vivantes					
01064100	Abeilles, vivantes	7	2,5	7	2,5	
010649	Insectes, vivants (à l'excl. des abeilles)					
01064900	Insectes, vivants (à l'excl. des abeilles)	7	2,5	7	2,5	
010690	Animaux, vivants (à l'excl. des mammifères, reptiles, oiseaux, insectes, poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques ainsi que des cultures de micro-organismes et des produits simil.)					
01069000	Animaux, vivants (à l'excl. des mammifères, reptiles, oiseaux, insectes, poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques ainsi que des cultures de micro-organismes et des produits simil.)	7	2,5	7	2,5	
02	CHAPITRE 2 - VIANDES ET ABATS COMESTIBLES					
0201	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées					
020110	Carcasses ou demi-carcasses, de bovins, fraîches ou réfrigérées					
	Carcasses ou demi-carcasses, de bovins, fraîches ou réfrigérées	10	2,5	0	2,5	A
020120	Morceaux non-désossés, de bovins, frais ou réfrigérés (à l'excl. des carcasses et des demi-carcasses)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
02012020	Quartiers dits 'compensés', de bovins, non désossés, frais ou réfrigérés	10	2,5	0	2,5	A
02012030	Quartiers avant de bovins, attenants ou séparés, non désossés, frais ou réfrigérés	10	2,5	0	2,5	A
02012050	Quartiers arrière de bovins, attenants ou séparés, non désossés, frais ou réfrigérés	10	2,5	0	2,5	A
02012090	Viandes de bovins, non désossées, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses et demi-carcasses, des quartiers compensés et des quartiers avant et arrière)	10	2,5	0	2,5	A
020130	Viandes désossées de bovins, fraîches ou réfrigérées					
02013000	Viandes désossées de bovins, fraîches ou réfrigérées	10	2,5	0	2,5	A
0202	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées					
020210	Carcasses ou demi-carcasses, de bovins, congelées					
02021000	Carcasses ou demi-carcasses, de bovins, congelées	7	2,5	7	2,5	
020220	Morceaux non-désossés, de bovins, congelés (à l'excl. des carcasses et des demi-carcasses)					
02022010	Quartiers compensés de bovins, non désossés, congelés	7	2,5	7	2,5	
02022030	Quartiers avant de bovins, attenants ou séparés, non désossés, congelés	7	2,5	7	2,5	
02022050	Quartiers arrière de bovins, attenants ou séparés, non désossés, congelés	7	2,5	7	2,5	
02022090	Viandes de bovins, non désossées, congelées (à l'excl. des carcasses et demi-carcasses, des quartiers compensés et des quartiers avant et arrière)	7	2,5	7	2,5	
020230	Viandes désossées de bovins, congelées					
02023010	Quartiers avant de bovins, désossés, congelés, entiers ou découpés en cinq morceaux au maximum, chaque quartier avant étant présenté en un seul bloc de congélation, ou quartiers compensés présentés en deux blocs de congélation contenant, l'un, le quartier avant entier ou découpé en cinq morceaux au maximum et, l'autre, le quartier arrière, à l'excl. du filet, en un seul morceau	7	2,5	7	2,5	
02023050	Découpes de quartiers avant et de poitrines australiennes de bovins, désossées, congelées	7	2,5	7	2,5	
02023090	Viandes désossées de bovins, congelées (à l'excl. des quartiers avant entiers ou découpés en cinq morceaux au maximum, chaque quartier avant étant présenté en un seul bloc de congélation, ou quartiers compensés présentés en deux blocs de congélation contenant, l'un, le quartier avant entier ou découpé en cinq morceaux au maximum et, l'autre, le quartier arrière [sauf filet, en un seul morceau] ainsi que les découpes de quartiers avant et de poitrines australiennes)	5	2,5	5	2,5	
0203	Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées					
020311	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins, fraîches ou réfrigérées					
02031110	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins domestiques, fraîches ou réfrigérées	10	2,5	0	2,5	A
02031190	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins non domestiques, fraîches ou réfrigérées	10	2,5	0	2,5	A
020312	Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, de porcins, frais ou réfrigérés					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
02031211	Jambons et morceaux de jambons, non désossés, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	10	2,5	0	2,5	A
02031219	Épaules et morceaux d'épaules, non désossés, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	10	2,5	0	2,5	A
02031290	Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, de porcins non domestiques, frais ou réfrigérés	10	2,5	0	2,5	A
020319	Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses et demi-carcasses ainsi que des jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés)					
02031911	Parties avant et morceaux de parties avant, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	10	2,5	0	2,5	A
02031913	Longes et morceaux de longes, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	10	2,5	0	2,5	A
02031915	Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins domestiques, frais ou réfrigérés	10	2,5	0	2,5	A
02031955	Viandes désossées de porcins domestiques, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des poitrines [entrelardés] et des morceaux de poitrines)	10	2,5	0	2,5	A
02031959	Viandes non désossées, de porcins domestiques, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des jambons, épaules et leurs morceaux ainsi que des parties avant, longes, poitrines et leurs morceaux)	10	2,5	0	2,5	A
02031990	Viandes de porcins non domestiques, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses et des jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés)	10	2,5	0	2,5	A
020321	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins, congelées					
02032110	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins domestiques, congelées	10	2,5	0	2,5	A
02032190	Carcasses ou demi-carcasses, de porcins non domestiques, congelées	10	2,5	0	2,5	A
020322	Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, de porcins, congelés					
02032211	Jambons et morceaux de jambons, non désossés, de porcins domestiques, congelés	10	2,5	0	2,5	A
02032219	Épaules et morceaux d'épaules, non désossés, de porcins domestiques, congelés	10	2,5	0	2,5	A
02032290	Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, de porcins non domestiques, congelés	10	2,5	0	2,5	A
020329	Viandes des animaux de l'espèce porcine, congelées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses et des jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés)					
02032911	Parties avant et morceaux de parties avant, de porcins domestiques, congelés	10	2,5	0	2,5	A
02032913	Longes et morceaux de longes, de porcins domestiques, congelés	10	2,5	0	2,5	A
02032915	Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins domestiques, congelés	10	2,5	0	2,5	A
02032955	Viandes désossées de porcins domestiques, congelées (à l'excl. des poitrines [entrelardés] et des morceaux de poitrines)	10	2,5	0	2,5	A
02032959	Viandes non désossées, de porcins domestiques, congelées (à l'excl. des carcasses et demi-carcasses, des jambons, épaules et leurs morceaux ainsi que des parties avant, longes, poitrines [entrelardés] et leurs morceaux)	10	2,5	0	2,5	A

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
02032990	Viandes de porcins non domestiques, congelées (à l'excl. des carcasses et demi-carcasses ainsi que des jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés)	10	2,5	0	2,5	A
0204	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées					
020410	Carcasses ou demi-carcasses, d'agneaux, fraîches ou réfrigérées					
02041000	Carcasses ou demi-carcasses, d'agneaux, fraîches ou réfrigérées	5	2,5	5	2,5	
020421	Carcasses ou demi-carcasses, d'ovins, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses d'agneaux)					
02042100	Carcasses ou demi-carcasses, d'ovins, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses d'agneaux)	5	2,5	5	2,5	
020422	Morceaux non désossés, d'ovins, frais ou réfrigérés (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses)					
02042210	Casques ou demi-casques, d'ovins, frais ou réfrigérés	5	2,5	5	2,5	
02042230	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles, d'ovins, frais ou réfrigérés	5	2,5	5	2,5	
02042250	Culottes ou demi-culottes, d'ovins, fraîches ou réfrigérées	5	2,5	5	2,5	
02042290	Viandes non désossées, d'ovins, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des casques ou demi-casques, des carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles ainsi que des culottes ou demi-culottes)	5	2,5	5	2,5	
020423	Viandes désossées, d'ovins, fraîches ou réfrigérées					
02042300	Viandes désossées, d'ovins, fraîches ou réfrigérées	5	2,5	5	2,5	
020430	Carcasses ou demi-carcasses, d'agneaux, congelées					
02043000	Carcasses ou demi-carcasses, d'agneaux, congelées	5	2,5	5	2,5	
020441	Carcasses ou demi-carcasses, d'ovins (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses d'agneaux), congelées					
02044100	Carcasses ou demi-carcasses, d'ovins (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses d'agneaux), congelées	5	2,5	5	2,5	
020442	Morceaux non désossés, d'ovins, congelés (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses)					
02044210	Casques ou demi-casques, d'ovins, congelés	5	2,5	5	2,5	
02044230	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles, d'ovins, congelés	5	2,5	5	2,5	
02044250	Culottes ou demi-culottes, d'ovins, congelées	5	2,5	5	2,5	
02044290	Morceaux non désossés, d'ovins, congelés (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des casques ou demi-casques, des carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles ainsi que des culottes ou demi-culottes)	5	2,5	5	2,5	
020443	Viandes désossées, d'ovins, congelées					
02044310	Viandes désossées d'agneau, congelées	5	2,5	5	2,5	
02044390	Viandes désossées d'ovins, congelées (à l'excl. des viandes d'agneau)	5	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
020450	Viandes des animaux de l'espèce caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées					
02045011	Carcasses ou demi-carcasses, de caprins, fraîches ou réfrigérées	5	2,5	5	2,5	
02045013	Casques ou demi-casques, de caprins, frais ou réfrigérés	5	2,5	5	2,5	
02045015	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles, de caprins, frais ou réfrigérés	5	2,5	5	2,5	
02045019	Culottes ou demi-culottes, de caprins, fraîches ou réfrigérées	5	2,5	5	2,5	
02045031	Morceaux non désossés, de caprins, frais ou réfrigérés (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des casques ou demi-casques, des carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles ainsi que des culottes ou demi-culottes)	5	2,5	5	2,5	
02045039	Morceaux désossés, de caprins, frais ou réfrigérés	5	2,5	5	2,5	
02045051	Carcasses ou demi-carcasses, de caprins, congelées	5	2,5	5	2,5	
02045053	Casques ou demi-casques, de caprins, congelés	5	2,5	5	2,5	
02045055	Carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles, de caprins, congelés	5	2,5	5	2,5	
02045059	Culottes ou demi-culottes, de caprins, congelées	5	2,5	5	2,5	
02045071	Morceaux non désossés, de caprins, congelés (à l'excl. des carcasses ou demi-carcasses, des casques ou demi-casques, des carrés et/ou selles ou demi-carrés et/ou demi-selles ainsi que des culottes ou demi-culottes)	5	2,5	5	2,5	
02045079	Morceaux désossés, de caprins, congelés	5	2,5	5	2,5	
0205	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées					
020500	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches, réfrigérées ou congelées					
02050020	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, fraîches ou réfrigérées	7	2,5	7	2,5	
02050080	Viandes des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, congelées	7	2,5	7	2,5	
0206	Abats comestibles des animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais, réfrigérés ou congelés					
020610	Abats comestibles de bovins, frais ou réfrigérés					
02061010	Abats comestibles de bovins, destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques, frais ou réfrigérés	5	2,5	5	2,5	
02061095	Onglets et hampes de bovins, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	5	2,5	5	2,5	
02061098	Abats comestibles de bovins, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques ainsi que des onglets et hampes)	5	2,5	5	2,5	
020621	Langues de bovins, comestibles, congelées					
02062100	Langues de bovins, comestibles, congelées	5	2,5	5	2,5	
020622	Foies de bovins, comestibles, congelés					Accusé de réception en préfecture 971-239720014-20150922 anne2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
02062200	Foies de bovins, comestibles, congelés	5	2,5	5	2,5	
020629	Abats comestibles de bovins, congelés (à l'excl. des langues et des foies)					
02062910	Abats comestibles de bovins, congelés, destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques (à l'excl. des langues et des foies)	5	2,5	5	2,5	
02062991	Onglets et hampes de bovins, comestibles, congelés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	5	2,5	5	2,5	
02062999	Abats comestibles de bovins, congelés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques ainsi que des langues, foies, onglets et hampes)	5	2,5	5	2,5	
020630	Abats comestibles de porcins, frais ou réfrigérés					
02063000	Abats comestibles de porcins, frais ou réfrigérés	5	2,5	5	2,5	
020641	Foies de porcins, comestibles, congelés					
02064100	Foies de porcins, comestibles, congelés	5	2,5	5	2,5	
020649	Abats comestibles de porcins, congelés (à l'excl. des foies)					
02064900	Abats comestibles de porcins, congelés (à l'excl. des foies)	5	2,5	5	2,5	
020680	Abats comestibles des animaux des espèces ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais ou réfrigérés					
02068010	Abats comestibles des animaux des espèces ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, frais ou réfrigérés, destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	5	2,5	5	2,5	
02068091	Abats comestibles des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	5	2,5	5	2,5	
02068099	Abats comestibles d'ovins ou de caprins, frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	5	2,5	5	2,5	
020690	Abats comestibles des animaux des espèces ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, congelés					
02069010	Abats comestibles des animaux des espèces ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, congelés, destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques	5	2,5	5	2,5	
02069091	Abats comestibles des animaux des espèces chevaline, asine ou mulassière, congelés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	5	2,5	5	2,5	
02069099	Abats comestibles d'ovins ou de caprins, congelés (à l'excl. de ceux destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques)	5	2,5	5	2,5	
0207	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades [des espèces domestiques]					
020711	Coqs et poules [des espèces domestiques], non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
02071110	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, sans boyaux, avec la tête et les pattes, dénommés 'poulets 83%', frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02071130	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'poulets 70%', frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02071190	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'poulets 65%', frais ou réfrigérés, ou coqs et poules autrement présentés, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés (à l'excl. des 'poulets 83%' et des 'poulets 70%)	7	2,5	0	1,5	A
020712	Coqs et poules [des espèces domestiques], non découpés en morceaux, congelés					
02071210	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'poulets 70%', congelés	7	2,5	0	1,5	A
02071290	Coqs et poules [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'poulets 65%', congelés, ou coqs et poules autrement présentés, non découpés en morceaux, congelés (à l'excl. des 'poulets 70%)	7	2,5	0	1,5	A
020713	Morceaux et abats comestibles de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés					
02071310	Morceaux désossés de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02071320	Demis ou quarts de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02071330	Ailes entières, même sans la pointe, de coqs et de poules [des espèces domestiques], fraîches ou réfrigérées	7	2,5	0	1,5	A
02071340	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02071350	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02071360	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02071370	Morceaux non désossés de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des cous, des dos avec cou, des croupions, des pointes d'ailes, des poitrines ou des cuisses et de leurs morceaux)	7	2,5	0	1,5	A
02071391	Foies de coqs et de poules [des espèces domestiques], comestibles, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02071399	Abats comestibles de coqs et de poules [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies)	7	2,5	0	1,5	A
020714	Morceaux et abats comestibles de coqs et de poules [des espèces domestiques], congelés					
02071410	Morceaux désossés de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	7	2,5	0	1,5	A Accusé de réception en préfecture
02071420	Demis ou quarts de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	7	2,5972-239720014-20159922	1-1473-1- annee2-1A-1473-1-		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
02071430	Ailes entières, même sans la pointe, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelées	7	2,5	0	1,5	A
02071440	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	7	2,5	0	1,5	A
02071450	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	7	2,5	0	1,5	A
02071460	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés	5	2,5	5	1,5	A
02071470	Morceaux non désossés de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des cous, des dos avec cous, des croupions, des pointes d'aile, des poitrines ou des cuisses et de leurs morceaux)	7	2,5	0	1,5	A
02071491	Foies de coqs ou de poules [des espèces domestiques], comestibles, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02071499	Abats comestibles de coqs ou de poules [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des foies)	7	2,5	0	1,5	A
020724	Dindes et dindons [des espèces domestiques], non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés					A
02072410	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'dindes 80%', frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02072490	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni le cou, sans les pattes, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'dindes 73%', frais ou réfrigérés, ou dindons et dindes autrement présentés, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés (à l'excl. des 'dindes 80%)	7	2,5	0	1,5	A
020725	Dindes et dindons [des espèces domestiques], non découpés en morceaux, congelés					
02072510	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'dindes 80%', congelés	7	2,5	0	1,5	A
02072590	Dindons et dindes [des espèces domestiques], présentés plumés, vidés, sans la tête ni le cou et sans les pattes, le coeur, le foie et le gésier, dénommés 'dindes 73%', congelés, ou dindons et dindes autrement présentés, non découpés en morceaux, congelés (à l'excl. des 'dindes 80%)	7	2,5	0	1,5	A
020726	Morceaux et abats comestibles de dindes et dindons [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés					
02072610	Morceaux désossés de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02072620	Demis ou quarts de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02072630	Ailes entières, même sans la pointe, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], fraîches ou réfrigérées	7	2,5	0	1,5	A

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
02072640	Dos, cous, dos avec cou, croupions ou pointes d'ailes, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02072650	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02072660	Pilons et morceaux de pilons, non désossés, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02072670	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des pilons)	7	2,5	0	1,5	A
02072680	Morceaux non désossés de dindons et de dindes [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des cou, des dos avec cou, des croupions et des pointes d'ailes ainsi que des poitrines ou cuisses et de leurs morceaux)	7	2,5	0	1,5	A
02072691	Foies de dindes et dindons [des espèces domestiques], comestibles, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02072699	Abats comestibles de dindes et dindons [des espèces domestiques], frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies)	7	2,5	0	1,5	A
020727	Morceaux et abats comestibles de dindes et dindons [des espèces domestiques], congelés					
02072710	Morceaux désossés de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	7	2,5	0	1,5	A
02072720	Demis ou quarts de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	7	2,5	0	1,5	A
02072730	Ailes entières, même sans la pointe, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelées	7	2,5	0	1,5	A
02072740	Dos, cou, dos avec cou, croupions, pointes d'ailes, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	7	2,5	0	1,5	A
02072750	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	7	2,5	0	1,5	A
02072760	Pilons et morceaux de pilons, non désossés, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés	7	2,5	0	1,5	A
02072770	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des pilons)	7	2,5	0	1,5	A
02072780	Morceaux non désossés de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des demis ou quarts, des ailes entières, même sans la pointe, des dos, des cou, des dos avec cou, des croupions, des pointes d'ailes ainsi que des poitrines ou cuisses et de leurs morceaux)	7	2,5	0	1,5	A
02072791	Foies de dindes et dindons [des espèces domestiques], comestibles, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02072799	Abats comestibles de dindons ou de dindes [des espèces domestiques], congelés (à l'excl. des foies)	7	2,5	0	1,5	A
020741	Canards domestiques, non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés					
02074120	Canards domestiques, présentés plumés, saignés, non vidés ou sans boyaux, avec la tête et les pattes, dénommés [canards 85 %], non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-arme2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
02074130	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés [canards 70 %], non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02074180	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés [canards 63 %], non découpés en morceaux, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
020742	Canards domestiques, non découpés en morceaux, congelés					
02074230	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes mais avec le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés [canards 70%], non découpés en morceaux, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02074280	Canards domestiques, présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes et sans le cou, le coeur, le foie et le gésier, dénommés [canards 63%], ou autrement présentés, non découpés en morceaux, congelés	7	2,5	0	1,5	A
020743	Foies gras de canards domestiques, frais ou réfrigérés					
02074300	Foies gras de canards domestiques, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
020744	Morceaux et abats comestibles de canards domestiques, frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies gras)					
02074410	Morceaux désossés de canards domestiques, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02074421	Demis ou quarts de canards domestiques, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02074431	Ailes entières de canards domestiques, fraîches ou réfrigérées	7	2,5	0	1,5	A
02074441	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, de canards domestiques, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02074451	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de canards domestiques, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02074461	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de canards domestiques, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02074471	Paletots, non désossés, de canards domestiques, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02074481	Morceaux, non désossés, de canards domestiques, n.d.a., frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02074491	Foies de canards domestiques, frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies gras)	7	2,5	0	1,5	A
02074499	Abats comestibles de canards domestiques, frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies)	7	2,5	0	1,5	A
020745	Morceaux et abats comestibles de canards domestiques, congelés					
02074510	Morceaux désossés de canards domestiques, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02074521	Demis ou quarts de canards domestiques, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02074531	Ailes entières de canards domestiques, congelées	7	2,5	0	1,5	A
02074541	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, de canards domestiques, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02074551	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de canards domestiques, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02074561	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de canards domestiques, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02074571	Paletots, non désossés, de canards domestiques, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02074581	Morceaux, non désossés, de canards domestiques, congelés, n.d.a.	7	2,5	0	1,5	A
02074593	Foies gras de canards domestiques, congelés	7	2,5	0	1,5	A

Acquise de réception en préfecture
971-239720014-20150922|annee2-15-1473-1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
02074595	Foies de canards domestiques, congelés (à l'excl. des foies gras)	7	2,5	0	1,5	A
02074599	Abats comestibles de canards domestiques, congelés (à l'excl. des foies)	7	2,5	0	1,5	A
020751	Oies domestiques, non découpées en morceaux, fraîches ou réfrigérées					
02075110	Oies domestiques, présentées plumées, saignées, non vidées, avec la tête et les pattes, dénommées [oies 82 %], non découpées en morceaux, fraîches ou réfrigérées	7	2,5	0	1,5	A
02075190	Oies domestiques, présentées plumées, vidées, sans la tête ni les pattes, avec ou sans le coeur et le gésier, dénommées [oies 75 %], ou autrement présentées, non découpées en morceaux, fraîches ou réfrigérées	7	2,5	0	1,5	A
020752	Oies domestiques, non découpées en morceaux, congelées					
02075210	Oies domestiques, présentées plumées, saignées, non vidées, avec la tête et les pattes, dénommées [oies 82 %], non découpées en morceaux, congelées	7	2,5	0	1,5	A
02075290	Oies domestiques, présentées plumées, vidées, sans la tête ni les pattes, avec ou sans le coeur et le gésier, dénommées [oies 75 %], ou autrement présentées, non découpées en morceaux, congelées	7	2,5	0	1,5	A
020753	Foies gras d'oies domestiques, frais ou réfrigérés					
02075300	Foies gras d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
020754	Morceaux et abats comestibles d'oies domestiques, frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies gras)					
02075410	Morceaux désossés d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02075421	Demis ou quarts d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02075431	Ailes entières d'oies domestiques, fraîches ou réfrigérées	7	2,5	0	1,5	A
02075441	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02075451	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02075461	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02075471	Paletots, non désossés, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés	7	2,5	0	1,5	A
02075481	Morceaux, non désossés, d'oies domestiques, frais ou réfrigérés, n.d.a.	7	2,5	0	1,5	A
02075491	Foies d'oies domestiques, frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies gras)	7	2,5	0	1,5	A
02075499	Abats comestibles d'oies domestiques, frais ou réfrigérés (à l'excl. des foies)	7	2,5	0	1,5	A
020755	Morceaux et abats comestibles d'oies domestiques, congelés					
02075510	Morceaux désossés d'oies domestiques, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02075521	Demis ou quarts d'oies domestiques, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02075531	Ailes entières d'oies domestiques, congelées	7	2,5	0	1,5	A
02075541	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes, d'oies domestiques, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02075551	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, d'oies domestiques, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02075561	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, d'oies domestiques, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02075571	Paletots, non désossés, d'oies domestiques, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02075581	Morceaux, non désossés, d'oies domestiques, congelés, n.d.a.	7	2,5	0	1,5	A

972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
02075593	Foies gras d'oies domestiques, congelés	7	2,5	0	1,5	A
02075595	Foies d'oies domestiques, congelés (à l'excl. des foies gras)	7	2,5	0	1,5	A
02075599	Abats comestibles d'oies domestiques, congelés (à l'excl. des foies)	7	2,5	0	1,5	A
020760	Viandes et abats comestibles de pintades, frais, réfrigérés ou congelés					
02076005	Pintades domestiques, non découpées en morceaux, fraîches, réfrigérées ou congelées	7	2,5	0	1,5	A
02076010	Morceaux désossés de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	7	2,5	0	1,5	A
02076021	Demis ou quarts de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	7	2,5	0	1,5	A
02076031	Ailes entières de pintades domestiques, fraîches, réfrigérées ou congelées	7	2,5	0	1,5	A
02076041	Dos, cous, dos avec cous, croupions ou pointes d'ailes de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	7	2,5	0	1,5	A
02076051	Poitrines et morceaux de poitrines, non désossés, de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	7	2,5	0	1,5	A
02076061	Cuisses et morceaux de cuisses, non désossés, de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	7	2,5	0	1,5	A
02076081	Morceaux, non désossés, de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés, n.d.a.	7	2,5	0	1,5	A
02076091	Foies de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	7	2,5	0	1,5	A
02076099	Abats comestibles de pintades domestiques, frais, réfrigérés ou congelés (à l'excl. des foies)	7	2,5	0	1,5	A
0208	Viandes et abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés de lapin, de lièvre, de pigeon et d'autres espèces animales (à l'excl. des viandes et abats d'animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, ainsi que des viandes et abats de coq, de poule, de canard, d'oie, de dindon, de dinde et de pintade des espèces domestiques)					
020810	Viandes et abats comestibles de lapins ou de lièvres, frais, réfrigérés ou congelés					
02081010	Viandes et abats comestibles de lapins domestiques, frais, réfrigérés ou congelés	7	2,5	0	1,5	A
02081090	Viandes et abats comestibles de lapins des espèces non domestiques ou de lièvres, frais, réfrigérés ou congelés	7	2,5	0	1,5	A
020830	Viandes et abats comestibles de primates, frais, réfrigérés ou congelés					
02083000	Viandes et abats comestibles de primates, frais, réfrigérés ou congelés	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
020840	Viandes et abats comestibles de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés), de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens), d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), frais, réfrigérés ou congelés					
02084010	Viandes de baleines, fraîches, réfrigérées ou congelées	7	2,5	7	2,5	
02084020	Viandes d'otaries et phoques, fraîches, réfrigérées ou congelées	7	2,5	7	2,5	
02084080	Viandes et abats comestibles de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés), de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens), d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), frais, réfrigérés ou congelés (à l'exclusion de la viande de baleines et de la viande d'otaries et phoques)	7	2,5	7	2,5	
020850	Viandes et abats comestibles de reptiles [p.ex. serpents, tortues, crocodiles], frais, réfrigérés ou congelés					
02085000	Viandes et abats comestibles de reptiles [p.ex. serpents, tortues, crocodiles], frais, réfrigérés ou congelés	7	2,5	7	2,5	
020860	Viandes et abats comestibles de chameaux et d'autres camélidés (Camélidés), frais, réfrigérés ou congelés					
02086000	Viandes et abats comestibles de chameaux et d'autres camélidés (Camélidés), frais, réfrigérés ou congelés	7	2,5	7	2,5	
020890	Viandes et abats comestibles de pigeons, gibier, rennes et autres espèces animales, frais, réfrigérés ou congelés (à l'excl. des viandes et abats d'animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, des viandes et abats de volailles domestiques, de lapins et lièvres, de primates, de baleines, dauphins et marsouins [mammifères de l'ordre des cétacés], de lamantins et dugongs [mammifères de l'ordre des siréniens], d'otaries et phoques, lions de mer et morses [mammifères du sous-ordre des pinnipèdes], de reptiles, de chameau et d'autres camélidés, frais, réfrigérés ou congelés					
02089010	Viandes et abats comestibles de pigeons [des espèces domestiques], frais, réfrigérés ou congelés	7	2,5	7	2,5	
02089030	Viandes et abats comestibles de gibier, frais, réfrigérés ou congelés (à l'excl. des viandes et abats de lapins, de lièvres ou de sanglier)	7	2,5	7	2,5	
02089060	Viandes et abats comestibles de rennes, frais, réfrigérés ou congelés	7	2,5	7	2,5	
02089070	Cuisses de grenouilles, fraîches, réfrigérées ou congelées	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
02089098	Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés (à l'excl. des viandes et abats d'animaux des espèces bovine, porcine, ovine, caprine, chevaline, asine ou mulassière, des viandes et abats de volailles domestiques, de lapins et lièvres, de primates, de baleines, dauphins et marsouins [mammifères de l'ordre des cétacés], de lamantins et dugongs [mammifères de l'ordre des siréniens], d'otaries et phoques, lions de mer et morses [mammifères du sous-ordre des pinnipèdes], de reptiles, de chameaux et autres camélidés, de pigeons domestiques, de gibier, de rennes ainsi que des cuisses de grenouille)	7	2,5	7	2,5	
0209	Lard sans parties maigres, graisse de porc et graisse de volailles non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés					
020910	Lard de porc sans parties maigres, graisse de porc non fondu ni autrement extraite, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés					
02091011	Lard de porc sans parties maigres, frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure	10	2,5	0	2,5	A
02091019	Lard de porc sans parties maigres, séché ou fumé	10	2,5	0	2,5	A
02091090	Graisse de porc sans parties maigres, non fondu ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée (à l'excl. du lard)	10	2,5	0	2,5	A
020990	Graisse de volailles non fondu ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée					
02099000	Graisse de volailles non fondu ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée	10	2,5	0	2,5	A
0210	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats					
021011	Jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, de porcins, salés ou en saumure, séchés ou fumés					
02101111	Jambons et morceaux de jambons, non désossés, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	15	2,5	0	1,5	B
02101119	Épaules et morceaux d'épaules, non désossés, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	15	2,5	0	1,5	B
02101131	Jambons et morceaux de jambons, non désossés, de porcins [des espèces domestiques], séchés ou fumés	15	2,5	0	1,5	B
02101139	Épaules et morceaux d'épaules, non désossés, de porcins [des espèces domestiques], séchés ou fumés	15	2,5	DE 972-239720014-20150922 Acquisé à la réception 1 En préfecture B janvier 2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	DE 972-239720014-20150922 Acquisé à la réception 1 En préfecture B janvier 2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
02101190	Jambons, épaules et morceaux de jambons et d'épaules, non désossés, de porcins des espèces non domestiques, salés ou en saumure, séchés ou fumés	15	2,5	0	1,5	B
021012	Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins, salés ou en saumure, séchés ou fumés					
02101211	Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	15	2,5	0	1,5	B
02101219	Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins [des espèces domestiques], séchés ou fumés	15	2,5	0	1,5	B
02101290	Poitrines [entrelardés] et morceaux de poitrines, de porcins des espèces non domestiques, salés ou en saumure, séchés ou fumés	15	2,5	0	1,5	B
021019	Viandes de porcins, salées ou en saumure, séchées ou fumées (à l'excl. des jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, ainsi que des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux)					
02101910	Demi-carcasses de bacon ou trois-quarts avant, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	15	2,5	0	1,5	B
02101920	Trois-quarts arrière ou milieux, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	15	2,5	0	1,5	B
02101930	Parties avant et morceaux de parties avant, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	15	2,5	0	1,5	B
02101940	Longes et morceaux de longes, de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure	15	2,5	0	1,5	B
02101950	Viandes de porcins [des espèces domestiques], salées ou en saumure (à l'excl. des jambons, épaules et leurs morceaux, des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux, des demi-carcasses de bacon ou trois-quarts avant, des trois-quarts arrière ou milieux, des parties avant et leurs morceaux ainsi que des longes et leurs morceaux)	15	2,5	0	1,5	B
02101960	Parties avant et morceaux de parties avant, de porcins [des espèces domestiques], séchés ou fumés	15	2,5	0	1,5	B
02101970	Longes et morceaux de longes, de porcins [des espèces domestiques], séchés ou fumés	15	2,5	0	1,5	B
02101981	Viandes désossées de porcins [des espèces domestiques], séchées ou fumées (à l'excl. des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux)	15	2,5	0	1,5	B
02101989	Viandes non désossées de porcins [des espèces domestiques], séchées ou fumées (à l'excl. des jambons, épaules et leurs morceaux, des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux, des parties avant et leurs morceaux ainsi que des longes et leurs morceaux)	15	2,5	0	1,5	B
02101990	Viandes de porcins des espèces non domestiques, salées ou en saumure, séchées ou fumées (à l'excl. des jambons, épaules et leurs morceaux, non désossés, ainsi que des poitrines [entrelardés] et leurs morceaux)	15	2,5	0	1,5	B
021020	Viandes de bovins, salées ou en saumure, séchées ou fumées					B
02102010	Viandes non désossées de bovins, salées ou en saumure, séchées ou fumées	15	2,5	0	1,5	B
02102090	Viandes désossées de bovins, salées ou en saumure, séchées ou fumées	15	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
021091	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes et d'abats, de primates					
02109100	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes et d'abats, de primates	15	2,5	15	2,5	
021092	Viandes et abats comestibles salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes et d'abats de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés), de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens), d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes)					
02109210	Viandes et abats comestibles de baleines, dauphins et marsouins (mammifères de l'ordre des cétacés) et de lamantins et dugongs (mammifères de l'ordre des siréniens), salés ou en saumure, séchés ou fumés, y.c. les farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats	15	2,5	15	2,5	
02109291	Viandes d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), salées, en saumure, séchées ou fumées	15	2,5	15	2,5	
02109292	Abats comestibles d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes), salés ou en saumure, séchés ou fumés	15	2,5	15	2,5	
02109299	Farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats d'otaries et phoques, lions de mer et morses (mammifères du sous-ordre des pinnipèdes)	15	2,5	15	2,5	
021093	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes et d'abats, de reptiles [p.ex. serpents, tortues, alligators]					
02109300	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés; farines et poudres, comestibles, de viandes et d'abats, de reptiles [p.ex. serpents, tortues, alligators]	15	2,5	15	2,5	
021099	Viandes et abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés et farines et poudres comestibles de viandes ou d'abats (à l'excl. des viandes de porcins et bovins, des viandes et des abats comestibles de primates, baleines, dauphins et marsouins [mammifères de l'ordre des cétacés], de lamantins et dugongs [mammifères de l'ordre des siréniens], d'otaries et phoques, lions de mer et morses, de reptiles ainsi que les viandes salées, en saumure ou séchées, de chevaux)					
02109910	Viandes de cheval, salées ou en saumure ou bien séchées	15	2,5	15	2,5	
02109921	Viandes non désossées d'ovins et de caprins, salées ou en saumure, séchées ou fumées	15	2,5	15	2,5	
02109929	Viandes désossées d'ovins et de caprins, salées ou en saumure, séchées ou fumées	15	2,5	Acquisé le 15 réception 25 en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
02109931	Viandes de rennes, salées, en saumure, séchées ou fumées	15	2,5	15	2,5	
02109939	Viandes salées ou en saumure, séchées ou fumées (à l'excl. des espèces porcine, bovine, ovine et caprine, de rennes, de primates, de baleines, de dauphins et marsouins [mammifères de l'ordre des cétacés], de lamantins et dugongs [mammifères de l'ordre des siréniens], d'otaries et phoques, lions de mer et morses, de reptiles ainsi que les viandes salées, en saumure ou séchées, de chevaux et de rennes)	15	2,5	15	2,5	
02109941	Foies comestibles de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure, séchés ou fumés	15	2,5	0	1,5	B
02109949	Abats comestibles de porcins [des espèces domestiques], salés ou en saumure, séchés ou fumés	15	2,5	0	1,5	B
02109951	Onglets et hampes de bovins, comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés (à l'excl. des foies)	15	2,5	0	1,5	B
02109959	Abats comestibles de bovins, salés ou en saumure, séchés ou fumés (à l'excl. des onglets et des hampes)	15	2,5	0	1,5	B
02109971	Foies gras d'oies ou de canards, comestibles, salés ou en saumure	15	2,5	15	2,5	
02109979	Foies de volailles, comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés (à l'excl. des foies gras d'oies ou de canards)	15	2,5	15	2,5	
02109985	Abats comestibles, salés ou en saumure, séchés ou fumés (à l'excl. des abats d'animaux domestiques des espèces bovine, porcine, de primates, de baleines, dauphins et marsouins [mammifères de l'ordre des cétacés], de lamantins et dugongs [mammifères de l'ordre des siréniens], d'otaries et phoques, lions de mer, morses, de reptiles ainsi que des foies de volaille)	15	2,5	15	2,5	
02109990	Farines et poudres, comestibles, de viandes ou d'abats (à l'excl. des farines et poudres de viandes ou d'abats de primates, de baleines, dauphins et marsouins [mammifères de l'ordre des cétacés], de lamantins et dugongs [mammifères de l'ordre des siréniens], d'otaries et phoques, lions de mer et morses et de reptiles)	15	2,5	15	2,5	
03	CHAPITRE 3 - POISSONS ET CRUSTACÉS, MOLLUSQUES ET AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES					
0301	Poissons vivants					
030111	Poissons d'ornement d'eau douce, vivants					
03011100	Poissons d'ornement d'eau douce, vivants	15	2,5	15	2,5	
030119	Poissons d'ornement, vivants (à l'excl. des poissons d'eau douce)					
03011900	Poissons d'ornement, vivants (à l'excl. des poissons d'eau douce)	15	2,5	15	2,5	
030191	Truites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster], vivantes					<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 971-239720014-20150922\annexe2-15-1473-1 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03019110	Truites des espèces 'Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster', vivantes	15	2,5	15	2,5	
03019190	Truites des espèces 'Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita et Oncorhynchus gilae', vivantes	15	2,5	15	2,5	
030192	Anguilles 'Anguilla spp.', vivantes					
03019210	Anguilles [Anguilla spp.], vivantes, d'une longueur < 12 cm	15	2,5	15	2,5	
03019230	Anguilles [Anguilla spp.], vivantes, d'une longueur >= 12 cm mais < 20 cm	15	2,5	15	2,5	
03019290	Anguilles [Anguilla spp.], vivantes, d'une longueur >= 20 cm	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
030193	Carpes (<i>Cyprinus carpio</i> , <i>Carassius carassius</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i>), vivantes					
03019300	Carpes (<i>Cyprinus carpio</i> , <i>Carassius carassius</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i>), vivantes	15	2,5	15	2,5	
030194	Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (<i>Thunnus thynnus</i>, <i>Thunnus orientalis</i>), vivants					
03019410	Thons rouges de l'Atlantique [<i>Thunnus thynnus</i>], vivants	15	2,5	15	2,5	
03019490	Thons rouges du Pacifique [<i>Thunnus Orientalis</i>], vivants	15	2,5	15	2,5	
030195	Thons rouges du sud '<i>Thunnus maccoyii</i>', vivants					
03019500	Thons rouges du sud ' <i>Thunnus maccoyii</i> ', vivants	15	2,5	15	2,5	
030199	Poissons vivants (à l'excl. des poissons d'ornement, des truites [<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>], des anguilles [<i>Anguilla spp.</i>], des carpes (<i>Cyprinus carpio</i> , <i>Carassius carassius</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i>), Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (<i>Thunnus thynnus</i> , <i>Thunnus orientalis</i>), Thons rouges du sud ' <i>Thunnus maccoyii</i> '					
03019911	Saumons du Pacifique [<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tschawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>], saumons de l'Atlantique [<i>Salmo salar</i>] et saumons du Danube [<i>Hucho hucho</i>], vivants	15	2,5	15	2,5	
03019918	Poissons d'eau douce, vivants (à l'excl. des poissons d'ornement, des truites, des anguilles, des carpes [<i>Cyprinus carpio</i> , <i>Carassius carassius</i> , <i>Ctenopharyngodon idellus</i> , <i>Hypophthalmichthys spp.</i> , <i>Cirrhinus spp.</i> , <i>Mylopharyngodon piceus</i>] et des saumons du Pacifique [<i>Oncorhynchus nerka</i> , <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> , <i>Oncorhynchus keta</i> , <i>Oncorhynchus tschawytscha</i> , <i>Oncorhynchus kisutch</i> , <i>Oncorhynchus masou</i> et <i>Oncorhynchus rhodurus</i>], de l'Atlantique [<i>Salmo salar</i>] et du Danube [<i>Hucho hucho</i>])	15	2,5	15	2,5	
03019985	Poissons de mer, vivants (à l'excl. des poissons d'ornement, des truites [<i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , <i>Oncorhynchus clarki</i> , <i>Oncorhynchus aguabonita</i> , <i>Oncorhynchus gilae</i> , <i>Oncorhynchus apache</i> et <i>Oncorhynchus chrysogaster</i>], des anguilles [<i>Anguilla spp.</i>], des thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique [<i>Thunnus thynnus</i> , <i>Thunnus orientalis</i>] et des thons rouges du Sud [<i>Thunnus maccoyii</i>])	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
0302	Poissons, comestibles, frais ou réfrigérés (à l'excl. des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)					
030211	Truites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster], fraîches ou réfrigérées					
03021110	Truites des espèces 'Oncorhynchus apache' et 'Oncorhynchus chrysogaster', fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03021120	Truites de l' espèce 'Oncorhynchus mykiss', avec tête et branchies, vidées, pesant > 1,2 kg pièce, ou étêtées et sans branchies, vidées, pesant > 1 kg pièce, fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03021180	Truites des espèces 'Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita et Oncorhynchus gilae', fraîches ou réfrigérées (à l'excl. de l' espèce 'Oncorhynchus mykiss', avec tête et branchies, vidées, pesant > 1,2 kg pièce, ou étêtées et sans branchies, vidées, pesant > 1 kg pièce)	15	2,5	0	1,5	B
030213	Saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tschawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], frais ou réfrigérés					
03021300	Saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tschawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030214	Saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et saumons du Danube [Hucho hucho], frais ou réfrigérés					
03021400	Saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et saumons du Danube [Hucho hucho], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030219	Salmonidés, frais ou réfrigérés (à l'excl. des truites et des saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube)					
03021900	Salmonidés, frais ou réfrigérés (à l'excl. des truites et des saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube)	15	2,5	0	1,5	B
030221	Flétans [Reinhardtius hippoglossoides, Hippoglossus hippoglossus, Hippoglossus stenolepis], frais ou réfrigérés					
03022110	Flétans noirs [Reinhardtius hippoglossoides], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03022130	Flétans atlantiques [Hippoglossus hippoglossus], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03022190	Flétans du Pacifique [Hippoglossus stenolepis], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030222	Plies ou carrelets [Pleuronectes platessa], frais ou réfrigérés					
03022200	Plies ou carrelets [Pleuronectes platessa], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030223	Soles [Solea spp.], fraîches ou réfrigérées					
						Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03022300	Soles [Solea spp.], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
030224	Turbots [Psetta maxima], frais ou réfrigérés					
03022400	Turbots [Psetta maxima], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030229	Poissons plats [pleuronectidés, bothidés, cynoglossidés, soléidés, scophthalmidés et citharidés], frais ou réfrigérés (à l'excl. des flétans [Reinhardtius hippoglossoides, Hippoglossus hippoglossus et Hippoglossus stenolepis], des plies ou carrelets [Pleuronectes platessa], Soles [Solea spp.], Turbots [Psetta maxima])					
03022910	Cardines [Lepidorhombus spp.], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03022980	Poissons plats [pleuronectidés, bothidés, cynoglossidés, soléidés, scophthalmidés et citharidés], frais ou réfrigérés (à l'excl. des flétans, plies ou carrelets, soles, turbots et cardines)	15	2,5	0	1,5	B
030231	Thons blancs ou germons [Thunnus alalunga], frais ou réfrigérés					
03023110	Thons blancs ou germons [Thunnus alalunga], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves	15	2,5	0	1,5	B
03023190	Thons blancs ou germons [Thunnus alalunga], frais ou réfrigérés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	15	2,5	0	1,5	B
030232	Thons à nageoires jaunes [Thunnus albacares], frais ou réfrigérés					
03023210	Thons à nageoires jaunes [Thunnus albacares], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves	15	2,5	0	1,5	B
03023290	Thons à nageoires jaunes [Thunnus albacares], frais ou réfrigérés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	15	2,5	0	1,5	B
030233	Listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus -Katsuwonus- Pelamis], frais ou réfrigérés					
03023310	Listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus -Katsuwonus- Pelamis], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves	15	2,5	0	1,5	B
03023390	Listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus -Katsuwonus- Pelamis], frais ou réfrigérés (à l'excl. des listaos ou bonites pour préparations industrielles ou conserves)	15	2,5	0	1,5	B
030234	Thons obèses [Thunnus obesus], frais ou réfrigérés					
03023410	Thons obèses [Thunnus obesus], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves	15	2,5	0	1,5	B
03023490	Thons obèses [Thunnus obesus], frais ou réfrigérés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	15	2,5	0	1,5	B
030235	Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (Thunnus thynnus, Thunnus orientalis), frais ou réfrigérés					
03023511	Thons rouges de l'Atlantique [Thunnus thynnus], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves	15	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03023519	Thons rouges de l'Atlantique [Thunnus thynnus], frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés aux préparations industrielles ou conserves)	15	2,5	0	1,5	B
03023591	Thons rouges du Pacifique [Thunnus orientalis], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves	15	2,5	0	1,5	B
03023599	Thons rouges du Pacifique [Thunnus orientalis], frais ou réfrigérés (à l'excl. de ceux destinés aux préparations industrielles ou conserves)	15	2,5	0	1,5	B
030236	Thons rouges du sud [Thunnus maccyoi], frais ou réfrigérés					
03023610	Thons rouges du sud [Thunnus maccyoi], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves	15	2,5	0	1,5	B
03023690	Thons rouges du sud [Thunnus maccyoi], frais ou réfrigérés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	15	2,5	0	1,5	B
030239	Thons du genre [Thunnus], frais ou réfrigérés (à l'excl. des espèces [Thunnus alalunga, Thunnus albacares, Thunnus obesus, Thunnus thynnus, Thunnus orientalis et Thunnus maccyoi])					
03023920	Thons du genre [Thunnus], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves (à l'excl. des espèces [Thunnus alalunga, Thunnus albacares, Thunnus obesus, Thunnus thynnus, Thunnus orientalis et Thunnus maccyoi])	15	2,5	0	1,5	B
03023980	Thons du genre [Thunnus], frais ou réfrigérés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves ainsi que des thons des espèces [Thunnus alalunga, Thunnus albacares, Thunnus obesus, Thunnus thynnus, Thunnus orientalis et Thunnus maccyoi])	15	2,5	0	1,5	B
030241	Harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], frais ou réfrigérés					
03024100	Harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030242	Anchois [Engraulis spp.], frais ou réfrigérés					
03024200	Anchois [Engraulis spp.], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030243	Sardines [Sardina pilchardus, Sardinops spp.], sardinelles [Sardinella spp.], sprats ou esprots [Sprattus sprattus], frais ou réfrigérés					
03024310	Sardines de l'espèce [Sardina pilchardus], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03024330	Sardines du genre [Sardinops]; sardinelles [Sardinella spp.], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03024390	Sprats ou esprots [Sprattus sprattus], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030244	Maquereaux [Scomber scombrus, Scomber australasicus, Scomber japonicus], frais ou réfrigérés					
03024400	Maquereaux [Scomber scombrus, Scomber australasicus, Scomber japonicus], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030245	Chinchards [Trachurus spp.], frais ou réfrigérés					
03024510	Chinchards (saurels) d'Europe [Trachurus Trachurus.], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03024530	Chinchards du Chili [Trachurus murphyi], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03024590	Chinchards [Trachurus spp.], frais ou réfrigérés (à l'excl. des Chinchards (saurels) d'Europe et du Chili)	15	2,5	0	1,5	B
030246	Mafous [Rachycentron canadum], frais ou réfrigérés					
03024600	Mafous [Rachycentron canadum], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030247	Espadons [Xiphias gladius], frais ou réfrigérés					
03024700	Espadons [Xiphias gladius], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030251	Morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], fraîches ou réfrigérées					
03025110	Morues de l'espèce [Gadus morhua], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03025190	Morues des espèces [Gadus ogac] et [Gadus macrocephalus], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
030252	Églefins [Melanogrammus aeglefinus], frais ou réfrigérés					
03025200	Églefins [Melanogrammus aeglefinus], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030253	Lieus noirs [Pollachius virens], frais ou réfrigérés					
03025300	Lieus noirs [Pollachius virens], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030254	Merlus [Merluccius spp., Urophycis spp.], frais ou réfrigérés					
03025411	Merlus blancs du Cap [Merluccius capensis] et merlus noirs du Cap [Merluccius paradoxus], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03025415	Merlus australs [Merluccius australis], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03025419	Merlus du genre [Merluccius spp.], frais ou réfrigérés (à l'excl. des merlus blancs du Cap, des merlus noirs du Cap et des merlus australs)	15	2,5	0	1,5	B
03025490	Merlus [Urophycis spp.], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030255	Lieus d'Alaska [Theragra chalcogramma], frais ou réfrigérés					
03025500	Lieus d'Alaska [Theragra chalcogramma], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030256	Merlans bleus [Micromesistius poutassou, Micromesistius australis], frais ou réfrigérés					
03025600	Merlans bleus [Micromesistius poutassou, Micromesistius australis], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030259	Poissons des familles Bregmacerotidae, Euichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae (à l'excl. des morues, églefins, lieus noirs, merlus, lieus d'Alaska et merlans bleus), frais ou réfrigérés					
03025910	Poissons de l'espèce [Boreogadus saida], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03025920	Merlans [Merlangius merlangus], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03025930	Lieus jaunes [Pollachius pollachius], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03025940	Lingues [Molva spp.], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03025990	Poissons des familles Bregmacerotidae, Euichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae (à l'excl. des morues, églefins, lieus noirs, merlus, lieus d'Alaska, merlans bleus, Boreogadus saida, merlans, lieus et lingues), frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B

Acquisé de réception en préfecture
971-239720014-20150922/anne2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
030271	Tilapias [Oreochromis spp.], frais ou réfrigérés					
03027100	Tilapias [Oreochromis spp.], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030272	Siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], frais ou réfrigérés					
03027200	Siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030273	Carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], fraîches ou réfrigérées					
03027300	Carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
030274	Anguilles [Anguilla spp.], fraîches ou réfrigérées					
03027400	Anguilles [Anguilla spp.], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
030279	Perches du Nil [Lates niloticus] et poissons tête de serpent [Channa spp.], frais ou réfrigérés					
03027900	Perches du Nil [Lates niloticus] et poissons tête de serpent [Channa spp.], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030281	Squales, frais ou réfrigérés					
03028110	Aiguillats [Squalus acanthias], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03028120	Roussettes [Scyliorhinus spp.], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03028130	Requins-taupes communs [Lamna nasus], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03028190	Squales, frais ou réfrigérés (à l'excl. des aiguillats [Squalus acanthias], des roussettes [Scyliorhinus spp.] et des requins-taupes communs)	15	2,5	0	1,5	B
030282	Raies [Rajidae], fraîches ou réfrigérées					
03028200	Raies [Rajidae], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
030283	Léguines [Dissostichus spp.], fraîches ou réfrigérées					
03028300	Léguines [Dissostichus spp.], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
030284	Bars [Dicentrarchus spp.], frais ou réfrigérés					
03028410	Bars (loups) [Dicentrarchus labrax], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03028490	Bars [Dicentrarchus spp.], frais ou réfrigérés (à l'excl. des bars (loups) européens)	15	2,5	0	1,5	B
030285	Dorades de mer des espèces [Sparidae], fraîches ou réfrigérées					
03028510	Dorades de mer des espèces [Dentex dentex] ou [Pagellus spp.], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03028530	Dorades royales [Sparus aurata], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03028590	Dorades [Sparidés] (Sparidae), fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des espèces [Dentex dentex] et [Pagellus spp.])	15	2,5	0	1,5	B
030289	Poissons, n.d.a., frais ou réfrigérés					
03028910	Poissons d'eau douce, n.d.a., frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03028921	Poissons du genre [Euthynnus], frais ou réfrigérés, pour préparations industrielles ou conserves (à l'excl. des listaos ou bonites à ventre rayé)	15	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03028929	Poissons du genre [Euthynnus], frais ou réfrigérés (à l'excl. des poissons pour préparations industrielles ou conserves et des listaos ou bonites à ventre rayé)	15	2,5	0	1,5	B
03028931	Rascasses du Nord ou sébastes de l'espèce [Sebastes marinus], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03028939	Rascasses du Nord ou sébastes du genre [Sebastes spp.], frais ou réfrigérés (à l'excl. des poissons de l'espèce [Sebastes marinus])	15	2,5	0	1,5	B
03028940	Castagnoles [Brama spp.], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03028950	Baudroies [Lophius spp.], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03028960	Abadèches roses [Genypterus blacodes], fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03028990	Poissons, n.d.a., frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030290	Foies, oeufs et laitances de poissons, frais ou réfrigérés					
03029000	Foies, oeufs et laitances de poissons, frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
0303	Poissons, comestibles, congelés (à l'excl. des filets de poissons et autres chairs de poissons du n° 0304)					
030311	Saumons rouges [Oncorhynchus nerka], congelés					
03031100	Saumons rouges [Oncorhynchus nerka], congelés	10	2,5	0	1,5	B
030312	Saumons du Pacifique, congelés (à l'excl. des saumons rouges [Oncorhynchus nerka])					
03031200	Saumons du Pacifique, congelés (à l'excl. des saumons rouges [Oncorhynchus nerka])	10	2,5	0	1,5	B
030313	Saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et saumons du Danube [Hucho hucho], congelés					
03031300	Saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et saumons du Danube [Hucho hucho], congelés	10	2,5	0	1,5	B
030314	Truites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster], congelées					
03031410	Truites des espèces [Oncorhynchus apache] et [Oncorhynchus chrysogaster], congelées	15	2,5	0	1,5	B
03031420	Truites de l'espèce [Oncorhynchus mykiss], avec tête et branchies, vidées, pesant > 1,2 kg pièce, ou étêtées et sans branchies, vidées, pesant > 1 kg pièce, congelées	15	2,5	0	1,5	B
03031490	Truites des espèces [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita et Oncorhynchus gilae], congelées (à l'excl. des truites de l'espèce [Oncorhynchus mykiss], avec tête et branchies, vidées, pesant > 1,2 kg pièce, ou étêtées et sans branchies, vidées, pesant > 1 kg pièce)	15	2,5	0	1,5	B
030319	Salmonidés, congelés (à l'excl. des saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube ainsi que des truites)					
03031900	Salmonidés, congelés (à l'excl. des saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube ainsi que des truites)	10	2,5	0	1,5	B
030323	Tilapias [Oreochromis spp.], congelés					
03032300	Tilapias [Oreochromis spp.], congelés	15	2,5	Accusé de réception en préfecture	972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
030324	Siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], congelés					
03032400	Siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030325	Carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], congelées					
03032500	Carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], congelées	15	2,5	0	1,5	B
030326	Anguilles [Anguilla spp.], congelées					
03032600	Anguilles [Anguilla spp.], congelées	15	2,5	0	1,5	B
030329	Perches du Nil (Lates niloticus) et poissons tête de serpent (Channa spp.), congelés					
03032900	Perches du Nil (Lates niloticus) et poissons tête de serpent (Channa spp.), congelés	10	2,5	0	1,5	B
030331	Flétans [Reinhardtius hippoglossoides, Hippoglossus hippoglossus, Hippoglossus stenolepis], congelés					
03033110	Flétans noirs [Reinhardtius hippoglossoides], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03033130	Flétans atlantiques [Hippoglossus hippoglossus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03033190	Flétans du Pacifique [Hippoglossus stenolepis], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030332	Plies ou carrelets [Pleuronectes platessa], congelés					
03033200	Plies ou carrelets [Pleuronectes platessa], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030333	Soles [Solea spp.], congelées					
03033300	Soles [Solea spp.], congelées	15	2,5	0	1,5	B
030334	Turbots [Psetta maxima], congelés					
03033400	Turbots [Psetta maxima], congelés	10	2,5	0	1,5	B
030339	Poissons plats [Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et Citharidés], congelés (à l'excl. des flétans, plies ou carrelets, soles et turbots)					
03033910	Flets communs [Platichthys flesus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03033930	Poissons du genre 'Rhombosolea', congelés	10	2,5	0	1,5	B
03033950	Poissons des espèces [Pelotreas flavilatus] ou [Peltorhamphus novaezealandiae], congelés	10	2,5	0	1,5	B
03033985	Poissons plats [Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et Citharidés], congelés (à l'excl. des flétans, plies ou carrelets, soles, turbots, flets communs, et des poissons des espèces [Rhombosolea spp.], [Pelotreas flavilatus] et [Peltorhamphus novaezealandiae], congelés)	10	2,5	0	1,5	B
030341	Thons blancs ou germons [Thunnus alalunga], congelés					
03034110	Thons blancs ou germons [Thunnus alalunga], congelés, destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604	15	2,5	0	1,5	B Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03034190	Thons blancs ou germons [Thunnus alalunga], congelés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	10	2,5	0	1,5	B
030342	Thons à nageoires jaunes [Thunnus albacares], congelés					
03034212	Thons à nageoires jaunes [Thunnus albacares], entiers, d'un poids > 10 kg pièce, congelés, pour préparations industrielles ou conserves	15	2,5	0	1,5	B
03034218	Thons à nageoires jaunes [Thunnus albacares], entiers, d'un poids <= 10 kg pièce, congelés, pour préparations industrielles ou conserves	15	2,5	0	1,5	B
03034242	Thons à nageoires jaunes [Thunnus albacares], congelés, destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604, d'un poids > 10 kg pièce (excepté les entiers)	15	2,5	0	1,5	B
03034248	Thons à nageoires jaunes [Thunnus albacares], congelés, destinés à la fabrication industrielle des produits relevant du n° 1604, d'un poids <= 10 kg pièce (excepté les entiers)	10	2,5	0	1,5	B
03034290	Thons à nageoires jaunes [Thunnus albacares], congelés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	10	2,5	0	1,5	B
030343	Listaos ou bonites à ventre rayé, congelés					
03034310	Listaos ou bonites à ventre rayé, congelés, pour préparations industrielles ou conserves	15	2,5	0	1,5	B
03034390	Listaos ou bonites à ventre rayé, congelés (à l'excl. des poissons pour préparations industrielles ou conserves)	15	2,5	0	1,5	B
030344	Thons obèses [Thunnus obesus], congelés					
03034410	Thons obèses [Thunnus obesus], congelés, pour préparations industrielles ou conserves	15	2,5	0	1,5	B
03034490	Thons obèses [Thunnus obesus], congelés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	15	2,5	0	1,5	B
030345	Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique (Thunnus thynnus, Thunnus orientalis), congelés					
03034512	Thons rouges de l'Atlantique [Thunnus thynnus], congelés, pour préparations industrielles ou conserves	15	2,5	0	1,5	B
03034518	Thons rouges de l'Atlantique [Thunnus thynnus], congelés (à l'excl. de ceux destinés aux préparations industrielles ou conserves)	15	2,5	0	1,5	B
03034591	Thons rouges du Pacifique [Thunnus orientalis], congelés, pour préparations industrielles ou conserves	15	2,5	0	1,5	B
03034599	Thons rouges du Pacifique [Thunnus orientalis], congelés (à l'excl. de ceux destinés aux préparations industrielles ou conserves)	10	2,5	0	1,5	B
030346	Thons rouges du sud [Thunnus maccyoi], congelés					
03034610	Thons rouges du sud [Thunnus maccyoi], congelés, pour préparations industrielles ou conserves	15	2,5	0	1,5	B
03034690	Thons rouges du sud [Thunnus maccyoi], congelés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves)	10	2,5	0	1,5	B
030349	Thons du genre [Thunnus], congelés (à l'excl. des espèces [Thunnus alalunga, Thunnus albacares, Thunnus obesus, Thunnus thynnus, Thunnus orientalis et Thunnus maccyoi])					

Acquisé de réception en préfecture
072 239720011 20150022 annexe2 15 1473 1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03034920	Thons rouges du genre [Thunnus], congelés, pour préparations industrielles ou conserves (à l'excl. des espèces [Thunnus alalunga, Thunnus albacares, Thunnus obesus, Thunnus thynnus, Thunnus orientalis et Thunnus maccoyii])	15	2,5	0	1,5	B
03034985	Thons du genre [Thunnus], congelés (à l'excl. des thons pour préparations industrielles ou conserves ainsi que des thons des espèces [Thunnus alalunga, Thunnus albacares, Thunnus obesus, Thunnus thynnus, Thunnus orientalis et Thunnus maccoyii])	10	2,5	0	1,5	B
030351	Harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], congelés					
03035100	Harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030353	Sardines [Sardina pilchardus, Sardinops spp.], sardinelles [Sardinella spp.], sprats ou esprots [Sprattus sprattus], congelés					
03035310	Sardines de l'espèce [Sardina pilchardus], congelées	10	2,5	0	1,5	B
03035330	Sardines [Sardinops spp.] et sardinelles [Sardinella spp.], congelées	15	2,5	0	1,5	B
03035390	Sprats ou esprots [Sprattus sprattus], congelés	10	2,5	0	1,5	B
030354	Maquereaux [Scomber scombrus, Scomber australasicus, Scomber japonicus], congelés					
03035410	Maquereaux des espèces [Scomber scombrus] et [Scomber japonicus], congelés	10	2,5	0	1,5	B
03035490	Maquereaux de l'espèce [Scomber australasicus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030355	Chinchards [Trachurus spp.], congelés					
03035510	Chinchards (saurels) d'Europe [Trachurus trachurus], congelés	10	2,5	0	1,5	B
03035530	Chinchards du Chili [Trachurus murphyi], congelés	10	2,5	0	1,5	B
03035590	Chinchards [Trachurus spp.], congelés (à l'excl. des chinchards (saurels) d'Europe et du Chili)	10	2,5	0	1,5	B
030356	Mafous [Rachycentron canadum], congelés					
03035600	Mafous [Rachycentron canadum], congelés	10	2,5	0	1,5	B
030357	Espadons [Xiphias gladius], congelés					
03035700	Espadons [Xiphias gladius], congelés	10	2,5	0	1,5	B
030363	Morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], congelées					
03036310	Morues [Gadus morhua], congelées	15	2,5	0	1,5	B
03036330	Morues [Gadus ogac], congelées	15	2,5	0	1,5	B
03036390	Morues [Gadus macrocephalus], congelées	15	2,5	0	1,5	B
030364	Églefins [Melanogrammus aeglefinus], congelés					
03036400	Églefins [Melanogrammus aeglefinus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030365	Lieus noirs [Pollachius virens], congelés					
03036500	Lieus noirs [Pollachius virens], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030366	Merlus [Merluccius spp., Urophycis spp.], congelés					
03036611	Merlus blancs du Cap [Merluccius capensis] et merlus noirs du Cap [Merluccius paradoxus], congelés	15	2,5	0	1,5	B Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-arme2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03036612	Merlus argentins [Merluccius hubbsi], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03036613	Merlus australs [Merluccius australis], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03036619	Merlus [Merluccius spp.], congelés (à l'excl. des merlus blancs du Cap, des merlus noirs du Cap, des merlus argentins et des merlus australs)	15	2,5	0	1,5	B
03036690	Merlus [Urophycis spp.], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030367	Lieus d'Alaska [Theragra chalcogramma], congelés					
03036700	Lieus d'Alaska [Theragra chalcogramma], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030368	Merlans bleus [Micromesistius poutassou, Micromesistius australis], congelés					
03036810	Merlans poutassous [Micromesistius poutassou ou Gadus poutassou], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03036890	Merlans bleus australs [Micromesistius australis], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030369	Poissons des familles Bregmacerotidae, Euichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, congelés (à l'excl. des morues, églefins, lieus noirs, merlus, lieus d'Alaska et merlans bleus)					
03036910	Poissons de l'espèce [Boreogadus saida], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03036930	Merlans [Merlangius merlangus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03036950	Lieus jaunes [Pollachius pollachius], congelés	10	2,5	0	1,5	B
03036970	Grenadiers bleus [Macruronus novaezelandiae], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03036980	Lingues [Molva spp.], congelées	15	2,5	0	1,5	B
03036990	Poissons des familles Bregmacerotidae, Euichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, congelés (à l'excl. des morues, églefins, lieus noirs, merlus, lieus d'Alaska, merlans bleus, poissons de l'espèce Boreogadus saida, merlans poutassous, lieus, grenadiers bleus et lingues)	10	2,5	0	1,5	B
030381	Squales, congelés					
03038110	Aiguillats [Squalus acanthias], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03038120	Roussettes [Scyliorhinus spp.], congelées	15	2,5	0	1,5	B
03038130	Requins-taupes communs [Lamna nasus], congelés	10	2,5	0	1,5	B
03038190	Squales, congelés (à l'excl. des aiguillats [Squalus acanthias], des roussettes [Scyliorhinus spp.] et des requins-taupes communs [Lamna nasus])	10	2,5	0	1,5	B
030382	Raies [Rajidae], congelées					
03038200	Raies [Rajidae], congelées	10	2,5	0	1,5	B
030383	Léguines [Dissostichus spp.], congelées					
03038300	Léguines [Dissostichus spp.], congelées	15	2,5	0	1,5	B
030384	Bars [Dicentrarchus spp.], congelés					
03038410	Bars (loups) européens [Dicentrarchus labrax], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03038490	Bars [Dicentrarchus spp.], congelés (à l'excl. des bars (loups) européens)	10	2,5	0	1,5	B
030389	Poissons, n.d.a., congelés				Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03038910	Poissons d'eau douce, n.d.a., congelés	15	2,5	0	1,5	B
03038921	Poissons du genre [Euthynnus], congelés, pour préparations industrielles ou conserves (à l'excl. des listaos ou bonites à ventre rayé)	15	2,5	0	1,5	B
03038929	Poissons du genre [Euthynnus], congelés (à l'excl. des listaos ou bonites à ventre rayé ainsi que des poissons pour préparations industrielles ou conserves)	15	2,5	0	1,5	B
03038931	Rascasses du Nord ou sébastes de l'espèce [Sebastes marinus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03038939	Rascasses du Nord ou sébastes [Sebastes spp.], congelés (à l'excl. des poissons de l'espèce [Sebastes marinus])	15	2,5	0	1,5	B
03038940	Poissons de l'espèce [Orcynopsis unicolor], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03038945	Anchois [Engraulis spp.], congelés	10	2,5	0	1,5	B
03038950	Dorades de mer des espèces [Dentex dentex] et [Pagellus spp.], congelées	10	2,5	0	1,5	B
03038955	Dorades royales de l'espèce [Sparus aurata], congelées	10	2,5	0	1,5	B
03038960	Castagnoles [Brama spp.], congelées	15	2,5	0	1,5	B
03038965	Baudroies [Lophius spp.], congelées	15	2,5	0	1,5	B
03038970	Abadèches roses [Genypterus blacodes], congelées	10	2,5	0	1,5	B
03038990	Poissons, n.d.a., congelés	10	2,5	0	1,5	B
030390	Foies, oeufs et laitances de poissons, congelés					
03039010	Oeufs et laitances de poissons, destinés à la production d'acide désoxyribonucléique ou de sulfate de protamine, congelés	15	2,5	0	1,5	B
03039090	Foies, oeufs et laitances de poissons, congelés (à l'excl. de ceux destinés à la production d'acide désoxyribonucléique ou de sulfate de protamine)	15	2,5	0	1,5	B
0304	Filets de poissons et autre chair de poissons (même hachée), frais, réfrigérés ou congelés					
030431	Filets de tilapias [Oreochromis spp.], frais ou réfrigérés					
03043100	Filets de tilapias [Oreochromis spp.], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030432	Filets de siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], frais ou réfrigérés					
03043200	Filets de siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030433	Filets de perches du Nil [Lates niloticus], frais ou réfrigérés					
03043300	Filets de perches du Nil [Lates niloticus], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030439	Filets de carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], d'anguilles [Anguilla spp.] et de poissons tête de serpent [Channa spp.], frais ou réfrigérés					
03043900	Filets de carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], d'anguilles [Anguilla spp.] et de poissons tête de serpent [Channa spp.], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B Accusé de réception en préfecture 971-239720014-20150922-annee2-15-1473-1

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
030441	Filets de saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tschawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], de saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et de saumons du Danube					
03044100	Filets de saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tschawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], de saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et de saumons du Danube [Hucho hucho], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030442	Filets de truites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster], frais ou réfrigérés					
03044210	Filets de truites [Oncorhynchus mykiss] pesant > 400 g pièce, frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03044250	Filets de truite [Oncorhynchus apache] et [Oncorhynchus chrysogaster], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03044290	Filets de truites des espèces [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita et Oncorhynchus gilae] (à l'excl. des filets de truites [Oncorhynchus mykiss] pesant > 400 g pièce), frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030443	Filets de poissons plats [Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et citharidés], frais ou réfrigérés					
03044300	Filets de poissons plats [Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et citharidés], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030444	Filets de poissons des familles Bregmacerotidae, Euichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, frais ou réfrigérés					
03044410	Filets de morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus] et des poissons [Boreogadus saida], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03044430	Filets de lieus noirs [Pollachius virens], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03044490	Filets de poissons des familles Bregmacerotidae, Euichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, frais ou réfrigérés (à l'excl. des filets de morues, lieus et de poissons de l'espèce Boreogadus saida)	15	2,5	0	1,5	B
030445	Filets d'espadons [Xiphias gladius], frais ou réfrigérés					
03044500	Filets d'espadons [Xiphias gladius], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030446	Filets de légines [Dissostichus spp.], frais ou réfrigérés					
03044600	Filets de légines [Dissostichus spp.], frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030449	Filets de poissons, n.d.a., frais ou réfrigérés					
03044910	Filets de poissons d'eau douce, n.d.a., frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03044950	Filets de rascasses du Nord ou de sébastes [Sebastes spp.], frais ou réfrigérés	15	2,5	Acquisé de réception 1 en préfecture	1	B

972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03044990	Filets de poissons, n.d.a., frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030451	Cheir de tilapias [Oreochromis spp.], de siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], de carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], d'anguilles [Anguilla spp.], de perches du Nil [Lates niloticus] et de poissons tête de serpent [Channa spp.], même hachée, fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets)					
03045100	Cheir de tilapias [Oreochromis spp.], de siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], de carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], d'anguilles [Anguilla spp.], de perches du Nil [Lates niloticus] et de poissons tête de serpent [Channa spp.], même hachée, fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets)	15	2,5	0	1,5	B
030452	Cheir de salmonidés, même hachée, fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets)					
03045200	Cheir de salmonidés, même hachée, fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets)	15	2,5	0	1,5	B
030453	Cheir, même hachée, de poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets)					
03045300	Cheir, même hachée, de poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets)	15	2,5	0	1,5	B
030454	Cheir, même hachée, d'espadons [Xiphias gladius], fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets)					
03045400	Cheir, même hachée, d'espadons [Xiphias gladius], fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets)	15	2,5	0	1,5	B
030455	Cheir, même hachée, de légines [Dissostichus spp.], fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets)					
03045500	Cheir, même hachée, de légines [Dissostichus spp.], fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets)	15	2,5	0	1,5	B
030459	Cheir, même hachée, de poissons, fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets, tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons tête de serpent, salmonidés, espadons, légines et poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03045910	Chair, même hachée, de poissons d'eau douce, fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets, tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons tête de serpent, salmonidés, espadons, lègumes et poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae)	15	2,5	0	1,5	B
03045950	Flancs de harengs, frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03045990	Chair, même hachée, de poissons, fraîche ou réfrigérée (à l'excl. des filets, poissons d'eau douce, flancs de harengs, tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons tête de serpent, salmonidés, espadons, lègumes et poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae)	15	2,5	0	1,5	B
030461	Filets de tilapias [Oreochromis spp.], congelés					
03046100	Filets de tilapias [Oreochromis spp.], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030462	Filets de siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], congelés					
03046200	Filets de siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030463	Filets de perches du Nil [Lates niloticus], congelés					
03046300	Filets de perches du Nil [Lates niloticus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030469	Filets de carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], d'anguilles [Anguilla spp.] et de poissons tête de serpent [Channa spp.], congelés					
03046900	Filets de carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], d'anguilles [Anguilla spp.] et de poissons tête de serpent [Channa spp.], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030471	Filets de morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], congelés					
03047110	Filets de morues [Gadus macrocephalus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03047190	Filets de morues [Gadus morhua, Gadus ogac], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030472	Filets d'églefins [Melanogrammus aeglefinus], congelés					
03047200	Filets d'églefins [Melanogrammus aeglefinus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030473	Filets de lieus noirs [Pollachius virens], congelés					
03047300	Filets de lieus noirs [Pollachius virens], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030474	Filets de merlus [Merluccius spp., Urophycis spp.], congelés					
03047411	Filets de merlus blancs du Cap [Merluccius capensis] et de merlus noirs du Cap [Merluccius paradoxus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03047415	Filets de merlus argentins [Merluccius hubbsi], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03047419	Filets de merlus [Merluccius spp.] (à l'excl. des merlus blancs du Cap, des merlus noirs du Cap et des merlus argentins), congelés	15	2,5	0	1,5	B Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03047490	Filets de merlus [Urophycis spp.], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030475	Filets de lieus d'Alaska [Theragra chalcogramma], congelés					
03047500	Filets de lieus d'Alaska [Theragra chalcogramma], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030479	Filets de poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, congelés (à l'excl. des morues, églefins, lieus noirs, merlus et lieus d'Alaska)					
03047910	Filets de poissons [Boreogadus saida], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03047930	Filets de merlans [Merlangius merlangus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03047950	Filets de grenadiers bleus [Macruronus novaezealandiae], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03047980	Filets de lingues [Molva spp.], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03047990	Filets de poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, congelés (à l'excl. des morues, églefins, lieus noirs, merlus, lieus d'Alaska, Boreogadus saida, merlans, grenadiers bleus et lingues)	15	2,5	0	1,5	B
030481	Filets de saumons du Pacifique des espèces [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tschawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], de saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et de saumon du Danube [Hucho hucho], congelés					
03048100	Filets de saumons du Pacifique des espèces [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tschawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], de saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et de saumons du Danube [Hucho hucho], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030482	Filets de truites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster], congelés					
03048210	Filets de truites [Oncorhynchus mykiss] pesant > 400 g pièce, congelés	15	2,5	0	1,5	B
03048250	Filets de truites [Oncorhynchus apache] et [Oncorhynchus chrysogaster], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03048290	Filets de truites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita et Oncorhynchus gilae] (à l'excl. des filets des truites [Oncorhynchus mykiss] pesant > 400 g pièce) congelés	15	2,5	0	1,5	B
030483	Filets de poissons plats [Pleuronectidés, Bothidés, Cynoglossidés, Soléidés, Scophthalmidés et citharidés], congelés					
03048310	Filets de plies ou de carrelets [Pleuronectes platessa], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03048330	Filets de flets communs [Platichthys flesus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03048350	Filets de cardines [Lepidorhombus spp.], congelés	15	2,5	Accusé de réception préfecture	1,5	B

972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03048390	Filets de poissons plats [pleuronectidés, bothidés, cynoglossidés, soléidés, scophthalmidés et citharidés], congelés (à l'excl. des plies ou carrelets, flets communs et cardines)	15	2,5	0	1,5	B
030484	Filets d'espadons [Xiphias gladius], congelés					
03048400	Filets d'espadons [Xiphias gladius], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030485	Filets de légines [Dissostichus spp.], congelés					
03048500	Filets de légines [Dissostichus spp.], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030486	Filets de harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], congelés					
03048600	Filets de harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030487	Filets de thons (du genre [Thunnus]), listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus [Katsuwonus] pelamis], congelés					
03048700	Filets de thons (du genre [Thunnus]), listaos ou bonites à ventre rayé [Euthynnus [Katsuwonus] pelamis], congelés	15	2,5	0	1,5	B
030489	Filets de poissons, n.d.a., congelés					
03048910	Filets de poissons d'eau douce, n.d.a., congelés	15	2,5	0	1,5	B
03048921	Filets de rascasses du Nord ou sébastes [Sebastes marinus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03048929	Filets de rascasses du Nord ou sébastes [Sebastes spp.], congelés (à l'excl. des filets de poissons [Sebastes marinus])	15	2,5	0	1,5	B
03048930	Filets de poissons du genre [Euthynnus], congelés (à l'excl. des listaos ou bonites à ventre rayé)	15	2,5	0	1,5	B
03048941	Filets de maquereaux [Scomber australasicus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03048949	Filets de maquereaux [Scomber scombrus] et [Scomber japonicus] et poissons de l'espèce [Orcynopsis unicolor], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03048951	Filets d'aiguillats et de roussettes [Squalus acanthias et Scyliorhinus spp.], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03048955	Filets de requins-taupes communs [Lamna nasus], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03048959	Filets de squales, congelés (à l'excl. des aiguillats [Squalus acanthias], des roussettes [Scyliorhinus spp.] et des requins-taupes communs)	15	2,5	0	1,5	B
03048960	Filets de baudroies [Lophius spp.], congelés	15	2,5	0	1,5	B
03048990	Filets de poissons, n.d.a., congelés	15	2,5	0	1,5	B
030491	Cheir d'espadons [Xiphias gladius], même hachée, congelée (à l'excl. des filets)					
03049100	Cheir d'espadons [Xiphias gladius], même hachée, congelée (à l'excl. des filets)	15	2,5	0	1,5	B
030492	Cheir de légines [Dissostichus spp.], même hachée, congelée (à l'excl. des filets)					
03049200	Cheir de légines [Dissostichus spp.], même hachée, congelée (à l'excl. des filets)	15	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
030493	Chef de tilapias [Oreochromis spp.], de siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], de carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], d'anguilles [Anguilla spp.], de perches du Nil [Lates niloticus] et de poissons tête de serpent [Channa spp.], congelé					
03049310	Surimi de tilapias [Oreochromis spp.], de siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], de carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], d'anguilles [Anguilla spp.], de perches du Nil [Lates niloticus] et de poissons tête de serpent [Channa spp.], congelé	15	2,5	0	1,5	B
03049390	Chef de tilapias [Oreochromis spp.], de siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], de carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], d'anguilles [Anguilla spp.], de perches du Nil [Lates niloticus] et de poissons tête de serpent [Channa spp.], même hachée, congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	15	2,5	0	1,5	B
030494	Chef de poissons, même hachée, de lieus d'Alaska [Theragra chalcogramma], congelée (à l'excl. des filets)					
03049410	Surimi de lieus d'Alaska [Theragra chalcogramma], congelé	15	2,5	0	1,5	B
03049490	Chef de poissons, même hachée, de lieus d'Alaska [Theragra chalcogramma], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	15	2,5	0	1,5	B
030495	Chef, même hachée, de poissons des familles Bregmacerotidae, Euichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, congelée (à l'excl. des filets et lieus de l'Alaska [Theragra chalcogramma])					
03049510	Surimi de poissons des familles Bregmacerotidae, Euichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, congelé (à l'excl. des lieus de l'Alaska [Theragra chalcogramma])	15	2,5	0	1,5	B
03049521	Chef, même hachée, de morues [Gadus macrocephalus], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	15	2,5	0	1,5	B
03049525	Chef, même hachée, de morues [Gadus Morhua], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	15	2,5	0	1,5	B
03049529	Chef, même hachée, de morues [Gadus ogac] ainsi que de poissons de l'espèce [Boreogadus Saida], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	15	2,5	0	1,5	B
03049530	Chef, même hachée, d'églefins [Melanogrammus aeglefinus], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	15	2,5	0	1,5	B
03049540	Chef, même hachée, de lieus noirs [Pollachius virens], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	15	2,5	0	1,5	B
03049550	Chef, même hachée, de merlus [Merluccius spp.], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	15	2,5	Acquisé à réception en préfecture B 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03049560	Chef, même hachée, de merlans poutassous [Micromesistius poutassou, Gadus poutassou], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	15	2,5	0	1,5	B
03049590	Chef, même hachée, de poissons des familles Bregmacerotidae, Euichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, congelée, (à l'excl. des filets, surimi, lieus de l'Alaska [Theragra chalcogramma], morues, haddock, lieus noirs, merlus [Merluccius spp.] et merlans poutassous)	15	2,5	0	1,5	B
030499	Chef de poissons, n.d.a., congelée (à l'excl. des filets)					
03049910	Surimi de poissons, n.d.a., congelé	15	2,5	0	1,5	B
03049921	Chef de poissons d'eau douce, n.d.a., congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	15	2,5	0	1,5	B
03049923	Chef, même hachée, de harengs [Clupea harengus et Clupea pallasii], congelée (à l'excl. des filets)	15	2,5	0	1,5	B
03049929	Chef, même hachée, de rascasses du Nord ou sébastes [Sebastes spp.], congelée (à l'excl. des filets)	15	2,5	0	1,5	B
03049955	Chef, même hachée, de cardines [Lepidorhombus spp.], congelée (à l'excl. des filets)	15	2,5	0	1,5	B
03049961	Chef, même hachée, de castagnoles [Brama spp.], congelée (à l'excl. des filets)	15	2,5	0	1,5	B
03049965	Chef, même hachée, de baudroies [Lophius spp.], congelée (à l'excl. des filets)	15	2,5	0	1,5	B
03049999	Chef de poissons de mer, n.d.a., congelée (à l'excl. des filets et du surimi)	15	2,5	0	1,5	B
0305	Poissons comestibles, séchés, salés ou en saumure; poissons comestibles, fumés, même cuits avant ou pendant le fumage; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine					
030510	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine					
03051000	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine	10	2,5	0	2,5	A
030520	Foies, œufs et laitances de poissons, séchés, fumés, salés ou en saumure					
03052000	Foies, œufs et laitances de poissons, séchés, fumés, salés ou en saumure	7	2,5	0	1,5	A
030531						
03053100	Filets de tilapia [Oreochromis spp.], de siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], de carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], d'anguilles [Anguilla spp.], de perches du Nil [Lates niloticus] et de poissons tête de serpent [Channa spp.], séchés, salés ou en saumure, mais non fumés	7	2,5	0	1,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
030532	Filets de poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés					
03053211	Filets de morues [Gadus macrocephalus], séchés, salés ou en saumure, mais non fumés	7	2,5	0	1,5	A
03053219	Filets de morues [Gadus morhua] et [Gadus ogac] et filets de poissons [Boreogadus saida], séchés, salés ou en saumure, mais non fumés	7	2,5	0	1,5	A
03053290	Filets de poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés (à l'excl. des morues et Boreogadus saida)	7	2,5	0	1,5	A
030539	Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés (à l'excl. des tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons tête de serpent et poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae					
03053910	Filets de saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tschawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], de saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et de saumons du Danube [Hucho hucho], salés ou en saumure, mais non fumés	7	2,5	0	1,5	A
03053950	Filets de flétans noirs [Reinhardtius hippoglossoides], salés ou en saumure, mais non fumés	7	2,5	0	1,5	A
03053990	Filets de poissons, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés (à l'excl. des tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons tête de serpent, poissons des familles Bregmacerotidae, Euclichthyidae, Gadidae, Macrouridae, Melanonidae, Merlucciidae, Moridae et Muraenolepididae et filets, salés ou en saumure, de saumons du Pacifique, de saumons de l'Atlantique, de saumons du Danube et de flétans noirs)	7	2,5	0	1,5	A
030541	Saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tschawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et saumons du Danube [Hucho hucho], fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)					
03054100	Saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tschawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et saumons du Danube [Hucho hucho], fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	7	2,5	0	1,5	A
030542	Harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)					
03054200	Harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	2	2,5	0	2,5	A

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
030543	Truites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster], fumées, y.c. les filets (à l'excl. des abats)					
03054300	Truites [Salmo trutta, Oncorhynchus mykiss, Oncorhynchus clarki, Oncorhynchus aguabonita, Oncorhynchus gilae, Oncorhynchus apache et Oncorhynchus chrysogaster], fumées, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	7	2,5	0	1,5	A
030544	Tilapias [Oreochromis spp.], siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], anguilles [Anguilla spp.], fumées, y.c. les filets (à l'excl. des abats)					
03054410	Anguilles [Anguilla spp.], fumées, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	7	2,5	0	1,5	A
03054490	Tilapias [Oreochromis spp.], siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], perches du Nil [Lates niloticus] et poissons tête de serpent [Channa spp.], fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	7	2,5	0	1,5	A
030549	Poissons fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats, saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube, harengs, truites, tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil et poissons tête de serpent)					
03054910	Flétans noirs [Reinhardtius hippoglossoides], fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	7	2,5	0	1,5	A
03054920	Flétans atlantiques [Hippoglossus hippoglossus], fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	7	2,5	0	1,5	A
03054930	Maquereaux [Scomber scombrus, Scomber australasicus, Scomber japonicus], fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)	7	2,5	0	1,5	A
03054980	Poissons fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats, saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube, harengs, flétans noirs, flétans atlantiques, maquereaux, truites, tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil et poissons tête de serpent)	7	2,5	0	1,5	A
030551	Morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], séchées, même salées, mais non fumées (à l'excl. des filets et abats)					
03055110	Morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], séchées, non salées ni fumées (à l'excl. des filets et abats)	2	2,5	0	1,5	A
03055190	Morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], séchées et salées, mais non fumées (à l'excl. des filets et abats)	2	2,5	0	1,5	A
030559	Poissons séchés, même salés, mais non fumés (à l'excl. des filets, abats et morues)					

Accusé de réception en préfecture
971-239720014-20150922/annee2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03055910	Poissons de l'espèce [Boreogadus saida], séchés, même salés, mais non fumés (à l'excl. des filets et abats)	7	2,5	0	1,5	A
03055930	Harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], séchés, même salés, mais non fumés (à l'excl. des filets et abats)	7	2,5	0	1,5	A
03055950	Anchois [Engraulis spp.], séchés, même salés, mais non fumés (à l'excl. des filets et abats)	7	2,5	0	1,5	A
03055970	Flétans atlantiques [Hippoglossus hippoglossus], séchés, même salés, mais non fumés (à l'excl. des filets et abats)	7	2,5	0	1,5	A
03055980	Poissons séchés, même salés, mais non fumés (à l'excl. des morues, poissons de l'espèce [Boreogadus saida], harengs, anchois, flétans atlantiques et filets et abats)	2	2,5	0	1,5	A
030561	Harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)					
03056100	Harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	7	2,5	0	1,5	A
030562	Morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], uniquement salées ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)					
03056200	Morues [Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus], uniquement salées ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	2	2,5	0	1,5	A
030563	Anchois [Engraulis spp.], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)					
03056300	Anchois [Engraulis spp.], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	7	2,5	0	1,5	A
030564	Tilapias [Oreochromis spp.], siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], anguilles [Anguilla spp.], perches du Nil [Lates niloticus] et poissons tête de serpent [Channa spp.], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)					
03056400	Tilapias [Oreochromis spp.], siluridés [Pangasius spp., Silurus spp., Clarias spp., Ictalurus spp.], carpes [Cyprinus carpio, Carassius carassius, Ctenopharyngodon idellus, Hypophthalmichthys spp., Cirrhinus spp., Mylopharyngodon piceus], anguilles [Anguilla spp.], perches du Nil [Lates niloticus] et poissons tête de serpent [Channa spp.], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	7	2,5	0	1,5	A
030569	Poissons, uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets, abats, harengs, morues, anchois, tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil et poissons tête de serpent)					
03056910	Poissons [Boreogadus saida], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	7	2,5	0	1,5	A
03056930	Flétans atlantiques [Hippoglossus hippoglossus], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	7	2,5	0	1,5	A

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03056950	Saumons du Pacifique [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et saumons du Danube [Hucho hucho], uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des filets et abats)	7	2,5	0	1,5	A
03056980	Poissons, uniquement salés ou en saumure (à l'excl. des harengs, morues, anchois, tilapias, siluridés, carpes, anguilles, perches du Nil, poissons à tête de serpent, poissons de l'espèce [Boreogadus saida], flétans atlantiques, saumons du Pacifique, de l'Atlantique et du Danube, et filets et abats)	7	2,5	0	1,5	A
030571	Ailerons de requins, fumés, séchés, salés ou en saumure					
03057110	Ailerons de requins, fumés	7	2,5	0	1,5	A
03057190	Ailerons de requins, séchés, salés ou en saumure (sauf fumés)	7	2,5	0	1,5	A
030572	Têtes, queues et vessies natatoires de poissons, fumées, séchées, salées ou en saumure					
03057200	Têtes, queues et vessies natatoires de poissons, fumées, séchées, salées ou en saumure	7	2,5	0	1,5	A
030579	Nageoires de poissons et autres abats de poissons comestibles, fumés, séchés, salés ou en saumure (à l'excl. des têtes, queues, vessies natatoires et ailerons de requins)					
03057900	Nageoires de poissons et autres abats de poissons comestibles, fumés, séchés, salés ou en saumure (à l'excl. des têtes, queues, vessies natatoires et ailerons de requins)	7	2,5	0	1,5	A
0306	Crustacés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure, même fumés, y.c. les crustacés non décortiqués cuits à l'eau ou à la vapeur; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine					
030611	Langoustes [Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp], même fumées, même décortiquées, y.c. les langoustes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées					
03061105	Langoustes [Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.], fumées, même non décortiquées, même cuites mais non autrement préparées, congelées	15	2,5	0	1,5	B
03061110	Queues de langouste [Palinurus spp., Panulirus spp. et Jasus spp.], même non décortiquées, congelées, y.c. les queues de langouste non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
03061190	Langoustes [Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.], même non décortiquées, congelées, y.c. les langoustes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des langoustes fumées et queues de langoustes)	15	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
030612	Homards [Homarus spp.], même fumés, même décortiqués, congelés, y.c. les homards non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur					
03061205	Homards [Homarus spp.], fumés, même non décortiqués, même cuits mais non autrement préparés, congelés	15	2,5	0	1,5	B
03061210	Homards [Homarus spp.], entiers, même cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	15	2,5	0	1,5	B
03061290	Homards [Homarus spp.], congelés (à l'excl. des homards entiers et fumés)	15	2,5	0	1,5	B
030614	Crabes, même fumés, même décortiqués, y.c. les crabes non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés					
03061405	Crabes, fumés, même non décortiqués, même cuits mais non autrement préparés, congelés	15	2,5	0	1,5	B
03061410	Crabes [Paralithodes camchaticus], [Chionoecetes spp.] et [Callinectes sapidus], même non décortiqués, congelés, y.c. les crabes non décortiqués, préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur (sauf fumés)	15	2,5	0	1,5	B
03061430	Crabes tourteau [Cancer pagurus], même non décortiqués, congelés, y.c. les crabes non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur (sauf fumés)	15	2,5	0	1,5	B
03061490	Crabes, même non décortiqués, congelés, y.c. les crabes non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des crabes fumés, crabes [Paralithodes camchaticus], [Chionoecetes spp.] et [Callinectes sapidus] et crabes tourteau [Cancer pagurus])	15	2,5	0	1,5	B
030615	Langoustines [Nephrops norvegicus], même fumées, même décortiquées, congelées, y.c. les langoustines non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur					
03061510	Langoustines [Nephrops norvegicus], fumées, même non décortiquées, même cuites mais non autrement préparées, congelées	15	2,5	0	1,5	B
03061590	Langoustines [Nephrops norvegicus], même non décortiquées, congelées, y.c. les langoustines non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
030616	Crevettes d'eau froide [Pandalus spp., Crangon crangon], même fumées, même décortiquées, y.c. les crevettes d'eau froide non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées					
03061610	Crevettes d'eau froide [Pandalus spp., Crangon crangon], fumées, même non décortiquées, même cuites mais non autrement préparées, congelées	15	2,5	0	1,5	B
03061691	Crevettes d'eau froide [Crangon crangon], même non décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
03061699	Crevettes d'eau froide [Pandalus spp.], même non décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
030617	Crevettes, même fumées, même décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées (à l'excl. des crevettes d'eau froide)					
03061710	Crevettes, fumées, même non décortiquées, même cuites mais non autrement préparées, congelées (à l'excl. des crevettes d'eau froide)	15	2,5	0	1,5	B
03061791	Crevettes roses du large [Parapenaeus longirostris], même non décortiquées, congelées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
03061792	Crevettes du genre [Penaeus], même non décortiquées, congelées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
03061793	Crevettes de la famille [Pandalidae], même non décortiquées, congelées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des crevettes fumées et crevettes [Pandalus])	15	2,5	0	1,5	B
03061794	Crevettes du genre [Crangon], même non décortiquées, congelées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des crevettes fumées et crevettes du genre [Crangon crangon])	15	2,5	0	1,5	B
03061799	Crevettes, même non décortiquées, congelées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des crevettes fumées, crevettes de la famille [Pandalidae], crevettes du genre [Crangon], crevettes roses du large [Parapenaeus longirostris] et crevettes du genre [Penaeus])	15	2,5	0	1,5	B
030619	Crustacés, même fumés, propres à l'alimentation humaine, même décortiqués, congelés, y.c. les crustacés non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des langoustes, homards, crabes, langoustines et crevettes); farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine, congelés					
03061905	Crustacés, propres à l'alimentation humaine, fumés, même non décortiqués, même cuits mais non autrement préparés, congelés (à l'excl. des langoustes, homards, crevettes, crabes, langoustines et crevettes); farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, fumés, propres à l'alimentation humaine, congelés	15	2,5	0	1,5	B
03061910	Écrevisses, même non décortiquées, congelées, y.c. les écrevisses non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
03061990	Crustacés, propres à l'alimentation humaine, même non décortiqués, congelés, y.c. les crustacés non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des crustacés fumés, langoustes, homards, crevettes, crabes, écrevisses et langoustines [Nephrops norvegicus]); farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine, congelés (sauf fumés)	15	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
030621	Langoustes [Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.], même fumées, même décortiquées, vivantes, fraîches, réfrigérées, séchées, salées ou en saumure, y.c. les langoustes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur					
03062110	Langoustes [Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.], fumées, même non décortiquées, même cuites mais non autrement préparées (sauf congelées)	15	2,5	0	1,5	B
03062190	Langoustes [Palinurus spp., Panulirus spp., Jasus spp.], même non décortiquées, vivantes, fraîches, réfrigérées, séchées, salées ou en saumure, y.c. les langoustes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
030622	Homards [Homarus spp.], même fumés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, séchés, salés ou en saumure, y.c. les homards non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur					
03062210	Homards [Homarus spp.], vivants	15	2,5	0	1,5	B
03062230	Homards [Homarus spp.], fumés, même non décortiqués, même cuits mais non autrement préparés	15	2,5	0	1,5	B
03062291	Homards [Homarus spp.], entiers, frais, réfrigérés, séchés, salés ou en saumure, y.c. les homards non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur (sauf fumés)	15	2,5	0	1,5	B
03062299	Morceaux de homards [Homarus spp.], frais, réfrigérés, séchés, salés ou en saumure, y.c. les morceaux de homards non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur (sauf fumés)	15	2,5	0	1,5	B
030624	Crabes, même fumés, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, séchés, salés ou en saumure, y.c. les crabes non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur					
03062410	Crabes, fumés, même non décortiqués, même cuits mais non autrement préparés (sauf congelés)	15	2,5	0	1,5	B
03062430	Crabes tourteau [Cancer pagurus], même non décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, séchés, salés ou en saumure, y.c. les crabes non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur (sauf fumés)	15	2,5	0	1,5	B
03062480	Crabes, même non décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, séchés, salés ou en saumure, y.c. les crabes non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des crabes fumés et crabes tourteau [Cancer pagurus])	15	2,5	0	1,5	B
030625	Langoustines [Nephrops norvegicus], même fumées, même décortiquées, vivantes, fraîches, réfrigérées, séchées, salées ou en saumure, y.c. les langoustines non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur					
03062510	Langoustines [Nephrops norvegicus], fumées, même non décortiquées, même cuites mais non autrement préparées (sauf congelées)	15	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03062590	Langoustines [Nephrops norvegicus], même non décortiquées, vivantes, fraîches, réfrigérées, séchées, salées ou en saumure, y.c. les langoustines non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
030626	Crevettes d'eau froide [Pandalus spp., Crangon crangon], même fumées, même décortiquées, vivantes, fraîches, réfrigérées, séchées, salées ou en saumure, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur					
03062610	Crevettes d'eau froide [Pandalus spp., Crangon crangon], fumées, même non décortiquées, même cuites mais non autrement préparées (sauf congelées)	15	2,5	0	1,5	B
03062631	Crevettes [Crangon crangon], même non décortiquées, fraîches ou réfrigérées ou cuites à l'eau ou à la vapeur (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
03062639	Crevettes [Crangon crangon], vivantes, séchées, salées ou en saumure (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
03062690	Crevettes d'eau froide [Pandalus spp.], même non décortiquées, vivantes, fraîches, réfrigérées, séchées, salées ou en saumure, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
030627	Crevettes, même fumées, même décortiquées, vivantes, fraîches, réfrigérées, séchées, salées ou en saumure, y.c. les crevettes non décortiquées, préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des crevettes d'eau froide)					
03062710	Crevettes, fumées, même non décortiquées, même cuites mais non autrement préparées (à l'excl. des crevettes congelées et crevettes d'eau froide)	15	2,5	0	1,5	B
03062791	Crevettes de la famille [Pandalidae], même non décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des crevettes fumées, congelées et [Pandalus])	15	2,5	0	1,5	B
03062795	Crevettes du genre [Crangon], même non décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des crevettes fumées, congelées et [Crangon crangon])	15	2,5	0	1,5	B
03062799	Crevettes, même non décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des crevettes fumées, congelées, crevettes de la famille [Pandalidae] et crevettes grises du genre [Crangon])	15	2,5	0	1,5	B
030629	Crustacés, même fumés, propres à l'alimentation humaine, même décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, séchés, salés ou en saumure, y.c. les crustacés non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des langoustes, homards, crabes, langoustines et crevettes); farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, fumés, propres à l'alimentation humaine					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03062905	Crustacés, propres à l'alimentation humaine, fumés, même non décortiqués, même cuits mais non autrement préparés (à l'excl. des crustacés congelés et langoustes, homards, crabes, langoustines et crevettes); farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, fumés, propres à l'alimentation humaine (sauf congelés)	15	2,5	0	1,5	B
03062910	Écrevisses, même non décortiquées, y.c. les écrevisses non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (sauf fumées et congelées)	15	2,5	0	1,5	B
03062990	Crustacés, propres à l'alimentation humaine, même non décortiqués, y.c. les crustacés non décortiqués, préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des crustacés fumés et congelés, langoustes, homards, crevettes, crabes, écrevisses et langoustines [Nephrops norvegicus]); farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine (sauf fumés et congelés)	15	2,5	0	1,5	B
0307	Mollusques, propres à l'alimentation humaine, même fumés, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de mollusques, propres à l'alimentation humaine					
030711	Huîtres, même non séparées de leur coquille, vivantes, fraîches ou réfrigérées					
03071110	Huîtres plates [Ostrea], vivantes, ne pesant pas, coquille comprise, plus de 40 g pièce	15	2,5	0	1,5	B
03071190	Huîtres, même non séparées de leur coquille, vivantes, fraîches ou réfrigérées (à l'excl. des huîtres plates, vivantes, ne pesant pas, coquille comprise, plus de 40 g pièce)	15	2,5	0	1,5	B
030719	Huîtres, fumées, congelées, séchées, salées ou en saumure					B
03071910	Huîtres, fumées, même non séparées de leur coquille, même cuites mais non autrement préparées	15	2,5	0	1,5	B
03071990	Huîtres, même non séparées de leur coquille, congelées, séchées, salées ou en saumure (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
030721	Coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux, et autres coquillages des genres [Pecten], [Chlamys] ou [Placopecten], même non séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés					
03072100	Coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux, et autres coquillages des genres [Pecten], [Chlamys] ou [Placopecten], même non séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030729	Coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux et autres coquillages des genres [Pecten], [Chlamys] ou [Placopecten], même non séparés de leur coquille, fumés, congelés, séchés, salés ou en saumure					

Accusé de réception en préfecture
072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03072905	Coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux et autres coquillages des genres [Pecten], [Chlamys] ou [Placopecten], même non séparés de leur coquille, même cuits mais non autrement préparés, fumés	15	2,5	0	1,5	B
03072910	Coquilles Saint-Jacques [Pecten maximus], même non séparées de leur coquille, congelées (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
03072990	Coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux, et autres coquillages des genres [Pectens], [Chlamys] ou [Placopecten], même non séparés de leur coquille, congelés, séchés, salés ou en saumure (à l'excl. des coquilles Saint-Jacques fumées et des coquilles Saint-Jacques [Pecten maximus] congelées)	15	2,5	0	1,5	B
030731	Moules [Mytilus spp., Perna spp.], même séparées de leur coquille, non fumées, vivantes, fraîches ou réfrigérées					
03073110	Moules [Mytilus spp.], même séparées de leur coquille, vivantes, fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03073190	Moules [Perna spp.], même séparées de leur coquille, vivantes, fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
030739	Moules [Mytilus spp., Perna spp.], même séparées de leur coquille, fumées, congelées, séchées, salées ou en saumure					
03073905	Moules [Mytilus spp., Perna spp.], même séparées de leur coquille, même cuites mais non autrement préparées, fumées	15	2,5	0	1,5	B
03073910	Moules [Mytilus spp.], même non séparées de leur coquille, congelées, séchées, salées ou en saumure (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
03073990	Moules [Perna spp.], même non séparées de leur coquille, congelées, séchées, salées ou en saumure (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
030741	Seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma], sépioles [Sepiola spp.], calmars et encornets [Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp.], même séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés, non fumés					
03074110	Seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma] et sépioles [Sepiola spp.], même séparées de leur coquille, vivantes, fraîches ou réfrigérées	15	2,5	0	1,5	B
03074192	Calmars et encornets [Loligo spp.], même séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
03074199	Calmars et encornets [Ommastrephes spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp.], même séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030749	Seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma], sépioles [Sepiola spp.], calmars et encornets [Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp.], même séparés de leur coquille, fumés, congelés, séchés, salés ou en saumure					
03074905	Seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma], sépioles [Sepiola spp.], calmars et encornets [Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp.], fumés, même cuits mais non autrement préparés	15	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03074909	Sépioles [Sepiola rondeleti], congelées (sauf fumées)	15	2,5	0	1,5	B
03074911	Sépioles du genre 'Sepiola', même séparées de leur coquille, congelées (à l'excl. du genre 'Sepiola rondeleti')	15	2,5	0	1,5	B
03074918	Seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma], même séparées de leur coquille, congelées	15	2,5	0	1,5	B
03074931	Calmars et encornets [Loligo vulgaris], même séparés de leur coquille, congelés	15	2,5	0	1,5	B
03074933	Calmars et encornets [Loligo pealei], même séparés de leur coquille, congelés	15	2,5	0	1,5	B
03074935	Calmars et encornets [Loligo patagonica], même séparés de leur coquille, congelés	15	2,5	0	1,5	B
03074938	Calmars et encornets du genre 'Loligo', même séparés de leur coquille, congelés (à l'excl. des genres 'Loligo vulgaris', 'Loligo pealei' et 'Loligo patagonica')	15	2,5	0	1,5	B
03074959	Calmars et encornets [Ommastrephes spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp.], même séparés de leur coquille, congelés	15	2,5	0	1,5	B
03074971	Seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma] et sépioles [Sepiola spp.], même séparées de leur coquille, séchées, salées ou en saumure	15	2,5	0	1,5	B
03074992	Calmars et encornets [Loligo spp.], même séparés de leur coquille, séchés, salés ou en saumure	15	2,5	0	1,5	B
03074999	Calmars et encornets [Ommastrephes spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp.], même séparés de leur coquille, séchés, salés ou en saumure	15	2,5	0	1,5	B
030751	Poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], vivants, frais ou réfrigérés					
03075100	Poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], vivants, frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030759	Poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], fumés, séchés, salés ou en saumure					
03075905	Poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], fumés, même cuits mais non autrement préparés	15	2,5	0	1,5	B
03075910	Poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], congelés (non fumés)	15	2,5	0	1,5	B
03075990	Poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], séchés, salés ou en saumure (sauf fumés)	15	2,5	0	1,5	B
030760	Escargots, même séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure, même fumés (à l'excl. des escargots de mer)					
03076010	Escargots, même non séparés de leur coquille, même cuits mais non autrement préparés, fumés (à l'excl. des escargots de mer)	15	2,5	0	1,5	B
03076090	Escargots, même non séparés de leur coquille, vivants, frais, réfrigérés, congelés, salés, séchés ou en saumure (à l'excl. des escargots fumés et escargots de mer)	15	2,5	0	1,5	B
030771	Clams, coques et arches des familles [Arcidae, Arcticidae, Cardiidae, Donacidae, Hiatellidae, Mactridae, Mesodesmatidae, Myidae, Semelidae, Solecurtidae, Solenidae, Tridacnidae et Veneridae], même non séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03077100	Clams, coques et arches des familles [Arcidae, Arcticidae, Cardiidae, Donacidae, Hiatellidae, Mactridae, Mesodesmatidae, Myidae, Semelidae, Solecurtidae, Solenidae, Tridacnidae et Veneridae], même non séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030779	Clams, coques et arches des familles [Arcidae, Arcticidae, Cardiidae, Donacidae, Hiatellidae, Mactridae, Mesodesmatidae, Myidae, Semelidae, Solecurtidae, Solenidae, Tridacnidae et Veneridae], même non séparés de leur coquille, fumés, congelés, séchés, salés ou en saumure					
03077910	Clams, coques et arches des familles [Arcidae, Arcticidae, Cardiidae, Donacidae, Hiatellidae, Mactridae, Mesodesmatidae, Myidae, Semelidae, Solecurtidae, Solenidae, Tridacnidae et Veneridae], même séparés de leur coquille, même cuits avant ou pendant le fumage mais non autrement préparés, fumés	15	2,5	0	1,5	B
03077930	Palourdes ou clovisses ou autres espèces de la famille Veneridae, même non séparées de leur coquille, congelées	15	2,5	0	1,5	B
03077990	Clams, coques et arches des familles [Arcidae, Arcticidae, Cardiidae, Donacidae, Hiatellidae, Mactridae, Mesodesmatidae, Myidae, Semelidae, Solecurtidae, Solenidae, Tridacnidae et Veneridae], même non séparés de leur coquille, congelés, séchés, salés ou en saumure (sauf fumés et à l'excl. des espèces de la famille Veneridae, congelées)	15	2,5	0	1,5	B
030781	Ormeaux [Haliotis spp.], même non séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés					
03078100	Ormeaux [Haliotis spp.], même non séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030789	Ormeaux [Haliotis spp.], même non séparés de leur coquille, fumés, congelés, séchés, salés ou en saumure					
03078910	Ormeaux [Haliotis spp.], même non séparés de leur coquille, même cuits mais non autrement préparés, fumés	15	2,5	0	1,5	B
03078990	Ormeaux [Haliotis spp.], même non séparés de leur coquille, congelés, séchés, salés ou en saumure (sauf fumés)	15	2,5	0	1,5	B
030791	Toutenons communs [Todarodes sagittatus], vivants, frais ou réfrigérés					
03079110	Toutenons communs [Todarodes sagittatus], vivants, frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03079190	Mollusques, propres à l'alimentation humaine, même non séparés de leur coquille, vivants, frais ou réfrigérés (à l'excl. des huîtres, coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux et autres coquillages des genres [Pecten], [Chlamys] ou [Placopecten], moules [Mytilus spp., Perna spp.], seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma], sépioles [Sepiola spp.], calmars et encornets [Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp., Todarodes sagittatus], poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], escargots autres que les escargots de mer, clams, coques, arches et ormeaux); farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de mollusques, propres à l'alimentation humaine, frais ou réfrigérés	15	2,5	0	1,5	B
030799	Mollusques, propres à l'alimentation humaine, même non séparés de leur coquille, fumés, congelés, séchés, salés ou en saumure (à l'excl. des huîtres, coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux et autres coquillages des genres [Pecten], [Chlamys] ou [Placopecten], moules [Mytilus spp., Perna spp.], seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma], sépioles [Sepiola spp.], calmars et encornets [Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp.], poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], escargots autres que les escargots de mer, clams, coques, arches et ormeaux)					
03079910	Mollusques, propres à l'alimentation humaine, même non séparés de leur coquille, fumés, même cuits mais non autrement préparés (à l'excl. des huîtres, coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux et autres coquillages des genres [Pecten], [Chlamys] ou [Placopecten], moules [Mytilus spp., Perna spp.], seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma], sépioles [Sepiola spp.], calmars et encornets [Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp.], poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], escargots autres que les escargots de mer, clams, coques, arches et ormeaux)	15	2,5	0	1,5	B
03079911	Mollusques [Illex spp.], même non séparés de leur coquille, congelés (sauf fumés)	15	2,5	0	1,5	B
03079914	Toutenons communs [Todarodes sagittatus], congelés (sauf fumés)	15	2,5	0	1,5	B
03079917	Mollusques, propres à l'alimentation humaine, même non séparés de leur coquille, congelés (à l'excl. des huîtres, coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux et autres coquillages des genres [Pecten], [Chlamys] ou [Placopecten], moules [Mytilus spp., Perna spp.], seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma], sépioles [Sepiola spp.], calmars et encornets [Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp., Todarodes sagittatus], poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], escargots autres que les escargots de mer, clams, coques, arches, ormeaux, mollusques du genre [Illex spp.] et autres espèces de la famille [Veneridae]); farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de mollusques, propres à l'alimentation humaine, congelés	15	2,5	0	1,5	B
03079920	Toutenons communs [Todarodes sagittatus], séchés, salés ou en saumure (à l'excl. des fumés)	15	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 anne2-15-1473-1	DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03079980	Mollusques, propres à l'alimentation humaine, même non séparés de leur coquille, séchés, salés ou en saumure (à l'excl. des fumés, des huîtres, coquilles Saint-Jacques ou peignes, pétoncles ou vanneaux et autres coquillages des genres [Pecten], [Chlamys] ou [Placopecten], moules [Mytilus spp., Perna spp.], seiches [Sepia officinalis, Rossia macrosoma], sépioles [Sepiola spp.], calmars et encornets [Ommastrephes spp., Loligo spp., Nototodarus spp., Sepioteuthis spp., Todarodes sagittatus], poulpes ou pieuvres [Octopus spp.], escargots autres que les escargots de mer, clams, coques, arches et ormeaux); farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de mollusques, propres à l'alimentation humaine, séchés, salés ou en saumure	15	2,5	0	1,5	B
0308	Invertébrés aquatiques autres que les crustacés et les mollusques, vivants, frais, réfrigérés, séchés, salés ou en saumure, même fumés; farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés et les mollusques, propres à l'alimentation humaine					
030811	Bêches-de-mer [Stichopus japonicus, Holothurioidea], vivantes, fraîches ou réfrigérées					
03081100	Bêches-de-mer [Stichopus japonicus, Holothurioidea], vivantes, fraîches ou réfrigérées	15	2,5	15	2,5	
030819	Bêches-de-mer [Stichopus japonicus, Holothurioidea], fumées, congelées, séchées, salées ou en saumure					
03081910	Bêches-de-mer [Stichopus japonicus, Holothurioidea], fumées, même cuites mais non autrement préparées	15	2,5	15	2,5	
03081930	Bêches-de-mer [Stichopus japonicus, Holothurioidea], congelées (sauf fumées)	15	2,5	15	2,5	
03081990	Bêches-de-mer [Stichopus japonicus, Holothurioidea], séchées, salées ou en saumure (sauf fumées)	15	2,5	15	2,5	
030821	Oursins [Strongylocentrotus spp., Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echichinus esculentus], vivants, frais ou réfrigérés					
03082100	Oursins [Strongylocentrotus spp., Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echichinus esculentus], vivants, frais ou réfrigérés	15	2,5	15	2,5	
030829	Oursins [Strongylocentrotus spp., Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echichinus esculentus], fumés, congelés, séchés, salés ou en saumure					
03082910	Oursins [Strongylocentrotus spp., Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echichinus esculentus], même cuits mais non autrement préparés, fumés	20	2,5	20	2,5	
03082930	Oursins [Strongylocentrotus spp., Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echichinus esculentus], congelés (sauf fumés)	15	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922 annexe2-15-1473-1-	Acquisé le 25/09/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
03082990	Oursins [Strongylocentrotus spp., Paracentrotus lividus, Loxechinus albus, Echichinus esculentus], séchés, salés ou en saumure (sauf fumés)	15	2,5	15	2,5	
030830	Méduses [Rhopilema spp.], vivantes, fraîches, réfrigérées, congelées, séchées, salées ou en saumure, même fumées					
03083010	Méduses [Rhopilema spp.], vivantes, fraîches ou réfrigérées	15	2,5	15	2,5	
03083030	Méduses [Rhopilema spp.], même cuites mais non autrement préparées, fumées	20	2,5	20	2,5	
03083050	Méduses [Rhopilema spp.], congelées (sauf fumées)	15	2,5	15	2,5	
03083090	Méduses [Rhopilema spp.], séchées, salées ou en saumure (sauf fumées)	15	2,5	15	2,5	
030890	Aquatiques invertébrés, vivants, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, même fumés (à l'excl. des crustacés, mollusques, bêches-de-mer, oursins et méduses); tous les types de farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés et les mollusques, propres à l'alimentation humaine, frais ou réfrigérés					
03089010	Invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés (à l'excl. des crustacés, mollusques, bêches-de-mer, oursins et méduses); tous les types de farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés et les mollusques, propres à l'alimentation humaine, frais ou réfrigérés	15	2,5	15	2,5	
03089030	Invertébrés aquatiques, même cuits mais non autrement préparés, fumés (à l'excl. des crustacés, mollusques, bêches-de-mer, oursins et méduses)	20	2,5	20	2,5	
03089050	Invertébrés aquatiques, congelés (à l'excl. des crustacés, mollusques, bêches-de-mer, oursins et méduses); tous les types de farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés et les mollusques, propres à l'alimentation humaine, congelés	15	2,5	15	2,5	
03089090	Invertébrés aquatiques, séchés, salés ou en saumure (à l'excl. des crustacés, mollusques, bêches-de-mer, oursins et méduses); farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets d'invertébrés aquatiques autres que les crustacés et les mollusques, propres à l'alimentation humaine, séchés, salés ou en saumure	15	2,5	15	2,5	
04	CHAPITRE 4 - LAIT ET PRODUITS DE LA LAITERIE; ŒUFS D'OISEAUX; MIEL NATUREL; PRODUITS COMESTIBLES D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
0401	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants					
040110	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1%					
04011010	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l	0	1,5	0	1,5	
04011090	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1% (à l'excl. en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l)	0	1,5	0	1,5	
040120	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1% mais <= 6%					
04012011	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1% mais <= 3%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l	0	1,5	0	1,5	
04012019	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1% mais <= 3%, en emballages immédiats d'un contenu net > 2 l	0	1,5	0	1,5	
04012091	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 3% mais <= 6%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l	0	1,5	0	1,5	
04012099	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 3% mais <= 6% (à l'excl. en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l)	0	1,5	0	1,5	
040140	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 6 % mais <= 10 %					
04014010	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 6 % mais <= 10 %, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l	7	2,5	7	2,5	
04014090	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 6 % mais <= 10 % (sauf en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
040150	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 10 %					
04015011	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 10 % mais <= 21 %, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l	7	2,5	7	2,5	
04015019	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 10 % mais <= 21 % (sauf en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l)	7	2,5	7	2,5	
04015031	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 21 % mais <= 45 %, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l	7	2,5	7	2,5	
04015039	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 21 % mais <= 45 % (sauf en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l)	7	2,5	7	2,5	
04015091	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 45 %, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l	7	2,5	7	2,5	
04015099	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 45 % (sauf en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 l)	7	2,5	7	2,5	
0402	Lait et crème de lait, concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants					
040210	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%					
04021011	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2,5 kg	0	1,5	0	1,5	
04021019	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0	1,5	0	1,5	
04021091	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2,5 kg	0	1,5	0	1,5	
04021099	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0	1,5	0	1,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
040221	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5%, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants					
04022111	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5 % mais < 27 %, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2,5 kg	0	1,5	0	1,5	
04022118	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5 % mais <= 27 %, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0	1,5	0	1,5	
04022191	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 27%, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2,5 kg	0	1,5	0	1,5	
04022199	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 27%, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0	1,5	0	1,5	
040229	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5%, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants					
04022911	Laits spéciaux pour nourrissons, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en récipients hermétiquement fermés d'un contenu net <= 500 g et d'une teneur en poids de matières grasses > 10% mais <= 27%	0	1,5	0	1,5	
04022915	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27%, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2,5 kg (à l'excl. des laits spéciaux pour nourrissons, en récipients hermétiquement fermés d'un contenu net <= 500 g)	0	1,5	0	1,5	
04022919	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27%, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0	1,5	0	1,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
04022991	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 27%, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2,5 kg	0	1,5	0	1,5	
04022999	Lait et crème de lait, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 27%, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg	0	1,5	0	1,5	
040291	Lait et crème de lait, concentrés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des laits et crèmes de lait en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)					
04029110	Lait et crème de lait, concentrés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 8% (à l'excl. des laits et crèmes de lait en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	0	1,5	0	1,5	
04029130	Lait et crème de lait, concentrés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 8% mais <= 10% (à l'excl. des laits et crèmes de lait en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	0	1,5	0	1,5	
04029151	Lait et crème de lait, concentrés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 10% mais <= 45%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2,5 kg (à l'excl. des laits et crèmes de lait en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	0	1,5	0	1,5	
04029159	Lait et crème de lait, concentrés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 10% mais <= 45%, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg (à l'excl. des laits et crèmes de lait en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	0	1,5	0	1,5	
04029191	Lait et crème de lait, concentrés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 45%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2,5 kg (à l'excl. des laits et crèmes de lait en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	0	1,5	0	1,5	
04029199	Lait et crème de lait, concentrés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 45%, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg (à l'excl. des laits et crèmes de lait en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	0	1,5	0	1,5	
040299	Lait et crème de lait, concentrés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des laits et crèmes de lait en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)					
04029910	Lait et crème de lait, concentrés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 9,5% (à l'excl. des laits et crèmes de lait en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	0	1,5	0	1,5	
04029931	Lait et crème de lait, concentrés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 9,5% mais <= 45%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2,5 kg (à l'excl. des laits et crèmes de lait en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	0	1,5	0	1,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
040299939	Lait et crème de lait, concentrés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 9,5% mais <= 45%, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg (à l'excl. des laits et crèmes de lait en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	0	1,5	0	1,5	
04029991	Lait et crème de lait, concentrés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 45%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2,5 kg (à l'excl. des laits et crèmes de lait en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	0	1,5	0	1,5	
04029999	Lait et crème de lait, concentrés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 45%, en emballages immédiats d'un contenu net > 2,5 kg (à l'excl. des laits et crèmes de lait en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	0	1,5	0	1,5	
0403	Babeurre, lait et crème caillés, yoghourt, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao					
040310	Yoghurts, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao					
04031011	Yoghurts, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 3%	15	2,5	0	1,5	B
04031013	Yoghurts, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 3% mais <= 6%	15	2,5	0	1,5	B
04031019	Yoghurts, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 6%	15	2,5	0	1,5	B
04031031	Yoghurts, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 3%	15	2,5	0	1,5	B
04031033	Yoghurts, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 3% mais <= 6%	15	2,5	0	1,5	B
04031039	Yoghurts, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 6%	15	2,5	0	1,5	B
04031051	Yoghurts, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%	15	2,5	0	1,5	B
04031053	Yoghurts, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27%	15	2,5	0	1,5	B
04031059	Yoghurts, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 27%	15	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
04031091	Yoghurts, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao, d'une teneur en poids de matières grasses <= 3% (à l'excl. des yoghurts en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	15	2,5	0	1,5	B
04031093	Yoghurts, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao, d'une teneur en poids de matières grasses > 3% mais <= 6% (à l'excl. des yoghurts en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	15	2,5	0	1,5	B
04031099	Yoghurts, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao, d'une teneur en poids de matières grasses > 6% (à l'excl. des yoghurts en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	15	2,5	0	1,5	B
040390	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao (à l'excl. des yoghurts)					
04039011	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5% (à l'excl. des yoghurts)	7	2,5	0	1,5	A
04039013	Babeurre, lait et crèmes caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27% (à l'excl. des yoghurts)	7	2,5	0	1,5	A
04039019	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 27% (à l'excl. des yoghurts)	7	2,5	0	1,5	A
04039031	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5% (à l'excl. des yoghurts)	7	2,5	0	1,5	A
04039033	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27% (à l'excl. des yoghurts)	7	2,5	0	1,5	A
04039039	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 27% (à l'excl. des yoghurts)	7	2,5	0	1,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
04039051	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 3% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides ainsi que des yoghourts)	7	2,5	0	1,5	A
04039053	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 3% mais <= 6% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides ainsi que des yoghourts)	7	2,5	0	1,5	A
04039059	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 6% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides ainsi que des yoghourts)	7	2,5	0	1,5	A
04039061	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 3% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides ainsi que des yoghourts)	7	2,5	0	1,5	A
04039063	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 3% mais <= 6% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides ainsi que des yoghourts)	7	2,5	0	1,5	A
04039069	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés, non aromatisés ni additionnés de fruits ou de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 6% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides ainsi que des yoghourts)	7	2,5	0	1,5	A
04039071	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5% (à l'excl. des yoghourts)	7	2,5	0	1,5	A
04039073	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27% (à l'excl. des yoghourts)	7	2,5	0	1,5	A
04039079	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses > 27% (à l'excl. des yoghourts)	7	2,5	0	1,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
04039091	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao, d'une teneur en poids de matières grasses <= 3% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides ainsi que des yoghourts)	7	2,5	0	1,5	A
04039093	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao, d'une teneur en poids de matières grasses > 3% mais <= 6% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides ainsi que des yoghourts)	7	2,5	0	1,5	A
04039099	Babeurre, lait et crème caillés, képhir et autres laits et crèmes fermentés ou acidifiés, même concentrés ou additionnés de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisés ou additionnés de fruits ou de cacao, d'une teneur en poids de matières grasses > 6% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides ainsi que des yoghourts)	7	2,5	0	1,5	A
0404	Lactosérum, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants; produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, n.d.a.					
040410	Lactosérum, modifié ou non, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants					
04041002	Lactosérum, modifié ou non, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%	7	2,5	7	2,5	
04041004	Lactosérum, modifié ou non, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27%	7	2,5	7	2,5	
04041006	Lactosérum, modifié ou non, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 27%	7	2,5	7	2,5	
04041012	Lactosérum, modifié ou non, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%	7	2,5	7	2,5	
04041014	Lactosérum, modifié ou non, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27%	7	2,5	7	2,5	
04041016	Lactosérum, modifié ou non, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 27%	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
04041026	Lactosérum, modifié ou non, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%	7	2,5	7	2,5	
04041028	Lactosérum, modifié ou non, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27%	7	2,5	7	2,5	
04041032	Lactosérum, modifié ou non, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 27%	7	2,5	7	2,5	
04041034	Lactosérum, modifié ou non, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%	7	2,5	7	2,5	
04041036	Lactosérum, modifié ou non, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27%	7	2,5	7	2,5	
04041038	Lactosérum, modifié ou non, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 27%	7	2,5	7	2,5	
04041048	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	7	2,5	7	2,5	
04041052	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	7	2,5	7	2,5	
04041054	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	7	2,5	7	2,5	
04041056	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	7	2,5	7	2,5	
04041058	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
04041062	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	7	2,5	7	2,5	
04041072	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	7	2,5	7	2,5	
04041074	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	7	2,5	7	2,5	
04041076	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] <= 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	7	2,5	7	2,5	
04041078	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	7	2,5	7	2,5	
04041082	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	7	2,5	7	2,5	
04041084	Lactosérum, modifié ou non, même concentré, additionné de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de protéines [teneur en azote x 6,38] > 15% et d'une teneur en poids de matières grasses > 27% (à l'excl. des produits en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides)	7	2,5	7	2,5	
040490	Produits consistant en composants naturels du lait, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, n.d.a.					
04049021	Produits consistant en composants naturels du lait, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
04049023	Produits consistant en composants naturels du lait, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27%, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
04049029	Produits consistant en composants naturels du lait, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 27%, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
04049081	Produits consistant en composants naturels du lait, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses <= 1,5%, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
04049083	Produits consistant en composants naturels du lait, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 1,5% mais <= 27%, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
04049089	Produits consistant en composants naturels du lait, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de matières grasses > 27%, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
0405	Beurre, y.c. le beurre déshydraté et le ghee, et autres matières grasses provenant du lait ainsi que pâtes à tartiner laitières					
040510	Beurre (sauf beurre déshydraté et ghee)					
04051011	Beurre naturel, d'une teneur en poids de matières grasses >= 80% mais <= 85%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (sauf beurre déshydraté et ghee)	5	2,5	0	1,5	A
04051019	Beurre naturel, d'une teneur en poids de matières grasses >= 80% mais <= 85% (à l'excl. des produits en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg ainsi que du beurre déshydraté et du ghee)	5	2,5	0	1,5	A
04051030	Beurre recombiné, d'une teneur en poids de matières grasses >= 80% mais <= 85% (sauf beurre déshydraté et ghee)	10	2,5	0	2,5	A
04051050	Beurre de lactosérum, d'une teneur en poids de matières grasses >= 80% mais <= 85% (sauf beurre déshydraté et ghee)	10	2,5	0	2,5	A
04051090	Beurre d'une teneur en poids de matières grasses > 85% mais <= 95% (sauf beurre déshydraté et ghee)	5	2,5	0	2,5	A
040520	Pâtes à tartiner laitières d'une teneur en matières grasses laitières >= 39% mais < 80% en poids					
04052010	Pâtes à tartiner laitières d'une teneur en poids de matières grasses >= 39% mais < 60%	10	2,5	0	2,5	A
04052030	Pâtes à tartiner laitières d'une teneur en poids de matières grasses >= 60% mais <= 75%	10	2,5	0	2,5	A
04052090	Pâtes à tartiner laitières d'une teneur en poids de matières grasses > 75% mais < 80%	10	2,5	0	2,5	A
040590	Matières grasses provenant du lait ainsi que beurre déshydraté et ghee (à l'excl. du beurre naturel, du beurre recombiné et du beurre de lactosérum)					
04059010	Matières grasses provenant du lait, d'une teneur en poids de matières grasses >= 99,3% et d'une teneur en poids d'eau <= 0,5%	10	2,5	0	2,5	A
04059090	Matières grasses provenant du lait ainsi que beurre déshydraté et ghee (sauf d'une teneur en poids de matières grasses >= 99,3% et d'une teneur en poids d'eau <= 0,5% et à l'excl. du beurre naturel, du beurre recombiné et du beurre de lactosérum)	10	2,5	0	2,5	A
0406	Fromages et caillebotte					
040610	Fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lactosérum, et caillebotte					
04061030	Mozzarella, même dans un liquide	7	2,5	0	1,5	B
04061050	Autres fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lactosérum, et caillebotte, d'une teneur en poids de matières grasses > 40%	7	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
04061080	Fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lactosérum, et caillebotte, d'une teneur en poids de matières grasses > 40%	7	2,5	0	1,5	B
040620	Fromages râpés ou en poudre, de tous types					
04062000	Fromages râpés ou en poudre, de tous types	7	2,5	7	2,5	
040630	Fromages fondu斯 (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre)					
04063010	Fromages fondu斯, autres que râpés ou en poudre, dans la fabrication desquels ne sont pas entrés d'autres fromages que l'emmental, le gruyère et l'appenzell et, éventuellement, à titre additionnel, du fromage de Glaris aux herbes [dit 'schabziger'], conditionnés pour la vente au détail, d'une teneur en matières grasses en poids de la matière sèche <= 56%	7	2,5	7	2,5	
04063031	Fromages fondu斯, autres que râpés ou en poudre, d'une teneur en poids de matières grasses <= 36% et d'une teneur en matières grasses en poids de la matière sèche <= 48% (à l'excl. des fromages dans la fabrication desquels ne sont pas entrés d'autres fromages que l'emmental, le gruyère et l'appenzell et, éventuellement, à titre additionnel, du fromage de Glaris aux herbes, conditionnés pour la vente au détail)	5	2,5	5	2,5	
04063039	Fromages fondu斯, autres que râpés ou en poudre, d'une teneur en poids de matières grasses <= 36% et en matières grasses en poids de la matière sèche > 48% (à l'excl. des fromages dans la fabrication desquels ne sont pas entrés d'autres fromages que l'emmental, le gruyère et l'appenzell ou du fromage de Glaris aux herbes, conditionnés pour la vente au détail, d'une teneur en matières grasses en poids de la matière sèche <= 56%)	5	2,5	5	2,5	
04063090	Fromages fondu斯, autres que râpés ou en poudre, d'une teneur en poids de matières grasses > 36% (à l'excl. des fromages dans la fabrication desquels ne sont pas entrés d'autres fromages que l'emmental, le gruyère et l'appenzell et, éventuellement, à titre additionnel, du fromage de Glaris aux herbes, conditionnés pour la vente au détail, d'une teneur en matières grasses en poids de la matière sèche <= 56%)	5	2,5	5	2,5	
040640	Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti'					
04064010	Roquefort	7	2,5	7	2,5	
04064050	Gorgonzola	7	2,5	7	2,5	
04064090	Fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti' (à l'excl. du roquefort et du gorgonzola)	7	2,5	7	2,5	
040690	Fromages (à l'excl. des fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lactosérum, de la caillebotte, des fromages fondu斯, des fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti' ainsi que des fromages râpés ou en poudre)					
04069001	Fromages destinés à la transformation (à l'excl. des fromages frais y.c. le fromage de lactosérum , de la caillebotte, des fromages fondu斯, des fromages à pâte persillée et autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du 'Penicillium roqueforti' ainsi que des fromages râpés ou en poudre)	7	2,5	7	2,5	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 072-239720011-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
04069013	Emmental (sauf râpé ou en poudre et celui destiné à la transformation)	5	2,5	5	2,5	
04069015	Gruyère et sbrinz (sauf râpés ou en poudre et ceux destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069017	Bergkäse et appenzell (sauf râpés ou en poudre et ceux destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069018	Fromage fribourgeois, vacherin mont d'or et tête de moine (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069021	Cheddar (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	5	2,5	5	2,5	
04069023	Edam (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	5	2,5	5	2,5	
04069025	Tilsit (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069029	Kashkaval (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069032	Feta (sauf destinée à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069035	Kefalotyri (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069037	Finlandia (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069039	Jarlsberg (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069050	Fromages de brebis ou de bufflonne, en récipients contenant de la saumure ou en autres en peau de brebis ou de chèvre (à l'excl. de la feta)	7	2,5	0	1,5	B
04069061	Grana padano, parmigiano reggiano, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse <= 47% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069063	Fiore sardo, pecorino, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse <= 47% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069069	Fromages d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse <= 47%, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
04069073	Provolone, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069074	Maasdam, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069075	Asiago, caciocavallo, montasio, ragusano, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
04069076	Danbo, fontal, fontina, fynbo, havarti, maribo et samsø, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069078	Gouda, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	5	2,5	5	2,5	
04069079	Esrom, italic, kernhem, saint-nectaire, saint-paulin, taleggio, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069081	Cantal, cheshire, wensleydale, lancashire, double gloucester, blarney, colby, monterey, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	5	2,5	5	2,5	
04069082	Camembert, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	5	2,5	5	2,5	
04069084	Brie, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	5	2,5	5	2,5	
04069085	Kefalograviera et kasseri, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 72% (à l'excl. des fromages râpés ou en poudre et des fromages destinés à la transformation)	7	2,5	7	2,5	
04069086	Fromages d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 47% mais <= 52%, n.d.a.	5	2,5	5	2,5	
04069089	Fromages d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 62% mais <= 72%, n.d.a.	5	2,5	5	2,5	
04069092	Kefalograviera et kasseri, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 62% mais <= 72%	5	2,5	5	2,5	
04069093	Fromages d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 72%, n.d.a.	5	2,5	5	2,5	
04069099	Fromages d'une teneur en poids de matières grasses > 40%, n.d.a.	5	2,5	5	2,5	
0407	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits					
040711	Oeufs fertilisés de volailles, destinés à l'incubation, domestiques					
04071100	Oeufs fertilisés de volailles, destinés à l'incubation, domestiques	20	2,5	0	2,5	B
040719	Oeufs fertilisés d'oiseaux, destinés à l'incubation (à l'excl. des œufs de volailles domestiques)					
04071911	Oeufs fertilisés de dindes ou d'oies domestiques, destinés à l'incubation	20	2,5	0	2,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
04071919	Oeufs fertilisés de volailles de basse-cour, destinés à l'incubation (à l'excl. des oeufs de dindes, d'oies ou de poules)	20	2,5	0	2,5	B
04071990	Oeufs fertilisés d'oiseaux, destinés à l'incubation (à l'excl. des oeufs de volailles de basse-cour)	20	2,5	0	2,5	B
040721	Oeufs de volailles domestiques, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)					
04072100	Oeufs de volailles domestiques, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)	20	2,5	0	2,5	B
040729	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs de volailles domestiques et oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)					
04072910	Oeufs de volailles de basse-cour, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs de volailles et oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)	20	2,5	0	2,5	B
04072990	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, frais (à l'excl. des oeufs de volailles de basse-cour et oeufs fertilisés, destinés à l'incubation)	20	2,5	0	2,5	B
040790	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, conservés ou cuits					
04079010	Oeufs de volailles de basse-cour, en coquilles, conservés ou cuits	20	2,5	0	2,5	B
04079090	Oeufs d'oiseaux, en coquilles, conservés ou cuits (à l'excl. des oeufs de volailles de basse-cour)	20	2,5	0	2,5	B
0408	Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, et jaunes d'oeufs, frais, séchés, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants					
040811	Jaunes d'oeufs, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants					
04081120	Jaunes d'oeufs, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, improches à des usages alimentaires	5	2,5	5	2,5	
04081180	Jaunes d'oeufs, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires	5	2,5	5	2,5	
040819	Jaunes d'oeufs, frais, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des jaunes d'oeufs séchés)					
04081920	Jaunes d'oeufs, frais, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, improches à des usages alimentaires (à l'excl. des jaunes d'oeufs séchés)	5	2,5	5	2,5	
04081981	Jaunes d'oeufs, liquides, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires	5	2,5	5	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
04081989	Jaunes d'oeufs (autres que liquides), congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires (excl. séchés)	5	2,5	5	2,5	
040891	Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des jaunes d'oeufs)					
04089120	Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, improches à des usages alimentaires (à l'excl. des jaunes d'oeufs)	5	2,5	5	2,5	
04089180	Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires (à l'excl. des jaunes d'oeufs)	5	2,5	5	2,5	
040899	Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, frais, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des oeufs séchés)					
04089920	Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, frais, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, improches à des usages alimentaires (à l'excl. des oeufs séchés et des jaunes d'oeufs)	5	2,5	0	2,5	B
04089980	Oeufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, frais, cuits à l'eau ou à la vapeur, moulés, congelés ou autrement conservés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires (à l'excl. des oeufs séchés et des jaunes d'oeufs)	5	2,5	0	2,5	B
0409	Miel naturel					
040900	Miel naturel					
04090000	Miel naturel	15	2,5	0	1,5	B
0410	Oeufs de tortues, nids de salanganes et autres produits comestibles d'origine animale, n.d.a.					
041000	Oeufs de tortues, nids de salanganes et autres produits comestibles d'origine animale, n.d.a.					
04100000	Oeufs de tortues, nids de salanganes et autres produits comestibles d'origine animale, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
05	CHAPITRE 5 - AUTRES PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS					
0501	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux					
050100	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux					
						Acquisé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
05010000	Cheveux bruts, même lavés ou dégraissés; déchets de cheveux	7	2,5	7	2,5	
0502	Soies de porc ou de sanglier; poils de blaireau et autres poils pour la brosserie; déchets de ces soies ou poils					
050210	Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies					
05021000	Soies de porc ou de sanglier et déchets de ces soies	7	2,5	7	2,5	
050290	Poils de blaireau et autres poils pour la brosserie et déchets de ces poils					
05029000	Poils de blaireau et autres poils pour la brosserie et déchets de ces poils	7	2,5	7	2,5	
0504	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux (autres que ceux de poissons), entiers ou en morceaux, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé					
050400	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux (autres que ceux de poissons), entiers ou en morceaux, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé					
05040000	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux (autres que ceux de poissons), entiers ou en morceaux, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé	7	2,5	7	2,5	
0505	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), duvet, bruts ou simpl. nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes					
050510	Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage, et duvet, bruts ou simpl. nettoyés, désinfectés ou traités en vue de leur conservation					
05051010	Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage, et duvet, bruts, même dépoussiérés, désinfectés ou simpl. nettoyés	7	2,5	7	2,5	
05051090	Plumes des espèces utilisées pour le rembourrage, et duvet, nettoyés de façon très poussée et traités en vue de leur conservation	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
050590	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), brutes ou simpl. nettoyées, désinfectées ou traitées en vue de leur conservation, poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes (à l'excl. des plumes des espèces utilisées pour le rembourrage ainsi que du duvet)					
05059000	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même rognées), brutes ou simpl. nettoyées, désinfectées ou traitées en vue de leur conservation, poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes (à l'excl. des plumes des espèces utilisées pour le rembourrage ainsi que du duvet)	7	2,5	7	2,5	
0506	Os et cornillons, bruts, dégraissés, simpl. préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou dégélatinés; poudres et déchets de ces matières					
050610	Osséine et os acidulés					
05061000	Osséine et os acidulés	7	2,5	7	2,5	
050690	Os et cornillons, bruts, dégraissés, dégélatinés ou simpl. préparés, et poudres et déchets de ces matières (à l'excl. de l'osséine et des os acidulés ou découpés en forme)					
05069000	Os et cornillons, bruts, dégraissés, dégélatinés ou simpl. préparés, et poudres et déchets de ces matières (à l'excl. de l'osséine et des os acidulés ou découpés en forme)	7	2,5	7	2,5	
0507	Ivoire, écaille de tortue, fanons (y.c. les barbes) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simpl. préparés mais non découpés en forme; poudres et déchets de ces matières					
050710	Ivoire, brut ou simpl. préparé, et poudres et déchets d'ivoire (à l'excl. de l'ivoire découpé en forme)					
05071000	Ivoire, brut ou simpl. préparé, et poudres et déchets d'ivoire (à l'excl. de l'ivoire découpé en forme)	7	2,5	7	2,5	
050790	Écaille de tortue, fanons (y.c. les barbes) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simpl. préparés, et poudres et déchets de ces matières (à l'excl. des produits découpés en forme ainsi que de l'ivoire)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
05079000	Écaille de tortue, fanons (y.c. les barbes) de baleine ou d'autres mammifères marins, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs, bruts ou simpl. préparés, et poudres et déchets de ces matières (à l'excl. des produits découpés en forme ainsi que de l'ivoire)	7	2,5	7	2,5	
0508	Corail et matières simil., bruts ou simpl. préparés, mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simpl. préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets					
050800	Corail et matières simil., bruts ou simpl. préparés, mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simpl. préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets					
05080000	Corail et matières simil., bruts ou simpl. préparés, mais non autrement travaillés; coquilles et carapaces de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiches, bruts ou simpl. préparés, mais non découpés en forme, leurs poudres et leurs déchets	7	2,5	7	2,5	
0510	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire					
051000	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire					
05100000	Ambre gris, castoréum, civette et musc; cantharides; bile, même séchée; glandes et autres substances d'origine animale utilisées pour la préparation de produits pharmaceutiques, fraîches, réfrigérées, congelées ou autrement conservées de façon provisoire	7	2,5	7	2,5	
0511	Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts de tous types, impropre à l'alimentation humaine					
051110	Sperme de taureaux					
05111000	Sperme de taureaux	7	2,5	Acquisé à la réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
051191	Produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques; poissons, crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques, morts, improches à l'alimentation humaine					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
05119110	Déchets de poissons	7	2,5	7	2,5	
05119190	Produits de poissons ou de crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques (à l'excl. des déchets de poissons); poissons, crustacés, mollusques ou autres invertébrés aquatiques, morts, improches à l'alimentation humaine	7	2,5	7	2,5	
051199	Produits d'origine animale, n.d.a.; animaux morts, improches à l'alimentation humaine (à l'excl. des poissons, des crustacés, des mollusques ou autres invertébrés aquatiques)					
05119910	Tendons et nerfs d'animaux et rognures et autres déchets simil. de peaux brutes	7	2,5	7	2,5	
05119931	Éponges naturelles d'origine animale, brutes	7	2,5	7	2,5	
05119939	Éponges naturelles d'origine animale, préparées	7	2,5	7	2,5	
05119985	Produits d'origine animale n.d.a.; animaux morts, improches à l'alimentation humaine (à l'excl. des poissons, des crustacés, des mollusques ou autres invertébrés aquatiques)	7	2,5	7	2,5	
06	CHAPITRE 6 - PLANTES VIVANTES ET PRODUITS DE LA FLORICULTURE					
0601	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif, en végétation ou en fleur (à l'excl. des oignons, tubercules et racines tubéreuses servant à l'alimentation humaine); plants, plantes et racines de chicorée (à l'excl. des racines de chicorée de la variété 'Cichorium intybus sativum')					
060110	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif (à l'excl. des produits servant à l'alimentation humaine ainsi que des plants, plantes et racines de chicorée)					
06011010	Bulbes de jacinthes, en repos végétatif	15	2,5	0	1,5	B
06011020	Bulbes de narcisses, en repos végétatif	15	2,5	0	1,5	B
06011030	Bulbes de tulipes, en repos végétatif	15	2,5	0	1,5	B
06011040	Bulbes de glaïeuls, en repos végétatif	15	2,5	0	1,5	B
06011090	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif (à l'excl. des produits servant à l'alimentation humaine, des bulbes de jacinthes, de narcisses, de tulipes et de glaïeuls ainsi que des plants, plantes et racines de chicorée)	15	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
060120	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur (à l'excl. des produits servant à l'alimentation humaine); plants, plantes et racines de chicorée (à l'excl. des racines de chicorée de la variété 'Cichorium intybus sativum')					
06012010	Plants, plantes et racines de chicorée (à l'excl. des racines de chicorée de la variété 'Cichorium intybus sativum')	15	2,5	0	1,5	B
06012030	Orchidées, jacinthes, narcisses et tulipes, en végétation ou en fleur	15	2,5	0	1,5	B
06012090	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur (à l'excl. des produits servant à l'alimentation humaine, des orchidées, des jacinthes, des narcisses, des tulipes ainsi que des plants, plantes et racines de chicorée)	15	2,5	0	1,5	B
0602	Plantes vivantes (y.c. leurs racines), boutures et greffons (à l'excl. des bulbes, des oignons, des tubercules, des racines tubéreuses, des griffes et des rhizomes ainsi que des plants, plantes et racines de chicorée); blanc de champignons					
060210	Boutures non racinées et greffons					
06021010	Boutures non racinées et greffons, de vigne	15	2,5	0	1,5	B
06021090	Boutures non racinées et greffons (autres que de vigne)	15	2,5	0	1,5	B
060220	Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non					
06022010	Plants de vigne, greffés ou racinés	15	2,5	0	1,5	B
06022090	Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non (à l'excl. des plants de vigne)	15	2,5	0	1,5	B
060230	Rhododendrons et azalées, greffés ou non					
06023000	Rhododendrons et azalées, greffés ou non	15	2,5	0	1,5	B
060240	Rosiers, greffés ou non					
06024000	Rosiers, greffés ou non	15	2,5	0	1,5	B
060290	Plantes vivantes, y.c. leurs racines, et blanc de champignons (à l'excl. des bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes (y.c. les plants, plantes et racines de chicorée), des boutures non racinées, des greffons, des arbres, arbustes et arbrisseaux et les plantes vivaces					
06029010	Blanc de champignons	15	2,5	0	1,5	B
06029020	Plants d'ananas	15	2,5	Acquisé de réception en préfecture 971-239720011-201509221 Date de réception préfecture : 01/10/2015	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
06029030	Plants de légumes et plants de fraisiers	15	2,5	0	1,5	B
06029041	Arbres, arbustes et arbrisseaux forestiers	15	2,5	0	1,5	B
06029045	Boutures racinées et jeunes plants, d'arbres, arbustes et arbrisseaux de plein air (à l'excl. des arbres, arbustes et arbrisseaux fruitiers et forestiers)	15	2,5	0	1,5	B
06029049	Arbres, arbustes et arbrisseaux de plein air, y.c. leurs racines (à l'excl. des boutures, greffons et jeunes plants ainsi que des arbres, arbustes et arbrisseaux fruitiers et forestiers)	15	2,5	0	1,5	B
06029050	Plantes de plein air, vivantes, y.c. leurs racines (sauf les bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, y.c. les plants, plantes et racines de chicorée, les boutures non racinées et greffons, les rhododendrons, azalées, les rosiers, le blanc de champignon, les plants d'ananas, les plants de légumes et de fraisiers, les arbres, arbustes et arbrisseaux et les plantes vivaces)	15	2,5	0	1,5	B
06029070	Boutures racinées et jeunes plants de plantes d'intérieur (à l'excl. des cactées)	15	2,5	0	1,5	B
06029091	Plantes d'intérieur à fleurs, en boutons ou en fleur (à l'excl. des cactées)	15	2,5	0	1,5	B
06029099	Plantes d'intérieur, vivantes (à l'excl. des boutures et jeunes plants ainsi que des plantes à fleurs, en boutons ou en fleur)	15	2,5	0	1,5	B
0603	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés					
060311	Roses et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements					
06031100	Roses et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements	15	2,5	0	1,5	B
060312	%illets et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements					
06031200	%illets et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements	15	2,5	0	1,5	B
060313	Orchidées et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements					
06031300	Orchidées et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements	15	2,5	0	1,5	B
060314	Chrysanthèmes et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
06031400	Chrysanthèmes et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements	15	2,5	0	1,5	B
060315	Lis [Lilium spp.] et boutons de lis [Lilium spp.], frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements					
06031500	Lis [Lilium spp.] et boutons de lis [Lilium spp.], frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements	15	2,5	0	1,5	B
060319	Fleurs et boutons de fleurs, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements (à l'excl. des roses, oeillets, orchidées, chrysanthèmes et lis)					
06031910	Glaïeuls et leurs boutons, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements	15	2,5	0	1,5	B
06031980	Fleurs et boutons de fleurs, frais, coupés, pour bouquets ou pour ornements (à l'excl. des roses, oeillets, orchidées, glaïeuls, chrysanthèmes et lis)	15	2,5	0	1,5	B
060390	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés					
06039000	Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés	15	2,5	0	1,5	B
0604	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés					
060420	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais					
06042011	Lichens des rennes, pour bouquets ou pour ornements, frais	15	2,5	0	1,5	B
06042019	Mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, frais (à l'excl. des lichens des rennes)	15	2,5	0	1,5	B
06042020	Arbres de Noël, frais	15	2,5	0	1,5	B
06042040	Rameaux de conifères, pour bouquets ou pour ornements, frais	15	2,5	0	1,5	B
06042090	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, pour bouquets ou pour ornements, frais (à l'excl. des arbres de Noël et rameaux de conifères)	15	2,5	0	1,5	B
060490	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés					

Acquisé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
06049011	Lichens des rennes, pour bouquets ou pour ornements, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés	15	2,5	0	1,5	B
06049019	Mousses et lichens, pour bouquets ou pour ornements, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés (à l'excl. des lichens des rennes)	15	2,5	0	1,5	B
06049091	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, pour bouquets ou pour ornements, séchés	15	2,5	0	1,5	B
06049099	Feuillages, feuilles, rameaux et autres parties de plantes, sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, pour bouquets ou pour ornements, blanchis, teints, imprégnés ou autrement préparés (sauf séchés)	15	2,5	0	1,5	B
07	CHAPITRE 7 - LÉGUMES, PLANTES, RACINES ET TUBERCULES ALIMENTAIRES					
0701	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré					
070110	Pommes de terre de semence					
07011000	Pommes de terre de semence	0	1,5	0	1,5	
070190	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pommes de terre de semence)					
07019010	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré, destinées à la fabrication de la féculle	5	2,5	5	2,5	
07019050	Pommes de terre de primeurs, à l'état frais ou réfrigéré, du 1er janvier au 30 juin	5	2,5	5	2,5	
07019090	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pommes de terre de primeurs du 1er janvier au 30 juin, des pommes de terre de semence et des pommes de terre destinées à la fabrication de la féculle)	5	2,5	5	2,5	
0702	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré					
070200	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré					
07020000	Tomates, à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	1,5	B
0703	Oignons, échalotes, aulx, poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré					
070310	Oignons et échalotes, à l'état frais ou réfrigéré					
07031011	Oignons de semence, à l'état frais ou réfrigéré	7	2,5	7	2,5	
07031019	Oignons, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des oignons de semence)	5	2,5	5	2,5	
07031090	Échalotes, à l'état frais ou réfrigéré	7	2,5	7	2,5	
070320	Aulx, à l'état frais ou réfrigéré					
07032000	Aulx, à l'état frais ou réfrigéré	5	2,5	5	2,5	
070390	Poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des oignons, des échalotes et des aulx)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
07039000	Poireaux et autres légumes alliacés, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des oignons, des échalotes et des aulx)	10	2,5	10	2,5	
0704	Choux, choux-fleurs, choux frisés, choux-raves et produits comestibles simil. du genre 'Brassica', à l'état frais ou réfrigéré					
070410	Choux-fleurs et choux-fleurs brocolis, à l'état frais ou réfrigéré					
07041000	Choux-fleurs et choux-fleurs brocolis, à l'état frais ou réfrigéré	7	2,5	7	2,5	
070420	Choux de Bruxelles, à l'état frais ou réfrigéré					
07042000	Choux de Bruxelles, à l'état frais ou réfrigéré	7	2,5	7	2,5	
070490	Choux, choux frisés, choux-raves et produits comestibles simil. du genre 'Brassica', à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des choux-fleurs, des choux-fleurs brocolis et des choux de Bruxelles)					
07049010	Choux blancs et choux rouges, à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	2,5	B
07049090	Choux frisés, choux-raves et produits comestibles simil., à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des choux-fleurs, des choux-fleurs brocolis, des choux de Bruxelles, des choux blancs et des choux rouges)	10	2,5	0	2,5	B
0705	Laitues 'Lactuca sativa' et chicorées 'Cichorium spp.', à l'état frais ou réfrigéré					
070511	Laitues pommées, à l'état frais ou réfrigéré					
07051100	Laitues pommées, à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	1,5	B
070519	Laitues 'Lactuca sativa', à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des laitues pommées)					
07051900	Laitues 'Lactuca sativa', à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des laitues pommées)	10	2,5	0	1,5	B
070521	Witloofs 'Cichorium intybus var. foliosum', à l'état frais ou réfrigéré					
07052100	Witloofs 'Cichorium intybus var. foliosum', à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	1,5	B
070529	Chicorées 'Cichorium spp.', à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des witloofs 'Cichorium intybus var. foliosum')					
07052900	Chicorées 'Cichorium spp.', à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des witloofs 'Cichorium intybus var. foliosum')	10	2,5	0	1,5	B
0706	Carottes, navets, betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles simil., à l'état frais ou réfrigéré					
070610	Carottes et navets, à l'état frais ou réfrigéré					
07061000	Carottes et navets, à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	Accusé de réception en préfecture A 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
070690	Betteraves à salade, salsifis, céleris-raves, radis et racines comestibles simil., à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des carottes et des navets)					
07069010	Céleris-raves, à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	2,5	A
07069030	Raifort 'Cochlearia armoracia', à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	2,5	A
07069090	Betteraves à salade, salsifis, radis et racines comestibles simil., à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des carottes, des navets, des céleris-raves et du raifort)	10	2,5	0	2,5	A
0707	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré					
070700	Concombres et cornichons, à l'état frais ou réfrigéré					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
07070005	Concombres, à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	2,5	A
07070090	Cornichons, à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	2,5	A
0708	Légumes à cosse, écossés ou non, à l'état frais ou réfrigéré					
070810	Pois 'Pisum sativum', écossés ou non, à l'état frais ou réfrigéré					
07081000	Pois 'Pisum sativum', écossés ou non, à l'état frais ou réfrigéré	7	2,5	7	2,5	
070820	Haricots 'Vigna spp., Phaseolus spp.', écossés ou non, à l'état frais ou réfrigéré					
07082000	Haricots 'Vigna spp., Phaseolus spp.', écossés ou non, à l'état frais ou réfrigéré	7	2,5	7	2,5	
070890	Légumes à cosse, écossés ou non, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pois 'Pisum sativum' et des haricots 'Vigna spp., Phaseolus spp.')					
07089000	Légumes à cosse, écossés ou non, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pois 'Pisum sativum' et des haricots 'Vigna spp., Phaseolus spp.')	7	2,5	7	2,5	
0709	Légumes, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des pommes de terre, des tomates, des légumes alliacés, des choux et produits comestibles simil. du genre 'Brassica', des laitues 'Lactuca sativa', des chicorées 'Cichorium spp.', des carottes, des navets, des betteraves à salade, des salsifis, des céleris-raves, des radis et des racines comestibles simil., des concombres, des cornichons et des légumes à cosse)					
070920	Asperges, à l'état frais ou réfrigéré					
07092000	Asperges, à l'état frais ou réfrigéré	7	2,5	7	2,5	
070930	Aubergines, à l'état frais ou réfrigéré					
07093000	Aubergines, à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	10	2,5	
070940	Céleris, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des céleris-raves)					
07094000	Céleris, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des céleris-raves)	10	2,5	10	2,5	
070951	Champignons du genre 'Agaricus', à l'état frais ou réfrigéré					
07095100	Champignons du genre 'Agaricus', à l'état frais ou réfrigéré	7	2,5	7	2,5	
070959	Champignons et truffes comestibles, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des champignons du genre 'Agaricus')					
07095910	Chanterelles, à l'état frais ou réfrigéré	7	2,5	Acquisé de réception en préfecture 072 239720014 20150922 annexe2 15 1473 1	DE	Ocaine de Mer 01/10/2015 Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
07095930	Cèpes, à l'état frais ou réfrigéré	7	2,5	7	2,5	
07095950	Truffes, à l'état frais ou réfrigéré	7	2,5	7	2,5	
07095990	Champignons comestibles, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des chanterelles, des cèpes, des champignons du genre 'Agaricus' et des truffes)	7	2,5	7	2,5	
070960	Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', à l'état frais ou réfrigéré					
07096010	Piments doux ou poivrons, à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	2,5	A
07096091	Piments du genre 'Capsicum', à l'état frais ou réfrigéré, destinés à la fabrication de la capsicine ou de teintures d'oléorésines de 'Capsicum'	10	2,5	0	2,5	A
07096095	Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', à l'état frais ou réfrigéré, destinés à la fabrication industrielle d'huiles essentielles ou de résinoïdes	10	2,5	0	2,5	A
07096099	Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des piments doux ou poivrons ainsi que des piments destinés à la fabrication de la capsicine, de teintures d'oléorésines de 'Capsicum', d'huiles essentielles ou de résinoïdes)	10	2,5	0	2,5	A
070970	Épinards, tétragones [épinards de Nouvelle-Zélande] et arroches [épinards géants], à l'état frais ou réfrigéré					
07097000	Épinards, tétragones [épinards de Nouvelle-Zélande] et arroches [épinards géants], à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	10	2,5	
070991	Artichauts, à l'état frais ou réfrigéré					
07099100	Artichauts, à l'état frais ou réfrigéré	7	2,5	7	2,5	
070992	Olives, à l'état frais ou réfrigéré					
07099210	Olives, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des olives pour la production de l'huile)	10	2,5	10	2,5	
07099290	Olives, à l'état frais ou réfrigéré, pour la production de l'huile	10	2,5	10	2,5	
070993	Citrouilles, courges et calebasses [Cucurbita spp.], à l'état frais ou réfrigéré					
07099310	Courgettes, à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	10	2,5	
07099390	Citrouilles, courges et calebasses [Cucurbita spp.], à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des courgettes)	10	2,5	10	2,5	
070999	Légumes, n.d.a., à l'état frais ou réfrigéré					
07099910	Salades, à l'état frais ou réfrigéré (à l'excl. des laitues [Lactuca sativa] et chicorées [Cichorium spp.])	10	2,5	0	2,5	A
07099920	Cardes et cardons, à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	2,5	A
07099940	Câpres, à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	2,5	A
07099950	Fenouil, à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	2,5	A
07099960	Maïs doux, à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	2,5	A
07099990	Légumes, n.d.a., à l'état frais ou réfrigéré	10	2,5	0	2,5	A
0710	Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés					
						Accusé de réception en préfecture 971-239720011-201509221-anne2-15-1473-1
						DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
071010	Pommes de terre, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées					
07101000	Pommes de terre, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées	5	2,5	0	1,5	A
071021	Pois 'Pisum sativum', écossés ou non, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés					
07102100	Pois 'Pisum sativum', écossés ou non, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	7	2,5	0	1,5	A
071022	Haricots 'Vigna spp., Phaseolus spp.', écossés ou non, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés					
07102200	Haricots 'Vigna spp., Phaseolus spp.', écossés ou non, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	5	2,5	0	1,5	A
071029	Légumes à cosse, écossés ou non, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés (à l'excl. des pois 'Pisum sativum' et des haricots 'Vigna spp., Phaseolus spp.')					
07102900	Légumes à cosse, écossés ou non, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés (à l'excl. des pois 'Pisum sativum' et des haricots 'Vigna spp., Phaseolus spp.')	5	2,5	0	1,5	A
071030	Épinards, tétragones [épinards de Nouvelle-Zélande] et arroches [épinards géants], non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés					
07103000	Épinards, tétragones [épinards de Nouvelle-Zélande] et arroches [épinards géants], non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	7	2,5	0	1,5	A
071040	Maïs doux, non cuit ou cuit à l'eau ou à la vapeur, congelé					
07104000	Maïs doux, non cuit ou cuit à l'eau ou à la vapeur, congelé	7	2,5	0	1,5	A
071080	Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés (à l'excl. des pommes de terre, des légumes à cosse, des épinards, des tétragones, des arroches et du maïs doux)					
07108010	Olives, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées	7	2,5	0	1,5	A
07108051	Piments doux ou poivrons, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	7	2,5	0	1,5	A
07108059	Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés (à l'excl. des piments doux et des poivrons)	7	2,5	0	1,5	A
07108061	Champignons du genre 'Agaricus', non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	7	2,5	0	1,5	A
07108069	Champignons, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés (à l'excl. des champignons du genre 'Agaricus')	7	2,5	0	1,5	A
07108070	Tomates, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées	7	2,5	0	1,5	A
07108080	Artichauts, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	7	2,5	0	1,5	A
07108085	Asperges, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées	7	2,5	0	1,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
07108095	Légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés (à l'excl. des pommes de terre, des légumes à cosse, des épinards, des tétragones [épinards de Nouvelle-Zélande], des arroches [épinards géants], du maïs doux, des olives, des piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', des champignons, des tomates, des artichauts et des asperges)	5	2,5	0	1,5	A
071090	Mélanges de légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés					
07109000	Mélanges de légumes, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés	5	2,5	0	1,5	B
0711	Légumes conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état					
071120	Olives, conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état					
07112010	Olives (autres que pour la production de l'huile), conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	7	2,5	0	2,5	A
07112090	Olives destinées à la production de l'huile, conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	7	2,5	0	2,5	A
071140	Concombres et cornichons, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état					A
07114000	Concombres et cornichons, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état	7	2,5	0	2,5	A
071151	Champignons du genre 'Agaricus', conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropres à l'alimentation en l'état					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
07115100	Champignons du genre 'Agaricus', conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état	7	2,5	0	2,5	A
071159	Champignons et truffes, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état (à l'excl. des champignons du genre 'Agaricus')					
07115900	Champignons et truffes, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état (à l'excl. des champignons du genre 'Agaricus')	7	2,5	0	2,5	A
071190	Légumes et mélanges de légumes, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état (à l'excl. des piments doux et des poivrons)					
07119010	Piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état (à l'excl. des piments doux et des poivrons)	7	2,5	0	1,5	A
07119030	Maïs doux, conservé provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais impropre à l'alimentation en l'état	7	2,5	0	1,5	A
07119050	Oignons, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état	7	2,5	0	1,5	A
07119070	Câpres, conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état	7	2,5	0	1,5	A
07119080	Légumes conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état (sauf olives, câpres, concombres, cornichons, champignons, truffes, piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta' [autres que les piments doux ou les poivrons], maïs doux, oignons ou mélanges de légumes, piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta' [autres que les piments doux ou les poivrons], champignons, truffes)	7	2,5	0	1,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
07119090	Mélanges de légumes, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état	7	2,5	0	1,5	A
0712	Légumes secs, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés					
071220	Oignons, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés					
07122000	Oignons, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés	7	2,5	7	2,5	
071231	Champignons du genre 'Agaricus', séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés					
07123100	Champignons du genre 'Agaricus', séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés	7	2,5	7	2,5	
071232	Oreilles-de-Judas 'Auricularia spp.', séchées, même coupées en morceaux ou en tranches ou bien broyées ou pulvérisées, mais non autrement préparées					
07123200	Oreilles-de-Judas 'Auricularia spp.', séchées, même coupées en morceaux ou en tranches ou bien broyées ou pulvérisées, mais non autrement préparées	7	2,5	7	2,5	
071233	Trémelles 'Tremella spp.', séchées, même coupées en morceaux ou en tranches ou bien broyées ou pulvérisées, mais non autrement préparées					
07123300	Trémelles 'Tremella spp.', séchées, même coupées en morceaux ou en tranches ou bien broyées ou pulvérisées, mais non autrement préparées	7	2,5	7	2,5	
071239	Champignons et truffes, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés (à l'excl. des champignons du genre 'Agaricus', des oreilles-de-Judas 'Auricularia spp.' et des trémelles 'Tremella spp.')					
07123900	Champignons et truffes, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés (à l'excl. des champignons du genre 'Agaricus', des oreilles-de-Judas 'Auricularia spp.' et des trémelles 'Tremella spp.')	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
071290	Légumes et mélanges de légumes, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés (à l'excl. des oignons, des champignons et des truffes, non-mélangés)					
07129005	Pommes de terre, séchées, même coupées en morceaux ou en tranches, mais non autrement préparées	7	2,5	7	2,5	
07129011	Maïs doux 'Zea mays var. saccharata', hybride, séché, destiné à l'ensemencement	7	2,5	7	2,5	
07129019	Maïs doux 'Zea mays var. saccharata', séché, même coupé en morceaux ou en tranches, mais non autrement préparé (à l'excl. du maïs doux hybride destiné à l'ensemencement)	7	2,5	7	2,5	
07129030	Tomates, séchées, même coupées en morceaux ou en tranches ou bien broyées ou pulvérisées, mais non autrement préparées	7	2,5	7	2,5	
07129050	Carottes, séchées, même coupées en morceaux ou en tranches ou bien broyées ou pulvérisées, mais non autrement préparées	7	2,5	7	2,5	
07129090	Légumes et mélanges de légumes, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés (à l'excl. des pommes de terre, des oignons, des champignons, des truffes, du maïs doux, des tomates et des carottes)	7	2,5	7	2,5	
0713	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés					
071310	Pois 'Pisum sativum', secs, écossés, même décortiqués ou cassés					
07131010	Pois 'Pisum Sativum', secs, écossés, destinés à l'ensemencement	7	2,5	7	2,5	
07131090	Pois 'Pisum Sativum', secs, écossés, même décortiqués ou cassés (à l'excl. des pois destinés à l'ensemencement)	5	2,5	5	2,5	
071320	Pois chiches, secs, écossés, même décortiqués ou cassés					
07132000	Pois chiches, secs, écossés, même décortiqués ou cassés	7	2,5	7	2,5	
071331	Haricots des espèces 'Vigna mungo L. Hepper ou Vigna radiata L. Wilczek', secs, écossés, même décortiqués ou cassés					
07133100	Haricots des espèces 'Vigna mungo L. Hepper ou Vigna radiata L. Wilczek', secs, écossés, même décortiqués ou cassés	7	2,5	7	2,5	
071332	Haricots 'petits rouges' [haricots Adzuki] 'Phaseolus ou Vigna angularis', secs, écossés, même décortiqués ou cassés					
07133200	Haricots 'petits rouges' [haricots Adzuki] 'Phaseolus ou Vigna angularis', secs, écossés, même décortiqués ou cassés	5	2,5	5	2,5	
071333	Haricots communs 'Phaseolus vulgaris', secs, écossés, même décortiqués ou cassés					
07133310	Haricots communs 'Phaseolus vulgaris', secs, écossés, destinés à l'ensemencement	2	2,5	2	2,5	
07133390	Haricots communs 'Phaseolus vulgaris', secs, écossés, même décortiqués ou cassés (à l'excl. des haricots destinés à l'ensemencement)	2	2,5	2	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
071334	Pois Bambara (pois de terre) [Vigna subterranea ou Voandzeia subterranea], secs, écossés, même décortiqués ou cassés					
07133400	Pois Bambara (pois de terre) [Vigna subterranea ou Voandzeia subterranea], secs, écossés, même décortiqués ou cassés	2	2,5	2	2,5	
071335	Doliques à oeil noir (pois du Brésil, Niébé) [Vigna unguiculata], secs, écossés, même décortiqués ou cassés					
07133500	Doliques à oeil noir (pois du Brésil, Niébé) [Vigna unguiculata], secs, écossés, même décortiqués ou cassés	2	2,5	2	2,5	
071339	Haricots [Vigna spp., Phaseolus spp.], secs, écossés, même décortiqués ou cassés (à l'excl. des haricots des espèces [Vigna mungo (L.) Hepper] ou [Vigna radiata (L.) Wilczek], haricots [petits rouges] [haricots Adzuki], haricots communs [Phaseolus vulgaris], pois Bambara (pois de terre) et doliques à oeil noir (pois du Brésil, Niébé))					
07133900	Haricots [Vigna spp., Phaseolus spp.], secs, écossés, même décortiqués ou cassés (à l'excl. des haricots des espèces [Vigna mungo (L.) Hepper] ou [Vigna radiata (L.) Wilczek], haricots [petits rouges] [haricots Adzuki], haricots communs [Phaseolus vulgaris], pois Bambara (pois de terre) et doliques à oeil noir (pois du Brésil, Niébé))	2	2,5	2	2,5	
071340	Lentilles, séchées, écossées, même décortiquées ou cassées					
07134000	Lentilles, séchées, écossées, même décortiquées ou cassées	2	2,5	2	2,5	
071350	Fèves 'Vicia faba var. major' et féveroles 'Vicia faba var. equina et Vicia faba var. minor', séchées, écossées, même décortiquées ou cassées					
07135000	Fèves 'Vicia faba var. major' et féveroles 'Vicia faba var. equina et Vicia faba var. minor', séchées, écossées, même décortiquées ou cassées	2	2,5	2	2,5	
071360	Pois d'Ambrevade ou pois d'Angole [Cajanus cajan], secs, écossés, même décortiqués ou cassés					
07136000	Pois d'Ambrevade ou pois d'Angole [Cajanus cajan], secs, écossés, même décortiqués ou cassés	2	2,5	2	2,5	
071390	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés (à l'excl. des pois, pois chiches, haricots, lentilles, fèves, féveroles et pois d'Ambrevade ou pois d'Angole)					
07139000	Légumes à cosse secs, écossés, même décortiqués ou cassés (à l'excl. des pois, pois chiches, haricots, lentilles, fèves, féveroles et pois d'Ambrevade ou pois d'Angole)	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
0714	Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules simil. à haute teneur en féculé ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier					
071410	Racines de manioc, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets					
07141000	Racines de manioc, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets	15	2,5	15	2,5	
071420	Patates douces, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets					
07142010	Patates douces, fraîches, entières, destinées à la consommation humaine	15	2,5	15	2,5	
07142090	Patates douces, fraîches réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets (à l'excl. des patates douces, fraîches, entières, destinées à la consommation humaine)	15	2,5	15	2,5	
071430	Ignames [Dioscorea spp.], fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets					
07143000	Ignames [Dioscorea spp.], fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets	15	2,5	15	2,5	
071440	Colocases [Colocasia spp.], fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets					
07144000	Colocases [Colocasia spp.], fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même coupées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets	15	2,5	15	2,5	
071450	Yautias [Xanthosoma spp.], frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets					
07145000	Yautias [Xanthosoma spp.], frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
071490	Racines d'arrow-root et de salep, topinambours et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécale ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets et moelle de sagoutier (à l'excl des racines de manioc, des patates douces, des colocases et des yautias)					
07149020	Racines d'arrow-root et de salep et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécale, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets (à l'excl. des racines de manioc, des patates douces, des colocases et des yautias)	15	2,5	15	2,5	
07149090	Topinambours et racines et tubercules simil. à haute teneur en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets ainsi que moelle de sagoutier (à l'excl. des racines de manioc, des patates douces, des ignames, des colocases, des yauthias, des racines d'arrow-root et de salep et des racines et tubercules similaires à haute teneur en fécale)	15	2,5	15	2,5	
08	CHAPITRE 8 - FRUITS COMESTIBLES; ÉCORCES D'AGRUMES OU DE MELONS					
0801	Noix de coco, noix du Brésil et noix de cajou, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées					
080111	Noix de coco, desséchées					
08011100	Noix de coco, desséchées	10	2,5	0	2,5	A
080112	Noix de coco fraîches en coques internes [endocarpe]					
08011200	Noix de coco fraîches en coques internes [endocarpe]	10	2,5	0	2,5	A
080119	Noix de coco fraîches même sans leur coque ou décortiquées (à l'excl. des coques internes [endocarpe])					
08011900	Noix de coco fraîches même sans leur coque ou décortiquées (à l'excl. des coques internes [endocarpe])	10	2,5	0	2,5	A
080121	Noix du Brésil, fraîches ou sèches, en coques					
08012100	Noix du Brésil, fraîches ou sèches, en coques	10	2,5	10	2,5	
080122	Noix du Brésil, fraîches ou sèches, sans coques					
08012200	Noix du Brésil, fraîches ou sèches, sans coques	10	2,5	10	2,5	
080131	Noix de cajou, fraîches ou sèches, en coques					
08013100	Noix de cajou, fraîches ou sèches, en coques	10	2,5	10	2,5	
080132	Noix de cajou, fraîches ou sèches, sans coques					
08013200	Noix de cajou, fraîches ou sèches, sans coques	10	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
0802	Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués (à l'excl. des noix de coco, des noix du Brésil et des noix de cajou)					
080211	Amandes, fraîches ou sèches, en coques					
08021110	Amandes amères, fraîches ou sèches, en coques	10	2,5	10	2,5	
08021190	Amandes douces, fraîches ou sèches, en coques	10	2,5	10	2,5	
080212	Amandes fraîches ou sèches, sans coques					
08021210	Amandes amères, fraîches ou sèches, sans coques	10	2,5	10	2,5	
08021290	Amandes douces, fraîches ou sèches, sans coques	10	2,5	10	2,5	
080221	Noisettes 'Corylus spp.', fraîches ou sèches, en coques					
08022100	Noisettes 'Corylus spp.', fraîches ou sèches, en coques	10	2,5	10	2,5	
080222	Noisettes [Corylus spp.], fraîches ou sèches, sans coques					
08022200	Noisettes [Corylus spp.], fraîches ou sèches, sans coques	10	2,5	10	2,5	
080231	Noix communes, fraîches ou sèches, en coques					
08023100	Noix communes, fraîches ou sèches, en coques	10	2,5	10	2,5	
080232	Noix communes, fraîches ou sèches, sans coques					
08023200	Noix communes, fraîches ou sèches, sans coques	10	2,5	10	2,5	
080241	Châtaignes et marrons [Castanea spp.], frais ou secs, en coques					
08024100	Châtaignes et marrons [Castanea spp.], frais ou secs, en coques	10	2,5	10	2,5	
080242	Châtaignes et marrons [Castanea spp.], frais ou secs, sans coques					
08024200	Châtaignes et marrons [Castanea spp.], frais ou secs, sans coques	10	2,5	10	2,5	
080251	Pistaches, fraîches ou sèches, en coques					
08025100	Pistaches, fraîches ou sèches, en coques	10	2,5	10	2,5	
080252	Pistaches, fraîches ou sèches, sans coques					
08025200	Pistaches, fraîches ou sèches, sans coques	10	2,5	10	2,5	
080261	Noix macadamia, fraîches ou sèches, en coques					
08026100	Noix macadamia, fraîches ou sèches, en coques	10	2,5	10	2,5	
080262	Noix macadamia, fraîches ou sèches, sans coques					
08026200	Noix macadamia, fraîches ou sèches, sans coques	10	2,5	10	2,5	
080270	Noix de cola [Cola spp.] fraîches ou sèches, même en coques ou décortiquées					
08027000	Noix de cola [Cola spp.] fraîches ou sèches, même en coques ou décortiquées	10	2,5	10	2,5	
080280	Noix d'arec fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées					
08028000	Noix d'arec fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
080290	Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués (à l'excl. des noix de coco, des noix du Brésil et des noix de cajou, des amandes, des noisettes, des avelines, des noix communes, des châtaignes, des marrons, des noix macadamia, des noix de cola [Cola spp.], des noix d'arec					
08029010	Noix de Pécan, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées	10	2,5	0	2,5	A
08029050	Graines de pignons doux, fraîches ou sèches, même sans leurs coques ou décortiquées	10	2,5	0	2,5	A
08029085	Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués (à l'excl. des noix de coco, du Brésil, de cajou, de Pécan, d'arec [bétel] ou de kola ainsi que des amandes, des noisettes, des noix communes, des châtaignes, des marrons, des pistaches, des graines de pignons doux et des noix macadamia)	10	2,5	0	2,5	A
0803	Bananes, y.c. les plantains, fraîches ou sèches					
080310	Plantains frais ou secs					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
08031010	Plantains, frais	10	2,5	0	2,5	A
08031090	Plantains secs	10	2,5	0	2,5	A
080390	Bananes, fraîches ou sèches (à l'excl. des plantains)					
08039010	Bananes, fraîches (à l'excl. des plantains)	10	2,5	0	2,5	A
08039090	Bananes sèches (à l'excl. des plantains)	10	2,5	0	2,5	A
0804	Dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs					
080410	Dattes, fraîches ou sèches					
08041000	Dattes, fraîches ou sèches	10	2,5	10	2,5	
080420	Figues, fraîches ou sèches					
08042010	Figues, fraîches	10	2,5	10	2,5	
08042090	Figues, sèches	10	2,5	10	2,5	
080430	Ananas, frais ou secs					
08043000	Ananas, frais ou secs	10	2,5	0	2,5	A
080440	Avocats, frais ou secs					
08044000	Avocats, frais ou secs	10	2,5	10	2,5	
080450	Goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs					
08045000	Goyaves, mangues et mangoustans, frais ou secs	10	2,5	0	2,5	A
0805	Agrumes, frais ou secs					
080510	Oranges, fraîches ou sèches					
08051020	Oranges douces, fraîches	10	2,5	0	2,5	A
08051080	Oranges, fraîches ou sèches (à l'excl. des oranges douces fraîches)	10	2,5	0	2,5	A
080520	Mandarines, y.c. les tangerines et les satsumas; clémentines, wilkins et hybrides simil. d'agrumes, frais ou secs					
08052010	Clémentines, fraîches ou sèches	10	2,5	0	2,5	A
08052030	Monreales et satsumas, fraîches ou sèches	10	2,5	0	2,5	A
08052050	Mandarines et wilkins, fraîches ou sèches	10	2,5	0	2,5	A
08052070	Tangerines, fraîches ou sèches	10	2,5	0	2,5	A
08052090	Tangelos, ortaniques, malaquinas et hybrides simil. d'agrumes, frais ou secs (à l'excl. des clémentines, des monreales, des satsumas, des mandarines, des wilkins et des tangerines)	10	2,5	0	2,5	A
080540	Pamplemousses et pomelos, frais ou secs					A
08054000	Pamplemousses et pomelos, frais ou secs	10	2,5	0	2,5	A
080550	Citrons 'Citrus limon, Citrus limonum' et limes 'Citrus aurantifolia, Citrus latifolia', frais ou secs					
08055010	Citrons 'Citrus limon, Citrus limonum', frais ou secs	10	2,5	0	2,5	A
08055090	Limes 'Citrus aurantifolia, Citrus latifolia', fraîches ou sèches	10	2,5972-239720014-204509221annee2-10-1473-1-	Accusé de réception en préfecture Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
080590	Agrumes, frais ou secs (à l'excl. des oranges, des citrons 'Citrus limon, Citrus limonum', des limes 'Citrus aurantifolia, Citrus latifolia', des pamplemousses, des pomelos, des mandarines - y.c. les tangerines et les satsumas -, des clémentines, des wilkins et des hybrides simil. D'agrumes)					
08059000	Agrumes, frais ou secs (à l'excl. des oranges, des citrons 'Citrus limon, Citrus limonum', des limes 'Citrus aurantifolia, Citrus latifolia', des pamplemousses, des pomelos, des mandarines - y.c. les tangerines et les satsumas -, des clémentines, des wilkins et des hybrides simil. d'agrumes)	10	2,5	0	2,5	A
0806	Raisins, frais ou secs					
080610	Raisins, frais					
08061010	Raisins de table, frais	7	2,5	7	2,5	
08061090	Raisins, frais (à l'excl. des raisins de table)	10	2,5	10	2,5	
080620	Raisins, secs					
08062010	Raisins de Corinthe	10	2,5	10	2,5	
08062030	Sultanines	10	2,5	10	2,5	
08062090	Raisins, secs (à l'excl. des raisins de Corinthe et des sultanines)	10	2,5	10	2,5	
0807	Melons, y.c. les pastèques, et papayes, frais					
080711	Pastèques, fraîches					
08071100	Pastèques, fraîches	15	2,5	0	1,5	B
080719	Melons, frais (à l'excl. des pastèques)					
08071900	Melons, frais (à l'excl. des pastèques)	15	2,5	0	1,5	B
080720	Papayes, fraîches					
08072000	Papayes, fraîches	10	2,5	0	2,5	B
0808	Pommes, poires et coings, frais					
080810	Pommes, fraîches					
08081010	Pommes à cidre, fraîches, présentées en vrac, du 16 septembre au 15 décembre	10	2,5	10	2,5	
08081080	Pommes, fraîches (à l'excl. des pommes à cidre, présentées en vrac, du 16 septembre au 15 décembre)	7	2,5	7	2,5	
080830	Poires, fraîches					
08083010	Poires à poiré, fraîches, présentées en vrac, du 1er août au 31 décembre	10	2,5	10	2,5	
08083090	Poires, fraîches (à l'excl. des poires à poiré présentées en vrac, du 1er août au 31 décembre)	10	2,5	10	2,5	
080840	Coings, frais					
08084000	Coings, frais	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
0809	Abricots, cerises, pêches (y.c. les brugnons et nectarines), prunes et prunelles, frais					
080910	Abricots, frais					
08091000	Abricots, frais	10	2,5	0	2,5	A
080921	Cerises acides [Prunus cerasus], fraîches					
08092100	Cerises acides [Prunus cerasus], fraîches	10	2,5	10	2,5	
080929	Cerises, fraîches (à l'excl. des cerises acides)					
08092900	Cerises, fraîches (à l'excl. des cerises acides)	10	2,5	10	2,5	
080930	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, fraîches					
08093010	Brugnons et nectarines, frais	10	2,5	10	2,5	
08093090	Pêches, fraîches (à l'excl. des brugnons et des nectarines)	10	2,5	10	2,5	
080940	Prunes et prunelles, fraîches					
08094005	Prunes, fraîches	7	2,5	0	2,5	A
08094090	Prunelles, fraîches	10	2,5	0	2,5	A
0810	Fraises, framboises, mûres, groseilles et autres fruits comestibles (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, agrumes, raisins, melons, pommes, poires, coings, abricots, cerises, pêches, prunes et prunelles)					
081010	Fraises, fraîches					
08101000	Fraises, fraîches	10	2,5	10	2,5	
081020	Framboises, mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises, fraîches					
08102010	Framboises, fraîches	10	2,5	10	2,5	
08102090	Mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises, fraîches	10	2,5	10	2,5	
081030	Groseilles à grappes, y.c. les cassis, et groseilles à maquereau, fraîches					
08103010	Cassis frais	10	2,5	0	2,5	A
08103030	Groseilles rouges fraîches	10	2,5	0	2,5	A
08103090	Groseilles à grappes blanches et groseilles à maquereau, fraîches	10	2,5	0	2,5	A
081040	Airelles, myrtilles et autres fruits du genre 'Vaccinium', frais					
08104010	Airelles [fruits du 'Vaccinium vitis-idaea'], fraîches	10	2,5	10	2,5	
08104030	Myrtilles [fruits du 'Vaccinium myrtillus'], fraîches	10	2,5	10	2,5	
08104050	Fruits du 'Vaccinium macrocarpon' et du 'Vaccinium corymbosum', frais	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
08104090	Fruits du genre 'Vaccinium', frais (à l'excl. des fruits du 'Vaccinium vitis-idaea, du 'Vaccinium macrocarpon' et du 'Vaccinium corymbosum')	10	2,5	10	2,5	
081050	Kiwis, frais					
08105000	Kiwis, frais	10	2,5	10	2,5	
081060	Durians, frais					
08106000	Durians, frais	10	2,5	10	2,5	
081070	Kakis (Plaquemines), frais					
08107000	Kakis (Plaquemines), frais	10	2,5	10	2,5	
081090	Tamarins, pommes de cajou, fruits de jaquier (pain des singes), litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, frais et autres fruits comestibles frais (sauf fruits à coques, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes)					
08109020	Tamarins, pommes de cajou, fruits de jaquier (pain des singes), litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, frais	10	2,5	0	2,5	A
08109075	Fruits, comestibles, frais (sauf fruits à coques, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, fruits du jaquier [pain des singes], litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, agrumes, raisins, melons, pommes, poires, coings, abricots, cerises, pêches, prunes, prunelles, fraises, framboises, mûres de ronce, mûres de murier, mûres-framboises, groseilles à grappes noires [cassis], blanches ou rouges, groseilles à maquereau, airelles, fruits de l'espèce Vaccinium, kiwis, durians et kakis [plaquemines])	10	2,5	0	2,5	A
0811	Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants					
081110	Fraises, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, même additionnées de sucre ou d'autres édulcorants					
08111011	Fraises, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en sucres > 13% en poids	10	2,5	0	2,5	B
08111019	Fraises, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en sucres <= 13% en poids	10	2,5	0	2,5	B
08111090	Fraises, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	10	2,5	0	2,5	B
081120	Framboises, mûres de ronce ou de mûrier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, même additionnées de sucre ou d'autres édulcorants					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
08112011	Framboises, mûres de ronce ou de mûrier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en sucres > 13% en poids	10	2,5	0	2,5	B
08112019	Framboises, mûres de ronce ou de mûrier, mûres-framboises et groseilles à grappes ou à maquereau, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en sucres <= 13% en poids	10	2,5	0	2,5	B
08112031	Framboises, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	10	2,5	0	2,5	B
08112039	Groseilles à grappes noires [cassis], non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	10	2,5	0	2,5	B
08112051	Groseilles à grappes rouges, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	10	2,5	0	2,5	B
08112059	Mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	10	2,5	0	2,5	B
08112090	Groseilles à grappes (autres que noires ou rouges) et groseilles à maquereau, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	10	2,5	0	2,5	B
081190	Fruits comestibles, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des fraises, des framboises, des mûres de ronce ou de mûrier, des mûres-framboises et des groseilles à grappes ou à maquereau, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)					
08119011	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, fruits du jaquier [pain des singes], litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel , de kola et noix macadamia, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en sucres > 13% en poids	10	2,5	0	2,5	B
08119019	Fruits comestibles, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en sucre > 13% en poids (à l'excl. des fraises, des framboises, des mûres de ronce ou de mûrier, des mûres-framboises, des groseilles à grappes ou à maquereau, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	10	2,5	0	2,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922|anne2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
08119031	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, fruits du jaquier [pain des singes], litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel , de kola et noix macadamia, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en sucres > 13% en poids	10	2,5	0	2,5	B
08119039	Fruits comestibles, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en sucre <= 13% en poids (à l'excl. des fraises, des framboises, des mûres de ronce ou de mûrier, des mûres-framboises, des groseilles à grappes ou à maquereau, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	10	2,5	0	2,5	B
08119050	Myrtilles [fruits du 'Vaccinium myrtillus'], non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	10	2,5	0	2,5	B
08119070	Myrtilles des espèces 'Vaccinium myrtilloides' et 'Vaccinium angustifolium', non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	10	2,5	0	2,5	B
08119075	Cerises acides 'Prunus cerasus', non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	10	2,5	0	2,5	B
08119080	Cerises, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des cerises acides 'Prunus cerasus')	10	2,5	0	2,5	B
08119085	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, fruits du jaquier [pain des singes], litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel , de kola et noix macadamia, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	10	2,5	0	2,5	B
08119095	Fruits, comestibles, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des fraises, des cerises, des framboises, des mûres de ronce ou de mûrier, des mûres-framboises, des groseilles à grappes ou à maquereau, des myrtilles des espèces 'Vaccinium myrtillus', 'Vaccinium myrtilloides' et 'Vaccinium angustifolium', des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	10	2,5	0	2,5	B
0812	Fruits conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
081210	Cerises, conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état					
08121000	Cerises, conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état	10	2,5	0	2,5	A
081290	Fruits conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état (à l'excl. des cerises)					
08129025	Abricots et oranges, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état	10	2,5	0	2,5	A
08129030	Papayes, conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état	10	2,5	0	2,5	A
08129040	Myrtilles [fruits du 'Vaccinium myrtillus'], conservées provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état	10	2,5	0	2,5	A
08129070	Goyaves, mangues, mangoustans, tamarins, pommes de cajou, fruits du jaquier [pain des singes], litchis, sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel , de kola et noix macadamia, conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état	10	2,5	0	2,5	A
08129098	Fruits conservés provisoirement [p.ex. au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation], mais improches à l'alimentation en l'état (à l'excl. des cerises, des abricots, des oranges, des papayes, des myrtilles de l'espèce 'Vaccinium myrtillus', des goyaves, des mangues, des mangoustans, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	10	2,5	0	2,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
0813	Abricots, pruneaux, pommes, pêches, poires, papayes, tamarins et autres fruits comestibles, séchés et mélanges de fruits comestibles et séchés ou de fruits à coque comestibles (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, agrumes et raisins non mélangés)					
081310	Abricots, séchés					
08131000	Abricots, séchés	7	2,5	0	2,5	A
081320	Pruneaux, séchés					
08132000	Pruneaux, séchés	7	2,5	0	2,5	A
081330	Pommes, séchées					
08133000	Pommes, séchées	10	2,5	0	2,5	A
081340	Pêches, poires, papayes, tamarins et autres fruits comestibles, séchés (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, agrumes, raisins, abricots, prunes et pommes, non mélangés)					
08134010	Pêches (y.c. les brugnons et nectarines), séchées	10	2,5	0	2,5	A
08134030	Poires, séchées	10	2,5	0	2,5	A
08134050	Papayes, séchées	10	2,5	0	2,5	A
08134065	Tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, séchés	10	2,5	0	2,5	A
08134095	Fruits, comestibles, séchés (sauf fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, agrumes, raisins, abricots, prunes, pommes, poires et pêches, non mélangés)	10	2,5	0	2,5	A
081350	Mélanges de fruits séchés comestibles ou de fruits à coques comestibles					
08135012	Macédoines constituées de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas, séchés, sans pruneaux	10	2,5	0	2,5	A
08135015	Mélanges de fruits séchés, sans pruneaux (à l'excl. des mélanges de fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas)	10	2,5	0	2,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
08135019	Mélanges constitués d'abricots séchés, de pommes séchées, de pêches (y.c. les brugnons et nectarines) séchées, de poires séchées, de papayes séchées ou d'autres fruits comestibles séchés et comprenant des pruneaux (à l'excl. des mélanges constitués de fruits à coque comestibles, de bananes, de dattes, de figues, d'ananas, d'avocats, de goyaves, de mangues, de mangoustans, d'agrumes et de raisins)	10	2,5	0	2,5	A
08135031	Mélanges constitués uniquement de noix de coco, de noix de cajou, de noix du Brésil, de noix d'arec [ou de bétel], de noix de kola et de noix macadamia séchées	10	2,5	0	2,5	A
08135039	Mélanges constitués uniquement de fruits à coque comestibles et séchés du n° 0802 (à l'excl. des mélanges constitués de noix de coco, de noix de cajou, de noix du Brésil, de noix d'arec [ou de bétel], de noix de kola et de noix macadamia)	10	2,5	0	2,5	A
08135091	Mélanges de fruits à coque comestibles et séchés, de bananes, de dattes, d'ananas, d'avocats, de goyaves, de mangues, de mangoustans, d'agrumes et de raisins, sans pruneaux ni figues (à l'excl. des fruits à coque des n° 0801 et 0802)	10	2,5	0	2,5	A
08135099	Mélanges de fruits à coque comestibles et séchés, de bananes, de dattes, de figues, d'ananas, d'avocats, de goyaves, de mangues, de mangoustans, d'agrumes et de raisins, comprenant des pruneaux ou des figues	10	2,5	0	2,5	A
0814	Écorces d'agrumes ou de melons (y.c. de pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées					
081400	Écorces d'agrumes ou de melons (y.c. de pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées					
08140000	Écorces d'agrumes ou de melons (y.c. de pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées	10	2,5	10	2,5	
09	CHAPITRE 9 - CAFÉ, THÉ, MATÉ ET ÉPICES					
0901	Café, même torréfié ou décaféiné; coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange					
090111	Café, non torréfié, non décaféiné					
09011100	Café, non torréfié, non décaféiné	25	2,5	25	2,5	
090112	Café, non torréfié, décaféiné					
09011200	Café, non torréfié, décaféiné	25	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
090121	Café, torréfié, non décaféiné					
09012100	Café, torréfié, non décaféiné	25	2,5	0	2,5	C
090122	Café, torréfié, décaféiné					
09012200	Café, torréfié, décaféiné	25	2,5	0	2,5	C
090190	Coques et pellicules de café; succédanés du café contenant du café, quelles que soient les proportions du mélange					
09019010	Coques et pellicules de café	25	2,5	25	2,5	
09019090	Succédanés du café contenant du café	25	2,5	25	2,5	
0902	Thé, même aromatisé					
090210	Thé vert [thé non fermenté], présenté en emballages immédiats d'un contenu <= 3 kg					
09021000	Thé vert [thé non fermenté], présenté en emballages immédiats d'un contenu <= 3 kg	10	2,5	10	2,5	
090220	Thé vert [thé non fermenté], présenté en emballages immédiats d'un contenu > 3 kg					
09022000	Thé vert [thé non fermenté], présenté en emballages immédiats d'un contenu > 3 kg	10	2,5	10	2,5	
090230	Thé noir [fermenté] et thé partiellement fermenté, même aromatisés, présentés en emballages immédiats d'un contenu <= 3 kg					
09023000	Thé noir [fermenté] et thé partiellement fermenté, même aromatisés, présentés en emballages immédiats d'un contenu <= 3 kg	10	2,5	10	2,5	
090240	Thé noir [fermenté] et thé partiellement fermenté, même aromatisés, présentés en emballages immédiats d'un contenu > 3 kg					
09024000	Thé noir [fermenté] et thé partiellement fermenté, même aromatisés, présentés en emballages immédiats d'un contenu > 3 kg	10	2,5	10	2,5	
0903	Maté					
090300	Maté					
09030000	Maté	7	2,5	7	2,5	
0904	Poivre du genre 'Piper'; piments du genre 'Capsicum' ou du genre 'Pimenta', séchés ou broyés ou pulvérisés					
090411	Poivre du genre 'Piper', non broyé ni pulvérisé					
09041100	Poivre du genre 'Piper', non broyé ni pulvérisé	7	2,5	7	2,5	
090412	Poivre du genre 'Piper', broyé ou pulvérisé					
09041200	Poivre du genre 'Piper', broyé ou pulvérisé	7	2,5	7	2,5	
090421	Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, séchés, non broyés ni pulvérisés					
09042110	Piments doux ou poivrons, séchés, mais non broyés ni pulvérisés	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
09042190	Piments du genre [Capsicum] ou du genre [Pimenta], séchés, mais non broyés ni pulvérisés (à l'excl. des piments doux ou poivrons)	7	2,5	7	2,5	
090422	Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, broyés ou pulvérisés					
09042200	Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, broyés ou pulvérisés	7	2,5	7	2,5	
0905	Vanille					
090510	Vanille, non broyée ni pulvérisée					
09051000	Vanille, non broyée ni pulvérisée	7	2,5	7	2,5	
090520	Vanille, broyée ou pulvérisée					
09052000	Vanille, broyée ou pulvérisée	7	2,5	7	2,5	
0906	Cannelle et fleurs de cannelier					
090611	Cannelle 'Cinnamomum zeylanicum Blume', non broyées ni pulvérisées					
09061100	Cannelle 'Cinnamomum zeylanicum Blume', non broyées ni pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
090619	Cannelle, non broyées ni pulvérisées (à l'excl. de la cannelle 'Cinnamomum zeylanicum Blume')					
09061900	Cannelle, non broyées ni pulvérisées (à l'excl. de la cannelle 'Cinnamomum zeylanicum Blume')	7	2,5	7	2,5	
090620	Cannelle et fleurs de cannelier, broyées ou pulvérisées					
09062000	Cannelle et fleurs de cannelier, broyées ou pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
0907	Girofles [antofles, clous et griffes]					
090710	Girofles, antofles, clous et griffes, non broyés ni pulvérisés					
09071000	Girofles, antofles, clous et griffes, non broyés ni pulvérisés	7	2,5	7	2,5	
090720	Girofles, antofles, clous et griffes, broyés ou pulvérisés					
09072000	Girofles, antofles, clous et griffes, broyés ou pulvérisés	7	2,5	7	2,5	
0908	Noix muscades, macis, amomes et cardamomes					
090811	Noix muscades, non broyées ni pulvérisées					
09081100	Noix muscades, non broyées ni pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
090812	Noix muscades, broyées ou pulvérisées					
09081200	Noix muscades, broyées ou pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
090821	Macis, non broyés ni pulvérisés					
09082100	Macis, non broyés ni pulvérisés	7	2,5	7	2,5	
090822	Macis, broyés ou pulvérisés					
09082200	Macis, broyés ou pulvérisés	7	2,5	7	2,5	
090831	Amomes et cardamomes, non broyés ni pulvérisés					
					Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
09083100	Amomes et cardamomes, non broyés ni pulvérisés	7	2,5	7	2,5	
090832	Amomes et cardamomes, broyés ou pulvérisés					
09083200	Amomes et cardamomes, broyés ou pulvérisés	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
0909	Graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin, de carvi; baies de genièvre					
090921	Graines de coriandre, non broyées ni pulvérisées					
09092100	Graines de coriandre, non broyées ni pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
090922	Graines de coriandre, broyées ou pulvérisées					
09092200	Graines de coriandre, broyées ou pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
090931	Graines de cumin, non broyées ni pulvérisées					
09093100	Graines de cumin, non broyées ni pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
090932	Graines de cumin, broyées ou pulvérisées					
09093200	Graines de cumin, broyées ou pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
090961	Baies de genièvre et graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil, non broyées ni pulvérisées					
09096100	Baies de genièvre et graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil, non broyées ni pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
090962	Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, broyées et pulvérisées					
09096200	Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, broyées et pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
0910	Gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry et autres épices (sauf poivre [du genre <i>Piper</i>], piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i>, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi et baies de genièvre)					
091011	Gingembre, non broyé ni pulvérisé					
09101100	Gingembre, non broyé ni pulvérisé	7	2,5	7	2,5	
091012	Gingembre, broyé ou pulvérisé					
09101200	Gingembre, broyé ou pulvérisé	7	2,5	7	2,5	
091020	Safran					
09102010	Safran, non broyé ni pulvérisé	7	2,5	7	2,5	
09102090	Safran, broyé ou pulvérisé	7	2,5	7	2,5	
091030	Curcuma					
09103000	Curcuma	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
091091	Mélanges d'épices					
09109105	Curry	7	2,5	0	2,5	A
09109110	Mélanges d'épices non broyées ni pulvérisées	7	2,5	0	2,5	A
09109190	Mélanges d'épices broyées ou pulvérisées	7	2,5	0	2,5	A
091099	Épices (sauf poivre [du genre Piper], piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)					
09109910	Graines de fenugrec	7	2,5	7	2,5	
09109931	Serpolet 'Thymus serpyllum', non broyé ni pulvérisé	7	2,5	7	2,5	
09109933	Thym, non broyé ni pulvérisé (à l'excl. du serpolet)	7	2,5	7	2,5	
09109939	Thym, broyé ou pulvérisé	7	2,5	7	2,5	
09109950	Feuilles de laurier	7	2,5	7	2,5	
09109991	Épices, non broyées ni pulvérisées (sauf poivre [du genre Piper], piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)	7	2,5	7	2,5	#N/A
09109999	Épices, broyées ou pulvérisées (sauf poivre [du genre Piper], piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)	7	2,5	7	2,5	
10	CHAPITRE 10 - CÉRÉALES					
1001	Froment [blé] et méteil					
100111	Froment (blé) dur, de semence					
10011100	Froment (blé) dur, de semence	0	1,5	0	1,5	
100119	Froment (blé) dur, (à l'excl. de semence)					
10011900	Froment (blé) dur, (à l'excl. de semence)	0	1,5	0	1,5	
100191	Froment (blé) et méteil (à l'excl. du froment [blé] dur) de semence					
10019110	Épeautre, de semence	0	1,5	0	1,5	
10019120	Froment [blé] tendre ou méteil, de semence	0	1,5	0	1,5	
10019190	Blé (à l'excl. du froment, du blé tendre et de l'épeautre) de semence	0	1,5	0	1,5	
100199	Blé et méteil (à l'excl. du froment [blé] dur et des semences)					Accusé de réception en préfecture 971-239720011-201509221-annee2-15-1473-1

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
10019900	Blé et méteil (à l'excl. du froment [blé] dur et des semences)	0	1,5	0	1,5	
1002	Seigle					
100210	Seigle, de semence					
10021000	Seigle, de semence	0	1,5	0	1,5	
100290	Seigle (à l'excl. du seigle de semence)					
10029000	Seigle (à l'excl. du seigle de semence)	0	1,5	0	1,5	
1003	Orge					
100310	Orge, de semence					
10031000	Orge, de semence	0	1,5	0	1,5	
100390	Orge (à l'excl. de l'orge de semence)					
10039000	Orge (à l'excl. de l'orge de semence)	0	1,5	0	1,5	
1004	Avoine					
100410	Avoine, de semence					
10041000	Avoine, de semence	0	1,5	0	1,5	
100490	Avoine (à l'excl. de l'avoine de semence)					
10049000	Avoine (à l'excl. de l'avoine de semence)	0	1,5	0	1,5	
1005	Maïs					
100510	Maïs, de semence					
10051013	Maïs de semence, hybride trois voies	0	1,5	0	1,5	
10051015	Maïs de semence, hybride simple	0	1,5	0	1,5	
10051018	Maïs de semence, hybride (à l'excl. des semences de maïs hybride trois voies et hybride simple)	0	1,5	0	1,5	
10051090	Maïs de semence (à l'excl. du maïs hybride)	0	1,5	0	1,5	
100590	Maïs (à l'excl. du maïs de semence)					
10059000	Maïs (à l'excl. du maïs de semence)	0	1,5	0	1,5	
1006	Riz					
100610	Riz en paille [riz paddy]					
10061010	Riz en paille [riz paddy], destiné à l'ensemencement	0	1,5	0	1,5	
10061021	Riz en paille [riz paddy], étuvé, à grains ronds	0	1,5	0	1,5	
10061023	Riz en paille [riz paddy], étuvé, à grains moyens	0	1,5	0	1,5	
10061025	Riz en paille [riz paddy], étuvé, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3	0	1,5	0	1,5	
10061027	Riz en paille [riz paddy], étuvé, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3	0	1,5	0	1,5	
10061092	Riz en paille [riz paddy], à grains ronds (à l'excl. du riz étuvé et du riz de semence)	0	1,5	0	1,5	
10061094	Riz en paille [riz paddy], à grains moyens (à l'excl. du riz étuvé et du riz de semence)	0	1,5	0	1,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
10061096	Riz en paille [riz paddy], à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3 (à l'excl. du riz étuvé et du riz de semence)	0	1,5	0	1,5	
10061098	Riz en paille [riz paddy], à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3 (à l'excl. du riz étuvé et du riz de semence)	0	1,5	0	1,5	
100620	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun]					
10062011	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], étuvé, à grains ronds	0	1,5	0	1,5	
10062013	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], étuvé, à grains moyens	0	1,5	0	1,5	
10062015	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], étuvé, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3	0	1,5	0	1,5	
10062017	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], étuvé, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3	0	1,5	0	1,5	
10062092	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], à grains ronds (à l'excl. du riz étuvé)	0	1,5	0	1,5	
10062094	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], à grains moyens (à l'excl. du riz étuvé)	0	1,5	0	1,5	
10062096	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3 (à l'excl. du riz étuvé)	0	1,5	0	1,5	
10062098	Riz décortiqué [riz cargo ou riz brun], à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3 (à l'excl. du riz étuvé)	0	1,5	0	1,5	
100630	Riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé					
10063021	Riz semi-blanchi, étuvé, à grains ronds	20	2,5	0	1,5	C
10063023	Riz semi-blanchi, étuvé, à grains moyens	20	2,5	0	1,5	C
10063025	Riz semi-blanchi, étuvé, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3	20	2,5	0	1,5	C
10063027	Riz semi-blanchi, étuvé, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3	20	2,5	0	1,5	C
10063042	Riz semi-blanchi, à grains ronds (à l'excl. du riz étuvé)	20	2,5	0	1,5	C
10063044	Riz semi-blanchi, à grains moyens (à l'excl. du riz étuvé)	20	2,5	0	1,5	C
10063046	Riz semi-blanchi, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3 (à l'excl. du riz étuvé)	20	2,5	0	1,5	C
10063048	Riz semi-blanchi, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3 (à l'excl. du riz étuvé)	20	2,5	0	1,5	C
10063061	Riz blanchi, étuvé, à grains ronds	20	2,5	0	1,5	C
10063063	Riz blanchi, étuvé, à grains moyens	20	2,5	0	1,5	C
10063065	Riz blanchi, étuvé, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3	20	2,5	0	1,5	C
10063067	Riz blanchi, étuvé, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3	20	2,5	0	1,5	C
10063092	Riz blanchi, à grains ronds (à l'excl. du riz étuvé)	20	2,5	0	1,5	C
10063094	Riz blanchi, à grains moyens (à l'excl. du riz étuvé)	20	2,5	0	1,5	C
10063096	Riz blanchi, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur > 2 mais < 3 (à l'excl. du riz étuvé)	20	2,5	0	1,5	C
10063098	Riz blanchi, à grains longs, présentant un rapport longueur/largeur >= 3 (à l'excl. du riz étuvé)	20	2,5	0	1,5	C
100640	Riz en brisures					
10064000	Riz en brisures	20	2,5	0	1,5	C
1007	Sorgho à grains					
					Accusé de réception en préfecture 971-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
100710	Sorgho à grains, de semence					
10071010	Sorgho à grains, hybride, destiné à l'ensemencement	0	1,5	0	1,5	
10071090	Sorgho à grains de semence (à l'excl. des sorghos hybrides)	0	1,5	0	1,5	
100790	Sorgho à grains (à l'excl. des semences)					
10079000	Sorgho à grains (à l'excl. des semences)	0	1,5	0	1,5	
1008	Sarrasin, millet, alpiste et autres céréales (à l'excl. du froment [blé], du mûteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz et du sorgho à grains)					
100810	Sarrasin					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
10081000	Sarrasin	0	1,5	0	1,5	
100821	Millet de semence (à l'excl. du sorgho à grains)					
10082100	Millet de semence (à l'excl. du sorgho à grains)	0	1,5	0	1,5	
100829	Millet (à l'excl. du sorgho à grains et de semence)					
10082900	Millet (à l'excl. du sorgho à grains et de semence)	0	1,5	0	1,5	
100830	Alpiste					
10083000	Alpiste	0	1,5	0	1,5	
100840	Fonio [Digitaria spp.]					
10084000	Fonio [Digitaria spp.]	10	2,5	10	2,5	
100850	Quinoa [Chenopodium quinoa]					
10085000	Quinoa [Chenopodium quinoa]	10	2,5	10	2,5	
100860	Triticale					
10086000	Triticale	0	1,5	0	1,5	
100890	Céréales (à l'excl. du froment [blé], du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz, du sorgho à grains, du sarrasin, du millet, de l'alpiste, du fonio, du quinoa et du triticale)					
10089000	Céréales (à l'excl. du froment [blé], du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, du riz, du sorgho à grains, du sarrasin, du millet, de l'alpiste, du fonio, du quinoa et du triticale)	10	2,5	10	2,5	
11	CHAPITRE 11 - PRODUITS DE LA MINOTERIE; MALT; AMIDONS ET FÉCULES; INULINE; GLUTEN DE FROMENT					
1101	Farines de froment [blé] ou de méteil					
110100	Farines de froment [blé] ou de méteil					
11010011	Farines de froment [blé] dur	25	2,5	0	2,5	C
11010015	Farines de froment [blé] tendre et d'épeautre	25	2,5	0	2,5	C
11010090	Farines de méteil	25	2,5	25	2,5	
1102	Farines de céréales (autres que de froment [blé] ou de méteil)					
110220	Farine de maïs					
11022010	Farine de maïs, d'une teneur en matières grasses <= 1,5% en poids	5	1,5	0	1,5	A
11022090	Farine de maïs, d'une teneur en matières grasses > 1,5% en poids	5	1,5	0	1,5	A
110290	Farines de céréales (autres que de froment [blé], de méteil ou de maïs)					
11029010	Farine d'orge	5	1,5	Accusé de réception en préfecture A 072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
11029030	Farine d'avoine	5	1,5	0	1,5	A
11029050	Farine de riz	5	1,5	0	1,5	A
11029070	Farine de seigle	5	1,5	0	1,5	A
11029090	Farines de céréales (à l'excl. des farines de froment [blé], de méteil, de seigle, de maïs, de riz, d'orge et d'avoine)	5	1,5	0	1,5	A
1103	Gruaux, semoules et agglomérés sous forme de pellets, de céréales					
110311	Gruaux et semoules de froment [blé]					
11031110	Gruaux et semoules de froment [blé] dur	10	2,5	10	2,5	
11031190	Gruaux et semoules de froment [blé] tendre et d'épeautre	10	2,5	10	2,5	
110313	Gruaux et semoules de maïs					
11031310	Gruaux et semoules de maïs, d'une teneur en matières grasses <= 1,5% en poids	7	2,5	7	2,5	
11031390	Gruaux et semoules de maïs, d'une teneur en matières grasses > 1,5% en poids	7	2,5	7	2,5	
110319	Gruaux et semoules de céréales (à l'excl. des gruaux et semoules de froment [blé] et de maïs)					
11031920	Gruaux et semoules de seigle ou d'orge	7	2,5	7	2,5	
11031940	Gruaux et semoules d'avoine	7	2,5	7	2,5	
11031950	Gruaux et semoules de riz	7	2,5	7	2,5	
11031990	Gruaux et semoules de céréales (à l'excl. des gruaux et semoules de froment [blé], d'avoine, de maïs, de riz, de seigle et d'orge)	7	2,5	7	2,5	
110320	Agglomérés sous forme de pellets, de céréales					
11032025	Pellets de seigle ou d'orge	7	2,5	7	2,5	
11032030	Agglomérés sous forme de pellets, d'avoine	7	2,5	7	2,5	
11032040	Agglomérés sous forme de pellets, de maïs	7	2,5	7	2,5	
11032050	Agglomérés sous forme de pellets, de riz	7	2,5	7	2,5	
11032060	Agglomérés sous forme de pellets, de froment [blé]	7	2,5	7	2,5	
11032090	Agglomérés sous forme de pellets, de céréales (à l'excl. des pellets de seigle, d'orge, d'avoine, de maïs, de riz et de froment [blé])	7	2,5	7	2,5	
1104	Grains de céréales autrement travaillés [mondés, aplatis, en flocons, perlés, tranchés ou concassés, p.ex.] et germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus (à l'excl. des farines de céréales, du riz décortiqué, du riz semi-blanchi ou blanchi et du riz en brisures)					
110412	Grains d'avoine, aplatis ou en flocons					
11041210	Grains d'avoine, aplatis	7	2,5	7	2,5	
11041290	Flocons d'avoine	7	2,5	Accuse de réception en préfecture 072 230720011 201500221 annexe2 15 1473 1	DE	OCTROI DE MER 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
110419	Grains de céréales, aplatis ou en flocons (à l'excl. des grains d'avoine)					
11041910	Grains de froment [blé], aplatis ou en flocons	7	2,5	7	2,5	
11041930	Grains de seigle, aplatis ou en flocons	7	2,5	7	2,5	
11041950	Grains de maïs, aplatis ou en flocons	7	2,5	7	2,5	
11041961	Grains d'orge, aplatis	7	2,5	7	2,5	
11041969	Flocons d'orge	7	2,5	7	2,5	
11041991	Flocons de riz	7	2,5	7	2,5	
11041999	Grains de céréales, aplatis ou en flocons (à l'excl. des grains d'avoine, de froment [blé], de seigle, de maïs et d'orge ainsi que des flocons de riz)	7	2,5	7	2,5	
110422	Grains d'avoine, mondés, perlés, tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine d'avoine et des grains d'avoine aplatis, en flocons et en pellets)					
11042240	Grains d'avoine, mondés, même tranchés ou concassés	7	2,5	7	2,5	
11042250	Grains d'avoine, perlés	7	2,5	7	2,5	
11042295	Grains d'avoine tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine d'avoine et des grains d'avoine aplatis, en flocons, émondés, perlés et en pellets)	7	2,5	7	2,5	
110423	Grains de maïs, mondés, perlés, tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine de maïs et des grains de maïs aplatis, en flocons ou en pellets)					
11042340	Grains de maïs, mondés, même tranchés ou concassés; grains de maïs perlés	7	2,5	7	2,5	
11042398	Grains de maïs, mondés, perlés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine de maïs et des grains de maïs aplatis, en flocons, mondés, perlés et en pellets)	7	2,5	7	2,5	
110429	Grains de céréales mondés, perlés, tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine, des grains aplatis, en flocons ou en pellets, de l'avoine et du maïs, ainsi que le riz décortiqué, semi-blanchi ou blanchi et en brisures)					
11042904	Grains d'orge, mondés, même tranchés ou concassés	7	2,5	7	2,5	
11042905	Grains d'orge, perlés	7	2,5	7	2,5	
11042908	Grains d'orge tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine d'orge et des grains d'orge aplatis, en flocons, mondés, perlés et en pellets)	7	2,5	7	2,5	
11042917	Grains de céréales, mondés, même tranchés ou concassés (à l'excl. des grains d'orge, d'avoine, de maïs et de riz)	7	2,5	7	2,5	
11042930	Grains de céréales, perlés (à l'excl. des grains d'orge, d'avoine, de maïs ou de riz)	7	2,5	7	2,5	
11042951	Grains de froment [blé], seulement concassés	7	2,5	7	2,5	
11042955	Grains de seigle, seulement concassés	7	2,5	7	2,5	
11042959	Grains de céréales, seulement concassés (à l'excl. des grains d'orge, d'avoine, de maïs, de froment [blé] et de seigle)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
11042981	Grains de blé tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine et des grains aplatis, en flocons, en pellets, mondés, perlés et seulement concassés)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
11042985	Grains de seigle tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine et des grains aplatis, en flocons, en pellets, mondés, perlés et seulement concassés)	7	2,5	7	2,5	
11042989	Grains de céréales tranchés, concassés ou autrement travaillés (à l'excl. de la farine d'avoine, d'orge, de maïs, de blé et de seigle, de la farine et des grains de céréales aplatis, en flocons, en pellets mondés, perlés, seulement concassés, ainsi que du riz semi-blanchi ou blanchi et en brisures)	7	2,5	7	2,5	
110430	Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus					
11043010	Germes de froment [blé], entiers, aplatis, en flocons ou moulus	7	2,5	7	2,5	
11043090	Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus (à l'excl. des germes de froment [blé])	7	2,5	7	2,5	
1105	Farine, semoule, poudre, flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre					
110510	Farine, semoule et poudre de pommes de terre					
11051000	Farine, semoule et poudre de pommes de terre	7	2,5	7	2,5	
110520	Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre					
11052000	Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre	7	2,5	7	2,5	
1106	Farines, semoules et poudres de pois, haricots, lentilles et autres légumes à cosse secs du n° 0713, de sagou, de racines de manioc, d'arrow-root et de salep, de topinambour, de patates douces et autres racines et tubercules simil. à haute teneur en féculé ou en inuline du n° 0714, ainsi que des produits du chapitre 8 'fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons'					
110610	Farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs du n° 0713					
11061000	Farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs du n° 0713	7	2,5	7	2,5	
110620	Farines, semoules et poudres de sagou ou des racines ou tubercules du n° 0714					
11062010	Farines, semoules et poudres de sagou et de racines de manioc, d'arrow-root et de salep, de topinambours, de patates douces et de racines et tubercules simil. à haute teneur en féculé ou en inuline du n° 0714, rendus improches à l'alimentation humaine	7	2,5	0	1,5	A
11062090	Farines, semoules et poudres de sagou et de racines de manioc, d'arrow-root et de salep, de topinambours, de patates douces et de racines et tubercules simil. à haute teneur en féculé ou en inuline du n° 0714 (à l'excl. des produits rendus improches à l'alimentation humaine)	7	2,5	0	1,5	A
						Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
110630	Farines, semoules et poudres des produits du chapitre 8 'fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons'					
11063010	Farines, semoules et poudres de bananes	7	2,5	7	2,5	
11063090	Farines, semoules et poudres des produits du chapitre 8 'fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons' (sauf bananes)	7	2,5	7	2,5	
1107	Malt, même torréfié					
110710	Malt, non torréfié					
11071011	Malt de froment [blé], non torréfié, présenté sous forme de farine	7	2,5	7	2,5	
11071019	Malt de froment [blé], non torréfié (à l'excl. du malt présenté sous forme de farine)	7	2,5	7	2,5	
11071091	Malt, non torréfié, présenté sous forme de farine (à l'excl. du malt de froment [blé])	7	2,5	7	2,5	
11071099	Malt, non torréfié (à l'excl. du malt de froment [blé] et du malt présenté sous forme de farine)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
110720	Malt, torréfié					
11072000	Malt, torréfié	7	2,5	7	2,5	
1108	Amidon et féculles; inuline					
110811	Amidon de froment [blé]					
11081100	Amidon de froment [blé]	7	2,5	7	2,5	
110812	Amidon de maïs					
11081200	Amidon de maïs	7	2,5	7	2,5	
110813	Fécule de pommes de terre					
11081300	Fécule de pommes de terre	7	2,5	7	2,5	
110814	Fécule de manioc [cassave]					
11081400	Fécule de manioc [cassave]	7	2,5	7	2,5	
110819	Amidon et féculles (à l'excl. des amidons et féculles de froment [blé], de maïs, de pommes de terre et de manioc)					
11081910	Amidon de riz	7	2,5	7	2,5	
11081990	Amidons et féculles (à l'excl. des amidons et féculles de froment [blé], de maïs, de pommes de terre, de manioc et de riz)	7	2,5	7	2,5	
110820	Inuline					
11082000	Inuline	7	2,5	7	2,5	
1109	Gluten de froment [blé], même à l'état sec					
110900	Gluten de froment [blé], même à l'état sec					
11090000	Gluten de froment [blé], même à l'état sec	7	2,5	7	2,5	
12	CHAPITRE 12 - GRAINES ET FRUITS OLÉAGINEUX; GRAINES, SEMENCES ET FRUITS DIVERS; PLANTES INDUSTRIELLES OU MÉDICINALES; PAILLES ET FOURRAGES					
1201	Fèves de soja, même concassées					
120110	Fèves de soja, destinées à l'ensemencement					
12011000	Fèves de soja, destinées à l'ensemencement	7	2,5	7	2,5	
120190	Fèves de soja, même concassées (à l'excl. des fèves de soja destinées à l'ensemencement)					
12019000	Fèves de soja, même concassées (à l'excl. des fèves de soja destinées à l'ensemencement)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
1202	Arachides, non grillées ni autrement cuites, même décortiquées ou concassées					
120230	Arachide, à ensemencer					
12023000	Arachide, à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
120241	Arachides, en coques (à l'excl. des arachides destinées à l'ensemencement, grillées ou autrement cuites)					
12024100	Arachides, en coques (à l'excl. des arachides destinées à l'ensemencement, grillées ou autrement cuites)	7	2,5	7	2,5	
120242	Arachides, décortiquées, même concassées (à l'excl. des arachides destinées à l'ensemencement, grillées ou autrement cuites)					
12024200	Arachides, décortiquées, même concassées (à l'excl. des arachides destinées à l'ensemencement, grillées ou autrement cuites)	7	2,5	7	2,5	
1203	Coprah					
120300	Coprah					
12030000	Coprah	7	2,5	7	2,5	
1204	Graines de lin, même concassées					
120400	Graines de lin, même concassées					
12040010	Graines de lin, destinées à l'ensemencement	7	2,5	7	2,5	
12040090	Graines de lin, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	7	2,5	7	2,5	
1205	Graines de navette ou de colza, même concassées					
120510	Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique 'fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est < 2% et un composant solide qui contient < 30 micromoles/g de glucosinolates'					
12051010	Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique 'fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est < 2% et un composant solide qui contient < 30 micromoles/g de glucosinolates', destinées à l'ensemencement	7	2,5	7	2,5	
12051090	Graines de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique 'fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est < 2% et un composant solide qui contient < 30 micromoles/g de glucosinolates', même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	7	2,5	7	2,5	
120590	Graines de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique 'fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est >= 2% et un composant solide qui contient >= 30 micromoles/g de glucosinolates', même concassées					

Accusé de réception en préfecture
971-239720011-20150922-anne2-15-1473-1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
12059000	Graines de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique 'fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est >= 2% et un composant solide qui contient >= 30 micromoles/g de glucosinolates', même concassées	7	2,5	7	2,5	
1206	Graines de tournesol, même concassées					
120600	Graines de tournesol, même concassées					
12060010	Graines de tournesol, destinées à l'ensemencement	7	2,5	7	2,5	
12060091	Graines de tournesol, même concassées, décortiquées et graines de tournesol en coques striées gris et blanc (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	7	2,5	7	2,5	
12060099	Graines de tournesol, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement, des graines décortiquées et des graines en coques striées gris et blanc)	7	2,5	7	2,5	
1207	Graines et fruits oléagineux, même concassés (à l'excl. des fruits à coque comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah ainsi que des graines de lin, de navette, de colza et de tournesol)					
120710	Noix et amandes de palmistes					
12071000	Noix et amandes de palmistes	7	2,5	7	2,5	
120721	Graines de coton, destinées à l'ensemencement					
12072100	Graines de coton, destinées à l'ensemencement	7	2,5	7	2,5	
120729	Graines de coton (à l'excl. des semences)					
12072900	Graines de coton (à l'excl. des semences)	7	2,5	7	2,5	
120730	Graines de ricin					
12073000	Graines de ricin	7	2,5	7	2,5	
120740	Graines de sésame, même concassées					
12074010	Graines de sésame, destinées à l'ensemencement	7	2,5	7	2,5	
12074090	Graines de sésame, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	7	2,5	7	2,5	
120750	Graines de moutarde, même concassées					
12075010	Graines de moutarde, destinées à l'ensemencement	7	2,5	7	2,5	
12075090	Graines de moutarde, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	7	2,5	7	2,5	
120760	Graines de carthame [Carthamus tinctorius]					
12076000	Graines de carthame [Carthamus tinctorius]	7	2,5	7	2,5	
120770	Graines de melon					
12077000	Graines de melon	7	2,5	7	2,5	
120791	Graines d'oeillette ou de pavot, même concassées					
12079110	Graines d'oeillette ou de pavot, destinées à l'ensemencement	7	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
12079190	Graines d'oeillette ou de pavot, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	7	2,5	7	2,5	
120799	Graines et fruits oléagineux, n.d.a., même concassés (à l'excl. des fruits à coques comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah et des graines de lin, de navette, de colza, de tournesol, de coton, de ricin, de sésame, de moutarde, d'oeillette, de melon ou de pavot, ainsi que des noix et amandes de palmiste)					
12079920	Graines et fruits oléagineux, destinés à l'ensemencement (à l'excl. des fruits à coques comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah et des graines de lin, de navette, de colza, de tournesol, de coton, de ricin, de sésame, de moutarde, d'oeillette, de melon ou de pavot, ainsi que des noix et amandes de palmiste)	7	2,5	7	2,5	
12079991	Graines de chanvre, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	7	2,5	7	2,5	
12079996	Graines et fruits oléagineux, même concassés (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement ainsi que des fruits à coques comestibles, des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah et des graines de lin, de navette, de colza, de tournesol, de coton, de ricin, de sésame, de moutarde, d'oeillette, de pavot, de melon ou de chanvre, ainsi que des noix et amandes de palmiste)	7	2,5	7	2,5	
1208	Farines de graines ou de fruits oléagineux (à l'excl. de la farine de moutarde)					
120810	Farine de fèves de soja					
12081000	Farine de fèves de soja	7	2,5	7	2,5	
120890	Farines de graines ou de fruits oléagineux (à l'excl. des farines de moutarde et de fèves de soja)					
12089000	Farines de graines ou de fruits oléagineux (à l'excl. des farines de moutarde et de fèves de soja)	7	2,5	7	2,5	
1209	Graines, fruits et spores à ensemencer (à l'excl. des légumes à cosse, du maïs doux, du café, du thé, du maté, des épices, des céréales, des graines et fruits oléagineux ainsi que des graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasiticides ou simil.)					
120910	Graines de betteraves à sucre, à ensemencer					
12091000	Graines de betteraves à sucre, à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
120921	Graines de luzerne, à ensemencer					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
12092100	Graines de luzerne, à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
120922	Graines de trèfle 'Trifolium spp.', à ensemencer					
12092210	Graines de trèfle violet [Trifolium pratense L.], à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
12092280	Graines de trèfle [Trifolium spp.], à ensemencer (à l'excl. des graines de trèfle violet [Trifolium pratense L.])	7	2,5	7	2,5	
120923	Graines de fétuque, à ensemencer					
12092311	Graines de fétuque des prés [Festuca pratensis Huds.], à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
12092315	Graines de fétuque rouge [Festuca rubra L.], à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
12092380	Graines de fétuque, à ensemencer (à l'excl. des graines de fétuque des prés [Festuca pratensis Huds.] ou de fétuque rouge [Festuca rubra L.])	7	2,5	7	2,5	
120924	Graines de pâturin des prés du Kentucky [Poa pratensis L.], à ensemencer					
12092400	Graines de pâturin des prés du Kentucky [Poa pratensis L.], à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
120925	Graines de ray-grass [Lolium multiflorum Lam., Lolium perenne L.], à ensemencer				2,5	
12092510	Graines de ray-grass d'Italie [Lolium multiflorum Lam.], à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
12092590	Graines de ray-grass anglais [Lolium perenne L.], à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
120929	Graines fourragères, à ensemencer (à l'excl. des graines de céréales, de betteraves à sucre, de luzerne, de trèfle [Trifolium spp.], de fétuque, de pâturin des prés du Kentucky [Poa pratensis L.] et de ray-grass [Lolium multiflorum Lam. et Lolium perenne					
12092945	Graines de fléoles des prés, de vesces, graines des espèces [Poa palustris L.] et [Poa trivialis L.], dactyle [Dactylis glomerata L.] et agrostide [Agrostis], à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
12092950	Graines de lupin, à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
12092960	Graines de betteraves fourragères [Beta vulgaris var. alba], à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
12092980	Graines fourragères, à ensemencer (à l'excl. des graines de céréales, de betteraves fourragères [Beta vulgaris var. alba], de betteraves à sucre, de luzerne, de trèfle [Trifolium spp.], de fétuque, de pâturin des prés du Kentucky [Poa pratensis L.], de ray-grass [Lolium multiflorum Lam., Lolium perenne L.], de fléole des prés, de vesces, de dactyle [Dactylis glomerata L.], d'agrostide [Agrostides] ou de lupin)	7	2,5	7	2,5	
120930	Graines de plantes herbacées utilisées principalement pour leurs fleurs, à ensemencer					
12093000	Graines de plantes herbacées utilisées principalement pour leurs fleurs, à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
120991	Graines de légumes, à ensemencer					
12099130	Graines de betteraves à salade ou 'betteraves rouges' [Beta vulgaris var. conditiva], à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
12099180	Graines de légumes, à ensemencer (à l'excl. des graines de betteraves à salade ou [betteraves rouges] [Beta vulgaris var. conditiva])	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
120999	Graines, fruits et spores à ensemencer (à l'excl. des légumes à cosse, du maïs doux, café, thé, maté, des épices, céréales, graines et fruits oléagineux, betteraves, plantes fourragères, graines de légumes ainsi que des graines de plantes herbacées utilisées surtout en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasiticides ou simil.)					
12099910	Graines forestières, à ensemencer	7	2,5	7	2,5	
12099991	Graines de plantes utilisées principalement pour leurs fleurs, à ensemencer (à l'excl. des graines de plantes herbacées)	7	2,5	7	2,5	
12099999	Graines, fruits et spores à ensemencer (à l'excl. des légumes à cosse, du maïs doux, café, thé, maté, des épices, céréales, graines et fruits oléagineux, betteraves, plantes fourragères, graines de légumes, graines forestières ainsi que des graines de plantes herbacées utilisées surtout pour leurs fleurs ou des espèces utilisées surtout en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasiticides ou simil.)	7	2,5	7	2,5	
1210	Cônes de houblon frais ou secs, même broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline					
121010	Cônes de houblon, frais ou secs (sauf broyés, moulus ou sous forme de pellets)					
12101000	Cônes de houblon, frais ou secs (sauf broyés, moulus ou sous forme de pellets)	7	2,5	7	2,5	
121020	Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets; lupuline					
12102010	Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets, enrichis en lupuline; lupuline	7	2,5	7	2,5	
12102090	Cônes de houblon, broyés, moulus ou sous forme de pellets (à l'excl. des produits enrichis en lupuline)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
1211	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasiticides ou simil., frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés					
121120	Racines de ginseng, fraîches ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées					
12112000	Racines de ginseng, fraîches ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
121130	Feuilles de coca, fraîches ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées					
12113000	Feuilles de coca, fraîches ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
121140	Paille de pavot, fraîche ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée					
12114000	Paille de pavot, fraîche ou séchée, même coupée, concassée ou pulvérisée	7	2,5	7	2,5	
121190	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasiticides ou simil., frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés (à l'excl. des racines de ginseng, des feuilles de coca, de la paille de pavot, des espèces du genre Ephedra ainsi que des fèves de tonka)					
12119020	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces du genre Ephedra, frais ou secs, même coupés, concassés ou pulvérisés	7	2,5	7	2,5	
12119030	Fèves de tonka, fraîches ou séchées, même coupées, concassées ou pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
12119086	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasiticides ou simil., frais ou secs, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'excl. des racines de ginseng, des feuilles de coca, de la paille de pavot, des espèces du genre Ephedra ainsi que des fèves de tonka)	7	2,5	7	2,5	
1212	Caroubes, algues, betteraves sucrières et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux, y.c. les racines non torréfiées de chicorée de la variété 'Cichorium intybus sativum', servant principalement à l'alimentation humaine, n.d.a.					

Accuse de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
121221	Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, destinées à l'alimentation humaine					
12122100	Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, destinées à l'alimentation humaine	7	2,5	7	2,5	
121229	Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, non destinées à l'alimentation humaine					
12122900	Algues, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, non destinées à l'alimentation humaine	7	2,5	7	2,5	
121291	Betteraves à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées, séchées ou en poudre					
12129120	Betteraves à sucre, séchées, même pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
12129180	Betteraves à sucre, fraîches, réfrigérées ou congelées	7	2,5	7	2,5	
121292	Caroubes, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées					
12129200	Caroubes, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
121293	Cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées					
12129300	Cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées	6	2,5	7	1,5	
121294	Racines de chicorée, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées					
12129400	Racines de chicorée, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées	7	2,5	7	2,5	
121299	Noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux (y.c. les racines de chicorée non torréfiées de la variété 'Cichorium intybus sativum'), servant principalement à l'alimentation humaine, n.d.a.					
12129941	Graines de caroubes, fraîches ou sèches, non décortiquées, ni concassées, ni moulues	7	2,5	7	2,5	
12129949	Graines de caroubes, fraîches ou sèches, décortiquées, même concassées ou moulues	7	2,5	7	2,5	
12129995	Noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux servant principalement à l'alimentation humaine, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
1213	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets					
121300	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets					
12130000	Pailles et balles de céréales brutes, même hachées, moulues, pressées ou agglomérées sous forme de pellets	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
1214	Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers simil., même agglomérés sous forme de pellets					
121410	Farine et agglomérés sous forme de pellets, de luzerne					
12141000	Farine et agglomérés sous forme de pellets, de luzerne	7	2,5	7	2,5	
121490	Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers simil.,					
12149010	Betteraves fourragères, rutabagas et autres racines fourragères	7	2,5	7	2,5	
12149090	Foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers simil. (à l'excl. des betteraves fourragères, des rutabagas, des racines fourragères ainsi que de la farine de luzerne)	7	2,5	7	2,5	
13	CHAPITRE 13 - GOMMES, RÉSINES ET AUTRES SUCS ET EXTRAITS VÉGÉTAUX					
1301	Gomme laque; gommes, résines, gommes-résines, baumes et autres oléorésines, naturelles					
130120	Gomme arabique					
13012000	Gomme arabique	7	2,5	7	2,5	
130190	Gomme laque; gommes, résines, gommes-résines, baumes et autres oléorésines, naturelles (à l'excl. de la gomme arabique)					
13019000	Gomme laque; gommes, résines, gommes-résines, baumes et autres oléorésines, naturelles (à l'excl. de la gomme arabique)	7	2,5	7	2,5	
1302	Sucs et extraits végétaux; matières pectiques, pectinates et pectates; agaragar et autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés					
130211	Opium					
13021100	Opium	7	2,5	7	2,5	
130212	Extraits de réglisse (à l'excl. des extraits contenant > 10% en poids de saccharose ou présentés comme sucreries)					
13021200	Extraits de réglisse (à l'excl. des extraits contenant > 10% en poids de saccharose ou présentés comme sucreries)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
130213	Extraits de houblon					
13021300	Extraits de houblon	7	2,5	7	2,5	
130219	Sucs et extraits végétaux (à l'excl. de l'opium et des sucs et extraits végétaux de réglisse et de houblon)					
13021905	Oléorésine de vanille	7	2,5	7	2,5	
13021920	Sucs et extraits végétaux de plantes du genre Ephedra	7	2,5	7	2,5	
13021970	Sucs et extraits végétaux (à l'excl. de l'opium, des sucs et extraits de réglisse et de houblon, de l'oléorésine de vanille et des sucs et extraits de plantes du genre Ephedra)	7	2,5	7	2,5	
130220	Matières pectiques, pectinates et pectates					
13022010	Matières pectiques, pectinates et pectates, à l'état sec	7	2,5	7	2,5	
13022090	Matières pectiques, pectinates et pectates, à l'état liquide	7	2,5	7	2,5	
130231	Agar agar, même modifié					
13023100	Agar agar, même modifié	7	2,5	7	2,5	
130232	Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés					
13023210	Mucilages et épaississants de caroubes ou de graines de caroubes, même modifiés	7	2,5	7	2,5	
13023290	Mucilages et épaississants de graines de guarée, même modifiés	7	2,5	7	2,5	
130239	Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés (à l'excl. de l'agar-agar et des mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée)					
13023900	Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés (à l'excl. de l'agar-agar et des mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée)	7	2,5	7	2,5	
14	CHAPITRE 14 - MATIÈRES À TRESSER ET AUTRES PRODUITS D'ORIGINE VÉGÉTALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS					
1401	Bambous, rotins, roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul et autres matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie					
140110	Bambous					
14011000	Bambous	0	1,5	0	1,5	
140120	Rotins					
14012000	Rotins	0	1,5972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-			

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
140190	Roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul et autres matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (à l'excl. des bambous et des rotins)					
14019000	Roseaux, joncs, osiers, raphia, pailles de céréales nettoyées, blanchies ou teintes, écorces de tilleul et autres matières végétales des espèces principalement utilisées en vannerie ou en sparterie (à l'excl. des bambous et des rotins)	0	1,5	0	1,5	
1404	Produits végétaux, n.d.a.					
140420	Linters de coton					
14042000	Linters de coton	0	1,5	0	1,5	
140490	Produits végétaux, n.d.a.					
14049000	Produits végétaux, n.d.a.	0	1,5	0	1,5	
15	CHAPITRE 15 - GRAISSES ET HUILES ANIMALES OU VÉGÉTALES; PRODUITS DE LEUR DISSOCIATION; GRAISSES ALIMENTAIRES ÉLABORÉES; CIRES D'ORIGINE ANIMALE OU VÉGÉTALE					
1501	Graisses de porc, y.c. le saindoux, et graisses de volailles, fondues ou autrement extraites (à l'excl. de la stéarine solaire et l'huile de saindoux)					
150110	Saindoux fondu ou autrement extrait (à l'excl. de la stéarine solaire et de l'huile de saindoux)					
15011010	Saindoux fondu ou autrement extrait destiné à des usages industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine et à l'excl. de la stéarine solaire et de l'huile de saindoux)	2	2,5	2	2,5	
15011090	Saindoux fondu ou autrement extrait (autre que destiné à des usages industriels/techniques et à l'excl. de la stéarine solaire et de l'huile de saindoux)	2	2,5	2	2,5	
150120	Graisse de porc fondu ou autrement extraite (à l'excl. du saindoux)					
15012010	Graisses de porc fondues ou autrement extraites destinées à des usages industriels (à l'excl. de la fabrication de denrées alimentaires et de saindoux)	2	2,5	2	2,5	
15012090	Graisse de porc fondu ou autrement extraite (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels et du saindoux)	2	2,5	2	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
150190	Graisses de volailles, fondues ou autrement extraites					
15019000	Graisses de volailles, fondues ou autrement extraites	2	2,5	2	2,5	
1502	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine (autres que l'huile et l'oléostarine)					
150210	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine (autres que l'huile et l'oléostarine)					
15021010	Suif des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine destiné à des usages industriels (à l'excl. de la fabrication de denrées alimentaires, de la stéarine solaire et de l'huile)	2	2,5	2	2,5	
15021090	Suif des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine (à l'excl. des graisses destinées à des usages industriels/techniques, de l'huile et de la stéarine solaire)	2	2,5	2	2,5	
150290	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine (à l'excl. du suif, de la stéarine solaire et de l'oléomargarine)					
15029010	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine, destinées à des usages industriels (à l'excl. de celles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine du suif, de la stéarine solaire et de l'oléomargarine)	2	2,5	2	2,5	
15029090	Graisses des animaux des espèces bovine, ovine ou caprine (à l'excl. des graisses destinées à des usages industriels/techniques, du suif, de la stéarine solaire et de l'oléomargarine)	2	2,5	2	2,5	
1503	Stéarine solaire, huile de saindoux, oléostéarine, oléomargarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées					
150300	Stéarine solaire, huile de saindoux, oléostéarine, oléomargarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées					
15030011	Stéarine solaire et oléostéarine, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées, destinées à des usages industriels	2	2,5	2	2,5	
15030019	Stéarine solaire et oléostéarine, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées (à l'excl. des produits destinés à des usages industriels)	2	2,5	2	2,5	
15030030	Huile de suif, non émulsionnée, ni mélangée ni autrement préparée, destinée à des usages industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15030090	Huile de saindoux, oléomargarine et huile de suif, non émulsionnées, ni mélangées ni autrement préparées (à l'excl. de l'huile de suif destinée à des usages industriels)	2	2,5	2	2,5	
1504	Graisses et huiles et leurs fractions, de poissons ou de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					

Accusé de réception en préfecture
972-239720011-20150922-anne2-15-1473-1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
150410	Huiles de foies de poissons et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
15041010	Huiles de foies de poissons et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, d'une teneur en vitamine A <= 2500 unités internationales par gramme	2	2,5	2	2,5	
15041091	Huiles de foies de flétans et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles d'une teneur en vitamines A <= 2500 unités internationales par gramme)	2	2,5	2	2,5	
15041099	Huiles de foies de poissons et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de foies de flétans et des huiles d'une teneur en vitamines A <= 2500 unités internationales par gramme)	2	2,5	2	2,5	
150420	Graisses et huiles de poissons et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de foies)					
15042010	Fractions solides des graisses et huiles de poissons, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des fractions solides des huiles de foies)	2	2,5	2	2,5	
15042090	Graisses et huiles de poissons et leurs fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de foies)	2	2,5	2	2,5	
150430	Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
15043010	Fractions solides des graisses et huiles de mammifères marins, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	
15043090	Graisses et huiles de mammifères marins et leurs fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	
1505	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y.c. la lanoline					
150500	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y.c. la lanoline					
15050010	Graisse de suint brute [suintine]	2	2,5	2	2,5	
15050090	Graisse de suint et substances grasses dérivées, y.c. la lanoline (à l'excl. de la graisse de suint brute [suintine])	2	2,5	2	2,5	
1506	Graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des graisses et huiles de porcins, de volailles, de bovins, d'ovins, de caprins, de poissons et de mammifères marins ainsi que de la stéarine solaire, de l'huile de saindoux, de l'oléostéarine, de l'oléomargarine, de l'huile de suif, de la graisse de suint et des substances grasses dérivées)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922|anne2-15-1473-1-

DE Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
150600	Graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des graisses et huiles de porcins, de volailles, de bovins, d'ovins, de caprins, de poissons et de mammifères marins ainsi que de la stéarine solaire, de l'huile de saindoux, de l'oléostéarine, de l'oléomargarine, de l'huile de suif, de la graisse de suint et des substances grasses dérivées)					
15060000	Graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des graisses et huiles de porcins, de volailles, de bovins, d'ovins, de caprins, de poissons et de mammifères marins ainsi que de la stéarine solaire, de l'huile de saindoux, de l'oléostéarine, de l'oléomargarine, de l'huile de suif, de la graisse de suint et des substances grasses dérivées)	2	2,5	2	2,5	
1507	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
150710	Huile de soja, brute, même dégommée					
15071010	Huile de soja, brute, même dégommée, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15071090	Huile de soja, brute, même dégommée (à l'excl. de l'huile de soja destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
150790	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de soja brute)					
15079010	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile de soja brute et de l'huile de soja destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15079090	Huile de soja et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de soja brute et de l'huile de soja destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
1508	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
150810	Huile d'arachide, brute					
15081010	Huile d'arachide, brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15081090	Huile d'arachide, brute (à l'excl. de l'huile d'arachide destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
150890	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile d'arachide brute)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
15089010	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile d'arachide brute et de l'huile d'arachide destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15089090	Huile d'arachide et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile d'arachide destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
1509	Huile d'olive et ses fractions (obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile), même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
150910	Huile d'olive vierge et ses fractions, obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile					
15091010	Huile d'olive vierge lampante	2	2,5	2	2,5	
15091090	Huile d'olive, obtenue, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile (à l'excl. de l'huile vierge lampante)	2	2,5	2	2,5	
150990	Huile d'olive et ses fractions, traitées mais non chimiquement modifiées, obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile					
15099000	Huile d'olive et ses fractions, traitées mais non chimiquement modifiées, obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile	2	2,5	2	2,5	
1510	Huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives et par des procédés autres que ceux mentionnés au n° 1509, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 1509					
151000	Huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives et par des procédés autres que ceux mentionnés au n° 1509, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 1509					
15100010	Huiles brutes, obtenues exclusivement à partir d'olives et par des procédés autres que ceux mentionnés au n° 1509, et mélanges de ces huiles avec des huiles du n° 1509	2	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-	DE Date de télétransmission : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
15100090	Huiles et leurs fractions, obtenues exclusivement à partir d'olives et par des procédés autres que ceux mentionnés au n° 1509, même raffinées, mais non chimiquement modifiées et mélanges de ces huiles ou fractions avec des huiles ou fractions du n° 1509 (à l'excl. des huiles brutes)	2	2,5	2	2,5	
1511	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
151110	Huile de palme, brute					
15111010	Huile de palme, brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15111090	Huile de palme, brute (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
1511190	Huile de palme et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de palme brute)					
151119011	Fractions solides de l'huile de palme, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	2	2,5	2	2,5	
151119019	Fractions solides de l'huile de palme, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	2	2,5	2	2,5	
151119091	Huile de palme et ses fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile de palme brute et de l'huile destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
151119099	Huile de palme et ses fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de palme brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
1512	Huiles de tournesol, de carthame ou de coton et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
151211	Huiles de tournesol ou de carthame, brutes					
15121110	Huiles de tournesol ou de carthame, brutes, destinées à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15121191	Huile de tournesol, brute (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
15121199	Huile de carthame, brute (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
151219	Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes)					
15121910	Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15121990	Huiles de tournesol ou de carthame et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
151221	Huile de coton, brute, même dépourvue de gossipol					
15122110	Huile de coton, brute, même dépourvue de gossipol, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15122190	Huile de coton, brute, même dépourvue de gossipol (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
151229	Huile de coton et ses fractions, même dépourvues de gossipol ou raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de coton brute)					
15122910	Huile de coton et ses fractions, même dépourvues de gossipol ou raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile de coton brute et de l'huile destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15122990	Huile de coton et ses fractions, même dépourvues de gossipol ou raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de coton brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
1513	Huiles de coco [coprah], de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
151311	Huile de coco [coprah], brute					

Acquisé de réception en préfecture
971-239720014-20150922|annexe2-15-1473-1-

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
15131110	Huile de coco [coprah], brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15131191	Huile de coco [coprah], brute, présentée en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
15131199	Huile de coco [coprah], brute, présentée en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
151319	Huile de coco [coprah] et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de coco brute)					
15131911	Fractions solides de l'huile de coco [coprah], même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	2	2,5	2	2,5	
15131919	Fractions solides de l'huile de coco [coprah], même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	2	2,5	2	2,5	
15131930	Huile de coco [coprah] et ses fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile de coco brute et de l'huile destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15131991	Huile de coco [coprah] et ses fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. de l'huile de coco brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
15131999	Huile de coco [coprah] et ses fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. de l'huile de coco brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
151321	Huiles de palmiste ou de babassu, brutes					
15132110	Huiles de palmiste ou de babassu, brutes, destinées à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15132130	Huiles de palmiste ou de babassu, brutes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
15132190	Huiles de palmiste ou de babassu, brutes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
151329	Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes)					
15132911	Fractions solides des huiles de palmiste ou de babassu, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
15132919	Fractions solides des huiles de palmiste ou de babassu, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	2	2,5	2	2,5	
15132930	Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15132950	Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
15132990	Huiles de palmiste ou de babassu et leurs fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
1514	Huiles de navette, de colza ou de moutarde et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
151411	Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique 'huiles fixes dont la teneur en acide érucique est < 2%', brutes					
15141110	Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique 'huiles fixes dont la teneur en acide érucique est < 2%', brutes, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. pour la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15141190	Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique 'huiles fixes dont la teneur en acide érucique est < 2%', brutes (à l'excl. des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
151419	Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique 'huiles fixes dont la teneur en acide érucique est < 2%' et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes)					
15141910	Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique 'huiles fixes dont la teneur en acide érucique est < 2%' et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15141990	Huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique 'huiles fixes dont la teneur en acide érucique est < 2%' et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
151491	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique 'huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%' et huiles de moutarde, brutes					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
15149110	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique 'huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%' et huiles de moutarde, brutes, destinées à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15149190	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique 'huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%' et huiles de moutarde, brutes (à l'excl. des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
151499	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique 'huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%' et huiles de moutarde, et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes)					
15149910	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique 'huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%' et huiles de moutarde, et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15149990	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique 'huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2%' et huiles de moutarde, et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
1515	Graisses et huiles végétales (y.c. l'huile de jojoba) et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de tournesol, de carthame, de coton, de coco [coprah], de palmiste, de babassu, de navette, de colza ou de moutarde)					
151511	Huile de lin, brute					
15151100	Huile de lin, brute	2	2,5	2	2,5	
151519	Huile de lin et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile brute)					
15151910	Huile de lin et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15151990	Huile de lin et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
151521	Huile de maïs, brute					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
15152110	Huile de maïs, brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15152190	Huile de maïs, brute (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
151529	Huile de maïs et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile brute)					
15152910	Huile de maïs et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15152990	Huile de maïs et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
151530	Huile de ricin et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
15153010	Huile de ricin et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à la production de l'acide amino-undécanoïque pour la fabrication soit de fibres synthétiques, soit de matières plastiques	2	2,5	2	2,5	
15153090	Huile de ricin et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile destinée à la production de l'acide amino-undécanoïque pour la fabrication soit de fibres synthétiques, soit de matières plastiques)	2	2,5	2	2,5	
151550	Huile de sésame et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées					
15155011	Huile de sésame, brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15155019	Huile de sésame, brute (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
15155091	Huile de sésame et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile brute)	2	2,5	2	2,5	
15155099	Huile de sésame et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
151590	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de tournesol, de carthame, de coton, de coco [coprah], de palmiste, de babassu, de navette, de colza, de moutarde, de lin, de maïs, de ricin)					
15159011	Huiles de tung [abrasin], de jojoba et d'oïticica et cires de myrica et du Japon et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées	2	2,5	2	2,5	
15159021	Huile de graines de tabac, brute, destinée à des usages techniques ou industriels (autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15159029	Huile de graines de tabac, brute (à l'excl. de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
						Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
15159031	Huile de graines de tabac et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15159039	Huile de graines de tabac et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
15159040	Graisses et huiles végétales fixes, brutes, pour usages techniques ou industriels (à l'excl. des graisses et huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine, des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de babassu, de navette, de colza, de moutarde, de lin, de maïs, de ricin, de tung [abrasin], de sésame, de jojoba, d'oiticica ou de graines de tabac ainsi que des cires de myrica et du Japon)	2	2,5	2	2,5	
15159051	Graisses et huiles végétales fixes, brutes, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des graisses et huiles pour usages techniques ou industriels, des huiles de soja, arachide, olive, palme, tournesol, carthame, coton, coco, palmiste, babassu, navette, colza, moutarde, lin, maïs, ricin, tung, sésame, jojoba, oiticica et graines de tabac, des cires de myrica et du Japon)	2	2,5	2	2,5	
15159059	Graisses et huiles végétales fixes, brutes, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg, et graisses et huiles végétales fixes, brutes, fluides (sauf produits destinés à usages techniques ou industriels; cires de myrica ou du Japon; huiles reprises entre le n°1507 et le n° 1515 90 39)	2	2,5	2	2,5	
15159060	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, fixes, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, destinées à des usages techniques ou industriels (sauf produits destinés à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine; graisses et huiles brutes; des huiles de soja, d'arachide, d'olive, de palme, de babassu, de navette, de colza, de moutarde, de lin, de maïs, de ricin, de tung [abrasin], de sésame, de jojoba, d'oiticica ou de graines de tabac ainsi que des cires de myrica et du Japon)	2	2,5	2	2,5	
15159091	Graisses et huiles végétales fixes et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg, n.d.a. (à l'excl. des graisses et huiles brutes ainsi que des graisses et huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
15159099	Graisses et huiles végétales fixes et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg, ou fluides, n.d.a. (à l'excl. des graisses et huiles brutes ainsi que des graisses et huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	2	2,5	2	2,5	
1516	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
151610	Graisses et huiles animales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées					
15161010	Graisses et huiles animales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	2	2,5	2	2,5	
15161090	Graisses et huiles animales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	2	2,5	2	2,5	
151620	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées					
15162010	Huiles de ricin hydrogénées, dites 'opalwax'	2	2,5	2	2,5	
15162091	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des huiles de ricin hydrogénées)	2	2,5	2	2,5	
15162095	Huiles de navette, de colza, de lin, de tournesol, d'illipé, de karité, de makoré, de touloucouna ou de babassu ainsi que leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, destinées à des usages techniques ou industriels, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg ou autrement présentées (à l'excl. des huiles destinées à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15162096	Huiles d'arachide, de coton, de soja ou de tournesol ainsi que leurs fractions (à l'excl. des produits du n° 1516 20 95); autres huiles ainsi que leurs fractions d'une teneur en acides gras libres < 50% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg ou autrement présentées (à l'excl. des huiles de palmiste, d'illipé, de coco, de navette, de colza ou de copaïba ainsi que des huiles du n° 1516 20 95)	2	2,5	2	2,5	
15162098	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg ou autrement présentées (à l'excl. des graisses, huiles et leurs fractions autrement préparées, des huiles de ricin hydrogénées et des huiles du n° 1516.20.95 et 1516.20.96)	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
1517	Margarine et autres mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions comestibles de différentes graisses ou huiles (à l'excl. des graisses et huiles et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, ainsi que des mélanges d'huiles d'olive ou de leurs fractions)					
151710	Margarine (à l'excl. de la margarine liquide)					
15171010	Margarine d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait > 10% mais <= 15% (à l'excl. de la margarine liquide)	7	2,5	7	2,5	
15171090	Margarine d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait <= 10% (à l'excl. de la margarine liquide)	7	2,5	7	2,5	
151790	Mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou huiles animales ou végétales ou de fractions comestibles de différentes graisses ou huiles (sauf graisses et huiles et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées, même raffinées, mais non autrement préparées)					
15179010	Mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou huiles animales ou végétales ou de fractions comestibles de différentes graisses ou huiles, d'une teneur en poids de matière grasse issue du lait > 10% mais <= 15% (sauf margarine à l'état solide; mélanges d'huiles d'olive ou leurs fractions; graisses et huiles et leurs fractions, partiellement ou totalement hydrogénées, élaïdinisées, inter- ou ré-estérifiées, même raffinées, mais non autrement préparées)	25	2,5	25	2,5	
15179091	Mélanges alimentaires d'huiles végétales fixes, fluides, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait <= 10% (à l'excl. des huiles partiellement ou totalement hydrogénées, interestérifiées, réestérifiées ou élaïdinisées, même raffinées, mais non autrement préparées, ainsi que des mélanges d'huiles d'olive)	25	2,5	25	2,5	
15179093	Mélanges ou préparations culinaires utilisés pour le démouillage, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait <= 10%	25	2,5	25	2,5	
15179099	Mélanges ou préparations alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions comestibles de différentes graisses ou huiles, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait <= 10% (à l'excl. des mélanges d'huiles végétales fixes, fluides, des mélanges ou préparations utilisés pour le démouillage ainsi que de la margarine à l'état solide)	25	2,5	25	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
1518	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement; mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions non comestibles de différentes graisses ou huiles, n.d.a.					
151800	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement; mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou					
15180010	Linoxyne	2	2,5	2	2,5	
15180031	Mélanges non alimentaires d'huiles végétales fixes, fluides, brutes, n.d.a., destinés à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	2	2,5	2	2,5	
15180039	Mélanges non alimentaires d'huiles végétales fixes, fluides, n.d.a., destinés à des usages techniques ou industriels (à l'excl. des mélanges d'huiles brutes et des mélanges destinés à la fabrication de produits pour l'alimentation humaine)	2	2,5	2	2,5	
15180091	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement (à l'excl. des graisses du n° 1516 ainsi que de la linoxyne [huile de lin oxydée])	2	2,5	2	2,5	
15180095	Mélanges et préparations non alimentaires de graisses et d'huiles animales ou de graisses et d'huiles animales et végétales et leurs fractions	2	2,5	2	2,5	
15180099	Mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, n.d.a.	2	2,5	2	2,5	
1520	Glycérol brut; eaux et lessives glycérineuses					
152000	Glycérol brut; eaux et lessives glycérineuses					
15200000	Glycérol brut; eaux et lessives glycérineuses	2	2,5	2	2,5	
1521	Cires végétales (autres que les triglycérides), cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés					
152110	Cires végétales, même raffinées ou colorées (à l'excl. des triglycérides)					
15211000	Cires végétales, même raffinées ou colorées (à l'excl. des triglycérides)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
152190	Cires d'abeilles ou d'autres insectes et spermaceti, même raffinés ou colorés					
15219010	Spermaceti, même raffiné ou coloré	7	2,5	7	2,5	
15219091	Cires d'abeilles ou d'autres insectes, brutes	7	2,5	7	2,5	
15219099	Cires d'abeilles et d'autres insectes, même raffinées ou colorées (à l'excl. des cires brutes)	7	2,5	7	2,5	
1522	Dégras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales					
152200	Dégras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales					
15220010	Dégras	7	2,5	7	2,5	
15220031	Pâtes de neutralisation ['soap-stocks'] contenant de l'huile ayant les caractères de l'huile d'olive	7	2,5	7	2,5	
15220039	Résidus provenant du traitement des corps gras, contenant de l'huile ayant les caractères de l'huile d'olive (à l'excl. des pâtes de neutralisation ['soap-stocks'])	7	2,5	7	2,5	
15220091	Lies ou fèces d'huiles, pâtes de neutralisation ['soap-stocks'] (à l'excl. des produits contenant de l'huile ayant les caractères de l'huile d'olive)	7	2,5	7	2,5	
15220099	Résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales (à l'excl. des résidus contenant de l'huile ayant les caractères de l'huile d'olive ainsi que des lies ou fèces d'huiles et des pâtes de neutralisation ['soap-stocks'])	7	2,5	7	2,5	
16	CHAPITRE 16 - PRÉPARATIONS DE VIANDE, DE POISSONS OU DE CRUSTACÉS, DE MOLLUSQUES OU D'AUTRES INVERTÉBRÉS AQUATIQUES					
1601	Saucisses, saucissons et produits simil., de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits					
160100	Saucisses, saucissons et produits simil., de viande, d'abats ou de sang; préparations alimentaires à base de ces produits					
16010010	Saucisses, saucissons et produits simil., de foie; préparations alimentaires à base de ces produits	15	2,5	0	1,5	B
16010091	Saucisses et saucissons, de viande, d'abats ou de sang, secs ou à tartiner, non cuits (à l'excl. des saucisses et saucissons de foie)	15	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
16010099	Saucisses, saucissons et produits simil., de viande, d'abats ou de sang, et préparations alimentaires à base de ces produits (à l'excl. des saucisses et saucissons de foie ainsi que des saucisses et saucissons, secs ou à tartiner, non cuits)	10	2,5	0	1,5	B
1602	Préparations et conserves de viande, d'abats ou de sang (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des extraits et jus de viande)					
160210	Préparations finement homogénéisées, de viande, d'abats ou de sang, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g					
16021000	Préparations finement homogénéisées, de viande, d'abats ou de sang, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g	20	2,5	0	2,5	B
160220	Préparations à base de foie de différentes espèces animales (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g)					
16022010	Préparations à base de foie d'oie ou de canard (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g)	7	2,5	0	2,5	B
16022090	Préparations à base de foie (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g ainsi que des préparations à base de foie d'oie ou de canard)	7	2,5	0	2,5	B
160231	Préparations et conserves de viande ou d'abats de dinde des espèces domestiques (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)					
16023111	Préparations et conserves de viande de dindes [des espèces domestiques], contenant exclusivement de la viande de dinde non cuite (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits similaires)	20	2,5	0	2,5	B

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
16023119	Préparations et conserves de viande ou d'abats de dinde [des espèces domestiques], contenant en poids >= 57% de viande ou d'abats de volailles (à l'excl. des préparations ou conserves contenant exclusivement de la viande de dinde non cuite, des saucisses, saucissons et produits similaires, des préparations finement homogénisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	20	2,5	0	2,5	B
16023180	Préparations et conserves de dinde [des espèces domestiques], contenant en poids < 57 % (poids des os exclus) de viande ou d'abats de volailles (à l'excl. des saucisses et produits simil., des préparations finement homogénisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	20	2,5	0	2,5	B
160232	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques] (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)					
16023211	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques], contenant en poids >= 57% de viande ou d'abats de volailles, non cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits similaires ainsi que des préparations de foies)	20	2,5	0	2,5	B
16023219	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques], contenant en poids >= 57% de viande ou d'abats de volailles, cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	20	2,5	0	2,5	B
16023230	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques], contenant en poids >= 25%, mais < 57% de viande ou d'abats de volailles (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	20	2,5	0	2,5	B
16023290	Préparations et conserves de viande ou d'abats de coqs et de poules [des espèces domestiques] (à l'excl. des préparations et conserves contenant en poids >= 25% de viande ou d'abats de volailles, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits et jus de viande)	20	2,5	0	2,5	B
Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015						

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
160239	Préparations et conserves de viande ou d'abats de canard, d'oie et de pintade [des espèces domestiques] (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)					
16023921	Préparations et conserves de viande ou d'abats de canards, d'oies et de pintades [des espèces domestiques], contenant en poids >= 57% de viande ou d'abats de volailles, non cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations de foies)	20	2,5	0	2,5	B
16023929	Préparations et conserves de viande ou d'abats de canard, d'oie et de pintade [des espèces domestiques], contenant en poids >= 57% de viande ou d'abats de volailles, cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie et des extraits de viande)	20	2,5	0	2,5	B
16023985	Préparations ou conserves de viande ou d'abats de canards, d'oies et de pintades [des espèces domestiques], contenant en poids < 57 % de viande ou d'abats de volailles (hors poids des os), (à l'excl. des saucisses et produits simil.), des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	20	2,5	0	2,5	B
160241	Préparations et conserves de jambons et de morceaux de jambons des animaux de l'espèce porcine					
16024110	Préparations et conserves de jambons et de morceaux de jambons des animaux de l'espèce porcine domestique	20	2,5	0	2,5	B
16024190	Préparations et conserves de jambon et de morceaux de jambon d'animaux de l'espèce porcine (sauf porcins domestiques)	20	2,5	0	2,5	B
160242	Préparations et conserves d'épaules et de morceaux d'épaules des animaux de l'espèce porcine					
16024210	Préparations et conserves d'épaules et de morceaux d'épaules des animaux de l'espèce porcine domestique	20	2,5	0	2,5	B
16024290	Préparations et conserves d'épaule et de morceaux d'épaule d'animaux de l'espèce porcine (sauf porcins domestiques)	20	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
160249	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux de l'espèce porcine, y.c. les mélanges (à l'excl. des préparations et conserves constituées uniquement de jambons et de morceaux de jambon ou d'épaule et de morceaux d'épaule, des saucisses, saucisses, saucissons et produits simil.; préparations à base de foie; préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits de viande)					
16024911	Préparations et conserves de longes et de morceaux de longes des animaux de l'espèce porcine domestique, y.c. les mélanges de longes et jambons (à l'excl. des échines)	20	2,5	0	2,5	B
16024913	Préparations et conserves d'échines et de morceaux d'échines des animaux de l'espèce porcine domestique, y.c. les mélanges d'échines et épaules	20	2,5	0	2,5	B
16024915	Préparations et conserves de mélanges contenant jambons, épaules, longes ou échines et leurs morceaux, des animaux de l'espèce porcine domestique (à l'excl. des mélanges constitués uniquement de longes et de jambons ou d'échines et d'épaules)	20	2,5	0	2,5	B
16024919	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux domestiques de l'espèce porcine, y.c. les mélanges, contenant en poids >= 80% de viande ou d'abats, de toutes espèces, y.c. le lard et les graisses de toute nature ou origine (sauf jambon, épaule, longe, échine et leurs morceaux; saucisses, saucissons et produits simil.; préparations à base de foie; préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits de viande)	20	2,5	0	2,5	B
16024930	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux domestiques de l'espèce porcine, y.c. les mélanges, contenant en poids >= 40%, mais < 80% de viande ou d'abats, de toutes espèces, y.c. le lard et les graisses de toute nature ou origine (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits de viande)	20	2,5	0	2,5	B
16024950	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux domestiques de l'espèce porcine, y.c. les mélanges, contenant en poids < 40% de viande ou d'abats, de toutes espèces, y.c. le lard et les graisses de toute nature ou origine (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	20	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
16024990	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux de l'espèce porcine, y.c. les mélanges (à l'excl. des préparations et conserves de viande et d'abats de porcins domestiques, des préparations et conserves de jambon, d'épaule et de morceaux de jambon ou d'épaule, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	20	2,5	0	2,5	B
160250	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux de l'espèce bovine (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)					
16025010	Préparations et conserves de viande ou d'abats des animaux de l'espèce bovine, non cuits, y.c. les mélanges de viande ou d'abats cuits et de viande ou d'abats non cuits (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil. ainsi que des préparations de foies)	20	2,5	0	2,5	B
16025031	'Corned beef', en récipients hermétiquement clos	7	2,5	0	2,5	B
16025095	Préparations et conserves de viande ou d'abats d'animaux de l'espèce bovine, cuits (à l'excl. du Corned beef en récipients hermétiquement clos, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g ainsi que des préparations à base de foie et des extraits et jus de viande)	10	2,5	0	2,5	B
160290	Préparations et conserves à base de viande, d'abats ou de sang (à l'excl. des préparations et conserves de viande ou d'abats de volailles, de porcins et de bovins, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits de viande)					
16029010	Préparations de sang de tous animaux (à l'excl. des saucisses, saucissons et produits simil.)	20	2,5	0	2,5	B
16029031	Préparations et conserves de viande ou d'abats de gibier ou de lapin (à l'excl. des préparations et conserves de viande ou d'abats de porcins des espèces non domestiques, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	20	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
16029051	Préparations et conserves de viande ou d'abats contenant de la viande ou des abats d'animaux de l'espèce porcine domestique (à l'excl. des préparations et conserves de viande ou d'abats de volailles [des espèces domestiques], de bovins, de renne, de gibier ou de lapin, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits de viande)	20	2,5	0	2,5	B
16029061	Préparations et conserves de viande ou d'abats, non cuits, contenant de la viande ou des abats d'animaux de l'espèce bovine, y.c. les mélanges de viande ou d'abats cuits et non cuits (à l'excl. des préparations et conserves de viande ou d'abats de volailles [des espèces domestiques], de porcins [des espèces domestiques], de renne, de gibier ou de lapin, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g ainsi que des préparations à base de foie)	20	2,5	0	2,5	B
16029069	Préparations et conserves de viande ou d'abats, cuits, contenant de la viande ou des abats d'animaux de l'espèce bovine (à l'excl. des préparations et conserves de viande ou d'abats de volailles [des espèces domestiques], de porcins [des espèces domestiques], de renne, de gibier ou de lapin, des saucisses, saucissons et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande)	20	2,5	0	2,5	B
16029091	Préparations ou conserves de viande ou d'abats de viande ovine (à l'excl. des saucisses et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande et contenant de la viande ou des abats bovins ou porcins)	20	2,5	0	2,5	B
16029095	Préparations ou conserves de viande ou d'abats caprins (à l'excl. des saucisses et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande et contenant de la viande ou des abats bovins ou porcins)	20	2,5	0	2,5	B
16029099	Préparations ou conserves de viande ou d'abats (à l'excl. des préparations et conserves de viande ou d'abats de volailles, de porcins, de bovins, de gibier ou de lapin, d'ovins ou de caprins, des saucisses, et produits simil., des préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, des préparations à base de foie ainsi que des extraits et jus de viande et contenant de la viande ou des abats de viande bovine ou porcine)	10	2,5	0	2,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
1603	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques					
160300	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques					
16030010	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	15	2,5	15	2,5	
16030080	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	15	2,5	15	2,5	
1604	Préparations et conserves de poissons; caviar et ses succédanés préparés à partir d'oeufs de poisson					
160411	Préparations et conserves de saumons entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de saumons hachés)					
16041100	Préparations et conserves de saumons entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de saumons hachés)	15	2,5	15	2,5	
160412	Préparations et conserves de harengs entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de harengs hachés)					
16041210	Filets de harengs, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés	15	2,5	15	2,5	
16041291	Préparations et conserves de harengs entiers ou en morceaux, en récipients hermétiquement clos (à l'excl. des préparations et conserves de harengs hachés ainsi que des filets de harengs, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	15	2,5	15	2,5	
16041299	Préparations et conserves de harengs, entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de harengs hachés, des produits en récipients hermétiquement clos ainsi que des filets de harengs crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	15	2,5	15	2,5	
160413	Préparations et conserves de sardines, sardinelles, sprats ou esprots, entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de poissons hachés)					
16041311	Préparations et conserves de sardines entières ou en morceaux, à l'huile d'olive (à l'excl. des préparations et conserves de sardines hachées)	7	2,5	7	2,5	
16041319	Préparations et conserves de sardines entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de sardines hachées ainsi que des préparations et conserves à l'huile d'olive)	7	2,5	7	2,5	
16041390	Préparations et conserves de sardinelles, de sprats ou d'esprots, entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de sardinelles, de sprats ou d'esprots hachés)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
160414	Préparations et conserves de thons, de listaos et de bonites 'Sarda spp.', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de thons, de listaos et de bonites hachés)					
16041421	Préparations et conserves de listaos ou bonites à ventre rayé, entiers ou en morceaux, à l'huile végétale (à l'excl. des préparations et conserves de thons ou de listaos hachés)	7	2,5	7	2,5	
16041426	Préparations et conserves de filets dénommés 'longes' de listaos ou de bonites à ventre rayé, entiers ou en morceaux (à l'excl. des hachés et des préparations et conserves à l'huile végétale)	7	2,5	7	2,5	
16041428	Préparations et conserves de listaos ou de bonites à ventre rayé, entiers ou en morceaux (à l'excl. des hachés, des préparations et conserves à l'huile végétale et des filets dénommés "longes")	7	2,5	7	2,5	
16041431	Préparations et conserves de thons à nageoires jaunes (<i>Thunnus albacares</i>), entiers ou en morceaux, à l'huile végétale (à l'excl. Des hachés)	7	2,5	7	2,5	
16041436	Préparations et conserves de filets dénommés 'longes' de thons à nageoires jaunes [<i>Thunnus albacares</i>], entiers ou en morceaux (à l'excl. des hachés, et des préparations et conserves à l'huile végétale)	7	2,5	7	2,5	
16041438	Préparations et conserves de thons à nageoires jaunes [<i>Thunnus albacares</i>], entiers ou en morceaux (à l'excl. des hachés, des préparations et conserves à l'huile végétale, et des filets dénommés "longes")	7	2,5	7	2,5	
16041441	Préparations et conserves de thons, entiers ou en morceaux, à l'huile végétale (à l'excl. des hachés, des listaos ou bonites à ventre rayé et des thons à nageoires jaunes [<i>Thunnus albacares</i>])	7	2,5	7	2,5	
16041446	Préparations et conserves de filets dénommés "longes" de thons, entiers ou en morceaux (à l'excl. des hachés, des préparations et conserves à l'huile végétale, des listaos ou bonites à ventre rayé et des thons à nageoires jaunes [<i>Thunnus albacares</i>])	7	2,5	7	2,5	
16041448	Préparations et conserves de thons, entiers ou en morceaux (à l'excl. des hachés, des préparations et conserves à l'huile végétale, des filets dénommés "longes", des listaos ou bonites à ventre rayé et des thons à nageoires jaunes [<i>Thunnus albacares</i>])	7	2,5	7	2,5	
16041490	Préparations et conserves de bonites 'Sarda spp.', entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de bonites hachées)	15	2,5	15	2,5	
160415	Préparations et conserves de maquereaux entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de maquereaux hachés)					
16041511	Préparations et conserves de filets de maquereaux des espèces ' <i>Scomber scombrus</i> ' et ' <i>Scomber japonicus</i> '	10	2,5	10	2,5	
16041519	Préparations et conserves de maquereaux, entiers ou en morceaux, des espèces ' <i>Scomber scombrus</i> ' et ' <i>Scomber japonicus</i> ' (à l'excl. des préparations et conserves de maquereaux hachés ainsi que des préparations et conserves de filets de maquereaux)	10	2,5	10	2,5	
16041590	Préparations et conserves de maquereaux de l'espèce ' <i>Scomber australasicus</i> ', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de maquereaux hachés)	15	2,5	15	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
160416	Préparations et conserves d'anchois entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves d'anchois hachés)					
16041600	Préparations et conserves d'anchois entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves d'anchois hachés)	15	2,5	15	2,5	
160417	Préparations et conserves d'anguilles entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves d'anguilles hachées)					
16041700	Préparations et conserves d'anguilles entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves d'anguilles hachées)	15	2,5	15	2,5	
160419	Préparations ou conserves de poissons entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de poissons hachés, seulement fumés, de saumons, de harengs, de sardines, de sardinelles, de sprats ou esprots, de thons, de listaos, de bonites [Sarda s spp.], de maquereaux, d'anchois)					
16041910	Préparations et conserves de salmonidés entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de salmonidés hachés et de saumons)	15	2,5	15	2,5	
16041931	Préparations et conserves de filets dénommés 'longes' de poissons du genre 'Euthynnus' (à l'excl. des préparations et conserves de listaos de l'espèce 'Euthynnus [katsuwonus] pelamis')	15	2,5	15	2,5	
16041939	Préparations et conserves de poissons du genre 'Euthynnus', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de filets dénommés 'longes', des préparations et conserves de poissons hachés ainsi que des préparations et conserves de listaos de l'espèce 'Euthynnus [katsuwonus] pelamis')	15	2,5	15	2,5	
16041950	Préparations et conserves de poissons de l'espèce 'Orcynopsis unicolor', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de poissons hachés)	15	2,5	15	2,5	
16041991	Filets de poissons, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés (à l'excl. des filets de salmonidés, de harengs, de sardines, de sardinelles, de sprats ou esprots, de thons, de bonites 'Sarda spp.', de maquereaux, d'anchois et de poissons du genre 'Euthynnus' ou de l'espèce 'Orcynopsis unicolor')	15	2,5	15	2,5	
16041992	Préparations et conserves de morues 'Gadus morhua, Gadus ogac, Gadus macrocephalus', entières ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de morue hachée ainsi que des filets de morue, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	15	2,5	15	2,5	
16041993	Préparations et conserves de lieus noirs 'Pollachius virens', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de lieu noir haché ainsi que des filets de lieu noir, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	15	2,5	15	2,5	
16041994	Préparations et conserves de merlus 'Merluccius spp., Urophycis spp.', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de merlu haché ainsi que des filets de merlu, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	15	2,5	15	2,5	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 971-239720011-201509221-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
16041995	Préparations et conserves de lieus de l'Alaska 'Theragra chalcogramma' et de lieus jaunes 'Pollachius pollachius', entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de poisson haché ainsi que des filets de lieu de l'Alaska ou de lieu jaune, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	15	2,5	15	2,5	
16041997	Préparations ou conserves de poissons entiers ou en morceaux (à l'excl. des préparations et conserves de poissons hachés, seulement fumés ainsi que des préparations et conserves, de harengs, de sardines, de sardinelles, de sprats ou esprots, de thons, de listaos ou bonites à ventre rayé, de bonites [Sarda spp.], de maquereaux, d'anguilles, d'anchois, de salmonidés, de poissons du genre Euthynnus et de l'espèce Orcynopsis unicolor, de morues, de lieus noirs, de merlus, de lieus de l'Alaska et de lieus jaunes; filets crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	15	2,5	15	2,5	
160420	Préparations et conserves de poissons (à l'excl. des préparations et conserves de poissons entiers ou en morceaux)					
16042005	Préparations de surimi	20	2,5	0	2,5	B
16042010	Préparations et conserves de saumons (à l'excl. des préparations et conserves de saumons entiers ou en morceaux)	20	2,5	0	2,5	B
16042030	Préparations et conserves de salmonidés (à l'excl. des préparations et conserves de salmonidés entiers ou en morceaux et de saumons)	20	2,5	0	2,5	B
16042040	Préparations et conserves d'anchois (à l'excl. des préparations et conserves d'anchois entiers ou en morceaux)	20	2,5	0	2,5	B
16042050	Préparations et conserves de sardines, de bonites, de maquereaux des espèces 'Scomber scombrus' et 'Scomber japonicus' et de poissons de l'espèce 'Orcynopsis unicolor' (à l'excl. des préparations et conserves de poissons entiers ou en morceaux)	20	2,5	0	2,5	B
16042070	Préparations et conserves de thons, de listaos et autres poissons du genre 'Euthynnus' (à l'excl. des préparations et conserves de thons, listaos et autres poissons du genre 'Euthynnus', entiers ou en morceaux)	20	2,5	0	2,5	B
16042090	Préparations et conserves de poissons (à l'excl. des préparations de surimi ainsi que des préparations et conserves de poissons entiers ou en morceaux, de salmonidés, d'anchois, de sardines, de bonites, de maquereaux des espèces 'Scomber scombrus' et 'Scomber japonicus', de poissons de l'espèce 'Orcynopsis unicolor', de thons, de listaos et des autres poissons du genre 'Euthynnus')	20	2,5	0	2,5	B
160431	Caviar [oeufs d'esturgeon]					
16043100	Caviar [oeufs d'esturgeon]	25	2,5	25	2,5	
160432	Succédanés de caviar, préparés à partir d'oeufs de poissons					
16043200	Succédanés de caviar, préparés à partir d'oeufs de poissons	25	2,5	25	2,5	
1605	Crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés (non fumés)					
160510	Crabes, préparés ou conservés (non fumés)					
16051000	Crabes, préparés ou conservés (non fumés)	20	2,5	2,5	2,5	Accusé de réception en préfecture 2014-239720014-2015-09221Année 2-13-1473-1

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
160521	Crevettes, préparées ou conservées, dans des récipients non hermétiquement fermés (non fumées)					
16052110	Crevettes, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net <= 2 kg (à l'excl. des produits seulement fumés et en récipients hermétiquement fermés)	20	2,5	0	2,5	B
16052190	Crevettes, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net > 2 kg (à l'excl. des produits seulement fumés et en récipients hermétiquement fermés)	20	2,5	0	2,5	B
160529	Crevettes, préparées ou conservées, en récipients hermétiquement fermés (non fumées)					
16052900	Crevettes, préparées ou conservées, en récipients hermétiquement fermés (non fumées)	20	2,5	20	2,5	
160530	Homards, préparés ou conservés (non fumés)					
16053010	Chez de homard, cuite, pour la fabrication de beurres de homards, de terrines, de soupes ou de sauces de homards	20	2,5	20	2,5	
16053090	Homards, préparés ou conservés (à l'excl. des homards seulement fumés; chez de homard, cuite, pour la fabrication de beurres de homards, de terrines, de soupes ou de sauces de homard)	20	2,5	20	2,5	
160540	Crustacés, préparés ou conservés (à l'excl. des crabes, des crevettes et des homards fumés)					
16054000	Crustacés, préparés ou conservés (à l'excl. des crabes, des crevettes et des homards fumés)	20	2,5	20	2,5	
160551	Huîtres, préparées ou conservées (non fumées)					
16055100	Huîtres, préparées ou conservées (non fumées)	20	2,5	20	2,5	
160552	Coquilles St Jacques y.c. les vanneaux, préparés ou conservés (non fumés)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
16055200	Coquilles St Jacques y.c. les vanneaux, préparés ou conservés (non fumés)	20	2,5	20	2,5	
160553	Moules, préparées ou conservées (non fumées)					
16055310	Moules préparées ou conservées en récipients hermétiquement fermés (à l'excl. des produits seulement fumés)	20	2,5	20	2,5	
16055390	Moules, préparées ou conservées (à l'excl. des moules en récipients hermétiquement clos, et simplement fumées)	20	2,5	20	2,5	
160554	Seiches et sépioles, préparés ou conservés (à l'excl. des mollusques fumés)					
16055400	Seiches et sépioles, préparés ou conservés (à l'excl. des mollusques fumés)	20	2,5	20	2,5	
160555	Poulpes ou pieuvres, préparés ou conservés (à l'excl. des mollusques fumés)					
16055500	Poulpes ou pieuvres, préparés ou conservés (à l'excl. des mollusques fumés)	20	2,5	20	2,5	
160556	Clams, coques et arches, préparés ou conservés (à l'excl. des crustacés fumés)					
16055600	Clams, coques et arches, préparés ou conservés (à l'excl. des crustacés fumés)	20	2,5	20	2,5	
160557	Ormeaux, préparés ou conservés (à l'excl. des crustacés fumés)					
16055700	Ormeaux, préparés ou conservés (à l'excl. des crustacés fumés)	20	2,5	20	2,5	
160558	Escargots, préparés ou conservés (à l'excl. des escargots fumés et des limaces de mer)					
16055800	Escargots, préparés ou conservés (à l'excl. des escargots fumés et des limaces de mer)	20	2,5	20	2,5	
160559	Mollusques, préparés ou conservés (à l'excl. des huîtres, coquilles Saint-Jacques, moules, seiches, sépioles, pieuvres, ormeaux, escargots et clams, coques et arches fumés)					
16055900	Mollusques, préparés ou conservés (à l'excl. des huîtres, coquilles Saint-Jacques, moules, seiches, sépioles, pieuvres, ormeaux, escargots et clams, coques et arches fumés)	20	2,5	20	2,5	
160561	Bêches-de-mer, préparées ou conservées (à l'excl. des bêches-de-mer fumées)					
16056100	Bêches-de-mer, préparées ou conservées (à l'excl. des bêches-de-mer fumées)	20	2,5	20	2,5	
160562	Oursins, préparés ou conservés (à l'excl. des oursins fumés)					
16056200	Oursins, préparés ou conservés (à l'excl. des oursins fumés)	20	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
160563	Méduses, préparées ou conservées (à l'excl. des méduses fumées)					
16056300	Méduses, préparées ou conservées (à l'excl. des méduses fumées)	20	2,5	20	2,5	
160569	Invertébrés aquatiques, préparés ou conservés (à l'excl. des crustacés, mollusques, bêches-de-mer, oursins et méduses fumés)					
16056900	Invertébrés aquatiques, préparés ou conservés (à l'excl. des crustacés, mollusques, bêches-de-mer, oursins et méduses fumés)	20	2,5	20	2,5	
17	CHAPITRE 17 - SUCRES ET SUCRERIES					
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide					
170112	Sucres de betterave, bruts, sans addition d'aromatisants ou de colorants					
17011210	Sucres de betterave, bruts, sans addition d'aromatisants ou de colorants, destinés à être raffinés	25	2,5	0	1,5	C
17011290	Sucres de betterave, bruts, sans addition d'aromatisants ou de colorants (à l'excl. des sucre destinés à être raffinés)	25	2,5	0	1,5	C
170113	Sucre de canne brut, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide, obtenu sans centrifugation, ayant une teneur en saccharose comprise entre 69° et 93°, contenant uniquement des microcristaux naturels xénomorphes (voir note 2 de sous-positions)					
17011310	Sucre de canne brut, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide, obtenu sans centrifugation, ayant une teneur en saccharose comprise entre 69° et 93°, contenant uniquement des microcristaux naturels xénomorphes (voir note 2 de sous-positions)	25	2,5	0	1,5	C
17011390	Sucre de canne brut, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide, obtenu sans centrifugation, ayant une teneur en saccharose comprise entre 69° et 93°, contenant uniquement des microcristaux naturels xénomorphes (voir note 2 de sous-positions) (à l'excl. du sucre destiné à être raffiné)	25	2,5	0	1,5	C
170114	Sucre de canne brut, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide (à l'excl. du sucre de canne du n° 1701 13)					
17011410	Sucre de canne brut destiné à être raffiné, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide (à l'excl. du sucre de canne du n° 1701 13)	25	2,5	0	1,5	C
17011490	Sucre de canne brut, sans addition d'aromatisants ou de colorants, à l'état solide (à l'excl. du sucre de canne destiné à être raffiné du n° 1701 13)	25	2,5	0	1,5	C
170191	Sucres de canne ou de betterave, à l'état solide, additionnés d'aromatisants ou de colorants					
17019100	Sucres de canne ou de betterave, à l'état solide, additionnés d'aromatisants ou de colorants	25	2,5	0	1,5	C

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
170199	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide (à l'excl. des sucres bruts et des sucres de canne ou de betterave additionnés d'aromatisants ou de colorants)					
17019910	Sucres blancs, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant, à l'état sec, en poids déterminé selon la méthode polarimétrique, 99,5% ou plus de saccharose	25	2,5	0	1,5	C
17019990	Sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur, à l'état solide (à l'excl. des sucres bruts, des sucres de canne ou de betterave additionnés d'aromatisants ou de colorants ainsi que des sucres blancs)	25	2,5	0	1,5	C
1702	Sucres, y.c. le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l'état solide ; sirops de sucres sans addition d'aromatisants ou de colorants ; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel ; sucres et mélasses caramélisés					
170211	Lactose, à l'état solide, et sirop de lactose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids >= 99% de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche					
17021100	Lactose, à l'état solide, et sirop de lactose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids >= 99% de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche	10	2,5	0	1,5	B
170219	Lactose, à l'état solide, et sirop de lactose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids < 99% de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche					
17021900	Lactose, à l'état solide, et sirop de lactose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids < 99% de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche	10	2,5	0	1,5	B
170220	Sucre d'érable, à l'état solide, et sirop d'érable, sans addition d'aromatisants ou de colorants					
17022010	Sucre d'érable, à l'état solide, additionné d'aromatisants ou de colorants	10	2,5	0	1,5	B
17022090	Sucre d'érable, à l'état solide, et sirop d'érable, sans addition d'aromatisants ou de colorants	10	2,5	0	1,5	B
170230	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec < 20% de fructose					
17023010	Isoglucose, à l'état solide, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec < 20% de fructose	10	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
17023050	Glucose en poudre cristalline blanche, même agglomérée, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état solide < 20% de fructose (à l'excl. de l'isoglucose)	10	2,5	0	1,5	B
17023090	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec < 20% de fructose (à l'excl. de l'isoglucose et du glucose en poudre cristalline blanche, même agglomérée)	10	2,5	0	1,5	B
170240	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec >= 20% mais < 50% de fructose (à l'excl. du sucre inverti [ou interverti])					
17024010	Isoglucose, à l'état solide, contenant en poids à l'état sec >= 20% mais < 50% de fructose (à l'excl. du sucre inverti [ou interverti])	10	2,5	0	1,5	B
17024090	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec >= 20% mais < 50% de fructose (à l'excl. de l'isoglucose et du sucre inverti [ou interverti])	10	2,5	0	1,5	B
170250	Fructose chimiquement pur					B
17025000	Fructose chimiquement pur	10	2,5	0	1,5	B
170260	Fructose, à l'état solide, et sirop de fructose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec > 50% de fructose (à l'excl. du fructose chimiquement pur et du sucre inverti [ou interverti])					
17026010	Isoglucose, à l'état solide, contenant en poids à l'état sec > 50% de fructose (à l'excl. du fructose chimiquement pur et du sucre inverti [ou interverti])	10	2,5	0	1,5	B
17026080	Sirop d'inuline, obtenu immédiatement après l'hydrolyse d'inuline ou d'oligofructoses et contenant > 50% en poids à l'état sec de fructose sous forme libre ou sous forme de saccharose	10	2,5	0	1,5	B
17026095	Fructose, à l'état solide, et sirop de fructose, sans addition d'aromatisants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec > 50% de fructose (à l'excl. de l'isoglucose, du sirop d'inuline, du fructose chimiquement pur et du sucre inverti [ou interverti])	10	2,5	0	1,5	B
170290	Sucres, y.c. le sucre inverti [ou interverti] et le maltose chimiquement pur, à l'état solide, sucres et sirops de sucres contenant en poids à l'état sec 50% de fructose					
17029010	Maltose chimiquement pur, à l'état solide	10	2,5	0	1,5	B
17029030	Isoglucose, à l'état solide, contenant en poids à l'état sec 50% de fructose, obtenu à partir de polymères du glucose	10	2,5	0	1,5	B
17029050	Maltodextrine, à l'état solide, et sirop de maltodextrine, sans addition d'aromatisants ou de colorants	10	2,5	0	1,5	B
17029071	Sucres et mélasses, caramélisés, contenant en poids à l'état sec >= 50% de saccharose	10	2,5	0	1,5	B
17029075	Sucres et mélasses, caramélisés, contenant en poids à l'état sec < 50% de saccharose, en poudre, même agglomérée	10	2,5	0	1,5	B Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
17029079	Sucres et mélasses, caramélisés, contenant en poids à l'état sec < 50% de saccharose (à l'excl. des sucres et mélasses en poudre, même agglomérée)	10	2,5	0	1,5	B
17029080	Sirop d'inuline, obtenu immédiatement après l'hydrolyse d'inuline ou d'oligofructoses et contenant >= 10% mais <= 50% en poids à l'état sec de fructose sous forme libre ou sous forme de saccharose	10	2,5	0	1,5	B
17029095	Sucres, y.c. le sucre inverti [ou interverti], à l'état solide, et sucres et sirops de sucres contenant en poids à l'état sec 50% de fructose, sans addition d'aromatiseurs ou de colorants (à l'excl. des sucres de canne ou de betterave, du saccharose et du maltose chimiquement purs, du lactose, du sucre d'étable, du glucose, du fructose, de la maltodextrine et de leurs sirops, ainsi que de l'isoglucose, du sirop d'inuline et des sucres et mélasses caramélisés)	10	2,5	0	1,5	B
1703	Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre					
170310	Mélasses de canne, résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre de canne					
17031000	Mélasses de canne, résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre de canne	0	2,5	0	2,5	
170390	Mélasses de betterave, résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre de betterave					
17039000	Mélasses de betterave, résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre de betterave	7	2,5	7	2,5	
1704	Sucreries sans cacao, y.c. le chocolat blanc					
170410	Gommes à mâcher [chewing-gum], même enrobées de sucre					
17041010	Gommes à mâcher [chewing-gum], même enrobées de sucre, d'une teneur en poids de saccharose < 60%, y.c. le sucre interverti calculé en saccharose	15	2,5	15	2,5	
17041090	Gommes à mâcher [chewing-gum], même enrobées de sucre, d'une teneur en poids de saccharose >= 60%, y.c. le sucre interverti calculé en saccharose	15	2,5	15	2,5	
170490	Sucreries sans cacao, y.c. le chocolat blanc (à l'excl. des gommes à mâcher)					
17049010	Extraits de réglisse contenant en poids > 10% de saccharose, sans addition d'autres matières	15	2,5	15	2,5	
17049030	Préparation dite 'chocolat blanc'	15	2,5	15	2,5	
17049051	Pâtes et masses, y.c. le massepain, en emballages immédiats d'un contenu net >= 1 kg	15	2,5	15	2,5	
17049055	Pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux	7	2,5	7	2,5	
17049061	Dragées, amandes dragéifiées et sucreries simil. dragéifiées, sans cacao	15	2,5	0	1,5	B
17049065	Gommes et autres confiseries à base de gélifiants, y.c. les pâtes de fruits sous forme de sucreries	15	2,5	0	1,5	B
17049071	Bonbons de sucre cuit, même fourrés	15	2,5	0	1,5	B
17049075	Caramels	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
17049081	Sucreries obtenues par compression, avec ou sans liant, sans cacao (sauf gommes à mâcher, chocolat blanc, pastilles pour la gorge et bonbons contre la toux, gommes et autres confiseries à base de gélifiants, y.c. les pâtes de fruits sous forme de sucreries, bonbons de sucre cuit, même fourrés, caramels et massepain en emballages d'un contenu >= 1 kg)	15	2,5	15	2,5	
17049099	Fondants, massepain, nougat et autres sucreries préparées, sans cacao (à l'excl. des gommes à mâcher [chewing-gum], du chocolat blanc, des pastilles pour la gorge, des bonbons contre la toux, des gommes et autres confiseries à base de gélifiants, y.c. les pâtes de fruits sous forme de sucreries, des bonbons de sucre cuit, même fourrés, des caramels et des sucreries obtenues par compression et le massepain en emballages immédiats d'un contenu net >= 1 kg)	15	2,5	15	2,5	
18	CHAPITRE 18 - CACAO ET SES PRÉPARATIONS					
1801	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés					
180100	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés					
18010000	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés	7	2,5	7	2,5	
1802	Coques, pellicules [pelures] et autres déchets de cacao					
180200	Coques, pellicules [pelures] et autres déchets de cacao					
18020000	Coques, pellicules [pelures] et autres déchets de cacao	7	2,5	7	2,5	
1803	Pâte de cacao, même dégraissée					
180310	Pâte de cacao, non dégraissée					
18031000	Pâte de cacao, non dégraissée	7	2,5	7	2,5	
180320	Pâte de cacao, complètement ou partiellement dégraissée					
18032000	Pâte de cacao, complètement ou partiellement dégraissée	7	2,5	7	2,5	
1804	Beurre, graisse et huile de cacao					
180400	Beurre, graisse et huile de cacao					
18040000	Beurre, graisse et huile de cacao	7	2,5	7	2,5	
1805	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants					
180500	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants					
18050000	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	7	2,5	7	2,5	
1806	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao					
180610	Poudre de cacao, additionnée de sucre ou d'autres édulcorants					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
18061015	Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, ne contenant pas ou contenant en poids < 5% de saccharose (y.c. le sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose	7	2,5	0	1,5	B
18061020	Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de saccharose (y.c. le sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose, >= 5% et < 65%	7	2,5	0	1,5	B
18061030	Poudre de cacao, additionnée de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de saccharose (y.c. le sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose, >= 65%, et < 80%	7	2,5	0	1,5	B
18061090	Poudre de cacao, additionnée de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de saccharose (y.c. le sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose, >= 80%	7	2,5	0	1,5	B
180620	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 k					
18062010	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, à l'état liquide, pâteux ou en poudres, granulés ou simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao >= 31% ou d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait >= 31% (sauf poudre de cacao)	15	2,5	0	1,5	B
18062030	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait >= 25% mais < 31% (à l'excl. de la poudre de cacao)	15	2,5	0	1,5	B
18062050	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao >= 18% mais < 31% (à l'excl. de la poudre de cacao)	15	2,5	0	1,5	B
18062070	Préparations dites 'chocolate milk crumb', en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg	15	2,5	0	1,5	B
18062080	Glaçage au cacao, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg	15	2,5	0	1,5	B
18062095	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao < 18% (à l'excl. du glaçage au cacao, de la poudre de cacao et des préparations dites 'chocolate milk crumb')	15	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
180631	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés en tablettes, barres ou bâtons, d'un poids <= 2 kg, fourrés					
18063100	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés en tablettes, barres ou bâtons, d'un poids <= 2 kg, fourrés	10	2,5	0	1,5	B
180632	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés en tablettes, barres ou bâtons, d'un poids <= 2 kg, non fourrés					
18063210	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés en tablettes, barres ou bâtons, d'un poids <= 2 kg, non fourrés, mais additionnés de céréales, de noix ou d'autres fruits	10	2,5	0	1,5	B
18063290	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés en tablettes, barres ou bâtons, d'un poids <= 2 kg, non fourrés ni additionnés de céréales, de noix ou d'autres fruits	10	2,5	0	1,5	B
180690	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, en récipients ou en emballages immédiats d'un contenu <= 2 kg (à l'excl. de la poudre de cacao et des produits présentés en tablettes, barres ou bâtons)					
18069011	Bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée, fourrés ou non, contenant de l'alcool	15	2,5	0	1,5	B
18069019	Bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée, fourrés ou non, ne contenant pas d'alcool	15	2,5	0	1,5	B
18069031	Chocolat et articles en chocolat, fourrés (à l'excl. des produits présentés en tablettes, barres ou bâtons ainsi que des bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée)	10	2,5	0	1,5	B
18069039	Chocolat et articles en chocolat, non fourrés (à l'excl. des produits présentés en tablettes, barres ou bâtons ainsi que des bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée)	10	2,5	0	1,5	B
18069050	Sucreries et leurs succédanés fabriqués à partir de produits de substitution du sucre, contenant du cacao	15	2,5	0	1,5	B
18069060	Pâtes à tartiner contenant du cacao	15	2,5	0	1,5	B
18069070	Préparations pour boissons contenant du cacao	7	2,5	0	1,5	B
18069090	Préparations alimentaires contenant du cacao, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu <= 2 kg (à l'excl. de la poudre de cacao, du chocolat, des bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée et autres articles en chocolat, des sucreries contenant du cacao, des pâtes à tartiner contenant du cacao ainsi que des préparations pour boissons contenant du cacao)	7	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
19	CHAPITRE 19 - PRÉPARATIONS À BASE DE CÉRÉALES, DE FARINES, D'AMIDONS, DE FÉCULES OU DE LAIT; PÂTISSERIES					
1901	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.					
190110	Préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparations alimentaires à base de lait, de					
19011000	Préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yoghourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a., pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail	0	1,5	0	1,5	C
190120	Mélanges et pâtes à base de farines, gruaux, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; mélanges et pâtes à base de lait, de crème de					

Accuse de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
19012000	Mélanges et pâtes à base de farines, gruaux, semoules, amidons, féculles ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; mélanges et pâtes à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yogourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant < 5% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a., pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905	25	2,5	0	2,5	C
190190	Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculles ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant < 40% en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a.; préparations alimentaires					
19019011	Extraits de malt, d'une teneur en extrait sec >= 90% en poids	25	2,5	0	2,5	C
19019019	Extraits de malt, d'une teneur en extrait sec < 90% en poids	25	2,5	0	2,5	C
19019091	Préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculles ou extraits de malt, ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de férule ou contenant en poids < 1,5% de matières grasses provenant du lait, < 5% en poids de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de férule, ne contenant pas de cacao ou en contenant < 40% en poids, calculés sur une base entièrement dégraissée (à l'excl. des extraits de malt, des préparations pour l'alimentation des enfants conditionnées pour la vente au détail, des mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie ainsi que des préparations alimentaires en poudre à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yogourt, de képhir et autres produits simil. des n° 0401 à 0404)	25	2,5	0	2,5	C
19019099	Préparations alimentaires de farines, semoules, amidons, féculles ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou en contenant < 40% en poids, calculés sur une base entièrement dégraissée; préparations alimentaires à base de lait, de crème de lait, de babeurre, de lait caillé, de crème caillée, de lactosérum, de yogourt, de képhir et autres produits similaires des n° 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou en contenant < 5% en poids, calculés sur une base entièrement dégraissée, n.d.a. (à l'excl. des extraits de malt, des préparations pour l'alimentation des enfants conditionnées pour la vente au détail, des mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie ainsi que des produits du n° 1901 90 91)	25	2,5	0	2,5	C
1902	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies de viande ou d'autres substances, ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé					

Accuse de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
190211	Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées, contenant des oeufs					
19021100	Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées, contenant des oeufs	7	2,5	0	2,5	B
190219	Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées, ne contenant pas d'oeufs					
19021910	Pâtes alimentaires, non cuites ni farcies ni autrement préparées, ne contenant ni oeufs ni farine ou semoule de froment [blé] tendre	7	2,5	0	2,5	B
19021990	Pâtes alimentaires, non cuites ni farcies ni autrement préparées, contenant de la farine ou de la semoule de froment [blé] tendre, mais ne contenant pas d'oeufs	7	2,5	0	2,5	B
190220	Pâtes alimentaires, farcies de viande ou d'autres substances, même cuites ou autrement préparées					
19022010	Pâtes alimentaires, farcies de viande ou d'autres substances, même cuites ou autrement préparées, contenant en poids > 20% de poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	10	2,5	0	2,5	B
19022030	Pâtes alimentaires, farcies de viande ou d'autres substances, même cuites ou autrement préparées, contenant en poids > 20% de saucisses, saucissons et simil., de viandes et d'abats de toutes espèces, y.c. les graisses de toute nature ou origine	10	2,5	0	2,5	B
19022091	Pâtes alimentaires farcies de viande ou d'autres substances, cuites (à l'excl. des produits contenant en poids > 20% de saucisses, saucissons et simil., de viandes et d'abats de toutes espèces, y.c. les graisses de toute nature ou origine, ou contenant en poids > 20% de poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques)	10	2,5	0	2,5	B
19022099	Pâtes alimentaires farcies de viande ou d'autres substances, même autrement préparées (à l'excl. des produits contenant en poids > 20% de saucisses, saucissons et simil., de viandes et d'abats de toutes espèces, y.c. les graisses de toute nature ou origine, ou contenant en poids > 20% de poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques)	10	2,5	0	2,5	B
190230	Pâtes alimentaires, cuites ou autrement préparées (à l'excl. des pâtes alimentaires farcies)					
19023010	Pâtes alimentaires, séchées (à l'excl. des pâtes alimentaires farcies)	7	2,5	0	2,5	B
19023090	Pâtes alimentaires, cuites ou autrement préparées (à l'excl. des pâtes alimentaires farcies ou séchées)	7	2,5	0	2,5	B
190240	Couscous, même préparé					
19024010	Couscous, non préparé	10	2,5	0	2,5	B
19024090	Couscous, cuit ou autrement préparé	10	2,5	0	2,5	B
1903	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculles, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes simil.					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
190300	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculles, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes simil.					
19030000	Tapioca et ses succédanés préparés à partir de féculles, sous forme de flocons, grumeaux, grains perlés, criblures ou formes simil.	7	2,5	7	2,5	
1904	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage [corn flakes, p.ex.]; céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés (à l'excl. de la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou autrement préparées, n.d.a.					
190410	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage [corn flakes, p.ex.]					
19041010	Produits à base de maïs obtenus par soufflage ou grillage	5	2,5	0	1,5	A
19041030	Produits à base de riz obtenus par soufflage ou grillage	5	2,5	0	1,5	A
19041090	Produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage (à l'excl. des produits à base de maïs ou de riz)	5	2,5	0	1,5	A
190420	Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales non grillés et de flocons de céréales grillés ou de céréales soufflés					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
19042010	Préparations du type 'Müsli' à base de flocons de céréales non grillés	7	2,5	0	1,5	A
19042091	Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales grillés et non grillés ou de céréales soufflées, à base de maïs (à l'excl. des préparations du type 'Müsli' à base de flocons de céréales non grillés)	5	2,5	0	1,5	A
19042095	Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales grillés et non grillés ou de céréales soufflées, à base de riz (à l'excl. des préparations du type 'Müsli' à base de flocons de céréales non grillés)	7	2,5	0	1,5	A
19042099	Préparations alimentaires obtenues à partir de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales grillés et non grillés ou de céréales soufflées (à l'excl. des préparations à base de maïs ou de riz ainsi que des préparations du type 'Müsli' à base de flocons de céréales non grillés)	7	2,5	0	1,5	A
190430	Bulgur de blé sous forme de grains travaillés, obtenu par cuisson des grains de blé dur					
19043000	Bulgur de blé sous forme de grains travaillés, obtenu par cuisson des grains de blé dur	7	2,5	7	2,5	
190490	Céréales (à l'excl. du maïs) en grains ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés, précuites ou autrement préparées, n.d.a. (à l'excl. de la farine, du gruau et de la semoule, des préparations alimentaires à base de flocons de céréales non grillés, des préparations alimentaires à base de mélanges de flocons de céréales grillés et non grillés ou de céréales soufflées)					
19049010	A base de riz, précuit ou autrement préparé, n.d.a. (à l'excl. de la farine du gruau et de la semoule, des produits alimentaires obtenus par soufflage ou grillage, des préparations alimentaires à base de flocons de céréales non grillés, des préparations alimentaires à base de mélanges de flocons de céréales grillés et non grillés ou de céréales soufflées)	7	2,5	7	2,5	
19049080	Céréales en grain ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés, précuites ou autrement préparées, n.d.a. (à l'excl. du riz, du maïs, de la farine, du gruau et de la semoule, des produits alimentaires obtenus par soufflage ou grillage, des préparations alimentaires à base de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales grillés et non grillés ou de céréales soufflées et du bulgur de blé)	7	2,5	7	2,5	
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculle en feuilles et produits simil.					
190510	Pain croustillant dit Knäckebrot					
19051000	Pain croustillant dit Knäckebrot	25	2,5	Acquisé le réceptionné préfecture C 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
190520	Pain d'épices, même additionné de cacao					
19052010	Pain d'épices, même additionné de cacao, d'une teneur en poids de saccharose, y.c. le sucre interverti calculé en saccharose, < 30%	25	2,5	0	2,5	C
19052030	Pain d'épices, même additionné de cacao, d'une teneur en poids de saccharose, y.c. le sucre interverti calculé en saccharose, >= 30%, mais < 50%	25	2,5	0	2,5	C
19052090	Pain d'épices, même additionné de cacao, d'une teneur en poids de saccharose, y.c. le sucre interverti calculé en saccharose, >= 50%	25	2,5	0	2,5	C
190531	Biscuits additionnés d'édulcorants					
19053111	Biscuits additionnés d'édulcorants, même additionnés de cacao, entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao, en emballages immédiats d'un contenu net <= 85 g	15	2,5	0	2,5	C
19053119	Biscuits additionnés d'édulcorants, même additionnés de cacao, entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao, en emballages immédiats d'un contenu net > 85 g	15	2,5	0	2,5	C
19053130	Biscuits additionnés d'édulcorants, même contenant du cacao, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait >= 8% (à l'excl. des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao)	25	2,5	0	2,5	C
19053191	Doubles biscuits fourrés, additionnés d'édulcorants, même contenant du cacao, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait < 8% (à l'excl. des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao)	15	2,5	0	2,5	C
19053199	Biscuits additionnés d'édulcorants, même contenant du cacao, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait < 8% (à l'excl. des doubles biscuits fourrés ainsi que des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao)	15	2,5	0	2,5	C
190532	Gaufres et gaufrettes					C
19053205	Gaufres et gaufrettes d'une teneur en poids d'eau > 10%	25	2,5	0	2,5	C
19053211	Gaufres et gaufrettes, même additionnés de cacao, entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao, en emballages immédiats d'un contenu net <= 85 g (sauf d'une teneur en poids d'eau > 10%)	25	2,5	0	2,5	C
19053219	Gaufres et gaufrettes, même additionnés de cacao, entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao (sauf en emballages immédiats d'un contenu net <= 85 g et gaufres et gaufrettes d'une teneur en poids d'eau > 10%)	25	2,5	0	2,5	C
19053291	Gaufres et gaufrettes, salées, fourrées ou non (sauf d'une teneur en poids d'eau > 10%)	25	2,5	0	2,5	C
19053299	Gaufres et gaufrettes, même contenant du cacao, fourrées ou non (à l'excl. des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao, des produits salées ainsi celles d'une teneur en poids d'eau > 10%)	25	2,5	0	2,5	C
190540	Biscottes, pain grillé et produits simil. grillés					C
19054010	Biscottes	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
19054090	Pain grillé et produits simil. grillés (à l'excl. des biscuits)	7	2,5	0	2,5	C
190590	Produits de la boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie, même additionnés de cacao, hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculle en feuilles et produits simil. (sauf pain croust croustillant dit Knäckebrot, des gaufres et gaufrettes ainsi que des biscuits, du pain grillé et des produits simil. Grillés)					
19059010	Pain azyme [mazoth]	25	2,5	0	2,5	C
19059020	Hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculle en feuilles et produits simil.	25	2,5	0	2,5	C
19059030	Pain sans addition de miel, d'oeufs, de fromage ou de fruits et d'une teneur en sucres et matières grasses, chacune, <= 5% en poids sur matière sèche	25	2,5	0	2,5	C
19059045	Biscuits, non additionnés d'é dulcorants	10	2,5	0	2,5	C
19059055	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, extrudés ou expansés, salés ou aromatisés (à l'excl. du pain croustillant dit Knäckebrot, des gaufres et gaufrettes ainsi que des biscuits, du pain grillé et des produits simil. grillés)	25	2,5	0	2,5	C
19059060	Tartes, pains aux raisins, meringues, brioches, croissants et produits simil., additionnés d'é dulcorants (à l'excl. des biscuits, des gaufres et gaufrettes, du pain croustillant dit Knäckebrot, du pain d'é pices et des biscuits)	25	2,5	0	2,5	C
19059090	Pizzas, quiches et produits simil., non additionnés d'é dulcorants (à l'excl. du pain croustillant dit Knäckebrot, des biscuits, des gaufres et gaufrettes, des biscuits, du pain grillé et des produits simil. grillés, du pain, des hosties, des cachets vides des types utilisés pour médicaments, des pains à cacheter, des pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculle en feuilles et des produits simil.)	25	2,5	0	2,5	C
20	CHAPITRE 20 - PRÉPARATIONS DE LÉGUMES, DE FRUITS OU D'AUTRES PARTIES DE PLANTES					
2001	Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique					
200110	Concombres et cornichons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique					
20011000	Concombres et cornichons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	5	2,5	0	1,5	A
200190	Légumes, fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des concombres et des cornichons)					
						Accusé de réception en préfecture 971-239720011-201509221an2-15-1473-1
						DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20019010	Chutney de mangues, préparé ou conservé au vinaigre ou à l'acide acétique	7	2,5	0	1,5	A
20019020	Fruits du genre 'Capsicum' (autres que les piments doux ou poivrons), préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	7	2,5	0	1,5	A
20019030	Maïs doux 'Zea mays var. saccharata', préparé ou conservé au vinaigre ou à l'acide acétique	7	2,5	0	1,5	A
20019040	Ignames, patates douces et parties comestibles simil. de plantes, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculle >= 5%, préparées ou conservées au vinaigre ou à l'acide acétique	7	2,5	0	1,5	A
20019050	Champignons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	7	2,5	0	1,5	A
20019065	Olives, préparées ou conservées au vinaigre ou à l'acide acétique	5	2,5	0	1,5	A
20019070	Piments doux ou poivrons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	7	2,5	0	1,5	A
20019092	Coeurs de palmier, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique	7	2,5	0	1,5	A
20019097	Légumes, fruits et parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des concombres, des cornichons, du chutney de mangue, des fruits du genre 'Capsicum', du maïs doux, des ignames, des patates douces et parties comestibles simil. de plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de féculle >= 5%, des champignons, des coeurs de palmier, des olives, des poivrons ou piments doux, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	7	2,5	0	1,5	A
2002	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique					
200210	Tomates, entières ou en morceaux, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique					
20021010	Tomates pelées, entières ou en morceaux, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique	7	2,5	7	2,5	
20021090	Tomates, entières ou en morceaux, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des tomates pelées)	7	2,5	7	2,5	
200290	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)					
20029011	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche < 12%, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	7	2,5	7	2,5	
20029019	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche < 12%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20029031	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche >= 12% mais <= 30%, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	7	2,5	7	2,5	
20029039	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche >= 12% mais <= 30%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	7	2,5	7	2,5	
20029091	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche > 30%, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	7	2,5	7	2,5	
20029099	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche > 30%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	7	2,5	7	2,5	
2003	Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique					
200310	Champignons du genre 'Agaricus', préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique					
20031020	Champignons du genre 'Agaricus', conservés provisoirement autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, cuits à coeur	7	2,5	7	2,5	
20031030	Champignons du genre 'Agaricus', préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des champignons conservés provisoirement et cuits à coeur)	7	2,5	7	2,5	
200390	Champignons et truffes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des champignons du genre [Agaricus])					
20039010	Truffes, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20039090	Champignons, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des champignons du genre [Agaricus])	7	2,5	7	2,5	
2004	Légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés (à l'excl. confits au sucre ainsi que des tomates, des champignons et des truffes)					
200410	Pommes de terre, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelées					
20041010	Pommes de terre, simpl. cuites, congelées	5	2,5	5	2,5	
20041091	Pommes de terre, préparées ou conservées sous forme de farines, semoules ou flocons, congelées	5	2,5	5	2,5	
20041099	Pommes de terre, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelées (à l'excl. des pommes de terre simpl. cuites ou des pommes de terre sous forme de farines, semoules ou flocons)	5	2,5	5	2,5	
200490	Légumes et mélanges de légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés (à l'excl. des confits au sucre ainsi que des tomates, des champignons, des truffes et des pommes de terre, non mélangés)					
20049010	Maïs doux [Zea mays var. saccharata], préparé ou conservé autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelé	7	2,5	7	2,5	
20049030	Choucroute, câpres et olives, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelées	7	2,5	7	2,5	
20049050	Pois [Pisum sativum] et haricots verts [Phaseolus spp.], préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés	7	2,5	7	2,5	
20049091	Oignons, simpl. cuits, congelés	7	2,5	7	2,5	
20049098	Légumes et mélanges de légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés (à l'excl. des confits au sucre, des tomates, des champignons, des truffes, des pommes de terre, du maïs doux [Zea mays var. saccharata], de la choucroute, des câpres, des olives, des pois [Pisum sativum], des haricots verts [Phaseolus spp.] et des oignons simplement cuits, non mélangés)	7	2,5	7	2,5	
2005	Légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés (à l'excl. confits au sucre ainsi que des tomates, des champignons et des truffes)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
200510	Légumes, présentés sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnés pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g					
20051000	Légumes, présentés sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnés pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g	7	2,5	0	1,5	A
200520	Pommes de terre, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées					
20052010	Pommes de terre, sous forme de farines, semoules ou flocons, non congelées	5	2,5	0	1,5	A
20052020	Pommes de terre, en fines tranches, frites, même salées ou aromatisées, en emballages hermétiquement clos, propres à la consommation en l'état, non congelées	7	2,5	0	1,5	A
20052080	Pommes de terre, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées (à l'excl. des produits sous forme de farines, semoules ou flocons ainsi que des pommes de terre en fines tranches, frites, même salées ou aromatisées, en emballages hermétiquement clos, propres à la consommation en l'état)	7	2,5	0	1,5	A
200540	Pois [Pisum sativum], préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés					
20054000	Pois [Pisum sativum], préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés	5	2,5	0	1,5	A
200551	Haricots [Vigna spp., Phaseolus spp.], en grains, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés					
20055100	Haricots [Vigna spp., Phaseolus spp.], en grains, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés	5	2,5	0	1,5	A
200559	Haricots [Vigna spp., Phaseolus spp.], préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés (à l'excl. des haricots en grains)					
20055900	Haricots [Vigna spp., Phaseolus spp.], préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés (à l'excl. des haricots en grains)	5	2,5	0	1,5	A
200560	Asperges, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées					
20056000	Asperges, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées	7	2,5	0	1,5	A
200570	Olives, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20057000	Olives, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées	5	2,5	0	1,5	A
200580	Maïs doux [Zea mays var. saccharata], préparé ou conservé autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelé					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20058000	Maïs doux [Zea mays var. saccharata], préparé ou conservé autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelé	5	2,5	0	1,5	A
200591	Jets de bambou, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés					
20059100	Jets de bambou, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés	7	2,5	0	1,5	A
200599	Légumes et mélanges de légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés (à l'excl. des légumes confits au sucre, des légumes homogénisés du n° 2005 10, ainsi que des tomates, des champignons, des truffes, des pommes de terre, de la choucroute, des pois [Pisum sativum], des haricots [Vigna spp., Phaseolus spp.], des asperges, des olives, du maïs doux [Zea mays var. Saccharata], des jets de bambou)					
20059910	Fruits du genre 'Capsicum' (autres que les piments doux ou poivrons), préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés	7	2,5	0	1,5	B
20059920	Câpres, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées	5	2,5	0	1,5	B
20059930	Artichauts, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés	7	2,5	0	1,5	B
20059950	Mélanges de légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés	5	2,5	0	1,5	B
20059960	Choucroute, non congelée	7	2,5	0	1,5	B
20059980	Légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés (à l'excl. des légumes confits au sucre, des légumes homogénisés du no 2005.10, et des tomates, des champignons des truffes, des pommes de terre, de la choucroute, des pois [Pisum sativum], des haricots [Vigna spp., Phaseolus spp.], des asperges, des olives, du maïs doux [Zea mays var. Saccharata], des jets de bambou, des fruits du genre Capisicum au goût épicé, des câpres, des artichauts et des mélanges de légumes)	5	2,5	0	1,5	B
2006	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés]					
200600	Légumes, fruits, écorces de fruits et autres parties de plantes, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés]					
20060010	Gingembre, confit au sucre [égoutté, glacé ou cristallisé]	20	2,5	0	1,5	C
20060031	Cerises, confites au sucre [égouttées, glacées ou cristallisées], d'une teneur en sucres > 13% en poids	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20060035	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel , de kola et noix macadamia, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucres > 13% en poids	20	2,5	0	1,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20060038	Légumes, fruits, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes comestibles, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre > 13% en poids (à l'excl. des cerises, du gingembre, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	7	2,5	7	2,5	
20060091	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel , de kola et noix macadamia, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucres <= 13% en poids	20	2,5	0	1,5	C
20060099	Légumes, fruits, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes comestibles, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre <= 13% en poids (à l'excl. du gingembre, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)	7	2,5	7	2,5	
2007	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants					
200710	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g					
20071010	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g, d'une teneur en sucres > 13% en poids	25	2,5	0	2,5	C
20071091	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g (à l'excl. des produits d'une teneur en sucre > 13%)	25	2,5	0	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20071099	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g (à l'excl. des produits d'une teneur en sucre > 13% en poids et des produits à base de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas)	20	2,5	0	2,5	C
2007109920	Pâte de figues	0	2,5	0	2,5	
2007109930	Pâte de pistaches	0	2,5	0	2,5	
2007109940	Pâte de noisettes	0	2,5	0	2,5	
2007109995	autres	20	2,5	0	2,5	C
200791	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes d'agrumes, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 200710)					
20079110	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes d'agrumes, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 200710)	25	2,5	0	2,5	C
20079130	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes d'agrumes, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 13%, mais <= 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 200710)	25	2,5	0	2,5	C
20079190	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes d'agrumes, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucres > 13% et des préparations homogénéisées du n° 200710)	25	2,5	0	2,5	C
200799	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 2007.10 ainsi que des confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de framboises, de fraises, de cerises ou d'agrumes, purées et pâtes de marrons, préparations homogénéisées du n° 200710)					
20079910	Purées et pâtes de prunes, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 100 kg, destinées à la transformation industrielle	25	2,5	0	2,5	C
20079920	Purées et pâtes de marrons, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 200710)	25	2,5	0	2,5	C
20079931	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de cerises, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 200710)	25	2,5	0	2,5	C
20079933	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fraises, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 200710)	25	2,5	0	2,5	C
	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %				Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 anne2-15-1473-1-	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2007993315	purées de fruits obtenues par passage dans un tamis puis portées à ébullition sous vide, dont les caractéristiques chimiques et le goût n'ont pas été modifiés par le procédé thermique	0	2,5	0	2,5	
2007993325	autres	25	2,5	0	2,5	C
	autres					
2007993395	purées de fruits obtenues par passage dans un tamis puis portées à ébullition sous vide, dont les caractéristiques chimiques et le goût n'ont pas été modifiés par le procédé thermique	25	2,5	0	2,5	C
2007993399	autres	25	2,5	0	2,5	C
20079935	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de framboises, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 200710)	25	2,5	0	2,5	C
20079939	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (sauf confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de framboises, de fraises, de cerises ou d'agrumes, purées et pâtes de marrons, préparations homogénéisées du n° 200710 ainsi que purées et pâtes de prunes en emballages immédiats d'un contenu net > 100 kg destinées à la transformation industrielle)	25	2,5	0	2,5	C
	-Pâte de figues					
2007993901	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993902	autres	25	2,5	0	2,5	C
	-Pâte de pistaches					
2007993903	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993904	autres	25	2,5	0	2,5	C
	-Pâte de noisettes					
2007993905	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993906	autres	25	2,5	0	2,5	C
	-autres					
	- - Purées de fruits obtenues par passage dans un tamis puis portées à ébullition sous vide, dont les caractéristiques chimiques et le goût n'ont pas été modifiés par le procédé thermique					
	- - -Poires					
	- - -avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1/kg					
2007993916	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993917	autres	25	2,5	0	2,5	C
	- - -avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1/kg					
2007993918	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993919	autres	25	2,5	0	2,5	C
	- - -Abricots					
	- - -avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1/kg					
2007993922	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-230720011-20150922-annee2-15-1473-1 DE	2,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2007993924	autres	25	2,5	0	2,5	C
	- - - avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1/kg					
2007993926	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993927	autres	25	2,5	0	2,5	C
	- - - Pêches, y compris les brugnons et nectarines					
	- - - avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1/kg					
2007993929	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	0	2,5	0	2,5	
2007993930	autres	25	2,5	0	2,5	C
	- - - avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1/kg					
2007993932	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993934	autres	25	2,5	0	2,5	C
	- - - Mélanges					
	- - - avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net excédant 1/kg					
	- - - de fruits tropicaux (y compris les mélanges contenant en poids 50% ou plus de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux)					
2007993935	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993937	autres	25	2,5	0	2,5	C
	- - - autres					
2007993939	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993940	autres	25	2,5	0	2,5	C
	- - - autres					
	- - - - Mélanges dans lesquels aucun des fruits les composant ne dépasse 50% en poids du total des fruits présentés					
	- - - - de fruits tropicaux (y compris les mélanges contenant en poids 50% ou plus de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux)					
2007993943	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993944	autres	25	2,5	0	2,5	C
	- - - - autres					
2007993946	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993947	autres	25	2,5	0	2,5	C
	- - - - autres					
	- - - - de fruits tropicaux (y compris les mélanges contenant en poids 50% ou plus de fruits tropicaux et fruits à coques tropicaux)					
2007993951	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993952	autres	25	2,5	0	2,5	C
	- - - - autres					
2007993954	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993956	autres	25	2,5	0	2,5	C
	- - - autres					
2007993970	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993975	autres	25	2,5	0	2,5	

Accusé de réception en préfecture
072 239720011 20150922 annexe2 15 1473 1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
	- - autres					
2007993980	d'une teneur en poids de sucre inférieure à 70 %	25	2,5	0	2,5	C
2007993985	autres	25	2,5	0	2,5	C
20079950	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 13% mais <= 30% en poids (à l'excl. des confitures, gelées, marmelades, des purées et pâtes d'agrumes ainsi que des préparations homogénéisées du n° 200710)	25	2,5	0	2,5	C
20079993	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles, pitahayas, noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucre > 13% en poids ainsi que des préparations homogénéisées du n° 200710)	25	2,5	0	2,5	C
20079997	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucre > 13% en poids, des préparations homogénéisées du n° 200710 ainsi que des produits à base de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles, de pitahayas, de noix de coco, de noix de cajou, de noix du Brésil, de noix d'arec [ou de bétel], de noix de kola, de noix macadamia et d'agrumes)	25	2,5	0	2,5	C
2008	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson)					
200811	Arachides, préparées ou conservées (sauf confites au sucre)					
20081110	Beurre d'arachide	25	2,5	0	2,5	C
20081191	Arachides, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des arachides grillées, confites au sucre ainsi que du beurre d'arachide)	25	2,5	0	2,5	C
20081196	Arachides, grillées, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20081198	Arachides, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des arachides grillées, confites au sucre ainsi que du beurre d'arachide)	25	2,5	0	2,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
200819	Fruits à coque et autres graines, y.c. les mélanges, préparés ou conservés (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson					
20081912	Noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec [ou de bétel], de kola et noix macadamia, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50% de ces noix, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (sauf confites au sucre)	25	2,5	0	2,5	C
20081913	Amandes et pistaches, grillées, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20081919	Fruits à coque et autres graines, y.c. les mélanges, préparés ou conservés, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, ainsi que des arachides, amandes et pistaches grillées, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia et leurs mélanges d'un contenu en poids de fruits à coques tropicaux > 50%)	25	2,5	0	2,5	C
20081992	Noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50% de ces noix, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20081993	Amandes et pistaches grillées, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20081995	Fruits à coques, grillés, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des arachides, des amandes, des pistaches et des fruits à coques tropicaux [noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel , de kola et noix macadamia])	25	2,5	0	2,5	C
20081999	Fruits à coque et autres graines, y.c. les mélanges, préparés ou conservés, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson ainsi que des arachides, des fruits secs grillés, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia et de leurs mélanges d'un contenu en poids de fruits à coques tropicaux >= 50%)	25	2,5	0	2,5	C
200820	Ananas, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson					
20082011	Ananas, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 17% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20082019	Ananas, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des ananas ayant une teneur en sucres > 17% en poids)	25	2,5	0	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20082031	Ananas, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 19% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20082039	Ananas, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des ananas ayant une teneur en sucres > 19% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20082051	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 17% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	15	2,5	15	2,5	
20082059	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre >13% et <= 17% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	15	2,5	0	2,5	C
20082071	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 19% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20082079	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre > 13% et <= 19% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	15	2,5	0	2,5	C
20082090	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre	15	2,5	0	2,5	C
200830	Agrumes, préparés ou conservés, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, n.d.a.					
20083011	Agrumes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas	25	2,5	0	2,5	C
20083019	Agrumes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas	25	2,5	0	2,5	C
20083031	Agrumes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucres > 9% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20083039	Agrumes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucres > 9% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20083051	Segments de pamplemousses et de pomelos, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20083055	Mandarines (y.c. les tangerines et les satsumas), clémentines, wilkins et autres hybrides simil. d'agrumes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20083059	Agrumes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des segments de pamplemousses et de pomelos ainsi que des mandarines (y.c. les tangerines et les satsumas), des clémentines, des wilkins et autres hybrides simil. d'agrumes)	25	2,5	0	2,5	C
20083071	Segments de pamplemousses et de pomelos, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20083075	Mandarines (y.c. les tangerines et les satsumas), clémentines, wilkins et autres hybrides simil. d'agrumes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20083079	Agrumes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des segments de pamplemousses et de pomelos ainsi que des mandarines (y.c. les tangerines et les satsumas), des clémentines, des wilkins et autres hybrides simil. d'agrumes)	25	2,5	0	2,5	C
20083090	Agrumes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre	25	2,5	0	2,5	C
200840	Poires, préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, n.d.a.					
20084011	Poires, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 13% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20084019	Poires, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 13% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20084021	Poires, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des poires ayant une teneur en sucres > 13% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20084029	Poires, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des poires ayant une teneur en sucres > 13% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20084031	Poires, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20084039	Poires, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des poires ayant une teneur en sucres > 15% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20084051	Poires, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	15	2,5	0	2,5	C
20084059	Poires, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres <= 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	15	2,5	0	2,5	C
20084071	Poires, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	15	2,5	0	2,5	C
20084079	Poires, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres <= 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	15	2,5	0	2,5	C
20084090	Poires, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre	15	2,5	0	2,5	C
200850	Abricots, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson)					
20085011	Abricots, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 13% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20085019	Abricots, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 13% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	15	2,5	0	2,5	C
20085031	Abricots, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des abricots ayant une teneur en sucres > 13% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20085039	Abricots, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des abricots ayant une teneur en sucres > 13% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20085051	Abricots, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20085059	Abricots, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des abricots ayant une teneur en sucres > 15% en poids)	15	2,5	0	2,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20085061	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	15	2,5	0	2,5	C
2008506110	en flocons et en poudre, avec ou sans addition d'amidon	15	2,5	0	2,5	C
2008506190	autres	0	2,5	0	2,5	
20085069	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre > 9% et <= 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	15	2,5	0	2,5	C
20085071	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20085079	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre >9% et <= 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	15	2,5	0	2,5	C
20085092	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 5 kg	25	2,5	0	2,5	C
20085098	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net < 5 kg	15	2,5	0	2,5	C
200860	Cerises, préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf confites au sucre mais non conservées dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson)					
20086011	Cerises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas	25	2,5	0	2,5	C
20086019	Cerises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas	25	2,5	0	2,5	C
20086031	Cerises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas (à l'excl. des cerises ayant une teneur en sucres > 9% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20086039	Cerises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas (à l'excl. des cerises ayant une teneur en sucres > 9% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20086050	Cerises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
2008605010	Cerises acides (<i>Prunus cerasus</i>)	0	2,5	0	2,5	
2008605090	autres	25	2,5	0	2,5	C
20086060	Cerises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20086070	Cerises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 4,5 kg	25	2,5	0	2,5	C
20086090	Cerises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net < 4,5 kg	25	2,5	0	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
200870	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf confites au sucre mais non conservées dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purée et pâtes de fruits obtenues par cuisson)					
20087011	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 13% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20087019	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 13% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20087031	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des pêches ayant une teneur en sucres > 13% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20087039	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des pêches ayant une teneur en sucres > 13% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20087051	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20087059	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des pêches ayant une teneur en sucres > 15% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20087061	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20087069	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre > 9% et <= 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20087071	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20087079	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre > 9% et <= 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20087092	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 5 kg	25	2,5	0	2,5	C
20087098	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net < 5 kg	25	2,5	0	2,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
200880	Fraises, préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, n.d.a.					
20088011	Fraises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas	25	2,5	0	2,5	C
20088019	Fraises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas	25	2,5	0	2,5	C
20088031	Fraises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas (à l'excl. des fraises ayant une teneur en sucres > 9% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20088039	Fraises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas (à l'excl. des fraises ayant une teneur en sucres > 9% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20088050	Fraises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	
2008805010	en flocons et en poudre, avec ou sans addition d'amidon	25	2,5	0	2,5	C
2008805090	autres	0	2,5	0	2,5	
20088070	Fraises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20088090	Fraises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre	25	2,5	0	2,5	C
200891	Coeurs de palmier, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique)					
20089100	Coeurs de palmier, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique)	25	2,5	0	2,5	C
200893	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea], préparées ou conservées, avec ou sans addition de sucre, d'autres édulcorants ou d'alcool, n.d.a.					
20089311	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea], préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas (à l'excl. des airelles conservées au sucre mais pas au sirop, des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes, obtenues par cuisson)	25	2,5	0	2,5	C
20089319	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea], préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres de > 9 % en poids et ayant un titre alcoométrique massique acquis de > 11,85 % mas (à l'excl. des airelles rouges conservées au sucre mais pas au sirop, des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes, obtenues par cuisson)	15	2,5	0	2,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20089321	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea], préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres <= 9 % en poids et ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas (à l'excl. des airelles conservées au sucre mais pas au sirop, des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes, obtenues par cuisson)	25	2,5	0	2,5	C
20089329	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea], préparées ou conservées, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres <= 9 % en poids et ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas (à l'excl. des airelles conservées au sucre mais pas au sirop, des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes, obtenues par cuisson)	25	2,5	0	2,5	C
20089391	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea] préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats > 1 kg (à l'excl. des airelles conservées au sucre mais pas au sirop, des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes, obtenues par cuisson)	15	2,5	0	2,5	C
20089393	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea] préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats <= 1 kg (à l'excl. des airelles conservées au sucre mais pas au sirop, des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes, obtenues par cuisson)	15	2,5	0	2,5	C
2008939310	en flocons et en poudre, avec ou sans addition d'amidon	15	2,5	0	2,5	C
2008939390	autres	0	2,5	0	2,5	
20089399	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea], préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, (à l'excl. des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes obtenues par cuisson)	15	2,5	0	2,5	C
200897	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, d'arachides et d'autres graines, des préparations du type					
20089703	Mélanges de fruits à coques tropicaux et fruits tropicaux, contenant en poids >=50% de fruits à coques tropicaux , préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20089705	Mélanges de fruits à coques tropicaux et fruits tropicaux, contenant en poids >=50% de fruits à coques tropicaux , préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20089712	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas	25	2,5	0	2,5	C
20089714	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis 11,85 % mas (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, d'arachides et d'autres graines ainsi que des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20)	25	2,5	0	2,5	C
20089716	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85 % mas	25	2,5	0	2,5	C
20089718	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85 % mas (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, d'arachides et d'autres graines ainsi que des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20)	25	2,5	0	2,5	C
20089732	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas (à l'excl. des mélanges ayant une teneur en sucres > 9 % en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20089734	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool et d'un titre alcoométrique massique acquis 11,85 % mas (à l'excl. des mélanges ayant une teneur en sucres > 9 % en poids, des mélanges de fruits à coques, d'arachides et d'autres graines ainsi que des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20)	25	2,5	0	2,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20089736	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, avec addition d'alcool et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85 % mas (à l'excl. des mélanges ayant une teneur en sucres > 9 % en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20089738	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85 % mas (à l'excl. des mélanges ayant une teneur en sucres > 9 % en poids, des mélanges de fruits à coques, d'arachides et d'autres graines ainsi que des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20)	25	2,5	0	2,5	C
20089751	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
2008975111	contenant des figues	25	2,5	0	2,5	C
2008975115	contenant des noisettes	25	2,5	0	2,5	C
2008975119	contenant des pistaches	25	2,5	0	2,5	C
2008975190	autres	0	2,5	0	2,5	
20089759	Mélanges de fruits ou d'autres parties de plantes comestibles, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20, d'arachides et d'autres graines, ainsi que des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées au n° 1904 20 10)	15	2,5	0	2,5	C
2008975911	contenant des figues	15	2,5	0	2,5	C
2008975915	contenant des noisettes	15	2,5	0	2,5	C
2008975919	contenant des pistaches	15	2,5	0	2,5	C
2008975990	autres	0	2,5	0	2,5	
20089772	Mélanges de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, dans lesquels aucun des fruits composants ne dépasse 50 % en poids du total des fruits, présentés en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	15	2,5	0	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20089774	Mélanges de fruits, dans lesquels aucun des fruits composants ne dépasse 50 % en poids du total des fruits présents, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du présent chapitre, d'arachides et d'autres graines ainsi que des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées au n° 1904 20 10)	15	2,5	0	2,5	C
20089776	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des mélanges dans lesquels aucun des fruits composants ne dépasse 50 % en poids du total des fruits)	25	2,5	0	2,5	C
20089778	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du présent chapitre, d'arachides et d'autres graines, des mélanges dans lesquels aucun des fruits composants ne dépasse 50 % en poids du total des fruits présentés ainsi que des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées au n° 1904 20 10)	15	2,5	0	2,5	C
20089792	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 5 kg	25	2,5	0	2,5	C
20089793	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 5 kg, n.d.a. (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20, d'arachides et d'autres graines ainsi que des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées au n° 1904 20 10)	25	2,5	0	2,5	C
20089794	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 4,5 kg mais < 5 kg	25	2,5	0	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20089796	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net $\geq 4,5$ kg mais < 5 kg, n.d.a. (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20, d'arachides et d'autres graines ainsi que des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées au n° 1904 20 10)	25	2,5	0	2,5	C
20089797	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids ≥ 50 % de ces fruits tropicaux et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net $< 4,5$ kg	25	2,5	0	2,5	C
20089798	Mélanges de fruits ou d'autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net $< 4,5$ kg, n.d.a. (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20, d'arachides et d'autres graines ainsi que des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées à la sous-position 1904 20 10)	15	2,5	0	2,5	C
200899	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides, et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles)					
20089911	Gingembre, préparé ou conservé, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis $\leq 11,85\%$ mas	25	2,5	0	2,5	C
20089919	Gingembre, préparé ou conservé, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis $> 11,85\%$ mas	15	2,5	0	2,5	C
20089921	Raisins, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres $> 13\%$ en poids	25	2,5	0	2,5	C
20089923	Raisins, préparés ou conservés, avec addition d'alcool (à l'excl. des raisins ayant une teneur en sucres $> 13\%$ en poids)	15	2,5	0	2,5	C
20089924	Fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres $> 9\%$ en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis $\leq 11,85\%$ mas	15	2,5	0	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20089928	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas (sauf confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides, et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles, du gingembre, des raisins, des fruits de la passion, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des caramboles et des pitahayas)	25	2,5	0	2,5	C
20089931	Fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9% en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas	25	2,5	0	2,5	C
20089934	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, d'une teneur en sucres > 9 % en poids et d'un titre alcoométrique massique acquis > 11,85 % mas (sauf confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides, et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles, du gingembre, des raisins, des fruits de la passion, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des caramboles et des pitahayas)	15	2,5	0	2,5	C
20089936	Fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85% mas (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucres > 9% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20089937	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis <= 11,85 % mas (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucres > 9 % en poids, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles, du gingembre, des raisins, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles et des pitahayas)	25	2,5	0	2,5	C
20089938	Fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucres > 9% en poids)	25	2,5	0	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20089940	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85 % mas (à l'excl. des produits ayant une teneur en sucres > 9 % en poids, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des aïrelles, du gingembre, des raisins, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles et des pitahayas)	25	2,5	0	2,5	C
20089941	Gingembre, préparé ou conservé, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20089943	Raisins, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20089945	Prunes, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20089948	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	15	2,5	15	2,5	C
	-Fruits de la passion, goyave et tamarin					
2008994811	en flocons et en poudre, avec ou sans addition d'amidon	0	2,5	0	2,5	C
2008994819	autres	0	2,5	0	2,5	C
	-Mangues, mangoustans, papayes, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier (pain des singes), sapotilles, caramboles et pitahayas					
2008994891	- en flocons et en poudre, avec ou sans addition d'amidon	0	2,5	0	2,5	C
	- autres					
2008994894	Purée de mangue: •non obtenue à partir de concentré, •du genre <i>Mangifera</i> , •d'une valeur Brix supérieure ou égale à 14 mais n'excédant pas 20, destinée à la fabrication de produits de l'industrie des boissons	0	2,5	0	2,5	C
2008994899	autres	0	2,5	0	2,5	
20089949	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (sauf confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des aïrelles, du gingembre, des raisins, des prunes, des fruits de la passion, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des caramboles et des pitahayas)	15	2,5	15	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2008994910	en flocons et en poudre, avec ou sans addition d'amidon	0	2,5	0	2,5	C
2008994930	Purée de mûres de Boysen (boysenberries) épépinées, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre	0	2,5	0	2,5	C
2008994960	Figues	0	2,5	0	2,5	C
2008994970	Feuilles de vignes blanchies du genre Karakishmish, en saumure, contenant, en poids: - plus de 6 % de concentration de sel, - entre 0,1 % et 1,4 % d'acidité exprimée en acide citrique monohydraté et - du benzoate de sodium ou non, mais pas plus de 2 000 mg/kg, conformément au CODEX STAN 192-1995 <i>destinées à la fabrication de feuilles de vigne farcies avec du riz</i>	0	2,5	0	2,5	C
2008994980	autres	0	2,5	0	2,5	
20089951	Gingembre, préparé ou conservé, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	25	2,5	0	2,5	C
20089963	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des mélanges)	15	2,5	0	2,5	C
20089967	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (sauf confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des aïrelles, du gingembre, des fruits de la passion, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des caramboles et des pitahayas)	15	2,5	0	2,5	C
20089972	Prunes, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 5 kg	25	2,5	0	2,5	C
20089978	Prunes, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net < 5 kg	15	2,5	0	2,5	C
20089985	Maïs, préparé ou conservé, sans addition d'alcool ou de sucre (à l'excl. du maïs doux 'Zea mays var. saccharata')	15	2,5	0	2,5	C
20089991	Igname, patates douces et parties comestibles simil. de plantes, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculle >= 5%, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre (sauf congélées ou séchées)	25	2,5	0	2,5	C
20089999	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des aïrelles, des prunes, du maïs, des ignames, des patates douces et des parties comestibles de plantes simil.)	15	2,5	15	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
072-239720011-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20089999920	jets de houblon et parties comestibles similaires de plantes	0	2,5	0	2,5	C
20089999930	En flocons et en poudre, avec ou sans addition d'amidon	0	2,5	0	2,5	C
20089999940	Purée de mûres de Boysen (boysenberries) épépinées, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre	0	2,5	0	2,5	C
20089999950	Graines de pastèque (egusi, Citrullus lanatus) et produits dérivés	0	2,5	0	2,5	C
20089999960	Figues	0	2,5	0	2,5	C
20089999970	Menthe (fraîche ou réfrigérée)	0	2,5	0	2,5	C
20089999975	Basilic (sacré, vert) (fraîche ou réfrigérée)	0	2,5	0	2,5	C
20089999980	Feuilles de curry (Bergera/ Murraya koenigii) (congelées)	0	2,5	0	2,5	C
20089999990	autres	0	2,5	0	2,5	
2009	Jus de fruits (y.c. les moûts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants					
200911	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, congelés					
20091111	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, congelés, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20091119	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, congelés, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20091191	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, congelés, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids	25	2,5	0	2,5	C
20091199	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, congelés, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C (à l'excl. des produits d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
	- d'un degré de concentration allant jusqu'à 50 degrés Brix, en emballages de 2 litres ou moins, ne contenant pas de jus d'oranges sanguines					
2009119911	d'un degré de concentration supérieur à 20!o! brix	25	2,5	0	2,5	C
2009119919	autres	25	2,5	0	2,5	C
	-autres					
	- en emballages de 2 litres ou moins					
2009119992	d'un degré de concentration supérieur à 20!o! brix	25	2,5	0	2,5	C
2009119994	autres	25	2,5	0	2,5	C
	- -autres					
2009119996	d'un degré de concentration supérieur à 20!o! brix	0	2,5	0	2,5	
2009119998	autres	0	2,5	0	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
200912	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C (à l'excl. des jus congelés)					
20091200	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C (à l'excl. des jus congelés)	25	2,5	0	2,5	C
200919	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des jus congelés et des jus d'une valeur Brix <= 20 à 20°C)					
20091911	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net (à l'excl. des jus congelés)	25	2,5	0	2,5	C
20091919	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 30 g par 100 kg poids net (à l'excl. des jus congelés)	25	2,5	0	2,5	C
20091991	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids (à l'excl. des jus congelés)	25	2,5	0	2,5	C
20091998	Jus d'orange, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C (à l'excl. des jus congelés ainsi que des produits d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
	-en emballage de 2l ou moins					
2009199811	en poudre	25	2,5	0	2,5	C
2009199819	autres	25	2,5	0	2,5	C
	-autres	25	2,5	0	2,5	C
2009199891	en poudre	25	2,5	0	2,5	C
2009199899	autres	0	2,5	0	2,5	
200921	Jus de pamplemousse ou de pomelo, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C					
20092100	Jus de pamplemousse ou de pomelo, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C	25	2,5	0	2,5	C
200929	Jus de pamplemousse ou de pomelo, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 20 à 20°C					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20092911	Jus de pamplemousse ou de pomelo, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20092919	Jus de pamplemousse ou de pomelo, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20092991	Jus de pamplemousse ou de pomelo, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids	25	2,5	0	2,5	C
20092999	Jus de pamplemousse ou de pomelo, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C (à l'excl. des produits d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
2009299910	en poudre	25	2,5	0	2,5	C
2009299990	autres	0	2,5	0	2,5	
200931	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C (à l'excl. des mélanges, des jus d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)					
20093111	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C et d'une valeur > 30€ par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition (à l'excl. des mélanges ainsi que des jus d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)	25	2,5	0	2,5	C
20093119	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C et d'une valeur > 30€ par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges, des jus d'orange, de pamplemousse ou de pomelo ainsi que des produits contenant des sucres d'addition)	25	2,5	0	2,5	C
20093151	Jus de citron, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C, d'une valeur <= 30€ par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition	25	2,5	0	2,5	C
20093159	Jus de citron, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C et d'une valeur <= 30€ par 100 kg poids net (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition)	25	2,5	0	2,5	C
20093191	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C, d'une valeur <= 30€ par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition (à l'excl. des mélanges ainsi que des jus de citron, d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)	25	2,5	0	2,5	C
20093199	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C et d'une valeur <= 30€ par 100 kg poids net (à l'excl. des produits contenant des sucres d'addition, des mélanges ainsi que des jus de citron, d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)	25	2,5	0	2,5	C
200939	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 20 à 20°C (à l'excl. des mélanges ainsi que des jus d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)					

Accusé de réception en préfecture
971-239720014-20150922/anne2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20093911	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur <= 30€ par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges ainsi que des jus d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)	25	2,5	0	2,5	C
20093919	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 30€ par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges ainsi que des jus d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)	25	2,5	0	2,5	C
20093931	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C et d'une valeur > 30€ par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition (à l'excl. des mélanges ainsi que des jus d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)	25	2,5	0	2,5	C
20093939	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C et d'une valeur > 30€ par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges, des jus d'orange, de pamplemousse ou de pomelo ainsi que des produits contenant des sucres d'addition)	25	2,5	0	2,5	C
	-de citron					
2009393911	en poudre	25	2,5	0	2,5	C
2009393919	autres	0	2,5	0	2,5	
	-autres					
2009393991	en poudre	25	2,5	0	2,5	C
2009393999	autres	0	2,5	0	2,5	
20093951	Jus de citron, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30€ par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids	25	2,5	0	2,5	C
20093955	Jus de citron, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30€ par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition <= 30% en poids	25	2,5	0	2,5	C
20093959	Jus de citron, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C et d'une valeur <= 30€ par 100 kg poids net (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition)	25	2,5	0	2,5	C
20093991	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30€ par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids (à l'excl. des mélanges ainsi que des jus de citron, d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)	25	2,5	0	2,5	C
20093995	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30€ par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition <= 30% en poids (à l'excl. des mélanges ainsi que des jus de citron, d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)	25	2,5	0	2,5	C
20093999	Jus d'agrumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C et d'une valeur <= 30€ par 100 kg poids net (à l'excl. des produits contenant des sucres d'addition, des mélanges ainsi que des jus de citron, d'orange, de pamplemousse ou de pomelo)	25	2,5	0	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
200941	Jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C					
20094192	Jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20 °C contenant des sucres d'addition.	25	2,5	0	2,5	C
20094199	Jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition)	25	2,5	0	2,5	C
200949	Jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 20 à 20°C					
20094911	Jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20094919	Jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 30 € par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20094930	Jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C et d'une valeur > 30€ par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition	25	2,5	0	2,5	C
2009493010	en poudre	25	2,5	0	2,5	C
2009493091	Jus d'ananas, autre qu'en poudre: - d'une valeur Brix supérieure à 20 mais n'excédant pas 67, - d'une valeur supérieure à 30 EUR par 100 kg de poids net,- contenant des sucres d'addition destiné à la fabrication de produits de l'industrie agro-alimentaire	0	2,5	0	2,5	
2009493099	autres	0	2,5	0	2,5	
20094991	Jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30€ par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids	25	2,5	0	2,5	C
2009499110	en poudre	25	2,5	0	2,5	C
2009499190	autres	0	2,5	0	2,5	
20094993	Jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30€ par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition <= 30% en poids	25	2,5	0	2,5	C
20094999	Jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition)	25	2,5	0	2,5	C
200950	Jus de tomate, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants					
20095010	Jus de tomate d'une teneur en extrait sec < 7% en poids, non fermentés, sans addition d'alcool, contenant des sucres d'addition	25	2,5	0	2,5	C
20095090	Jus de tomate, non fermentés, sans addition d'alcool (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition)	25	2,5	0	2,5	C Acquisé de réception en préfecture

972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
200961	Jus de raisin (y.c. les moûts de raisin), non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 30 à 20°C					
20096110	Jus de raisin (y.c. les moûts de raisin), non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 30 à 20°C et d'une valeur > 18 € par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20096190	Jus de raisin (y.c. les moûts de raisin), non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 30 à 20°C et d'une valeur <= 18 € par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
200969	Jus de raisin (y.c. les moûts de raisin), non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 30 à 20°C					
20096911	Jus de raisin (y.c. les moûts de raisin), non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur <= 22€ par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20096919	Jus de raisin (y.c. les moûts de raisin), non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 22€ par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20096951	Jus de raisin (y.c. les moûts de raisin), non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 30 mais <= 67 à 20°C et d'une valeur > 18€ par 100 kg poids net, concentrés	25	2,5	0	2,5	C
2009695110	utilisés aux fins de la production de jus de raisins ou de produits non vinicoles, tels que les boissons non alcoolisées, les confitures et les sauces	0	2,5	0	2,5	
2009695190	autres	25	2,5	0	2,5	C
20096959	Jus de raisin (y.c. les moûts de raisin), non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 30 mais <= 67 à 20°C et d'une valeur > 18 € par 100 kg poids net (à l'excl. des jus concentrés)	25	2,5	0	2,5	C
20096971	Jus de raisin (y.c. les moûts de raisin), non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 30 mais <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 18 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids, concentrés	25	2,5	0	2,5	C
20096979	Jus de raisin (y.c. les moûts de raisin), non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 30 mais <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 18 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids (à l'excl. des jus concentrés)	25	2,5	0	2,5	C
20096990	Jus de raisin (y.c. les moûts de raisin), non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 30 mais <= 67 à 20°C et d'une valeur <= 18 € par 100 kg poids net (à l'excl. des jus ayant une teneur en sucres d'addition > 30% en poids)	25	2,5	0	2,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
200971	Jus de pomme, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C					
20097120	Jus de pomme, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C, contenant des sucres d'addition	25	2,5	0	2,5	C
20097199	Jus de pomme, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 20 à 20°C (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition)	25	2,5	0	2,5	C
200979	Jus de pomme, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 20 à 20°C					
20097911	Jus de pomme, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur <= 22 € par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
	-en poudre					
2009791111	d'une teneur en sucres d'addition n'excédant pas 30 % en poids	25	2,5	0	2,5	C
2009791119	autres	25	2,5	0	2,5	C
	-autres					
2009791191	d'une teneur en sucres d'addition n'excédant pas 30 % en poids	0	2,5	0	2,5	
2009791199	autres	0	2,5	0	2,5	
20097919	Jus de pomme, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 22 € par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20097930	Jus de pomme, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C et d'une valeur > 18 € par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition	25	2,5	0	2,5	C
20097991	Jus de pomme, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 18 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30 % en poids	25	2,5	0	2,5	C
20097998	Jus de pomme, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix > 20 mais <= 67 à 20 °C, d'une valeur <= 18 € par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition <= 30 % ou ne contenant aucun sucre d'addition	25	2,5	0	2,5	C
200981	Jus d'aïrelle rouge (Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea), non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants					
20098111	Jus d'aïrelle rouge (Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea), non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur <= 30 € par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20098119	Jus d'airelle rouge (Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea), non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur > 30 g par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20098131	Jus d'airelle rouge (Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea), non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C et d'une valeur > 30 g par 100 kg poids net avec addition de sucre	25	2,5	0	2,5	C
20098151	Jus d'airelle rouge (Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea), non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres d'addition > 30 % en poids	25	2,5	0	2,5	C
20098159	Jus d'airelle rouge (Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea), non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres d'addition <= 30 % en poids	25	2,5	0	2,5	C
20098195	Jus de fruit de l'espèce Vaccinium macrocarpon, non fermentés, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition ou de l'alcool)	25	2,5	0	2,5	C
20098199	Jus d'airelle rouge (Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccus, Vaccinium vitis-idaea), non fermentés, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition ou de l'alcool)	25	2,5	0	2,5	C
200989	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des mélanges ainsi que des jus d'agrumes, d'ananas, de tomates, de raisins, y. c. les moûts, de pommes et d'airelles)					
20098911	Jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur <= 22 g par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20098919	Jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur > 22 g par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20098934	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges)	25	2,5	0	2,5	C
20098935	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges ainsi que des jus d'agrumes, de fruits de la passion, de mangues, de mangoustans, de papayes, de fruits du jaquier [pain des singes], de goyaves, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de sapotilles, de caramboles, de pitahayas, d'ananas, de tomates, de raisins, de pommes, d'airelles et de poires)	25	2,5	0	2,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20098936	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur > 30 g par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges)	25	2,5	0	2,5	C
20098938	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20 °C et d'une valeur > 30 g par 100 kg poids net (sauf contenant de l'alcool et à l'excl. des mélanges ainsi que des jus d'agrumes, de goyaves, de fruits de la passion, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de fruits du jaquier [pain des singes], de goyaves, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de sapotilles, de caramboles, de pitahayas, d'ananas, de tomates, de raisins, y.c. le moût, de pommes, d'airelles et de poires)	25	2,5	0	2,5	C
20098950	Jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C et d'une valeur > 18 g par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition	25	2,5	0	2,5	C
20098961	Jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur <= 18 g par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30 % en poids	25	2,5	0	2,5	C
20098963	Jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur <= 18 g par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition <= 30 % en poids	25	2,5	0	2,5	C
20098969	Jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition)	25	2,5	0	2,5	C
20098971	Jus de cerises, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur > 30 g par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition	25	2,5	0	2,5	C
20098973	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C et d'une valeur > 30 g par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition (à l'excl. des mélanges)	25	2,5	0	2,5	C
20098979	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur > 30 g par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition (à l'excl. des mélanges, ainsi que des jus d'agrumes, de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles, de pitahayas, d'ananas, de tomates, de raisins, y.c. les moûts, de pommes, d'airelles, de poires et de cerises)	25	2,5	0	2,5	C
20098985	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur 30 g par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30 % en poids (à l'excl. des mélanges)	25	2,5	0	2,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20098986	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres d'addition > 30 % en poids (à l'excl. des mélanges, ainsi que des jus d'agrumes, de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles, de pitahayas, d'ananas, de tomates, de raisins, y.c. les moûts, de pommes, d'airelles et de poires)	25	2,5	0	2,5	C
20098988	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition <= 30 % en poids (à l'excl. des mélanges)	25	2,5	0	2,5	C
20098989	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C, d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net, d'une teneur en sucres d'addition <= 30 % en poids (à l'excl. des mélanges, ainsi que des jus d'agrumes, de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles, de pitahayas, d'ananas, de tomates, de raisins, y.c. les moûts, de pommes, d'airelles et de poires)	25	2,5	0	2,5	C
20098996	Jus de cerises, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C (à l'excl. des jus contenant des sucres d'addition)	25	2,5	0	2,5	C
20098997	Jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles ou pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C (à l'excl. des mélanges, des jus contenant des sucres d'addition)	25	2,5	0	2,5	C
	-Jus de fruits de la passion et concentré de jus de fruits de la passion, même congelés: - d'une valeur Brix supérieure ou égale à 10 mais n'excédant pas 13,7, - d'une valeur excédant 30 g par 100 kg poids net, - en emballages immédiats d'un contenu de 50 litres ou plus et - ne contenant pas de sucres d'addition destinés à la fabrication de produits de l'industrie agroalimentaire					
2009899721	En poudre	25	2,5	0	2,5	C
2009899729	autres	25	2,5	0	2,5	C
	-autres					
2009899791	En poudre	25	2,5	0	2,5	C
2009899799	autres	0	2,5	0	2,5	
20098999	Jus de fruits ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20 °C (à l'excl. des mélanges, des jus contenant des sucres d'addition ainsi que des jus d'agrumes, de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles, de pitahayas, d'ananas, de tomates, de raisins, y.c. les moûts, de pommes, de poires, de cerises et d'airelles)	25	2,5	0	2,5	C
	-en poudre					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2009899915	jus d'abricots	25	2,5	0	2,5	C
2009899919	autres	25	2,5	0	2,5	C
	-autres					
2009899992	jus d'abricots	25	2,5	0	2,5	C
2009899993	Eau de coco, congelée, non traitée, en emballages immédiats d'un contenu égal ou supérieur à 50 litres	25	2,5	0	2,5	C
2009899999	autres	0	2,5	0	2,5	
200990	Mélanges de jus de fruits (y.c. les moûts de raisin) et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants					
20099011	Mélanges de jus de pomme et de jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur <= 22 x par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20099019	Mélanges de jus de pomme et de jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 22 x par 100 kg poids net	25	2,5	0	2,5	C
20099021	Mélanges de jus de fruits (y.c. les moûts de raisin) et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 x par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges de jus de pomme et de jus de poire)	25	2,5	0	2,5	C
20099029	Mélanges de jus de fruits (y.c. les moûts de raisin) et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix > 67 à 20°C et d'une valeur > 30 x par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges de jus de pomme et de jus de poire)	25	2,5	0	2,5	C
20099031	Mélanges de jus de pomme et de jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 18 x par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids	25	2,5	0	2,5	C
20099039	Mélanges de jus de pomme et de jus de poire, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C (à l'excl. des mélanges d'une valeur <= 18 x par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids)	25	2,5	0	2,5	C
20099041	Mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur > 30 x par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition	25	2,5	0	2,5	C
20099049	Mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur > 30 x par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges contenant des sucres d'addition)	25	2,5	0	2,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20099051	Mélanges de jus de fruits (y.c. les moûts de raisin) et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur > 30 g par 100 kg poids net, contenant des sucres d'addition (à l'excl. des mélanges de jus de pomme et de jus de poire ainsi que des mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas)	25	2,5	0	2,5	C
20099059	Mélanges de jus de fruits (y.c. les moûts de raisin) et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur > 30 g par 100 kg poids net (à l'excl. des produits contenant des sucres d'addition, des mélanges de jus de pomme et de jus de poire ainsi que des mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas)	25	2,5	0	2,5	C
2009905939	Mélanges de jus d'agrumes	25	2,5	0	2,5	C
2009905990	autres	0	2,5	0	2,5	
20099071	Mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids	25	2,5	0	2,5	C
20099073	Mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition <= 30% en poids	25	2,5	0	2,5	C
20099079	Mélanges de jus d'agrumes et de jus d'ananas, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges contenant des sucres d'addition)	25	2,5	0	2,5	C
20099092	Mélanges de jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition > 30% en poids	25	2,5	0	2,5	C
20099094	Mélanges de jus de fruits (y.c. les moûts de raisins) et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net et d'une teneur en sucre d'addition > 30% en poids (à l'excl. des mélanges de jus de pommes et de poires ou des mélanges de jus d'agrumes et d'ananas ainsi que des mélanges de jus de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas)	25	2,5	0	2,5	C
20099095	Mélanges de jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net et d'une teneur en sucres d'addition <= 30% en poids	25	2,5	0	2,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
20099096	Mélanges de jus de fruits, y.c. les moûts de raisins, et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C, d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net et d'une teneur en sucre d'addition <= 30% en poids (à l'excl. des mélanges de jus de pommes et de poires, des mélanges de jus d'agrumes et d'ananas ainsi que des mélanges de jus de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas)	25	2,5	0	2,5	C
20099097	Mélanges de jus de fruits tropicaux [goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas], non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges contenant des sucres d'addition)	25	2,5	0	2,5	C
20099098	Mélanges de jus de fruits (y.c. les moûts de raisins) et de jus de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, d'une valeur Brix <= 67 à 20°C et d'une valeur <= 30 g par 100 kg poids net (à l'excl. des mélanges contenant des sucres d'addition, des mélanges de jus de pommes et de poires, des mélanges de jus d'agrumes et d'ananas ainsi que des mélanges de jus de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas)	25	2,5	0	2,5	C
21	CHAPITRE 21 - PRÉPARATIONS ALIMENTAIRES DIVERSES					
2101	Extraits, essences et concentrés de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces produits ou à base de café, thé ou maté; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés					
210111	Extraits, essences et concentrés de café					
21011100	Extraits, essences et concentrés de café	10	2,5	10	2,5	
210112	Préparations à base d'extraits, essences ou concentrés de café ou à base de café					
21011292	Préparations à base d'extraits, d'essences ou de concentrés de café	10	2,5	10	2,5	
21011298	Préparations à base de café	10	2,5	10	2,5	
210120	Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits, essences et concentrés ou à base de thé ou de maté					
21012020	Extraits, essences et concentrés de thé ou de maté	10	2,5	10	2,5	
21012092	Préparations à base d'extraits, d'essences ou de concentrés de thé ou de maté	10	2,5	10	2,5	Acquise de réception en préfecture 2,5971-239720011-201509221annee2-15-1473-1

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
21012098	Préparations à base de thé ou de maté	10	2,5	10	2,5	
210130	Chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits, essences et concentrés					
21013011	Chicorée torréfiée	10	2,5	10	2,5	
21013019	Succédanés torréfiés du café (à l'excl. de la chicorée)	10	2,5	10	2,5	
21013091	Extraits, essences et concentrés de chicorée torréfiée	10	2,5	10	2,5	
21013099	Extraits, essences et concentrés de succédanés torréfiés du café (à l'excl. de la chicorée)	10	2,5	10	2,5	
2102	Levures, vivantes ou mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'excl. des micro-organismes monocellulaires conditionnés comme médicaments); poudres à lever préparées					
210210	Levures vivantes					
21021010	Levures mères sélectionnées [levures de culture]	10	2,5	10	2,5	
21021031	Levures de panification, séchées	10	2,5	10	2,5	
21021039	Levures de panification (autres que séchées)	10	2,5	10	2,5	
21021090	Levures vivantes (à l'excl. des levures mères sélectionnées et des levures de panification)	10	2,5	10	2,5	
210220	Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'excl. des micro-organismes monocellulaires conditionnés comme médicaments)					
21022011	Levures mortes en tablettes, cubes ou présentations simil., ou bien en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg	10	2,5	10	2,5	
21022019	Levures mortes (à l'excl. des levures en tablettes, cubes ou présentations simil., ou bien en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg)	10	2,5	10	2,5	
21022090	Micro-organismes monocellulaires morts (à l'excl. des micro-organismes monocellulaires conditionnés comme médicaments)	10	2,5	10	2,5	
210230	Poudres à lever préparées					
21023000	Poudres à lever préparées	10	2,5	10	2,5	
2103	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés; farine de moutarde et moutarde préparée					
210310	Sauce de soja					
21031000	Sauce de soja	5	2,5	5	2,5	
210320	Tomato ketchup et autres sauces tomates					
21032000	Tomato ketchup et autres sauces tomates	5	2,5	5	2,5	
210330	Farine de moutarde et moutarde préparée					
					Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE	
					Date de télétransmission : 01/10/2015	
					Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
21033010	Farine de moutarde (sauf préparée)	7	2,5	0	1,5	A
21033090	Moutarde préparée	5	2,5	0	1,5	A
210390	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés (à l'excl. de la sauce de soja, du tomato ketchup et autres sauces tomates, de la farine de moutarde et de la moutarde préparée)					
21039010	Chutney de mangue liquide	7	2,5	0	1,5	A
21039030	Amers aromatiques, d'un titre alcoométrique volumique >= 44,2% vol mais <= 49,2% vol et contenant de 1,5% à 6% en poids de gentiane, d'épices et ingrédients divers, de 4% à 10% de sucre et présentés en récipients d'une contenance <= 0,5 l	7	2,5	0	1,5	A
21039090	Préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements, composés (à l'excl. de la sauce de soja, du tomato ketchup et autres sauces tomates, du chutney de mangue liquide ainsi que des amers aromatiques du n° 2103 90 30)	5	2,5	0	1,5	A
2104	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes, fruits, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g					
210410	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés					
21041000	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons préparés	5	2,5	0	1,5	A
210420	Préparations alimentaires composites homogénéisées consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes, fruits, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g					
21042000	Préparations alimentaires composites homogénéisées consistant en un mélange finement homogénéisé de plusieurs substances de base, telles que viande, poisson, légumes, fruits, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g	0	1,5	0	1,5	
2105	Glaces de consommation, même contenant du cacao				Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-	
					DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
210500	Glaces de consommation, même contenant du cacao					
21050010	Glaces de consommation, même contenant du cacao, ne contenant pas ou contenant en poids < 3% de matières grasses provenant du lait	20	2,5	0	2,5	B
21050091	Glaces de consommation d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait >= 3%, mais <7%	20	2,5	0	2,5	B
21050099	Glaces de consommation d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait >= 7%	20	2,5	0	2,5	B
2106	Préparations alimentaires, n.d.a.					
210610	Concentrats de protéines et substances protéiques texturées					
21061020	Concentrats de protéines et substances protéiques texturées, ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de féculé ou contenant en poids < 1,5% de matières grasses provenant du lait, < 5% de saccharose ou d'isoglucose, < 5% de glucose ou d'amidon ou de féculé	20	2,5	0	2,5	B
21061080	Concentrats de protéines et substances protéiques texturées, contenant en poids 1,5% de matières grasses provenant du lait, 5% de saccharose ou d'isoglucose, 5% de glucose ou d'amidon ou de féculé	0	2,5	0	2,5	B
210690	Préparations alimentaires, n.d.a.					
21069020	Préparations alcooliques composées, des types utilisés pour la fabrication de boissons, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol (à l'excl. de celles à base de substances odoriférantes)	20	2,5	0	2,5	B
21069030	Sirop d'isoglucose, aromatisé ou additionné de colorants	20	2,5	0	2,5	B
21069051	Sirop de lactose, aromatisé ou additionné de colorants	20	2,5	0	2,5	B
21069055	Sirops de glucose ou de maltodextrine, aromatisés ou additionnés de colorants	20	2,5	0	2,5	B
21069059	Sirops de sucre, aromatisés ou additionnés de colorants (à l'excl. des sirops d'isoglucose, de lactose, de glucose ou de maltodextrine)	20	2,5	0	2,5	B
21069092	Préparations alimentaires, n.d.a., ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de féculé ou contenant en poids < 1,5% de matières grasses provenant du lait, < 5% de saccharose ou d'isoglucose, < 5% de glucose, d'amidon ou de féculé	10	2,5	0	2,5	B
21069098	Préparations alimentaires, n.d.a., contenant en poids 1,5% de matières grasses provenant du lait, 5% de saccharose ou d'isoglucose, 5% de glucose ou d'amidon ou de féculé	10	2,5	0	2,5	B
22	CHAPITRE 22 - BOISSONS, LIQUIDES ALCOOLIQUES ET VINAIGRES					
2201	Eaux, y.c. les eaux minérales naturelles ou artificielles et les eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées; glace et neige					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
220110	Eaux minérales et eaux gazéifiées, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées					
22011011	Eaux minérales naturelles, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées, sans dioxyde de carbone	20	2,5	0	2,5	B
22011019	Eaux minérales naturelles, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées, avec dioxyde de carbone	20	2,5	0	2,5	B
22011090	Eaux minérales artificielles, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées, y.c. les eaux gazéifiées	20	2,5	0	2,5	B
220190	Eaux, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées (à l'excl. des eaux minérales, des eaux gazéifiées, de l'eau de mer ainsi que des eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); glace et neige					
22019000	Eaux, non additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ni aromatisées (à l'excl. des eaux minérales, des eaux gazéifiées, de l'eau de mer ainsi que des eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté); glace et neige	20	1,5	0	1,5	B
2202	Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, et autres boissons non alcooliques (à l'excl. des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)					
220210	Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, directement consommables en l'état en tant que boissons					
22021000	Eaux, y.c. les eaux minérales et les eaux gazéifiées, additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées, directement consommables en l'état en tant que boissons	20	2,5	0	2,5	B
220290	Boissons non alcooliques (à l'excl. des eaux, des jus de fruits ou de légumes ainsi que du lait)					
22029010	Boissons non alcooliques, ne contenant pas de lait ou d'autres produits de la laiterie ou de matières grasses provenant de ces produits (à l'excl. des eaux et des jus de fruits ou de légumes)	20	2,5	0	2,5	B
22029091	Boissons non alcooliques, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait ou de produits de la laiterie < 0,2%	20	2,5	0	2,5	B
22029095	Boissons non alcooliques, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait ou de produits de la laiterie >= 0,2%, mais < 2%	20	2,5	0	2,5	B
22029099	Boissons non alcooliques, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait ou de produits de la laiterie >= 2%	20	2,5	0	2,5	B
2203	Bières de malt				Accusé de réception en préfecture 971-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
220300	Bières de malt					
22030001	Bières de malt, présentées dans des bouteilles d'une contenance <= 10 l	25	2,5	0	2,5	C
22030009	Bières de malt, en récipients d'une contenance <= 10 l (à l'excl. des bières présentées dans des bouteilles)	25	2,5	0	2,5	C
22030010	Bières de malt, en récipients d'une contenance > 10 l	25	2,5	0	2,5	C
2204	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool; moûts de raisins, partiellement fermentés et d'un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol, ou moûts de raisins, additionnés d'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol					
220410	Vins mousseux produits à partir de raisins frais					
22041011	Champagne, avec AOP	30	2,5	30	2,5	
22041091	Asti spumante, avec AOP	30	2,5	30	2,5	
22041093	Vins mousseux produits à partir de raisins frais avec une appellation d'origine protégée (AOP) (à l'excl. de l'Asti spumante et du Champagne)	30	2,5	30	2,5	
22041094	Vins mousseux produits à partir de raisins frais bénéficiant d'une indication géographique protégée (IGP)	30	2,5	30	2,5	
22041096	Vins de cépages mousseux produits à partir de raisins frais, sans AOP et IGP	30	2,5	30	2,5	
22041098	Vins mousseux produits à partir de raisins frais (à l'excl. de vins de cépages)	30	2,5	30	2,5	
220421	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool (à l'excl. des vins mousseux); moûts de raisins dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool, en récipients d'une contenance <= 2 l					
22042106	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool, présentés dans des bouteilles fermées par un bouchon 'champignon' maintenu à l'aide d'attachments ou de liens, d'une contenance <= 2 l; vins autrement présentés, en récipients d'une contenance <= 2 l et ayant, à la température de 20°C, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution >= 1 bar, mais < 3 bar (à l'excl. des vins mousseux), avec appellation d'origine protégée (AOP)	20	2,5	20	2,5	
22042107	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool, présentés dans des bouteilles fermées par un bouchon 'champignon' maintenu à l'aide d'attachments ou de liens, d'une contenance <= 2 l; vins autrement présentés, en récipients d'une contenance <= 2 l et ayant, à la température de 20°C, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution >= 1 bar, mais < 3 bar (à l'excl. des vins mousseux), avec indication géographique protégée (IGP)	20	2,5	20	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
22042108	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool, présentés dans des bouteilles fermées par un bouchon 'champignon' maintenu à l'aide d'attaches ou de liens, d'une contenance <= 2 l; vins autrement présentés, en récipients d'une contenance <= 2 l et ayant, à la température de 20°C, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution >= 1 bar, mais < 3 bar (à l'excl. des vins mousseux), de cépages sans AOP ou IGP	20	2,5	20	2,5	
22042109	Autres vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool, présentés dans des bouteilles fermées par un bouchon 'champignon' maintenu à l'aide d'attaches ou de liens, d'une contenance <= 2 l; vins autrement présentés, en récipients d'une contenance <= 2 l et ayant, à la température de 20°C, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution >= 1 bar, mais < 3 bar (à l'excl. des vins mousseux et vins de cépages)	20	2,5	20	2,5	
22042111	Vins blancs d'Alsace, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042112	Vins blancs de Bordeaux, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042113	Vins blancs de Bourgogne, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042117	Vins blancs du Val de Loire, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042118	Vins blancs de Moselle [Mosel], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042119	Vins blancs du Palatinat [Pfalz], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042122	Vins blancs de Hesse rhénane [Rheinhessen], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042123	Vins blancs de Tokaj [p.ex. Aszu, Szamorodni, Máslás, Fordítás], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042124	Vins blancs du Latium [Lazio], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042126	Vins blancs de Toscane [Toscana], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042127	Vins blancs du Trentin [Trentino], du Haut-Adige [Alto Adige] et du Frioul [Friuli], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042128	Vins blancs de Vénétie [Veneto], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042132	Vins blancs de qualité dits 'Vinho Verde', produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042134	Vins blancs de Penedés, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	Accusé de réception le 07/09/2014 à la préfecture 072 239720014 20150922 annexe2 15 1473 1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
22042136	Vins blancs de la Rioja, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042137	Vins blancs de Valencia, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042138	Vins blancs produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants, du Vinho Verde et des vins d'Alsace, de Bordeaux, de Bourgogne, du Val de Loire, de Mosel, du Palatinat, de Hesse rhénane, de Tokaj, du Latium, de Toscane, du Trentin, du Haut-Adige, du Frioul, de Vénétie, de Penedés, de la Rioja et de Valencia)	20	2,5	20	2,5	
22042142	Vins de Bordeaux, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042143	Vins de Bourgogne, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042144	Vins du Beaujolais, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042146	Vins des Côtes-du-Rhône, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042147	Vins du Languedoc-Roussillon, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042148	Vins du Val de Loire, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042162	Vins du Piémont [Piemonte], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042166	Vins de Toscane [Toscana], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042167	Vins du Trentin [Trentino] et du Haut-Adige [Alto Adige], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042168	Vins de Vénétie [Veneto], en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042169	Vins du Dão, de la Bairrada et du Douro, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
22042171	Vins de Navarra, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042174	Vins de Penedés, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042176	Vins de la Rioja, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042177	Vins de Valdepeñas, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042178	Vins produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants, des vins blancs et des vins de Bordeaux, de Bourgogne, du Beaujolais, des Côtes-du-Rhône, du Languedoc-Roussillon, du Val de Loire, du Piémont, de Toscane, du Trentin, du Haut-Adige, de Vénétie, du Dão, de la Barraida, du Douro, de Navarra, de Penedés, de la Rioja et de Valdepeñas)	20	2,5	20	2,5	
22042179	Vins blancs produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec IGP (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042180	Vins produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec IGP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042181	Vins blancs de cépages sans AOP et IGP, produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042182	Vins de cépages sans AOP et IGP, produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042183	Vins blancs produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins de cépages)	20	2,5	20	2,5	
22042184	Vins produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants, des vins blancs et des vins de cépages)	20	2,5	20	2,5	
22042185	Vin de Madère et moscatel de Setúbal, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15% vol mais <= 22% vol, avec AOP ou IGP	20	2,5	20	2,5	
22042186	Vins de Xérès, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15% vol mais <= 22% vol, avec AOP ou IGP	20	2,5	20	2,5	
22042187	Vin de Marsala, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15% vol mais <= 22% vol, avec AOP ou IGP	20	2,5	20	2,5	
22042188	Vin de Samos et muscat de Lemnos, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15% vol mais <= 22% vol, avec AOP ou IGP	20	2,5	Accusé de réception 20/09/2015 072 239720011 20150922 annexe 2 15 1473 1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
22042189	Vin de Porto, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15% vol mais <= 22% vol, avec AOP ou IGP	20	2,5	20	2,5	
22042190	Vins produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15% vol mais <= 22% vol, avec AOP ou IGP (à l'excl. des vins de Porto, de Samos, de muscat de Lemnos, de Marsala, de Madère et de Xérès ainsi que du moscatel de Setúbal)	20	2,5	20	2,5	
22042191	Vins sans AOP et IGP, produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15% vol mais <= 22% vol	20	2,5	20	2,5	
22042192	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool, produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 22% vol	20	2,5	20	2,5	
22042193	Vins blancs non produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l, avec AOP ou IGP (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042194	Vins non produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l, avec AOP ou IGP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042195	Vins blancs de cépages sans AOP et IGP, non produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	20	2,5	20	2,5	
22042196	Vins de cépages sans AOP et IGP, non produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	20	2,5	
22042197	Vins blancs non produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins de cépages)	20	2,5	20	2,5	
22042198	Vins non produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants, des vins blancs et des vins de cépages)	20	2,5	20	2,5	
220429	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool, et moûts de raisins dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool, en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des vins mousseux)					
22042910	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool, présentés dans des bouteilles fermées par un bouchon 'champignon' maintenu à l'aide d'attaches ou de liens, d'une contenance > 2 l; vins autrement présentés, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant, à la température de 20°C, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution >= 1 bar, mais < 3 bar (à l'excl. des vins mousseux)	20	2,5	0	2,5	C
22042911	Vins blancs de Tokaj [p.ex. Aszu, Szamorodni, Máslás, Fordítás], en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (sauf vins mousseux et pétillants)	20	2,5	0	2,5	C
22042912	Vins blancs de Bordeaux, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	20	2,5	0	2,5	C
22042913	Vins blancs de Bourgogne, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	20	2,5	0	2,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
22042917	Vins blancs du Val de Loire, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	20	2,5	0	2,5	C
22042918	Vins blancs produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins de Tokaj, de Bordeaux, de Bourgogne et du Val de Loire)	20	2,5	0	2,5	C
22042942	Vins de Bordeaux, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	0	2,5	C
22042943	Vins de Bourgogne, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	0	2,5	C
22042944	Vins du Beaujolais, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	0	2,5	C
22042946	Vins des Côtes-du-Rhône, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	0	2,5	C
22042947	Vins du Languedoc-Roussillon, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	0	2,5	C
22042948	Vins du Val de Loire, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec AOP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	0	2,5	C
22042958	Vins produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants, des vins blancs et des vins de Bordeaux, de Bourgogne, du Beaujolais, des Côtes-du-Rhône, du Languedoc-Roussillon et du Val de Loire)	20	2,5	0	2,5	C
22042979	Vins blancs de raisins frais, produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec IGP (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	20	2,5	0	2,5	C
22042980	Vins de raisins frais, produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol, avec IGP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	0	2,5	C
22042981	Vins blancs de cépages sans AOP et IGP, produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	20	2,5	0	2,5	C
22042982	Vins de cépages sans AOP et IGP, produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	0	2,5	C
22042983	Vins blancs produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins de cépages)	20	2,5	0	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
22042984	Vins produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 15% vol (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants, des vins blancs et des vins de cépages)	20	2,5	0	2,5	C
22042985	Vin de Madère et moscatel de Setúbal, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15% vol mais <= 22% vol, avec AOP ou IGP	20	2,5	0	2,5	C
22042986	Vins de Xérès, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15% vol mais <= 22% vol, avec AOP ou IGP	20	2,5	0	2,5	C
22042987	Vin de Marsala, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15% vol mais <= 22% vol, avec AOP ou IGP	20	2,5	0	2,5	C
22042988	Vin de Samos et muscat de Lemnos, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15% vol mais <= 22% vol, avec AOP ou IGP	20	2,5	0	2,5	C
22042989	Vin de Porto, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15% vol mais <= 22% vol, avec AOP ou IGP	20	2,5	0	2,5	C
22042990	Vins produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15% vol mais <= 22% vol, avec AOP ou IGP (à l'excl. des vins de Porto, de Samos, de muscat de Lemnos, de Marsala, de Madère et de Xérès ainsi que du moscatel de Setúbal)	20	2,5	0	2,5	C
22042991	Vins sans AOP et IGP, produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 15% vol mais <= 22% vol	20	2,5	0	2,5	C
22042992	Vins de raisins frais, y.c. les vins enrichis en alcool, produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 22% vol	20	2,5	0	2,5	C
22042993	Vins blancs non produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l, avec AOP ou IGP (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	20	2,5	0	2,5	C
22042994	Vins non produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l, avec AOP ou IGP (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	0	2,5	C
22042995	Vins blancs de cépages sans AOP et IGP, non produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des vins mousseux et des vins pétillants)	20	2,5	0	2,5	C
22042996	Vins de cépages sans AOP et IGP, non produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins blancs)	20	2,5	0	2,5	C
22042997	Vins blancs non produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants et des vins de cépages)	20	2,5	0	2,5	C
22042998	Vins non produits dans la Communauté, en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des vins mousseux, des vins pétillants, des vins blancs et des vins de cépages)	10	2,5	0	2,5	C
220430	Moûts de raisins, partiellement fermentés, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol (à l'excl. des moûts de raisins dont la fermentation a été empêchée ou arrêtée par addition d'alcool)					
22043010	Moûts de raisins, partiellement fermentés, même mutés autrement qu'à l'alcool, ayant un titre alcoométrique acquis > 1% vol (à l'excl. des moûts de raisins dont la fermentation a été arrêtée par addition d'alcool)	20	2,5	20	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
22043092	Moûts de raisins, non fermentés, concentrés au sens de la note complémentaire 7 du présent chapitre, d'une masse volumique <= 1,33 g/cm ³ à 20°C et ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol, mais <= 1% vol (à l'excl. des moûts de raisins dont la fermentation a été arrêtée par addition d'alcool)	20	2,5	20	2,5	
22043094	Moûts de raisins, non fermentés, non concentrés, d'une masse volumique <= 1,33 g/cm ³ à 20°C et ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol mais <= 1% vol (à l'excl. des moûts de raisins dont la fermentation a été arrêtée par addition d'alcool)	20	2,5	20	2,5	
22043096	Moûts de raisins, non fermentés, concentrés au sens de la note complémentaire 7 du présent chapitre, d'une masse volumique > 1,33 g/cm ³ à 20°C et ayant un titre alcoométrique acquis <= 1% vol mais > 0,5% vol (à l'excl. des moûts de raisins dont la fermentation a été arrêtée par addition d'alcool)	20	2,5	20	2,5	
22043098	Moûts de raisins, non fermentés, non concentrés, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol mais <= 1% vol (à l'excl. des moûts de raisins dont la fermentation a été arrêtée par addition d'alcool)	20	2,5	20	2,5	
2205	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques					
220510	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, en récipients d'une contenance <= 2 l					
22051010	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 18% vol	30	2,5	0	2,5	C
22051090	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, en récipients d'une contenance <= 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 18% vol	30	2,5	0	2,5	C
220590	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, en récipients d'une contenance > 2 l					
22059010	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis <= 18% vol	30	2,5	0	2,5	C
22059090	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, en récipients d'une contenance > 2 l, ayant un titre alcoométrique acquis > 18% vol	30	2,5	0	2,5	C

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2206	Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, n.d.a. (à l'excl. de la bière, des vins de raisins frais, des moûts de raisins ainsi que des vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques)					
220600	Cidre, poiré, hydromel et autres boissons fermentées; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, n.d.a. (à l'excl. de la bière, des vins de raisins frais, des moûts de raisins ainsi que des vermouths préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques)					
22060010	Piquette, obtenue par la fermentation des marcs de raisins	10	2,5	10	2,5	
22060031	Cidre et poiré, mousseux	10	2,5	10	2,5	
22060039	Hydromel et autres boissons fermentées, mousseux, n.d.a.; mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, mousseux, n.d.a. (sauf bière, vin de raisins frais, moûts de raisins, piquette et vins de pommes et de poires)	10	2,5	10	2,5	
22060051	Cidre et poiré, non mousseux, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l	10	2,5	10	2,5	
22060059	Hydromel et autres boissons fermentées, non mousseux, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l, n.d.a.; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non mousseux, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l, n.d.a. (sauf vins de raisins frais, moûts de raisins, vermouth et autres vins de raisins frais, préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, piquette et vins de pommes et de poires)	10	2,5	10	2,5	
22060081	Cidre et poiré, non mousseux, présentés en récipients d'une contenance > 2 l	10	2,5	10	2,5	
22060089	Hydromel et autres boissons fermentées, non mousseux, présentés en récipients d'une contenance > 2 l, n.d.a.; mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non mousseux, présentés en récipients d'une contenance > 2 l, n.d.a. (sauf vins de raisins frais, moûts de raisins, vermouth et autres vins de raisins frais, préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, piquette et vins de pommes et de poires)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2207	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique >= 80% vol; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres					
220710	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique >= 80% vol					
22071000	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique >= 80% vol	7	2,5	7	2,5	
220720	Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres					
22072000	Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	7	2,5	7	2,5	
2208	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses (à l'excl. des préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)					
220820	Eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins					
22082012	Cognac, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	30	2,5	
22082014	Armagnac, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	30	2,5	
22082026	Grappa, présentée en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	30	2,5	
22082027	Brandy de Jerez, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	30	2,5	
22082029	Eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins, présentée en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. du cognac, de l'armagnac, de la grappa et du brandy de Jerez)	30	2,5	30	2,5	
22082040	Distillat brut, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	30	2,5	30	2,5	
22082062	Cognac, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	30	2,5	30	2,5	
22082064	Armagnac, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	30	2,5	30	2,5	
22082086	Grappa, présentée en récipients d'une contenance > 2 l	30	2,5	30	2,5	
22082087	Brandy de Jerez, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	30	2,5	30	2,5	
22082089	Eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins, présentée en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. du distillat brut ainsi que du cognac, de l'armagnac, de la grappa et du brandy de Jerez)	30	2,5	30	2,5	
220830	Whiskies					
22083011	Whisky 'bourbon', présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	30	2,5	
22083019	Whisky 'bourbon', présenté en récipients d'une contenance > 2 l	30	2,5	30	2,5	
22083030	Whisky écossais [Scotch whisky] 'single malt'	30	2,5	30	2,5	
22083041	Whisky écossais [Scotch whisky] 'blended' 'malt', présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	30	2,5	
22083049	Whisky écossais [Scotch whisky] 'blended' 'malt', présenté en récipients d'une contenance > 2 l	30	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-	DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
22083061	Single-grain et blended-grain whisky écossais [Scotch whisky], présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	30	2,5	
22083069	Single-grain et blended-grain whisky écossais [Scotch whisky], présenté en récipients d'une contenance < 2 l	30	2,5	30	2,5	
22083071	Whisky écossais [Scotch whisky], présenté en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. du whisky single malt, du whisky blended malt, du whisky single-grain et blended-grain)	30	2,5	30	2,5	
22083079	Whisky écossais [Scotch whisky], présenté en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. du whisky single malt, du whisky blended malt, du whisky single-grain et blended-grain)	30	2,5	30	2,5	
22083082	Whisky, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. du whisky 'bourbon' et du whisky écossais [Scotch whisky])	30	2,5	30	2,5	
22083088	Whisky, présenté en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. du whisky 'bourbon' et du whisky écossais [Scotch whisky])	30	2,5	30	2,5	
220840	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre					
22084011	Rhum d'une teneur en substances volatiles (autres que l'alcool éthylique et méthylique) >= 225 g/hl d'alcool pur 'avec une tolérance de 10%', présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	20	2,5	0	2,5	B
22084031	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre, d'une valeur > 7,9 g/l d'alcool pur, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. du rhum d'une teneur en substances volatiles [autres que l'alcool éthylique et méthylique] >= 225 g/hl d'alcool pur 'avec une tolérance de 10%)	20	2,5	0	2,5	B
22084039	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre, d'une valeur <= 7,9 g/l d'alcool pur, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. du rhum d'une teneur en substances volatiles [autres que l'alcool éthylique et méthylique] >= 225 g/hl d'alcool pur 'avec une tolérance de 10%)	20	2,5	0	2,5	B
22084051	Rhum d'une teneur en substances volatiles (autres que l'alcool éthylique et méthylique) >= 225 g/hl d'alcool pur 'avec une tolérance de 10%', présenté en récipients d'une contenance > 2 l	20	2,5	0	2,5	B
22084091	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre, d'une valeur > 2 g/l d'alcool pur, présentés en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. du rhum d'une teneur en substances volatiles [autres que l'alcool éthylique et méthylique] >= 225 g/hl d'alcool pur 'avec une tolérance de 10%)	20	2,5	0	2,5	B
22084099	Rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation, après fermentation, de produits de cannes à sucre, d'une valeur <= 2 g/l d'alcool pur, présentés en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. du rhum d'une teneur en substances volatiles [autres que l'alcool éthylique et méthylique] >= 225 g/hl d'alcool pur 'avec une tolérance de 10%)	20	2,5	0	2,5	B
220850	Gin et genièvre					
22085011	Gin, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	30	2,5	
22085019	Gin, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	30	2,5	30	2,5	
22085091	Genièvre, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	Acquisé à réception en préfecture	2,5	
						972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
22085099	Genièvre, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	30	2,5	30	2,5	
220860	Vodka					
22086011	Vodka, d'un titre alcoométrique volumique <= 45,4% vol, présentée en récipients d'une contenance <= 2 l	40	2,5	40	2,5	
22086019	Vodka d'un titre alcoométrique volumique <= 45,4% vol, présentée en récipients d'une contenance > 2 l	40	2,5	40	2,5	
22086091	Vodka, d'un titre alcoométrique volumique > 45,4% vol, présentée en récipients d'une contenance <= 2 l	40	2,5	40	2,5	
22086099	Vodka, d'un titre alcoométrique volumique > 45,4% vol, présentée en récipients d'une contenance > 2 l	40	2,5	40	2,5	
220870	Liqueurs					
22087010	Liqueurs, présentées en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	0	2,5	C
22087090	Liqueurs, présentées en récipients d'une contenance > 2 l	30	2,5	0	2,5	C
220890	Alcool éthylique d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol, non dénaturé; eaux-de-vie et autres boissons spiritueuses (à l'excl. des eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins, des whiskies, du rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation après fermentation de produits de cannes à sucre, du gin, du genièvre, de la vodka, des liqueurs ainsi que des préparations alcooliques composées des types utilisés pour la fabrication des boissons)					
22089011	Arak, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	30	2,5	
22089019	Arak, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	30	2,5	30	2,5	
22089033	Eaux-de-vie de prunes, de poires ou de cerises, présentées en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	30	2,5	
22089038	Eaux-de-vie de prunes, de poires ou de cerises, présentées en récipients d'une contenance > 2 l	30	2,5	30	2,5	
22089041	Ouzo, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	30	2,5	
22089045	Calvados, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	30	2,5	
22089048	Eaux-de-vie de fruits, présentées en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. du calvados et des eaux-de-vie de prunes, de poires et de cerises)	30	2,5	30	2,5	
22089054	Tequila, présentée en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	30	2,5	
22089056	Eaux-de-vie, présentées en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'exclusion des eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins, des whiskies, du rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation après fermentation de produits de cannes à sucre, du gin, du genièvre, de l'arak, de la vodka, des liqueurs, de l'ouzo, des eaux-de-vie de fruit et de la tequila)	30	2,5	30	2,5	
22089069	Boissons spiritueuses, présentées en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. de l'ouzo, des eaux-de-vie et des liqueurs)	30	2,5	30	2,5	
22089071	Eaux-de-vie de fruits, présentées en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des eaux-de-vie de prunes, de poires ou de cerises)	30	2,5	Accusé de réception le 01/10/2015 971-239720011-201509221-annee2-15-1473-1	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
22089075	Tequila, présentée en récipients d'une contenance > 2 l	30	2,5	30	2,5	
22089077	Eaux-de-vie, présentées en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des eaux-de-vie de vin ou de marc de raisins, des whiskies, du rhum et autres eaux-de-vie provenant de la distillation après fermentation de produits de cannes à sucre, du gin, du genièvre, de l'arak, de la vodka, des liqueurs, de l'ouzo, de la tequila et des eaux-de-vie de fruits)	30	2,5	30	2,5	
22089078	Boissons spiritueuses, présentées en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des eaux-de-vie, des liqueurs et de l'ouzo)	30	2,5	30	2,5	
22089091	Alcool éthylique non dénaturé, d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol, présenté en récipients d'une contenance <= 2 l	30	2,5	30	2,5	
22089099	Alcool éthylique non dénaturé, d'un titre alcoométrique volumique < 80% vol, présenté en récipients d'une contenance > 2 l	30	2,5	30	2,5	
2209	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique					
220900	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique					
22090011	Vinaigres de vin, comestibles, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l	7	2,5	7	2,5	
22090019	Vinaigres de vin, comestibles, présentés en récipients d'une contenance > 2 l	7	2,5	7	2,5	
22090091	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. des vinaigres de vin)	7	2,5	7	2,5	
22090099	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique, présentés en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des vinaigres de vin)	7	2,5	7	2,5	
23	CHAPITRE 23 - RÉSIDUS ET DÉCHETS DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES; ALIMENTS PRÉPARÉS POUR ANIMAUX					
2301	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes, d'abats, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, improches à l'alimentation humaine; cretons					
230110	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats, improches à l'alimentation humaine; cretons					
23011000	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats, improches à l'alimentation humaine; cretons	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
230120	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, improches à l'alimentation humaine					
23012000	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques, improches à l'alimentation humaine	7	2,5	7	2,5	
2302	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales ou des légumineuses					
230210	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du maïs					
23021010	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de maïs d'une teneur en amidon <= 35% en poids	7	2,5	7	2,5	
23021090	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de maïs d'une teneur en amidon > 35% en poids	7	2,5	7	2,5	
230230	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du froment					
23023010	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de froments d'une teneur en amidon <= 28% en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm est <= 10% en poids ou, en cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche, >= 1,5% en poids	7	2,5	7	2,5	
23023090	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements du froment (sauf ceux d'une teneur en amidon <= 28% en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm est <= 10% en poids ou, en cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche >= 1,5% en poids)	7	2,5	7	2,5	
230240	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales (à l'excl. du maïs ou du froment)					
23024002	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de riz d'une teneur en amidon <= 35% en poids	7	2,5	7	2,5	
23024008	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de riz d'une teneur en amidon > 35% en poids	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
23024010	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales (sauf maïs, riz et froment) d'une teneur en amidon <= 28% en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm est <= 10% en poids ou, en cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche >= 1,5% en poids	7	2,5	7	2,5	
23024090	Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales (sauf maïs, riz et froment et à l'excl. des produits d'une teneur en amidon <= 28% en poids et dont la proportion de produit passant à travers un tamis d'une largeur de mailles de 0,2 mm est <= 10% en poids ou, en cas contraire, dont le produit passé à travers le tamis a une teneur en cendres, calculée sur la matière sèche >= 1,5% en poids)	7	2,5	7	2,5	
230250	Résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des légumineuses					
23025000	Résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des légumineuses	7	2,5	7	2,5	
2303	Résidus d'amidonnerie et résidus simil., pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, drêches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets					
230310	Résidus d'amidonnerie et résidus simil.					
23031011	Résidus de l'amidonnerie du maïs, d'une teneur en protéines, calculée sur la matière sèche, > 40% en poids (à l'excl. des eaux de trempe concentrées)	2	2,5	2	2,5	
23031019	Résidus de l'amidonnerie du maïs, d'une teneur en protéines, calculée sur la matière sèche, <= 40% en poids (à l'excl. des eaux de trempe concentrées)	2	2,5	2	2,5	
23031090	Résidus de l'amidonnerie et résidus simil. (à l'excl. des résidus de l'amidonnerie du maïs)	2	2,5	2	2,5	
230320	Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie					
23032010	Pulpes de betteraves	2	2,5	2	2,5	
23032090	Bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie (à l'excl. des pulpes de betteraves)	2	2,5	2	2,5	
230330	Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie					
23033000	Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie	2	2,5	2	2,5	
2304	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja					

Accuse de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
230400	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja					
23040000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja	2	2,5	2	2,5	
2305	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide					
230500	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide					
23050000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide	2	2,5	2	2,5	
2306	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales (à l'excl. des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des huiles de soja et d'arachide)					
230610	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de coton					
23061000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de coton	2	2,5	2	2,5	
230620	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de lin					
23062000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de lin	2	2,5	2	2,5	
230630	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de tournesol					
23063000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de tournesol	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
230641	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique 'fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est < 2% et					
23064100	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique 'fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est < 2% et un composant solide qui contient < 30 micromoles/g de glucosinolates'	2	2,5	2	2,5	
230649	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique 'fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est >= 2					
23064900	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique 'fournissant une huile fixe dont la teneur en acide érucique est >= 2% et un composant solide qui contient >= 30 micromoles/g de glucosinolates'	2	2,5	2	2,5	
230650	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de noix de coco ou de coprah					
23065000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de noix de coco ou de coprah	2	2,5	2	2,5	
230660	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de noix ou d'amandes de palmiste					
23066000	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de noix ou d'amandes de palmiste	2	2,5	2	2,5	
230690	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales (à l'excl. des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des graisses ou huiles de soja, d'arachide, de coton, de lin, de tournesol, de graines de navette ou de colza, de noix de coco ou de coprah, de noix ou d'amandes de palmiste)					
23069005	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction des graisses ou huiles de germes de maïs	2	2,5	2	2,5	
23069011	Grignons d'olives et autres résidus, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'olive, ayant une teneur en poids d'huile d'olive <= 3%	2	2,5	2	2,5	Acquisé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
23069019	Grignons d'olives et autres résidus, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'olive, ayant une teneur en poids d'huile d'olive > 3%	2	2,5	2	2,5	
23069090	Tourteaux et autres résidus solides, mêmes broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales (à l'excl. des tourteaux et autres résidus solides de l'extraction des graisses ou huiles de coton, de lin, de tournesol, de graines de navette ou de colza, de noix de coco ou de coprah, de noix ou d'amandes de palmiste, de germes de maïs ainsi que de l'extraction de l'huile d'olive, de l'huile de soja et de l'huile d'arachide)	2	2,5	2	2,5	
2307	Lies de vin; tartre brut					
230700	Lies de vin; tartre brut					
23070011	Lies de vin, d'un titre alcoométrique total <= 7,9% mas et d'une teneur en matière sèche >= 25% en poids	2	2,5	2	2,5	
23070019	Lies de vin (à l'excl. des produits d'un titre alcoométrique total <= 7,9% mas et d'une teneur en matière sèche >= 25% en poids)	2	2,5	2	2,5	
23070090	Tartre brut	2	2,5	2	2,5	
2308	Glands de chêne, marrons d'Inde, marcs de fruits et autres matières, déchets, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, n.d.a.					
230800	Glands de chêne, marrons d'Inde, marcs de fruits et autres matières, déchets, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, n.d.a.					
23080011	Marcos de raisins, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, ayant un titre alcoométrique total <= 4,3% mas et une teneur en matière sèche >= 40% en poids	2	2,5	2	2,5	
23080019	Marcos de raisins, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux (à l'excl. des produits ayant un titre alcoométrique total <= 4,3% mas et une teneur en matière sèche >= 40% en poids)	2	2,5	2	2,5	
23080040	Glands de chêne et marrons d'Inde ainsi que marcos de fruits, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux (à l'excl. des marcos de raisins)	2	2,5	2	2,5	
23080090	Tiges de maïs, feuilles de maïs, pelures de fruits et autres matières, déchets, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, n.d.a. (à l'excl. des glands de chêne, des marrons d'Inde et des marcos de fruits)	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2309	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux					
230910	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail					
23091011	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni féculé ni produits laitiers ou contenant en poids <= 10% d'amidon ou de féculé et < 10% de produits laitiers	15	2,5	0	1,5	B
23091013	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni féculé ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50%	15	2,5	0	1,5	B
23091015	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni féculé ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50%, mais < 75%	15	2,5	0	1,5	B
23091019	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni féculé ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 75%	15	2,5	0	1,5	B
23091031	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé > 10%, mais <= 30%, ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant < 10% en poids	15	2,5	0	1,5	B
23091033	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé > 10%, mais <= 30%, et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50%	15	2,5	0	1,5	B
23091039	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé > 10%, mais <= 30%, et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50%	15	2,5	0	1,5	B
23091051	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé > 30%, ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant < 10% en poids	15	2,5	0	1,5	B
23091053	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé > 30% et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50%	15	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
23091059	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé > 30% et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50%	15	2,5	0	1,5	B
23091070	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, ne contenant ni amidon ou féculé, ni glucose ou sirop de glucose, ni maltodextrine ou sirop de maltodextrine, mais contenant des produits laitiers	15	2,5	0	1,5	B
23091090	Aliments pour chiens ou chats, conditionnés pour la vente au détail, ne contenant ni amidon ou féculé, ni glucose ou sirop de glucose, ni maltodextrine ou sirop de maltodextrine, ni produits laitiers	15	2,5	0	1,5	B
230990	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)					
23099010	Produits dits 'solubles' de poissons ou de mammifères marins, destinés à compléter les aliments produits à la ferme	15	2,5	0	1,5	B
23099020	Résidus de l'amidonnerie de maïs visés à la note complémentaire 5 du présent chapitre, des types utilisés pour l'alimentation des animaux (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	15	2,5	0	1,5	B
23099031	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni féculé ni produits laitiers ou contenant en poids <= 10% d'amidon ou de féculé et < 10% de produits laitiers (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	15	2,5	0	1,5	B
23099033	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ou féculé ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	15	2,5	0	1,5	B
23099035	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ou féculé ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50%, mais < 75% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	15	2,5	0	1,5	B
23099039	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ou féculé ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 75% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	15	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
23099041	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculle > 10%, mais <= 30%, ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant < 10% en poids (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	15	2,5	0	1,5	B
23099043	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculle > 10%, mais <= 30%, et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	15	2,5	0	1,5	B
23099049	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculle > 10%, mais <= 30%, et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	15	2,5	0	1,5	B
23099051	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculle > 30%, ne contenant pas de produits laitiers ou en contenant < 10% en poids (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	15	2,5	0	1,5	B
23099053	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculle > 30% et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 10%, mais < 50% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	15	2,5	0	1,5	B
23099059	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, d'une teneur en poids d'amidon ou de féculle > 30% et d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	15	2,5	0	1,5	B
23099070	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, ne contenant ni amidon ou féculle, ni glucose ou sirop de glucose, ni maltodextrine ou sirop de maltodextrine, mais contenant des produits laitiers (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)	15	2,5	0	1,5	B
23099091	Pulpes de betteraves mélassées	15	2,5	0	1,5	B
23099096	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux, ne contenant ni amidon ou féculle, ni glucose ou sirop de glucose, ni maltodextrine ou sirop de maltodextrine, ni produits laitiers (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail, produits dits [solubles] de poissons ou de mammifères marins, résidus de l'amidonnerie de maïs visés à la note complémentaire 5 du chapitre 23, pulpes de betteraves mélassées et prémélanges)	15	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2309909630	Complexe de minéraux et de vitamines	0	2,5	0	2,5	
2309909690	autres	15	2,5	0	1,5	B
24	CHAPITRE 24 - TABACS ET SUCCÉDANÉS DE TABAC FABRIQUÉS					
2401	Tabacs bruts ou non fabriqués; déchets de tabac					
240110	Tabacs non écotés					
24011035	Tabacs 'light air cured', non écotés	7	2,5	7	2,5	
24011060	Tabacs 'sun cured' du type oriental, non écotés	7	2,5	7	2,5	
24011070	Tabacs 'dark air cured', non écotés	7	2,5	7	2,5	
24011085	Tabacs 'flue cured', non écotés	7	2,5	7	2,5	
24011095	Tabacs, non écotés (à l'excl. des tabacs 'light air cured', 'sun cured' du type oriental, 'dark air cured' et 'flue cured')	7	2,5	7	2,5	
240120	Tabacs partiellement ou totalement écotés, mais non autrement travaillés					
24012035	Tabacs 'light air cured', partiellement ou totalement écotés, mais non autrement travaillés	7	2,5	7	2,5	
24012060	Tabacs 'sun cured', du type oriental, partiellement ou totalement écotés, mais non autrement travaillés	7	2,5	7	2,5	
24012070	Tabacs 'dark air cured', partiellement ou totalement écotés, mais non autrement travaillés	7	2,5	7	2,5	
24012085	Tabacs 'flue cured', partiellement ou totalement écotés, mais non autrement travaillés	7	2,5	7	2,5	
24012095	Tabacs, partiellement ou totalement écotés, mais non autrement travaillés (à l'excl. des tabacs 'flue cured', 'light air cured', 'fire cured', 'dark air cured' et 'sun cured' du type oriental)	7	2,5	7	2,5	
240130	Déchets de tabac					
24013000	Déchets de tabac	7	2,5	7	2,5	
2402	Cigares, y.c. ceux à bouts coupés, cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac					
240210	Cigares, y.c. ceux à bouts coupés, et cigarillos, contenant du tabac					
24021000	Cigares, y.c. ceux à bouts coupés, et cigarillos, contenant du tabac	50	2,5	50	2,5	
240220	Cigarettes contenant du tabac					
24022010	Cigarettes contenant du tabac et des girofles	50	2,5	50	2,5	
24022090	Cigarettes contenant du tabac (à l'excl. des cigarettes contenant des girofles)	50	2,5	50	2,5	
240290	Cigares, cigarillos et cigarettes, en succédanés du tabac					
24029000	Cigares, cigarillos et cigarettes, en succédanés du tabac	50	2,5	50	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2403	Tabacs et succédanés de tabac, fabriqués; tabacs 'homogénéisés' ou 'reconstitués'; extraits et sauces de tabac (sauf cigares, y.c. ceux à bouts coupés, cigarillos et cigarettes)					
240311	Tabac pour pipe à eau (à l'excl. des produits sans tabac; voir la note 1 de sous-positions)					
24031100	Tabac pour pipe à eau (à l'excl. des produits sans tabac; voir la note 1 de sous-positions)	50	2,5	50	2,5	
240319	Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion (à l'excl. du tabac pour pipe à eau contenant du tabac)					
24031910	Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion, en emballages immédiats d'un contenu net <= 500 g (à l'excl. du tabac pour pipe à eau contenant du tabac)	50	2,5	50	2,5	
24031990	Tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion, en emballages immédiats d'un contenu net > 500 g (à l'excl. du tabac pour pipe à eau contenant du tabac)	50	2,5	50	2,5	
240391	Tabacs 'homogénéisés' ou 'reconstitués', obtenus par agglomération de particules provenant de feuilles, de débris ou de poussière de tabac					
24039100	Tabacs 'homogénéisés' ou 'reconstitués', obtenus par agglomération de particules provenant de feuilles, de débris ou de poussière de tabac	50	2,5	50	2,5	
240399	Tabac à mâcher, tabac à priser et autres tabacs et succédanés de tabac, fabriqués, et poudre, extraits et sauces de tabac (sauf cigares, y.c. ceux à bouts coupés, cigarillos, cigarettes, tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion, tabacs 'homogénéisés' ou 'reconstitués', la nicotine extraite du tabac, ainsi que des produits insecticides fabriqués à partir d'extraits ou sauces de tabac)					
24039910	Tabac à mâcher et tabac à priser	50	2,5	50	2,5	
24039990	Tabacs et succédanés de tabac, fabriqués, et poudre, extraits et sauces de tabac (sauf tabacs à mâcher ou à priser, cigares, y.c. ceux à bouts coupés, cigarillos, cigarettes, tabac à fumer, même contenant des succédanés de tabac en toute proportion, tabacs 'homogénéisés' ou 'reconstitués', la nicotine extraite du tabac, ainsi que des produits insecticides fabriqués à partir d'extraits ou sauces de tabac)	50	2,5	50	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
25	CHAPITRE 25 - SEL; SOUFRE; TERRES ET PIERRES; PLÂTRES, CHAUX ET CIMENTS					
2501	Sel, y.c. le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer					
250100	Sel, y.c. le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer					
25010010	Eau de mer et eaux mères de salines	10	2,5	10	2,5	
25010031	Sel, y.c. le sel préparé pour la table et le sel dénaturé, et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse, destinés à la transformation chimique [séparation Na de Cl] pour la fabrication d'autres produits	10	2,5	10	2,5	
25010051	Sels dénaturés ou destinés à d'autres usages industriels, y.c. le raffinage (à l'excl. des sels destinés soit à la transformation chimique soit à la conservation ou à la préparation de produits destinés à l'alimentation humaine ou animale)	10	2,5	10	2,5	
25010091	Sel propre à l'alimentation humaine	7	2,5	7	2,5	
25010099	Sel et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité (à l'excl. du sel dénaturé, du sel préparé pour la table ainsi que des sels destinés à la transformation chimique [séparation Na de Cl] ou à d'autres usages industriels)	10	2,5	10	2,5	
2502	Pyrites de fer non grillées					
250200	Pyrites de fer non grillées					
25020000	Pyrites de fer non grillées	0	1,5	0	1,5	
2503	Soufres de toute espèce (à l'excl. du soufre sublimé, du soufre précipité ou du soufre colloïdal)					
250300	Soufres de toute espèce (à l'excl. du soufre sublimé, du soufre précipité ou du soufre colloïdal)					
25030010	Soufres bruts et soufres non raffinés (à l'excl. du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal)	0	1,5	0	1,5	
25030090	Soufres de toute espèce (à l'excl. des soufres bruts, des soufres non raffinés, du soufre sublimé, du soufre précipité et du soufre colloïdal)	0	1,5	0	1,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2504	Graphite naturel					
250410	Graphite naturel, en poudre ou en paillettes					
25041000	Graphite naturel, en poudre ou en paillettes	0	1,5	0	1,5	
250490	Graphite naturel (autre qu'en poudre ou en paillettes)					
25049000	Graphite naturel (autre qu'en poudre ou en paillettes)	0	1,5	0	1,5	
2505	Sables naturels de toute espèce, même colorés (à l'excl. des sables aurifères, platinifères, monazités, bitumineux ou asphaltiques ainsi que des sables de zircon, de rutile ou d'ilménite)					
250510	Sables siliceux et sables quartzeux, même colorés					
25051000	Sables siliceux et sables quartzeux, même colorés	7	2,5	0	1,5	A
250590	Sables naturels de toute espèce, même colorés (à l'excl. des sables aurifères, platinifères, monazités, bitumineux, asphaltiques, siliceux ou quartzeux ainsi que des sables de zircon, de rutile ou d'ilménite)					
25059000	Sables naturels de toute espèce, même colorés (à l'excl. des sables aurifères, platinifères, monazités, bitumineux, asphaltiques, siliceux ou quartzeux ainsi que des sables de zircon, de rutile ou d'ilménite)	7	2,5	0	1,5	A
2506	Quartz (autres que les sables naturels); quartzites, même dégrossis ou simpl. débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire					
250610	Quartz (autres que les sables naturels)					
25061000	Quartz (autres que les sables naturels)	0	1,5	0	1,5	
250620	Quartzites, débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire					
25062000	Quartzites, débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	0	1,5	0	1,5	
2507	Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés					
250700	Kaolin et autres argiles kaoliniques, même calcinés					
25070020	Kaolin	0	1,5	0	1,5	
25070080	Argiles kaoliniques (à l'excl. du kaolin)	0	1,5	0	1,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2508	Argiles (à l'excl. des argiles expansées ainsi que du kaolin et des autres argiles kaoliniques), andalousite, cyanite, sillimanite, même calcinées; mullite; terres de chamoite ou de dinas					
250810	Bentonite					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
25081000	Bentonite	0	1,5	0	1,5	
250830	Argiles réfractaires (à l'excl. des argiles expansées ainsi que du kaolin et des autres argiles kaoliniques)					
25083000	Argiles réfractaires (à l'excl. des argiles expansées ainsi que du kaolin et des autres argiles kaoliniques)	0	1,5	0	1,5	
250840	Argiles (à l'excl. des argiles réfractaires ou expansées ainsi que du bentonite, du kaolin et des autres argiles kaoliniques)					
25084000	Argiles (à l'excl. des argiles réfractaires ou expansées ainsi que du bentonite, du kaolin et des autres argiles kaoliniques)	0	1,5	0	1,5	
250850	Andalousite, cyanite et sillimanite					
25085000	Andalousite, cyanite et sillimanite	0	1,5	0	1,5	
250860	Mullite					
25086000	Mullite	0	1,5	0	1,5	
250870	Terres de chamotte ou de dinas					
25087000	Terres de chamotte ou de dinas	0	1,5	0	1,5	
2509	Craie					
250900	Craie					
25090000	Craie	0	1,5	0	1,5	
2510	Phosphates de calcium et phosphates aluminocalciques, naturels, et craies phosphatées					
251010	Phosphates de calcium et phosphates aluminocalciques, naturels et craies phosphatées, non moulus					
25101000	Phosphates de calcium et phosphates aluminocalciques, naturels et craies phosphatées, non moulus	0	1,5	0	1,5	
251020	Phosphates de calcium et phosphates aluminocalciques, naturels, et craies phosphatées, moulus					
25102000	Phosphates de calcium et phosphates aluminocalciques, naturels, et craies phosphatées, moulus	0	1,5	0	1,5	
2511	Sulfate de baryum naturel [barytine]; carbonate de baryum naturel [withérite], même calciné (à l'excl. de l'oxyde de baryum)					
251110	Sulfate de baryum naturel [barytine]					
25111000	Sulfate de baryum naturel [barytine]	0	1,5	0	1,5	
251120	Carbonate de baryum naturel [withérite], même calciné					
25112000	Carbonate de baryum naturel [withérite], même calciné	0	1,5972-239720014-201559221annee2-15-1473-1-			

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2512	Farines siliceuses fossiles [kieselguhr, tripolite, diatomite, p.ex.] et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente <= 1, même calcinées					
251200	Farines siliceuses fossiles [kieselguhr, tripolite, diatomite, p.ex.] et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente <= 1, même calcinées					
25120000	Farines siliceuses fossiles [kieselguhr, tripolite, diatomite, p.ex.] et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente <= 1, même calcinées	0	1,5	0	1,5	
2513	Pierre ponce; émeri; corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement					
251310	Pierre ponce					
25131000	Pierre ponce	0	1,5	0	1,5	
251320	Émeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement					
25132000	Émeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement	0	1,5	0	1,5	
2514	Ardoise, même dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; poudre d'ardoise et déchets d'ardoise					
251400	Ardoise, même dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; poudre d'ardoise et déchets d'ardoise					
25140000	Ardoise, même dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; poudre d'ardoise et déchets d'ardoise	0	1,5	0	1,5	
2515	Marbres, travertins, écaustringes et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente >= 2,5, et albâtre, même dégrossis ou simpl. débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des pierres présentées sous la forme de granulés, d'éclats ou de poudres)					
251511	Marbres et travertins, bruts ou dégrossis					
					Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
25151100	Marbres et travertins, bruts ou dégrossis	0	1,5	0	1,5	
251512	Marbres et travertins, simpl. débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire					
25151200	Marbres et travertins, simpl. débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire	0	1,5	0	1,5	
251520	Écauissines et autres pierres calcaires de taille ou de construction, d'une densité apparente >= 2,5, et albâtre, même dégrossis ou simpl. débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des marbres et t					
25152000	Écauissines et autres pierres calcaires de taille ou de construction, d'une densité apparente >= 2,5, et albâtre, même dégrossis ou simpl. débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des marbres et travertins ainsi que des pierres présentées sous la forme de granulés, d'éclats ou de poudres)	0	1,5	0	1,5	
2516	Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simpl. débités, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (sauf pierres présentées sous la forme de granulés, d'éclats ou de poudres, pierres présentant le caractère de pavés, bordures de trottoirs ou dalles de pavage ainsi que pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente >= 2,5)					
251611	Granit, brut ou dégrossi (à l'excl. des pierres présentant le caractère de pavés, de bordures de trottoirs ou de dalles de pavage)					
25161100	Granit, brut ou dégrossi (à l'excl. des pierres présentant le caractère de pavés, de bordures de trottoirs ou de dalles de pavage)	0	1,5	0	1,5	
251612	Granit, simpl. débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des pierres présentant le caractère de pavés, de bordures de trottoirs ou de dalles de pavage)					
25161200	Granit, simpl. débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des pierres présentant le caractère de pavés, de bordures de trottoirs ou de dalles de pavage)	0	1,5	0	1,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
251620	Grès, même dégrossis ou simpl. débités, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des pierres présentant le caractère de pavés, de bordures de trottoirs ou de dalles de pavage)					
25162000	Grès, même dégrossis ou simpl. débités, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des pierres présentant le caractère de pavés, de bordures de trottoirs ou de dalles de pavage)	0	1,5	0	1,5	
251690	Porphyre, basalte et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simpl. débités, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (sauf granit, grès, pierres présentées sous la forme de granulés, d'éclats ou de poudres, pierres présentant le caractère de pavés, de bordures de trottoirs ou de dalles de pavage ainsi que pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente >= 2,5)					
25169000	Porphyre, basalte et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simpl. débités, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (sauf granit, grès, pierres présentées sous la forme de granulés, d'éclats ou de poudres, pierres présentant le caractère de pavés, de bordures de trottoirs ou de dalles de pavage ainsi que pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente >= 2,5)	0	1,5	0	1,5	
2517	Cailloux, graviers, pierres concassées, utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement; macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels simil., même comprenant des matières reprises dans la première partie du libellé; tarmacadam; granulés, éclats et poudres de pierres des n° 2515 ou 2516, même traités thermiquement					
251710	Cailloux, graviers, pierres concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
25171010	Cailloux et graviers, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts, galets et silex, même traités thermiquement	20	2,5	0	2,5	B
25171020	Dolomie et pierres à chaux, concassées, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts	20	2,5	0	2,5	B
25171080	Pierres, concassées, même traitées thermiquement, des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts (à l'excl. des cailloux et graviers, de la dolomie et des pierres à chaux, concassés)	20	2,5	0	2,5	B
251720	Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels simil., même comprenant des matières citées dans le n° 251710					
25172000	Macadam de laitier, de scories ou de déchets industriels simil., même comprenant des matières citées dans le n° 251710	10	2,5	10	2,5	
251730	Tarmacadam					
25173000	Tarmacadam	10	2,5	10	2,5	
251741	Granulés, éclats et poudres de marbre, même traités thermiquement					
25174100	Granulés, éclats et poudres de marbre, même traités thermiquement	10	2,5	10	2,5	
251749	Granulés, éclats et poudres, même traités thermiquement, de travertins, d'écauissines, d'albâtre, de granit, de grès, de porphyre, de syénite, de lave, de basalte, de gneiss, de trachyte et autres pierres des n° 2515 ou 2516 (à l'excl. des granulés, éclats et poudres de marbre)					
25174900	Granulés, éclats et poudres, même traités thermiquement, de travertins, d'écauissines, d'albâtre, de granit, de grès, de porphyre, de syénite, de lave, de basalte, de gneiss, de trachyte et autres pierres des n° 2515 ou 2516 (à l'excl. des granulés, éclats et poudres de marbre)	10	2,5	10	2,5	
2518	Dolomie, même frittée ou calcinée, y.c. la dolomie dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire ainsi que la pisé de dolomie (à l'excl. de la dolomie concassée des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
251810	Dolomie, non calcinée ni frittée, dite 'crue [à l'état brut]', y.c. la dolomie dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. de la dolomie concassée des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts)					
25181000	Dolomie, non calcinée ni frittée, dite 'crue [à l'état brut]', y.c. la dolomie dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. de la dolomie concassée des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts)	15	2,5	15	2,5	
251820	Dolomie, calcinée ou frittée (à l'excl. de la dolomie concassée des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts)					
25182000	Dolomie, calcinée ou frittée (à l'excl. de la dolomie concassée des types généralement utilisés pour le bétonnage ou pour l'empierrement des routes, des voies ferrées ou autres ballasts)	15	2,5	15	2,5	
251830	Pisé de dolomie					
25183000	Pisé de dolomie	15	2,5	15	2,5	
2519	Carbonate de magnésium naturel [magnésite]; magnésie électrofondu; magnésie calcinée à mort [frittée], même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage; autre oxyde de magnésium, même pur					
251910	Carbonate de magnésium naturel [magnésite]					
25191000	Carbonate de magnésium naturel [magnésite]	10	2,5	10	2,5	
251990	Magnésie électrofondu; magnésie calcinée à mort [frittée], même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage; autre oxyde de magnésium (à l'excl. du carbonate de magnésium naturel [magnésite])					
25199010	Oxyde de magnésium, même pur (à l'excl. du carbonate de magnésium [magnésite] calciné)	10	2,5	10	2,5	
25199030	Magnésie calcinée à mort [frittée], même contenant de faibles quantités d'autres oxydes ajoutés avant le frittage	10	2,5	10	2,5	
25199090	Magnésie électrofondu	10	2,5	10	2,5	
2520	Gypse; anhydrite; plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs					
						Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
252010	Gypse; anhydrite					
25201000	Gypse; anhydrite	10	2,5	10	2,5	
252020	Plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs					
25202000	Plâtres, même colorés ou additionnés de faibles quantités d'accélérateurs ou de retardateurs	10	2,5	10	2,5	
2521	Castines; pierres à chaux ou à ciment					
252100	Castines; pierres à chaux ou à ciment					
25210000	Castines; pierres à chaux ou à ciment	10	2,5	10	2,5	
2522	Chaux vive, chaux éteinte et chaux hydraulique (à l'excl. de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium)					
252210	Chaux vive					
25221000	Chaux vive	15	2,5	15	2,5	
252220	Chaux éteinte					
25222000	Chaux éteinte	15	2,5	15	2,5	
252230	Chaux hydraulique (à l'excl. de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium)					
25223000	Chaux hydraulique (à l'excl. de l'oxyde et de l'hydroxyde de calcium)	15	2,5	15	2,5	
2523	Ciments hydrauliques, y.c. les ciments non pulvérisés dits 'clinkers', même colorés					
252310	Ciments non pulvérisés dits 'clinkers'					
25231000	Ciments non pulvérisés dits 'clinkers'	5	1,5	5	1,5	
252321	Ciments Portland blancs, même colorés artificiellement					
25232100	Ciments Portland blancs, même colorés artificiellement	20	2,5	0	2,5	B
252329	Ciment Portland normal ou modéré (à l'excl. des ciments Portland blancs, même colorés artificiellement)					
25232900	Ciment Portland normal ou modéré (à l'excl. des ciments Portland blancs, même colorés artificiellement)	20	2,5	0	2,5	B
252330	Ciments alumineux					
25233000	Ciments alumineux	5	1,5	5	1,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
252390	Ciments, même colorés (à l'excl. des ciments Portland et des ciments alumineux)					
25239000	Ciments, même colorés (à l'excl. des ciments Portland et des ciments alumineux)	5	1,5	5	1,5	
2524	Amiante [asbeste] (à l'excl. des ouvrages en cette matière)					
252410	Amiante [asbeste] crocidolite					
25241000	Amiante [asbeste] crocidolite	15	2,5	15	2,5	
252490	Amiante [asbeste] (à l'excl. de la crocidolite et des ouvrages en amiante)					
25249000	Amiante [asbeste] (à l'excl. de la crocidolite et des ouvrages en amiante)	15	2,5	15	2,5	
2525	Mica, y.c. le mica clivé en lamelles irrégulières ['splittings']; déchets de mica					
252510	Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières ['splittings']					
25251000	Mica brut ou clivé en feuilles ou lamelles irrégulières ['splittings']	15	2,5	15	2,5	
252520	Mica en poudre					
25252000	Mica en poudre	15	2,5	15	2,5	
252530	Déchets de mica					
25253000	Déchets de mica	15	2,5	15	2,5	
2526	Stéatite naturelle, même dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; talc					
252610	Stéatite naturelle, même dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire, ainsi que le talc, non broyés ni pulvérisés					
25261000	Stéatite naturelle, même dégrossie ou simpl. débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire, ainsi que le talc, non broyés ni pulvérisés	15	2,5	15	2,5	
252620	Stéatite naturelle, broyée ou pulvérisée					
25262000	Stéatite naturelle, broyée ou pulvérisée	15	2,5	15	2,5	
2528	Borates naturels et leurs concentrés, calcinés ou non (à l'excl. des borates extraits des saumures naturelles); acide borique naturel titrant <= 85 % de H₃BO₃ sur produit sec					
252800	Borates naturels et leurs concentrés, calcinés ou non (à l'excl. des borates extraits des saumures naturelles); acide borique naturel titrant <= 85 % de H₃BO₃ sur produit sec					

Acquisé de réception en préfecture
971-239720014-20150922/annexe2-15-1473-1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
25280000	Borates naturels et leurs concentrés, calcinés ou non (à l'excl. des borates extraits des saumures naturelles); acide borique naturel titrant <= 85 % de H3BO3 sur produit sec	15	2,5	15	2,5	
2529	Feldspath; leucite; néphéline et néphéline syénite; spath fluor					
252910	Feldspath					
25291000	Feldspath	15	2,5	15	2,5	
252921	Spath fluor, contenant en poids <= 97% de fluorure de calcium					
25292100	Spath fluor, contenant en poids <= 97% de fluorure de calcium	15	2,5	15	2,5	
252922	Spath fluor, contenant en poids > 97% de fluorure de calcium					
25292200	Spath fluor, contenant en poids > 97% de fluorure de calcium	15	2,5	15	2,5	
252930	Leucite; néphéline et néphéline syénite					
25293000	Leucite; néphéline et néphéline syénite	15	2,5	15	2,5	
2530	Vermiculite, perlite et autres matières minérales, n.d.a.					
253010	Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées					
25301000	Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées	15	2,5	15	2,5	
253020	Kiesérite, epsomite [sulfates de magnésium naturels]					
25302000	Kiesérite, epsomite [sulfates de magnésium naturels]	15	2,5	15	2,5	
253090	Sulfures d'arsenic, alunite, terre de pouzzolane, terres colorantes et autres matières minérales, n.d.a.					
25309000	Sulfures d'arsenic, alunite, terre de pouzzolane, terres colorantes et autres matières minérales, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
26	CHAPITRE 26 - MINERAIS, SCORIES ET CENDRES					
2601	Minerais de fer et leurs concentrés, y.c. les pyrites de fer grillées [cendres de pyrites]					
260111	Minerais de fer et leurs concentrés, non agglomérés (à l'excl. des pyrites de fer grillées [cendres de pyrites])					
26011100	Minerais de fer et leurs concentrés, non agglomérés (à l'excl. des pyrites de fer grillées [cendres de pyrites])	7	2,5	7	2,5	
260112	Minerais de fer et leurs concentrés, agglomérés (à l'excl. des pyrites de fer grillées [cendres de pyrites])					
26011200	Minerais de fer et leurs concentrés, agglomérés (à l'excl. des pyrites de fer grillées [cendres de pyrites])	7	2,5	7	2,5	
260120	Pyrites de fer grillées [cendres de pyrites]					

Accusé de réception en préfecture
971-239720014-20150922|anne2-15-1473-1-

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
26012000	Pyrites de fer grillées [cendres de pyrites]	7	2,5	7	2,5	
2602	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y.c. les minerais de fer manganésifères d'une teneur en manganèse >= 20%, sur produit sec					
260200	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y.c. les minerais de fer manganésifères d'une teneur en manganèse >= 20%, sur produit sec					
26020000	Minerais de manganèse et leurs concentrés, y.c. les minerais de fer manganésifères d'une teneur en manganèse >= 20%, sur produit sec	7	2,5	7	2,5	
2603	Minerais de cuivre et leurs concentrés					
260300	Minerais de cuivre et leurs concentrés					
26030000	Minerais de cuivre et leurs concentrés	7	2,5	7	2,5	
2604	Minerais de nickel et leurs concentrés					
260400	Minerais de nickel et leurs concentrés					
26040000	Minerais de nickel et leurs concentrés	7	2,5	7	2,5	
2605	Minerais de cobalt et leurs concentrés					
260500	Minerais de cobalt et leurs concentrés					
26050000	Minerais de cobalt et leurs concentrés	7	2,5	7	2,5	
2606	Minerais d'aluminium et leurs concentrés					
260600	Minerais d'aluminium et leurs concentrés					
26060000	Minerais d'aluminium et leurs concentrés	7	2,5	7	2,5	
2607	Minerais de plomb et leurs concentrés					
260700	Minerais de plomb et leurs concentrés					
26070000	Minerais de plomb et leurs concentrés	7	2,5	7	2,5	
2608	Minerais de zinc et leurs concentrés					
260800	Minerais de zinc et leurs concentrés					
26080000	Minerais de zinc et leurs concentrés	7	2,5	7	2,5	
2609	Minerais d'étain et leurs concentrés					
260900	Minerais d'étain et leurs concentrés					
26090000	Minerais d'étain et leurs concentrés	7	2,5	7	2,5	
2610	Minerais de chrome et leurs concentrés					
261000	Minerais de chrome et leurs concentrés					
26100000	Minerais de chrome et leurs concentrés	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
25971-239720014-2015-09221Annee2-15-1473-1-

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2611	Minerais de tungstène et leurs concentrés					
261100	Minerais de tungstène et leurs concentrés					
26110000	Minerais de tungstène et leurs concentrés	7	2,5	7	2,5	
2612	Minerais d'uranium ou de thorium et leurs concentrés					
261210	Minerais d'uranium et leurs concentrés					
26121010	Minerais d'uranium et pechblende, d'une teneur en uranium > 5% en poids [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
26121090	Minerais d'uranium et leurs concentrés (à l'excl. des minerais d'uranium et de pechblende, d'une teneur en uranium > 5% en poids)	7	2,5	7	2,5	
261220	Minerais de thorium et leurs concentrés					
26122010	Monazite; uranothorianite et autres minerais de thorium, d'une teneur en thorium > 20% en poids [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
26122090	Minerais de thorium et leurs concentrés (à l'excl. de la monazite, de l'uranothorianite et des autres minerais et concentrés de thorium, d'une teneur en thorium > 20% en poids)	7	2,5	7	2,5	
2613	Minerais de molybdène et leurs concentrés					
261310	Minerais de molybdène et leurs concentrés, grillés					
26131000	Minerais de molybdène et leurs concentrés, grillés	7	2,5	7	2,5	
261390	Minerais de molybdène et leurs concentrés (à l'excl. des produits grillés)					
26139000	Minerais de molybdène et leurs concentrés (à l'excl. des produits grillés)	7	2,5	7	2,5	
2614	Minerais de titane et leurs concentrés					
261400	Minerais de titane et leurs concentrés					
26140000	Minerais de titane et leurs concentrés	7	2,5	7	2,5	
2615	Minerais de niobium, de tantale, de vanadium ou de zirconium et leurs concentrés					
261510	Minerais de zirconium et leurs concentrés					
26151000	Minerais de zirconium et leurs concentrés	7	2,5	7	2,5	
261590	Minerais de niobium, de tantale ou de vanadium et leurs concentrés					
26159000	Minerais de niobium, de tantale ou de vanadium et leurs concentrés	7	2,5	7	2,5	
2616	Minerais de métaux précieux et leurs concentrés					
261610	Minerais d'argent et leurs concentrés					
26161000	Minerais d'argent et leurs concentrés	7	2,5	7	2,5	
261690	Minerais de métaux précieux et leurs concentrés (à l'excl. des minerais d'argent et de leurs concentrés)					
26169000	Minerais de métaux précieux et leurs concentrés (à l'excl. des minerais d'argent et de leurs concentrés)	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-	DE Date de télétransmission : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2617	Minerais et leurs concentrés (à l'excl. des minerais et des concentrés de minerais de fer, de manganèse, de cuivre, de nickel, de cobalt, d'aluminium, de plomb, de zinc, d'étain, de chrome, de tungstène, d'uranium, de thorium, de molybdène, de titane, de niobium, de tantale, de vanadium, de zirconium ou de métaux précieux)					
261710	Minerais d'antimoine et leurs concentrés					
26171000	Minerais d'antimoine et leurs concentrés	7	2,5	7	2,5	
261790	Minerais et leurs concentrés (à l'excl. des minerais et des concentrés de minerais de fer, de manganèse, de cuivre, de nickel, de cobalt, d'aluminium, de plomb, de zinc, d'étain, de chrome, de tungstène, d'uranium, de thorium, de molybdène, de titane, de					
26179000	Minerais et leurs concentrés (à l'excl. des minerais et des concentrés de minerais de fer, de manganèse, de cuivre, de nickel, de cobalt, d'aluminium, de plumb, de zinc, d'étain, de chrome, de tungstène, d'uranium, de thorium, de molybdène, de titane, de niobium, de tantale, de vanadium, de zirconium, de métaux précieux ou d'antimoine)	7	2,5	7	2,5	
2618	Laitier granulé [sable-laitier] provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier					
261800	Laitier granulé [sable-laitier] provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier					
26180000	Laitier granulé [sable-laitier] provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier	7	2,5	7	2,5	
2619	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier					
261900	Scories, laitiers (autres que le laitier granulé), battitures et autres déchets de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier					
26190020	Déchets de la fabrication du fer ou de l'acier propres à la récupération du fer ou du manganèse	7	2,5	7	2,5	
26190090	Scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier (à l'excl. du laitier granulé, des déchets propres à la récupération du fer ou du manganèse)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2620	Scories, cendres et résidus contenant des métaux, de l'arsenic ou leurs composés (à l'excl. des cendres et résidus provenant de la fabrication du fer ou de l'acier)					
262011	Mattes de galvanisation					
26201100	Mattes de galvanisation	7	2,5	7	2,5	
262019	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du zinc (à l'excl. des mattes de galvanisation)					
26201900	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du zinc (à l'excl. des mattes de galvanisation)	7	2,5	7	2,5	
262021	Boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb, provenant des réservoirs de stockage d'essence au plomb et de composés antidétonants contenant du plomb et constitués essentiellement de plomb, de composés de plomb et d'oxyde					
26202100	Boues d'essence au plomb et boues de composés antidétonants contenant du plomb, provenant des réservoirs de stockage d'essence au plomb et de composés antidétonants contenant du plomb et constitués essentiellement de plomb, de composés de plomb et d'oxyde de fer	7	2,5	7	2,5	
262029	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du plomb (à l'excl. des boues d'essence au plomb et des boues de composés antidétonants contenant du plomb)					
26202900	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du plomb (à l'excl. des boues d'essence au plomb et des boues de composés antidétonants contenant du plomb)	7	2,5	7	2,5	
262030	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du cuivre					
26203000	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du cuivre	7	2,5	7	2,5	
262040	Scories, cendres et résidus, contenant principalement de l'aluminium					
26204000	Scories, cendres et résidus, contenant principalement de l'aluminium	7	2,5	7	2,5	
262060	Scories, cendres et résidus contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques (à l'excl. des cendres et résidus provenan					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
26206000	Scories, cendres et résidus contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques (à l'excl. des cendres et résidus provenant de la fabrication du fer ou de l'acier)	7	2,5	7	2,5	
262091	Scories, cendres et résidus contenant de l'antimoine, du beryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges (à l'excl. des cendres et résidus provenant de la fabrication du fer ou de l'acier)					
26209100	Scories, cendres et résidus contenant de l'antimoine, du beryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges (à l'excl. des cendres et résidus provenant de la fabrication du fer ou de l'acier)	7	2,5	7	2,5	
262099	Scories, cendres et résidus contenant du métal ou des composés de métaux (à l'excl. des cendres et résidus provenant de la fabrication du fer ou de l'acier, des produits contenant principalement du zinc, du plomb, du cuivre ou de l'aluminium, des produits contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques et celles contenant de l'antimoine, du beryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges)					
26209910	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du nickel	7	2,5	7	2,5	
26209920	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du niobium ou du tantale	7	2,5	7	2,5	
26209940	Scories, cendres et résidus, contenant principalement de l'étain	7	2,5	7	2,5	
26209960	Scories, cendres et résidus, contenant principalement du titane	7	2,5	7	2,5	
26209995	Scories, cendres et résidus contenant du métal ou des composés de métaux (à l'excl. des scories, cendres et résidus provenant de la fabrication du fer ou de l'acier, des produits contenant principalement du zinc, du plomb, du cuivre, de l'aluminium, du vanadium, du nickel, du niobium, du tantale, de l'étain ou du titane, celles contenant de l'arsenic, du mercure, du thallium ou leurs mélanges, des types utilisés pour l'extraction de l'arsenic ou de ces métaux ou pour la fabrication de leurs composés chimiques et celles contenant de l'antimoine, du beryllium, du cadmium, du chrome ou leurs mélanges)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2621	Scories et cendres, y.c. les cendres de varech; cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux (à l'excl. du laitier granulé [sable-laitier], des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier ainsi que des cendres et résidus contenant de l'arsenic, des métaux ou des composés de métaux)					
262110	Cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux					
26211000	Cendres et résidus provenant de l'incinération des déchets municipaux	7	2,5	7	2,5	
262190	Scories et cendres, y.c. les cendres de varech (à l'excl. du laitier granulé [sable-laitier], des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier, des cendres et résidus contenant du métal ou des composés de métaux ainsi que ceux provenant de l'incinération des déchets municipaux)					
26219000	Scories et cendres, y.c. les cendres de varech (à l'excl. du laitier granulé [sable-laitier], des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier, des cendres et résidus contenant du métal ou des composés de métaux ainsi que ceux provenant de l'incinération des déchets municipaux)	7	2,5	7	2,5	
27	CHAPITRE 27 - COMBUSTIBLES MINÉRAUX, HUILES MINÉRALES ET PRODUITS DE LEUR DISTILLATION; MATIÈRES BITUMINEUSES; CIRES MINÉRALES					
2701	Houilles; briquettes, boulets et combustibles solides simil. obtenus à partir de la houille					
270111	Anthracite, même pulvérisé, mais non aggloméré					
27011100	Anthracite, même pulvérisé, mais non aggloméré	7	2,5	7	2,5	
270112	Houille bitumineuse, même pulvérisée, mais non agglomérée					
27011210	Houille à coke, même pulvérisée, mais non agglomérée	7	2,5	7	2,5	
27011290	Houille bitumineuse, même pulvérisée, mais non agglomérée (à l'excl. de la houille à coke)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
270119	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées (à l'excl. de l'anthracite et de la houille bitumineuse)					
27011900	Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées (à l'excl. de l'anthracite et de la houille bitumineuse)	7	2,5	7	2,5	
270120	Briquettes, boulets et combustibles solides simil. obtenus à partir de la houille					
27012000	Briquettes, boulets et combustibles solides simil. obtenus à partir de la houille	7	2,5	7	2,5	
2702	Lignites, même agglomérés (à l'excl. du jais)					
270210	Lignites, même pulvérisés, mais non agglomérés					
27021000	Lignites, même pulvérisés, mais non agglomérés	7	2,5	7	2,5	
270220	Lignites agglomérés					
27022000	Lignites agglomérés	7	2,5	7	2,5	
2703	Tourbe, y.c. la tourbe pour litière, même agglomérée					
270300	Tourbe, y.c. la tourbe pour litière, même agglomérée					
27030000	Tourbe, y.c. la tourbe pour litière, même agglomérée	7	2,5	7	2,5	
2704	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue					
270400	Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue					
27040010	Cokes et semi-cokes de houille, même agglomérés	7	2,5	7	2,5	
27040030	Cokes et semi-cokes de lignite, même agglomérés	7	2,5	7	2,5	
27040090	Cokes et semi-cokes de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue	7	2,5	7	2,5	
2705	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz simil. (à l'excl. des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux)					
270500	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz simil. (à l'excl. des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux)					
27050000	Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz simil. (à l'excl. des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux)	7	2,5	7	2,5	
2706	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y.c. les goudrons reconstitués					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
270600	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y.c. les goudrons reconstitués					
27060000	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y.c. les goudrons reconstitués	7	2,5	7	2,5	
2707	Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température; produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques					
270710	Benzols (benzène) contenant > 50% de benzène (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)					
27071000	Benzols (benzène) contenant > 50% de benzène (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	7	2,5	7	2,5	
270720	Toluol (toluène) contenant > 50% de toluène (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)					
27072000	Toluol (toluène) contenant > 50% de toluène (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	7	2,5	7	2,5	
270730	Xylol (xylènes) contenant > 50% de xylènes (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)					
27073000	Xylol (xylènes) contenant > 50% de xylènes (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	7	2,5	7	2,5	
270740	Naphtalène contenant > 50% de naphtalène (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)					
27074000	Naphtalène contenant > 50% de naphtalène (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	7	2,5	7	2,5	
270750	Mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant >= 65% de leur volume (y.c. les pertes) à 250°C d'après la méthode ASTM D 86 (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)					
27075000	Mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant >= 65% de leur volume (y.c. les pertes) à 250°C d'après la méthode ASTM D 86 (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	7	2,5	7	2,5	
270791	Huiles de créosote (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)					
27079100	Huiles de créosote (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
270799	Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température et produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques (sauf les produits de constitution chimique définie)					
27079911	Huiles légères brutes, provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température, distillant >= 90% de leur volume jusqu'à 200°C (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	7	2,5	7	2,5	
27079919	Huiles légères brutes, provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température (à l'excl. des produits de constitution chimique définie et des huiles distillant >= 90% de leur volume jusqu'à 200°C)	7	2,5	7	2,5	
27079920	Anthracène (à l'excl. des produits de constitution chimique définie); têtes sulfurées provenant de la distillation primaire des goudrons de houille de haute température	7	2,5	7	2,5	
27079950	Bases pyridiques, quinoléiques, acridiniques et aniliques et autres produits basiques provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
27079980	Phénols contenant > 50% de phénols (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)	7	2,5	7	2,5	
27079991	Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température et produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques, destinés à la fabrication des produits du n° 2803	7	2,5	7	2,5	
27079999	Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température et produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
2708	Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux					
270810	Brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux					
27081000	Brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux	7	2,5	7	2,5	
270820	Coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux					
27082000	Coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux	7	2,5	7	2,5	
2709	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux					
270900	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux					
27090010	Condensats de gaz naturel	7	2,5	7	2,5	
27090090	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des condensats de gaz naturel)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2710	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes); préparations n.d.a. contenant en poids >= 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base; déchets d'huiles contenant principalement des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux					
271012	Huiles légères de pétrole ou de minéraux bitumineux et préparations, n.d.a., distillant en volume, y compris les pertes, 90 % ou plus à 210 °C, d'après la méthode ASTM D 86 (à l'excl. des produits contenant du biodiesel)					
27101211	Huiles légères de pétrole ou de minéraux bitumineux, destinées à subir un traitement défini [voir note complémentaire 5 du chapitre 27] (à l'excl. des produits contenant du biodiesel)	7	2,5	7	2,5	A
27101215	Huiles légères de pétrole ou de minéraux bitumineux, destinées à subir une transformation chimique (sauf destinées à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27 et contenant du biodiesel)	7	2,5	7	2,5	A
27101221	White spirit	7	2,5	7	2,5	A
27101225	Essences spéciales (à l'excl. du white spirit) de pétrole ou de minéraux bitumineux	7	2,5	7	2,5	A
27101231	Essences d'aviation	7	2,5	7	2,5	A
27101241	Essences pour moteur, d'une teneur en plomb <= 0,013 g/l, avec un indice d'octane recherche (IOR) < 95 (à l'excl. des essences contenant du biodiesel)	7	2,5	7	2,5	A
27101245	Essences pour moteur, d'une teneur en plomb <= 0,013 g/l, avec un indice d'octane recherche (IOR) >= 95, mais < 98 (à l'excl. des essences contenant du biodiesel)	7	2,5	7	2,5	A
27101249	Essences pour moteur, d'une teneur en plomb <= 0,013 g/l, avec un indice d'octane recherche (IOR) >= 98 (à l'excl. des essences contenant du biodiesel)	7	2,5	7	2,5	A
27101251	Essences pour moteur, d'une teneur en plomb > 0,013 g/l, avec un indice d'octane recherche (IOR) < 98 (à l'excl. des essences d'aviation)	7	2,5	7	2,5	A
27101259	Essences pour moteur, d'une teneur en plomb > 0,013 g/l, avec un indice d'octane recherche (IOR) >= 98 (à l'excl. des essences d'aviation)	7	2,5	7	2,5	A
27101270	Carburateurs, type essence (à l'excl. des essences d'aviation)	7	2,5	7	2,5	A
27101290	Huiles légères et préparations de pétrole ou de minéraux bitumineux n.d.a. (à l'excl. des produits contenant du biodiesel) destinés à subir une transformation chimique et des essences spéciales, essences pour moteur et carburateur de type essence)	7	2,5	7	2,5	A
271019	Huiles moyennes et préparations, de pétrole ou de minéraux bitumineux, ne contenant pas de biodiesel, n.d.a.					
27101911	Huiles moyennes de pétrole ou de minéraux bitumineux, destinées à subir un traitement défini (voir note complémentaire 5 du chapitre 27)	7	2,5	7	2,5	A Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
27101915	Huiles moyennes de pétrole ou de minéraux bitumineux, destinées à subir une transformation chimique (sauf destinées à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27)	7	2,5	7	2,5	A
27101921	Carburateurs, type pétrole lampant	7	2,5	7	2,5	A
27101925	Pétrole lampant (à l'excl. des carburateurs)	7	2,5	7	2,5	A
27101929	Huiles moyennes et préparations de pétrole ou de minéraux bitumineux, n.d.a. (à l'excl. du pétrole lampant et des huiles destinées à subir une transformation chimique)	7	2,5	7	2,5	A
27101931	Gazole de pétrole ou de minéraux bitumineux, destiné à subir un traitement défini [voir note complémentaire 5 du présent chapitre]	0	1,5	0	1,5	A
27101935	Gazole de pétrole ou de minéraux bitumineux, destiné à subir une transformation chimique (sauf destiné à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27)	0	1,5	0	1,5	A
27101943	Gazole de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre <= 0,001 % (à l'excl. des produits contenant du biodiesel et destinés à subir une transformation chimique)	0	1,5	0	1,5	A
27101946	Gazole de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 0,001 % mais <= 0,002 % (à l'excl. des produits contenant du biodiesel et destinés à subir une transformation chimique)	0	1,5	0	1,5	A
27101947	Gazole de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 0,002 % mais <= 0,1 % (à l'excl. des produits contenant du biodiesel et destinés à subir une transformation chimique)	0	1,5	0	1,5	A
27101948	Gazole de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 0,1 % (à l'excl. des produits contenant du biodiesel et destinés à subir une transformation chimique)	0	1,5	0	1,5	A
27101951	Fuel oils de pétrole ou de minéraux bitumineux, destinés à subir un traitement défini (voir note complémentaire 5 du chapitre 27) (à l'excl. des produits contenant du biodiesel)	4,5	2,5	4,5	2,5	A
27101955	Fuel oils de pétrole ou de minéraux bitumineux, destinés à subir une transformation chimique (sauf ceux destinés à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27 et ceux contenant du biodiesel)	4,5	2,5	4,5	2,5	A
27101962	Fuel oils de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre <= 0,1 % (à l'excl. des produits destinés à subir une transformation chimique et ceux contenant du biodiesel)	4,5	2,5	4,5	2,5	A
27101964	Fuel oils de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 0,1 % mais <= 1 % (à l'excl. des produits destinés à subir une transformation chimique et ceux contenant du biodiesel)	4,5	2,5	4,5	2,5	A
27101968	Fuel oils de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 1 % (à l'excl. des produits destinés à subir une transformation chimique et ceux contenant du biodiesel)	4,5	2,5	4,5	2,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
27101971	Huiles lubrifiantes et autres préparations contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, destinées à subir un traitement défini (voir note complémentaire 5 du chapitre 27)	7	2,5	7	2,5	A
27101975	Huiles lubrifiantes et autres préparations contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, destinées à subir une transformation chimique (sauf celles destinées à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27)	7	2,5	7	2,5	A
27101981	Huiles pour moteurs, compresseurs et turbines, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)	7	2,5	7	2,5	A
27101983	Liquides pour transmissions hydrauliques, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf ceux destinés à subir une transformation chimique)	7	2,5	7	2,5	A
27101985	Huiles blanches et paraffine liquide, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)	7	2,5	7	2,5	A
27101987	Huiles pour engrenages, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)	7	2,5	7	2,5	A
27101991	Huiles pour usiner les métaux, huiles de démoulage et huiles anticorrosives, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)	7	2,5	7	2,5	A
27101993	Huiles isolantes, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)	7	2,5	7	2,5	A
27101999	Huiles lubrifiantes et autres huiles lourdes et préparations, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, n.d.a. (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)	7	2,5	7	2,5	A
271020	Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes) et préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base,					
27102011	Gazole >= 70 % de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre <= 0,001 %, contenant du biodiesel	0	1,5	0	1,5	A
27102015	Gazole >= 70 % de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 0,001 % mais <= 0,002 %, contenant du biodiesel	0	1,5	0	1,5	A
27102017	Gazole >= 70 % de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 0,002 % mais <= 0,1 %, contenant du biodiesel	0	1,5	0	1,5	A
27102019	Gazole >= 70 % de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 0,1 %, contenant du biodiesel	0	1,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	1,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
27102031	Fuel oils >= 70 % de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre <= 0,1 %, contenant du biodiesel	4,5	2,5	4,5	2,5	A
27102035	Fuel oils >= 70 % de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 0,1 % mais <= 1 %, contenant du biodiesel	4,5	2,5	4,5	2,5	A
27102039	Fuel oils >= 70 % de pétrole ou de minéraux bitumineux, d'une teneur en poids de soufre > 0,1 %, contenant du biodiesel	4,5	2,5	4,5	2,5	A
27102090	Huiles >= 70 % de pétrole ou de minéraux bitumineux, contenant du biodiesel (à l'excl. des gas oils et fuel oils)	7	2,5	7	2,5	A
271091	Déchets d'huiles contenant des diphenyles polychlorés [PCB], des terphényles polychlorés [PCT] ou des diphenyles polybromés [PBB]					
27109100	Déchets d'huiles contenant des diphenyles polychlorés [PCB], des terphényles polychlorés [PCT] ou des diphenyles polybromés [PBB]	7	2,5	7	2,5	A
271099	Déchets d'huiles contenant principalement des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des celles contenant des diphenyles polychlorés [PCB], des terphényles polychlorés [PCT] ou des diphenyles polybromés [PBB])					
27109900	Déchets d'huiles contenant principalement des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des celles contenant des diphenyles polychlorés [PCB], des terphényles polychlorés [PCT] ou des diphenyles polybromés [PBB])	7	2,5	7	2,5	A
2711	Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux					
271111	Gaz naturel, liquéfié					
27111100	Gaz naturel, liquéfié	7	2,5	7	2,5	A
271112	Propane, liquéfié					
27111211	Propane, liquéfié, d'une pureté >= 99%, destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustible	7	2,5	0	1,5	A
27111219	Propane, liquéfié, d'une pureté >= 99% (à l'excl. du propane destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustible)	7	2,5	0	1,5	A
27111291	Propane, liquéfié, d'une pureté < 99 %, destiné à subir un traitement défini (voir note complémentaire 5 du chapitre 27)	7	2,5	0	1,5	A
27111293	Propane, liquéfié, d'une pureté < 99%, destiné à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 2711 12 91	7	2,5	0	1,5	A
27111294	Propane, liquéfié, d'une pureté > 90 % mais < 99 % (à l'excl. des produits destinés à subir une transformation chimique)	7	2,5	0	1,5	A
27111297	Propane, liquéfié, d'une pureté <= 90 % (à l'excl. des produits destinés à subir une transformation chimique)	7	2,5	0	1,5	A
271113	Butanes, liquéfiés (à l'excl. des butanes d'une pureté >= 95% en n-butane ou en isobutane)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
27111310	Butanes, liquéfiés, destinés à subir une transformation chimique (sauf destinés à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27 et à l'excl. des butanes d'une pureté >= 95 % en n-butane ou en isobutane)	7	2,5	0	1,5	A
27111330	Butanes, liquéfiés, destinés à subir une transformation chimique (sauf ceux destinés à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27 et à l'excl. des butanes d'une pureté >= 95% en n-butane ou en isobutane)	7	2,5	0	1,5	A
27111391	Butanes, liquéfiés, d'une pureté > 90 % mais < 95 % (sauf destinés à subir une transformation chimique)	7	2,5	0	1,5	A
27111397	Butanes, liquéfiés, d'une pureté <= 90 % (sauf destinés à subir une transformation chimique)	7	2,5	0	1,5	A
271114	Éthylène, propylène, butylène et butadiène, liquéfiés (à l'excl. de l'éthylène d'une pureté >= 95% et du propylène, du butylène et du butadiène d'une pureté >= 90%)					
27111400	Éthylène, propylène, butylène et butadiène, liquéfiés (à l'excl. de l'éthylène d'une pureté >= 95% et du propylène, du butylène et du butadiène d'une pureté >= 90%)	7	2,5	0	2,5	A
271119	Hydrocarbures gazeux, liquéfiés, n.d.a. (à l'excl. du gaz naturel, du propane, des butanes, de l'éthylène, du propylène, du butylène et du butadiène)					
27111900	Hydrocarbures gazeux, liquéfiés, n.d.a. (à l'excl. du gaz naturel, du propane, des butanes, de l'éthylène, du propylène, du butylène et du butadiène)	7	2,5	0	1,5	A
271121	Gaz naturel, à l'état gazeux					
27112100	Gaz naturel, à l'état gazeux	7	2,5	0	2,5	A
271129	Hydrocarbures à l'état gazeux, n.d.a. (à l'excl. du gaz naturel)					
27112900	Hydrocarbures à l'état gazeux, n.d.a. (à l'excl. du gaz naturel)	7	2,5	0	2,5	A
2712	Vaseline; paraffine, cire de pétrole microcristalline, 'slack wax', ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits simil. obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés					
271210	Vaseline					
27121010	Vaseline brute	7	2,5	0	1,5	A
27121090	Vaseline purifiée	7	2,5	0	1,5	A
271220	Paraffine contenant en poids < 0,75% d'huile					
27122010	Paraffine synthétique contenant en poids < 0,75% d'huile et d'un poids moléculaire >= 460 mais <= 1560	7	2,5	0	1,5	A
27122090	Paraffine contenant en poids < 0,75% d'huile (à l'excl. de la paraffine synthétique d'un poids moléculaire >= 460 mais <= 1560)	7	2,5	0	1,5	A

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
271290	Paraffine cire de pétrole microcristalline, 'slack wax', ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits simil. obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés (à l'excl. de la vaseline et de la paraffine contenant en poids < 0,75 % d'huile, de l'ozokérite et de la cire de lignite ou de tourbe)					
27129011	Ozokérite, cire de lignite ou de tourbe [produits naturels], brutes	7	2,5	0	1,5	A
27129019	Ozokérite, cire de lignite ou de tourbe [produits naturels], purifiées, même colorées	7	2,5	0	1,5	A
27129031	Paraffine, cire de pétrole microcristalline, [slack wax], autres cires minérales et produits simil. obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, bruts, destinés à subir un traitement défini (voir note complémentaire 5 du chapitre 27) (à l'excl. de la vaseline, de la paraffine contenant en poids < 0,75 % d'huile, de l'ozokérite et de la cire de lignite ou de tourbe)	7	2,5	0	1,5	A
27129033	Paraffine, cire de pétrole microcristalline, [slack wax], autres cires minérales et produits simil. obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, bruts, destinés à subir une transformation chimique (sauf ceux destinés à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27 et à l'excl. de la vaseline, de la paraffine contenant en poids < 0,75 % d'huile, de l'ozokérite et de la cire de lignite ou de tourbe)	7	2,5	0	1,5	A
27129039	Paraffine, cire de pétrole microcristalline, [slack wax], autres cires minérales et produits simil. obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, bruts (sauf ceux destinés à subir une transformation chimique et à l'excl. de la vaseline, de la paraffine contenant en poids < 0,75 % d'huile, de l'ozokérite et de la cire de lignite ou de tourbe)	7	2,5	0	1,5	A
27129091	Mélange de l-alcènes contenant en poids >= 80% de l-alcènes d'une longueur de chaîne de >= 24 mais <= 28 atomes de carbone	7	2,5	0	1,5	A
27129099	Paraffine cire de pétrole microcristalline, 'slack wax', ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits simil. obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés (à l'excl. de la vaseline, de la paraffine contenant en poids < 0,75% d'huile et du mélange de l-alcènes contenant en poids >= 80% de l-alcènes d'une longueur de chaîne de >= 24 mais <= 28 atomes de carbone)	7	2,5	0	1,5	A
2713	Coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, n.d.a.					
271311	Coke de pétrole, non calciné					
27131100	Coke de pétrole, non calciné	7	2,5	7	2,5	
271312	Coke de pétrole, calciné					
27131200	Coke de pétrole, calciné	7	2,5	7	2,5	
271320	Bitume de pétrole					
27132000	Bitume de pétrole	0	2,5	0	2,5	
271390	Résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. du coke de pétrole et du bitume de pétrole)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
27139010	Résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, destinés à la fabrication des produits du n° 2803	7	2,5	7	2,5	
27139090	Résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. du coke de pétrole, du bitume de pétrole et des résidus destinés à la fabrication des produits du n° 2803)	7	2,5	7	2,5	
2714	Bitumes et asphalte, naturels; schistes et sables bitumineux; asphaltites et roches asphaltiques					
271410	Schistes et sables bitumineux					
27141000	Schistes et sables bitumineux	7	2,5	7	2,5	
271490	Bitumes et asphalte, naturels; asphaltites et roches asphaltiques					
27149000	Bitumes et asphalte, naturels; asphaltites et roches asphaltiques	7	2,5	7	2,5	
2715	Mastics bitumineux, 'cut-backs' et autres mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral					
271500	Mastics bitumineux, 'cut-backs' et autres mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral					
27150000	Mastics bitumineux, 'cut-backs' et autres mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral	0	2,5	0	2,5	
2716	Énergie électrique					
271600	Énergie électrique					
27160000	Énergie électrique	0	1,5	0	1,5	
28	CHAPITRE 28 - PRODUITS CHIMIQUES INORGANIQUES; COMPOSÉS INORGANIQUES OU ORGANIQUES DE MÉTAUX PRÉCIEUX, D'ÉLÉMENTS RADIOACTIFS, DE MÉTAUX DES TERRES RARES OU D'ISOTOPES					
2801	Fluor, chlore, brome et iode					
280110	Chlore				Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
28011000	Chlore	7	2,5	7	2,5	
280120	Iode					
28012000	Iode	7	2,5	7	2,5	
280130	Fluor; brome					
28013010	Fluor	7	2,5	7	2,5	
28013090	Brome	7	2,5	7	2,5	
2802	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal					
280200	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal					
28020000	Soufre sublimé ou précipité; soufre colloïdal	7	2,5	7	2,5	
2803	Carbone [noirs de carbone et autres formes de carbone, n.d.a.]					
280300	Carbone [noirs de carbone et autres formes de carbone, n.d.a.]					
28030000	Carbone [noirs de carbone et autres formes de carbone, n.d.a.]	7	2,5	7	2,5	
2804	Hydrogène, gaz rares et autres éléments non métalliques					
280410	Hydrogène					
28041000	Hydrogène	7	2,5	0	1,5	A
280421	Argon					
28042100	Argon	7	2,5	0	1,5	A
280429	Gaz rares (à l'excl. de l'argon)					
28042910	Hélium	7	2,5	0	1,5	A
28042990	Néon, krypton et xénon	7	2,5	0	1,5	A
280430	Azote					
28043000	Azote	7	2,5	0	1,5	A
280440	Oxygène					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
28044000	Oxygène	7	2,5	0	1,5	A
280450	Bore; tellure					
28045010	Bore	7	2,5	0	1,5	A
28045090	Tellure	7	2,5	0	1,5	A
280461	Silicium, contenant en poids >= 99,99% de silicium					
28046100	Silicium, contenant en poids >= 99,99% de silicium	7	2,5	0	1,5	A
280469	Silicium, contenant en poids < 99,99% de silicium					
28046900	Silicium, contenant en poids < 99,99% de silicium	7	2,5	0	1,5	A
280470	Phosphore					
28047000	Phosphore	7	2,5	0	1,5	A
280480	Arsenic					
28048000	Arsenic	7	2,5	0	1,5	A
280490	Sélénium					
28049000	Sélénium	7	2,5	0	1,5	A
2805	Métaux alcalins ou alcalino-terreux; métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux; mercure					
280511	Sodium					
28051100	Sodium	7	2,5	7	2,5	
280512	Calcium					
28051200	Calcium	7	2,5	7	2,5	
280519	Métaux alcalins ou alcalino-terreux (à l'excl. du sodium et du calcium)					
28051910	Strontium et baryum	7	2,5	7	2,5	
28051990	Métaux alcalins (à l'excl. du sodium)	7	2,5	7	2,5	
280530	Métaux de terres rares, scandium et yttrium, même mélangés ou alliés entre eux					
28053010	Métaux de terres rares, scandium et yttrium, mélangés ou alliés entre eux	7	2,5	7	2,5	
28053090	Métaux de terres rares, scandium et yttrium, non mélangés ni alliés entre eux	7	2,5	7	2,5	
280540	Mercure					
28054010	Mercure, présenté en bonbonnes d'un contenu net de 34,5 kg [poids standard] et d'une valeur FOB par bonbonne <= 224 x	7	2,5	7	2,5	
28054090	Mercure (à l'excl. du mercure présenté en bonbonnes d'un contenu net de 34,5 kg [poids standard] et d'une valeur FOB par bonbonne <= 224 x)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2806	Chlorure d'hydrogène [acide chlorhydrique]; acide chlorosulfurique					
280610	Chlorure d'hydrogène [acide chlorhydrique]					
28061000	Chlorure d'hydrogène [acide chlorhydrique]	7	2,5	0	1,5	A
280620	Acide chlorosulfurique					A
28062000	Acide chlorosulfurique	7	2,5	0	1,5	A
2807	Acide sulfurique; oléum					
280700	Acide sulfurique; oléum					
28070000	Acide sulfurique; oléum	7	2,5	7	2,5	
2808	Acide nitrique; acides sulfonitriques					
280800	Acide nitrique; acides sulfonitriques					
28080000	Acide nitrique; acides sulfonitriques	7	2,5	7	2,5	
2809	Pentaoxyde de diphosphore; acide phosphorique; acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie ou non					
280910	Pentaoxyde de diphosphore					
28091000	Pentaoxyde de diphosphore	7	2,5	7	2,5	
280920	Acide phosphorique; acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie ou non					
28092000	Acide phosphorique; acides polyphosphoriques, de constitution chimique définie ou non	7	2,5	7	2,5	
2810	Oxydes de bore; acides boriques					
281000	Oxydes de bore; acides boriques					
28100010	Trioxyde de dibore	7	2,5	7	2,5	
28100090	Oxydes de bore et acides boriques (à l'excl. du trioxyde de dibore)	7	2,5	7	2,5	
2811	Acides inorganiques et composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques (à l'excl. de l'oléum, des oxydes de bore, du pentaoxyde de diphosphore, du chlorure d'hydrogène [acide chlorhydrique] ainsi que des acides sulfurique, chlorosulfurique, nitrique, sulfonitriques, phosphorique, polyphosphoriques ou boriques)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe		
281111	Fluorure d'hydrogène [acide fluorhydrique]							
28111100	Fluorure d'hydrogène [acide fluorhydrique]	7	2,5	0	1,5	A		
281119	Acides inorganiques (à l'excl. de l'oléum, des oxydes de bore, du pentaoxyde de diphosphore, du chlorure d'hydrogène [acide chlorhydrique], du fluorure d'hydrogène [acide fluorhydrique] ainsi que des acides sulfurique, chlorosulfurique, nitrique, sulfonitriques, phosphorique, polyphosphoriques ou boriques)							
28111910	Bromure d'hydrogène [acide bromhydrique]	7	2,5	0	1,5	A		
28111920	Cyanure d'hydrogène [acide cyanhydrique]	7	2,5	0	1,5	A		
28111980	Acides inorganiques (à l'excl. de l'oléum, du chlorure d'hydrogène [acide chlorhydrique], du fluorure d'hydrogène [acide fluorhydrique], du bromure d'hydrogène [acide bromhydrique], du cyanure d'hydrogène [acide cyanhydrique] ainsi que des acides sulfurique, chlorosulfurique, nitrique, sulfonitriques, phosphorique, polyphosphoriques ou boriques)	7	2,5	0	1,5	A		
281121	Dioxyde de carbone							
28112100	Dioxyde de carbone	7	2,5	0	1,5	B		
281122	Dioxyde de silicium					A		
28112200	Dioxyde de silicium	7	2,5	0	1,5	A		
281129	Composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques (à l'excl. du pentaoxyde de diphosphore, des oxydes de bore ainsi que des dioxydes de carbone ou de silicium)					A		
28112905	Dioxyde de soufre	7	2,5	0	1,5	A		
28112910	Trioxyde de soufre [anhydride sulfurique]; trioxyde de diarsenic [anhydride arsénieux]	7	2,5	0	1,5	A		
28112930	Oxydes d'azote	7	2,5	0	1,5	A		
28112990	Composés oxygénés inorganiques des éléments non métalliques (à l'excl. du pentaoxyde de diphosphore, des oxydes de bore ou d'azote, des dioxydes de carbone, de silicium ou de soufre ainsi que des trioxydes de soufre [anhydride sulfurique] ou de diarsenic [anhydride arsénieux])	7	2,5	0	1,5	A		
2812	Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques							
281210	Chlorures et oxychlorures							
28121011	Oxytrichlorure de phosphore [trichlorure de phosphoryle]	7	2,5	7	2,5			
28121015	Trichlorure de phosphore	7	2,5	7	2,5			
28121016	Pentachlorure de phosphore	7	2,5	7	2,5			
28121018	Chlorures et oxychlorures, de phosphore (à l'excl. du trichlorure, de l'oxytrichlorure et du pentachlorure)	7	2,5	7	2,5			
28121091	Dichlorure de disoufre	7	2,5	7	2,5			
28121093	Dichlorure de soufre	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015				

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
28121094	Phosgène [chlorure de carbonyle]	7	2,5	7	2,5	
28121095	Dichlorure de thionyle [chlorure de thionyle]	7	2,5	7	2,5	
28121099	Chlorures et oxychlorures des éléments non métalliques (à l'excl. des chlorures et oxychlorures de phosphore, du dichlorure de soufre, du dichlorure de soufre, du phosgène [chlorure de carbonyle] et du dichlorure de thionyle [chlorure de thionyle])	7	2,5	7	2,5	
281290	Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques (à l'excl. des chlorures et des oxychlorures)					
28129000	Halogénures et oxyhalogénures des éléments non métalliques (à l'excl. des chlorures et des oxychlorures)	7	2,5	7	2,5	
2813	Sulfures des éléments non métalliques; trisulfure de phosphore du commerce					
281310	Disulfure de carbone					
28131000	Disulfure de carbone	7	2,5	7	2,5	
281390	Sulfures des éléments non métalliques (à l'excl. du disulfure de carbone); trisulfure de phosphore du commerce					
28139010	Sulfures de phosphore, y.c. le trisulfure de phosphore du commerce	7	2,5	7	2,5	
28139090	Sulfures des éléments non métalliques (à l'excl. du disulfure de carbone et des sulfures de phosphore, y.c. le trisulfure de phosphore du commerce)	7	2,5	7	2,5	
2814	Ammoniac anhydre ou en solution aqueuse [ammoniaque]					
281410	Ammoniac anhydre					
28141000	Ammoniac anhydre	7	2,5	0	1,5	A
281420	Ammoniac en solution aqueuse [ammoniaque]					A
28142000	Ammoniac en solution aqueuse [ammoniaque]	7	2,5	0	1,5	A
2815	Hydroxyde de sodium [soude caustique]; hydroxyde de potassium [potasse caustique]; peroxydes de sodium ou de potassium					
281511	Hydroxyde de sodium [soude caustique], solide					
28151100	Hydroxyde de sodium [soude caustique], solide	7	2,5	7	2,5	
281512	Hydroxyde de sodium en solution aqueuse [lessive de soude caustique]					
28151200	Hydroxyde de sodium en solution aqueuse [lessive de soude caustique]	7	2,5	7	2,5	
281520	Hydroxyde de potassium [potasse caustique]					
28152000	Hydroxyde de potassium [potasse caustique]	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
281530	Peroxydes de sodium ou de potassium					
28153000	Peroxydes de sodium ou de potassium	7	2,5	7	2,5	
2816	Hydroxyde et peroxyde de magnésium; oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum					
281610	Hydroxyde et peroxyde de magnésium					
28161000	Hydroxyde et peroxyde de magnésium	7	2,5	7	2,5	
281640	Oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum					
28164000	Oxydes, hydroxydes et peroxydes, de strontium ou de baryum	7	2,5	7	2,5	
2817	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc					
281700	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc					
28170000	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc	7	2,5	7	2,5	
2818	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non; oxyde d'aluminium; hydroxyde d'aluminium					
281810	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non					
28181011	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non, dont < 50 % du poids total consiste en particules d'un diamètre > 10 mm (à l'excl. d'une teneur en oxyde d'aluminium < 98,5 % en poids)	7	2,5	7	2,5	
28181019	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non, dont >= 50 % du poids total consiste en particules d'un diamètre > 10 mm (à l'excl. d'une teneur en oxyde d'aluminium < 98,5% en poids)	7	2,5	7	2,5	
28181091	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non, dont < 50 % du poids total consiste en particules d'un diamètre > 10 mm (à l'excl. d'une teneur en oxyde d'aluminium >= 98,5% en poids 'grande pureté')	7	2,5	7	2,5	
28181099	Corindon artificiel, chimiquement défini ou non, dont >= 50 % du poids total consiste en particules d'un diamètre > 10 mm (à l'excl. d'une teneur en oxyde d'aluminium >= 98,5% en poids 'grande pureté')	7	2,5	7	2,5	
281820	Oxyde d'aluminium (sauf corindon artificiel)					
28182000	Oxyde d'aluminium (sauf corindon artificiel)	7	2,5	7	2,5	
281830	Hydroxyde d'aluminium					
28183000	Hydroxyde d'aluminium	7	2,5	7	2,5	
2819	Oxydes et hydroxydes de chrome					
281910	Trioxyde de chrome					
28191000	Trioxyde de chrome	7	2,5	7	2,5	
281990	Oxydes et hydroxydes de chrome (à l'excl. du trioxyde)					
28199010	Dioxyde de chrome	7	2,5	7	2,5	
28199090	Oxydes et hydroxydes de chrome (à l'excl. du trioxyde et du dioxyde de chrome)	7	2,5	7	2,5	Acquise de réception en préfecture 2,5971-2397/20014-20150922/annexe2-15-1473-1

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2820	Oxydes de manganèse					
282010	Dioxyde de manganèse					
28201000	Dioxyde de manganèse	7	2,5	7	2,5	
282090	Oxydes de manganèse (à l'excl. du dioxyde)					
28209010	Oxyde de manganèse contenant en poids >= 77% de manganèse	7	2,5	7	2,5	
28209090	Oxydes de manganèse (à l'excl. du dioxyde et de l'oxyde de manganèse contenant en poids >= 77% de manganèse)	7	2,5	7	2,5	
2821	Oxydes et hydroxydes de fer; terres colorantes contenant en poids >= 70% de fer combiné, évalué en Fe2O3					
282110	Oxydes et hydroxydes de fer					
28211000	Oxydes et hydroxydes de fer	7	2,5	7	2,5	
282120	Terres colorantes contenant en poids >= 70% de fer combiné, évalué en Fe2O3					
28212000	Terres colorantes contenant en poids >= 70% de fer combiné, évalué en Fe2O3	7	2,5	7	2,5	
2822	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce					
282200	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce					
28220000	Oxydes et hydroxydes de cobalt; oxydes de cobalt du commerce	7	2,5	7	2,5	
2823	Oxydes de titane					
282300	Oxydes de titane					
28230000	Oxydes de titane	7	2,5	7	2,5	
2824	Oxydes de plomb; minium et mine orange					
282410	Monoxyde de plomb [litharge, massicot]					
28241000	Monoxyde de plomb [litharge, massicot]	7	2,5	7	2,5	
282490	Oxydes de plomb (à l'excl. du monoxyde de plomb [litharge, massicot])					
28249000	Oxydes de plomb (à l'excl. du monoxyde de plomb [litharge, massicot])	7	2,5	7	2,5	
2825	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques; bases inorganiques et oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux, n.d.a.					
282510	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques					
28251000	Hydrazine et hydroxylamine et leurs sels inorganiques	7	2,5	7	2,5	
282520	Oxyde et hydroxyde de lithium					
					Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE	
					Date de télétransmission : 01/10/2015	
					Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
28252000	Oxyde et hydroxyde de lithium	7	2,5	7	2,5	
282530	Oxydes et hydroxydes de vanadium					
28253000	Oxydes et hydroxydes de vanadium	7	2,5	7	2,5	
282540	Oxydes et hydroxydes de nickel					
28254000	Oxydes et hydroxydes de nickel	7	2,5	7	2,5	
282550	Oxydes et hydroxydes de cuivre					
28255000	Oxydes et hydroxydes de cuivre	7	2,5	7	2,5	
282560	Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium					
28256000	Oxydes de germanium et dioxyde de zirconium	7	2,5	7	2,5	
282570	Oxydes et hydroxydes de molybdène					
28257000	Oxydes et hydroxydes de molybdène	7	2,5	7	2,5	
282580	Oxydes d'antimoine					
28258000	Oxydes d'antimoine	7	2,5	7	2,5	
282590	Bases inorganiques et oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux, n.d.a.					
28259011	Hydroxyde de calcium d'une pureté en poids >= 98% sur produit sec sous forme de particules dont pas plus de 1% en poids sont de dimension > 75 micromètres et pas plus de 4% en poids sont de dimension < 1,3 micromètre	7	2,5	7	2,5	
28259019	Oxyde, hydroxyde et peroxyde de calcium (sauf hydroxyde de calcium d'une pureté en poids >= 98% sur produit sec sous forme de particules dont pas plus de 1% en poids sont de dimension > 75 micromètres et pas plus de 4% en poids sont de dimension < 1,3 micromètre)	7	2,5	7	2,5	
28259020	Oxyde et hydroxyde de beryllium	7	2,5	7	2,5	
28259040	Oxydes et hydroxydes de tungstène	7	2,5	7	2,5	
28259060	Oxyde de cadmium	7	2,5	7	2,5	
28259085	Bases inorganiques et oxydes, hydroxydes et peroxydes de métaux, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
2826	Fluorures; fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
282612	Fluorure d'aluminium					
28261200	Fluorure d'aluminium	7	2,5	7	2,5	
282619	Fluorures (à l'excl. des fluorures d'aluminium et du mercure)					
28261910	Fluorures d'ammonium ou de sodium	7	2,5	7	2,5	
28261990	Fluorures (à l'excl. des fluorures d'aluminium, d'ammonium ou de sodium)	7	2,5	7	2,5	
282630	Hexafluoroaluminate de sodium [cryolithe synthétique]					
28263000	Hexafluoroaluminate de sodium [cryolithe synthétique]	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
282690	Fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor (à l'excl. de l'hexafluoroaluminate de sodium [cryolithe synthétique] ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
28269010	Hexafluorozirconate de dipotassium	7	2,5	7	2,5	
28269080	Fluorosilicates, fluoroaluminates et autres sels complexes de fluor (à l'excl. de l'hexafluoroaluminate de sodium [cryolithe synthétique], de l'hexafluorozirconate de dipotassium ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
2827	Chlorures, oxychlorures et hydroxychlorures; bromures et oxybromures; iodures et oxyiodures					
282710	Chlorure d'ammonium					
28271000	Chlorure d'ammonium	7	2,5	7	2,5	
282720	Chlorure de calcium					
28272000	Chlorure de calcium	7	2,5	7	2,5	
282731	Chlorure de magnésium					
28273100	Chlorure de magnésium	7	2,5	7	2,5	
282732	Chlorure d'aluminium					
28273200	Chlorure d'aluminium	7	2,5	7	2,5	
282735	Chlorure de nickel					
28273500	Chlorure de nickel	7	2,5	7	2,5	
282739	Chlorures (à l'excl. des chlorures d'ammonium, de calcium, de magnésium, d'aluminium, de nickel et de mercure)					
28273910	Chlorures d'étain	7	2,5	7	2,5	
28273920	Chlorures de fer	7	2,5	7	2,5	
28273930	Chlorure de cobalt	7	2,5	7	2,5	
28273985	Chlorures (à l'excl. des chlorures d'ammonium, de calcium, de magnésium, d'aluminium, de fer, de cobalt, de nickel, d'étain et de mercure)	7	2,5	7	2,5	
282741	Oxychlorures et hydroxychlorures de cuivre					
28274100	Oxychlorures et hydroxychlorures de cuivre	7	2,5	7	2,5	
282749	Oxychlorures et hydroxychlorures (autres que de cuivre et de mercure)					
28274910	Oxychlorures et hydroxychlorures de plomb	7	2,5	7	2,5	
28274990	Oxychlorures et hydroxychlorures (autres que de cuivre, de plomb et de mercure)	7	2,5	7	2,5	
282751	Bromures de sodium ou de potassium					
28275100	Bromures de sodium ou de potassium	7	2,5	7	2,5	
282759	Bromures et oxybromures (à l'excl. des bromures de sodium, de potassium et de mercure)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
28275900	Bromures et oxybromures (à l'excl. des bromures de sodium, de potassium et de mercure)	7	2,5	7	2,5	
282760	Iodures et oxyiodures (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
28276000	Iodures et oxyiodures (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
2828	Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites					
282810	Hypochlorites de calcium, y.c. l'hypochlorite de calcium du commerce					
28281000	Hypochlorites de calcium, y.c. l'hypochlorite de calcium du commerce	7	2,5	0	2,5	B
282890	Hypochlorites, chlorites et hypobromites (à l'excl. des hypochlorites de calcium)					
28289000	Hypochlorites, chlorites et hypobromites (à l'excl. des hypochlorites de calcium)	20	2,5	0	2,5	B
2829	Chlorates et perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
282911	Chlorate de sodium					
28291100	Chlorate de sodium	7	2,5	7	2,5	
282919	Chlorates (autres que de sodium)					
28291900	Chlorates (autres que de sodium)	7	2,5	7	2,5	
282990	Perchlorates; bromates et perbromates; iodates et periodates (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
28299010	Perchlorates (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
28299040	Bromates de potassium ou de sodium	7	2,5	7	2,5	
28299080	Bromates et perbromates (à l'excl. du bromate de potassium et du bromate de sodium); iodates et periodates	7	2,5	7	2,5	
2830	Sulfures; polysulfures, de constitution chimique définie ou non					
283010	Sulfures de sodium					
28301000	Sulfures de sodium	7	2,5	7	2,5	
283090	Sulfures (à l'excl. des sulfures de sodium); polysulfures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
28309011	Sulfures de calcium, d'antimoine, de fer	7	2,5	Acquise de réception en préfecture 971-2397/20014-20150922/annex2-15-1473-1	Octobre 2015	DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
28309085	Sulfures; polysulfures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des sulfures de sodium, de calcium, d'antimoine, de fer ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
2831	Dithionites et sulfoxylates					
283110	Dithionites et sulfoxylates de sodium					
28311000	Dithionites et sulfoxylates de sodium	7	2,5	7	2,5	
283190	Dithionites et sulfoxylates (autres que de sodium)					
28319000	Dithionites et sulfoxylates (autres que de sodium)	7	2,5	7	2,5	
2832	Sulfites; thiosulfates					
283210	Sulfites de sodium					
28321000	Sulfites de sodium	7	2,5	7	2,5	
283220	Sulfites (autres que de sodium)					
28322000	Sulfites (autres que de sodium)	7	2,5	7	2,5	
283230	Thiosulfates					
28323000	Thiosulfates	7	2,5	7	2,5	
2833	Sulfates; aluns; peroxosulfates [persulfates]					
283311	Sulfate de disodium					
28331100	Sulfate de disodium	7	2,5	7	2,5	
283319	Sulfates de sodium (à l'excl. du sulfate de disodium)					
28331900	Sulfates de sodium (à l'excl. du sulfate de disodium)	7	2,5	7	2,5	
283321	Sulfate de magnésium					
28332100	Sulfate de magnésium	7	2,5	7	2,5	
283322	Sulfate d'aluminium					
28332200	Sulfate d'aluminium	7	2,5	7	2,5	
283324	Sulfate de nickel					
28332400	Sulfate de nickel	7	2,5	7	2,5	
283325	Sulfate de cuivre					
28332500	Sulfate de cuivre	7	2,5	7	2,5	
283327	Sulfate de baryum					
28332700	Sulfate de baryum	7	2,5	7	2,5	
283329	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum ou de mercure)					
28332920	Sulfates de cadmium, de chrome et de zinc	7	2,5	7	2,5	
28332930	Sulfates de cobalt et de titane	7	2,5	7	2,5	
28332960	Sulfate de plomb	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
28332980	Sulfates (autres que de sodium, de magnésium, d'aluminium, de nickel, de cuivre, de baryum, de cadmium, de chrome, de zinc, de cobalt, de titane, de plomb et de mercure)	7	2,5	7	2,5	
283330	Aluns					
28333000	Aluns	7	2,5	7	2,5	
283340	Peroxosulfates [persulfates]					
28334000	Peroxosulfates [persulfates]	7	2,5	7	2,5	
2834	Nitrites; nitrates (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
283410	Nitrites					
28341000	Nitrites	7	2,5	7	2,5	
283421	Nitrate de potassium					
28342100	Nitrate de potassium	7	2,5	7	2,5	
283429	Nitrates (autres que de potassium ou de mercure)					
28342920	Nitrates de baryum, de béryllium, de cadmium, de cobalt, de nickel, de plomb	7	2,5	7	2,5	
28342940	Nitrate de cuivre	7	2,5	7	2,5	
28342980	Nitrates (autres que de potassium, de baryum, de béryllium, de cadmium, de cobalt, de nickel, de cuivre, de plomb et de mercure)	7	2,5	7	2,5	
2835	Phosphinates [hypophosphites], phosphonates [phosphites] et phosphates; polyphosphates, de constitution chimique définie ou non					
283510	Phosphinates [hypophosphites] et phosphonates [phosphites]					
28351000	Phosphinates [hypophosphites] et phosphonates [phosphites]	7	2,5	7	2,5	
283522	Phosphates de mono- ou de disodium					
28352200	Phosphates de mono- ou de disodium	7	2,5	7	2,5	
283524	Phosphates de potassium					
28352400	Phosphates de potassium	7	2,5	7	2,5	
283525	Hydrogénorthophosphate de calcium [phosphate dicalcique]					
28352500	Hydrogénorthophosphate de calcium [phosphate dicalcique]	7	2,5	7	2,5	
283526	Phosphates de calcium (à l'excl. de l'hydrogénorthophosphate de calcium [phosphate dicalcique])					
28352600	Phosphates de calcium (à l'excl. de l'hydrogénorthophosphate de calcium [phosphate dicalcique])	7	2,5	7	2,5	
283529	Phosphates (à l'excl. des phosphates de monosodium, de disodium, de potassium, de calcium et du mercure)					
28352910	Phosphate de triammonium	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
28352930	Phosphate de trisodium	7	2,5	7	2,5	
28352990	Phosphates (à l'excl. des phosphates de triammonium, de monosodium, de disodium, de trisodium, de potassium, de calcium et de mercure)	7	2,5	7	2,5	
283531	Triphosphate de sodium [tripolyphosphate de sodium], de constitution chimique définie ou non					
28353100	Triphosphate de sodium [tripolyphosphate de sodium], de constitution chimique définie ou non	7	2,5	7	2,5	
283539	Polyphosphates, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. du triphosphate de sodium [tripolyphosphate de sodium], et des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
28353900	Polyphosphates, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. du triphosphate de sodium [tripolyphosphate de sodium], et des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)	7	2,5	7	2,5	
2836	Carbonates; peroxocarbonates [percarbonates]; carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium					
283620	Carbonate de disodium					
28362000	Carbonate de disodium	7	2,5	0	1,5	A
283630	Hydrogénocarbonate [bicarbonate] de sodium					A
28363000	Hydrogénocarbonate [bicarbonate] de sodium	7	2,5	0	1,5	A
283640	Carbonates de potassium					A
28364000	Carbonates de potassium	7	2,5	0	1,5	A
283650	Carbonate de calcium					A
28365000	Carbonate de calcium	7	2,5	0	1,5	A
283660	Carbonate de baryum					A
28366000	Carbonate de baryum	7	2,5	0	1,5	A
283691	Carbonates de lithium					A
28369100	Carbonates de lithium	7	2,5	0	1,5	A
283692	Carbonate de strontium					A
28369200	Carbonate de strontium	7	2,5	0	1,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
283699	Carbonates et peroxocarbonates [percarbonates]; carbonates d'ammonium, y.c. le carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium (à l'excl. de l'hydrogénocarbonate [bicarbonate] de sodium, des carbonates de disodium, de potassium, de calcium)					A
28369911	Carbonates de magnésium, de cuivre	7	2,5	0	1,5	A
28369917	Carbonates; carbonates d'ammonium, y.c. le carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium (à l'excl. de l'hydrogénocarbonate [bicarbonate] de sodium, des carbonates de disodium, de potassium, de calcium, de baryum, de lithium, de strontium, de magnésium, de cuivre ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	0	1,5	A
28369990	Peroxocarbonates [percarbonates]	7	2,5	0	1,5	A
2837	Cyanures, oxycyanures et cyanures complexes					
283711	Cyanures de sodium					
28371100	Cyanures de sodium	7	2,5	7	2,5	
283719	Cyanures et oxycyanures (autres que de sodium et de mercure)					
28371900	Cyanures et oxycyanures (autres que de sodium et de mercure)	7	2,5	7	2,5	
283720	Cyanures complexes (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
28372000	Cyanures complexes (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
2839	Silicates; silicates des métaux alcalins du commerce (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
283911	Métasilicates de sodium					
28391100	Métasilicates de sodium	7	2,5	7	2,5	
283919	Silicates de sodium, y.c. les silicates du commerce (à l'excl. des métasilicates)					
28391900	Silicates de sodium, y.c. les silicates du commerce (à l'excl. des métasilicates)	7	2,5	7	2,5	
283990	Silicates, y.c. les silicates des métaux alcalins du commerce (à l'excl. des silicates de sodium)					
28399000	Silicates, y.c. les silicates des métaux alcalins du commerce (à l'excl. des silicates de sodium)	7	2,5	7	2,5	
2840	Borates; peroxoborates [perborates]					
284011	Tétraborate de disodium [borax raffiné], anhydre					
28401100	Tétraborate de disodium [borax raffiné], anhydre	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-230720011-201500221-anne2-15-1473-1	DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
284019	Tétraborate de disodium [borax raffiné] (à l'excl. du tétraborate de disodium anhydre)					
28401910	Tétraborate de disodium pentahydraté	7	2,5	7	2,5	
28401990	Tétraborate de disodium [borax raffiné] (sauf anhydre et à l'excl. du tétraborate de disodium pentahydraté)	7	2,5	7	2,5	
284020	Borates (à l'excl. du tétraborate de disodium [borax raffiné])					
28402010	Borates de sodium, anhydres (à l'excl. du tétraborate de disodium [borax raffiné])	7	2,5	7	2,5	
28402090	Borates (à l'excl. des borates de sodium anhydres et du tétraborate de disodium [borax raffiné])	7	2,5	7	2,5	
284030	Peroxoborates [perborates]					
28403000	Peroxoborates [perborates]	7	2,5	7	2,5	
2841	Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques					
284130	Dichromate de sodium					
28413000	Dichromate de sodium	7	2,5	7	2,5	
284150	Chromates, dichromates et peroxychromates (à l'excl. du dichromate de sodium ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
28415000	Chromates, dichromates et peroxychromates (à l'excl. du dichromate de sodium ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
284161	Permanganate de potassium					
28416100	Permanganate de potassium	7	2,5	7	2,5	
284169	Manganites, manganates et permanganates (à l'excl. du permanganate de potassium)					
28416900	Manganites, manganates et permanganates (à l'excl. du permanganate de potassium)	7	2,5	7	2,5	
284170	Molybdates					
28417000	Molybdates	7	2,5	7	2,5	
284180	Tungstates [wolframates]					
28418000	Tungstates [wolframates]	7	2,5	7	2,5	
284190	Sels des acides oxométalliques ou peroxométalliques (à l'excl. des chromates, des dichromates, des peroxychromates, des manganites, des manganates, des permanganates, des molybdates et des tungstates [wolframates])					
28419030	Zincates, vanadates	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
28419085	Sels des acides oxométalliques ou peroxyoxométalliques (à l'excl. des chromates, des dichromates, des peroxychromates, des manganites, des manganates, des permanganates, des molybdates, des tungstates [wolframates], des zincates et des vanadates)	7	2,5	7	2,5	
2842	Sels des acides ou peroxyacides inorganiques, y.c. les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des azotures et des sels des acides oxométalliques ou peroxyoxométalliques ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
284210	Silicates doubles ou complexes des acides ou peroxyacides inorganiques, y.c. les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
28421000	Silicates doubles ou complexes des acides ou peroxyacides inorganiques, y.c. les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)	7	2,5	7	2,5	
284290	Sels des acides ou peroxyacides inorganiques (à l'excl. des azotures, des sels des acides oxométalliques ou peroxyoxométalliques ainsi que des silicates doubles ou complexes [y.c. les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non] ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
28429010	Sels simples, doubles ou complexes des acides du sélénium ou du tellure	7	2,5	7	2,5	
28429080	Sels des acides ou peroxyacides inorganiques (à l'excl. des azotures, des sels des acides oxométalliques ou peroxyoxométalliques, des silicates doubles ou complexes [y.c. les aluminosilicates de constitution chimique définie ou non], des sels simples, doubles ou complexes des acides du sélénium ou du tellure ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
2843	Métaux précieux à l'état colloïdal; composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non; amalgames de métaux précieux					
284310	Métaux précieux à l'état colloïdal					
28431010	Argent, à l'état colloïdal	7	2,5	7	2,5	
28431090	Métaux précieux à l'état colloïdal (à l'excl. de l'argent)	7	2,5	7	2,5	
284321	Nitrate d'argent				Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
28432100	Nitrate d'argent	7	2,5	7	2,5	
284329	Composés d'argent, inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés de mercure ainsi que du nitrate d'argent)					
28432900	Composés d'argent, inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés de mercure ainsi que du nitrate d'argent)	7	2,5	7	2,5	
284330	Composés d'or, inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non					
28433000	Composés d'or, inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non	7	2,5	7	2,5	
284390	Composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés d'argent ou d'or); amalgames de métaux précieux					
28439010	Amalgames de métaux précieux	7	2,5	7	2,5	
28439090	Composés inorganiques ou organiques de métaux précieux, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés d'argent ou d'or)	7	2,5	7	2,5	
2844	Éléments et isotopes chimiques radioactifs, y.c. les éléments chimiques et isotopes fissiles ou fertiles, et leurs composés; mélanges et résidus contenant ces produits					
284410	Uranium naturel et ses composés; alliages, dispersions (y.c. les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel ou des composés de l'uranium naturel [Euratom]					
28441010	Uranium naturel, brut, sous forme de lingots; déchets et débris d'uranium naturel [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
28441030	Uranium naturel, ouvré [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
28441050	Alliages, dispersions (y.c. les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel et du fer ou des composés d'uranium naturel et du fer [ferro-uranium]	7	2,5	7	2,5	
28441090	Composés de l'uranium naturel; alliages, dispersions (y.c. les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium naturel ou des composés de l'uranium naturel [Euratom] (à l'excl. du ferro-uranium)	7	2,5	7	2,5	
284420	Uranium enrichi en U 235 et ses composés; plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y.c. les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235, du plutonium ou des composés de ces produits [Euratom]					
28442025	Alliages, dispersions (y.c. les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235 et du fer [ferro-uranium]	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
28442035	Uranium enrichi en U 235 et ses composés; alliages, dispersions (y.c. les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium enrichi en U 235 [Euratom] (à l'excl. du ferro-uranium)	7	2,5	7	2,5	
28442051	Mélanges d'uranium et de plutonium avec du fer [ferro-uranium]	7	2,5	7	2,5	
28442059	Mélanges d'uranium et de plutonium [Euratom] (à l'excl. du ferro-uranium)	7	2,5	7	2,5	
28442099	Plutonium et ses composés; alliages, dispersions (y.c. les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant du plutonium ou des composés de plutonium (à l'excl. des mélanges d'uranium et de plutonium)	7	2,5	7	2,5	
284430	Uranium appauvri en U 235 et ses composés; thorium et ses composés; alliages, dispersions (y.c. les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235, du thorium ou des composés de ces produits					
28443011	Cermets renfermant de l'uranium appauvri en U 235 ou des composés de ce produit	7	2,5	7	2,5	
28443019	Uranium appauvri en U 235; alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant de l'uranium appauvri en U 235 ou des composés de ces produits (à l'excl. des cermets)	7	2,5	7	2,5	
28443051	Cermets renfermant du thorium ou des composés de ce produit	7	2,5	7	2,5	
28443055	Thorium, brut; déchets et débris de thorium [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
28443061	Barres, profilés, fils, tôles, bandes et feuilles, en thorium [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
28443069	Thorium ouvré et alliages, dispersions, produits céramiques et mélanges renfermant du thorium ou des composés de thorium [Euratom] (à l'excl. des cermets ainsi que des barres, profilés, fils, tôles, bandes et feuilles)	7	2,5	7	2,5	
28443091	Composés du thorium ou de l'uranium appauvri en U 235, même mélangés entre eux [Euratom] (à l'excl. des sels de thorium)	7	2,5	7	2,5	
28443099	Sels de thorium	7	2,5	7	2,5	
284440	Éléments, isotopes et composés radioactifs; alliages, dispersions (y.c. les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composés; résidus radioactifs (sauf uranium naturel, uranium enrichi ou appauvri en U235, plutonium, du thorium					
28444010	Uranium renfermant de l'U 233 et ses composés; alliages, dispersions (y.c. les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant de l'U 233 ou des composés de ce produit	7	2,5	7	2,5	
28444020	Isotopes radioactifs artificiels [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
28444030	Composés des isotopes radioactifs artificiels [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
28444080	Éléments, isotopes et composés radioactifs [à l'excl. des éléments, isotopes et composés des n° 284410, 284420, 284430 et 2844 40 10 à 2844 40 30]; alliages, dispersions (y.c. les cermets), produits céramiques et mélanges renfermant ces éléments, isotopes ou composés; résidus radioactifs (à l'excl. des résidus de l'uranium appauvri en U 233)	7	2,5	7	2,5	
284450	Éléments combustibles [cartouches] usés [irradiés] de réacteurs nucléaires [Euratom]					Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
28445000	Éléments combustibles [cartouches] usés [irradiés] de réacteurs nucléaires [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
2845	Isotopes, non radioactifs; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non					
284510	Eau lourde [oxyde de deutérium] [Euratom]					
28451000	Eau lourde [oxyde de deutérium] [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
284590	Isotopes, non radioactifs et leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. de l'eau lourde [oxyde de deutérium])					
28459010	Deutérium et composés du deutérium; hydrogène et ses composés, enrichis en deutérium; mélanges et solutions contenant ces produits [Euratom] (à l'excl. de l'eau lourde [oxyde de deutérium])	7	2,5	7	2,5	
28459090	Isotopes, non radioactifs et leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. du deutérium, de l'eau lourde [oxyde de deutérium], et des autres composés du deutérium, de l'hydrogène et de ses composés, enrichis en deutérium, ainsi que des mélanges et solutions contenant ces produits)	7	2,5	7	2,5	
2846	Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux					
284610	Composés de cérium					
28461000	Composés de cérium	7	2,5	7	2,5	
284690	Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux (à l'excl. des composés de cérium)					
28469000	Composés, inorganiques ou organiques, des métaux des terres rares, de l'yttrium ou du scandium ou des mélanges de ces métaux (à l'excl. des composés de cérium)	7	2,5	7	2,5	
2847	Peroxyde d'hydrogène [eau oxygénée], même solidifié avec de l'urée					
284700	Peroxyde d'hydrogène [eau oxygénée], même solidifié avec de l'urée					
28470000	Peroxyde d'hydrogène [eau oxygénée], même solidifié avec de l'urée	7	2,5	7	2,5	
2848	Phosphures de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des ferrophosphores et des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
284800	Phosphures de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des ferrophosphores et des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
28480000	Phosphures de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des ferrophosphores et des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)	7	2,5	7	2,5	
2849	Carbures, de constitution chimique définie ou non					
284910	Carbure de calcium, de constitution chimique définie ou non					
28491000	Carbure de calcium, de constitution chimique définie ou non	7	2,5	7	2,5	
284920	Carbure de silicium, de constitution chimique définie ou non					
28492000	Carbure de silicium, de constitution chimique définie ou non	7	2,5	7	2,5	
284990	Carbures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des carbures de calcium ou de silicium et des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
28499010	Carbure de bore, de constitution chimique définie ou non	7	2,5	7	2,5	
28499030	Carbures de tungstène, de constitution chimique définie ou non	7	2,5	7	2,5	
28499050	Carbures d'aluminium, de chrome, de molybdène, de vanadium, de tantale et de titane, de constitution chimique définie ou non	7	2,5	7	2,5	
28499090	Carbures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des carbures de calcium, de silicium, de bore, de tungstène, d'aluminium, de chrome, de molybdène, de vanadium, de tantale, de titane et des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)	7	2,5	7	2,5	
2850	Hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés qui constituent également des carbures du n° 2849 et des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
285000	Hydrures, nitrures, azotures, siliciures et borures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés qui constituent également des carbures du n° 2849 et des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie)					
28500020	Hydrures et nitrures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés qui constituent également des carbures du n° 2849 et des composants inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
28500060	Azotures, siliciures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés qui constituent également des carbures du n° 2849 et des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
28500090	Borures, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des composés qui constituent également des carbures du n° 2849 et des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
2852	Composés, inorganiques ou organiques, du mercure, de constitution chimique définie ou non (à l'excl. des amalgames)					
285210	Composés, inorganiques ou organiques, du mercure, de constitution chimique définie (à l'excl. des amalgames)					
28521000	Composés, inorganiques ou organiques, du mercure, de constitution chimique définie (à l'excl. des amalgames)	7	2,5	7	2,5	
285290	Composés, inorganiques ou organiques, du mercure, de constitution chimique non définie (à l'excl. des amalgames)					
28529000	Composés, inorganiques ou organiques, du mercure, de constitution chimique non définie (à l'excl. des amalgames)	7	2,5	7	2,5	
2853	Composés inorganiques, y.c. les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté, n.d.a.; air liquide, y.c. l'air liquide dont les gaz ont été éliminés; air comprimé; amalgames (autres que de métaux précieux)					
285300	Composés inorganiques, y.c. les eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté, n.d.a.; air liquide, y.c. l'air liquide dont les gaz ont été éliminés; air comprimé; amalgames (autres que de métaux précieux)					
28530010	Eaux distillées, de conductibilité ou de même degré de pureté	7	2,5	0	2,5	A
28530030	Air liquide, y.c. l'air liquide dont les gaz rares ont été éliminés; air comprimé	7	2,5	7	2,5	
28530050	Chlorure de cyanogène	7	2,5	7	2,5	
28530090	Composés inorganiques, n.d.a.; amalgames (autres que de métaux précieux)	7	2,5	7	2,5	
29	CHAPITRE 29 - PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES					
2901	Hydrocarbures acycliques					
290110	Hydrocarbures acycliques, saturés				Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29011000	Hydrocarbures acycliques, saturés	7	2,5	7	2,5	
290121	Éthylène					
29012100	Éthylène	7	2,5	7	2,5	
290122	Propène [propylène]					
29012200	Propène [propylène]	7	2,5	7	2,5	
290123	Butène [butylène] et ses isomères					
29012300	Butène [butylène] et ses isomères	7	2,5	7	2,5	
290124	Buta-1,3-diène et isoprène					
29012400	Buta-1,3-diène et isoprène	7	2,5	7	2,5	
290129	Hydrocarbures acycliques, non saturés (à l'excl. de l'éthylène, du propène [propylène], du butène [butylène] et ses isomères ainsi que du buta-1,3-diène et de l'isoprène)					
29012900	Hydrocarbures acycliques, non saturés (à l'excl. de l'éthylène, du propène [propylène], du butène [butylène] et ses isomères ainsi que du buta-1,3-diène et de l'isoprène)	7	2,5	7	2,5	
2902	Hydrocarbures cycliques					
290211	Cyclohexane					
29021100	Cyclohexane	7	2,5	7	2,5	
290219	Hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques (à l'excl. du cyclohexane)					
29021900	Hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques (à l'excl. du cyclohexane)	7	2,5	7	2,5	
290220	Benzène					
29022000	Benzène	7	2,5	7	2,5	
290230	Toluène					
29023000	Toluène	7	2,5	7	2,5	
290241	o-Xylène					
29024100	o-Xylène	7	2,5	7	2,5	
290242	m-Xylène					
29024200	m-Xylène	7	2,5	7	2,5	
290243	p-Xylène					
29024300	p-Xylène	7	2,5	7	2,5	
290244	Isomères du xylène en mélange					
29024400	Isomères du xylène en mélange	7	2,5	7	2,5	
290250	Styrène					
29025000	Styrène	7	2,5	7	2,5	
290260	Éthylbenzène					
29026000	Éthylbenzène	7	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
290270	Cumène					
29027000	Cumène	7	2,5	7	2,5	
290290	Hydrocarbures cycliques (à l'excl. des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, du benzène, du toluène, des xylènes, du styrène, de l'éthylbenzène et du cumène)					
29029000	Hydrocarbures cycliques (à l'excl. des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, du benzène, du toluène, des xylènes, du styrène, de l'éthylbenzène et du cumène)	7	2,5	7	2,5	
2903	Dérivés halogénés des hydrocarbures					
290311	Chlorométhane [chlorure de méthyle] et chloroéthane [chlorure d'éthyle]					
29031100	Chlorométhane [chlorure de méthyle] et chloroéthane [chlorure d'éthyle]	7	2,5	7	2,5	
290312	Dichlorométhane [chlorure de méthylène]					
29031200	Dichlorométhane [chlorure de méthylène]	7	2,5	7	2,5	
290313	Chloroforme [trichlorométhane]					
29031300	Chloroforme [trichlorométhane]	7	2,5	7	2,5	
290314	Tétrachlorure de carbone					
29031400	Tétrachlorure de carbone	7	2,5	7	2,5	
290315	Dichlorure d'éthylène [ISO] [1,2-dichloroéthane]					
29031500	Dichlorure d'éthylène [ISO] [1,2-dichloroéthane]	7	2,5	7	2,5	
290319	Dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques (à l'excl. du chlorométhane [chlorure de méthyle], du chloroéthane [chlorure d'éthyle], du dichlorométhane [chlorure de méthylène], du chloroforme [trichlorométhane], du tétrachlorure de carbone et du dichlorure d'éthylène [ISO] [1,2-dichloroéthane])					
29031910	1,1,1-Trichloroéthane [méthylchloroforme]	7	2,5	7	2,5	
29031980	Dérivés chlorés saturés des hydrocarbures acycliques (à l'excl. du chlorométhane [chlorure de méthyle], du chloroéthane [chlorure d'éthyle], du dichlorométhane [chlorure de méthylène], du chloroforme [trichlorométhane], du tétrachlorure de carbone, du dichlorure d'éthylène [ISO] [1,2-dichloroéthane] et du 1,1,1-trichloroéthane [méthylchloroforme])	7	2,5	7	2,5	
290321	Chlorure de vinyle [chloroéthylène]					
29032100	Chlorure de vinyle [chloroéthylène]	7	2,5	7	2,5	
290322	Trichloroéthylène					
29032200	Trichloroéthylène	7	2,5	7	2,5	
290323	Tétrachloroéthylène [perchloroéthylène]					
29032300	Tétrachloroéthylène [perchloroéthylène]	7	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
290329	Dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques (à l'excl. du chlorure de vinyle [chloroéthylène], du trichloroéthylène et du tétrachloroéthylène [perchloroéthylène])					
29032900	Dérivés chlorés non saturés des hydrocarbures acycliques (à l'excl. du chlorure de vinyle [chloroéthylène], du trichloroéthylène et du tétrachloroéthylène [perchloroéthylène])	7	2,5	7	2,5	
290331	Dibromure d'éthylène [ISO] [1,2-dibromoéthane]					
29033100	Dibromure d'éthylène [ISO] [1,2-dibromoéthane]	7	2,5	7	2,5	
290339	Dérivés fluorés, dérivés bromés et dérivés iodés des hydrocarbures acycliques (à l'excl. du dibromure d'éthylène [ISO] [1,2-dibromoéthane])					
29033911	Bromométhane [bromure de méthyle]	7	2,5	7	2,5	
29033915	Dibromométhane	7	2,5	7	2,5	
29033919	Bromures [dérivés bromés] des hydrocarbures acycliques (à l'excl. du dibromure d'éthylène [ISO] [1,2-dibromoéthane], du bromométhane [bromure de méthyle] et du dibromométhane)	7	2,5	7	2,5	
29033990	Fluorures et iodures des hydrocarbures acycliques	7	2,5	7	2,5	
290371	Chlorodifluorométhane					
29037100	Chlorodifluorométhane	7	2,5	7	2,5	
290372	Dichlorotrifluoroéthanes					
29037200	Dichlorotrifluoroéthanes	7	2,5	7	2,5	
290373	Dichlorofluoroéthanes					
29037300	Dichlorofluoroéthanes	7	2,5	7	2,5	
290374	Chlorodifluoroéthanes					
29037400	Chlorodifluoroéthanes	7	2,5	7	2,5	
290375	Dichloropentafluoropropanes					
29037500	Dichloropentafluoropropanes	7	2,5	7	2,5	
290376	Bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et dibromotétrafluoroéthanes					
29037610	Bromochlorodifluorométhane	7	2,5	7	2,5	
29037620	Bromotrifluorométhane	7	2,5	7	2,5	
29037690	Dibromotétrafluoroéthanes	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
290377	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore (à l'excl. du chlorodifluoroéthane, des dichlorotrifluoroéthanes, dichlorofluoroéthanes, chlorodifluoroéthanes, Dichloropentafluoropropanes, Bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et dibromotétrafluoroéthanes)					
29037710	Trichlorofluorométhane	7	2,5	7	2,5	
29037720	Dichlorodifluorométhane	7	2,5	7	2,5	
29037730	Trichlorotrifluoroéthanes	7	2,5	7	2,5	
29037740	Dichlorotétrafluoroéthanes	7	2,5	7	2,5	
29037750	Chloropentafluoroéthane	7	2,5	7	2,5	
29037790	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, perhalogénés uniquement avec du fluor et du chlore, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
290378	Dérivés perhalogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, n.d.a.					
29037800	Dérivés perhalogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
290379	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents (à l'excl. des dérivés perhalogénés, du chlorodifluoroéthane, des dichlorotrifluoroéthanes, dichlorofluoroéthanes, chlorodifluoroéthanes, dichloropentafluoropropanes, Bromochlorodifluorométhane, bromotrifluorométhane et dibromotétrafluoroéthanes)					
29037911	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, halogénés uniquement avec du fluor et du chlore du méthane, éthane ou propane [HCFCs], n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
29037919	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, halogénés uniquement avec du fluor et du chlore, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
29037921	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, halogénés uniquement avec du fluor et du brome du méthane, éthane ou propane, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
29037929	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, halogénés uniquement avec du fluor et du brome, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
29037990	Dérivés halogénés des hydrocarbures acycliques contenant au moins deux halogènes différents, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
290381	1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane [HCH (ISO)], y compris lindane (ISO, DCI)					
29038100	1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane [HCH (ISO)], y compris lindane (ISO, DCI)	7	2,5	7	2,5	
290382	Aldrine (ISO), chlordane (ISO) et heptachlore (ISO)					
29038200	Aldrine (ISO), chlordane (ISO) et heptachlore (ISO)	7	2,5	7	2,5	
290389	Dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques (à l'excl. du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane [HCH (ISO)], du lindane (ISO, DCI), de l'aldrine (ISO), du chlordane (ISO) et de l'heptachlore (ISO))					
29038910	1,2-Dibromo-4-(1,2-dibromoéthyl)cyclohexane; tétrabromocyclooctanes	7	2,5	7	2,5	
29038990	Dérivés halogénés des hydrocarbures cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques (à l'excl. du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane [HCH (ISO)], du lindane (ISO, DCI), de l'aldrine (ISO), du chlordane (ISO), de l'heptachlore (ISO), du 1,2-dibromo-4-(1,2-dibromoéthyl)cyclohexane et des tétrabromocyclooctanes)	7	2,5	7	2,5	
290391	Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène					
29039100	Chlorobenzène, o-dichlorobenzène et p-dichlorobenzène	7	2,5	7	2,5	
290392	Hexachlorobenzène (ISO) et DDT (ISO) [clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane]					
29039200	Hexachlorobenzène (ISO) et DDT (ISO) [clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane]	7	2,5	7	2,5	
290399	Dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques (à l'excl. du chlorobenzène, du o-dichlorobenzène, du p-dichlorobenzène, de l'hexachlorobenzène (ISO) et du DDT (ISO) [clofénotane [DCI], 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane])					
29039910	2,3,4,5,6-Pentabromoéthylbenzène	7	2,5	7	2,5	
29039990	Dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques (à l'excl. du chlorobenzène, du o-dichlorobenzène, du p-dichlorobenzène, de l'hexachlorobenzène (ISO), du DDT (ISO) [clofénotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane] et du 2,3,4,5,6-pentabromoéthylbenzène)	7	2,5	7	2,5	
2904	Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés					
290410	Dérivés, seulement sulfonés, des hydrocarbures, leurs sels et leurs esters éthyliques					
29041000	Dérivés, seulement sulfonés, des hydrocarbures, leurs sels et leurs esters éthyliques	7	2,5	7	2,5	
290420	Dérivés, seulement nitrés ou seulement nitrosés, des hydrocarbures					
29042000	Dérivés, seulement nitrés ou seulement nitrosés, des hydrocarbures	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
290490	Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés (à l'excl. des dérivés seulement sulfonés, seulement nitrés ou seulement nitrosés)					
29049040	Trichloronitrométhane [chloropicrine]	7	2,5	7	2,5	
29049095	Dérivés sulfonés, nitrés ou nitrosés des hydrocarbures, même halogénés (à l'excl. des dérivés sulfohalogénés, du trichloronitrométhane [chloropicrine] ainsi que des dérivés seulement nitrés ou seulement nitrosés et des esters de glycérol avec des composés à fonction acide)	7	2,5	7	2,5	
2905	Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
290511	Méthanol [alcool méthylique]					
29051100	Méthanol [alcool méthylique]	7	2,5	7	2,5	
290512	Propane-1-ol [alcool propylique] et propane-2-ol [alcool isopropylique]					
29051200	Propane-1-ol [alcool propylique] et propane-2-ol [alcool isopropylique]	7	2,5	7	2,5	
290513	Butane-1-ol [alcool n-butylique]					
29051300	Butane-1-ol [alcool n-butylique]	7	2,5	7	2,5	
290514	Butanols (à l'excl. du butane-1-ol [alcool n-butylique])					
29051410	2-Méthylpropane-2-ol [alcool ter-butylique]	7	2,5	7	2,5	
29051490	Butanols (à l'excl. du butane-1-ol [alcool n-butylique] et du 2-méthylpropane-2-ol [alcool ter-butylique])	7	2,5	7	2,5	
290516	Octanol [alcool octylique] et ses isomères					
29051620	Octane-2-ol	7	2,5	7	2,5	
29051685	Octanol [alcool octylique] et ses isomères (à l'excl. du octane-2-ol)	7	2,5	7	2,5	
290517	Dodécane-1-ol [alcool laurique], hexadécane-1-ol [alcool cétylique] et octadécane-1-ol [alcool stéarique]					
29051700	Dodécane-1-ol [alcool laurique], hexadécane-1-ol [alcool cétylique] et octadécane-1-ol [alcool stéarique]	7	2,5	7	2,5	
290519	Monoalcools acycliques saturés (à l'excl. du méthanol [alcool méthylique], du propane-1-ol [alcool propylique], du propane-2-ol [alcool isopropylique], des butanols, de l'octanol [alcool octylique] et ses isomères, du dodécane-1-ol [alcool laurique], de l'hexadécane-1-ol [alcool cétylique] et de l'octadécane-1-ol [alcool stéarique])					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29051900	Monoalcools acycliques saturés (à l'excl. du méthanol [alcool méthylique], du propane-1-ol [alcool propylique], du propane-2-ol [alcool isopropylique], des butanols, de l'octanol [alcool octylque] et ses isomères, du dodécane-1-ol [alcool laurique], de l'hexadécane-1-ol [alcool cétylique] et de l'octadécane-1-ol [alcool stéarique])	7	2,5	7	2,5	
290522	Alcools terpéniques acycliques					
29052200	Alcools terpéniques acycliques	7	2,5	7	2,5	
290529	Monoalcools acycliques non saturés (à l'excl. des alcools terpéniques acycliques)					
29052910	Alcool allylique	7	2,5	7	2,5	
29052990	Monoalcools acycliques non saturés (à l'excl. de l'alcool allylique et des alcools terpéniques acycliques)	7	2,5	7	2,5	
290531	Éthylène glycol [éthanediol]					
29053100	Éthylène glycol [éthanediol]	7	2,5	7	2,5	
290532	Propylène glycol [propane-1,2-diol]					
29053200	Propylène glycol [propane-1,2-diol]	7	2,5	7	2,5	
290539	Diols acycliques (à l'excl. de l'éthylène glycol [éthanediol] et du propylène glycol [propane-1,2-diol])					
29053920	Butane-1,3-diol	7	2,5	7	2,5	
29053925	Butane-1,4-diol	7	2,5	7	2,5	
29053930	2,4,7,9-Tétraméthyldéc-5-yne-4,7-diol	7	2,5	7	2,5	
29053995	Diols acycliques (à l'excl. de l'éthylène glycol [éthanediol], du propylène glycol [propane-1,2-diol], du butane-1,3-diol, du butane-1,4-diol et du 2,4,7,9-tétraméthyldéc-5-yne-4,7-diol)	7	2,5	7	2,5	
290541	2-Éthyl-2-[hydroxyméthyl]propane-1,3-diol [triméthylolpropane]					
29054100	2-Éthyl-2-[hydroxyméthyl]propane-1,3-diol [triméthylolpropane]	7	2,5	7	2,5	
290542	Pentaérythritol [pentaérythrite]					
29054200	Pentaérythritol [pentaérythrite]	7	2,5	7	2,5	
290543	Mannitol					
29054300	Mannitol	7	2,5	7	2,5	
290544	D-Glucitol [sorbitol]					
29054411	D-Glucitol [sorbitol], en solution aqueuse, contenant du D-mannitol dans une proportion <= 2% en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol	7	2,5	7	2,5	
29054419	D-Glucitol [sorbitol], en solution aqueuse (à l'excl. du D-glucitol contenant du D-mannitol dans une proportion <= 2% en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol)	7	2,5	7	2,5	
29054491	D-glucitol [sorbitol], contenant du D-mannitol dans une proportion <= 2% en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du D-glucitol en solution aqueuse)	7	2,5	7	2,5	
29054499	D-Glucitol [sorbitol] (à l'excl. du D-glucitol en solution aqueuse ainsi que du D-glucitol contenant du D-mannitol dans une proportion <= 2% en poids, calculée sur sa teneur en D-glucitol)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture

972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-

DE

Date de télétransmission : 01/10/2015

Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
290545	Glycérol					
29054500	Glycérol	7	2,5	7	2,5	
290549	Triols, tétrols et autres polyalcools acycliques (à l'excl. des diols, du 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol [triméthylolpropane], du pentaérythritol, du mannitol, du D-glucitol [sorbitol] et du glycérol)					
29054900	Triols, tétrols et autres polyalcools acycliques (à l'excl. des diols, du 2-éthyl-2-(hydroxyméthyl)propane-1,3-diol [triméthylolpropane], du pentaérythritol, du mannitol, du D-glucitol [sorbitol] et du glycérol)	7	2,5	7	2,5	
290551	Ethchlorvynol [DCI]					
29055100	Ethchlorvynol [DCI]	7	2,5	7	2,5	
290559	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques (à l'excl. du ethchlorvynol [DCI])					
29055991	2,2-Bis[bromométhyl]propanediol	7	2,5	7	2,5	
29055998	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des alcools acycliques (à l'excl. du 2,2-Bis[bromométhyl]propanediol et du ethchlorvynol [DCI])	7	2,5	7	2,5	
2906	Alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
290611	Menthol					
29061100	Menthol	7	2,5	7	2,5	
290612	Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols					
29061200	Cyclohexanol, méthylcyclohexanols et diméthylcyclohexanols	7	2,5	7	2,5	
290613	Stérols et inositols					
29061310	Stérols	7	2,5	7	2,5	
29061390	Inositols	7	2,5	7	2,5	
290619	Alcools cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. du menthol, du cyclohexanol, des méthylcyclohexanols, des diméthylcyclohexanols, des stérols et des inositols)					
29061900	Alcools cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. du menthol, du cyclohexanol, des méthylcyclohexanols, des diméthylcyclohexanols, des stérols et des inositols)	7	2,5	7	2,5	
290621	Alcool benzylque					
29062100	Alcool benzylque	7	2,5	7	2,5	
290629	Alcools cycliques aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'alcool benzylque)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29062900	Alcools cycliques aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'alcool benzylque)	7	2,5	7	2,5	
	Phénols; phénols-alcools					
290711	Phénol [hydroxybenzène] et ses sels					
29071100	Phénol [hydroxybenzène] et ses sels	7	2,5	0	1,5	A
290712	Crésols et leurs sels					
29071200	Crésols et leurs sels	7	2,5	0	1,5	A
290713	Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits					
29071300	Octylphénol, nonylphénol et leurs isomères; sels de ces produits	7	2,5	0	1,5	A
290715	Naphtols et leurs sels					
29071510	1-Naphtol	7	2,5	0	1,5	A
29071590	Naphtols et leurs sels (à l'excl. du 1-naphtol)	7	2,5	0	1,5	A
290719	Monophénols (à l'excl. du phénol [hydroxybenzène], des crésols, de l'octylphénol, du nonylphénol, des isomères de l'octylphénol et du nonylphénol, des naphtols ainsi que des sels de tous ces produits)					
29071910	Xylénols et leurs sels	7	2,5	0	1,5	A
29071990	Monophénols (à l'excl. du phénol [hydroxybenzène], des crésols, de l'octylphénol, du nonylphénol, des isomères de l'octylphénol et du nonylphénol, des xylénols, des naphtols ainsi que des sels de tous ces produits)	7	2,5	0	1,5	A
290721	Résorcinol et ses sels					
29072100	Résorcinol et ses sels	7	2,5	0	1,5	A
290722	Hydroquinone et ses sels					
29072200	Hydroquinone et ses sels	7	2,5	0	1,5	A
290723	4,4'-Isopropylidènediphénol [bisphénol A, diphenylolpropane] et ses sels					
29072300	4,4'-Isopropylidènediphénol [bisphénol A, diphenylolpropane] et ses sels	7	2,5	0	1,5	A
290729	Polyphénols et phénols-alcools (à l'excl. du résorcinol, de l'hydroquinone, du 4,4'-isopropylidènediphénol [bisphénol A, diphenylolpropane] ainsi que des sels de ces produits)					
29072900	Polyphénols et phénols-alcools (à l'excl. du résorcinol, de l'hydroquinone, du 4,4'-isopropylidènediphénol [bisphénol A, diphenylolpropane] ainsi que des sels de ces produits)	7	2,5	0	1,5	A
2908	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools					
290811	Pentachlorophénol [ISO]					
29081100	Pentachlorophénol [ISO]	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
290819	Dérivés seulement halogénés des phénols ou des phénols-alcools et leurs sels (à l'excl. du pentachlorophénol [ISO])					
29081900	Dérivés seulement halogénés des phénols ou des phénols-alcools et leurs sels (à l'excl. du pentachlorophénol [ISO])	7	2,5	7	2,5	
290891	Dinosèbe [ISO] et ses sels					
29089100	Dinosèbe [ISO] et ses sels	7	2,5	7	2,5	
290892	4,6-Dinitro-o-crésol (DNOC (ISO)) et ses sels					
29089200	4,6-Dinitro-o-crésol (DNOC (ISO)) et ses sels	7	2,5	7	2,5	
290899	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools (à l'excl. des dérivés seulement halogénés et leurs sels, du dinosèbe (ISO) et ses sels et du 4,6-Dinitro-o-crésol (DNOC (ISO)) et ses sels)					
29089900	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des phénols ou des phénols-alcools (à l'excl. des dérivés seulement halogénés et leurs sels, du dinosèbe (ISO) et ses sels et du 4,6-Dinitro-o-crésol (DNOC (ISO)) et ses sels)	7	2,5	7	2,5	
2909	Éthers, éthers-alcools, éthers-phénols, éthers-alcools-phénols, peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones, de constitution chimique définie ou non, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
290911	Éther diéthylique [oxyde de diéthyle]					
29091100	Éther diéthylique [oxyde de diéthyle]	7	2,5	7	2,5	
290919	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'éther diéthylique [oxyde de diéthyle])					
29091910	Oxyde de tert-butyle et d'éthyle (oxyde d'éthyle et de tert-butyle, ETBE)	7	2,5	7	2,5	
29091990	Éthers acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'éther diéthylique [oxyde de diéthyle] et oxyde de tert-butyle et d'éthyle [oxyde d'éthyle et de tert-butyle, ETBE])	7	2,5	7	2,5	
290920	Éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
29092000	Éthers cyclaniques, cycléniques, cycloterpéniques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	7	2,5	7	2,5	
290930	Éthers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
29093010	Éther diphenylique [oxyde de diphenyle]	7	2,5	Acquise de réception en préfecture 971-239720011-201509221-annee2-15-1473-1		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29093031	Oxyde de pentabromodiphényle; 1,2,4,5-tétrabromo-3,6-bis[pentabromophénoxy]benzène	7	2,5	7	2,5	
29093035	1,2-Bis[2,4,6-tribromophénoxy]éthane destiné à la fabrication d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS]	7	2,5	7	2,5	
29093038	Dérivés bromés des éthers aromatiques (à l'excl. de l'oxyde de pentabromodiphényle, du 1,2,4,5-tétrabromo-3,6-bis[pentabromophénoxy]benzène et du 1,2-bis[2,4,6-tribromophénoxy]éthane destiné à la fabrication d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS])	7	2,5	7	2,5	
29093090	Éthers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des dérivés bromés et de l'éther diphénylique [oxyde de diphenyle])	7	2,5	7	2,5	
290941	2,2'-Oxydiéthanol [diéthylène-glycol]					
29094100	2,2'-Oxydiéthanol [diéthylène-glycol]	7	2,5	7	2,5	
290943	Éthers monobutyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol					
29094300	Éthers monobutyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol	7	2,5	7	2,5	
290944	Éthers monoalkyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol (à l'excl. des éthers monobutyliques)					
29094400	Éthers monoalkyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol (à l'excl. des éthers monobutyliques)	7	2,5	7	2,5	
290949	Éthers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. du 2,2'-oxydiéthanol [diéthylène-glycol] ainsi que des éthers monoalkyliques de l'éthylène-glycol ou du diéthylène-glycol)					
29094911	2-[2-Chloroéthoxy]éthanol	7	2,5	7	2,5	
29094980	Éthers-alcools cycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. du 2-(2-Chloroéthoxy)éthanol)	7	2,5	7	2,5	
290950	Éthers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29095000	Éthers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	7	2,5	7	2,5	
290960	Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
29096000	Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	7	2,5	7	2,5	
2910	Époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
291010	Oxiranne [oxyde d'éthylène]					
29101000	Oxiranne [oxyde d'éthylène]	7	2,5	7	2,5	
291020	Méthyloxiranne [oxyde de propylène]					
29102000	Méthyloxiranne [oxyde de propylène]	7	2,5	7	2,5	
291030	1-Chloro-2,3-époxypropane [épichlorhydrine]					
29103000	1-Chloro-2,3-époxypropane [épichlorhydrine]	7	2,5	7	2,5	
291040	Dieldrine [ISO] [DCI]					
29104000	Dieldrine [ISO] [DCI]	7	2,5	7	2,5	
291090	Époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'oxiranne [oxyde d'éthylène], du méthyoixiranne [oxyde de propylène], du 1-chloro-2,3-époxypropane [épichlorhydrine] et du dieldrine [ISO] [DCI])					
29109000	Époxydes, époxy-alcools, époxy-phénols et époxy-éthers, avec trois atomes dans le cycle, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'oxiranne [oxyde d'éthylène], du méthyoixiranne [oxyde de propylène], du 1-chloro-2,3-époxypropane [épichlorhydrine] et du dieldrine [ISO] [DCI])	7	2,5	7	2,5	
2911	Acétals et hémi-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
291100	Acétals et hémi-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
29110000	Acétals et hémi-acétals, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2912	Aldéhydes, même contenant d'autres fonctions oxygénées; polymères cycliques des aldéhydes; paraformaldéhyde					
291211	Méthanal [formaldéhyde]					
29121100	Méthanal [formaldéhyde]	7	2,5	7	2,5	
291212	Éthanal [acétaldéhyde]					
29121200	Éthanal [acétaldéhyde]	7	2,5	7	2,5	
291219	Aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. du méthanal [formaldéhyde] et de l'éthanal [acétaldéhyde])					
29121900	Aldéhydes acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. du méthanal [formaldéhyde] et de l'éthanal [acétaldéhyde])	7	2,5	7	2,5	
291221	Benzaldéhyde [aldéhyde benzoïque]					
29122100	Benzaldéhyde [aldéhyde benzoïque]	7	2,5	7	2,5	
291229	Aldéhydes cycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. du benzaldéhyde [aldéhyde benzoïque])					
29122900	Aldéhydes cycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. du benzaldéhyde [aldéhyde benzoïque])	7	2,5	7	2,5	
291241	Vanilline [aldéhyde méthylprotocatéchique]					
29124100	Vanilline [aldéhyde méthylprotocatéchique]	7	2,5	7	2,5	
291242	Éthylvanilline [aldéhyde éthylprotocatéchique]					
29124200	Éthylvanilline [aldéhyde éthylprotocatéchique]	7	2,5	7	2,5	
291249	Aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. de la vanilline [aldéhyde méthylprotocatéchique] et de l'éthylvanilline [aldéhyde éthylprotocatéchique])					
29124900	Aldéhydes-alcools, aldéhydes-éthers, aldéhydes-phénols et aldéhydes contenant d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. de la vanilline [aldéhyde méthylprotocatéchique] et de l'éthylvanilline [aldéhyde éthylprotocatéchique])	7	2,5	7	2,5	
291250	Polymères cycliques des aldéhydes					
29125000	Polymères cycliques des aldéhydes	7	2,5	7	2,5	
291260	Paraformaldéhyde					
29126000	Paraformaldéhyde	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
2913	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des aldéhydes, des polymères cycliques des aldéhydes ou du formaldéhyde					
291300	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des aldéhydes, des polymères cycliques des aldéhydes ou du formaldéhyde					
29130000	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des aldéhydes, des polymères cycliques des aldéhydes ou du formaldéhyde	7	2,5	7	2,5	
2914	Cétones et quinones, même contenant d'autres fonctions oxygénées, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
291411	Acétone					
29141100	Acétone	7	2,5	7	2,5	
291412	Butanone [méthyléthylcétone]					
29141200	Butanone [méthyléthylcétone]	7	2,5	7	2,5	
291413	4-Méthylpentane-2-one [méthylisobutylcétone]					
29141300	4-Méthylpentane-2-one [méthylisobutylcétone]	7	2,5	7	2,5	
291419	Cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. de l'acétone, du butanone [méthyléthylcétone] et du 4-méthylpentane-2-one [méthylisobutylcétone])					
29141910	5-Méthylhexane-2-one	7	2,5	7	2,5	
29141990	Cétones acycliques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. de l'acétone, du butanone [méthyléthylcétone], du 4-méthylpentane-2-one [méthylisobutylcétone] et du 5-méthylhexane-2-one)	7	2,5	7	2,5	
291422	Cyclohexanone et méthylcyclohexanones					
29142200	Cyclohexanone et méthylcyclohexanones	7	2,5	7	2,5	
291423	Ionones et méthylionones					
29142300	Ionones et méthylionones	7	2,5	7	2,5	
291429	Cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. de la cyclohexanone, des méthylcyclohexanones, des ionones et méthylionones)					
29142900	Cétones cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. de la cyclohexanone, des méthylcyclohexanones, des ionones et méthylionones)	7	2,5	7	2,5	
291431	Phénylacétone [phénylpropane-2-one]					
29143100	Phénylacétone [phénylpropane-2-one]	7	2,5972-239720014-20250922	7	2,5972-239720014-20250922	Annexe 2-15-1473-1
						Accusé de réception en préfecture Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
291439	Cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. de la phénylacétone [phénylpropane-2-one])					
29143900	Cétones aromatiques ne contenant pas d'autres fonctions oxygénées (à l'excl. de la phénylacétone [phénylpropane-2-one])	7	2,5	7	2,5	
291440	Cétones-alcools et cétones-aldéhydes					
29144010	4-Hydroxy-4-méthylpentane-2-one [diacétone alcool]	7	2,5	7	2,5	
29144090	Cétones-alcools et cétones-aldéhydes (à l'excl. du 4-hydroxy-4-méthylpentane-2-one [diacétone alcool])	7	2,5	7	2,5	
291450	Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées					
29145000	Cétones-phénols et cétones contenant d'autres fonctions oxygénées	7	2,5	7	2,5	
291461	Anthraquinone					
29146100	Anthraquinone	7	2,5	7	2,5	
291469	Quinones (à l'excl. de l'anthraquinone)					
29146910	1,4-Naphtoquinone	7	2,5	7	2,5	
29146990	Quinones (à l'excl. de l'anthraquinone et du 1,4-naphtoquinone)	7	2,5	7	2,5	
291470	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des cétones ou des quinones (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29147000	Dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés des cétones ou des quinones (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
2915	Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
291511	Acide formique					
29151100	Acide formique	7	2,5	7	2,5	
291512	Sels de l'acide formique					
29151200	Sels de l'acide formique	7	2,5	7	2,5	
291513	Esters de l'acide formique					
29151300	Esters de l'acide formique	7	2,5	7	2,5	
291521	Acide acétique					
29152100	Acide acétique	7	2,5	7	2,5	
291524	Anhydride acétique					
29152400	Anhydride acétique	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
291529	Sels de l'acide acétique (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29152900	Sels de l'acide acétique (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
291531	Acétate d'éthyle					
29153100	Acétate d'éthyle	7	2,5	7	2,5	
291532	Acétate de vinyle					
29153200	Acétate de vinyle	7	2,5	7	2,5	
291533	Acétate de n-butyle					
29153300	Acétate de n-butyle	7	2,5	7	2,5	
291536	Acétate de dinosèbe [ISO]					
29153600	Acétate de dinosèbe [ISO]	7	2,5	7	2,5	
291539	Esters de l'acide acétique (à l'excl. des acétates d'éthyle, de vinyle, de n-butyle et de dinosèbe [ISO])					
29153900	Esters de l'acide acétique (à l'excl. des acétates d'éthyle, de vinyle, de n-butyle et de dinosèbe [ISO])	7	2,5	7	2,5	
291540	Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters					
29154000	Acides mono-, di- ou trichloroacétiques, leurs sels et leurs esters	7	2,5	7	2,5	
291550	Acide propionique, ses sels et ses esters					
29155000	Acide propionique, ses sels et ses esters	7	2,5	7	2,5	
291560	Acides butanoïques, acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters					
29156011	Diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène	7	2,5	7	2,5	
29156019	Acides butanoïques, leurs sels et leurs esters (à l'excl. du diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène)	7	2,5	7	2,5	
29156090	Acides pentanoïques, leurs sels et leurs esters	7	2,5	7	2,5	
291570	Acide palmitique, acide stéarique, leurs sels et leurs esters					
29157040	Acide palmitique, ses sels et ses esters	7	2,5	7	2,5	
29157050	Acide stéarique, ses sels et ses esters	7	2,5	7	2,5	
291590	Acides monocarboxyliques acycliques saturés, anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides formique, acétique, mono- ou trichloroacétiques, propionique, butanoïques, pentanoïques, palmitique, stéarique et laurique et de leurs sels et esters et de l'anhydride acétique)					
29159030	Acide laurique, ses sels et ses esters	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29159070	Acides monocarboxyliques acycliques saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides formique, acétique, mono-, di- ou trichloroacétiques, propionique, butanoïques, pentanoïques, palmitique, stéarique et laurique et de leurs sels et esters et de l'anhydride acétique)	7	2,5	7	2,5	
2916	Acides monocarboxyliques acycliques non saturés et acides monocarboxyliques cycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
291611	Acide acrylique et ses sels					
29161100	Acide acrylique et ses sels	7	2,5	7	2,5	
291612	Esters de l'acide acrylique					
29161200	Esters de l'acide acrylique	7	2,5	7	2,5	
291613	Acide méthacrylique et ses sels					
29161300	Acide méthacrylique et ses sels	7	2,5	7	2,5	
291614	Esters de l'acide méthacrylique					
29161400	Esters de l'acide méthacrylique	7	2,5	7	2,5	
291615	Acides oléique, linoléique ou linolénique, leurs sels et leurs esters (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29161500	Acides oléique, linoléique ou linolénique, leurs sels et leurs esters (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
291616	Binapacryl (ISO)					
29161600	Binapacryl (ISO)	7	2,5	7	2,5	
291619	Acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides acrylique, méthacrylique, oléique, linoléique ou linolénique ainsi que d'					
29161910	Acides undécenoïques, leurs sels et leurs esters	7	2,5	7	2,5	
29161940	Acide crotonique	7	2,5	7	2,5	
29161995	Acides monocarboxyliques acycliques non saturés, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides acrylique, méthacrylique, oléique, linoléique, linolénique ou undécenoïques et des sels et esters de ces produits ainsi qu'à l'excl. de l'acide crotonique et du binapacryl [ISO])	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
291620	Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29162000	Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
291631	Acide benzoïque, ses sels et ses esters (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29163100	Acide benzoïque, ses sels et ses esters (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
291632	Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle					
29163200	Peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle	7	2,5	7	2,5	
291634	Acide phénylacétique et ses sels					
29163400	Acide phénylacétique et ses sels	7	2,5	7	2,5	
291639	Acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'acide benzoïque, ses sels et ses esters, du peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle,du binapacryl (ISO) ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
29163910	Esters de l'acide phénylacétique	7	2,5	7	2,5	
29163990	Acides monocarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. de l'acide benzoïque, ses sels et ses esters, du peroxyde de benzoyle et chlorure de benzoyle, du binapacryl (ISO), de l'acide phénylacétique et ses sels et esters ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)	7	2,5	7	2,5	
2917	Acides polycarboxyliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
291711	Acide oxalique, ses sels et ses esters (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29171100	Acide oxalique, ses sels et ses esters (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
291712	Acide adipique, ses sels et ses esters					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29171200	Acide adipique, ses sels et ses esters	7	2,5	7	2,5	
291713	Acide azélaïque, acide sébacique, leurs sels et leurs esters					
29171310	Acide sébacique	7	2,5	7	2,5	
29171390	Acide azélaïque, leurs sels et leurs esters ainsi que les sels et esters de l'acide sébacique	7	2,5	7	2,5	
291714	Anhydride maléique					
29171400	Anhydride maléique	7	2,5	7	2,5	
291719	Acides polycarboxyliques acycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides oxalique, adipique, azélaïque ou sébacique et des sels et esters de ces acides, de l'anhydride maléique ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29171910	Acide malonique, ses sels et ses esters	7	2,5	7	2,5	
29171990	Acides polycarboxyliques acycliques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides oxalique, adipique, azélaïque, sébacique ou malonique et des sels et esters de ces acides, de l'anhydride maléique ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
291720	Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés					
29172000	Acides polycarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés	7	2,5	7	2,5	
291732	Orthophtalates de dioctyle					
29173200	Orthophtalates de dioctyle	7	2,5	7	2,5	
291733	Orthophtalates de dinonyl ou de didécyle					
29173300	Orthophtalates de dinonyl ou de didécyle	7	2,5	7	2,5	
291734	Esters de l'acide orthophtalique (à l'excl. des orthophtalates de dioctyle, de dinonyl ou de didécyle)					
29173400	Esters de l'acide orthophtalique (à l'excl. des orthophtalates de dioctyle, de dinonyl ou de didécyle)	7	2,5	7	2,5	
291735	Anhydride phtalique					
29173500	Anhydride phtalique	7	2,5	7	2,5	
291736	Acide téréphthalique et ses sels					
29173600	Acide téréphthalique et ses sels	7	2,5	7	2,5	
291737	Téréphthalate de diméthyle					
29173700	Téréphthalate de diméthyle	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
291739	Acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des esters de l'acide orthophthalique, de l'anhydride phtalique, de l'acide téraphthalique)					
29173920	Ester ou anhydride de l'acide tétrabromophtalique; acide benzène-1,2,4-tricarboxylique; dichlorure d'isophtaloyle, contenant en poids 0,8 % ou moins de dichlorure de téraphthaloyle; acide naphtalène-1,4,5,8-tétracarboxylique; anhydride tétrachlorophtalique; 3,5-bis(méthoxycarbonyl)benzènesulfonate de sodium	7	2,5	7	2,5	
29173995	Acides polycarboxyliques aromatiques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. d'ester ou anhydride de l'acide tétrabromophtalique, des esters de l'acide orthophthalique, de l'anhydride phtalique, de l'acide téraphthalique et ses sels, du téraphthalate de diméthyle, de l'acide benzène-1,2,4-tricarboxylique, du dichlorure d'isophtaloyle contenant en poids <= 0,8% de dichlorure de téraphthaloyle, de l'acide naphtalène-1,4,5,8-tétracarboxylique, de l'anhydride tétrachlorophtalique et du 3,5-bis[méthoxycarbonyl]benzènesulfonate de sodium)	7	2,5	7	2,5	
2918	Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
291811	Acide lactique, ses sels et ses esters (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29181100	Acide lactique, ses sels et ses esters (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
291812	Acide tartrique					
29181200	Acide tartrique	7	2,5	7	2,5	
291813	Sels et esters de l'acide tartrique					
29181300	Sels et esters de l'acide tartrique	7	2,5	7	2,5	
291814	Acide citrique					
29181400	Acide citrique	7	2,5	7	2,5	
291815	Sels et esters de l'acide citrique (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29181500	Sels et esters de l'acide citrique (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
291816	Acide gluconique, ses sels et ses esters					
29181600	Acide gluconique, ses sels et ses esters	7	2,5	7	2,5	
291818	Chlorobenzilate [ISO]				Accusé de réception en préfecture 971-239720011-201509221-anne2-15-1473-1	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29181800	Chlorobenzilate [ISO]	7	2,5	7	2,5	
291819	Acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides lactique, tartrique, citrique ou gluconique)					
29181930	Acide cholique, acide 3-alpha, 12-alpha-dihydroxy-5-beta-cholane-24-oïque [acide désoxycholique], leurs sels et leurs esters	7	2,5	7	2,5	
29181940	Acide 2,2-bis[hydroxyméthyl]propionique	7	2,5	7	2,5	
29181950	Acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique (acide benzilique)	7	2,5	7	2,5	
29181998	Acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (sauf acides lactique, tartrique, citrique, gluconique, cholique ou 3-alpha, 12-alpha -dihydroxy-5-beta-cholane-24-oïque [acide désoxycholique], sels et esters de ces produits, de l' acide 2,2-bis[hydroxyméthyl]propionique ainsi que du chlorobenzilate [ISO] et de l'acide 2,2-diphényl-2-hydroxyacétique (acide benzilique))	7	2,5	7	2,5	
291821	Acide salicylique et ses sels (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29182100	Acide salicylique et ses sels (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
291822	Acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters					
29182200	Acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters	7	2,5	7	2,5	
291823	Esters de l'acide salicylique et leurs sels (à l'excl. de l'acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters)					
29182300	Esters de l'acide salicylique et leurs sels (à l'excl. de l'acide o-acétylsalicylique, ses sels et ses esters)	7	2,5	7	2,5	
291829	Acides carboxyliques à fonction phénol mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides salicylique ou o-acétylsalicylique ainsi que des sels et esters de ces produits)					
29182900	Acides carboxyliques à fonction phénol mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides salicylique ou o-acétylsalicylique ainsi que des sels et esters de ces produits)	7	2,5	7	2,5	
291830	Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29183000	Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés	7	2,5	7	2,5	
291891	2,4,5-T [ISO] [acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique], ses sels et ses esters					
29189100	2,4,5-T [ISO] [acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique], ses sels et ses esters	7	2,5	7	2,5	
291899	Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides contenant uniquement la fonction alcool, phénol,					
29189940	Acide 2,6-diméthoxybenzoïque; dicamba (ISO); phénoxyacétate de sodium	7	2,5	7	2,5	
29189990	Acides carboxyliques contenant des fonctions oxygénées supplémentaires, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des acides contenant uniquement la fonction alcool, phénol, aldéhyde ou cétone ainsi que de l'acide 2,6-diméthoxybenzoïque, du Dicamba [ISO], du phénoxyacétate de sodium et du 2,4,5-T [ISO] [acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique] et ses sels et esters)	7	2,5	7	2,5	
2919	Esters phosphoriques et leurs sels, y.c. les lactophosphates; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés					
291910	Phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)					
29191000	Phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)	7	2,5	7	2,5	
291990	Esters phosphoriques et leurs sels, y.c. les lactophosphates; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. du phosphate de tris[2,3-dibromopropyle])					
29199000	Esters phosphoriques et leurs sels, y.c. les lactophosphates; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés [à l'excl. du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)]	7	2,5	7	2,5	
2920	Esters des acides inorganiques des non-métaux et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des esters des halogénures d'hydrogène et des esters phosphoriques et leurs sels, leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés)					
292011	Parathion [ISO] et parathion-méthyle [ISO] [méthyle parathion]				Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29201100	Parathion [ISO] et parathion-méthyle [ISO] [méthyle parathion]	7	2,5	7	2,5	
292019	Esters thiophosphoriques [phosphorothioates] et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. du parathion [ISO] et du parathion-méthyle [ISO] [méthyle parathion])					
29201900	Esters thiophosphoriques [phosphorothioates] et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. du parathion [ISO] et du parathion-méthyle [ISO] [méthyle parathion])	7	2,5	7	2,5	
292090	Esters des acides inorganiques des non-métaux et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des esters des halogénures d'hydrogène, des esters thiophosphoriques [phosphorothioates], de leurs sels et de leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés)					
29209010	Esters sulfuriques et esters carboniques; leurs sels et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
29209020	Phosphonate de diméthyle [phosphite de diméthyle]	7	2,5	7	2,5	
29209030	Phosphite de triméthyle [triméthoxyphosphine]	7	2,5	7	2,5	
29209040	Phosphite de triéthyle	7	2,5	7	2,5	
29209050	Phosphonate de diéthyle [hydrogenophosphite de diéthyle] [phosphite de diéthyle]	7	2,5	7	2,5	
29209085	Esters des acides inorganiques des non-métaux et leurs sels; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés (à l'excl. des esters des halogénures d'hydrogène, des esters phosphoriques, des esters thiophosphoriques [phosphorothioates], sulfuriques ou carboniques, des sels et des dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés de ces produits, du phosphonate de diméthyle [phosphite de diméthyle], du phosphite de triméthyle [triméthoxyphosphine], du phosphite de triéthyle et du phosphonate de diéthyle [hydrogenophosphite de diéthyle] [phosphite de diéthyle])	7	2,5	7	2,5	
2921	Composés à fonction amine					
292111	Mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels					
29211100	Mono-, di- ou triméthylamine et leurs sels	7	2,5	7	2,5	
292119	Monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de la mono-, di- ou triméthylamine et des sels de ces produits)					
29211940	1,1,3,3-Tétraméthylbutylamine	7	2,5	7	2,5	
29211950	Diéthylamine et ses sels	7	2,5	7	2,5	
29211960	Chlorhydrate de chlorure de 2-(N,N-diéthylamino)éthyle; chlorhydrate de chlorure de 2-(N,N-diisopropylamino)éthyle et du 2-(N,N-diméthylamino)éthyle	7	2,5	7	2,5	
29211999	Monoamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de la mono-, di- ou triméthylamine, de la diéthylamine, et des sels de ces produits ainsi que du 1,1,3,3-tétraméthylbutylamine), chlorhydrate de chlorure de 2-(N,N-diéthylamino)éthyle; chlorhydrate de chlorure de 2-(N,N-diisopropylamino)éthyle et du 2-(N,N-diméthylamino)éthyle	7	2,5	7	2,5	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 072-239720011-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
292121	Éthylènediamine et ses sels					
29212100	Éthylènediamine et ses sels	7	2,5	7	2,5	
292122	Hexaméthylènediamine et ses sels					
29212200	Hexaméthylènediamine et ses sels	7	2,5	7	2,5	
292129	Polyamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de l'éthylènediamine, de l'hexaméthylènediamine et des sels de ces produits)					
29212900	Polyamines acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de l'éthylènediamine, de l'hexaméthylènediamine et des sels de ces produits)	7	2,5	7	2,5	
292130	Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits					
29213010	Cyclohexylamine, cyclohexyldiméthylamine, et leurs sels	7	2,5	7	2,5	
29213091	Cyclohex-1,3-ylènediamine [1,3-diaminocyclohexane]	7	2,5	7	2,5	
29213099	Monoamines et polyamines cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de la cyclohexylamine, de la cyclohexyldiméthylamine et des sels de ces produits ainsi que du cyclohex-1,3-ylènediamine [1,3-diaminocyclohexane])	7	2,5	7	2,5	
292141	Aniline et ses sels (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29214100	Aniline et ses sels (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
292142	Dérivés de l'aniline et leurs sels					
29214200	Dérivés de l'aniline et leurs sels	7	2,5	7	2,5	
292143	Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits					
29214300	Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits	7	2,5	7	2,5	
292144	Diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits					
29214400	Diphénylamine et ses dérivés; sels de ces produits	7	2,5	7	2,5	
292145	1-Naphtylamine [alpha-naphtylamine], 2-naphtylamine [β-naphtylamine] et leurs dérivés; sels de ces produits					
29214500	1-Naphtylamine [alpha-naphtylamine], 2-naphtylamine [β-naphtylamine] et leurs dérivés; sels de ces produits	7	2,5	7	2,5	
292146	Amfétamine [DCI], benzfétamine [DCI], dexamfétamine [DCI], étilamfétamine [DCI], fencamfamine [DCI], léfétamine [DCI], lévamfétamine [DCI], méfénorex [DCI] et phentermine [DCI] ainsi que leurs sels					
29214600	Amfétamine [DCI], benzfétamine [DCI], dexamfétamine [DCI], étilamfétamine [DCI], fencamfamine [DCI], léfétamine [DCI], lévamfétamine [DCI], méfénorex [DCI] et phentermine [DCI] ainsi que leurs sels	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
292149	Monoamines aromatiques et leurs dérivés, et sels de ces produits (à l'excl. de l'aniline, des toluidines, de la diphenylamine, de la 1-naphtylamine, de la 2-naphtylamine et de leurs dérivés et des sels de ces produits ainsi que de l'amfétamine [DCI], du benzéfétamine [DCI], du dexamfétamine [DCI], de l'étilamfétamine [DCI], du fencamfamine [DCI], du léfétamine [DCI], du lévamfétamine [DCI], du méfénorex [DCI] et du phentermine [DCI] et leurs sels)					
29214900	Monoamines aromatiques et leurs dérivés, et sels de ces produits (à l'excl. de l'aniline, des toluidines, de la diphenylamine, de la 1-naphtylamine, de la 2-naphtylamine et de leurs dérivés et des sels de ces produits ainsi que de l'amfétamine [DCI], du benzéfétamine [DCI], du dexamfétamine [DCI], de l'étilamfétamine [DCI], du fencamfamine [DCI], du léfétamine [DCI], du lévamfétamine [DCI], du méfénorex [DCI] et du phentermine [DCI] et leurs sels)	7	2,5	7	2,5	
292151	o-, m-, p-Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés; sels de ces produits					
29215111	m-Phénylènediamine d'une pureté en poids >= 99% et contenant <= 1% en poids d'eau, <= 200 mg/kg d'o-phénylènediamine et <= 450 mg/kg de p-phénylènediamine	7	2,5	7	2,5	
29215119	o-Phénylènediamine, m-Phénylènediamine, p-Phénylènediamine, diaminotoluènes, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés; sels de ces produits (à l'excl. du m-Phénylènediamine d'une pureté en poids >= 99% et contenant <= 1% en poids d'eau, <= 200 mg/kg d'o-Phénylènediamine et <= 450 mg/kg de p-Phénylènediamine)	7	2,5	7	2,5	
29215190	Dérivés de la o-, m-, p-Phénylènediamine ou des diaminotoluènes; sels de ces produits (à l'excl. des dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés et de leurs sels)	7	2,5	7	2,5	
292159	Polyamines aromatiques et leurs dérivés, et sels de ces produits (à l'excl. de la o-, m-, p-Phénylènediamine, des diaminotoluènes et de leurs dérivés ainsi que des sels de ces produits)					
29215950	m-Phénylènebis(méthylamine); 2,2'-dichloro-4,4'-méthylènedianiline; 4,4'-bi-o-toluidine; 1,8-naphtylènediamine	7	2,5	7	2,5	
29215990	Polyamines aromatiques et leurs dérivés, et sels de ces produits (à l'excl. de la o-, m-, p-Phénylènediamine, des diaminotoluènes et de leurs dérivés ainsi que des sels de ces produits, m-Phénylènebis[méthylamine], 2,2'-dichloro-4,4'-méthylènedianiline, 4,4'-bi-o-toluidine et 1,8-naphtylènediamine)	7	2,5	7	2,5	
2922	Composés aminés à fonctions oxygénées					
292211	Monoéthanolamine et ses sels					
29221100	Monoéthanolamine et ses sels	7	2,5	7	2,5	
292212	Diéthanolamine et ses sels					
29221200	Diéthanolamine et ses sels	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
292213	Triéthanolamine et ses sels					
29221310	Triéthanolamine	7	2,5	7	2,5	
29221390	Sels du triéthanolamine	7	2,5	7	2,5	
292214	Dextropropoxyphène [DCI] et ses sels					
29221400	Dextropropoxyphène [DCI] et ses sels	7	2,5	7	2,5	
292219	Amino-alcools, leurs éthers et leurs esters; sels de ces produits (sauf ceux à fonctions oxygénées différentes et à l'excl. de la monoéthanolamine, de la diéthanolamine, de la triéthanolamine, du dextropropoxyphène ainsi que des sels de ces produits)					
29221910	N-Éthyldiéthanolamine	7	2,5	7	2,5	
29221920	2,2'-Méthyliminodiéthanol [N-méthyldiéthanolamine]	7	2,5	7	2,5	
29221930	2-(N,N-diisopropylamine)éthanol	7	2,5	7	2,5	
29221985	Amino-alcools, leurs éthers et leurs esters; sels de ces produits (sauf ceux à fonctions oxygénées différentes et à l'excl. de la monoéthanolamine, de la diéthanolamine, de la triéthanolamine, du dextropropoxyphène ainsi que des sels de ces produits ainsi que du N-éthyldiéthanolamine et du 2,2'-méthyliminodiéthanol [N-méthyldiéthanolamine] et 2-(N,N-diisopropylamine)éthanol)	7	2,5	7	2,5	
292221	Acides aminonaphtolsulfoniques et leurs sels					
29222100	Acides aminonaphtolsulfoniques et leurs sels	7	2,5	7	2,5	
292229	Amino-naphtols et autres amino-phénols, leurs éthers et esters; sels de ces produits (à l'excl. des amino-naphtols et autres amino-phénols à fonctions oxygénées différentes, des acides aminonaphtolsulfoniques et leurs sels)					
29222900	Amino-naphtols et autres amino-phénols, leurs éthers et esters; sels de ces produits (à l'excl. des amino-naphtols et autres amino-phénols à fonctions oxygénées différentes, des acides aminonaphtolsulfoniques et leurs sels)	7	2,5	7	2,5	
292231	Amfépramone [DCI], méthadone [DCI] et norméthadone [DCI] ainsi que leurs sels					
29223100	Amfépramone [DCI], méthadone [DCI] et norméthadone [DCI] ainsi que leurs sels	7	2,5	7	2,5	
292239	Amino-aldéhydes, amino-cétones et amino-quinones; sels de ces produits (autres que ceux à fonctions oxygénées différentes ainsi que de l'amfépramone [DCI], du méthadone [DCI] et du norméthadone [DCI] et de leurs sels)					
29223900	Amino-aldéhydes, amino-cétones et amino-quinones; sels de ces produits (autres que ceux à fonctions oxygénées différentes ainsi que de l'amfépramone [DCI], du méthadone [DCI] et du norméthadone [DCI] et de leurs sels)	7	2,5	7	2,5	
292241	Lysine et ses esters; sels de ces produits					Acquisé de réception en préfecture 971-239720014-20150922 anne2-15-1473-1

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29224100	Lysine et ses esters; sels de ces produits	7	2,5	7	2,5	
292242	Acide glutamique et ses sels					
29224200	Acide glutamique et ses sels	7	2,5	7	2,5	
292243	Acide anthranilique et ses sels					
29224300	Acide anthranilique et ses sels	7	2,5	7	2,5	
292244	Tilidine [DCI] et ses sels					
29224400	Tilidine [DCI] et ses sels	7	2,5	7	2,5	
292249	Amino-acides et leurs esters; sels de ces produits (à l'excl. des amino-acides à fonctions oxygénées différentes ainsi que de la lysine et de ses esters, leurs sels, de l'acide glutamique, de l'acide anthranilique et du tilidine [DCI] et leurs sels)					
29224920	beta-Alanine	7	2,5	7	2,5	
29224985	Amino-acides et leurs esters; sels de ces produits (autres que ceux à fonctions oxygénées différentes et à l'excl. de la lysine et ses esters et des sels de ces produits, de l'acide glutamique et de ses sels, du tilidin [DCI] et ses sels, de l'acide anthranilique et ses sels et beta-alanine)	7	2,5	7	2,5	
292250	Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées (à l'excl. des amino-alcools, des amino-naphtols et autres amino-phénols et leurs éthers et esters, des amino-acides et leurs esters, des amino-aldéhydes, des amino-cétones, des amino-quinones et des sels de tous ces produits)					
29225000	Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées (à l'excl. des amino-alcools, des amino-naphtols et autres amino-phénols et leurs éthers et esters, des amino-acides et leurs esters, des amino-aldéhydes, des amino-cétones, des amino-quinones et des sels de tous ces produits)	7	2,5	7	2,5	
2923	Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires; lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non					
292310	Choline et ses sels					
29231000	Choline et ses sels	7	2,5	7	2,5	
292320	Lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non					
29232000	Lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non	7	2,5	7	2,5	
292390	Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires (à l'excl. de la choline et de ses sels)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29239000	Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires (à l'excl. de la choline et de ses sels)	7	2,5	7	2,5	
2924	Composés à fonction carboxyamide; composés à fonction amide de l'acide carbonique					
292411	Méprobamate [DCI]					
29241100	Méprobamate [DCI]	7	2,5	7	2,5	
292412	Fluoroacétamide [ISO], monocrotophos [ISO] et phosphamidon [ISO]					
29241200	Fluoroacétamide [ISO], monocrotophos [ISO] et phosphamidon [ISO]	7	2,5	7	2,5	
292419	Amides [y.c. les carbamates] acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. du méthprobamate [DCI], du fluoroacétamide [ISO], du monocrotophos [ISO] et du phosphamidon [ISO])					
29241900	Amides [y.c. les carbamates] acycliques et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. du méthprobamate [DCI], du fluoroacétamide [ISO], du monocrotophos [ISO] et du phosphamidon [ISO])	7	2,5	7	2,5	
292421	Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits					
29242100	Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits	7	2,5	7	2,5	
292423	Acide 2-acétamidobenzoïque [acide N-acétylanthranilique] et ses sels					
29242300	Acide 2-acétamidobenzoïque [acide N-acétylanthranilique] et ses sels	7	2,5	7	2,5	
292424	Éthinamate [DCI]					
29242400	Éthinamate [DCI]	7	2,5	7	2,5	
292429	Amides, y.c. les carbamates, cycliques et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. des uréines et de leurs dérivés, des sels de ces produits, de l'acide 2-acétamidobenzoïque [acide N-acétylanthranilique] et ses sels ainsi que de l'éthinamate [DCI])					
29242910	Lidocaïne [DCI]	7	2,5	7	2,5	
29242998	Amides, y.c. les carbamates, cycliques et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. des uréines et de leurs dérivés, des sels de ces produits, de l'acide 2-acétamidobenzoïque [acide N-acétylanthranilique] et ses sels ainsi que de l'éthinamate [DCI], de la lidocaïne [DCI] et du paracétamol [DCI])	7	2,5	7	2,5	
2925	Composés à fonction carboxyimide, y.c. la saccharine et ses sels, ou à fonction imine					
292511	Saccharine et ses sels					
29251100	Saccharine et ses sels	7	2,5	7	2,5	
292512	Glutéthimide [DCI]					
					Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29251200	Glutéthimide [DCI]	7	2,5	7	2,5	
292519	Imides et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de la saccharine, ses sels et du glutéthimide [DCI] ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29251920	3,3',4,4',5,5',6,6'-Octabromo-N,N'-éthylènediphtalimide; N,N'-éthylènebis(4,5-dibromohexahydro-3,6-méthanophthalimide)	7	2,5	7	2,5	
29251995	Imides et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de la saccharine, ses sels, du glutéthimide [DCI], du 3,3',4,4',5,5',6,6'-octabromo-N,N'-éthylènediphtalimide et du N,N'-éthylènebis[4,5-dibromohexahydro-3,6-méthanophthalimide] ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
292521	Chlordinéforme [ISO]					
29252100	Chlordinéforme [ISO]	7	2,5	7	2,5	
292529	Imines et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. du chlordinéforme [ISO])					
29252900	Imines et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. du chlordinéforme [ISO])	7	2,5	7	2,5	
2926	Composés à fonction nitrile					
292610	Acrylonitrile					
29261000	Acrylonitrile	7	2,5	7	2,5	
292620	1-Cyanoguanidine [dicyandiamide]					
29262000	1-Cyanoguanidine [dicyandiamide]	7	2,5	7	2,5	
292630	Fenproporex [DCI] et ses sels; méthadone [DCI]-intermédiaire [4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane]					
29263000	Fenproporex [DCI] et ses sels; méthadone [DCI]-intermédiaire [4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane]	7	2,5	7	2,5	
292690	Composés à fonction nitrile (à l'excl. de l'acrylonitrile, de la 1-cyanoguanidine [dicyandiamide], du fenproporex [DCI] et ses sels, et du méthadone [DCI]-intermédiaire [4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane])					
29269020	Isophtalonitrile	7	2,5	7	2,5	
29269095	Composés à fonction nitrile (à l'excl. de l'acrylonitrile, de la 1-cyanoguanidine [dicyandiamide], du fenproporex [DCI] et ses sels, du méthadone [DCI]-intermédiaire [4-cyano-2-diméthylamino-4,4-diphénylbutane] et de l'isophtalonitrile)	7	2,5	7	2,5	
2927	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques					
292700	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques					
29270000	Composés diazoïques, azoïques ou azoxyques	7	2,5	7	2,5	
2928	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine					
					Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1	
					DE	
					Date de télétransmission : 01/10/2015	
					Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
292800	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine					
29280010	N,N-Bis[2-méthoxyéthyl]hydroxylamine	7	2,5	7	2,5	
29280090	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine (à l'excl. du N,N-bis[2-méthoxyéthyl]hydroxylamine)	7	2,5	7	2,5	
2929	Composés à fonctions azotées (sauf composés aminés à fonctions oxygénées, sels et hydroxydes organiques d'ammonium quaternaires, lécithines et autres phosphoaminolipides, composés à fonction amide de l'acide carbonique, composés à fonction amine, carboxamide, carboxyimide, imine ou nitrile, composés diazoïques, azoïques ou azoxyques ainsi que les dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine)					
292910	Isocyanates					
29291000	Isocyanates	7	2,5	7	2,5	
292990	Composés à fonctions azotées (sauf isocyanates, composés aminés à fonctions oxygénées, sels et hydroxydes organiques d'ammonium quaternaires, lécithines et autres phosphoaminolipides, composés à fonction amide de l'acide carbonique, composés à fonction amine, carboxamide, carboxyimide, imine ou nitrile, composés diazoïques, azoïques ou azoxyques ainsi que les dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine)					
29299000	Composés à fonctions azotées (sauf isocyanates, composés aminés à fonctions oxygénées, sels et hydroxydes organiques d'ammonium quaternaires, lécithines et autres phosphoaminolipides, composés à fonction amide de l'acide carbonique, composés à fonction amine, carboxamide, carboxyimide, imine ou nitrile, composés diazoïques, azoïques ou azoxyques ainsi que les dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine)	7	2,5	7	2,5	
2930	Thiocomposés organiques					
293020	Thiocarbamates et dithiocarbamates (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29302000	Thiocarbamates et dithiocarbamates (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
293030	Mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29303000	Mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame	7	2,5	7	2,5	
293040	Méthionine					
29304010	Méthionine [DCI]	7	2,5	7	2,5	
29304090	Méthionine (à l'excl. du méthionine [DCI])	7	2,5	7	2,5	
293050	Captafol [ISO] et méthamidophos [ISO]					
29305000	Captafol [ISO] et méthamidophos [ISO]	7	2,5	7	2,5	
293090	Thiocomposés organiques (à l'excl. des thiocarbamates, des dithiocarbamates, des mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame, de la méthionine, du captafol [ISO] ainsi que du méthamidophos [ISO])					
29309013	Cystéine et cystine	7	2,5	7	2,5	
29309016	Dérivés de la cystéine ou de la cystine	7	2,5	7	2,5	
29309020	Thiodiglycol [DCI] [2,2'-thiodiéthanol]	7	2,5	7	2,5	
29309030	Acide DL-2-hydroxy-4-[méthylthio]butyrique	7	2,5	7	2,5	
29309040	Bis[3'-3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl'propionate] de 2,2'-thiodiéthyle	7	2,5	7	2,5	
29309050	Mélange d'isomères constitué de 4-méthyl-2,6-bis[méthylthio]-m-phénylénediamine et 2-méthyl-4,6-bis[méthylthio]-m-phénylène-diamine	7	2,5	7	2,5	
29309060	2-(N,N-diéthylamine)éthanethiol	7	2,5	7	2,5	
29309099	Thiocomposés organiques (à l'excl. des thiocarbamates, des dithiocarbamates, des mono-, di- ou térasulfures de thiourame, de la méthionine, du captafol [ISO], du méthamidophos [ISO], du thiodiglycol [DCI] [2,2'-thiodiéthanol], de l'acide DL-2-hydroxy-4-(méthylthio)butyrique, de la cystéine, de la cystine, des dérivés de la cystéine ou de la cystine, du bis[3'-3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl'propionate] de 2,2'-thiodiéthyle et d'un mélange d'isomères constitué de 4-méthyl-2,6-bis[méthylthio]-m-phénylénediamine et 2-méthyl-4,6-bis[méthylthio]-m-phénylène-diamine) et 2-(N,N-diéthylamine)éthanethiol)	7	2,5	7	2,5	
2931	Composés organo-inorganiques de constitution chimique définie présentés isolément (à l'excl. des thiocomposés organiques ainsi que du mercure)					
293110	Plomb tétraméthyle et plomb tétraéthyle					
29311000	Plomb téraméthyle et plomb tétraéthyle	7	2,5	7	2,5	
293120	Composés du tributylétain					
29312000	Composés du tributylétain	7	2,5	7	2,5	
293190	Composés organo-inorganiques de constitution chimique définie présentés isolément (à l'excl. des thiocomposés organiques ainsi que du mercure, du plomb téraméthyle, du plomb tétraéthyle et des composés du tributylétain)					
29319010	Méthylphosphonate de diméthyle	7	2,5	7	2,5	
29319020	Difluorure de méthylphosphonoyle [difluorure méthylphosphonique]	7	2,5	Acquise à réception en préfecture 971-239720011-201509221-annee2-15-1473-1		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29319030	Dichlorure de méthylphosphonoyle [dichlorure méthylphosphonique]	7	2,5	7	2,5	
29319040	Méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle et de méthyle; méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle]; 2,4,6-trioxyde de 2,4,6-tripropyl-1,3,5,2,4,6-trioxatriphosphinane; propylphosphonate de diméthyle; éthylphosphonate de diéthyle; méthylphosphonate de sodium et de 3-(trihydroxysilyl)propyle; mélanges constitués essentiellement d'acide méthylphosphonique et d'(aminoiminométhyl)urée (dans la proportion 50:50)	7	2,5	7	2,5	
29319050	Acide étidronique (DCI) (acide 1-hydroxyéthane-1,1-diphosphonique) et ses sels	7	2,5	7	2,5	
29319060	Acide (nitrilotriméthanediyl)triphasphonique, acide {[éthane-1,2-diylbis[nitrilobis(méthylène)]}tétrakisphosphonique, acide {[bis{2-[bis(phosphonométhyl]amino]éthyl]amino)méthyl]phosphonique, acide {[hexane-1,6-diylbis[nitrilobis(méthylène)]}tétrakisphosp	7	2,5	7	2,5	
29319080	Composés organo-inorganiques de constitution chimique définie présentés isolément, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
2932	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'oxygène exclusivement					
293211	Tétrahydrofurane					
29321100	Tétrahydrofurane	7	2,5	7	2,5	
293212	2-Furaldéhyde [furfural]					
29321200	2-Furaldéhyde [furfural]	7	2,5	7	2,5	
293213	Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique					
29321300	Alcool furfurylique et alcool tétrahydrofurfurylique	7	2,5	7	2,5	
293219	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'oxygène exclusivement, dont la structure comporte un cycle furane, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. du tétrahydrofurane, du 2-furaldéhyde [furfural] et des alcools furfurylique et tétrahydrofurfurylique)					
29321900	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'oxygène exclusivement, dont la structure comporte un cycle furane, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. du tétrahydrofurane, du 2-furaldéhyde [furfural] et des alcools furfurylique et tétrahydrofurfurylique)	7	2,5	7	2,5	
293220	Lactones					
29322010	Phénolphtaléine; acide 1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthoxycarbonyl-1-naphtyl)-3-oxo-1H, 3H-benzo[de]isochromène-1-yl]-6-octadécyloxy-2-naptoïque; 3'-Chloro-6'-cyclohexylaminospiro[isobenzofuran-1(3H), 9'-xanthène]-3-one; 6'-(N-Éthyl-p-toluidino)-2'-méthylspiro[isobenzofuran-1(3H), 9'-xanthène]-3-one; 6-Docosyloxy-1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthyl-1-phénanthryl)-3-oxo-1H, 3H-naphto[1,8-cd]pyran-1-yl]naphtalène-2-carboxylate de méthyle	7	2,5	7	2,5	
29322020	gamma-Butyrolactone	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29322090	Lactones (à l'excl. des gamma-Butyrolactone; phénolphthaléine; acide 1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthoxycarbonyl-1-naphtyl)-3-oxo-1H, 3H-benzo[de]isochromène-1-yl]-6-octadécyl-oxy-2-naphtoïque; 3'-Chloro-6'-cyclohexylaminospiro[isobenzofuran-1(3H), 9'-xanthène]-3-one; 6'-(N-Éthyl-p-toluidino)-2'-méthylspiro[isobenzofuran-1(3H), 9'-xanthène]-3-one; 6-Docosyloxy-1-hydroxy-4-[1-(4-hydroxy-3-méthyl-1-phénanthrile)-3-oxo-1H, 3H-naphto[1,8-cd]pyran-1-yl]naphtalène-2-carboxylate de méthyle	7	2,5	7	2,5	
293291	Isosafrole					
29329100	Isosafrole	7	2,5	7	2,5	
293292	1-[1,3-Benzodioxole-5-yl]propane-2-one					
29329200	1-[1,3-Benzodioxole-5-yl]propane-2-one	7	2,5	7	2,5	
293293	Pipéronal					
29329300	Pipéronal	7	2,5	7	2,5	
293294	Safrole					
29329400	Safrole	7	2,5	7	2,5	
293295	Tétrahydrocannabinols [tous les isomères]					
29329500	Tétrahydrocannabinols [tous les isomères]	7	2,5	7	2,5	
293299	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'oxygène exclusivement (à l'excl. des lactones, de l'isosafrole, du 1-[1,3-benzodioxole-5-yl]propane-2-one, du pipéronal, du safrole, du tétrahydrocannabinol [tous les isomères], des composés dont la structure comporte un cycle furanne, hydrogéné ou non, non condensé ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29329900	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'oxygène exclusivement (à l'excl. des lactones, de l'isosafrole, du 1-[1,3-benzodioxole-5-yl]propane-2-one, du pipéronal, du safrole, du tétrahydrocannabinol [tous les isomères], des composés dont la structure comporte un cycle furanne, hydrogéné ou non, non condensé ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
2933	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement					
293311	Phénazole [antipyrine] et ses dérivés					
29331110	Propyphénazole [DCI]	7	2,5	7	2,5	
29331190	Phénazole [antipyrine] et ses dérivés (à l'excl. de la propyphénazole [DCI])	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
293319	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyrazole, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. de la phénazole [antipyrine] et de ses dérivés)					
29331910	Phénylbutazone [DCI]	7	2,5	7	2,5	
29331990	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyrazole, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. de la phénazole [antipyrine], et de ses dérivés ainsi que de la phénylbutazone [DCI])	7	2,5	7	2,5	
293321	Hydantoïne et ses dérivés					
29332100	Hydantoïne et ses dérivés	7	2,5	7	2,5	
293329	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle imidazole, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. de l'hydantoïne et de ses dérivés, ainsi que des produits du n° 300210)					
29332910	Chlorhydrate de naphazoline [DCIM] et nitrate de naphazoline [DCIM]; phentolamine [DCI]; chlorhydrate de tolazoline [DCIM]	7	2,5	7	2,5	
29332990	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle imidazole, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. de l'hydantoïne et ses dérivés, du chlorhydrate de naphazoline [DCIM], du nitrate de naphazoline [DCIM], de la phentolamine [DCI] et du chlorhydrate de tolazoline [DCIM])	7	2,5	7	2,5	
293331	Pyridine et ses sels					
29333100	Pyridine et ses sels	7	2,5	7	2,5	
293332	Pipéridine et ses sels					
29333200	Pipéridine et ses sels	7	2,5	7	2,5	
293333	Alfentanil [DCI], aniléridine [DCI], bériztramide [DCI], bromazépam [DCI], cétobémidone [DCI], difénoxine [DCI], diphenoxylate [DCI], dipipanone [DCI], fentanyl [DCI], méthylphénidate [DCI], pentazocine [DCI], péthidine [DCI], péthidine [DCI] intermédiaire A, phencyclidine [DCI] [PCP], phénopéridine [DCI], pipradrol [DCI], piritramide [DCI], propiram [DCI] et trimépéridine [DCI] ainsi que leurs sels					
29333300	Alfentanil [DCI], aniléridine [DCI], bériztramide [DCI], bromazépam [DCI], cétobémidone [DCI], difénoxine [DCI], diphenoxylate [DCI], dipipanone [DCI], fentanyl [DCI], méthylphénidate [DCI], pentazocine [DCI], péthidine [DCI], péthidine [DCI] intermédiaire A, phencyclidine [DCI] [PCP], phénopéridine [DCI], pipradrol [DCI], piritramide [DCI], propiram [DCI] et trimépéridine [DCI] ainsi que leurs sels	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
293339	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyridine, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. de la pyridine, de la pipéridine, de l'alfentanil [DCI], de l'aniléridine [DCI], du bériztramide [DCI], du bromazépam [DCI], du cétabémidone [DCI], du difénoxine [DCI], du diphenoxylate [DCI], du dipipanone [DCI], du fentanyl [DCI], du méthylphénidate [DCI], du pentazocine [DCI], du péthidine [DCI], du pétidine [DCI] intermédiaire A, du phencyclidine [DCI] [PCP], du phénopéridine [DCI], du pipradrol [DCI], du piritramide [DCI], du propiram [DCI], du trimépéridine [DCI] et de leurs sels, ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29333910	Iproniazide [DCI]; chlorhydrate de cétabémidone [DCIM]; bromure de pyridostigmine [DCI]	7	2,5	7	2,5	
29333920	2,3,5,6-Tétrachloropyridine	7	2,5	7	2,5	
29333925	Acide 3,6-dichloropyridine-2-carboxylique	7	2,5	7	2,5	
29333935	3,6-Dichloropyridine-2-carboxylate de 2-hydroxyéthylammonium	7	2,5	7	2,5	
29333940	3,5,6-[Trichloro-2-pyridyloxyacétate] de 2-butoxyéthyle	7	2,5	7	2,5	
29333945	3,5-Dichloro-2,4,6-trifluoropyridine	7	2,5	7	2,5	
29333950	Ester méthylique de fluroxypyr [ISO]	7	2,5	7	2,5	
29333955	4-Méthylpyridine	7	2,5	7	2,5	
29333999	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyridine, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. de la pyridine, de la pipéridine, de l'alfentanil [DCI], de l'aniléridine [DCI], du bériztramide [DCI], du bromazépam [DCI], du cétabémidone [DCI], du difénoxine [DCI], du diphenoxylate [DCI], du dipipanone [DCI], du fentanyl [DCI], du méthylphénidate [DCI], du pentazocine [DCI], du péthidine [DCI], du pétidine [DCI] intermédiaire A, du phencyclidine [DCI] [PCP], du phénopéridine [DCI], du pipradrol [DCI], du piritramide [DCI], du propiram [DCI], du trimépéridine [DCI] et de leurs sels, de l'iproniazide [DCI], du chlorhydrate de cétabémidone [DCIM], du bromure de pyridostigmine [DCI], du 2,3,5,6-tétrachloropyridine, de l'acide 3,6-dichloropyridine-2-carboxylique, du 3,6-dichloropyridine-2-carboxylate de 2-hydroxyéthylammonium, du 3,5,6-[trichloro-2-pyridyloxyacétate] de 2-butoxyéthyle, du 3,5-dichloro-2,4,6-trifluoropyridine, de l'ester méthylique de fluroxypyr [ISO], du 4-méthylpyridine ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
293341	Lévorphanol [DCI] et ses sels					
29334100	Lévorphanol [DCI] et ses sels	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
293349	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine, hydrogénés ou non, sans autres condensations (à l'excl. du lévorphanol [DCI] et ses sels ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29334910	Dérivés halogénés de la quinoléine; dérivés des acides quinoléine-carboxyliques	7	2,5	7	2,5	
29334930	Dextrométhorphane [DCI] et ses sels	7	2,5	7	2,5	
29334990	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine, hydrogénés ou non, sans autres condensations (à l'excl. du lévorphanol [DCI], du dextrométhorphane [DCI] et de leurs sels, des dérivés halogénés de la quinoléine, des dérivés des acides quinoléine-carboxyliques ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
293352	Malonylurée [acide barbiturique] et ses sels					
29335200	Malonylurée [acide barbiturique] et ses sels	7	2,5	7	2,5	
293353	Allobarbital [DCI], amobarbital [DCI], barbital [DCI], butalbital [DCI], butobarbital, cyclobarbital [DCI], méthylphénobarbital [DCI], pentobarbital [DCI], phénobarbital [DCI], secbutabarbital [DCI], sécobarbital [DCI] et vinylbital [DCI] ainsi que leurs sels					
29335310	Phénobarbital [DCI], barbital [DCI] ainsi que leurs sels	7	2,5	7	2,5	
29335390	Allobarbital [DCI], amobarbital [DCI], butalbital [DCI], butobarbital, cyclobarbital [DCI], méthylphénobarbital [DCI], pentobarbital [DCI], secbutabarbital [DCI], sécobarbital [DCI] et vinylbital [DCI] ainsi que leurs sels	7	2,5	7	2,5	
293354	Dérivés de malonylurée [acide barbiturique] et leurs sels (à l'excl. des sels de malonylurée)					
29335400	Dérivés de malonylurée [acide barbiturique] et leurs sels (à l'excl. des sels de malonylurée)	7	2,5	7	2,5	
293355	Loprazolam [DCI], mécloqualone [DCI], méthaqualone [DCI] et zipéprol [DCI] ainsi que leurs sels					
29335500	Loprazolam [DCI], mécloqualone [DCI], méthaqualone [DCI] et zipéprol [DCI] ainsi que leurs sels	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
293359	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyrimidine, hydrogéné ou non, ou pipérazine (à l'excl. de la malonylurée [acide barbiturique] et ses dérivés ainsi que de l'allobarbital [DCI], de l'amobarbital [DCI], du barbital [DCI], du butalbital [DCI], du butobarbital, du cyclobarbital [DCI], du méthylphénobarbital [DCI], du pentobarbital [DCI], du phénobarbital [DCI], du secbutabarbital [DCI], du sécobarbital [DCI], du vinylbital [DCI], du loprazolam [DCI], du mécloqualone [DCI], du méthaquealone [DCI] et du zipéprol [DCI], des sels de ces produits)					
29335910	Diazinon [ISO]	7	2,5	7	2,5	
29335920	1,4-Diazabicyclo[2.2.2]octane [triéthylènediamine]	7	2,5	7	2,5	
29335995	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle pyrimidine, hydrogéné ou non, ou pipérazine (à l'excl. de la malonylurée [acide barbiturique] et de ses dérivés, de l'allobarbital [DCI], de l'amobarbital [DCI], du barbital [DCI], du butalbital [DCI], du butobarbital, du cyclobarbital [DCI], du méthylphénobarbital [DCI], du pentobarbital [DCI], du phénobarbital [DCI], du secbutabarbital [DCI], du sécobarbital [DCI], du vinylbital [DCI], du loprazolam [DCI], du mécloqualone [DCI], du méthaquealone [DCI] et du zipéprol [DCI], des sels de ces produits, ainsi que du diazinon [ISO] et du 1,4-diazabicyclo[2.2.2]octane [triéthylènediamine])	7	2,5	7	2,5	
293361	Mélamine					
29336100	Mélamine	7	2,5	7	2,5	
293369	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle triazine, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. de la mélamine)					
29336910	Atrazine [ISO]; propazine [ISO]; simazine [ISO]; hexahydro-1,3,5-trinitro-1,3,5-triazine [hexogène, triméthylènetrinitramine]	7	2,5	7	2,5	
29336940	Méthénamine (DCI) (hexaméthylènetétramine); 2,6-di-tert-butyl-4-[4,6-bis(octylthio)-1,3,5-triazine-2-ylamino]phénol	7	2,5	7	2,5	
29336980	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, dont la structure comporte un cycle triazine, hydrogéné ou non, non condensé (à l'excl. de la mélamine, de l'atrazine [ISO], de la propazine [ISO], de la simazine [ISO], de l'hexahydro-1,3,5-trinitro-1,3,5-triazine [hexogène, triméthylènetrinitramine], de la méthénamine [DCI] [hexaméthylènetétramine] et du 2,6-di-tert-butyl-4-[4,6-bis'octylthio'-1,3,5-triazine-2-ylamino]phénol)	7	2,5	7	2,5	
293371	6-Hexanelactame [epsilon-caprolactame]					
29337100	6-Hexanelactame [epsilon-caprolactame]	7	2,5	7	2,5	
293372	Clobazam [DCI] et méthyprylone [DCI]					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29337200	Clobazam [DCI] et méthypyrrylone [DCI]	7	2,5	7	2,5	
293379	Lactames (à l'excl. du 6-hexanelactame [epsilon-caprolactame], du clobazam [DCI], du méthypyrrylone [DCI] ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29337900	Lactames (à l'excl. du 6-hexanelactame [epsilon-caprolactame], du clobazam [DCI], du méthypyrrylone [DCI] ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
293391	Alprazolam [DCI], camazépam [DCI], chlordiazépoxide [DCI], clonazépam [DCI], clorazépate, délorazépam [DCI], diazépam [DCI], estazolam [DCI], fludiazépam [DCI], flunitrazépam [DCI], flurazépam [DCI], halazépam [DCI], loflazépate d'éthyle [DCI], lorazépam, lormétazépam [DCI], mazindol [DCI], médazépam [DCI], midazolam [DCI], nimétazépam [DCI], nitrazépam [DCI], nordazépam [DCI], oxazépam [DCI], pinazépam [DCI], prazépam [DCI], pyrovalérone [DCI], témaزépam [DCI], tetrazépam [DCI] et triazolam [DCI], leurs sels et sels du chlordiazépoxide [DCI]					
29339110	Chlordiazépoxide [DCI]	7	2,5	7	2,5	
29339190	Alprazolam [DCI], camazépam [DCI], clonazépam [DCI], clorazépate, délorazépam [DCI], diazépam [DCI], estazolam [DCI], fludiazépam [DCI], flunitrazépam [DCI], flurazépam [DCI], halazépam [DCI], loflazépate d'éthyle [DCI], lorazépam [DCI], lormétazépam [DCI], mazindol [DCI], médazépam [DCI], midazolam [DCI], nimétazépam [DCI], nitrazépam [DCI], nordazépam [DCI], oxazépam [DCI], pinazépam [DCI], prazépam [DCI], pyrovalérone [DCI], témaزépam [DCI], tetrazépam [DCI] et triazolam [DCI], leurs sels et sels du chlordiazépoxide [DCI]	7	2,5	7	2,5	
293399	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement (à l'excl. des composés comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine, hydrogénés ou non, sans autres condensations ainsi que des composés dont la structure comporte un cycle					
29339920	Indole, 3-méthylindole [scatole], 6-allyl-6,7-dihydro-5H-dibenzo[c,e]azépine [azapétine], phénindamine [DCI] et leurs sels; chlorhydrate d'imipramine [DCIM]	7	2,5	7	2,5	
29339950	2,4-Di-tert-butyl-6-[5-chlorobenzotriazole-2-yl]phénol	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29339980	Composés hétérocycliques à hétéroatome[s] d'azote exclusivement (à l'excl. des composés comportant une structure à cycles quinoléine ou isoquinoléine, hydrogénés ou non, sans autres condensations ainsi que des composés dont la structure comporte un cycle pyrazole, imidazole, pyridine, triazine, pyrimidine ou pipérazine, hydrogéné ou non, mais non condensé, des lactames, de l'alprazolam [DCI], du camazépam [DCI], du chlordiazépoxide [DCI], du clonazépam [DCI], du clorazépate, du délorazépam [DCI], du diazépam [DCI], de l'estazolam [DCI], du fludiazépam [DCI], du flunitrazépam [DCI], du flurazépam [DCI], de l'halazépam [DCI], du loflazépate d'éthyle [DCI], du lorazépam [DCI], du lormétazépam [DCI], du mazindol [DCI], du médazépam [DCI], du midazolam [DCI], du nimétazépam [DCI], du nitrazépam [DCI], du nordazépam [DCI], de l'oxazépam [DCI], du pinazépam [DCI], du prazépam [DCI], du pyrovalérone [DCI], du témaZépam [DCI], du tетrazépam [DCI], du triazolam [DCI], leurs sels, de l'indole, du 3-méthylindole [scatole], du 6-allyl-6,7-dihydro-5 H-dibenzo[c,e]azépine [azapétine], du phénindamine [DCI] et leurs sels, du chlorhydrate d'imipramine [DCIM], du 2,4-di-tert-butyl-6-[5-chlorobenzotriazole-2-yl]phénol)	7	2,5	7	2,5	
2934	Acides nucléiques et leurs sels, de constitution chimique définie ou non; composés hétérocycliques (à l'excl. des composés à hétéroatome[s] d'oxygène exclusivement ou à hétéroatome[s] d'azote exclusivement)					
293410	Composés hétérocycliques dont la structure comporte un cycle thiazole, hydrogéné ou non, non condensé					
29341000	Composés hétérocycliques dont la structure comporte un cycle thiazole, hydrogéné ou non, non condensé	7	2,5	7	2,5	
293420	Composés hétérocycliques comportant une structure à cycles benzothiazole, hydrogénés ou non, sans autres condensations (à l'excl. des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29342020	Disulfure de di(benzothiazole-2-ylo); benzothiazole-2-thiol [mercaptobenzothiazole] et ses sels	7	2,5	7	2,5	
29342080	Composés hétérocycliques comportant une structure à cycles benzothiazole, hydrogénés ou non, sans autres condensations (à l'excl. du disulfure de di(benzothiazole-2-ylo); du benzothiazole-2-thiol [mercaptobenzothiazole] et ses sels; des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
293430	Composés hétérocycliques comportant une structure à cycles phénothiazine, hydrogénés ou non, sans autres condensations					
29343010	Thiéthylpérazine [DCI]; thioridazine [DCI] et ses sels	7	2,5	7	2,5	
29343090	Composés hétérocycliques comportant une structure à cycles phénothiazine, hydrogénés ou non, sans autres condensations (à l'excl. de la thiéthylpérazine [DCI] ainsi que de la thioridazine [DCI] et de ses sels)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
293491	Aminorex [DCI], brotizolam [DCI], clotiazépam [DCI], cloxazolam [DCI], dextromoramide [DCI], haloxazolam [DCI], kétazolam [DCI], mésocarb [DCI], oxazolam [DCI], pémoline [DCI], phendimétrazine [DCI], phenmétrazine [DCI] et sufentanil [DCI] ainsi que leurs sels					
29349100	Aminorex [DCI], brotizolam [DCI], clotiazépam [DCI], cloxazolam [DCI], dextromoramide [DCI], haloxazolam [DCI], kétazolam [DCI], mésocarb [DCI], oxazolam [DCI], pémoline [DCI], phendimétrazine [DCI], phenmétrazine [DCI] et sufentanil [DCI] ainsi que leurs sels	7	2,5	7	2,5	
293499	Acides nucléiques et leurs sels, de constitution chimique définie ou non; composés hétérocycliques (à l'excl. des composés à hétéroatome[s] d'oxygène exclusivement ou des composés à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, des composés dont la structure comporte des cycles thiazole, benzothiazole ou phénothiazine sans autres condensations, de l'aminorex [DCI], du brotizolam [DCI], du clotiazépam [DCI], du cloxazolam [DCI], du dextromoramide [DCI], de l'haloxazolam [DCI], du kétazolam [DCI], du mésocarb [DCI], de l'oxazolam [DCI], du pémoline [DCI], du phendimétrazine [DCI], du phenmétrazine [DCI], du sufentanil [DCI], de leurs sels, ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)					
29349960	Chlorprothixène (DCI); thénalidine (DCI), ses tartrates et maléates; furazolidone (DCI); acide 7-aminocéphalosporanique; sels et esters d'acide (6R, 7R)-3-acétoxyméthyl-7-[(R)-2-formyloxy-2-phénylacétamido]-8-oxo-5-thia-1-azabicyclo[4.2.0]oct-2-ène-2-carboxylique; bromure de 1-[2-(1,3-dioxan-2-yl)éthyl]-2-méthylpyridinium	7	2,5	7	2,5	
29349990	Acides nucléiques et leurs sels, de constitution chimique définie ou non; composés hétérocycliques (à l'excl. des composés à hétéroatome[s] d'oxygène exclusivement ou des composés à hétéroatome[s] d'azote exclusivement, des composés dont la structure comporte des cycles thiazole, benzothiazole ou phénothiazine sans autres condensations, de l'aminorex [DCI], du brotizolam [DCI], du clotiazépam [DCI], du cloxazolam [DCI], du dextromoramide [DCI], de l'haloxazolam [DCI], du kétazolam [DCI], du mésocarb [DCI], de l'oxazolam [DCI], du pémoline [DCI], du phendimétrazine [DCI], du phenmétrazine [DCI], du sufentanil [DCI], de leurs sels, du chlorprothixène [DCI], du thénalidine [DCI] et ses tartrates et maléates, du furazolidone [DCI], de l'acide 7-aminocéphalosporanique, des sels et esters d'acide '6R, 7R'-3-acétoxyméthyl-7-'R'-2-formyloxy-2-phénylacétamido]-8-oxo-5-thia-1-azabicyclo[4.2.0]oct-2-ène-2-carboxylique et du bromure de 1-[2-'1,3-dioxan-2-yl'éthyl]-2-méthylpyridinium ainsi que des composés inorganiques ou organiques du mercure)	7	2,5	7	2,5	
2935	Sulfonamides					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
293500	Sulfonamides					
29350030	3-{1-[7-(Hexadécylsulfonylamino)-1H-indole-3-yl]-3-oxo-1H, 3H-naphto[1,8-cd]pyran-1-yl}-N,N-diméthyl-1H-indole-7-sulfonamide; metosulam (ISO)	7	2,5	7	2,5	
29350090	Sulfonamides (à l'excl. du 3-{1-[7'-hexadécylsulfonylamino'-1H-indole-3-yl]-3-oxo-1H, 3H-naphto[1,8-cd]pyran-1-yl}-N,N-diméthyl-1H-indole-7-sulfonamide et du metosulam [ISO])	7	2,5	7	2,5	
2936	Provitamines et vitamines, naturelles ou reproduites par synthèse, y.c. les concentrats naturels, ainsi que leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, mélangés ou non entre eux, même en solutions quelconques					
293621	Vitamines A et leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines					
29362100	Vitamines A et leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	7	2,5	7	2,5	
293622	Vitamine B1 et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines					
29362200	Vitamine B1 et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	7	2,5	7	2,5	
293623	Vitamine B2 et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines					
29362300	Vitamine B2 et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	7	2,5	7	2,5	
293624	Acide D- ou DL-pantothénique [vitamine B3 ou vitamine B5] et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines					
29362400	Acide D- ou DL-pantothénique [vitamine B3 ou vitamine B5] et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	7	2,5	7	2,5	
293625	Vitamine B6 et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines					
29362500	Vitamine B6 et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	7	2,5	7	2,5	
293626	Vitamine B12 et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines					
29362600	Vitamine B12 et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	7	2,5	7	2,5	
293627	Vitamine C et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines					
29362700	Vitamine C et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	7	2,5	7	2,5	
293628	Vitamine E et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29362800	Vitamine E et ses dérivés utilisés principalement en tant que vitamines	7	2,5	7	2,5	
293629	Vitamines et leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, non mélangés (à l'excl. des vitamines A, B1, B2, B3, B5, B6, B12, C et E ainsi que des dérivés de ces vitamines)					
29362900	Vitamines et leurs dérivés utilisés principalement en tant que vitamines, non mélangés (à l'excl. des vitamines A, B1, B2, B3, B5, B6, B12, C et E ainsi que des dérivés de ces vitamines)	7	2,5	7	2,5	
293690	Provitamines et mélanges de vitamines, de provitamines ou de concentrats, même en solutions quelconques ainsi que des concentrats naturels					
29369000	Provitamines et mélanges de vitamines, de provitamines ou de concentrats, même en solutions quelconques ainsi que des concentrats naturels	7	2,5	7	2,5	
2937	Hormones, prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, naturels ou reproduits par synthèse; leurs dérivés et analogues structurels, y.c. les polypeptides à chaîne modifiée, utilisés principalement comme hormones					
293711	Somatropine, ses dérivés et analogues structurels, utilisés principalement comme hormones					
29371100	Somatropine, ses dérivés et analogues structurels, utilisés principalement comme hormones	7	2,5	7	2,5	
293712	Insuline et ses sels, utilisés principalement comme hormones					
29371200	Insuline et ses sels, utilisés principalement comme hormones	7	2,5	7	2,5	
293719	Hormones polypeptidiques, hormones protéiques et hormones glycoprotéiques, leurs dérivés et analogues structurels, utilisés principalement comme hormones (à l'excl. de la somatropine, de ses dérivés et analogues structurels et de l'insuline et de ses sels)					
29371900	Hormones polypeptidiques, hormones protéiques et hormones glycoprotéiques, leurs dérivés et analogues structurels, utilisés principalement comme hormones (à l'excl. de la somatropine, de ses dérivés et analogues structurels et de l'insuline et de ses sels)	7	2,5	7	2,5	
293721	Cortisone, hydrocortisone, prednisone [déhydrocortisone] et prednisolone [déhydrohydrocortisone]					
29372100	Cortisone, hydrocortisone, prednisone [déhydrocortisone] et prednisolone [déhydrohydrocortisone]	7	2,5	7	2,5	
293722	Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes					
29372200	Dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes	7	2,5	7	2,5	
293723	Oestrogènes et progestogènes					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29372300	Oestrogènes et progestogènes	7	2,5	7	2,5	
293729	Hormones stéroïdes, leurs dérivés et analogues structurels, utilisés principalement comme hormones (à l'excl. de la cortisone, de l'hydrocortisone, de la prednisone [déhydrocortisone], de la prednisolone [déhydrohydrocortisone], des dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes, oestrogènes et progestogènes)					
29372900	Hormones stéroïdes, leurs dérivés et analogues structurels, utilisés principalement comme hormones (à l'excl. de la cortisone, de l'hydrocortisone, de la prednisone [déhydrocortisone], de la prednisolone [déhydrohydrocortisone], des dérivés halogénés des hormones corticostéroïdes, oestrogènes et progestogènes)	7	2,5	7	2,5	
293750	Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structurels, utilisés principalement comme hormones					
29375000	Prostaglandines, thromboxanes et leucotriènes, leurs dérivés et analogues structurels, utilisés principalement comme hormones	7	2,5	7	2,5	
293790	Hormones naturelles ou reproduites par synthèse; leurs dérivés et analogues structurels, utilisés principalement comme hormones (à l'excl. des hormones polypeptidiques, protéiques, glycoprotéiques, stéroïdes, des hormones de la catécholamine, des prostaglandines, des thromboxanes et des leucotriènes, de leurs dérivés et analogues structurels ainsi que des dérivés des amino-acides, ainsi que des produits du n° 300210)					
29379000	Hormones naturelles ou reproduites par synthèse; leurs dérivés et analogues structurels, utilisés principalement comme hormones (à l'excl. des hormones polypeptidiques, protéiques, glycoprotéiques, stéroïdes, des hormones de la catécholamine, des prostaglandines, des thromboxanes et des leucotriènes, de leurs dérivés et analogues structurels ainsi que des dérivés des amino-acides, ainsi que des produits du n° 300210)	7	2,5	7	2,5	
2938	Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés					
293810	Rutoside [rutine] et ses dérivés					
29381000	Rutoside [rutine] et ses dérivés	7	2,5	7	2,5	
293890	Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés (à l'excl. du rutoside [rutine] et de ses dérivés)					
29389010	Hétérosides des digitales	7	2,5	7	2,5	
29389030	Glycyrrhizine et glycyrrhizates	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29389090	Hétérosides, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés (à l'excl. du rutoside [rutine] et ses dérivés, des hétérosides des digitales, de la glycyrrhizine et des glycyrrhizates)	7	2,5	7	2,5	
2939	Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés					
293911	Concentrés de paille de pavot; buprénorphine [DCI], codéine, dihydrocodéine [DCI], éthylmorphine, étorphine [DCI], héroïne, hydrocodone [DCI], hydromorphone [DCI], morphine, nicomorphine [DCI], oxycodone [DCI], oxymorphone [DCI], pholcodine [DCI], thébacone [DCI] et thébaïne ainsi que leurs sels					
29391100	Concentrés de paille de pavot; buprénorphine [DCI], codéine, dihydrocodéine [DCI], éthylmorphine, étorphine [DCI], héroïne, hydrocodone [DCI], hydromorphone [DCI], morphine, nicomorphine [DCI], oxycodone [DCI], oxymorphone [DCI], pholcodine [DCI], thébacone [DCI] et thébaïne ainsi que leurs sels	7	2,5	7	2,5	
293919	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. des concentrés de paille de pavot, du buprénorphine [DCI], du codéine, du dihydrocodéine [DCI], de l'éthylmorphine, de l'étorphine [DCI], du héroïne, du hydrocodone [DCI], du hydromorphone [DCI], de la morphine, de la nicomorphine [DCI], de l'oxycodone [DCI], de l'oxymorphone [DCI], du pholcodine [DCI], du thébacone [DCI] et du thébaïne ainsi que leurs sels)					
29391900	Alcaloïdes de l'opium et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. des concentrés de paille de pavot, du buprénorphine [DCI], du codéine, du dihydrocodéine [DCI], de l'éthylmorphine, de l'étorphine [DCI], du héroïne, du hydrocodone [DCI], du hydromorphone [DCI], de la morphine, de la nicomorphine [DCI], de l'oxycodone [DCI], de l'oxymorphone [DCI], du pholcodine [DCI], du thébacone [DCI] et du thébaïne ainsi que leurs sels)	7	2,5	7	2,5	
293920	Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits					
29392000	Alcaloïdes du quinquina et leurs dérivés; sels de ces produits	7	2,5	7	2,5	
293930	Caféine et ses sels					
29393000	Caféine et ses sels	7	2,5	7	2,5	
293941	Ephédrine et ses sels					
29394100	Ephédrine et ses sels	7	2,5	7	2,5	
293942	Pseudoéphédrine [DCI] et ses sels					
29394200	Pseudoéphédrine [DCI] et ses sels	7	2,5	7	2,5	
293943	Cathine [DCI] et ses sels					
29394300	Cathine [DCI] et ses sels	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
293944	Noréphédrine et ses sels					
29394400	Noréphédrine et ses sels	7	2,5	7	2,5	
293949	Éphédrines et leurs sels (à l'excl. de l'éphédrine, de la pseudoéphédrine (DCI), de la cathine (DCI), de la noréphédrine et de leurs sels)					
29394900	Éphédrines et leurs sels (à l'excl. de l'éphédrine, de la pseudoéphédrine (DCI), de la cathine (DCI), de la noréphédrine et de leurs sels)	7	2,5	7	2,5	
293951	Fénytylline [DCI] et ses sels					
29395100	Fénytylline [DCI] et ses sels	7	2,5	7	2,5	
293959	Théophylline et aminophylline [théophylline-éthylènediamine] et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. du fénétylline [DCI] et de ses sels)					
29395900	Théophylline et aminophylline [théophylline-éthylènediamine] et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. du fénétylline [DCI] et de ses sels)	7	2,5	7	2,5	
293961	Ergométrine [DCI] et ses sels					
29396100	Ergométrine [DCI] et ses sels	7	2,5	7	2,5	
293962	Ergotamine [DCI] et ses sels					
29396200	Ergotamine [DCI] et ses sels	7	2,5	7	2,5	
293963	Acide lysergique et ses sels					
29396300	Acide lysergique et ses sels	7	2,5	7	2,5	
293969	Alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de l'ergotamine, de l'ergométrine ou de l'acide lysergique, et de leurs sels)					
29396900	Alcaloïdes de l'ergot de seigle et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de l'ergotamine, de l'ergométrine ou de l'acide lysergique, et de leurs sels)	7	2,5	7	2,5	
293991	Cocaïne, ecgonine, lévométamfétamine, métamfétamine [DCI], racémate de métamfétamine; sels, esters et autres dérivés de ces produits					
29399100	Cocaïne, ecgonine, lévométamfétamine, métamfétamine [DCI], racémate de métamfétamine; sels, esters et autres dérivés de ces produits	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
293999	Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés (à l'excl. de la théophylline, de l'aminophylline [théophylline-éthylènediamine], des alcaloïdes de l'opium, du quinquina ou de l'ergot de seigle et de leurs dérivés ainsi que de la cocaïne, du ecgonine, de la lévométamfétamine, du métamfétamine [DCI], du racémat de du métamfétamine et de leurs sels, esters et autres dérivés, de la caféine, des éphédrines, et de leurs sels)					
29399900	Alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, leurs sels, leurs éthers, leurs esters et autres dérivés (à l'excl. de la théophylline, de l'aminophylline [théophylline-éthylènediamine], des alcaloïdes de l'opium, du quinquina ou de l'ergot de seigle et de leurs dérivés ainsi que de la cocaïne, du ecgonine, de la lévométamfétamine, du métamfétamine [DCI], du racémat de du métamfétamine et de leurs sels, esters et autres dérivés, de la caféine, des éphédrines, et de leurs sels)	7	2,5	7	2,5	
2940	Sucres chimiquement purs (à l'excl. du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose [lévulose]); éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels (à l'excl. des provitamines, des vitamines, des hormones, des hétérosides et des alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, ainsi que de leurs sels, éthers, esters et autres dérivés)					
294000	Sucres chimiquement purs (à l'excl. du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose [lévulose]); éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels (à l'excl. des provitamines, des vitamines, des hormones, des hétérosides et des alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, ainsi que de leurs sels, éthers, esters et autres dérivés)					
29400000	Sucres chimiquement purs (à l'excl. du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose [lévulose]); éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels (à l'excl. des provitamines, des vitamines, des hormones, des hétérosides et des alcaloïdes végétaux, naturels ou reproduits par synthèse, ainsi que de leurs sels, éthers, esters et autres dérivés)	7	2,5	7	2,5	
2941	Antibiotiques					
294110	Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
29411000	Pénicillines et leurs dérivés, à structure d'acide pénicillanique; sels de ces produits	7	2,5	7	2,5	
294120	Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits					
29412030	Dihydrostreptomycine, ses sels, esters et hydrates	7	2,5	7	2,5	
29412080	Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits (à l'excl. de la dihydrostreptomycine et de ses sels, esters et hydrates)	7	2,5	7	2,5	
294130	Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits					
29413000	Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits	7	2,5	7	2,5	
294140	Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits					
29414000	Chloramphénicol et ses dérivés; sels de ces produits	7	2,5	7	2,5	
294150	Erythromycine et ses dérivés; sels de ces produits					
29415000	Erythromycine et ses dérivés; sels de ces produits	7	2,5	7	2,5	
294190	Antibiotiques (à l'excl. des pénicillines et de leurs dérivés à structure d'acide pénicillanique, des streptomycines, des tétracyclines, du chloramphénicol, de l'érythromycine, de leurs dérivés et des sels de tous ces produits)					
29419000	Antibiotiques (à l'excl. des pénicillines et de leurs dérivés à structure d'acide pénicillanique, des streptomycines, des tétracyclines, du chloramphénicol, de l'érythromycine, de leurs dérivés et des sels de tous ces produits)	7	2,5	7	2,5	
2942	Composés organiques de constitution chimique définie présentés isolément, n.d.a.					
294200	Composés organiques de constitution chimique définie présentés isolément, n.d.a.					
29420000	Composés organiques de constitution chimique définie présentés isolément, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
30	CHAPITRE 30 - PRODUITS PHARMACEUTIQUES					
3001	Glandes et autres organes à usages opothérapeutiques, à l'état desséché, même pulvérisés; extraits, à usages opothérapeutiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, n.d.a.					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
300120	Extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions					
30012010	Extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions, d'origine humaine	7	2,5	7	2,5	
30012090	Extraits, à usages opothérapiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions d'origine animale	7	2,5	7	2,5	
300190	Glandes et autres organes, à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés; héparine et ses sels; autres substances humaines ou animales préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, n.d.a.					
30019020	Glandes et autres organes, à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés ainsi que d'autres substances d'origine humaine, préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
30019091	Héparine et ses sels	7	2,5	7	2,5	
30019098	Glandes et autres organes, à usages opothérapiques, à l'état desséché, même pulvérisés ainsi que d'autres substances d'origine animale, préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, n.d.a. (à l'excl. de l'héparine et de ses sels)	7	2,5	7	2,5	
3002	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; antisérum, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique; vaccins, toxines, cultures de micro-organismes (à l'exclusion des levures) et produits similaires					
300210	Antisérum, autres fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique					
30021010	Antisérum	7	2,5	7	2,5	
30021091	Hémoglobine, globulines du sang et sérum globulines	7	2,5	7	2,5	
30021098	Fractions du sang et produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique (à l'excl. des antisérum, de l'hémoglobine, des globulines du sang et des sérum globulines)	7	2,5	7	2,5	
300220	Vaccins pour la médecine humaine					
30022000	Vaccins pour la médecine humaine	7	2,5	7	2,5	
300230	Vaccins pour la médecine vétérinaire					
30023000	Vaccins pour la médecine vétérinaire	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
300290	Sang humain; sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic; toxines, cultures de micro-organismes et produits simil. (à l'excl. des levures et des vaccins)					
30029010	Sang humain	7	2,5	7	2,5	
30029030	Sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic	7	2,5	7	2,5	
30029050	Cultures de micro-organismes (à l'excl. des levures)	7	2,5	7	2,5	
30029090	Toxines et produits simil. [p.ex. le parasite de la malaria] (à l'excl. des vaccins et des cultures de micro-organismes)	7	2,5	7	2,5	
3003	Médicaments (à l'excl. des produits des n° 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail					
300310	Médicaments contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail					
30031000	Médicaments contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	7	2,5	7	2,5	
300320	Médicaments contenant des antibiotiques, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des médicaments contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits)					
30032000	Médicaments contenant des antibiotiques, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des médicaments contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits)	7	2,5	7	2,5	
300331	Médicaments contenant de l'insuline, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail					
30033100	Médicaments contenant de l'insuline, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
300339	Médicaments contenant des hormones ou des stéroïdes utilisés comme hormones, mais ne contenant pas d'antibiotiques, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des médicaments contenant de l'insuline)					
30033900	Médicaments contenant des hormones ou des stéroïdes utilisés comme hormones, mais ne contenant pas d'antibiotiques, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des médicaments contenant de l'insuline)	7	2,5	7	2,5	
300340	Médicaments contenant de l'éphédrine ou ses sels, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail					
30034020	Médicaments contenant de l'éphédrine ou ses sels, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail,	7	2,5	7	2,5	
30034030	Médicaments contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail,	7	2,5	7	2,5	
30034040	Médicaments contenant de la noréphédrine ou ses sels, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail,	7	2,5	7	2,5	
30034080	Médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. de ceux contenant de l'éphédrine, de la pseudoéphédrine (DCI), de la noréphédrine ou leurs sels)	7	2,5	7	2,5	
300390	Médicaments constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail (sauf produits des n° 3002, 3005 ou 3006, médicaments contenant des antibiotiques, des hormones, des stéroïdes utilisés comme hormones mais sans antibiotiques, ou des alcaloïdes ou leurs dérivés sans hormones ni antibiotiques)					
30039000	Médicaments constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail (sauf produits des n° 3002, 3005 ou 3006, médicaments contenant des antibiotiques, des hormones, des stéroïdes utilisés comme hormones mais sans antibiotiques, ou des alcaloïdes ou leurs dérivés sans hormones ni antibiotiques)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3004	Médicaments (à l'excl. des produits des n° 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail					
300410	Médicaments contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail					
30041000	Médicaments contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail	7	2,5	7	2,5	
300420	Médicaments contenant des antibiotiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des produits contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à					
30042000	Médicaments contenant des antibiotiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des produits contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits)	7	2,5	7	2,5	
300431	Médicaments contenant de l'insuline, mais ne contenant pas d'antibiotiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail					
30043100	Médicaments contenant de l'insuline, mais ne contenant pas d'antibiotiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
300432	Médicaments contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels, mais ne contenant pas d'antibiotiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail					
30043200	Médicaments contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels, mais ne contenant pas d'antibiotiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail	7	2,5	7	2,5	
300439	Médicaments contenant des hormones ou des stéroïdes utilisés comme hormones, mais ne contenant pas d'antibiotiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail (à l'excl des produits contenant de l'insuline ou des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels)					
30043900	Médicaments contenant des hormones ou des stéroïdes utilisés comme hormones, mais ne contenant pas d'antibiotiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des produits contenant de l'insuline ou des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels)	7	2,5	7	2,5	
300440	Médicaments contenant de l'éphédrine ou ses sels, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, présentés sous forme de doses (y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail					
30044020	Médicaments contenant de l'éphédrine ou ses sels, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, présentés sous forme de doses (y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail	7	2,5	7	2,5	
30044030	Médicaments contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, présentés sous forme de doses (y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail	7	2,5	7	2,5	
30044040	Médicaments contenant de la noréphédrine ou ses sels, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, présentés sous forme de doses (y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
30044080	Médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni stéroïdes utilisés comme hormones, ni antibiotiques, présentés sous forme de doses (y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. de ceux contenant de l'éphédrine, de la pseudoéphédrine (DCI), de la noréphédrine ou leurs sels)	7	2,5	7	2,5	
300450	Médicaments contenant des provitamines, des vitamines, y.c. les concentrats naturels, ou des dérivés de ces produits utilisés principalement en tant que vitamines, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail					
30045000	Médicaments contenant des provitamines, des vitamines, y.c. les concentrats naturels, ou des dérivés de ces produits utilisés principalement en tant que vitamines, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail	7	2,5	7	2,5	
300490	Médicaments constitués par des produits mélangés ou non, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des médicaments contenant des antibiotiques, des médicaments contenant des hormones ou des stéroïdes utilisés comme hormones [sans antibiotiques], des médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés [sans hormones ni antibiotiques] et des médicaments contenant des provitamines, des vitamines ou dérivés utilisés comme tel)					
30049000	Médicaments constitués par des produits mélangés ou non, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses [y.c. ceux destinés à être administrés par voie percutanée] ou conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des médicaments contenant des antibiotiques, des médicaments contenant des hormones ou des stéroïdes utilisés comme hormones [sans antibiotiques], des médicaments contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés [sans hormones ni antibiotiques] et des médicaments contenant des provitamines, des vitamines ou dérivés utilisés comme tel)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3005	Ouates, gazes, bandes et articles analogues [pansements, sparadraps, sinapismes, p.ex.], imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires					
300510	Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive, imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires					
30051000	Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive, imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires	2	2,5	2	2,5	
300590	Ouates, gazes, bandes et articles analogues [pansements, sparadraps, sinapismes, p.ex.], imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires (à l'excl des produits en matières textiles ainsi que des pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive)					
30059010	Ouates et articles en ouate, imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires	7	2,5	7	2,5	
30059031	Gazes et articles en gaze, imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires	7	2,5	7	2,5	
30059050	Bandes et autres pansements, en matières textiles (autres que les 'tissus nontissés'), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires (à l'excl. des ouates, gazes et articles en ces matières ainsi que des pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive)	7	2,5	7	2,5	
30059099	Bandes et autres pansements, imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires (à l'excl. des produits en matières textiles ainsi que des pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3006	Préparations et articles pharmaceutiques visés aux sous-positions n° 3006 10 10 à 3006 60 90					
300610	Catguts stériles, ligatures stériles simil. pour sutures chirurgicales, y.c. fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques					
30061010	Catguts stériles	7	2,5	7	2,5	
30061030	Barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non	7	2,5	7	2,5	
30061090	Ligatures stériles pour sutures chirurgicales, y.c. fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire (à l'excl. des catguts); adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire	7	2,5	7	2,5	
300620	Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins					
30062000	Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	7	2,5	7	2,5	
300630	Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient					
30063000	Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient	7	2,5	7	2,5	
300640	Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse					
30064000	Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse	7	2,5	7	2,5	
300650	Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence					
30065000	Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	7	2,5	7	2,5	
300660	Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, prostaglandines, thromboxanes, leucotriènes et leurs dérivés et analogues structurels du n° 2937 ou de spermicides					
30066000	Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, prostaglandines, thromboxanes, leucotriènes et leurs dérivés et analogues structurels du n° 2937 ou de spermicides	7	2,5	7	2,5	
300670	Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux					

Acquisé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
30067000	Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux	7	2,5	7	2,5	
300691	Appareillages identifiables de stomie					
30069100	Appareillages identifiables de stomie	7	2,5	7	2,5	
300692	Déchets pharmaceutiques					
30069200	Déchets pharmaceutiques	7	2,5	7	2,5	
31	CHAPITRE 31 - ENGRAIS					
3101	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
310100	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31010000	Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
3102	Engrais minéraux ou chimiques azotés (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
310210	Urée, même en solution aqueuse (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31021010	Urée, même en solution aqueuse, d'une teneur en azote > 45% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
						Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
31021090	Urée, même en solution aqueuse, d'une teneur en azote <= 45% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
310221	Sulfate d'ammonium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31022100	Sulfate d'ammonium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
310229	Sels doubles et mélanges de sulfate d'ammonium et de nitrate d'ammonium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31022900	Sels doubles et mélanges de sulfate d'ammonium et de nitrate d'ammonium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
310230	Nitrate d'ammonium, même en solution aqueuse (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31023010	Nitrate d'ammonium, en solution aqueuse (à l'excl. des produits présentés en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
31023090	Nitrate d'ammonium (à l'excl. des produits en solution aqueuse et des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
310240	Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31024010	Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant, destinés à être utilisés comme engrais, d'une teneur en azote <= 28% en poids (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
31024090	Mélanges de nitrate d'ammonium et de carbonate de calcium ou d'autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant, destinés à être utilisés comme engrais, d'une teneur en azote > 28% en poids (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
310250	Nitrate de sodium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31025000	Nitrate de sodium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B Accusé de réception en préfecture

972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
310260	Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31026000	Sels doubles et mélanges de nitrate de calcium et de nitrate d'ammonium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
310280	Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales (à l'excl. des produits présentés en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31028000	Mélanges d'urée et de nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales (à l'excl. des produits présentés en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
310290	Engrais minéraux ou chimiques azotés (sauf urée; sulfate d'ammonium; nitrates d'ammonium ou de sodium; sels doubles et mélanges nitrates ammonium/calcium, urée/nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales, nitrate d'ammonium/carbonate de calcium ou autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant; produits présentés en tablettes ou en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31029000	Engrais minéraux ou chimiques azotés (sauf urée; sulfate d'ammonium; nitrates d'ammonium ou de sodium; sels doubles et mélanges nitrates ammonium/calcium, urée/nitrate d'ammonium en solutions aqueuses ou ammoniacales, nitrate d'ammonium/carbonate de calcium ou autres matières inorganiques dépourvues de pouvoir fertilisant; produits présentés en tablettes ou en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
3103	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
310310	Superphosphates (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31031010	Superphosphates d'une teneur en pentaoxyde de diphosphore > 35% en poids (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
31031090	Superphosphates (à l'excl. des produits d'une teneur en pentaoxyde de diphosphore > 35% en poids ainsi que des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
310390	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés (à l'excl. des superphosphates et des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31039000	Engrais minéraux ou chimiques phosphatés (à l'excl. des superphosphates et des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
3104	Engrais minéraux ou chimiques potassiques (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
310420	Chlorure de potassium, destiné à être utilisé comme engrais (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31042010	Chlorure de potassium, d'une teneur en potassium évalué en monoxyde de potassium <= 40% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
31042050	Chlorure de potassium, d'une teneur en potassium évalué en monoxyde de potassium > 40% mais <= 62% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
31042090	Chlorure de potassium, destiné à être utilisé comme engrais, d'une teneur en potassium évalué en monoxyde de potassium > 62% en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
310430	Sulfate de potassium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31043000	Sulfate de potassium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
310490	Carnallite, sylvinit et autres sels de potassium naturels bruts, sulfate de potassium et de magnésium et mélanges d'engrais potassiques [p.ex. mélanges de chlorure de potassium et de sulfate de potassium] (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31049000	Carnallite, sylvinit et autres sels de potassium naturels bruts, sulfate de potassium et de magnésium et mélanges d'engrais potassiques [p.ex. mélanges de chlorure de potassium et de sulfate de potassium] (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3105	Engrais minéraux ou chimiques contenant deux ou trois des éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium; autres engrais (sauf engrais d'origine uniquement animale ou végétale; engrais minéraux ou chimiques azotés, phosphatés ou potassiques); engrais d'origine animale ou végétale et engrais minéraux ou chimiques, présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg					
310510	Engrais d'origine animale ou végétale, engrais minéraux ou chimiques, présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg					
31051000	Engrais d'origine animale ou végétale, engrais minéraux ou chimiques, présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg	15	2,5	0	2,5	B
310520	Engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31052010	Engrais minéraux ou chimiques contenant du phosphore et du potassium, d'une teneur en azote > 10 % en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
31052090	Engrais minéraux ou chimiques contenant de l'azote, du phosphore et du potassium, d'une teneur en azote <= 10 % en poids du produit anhydre à l'état sec (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
310530	Hydrogénorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31053000	Hydrogénorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
310540	Dihydrogénorthophosphate d'ammonium [phosphate monoammonique], même en mélange avec l'hydrogénorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31054000	Dihydrogénorthophosphate d'ammonium [phosphate monoammonique], même en mélange avec l'hydrogénorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
310551	Engrais minéraux ou chimiques contenant des nitrates et des phosphates (à l'excl. du dihydrogénorthophosphate d'ammonium [phosphate monoammonique], de l'hydrogénorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] ainsi que des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31055100	Engrais minéraux ou chimiques contenant des nitrates et des phosphates (à l'excl. du dihydrogénorthophosphate d'ammonium [phosphate monoammonique], de l'hydrogénorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] ainsi que des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
310559	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : azote (à l'excl. des nitrates) et phosphore (à l'excl. du dihydrogénorthophosphate d'ammonium [phosphate monoammonique], de l'hydrogénorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique])					
31055900	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : azote (à l'excl. des nitrates) et phosphore (à l'excl. du dihydrogénorthophosphate d'ammonium [phosphate monoammonique], de l'hydrogénorthophosphate de diammonium [phosphate diammonique] ainsi que des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
310560	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : phosphore et potassium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
31056000	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : phosphore et potassium (à l'excl. des produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
310590	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : azote et potassium ou ne contenant qu'un seul élément fertilisant principal, y.c. les mélanges d'engrais d'origine animale ou végétale avec des engrais chimiques ou minéraux (à l'exc produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)					
31059020	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : azote et potassium ou ne contenant qu'un seul élément fertilisant principal, y.c. les mélanges d'engrais d'origine animale ou végétale avec des engrais chimiques ou minéraux, d'une teneur en azote > 10% en poids du produit anhydre à l'état sec (sauf produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
31059080	Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : azote et potassium ou ne contenant qu'un seul élément fertilisant principal, y.c. les mélanges d'engrais d'origine animale ou végétale avec des engrais chimiques ou minéraux, d'une teneur en azote <= 10% en poids du produit anhydre à l'état sec (sauf produits présentés soit en tablettes ou formes simil., soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg)	15	2,5	0	2,5	B
32	CHAPITRE 32 - EXTRAITS TANNANTS OU TINCTORIAUX; TANINS ET LEURS DÉRIVÉS; PIGMENTS ET AUTRES MATIÈRES COLORANTES; PEINTURES ET VERNIS; MASTICS; ENCRES					
3201	Extraits tannants d'origine végétale; tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés					
320110	Extrait de quebracho					
32011000	Extrait de quebracho	0	1,5	0	1,5	
320120	Extrait de mimosa					
32012000	Extrait de mimosa	0	1,5	0	1,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
320190	Extraits tannants d'origine végétale (à l'excl. des extraits de quebracho et de mimosa); tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés (à l'excl. des composés organiques ou inorganiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
32019020	Extraits de sumac, de vallonée, de chêne ou de châtaignier	0	1,5	0	1,5	
32019090	Extraits tannants d'origine végétale (à l'excl. des extraits de quebracho, de mimosa, de chêne, de châtaignier, de sumac et de vallonées); tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés	0	1,5	0	1,5	
3202	Produits tannants organiques synthétiques; produits tannants inorganiques; préparations tannantes, même contenant des produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour le prétannage					
320210	Produits tannants organiques synthétiques					
32021000	Produits tannants organiques synthétiques	0	1,5	0	1,5	
320290	Produits tannants inorganiques; préparations tannantes, même contenant des produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour le prétannage					
32029000	Produits tannants inorganiques; préparations tannantes, même contenant des produits tannants naturels; préparations enzymatiques pour le prétannage	0	1,5	0	1,5	
3203	Matières colorantes d'origine végétale ou animale, y.c. les extraits tinctoriaux (sauf les noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations à base de matières colorantes d'origine végétale ou animale ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
320300	Matières colorantes d'origine végétale ou animale, y.c. les extraits tinctoriaux (sauf les noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations à base de matières colorantes d'origine végétale ou animale ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					
32030010	Matières colorantes d'origine végétale, y.c. les extraits tinctoriaux, même de constitution chimique définie; préparations à base de matières colorantes d'origine végétale, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	10	2,5	10	2,5	
32030090	Matières colorantes d'origine animale, y.c. les extraits tinctoriaux (sauf les noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations à base de matières colorantes d'origine animale ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	10	2,5	10	2,5	
3204	Matières colorantes organiques synthétiques; préparations à base de matières colorantes organiques synthétiques des types utilisés pour colorer toute matière ou destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215); produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores					
320411	Colorants organiques synthétiques dispersés; préparations à base de colorants organiques synthétiques dispersés, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
32041100	Colorants organiques synthétiques dispersés; préparations à base de colorants organiques synthétiques dispersés, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	7	2,5	0	1,5	A
320412	Colorants organiques synthétiques acides, même métallisés, et colorants organiques synthétiques à mordants; préparations à base de colorants organiques synthétiques acides ou à mordants, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					
32041200	Colorants organiques synthétiques acides, même métallisés, et colorants organiques synthétiques à mordants; préparations à base de colorants organiques synthétiques acides ou à mordants, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	7	2,5	0	1,5	A
320413	Colorants organiques synthétiques basiques; préparations à base de colorants organiques synthétiques basiques, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					
32041300	Colorants organiques synthétiques basiques; préparations à base de colorants organiques synthétiques basiques, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	7	2,5	0	1,5	A
320414	Colorants organiques synthétiques directs; préparations à base de colorants organiques synthétiques directs, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					
32041400	Colorants organiques synthétiques directs; préparations à base de colorants organiques synthétiques directs, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	7	2,5	0	1,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
320415	Colorants organiques synthétiques de cuve, y.c. ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires; préparations à base de colorants organiques synthétiques de cuve, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					
32041500	Colorants organiques synthétiques de cuve, y.c. ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires; préparations à base de colorants organiques synthétiques de cuve, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	7	2,5	0	1,5	A
320416	Colorants organiques synthétiques réactifs; préparations à base de colorants organiques synthétiques réactifs, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					
32041600	Colorants organiques synthétiques réactifs; préparations à base de colorants organiques synthétiques réactifs, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	7	2,5	0	1,5	A
320417	Colorants organiques synthétiques pigmentaires; préparations à base de colorants organiques synthétiques pigmentaires, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					
32041700	Colorants organiques synthétiques pigmentaires; préparations à base de colorants organiques synthétiques pigmentaires, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	7	2,5	0	1,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
320419	Matières colorantes organiques synthétiques (sauf colorants dispersés, acides, à mordants, basiques, directs, de cuve, réactifs et pigmentaires); préparations à base de matières colorantes organiques synthétiques ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215); mélanges de matières colorantes d'au moins deux des n° 320411 à 320419					
32041900	Matières colorantes organiques synthétiques (sauf colorants dispersés, acides, à mordants, basiques, directs, de cuve, réactifs et pigmentaires); préparations à base de matières colorantes organiques synthétiques ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215); mélanges de matières colorantes d'au moins deux des n° 320411 à 320419	7	2,5	0	1,5	A
320420	Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents, même de constitution chimique définie					
32042000	Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents, même de constitution chimique définie	7	2,5	0	1,5	A
320490	Produits organiques synthétiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie					
32049000	Produits organiques synthétiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie	7	2,5	0	1,5	A
3205	Laques colorantes (à l'excl. des laques de Chine ou du Japon et des peintures laquées); préparations à base de laques colorantes, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
320500	Laques colorantes (à l'excl. des laques de Chine ou du Japon et des peintures laquées); préparations à base de laques colorantes, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					
32050000	Laques colorantes (à l'excl. des laques de Chine ou du Japon et des peintures laquées); préparations à base de laques colorantes, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	7	2,5	0	1,5	A
3206	Matières colorantes inorganiques ou minérales, n.d.a.; préparations à base de matières colorantes inorganiques ou minérales, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (sauf préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215); produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie					
320611	Pigments et préparations à base de dioxyde de titane, contenant en poids >= 80% de dioxyde de titane calculé sur matière sèche, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					
32061100	Pigments et préparations à base de dioxyde de titane, contenant en poids >= 80% de dioxyde de titane calculé sur matière sèche, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	7	2,5	0	1,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
320619	Pigments et préparations à base de dioxyde de titane, contenant en poids < 80% de dioxyde de titane calculé sur matière sèche, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					
32061900	Pigments et préparations à base de dioxyde de titane, contenant en poids < 80% de dioxyde de titane calculé sur matière sèche, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	7	2,5	0	1,5	A
320620	Pigments et préparations à base de composés du chrome, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212)					
32062000	Pigments et préparations à base de composés du chrome, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	7	2,5	0	1,5	A
320641	Outremer et ses préparations, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					
32064100	Outremer et ses préparations, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	7	2,5	0	1,5	A
320642	Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)					
32064200	Lithopone, autres pigments et préparations à base de sulfure de zinc, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinés à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)	7	2,5	0	1,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
320649	Matières colorantes inorganiques ou minérales, n.d.a.; préparations à base de matières colorantes inorganiques ou minérales, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes, n.d.a. (sauf préparations visées aux n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3213 et 3215); produits inorganiques des types utilisés comme luminophores)					
32064910	Magnétite, finement moulue	7	2,5	0	1,5	A
32064970	Matières colorantes inorganiques ou minérales, n.d.a.; préparations à base de matières colorantes inorganiques ou minérales, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes, n.d.a. (sauf préparations visées aux n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3213 et 3215); produits inorganiques des types utilisés comme luminophores et magnétite)	7	2,5	0	1,5	A
320650	Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie					
32065000	Produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie	7	2,5	0	1,5	A
3207	Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie; frites de verre et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons					
320710	Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie					
32071000	Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie	7	2,5	0	1,5	A
320720	Compositions vitrifiables, engobes et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie					
32072010	Engobes	7	2,5	0	1,5	A
32072090	Compositions vitrifiables et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie (à l'excl. des engobes)	7	2,5	0	1,5	A
320730	Lustres liquides et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie					
32073000	Lustres liquides et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie	7	2,5	0	1,5	A

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
320740	Frites et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons					
32074040	Verre sous forme de flocons d'une longueur de 0,1 mm ou plus mais n'excédant pas 3,5 mm et d'une épaisseur de 2 micromètres ou plus mais n'excédant pas 5 micromètres et verre sous forme de poudre ou de grenaille, contenant en poids 99% ou plus de dioxyde de silicium (à l'excl. du verre dit 'émail')	7	2,5	0	1,5	A
32074085	Frites et autres verres sous forme de poudre, de grenailles ou de flocons (à l'excl. du verre dit 'émail', du verre sous forme de flocons d'une longueur >= 0,1 mm mais <= 3,5 mm et d'une épaisseur >= 2 mais <= 5 micromètres et du verre sous forme de poudre ou de grenailles contenant en poids >= 99% de dioxyde de silicium)	7	2,5	0	1,5	A
3208	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; solutions (autres que les collodions), dans des solvants organiques volatils, de produits visés dans le libellé des n° 3901 à 3913, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution					
320810	Peintures et vernis à base de polyesters, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux, et produits à base de polyesters en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution					
32081010	Produits à base de polyesters en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution	20	2,5	0	2,5	B
32081090	Peintures et vernis à base de polyesters, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux	20	2,5	0	2,5	B
320820	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux, et produits à base de polymères acryliques ou vinyliques en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution					
32082010	Produits à base de polymères acryliques ou vinyliques en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution	20	2,5	0	2,5	B
32082090	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux	20	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
320890	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux; produits visés dans le libellé des n° 3901 à 3913 en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la					
32089011	Polyuréthane obtenu à partir de 2,2'-[tert-butylimino]diéthanol et de 4,4'-méthylénedicyclohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 48% mais < 50% de polymère	20	2,5	0	2,5	B
32089013	Copolymère de p-crésol et divinylbenzène, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 48% mais < 50% de polymère	20	2,5	0	2,5	B
32089019	Produits visés dans le libellé des n° 3901 à 3913 en solution dans des solvants organiques volatils, pour autant que la proportion du solvant > 50% du poids de la solution (à l'excl. des collodions et des solutions à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques ainsi que du polyuréthane obtenu à partir de 2,2'-[tert-butylimino]diéthanol et de 4,4'-méthylénedicyclohexyldiisocyanate et d'un copolymère de p-crésol et divinylbenzène, les deux sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 48% de polymère)	20	2,5	0	2,5	B
32089091	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux (à l'excl. des produits à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques)	20	2,5	0	2,5	B
32089099	Peintures et vernis à base de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu non aqueux	20	2,5	0	2,5	B
3209	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux					
320910	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux					
32091000	Peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux	20	2,5	0	2,5	B
320990	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux (à l'excl. des produits à base de polymères acryliques ou vinyliques)					
32099000	Peintures et vernis à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés, dispersés ou dissous dans un milieu aqueux (à l'excl. des produits à base de polymères acryliques ou vinyliques)	20	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3210	Peintures et vernis (à l'excl. des produits à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés); pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs					
321000	Peintures et vernis (à l'excl. des produits à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés); pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs					
32100010	Peintures et vernis à l'huile	20	2,5	0	2,5	B
32100090	Peintures et vernis (à l'excl. des peintures et vernis à l'huile ainsi que des produits à base de polymères synthétiques ou de polymères naturels modifiés); pigments à l'eau préparés des types utilisés pour le finissage des cuirs	20	2,5	0	2,5	B
3211	Siccatisfs préparés					
321100	Siccatisfs préparés					
32110000	Siccatisfs préparés	7	2,5	0	2,5	B
3212	Pigments, y.c. les poudres et flocons métalliques, dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer, des types utilisés pour le marquage des reliures, des cuirs ou coiffes de chapeaux; teintures et matières colorantes, n.d.a., présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail					
321210	Feuilles pour le marquage au fer, des types utilisés pour le marquage des reliures, des cuirs ou coiffes de chapeaux					
32121000	Feuilles pour le marquage au fer, des types utilisés pour le marquage des reliures, des cuirs ou coiffes de chapeaux	7	2,5	0	1,5	B
321290	Pigments, y.c. les poudres et flocons métalliques, dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; teintures et autres matières colorantes, n.d.a., présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
32129000	Pigments, y.c. les poudres et flocons métalliques, dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; teintures et autres matières colorantes, n.d.a., présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail	7	2,5	0	1,5	B
3213	Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs simil., en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements simil.					
321310	Couleurs en assortiments pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs simil., en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements simil.					
32131000	Couleurs en assortiments pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs simil., en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements simil.	7	2,5	0	1,5	B
321390	Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs simil., en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements simil. (à l'excl. des couleurs en assortiments)					
32139000	Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs simil., en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements simil. (à l'excl. des couleurs en assortiments)	7	2,5	0	1,5	B
3214	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie					
321410	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture					
32141010	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics	7	2,5	0	1,5	B
32141090	Enduits utilisés en peinture	7	2,5	0	1,5	B
321490	Enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie					
32149000	Enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie	7	2,5	0	1,5	B
3215	Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
321511	Encres d'imprimerie, noires, même concentrées ou sous formes solides					
32151100	Encres d'imprimerie, noires, même concentrées ou sous formes solides	7	2,5	0	1,5	B
321519	Encres d'imprimerie, même concentrées ou sous formes solides (à l'excl. des encres noires)					
32151900	Encres d'imprimerie, même concentrées ou sous formes solides (à l'excl. des encres noires)	7	2,5	0	1,5	B
321590	Encres, même concentrées ou sous formes solides (à l'excl. des encres d'imprimerie)					
32159000	Encres, même concentrées ou sous formes solides (à l'excl. des encres d'imprimerie)	7	2,5	0	1,5	B
33	CHAPITRE 33 - HUILES ESSENTIELLES ET RÉSINOÏDES; PRODUITS DE PARFUMERIE OU DE TOILETTE PRÉPARÉS ET PRÉPARATIONS COSMÉTIQUES					
3301	Huiles essentielles, déterpénnées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'; résinoïdes; oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduaires de la déterpénnation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles					
330112	Huiles essentielles d'orange, déterpénnées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des essences de fleurs d'oranger)					
33011210	Huiles essentielles d'orange, non déterpénnées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des essences de fleurs d'oranger)	20	2,5	20	2,5	
33011290	Huiles essentielles d'orange, déterpénnées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des essences de fleurs d'oranger)	20	2,5	20	2,5	
330113	Huiles essentielles de citron, déterpénnées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'					
33011310	Huiles essentielles de citron, non déterpénnées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	20	2,5972-239720014-20250922	Accusé de réception en préfecture Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	1-1473-1-	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
33011390	Huiles essentielles de citron, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	20	2,5	20	2,5	
330119	Huiles essentielles d'agrumes, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citron ou de lime)					
33011920	Huiles essentielles d'agrumes, non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citron ou de lime)	20	2,5	20	2,5	
33011980	Huiles essentielles d'agrumes, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'orange, de citron ou de lime)	20	2,5	20	2,5	
330124	Huiles essentielles de menthe poivrée 'Mentha piperita', déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'					
33012410	Huiles essentielles de menthe poivrée 'Mentha piperita', non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	20	2,5	20	2,5	
33012490	Huiles essentielles de menthe poivrée 'Mentha piperita', déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	20	2,5	20	2,5	
330125	Huiles essentielles de menthes, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles de menthe poivrée 'Mentha piperita')					
33012510	Huiles essentielles de menthes, non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles de menthe poivrée 'Mentha piperita')	20	2,5	20	2,5	
33012590	Huiles essentielles de menthes, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles de menthe poivrée 'Mentha piperita')	20	2,5	20	2,5	
330129	Huiles essentielles, déterpénées ou non, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes ou de menthes)					
33012911	Huiles essentielles de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang, non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	20	2,5	20	2,5	
33012931	Huiles essentielles de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	20	2,5	20	2,5	
33012941	Huiles essentielles, non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes, de menthes, de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang)	20	2,5	20	2,5	
33012971	Huiles essentielles de géranium, de jasmin ou de vétiver, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	20	2,5	20	2,5	
33012979	Huiles essentielles de lavande ou de lavandin, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'	20	2,5	20	2,5	
33012991	Huiles essentielles, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes, de géranium, de jasmin, de lavande, de lavandin, de menthes, de vétiver, de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang)	20	2,5	20	2,5	
330130	Résinoïdes					Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
33013000	Résinoïdes	20	2,5	20	2,5	
330190	Oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduaires de la déterpénation des huiles essentielles					
33019010	Sous-produits terpéniques résiduaires de la déterpénation des huiles essentielles	20	2,5	20	2,5	
33019021	Oléorésines d'extraction, de réglisse et de houblon	20	2,5	20	2,5	
33019030	Oléorésines d'extraction, de Quassia amara, d'aloès, de manne et d'autres végétaux (à l'excl. de celles extraites de la vanille, de la réglisse et du houblon)	20	2,5	20	2,5	
33019090	Solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles	20	2,5	20	2,5	
3302	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie; autres préparations à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication de boissons					
330210	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour les industries des produits alimentaires et des boissons					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
33021010	Préparations à base de substances odoriférantes contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson, ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol, des types utilisés pour les industries des boissons	20	2,5	20	2,5	
33021021	Préparations à base de substances odoriférantes contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson, ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de féculle ou contenant en poids < 1,5% de matières grasses provenant du lait, < 5% de saccharose ou d'isoglucose, < 5% de glucose ou d'amidon ou de féculle, des types utilisés pour les industries des boissons (à l'excl. de celles ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol)	20	2,5	20	2,5	
33021029	Préparations à base de substances odoriférantes contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson, contenant en poids >= 1,5% de matières grasses provenant du lait, >= 5% de saccharose ou d'isoglucose, >= 5% de glucose ou d'amidon ou de féculle, des types utilisés pour les industries des boissons (à l'excl. de celles ayant un titre alcoométrique acquis > 0,5% vol)	20	2,5	20	2,5	
33021040	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour les industries alimentaires ou des boissons ainsi que préparations à base de substances odoriférantes des types utilisés pour les industries des boissons (à l'excl. des préparations contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson)	20	2,5	20	2,5	
33021090	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour les industries alimentaires	20	2,5	20	2,5	
330290	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges, y.c. les solutions alcooliques, à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie (à l'excl. des mélanges des types utilisés pour les industries ali					
33029010	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie, en solutions alcooliques (à l'excl. des mélanges des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons)	20	2,5	20	2,5	
33029090	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie (à l'excl. des solutions alcooliques et des mélanges des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons)	20	2,5	20	2,5	
3303	Parfums et eaux de toilette (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after shave] et des désodorisants corporels)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
330300	Parfums et eaux de toilette (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)					
33030010	Parfums (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)	15	2,5	0	2,5	B
33030090	Eaux de toilette (à l'excl. des préparations pour l'après-rasage [lotions after-shave] et des désodorisants corporels)	15	2,5	0	2,5	B
3304	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau (autres que les médicaments), y.c. les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer; préparations pour manucures ou pédicures					
330410	Produits de maquillage pour les lèvres					B
33041000	Produits de maquillage pour les lèvres	15	2,5	0	2,5	B
330420	Produits de maquillage pour les yeux					B
33042000	Produits de maquillage pour les yeux	15	2,5	0	2,5	B
330430	Préparations pour manucures ou pédicures					B
33043000	Préparations pour manucures ou pédicures	15	2,5	0	2,5	B
330491	Poudres pour le maquillage ou l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les poudres pour bébés et les poudres compactes (à l'excl. des médicaments)					
33049100	Poudres pour le maquillage ou l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les poudres pour bébés et les poudres compactes (à l'excl. des médicaments)	15	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
330499	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer (à l'excl. des médicaments, des produits de maquillage pour les lèvres ou les yeux, des préparations pour manucures ou pédicures ainsi que des poudres, y.c. les poudres compactes)					
33049900	Produits de beauté ou de maquillage préparés et préparations pour l'entretien ou les soins de la peau, y.c. les préparations antisolaires et les préparations pour bronzer (à l'excl. des médicaments, des produits de maquillage pour les lèvres ou les yeux, des préparations pour manucures ou pédicures ainsi que des poudres, y.c. les poudres compactes)	15	2,5	0	2,5	B
3305	Préparations capillaires					
330510	Shampooings					B
33051000	Shampooings	15	2,5	0	2,5	B
330520	Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents					B
33052000	Préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents	20	2,5	0	2,5	B
330530	Laques pour cheveux					B
33053000	Laques pour cheveux	20	2,5	0	2,5	B
330590	Préparations capillaires (à l'excl. des shampooings, des laques pour cheveux et des préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents)					
33059000	Préparations capillaires (à l'excl. des shampooings, des laques pour cheveux et des préparations pour l'ondulation ou le défrisage permanents)	20	2,5	0	2,5	B
3306	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y.c. les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers; fils utilisés pour nettoyer les espaces intermédiaires [fils dentaires], en emballages individuels de détail					
330610	Dentifrices, préparés, même des types utilisés par les dentistes					
33061000	Dentifrices, préparés, même des types utilisés par les dentistes	2	2,5	2	2,5	
330620	Fils utilisés pour nettoyer les espaces intermédiaires [fils dentaires], en emballages individuels de détail					
33062000	Fils utilisés pour nettoyer les espaces intermédiaires [fils dentaires], en emballages individuels de détail	5	2,5	5	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
330690	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y.c. les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers (à l'excl. des dentifrices et des fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires [fils dentaires])					
33069000	Préparations pour l'hygiène buccale ou dentaire, y.c. les poudres et crèmes pour faciliter l'adhérence des dentiers (à l'excl. des dentifrices et des fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires [fils dentaires])	5	2,5	5	2,5	
3307	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage, désodorisants corporels, préparations pour bains, dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, n.d.a.; désodorisants de locaux, préparés, même non parfumés, ayant ou non des propriétés désinfectantes					
330710	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage					
33071000	Préparations pour le prérasage, le rasage ou l'après-rasage	7	2,5	7	2,5	
330720	Désodorisants corporels et antisudoraux, préparés					
33072000	Désodorisants corporels et antisudoraux, préparés	7	2,5	7	2,5	
330730	Sels parfumés et autres préparations pour bains					
33073000	Sels parfumés et autres préparations pour bains	15	2,5	15	2,5	
330741	'Agarbatti' et autres préparations odoriférantes agissant par combustion					
33074100	'Agarbatti' et autres préparations odoriférantes agissant par combustion	20	2,5	20	2,5	
330749	Préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y.c. les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses (à l'excl. de l'agarbatti et des autres préparations odoriférantes agissant par combustion)					
33074900	Préparations pour parfumer ou pour désodoriser les locaux, y.c. les préparations odoriférantes pour cérémonies religieuses (à l'excl. de l'agarbatti et des autres préparations odoriférantes agissant par combustion)	20	2,5	20	2,5	
330790	Dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, n.d.a.					
33079000	Dépilatoires, autres produits de parfumerie ou de toilette préparés et autres préparations cosmétiques, n.d.a.	20	2,5	20	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
34	CHAPITRE 34 - SAVONS, AGENTS DE SURFACE ORGANIQUES, PRÉPARATIONS POUR LESSIVES, PRÉPARATIONS LUBRIFIANTES, CIRES ARTIFICIELLES, CIRES PRÉPARÉES, PRODUITS D'ENTRETIEN, BOUGIES ET ARTICLES SIMILAIRES, PÂTES À MODELER, «CIRES POUR L'ART DENTAIRE» ET COMPOSIT					
3401	Savons; produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, même contenant du savon; produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon; papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents					
340111	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents, pour la toilette, y.c. ceux à usages médicaux					
34011100	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents, pour la toilette, y.c. ceux à usages médicaux	10	2,5	0	2,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
340119	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents (à l'excl. des produits de toilette, y.c. ceux à usages médicaux)					
34011900	Savons, produits et préparations organiques tensio-actifs à usage de savon, en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés, et papier, ouates, feutres et nontissés, imprégnés, enduits ou recouverts de savon ou de détergents (à l'excl. des produits de toilette, y.c. ceux à usages médicaux)	7	2,5	7	1,5	A
340120	Savons en flocons, en paillettes, en granulés ou en poudres et savons liquides ou pâteux					
34012010	Savons en flocons, en paillettes, en granulés ou en poudres	10	2,5	0	2,5	A
34012090	Savons liquides ou pâteux	10	2,5	0	2,5	A
340130	Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon					
34013000	Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon	10	2,5	0	2,5	A
3402	Agents de surface organiques (autres que les savons); préparations tensio-actives, préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, même contenant du savon (à l'excl. des préparations du n° 3401)					
340211	Agents de surface organiques, anioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)					
34021110	Solution aqueuse contenant en poids >= 30% mais <= 50% d'alkyl[oxydi'benzènesulfonate'] de disodium (à l'excl. des savons)	20	2,5	0	2,5	B
34021190	Agents de surface organiques, anioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons et d'une solution aqueuse contenant en poids >= 30% mais <= 50% d'alkyl[oxydi'benzènesulfonate'] de disodium)	20	2,5	0	2,5	B
340212	Agents de surface organiques, cationiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)					
34021200	Agents de surface organiques, cationiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)	20	2,5	0	2,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
340213	Agents de surface organiques, non ioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)					
34021300	Agents de surface organiques, non ioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)	20	2,5	0	2,5	B
340219	Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons et des agents de surface anioniques, cationiques ou non ioniques)					
34021900	Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons et des agents de surface anioniques, cationiques ou non ioniques)	20	2,5	0	2,5	B
340220	Préparations tensio-actives, préparations pour lessives, préparations auxiliaires de lavage et préparations de nettoyage, conditionnées pour la vente au détail (à l'excl. des agents de surface organiques, des savons et des préparations organiques tensio-actives ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)					
34022020	Préparations tensio-actives, conditionnées pour la vente au détail (à l'excl. des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)	20	2,5	0	2,5	B
34022090	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage, conditionnées pour la vente au détail (à l'excl. des agents de surface organiques, des savons et des préparations tensio-actives ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)	20	2,5	0	2,5	B
340290	Préparations tensio-actives, préparations pour lessives, préparations auxiliaires de lavage et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des agents de surface organiques, des savons et des préparations organiques tensio-actives destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)					
34029010	Préparations tensio-actives (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des préparations organiques tensio-actives en barres, en pains, en morceaux ou en sujets frappés ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)	20	2,5	0	2,5	B
34029090	Préparations pour lessives, y.c. les préparations auxiliaires de lavage, et préparations de nettoyage (à l'excl. des préparations conditionnées pour la vente au détail, des savons, des préparations tensio-actives, des agents de surface organiques ainsi que des produits et préparations destinés au lavage de la peau sous forme de liquide ou de crème)	20	2,5	0	2,5	B

Accusé de réception en préfecture
 072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3403	Préparations lubrifiantes, y.c. huiles de coupe, préparations pour le dégrippage des écrous, préparations antirouille ou anticorrosion, préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants, et préparations utilisées pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries et autres matières (sauf celles contenant comme constituants de base >= 70% en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux)					
340311	Préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des préparations contenant comme constituants de base >= 70% en poids de ces huiles)					
34031100	Préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des préparations contenant comme constituants de base >= 70% en poids de ces huiles)	7	2,5	7	2,5	
340319	Préparations lubrifiantes, y.c. huiles de coupe, préparations pour le dégrippage des écrous, préparations antirouille ou anticorrosion, préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants, contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (sauf préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)					
34031910	Préparations lubrifiantes, y.c. les huiles de coupe, les préparations pour le dégrippage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants, contenant en poids >= 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux non considérés comme constituants de base (sauf préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)	7	2,5	7	2,5	
34031990	Préparations lubrifiantes, y.c. les huiles de coupe, les préparations pour le dégrippage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants, contenant en poids < 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (sauf préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
340391	Préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux					
34039100	Préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	7	2,5	7	2,5	
340399	Préparations lubrifiantes, y.c. les huiles de coupe, les préparations pour le dégrippage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)					
34039900	Préparations lubrifiantes, y.c. les huiles de coupe, les préparations pour le dégrippage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'excl. des préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)	7	2,5	7	2,5	
3404	Cires artificielles et cires préparées					
340420	Cires de poly'oxyéthylène' [polyéthylèneglycol]					
34042000	Cires de poly'oxyéthylène' [polyéthylèneglycol]	7	2,5	7	2,5	
340490	Cires artificielles et cires préparées (à l'excl. des cires de poly'oxyéthylène' [polyéthylèneglycols])					
34049000	Cires artificielles et cires préparées (à l'excl. des cires de poly'oxyéthylène' [polyéthylèneglycols])	7	2,5	7	2,5	
3405	Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations simil., même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
340510	Cirages, crèmes et préparations simil. pour l'entretien des chaussures ou du cuir, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)					
34051000	Cirages, crèmes et préparations simil. pour l'entretien des chaussures ou du cuir, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)	7	2,5	7	2,5	
340520	Encaustiques et préparations simil. pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)					
34052000	Encaustiques et préparations simil. pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)	7	2,5	7	2,5	
340530	Brillants et préparations simil. pour carrosseries, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des brillants pour métaux et des cires artificielles et préparées du n° 3404)					
34053000	Brillants et préparations simil. pour carrosseries, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des brillants pour métaux et des cires artificielles et préparées du n° 3404)	7	2,5	7	2,5	
340540	Pâtes, poudres et autres préparations à récurer, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations					
34054000	Pâtes, poudres et autres préparations à récurer, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
340590	Brillants pour verre ou métaux, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations					
34059010	Brillants pour métaux, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations	7	2,5	7	2,5	
34059090	Brillants pour le verre, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations	7	2,5	7	2,5	
3406	Bougies, chandelles, cierges et articles simil.					
340600	Bougies, chandelles, cierges et articles simil.					
34060000	Bougies, chandelles, cierges et articles simil.	15	2,5	0	1,5	B
3407	Pâtes à modeler, y.c. celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites 'cires pour l'art dentaire' présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes simil.; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre					
340700	Pâtes à modeler, y.c. celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites 'cires pour l'art dentaire' présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes simil.; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre					
34070000	Pâtes à modeler, y.c. celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites 'cires pour l'art dentaire' présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes simil.; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre	7	2,5	7	2,5	
35	CHAPITRE 35 - MATIÈRES ALBUMINOÏDES; PRODUITS À BASE D'AMIDONS OU DE FÉCULES MODIFIÉS; COLLES; ENZYmes					
3501	Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
350110	Caséines					
35011010	Caséines destinées à la fabrication de fibres textiles artificielles	7	2,5	7	2,5	
35011050	Caséines destinées à des usages industriels (autres que la fabrication de fibres textiles artificielles ou de produits alimentaires ou fourragers)	7	2,5	7	2,5	
35011090	Caséines destinées à la fabrication de produits alimentaires ou fourragers et autres caséines (à l'excl. des caséines destinées à la fabrication de fibres textiles artificielles ou à d'autres usages industriels)	7	2,5	7	2,5	
350190	Caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids <= 1 kg, ainsi que des composés organiques ou inorganiques du mercure, de constitution chimique définie)					
35019010	Colles de caséine (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)	7	2,5	7	2,5	
35019090	Caséinates et autres dérivés des caséines	7	2,5	7	2,5	
3502	Albumines (y.c. les concentrats de plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum), albuminates et autres dérivés des albumines					
350211	Ovalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.]					
35021110	Ovalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.], impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	7	2,5	7	2,5	
35021190	Ovalbumine, propre à l'alimentation humaine, séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.]	7	2,5	7	2,5	
350219	Ovalbumine (à l'excl. de l'ovalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.])					
35021910	Ovalbumine, impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine (à l'excl. de l'ovalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.])	7	2,5	7	2,5	
35021990	Ovalbumine, propre à l'alimentation humaine (à l'excl. de l'ovalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.])	7	2,5	7	2,5	
350220	Lactalbumine, y.c. les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum					
35022010	Lactalbumine, y.c. les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum, impropre ou rendue impropre à l'alimentation humaine	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
35022091	Lactalbumine, y.c. les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum, propre à l'alimentation humaine, séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.]	7	2,5	7	2,5	
35022099	Lactalbumine, y.c. les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum, propre à l'alimentation humaine (à l'excl. de la lactalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.])	7	2,5	7	2,5	
350290	Albumines, albuminates et autres dérivés des albumines (à l'excl. de l'ovalbumine et de la lactalbumine (y.c. les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80 % de protéines de lactosérum))					
35029020	Albumines, improches ou rendues improches à l'alimentation humaine (à l'excl. de l'ovalbumine et de la lactalbumine ainsi que des concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum)	7	2,5	7	2,5	
35029070	Albumines, propres à l'alimentation humaine (à l'excl. de l'ovalbumine et de la lactalbumine ainsi que des concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 80% de protéines de lactosérum)	7	2,5	7	2,5	
35029090	Albuminates et autres dérivés des albumines	7	2,5	7	2,5	
3503	Gélatines, y.c. celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées, et leurs dérivés; ichtyocolle; autres colles d'origine animale (à l'excl. des colles de caséine du n° 3501 ainsi que des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)					
350300	Gélatines, y.c. celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées, et leurs dérivés; ichtyocolle; autres colles d'origine animale (à l'excl. des colles de caséine du n° 3501)					
35030010	Gélatines, y.c. celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées, et leurs dérivés (à l'excl. des gélatines impures)	7	2,5	7	2,5	
35030080	Ichtyocolle; autres colles d'origine animale (à l'excl. des colles de caséine du n° 3501)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3504	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, n.d.a.; poudre de peau, traitée ou non au chrome (à l'excl. des composés organiques ou inorganiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
350400	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, n.d.a.; poudre de peau, traitée ou non au chrome (à l'excl. des composés organiques ou inorganiques du mercure, de constitution chimique définie ou non)					
35040010	Concentrés de protéines du lait contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 85 % de protéines	7	2,5	7	2,5	
35040090	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, n.d.a.; poudre de peau, traitée ou non au chrome (à l'excl. de concentrés de protéines du lait contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 85 % de protéines)	7	2,5	7	2,5	
3505	Dextrine et autres amidons et féculles modifiés [les amidons et féculles pré-gélatinisés ou estérifiés, p.ex.]; colles à base d'amidons ou de féculles, de dextrine ou d'autres amidons ou féculles modifiés (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail d'un poids net <= 1 kg)					
350510	Dextrine et autres amidons et féculles modifiés [les amidons et féculles pré-gélatinisés ou estérifiés, p.ex.]					
35051010	Dextrine	7	2,5	7	2,5	
35051050	Amidons et féculles estérifiés ou éthérifiés (à l'excl. de la dextrine)	7	2,5	7	2,5	
35051090	Amidons et féculles modifiés (à l'excl. de la dextrine ainsi que des amidons et féculles estérifiés ou éthérifiés)	7	2,5	7	2,5	
350520	Colles à base d'amidons ou de féculles, de dextrine ou d'autres amidons ou féculles modifiés (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)					
35052010	Colles d'une teneur en poids d'amidons ou de féculles, de dextrine ou d'autres amidons ou féculles modifiés, < 25% (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
35052030	Colles d'une teneur en poids d'amidons ou de féculles, de dextrine ou d'autres amidons ou féculles modifiés, >= 25% mais < 55% (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)	7	2,5	7	2,5	
35052050	Colles d'une teneur en poids d'amidons ou de féculles, de dextrine ou d'autres amidons ou féculles modifiés, >= 55% mais < 80% (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)	7	2,5	7	2,5	
35052090	Colles d'une teneur en poids d'amidons ou de féculles, de dextrine ou d'autres amidons ou féculles modifiés, >= 80% (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)	7	2,5	7	2,5	
3506	Colles et autres adhésifs préparés, n.d.a.; produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg					
350610	Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg					
35061000	Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg	10	2,5	10	2,5	
350691	Adhésifs à base de polymères des n° 3901 à 3913 ou de caoutchouc (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg)					
35069100	Adhésifs à base de polymères des n° 3901 à 3913 ou de caoutchouc (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg)	10	2,5	10	2,5	
350699	Colles et autres adhésifs préparés, n.d.a.					
35069900	Colles et autres adhésifs préparés, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
3507	Enzymes; enzymes préparées, n.d.a.					
350710	Présure et ses concentrats					
35071000	Présure et ses concentrats	7	2,5	7	2,5	
350790	Enzymes et enzymes préparées, n.d.a. (à l'excl. de la présure et de ses concentrats)					
35079030	Lipoprotéine lipase et Aspergillus alkaline protéase	7	2,5	7	2,5	
35079090	Enzymes et enzymes préparées, n.d.a. (à l'excl. de la présure et de ses concentrats, de la lipoprotéine lipase et de l'Aspergillus alkaline protéase)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
36	CHAPITRE 36 - POUDRES ET EXPLOSIFS; ARTICLES DE PYROTECHNIE; ALLUMETTES; ALLIAGES PYROPHORIQUES; MATIÈRES INFLAMMABLES					
3601	Poudres propulsives					
360100	Poudres propulsives					
36010000	Poudres propulsives	7	2,5	7	2,5	
3602	Explosifs préparés (à l'excl. des poudres propulsives)					
360200	Explosifs préparés (à l'excl. des poudres propulsives)					
36020000	Explosifs préparés (à l'excl. des poudres propulsives)	15	2,5	15	2,5	
3603	Mèches de sûreté; cordeaux détonants; amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques (à l'excl. des fusées d'obus et des douilles, munies ou non de leurs amorces)					
360300	Mèches de sûreté; cordeaux détonants; amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques (à l'excl. des fusées d'obus et des douilles, munies ou non de leurs amorces)					
36030010	Mèches de sûreté; cordeaux détonants	15	2,5	15	2,5	
36030090	Amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques (à l'excl. des fusées d'obus et des douilles, munies ou non de leurs amorces)	15	2,5	15	2,5	
3604	Articles pour feux d'artifice, fusées de signalisation ou paragrêles et simil., pétards et autres articles de pyrotechnie (à l'excl. des cartouches à blanc)					
360410	Articles pour feux d'artifice					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
36041000	Articles pour feux d'artifice	15	2,5	15	2,5	
360490	Fusées de signalisation ou paragrèles et simil., pétards et autres articles de pyrotechnie (à l'excl. des articles pour feux d'artifice et des cartouches à blanc)					
36049000	Fusées de signalisation ou paragrèles et simil., pétards et autres articles de pyrotechnie (à l'excl. des articles pour feux d'artifice et des cartouches à blanc)	15	2,5	15	2,5	
3605	Allumettes (autres que les articles de pyrotechnie du n° 3604)					
360500	Allumettes (autres que les articles de pyrotechnie du n° 3604)					
36050000	Allumettes (autres que les articles de pyrotechnie du n° 3604)	2	2,5	2	2,5	
3606	Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques; métaldéhyde, hexaméthylènetétramine et produits simil., présentés en tablettes ou formes simil. et utilisés comme combustibles; combustibles à base d'alcool présentés à l'état solide ou pâteux; combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés utilisés pour les briquets ou les allumeurs et d'une capacité <= 300 cm³; torches et flambeaux de résine, allume-feu et articles simil.					
360610	Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs et d'une capacité <= 300 cm³					
36061000	Combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs et d'une capacité <= 300 cm ³	7	2,5	7	2,5	
360690	Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes formes; métaldéhyde, hexaméthylènetétramine et produits simil., présentés en tablettes, bâtonnets ou sous des formes simil. impliquant leur utilisation comme combustibles; combustibles à base d'alcool et combustibles préparés simil., présentés à l'état solide ou pâteux; torches et flambeaux de résine, allume-feu et articles simil.					
36069010	Ferrocérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes formes	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
36069090	Métaldéhyde, hexaméthylénététramine et produits simil., présentés en tablettes, bâtonnets ou sous des formes simil. impliquant leur utilisation comme combustibles; combustibles à base d'alcool et combustibles préparés simil., présentés à l'état solide ou pâteux; torches et flambeaux de résine, allume-feu et articles simil.	7	2,5	7	2,5	
37	CHAPITRE 37 - PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES OU CINÉMATOGRAPHIQUES					
3701	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs					
370110	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour rayons X (sauf en papier, en carton et en matières textiles)					
37011000	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour rayons X (sauf en papier, en carton et en matières textiles)	10	2,5	10	2,5	
370120	Films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs					
37012000	Films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs	10	2,5	10	2,5	
370130	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, dont la dimension d'au moins un côté > 255 mm					
37013000	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, dont la dimension d'au moins un côté > 255 mm	25	2,5	25	2,5	
370191	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en couleurs [polychrome], en autres matières que le papier, le carton ou les textiles (à l'excl. des films à développement et tirage instantanés ainsi que des plaques et films dont la dimension d'au moins un côté > 255 mm)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
37019100	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en couleurs [polychrome], en autres matières que le papier, le carton ou les textiles (à l'excl. des films à développement et tirage instantanés ainsi que des plaques et films dont la dimension d'au moins un côté > 255 mm)	25	2,5	25	2,5	
370199	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en monochrome, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles (à l'excl. des plaques et films pour rayons X, des films à développement et tirage instantanés ainsi que des plaques et films dont la dimension d'au moins un côté > 255 mm)					
37019900	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en monochrome, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles (à l'excl. des plaques et films pour rayons X, des films à développement et tirage instantanés ainsi que des plaques et films dont la dimension d'au moins un côté > 255 mm)	25	2,5	25	2,5	
3702	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles; pellicules photographiques à développement et tirage instantanés en rouleaux, sensibilisées, non impressionnées					
370210	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, pour rayons X (sauf en papier, en carton ou en matières textiles)					
37021000	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, en rouleaux, pour rayons X (sauf en papier, en carton ou en matières textiles)	25	2,5	25	2,5	
370231	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés) sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 105 mm, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)					
37023191	Négatifs de film couleur d'une largeur >= 75 mm mais <= 105 mm et d'une longueur >= 100 m destinés à la fabrication de films pour appareils photographiques à développement instantané, sensibilisés, non impressionnés, non perforés, en rouleaux (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	25	2,5	25	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
37023197	Pellicules photographiques [y.c. à développement et tirage instantanés], sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 105 mm, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles et de négatifs de film d'une largeur >= 75 mm mais <= 105 mm et d'une longueur >= 100 m, destinés à la fabrication de films pour appareils photographiques à développement instantané)	25	2,5	25	2,5	
370232	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm, comportant une émulsion aux halogénures d'argent, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)					
37023210	Microfilms et films (y.c. à développement et tirage instantanés), pour les arts graphiques, sensibilisés, non impressionnés, non perforés, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm, comportant une émulsion aux halogénures d'argent, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	25	2,5	25	2,5	
37023220	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm, comportant une émulsion aux halogénures d'argent, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des pellicules pour rayons X, des microfilms, des films pour les arts graphiques ainsi que des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	25	2,5	25	2,5	
37023285	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur > 35 mm mais <= 105 mm, comportant une émulsion aux halogénures d'argent, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des pellicules pour rayons X ainsi que des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	25	2,5	25	2,5	
370239	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 105 mm, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des pellicules pour rayons X, des produits en papier, en carton ou en matières textiles ainsi que des produits comportant une émulsion aux halogénures d'argent)					
37023900	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 105 mm, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des pellicules pour rayons X, des produits en papier, en carton ou en matières textiles ainsi que des produits comportant une émulsion aux halogénures d'argent)	25	2,5	25	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
370241	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur > 610 mm et d'une longueur > 200 m, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)					
37024100	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur > 610 mm et d'une longueur > 200 m, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	25	2,5	25	2,5	
370242	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur > 610 mm et d'une longueur > 200 m, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier,					
37024200	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur > 610 mm et d'une longueur > 200 m, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	25	2,5	25	2,5	
370243	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur > 610 mm et d'une longueur <= 200 m (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)					
37024300	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur > 610 mm et d'une longueur <= 200 m (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	25	2,5	25	2,5	
370244	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur > 105 mm mais <= 610 mm (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)					
37024400	Pellicules photographiques (y.c. à développement et tirage instantanés), sensibilisées, non impressionnées, non perforées, en rouleaux, d'une largeur > 105 mm mais <= 610 mm (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	25	2,5	25	2,5	
370252	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 16 mm, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
37025200	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 16 mm, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	25	2,5	25	2,5	
370253	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 16 mm mais <= 35 mm et d'une longueur <= 30 m, pour diapositives en couleurs					
37025300	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 16 mm mais <= 35 mm et d'une longueur <= 30 m, pour diapositives en couleurs	25	2,5	25	2,5	
370254	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 16 mm mais <= 35 mm et d'une longueur <= 30 m, pour la photographie en couleurs [polychrome] (sauf en papier, en carton et en matières textiles et à l'excl. des pellicules pour diapositives et des pellicules à développement et tirage instantanés)					
37025400	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 16 mm mais <= 35 mm et d'une longueur <= 30 m, pour la photographie en couleurs [polychrome] (sauf en papier, en carton et en matières textiles et à l'excl. des pellicules pour diapositives et des pellicules à développement et tirage instantanés)	25	2,5	25	2,5	
370255	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 16 mm mais <= 35 mm et d'une longueur > 30 m, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles pour diapositives)					
37025500	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 16 mm mais <= 35 mm et d'une longueur > 30 m, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles pour diapositives)	25	2,5	25	2,5	
370256	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 35 mm, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)					
37025600	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 35 mm, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	25	2,5	25	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
370296	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm et d'une longueur <= 30 m, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles et des pellicules pour rayons X, des pellicules à développement et tirage instantanés, des microfilms et des films pour les arts graphiques)					
37029610	Microfilms et films pour les arts graphiques, sensibilisés, non impressionnés, perforés, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm et d'une longueur <= 30 m, pour la photographie en monochrome	25	2,5	25	2,5	
37029690	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm et d'une longueur <= 30 m, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles, des pellicules pour rayons X, des pellicules à développement et tirage instantanés, des microfilms et des films pour les arts graphiques)	25	2,5	25	2,5	
370297	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm et d'une longueur > 30 m, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles et des pellicules pour rayons X, des pellicules à développement et tirage instantanés, des microfilms et des films pour les arts graphiques)					
37029710	Microfilms et films pour les arts graphiques, sensibilisés, non impressionnés, perforés, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm et d'une longueur > 30 m, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	25	2,5	25	2,5	
37029790	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur <= 35 mm et d'une longueur > 30 m, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles, des pellicules pour rayons X, des pellicules à développement et tirage instantanés, des microfilms et des films pour les arts graphiques)	25	2,5	25	2,5	
370298	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 35 mm, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton et en matières textiles et des pellicules pour rayons X)					
37029800	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, perforées, en rouleaux, d'une largeur > 35 mm, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en papier, en carton et en matières textiles et des pellicules pour rayons X)	25	2,5	25	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3703	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés					
370310	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en rouleaux, d'une largeur > 610 mm					
37031000	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en rouleaux, d'une largeur > 610 mm	10	2,5	10	2,5	
370320	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en rouleaux d'une largeur > 610 mm)					
37032000	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en couleurs [polychrome] (à l'excl. des produits en rouleaux d'une largeur > 610 mm)	10	2,5	10	2,5	
370390	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en rouleaux d'une largeur > 610 mm)					
37039000	Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en monochrome (à l'excl. des produits en rouleaux d'une largeur > 610 mm)	10	2,5	10	2,5	
3704	Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés					
370400	Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés					
37040010	Plaques, pellicules et films, photographiques, impressionnés mais non développés (à l'excl. des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	20	2,5	20	2,5	
37040090	Papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés	20	2,5	20	2,5	
3705	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées (à l'excl. des films cinématographiques, des plaques prêtes à l'emploi ainsi que des produits en papier, en carton ou en matières textiles)					
370510	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées, pour la reproduction offset (à l'excl. des plaques prêtes à l'emploi ainsi que des produits en papier, en carton ou en matières textiles)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
37051000	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées, pour la reproduction offset (à l'excl. des plaques prêtées à l'emploi ainsi que des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	0	2,5	0	2,5	
370590	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées (à l'excl. des films cinématographiques, des pellicules pour la reproduction offset ainsi que des produits en papier, en carton ou en matières textiles)					
37059010	Microfilms, impressionnés et développés (autres que pour la reproduction offset)	25	2,5	25	2,5	
37059090	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées (à l'excl. des microfilms, des films cinématographiques, des pellicules pour la reproduction offset ainsi que des produits en papier, en carton ou en matières textiles)	2	2,5	2	2,5	
3706	Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son					
370610	Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son, d'une largeur >= 35 mm					
37061020	Films cinématographiques, impressionnés et développés, ne comportant que l'enregistrement du son, d'une largeur >= 35 mm; négatifs et positifs intermédiaires de travail, de films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son, d'une largeur >= 35 mm	7	2,5	7	2,5	
37061099	Positifs de films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son, d'une largeur >= 35 mm (à l'excl. des films positifs intermédiaires de travail, ne comportant que l'enregistrement du son)	7	2,5	7	2,5	
370690	Films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son, d'une largeur < 35 mm					
37069052	Films cinématographiques, impressionnés et développés, ne comportant que l'enregistrement du son, d'une largeur < 35 mm; négatifs, positifs intermédiaires de travail et films d'actualités, de films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son, d'une largeur < 35 mm	7	2,5	7	2,5	
37069091	Positifs de films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son, d'une largeur < 10 mm (à l'excl. des films d'actualités et des films positifs intermédiaires de travail, ne comportant que l'enregistrement du son)	7	2,5	7	2,5	
37069099	Positifs de films cinématographiques, impressionnés et développés, comportant ou non l'enregistrement du son, d'une largeur >= 10 mm mais < 35 mm (à l'excl. des films d'actualités et des films positifs intermédiaires de travail, ne comportant que l'enregistrement du son)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-amne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3707	Préparations chimiques pour usages photographiques (autres que les vernis, colles, adhésifs et préparations simil.); produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi (à l'excl. des sels et composés de métaux précieux, etc., des n° 2843 à 2846)					
370710	Emulsions pour la sensibilisation des surfaces, pour usages photographiques					
37071000	Emulsions pour la sensibilisation des surfaces, pour usages photographiques	7	2,5	7	2,5	
370790	Préparations chimiques pour usages photographiques, y.c. les produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi (à l'excl. des vernis, colles, adhésifs et sels et composés de métaux précieux, etc., des n° 2843 à 2846 et émulsions pour la sensibilisation des surfaces)					
37079020	Révélateurs et fixateurs, consistant en des préparations chimiques ou en des produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi (à l'excl. des sels et composés des n° 2843 à 2846)	7	2,5	7	2,5	
37079090	Préparations chimiques pour usages photographiques, y.c. les produits non mélangés, soit dosés en vue d'usages photographiques, soit conditionnés pour la vente au détail pour ces mêmes usages et prêts à l'emploi (sauf vernis, colles, adhésifs et préparations simil., révélateurs, fixateurs, sels et composés de métaux précieux, etc., des n° 2843 à 2846 et émulsions pour la sensibilisation des surfaces)	7	2,5	7	2,5	
38	CHAPITRE 38 - PRODUITS DIVERS DES INDUSTRIES CHIMIQUES					
3801	Graphite artificiel; graphite colloïdal ou semi-colloïdal; préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demi-produits					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
380110	Graphite artificiel (à l'excl. du graphite de cornue, du charbon de cornue et des ouvrages en graphite artificiel, y.c. les ouvrages réfractaires au feu à base de graphite artificiel)					
38011000	Graphite artificiel (à l'excl. du graphite de cornue, du charbon de cornue et des ouvrages en graphite artificiel, y.c. les ouvrages réfractaires au feu à base de graphite artificiel)	7	2,5	7	2,5	
380120	Graphite colloïdal ou semi-colloïdal					
38012010	Graphite colloïdal en suspension dans l'huile; graphite semi-colloïdal	7	2,5	7	2,5	
38012090	Graphite colloïdal (à l'excl. du graphite en suspension dans l'huile et du graphite semi-colloïdal)	7	2,5	7	2,5	
380130	Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes simil. pour le revêtement intérieur des fours					
38013000	Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes simil. pour le revêtement intérieur des fours	7	2,5	7	2,5	
380190	Préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demi-produits (à l'excl. des pâtes carbonées pour électrodes et des pâtes simil. pour le revêtement intérieur des fours)					
38019000	Préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demi-produits (à l'excl. des pâtes carbonées pour électrodes et des pâtes simil. pour le revêtement intérieur des fours)	7	2,5	7	2,5	
3802	Charbons activés; matières minérales naturelles activées; noirs d'origine animale, y.c. le noir animal épuisé					
380210	Charbons activés (à l'excl. des produits ayant le caractère de médicaments ou conditionnés pour la vente au détail en tant que désodorisants pour réfrigérateurs, automobiles, etc.)					
38021000	Charbons activés (à l'excl. des produits ayant le caractère de médicaments ou conditionnés pour la vente au détail en tant que désodorisants pour réfrigérateurs, automobiles, etc.)	7	2,5	7	2,5	
380290	Kieselguhr activé, autres matières minérales naturelles activées et noirs d'origine animale, y.c. le noir animal épuisé (à l'excl. des charbons activés, des produits chimiques activés ainsi que de la diatomite calcinée sans agents frittants)					
38029000	Kieselguhr activé, autres matières minérales naturelles activées et noirs d'origine animale, y.c. le noir animal épuisé (à l'excl. des charbons activés, des produits chimiques activés ainsi que de la diatomite calcinée sans agents frittants)	7	2,5	7	2,5	
3803	Tall oil, même raffiné					
380300	Tall oil, même raffiné				Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
38030010	Tall oil brut	7	2,5	7	2,5	
38030090	Tall oil, même raffiné (à l'excl. du tall oil brut)	7	2,5	7	2,5	
3804	Lessives résiduaires de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désucrées ou traitées chimiquement, y.c. les lignosulfonates (à l'excl. du tall oil, de la soude caustique et de la poix de sulfate [poix de tall oil])					
380400	Lessives résiduaires de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désucrées ou traitées chimiquement, y.c. les lignosulfonates (à l'excl. du tall oil, de la soude caustique et de la poix de sulfate [poix de tall oil])					
38040000	Lessives résiduaires de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désucrées ou traitées chimiquement, y.c. les lignosulfonates (à l'excl. du tall oil, de la soude caustique et de la poix de sulfate [poix de tall oil])	7	2,5	7	2,5	
3805	Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate et autres essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères; dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite et autres paracymènes bruts; huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal					
380510	Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate					
38051010	Essence de térébenthine	7	2,5	7	2,5	
38051030	Essence de bois de pin	7	2,5	7	2,5	
38051090	Essence de papeterie au sulfate	7	2,5	7	2,5	
380590	Dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite et autres paracymènes bruts; essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères (à l'excl. des essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate ainsi que de l'huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal)					
38059010	Huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal	7	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
38059090	Dipentène brut; essence de papeterie au bisulfite et autres paracymènes bruts; essences terpéniques provenant de la distillation ou d'autres traitements des bois de conifères (à l'excl. des essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate ainsi que de l'huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal)	7	2,5	7	2,5	
3806	Colophanes et acides résiniques, et leurs dérivés; essence de colophane et huiles de colophane; gommes fondues					
380610	Colophanes et acides résiniques					
38061000	Colophanes et acides résiniques	7	2,5	7	2,5	
380620	Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques (autres que les sels des adducts de colophanes)					
38062000	Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques (autres que les sels des adducts de colophanes)	7	2,5	7	2,5	
380630	Gommes esters					
38063000	Gommes esters	7	2,5	7	2,5	
380690	Dérivés des colophanes, y.c. les sels des adducts de colophanes, et des acides résiniques, essence de colophane, huiles de colophane et gommes fondues (à l'excl. des sels de colophanes, d'acides résiniques ou de sels des dérivés de colophanes ou d'acides résiniques ainsi que gommes esters)					
38069000	Dérivés des colophanes, y.c. les sels des adducts de colophanes, et des acides résiniques, essence de colophane, huiles de colophane et gommes fondues (à l'excl. des sels de colophanes, d'acides résiniques ou de sels des dérivés de colophanes ou d'acides résiniques ainsi que gommes esters)	7	2,5	7	2,5	
3807	Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales; poix de brasserie et préparations simil. à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
380700	Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales; poix de brasserie et préparations simil. à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales (à l'excl. des goudrons de bois, de la poix jaune, du brai de suint ainsi que des poix de Bourgogne [poix des Vosges], de stéarine [poix ou brai stéarique], de suint ou de glycérine)					
38070010	Goudrons de bois	7	2,5	7	2,5	
38070090	Huiles de goudron de bois, créosote de bois, méthylène, poix végétales, poix de brasserie et préparations simil. à base de colophanes, d'acides résiniques ou de poix végétales (à l'excl. des goudrons de bois, de la poix jaune, du brai de suint ainsi que des poix de Bourgogne [poix des Vosges], de stéarine [poix ou brai stéarique], de suint ou de glycérine)	7	2,5	7	2,5	
3808	Insecticides, antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits simil., présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
380850	<p>Marchandises du n° 3808 contenant une ou plusieurs des substances suivantes: de l'aldrine (ISO); du binapacryl (ISO); du camphéchlore (ISO) (toxaphène); du captafol (ISO); du chlordane (ISO); du chlordiméforme (ISO); du chlorobenzilate (ISO); du DDT (ISO) (clofénnotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane); de la dieldrine (ISO, DCI); du 4,6-dinitro-o-crésol (DNOC (ISO)) ou ses sels; du dinosèbe (ISO), ses sels ou ses esters; du dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane); du dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane); du fluoroacétamide (ISO); de l'heptachlore (ISO); de l'hexachlorobenzène (ISO); du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)), y compris lindane (ISO, DCI); des composés du mercure; du méthamidophos (ISO); du monocrotophos (ISO); de l'oxiranne (oxyde d'éthylène); du parathion (ISO); du parathion-méthyle (ISO) (méthyle-parathion); du pentachlorophénol (ISO), ses sels ou ses esters; du phosphamidon (ISO); du 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels ou ses esters; des composés du tributylétain. Couvre aussi les formulations de poudre pour poudrage comportant un mélange de bénomyle (ISO), de carbofurane (ISO) et de thirame (ISO).</p>					
38085000	<p>Marchandises du n° 3808 contenant une ou plusieurs des substances suivantes: de l'aldrine (ISO); du binapacryl (ISO); du camphéchlore (ISO) (toxaphène); du captafol (ISO); du chlordane (ISO); du chlordiméforme (ISO); du chlorobenzilate (ISO); du DDT (ISO) (clofénnotane (DCI), 1,1,1-trichloro-2,2-bis(p-chlorophényl)éthane); de la dieldrine (ISO, DCI); du 4,6-dinitro-o-crésol (DNOC (ISO)) ou ses sels; du dinosèbe (ISO), ses sels ou ses esters; du dibromure d'éthylène (ISO) (1,2-dibromoéthane); du dichlorure d'éthylène (ISO) (1,2-dichloroéthane); du fluoroacétamide (ISO); de l'heptachlore (ISO); de l'hexachlorobenzène (ISO); du 1,2,3,4,5,6-hexachlorocyclohexane (HCH (ISO)), y compris lindane (ISO, DCI); des composés du mercure; du méthamidophos (ISO); du monocrotophos (ISO); de l'oxiranne (oxyde d'éthylène); du parathion (ISO); du parathion-méthyle (ISO) (méthyle-parathion); du pentachlorophénol (ISO), ses sels ou ses esters; du phosphamidon (ISO); du 2,4,5-T (ISO) (acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique), ses sels ou ses esters; des composés du tributylétain. Couvre aussi les formulations de poudre pour poudrage comportant un mélange de bénomyle (ISO), de carbofurane (ISO) et de thirame (ISO).</p>	9	2,5	0	1,5	A
380891	Insecticides (à l'excl. des marchandises du n° 380850)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
38089110	Insecticides à base de pyréthrinoïdes, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089120	Insecticides à base d'hydrocarbures chlorés, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089130	Insecticides à base de carbamates, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089140	Insecticides à base d'organo-phosphorés, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089190	Insecticides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits à base de pyréthrinoïdes, d'hydrocarbures chlorés, de carbamates ou d'organo-phosphorés ainsi que des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
380892	Fongicides (à l'excl. des marchandises du n° 380850)					
38089210	Fongicides inorganiques présentés à l'état de préparations cupriques (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089220	Fongicides inorganiques présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits à l'état de préparations cupriques ainsi que des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089230	Fongicides à base de dithiocarbamates, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits inorganiques ainsi que des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089240	Fongicides à base de benzimidazoles, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits inorganiques ainsi que des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089250	Fongicides à base de diazoles ou de triazoles, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits inorganiques ainsi que des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089260	Fongicides à base de diazines ou de morpholines, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits inorganiques ainsi que des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089290	Fongicides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits inorganiques et des produits à base de dithiocarbamates, de benzimidazoles, de diazoles, de triazoles, de diazines ou de morpholines ainsi que des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
380893	Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes (à l'excl. des marchandises du n° 380850)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
38089311	Herbicides, à base de phénopyphytohormones, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089313	Herbicides, à base de triazines, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089315	Herbicides, à base d'amides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089317	Herbicides, à base de carbamates, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089321	Herbicides, à base de dérivés de dinitroanilines, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089323	Herbicides, à base de dérivés d'urée, d'uraciles ou de sulphonylurées, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089327	Herbicides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits à base de phénopyphytohormones, de triazines, d'amides, de carbamates, de dérivés de dinitroanilines et de dérivés d'urée, d'uraciles ou de sulphonylurées ainsi que des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089330	Inhibiteurs de germination présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089390	Régulateurs de croissance pour plantes présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
380894	Désinfectants (à l'excl. des marchandises du n° 380850)					
38089410	Désinfectants et produits simil., à base de sels d'ammonium quaternaire, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089420	Désinfectants et produits simil., à base de composés halogénés, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A
38089490	Désinfectants et produits simil., présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits à base de sels d'ammonium quaternaire ou de composés halogénés ainsi que des marchandises du n° 380850)	9	2,5	0	1,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
380899	Antirongeurs et autres produits phytosanitaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des insecticides, des fongicides, des herbicides, des désinfectants ainsi que des marchandises du n° 380850)					
38089910	Rodenticides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)	10	2,5	0	2,5	A
38089990	Produits phytosanitaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des insecticides, des fongicides, des herbicides, des désinfectants, des rodenticides ainsi que des marchandises du n° 380850)	10	2,5	0	2,5	A
3809	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.					
380910	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], à base de matières amyloacées, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.					
38091010	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], à base de matières amyloacées, d'une teneur en poids de ces matières < 55%, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
38091030	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], à base de matières amyloacées, d'une teneur en poids de ces matières >= 55% mais < 70%, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
38091050	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], à base de matières amylacées, d'une teneur en poids de ces matières >= 70% mais < 83%, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
38091090	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], à base de matières amylacées, d'une teneur en poids de ces matières >= 83%, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
380991	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les ind					
38099100	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie textile ou dans les industries simil., n.d.a. (à l'excl. des produits à base de matières amylacées)	10	2,5	10	2,5	
380992	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries simil., n.d.a. (à l'excl. des produits à base de matières amylacées)					
38099200	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries simil., n.d.a. (à l'excl. des produits à base de matières amylacées)	15	2,5	15	2,5	
380993	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries simil., n.d.a. (à l'excl. des produits à base de matières amylacées)					
38099300	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie du cuir ou dans les industries simil., n.d.a. (à l'excl. des produits à base de matières amylacées)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3810	Préparations pour le décapage des métaux; flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage					
381010	Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits					
38101000	Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits	7	2,5	7	2,5	
381090	Flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour le soudage ou le brasage des métaux; préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage (à l'excl. des pâtes et poudres composées de métal ou d'autres produits, des électrodes et des baguettes de soudage, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobées ou fourrées de fondants ainsi que des préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage)					
38109010	Préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage	7	2,5	7	2,5	
38109090	Flux à souder ou à braser pour le soudage ou le brasage des métaux (à l'excl. des pâtes et poudres composées de métal ou d'autres produits, des électrodes et des baguettes de soudage, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobées ou fourrées de fondants ainsi que des préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage)	7	2,5	7	2,5	
3811	Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y.c. l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-annex2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
381111	Préparations antidétonantes à base de composés du plomb, pour essences					
38111110	Préparations antidétonantes à base de plomb tétraéthyle, pour essences	7	2,5	7	2,5	
38111190	Préparations antidétonantes à base de composés du plomb, pour essences (à l'excl. des préparations à base de plomb tétraéthyle)	7	2,5	7	2,5	
381119	Préparations antidétonantes pour essences (à l'excl. des préparations à base de composés du plomb)					
38111900	Préparations antidétonantes pour essences (à l'excl. des préparations à base de composés du plomb)	7	2,5	7	2,5	
381121	Additifs préparés pour huiles lubrifiantes, contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux					
38112100	Additifs préparés pour huiles lubrifiantes, contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	7	2,5	7	2,5	
381129	Additifs préparés pour huiles lubrifiantes, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux					
38112900	Additifs préparés pour huiles lubrifiantes, ne contenant pas d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	7	2,5	7	2,5	
381190	Inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y.c. l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales (à l'excl. des préparations antidétonantes et des additifs pour huiles lubrifiantes)					
38119000	Inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y.c. l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales (à l'excl. des préparations antidétonantes et des additifs pour huiles lubrifiantes)	7	2,5	7	2,5	
3812	Préparations dites 'accélérateurs de vulcanisation'; plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, n.d.a.; préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques					
381210	Préparations dites 'accélérateurs de vulcanisation'					
38121000	Préparations dites 'accélérateurs de vulcanisation'	7	2,5	7	2,5	
381220	Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, n.d.a.					
						Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
38122010	Mélange de réaction contenant du phtalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-1-isopropyl-2,2-diméthylpropyle et du phtalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-2,2,4-triméthylpentyle comme plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques	7	2,5	7	2,5	
38122090	Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, n.d.a. (à l'excl. d'un mélange de réaction contenant du phtalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-1-isopropyl-2,2-diméthylpropyle et du phtalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-2,2,4-triméthylpentyle)	7	2,5	7	2,5	
381230	Préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques					
38123021	Mélanges d'oligomères de 1,2-dihydro-2,2,4-triméthylquinoléine	7	2,5	7	2,5	
38123029	Préparations antioxydantes pour caoutchouc ou matières plastiques (à l'excl. de mélanges d'oligomères de 1,2-dihydro-2,2,4-triméthylquinoléine)	7	2,5	7	2,5	
38123080	Stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques (à l'excl. des préparations antioxydantes)	7	2,5	7	2,5	
3813	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices (à l'excl. des appareils extincteurs, même portatifs, chargés ou non, ainsi que des produits chimiques, ayant des propriétés extinctrices, présentés isolément sans être conditionnés sous forme de charges, grenades ou bombes)					
381300	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices (à l'excl. des appareils extincteurs, même portatifs, chargés ou non, ainsi que des produits chimiques, ayant des propriétés extinctrices, présentés isolément sans être conditionnés sous forme de charges, grenades ou bombes)					
38130000	Compositions et charges pour appareils extincteurs; grenades et bombes extinctrices (à l'excl. des appareils extincteurs, même portatifs, chargés ou non, ainsi que des produits chimiques, ayant des propriétés extinctrices, présentés isolément sans être conditionnés sous forme de charges, grenades ou bombes)	7	2,5	7	2,5	
3814	Solvants et diluants organiques composites, n.d.a.; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles)					
381400	Solvants et diluants organiques composites, n.d.a.; préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720011-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
38140010	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis, à base d'acétate de butyle (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles)	7	2,5	7	2,5	
38140090	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles et des produits à base d'acétate de butyle)	7	2,5	7	2,5	
3815	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, n.d.a. (à l'excl. des accélérateurs de vulcanisation)					
381511	Catalyseurs supportés ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel, n.d.a.					
38151100	Catalyseurs supportés ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
381512	Catalyseurs supportés ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux, n.d.a.					
38151200	Catalyseurs supportés ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
381519	Catalyseurs supportés, n.d.a. (sauf ayant comme substance active le nickel, un métal précieux ou un composé de ces métaux)					
38151910	Catalyseurs sous forme de grains dont >= 90% en poids sont de dimensions <= 10 micromètres, constitués d'un mélange d'oxydes fixé sur un support en silicate de magnésium, contenant en poids >= 20% mais <= 35% de cuivre et >= 2% mais <= 3% de bismuth et d'une densité apparente >= 0,2 mais <= 1,0	7	2,5	7	2,5	
38151990	Catalyseurs supportés, n.d.a. (à l'excl. des catalyseurs supportés ayant comme substance active le nickel, un métal précieux ou un composé de ces métaux et des catalyseurs sous forme de grains dont >= 90% en poids sont de dimensions <= 10 micromètres, constitués d'un mélange d'oxydes fixé sur un support en silicate de magnésium, contenant en poids >= 20% mais <= 35% de cuivre et >= 2% mais <= 3% de bismuth et d'une densité apparente >= 0,2 mais <= 1,0)	7	2,5	7	2,5	
381590	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, n.d.a. (à l'excl. des accélérateurs de vulcanisation et des catalyseurs supportés)					
38159010	Catalyseurs constitués d'acétate d'éthyltriphenylphosphonium sous forme de solution dans du méthanol (à l'excl. des catalyseurs supportés)	7	2,5	7	2,5	
38159090	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, n.d.a. (à l'excl. des accélérateurs de vulcanisation, des catalyseurs supportés et des catalyseurs constitués d'acétate d'éthyltriphenylphosphonium sous forme de solution dans du méthanol)	7	2,5	7	2,5	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3816	Ciments, mortiers, bétons et compositions simil. réfractaires (à l'excl. des préparations à base de graphite ou d'autre carbone)					
381600	Ciments, mortiers, bétons et compositions simil. réfractaires (à l'excl. des préparations à base de graphite ou d'autre carbone)					
38160000	Ciments, mortiers, bétons et compositions simil. réfractaires (à l'excl. des préparations à base de graphite ou d'autre carbone)	2	2,5	2	2,5	
3817	Alkylbenzènes en mélanges et alkynaphthalènes en mélanges, obtenus par alkylation de benzène et de naphtalène (à l'excl. des isomères d'hydrocarbures cycliques en mélanges)					
381700	Alkylbenzènes en mélanges et alkynaphthalènes en mélanges, obtenus par alkylation de benzène et de naphtalène (à l'excl. des isomères d'hydrocarbures cycliques en mélanges)					
38170050	Alkylbenzène linéaire	7	2,5	7	2,5	
38170080	Alkylbenzènes et alkynaphthalènes, en mélanges, obtenus par alkylation de benzène et de naphtalène (à l'excl. de l'alkylbenzène linéaire et des isomères d'hydrocarbures cycliques en mélanges)	7	2,5	7	2,5	
3818	Éléments chimiques et composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, présentés sous forme de disques ou formes analogues ou encore en cylindres, barres, etc., ou découpés en disques, plaques ou formes analogues, polis ou non et recouverts ou non d'une couche épitaxiale uniforme (sauf produits ayant reçu des ouvrages plus poussées, notamment ceux ayant fait l'objet d'une diffusion sélective)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
381800	Éléments chimiques et composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, présentés sous forme de disques ou formes analogues ou encore en cylindres, barres, etc., ou découpés en disques, plaques ou formes analogues, polis ou non et recouverts ou non d'une couche épitaxiale uniforme (sauf produits ayant reçu des ouvrages plus poussées, notamment ceux ayant fait l'objet d'une diffusion sélective)					
38180010	Silicium dopé en vue de son utilisation en électronique, présenté sous forme de disques, plaquettes ou formes analogues, poli ou non et recouvert ou non d'une couche épitaxiale uniforme (à l'excl. des produits ayant reçu des ouvrages plus poussées, notamment ceux ayant fait l'objet d'une diffusion sélective)	7	2,5	7	2,5	
38180090	Éléments chimiques et composés chimiques dopés en vue de leur utilisation en électronique, présentés sous forme de disques ou formes analogues ou encore en cylindres, barres, etc., ou découpés en plaques ou formes analogues, polis ou non et recouverts ou non d'une couche épitaxiale uniforme (sauf silicium dopé et produits ayant reçu des ouvrages plus poussées, notamment ceux ayant fait l'objet d'une diffusion sélective)	7	2,5	7	2,5	
3819	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant ni huiles de pétrole ni huiles de minéraux bitumineux ou en contenant < 70% en poids					
381900	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant ni huiles de pétrole ni huiles de minéraux bitumineux ou en contenant < 70% en poids					
38190000	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant ni huiles de pétrole ni huiles de minéraux bitumineux ou en contenant < 70% en poids	7	2,5	7	2,5	
3820	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage (à l'excl. des additifs préparés pour huiles minérales ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales)					
382000	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage (à l'excl. des additifs préparés pour huiles minérales ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
38200000	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage (à l'excl. des additifs préparés pour huiles minérales ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales)	10	2,5	0	2,5	A
3821	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (y.c. les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales					
382100	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (y.c. les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales					
38210000	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (y.c. les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales	7	2,5	7	2,5	
3822	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support ainsi que des matériaux de référence certifiés (à l'excl. des réactifs composés de diagnostic conçus pour être employés sur le patient, des réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins, du sang animal préparé à des fins de diagnostic ainsi que des vaccins, toxines, cultures de micro-organismes et produits simil.)					
382200	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support ainsi que des matériaux de référence certifiés (à l'excl. des réactifs composés de diagnostic conçus pour être em					
38220000	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support ainsi que des matériaux de référence certifiés (à l'excl. des réactifs composés de diagnostic conçus pour être employés sur le patient, des réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins, du sang animal préparé à des fins de diagnostic ainsi que des vaccins, toxines, cultures de micro-organismes et produits simil.)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3823	Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage; alcools gras industriels					
382311	Acide stéarique industriel					
38231100	Acide stéarique industriel	7	2,5	7	2,5	
382312	Acide oléique industriel					
38231200	Acide oléique industriel	7	2,5	7	2,5	
382313	Tall acides gras industriels					
38231300	Tall acides gras industriels	7	2,5	7	2,5	
382319	Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage (à l'excl. de l'acide stéarique, de l'acide oléique et des tall acides gras)					
38231910	Acides gras distillés	7	2,5	7	2,5	
38231930	Distillat d'acide gras	7	2,5	7	2,5	
38231990	Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage (à l'excl. de l'acide stéarique, de l'acide oléique, des tall acides gras, des acides gras distillés ainsi que du distillat d'acide gras)	7	2,5	7	2,5	
382370	Alcools gras industriels					
38237000	Alcools gras industriels	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3824	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, y.c. celles consistant en mélanges de produits naturels, n.d.a.					
382410	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie					
38241000	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie	7	2,5	7	2,5	
382430	Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques					
38243000	Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques	7	2,5	7	2,5	
382440	Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons					
38244000	Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons	7	2,5	7	2,5	
382450	Mortiers et bétons, non réfractaires					
38245010	Béton, prêt à la coulée	2	2,5	2	2,5	
38245090	Mortiers et bétons, non réfractaires (à l'excl. du béton prêt à la coulée)	2	2,5	2	2,5	
382460	Sorbitol (à l'excl. du D-Glucitol [sorbitol])					
38246011	Sorbitol, en solution aqueuse, contenant du D-mannitol dans une proportion <= 2% en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du D-Glucitol [sorbitol])	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
38246019	Sorbitol, en solution aqueuse, contenant du D-mannitol dans une proportion > 2% en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du D-Glucitol [sorbitol])	7	2,5	7	2,5	
38246091	Sorbitol, contenant du D-mannitol dans une proportion <= 2% en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du sorbitol en solution aqueuse ainsi que du D-Glucitol [sorbitol])	7	2,5	7	2,5	
38246099	Sorbitol, contenant du D-mannitol dans une proportion > 2% en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du sorbitol en solution aqueuse ainsi que du D-Glucitol [sorbitol])	7	2,5	7	2,5	
382471	Mélanges contenant des chlorofluorocarbures [CFC], même contenant des hydrochlorofluorocarbures [HCFC], des perfluorocarbures [PFC] ou des hydrofluorocarbures [HFC]					
38247100	Mélanges contenant des chlorofluorocarbures [CFC], même contenant des hydrochlorofluorocarbures [HCFC], des perfluorocarbures [PFC] ou des hydrofluorocarbures [HFC]	7	2,5	7	2,5	
382472	Mélanges contenant du bromochlorodifluorométhane, du bromotrifluorométhane ou des dibromotétrafluoroéthanes					
38247200	Mélanges contenant du bromochlorodifluorométhane, du bromotrifluorométhane ou des dibromotétrafluoroéthanes	7	2,5	7	2,5	
382473	Mélanges contenant des hydrobromofluorocarbures [HBFC]					
38247300	Mélanges contenant des hydrobromofluorocarbures [HBFC]	7	2,5	7	2,5	
382474	Mélanges contenant des hydrochlorofluorocarbures [HCFC], même contenant des perfluorocarbures [PFC] ou des hydrofluorocarbures [HFC], mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures [CFC]					
38247400	Mélanges contenant des hydrochlorofluorocarbures [HCFC], même contenant des perfluorocarbures [PFC] ou des hydrofluorocarbures [HFC], mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures [CFC]	7	2,5	7	2,5	
382475	Mélanges contenant du tétrachlorure de carbone					
38247500	Mélanges contenant du tétrachlorure de carbone	7	2,5	7	2,5	
382476	Mélanges contenant du trichloroéthane-1,1,1 [méthylchloroforme]					
38247600	Mélanges contenant du trichloroéthane-1,1,1 [méthylchloroforme]	7	2,5	7	2,5	
382477	Mélanges contenant du bromométhane [bromure de méthyle] ou du bromochlorométhane					
38247700	Mélanges contenant du bromométhane [bromure de méthyle] ou du bromochlorométhane	7	2,5	7	2,5	
382478	Mélanges contenant des perfluorocarbures [PFC] ou des hydrofluorocarbures [HFC], mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures [CFC] ou d'hydrochlorofluorocarbures [HCFC]					
38247800	Mélanges contenant des perfluorocarbures [PFC] ou des hydrofluorocarbures [HFC], mais ne contenant pas de chlorofluorocarbures [CFC] ou d'hydrochlorofluorocarbures [HCFC]	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
382479	Mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane (sauf ceux des sous-positions n° 3824 71 00 à 3824 78 00)					
38247900	Mélanges contenant des dérivés halogénés du méthane, de l'éthane ou du propane (sauf ceux des sous-positions n° 3824 71 00 à 3824 78 00)	7	2,5	7	2,5	
382481	Mélanges et préparations contenant de l'oxiranne [oxyde d'éthylène]					
38248100	Mélanges et préparations contenant de l'oxiranne [oxyde d'éthylène]	7	2,5	7	2,5	
382482	Mélanges et préparations contenant des polybromobiphényles [PBB], des polychloroterphényles [PCT] ou des polychlorobiphényles [PCB]					
38248200	Mélanges et préparations contenant des polybromobiphényles [PBB], des polychloroterphényles [PCT] ou des polychlorobiphényles [PCB]	7	2,5	7	2,5	
382483	Mélanges et préparations contenant du phosphate de tris[2,3-dibromopropyle]					
38248300	Mélanges et préparations contenant du phosphate de tris[2,3-dibromopropyle]	7	2,5	7	2,5	
382490	Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, y.c. celles consistant en mélanges de produits naturels, n.d.a.					
38249010	Sulfonates de pétrole (à l'excl. des sulfonates de pétrole de métaux alcalins, d'ammonium ou d'éthanolamines); acides sulfoniques d'huiles de minéraux bitumineux, thiophénés, et leurs sels	7	2,5	7	2,5	
38249015	Échangeurs d'ions (à l'excl. des polymères du chapitre 39)	7	2,5	7	2,5	
38249020	Compositions absorbantes pour parfaire le vide dans les tubes ou valves électriques	7	2,5	7	2,5	
38249025	Pyrolignites (de calcium, etc.) ; tartrate de calcium brut; citrate de calcium brut	7	2,5	7	2,5	
38249030	Acides naphténiques, leurs sels insolubles dans l'eau et leurs esters	7	2,5	7	2,5	
38249045	Préparations désincrustantes et simil.	7	2,5	7	2,5	
38249050	Préparations des industries chimiques ou des industries connexes pour la galvanoplastie	7	2,5	7	2,5	
38249055	Mélanges de mono-, di- et tri-, esters d'acides gras de la glycérine [émulsionnats de corps gras]	7	2,5	7	2,5	
38249058	Patches à la nicotine (systèmes transdermiques), destinés à aider les fumeurs à arrêter de fumer	7	2,5	7	2,5	
38249061	Produits intermédiaires obtenus au cours de la fabrication d'antibiotiques, provenant de la fermentation de Streptomyces tenebrarius, même séchés, destinés à la fabrication de médicaments du n° 3004 pour la médecine humaine	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
38249062	Produits intermédiaires de la fabrication des sels de monensin utilisés à des fins pharmaceutiques ou chirurgicales	7	2,5	7	2,5	
38249064	Produits et préparations des industries chimiques ou des industries connexes utilisés à des fins pharmaceutiques ou chirurgicales, n.d.a. (à l'excl. des produits intermédiaires obtenus au cours de la fabrication d'antibiotiques, provenant de la fermentation de Streptomyces tenebrarius, même séchés, destinés à la fabrication de médicaments du n° 3004 pour la médecine humaine et des produits intermédiaires de la fabrication des sels de monensin)	7	2,5	7	2,5	
38249065	Produits auxiliaires se présentant sous la forme de préparations chimiques, des types utilisés en fonderie (à l'excl. des liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie)	7	2,5	7	2,5	
38249070	Préparations ignifuges ou hydrofuges et autres préparations chimiques utilisées pour la protection des constructions	7	2,5	7	2,5	
38249075	Tranches de niobate de lithium, non dopées	7	2,5	7	2,5	
38249080	Mélange d'amines dérivées d'acides gras dimérisés, d'un poids moléculaire moyen >= 520 mais <= 550	7	2,5	7	2,5	
38249085	3-[1-Éthyl-1-méthylpropyl]isoxazole-5-ylamine sous forme de solution dans le toluène	7	2,5	7	2,5	
38249087	Mélanges constitués essentiellement de méthylphosphonate de (5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle et de méthyle et de méthylphosphonate de bis[(5-éthyl-2-méthyl-2-oxido-1,3,2-dioxaphosphinan-5-yl)méthyle]; mélanges constitués essentiellement de méthylphosphonate de diméthyle, d'oxiranne et de pentaoxyde de diposphore	7	2,5	7	2,5	
38249092	Produits ou préparations chimiques composés principalement de constituants organiques, n.d.a., sous forme liquide à 20°C	7	2,5	7	2,5	
38249093	Produits ou préparations chimiques composés principalement de constituants organiques, n.d.a. (à l'excl. de ceux sous forme liquide à 20°C)	7	2,5	7	2,5	
38249096	Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes, y.c. les mélanges de produits naturels, non composés principalement de constituants organiques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
3825	Produits résiduaires des industries chimiques ou des industries connexes, n.d.a.; déchets municipaux; boues d'épuration; déchets cliniques, déchets de solvants organiques, déchets de solutions [liqueurs] décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel et autres déchets des industries chimiques ou des industries connexes (à l'excl. des déchets contenant principalement des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux)					
382510	Déchets municipaux					Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
38251000	Déchets municipaux	7	2,5	7	2,5	
382520	Boues d'épuration					
38252000	Boues d'épuration	7	2,5	7	2,5	
382530	Déchets cliniques					
38253000	Déchets cliniques	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
382541	Déchets de solvants organiques, halogénés					
38254100	Déchets de solvants organiques, halogénés	7	2,5	7	2,5	
382549	Déchets de solvants organiques, non halogénés					
38254900	Déchets de solvants organiques, non halogénés	7	2,5	7	2,5	
382550	Déchets de solutions [liqueurs] décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel					
38255000	Déchets de solutions [liqueurs] décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel	7	2,5	7	2,5	
382561	Déchets des industries chimiques ou des industries connexes, contenant principalement des constituants organiques (à l'excl. de liquides antigel)					
38256100	Déchets des industries chimiques ou des industries connexes, contenant principalement des constituants organiques (à l'excl. de liquides antigel)	7	2,5	7	2,5	
382569	Déchets des industries chimiques ou des industries connexes (à l'excl. des déchets de solutions [liqueurs] décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel et ceux contenant principalement des constituants organiques)					
38256900	Déchets des industries chimiques ou des industries connexes (à l'excl. des déchets de solutions [liqueurs] décapantes pour métaux, de liquides hydrauliques, de liquides pour freins et de liquides antigel et ceux contenant principalement des constituants organiques)	7	2,5	7	2,5	
382590	Produits résiduaires des industries chimiques ou des industries connexes, n.d.a. (à l'excl. des déchets)					
38259010	Oxydes de fer alcalinisés pour l'épuration des gaz	7	2,5	7	2,5	
38259090	Produits résiduaires des industries chimiques ou des industries connexes, n.d.a. (à l'excl. des déchets)	7	2,5	7	2,5	
3826	Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant < 70 % en poids					
382600	Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant < 70 % en poids					
38260010	Esters monoalkyliques d'acide gras contenant >= 96,5 % en volume d'esters	7	2,5	7	2,5	
38260090	Biodiesel et ses mélanges, ne contenant pas d'huiles de pétrole ni de minéraux bitumineux ou en contenant < 70 % en poids (à l'excl. des esters monoalkyliques d'acide gras contenant >= 96,5 % en volume d'esters)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39	CHAPITRE 39 - MATIÈRES PLASTIQUES ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES					
3901	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires					
390110	Polyéthylène d'une densité < 0,94, sous formes primaires					
39011010	Polyéthylène linéaire, d'une densité < 0,94, sous formes primaires	7	2,5	7	2,5	
39011090	Polyéthylène d'une densité < 0,94 (à l'excl. du polyéthylène linéaire)	7	2,5	7	2,5	
390120	Polyéthylène d'une densité >= 0,94, sous formes primaires					
39012010	Polyéthylène en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil., d'une densité >= 0,958 à 23°C, contenant <= 50 mg/kg d'aluminium, <= 2 mg/kg de calcium, de chrome, de fer, de nickel, de titane de chacune de ces matières et <= 8 mg/kg de vanadium, destiné à la fabrication de polyéthylène chlorosulfoné	7	2,5	7	2,5	
39012090	Polyéthylène d'une densité >= 0,94, sous formes primaires (à l'excl. du polyéthylène en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil., d'une densité >= 0,958 à 23°C, contenant <= 50 mg/kg d'aluminium, <= 2 mg/kg de calcium, de chrome, de fer, de nickel, de titane de chacune de ces matières et <= 8 mg/kg de vanadium, destiné à la fabrication de polyéthylène chlorosulfoné)	7	2,5	7	2,5	
390130	Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle, sous formes primaires					
39013000	Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
390190	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires (à l'excl. du polyéthylène ainsi que des copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle)					
39019030	Résine ionomère constituée d'un sel d'un terpolymère d'éthylène, d'acrylate d'isobutyle et d'acide méthacrylique, sous formes primaires, et des copolymères en bloc du type A-B-A, de l'éthylène de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids <= 35% de styrène, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.	15	2,5	15	2,5	
39019090	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires (à l'excl. du polyéthylène et des copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle ainsi que de la résine ionomère constituée d'un sel d'un terpolymère d'éthylène, d'acrylate d'isobutyle et d'acide méthacrylique et d'un copolymère en bloc du type A-B-A, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids <= 35% de styrène, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	15	2,5	15	2,5	
3902	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires					
390210	Polypropylène, sous formes primaires					
39021000	Polypropylène, sous formes primaires	20	2,5	20	2,5	
390220	Polyisobutylène, sous formes primaires					
39022000	Polyisobutylène, sous formes primaires	20	2,5	20	2,5	
390230	Copolymères de propylène, sous formes primaires					
39023000	Copolymères de propylène, sous formes primaires	20	2,5	20	2,5	
390290	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires (à l'excl. du polypropylène, du polyisobutylène et des copolymères de propylène)					
39029010	Copolymère en bloc du type A-B-A de propylène ou d'autres oléfines, de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids <= 35% de styrène, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.	20	2,5	20	2,5	
39029020	Poly[but-1-ène], copolymère de but-1-ène et d'éthylène contenant en poids <= 10% d'éthylène, ou un mélange de poly[but-1-ène], polyéthylène et/ou polypropylène, contenant en poids <= 10% de polyéthylène et/ou <= 25% de polypropylène, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.	20	2,5	20	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39029090	Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires (à l'excl. du polypropylène, du polyisobutylène et des copolymères de propylène ainsi que d'un copolymère en bloc du type A-B-A de polystyrène, de copolymère éthylène-butylène et de polystyrène, contenant en poids <= 35% de styrène et du poly[but-1-ène], copolymère de but-1-ène et d'éthylène contenant en poids <= 10% d'éthylène, ou un mélange de poly[but-1-ène], polyéthylène et/ou polypropylène, contenant en poids <= 10% de polyéthylène et/ou <= 25% de polypropylène, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	20	2,5	20	2,5	
3903	Polymères du styrène, sous formes primaires					
390311	Polystyrène expansible, sous formes primaires					
39031100	Polystyrène expansible, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390319	Polystyrène sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène expansible)					
39031900	Polystyrène sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène expansible)	15	2,5	15	2,5	
390320	Copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], sous formes primaires					
39032000	Copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390330	Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], sous formes primaires					
39033000	Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390390	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène ainsi que des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN] ou d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS])					
39039010	Copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= à 175, sous forme primaire	15	2,5	15	2,5	
39039020	Polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.	15	2,5	15	2,5	
39039090	Polymères du styrène, sous formes primaires (à l'excl. du polystyrène, des copolymères de styrène-acrylonitrile [SAN], d'acrylonitrile-butadiène-styrène [ABS], d'un copolymère uniquement de styrène et d'alcool allylique, ayant un indice d'acétyle >= 175 et du polystyrène bromé, contenant en poids >= 58% mais <= 71% de brome, en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	15	2,5	15	2,5	
3904	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires					
390410	Poly[chlorure de vinyle], sous formes primaires, non mélangé à d'autres substances					
39041000	Poly[chlorure de vinyle], sous formes primaires, non mélangé à d'autres substances	15	2,5	15	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
390421	Poly[chlorure de vinyle] sous formes primaires, non plastifié, mélangé à d'autres substances					
39042100	Poly[chlorure de vinyle] sous formes primaires, non plastifié, mélangé à d'autres substances	15	2,5	15	2,5	
390422	Poly[chlorure de vinyle] sous formes primaires, plastifié, mélangé à d'autres substances					
39042200	Poly[chlorure de vinyle] sous formes primaires, plastifié, mélangé à d'autres substances	15	2,5	15	2,5	
390430	Copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle, sous formes primaires					
39043000	Copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390440	Copolymères du chlorure de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle)					
39044000	Copolymères du chlorure de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle)	15	2,5	15	2,5	
390450	Polymères du chlorure de vinylidène, sous formes primaires					
39045010	Copolymère de chlorure de vinylidène et d'acrylonitrile, sous forme de billes expansibles d'un diamètre >= 4 micromètres mais <= 20 micromètres	15	2,5	15	2,5	
39045090	Polymères du chlorure de vinylidène, sous formes primaires (à l'excl. du copolymère de chlorure de vinylidène et d'acrylonitrile, sous forme de billes expansibles d'un diamètre >= 4 mais <= 20 micromètres)	15	2,5	15	2,5	
390461	Polytétrafluoroéthylène, sous formes primaires					
39046100	Polytétrafluoroéthylène, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390469	Polymères fluorés du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires (à l'excl. du polytétrafluoroéthylène)					
39046910	Poly[fluorure de vinyle] en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.	15	2,5	15	2,5	
39046920	Fluoroélastomères FKM, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
39046980	Polymères fluorés du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires (à l'excl. des fluoroélastomères FKM, du polytétrafluoroéthylène, du poly[fluorure de vinyle]en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil.)	15	2,5	15	2,5	
390490	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires (à l'excl. du poly[chlorure de vinyle], des copolymères du chlorure de vinyle, des polymères du chlorure de vinylidène ainsi que des polymères fluorés)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39049000	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires (à l'excl. du poly[chlorure de vinyle], des copolymères du chlorure de vinyle, des polymères du chlorure de vinylidène ainsi que des polymères fluorés)	15	2,5	15	2,5	
3905	Polymères d'acétate de vinyle ou d'autres esters de vinyle, sous formes primaires; autres polymères de vinyle, sous formes primaires					
390512	Poly[acétate de vinyle], en dispersion aqueuse					
39051200	Poly[acétate de vinyle], en dispersion aqueuse	15	2,5	15	2,5	
390519	Poly[acétate de vinyle], sous formes primaires (à l'excl. des produits en dispersion aqueuse)					
39051900	Poly[acétate de vinyle], sous formes primaires (à l'excl. des produits en dispersion aqueuse)	15	2,5	15	2,5	
390521	Copolymères d'acétate de vinyle, en dispersion aqueuse					
39052100	Copolymères d'acétate de vinyle, en dispersion aqueuse	15	2,5	15	2,5	
390529	Copolymères d'acétate de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des produits en dispersion aqueuse)					
39052900	Copolymères d'acétate de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des produits en dispersion aqueuse)	15	2,5	15	2,5	
390530	Poly[alcool vinylique], même contenant des groupes acétate non hydrolysés, sous formes primaires					
39053000	Poly[alcool vinylique], même contenant des groupes acétate non hydrolysés, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390591	Copolymères de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle et autres copolymères du chlorure de vinyle, et copolymères d'acétate de vinyle)					
39059100	Copolymères de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des copolymères du chlorure de vinyle et d'acétate de vinyle et autres copolymères du chlorure de vinyle, et copolymères d'acétate de vinyle)	15	2,5	15	2,5	
390599	Polymères des esters de vinyle et autres polymères de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, du poly[acétate de vinyle], des copolymères ainsi que du poly[alcool vinylique], même contenant des groupes acétate non hydrolysés ainsi que du poly[formal de vinyle])					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39059910	Poly[formal de vinyle], en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil., d'un poids moléculaire >= 10.000 mais <= 40.000 et contenant en poids >= 9,5% mais <= 13% de groupes acétyle, évalués en acétate de vinyle, et >= 5% mais <= 6,5% de groupes hydroxy, évalués en alcool vinylique	15	2,5	15	2,5	
39059990	Polymères des esters de vinyle et autres polymères de vinyle, sous formes primaires (à l'excl. des polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, du poly[acétate de vinyle], des copolymères, du poly[alcool vinylique], même contenant des groupes acétate non hydrolysés ainsi que du poly[formal de vinyle], en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil., d'un poids moléculaire >= 10.000 mais <= 40.000 et contenant en poids >= 9,5% mais <= 13% de groupes acétyle, évalués en acétate de vinyle, et >= 5% mais <= 6,5% de groupes hydroxy, évalués en alcool vinylique)	15	2,5	15	2,5	
3906	Polymères acryliques, sous formes primaires					
390610	Poly[méthacrylate de méthyle], sous formes primaires					
39061000	Poly[méthacrylate de méthyle], sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390690	Polymères acryliques, sous formes primaires (à l'excl. du poly[méthacrylate de méthyle])					
39069010	Poly[N-'3-hydroxyimino-1,1-diméthylbutyl'acrylamide], sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
39069020	Copolymère de 2-diisopropylaminoéthylméthacrylate et de décylméthacrylate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 55% de copolymère	15	2,5	15	2,5	
39069030	Copolymère d'acide acrylique et d'acrylate de 2-éthylhexyle contenant en poids >= 10% mais <= 11% d'acrylate de 2-éthylhexyle, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
39069040	Copolymère d'acrylonitrile et d'acrylate de méthyle, modifié au moyen de polybutadiène-acrylonitrile [NBR], sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
39069050	Produits de polymérisation d'acide acrylique, méthacrylate d'alkyle et de petites quantités d'autres monomères, destinés à être utilisés comme épaisseurs dans la production des pâtes pour l'impression des textiles	15	2,5	15	2,5	
39069060	Copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids >= 50% d'acrylate de méthyle, même mélangé avec de la silice, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39069090	Polymères acryliques sous formes primaires (à l'excl. du poly[méthacrylate de méthyle], du poly[N-'3-hydroxyimino-1,1-diméthylbutyl'acrylamide], d'un copolymère de 2-diisopropylaminoéthylméthacrylate et de décylméthacrylate sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 55% de copolymère, d'un copolymère d'acide acrylique et d'acrylate de 2-éthylhexyle contenant en poids >= 10% mais <= 11% d'acrylate de 2-éthylhexyle, d'un copolymère d'acrylonitrile et d'acrylate de méthyle modifié au moyen de polybutadiène-acrylonitrile [NBR], des produits de polymérisation d'acide acrylique, méthacrylate d'alkyle et de petites quantités d'autres monomères destinés à être utilisés comme épaisseurs dans la production des pâtes pour l'impression des textiles et d'un copolymère d'acrylate de méthyle, d'éthylène et d'un monomère contenant un groupe carboxyle non terminal présent en tant que substituant, contenant en poids >= 50% d'acrylate de méthyle, même mélangé avec de la silice)	15	2,5	15	2,5	
3907	Polyacétals, autres polyéthers et résines époxydes, sous formes primaires; polycarbonates, résines alkydes, polyesters allyliques et autres polyesters, sous formes primaires					
390710	Polyacétals, sous formes primaires					
39071000	Polyacétals, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390720	Polyéthers, sous formes primaires (à l'excl. des polyacétals et des marchandises du n° 300210)					
39072011	Polyéthéneglycols sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
39072020	Polyéther-alcools, sous formes primaires (à l'excl. des polyéthéneglycols)	15	2,5	15	2,5	
39072091	Copolymère de 1-chloro-2,3-époxypropane et d'oxyde d'éthylène, sous forme primaire	15	2,5	15	2,5	
39072099	Polyéthers sous formes primaires (à l'excl. des polyacétals, des polyéther-alcools et du copolymère de 1-chloro-2,3-époxypropane et d'oxyde d'éthylène)	15	2,5	15	2,5	
390730	Résines époxydes, sous formes primaires					
39073000	Résines époxydes, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390740	Polycarbonates, sous formes primaires					
39074000	Polycarbonates, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390750	Résines alkydes, sous formes primaires					
39075000	Résines alkydes, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390760	Poly[éthylène téréphthalate], sous formes primaires					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39076020	Poly[éthylène téréphthalate] sous formes primaires, d'un indice de viscosité >= 78 ml/g	15	2,5	15	2,5	
39076080	Poly[éthylène téréphthalate], sous formes primaires, d'un indice de viscosité < 78 ml/g	15	2,5	15	2,5	
390770	Poly[acide lactique], sous formes primaires					
39077000	Poly[acide lactique], sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390791	Polyesters allyliques et autres polyesters, non saturés, sous formes primaires (à l'excl. des polycarbonates, des résines alkydes, du poly[éthylène téréphthalate] et du poly[acide lactique])					
39079110	Polyesters allyliques et autres polyesters, non saturés, liquides, sous formes primaires (à l'excl. des polycarbonates, des résines alkydes, du poly[éthylène téréphthalate] et du poly[acide lactique])	15	2,5	15	2,5	
39079190	Polyesters allyliques et autres polyesters, non saturés, sous formes primaires (à l'excl. des produits liquides et des polycarbonates, des résines alkydes, du poly[éthylène téréphthalate] et du poly[acide lactique])	15	2,5	15	2,5	
390799	Polyesters, saturés, sous formes primaires (à l'excl. des polycarbonates, des résines alkydes, du poly[éthylène téréphthalate] et du poly[acide lactique])					
39079910	Poly[éthylène naphtalène-2,6-dicarboxylate], saturés, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
39079990	Polyesters, saturés, sous formes primaires (à l'excl. des polycarbonates, des résines alkydes, du poly[éthylène téréphthalate], du poly[acide lactique] et du poly[éthylène naphtalène-2,6-dicarboxylate])	15	2,5	15	2,5	
3908	Polyamides, sous formes primaires					
390810	Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12, sous formes primaires					
39081000	Polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390890	Polyamides, sous formes primaires (à l'excl. du polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12)					
39089000	Polyamides, sous formes primaires (à l'excl. du polyamide-6, -11, -12, -6,6, -6,9, -6,10 ou -6,12)	15	2,5	15	2,5	
3909	Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthannes, sous formes primaires					
390910	Résines uréiques et résines de thiourée, sous formes primaires					
39091000	Résines uréiques et résines de thiourée, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390920	Résines mélaminiques, sous formes primaires					
39092000	Résines mélaminiques, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390930	Résines aminiques, sous formes primaires (à l'excl. des résines de thiourée ainsi que des résines uréiques ou mélaminiques)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39093000	Résines aminiques, sous formes primaires (à l'excl. des résines de thiourée ainsi que des résines uréiques ou mélaminiques)	15	2,5	15	2,5	
390940	Résines phénoliques, sous formes primaires					
39094000	Résines phénoliques, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
390950	Polyuréthanes, sous formes primaires					
39095010	Polyuréthanes obtenus à partir de 2,2'-[tert-butylimino]diéthanol et de 4,4'-méthylènedicylohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids >= 50% de polymère	15	2,5	15	2,5	
39095090	Polyuréthanes sous formes primaires (à l'excl. du polyuréthane obtenu à partir de 2,2'-[tert-butylimino]diéthanol et de 4,4'-méthylènedicylohexyldiisocyanate, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide)	15	2,5	15	2,5	
3910	Silicones sous formes primaires					
391000	Silicones sous formes primaires					
39100000	Silicones sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
3911	Résines de pétrole, résines de coumarone-indène, polyterpènes, polysulfures, polysulfones et autres polymères et prépolymères obtenus par voie de synthèse chimique [voir note 3 du présent chapitre], n.d.a., sous formes primaires					
391110	Résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de coumarone-indène et polyterpènes, sous formes primaires					
39111000	Résines de pétrole, résines de coumarone, résines d'indène, résines de coumarone-indène et polyterpènes, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
391190	Polysulfures, polysulfones et autres polymères et prépolymères obtenus par voie de synthèse chimique [voir note 3 du présent chapitre], n.d.a., sous formes primaires					
39119011	Poly[oxy-1,4-phénylènesulfonyl-1,4-phénylèneoxy-1,4-phénylèneisopropylidène-1,4-phénylène], en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil., même modifiés chimiquement	15	2,5	15	2,5	
39119013	Poly[thio-1,4-phényle], même modifiés chimiquement, sous forme primaire	15	2,5	15	2,5	
39119019	Produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement, n.d.a., sous formes primaires (à l'excl. du poly[oxy-1,4-phénylènesulfonyl-1,4-phénylèneoxy-1,4-phénylèneisopropylidène-1,4-phénylène], en blocs irréguliers, morceaux, grumeaux, poudres, granulés, flocons et masses non cohérentes simil. et du poly[thio-1,4-phényle])	15	2,5	15	2,5	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 971-239720014-20150922 annee2-15-1473-1 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39119092	Copolymères de vinyltoluène et d'alfa-méthylstyrène, et copolymère de p-crésol et divinylbenzène, sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide, contenant en poids 50 % ou plus de polymère, hydrogénés obtenus par voie de synthèse chimique, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
39119099	Polymères et prépolymères obtenus par voie de synthèse chimique [voir note 3 du présent chapitre], n.d.a., sous formes primaires (à l'excl. du copolymère de p-crésol et divinylbenzène sous forme de solution dans du N,N-diméthylacétamide et des copolymères de vinyltoluène et d'alfa-méthylstyrène hydrogénés)	15	2,5	15	2,5	
3912	Cellulose et ses dérivés chimiques, n.d.a., sous formes primaires					
391211	Acétates de cellulose, non plastifiés, sous formes primaires					
39121100	Acétates de cellulose, non plastifiés, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
391212	Acétates de cellulose, plastifiés, sous formes primaires					
39121200	Acétates de cellulose, plastifiés, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
391220	Nitrates de cellulose, y.c. les collodions, sous formes primaires					
39122011	Collodions et celloïdine, non plastifiés, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
39122019	Nitrates de cellulose, non plastifiés, sous formes primaires (à l'excl. des collodions et de la celloïdine)	15	2,5	15	2,5	
39122090	Nitrates de cellulose, y.c. les collodions, plastifiés, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
391231	Carboxyméthylcellulose et ses sels, sous formes primaires					
39123100	Carboxyméthylcellulose et ses sels, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
391239	Éthers de cellulose, sous formes primaires (à l'excl. de la carboxyméthylcellulose et de ses sels)					
39123920	Hydroxypropylcellulose sous forme primaire	15	2,5	15	2,5	
39123985	Éthers de cellulose sous formes primaires (à l'excl. de la carboxyméthylcellulose et de ses sels et de l'hydroxypropylcellulose)	15	2,5	15	2,5	
391290	Cellulose et ses dérivés chimiques, n.d.a., sous formes primaires (à l'excl. des acétates, nitrates et éthers de cellulose)					
39129010	Esters de la cellulose, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
39129090	Cellulose et ses dérivés chimiques, n.d.a., sous formes primaires (à l'excl. des acétates, nitrates, éthers et esters de cellulose)	15	2,5	15	2,5	
3913	Polymères naturels [acide alginique, p.ex.] et polymères naturels modifiés [protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, p.ex.], n.d.a., sous formes primaires					
391310	Acide alginique, ses sels et ses esters, sous formes primaires					
39131000	Acide alginique, ses sels et ses esters, sous formes primaires	15	2,5	Acquisé le 05 réception 25 en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfectorale : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
391390	Polymères naturels et polymères naturels modifiés [protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, p.ex.], n.d.a., sous formes primaires (à l'excl. de l'acide alginique et de ses sels et esters)					
39139000	Polymères naturels et polymères naturels modifiés [protéines durcies, dérivés chimiques du caoutchouc naturel, p.ex.], n.d.a., sous formes primaires (à l'excl. de l'acide alginique et de ses sels et esters)	15	2,5	15	2,5	
3914	Échangeurs d'ions à base de polymères des n° 3901 à 3913, sous formes primaires					
391400	Échangeurs d'ions à base de polymères des n° 3901 à 3913, sous formes primaires					
39140000	Échangeurs d'ions à base de polymères des n° 3901 à 3913, sous formes primaires	15	2,5	15	2,5	
3915	Déchets, rognures et débris de matières plastiques					
391510	Déchets, rognures et débris de polymères de l'éthylène					
39151000	Déchets, rognures et débris de polymères de l'éthylène	15	2,5	15	2,5	
391520	Déchets, rognures et débris de polymères du styrène					
39152000	Déchets, rognures et débris de polymères du styrène	15	2,5	15	2,5	
391530	Déchets, rognures et débris de polymères du chlorure de vinyle					
39153000	Déchets, rognures et débris de polymères du chlorure de vinyle	15	2,5	15	2,5	
391590	Déchets, rognures et débris de matières plastiques (à l'excl. des déchets, rognures et débris de polymères de l'éthylène, du styrène ou du chlorure de vinyle)					
39159011	Déchets, rognures et débris de polymères du propylène	15	2,5	15	2,5	
39159080	Déchets, rognures et débris de matières plastiques (à l'excl. des polymères de l'éthylène, du styrène, du chlorure de vinyle et du propylène)	15	2,5	15	2,5	
3916	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques					
391610	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en polymères de l'éthylène					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39161000	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en polymères de l'éthylène	15	2,5	15	2,5	
391620	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en polymères du chlorure de vinyle					
39162000	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en polymères du chlorure de vinyle	15	2,5	15	2,5	
391690	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques (à l'excl. des monofilaments en polymères de l'éthylène ou du chlorure de vinyle)					
39169010	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, même modifiés chimiquement	15	2,5	15	2,5	
39169050	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, en produits de polymérisation d'addition, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés (à l'excl. des monofilaments en polymères de l'éthylène et du chlorure de vinyle)	15	2,5	15	2,5	
39169090	Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 1 mm [monofils], joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques (à l'excl. des monofilaments en produits de polymérisation d'addition ou en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement)	15	2,5	15	2,5	
3917	Tubes et tuyaux et leurs accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques					
391710	Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques					
39171010	Boyaux artificiels en protéines durcies	20	2,5	0	2,5	B
39171090	Boyaux artificiels en matières plastiques cellulosiques	20	2,5	0	2,5	B
391721	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39172110	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	20	2,5	0	2,5	B
39172190	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)	20	2,5	0	2,5	B
391722	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène					
39172210	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	20	2,5	0	2,5	B
39172290	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du propylène (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)	20	2,5	0	2,5	B
391723	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle					
39172310	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle, obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés	20	2,5	0	2,5	B
39172390	Tubes et tuyaux rigides, en polymères du chlorure de vinyle (à l'excl. des produits obtenus sans soudure ni collage et d'une longueur excédant la plus grande dimension de la coupe transversale)	20	2,5	0	2,5	B
391729	Tubes et tuyaux rigides, en matières plastiques (à l'excl. des tubes et tuyaux en polymères de l'éthylène, du propylène ou du chlorure de vinyle)					
39172900	Tubes et tuyaux rigides, en matières plastiques (à l'excl. des tubes et tuyaux en polymères de l'éthylène, du propylène ou du chlorure de vinyle)	20	2,5	0	2,5	B
391731	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa					
39173100	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa	20	2,5	0	2,5	B
391732	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires					
39173200	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires	20	2,5	0	2,5	B
391733	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, munis d'accessoires					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39173300	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, munis d'accessoires	20	2,5	0	2,5	B
391739	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)					
39173900	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)	20	2,5	0	2,5	B
391740	Accessoires pour tubes ou tuyaux [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques					
39174000	Accessoires pour tubes ou tuyaux [joints, coudes, raccords, p.ex.], en matières plastiques	20	2,5	0	2,5	B
3918	Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la note 9 du présent chapitre					
391810	Revêtements de sols, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles, en polymères du chlorure de vinyle; (à l'excl. des revêtements consistant en un support imprégné, enduit ou recouvert de poly[chlorure de vinyle])					
39181010	Revêtements de sols, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous forme de carreaux ou de dalles, et revêtements de murs ou de plafonds en rouleaux d'une largeur >= 45 cm constitués d'une couche de matière plastique fixée en manière permanente sur un support (autre que du papier) la face apparente étant grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée, consistant en un support imprégné, enduit ou recouvert de poly[chlorure de vinyle]	15	2,5	15	2,5	
39181090	Revêtements de sols, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles, en polymères du chlorure de vinyle (à l'excl. des revêtements consistant en un support imprégné, enduit ou recouvert de poly[chlorure de vinyle])	15	2,5	15	2,5	
391890	Revêtements de sols, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles, et revêtements de murs ou de plafonds en rouleaux d'une largeur >= 45 cm constitués d'une couche de matière plastique fixée en manière permanente sur un support					
39189000	Revêtements de sols, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles, et revêtements de murs ou de plafonds en rouleaux d'une largeur >= 45 cm constitués d'une couche de matière plastique fixée en manière permanente sur un support (autre que du papier) la face apparente étant grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée, en matières plastiques (autres que les polymères du chlorure de vinyle)	15	2,5	15	2,5	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 anne2-15-1473-1- </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3919	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux (à l'excl. des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
391910	Feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm					
39191012	Bandes en poly[chlorure de vinyle] ou en polyéthylène, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm	20	2,5	0	2,5	B
39191015	Bandes en polypropylène, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm	20	2,5	0	2,5	B
39191019	Bandes, en matières plastiques, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé, auto-adhésives en rouleaux d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des produits en poly[chlorure de vinyle], en polyéthylène ou en polypropylène)	20	2,5	0	2,5	B
39191080	Feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, en rouleaux d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des bandes dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé)	20	2,5	0	2,5	B
391990	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux d'une largeur > 20 cm (à l'excl. des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
39199000	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux d'une largeur > 20 cm (à l'excl. des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
3920	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs ainsi que des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
392010	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94					
39201023	Feuilles en polyéthylène non alvéolaire, d'une épaisseur >= 20 micromètres mais <= 40 micromètres, destinées à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés	20	2,5	0	2,5	B
39201024	Feuilles étirables en polyéthylène non alvéolaire, non imprimées, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94	20	2,5	0	2,5	B
39201025	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyéthylène non alvéolaire, imprimées, non renforcées, ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, imprimées, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité < 0,94, (à l'excl. des feuilles étirables non imprimées, et des feuilles en polyéthylène d'une épaisseur >= 20 mais <= 40 micromètres destinées à la fabrication de film photorésistant pour les semi-conducteurs ou des circuits imprimés)	20	2,5	0	2,5	B
39201028	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyéthylène non alvéolaire, d'une épaisseur <= 0,125 mm et d'une densité >= 0,94, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, n.d.a.	20	2,5	0	2,5	B
39201040	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, d'une épaisseur <= 0,125 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs ainsi que des revêtements de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
39201081	Pâte à papier synthétique sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène non alvéolaires, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion <= 15%, contenant, comme agent humidifiant, du poly[alcool vinylique] dissous dans l'eau, d'une épaisseur > 0,125 mm	20	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39201089	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères de l'éthylène non alvéolaires, d'une épaisseur > 0,125 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds n° 3918 ainsi que d'une pâte à papier synthétique sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion <= 15%, contenant, comme agent humidifiant, du poly[alcool vinylique] dissous dans l'eau)	20	2,5	0	2,5	B
392020	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de murs ou de plafonds du n° 3918)					
39202021	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, biaxialement orientés, d'une épaisseur <= 0,1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
39202029	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, d'une épaisseur <= 0,1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, n.d.a. (à l'excl. des produits en polymères biaxialement orientés)	20	2,5	0	2,5	B
39202080	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du propylène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée d'une épaisseur > 0,10 mm, n.d.a.	20	2,5	0	2,5	B
392030	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du styrène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées					
39203000	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du styrène non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
392043	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, murs ou plafonds du n° 3918)					
39204310	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, d'une épaisseur <= 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, murs ou plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
39204390	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids >= 6% de plastifiants, d'une épaisseur > 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
392049	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids < 6% de plastifiants, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de de sols, murs ou plafonds du n° 3918)					
39204910	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids < 6% de plastifiants, d'une épaisseur <= 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de de sols, murs ou plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39204990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle non alvéolaires, contenant en poids < 6% de plastifiants, d'une épaisseur > 1 mm, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs et revêtements de sols, murs ou plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
392051	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[méthacrylate de méthyle] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. d					
39205100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[méthacrylate de méthyle] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
392059	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères acryliques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées					
39205910	Copolymère d'esters acryliques et méthacryliques non alvéolaires, sous forme de film de pellicule d'une épaisseur <= 150 micromètres	20	2,5	0	2,5	B
39205990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères acryliques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs, produits en poly[méthacrylate de méthyle], revêtements de sols, de murs ou de plafonds et d'un copolymère d'esters acryliques et méthacryliques sous forme de film de pellicule d'une épaisseur <= 150 micromètres)	20	2,5	0	2,5	B
392061	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polycarbonates non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de fo					
39206100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polycarbonates non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
392062	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[éthylène téréphthalate] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur > 0,35 mm (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
39206212	Pellicule en poly(éthylène téréphthalate), d'une épaisseur de 72 micromètres ou plus mais n'excédant pas 79 micromètres, destinée à la fabrication de disques magnétiques souples, et feuilles en poly[éthylène téréphthalate] non alvéolaire d'une épaisseur \geq 100 micromètres mais \leq 150 micromètres, destinées à la fabrication de plaques d'impression photopolymères	20	2,5	0	2,5	B
39206219	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[éthylène téréphthalate] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur \leq 0,35 mm (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918, des pellicules en poly[éthylène téréphthalate] d'une épaisseur \geq 72 mais \leq 79 micromètres destinées à la fabrication de disques magnétiques souples et des feuilles en poly[éthylène téréphthalate] d'une épaisseur \geq 100 mais \leq 150 micromètres destinées à la fabrication de plaques d'impression photopolymères)	20	2,5	0	2,5	B
39206290	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[éthylène téréphthalate] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire, d'une épaisseur > 0,35 mm (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
392063	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non saturés, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
39206300	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non saturés, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
392069	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs; produits en polycarbonates, en poly[éthylène téraphthalate] ou non saturés; revêtements de sols, de murs ou de plafonds)					
39206900	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs; produits en polycarbonates, en poly[éthylène téraphthalate] ou non saturés; revêtements de sols, de murs ou de plafonds)	20	2,5	0	2,5	B
392071	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en cellulose régénérée non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					B
39207100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en cellulose régénérée non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
392073	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en acétate de cellulose, non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées					
39207310	Pellicules en rouleaux ou en bandes, susceptibles de servir, en cinématographie ou en photographie, de support aux couches sensibles à la lumière, en acétate de cellulose non alvéolaire	20	2,5	0	2,5	B
39207380	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en acétate de cellulose non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs; pellicules en rouleaux ou en bandes; revêtements de sols, de murs ou de plafonds)	20	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
392079	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en dérivés non alvéolaires de la cellulose, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits en acétate de cellulose, en fibre vulcanisée, produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
39207910	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en fibre vulcanisée, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire	20	2,5	0	2,5	B
39207990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en dérivés non alvéolaires de la cellulose, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits en acétate de cellulose, en fibre vulcanisée, produits auto-adhésifs et revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
392091	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[butyral de vinyle] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
39209100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly[butyral de vinyle] non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
392092	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyamides non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39209200	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyamides non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
392093	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
39209300	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
392094	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines phénoliques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. Découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
39209400	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines phénoliques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
392099	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39209921	Feuilles et lames en polyimide non alvéolaire, non enduites, ou seulement enduites ou recouvertes de matières plastiques, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
39209928	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des feuilles et lames en polyimide, non enduites, ou seulement enduites ou recouvertes de matières plastiques)	20	2,5	0	2,5	B
39209952	Feuilles en poly(fluorure de vinyle), et feuilles en poly[alcool vinylique] non alvéolaire, biaxialement orientées, non enduites, d'une épaisseur <= 1 mm et contenant en poids >= 97% de poly[alcool vinylique], non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	20	2,5	0	2,5	B
39209953	Membranes échangeuses d'ions, en matière plastique non alvéolaire fluorée, destinées à être utilisées dans des cellules d'électrolyse chlore-soude	20	2,5	0	2,5	B
39209959	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits de polymérisation d'addition non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918, des feuilles en poly[fluorure de vinyle], des membranes échangeuses d'ions en matière plastique fluorée destinées à être utilisées dans des cellules d'électrolyse chlore-soude et des feuilles en poly[alcool vinylique], biaxialement orientées, non enduites, d'une épaisseur >= 1 mm et contenant en poids >= 97% de poly[alcool vinylique])	20	2,5	0	2,5	B
39209990	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des articles en produits de polymérisation d'addition, de polymérisation de réorganisation ou de condensation, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	20	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
3921	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, ou en produits alvéolaires, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
392111	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères alvéolaires du styrène, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)					
39211100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères alvéolaires du styrène, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	15	2,5	0	2,5	B
392112	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères alvéolaires du chlorure de vinyle, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)					
39211200	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères alvéolaires du chlorure de vinyle, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
392113	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyuréthannes alvéolaires, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)					
39211310	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyuréthannes alvéolaires flexibles, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	15	2,5	15	2,5	
39211390	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyuréthannes alvéolaires rigides, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	15	2,5	15	2,5	
392114	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en cellulose alvéolaire régénérée, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)					
39211400	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en cellulose alvéolaire régénérée, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	15	2,5	15	2,5	
392119	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits alvéolaires, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits en polymères du styrène ou du chlorure de vinyle, en polyuré					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39211900	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits alvéolaires, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits en polymères du styrène ou du chlorure de vinyle, en polyuréthanes ou en cellulose régénérée ainsi que des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	15	2,5	0	2,5	B
392190	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits alvéolaires auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)					
39219010	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits alvéolaires auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	15	2,5	15	2,5	
39219030	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines phénoliques, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	15	2,5	15	2,5	
39219041	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques stratifiées sous haute pression, avec couche décorative sur une ou sur les deux faces, mais non autrement travaillées ou alors simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire	15	2,5	15	2,5	
39219043	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques, stratifiées, renforcées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs, revêtements de sols et produits stratifiés sous haute pression avec couche décorative sur une ou sur les deux faces)	15	2,5	15	2,5	
39219049	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques non stratifiées, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39219055	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits en polyesters ou résines phénoliques ou aminiques, des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	15	2,5	15	2,5	
39219060	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits de polymérisation d'addition, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	15	2,5	15	2,5	
39219090	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits alvéolaires, des produits de polymérisation d'addition, de condensation et ou de réorganisation, des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)	15	2,5	15	2,5	
3922	Baignoires, douches, éviers, lavabos, bidets, cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, réservoirs de chasse et articles simil. pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques					
392210	Baignoires, douches, éviers et lavabos, en matières plastiques					
39221000	Baignoires, douches, éviers et lavabos, en matières plastiques	15	2,5	15	2,5	
392220	Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance, en matières plastiques					
39222000	Sièges et couvercles de cuvettes d'aisance, en matières plastiques	15	2,5	15	2,5	
392290	Bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse et articles simil. pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques (à l'excl. des baignoires, des douches, des éviers, des lavabos ainsi que des sièges et couvercles de cuvettes d'aisance)					
39229000	Bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse et articles simil. pour usages sanitaires ou hygiéniques, en matières plastiques (à l'excl. des baignoires, des douches, des éviers, des lavabos ainsi que des sièges et couvercles de cuvettes d'aisance)	15	2,5	15	2,5	
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
392310	Boîtes, caisses, casiers et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques					
39231000	Boîtes, caisses, casiers et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques	20	2,5	20	2,5	
392321	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en polymères de l'éthylène					
39232100	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en polymères de l'éthylène	15	2,5	0	2,5	B
392329	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matières plastiques (autres que les polymères de l'éthylène)					
39232910	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en poly[chlorure de vinyle]	15	2,5	0	2,5	B
39232990	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matières plastiques (autres que les polymères de l'éthylène ou le poly[chlorure de vinyle])	15	2,5	0	2,5	B
392330	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques					
39233010	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance <= 2 l	20	2,5	0	2,5	B
39233090	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil. pour le transport ou l'emballage, en matières plastiques, d'une contenance > 2 l	20	2,5	0	2,5	B
392340	Bobines, fusettes, canettes et supports simil., en matières plastiques					
39234010	Bobines et supports simil. pour l'enroulement de films et pellicules photographiques et cinématographiques ou de bandes, films, etc., des n° 8523 et 8524	20	2,5	20	2,5	
39234090	Bobines, fusettes, canettes et supports simil., en matières plastiques (à l'excl. des bobines et supports simil. pour l'enroulement de films et pellicules photographiques et cinématographiques ou de bandes, films, etc., des n° 8523 et 8524)	20	2,5	20	2,5	
392350	Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques					
39235010	Capsules de bouchage ou de surbouchage, en matières plastiques	20	2,5	20	2,5	
39235090	Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques (à l'excl. des capsules de bouchage ou de surbouchage)	20	2,5	20	2,5	
392390	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques (à l'excl. des boîtes, caisses, casiers et articles simil., des sacs, sachets, pochettes et cornets, des bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil., des bobines, fusettes, canettes et supports simil. ainsi que des bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39239000	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques (à l'excl. des boîtes, caisses, casiers et articles simil., des sacs, sachets, pochettes et cornets, des bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil., des bobines, fusettes, canettes et supports simil. ainsi que des bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture)	20	2,5	20	2,5	
3924	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. des baignoires, des douches, des lavabos, des bidets, des cuvettes d'aisance et leurs sièges et couvercles, des réservoirs de chasse et des articles simil. pour usages sanitaires ou hygiéniques)					
392410	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques					
39241000	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques	10	2,5	0	2,5	B
392490	Articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. de la vaisselle et des articles pour usages sanitaires ou hygiéniques tels que baignoires, douches, lavabos, bidets, réservoirs de chasse, cuvettes d'aisance, leurs sièges et couvercles, etc.)					
39249000	Articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. de la vaisselle et des articles pour usages sanitaires ou hygiéniques tels que baignoires, douches, lavabos, bidets, réservoirs de chasse, cuvettes d'aisance, leurs sièges et couvercles, etc.)	10	2,5	0	2,5	B
3925	Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.					
392510	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, en matières plastiques, d'une contenance > 300 l					
39251000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, en matières plastiques, d'une contenance > 300 l	20	2,5	0	2,5	B
392520	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en matières plastiques					
39252000	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en matières plastiques	15	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
392530	Volets, stores, y.c. les stores vénitiens, et articles simil., et leurs parties, en matières plastiques (à l'excl. des accessoires et garnitures)					
39253000	Volets, stores, y.c. les stores vénitiens, et articles simil., et leurs parties, en matières plastiques (à l'excl. des accessoires et garnitures)	15	2,5	0	1,5	B
392590	Éléments structuraux utilisés notamment pour la construction des sols, des murs, des cloisons, des plafonds ou des toits, en matières plastiques: gouttières et accessoires; rambardes, balustrades, rampes et barrières simil.; rayonnages de grandes dimensions destinés à être montés et fixés à demeure dans les magasins, ateliers, entrepôts, etc., motifs décoratifs architecturaux, p.ex. cannelures, coupoles, colombiers, et autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.					
39259010	Accessoires et garnitures destinés à être fixés à demeure aux portes, fenêtres, escaliers, murs ou autres parties de bâtiment, en matières plastiques	15	2,5	0	2,5	B
39259020	Profilés et chemins de câbles pour canalisations électriques, en matières plastiques	15	2,5	0	2,5	B
39259080	Éléments structuraux utilisés pour la construction des sols, murs, cloisons, plafonds, toits, etc., gouttières et accessoires, rambardes, balustrades, rampes et barrières simil., rayonnages de grandes dimensions destinés à être montés et fixés à demeure dans les magasins, ateliers, entrepôts, etc., motifs décoratifs architecturaux, p.ex. cannelures, coupoles, colombiers, et autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, n.d.a.	15	2,5	0	2,5	B
3926	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.					
392610	Articles de bureau et articles scolaires, en matières plastiques, n.d.a.					
39261000	Articles de bureau et articles scolaires, en matières plastiques, n.d.a.	15	2,5	0	1,5	B
392620	Vêtements et accessoires du vêtement, y.c. les gants, mitaines et moufles, obtenus par piqûre ou collage de feuilles de matières plastiques (à l'excl. des marchandises du n° 9619)					
39262000	Vêtements et accessoires du vêtement, y.c. les gants, mitaines et moufles, obtenus par piqûre ou collage de feuilles de matières plastiques (à l'excl. des marchandises du n° 9619)	15	2,5	15	2,5	
392630	Garnitures pour meubles, carrosseries ou simil., en matières plastiques (à l'excl. des articles d'équipement pour la construction destinés à être fixés à demeure sur des parties de bâtiments)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
39263000	Garnitures pour meubles, carrosseries ou simil., en matières plastiques (à l'excl. des articles d'équipement pour la construction destinés à être fixés à demeure sur des parties de bâtiments)	15	2,5	0	1,5	B
392640	Statuettes et autres objets d'ornementation, en matières plastiques					
39264000	Statuettes et autres objets d'ornementation, en matières plastiques	15	2,5	15	2,5	
392690	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a. (à l'excl. des marchandises du n° 9619)					
39269050	Paniers et articles simil. pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts, en matières plastiques	15	2,5	15	2,5	
39269092	Ouvrages fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques, n.d.a.	15	2,5	0	1,5	B
39269097	Ouvrages en matières plastiques et ouvrages en autres matières des n° 3901 à 3914, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
40	CHAPITRE 40 - CAOUTCHOUC ET OUVRAGES EN CAOUTCHOUC					
4001	Caoutchouc naturel, balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes					
400110	Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé					
40011000	Latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé	7	2,5	7	2,5	
400121	Caoutchouc naturel sous forme de feuilles fumées					
40012100	Caoutchouc naturel sous forme de feuilles fumées	7	2,5	7	2,5	
400122	Caoutchoucs techniquement spécifiés [TSNR]					
40012200	Caoutchoucs techniquement spécifiés [TSNR]	7	2,5	7	2,5	
400129	Caoutchouc naturel, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé, des produits sous forme de feuilles fumées ainsi que des caoutchoucs techniquement spécifiés [TSNR])					
40012900	Caoutchouc naturel, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du latex de caoutchouc naturel, même prévulcanisé, des produits sous forme de feuilles fumées ainsi que des caoutchoucs techniquement spécifiés [TSNR])	7	2,5	7	2,5	
400130	Balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du caoutchouc naturel, même prévulcanisé)					
40013000	Balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du caoutchouc naturel, même prévulcanisé)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4002	Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes; mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chicle ou de gommes naturelles analogues avec des produits de la présente position, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes					
400211	Latex de caoutchouc styrène-butadiène [SBR] ou de caoutchouc styrène-butadiène carboxylé [XSBR]					
40021100	Latex de caoutchouc styrène-butadiène [SBR] ou de caoutchouc styrène-butadiène carboxylé [XSBR]	7	2,5	7	2,5	
400219	Caoutchouc styrène-butadiène [SBR] ou caoutchouc styrène-butadiène carboxylé [XSBR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du latex)					
40021910	Caoutchouc styrène-butadiène fabriqué par polymérisation en émulsion [E-SBR], en balles	7	2,5	7	2,5	
40021920	Copolymères blocs styrène-butadiène-styrène fabriqués par polymérisation en solution [SBS, élastomères thermoplastiques], en granulés, miettes ou en poudres	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
40021930	Caoutchouc styrène-butadiène fabriqué par polymérisation en solution [S-SBR], en balles	7	2,5	7	2,5	
40021990	Caoutchouc styrène-butadiène [SBR] et caoutchouc styrène-butadiène carboxylé [XSBR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du E-SBR and S-SBR en balles, du SBS élastomères thermoplastiques en granulés, miettes ou en poudres et du latex)	7	2,5	7	2,5	
400220	Caoutchouc butadiène [BR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes					
40022000	Caoutchouc butadiène [BR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	7	2,5	7	2,5	
400231	Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) [IIR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes					
40023100	Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) [IIR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	7	2,5	7	2,5	
400239	Caoutchouc isobutène-isoprène halogéné [CIIR ou BIIR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes					
40023900	Caoutchouc isobutène-isoprène halogéné [CIIR ou BIIR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	7	2,5	7	2,5	
400241	Latex de caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) [CR]					
40024100	Latex de caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) [CR]	7	2,5	7	2,5	
400249	Caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) [CR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du latex)					
40024900	Caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) [CR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du latex)	7	2,5	7	2,5	
400251	Latex de caoutchouc acrylonitrile-butadiène [NBR]					
40025100	Latex de caoutchouc acrylonitrile-butadiène [NBR]	7	2,5	7	2,5	
400259	Caoutchouc acrylonitrile-butadiène [NBR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du latex)					
40025900	Caoutchouc acrylonitrile-butadiène [NBR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du latex)	7	2,5	7	2,5	
400260	Caoutchouc isoprène [IR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes					
40026000	Caoutchouc isoprène [IR], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	7	2,5	7	2,5	
400270	Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué [EPDM], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes					
40027000	Caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué [EPDM], sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
400280	Mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chicle ou de gommes naturelles analogues avec des produits de la présente position, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes					
40028000	Mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chicle ou de gommes naturelles analogues avec des produits de la présente position, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	7	2,5	7	2,5	
400291	Latex de caoutchouc synthétique (sauf latex de caoutchouc styrène-butadiène, de caoutchouc styrène-butadiène carboxylé, de caoutchouc butadiène, de caoutchouc isobutène-isoprène [butyle], de caoutchouc isobutène-isoprène halogéné, de caoutchouc chloroprène [chlorobutadiène], de caoutchouc acrylonitrile-butadiène, de caoutchouc isoprène ou de caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué)					
40029100	Latex de caoutchouc synthétique (sauf latex de caoutchouc styrène-butadiène, de caoutchouc styrène-butadiène carboxylé, de caoutchouc butadiène, de caoutchouc isobutène-isoprène [butyle], de caoutchouc isobutène-isoprène halogéné, de caoutchouc chloroprène [chlorobutadiène], de caoutchouc acrylonitrile-butadiène, de caoutchouc isoprène ou de caoutchouc éthylène-propylène-diène non conjugué)	7	2,5	7	2,5	
400299	Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (sauf latex et caoutchoucs styrène-butadiène, styrène-butadiène carboxylé, butadiène, isobutène-isoprène [butyle], isobutène-isoprène, isobutène-isoprène halogéné, chloroprène, acrylonitrile-butadiène, isoprène ou éthylène-propylène-diène non conjugué)					
40029910	Caoutchouc naturel, modifié par l'incorporation de matières plastiques (à l'excl. du caoutchouc naturel dépolymérisé)	7	2,5	7	2,5	
40029990	Caoutchouc synthétique et factice pour caoutchouc dérivé des huiles, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (sauf latex; produits modifiés par l'incorporation de matières plastiques; caoutchoucs styrène-butadiène, styrène-butadiène carboxylé, butadiène, isobutène-isoprène, isobutène-isoprène halogéné, chloroprène, acrylonitrile-butadiène, isoprène ou éthylène-propylène-diène non conjugué)	7	2,5	7	2,5	
4003	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
400300	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes					
40030000	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	7	2,5	7	2,5	
4004	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés					
400400	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés					
40040000	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés	7	2,5	7	2,5	
4005	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. des mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chicle et de gommes naturelles analogues avec du caoutchouc synthétique ou du factice pour caoutchouc dérivé des huiles)					
400510	Caoutchouc, non vulcanisé, additionné de noir de carbone ou de silice, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes					
40051000	Caoutchouc, non vulcanisé, additionné de noir de carbone ou de silice, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes	7	2,5	7	2,5	
400520	nalogues avec du caoutchouc synthétique ou du factice pour caoutchouc dérivé des huiles)					
40052000	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, en solutions ou en dispersions (à l'excl. du caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice ainsi que des mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chicle ou de gommes naturelles analogues avec du caoutchouc synthétique ou du factice pour caoutchouc dérivé des huiles)	7	2,5	7	2,5	
400591	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice ainsi que des mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chicle ou de gommes naturelles analogues avec du caoutchouc synthétique ou du factice pour caoutchouc dérivé des huiles)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
40059100	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, en plaques, feuilles ou bandes (à l'excl. du caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice ainsi que des mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chicle ou de gommes naturelles analogues avec du caoutchouc synthétique ou du factice pour caoutchouc dérivé des huiles)	7	2,5	7	2,5	
400599	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires (à l'excl. des solutions, des dispersions, des produits en plaques, feuilles ou bandes, du caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice ainsi que des mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chicle ou de gommes naturelles analogues avec du caoutchouc synthétique ou du factice pour caoutchouc dérivé des huiles)					
40059900	Caoutchouc mélangé, non vulcanisé, sous formes primaires (à l'excl. des solutions, des dispersions, des produits en plaques, feuilles ou bandes, du caoutchouc additionné de noir de carbone ou de silice ainsi que des mélanges de caoutchouc naturel, de balata, de gutta-percha, de guayule, de chicle ou de gommes naturelles analogues avec du caoutchouc synthétique ou du factice pour caoutchouc dérivé des huiles)	7	2,5	7	2,5	
4006	Baguettes, tubes, profilés et formes simil., disques, rondelles et articles simil., en caoutchouc non vulcanisé, même mélangé (à l'excl. des plaques, feuilles et bandes qui n'ont pas subi d'autres ouvrages qu'un simple travail de surface ou sont simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire)					
400610	Profilés pour le rechapage des pneumatiques, en caoutchouc non vulcanisé					
40061000	Profilés pour le rechapage des pneumatiques, en caoutchouc non vulcanisé	7	2,5	7	2,5	
400690	Baguettes, tubes, profilés et formes simil., disques, rondelles et articles simil., en caoutchouc non vulcanisé, même mélangé (à l'excl. des profilés pour le rechapage ainsi que des plaques, feuilles ou bandes qui n'ont pas subi d'autres ouvrages qu'un simple travail de surface ou sont simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
40069000	Baguettes, tubes, profilés et formes simil., disques, rondelles et articles simil., en caoutchouc non vulcanisé, même mélangé (à l'excl. des profilés pour le rechapage ainsi que des plaques, feuilles ou bandes qui n'ont pas subi d'autres ouvrailons qu'un simple travail de surface ou sont simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire)	7	2,5	7	2,5	
4007	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé (à l'excl. des fils nus simples dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 5 mm ainsi que des matières textiles associées à des fils de caoutchouc [p.ex. fils et cordes de caoutchouc recouverts de textiles])					
400700	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé (à l'excl. des fils nus simples dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 5 mm ainsi que des matières textiles associées à des fils de caoutchouc [p.ex. fils et cordes de caoutchouc recouverts de textiles])					
40070000	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé (à l'excl. des fils nus simples dont la plus grande dimension de la coupe transversale > 5 mm ainsi que des matières textiles associées à des fils de caoutchouc [p.ex. fils et cordes de caoutchouc recouverts de textiles])	7	2,5	7	2,5	
4008	Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non durci					
400811	Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc alvéolaire non durci					
40081100	Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc alvéolaire non durci	7	2,5	7	2,5	
400819	Baguettes et profilés, en caoutchouc alvéolaire non durci					
40081900	Baguettes et profilés, en caoutchouc alvéolaire non durci	7	2,5	7	2,5	
400821	Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc non alvéolaire non durci					
40082110	Revêtements de sol et tapis de pied, non découpés de longueur [de longueur indéterminée], ou simpl. découpés de forme carrée ou rectangulaire, en caoutchouc non alvéolaire non durci	7	2,5	7	2,5	
40082190	Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc non alvéolaire non durci (à l'excl. des revêtements de sol et des tapis de pied)	7	2,5	7	2,5	
400829	Baguettes et profilés, en caoutchouc non alvéolaire non durci					
40082900	Baguettes et profilés, en caoutchouc non alvéolaire non durci	7	2,5	7	2,5	
4009	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
400911	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires					
40091100	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, sans accessoires	7	2,5	7	2,5	
400912	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]					
40091200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]	7	2,5	7	2,5	
400921	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal, sans accessoires					
40092100	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal, sans accessoires	7	2,5	7	2,5	
400922	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]					
40092200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]	7	2,5	7	2,5	
400931	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles, sans accessoires					
40093100	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles, sans accessoires	7	2,5	7	2,5	
400932	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]					
40093200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]	7	2,5	7	2,5	
400941	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles, sans accessoires					
						Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 anne2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
40094100	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles, sans accessoires	7	2,5	7	2,5	
400942	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]					
40094200	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés à l'aide d'autres matières que le métal ou les matières textiles ou autrement associés à d'autres matières que le métal ou les matières textiles, avec accessoires [joints, coudes, raccords, p.ex.]	7	2,5	7	2,5	
4010	Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé					
401011	Courroies transporteuses, en caoutchouc vulcanisé, renforcées seulement de métal					
40101100	Courroies transporteuses, en caoutchouc vulcanisé, renforcées seulement de métal	7	2,5	7	2,5	
401012	Courroies transporteuses, en caoutchouc vulcanisé, renforcées seulement de matières textiles					
40101200	Courroies transporteuses, en caoutchouc vulcanisé, renforcées seulement de matières textiles	7	2,5	7	2,5	
401019	Courroies transporteuses, en caoutchouc vulcanisé (à l'excl. des produits renforcés seulement de métal ou de matières textiles)					
40101900	Courroies transporteuses, en caoutchouc vulcanisé (à l'excl. des produits renforcés seulement de métal ou de matières textiles)	7	2,5	7	2,5	
401031	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, en caoutchouc vulcanisé, striées, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 180 cm					
40103100	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, en caoutchouc vulcanisé, striées, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 180 cm	7	2,5	7	2,5	
401032	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, en caoutchouc vulcanisé, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 180 cm (sauf striées)					
40103200	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, en caoutchouc vulcanisé, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 180 cm (sauf striées)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
401033	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, en caoutchouc vulcanisé, striées, d'une circonférence extérieure > 180 cm mais <= 240 cm					
40103300	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, en caoutchouc vulcanisé, striées, d'une circonférence extérieure > 180 cm mais <= 240 cm	7	2,5	7	2,5	
401034	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, en caoutchouc vulcanisé, d'une circonférence extérieure > 180 cm mais <= 240 cm (sauf striées)					
40103400	Courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, en caoutchouc vulcanisé, d'une circonférence extérieure > 180 cm mais <= 240 cm (sauf striées)	7	2,5	7	2,5	
401035	Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), en caoutchouc vulcanisé, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 150 cm					
40103500	Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), en caoutchouc vulcanisé, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 150 cm	7	2,5	7	2,5	
401036	Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), en caoutchouc vulcanisé, d'une circonférence extérieure > 150 cm mais <= 198 cm					
40103600	Courroies de transmission sans fin, crantées (synchrones), en caoutchouc vulcanisé, d'une circonférence extérieure > 150 cm mais <= 198 cm	7	2,5	7	2,5	
401039	Courroies de transmission, en caoutchouc vulcanisé (à l'excl. des courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 240 cm et des courroies de transmission sans fin, crantées [synchrones], d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 198 cm)					
40103900	Courroies de transmission, en caoutchouc vulcanisé (à l'excl. des courroies de transmission sans fin, de section trapézoïdale, striées, d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 240 cm et des courroies de transmission sans fin, crantées [synchrones], d'une circonférence extérieure > 60 cm mais <= 198 cm)	7	2,5	7	2,5	
4011	Pneumatiques neufs, en caoutchouc					
401110	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme, y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course					
40111000	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme, y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
401120	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les autobus ou les camions (à l'excl. des pneumatiques à crampons, à chevrons ou simil.)					
40112010	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les autobus ou les camions, ayant un indice de charge <= 121	10	2,5	10	2,5	
40112090	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les autobus ou les camions, ayant un indice de charge > 121	10	2,5	10	2,5	
401130	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour véhicules aériens					
40113000	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour véhicules aériens	10	2,5	10	2,5	
401140	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les motocycles					
40114000	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les motocycles	10	2,5	10	2,5	
401150	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les bicyclettes					
40115000	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les bicyclettes	10	2,5	10	2,5	
401161	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, à crampons, à chevrons ou simil., des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers					
40116100	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, à crampons, à chevrons ou simil., des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers	10	2,5	10	2,5	
401162	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, à crampons, à chevrons ou simil., des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre <= 61 cm					
40116200	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, à crampons, à chevrons ou simil., des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre <= 61 cm	10	2,5	10	2,5	
401163	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, à crampons, à chevrons ou simil., des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre > 61 cm					
40116300	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, à crampons, à chevrons ou simil., des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre > 61 cm	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
401169	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, à crampons, à chevrons ou simil. (à l'excl. des articles des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers, de génie civil et de manutention industrielle)					
40116900	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, à crampons, à chevrons ou simil. (à l'excl. des articles des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers, de génie civil et de manutention industrielle)	10	2,5	10	2,5	
401192	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers (à l'excl. des pneumatiques à crampons, à chevrons ou simil.)					
40119200	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers (à l'excl. des pneumatiques à crampons, à chevrons ou simil.)	10	2,5	10	2,5	
401193	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre <= 61 cm (à l'excl. des pneumatiques à crampons, à chevrons ou simil.)					
40119300	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre <= 61 cm (à l'excl. des pneumatiques à crampons, à chevrons ou simil.)	10	2,5	10	2,5	
401194	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre > 61 cm (à l'excl. des pneumatiques à crampons, à chevrons ou simil.)					
40119400	Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les véhicules et engins de génie civil et de manutention industrielle, pour jantes d'un diamètre > 61 cm (à l'excl. des pneumatiques à crampons, à chevrons ou simil.)	10	2,5	10	2,5	
401199	Pneumatiques neufs, en caoutchouc (à l'excl. des pneumatiques à crampons, à chevrons ou simil. ainsi que des pneumatiques des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers, de génie civil et de manutention industrielle, pour les voitures de tourisme, les voitures du type 'break', les voitures de course, les autobus, les camions, les avions, les motocycles ou les bicyclettes)					
40119900	Pneumatiques neufs, en caoutchouc (à l'excl. des pneumatiques à crampons, à chevrons ou simil. ainsi que des pneumatiques des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers, de génie civil et de manutention industrielle, pour les voitures de tourisme, les voitures du type 'break', les voitures de course, les autobus, les camions, les avions, les motocycles ou les bicyclettes)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4012	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et 'flaps', en caoutchouc					
401211	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme, y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course					
40121100	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme, y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course	10	2,5	0	2,5	A
401212	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour les autobus ou camions					
40121200	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour les autobus ou camions	10	2,5	0	2,5	A
401213	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour véhicules aériens					
40121300	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc, des types utilisés pour véhicules aériens	10	2,5	10	2,5	
401219	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc (à l'excl. des pneumatiques des types utilisés pour les voitures de tourisme, les voitures du type 'break', les voitures de course, les autobus, les camions ou les véhicules aériens)					
40121900	Pneumatiques rechapés, en caoutchouc (à l'excl. des pneumatiques des types utilisés pour les voitures de tourisme, les voitures du type 'break', les voitures de course, les autobus, les camions ou les véhicules aériens)	10	2,5	0	2,5	A
401220	Pneumatiques usagés, en caoutchouc					
40122000	Pneumatiques usagés, en caoutchouc	10	2,5	10	2,5	
401290	Bandages pleins ou creux [mi-pleins], bandes de roulement amovibles pour pneumatiques et 'flaps', en caoutchouc					
40129020	Bandages pleins ou creux [mi-pleins], en caoutchouc	10	2,5	10	2,5	
40129030	Bandes de roulement pour pneumatiques, en caoutchouc	10	2,5	10	2,5	
40129090	'Flaps', en caoutchouc	10	2,5	10	2,5	
4013	Chambres à air, en caoutchouc					
401310	Chambres à air, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme [y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course], les autobus ou les camions					
40131000	Chambres à air, en caoutchouc, des types utilisés pour les voitures de tourisme [y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course], les autobus ou les camions	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
401320	Chambres à air, en caoutchouc, des types utilisés pour les bicyclettes					
40132000	Chambres à air, en caoutchouc, des types utilisés pour les bicyclettes	7	2,5	7	2,5	
401390	Chambres à air, en caoutchouc (à l'excl. des chambres à air des types utilisés pour les voitures de tourisme, les voitures du type 'break', les voitures de course, les autobus, les camions et les bicyclettes)					
40139000	Chambres à air, en caoutchouc (à l'excl. des chambres à air des types utilisés pour les voitures de tourisme, les voitures du type 'break', les voitures de course, les autobus, les camions et les bicyclettes)	7	2,5	7	2,5	
4014	Articles d'hygiène ou de pharmacie, y.c. les tétines, en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci, n.d.a. (à l'excl. des vêtements et des accessoires pour vêtements, y.c. les gants, pour tous usages)					
401410	Préservatifs en caoutchouc vulcanisé non durci					
40141000	Préservatifs en caoutchouc vulcanisé non durci	0	1,5	0	1,5	
401490	Articles d'hygiène ou de pharmacie, y.c. les tétines, en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci, n.d.a. (à l'excl. des préservatifs ainsi que des vêtements et accessoires du vêtement, y.c. les gants, pour tous usages)					
40149000	Articles d'hygiène ou de pharmacie, y.c. les tétines, en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci, n.d.a. (à l'excl. des préservatifs ainsi que des vêtements et accessoires du vêtement, y.c. les gants, pour tous usages)	7	2,5	7	2,5	
4015	Vêtements et accessoires du vêtement, y.c. les gants, mitaines et moufles, en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages (à l'excl. des chaussures ou des coiffures ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)					
401511	Gants en caoutchouc vulcanisé non durci, pour la chirurgie					
40151100	Gants en caoutchouc vulcanisé non durci, pour la chirurgie	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
401519	Gants, mitaines et moufles, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des gants pour la chirurgie)					
40151900	Gants, mitaines et moufles, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des gants pour la chirurgie)	7	2,5	7	2,5	
401590	Vêtements et accessoires du vêtement en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages (à l'excl. des gants, mitaines et moufles, des chaussures ou des coiffures ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)					
40159000	Vêtements et accessoires du vêtement en caoutchouc vulcanisé non durci, pour tous usages (à l'excl. des gants, mitaines et moufles, des chaussures ou des coiffures ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)	7	2,5	7	2,5	
4016	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, n.d.a.					
401610	Ouvrages en caoutchouc alvéolaire non durci, n.d.a.					
40161000	Ouvrages en caoutchouc alvéolaire non durci, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
401691	Revêtements de sol et tapis de pied, en caoutchouc vulcanisé non durci, à bords biseautés ou moulurés, à coins arrondis, à bordures ajourées ou autrement travaillés (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire ainsi que des ouvrages simpl. découpés de forme carrée ou rectangulaire)					
40169100	Revêtements de sol et tapis de pied, en caoutchouc vulcanisé non durci, à bords biseautés ou moulurés, à coins arrondis, à bordures ajourées ou autrement travaillés (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire ainsi que des ouvrages simpl. découpés de forme carrée ou rectangulaire)	7	2,5	7	2,5	
401692	Gommes à effacer, en caoutchouc vulcanisé non durci, prêtes à l'emploi (à l'excl. des articles simpl. découpés de forme carrée ou rectangulaire)					
40169200	Gommes à effacer, en caoutchouc vulcanisé non durci, prêtes à l'emploi (à l'excl. des articles simpl. découpés de forme carrée ou rectangulaire)	7	2,5	7	2,5	
401693	Joints en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des articles en caoutchouc alvéolaire)					
40169300	Joints en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des articles en caoutchouc alvéolaire)	7	2,5	7	2,5	
401694	Pare-chocs, même gonflables, pour l'accostage des bateaux, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des produits en caoutchouc alvéolaire)					
40169400	Pare-chocs, même gonflables, pour l'accostage des bateaux, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des produits en caoutchouc alvéolaire)	7	2,5	Acquisé à réception 4.5 en préfecture 971-239720014-20150922/annexe2-15-1473-1		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
401695	Matelas pneumatiques, oreillers gonflables, coussins gonflables et autres articles gonflables, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des canots, radeaux et autres engins flottants, des pare-chocs pour l'accostage des bateaux ainsi que des articles d'hygiène ou de pharmacie)					
40169500	Matelas pneumatiques, oreillers gonflables, coussins gonflables et autres articles gonflables, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des canots, radeaux et autres engins flottants, des pare-chocs pour l'accostage des bateaux ainsi que des articles d'hygiène ou de pharmacie)	7	2,5	7	2,5	
401699	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, n.d.a.					
40169952	Pièces en caoutchouc-métal qui, en raison de leur nature, sont destinées exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire)	7	2,5	7	2,5	
40169957	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci qui, en raison de leur nature, sont destinés exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705, n.d.a. (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire ainsi que des pièces en caoutchouc-métal)	7	2,5	7	2,5	
40169991	Pièces en caoutchouc-métal en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire et de celles qui, en raison de leur nature, sont destinées exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705)	7	2,5	7	2,5	
40169997	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, n.d.a. (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire)	7	2,5	7	2,5	
4017	Caoutchouc durci [ébonite, p.ex.], sous toutes formes, y.c. les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci, n.d.a.					
401700	Caoutchouc durci [ébonite, p.ex.], sous toutes formes, y.c. les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci, n.d.a.					
40170000	Caoutchouc durci [ébonite, p.ex.], sous toutes formes, y.c. les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
41	CHAPITRE 41 - PEAUX (AUTRES QUE LES PELLETERIES) ET CUIRS					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4101	Cuir et peaux, bruts, de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés [frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés], même épilés ou refendus (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)					
410120	Cuir et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés, non refendus, d'un poids unitaire <= 8 kg lorsqu'ils sont secs, <= 10 kg lorsqu'ils sont salés secs ou <= 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés					
41012010	Cuir et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés, non refendus, d'un poids unitaire <= 16 kg, frais	7	2,5	7	2,5	
41012030	Cuir et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés, non refendus, d'un poids unitaire <= 16 kg, salés verts	7	2,5	7	2,5	
41012050	Cuir et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés, non refendus, d'un poids unitaire <= 8 kg lorsqu'ils sont secs ou <= 10 kg lorsqu'ils sont salés secs	7	2,5	7	2,5	
41012080	Cuir et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés, non refendus, d'un poids unitaire <= 16 kg, chaulés, picklés ou autrement conservés (à l'excl. des cuirs et peaux frais ou salés verts, secs ou salés secs, des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	7	2,5	7	2,5	
410150	Cuir et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés ou refendus, d'un poids unitaire > 16 kg, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)					
41015010	Cuir et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés ou refendus, d'un poids unitaire > 16 kg, frais	7	2,5	7	2,5	
41015030	Cuir et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés ou refendus, d'un poids unitaire > 16 kg, salés verts	7	2,5	7	2,5	
41015050	Cuir et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés ou refendus, d'un poids unitaire > 16 kg, séchés ou salés secs	7	2,5	7	2,5	
41015090	Cuir et peaux bruts entiers de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés ou refendus, d'un poids unitaire > 16 kg, chaulés, picklés ou autrement conservés (à l'excl. des cuirs et peaux frais ou salés verts, secs ou salés secs, des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
410190	Croupons, demi-croupons, flancs et cuirs et peaux refendus, bruts, de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés ainsi que cuirs et peaux entiers d'un poids unitaire > 8 kg mais < 16 kg lorsqu'ils sont secs et > 10 kg mais < 16 kg lorsqu'ils sont salés secs (à l'excl. des peaux tannées, parcheminées ou autrement préparées)					
41019000	Croupons, demi-croupons, flancs et cuirs et peaux refendus, bruts, de bovins [y.c. les buffles] ou d'équidés, même épilés, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés ainsi que cuirs et peaux entiers d'un poids unitaire > 8 kg mais < 16 kg lorsqu'ils sont secs et > 10 kg mais < 16 kg lorsqu'ils sont salés secs (à l'excl. des peaux tannées, parcheminées ou autrement préparées)	7	2,5	7	2,5	
4102	Peaux brutes d'ovins, fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, même épilées ou refendues (à l'excl. des peaux non épilées d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil. ainsi que d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet et des cuirs et peaux tannées, parcheminées ou autrement préparées)					
410210	Peaux brutes, lainées, d'ovins, fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées (à l'excl. des peaux d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil. ainsi que d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet et des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)					
41021010	Peaux brutes, lainées, d'agneaux, fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées (à l'excl. des peaux d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil. ainsi que d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet et des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	7	2,5	7	2,5	
41021090	Peaux brutes, lainées, d'ovins (autres que les agneaux), fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	7	2,5	7	2,5	
410221	Peaux brutes, épilées ou sans laine, d'ovins, picklées, même refendues					<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 971-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
41022100	Peaux brutes, épilées ou sans laine, d'ovins, picklées, même refendues	7	2,5	7	2,5	
410229	Peaux brutes, épilées ou sans laine, d'ovins, fraîches, ou salées, séchées, chaulées ou autrement conservées, même refendues (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)					
41022900	Peaux brutes, épilées ou sans laine, d'ovins, fraîches, ou salées, séchées, chaulées ou autrement conservées, même refendues (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	7	2,5	7	2,5	
4103	Cuir et peaux bruts, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, même épilés ou refendus (à l'excl. des cuirs et peaux bruts de bovins, d'équidés ou d'ovins ainsi que des cuirs et peaux bruts non épilés de chèvres, de chevrettes ou de chevreaux du Yémen, de Mongolie ou du Tibet et des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)					
410320	Cuir et peaux bruts de reptiles, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)					
41032000	Cuir et peaux bruts de reptiles, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	7	2,5	7	2,5	
410330	Cuir et peaux bruts de porcins, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, même épilés ou refendus (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)					
41033000	Cuir et peaux bruts de porcins, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, même épilés ou refendus (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés)	7	2,5	7	2,5	
410390	Cuir et peaux bruts, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, même épilés ou refendus, y.c. les cuirs et peaux et parties de peaux d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés ainsi que des cuirs et peaux de bovins, d'équidés, d'ovins, de reptiles ou de porcins)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
41039000	Cuir et peaux bruts, frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, même épilés ou refendus, y.c. les cuirs et peaux et parties de peaux d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet (à l'excl. des cuirs et peaux tannés, parcheminés ou autrement préparés ainsi que des cuirs et peaux de bovins, d'équidés, d'ovins, de reptiles ou de porcins)	7	2,5	7	2,5	
4104	Cuir et peaux tannés ou en croûte de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés)					
410411	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], de cuir et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, tannés, épilés (sauf autrement préparés)					
41041110	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], de cuir et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire <= 2,6 m ² , tannés, épilés (sauf autrement préparés)	7	2,5	7	2,5	
41041151	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], de cuir et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire > 2,6 m ² , tannés, épilés (sauf autrement préparés)	7	2,5	7	2,5	
41041159	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], de cuir et peaux de bovins [y. c. les buffles], tannés, épilés (sauf autrement préparés et entiers)	7	2,5	7	2,5	
41041190	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], de cuir et peaux d'équidés, tannés, épilés (sauf autrement préparés)	7	2,5	7	2,5	
410419	Cuir et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur, non refendue ainsi que côtés fleur)					
41041910	Cuir et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire <= 2,6 m ² , à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur)	7	2,5	7	2,5	
41041951	Cuir et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire > 2,6 m ² , à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur)	7	2,5	7	2,5	
41041959	Cuir et peaux de bovins [y. c. les buffles], à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés, entiers ainsi que pleine fleur non refendue et côtés fleur)	7	2,5	7	2,5	
41041990	Cuir et peaux d'équidés, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur, non refendue ainsi que côtés fleur)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
410441	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état sec [en croûte], de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, épilés (sauf autrement préparés)					
41044111	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état sec [en croûte], de cuirs et peaux de vachettes des Indes ['kips'], épilés, entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, à l'état sec [en croûte], d'une surface unitaire <= 2,6 m ² [28 pieds carrés] et d'un poids net par unité <= 4,5 kg, simpl. tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	7	2,5	7	2,5	
41044119	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état sec [en croûte], de cuirs et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire <= 2,6 m ² [28 pieds carrés], épilés (sauf autrement préparés et à l'excl. des cuirs et peaux de vachettes des Indes ['kips'] du n° 4104 41 11)	7	2,5	7	2,5	
41044151	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état sec [en croûte], de cuirs et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire > 2,6 m ² [28 pieds carrés], épilés (sauf autrement préparés et à l'excl. des cuirs et peaux de vachettes des Indes ['kips'] du n° 4104 41 11)	7	2,5	7	2,5	
41044159	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état sec [en croûte], de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire > 2,6 m ² [28 pieds carrés], épilés (sauf autrement préparés, entiers et à l'excl. des cuirs et peaux de vachettes des Indes ['kips'] du n° 4104 41 11)	7	2,5	7	2,5	
41044190	Pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur, à l'état sec [en croûte], de cuirs et peaux d'équidés, épilés (sauf autrement préparés)	7	2,5	7	2,5	
410449	Cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur)					
41044911	Cuirs et peaux de vachettes des Indes ['kips'], épilés, entiers ou même dépourvus de la tête et des pattes, à l'état sec [en croûte], d'une surface unitaire <= 2,6 m ² [28 pieds carrés] et d'un poids net par unité <= 4,5 kg, simpl. tannés à l'aide de substances végétales, même ayant subi certains traitements mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir (sauf pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur)	7	2,5	7	2,5	
41044919	Cuirs et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire <= 2,6 m ² [28 pieds carrés], à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur non refendue, côtés fleur et à l'excl. des cuirs et peaux de vachettes des Indes ['kips'] du n° 4104 49 11)	7	2,5	7	2,5	
41044951	Cuirs et peaux entiers de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire > 2,6 m ² [28 pieds carrés], à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
41044959	Cuir et peaux de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire > 2,6 m ² [28 pieds carrés], à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés, entiers ainsi que pleine fleur non refendue et côtés fleur)	7	2,5	7	2,5	
41044990	Cuir et peaux d'équidés, à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés, pleine fleur non refendue ainsi que côtés fleur)	7	2,5	7	2,5	
4105	Peaux tannées ou en croûte d'ovins, épilées, même refendues (sauf autrement préparées)					
410510	Peaux d'ovins, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannées, épilées, même refendues (sauf autrement préparées ainsi que simpl. prêtannées)					
41051000	Peaux d'ovins, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannées, épilées, même refendues (sauf autrement préparées ainsi que simpl. prêtannées)	7	2,5	7	2,5	
410530	Peaux d'ovins, à l'état sec [en croûte], épilées, même refendues (sauf autrement préparées ainsi que simpl. prêtannées)					
41053010	Peaux épilées de métis des Indes, à l'état sec [en croûte], à prêtannage végétal, même ayant subi certains traitements, mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	7	2,5	7	2,5	
41053090	Peaux d'ovins, à l'état sec [en croûte], épilées (sauf autrement préparées ainsi que simpl. prêtannées et à l'excl. des peaux épilées de métis des Indes, à l'état sec [en croûte], à prêtannage végétal, même ayant subi certains traitements, mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir)	7	2,5	7	2,5	
4106	Cuir et peaux épilés de caprins, de porcins, de reptiles et d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés ou en croûte, même refendus (sauf autrement préparés et à l'excl. des cuirs et peaux de bovins, d'équidés ou d'ovins)					
410621	Cuir et peaux de caprins, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prêtannés)					
41062100	Cuir et peaux de caprins, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prêtannés)	7	2,5	7	2,5	
410622	Cuir et peaux de caprins, à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prêtannés)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
41062210	Cuir et peaux épilés de chèvres des Indes, à l'état sec [en croûte], à prétannage végétal, même ayant subi certains traitements, mais manifestement non utilisables, en l'état, pour la fabrication d'ouvrages en cuir	7	2,5	7	2,5	
41062290	Cuir et peaux de caprins, à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prétannés et à l'excl. des cuirs et peaux à prétannage végétal de chèvres des Indes du n° 4106 22 10)	7	2,5	7	2,5	
410631	Cuir et peaux de porcins, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prétannés)					
41063100	Cuir et peaux de porcins, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, épilés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prétannés)	7	2,5	7	2,5	
410632	Cuir et peaux de porcins, à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prétannés)					
41063200	Cuir et peaux de porcins, à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prétannés)	7	2,5	7	2,5	
410640	Cuir et peaux de reptiles, tannés ou en croûte, même refendus (sauf autrement préparés)					
41064010	Cuir et peaux de reptiles, simpl. à prétannage végétal	7	2,5	7	2,5	
41064090	Cuir et peaux de reptiles, tannés ou en croûte, même refendus (sauf autrement préparés et ainsi que simpl. à prétannage végétal)	7	2,5	7	2,5	
410691	Cuir et peaux épilés d'antilopes, de chevreuils, d'élan, d'éléphant et d'autres animaux, y.c. les animaux aquatiques, et peaux d'animaux dépourvus de poils, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prétannés et à l'excl. de bovins, d'équidés, d'ovins, de caprins, de porcins ou de reptiles)					
41069100	Cuir et peaux épilés d'antilopes, de chevreuils, d'élan, d'éléphant et d'autres animaux, y.c. les animaux aquatiques, et peaux d'animaux dépourvus de poils, à l'état humide [y.c. 'wet-blue'], tannés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prétannés et à l'excl. de bovins, d'équidés, d'ovins, de caprins, de porcins ou de reptiles)	7	2,5	7	2,5	
410692	Cuir et peaux épilés d'antilopes, de chevreuils, d'élan, d'éléphant et d'autres animaux, y.c. les animaux aquatiques, et peaux d'animaux dépourvus de poils, à l'état sec [en croûte], même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prétannés et à l'excl. de bovins, d'équidés, d'ovins, de caprins, de porcins ou de reptiles)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
41069200	Cuir et peaux épilés d'antilopes, de chevreuils, d'élans, d'éléphants et d'autres animaux, y.c. les animaux aquatiques, et peaux d'animaux dépourvus de poils, à l'état sec [en croûte], même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prétannés et à l'excl. de bovins, d'équidés, d'ovins, de caprins, de porcins ou de reptiles)	7	2,5	7	2,5	
4107	Cuir et peaux entiers pleine fleur, non refendue [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, épilés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
410711	Cuir et peaux entiers pleine fleur, non refendue [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
41071111	Box-calfs pleine fleur, non refendue, de cuirs et peaux entiers de veaux, d'une surface unitaire <= 2,6 m ² [28 pieds carrés]	7	2,5	7	2,5	
41071119	Cuir et peaux entiers pleine fleur, non refendue [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire <= 2,6 m ² [28 pieds carrés], préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des box-calfs ainsi que des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
41071190	Cuir et peaux entiers pleine fleur, non refendue [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] d'une surface unitaire <= 2,6 m ² [28 pieds carrés], des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
410712	Cuir et peaux entiers côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
41071211	Box-calfs côtés fleur, de cuirs et peaux entiers de veaux, d'une surface unitaire <= 2,6 m ² [28 pieds carrés]	7	2,5	7	2,5	
41071219	Cuir et peaux entiers côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire <= 2,6 m ² [28 pieds carrés], préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des box-calfs ainsi que des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
41071291	Cuir et peaux entiers côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles], préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] d'une surface unitaire <= 2,6 m ² [28 pieds carrés], des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
41071299	Cuir et peaux entiers côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
410719	Cuir et peaux entiers [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux pleine fleur non refendue, des cuirs et peaux côtés fleur, des cuirs et peaux côté fleur, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
41071910	Cuir et peaux entiers [y.c. cuirs et peaux parcheminés] de bovins [y. c. les buffles], d'une surface unitaire <= 2,6 m ² [28 pieds carrés], préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux pleine fleur non refendue, des cuirs et peaux côtés fleur, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
41071990	Cuir et peaux entiers [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] d'une surface unitaire <= 2,6 m ² [28 pieds carrés], des cuirs et peaux pleine fleur non refendue, des cuirs et peaux côtés fleur, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
410791	Cuir et peaux pleine fleur, non refendue [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de parties et autres pièces de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
41079110	Cuir et peaux pleine fleur, non refendue, pour semelles [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de parties et autres pièces de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
41079190	Cuir et peaux pleine fleur, non refendue [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de parties et autres pièces de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux pour semelles, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
410792	Cuir et peaux côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de parties et autres pièces de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
41079210	Cuir et peaux côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de parties et autres pièces de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles], préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
41079290	Cuir et peaux côtés fleur [y.c. cuirs et peaux parcheminés], de parties et autres pièces de cuirs et peaux d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
410799	Cuir et peaux [y.c. cuirs et peaux parcheminés] de parties et autres pièces de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles] ou d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux pleine fleur non refendue, des cuirs et peaux côtés fleur, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
41079910	Cuir et peaux [y.c. cuirs et peaux parcheminés] de parties et autres pièces de cuirs et peaux de bovins [y. c. les buffles], préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux pleine fleur non refendue, des cuirs et peaux côtés fleur, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
41079990	Cuir et peaux [y.c. cuirs et peaux parcheminés] de parties et autres pièces de cuirs et peaux d'équidés, préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux pleine fleur non refendue, des cuirs et peaux côtés fleur, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
4112	Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuir et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
411200	Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuir et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
41120000	Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuir et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4113	Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de caprins, de porcins, de reptiles et d'autres animaux, épilés, et peaux d'animaux dépourvus de poils, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux de bovins, d'équidés ou d'ovins, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
411310	Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de caprins, épilés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
41131000	Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de caprins, épilés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
411320	Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de porcins, épilés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
41132000	Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de porcins, épilés, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
411330	Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de reptiles, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					
41133000	Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de reptiles, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
411390	Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'antilopes, de chevreuils, d'élans, d'éléphants et d'autres animaux, y.c. les animaux aquatiques, épilés, et peaux d'animaux dépourvus de poils, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux de bovins, d'équidés, d'ovins, de caprins, de porcins ou de reptiles ainsi que des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
41139000	Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'antilopes, de chevreuils, d'élands, d'éléphants et d'autres animaux, y.c. les animaux aquatiques, épilés, et peaux d'animaux dépourvus de poils, même refendus (à l'excl. des cuirs et peaux de bovins, d'équidés, d'ovins, de caprins, de porcins ou de reptiles ainsi que des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
4114	Cuir et peaux chamoisés, y.c. le chamois combiné (à l'excl. des cuirs et peaux préalablement mégissés puis traités au formol ainsi que des cuirs et peaux simpl. nourris à l'huile après tannage); cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés (à l'excl. des cuirs reconstitués, vernis ou métallisés)					
411410	Cuir et peaux chamoisés, y.c. le chamois combiné (à l'excl. des cuirs et peaux préalablement mégissés puis traités au formol ainsi que des cuirs et peaux simpl. nourris à l'huile après tannage)					
41141010	Cuir et peaux chamoisés, y.c. le chamois combiné, d'ovins (à l'excl. des cuirs et peaux préalablement mégissés puis traités au formol ainsi que des cuirs et peaux simpl. nourris à l'huile après tannage)	7	2,5	7	2,5	
41141090	Cuir et peaux chamoisés, y.c. le chamois combiné (à l'excl. des cuirs et peaux chamoisés d'ovins, des cuirs et peaux préalablement mégissés puis traités au formol ainsi que des cuirs et peaux simpl. nourris à l'huile après tannage)	7	2,5	7	2,5	
411420	Cuir et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés (à l'excl. des cuirs reconstitués, vernis ou métallisés)					
41142000	Cuir et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés (à l'excl. des cuirs reconstitués, vernis ou métallisés)	7	2,5	7	2,5	
4115	Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes, même enroulées; rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir					
411510	Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes, même enroulées					
41151000	Cuir reconstitué, à base de cuir ou de fibres de cuir, en plaques, feuilles ou bandes, même enroulées	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
411520	Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir					
41152000	Rognures et autres déchets de cuirs ou de peaux préparés ou de cuir reconstitué, non utilisables pour la fabrication d'ouvrages en cuir; sciure, poudre et farine de cuir	7	2,5	7	2,5	
42	CHAPITRE 42 - OUVRAGES EN CUIR; ARTICLES DE BOURRELLERIE OU DE SELLERIE; ARTICLES DE VOYAGE, SACS À MAIN ET CONTENANTS SIMILAIRES; OUVRAGES EN BOYAUX					
4201	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux, y.c. les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles simil., en toutes matières (à l'excl. des harnais pour enfants ou adultes ainsi que des cravaches et autres articles du n° 6602)					
420100	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux, y.c. les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles simil., en toutes matières (à l'excl. des harnais pour enfants ou adultes ainsi que des cravaches et autres articles du n° 6602)					
42010000	Articles de sellerie ou de bourrellerie pour tous animaux, y.c. les traits, laisses, genouillères, muselières, tapis de selles, fontes, manteaux pour chiens et articles simil., en toutes matières (à l'excl. des harnais pour enfants ou adultes ainsi que des cravaches et autres articles du n° 6602)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4202	Malles, valises et mallettes, y.c. les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables, étuis à lunettes, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil.; sacs de voyage, sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à main, sacs à provisions, portefeuilles, porte-monnaie, porte-cartes, étuis à cigarettes, blagues à tabac, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour flacons ou bijoux, boîtes à poudre, écrins pour orfèvrerie et contenants simil., en cuir naturel ou reconstitué, en feuilles de matières plastiques, en matières textiles,					
420211	Malles, valises et mallettes, y.c. les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni					
42021110	Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	10	2,5	10	2,5	
42021190	Malles, valises, mallettes, y.c. les mallettes de toilette, et contenants simil., à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni (à l'excl. des mallettes porte-documents)	10	2,5	10	2,5	
420212	Malles, valises et mallettes, y.c. les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles					
42021211	Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en feuilles de matières plastiques	10	2,5	10	2,5	
42021219	Malles, valises, mallettes, y.c. les mallettes de toilette, et contenants simil., à surface extérieure en feuilles de matières plastiques (à l'excl. des mallettes porte-documents)	10	2,5	10	2,5	
42021250	Malles, valises et mallettes, y.c. les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en matière plastique moulée	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
42021291	Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en matières plastiques, y.c. la fibre vulcanisée, ou en matières textiles (à l'excl. des produits à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matière plastique moulée)	10	2,5	10	2,5	
42021299	Malles, valises et mallettes, y.c. les mallettes de toilette, et contenants simil., à surface extérieure en matières plastiques ou en matières textiles (à l'excl. des mallettes porte-documents et des articles à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matière plastique moulée)	10	2,5	10	2,5	
420219	Malles, valises et mallettes, y.c. les mallettes de toilette et mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil. (à l'excl. des articles à surface extérieure en cuir naturel, reconstitué ou verni, en matières plastiques ou en matières textiles ou en cuir naturel, reconstitué ou verni)					
42021910	Malles, valises et mallettes, y.c. les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en aluminium	10	2,5	10	2,5	
42021990	Malles, valises et mallettes, y.c. les mallettes de toilette et mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil. (à l'excl. des articles à surface extérieure en aluminium, en matières plastiques, en matières textiles ou en cuir naturel, reconstitué ou verni)	10	2,5	10	2,5	
420221	Sacs à main, même à bandoulière, y.c. ceux sans poignée, à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni					
42022100	Sacs à main, même à bandoulière, y.c. ceux sans poignée, à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	10	2,5	10	2,5	
420222	Sacs à main, même à bandoulière, y.c. ceux sans poignée, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles					
42022210	Sacs à main, même à bandoulière, y.c. ceux sans poignée, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques	10	2,5	10	2,5	
42022290	Sacs à main, même à bandoulière, y.c. ceux sans poignée, à surface extérieure en matières textiles	10	2,5	10	2,5	
420229	Sacs à main, même à bandoulière, y.c. ceux sans poignée, à surface extérieure en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier					
42022900	Sacs à main, même à bandoulière, y.c. ceux sans poignée, à surface extérieure en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier	10	2,5	10	2,5	
420231	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, blagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
42023100	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, blagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	10	2,5	10	2,5	
420232	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, blagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matières textiles					
42023210	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, blagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques	10	2,5	10	2,5	
42023290	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, blagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en matières textiles	10	2,5	10	2,5	
420239	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, blagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier, y.c. les étuis à lunettes en matière plastique moulée					
42023900	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, blagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier, y.c. les étuis à lunettes en matière plastique moulée	10	2,5	10	2,5	
420291	Sacs de voyage, sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie et étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en cuir naturel, reconstitué ou verni					
42029110	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport, à surface extérieure en cuir naturel, en cuir reconstitué ou en cuir verni	10	2,5	10	2,5	
42029180	Sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en cuir naturel, reconstitué ou verni (à l'excl. des sacs de voyage, des trousse de toilette, des sacs à dos, des sacs pour articles de sport, des malles, valises et mallettes, y.c. les mallettes de toilette et les mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., des sacs à mains, des articles de poche ou de sac à main)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
420292	Sacs de voyage, sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie et étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en matières textiles					
42029211	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques	10	2,5	10	2,5	
42029215	Contenants pour instruments de musique, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques	10	2,5	10	2,5	
42029219	Sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras ou armes et contenants simil., à surface extérieure en feuilles de matières plastiques (à l'excl. des sacs de voyage, des trousse de toilette, des sacs à dos, des sacs pour articles de sport, des malles, valises, mallettes, serviettes, cartables et articles simil., des articles de poche ou de sac à main ainsi que des contenants pour instruments de musique)	10	2,5	10	2,5	
42029291	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos et sacs pour articles de sport, à surface extérieure en matières textiles	10	2,5	10	2,5	
42029298	Sacs isolants pour produits alimentaires et boissons, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie, étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en matières textiles (à l'excl. des sacs de voyage, des trousse de toilette, des sacs à dos, des sacs pour articles de sport, des malles, valises, mallettes, serviettes, cartables et articles simil., des articles de poche ou de sac à main)	10	2,5	10	2,5	
420299	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie et étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en matières autres que cuir, feuilles de matières plastiques ou matières textiles (sauf malles, valises, mallettes, serviettes, cartables et articles simil.; sacs à main; articles de poche ou de sac à main)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
42029900	Sacs de voyage, trousse de toilette, sacs à dos, sacs à provisions, porte-cartes, trousse à outils, sacs pour articles de sport, boîtes pour bijoux, écrins pour orfèvrerie et étuis pour jumelles, appareils photographiques, caméras, instruments de musique ou armes et contenants simil., à surface extérieure en matières autres que cuir, feuilles de matières plastiques ou matières textiles (sauf malles, valises, mallettes, serviettes, cartables et articles simil.; sacs à main; articles de poche ou de sac à main)	10	2,5	10	2,5	
4203	Vêtements et accessoires du vêtement, en cuir naturel ou reconstitué (à l'excl. des chaussures et des coiffures et leurs parties ainsi que des articles du chapitre 95 [p.ex. les protège-tibias ou les masques d'escrime])					
420310	Vêtements, en cuir naturel ou reconstitué (à l'excl. des accessoires du vêtement, des chaussures ou des coiffures et leurs parties ainsi que des articles du chapitre 95 [p. ex. les protège-tibias ou les masques d'escrime])					
42031000	Vêtements, en cuir naturel ou reconstitué (à l'excl. des accessoires du vêtement, des chaussures ou des coiffures et leurs parties ainsi que des articles du chapitre 95 [p. ex. les protège-tibias ou les masques d'escrime])	10	2,5	10	2,5	
420321	Gants, mitaines et moufles spécialement conçus pour la pratique des sports, en cuir naturel ou reconstitué					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
42032100	Gants, mitaines et moufles spécialement conçus pour la pratique des sports, en cuir naturel ou reconstitué	10	2,5	10	2,5	
420329	Gants, mitaines et moufles, en cuir naturel ou reconstitué (à l'excl. des articles spécialement conçus pour la pratique des sports)					
42032910	Gants et mitaines de protection pour tous métiers, en cuir naturel ou reconstitué	10	2,5	10	2,5	
42032990	Gants, mitaines et moufles, en cuir naturel ou reconstitué (à l'excl. des articles spécialement conçus pour la pratique des sports ainsi que des gants de protection pour tous métiers)	10	2,5	10	2,5	
420330	Ceintures, ceinturons et baudriers, en cuir naturel ou reconstitué					
42033000	Ceintures, ceinturons et baudriers, en cuir naturel ou reconstitué	10	2,5	10	2,5	
420340	Accessoires du vêtement, en cuir naturel ou reconstitué (à l'excl. des gants, des mitaines, des moufles, des ceintures, des ceinturons, des baudriers, des chaussures, des coiffures, des parties de chaussures ou de coiffures ainsi que des articles du chapitre 95 [p.ex. protège-tibias ou masques d'escrime])					
42034000	Accessoires du vêtement, en cuir naturel ou reconstitué (à l'excl. des gants, des mitaines, des moufles, des ceintures, des ceinturons, des baudriers, des chaussures, des coiffures, des parties de chaussures ou de coiffures ainsi que des articles du chapitre 95 [p.ex. protège-tibias ou masques d'escrime])	10	2,5	10	2,5	
4205	Ouvrages en cuir naturel ou reconstitué (sauf meubles; appareils d'éclairage; articles de bijouterie fantaisie; boutons et leurs parties; boutons de manchette; jouets, jeux et engins sportifs; fouets, cravaches et articles simil.; articles de sellerie ou de bourrellerie; sacs, mallettes, écrins et contenants simil.; vêtements et accessoires du vêtement; articles en matières à tresser; filets confectionnés)					
420500	Ouvrages en cuir naturel ou reconstitué (sauf meubles; appareils d'éclairage; articles de bijouterie fantaisie; boutons et leurs parties; boutons de manchette; jouets, jeux et engins sportifs; fouets, cravaches et articles simil.; articles de sellerie ou de bourrellerie; sacs, mallettes, écrins et contenants simil.; vêtements et accessoires du vêtement; articles à usages techniques; articles en matières à tresser; filets confectionnés)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
42050011	Courroies de transmission ou de transport, en cuir naturel ou reconstitué	10	2,5	10	2,5	
42050019	Articles en cuir naturel ou reconstitué, à usages techniques (à l'excl. des courroies de transmission ou de transport)	10	2,5	10	2,5	
42050090	Ouvrages en cuir naturel ou reconstitué (sauf meubles; appareils d'éclairage; articles de bijouterie fantaisie; boutons et leurs parties; boutons de manchette; jouets, jeux et engins sportifs; fouets, cravaches et articles simil.; articles de sellerie ou de bourrellerie; sacs, mallettes, écrins et contenants simil.; vêtements et accessoires du vêtement; articles à usages techniques; articles en matières à tresser; filets confectionnés)	10	2,5	10	2,5	
4206	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons (à l'excl. des cordes harmoniques ainsi que des catguts et ligatures stériles simil. pour sutures chirurgicales)					
420600	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons (à l'excl. des cordes harmoniques ainsi que des catguts et ligatures stériles simil. pour sutures chirurgicales)					
42060000	Ouvrages en boyaux, en baudruches, en vessies ou en tendons (à l'excl. des cordes harmoniques ainsi que des catguts et ligatures stériles simil. pour sutures chirurgicales)	7	2,5	7	2,5	
43	CHAPITRE 43 - PELLETERIES ET FOURRURES; PELLETERIES FACTICES					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4301	Pelleteries brutes, y.c. les têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleteries (à l'excl. des peaux brutes des n° 4101, 4102 ou 4103)					
430110	Pelleteries brutes de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes					
43011000	Pelleteries brutes de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	10	2,5	10	2,5	
430130	Pelleteries brutes d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil., d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes, queues ou pattes					
43013000	Pelleteries brutes d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil., d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	10	2,5	10	2,5	
430160	Pelleteries brutes de renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes					
43016000	Pelleteries brutes de renards, entières, même sans les têtes, queues ou pattes	10	2,5	10	2,5	
430180	Pelleteries brutes, entières, même sans les têtes, queues ou pattes (à l'excl. des pelleteries brutes de visons, d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil., d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet ainsi que de renards)					
43018000	Pelleteries brutes, entières, même sans les têtes, queues ou pattes (à l'excl. des pelleteries brutes de visons, d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil., d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet ainsi que de renards)	10	2,5	10	2,5	
430190	Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie					
43019000	Têtes, queues, pattes et autres morceaux utilisables en pelleterie	10	2,5	10	2,5	
4302	Pelleteries tannées ou apprêtées (y.c. les têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes), non assemblées ou assemblées, sans adjonction d'autres matières (à l'excl. des vêtements, des accessoires du vêtement et des autres articles en pelleteries)					
430211	Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, de visons					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
43021100	Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, de visons	10	2,5	10	2,5	
430219	Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées (à l'excl. des pelleteries de visons, d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil. ainsi que d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet ainsi que de renards)					
43021915	Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, de castors, rats musqués ou renards	10	2,5	10	2,5	
43021935	Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, de lapins ou de lièvres	10	2,5	10	2,5	
43021941	Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, de bébés phoques harpés [à manteau blanc] ou de bébés phoques à capuchon [à dos bleu]	10	2,5	10	2,5	
43021949	Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, de phoques ou d'otaries (à l'excl. des pelleteries de bébés phoques harpés [à manteau blanc] ou de bébés phoques à capuchon [à dos bleu])	10	2,5	10	2,5	
43021975	Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil. ainsi que d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet	10	2,5	10	2,5	
43021980	Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées, d'ovins (à l'excl. d'agneaux dits 'astrakan', 'breitschwanz', 'caracul', 'persianer' ou simil. ainsi que d'agneaux des Indes, de Chine, de Mongolie ou du Tibet)	10	2,5	10	2,5	
43021999	Pelleteries entières, même sans les têtes, queues ou pattes, tannées ou apprêtées, mais non assemblées (à l'excl. des pelleteries de visons, de lapins, de lièvres, de castors, de rats musqués, de renards, de phoques, d'otaries et d'ovins)	10	2,5	10	2,5	
430220	Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés, de pelleteries tannées ou apprêtées					
43022000	Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés, de pelleteries tannées ou apprêtées	10	2,5	10	2,5	
430230	Pelleteries entières, tannées ou apprêtées, et leurs morceaux et chutes, assemblés, sans adjonction d'autres matières (à l'excl. des vêtements, des accessoires du vêtement et des autres articles en pelleteries)					
43023010	Peaux dites 'allongées', tannées ou apprêtées	10	2,5	10	2,5	
43023025	Pelleteries entières, tannées ou apprêtées, et leurs morceaux et chutes, assemblés, sans adjonction d'autres matières, de lapins ou de lièvres (à l'excl. des peaux dites 'allongées', des vêtements, des accessoires du vêtement et des autres articles en pelleteries)	10	2,5	10	2,5	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
43023051	Pelleteries entières, tannées ou apprêtées, et leurs morceaux et chutes, assemblés, sans adjonction d'autres matières, de bélés phoques harpés ['à manteau blanc'] ou de bélés phoques à capuchon ['à dos bleu'] (à l'excl. des peaux dites 'allongées', des vêtements, des accessoires du vêtement et des autres articles en pelleteries)	10	2,5	10	2,5	
43023055	Pelleteries entières, tannées ou apprêtées, et leurs morceaux et chutes, assemblés, sans adjonction d'autres matières, de phoques ou d'otaries (à l'excl. des pelleteries de bélés phoques harpés ['à manteau blanc'] ou de bélés phoques à capuchon ['à dos bleu'], des peaux dites 'allongées', des vêtements, des accessoires du vêtement et des autres articles en pelleteries)	10	2,5	10	2,5	
43023099	Pelleteries entières, tannées ou apprêtées, et leurs morceaux et chutes, assemblés, sans adjonction d'autres matières (à l'excl. des pelleteries de lapins, de lièvres et de phoques et d'otaries; des peaux dites [allongées]; des vêtements et autres articles en pelleteries)	10	2,5	10	2,5	
4303	Vêtements, accessoires du vêtement et autres articles en pelleteries (à l'excl. des chaussures, des coiffures, des parties de chaussures ou de coiffures, des gants comportant à la fois des pelleteries et du cuir ainsi que des articles du chapitre 95 [p.ex. jouets, jeux, engins sportifs])					
430310	Vêtements et accessoires du vêtement, en pelleteries (à l'excl. des chaussures, des coiffures, des parties de chaussures ou de coiffures ainsi que des gants comportant à la fois des pelleteries et du cuir)					
43031010	Vêtements et accessoires du vêtement, en pelleteries de bélés phoques harpés ['à manteau blanc'] ou de bélés phoques à capuchon ['à dos bleu'] (à l'excl. des chaussures, des coiffures, des parties de chaussures ou de coiffures ainsi que des gants comportant à la fois des pelleteries et du cuir)	10	2,5	10	2,5	
43031090	Vêtements et accessoires du vêtement, en pelleteries (à l'excl. des produits en pelleteries de bélés phoques harpés ['à manteau blanc'] ou de bélés phoques à capuchon ['à dos bleu'], des chaussures, des coiffures des parties de chaussures ou de coiffures ainsi que des gants comportant à la fois des pelleteries et du cuir)	10	2,5	10	2,5	
430390	Articles en pelleteries (à l'excl. des vêtements, des accessoires du vêtement et des articles du chapitre 95 [p.ex. jouets, jeux, engins sportifs])					
43039000	Articles en pelleteries (à l'excl. des vêtements, des accessoires du vêtement et des articles du chapitre 95 [p.ex. jouets, jeux, engins sportifs])	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4304	Pelleteries factices et articles en pelleteries factices (à l'excl. des chaussures, des coiffures, des parties de chaussures ou de coiffures, des gants comportant à la fois des pelleteries factices et du cuir ainsi que des articles du chapitre 95 [p.ex. jouets, jeux, engins sportifs])					
430400	Pelleteries factices et articles en pelleteries factices (à l'excl. des chaussures, des coiffures, des parties de chaussures ou de coiffures, des gants comportant à la fois des pelleteries factices et du cuir ainsi que des articles du chapitre 95 [p.ex. jeux, engins sportifs])					
43040000	Pelleteries factices et articles en pelleteries factices (à l'excl. des chaussures, des coiffures, des parties de chaussures ou de coiffures, des gants comportant à la fois des pelleteries factices et du cuir ainsi que des articles du chapitre 95 [p.ex. jouets, jeux, engins sportifs])	10	2,5	10	2,5	
44	CHAPITRE 44 - BOIS, CHARBON DE BOIS ET OUVRAGES EN BOIS					
4401	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil.; bois en plaquettes ou en particules; sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes, boulettes ou sous formes simil.					
440110	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil.					
44011000	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil.	7	2,5	0	1,5	A
440121	Bois de conifères, en plaquettes ou en particules (à l'excl. des bois des espèces utilisées principalement pour la teinture ou le tannage)					
44012100	Bois de conifères, en plaquettes ou en particules (à l'excl. des bois des espèces utilisées principalement pour la teinture ou le tannage)	7	2,5	0	1,5	A
440122	Bois en plaquettes ou en particules (à l'excl. des bois de conifères et des bois des espèces utilisées principalement pour la teinture ou le tannage)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44012200	Bois en plaquettes ou en particules (à l'excl. des bois de conifères et des bois des espèces utilisées principalement pour la teinture ou le tannage)	7	2,5	0	1,5	A
440131	Boulettes de bois					
44013100	Boulettes de bois	7	2,5	0	1,5	A
440139	Sciures, déchets et débris de bois, même agglomérés sous forme de bûches, briquettes ou sous formes similaires (à l'excl. des boulettes de bois)					
44013920	Sciures, déchets et débris de bois, agglomérés sous forme de bûches, briquettes ou sous formes simil. (à l'excl. des boulettes de bois)	7	2,5	0	1,5	A
44013930	Sciures de bois, non agglomérées	7	2,5	0	1,5	A
44013980	Déchets et débris de bois, non agglomérés (à l'excl. des sciures)	7	2,5	0	1,5	A
4402	Charbon de bois (y.c. le charbon de coques ou de noix), même aggloméré (à l'excl. des fusains et du charbon de bois conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)					
440210	Charbon de bambou (y.c. le charbon de coques ou de noix), même aggloméré (à l'excl. des fusains et du charbon de bambou conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)					
44021000	Charbon de bambou (y.c. le charbon de coques ou de noix), même aggloméré (à l'excl. des fusains et du charbon de bambou conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)	7	2,5	7	2,5	
440290	Charbon de bois (y.c. le charbon de coques ou de noix), même aggloméré (à l'excl. du charbon de bambou, des fusains et du charbon de bois conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)					
44029000	Charbon de bois (y.c. le charbon de coques ou de noix), même aggloméré (à l'excl. du charbon de bambou, des fusains et du charbon de bois conditionné comme médicament, mélangé d'encens ou activé)	7	2,5	7	2,5	
4403	Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
440310	Bois bruts, traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation (à l'excl. des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)					
44031000	Bois bruts, traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation (à l'excl. des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)	7	2,5	7	2,5	
440320	Bois bruts de conifères, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation; des bois d'épicéa de l'espèce 'Picea abies Karst.', des bois de sapin de l'espèce 'Abies alba Mill.' et des bois de pin de l'espèce 'Pinus sylvestris L.')					
44032011	Grumes de sciage des bois d'épicéa de l'espèce 'Picea abies Karst.' ou de sapin pectiné [sapin argenté, sapin des Vosges][Abies alba Mill.], même écorcés, désaubiérés ou équarris	7	2,5	7	2,5	
44032019	Bois d'épicéa de l'espèce 'Picea abies Karst.' ou de sapin pectiné [sapin argenté, sapin des Vosges][Abies alba Mill.], bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des grumes de sciage, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc., des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	7	2,5	7	2,5	
44032031	Grumes de sciage des bois de pin de l'espèce 'Pinus sylvestris L.', même écorcés, désaubiérés ou équarris	7	2,5	7	2,5	
44032039	Bois de pin de l'espèce 'Pinus sylvestris L.', bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des grumes de sciage, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44032091	Grumes de sciage des bois de conifères, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois d'épicéa de l'espèce 'Picea abies Karst.', des bois de sapin de l'espèce 'Abies alba Mill.' et des bois de pin de l'espèce 'Pinus sylvestris L.')	7	2,5	7	2,5	
44032099	Bois bruts de conifères, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des grumes de sciage, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation; des bois d'épicéa de l'espèce 'Picea abies Karst.', des bois de sapin de l'espèce 'Abies alba Mill.' et des bois de pin de l'espèce 'Pinus sylvestris L.')	7	2,5	7	2,5	
440341	Bois bruts de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)					
44034100	Bois bruts de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)	7	2,5	7	2,5	
440349	Bois bruts des bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois de dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)					
44034910	Bois bruts de sapelli, d'acajou d'Afrique et d'iroko, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)	7	2,5	7	2,5	
44034935	Bois bruts d'okoumé et de sipo, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44034995	Bois de Abura, afrormosia, aka, alan, andiroba, aningré, avodiré, azobé, balau, balsa, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, dibétou, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ilomba, imbuia, ipé, jaboty, jelutong, jequitiba, jongkong, kapur, kempas, keruing, kosipo, kotibé, koto, limba, louro, maçaranduba, mahogany, makoré, mandioqueira, mansonia, mengkulang, merawan, merbau, merbauh, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, obeche, onzabili, orey, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre de Guatemala, palissandre de Rio, palissandre de Para, palissandre de Rose, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, ramin, saqui-saqui, sepetir, sucupira, suren, tauari, teak, tiama, tola, virola, white lauan, white meranti, white seraya et yellow meranti, bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc., ainsi que des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	7	2,5	7	2,5	
440391	Bois bruts de chêne 'Quercus spp.', même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)					
44039110	Grumes de sciage des bois de chêne 'Quercus spp.', même écorcés, désaubiérés ou équarris	7	2,5	7	2,5	
44039190	Bois bruts de chêne 'Quercus spp.', même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des grumes de sciage, des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)	7	2,5	7	2,5	
440392	Bois bruts de hêtre 'Fagus spp.', même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)					
44039210	Grumes de sciage des bois de hêtre 'Fagus spp.', même écorcés, désaubiérés ou équarris	7	2,5	7	2,5	
44039290	Bois bruts de hêtre 'Fagus spp.', même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des grumes de sciage, des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des traverses en bois pour voies ferrées ou simil. ainsi que des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
440399	Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (sauf bois de conifères, bois de chêne 'Quercus spp.' ou de hêtre 'Fagus spp.', bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre, bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc., ainsi que des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)					
44039910	Bois bruts de peuplier, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc., ainsi que des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	7	2,5	7	2,5	
44039930	Bois bruts d'eucalyptus, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc., ainsi que des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	7	2,5	7	2,5	
44039951	Grumes de sciage des bois de bouleau, même écorcés, désaubiérés ou équarris	7	2,5	7	2,5	
44039959	Bois bruts de bouleau, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des grumes de sciage, des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil., des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc., ainsi que des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation)	7	2,5	7	2,5	
44039995	Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris (à l'excl. des bois simpl. dégrossis ou arrondis pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil.; des bois sciés en planches, poutres, madriers, chevrons, etc.; des bois traités avec une peinture, de la créosote ou d'autres agents de conservation; des bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre ainsi que des bois de conifères, de chêne, de hêtre, de peuplier, d'eucalyptus et de bouleau)	7	2,5	7	2,5	
4404	Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simpl. dégrossis ou arrondis, non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil.; bois en éclisses, lames, rubans et simil. (sauf bois feuillards coupés en longueur et munis d'encoches aux extrémités, bois pour montures de brosses et ébauches de formes pour chaussures)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
440410	Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simpl. dégrossis ou arrondis, non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil.; bois en lames, rubans et simil., de conifères (sauf bois feuillards coupés en longueur et munis d'encoches aux extrémités, bois pour montures de brosses et ébauches de formes de chaussure)					
44041000	Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simpl. dégrossis ou arrondis, non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou simil.; bois en lames, rubans et simil., de conifères (sauf bois feuillards coupés en longueur et munis d'encoches aux extrémités, bois pour montures de brosses et ébauches de formes de chaussure)	7	2,5	7	2,5	
440420	Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois dégrossis ou arrondis, non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, manches d'outils ou simil.; bois en lames, rubans et simil. (sauf articles en bois de conifères, bois feuillards coupés en longueur et munis d'encoches aux extrémités, bois pour montures de brosses et ébauches de formes de chaussures)					
44042000	Bois feuillards; échalas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois dégrossis ou arrondis, non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, manches d'outils ou simil.; bois en lames, rubans et simil. (sauf articles en bois de conifères, bois feuillards coupés en longueur et munis d'encoches aux extrémités, bois pour montures de brosses et ébauches de formes de chaussures)	7	2,5	7	2,5	
4405	Laine [paille] de bois; farine de bois, c'est-à-dire la poudre de bois passant, avec au maximum 8% en poids de déchets, au tamis ayant une ouverture de mailles de 0,63 mm					
440500	Laine [paille] de bois; farine de bois, c'est-à-dire la poudre de bois passant, avec au maximum 8% en poids de déchets, au tamis ayant une ouverture de mailles de 0,63 mm					
44050000	Laine [paille] de bois; farine de bois, c'est-à-dire la poudre de bois passant, avec au maximum 8% en poids de déchets, au tamis ayant une ouverture de mailles de 0,63 mm	7	2,5	7	2,5	
4406	Traverses en bois pour voies ferrées ou simil.					<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
440610	Traverses en bois, pour voies ferrées ou simil., non imprégnées					
44061000	Traverses en bois, pour voies ferrées ou simil., non imprégnées	7	2,5	7	2,5	
440690	Traverses en bois, pour voies ferrées ou simil., imprégnées					
44069000	Traverses en bois, pour voies ferrées ou simil., imprégnées	7	2,5	7	2,5	
4407	Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
440710	Bois de conifères, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
44071015	Bois de conifères, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	7	2,5	7	2,5	
44071031	Bois d'épicéa de l'espèce 'Picea abies Karst.' ou du sapin pectiné [sapin argenté, sapin des Vosges] [Abies alba Mill.], sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	7	2,5	
44071033	Bois de pin de l'espèce 'Pinus sylvestris L.', sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	7	2,5	
44071038	Bois de conifères, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout ainsi que des bois d'épicéa de l'espèce 'Picea abies Karst' et de sapin de l'espèce 'Abies alba mill.' et des bois de pin de l'espèce 'Pinus sylvestris L.')	7	2,5	7	2,5	
44071091	Bois d'épicéa de l'espèce 'Picea abies Karst.' ou du sapin pectiné [sapin argenté, sapin des Vosges] [Abies alba Mill.], sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, des planchettes destinées à la fabrication de crayons ainsi que des bois d'une longueur <= 125 cm et d'une épaisseur < 12,5 mm)	7	2,5	7	2,5	
44071093	Bois de pin de l'espèce 'Pinus sylvestris L.', sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, des planchettes destinées à la fabrication de crayons ainsi que des bois d'une longueur <= 125 cm et d'une épaisseur < 12,5 mm)	7	2,5	7	2,5	
44071098	Bois de conifères, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (sauf bois rabotés ou poncés ainsi que les bois d'épicéa de l'espèce 'Picea abies Karst.', de sapin pectiné [sapin argenté, sapin des Vosges] 'Abies alba Mill.' ou de pin de l'espèce 'Pinus sylvestris L.')	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
440721	Bois de mahogany 'Swietenia spp.', sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
44072110	Bois de mahogany 'Swietenia spp.', sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	7	2,5	0	2,5	A
44072191	Bois de mahogany 'Swietenia spp.', sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44072199	Bois de mahogany 'Swietenia spp.', sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
440722	Bois de virola, imbuia et balsa, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
44072210	Bois de virola, imbuia et balsa, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	7	2,5	0	2,5	A
44072291	Bois de virola, imbuia et balsa, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44072299	Bois de virola, imbuia et balsa, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
440725	Bois de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
44072510	Bois de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	7	2,5	0	2,5	A
44072530	Bois de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44072550	Bois de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44072590	Bois de dark red meranti, light red meranti et meranti bakau, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
440726	Bois de white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti et alan, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
44072610	Bois de white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti et alan, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	7	2,5	0	2,5	A
44072630	Bois de white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti et alan, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44072650	Bois de white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti et alan, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44072690	Bois de white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti et alan, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
440727	Bois de sapelli, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
44072710	Bois de sapelli, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	7	2,5	0	2,5	A
44072791	Bois de sapelli, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44072799	Bois de sapelli, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
440728	Bois d'iroko, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
44072810	Bois d'iroko, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	7	2,5	0	2,5	A
44072891	Bois d'iroko, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44072899	Bois d'iroko, sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
440729	Bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
44072915	Bois de keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, okoumé, obeche, sipo, acajou d'Afrique, makoré, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, palissandre de Rio, palissandre de Para, palissandre de Rose, d'abura, afrormosia, ako, andiroba, aningré, avodiré, balau, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ipé, jaboty, jequitiba, kosipo, kotibé, koto, louro, maçaranduba, mahogany (sauf 'Swietenia spp.'), mandioqueira, mengkulang, merawan, merpauh, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, onzabili, orey, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre de Guatemala, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, saqui-saqui, sepetir, sucupira, suren, tauari et tola, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	7	2,5	0	2,5	A
44072920	Bois de palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44072925	Bois de keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, okoumé, obeche, sipo, acajou d'Afrique, makoré, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba et azobé, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44072945	Bois de keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, okoumé, obeche, sipo, acajou d'Afrique, makoré, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44072960	Bois de keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, okoumé, obeche, sipo, acajou d'Afrique, makoré, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44072983	Bois d'abura, afrormosia, ako, andiroba, aningré, avodiré, balau, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ipé, jaboty, jequitiba, kosipo, kotibé, koto, louro, maçaranduba, mahogany (sauf 'Swietenia spp.'), mandioqueira, mengkulang, merawan, merpauh, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, onzabili, orey, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre de Guatemala, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, saqui-saqui, sepetir, sucupira, suren, tauari et tola, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44072985	Bois d'abura, afrormosia, ako, andiroba, aningré, avodiré, balau, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ipé, jaboty, jequitiba, kosipo, kotibé, koto, louro, maçaranduba, mahogany (sauf 'Swietenia spp.'), mandioqueira, mengkulang, merawan, merbau, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, onzabili, orej, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre de Guatemala, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, saqui-saqui, sepetir, sucupira, suren, tauari et tola, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44072995	Bois d'abura, afrormosia, ako, andiroba, aningré, avodiré, balau, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ipé, jaboty, jequitiba, kosipo, kotibé, koto, louro, maçaranduba, mahogany (sauf 'Swietenia spp.'), mandioqueira, mengkulang, merawan, merbau, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, onzabili, orej, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre de Guatemala, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, saqui-saqui, sepetir, sucupira, suren, tauari et tola, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout, rabotés ou poncés)	7	2,5	0	2,5	A
440791	Bois de chêne 'Quercus spp.', sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
44079115	Bois de chêne 'Quercus spp.', sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	7	2,5	7	2,5	
44079131	Lames et frises pour parquets, non assemblées, en bois de chêne 'Quercus spp.', d'une épaisseur > 6 mm, rabotées (à l'excl. des lames et frises en feuilles de placage ou en feuilles pour contre-plaqués)	7	2,5	7	2,5	
44079139	Bois de chêne 'Quercus spp.', sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout ainsi que des lames et frises pour parquets)	7	2,5	7	2,5	
44079190	Bois de chêne 'Quercus spp.', sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	7	2,5	
440792	Bois de hêtre 'Fagus spp.', sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
44079200	Bois de hêtre 'Fagus spp.', sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm	7	2,5	7	2,5	
440793	Bois d'érable 'Acer spp.', sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					

Accusé de réception en préfecture
971-239720011-201509221an2-15-1473-1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44079310	Bois d'érable 'Acer spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	7	2,5	7	2,5	
44079391	Bois d'érable 'Acer spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	7	2,5	
44079399	Bois d'érable 'Acer spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	7	2,5	
440794	Bois de cerisier 'Prunus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
44079410	Bois de cerisier 'Prunus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	7	2,5	7	2,5	
44079491	Bois de cerisier 'Prunus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	7	2,5	
44079499	Bois de cerisier 'Prunus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	7	2,5	
440795	Bois de frêne 'Fraxinus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur > 6 mm					
44079510	Bois de frêne 'Fraxinus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés	7	2,5	7	2,5	
44079591	Bois de frêne 'Fraxinus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout)	7	2,5	7	2,5	
44079599	Bois de frêne 'Fraxinus spp.', sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	7	2,5	
440799	Bois sciés ou débossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'excl. des bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre ainsi que des bois de conifères, de chêne [Quercus spp.], de hêtre [Fagus spp.], d'érable [Acer spp.], de cerisier [Prunus spp.] et de frêne [Fraxinus spp.])					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44079927	Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, rabotés, collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés (à l'excl. des bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre ainsi que des bois de conifères, de chêne [Quercus spp.], de hêtre [Fagus spp.], d'érable [Acer spp.], de cerisier [Prunus spp.] et de frêne [Fraxinus spp.])	7	2,5	7	2,5	
44079940	Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm, poncés (à l'excl. des bois collés par assemblage en bout; des bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre ainsi que des bois de conifères, de chêne [Quercus spp.], de hêtre [Fagus spp.], d'érable [Acer spp.], de cerisier [Prunus spp.] et de frêne [Fraxinus spp.])	7	2,5	7	2,5	
44079991	Bois de peuplier, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	7	2,5	
44079996	Bois tropicaux sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout ainsi que des bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre)	7	2,5	7	2,5	
44079998	Bois sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur > 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout ainsi que des bois tropicaux, bois de conifères, de chêne [Quercus spp.], de hêtre [Fagus spp.], d'érable [Acer spp.], de cerisier [Prunus spp.], de frêne [Fraxinus spp.] et de peuplier)	7	2,5	7	2,5	
4408	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur <= 6 mm					
440810	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. en bois de conifères et autres bois de conifères, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur <= 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout ainsi que des planchettes destinées à la fabrication de crayons)					
44081015	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. en bois de conifères et autres bois de conifères, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	7	2,5	0	1,5	A

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44081091	Planchettes destinées à la fabrication de crayons, en bois de conifères, d'une épaisseur <= 6 mm	7	2,5	0	1,5	A
44081098	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois, sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout, d'une épaisseur <= 6 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout ainsi que des planchettes destinées à la fabrication de crayons)	7	2,5	0	1,5	A
440831	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord					
44083111	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, collés par assemblage en bout, même rabotés ou poncés, en dark red meranti, light red meranti et meranti bakau	7	2,5	0	2,5	A
44083121	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, rabotés, en dark red meranti, light red meranti et meranti bakau (sauf collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44083125	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, poncés, en dark red meranti, light red meranti et meranti bakau (sauf collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44083130	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, assemblés bord à bord, en dark red meranti, light red meranti et meranti bakau (sauf rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
440839	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou e					
44083915	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, poncés ainsi que collés par assemblage en bout, même rabotés, en white lauan, sipo, limba, okoumé, obeche, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany 'Swietenia spp.', palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose	7	2,5	0	2,5	A

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44083921	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, rabotés, en white lauan, sipo, limba, okoumé, obeche, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany ' <i>Swietenia spp.</i> ', palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose (sauf collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44083930	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur <= 6 mm, en white lauan, sipo, limba, okoumé, obeche, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany [<i>Swietenia spp.</i>], palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose (sauf rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44083955	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, en abura, afrormosia, ako, alan, andiroba, aningré, avodiré, azobé, balau, balsa, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, dibétou, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ilomba, imbuia, ipé, iroko, jaboty, jelutong, jequitiba, jongkong, kapur, kempas, keruing, kosipo, kotibé, koto, louro, maçaranduba, mahogany (sauf ' <i>Swietenia spp.</i> '), makoré, mandioqueira, mansonia, mengkulang, merawan, merbau, merbau, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, onzabili, orey, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre de Guatemala, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, ramin, saqui-saqui, sepétir, sucupira, suren, tauari, teak, tiama, tola, white meranti, white seraya et yellow meranti	7	2,5	0	2,5	A
44083970	Planchettes destinées à la fabrication de crayons, d'une épaisseur <= 6 mm, en abura, afrormosia, ako, alan, andiroba, aningré, avodiré, azobé, balau, balsa, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, dibétou, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ilomba, imbuia, ipé, iroko, jaboty, jelutong, jequitiba, jongkong, kapur, kempas, keruing, kosipo, kotibé, koto, louro, maçaranduba, mahogany (sauf ' <i>Swietenia spp.</i> '), makoré, mandioqueira, mansonia, mengkulang, merawan, merbau, merbau, mersawa, moabi, niangon, nyatoh, onzabili, orey, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre de Guatemala, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, ramin, saqui-saqui, sepétir, sucupira, suren, tauari, teak, tiama, tola, white meranti, white seraya et yellow meranti	7	2,5	0	2,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44083985	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur <= 1 mm, en abura, afrormosia, aka, alan, andiroba, aningré, avodiré, azobé, balau, balsa, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, dibétou, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ilomba, imbuia, ipé, iroko, jaboty, jelutong, jequitiba, jongkong, kapur, kempas, keruing, kosipo, kotié, koto, louro, maçaranduba, mahogany (sauf 'Swietenia spp.'), makoré, mandioqueira, mansonia, mengkulang, merawan, merbau, merpauh, mersawa, moabi, niangan, nyatoh, onzabili, orei, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre de Guatemala, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, ramin, saqui-saqui, sepetir, sucupira, suren, tauari, teak, tiama, tola, white meranti, white seraya et yellow meranti (sauf rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
44083995	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur > 1 mm mais <= 6 mm, en abura, afrormosia, aka, alan, andiroba, aningré, avodiré, azobé, balau, balsa, bossé clair, bossé foncé, cativo, cedro, dabema, dibétou, doussié, framiré, freijo, fromager, fuma, geronggang, ilomba, imbuia, ipé, iroko, jaboty, jelutong, jequitiba, jongkong, kapur, kempas, keruing, kosipo, kotié, koto, louro, maçaranduba, mahogany (sauf 'Swietenia spp.'), makoré, mandioqueira, mansonia, mengkulang, merawan, merbau, merpauh, mersawa, moabi, niangan, nyatoh, onzabili, orei, ovengkol, ozigo, padauk, paldao, palissandre de Guatemala, pau amarelo, pau marfim, pulai, punah, quaruba, ramin, saqui-saqui, sepetir, sucupira, suren, tauari, teak, tiama, tola, white meranti, white seraya et yellow meranti (sauf rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout)	7	2,5	0	2,5	A
440890	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés, assemblés bord à bord ou en bout					
44089015	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur <= 6 mm, rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'excl. des bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre ainsi que des bois de conifères)	7	2,5	0	1,5	A
44089035	Planchettes destinées à la fabrication de crayons, d'une épaisseur <= 6 mm (à l'excl. des articles en bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre ainsi qu'en bois de conifères)	7	2,5	0	1,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44089085	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur <= 1 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, des bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre et des bois de conifères)	7	2,5	0	1,5	A
44089095	Feuilles pour placage (y.c. celles obtenues par tranchage de bois stratifié), feuilles pour contre-plaqués ou pour autres bois stratifiés simil. et autres bois sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même assemblés bord à bord, d'une épaisseur > 1 mm (à l'excl. des bois rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, des bois tropicaux visés à la note 2 de sous-positions du présent chapitre et des bois de conifères)	7	2,5	0	1,5	A
4409	Bois (y.c. les lames et frises à parquet, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout					
440910	Bois de conifères (y.c. les lames et frises pour parquets, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout					
44091011	Baguettes et moulures en bois de conifères, pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.	7	2,5	0	1,5	A
44091018	Bois de conifères (y.c. les lames et frises pour parquets, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'excl. des baguettes et moulures pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.)	7	2,5	0	1,5	A
440921	Bois de bambou (y.c. les lames et frises pour parquets, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout					
44092100	Bois de bambou (y.c. les lames et frises pour parquets, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout	10	2,5	0	2,5	A

Accusé de réception en préfecture
072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
440929	Bois (y.c. les lames et frises pour parquets, non assemblées), profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou col					
44092910	Baguettes et moulures en bois, pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil. (à l'excl. des articles en bois de conifères et de bambou)	10	2,5	0	2,5	A
44092991	Lames et frises pour parquets, non assemblées, profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'excl. des lames et frises en bois de conifères et de bambou)	10	2,5	0	2,5	A
44092999	Bois profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou simil.) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout (à l'excl. des bois de conifères et de bambou ainsi que des lames et frises pour parquets, des baguettes et moulures pour cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.)	10	2,5	0	2,5	A
4410	Panneaux de particules, panneaux dits 'oriented strand board' [OSB] et panneaux similaires [p.ex. 'waferboards'], en bois ou en autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou d'autres liants organiques (à l'excl. des panneaux de fibres, des panneaux de particules plaqués, des panneaux cellulaires en bois ainsi que des panneaux constitués par des matières ligneuses agglomérées avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux)					
441011	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)					
44101110	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, bruts ou simpl. poncés (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44101130	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)	7	2,5	7	2,5	
44101150	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques, recouverts en surface de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matières plastiques (à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)	7	2,5	7	2,5	
44101190	Panneaux de particules, en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf bruts ou simpl. poncés, recouverts en surface de papier imprégné de mélamine ou de plaques ou de feuilles décoratives stratifiées en matières plastiques et à l'excl. des panneaux dits 'oriented strand board' et 'waferboard', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)	7	2,5	7	2,5	
441012	Panneaux dits 'oriented strand board' [OSB], en bois					
44101210	Panneaux dits 'oriented strand board' [OSB], en bois, bruts ou simpl. poncés	7	2,5	7	2,5	
44101290	Panneaux dits 'oriented strand board' [OSB], en bois (sauf bruts ou simpl. poncés)	7	2,5	7	2,5	
441019	Panneaux dits 'waferboard' et panneaux simil., en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (à l'excl. des panneaux de particules, des panneaux dits 'oriented strand board', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)					
44101900	Panneaux dits 'waferboard' et panneaux simil., en bois, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (à l'excl. des panneaux de particules, des panneaux dits 'oriented strand board', des panneaux de fibres et des panneaux cellulaires)	7	2,5	7	2,5	
441090	Panneaux en fragments provenant de la bagasse, bambou ou paille de céréales ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf en bois ainsi que des panneaux de fibres, des panneaux cellulaires, des panneaux de particules plaqués et des panneaux constitués par des matières ligneuses agglomérées avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux)					
44109000	Panneaux en fragments provenant de la bagasse, bambou ou paille de céréales ou en autres matières ligneuses, même agglomérés avec des résines ou d'autres liants organiques (sauf en bois ainsi que des panneaux de fibres, des panneaux cellulaires, des panneaux de particules plaqués et des panneaux constitués par des matières ligneuses agglomérées avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4411	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des résines ou autres liants organiques (sauf carton, panneaux de particules, même stratifiés avec un ou plusieurs panneaux de fibres, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois dont les deux faces sont constituées par un panneau de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					
441112	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne 'MDF', d'une épaisseur <= 5 mm					
44111210	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne 'MDF', d'une épaisseur <= 5 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44111290	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne 'MDF', d'une épaisseur <= 5 mm, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface	7	2,5	7	2,5	
441113	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne 'MDF', d'une épaisseur > 5 mm mais <= 9 mm					
44111310	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne 'MDF', d'une épaisseur > 5 mm mais <= 9 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	2,5	7	2,5	
44111390	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne 'MDF', d'une épaisseur > 5 mm mais <= 9 mm, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface	7	2,5	7	2,5	
441114	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne 'MDF', d'une épaisseur > 9 mm					
44111410	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne 'MDF', d'une épaisseur > 9 mm, non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface	7	2,5	7	2,5	
44111490	Panneaux de fibres de bois à densité moyenne 'MDF', d'une épaisseur > 9 mm, ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface	7	2,5	7	2,5	
441192	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,8 g/cm³ (sauf panneaux de fibres à densité moyenne 'MDF', carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois dont les faces sont des panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					
44119210	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,8 g/cm ³ , non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne 'MDF', carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois dont les faces sont des panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	
44119290	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,8 g/cm ³ , ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne 'MDF', carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
441193	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,5 g/cm ³ mais <= 0,8 g/cm ³ (sauf panneaux de fibres à densité moyenne 'MDF', carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneau de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)					
44119310	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,5 g/cm ³ et <= 0,8 g/cm ³ , non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne 'MDF', carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneau de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	
44119390	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique > 0,5 g/cm ³ mais <= 0,8 g/cm ³ , ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne 'MDF', carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	
441194	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique <= 0,5 g/cm ³ (sauf panneaux de fibres à densité moyenne 'MDF', carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)					
44119410	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique <= 0,5 g/cm ³ , non ouvrés mécaniquement ni recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne 'MDF', carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	
44119490	Panneaux de fibres de bois ou autres matières ligneuses, même agglomérées avec des liants organiques, d'une masse volumique <= 0,5 g/cm ³ , ouvrés mécaniquement ou recouverts en surface (sauf panneaux de fibres à densité moyenne 'MDF', carton, panneaux de particules, même stratifiés, bois stratifiés à âme en panneaux de fibres, panneaux cellulaires en bois avec faces en panneaux de fibres et panneaux reconnaissables comme parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annexe2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4412	Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés simil. (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des panneaux pour parquets, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					
441210	Bois en bambou contre-plaqués, plaqués, et bois stratifiés simil. en bambou, ne contenant pas de panneaux de particules, sans âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des panneaux pour parquets, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					
44121000	Bois en bambou contre-plaqués, plaqués, et bois stratifiés simil. en bambou, ne contenant pas de panneaux de particules, sans âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des panneaux pour parquets, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	
441231	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés')					
44123110	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois d'une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en dark red meranti, light red meranti, white lauan, sipo, limba, obeche, okoumé, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany 'Swietenia spp.', palissandre de Rio, palissandre de Para ou palissandre de Rose (à l'excl. des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	
44123190	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre (à l'excl. des bois d'okoumé, dark red meranti, light red meranti, white lauan, sipo, limba, obeche, acajou d'Afrique, sapelli, virola, mahogany 'Swietenia spp.', palissandre de Rio, palissandre de Para ou palissandre de Rose, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
441232	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères et autres que de bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre ((à l'excl. bambou, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					
44123210	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en aulne, frêne, hêtre, bouleau, châtaignier, orme, hickory, charme, tilleul, érable, chêne, platane, peuplier, robinier (acacia), noyer, merisier, tulipier ou marronnier	7	2,5	7	2,5	
44123290	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères et autres que de bois tropicaux visés à la note 1 de sous-position du présent chapitre (à l'excl. d'aulne, frêne, hêtre, bouleau, châtaignier, orme, hickory, charme, tilleul, érable, chêne, platane, peuplier, robinier (acacia), noyer, merisier, tulipier ou marronnier, bambou, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	
441239	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués des sous-positions 441231 et 441232, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois)					
44123900	Bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués des sous-positions 441231 et 441232, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	
441294	Bois plaqués et bois stratifiés simil., à âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, des panneaux dits 'densifiés', des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44129410	Bois plaqués et bois stratifiés simil., ayant au moins un pli extérieur en bois autres que les bois de conifères, à âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, des panneaux dits 'densifiés', des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	
44129490	Bois plaqués et bois stratifiés simil., à âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. de bambou, des bois stratifiés ayant au moins un pli extérieur en bois autres que les bois de conifères, des bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	
441299	Bois plaqués et bois stratifiés simil., sans âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)					
44129930	Bois plaqués et bois stratifiés simil., contenant au moins un panneau de particules, sans âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. de bambou, des bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	
44129940	Bois plaqués et bois stratifiés simil., ayant au moins un pli extérieur en aulne, frêne, hêtre, bouleau, châtaignier, orme, hickory, charme, tilleul, érable, chêne, platane, peuplier, robinier (acacia), noyer, merisier, tulipier ou marronnier, ne contenant pas de panneaux de particules et sans âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. des panneaux de particules constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	
44129950	Bois plaqués et bois stratifiés simil., ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères, ne contenant pas de panneaux de particules et sans âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. d'aulne, frêne, hêtre, bouleau, châtaignier, orme, hickory, charme, tilleul, érable, chêne, platane, peuplier, robinier (acacia), noyer, merisier, tulipier ou marronnier, des bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44129985	Bois plaqués et bois stratifiés simil., ne contenant pas de panneaux de particules et sans âme panneautée, lattée ou lamellée (à l'excl. du bois ayant au moins un pli extérieur en bois autres que de conifères, de bambou, des bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois dont chacune a une épaisseur <= 6 mm, des panneaux en bois dits 'densifiés', des panneaux cellulaires en bois, des bois marquetés ou incrustés ainsi que des panneaux reconnaissables comme étant des parties de meubles)	7	2,5	7	2,5	
4413	Bois dits 'densifiés', en blocs, planches, lames ou profilés					
441300	Bois dits 'densifiés', en blocs, planches, lames ou profilés					
44130000	Bois dits 'densifiés', en blocs, planches, lames ou profilés	7	2,5	7	2,5	
4414	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.					
441400	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil.					
44140010	Cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil., en bois tropicaux [okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'swietenia spp.', imbuia, balsa, palissandre]	7	2,5	7	2,5	
44140090	Cadres pour tableaux, photographies, miroirs ou objets simil. en bois (sauf en bois tropicaux [okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'swietenia spp.', imbuia, balsa, palissandre])	7	2,5	7	2,5	
4415	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages simil., en bois; tambours [tourets] pour câbles, en bois; palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois (à l'excl. des cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport)					
441510	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages simil., en bois; tambours [tourets] pour câbles, en bois					
44151010	Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages simil., en bois	7	2,5	7	2,5	
44151090	Tambours [tourets] pour câbles, en bois	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
441520	Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois; rehausses de palettes en bois (à l'excl. des cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport)					
44152020	Palettes simples et rehausses de palettes, en bois	7	2,5	0	1,5	A
44152090	Palettes-caisses et autres plateaux de chargement, en bois (à l'excl. des cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport ainsi que des palettes simples et rehausses de palettes)	7	2,5	0	1,5	A
4416	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties reconnaissables, en bois, y.c. les merrains					
441600	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties reconnaissables, en bois, y.c. les merrains					
44160000	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties reconnaissables, en bois, y.c. les merrains	7	2,5	7	2,5	
4417	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois (à l'excl. des moules du n° 8480, des formes de chapellerie ainsi que des machines et parties de machines, en bois)					
441700	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois (à l'excl. des moules du n° 8480, des formes de chapellerie ainsi que des machines et parties de machines, en bois)					
44170000	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois (à l'excl. des moules du n° 8480, des formes de chapellerie ainsi que des machines et parties de machines, en bois)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4418	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y.c. les panneaux cellulaires, les panneaux assemblés pour revêtement de sol et les bardes ['shingles' et 'shakes'], en bois (à l'excl. des planches de coffrage en bois contre-plaqués, des lames et frises pour parquets, non assemblées, ainsi que des constructions préfabriquées)					
441810	Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en bois					
44181010	Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'Swietenia spp.', imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose	15	2,5	0	1,5	B
44181050	Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en bois de conifères	15	2,5	0	1,5	B
44181090	Fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, en bois (à l'excl. des bois d'okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'Swietenia spp.', imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose ainsi que des bois de conifères)	15	2,5	0	1,5	B
441820	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois					
44182010	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils réalisés en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'Swietenia spp.', imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose	15	2,5	0	1,5	B
44182050	Portes et leurs cadres et chambranles et seuils, en bois de conifères	15	2,5	0	1,5	B
44182080	Portes et leurs cadres, chambranles et seuils, en bois (à l'excl. des bois d'okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'Swietenia spp.', imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose ainsi que des bois de conifères)	15	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
441840	Coffrages pour le bétonnage, en bois (à l'excl. des panneaux en bois contre-plaqués)					
44184000	Coffrages pour le bétonnage, en bois (à l'excl. des panneaux en bois contre-plaqués)	7	2,5	7	2,5	
441850	Bardeaux ['shingles' et 'shakes'], en bois					
44185000	Bardeaux ['shingles' et 'shakes'], en bois	15	2,5	15	2,5	
441860	Poteaux et poutres, en bois					
44186000	Poteaux et poutres, en bois	15	2,5	15	2,5	
441871	Panneaux assemblés pour revêtement de sol mosaïques, en bois					
44187100	Panneaux assemblés pour revêtement de sol mosaïques, en bois	15	2,5	15	2,5	
441872	Panneaux pour revêtement de sol, multicouches, assemblés, en bois (à l'excl. des panneaux pour revêtement de sol mosaïques)					
44187200	Panneaux pour revêtement de sol, multicouches, assemblés, en bois (à l'excl. des panneaux pour revêtement de sol mosaïques)	15	2,5	15	2,5	
441879	Panneaux pour revêtement de sol, assemblés, en bois (à l'excl. des panneaux multicouches et des panneaux pour revêtement de sol mosaïques)					
44187900	Panneaux pour revêtement de sol, assemblés, en bois (à l'excl. des panneaux multicouches et des panneaux pour revêtement de sol mosaïques)	15	2,5	15	2,5	
441890	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y.c. les panneaux cellulaires (à l'excl. des fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, des portes et leurs cadres, chambranles et seuils, des poteaux et poutres, des panneaux assemblés pour revêtement de sol, des coffrages pour le bétonnage, des bardeaux ['shingles' et 'shakes'] ainsi que des constructions préfabriquées)					
44189010	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y.c. les panneaux cellulaires, en bois lamellés (à l'excl. des fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, des portes et leurs cadres, chambranles et seuils, des coffrages pour le bétonnage, des bardeaux ['shingles' et 'shakes'] ainsi que des constructions préfabriquées)	15	2,5	0	1,5	B
44189080	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpente pour construction, y.c. les panneaux cellulaires, en bois (à l'excl. de bois lamellés, ainsi que des fenêtres, portes-fenêtres et leurs cadres et chambranles, des portes et leurs cadres, chambranles et seuils, des poteaux et poutres, des panneaux assemblés pour revêtement de sol, des coffrages pour le bétonnage, des bardeaux ['shingles' et 'shakes'] ainsi que des constructions préfabriquées)	15	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4419	Articles en bois pour la table ou la cuisine (à l'excl. des articles d'ameublement, des objets d'ornement, des ouvrages de tonnellerie, des parties d'articles en bois pour la table ou la cuisine, des balais, des brosses ainsi que des tamis et cibles à main)					
441900	Articles en bois pour la table ou la cuisine (à l'excl. des articles d'ameublement, des objets d'ornement, des ouvrages de tonnellerie, des parties d'articles en bois pour la table ou la cuisine, des balais, des brosses ainsi que des tamis et cibles à main)					
44190010	Articles pour la table ou la cuisine, réalisés en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'Swietenia spp.', imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose	7	2,5	7	2,5	
44190090	Articles en bois pour la table ou la cuisine (sauf en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'swietenia spp.', imbuia, balsa, palissandre)	7	2,5	7	2,5	
4420	Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages simil., en bois; statuettes et autres objets d'ornement, en bois; articles d'ameublement en bois (à l'excl. des meubles, des appareils d'éclairage et des parties de meubles et d'appareils d'éclairage)					
442010	Statuettes et autres objets d'ornement, en bois (autres que marquetés ou incrustés)					
44201011	Statuettes et autres objets d'ornement, réalisés en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'Swietenia spp.', imbuia, balsa, palissandre de Rio, palissandre de Para et palissandre de Rose (sauf bois incrustés ou marquetés)	10	2,5	10	2,5	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 971-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
44201019	Statuettes et autres objets d'ornement, réalisés en bois (sauf en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'swietenia spp.', imbuia, balsa, palissandre)	10	2,5	10	2,5	
442090	Bois marquetés et bois incrustés; coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages simil., en bois; articles d'ameublement en bois (à l'excl. des statuettes et autres objets d'ornement, des meubles, des appareils d'éclairage ainsi que des parties de meubles ou d'appareils d'éclairage)					
44209010	Bois marquetés et bois incrustés (à l'excl. des statuettes et autres objets d'ornement, des meubles, des appareils d'éclairage ainsi que des parties de meubles ou d'appareils d'éclairage)	10	2,5	10	2,5	
44209091	Coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages simil., et articles d'ameublement, réalisés en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'swietenia spp.', imbuia, balsa, palissandre	10	2,5	10	2,5	
44209099	Coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages simil., et articles d'ameublement, en bois (à l'excl. des objets réalisés en okoumé, obeche, sapelli, sipo, acajou d'Afrique, makoré, iroko, tiama, mansonia, ilomba, dibétou, limba, azobé, dark red meranti, light red meranti, meranti bakau, white lauan, white meranti, white seraya, yellow meranti, alan, keruing, ramin, kapur, teak, jongkong, merbau, jelutong, kempas, virola, mahogany 'swietenia spp.', imbuia, balsa, palissandre)	10	2,5	10	2,5	
4421	Ouvrages en bois, n.d.a.					
442110	Cintres pour vêtements, en bois					
44211000	Cintres pour vêtements, en bois	7	2,5	7	2,5	
442190	Ouvrages en bois, n.d.a.					
44219091	Ouvrages en panneaux de fibres, n.d.a.	7	2,5	0	1,5	A
44219095	Cercueils en bois	7	2,5	0	1,5	A
44219097	Ouvrages en bois, n.d.a.	7	2,5	0	1,5	A
45	CHAPITRE 45 - LIÈGE ET OUVRAGES EN LIÈGE					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4501	Liège naturel brut ou simpl. préparé, c'est-à-dire simpl. nettoyé en surface; déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé					
450110	Liège naturel brut ou simpl. préparé, c'est-à-dire simpl. nettoyé en surface					
45011000	Liège naturel brut ou simpl. préparé, c'est-à-dire simpl. nettoyé en surface	7	2,5	7	2,5	
450190	Déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé					
45019000	Déchets de liège; liège concassé, granulé ou pulvérisé	7	2,5	7	2,5	
4502	Liège naturel, écrouûté ou simpl. équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire, y.c. les ébauches à arêtes vives pour bouchons					
450200	Liège naturel, écrouûté ou simpl. équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire, y.c. les ébauches à arêtes vives pour bouchons					
45020000	Liège naturel, écrouûté ou simpl. équarri, ou en cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire, y.c. les ébauches à arêtes vives pour bouchons	7	2,5	7	2,5	
4503	Ouvrages en liège naturel (à l'excl. des cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire, des ébauches à arêtes vives pour bouchons, des chaussures et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles, des coiffures et leurs parties, des bourres et séparateurs pour cartouches de chasse ainsi que des jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties)					
450310	Bouchons de tous types en liège naturel, y.c. leurs ébauches à arêtes arrondies					
45031010	Bouchons cylindriques, en liège naturel	7	2,5	7	2,5	
45031090	Bouchons de tous types, en liège naturel, y.c. leurs ébauches à arêtes arrondies (à l'excl. des bouchons cylindriques)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
450390	Ouvrages en liège naturel (à l'excl. des cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire, des bouchons et leurs ébauches, des chaussures et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles, des coiffures et leurs parties, des bourres et séparateurs pour cartouches de chasse ainsi que des jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties)					
45039000	Ouvrages en liège naturel (à l'excl. des cubes, plaques, feuilles ou bandes de forme carrée ou rectangulaire, des bouchons et leurs ébauches, des chaussures et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles, des coiffures et leurs parties, des bourres et séparateurs pour cartouches de chasse ainsi que des jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties)	7	2,5	7	2,5	
4504	Liège aggloméré, avec ou sans liant, et ouvrages en liège aggloméré (à l'excl. des chaussures et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles, des coiffures et leurs parties, des bourres et séparateurs pour cartouches de chasse ainsi que des jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties)					
450410	Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes, en liège aggloméré; carreaux de toute forme, en liège aggloméré; cylindres pleins, y.c. les disques, en liège aggloméré					
45041011	Bouchons cylindriques, pour vins mousseux, en liège aggloméré, même avec rondelles en liège naturel	7	2,5	7	2,5	
45041019	Bouchons cylindriques, en liège aggloméré (à l'excl. des articles pour vins mousseux)	7	2,5	7	2,5	
45041091	Carreaux de toute forme; cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; cylindres pleins, y.c. les disques, en liège aggloméré, avec liant (sauf bouchons)	7	2,5	7	2,5	
45041099	Carreaux de toute forme, cubes, briques, plaques, feuilles et bandes, cylindres pleins, y.c. les disques, en liège aggloméré, sans liant (sauf bouchons)	7	2,5	7	2,5	
450490	Liège aggloméré, avec ou sans liant, et ouvrages en liège aggloméré (sauf chaussures et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles, coiffures et leurs parties, bourres et séparateurs pour cartouches de chasse, jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties; cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y.c. les disques)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-annex2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
45049020	Bouchons en liège aggloméré (à l'excl. des articles cylindriques)	7	2,5	7	2,5	
45049080	Liège aggloméré, avec ou sans liant, et ouvrages en liège aggloméré (sauf chaussures et leurs parties, notamment les semelles intérieures amovibles; coiffures et leurs parties; bourres et séparateurs pour cartouches de chasse; jeux, jouets et engins sportifs et leurs parties; cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y.c. les disques)	7	2,5	7	2,5	
46	CHAPITRE 46 - OUVRAGES DE SPARTERIE OU DE VANNERIE					
4601	Tresses et articles simil. en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil. en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis [nattes, paillassons et claies, p.ex.] (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des ficelles, cordes et cordages ou des parties de chaussures ou de coiffures)					
460121	Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser en bambou, tissés ou parallélisés, à plat					
46012110	Nattes, paillassons et claies, tissés ou parallélisés, à plat, confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser en bambou	7	2,5	7	2,5	
46012190	Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser en bambou, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des articles confectionnés à partir de tresses et articles simil. à tresser)	7	2,5	7	2,5	
460122	Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser en rotin, tissés ou parallélisés, à plat					
46012210	Nattes, paillassons et claies, tissés ou parallélisés, à plat, confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser en rotin	7	2,5	7	2,5	
46012290	Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser en rotin, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des articles confectionnés à partir de tresses et articles simil. à tresser)	7	2,5	7	2,5	
460129	Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser végétales, tissés ou parallélisés, à plat (sauf en bambou et en rotin)					
46012910	Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser végétales, tissés ou parallélisés, à plat, confectionnés à partir de tresses et articles similaires en matières à tresser (sauf en bambou et en rotin)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
46012990	Nattes, paillassons et claies, en matières à tresser végétales, tissés ou parallélisés, à plat (sauf en bambou et en rotin et à l'excl. des articles confectionnés à partir de tresses et articles simil. du n° 460110)	7	2,5	7	2,5	
460192	Tresses et articles simil. en matières à tresser en bambou, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser en bambou, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des nattes, paillassons et claies ou des parties de chaussures ou de coiffures)					
46019205	Tresses et articles simil. en matières à tresser en bambou, même assemblés en bandes (à l'excl. des nattes, paillassons et claies ainsi que des ficelles, cordes et cordages ou des parties de chaussures ou de coiffures)	7	2,5	7	2,5	
46019210	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser en bambou, tissés ou parallélisés, à plat, confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des nattes, paillassons et claies ou des parties de chaussures ou de coiffures)	7	2,5	7	2,5	
46019290	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser en bambou, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des articles confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser, des nattes, paillassons et claies, des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)	7	2,5	7	2,5	
460193	Tresses et articles simil. en matières à tresser en rotin, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser en rotin, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)					
46019305	Tresses et articles simil. en matières à tresser en rotin, même assemblés en bandes (à l'excl. des ficelles, cordes et cordages ou des parties de chaussures ou de coiffures)	7	2,5	7	2,5	
46019310	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser en rotin, tissés ou parallélisés, à plat, confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des nattes, paillassons et claies ou des parties de chaussures ou de coiffures)	7	2,5	7	2,5	
46019390	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser en rotin, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des articles confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser, des nattes, paillassons et claies, des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
460194	Tresses et articles simil. en matières à tresser végétales, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser végétales, tissés ou parallélisés, à plat (sauf en bambou et en rotin et à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)					
46019405	Tresses et articles simil. en matières à tresser végétales, même assemblés en bandes (sauf en bambou et en rotin et à l'excl. des ficelles, cordes et cordages ou des parties de chaussures ou de coiffures)	7	2,5	7	2,5	
46019410	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser végétales, tissés ou parallélisés, à plat, confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser (sauf en bambou et en rotin et à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des nattes, paillassons et claires ou des parties de chaussures ou de coiffures)	7	2,5	7	2,5	
46019490	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser végétales, tissés ou parallélisés, à plat (sauf en bambou et en rotin et à l'excl. des articles confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser, des nattes, paillassons et claires, des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)	7	2,5	7	2,5	
460199	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser non végétales, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)					
46019905	Tresses et articles simil. en matières à tresser non végétales, même assemblés en bandes (à l'excl. des ficelles, cordes et cordages ou des parties de chaussures ou de coiffures)	7	2,5	7	2,5	
46019910	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser non végétales, tissés ou parallélisés, à plat, confectionnés à partir de tresses et articles simil. en matières à tresser (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)	7	2,5	7	2,5	
46019990	Matières à tresser, tresses et articles simil., en matières à tresser non végétales, tissés ou parallélisés, à plat (à l'excl. des articles confectionnés à partir des tresses et articles simil. en matières à tresser, des revêtements muraux du n° 4814 ainsi que des parties de chaussures ou de coiffures)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4602	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 4601; ouvrages en luffa (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, coiffures et leurs parties, des véhicules et corps de caisses pour véhicules ainsi que des articles du chapitre 94 [p.ex. meubles, appareils d'éclairage])					
460211	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser en bambou ou confectionnés à l'aide des matières à tresser en bambou du n° 4601; ouvrages en luffa (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, des coiffures et leurs parties, des véhicules et corps de caisses pour véhicules ainsi que des articles du chapitre 94 [p.ex. meubles, appareils d'éclairage])					
46021100	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser en bambou ou confectionnés à l'aide des matières à tresser en bambou du n° 4601; ouvrages en luffa (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, des coiffures et leurs parties, des véhicules et corps de caisses pour véhicules ainsi que des articles du chapitre 94 [p.ex. meubles, appareils d'éclairage])	7	2,5	7	2,5	
460212	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser en rotin ou confectionnés à l'aide des matières à tresser en rotin du n° 4601; ouvrages en luffa (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordage)					
46021200	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser en rotin ou confectionnés à l'aide des matières à tresser en rotin du n° 4601; ouvrages en luffa (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, des coiffures et leurs parties, des véhicules et corps de caisses pour véhicules ainsi que des articles du chapitre 94 [p.ex. meubles, appareils d'éclairage])	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
460219	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser végétales ou confectionnés à l'aide des matières à tresser végétales du n° 4601; ouvrages en luffa (sauf en bambou et en rotin et à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814, des chaussures, coiffures et leurs parties, des véhicules et corps de caisses pour véhicules ainsi que des articles du chapitre 94 [p.ex. meubles, appareils d'éclairage])					
46021910	Paillons pour bouteilles servant d'emballage ou de protection, tressés directement à partir de pailles végétales ou confectionnés à l'aide de tresses en pailles végétales du n° 4601 (sauf en bambou et en rotin)	7	2,5	7	2,5	
46021990	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matière à tresser ou confectionnés à l'aide des articles en matières végétales du n° 4601; ouvrages en luffa (sauf en bambou et en rotin, des paillons pour bouteilles, des revêtements muraux du n° 4814, des chaussures, coiffures et leurs parties, des véhicules et corps de caisses pour véhicules ainsi que des articles du chapitre 94 [p.ex. meubles, appareils d'éclairage])	7	2,5	7	2,5	
460290	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser non végétales ou confectionnés à l'aide de matières à tresser non végétales du n° 4601 (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, coiffures et leurs parties, des véhicules et corps de caisses pour véhicules ainsi que des articles du chapitre 94 [p.ex. meubles, appareils d'éclairage])					
46029000	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser non végétales ou confectionnés à l'aide de matières à tresser non végétales du n° 4601 (à l'excl. des revêtements muraux du n° 4814, des ficelles, cordes et cordages, des chaussures, coiffures et leurs parties, des véhicules et corps de caisses pour véhicules ainsi que des articles du chapitre 94 [p.ex. meubles, appareils d'éclairage])	7	2,5	7	2,5	
47	CHAPITRE 47 - PÂTES DE BOIS OU D'AUTRES MATIÈRES FIBREUSES CELLULOSIQUES; PAPIER OU CARTON À RECYCLER (DÉCHETS ET REBUTS)					
4701	Pâtes mécaniques de bois, non traitées chimiquement					
470100	Pâtes mécaniques de bois, non traitées chimiquement					
47010010	Pâtes thermomécaniques de bois, non traitées chimiquement	7	2,5972-239720014-207509221	Acquisé de réception en préfecture annee2-15-1473-1-		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
47010090	Pâtes mécaniques de bois, non traitées chimiquement (à l'excl. des pâtes thermomécaniques)	7	2,5	7	2,5	
4702	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre					
470200	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre					
47020000	Pâtes chimiques de bois, à dissoudre	7	2,5	7	2,5	
4703	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate (à l'excl. des pâtes à dissoudre)					
470311	Pâtes chimiques de bois de conifères, à la soude ou au sulfate, écrues (à l'excl. des pâtes à dissoudre)					
47031100	Pâtes chimiques de bois de conifères, à la soude ou au sulfate, écrues (à l'excl. des pâtes à dissoudre)	7	2,5	7	2,5	
470319	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, écrues (à l'excl. des pâtes à dissoudre et des pâtes de bois de conifères)					
47031900	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, écrues (à l'excl. des pâtes à dissoudre et des pâtes de bois de conifères)	7	2,5	7	2,5	
470321	Pâtes chimiques de bois de conifères, à la soude ou au sulfate, mi-blanchies ou blanchies (à l'excl. des pâtes à dissoudre)					
47032100	Pâtes chimiques de bois de conifères, à la soude ou au sulfate, mi-blanchies ou blanchies (à l'excl. des pâtes à dissoudre)	7	2,5	7	2,5	
470329	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, mi-blanchies ou blanchies (à l'excl. des pâtes à dissoudre et des pâtes de bois de conifères)					
47032900	Pâtes chimiques de bois, à la soude ou au sulfate, mi-blanchies ou blanchies (à l'excl. des pâtes à dissoudre et des pâtes de bois de conifères)	7	2,5	7	2,5	
4704	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite (à l'excl. des pâtes à dissoudre)					
470411	Pâtes chimiques de bois de conifères, au bisulfite, écrues (à l'excl. des pâtes à dissoudre)					
47041100	Pâtes chimiques de bois de conifères, au bisulfite, écrues (à l'excl. des pâtes à dissoudre)	7	2,5	7	2,5	
470419	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, écrues (à l'excl. des pâtes à dissoudre et des pâtes de bois de conifères)					
47041900	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, écrues (à l'excl. des pâtes à dissoudre et des pâtes de bois de conifères)	7	2,5	7	2,5	
470421	Pâtes chimiques de bois de conifères, au bisulfite, mi-blanchies ou blanchies (à l'excl. des pâtes à dissoudre)					
						Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
47042100	Pâtes chimiques de bois de conifères, au bisulfite, mi-blanchies ou blanchies (à l'excl. des pâtes à dissoudre)	7	2,5	7	2,5	
470429	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, mi-blanchies ou blanchies (à l'excl. des pâtes à dissoudre et des pâtes de bois de conifères)					
47042900	Pâtes chimiques de bois, au bisulfite, mi-blanchies ou blanchies (à l'excl. des pâtes à dissoudre et des pâtes de bois de conifères)	7	2,5	7	2,5	
4705	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique					
470500	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique					
47050000	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique	7	2,5	7	2,5	
4706	Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts] ou de matières fibreuses cellulosiques (autres que le bois)					
470610	Pâtes de linters de coton					
47061000	Pâtes de linters de coton	7	2,5	7	2,5	
470620	Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts]					
47062000	Pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts]	7	2,5	7	2,5	
470630	Pâtes de matières fibreuses cellulosiques de bambou					
47063000	Pâtes de matières fibreuses cellulosiques de bambou	7	2,5	7	2,5	
470691	Pâtes mécaniques de matières fibreuses cellulosiques (autres que le bambou, le bois, les linters de coton ainsi que les pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts])					
47069100	Pâtes mécaniques de matières fibreuses cellulosiques (autres que le bambou, le bois, les linters de coton ainsi que les pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts])	7	2,5	7	2,5	
470692	Pâtes chimiques de matières fibreuses cellulosiques (autres que le bambou, le bois, les linters de coton ainsi que les pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts])					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
47069200	Pâtes chimiques de matières fibreuses cellulosiques (autres que le bambou, le bois, les linters de coton ainsi que les pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts])	7	2,5	7	2,5	
470693	Pâtes mi-chimiques de matières fibreuses cellulosiques (autres que le bambou, le bois, les linters de coton ainsi que les pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts])					
47069300	Pâtes mi-chimiques de matières fibreuses cellulosiques (autres que le bambou, le bois, les linters de coton ainsi que les pâtes de fibres obtenues à partir de papier ou de carton recyclés [déchets et rebuts])	7	2,5	7	2,5	
4707	Papiers ou cartons à recycler [déchets et rebuts] (à l'excl. de la laine de papier)					
470710	Papiers ou cartons à recycler [déchets et rebuts] de papiers ou cartons kraft écrus ou de papiers ou cartons ondulés					
47071000	Papiers ou cartons à recycler [déchets et rebuts] de papiers ou cartons kraft écrus ou de papiers ou cartons ondulés	7	2,5	7	2,5	
470720	Papiers ou cartons à recycler [déchets et rebuts] de papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse					
47072000	Papiers ou cartons à recycler [déchets et rebuts] de papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte chimique blanchie, non colorés dans la masse	7	2,5	7	2,5	
470730	Papiers ou cartons à recycler [déchets et rebuts] de papiers ou cartons obtenus principalement à partir de pâte mécanique [journaux, périodiques et imprimés simil., p.ex.]					
47073010	Vieux numéros et invendus de journaux et revues, annuaires téléphoniques, brochures et imprimés publicitaires	7	2,5	7	2,5	
47073090	Déchets et rebuts de papiers ou cartons, obtenus principalement à partir de pâte mécanique (à l'excl. des vieux numéros et invendus de journaux et revues, annuaires téléphoniques, brochures et imprimés simil.)	7	2,5	7	2,5	
470790	Papiers ou cartons à recycler [déchets et rebuts], y.c. les déchets et rebuts non triés (à l'excl. de la laine de papier, des déchets et rebuts de papiers ou cartons kraft écrus ou de papiers ou cartons ondulés ainsi que des produits non colorés dans la masse, obtenus principalement à partir de pâtes chimiques blanchies et des produits obtenus à partir de pâte mécanique)					
47079010	Papiers et cartons à recycler [déchets et rebuts], non triés (à l'excl. de la laine de papier)	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 2,5972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-	DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
47079090	Papiers et cartons à recycler [déchets et rebuts], triés (à l'excl. de la laine de papier, des déchets et rebuts de papiers et cartons kraft écrus ou de papiers ou cartons ondulés ainsi que des produits non colorés dans la masse, obtenus principalement à partir de pâtes chimiques blanchies et des produits obtenus à partir de pâte mécanique)	7	2,5	7	2,5	
48	CHAPITRE 48 - PAPIERS ET CARTONS; OUVRAGES EN PÂTE DE CELLULOSE, EN PAPIER OU EN CARTON					
4801	Papier journal tel que défini dans la note 4 du présent chapitre, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
480100	Papier journal tel que défini dans la note 4 du présent chapitre, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
48010000	Papier journal tel que défini dans la note 4 du présent chapitre, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	7	2,5	7	2,5	
4802	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format; papiers et cartons formés feuille à feuille [papiers et cartons à la main] (à l'excl. du papier journal du n° 4801 et des papiers du n° 4803)					
480210	Papiers et cartons formés feuille à feuille [papiers à la main], de tout format et de toute forme					
48021000	Papiers et cartons formés feuille à feuille [papiers à la main], de tout format et de toute forme	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
480220	Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format					
48022000	Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
480240	Papiers supports pour papiers peints, non couchés ni enduits					
48024010	Papiers supports pour papiers peints, non couchés ni enduits, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres	7	2,5	7	2,5	
48024090	Papiers supports pour papiers peints, non couchés ni enduits, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres	7	2,5	7	2,5	
480254	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids < 40 g/m², n.d.a.					
48025400	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids < 40 g/m ² , n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
480255	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 40 g mais < 60 g, n.d.a.					
48025515	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m ² >= 40 g mais < 60 g, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
48025525	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m ² >= 60 g mais < 75 g, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48025530	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m ² >= 75 g mais < 80 g, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
48025590	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m ² >= 80 g mais <= 150 g, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
480256	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire					
48025620	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme rectangulaire dont un côté mesure 297 mm et l'autre 210 mm (format A4), sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m ² >= 40 g mais <= 150 g, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
48025680	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté <= 435 mm et l'autre <= 297 mm à l'état non plié, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m ² >= 40 g mais <= 150 g, n.d.a. (sauf dont un côté mesure 297 mm et l'autre 210 mm [format A4])	7	2,5	7	2,5	
480257	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m² >= 40 g mais <= 150 g, n.d.a.					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48025700	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids au m ² >= 40 g mais <= 150 g, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
480258	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids > 150 g/m², n.d.a.					
48025810	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids > 150 g/m ² , n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
48025890	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, d'un poids > 150 g/m ² , n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
480261	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique					
48026115	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, dont > 50% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique, d'un poids < 72 g/m ² , n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48026180	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en rouleaux de tout format, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, n.d.a. (à l'excl. des produits d'un poids < 72 g/m ² et dont > 50% en poids de la composition fibreuse totale sont constituées par des fibres obtenues par un procédé mécanique)	7	2,5	7	2,5	
480262	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté <= 435 mm et l'autre <= 297 mm à l'état non plié, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, n.d.a.					
48026200	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté <= 435 mm et l'autre <= 297 mm à l'état non plié, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
480269	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, n.d.a.					
48026900	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, et papiers et cartons pour cartes ou bandes à perforer, non perforés, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4803	Papiers utilisés pour papiers de toilette, serviettes à démaquiller, essuie-mains, serviettes ou papiers simil. à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
480300	Papiers utilisés pour papiers de toilette, serviettes à démaquiller, essuie-mains, serviettes ou papiers simil. à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
48030010	Ouate de cellulose, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	20	2,5	20	2,5	
48030031	Papier crêpe à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, et nappes de fibres de cellulose dites 'tissue', d'un poids par pli <= 25 g/m ² , en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	20	2,5	20	2,5	
48030039	Papier crêpe à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, et nappes de fibres de cellulose dites 'tissue', d'un poids par pli > 25 g/m ² , en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	20	2,5	20	2,5	
48030090	Papiers utilisés pour papiers de toilette, serviettes à démaquiller, essuie-mains, serviettes ou papiers simil. à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (sauf ouate de cellulose, nappes de fibres de cellulose ou papiers crêpés)	20	2,5	20	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4804	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. des articles des n° 4802 ou 4803)					
480411	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm					
48041111	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, d'un poids < 150 g/m ² (à l'excl. des articles des n° 4802 et 4803)	7	2,5	7	2,5	
48041115	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, d'un poids >= 150 g/m ² mais < 175 g/m ² (à l'excl. des articles des n° 4802 et 4803)	7	2,5	7	2,5	
48041119	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, d'un poids >= 175 g/m ² (à l'excl. des articles des n° 4802 et 4803)	7	2,5	7	2,5	
48041190	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des articles des n° 4802 et 4803 ainsi que des produits écrus ou des produits dont la composition fibreuse totale est constituée par >= 80% en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude)	7	2,5	7	2,5	
480419	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des papiers et cartons écrus ainsi que des articles des n° 4802 ou 4803)					
48041912	Papiers et cartons pour couverture [kraftliner], non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, composés d'une ou plusieurs couches écrues et d'une couche extérieure blanchie, mi-blanchie ou colorée dans la masse, d'un poids < 175 g/m ² (sauf articles des n° 4802 et 4803)	7	2,5	7	2,5	
48041919	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, composés d'une ou plusieurs couches écrues et d'une couche extérieure blanchie, mi-blanchie ou colorée dans la masse, d'un poids >= 175 g/m ² (sauf articles des n° 4802 et 4803)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48041930	Papiers et cartons pour couverture [kraftliner], non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (sauf articles des n° 4802 et 4803, et produits écrus ou composés de couche[s] écrue[s] et d'une couche ext. blanchie ou colorée dans la masse)	7	2,5	7	2,5	
48041990	Papiers et cartons pour couverture, dits 'kraftliner', non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des articles des n° 4802 et 4803 ainsi que des produits écrus ou des produits dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude)	7	2,5	7	2,5	
480421	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des articles des n° 4802, 4803 ou 4808)					
48042110	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (à l'excl. des articles des n° 4802, 4803 et 4808)	7	2,5	7	2,5	
48042190	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des articles des n° 4802, 4803 et 4808 ainsi que des produits dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude)	7	2,5	7	2,5	
480429	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des papiers écrus ainsi que des articles des n° 4802, 4803 ou 4808)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48042910	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (à l'excl. des papiers écrus ainsi que des articles des n° 4802, 4803 et 4808)	7	2,5	7	2,5	
48042990	Papiers kraft pour sacs de grande contenance, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm (à l'excl. des papiers écrus, des articles des n° 4802, 4803 et 4808 ainsi que des papiers dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude)	7	2,5	7	2,5	
480431	Papiers et cartons kraft, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m² (à l'excl. des papiers et cartons pour couverture [kraftliner] et papiers kraft pour sacs de grande contenance)					
48043151	Papiers et cartons kraft servant d'isolant pour des usages électrotechniques, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m ² et dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (sauf papiers et cartons pour couverture [kraftliner] et papiers kraft pour sacs de grande contenance)	7	2,5	7	2,5	
48043158	Papiers et cartons kraft, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m ² et dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (sauf produits utilisés comme isolant en électrotechnique et articles des n° 4802, 4803 et 4808)	7	2,5	7	2,5	
48043180	Papiers et cartons kraft, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids < 150 g/m ² (sauf papiers et cartons pour couverture [kraftliner], papiers kraft pour grands sacs, articles des n° 4802, 4803 et 4808 et produits dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale est constituée par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude)	7	2,5	7	2,5	
480439	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m²					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48043951	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m ² , blanchis uniformément dans la masse et dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (sauf produits destinés à la fabrication des fils de papier des n° 5308 et 5607, papiers et cartons utilisés comme isolant en électrotechnique, papiers kraft pour sacs de grande contenance et articles des n° 4802, 4803 et 4808)	7	2,5	7	2,5	
48043958	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m ² et dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (sauf produits écrus ou blanchis uniformément dans la masse, produits blanchis dans la masse, papiers et cartons pour couverture [kraftliner], papiers kraft pour sacs de grande contenance et articles des n° 4802, 4803 et 4808)	7	2,5	7	2,5	
48043980	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m ² (sauf produits écrus ou produits dont >= 80% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude, 'kraftliner', papiers kraft pour sacs de grande contenance et articles des n° 4802, 4803 et 4808)	7	2,5	7	2,5	
480441	Papiers et cartons kraft, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m² mais < 225 g/m²					
48044191	Papiers et cartons dits 'saturating kraft', écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m ² mais < 225 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
48044198	Papiers et cartons kraft, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m ² mais < 225 g/m ² (sauf produits dits 'saturating kraft' ou 'kraftliner', papiers kraft pour sacs de grande contenance, articles des n° 4802, 4803 et 4808)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
480442	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m ² mais < 225 g/m ² , blanchis dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par le procédé chimique (sauf papiers et cartons pour couverture [kraftliner], papiers kraft pour sacs de grande contenance et articles des n° 4802, 4803 et 4808)					
48044200	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m ² mais < 225 g/m ² , blanchis dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par le procédé chimique (sauf papiers et cartons pour couverture [kraftliner], papiers kraft pour sacs de grande contenance et articles des n° 4802, 4803 et 4808)	7	2,5	7	2,5	
480449	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m ² mais < 225 g/m ² (sauf produits écrus, papiers et cartons pour couverture [kraftliner], papiers kraft pour grands sacs, articles des n° 4802, 4803 et 4808 et produits blanchis dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par procédé chimique)					
48044900	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m ² mais < 225 g/m ² (sauf produits écrus, papiers et cartons pour couverture [kraftliner], papiers kraft pour grands sacs, articles des n° 4802, 4803 et 4808 et produits blanchis dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par procédé chimique)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
480451	Papiers et cartons kraft, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids $\geq 225 \text{ g/m}^2$ (à l'excl. des papiers et cartons pour couverture dits 'kraftliner', des papiers kraft pour sacs de grande contenance ainsi que des articles des n° 4802, 4803 et 4808)					
48045100	Papiers et cartons kraft, écrus, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids $\geq 225 \text{ g/m}^2$ (à l'excl. des papiers et cartons pour couverture dits 'kraftliner', des papiers kraft pour sacs de grande contenance ainsi que des articles des n° 4802, 4803 et 4808)	7	2,5	7	2,5	
480452	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids $\geq 225 \text{ g/m}^2$, blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par le procédé chimique (sauf papiers et cartons pour couverture [kraftliner], papiers kraft pour sacs de grande contenance et articles des n° 4802, 4803 et 4808)					
48045200	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids $\geq 225 \text{ g/m}^2$, blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par le procédé chimique (sauf papiers et cartons pour couverture [kraftliner], papiers kraft pour sacs de grande contenance et articles des n° 4802, 4803 et 4808)	7	2,5	7	2,5	
480459	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids $\geq 225 \text{ g/m}^2$					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48045910	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids $\geq 225 \text{ g/m}^2$ et dont $\geq 80\%$ en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude (sauf produits écrus ou blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique)	7	2,5	7	2,5	
48045990	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids $\geq 225 \text{ g/m}^2$ (sauf produits écrus ou blanchis uniformément dans la masse et dont la composition fibreuse totale est constituée par > 95% par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique et par $\geq 80\%$ en poids par des fibres de conifères obtenues par le procédé chimique au sulfate ou à la soude)	7	2,5	7	2,5	
4805	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, n'ayant pas subi d'ouvraison complémentaire ou de traitements autres que ceux stipulés dans la note 3 du présent chapitre, n.d.a.					
480511	Papier mi-chimique pour cannelure, non couché ni enduit, en rouleaux d'une largeur > 36 cm					
48051100	Papier mi-chimique pour cannelure, non couché ni enduit, en rouleaux d'une largeur > 36 cm	7	2,5	7	2,5	
480512	Papier paille pour cannelure, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, poids $\geq 130 \text{ g/m}^2$					
48051200	Papier paille pour cannelure, en rouleaux d'une largeur > 36 cm, poids $\geq 130 \text{ g/m}^2$	7	2,5	7	2,5	
480519	Papier pour cannelure, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
48051910	Wellenstoff, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	7	2,5	7	2,5	
48051990	Papier pour cannelure, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. du papier mi-chimique pour cannelure, du papier paille pour cannelure et du Wellenstoff)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
480524	Testliner [fibres récupérées], non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m²					
48052400	Testliner [fibres récupérées], non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
480525	Testliner [fibres récupérées], non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m²					
48052500	Testliner [fibres récupérées], non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
480530	Papier sulfite d'emballage, non couché ni enduit, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
48053000	Papier sulfite d'emballage, non couché ni enduit, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	7	2,5	7	2,5	
480540	Papier et carton filtre, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
48054000	Papier et carton filtre, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	7	2,5	7	2,5	
480550	Papier et carton feutre, papier et carton laineux, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
48055000	Papier et carton feutre, papier et carton laineux, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	7	2,5	7	2,5	
480591	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m², n.d.a.					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48059100	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids <= 150 g/m ² , n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
480592	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m² mais < 225 g/m², n.d.a.					
48059200	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids > 150 g/m ² mais < 225 g/m ² , n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
480593	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids >= 225 g/m², n.d.a.					
48059320	Papiers et cartons à base de papiers recyclés, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids >= 225 g/m ² , n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
48059380	Papiers et cartons, non couchés ni enduits, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié, d'un poids >= 225 g/m ² , n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
4806	Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit 'cristal' et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
480610	Papiers et cartons sulfurisés [parchemin végétal], en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
48061000	Papiers et cartons sulfurisés [parchemin végétal], en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
480620	Papiers ingraissables [greaseproof], en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
48062000	Papiers ingraissables [greaseproof], en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	7	2,5	7	2,5	
480630	Papiers-calques, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
48063000	Papiers-calques, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	7	2,5	7	2,5	
480640	Papier dit 'cristal' et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers-calques, du papier dit 'cristal', des papiers ingraissables ainsi que des papiers et cartons sulfurisés)					
48064010	Papier dit 'cristal', en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	7	2,5	7	2,5	
48064090	Papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers-calques, du papier dit 'cristal', des papiers ingraissables ainsi que des papiers et cartons sulfurisés)	7	2,5	7	2,5	
4807	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
480700	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48070030	Papiers et cartons, à base de papiers recyclés, assemblés à plat par collage, même recouverts de papier, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers et cartons 'entre-deux' assemblés avec du bitume, du goudron ou de l'asphalte)	7	2,5	7	2,5	
48070080	Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (sauf papiers et cartons 'entre-deux' assemblés avec bitume, goudron ou asphalte, papiers et cartons paille, même recouverts de papier autre que papier paille et papiers et cartons à base de papiers recyclés, même recouverts de papier)	7	2,5	7	2,5	
4808	Papiers et cartons ondulés, même avec recouvrement par collage, crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. des articles du n° 4803)					
480810	Papiers et cartons ondulés, même avec recouvrement par collage, même perforés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
48081000	Papiers et cartons ondulés, même avec recouvrement par collage, même perforés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	7	2,5	7	2,5	
480840	Papiers kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié					
48084000	Papiers kraft, crêpés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
480890	Papiers et cartons crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. des articles du n° 4803 ainsi que des papiers kraft pour sacs de grande contenance ou des autres papiers kraft)					
48089000	Papiers et cartons crêpés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. des articles du n° 4803 ainsi que des papiers kraft pour sacs de grande contenance ou des autres papiers kraft)	7	2,5	7	2,5	
4809	Papiers carbone, papiers dits 'autocopiants' et autres papiers pour duplication ou reports (y.c. les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm à l'état non plié					
480920	Papiers dits 'autocopiants', même imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers carbone et des papiers simil.)					
48092000	Papiers dits 'autocopiants', même imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers carbone et des papiers simil.)	7	2,5	7	2,5	
480990	Papiers pour duplication ou reports (y.c. les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers dits 'autocopiants')					
48099000	Papiers pour duplication ou reports (y.c. les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers dits 'autocopiants')	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4810	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. de tout autre couchage ou enduction)					
481013	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux de tout format,					
48101300	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux de tout format	7	2,5	7	2,5	
481014	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un des côtés <= 435 mm et l'autre <= 297 mm à l'état non plié					
48101400	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un des côtés <= 435 mm et l'autre <= 297 mm à l'état non plié	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
481019	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié					
48101900	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié	7	2,5	7	2,5	
481022	Papier couché léger, dit 'LWC', du type utilisé pour écriture, impression ou autres fins graphiques, poids total <= 72 g/m ² , poids de couche <= 15 g/m ² par face, sur un support dont >= 50% en poids de la composition fibreuse sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format					
48102200	Papier couché léger, dit 'LWC', du type utilisé pour écriture, impression ou autres fins graphiques, poids total <= 72 g/m ² , poids de couche <= 15 g/m ² par face, sur un support dont >= 50% en poids de la composition fibreuse sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format	7	2,5	7	2,5	
481029	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux de tout format (sauf papier couché léger [LWC] et papiers et cartons pour machines de bureau et simil.)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48102930	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux de tout format (sauf papier couché léger [LWC] et papiers et cartons pour machines de bureau et simil.)	7	2,5	7	2,5	
48102980	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire de tout format (sauf papier couché léger [LWC] et papiers et cartons pour machines de bureau et simil.)	7	2,5	7	2,5	
481031	Papiers et cartons kraft, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, d'un poids <= 150 g/m² (sauf produits utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques)					
48103100	Papiers et cartons kraft, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, d'un poids <= 150 g/m ² (sauf produits utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques)	7	2,5	7	2,5	
481032	Papiers et cartons kraft, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, d'un poids > 150 g/m² (sauf produits utilisés pour d'autre fins graphiques)					
48103210	Papiers et cartons kraft, couchés ou enduits de kaolin sur une ou sur les deux faces, blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, d'un poids > 150 g/m ² (sauf produits utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autre fins graphiques)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48103290	Papiers et cartons kraft, couchés ou enduits de substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, d'un poids > 150 g/m ² (sauf produits couchés ou enduits de kaolin et papiers et cartons util. à des fins graphiques)	7	2,5	7	2,5	
481039	Papiers et cartons kraft, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (sauf produits utilisés à des fins graphiques et les papiers et cartons blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués de fibres de bois obtenues par un procédé chimique)					
48103900	Papiers et cartons kraft, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (sauf produits utilisés à des fins graphiques et les papiers et cartons blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués de fibres de bois obtenues par un procédé chimique)	7	2,5	7	2,5	
481092	Papiers et cartons multicouches, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft ainsi que des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)					
48109210	Papiers et cartons multicouches dont chaque couche est blanchie, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft ainsi que des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)	7	2,5	7	2,5	
48109230	Papiers et cartons multicouches dont une seule couche extérieure est blanchie, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft ainsi que des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)	7	2,5	7	2,5	
48109290	Papiers et cartons multicouches, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft, des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques ainsi que des produits dont chaque couche ou dont une seule couche extérieure est blanchie)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
481099	Papiers et cartons couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, avec ou sans liants, même coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft ou multicouches ainsi que des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et de tout autre couchage ou enduction)					
48109910	Papiers et cartons de pâte blanche, couchés ou enduits de kaolin sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft ou multicouches ainsi que des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques et de tout autre couchage ou enduction)	7	2,5	7	2,5	
48109980	Papiers et cartons, couchés à des substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons de pâte blanche couchés ou enduits de kaolin, des papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, des papiers et cartons kraft ou multicouches et de tout autre couchage ou enduction)	7	2,5	7	2,5	
4811	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des produits des n° 4803, 4809 ou 4810)					
481110	Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format					
48111000	Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format	10	2,5	0	2,5	A
481141	Papiers et cartons, auto-adhésifs, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des produits du n° 4810)					
48114120	Papiers et cartons, auto-adhésifs, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en bandes, en rouleaux ou en feuilles d'une largeur <= 10 cm, dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé	10	2,5	0	2,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48114190	Papiers et cartons, auto-adhésifs, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons d'une largeur <= 10 cm dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé et des produits du n° 4810)	10	2,5	0	2,5	A
481149	Papiers et cartons gommés ou adhésifs, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons auto-adhésifs ainsi que des produits du n° 4810)					
48114900	Papiers et cartons gommés ou adhésifs, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons auto-adhésifs ainsi que des produits du n° 4810)	10	2,5	0	2,5	A
481151	Papiers et cartons, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, blanchis, d'un poids > 150 g/m², en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des adhésifs)					
48115100	Papiers et cartons, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, blanchis, d'un poids > 150 g/m ² , en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des adhésifs)	10	2,5	0	2,5	A
481159	Papiers et cartons, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des adhésifs ainsi que des papiers et cartons blanchis d'un poids > 150 g/m²)					
48115900	Papiers et cartons, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des adhésifs ainsi que des papiers et cartons blanchis d'un poids > 150 g/m ²)	10	2,5	0	2,5	A
481160	Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des produits des n° 4803, 4809 et 4818)					
48116000	Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des produits des n° 4803, 4809 et 4818)	10	2,5	0	2,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
481190	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. Des produits des n° 4803, 4809 ou 4810)					
48119000	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des produits des n° 4803, 4809, 4810, 481110 à 481160 et 4818)	10	2,5	0	2,5	A
4812	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier					
481200	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier					
48120000	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier	7	2,5	7	2,5	
4813	Papier à cigarettes, même découpé à format ou en cahiers ou en tubes					
481310	Papier à cigarettes, en cahiers ou en tubes					
48131000	Papier à cigarettes, en cahiers ou en tubes	7	2,5	7	2,5	
481320	Papier à cigarettes, en rouleaux d'une largeur <= 5 cm					
48132000	Papier à cigarettes, en rouleaux d'une largeur <= 5 cm	7	2,5	7	2,5	
481390	Papier à cigarettes, même découpé à format (à l'excl. des papiers en cahiers, en tubes ou en rouleaux d'une largeur <= 5 cm)					
48139010	Papier à cigarettes en rouleaux d'une largeur > 5 cm mais <= 15 cm	7	2,5	7	2,5	
48139090	Papier à cigarettes, même découpé à format (à l'excl. des papiers en cahiers, en tubes ou en rouleaux d'une largeur <= 15 cm)	7	2,5	7	2,5	
4814	Papiers peints et revêtements muraux simil.; vitrauphanies					
481420	Papiers peints et revêtements muraux simil., constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, coloriée, imprimée de motifs ou autrement décorée					
48142000	Papiers peints et revêtements muraux simil., constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, coloriée, imprimée de motifs ou autrement décorée	7	2,5	7	2,5	
481490	Papiers peints et revêtements muraux simil. en papier et vitrauphanies en papier (à l'excl. des revêtements muraux constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, coloriée, imprimée de motif					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922|annexe2-15-1473-1-

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48149010	Papiers peints et revêtements muraux simil., constitués de papier grainé, gaufré, colorié en surface, imprimé de motifs ou autrement décoré en surface, enduits ou recouverts de matière plastique protectrice transparente	7	2,5	7	2,5	
48149070	Papiers peints et revêtements muraux simil. en papier, et vitrauphanies en papier (à l'excl. des produits des n° 481420 et 4814 90 10)	7	2,5	7	2,5	
4816	Papiers carbone, papiers dits 'autocopiants' et autres papiers pour duplication ou reports (présentés en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles carrées ou rectangulaires dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire), stencils complets et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes					
481620	Papiers dits 'autocopiants', présentés en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles carrées ou rectangulaires dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, même conditionnés en boîtes (à l'excl. des papiers carbone et des papiers simil.)					
48162000	Papiers dits 'autocopiants', présentés en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles carrées ou rectangulaires dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, même conditionnés en boîtes (à l'excl. des papiers carbone et des papiers simil.)	7	2,5	7	2,5	
481690	Papiers pour duplication ou reports (présentés en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles carrées ou rectangulaires dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire), et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes (à l'excl. des papiers dits 'autocopiants')					
48169000	Papiers pour duplication ou reports (présentés en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles carrées ou rectangulaires dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire), et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes (à l'excl. des papiers dits 'autocopiants')	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4817	Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton (à l'excl. des cartes-lettres, cartes postales et cartes pour correspondance comportant un timbre-poste imprimé); boîtes, pochettes et présentations simil., en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance					
481710	Enveloppes, en papier ou en carton					
48171000	Enveloppes, en papier ou en carton	10	2,5	10	2,5	
481720	Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou en carton (à l'excl. des articles comportant un timbre-poste imprimé)					
48172000	Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou en carton (à l'excl. des articles comportant un timbre-poste imprimé)	10	2,5	10	2,5	
481730	Boîtes, pochettes et présentations simil., en papier ou en carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance					
48173000	Boîtes, pochettes et présentations simil., en papier ou en carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	10	2,5	10	2,5	
4818	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers similaires, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm, ou coupés à format; mouchoirs, serviettes à démaquiller, essuie-mains, nappes, serviettes de table, draps de lit et articles similaires à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose					
481810	Papier hygiénique, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm					
48181010	Papier hygiénique, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm et d'un poids, par pli, <= 25 g/m ²	20	2,5	Accusé de réception préfecture B 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48181090	Papier hygiénique, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm et d'un poids, par pli, > 25 g/m ²	20	2,5	0	2,5	B
481820	Mouchoirs, serviettes à démaquiller et essuie-mains, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose					
48182010	Mouchoirs et serviettes à démaquiller, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	20	2,5	0	2,5	B
48182091	Essuie-mains, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm	20	2,5	0	2,5	B
48182099	Essuie-mains, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des produits en rouleaux d'une largeur <= 36 cm)	20	2,5	0	2,5	B
481830	Nappes et serviettes de table, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose					
48183000	Nappes et serviettes de table, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose	20	2,5	0	2,5	B
481850	Vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des guêtres et articles simil., des coiffures et leurs parties ainsi que des chaussures et leurs parties, y.c. les semelles intérieures amovibles, les talonnettes et articles simil. Amovibles)					
48185000	Vêtements et accessoires du vêtement, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des guêtres et articles simil., des coiffures et leurs parties ainsi que des chaussures et leurs parties, y.c. les semelles intérieures amovibles, les talonnettes et articles simil. Amovibles)	20	2,5	20	2,5	
481890	Papiers des types utilisés pour papiers de toilette et pour papiers simil., ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm, ou coupés à format; articles à usage chirurgical, médical ou hygiénique, non conditionnés pour la vente au détail, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose					
48189010	Articles à usage chirurgical, médical ou hygiénique, non conditionnés pour la vente au détail, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. du papier hygiénique, des mouchoirs, des serviettes à démaquiller, des essuie-mains, des nappes, des serviettes de table, des serviettes et tampons hygiéniques, des couches pour bébés et des articles hygiéniques simil.)	5	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48189090	Papiers, ouate de cellulose, ou nappes de fibres de cellulose, des types utilisés à des fins domestiques ou sanitaires, en rouleaux d'une largeur <= 36 cm, ou coupés à format; articles à usages domestiques, de toilette, hygiéniques ou hospitaliers, en pâte à papier, papier, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. du papier hygiénique, des mouchoirs, des serviettes à démaquiller, des essuie-mains, des nappes, des serviettes de table, des serviettes et tampons hygiéniques, des couches pour bébés et des articles hygiéniques simil. ainsi que des articles à usages chirurgical, médical ou hygiénique non conditionnés pour la vente au détail)	20	2,5	0	2,5	B
4819	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.; cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides					
481910	Boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé					
48191000	Boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé	20	2,5	0	2,5	B
481920	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé					
48192000	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé	20	2,5	0	2,5	B
481930	Sacs, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, d'une largeur à la base >= 40 cm					
48193000	Sacs, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, d'une largeur à la base >= 40 cm	20	2,5	0	2,5	B
481940	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des pochettes pour disques et des sacs d'une largeur à la base >= 40 cm)					
48194000	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des pochettes pour disques et des sacs d'une largeur à la base >= 40 cm)	20	2,5	0	2,5	B
481950	Emballages, y.c. les pochettes pour disques, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé, des boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé ainsi que des sacs, sachets, pochettes et cornets)					
48195000	Emballages, y.c. les pochettes pour disques, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé, des boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé ainsi que des sacs, sachets, pochettes et cornets)	20	2,5	0	2,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
481960	Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)					
48196000	Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)	20	2,5	0	2,5	B
4820	Registres, livres comptables, carnets de notes, commandes ou quittances, agendas, blocs de papier à lettres et ouvrages simil., cahiers, sous-main, classeurs, reliures, chemises et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, y.c. les liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton; albums pour échantillonnages ou collections et couvertures pour livres, en papier ou carton					
482010	Registres, livres comptables, carnets de notes, de commandes ou de quittances, blocs-mémorandums, blocs de papier à lettres, agendas et ouvrages simil., en papier ou carton					
48201010	Registres, livres comptables et carnets de commandes ou de quittances, en papier ou carton	7	2,5	0	1,5	A
48201030	Carnets de notes, blocs de papier à lettres et blocs-mémorandums, en papier ou carton	7	2,5	0	1,5	A
48201050	Agendas en papier ou carton	7	2,5	0	1,5	A
48201090	Carnets de notes, blocs de papier à lettres et articles simil., en papier ou carton	7	2,5	0	1,5	A
482020	Cahiers pour l'écriture, en papier ou carton					A
48202000	Cahiers pour l'écriture, en papier ou carton	7	2,5	0	2,5	A
482030	Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers, en papier ou en carton					A
48203000	Classeurs, reliures (autres que les couvertures pour livres), chemises et couvertures à dossiers, en papier ou en carton	7	2,5	0	1,5	A
482040	Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton					A
48204000	Liasses et carnets manifold, même comportant des feuilles de papier carbone, en papier ou carton	7	2,5	0	1,5	A
482050	Albums pour échantillonnages ou pour collections, en papier ou en carton					A
48205000	Albums pour échantillonnages ou pour collections, en papier ou en carton	7	2,5	0	1,5	A

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
482090	Sous-main et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, en papier ou en carton, et couvertures pour livres, en papier ou en carton (sauf registres, livres comptables, carnets de notes, de commandes ou de quittances, blocs-memorandums, blocs de papier à lettres, agendas, cahiers, classeurs, reliures, chemises, couvertures à liasses ou carnets manifold et albums pour échantillonnages ou collections)					
48209000	Sous-main et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, en papier ou en carton, et couvertures pour livres, en papier ou en carton (sauf registres, livres comptables, carnets de notes, de commandes ou de quittances, blocs-memorandums, blocs de papier à lettres, agendas, cahiers, classeurs, reliures, chemises, couvertures à liasses ou carnets manifold et albums pour échantillonnages ou collections)	7	2,5	0	1,5	A
4821	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées ou non					
482110	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées					
48211010	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées, auto-adhésives	15	2,5	0	1,5	B
48211090	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, imprimées (à l'excl. des étiquettes auto-adhésives)	15	2,5	0	1,5	B
482190	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées					
48219010	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées, auto-adhésives	15	2,5	0	1,5	B
48219090	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées (à l'excl. des étiquettes auto-adhésives)	15	2,5	0	1,5	B
4822	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports simil., en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis					
482210	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports simil., en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis, des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles					
48221000	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports simil., en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis, des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles	7	2,5	7	2,5	
482290	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports simil., en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis (à l'excl. des articles des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48229000	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports simil., en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis (à l'excl. des articles des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles)	7	2,5	7	2,5	
4823	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, présentés en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, et ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.					
482320	Papier et carton-filtre, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire					
48232000	Papier et carton-filtre, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire	15	2,5	0	1,5	B
482340	Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés en disques					
48234000	Papiers à diagrammes pour appareils enregistreurs, en bobines d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés en disques	15	2,5	0	1,5	B
482361	Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles simil., en papier bambou ou en carton bambou					
48236100	Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles simil., en papier bambou ou en carton bambou	15	2,5	0	1,5	B
482369	Plateaux, plats, assiettes, tasses, gobelets et articles simil., en papier ou en carton (à l'excl. du papier bambou ou du carton bambou)					
48236910	Plateaux, plats et assiettes, en papier ou en carton (à l'excl. du papier bambou ou du carton bambou)	15	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
48236990	Tasses, gobelets et articles simil., en papier ou en carton (sauf du papier bambou ou du carton bambou et à l'excl. des plateaux, des plats et des assiettes)	15	2,5	0	1,5	B
482370	Articles moulés ou pressés en pâte à papier, n.d.a.					
48237010	Emballages alvéolaires pour oeufs, en pâte à papier moulée	15	2,5	0	1,5	B
48237090	Articles moulés ou pressés en pâte à papier, n.d.a.	15	2,5	0	1,5	B
482390	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectn.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a. ;Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, n.d.a.					
48239040	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, n.d.a.	15	2,5	0	1,5	B
48239085	Papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, n.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.	15	2,5	0	1,5	B
49	CHAPITRE 49 - PRODUITS DE L'ÉDITION, DE LA PRESSE OU DES AUTRES INDUSTRIES GRAPHIQUES; TEXTES MANUSCRITS OU DACTYLOGRAPHIÉS ET PLANS					
4901	Livres, brochures et imprimés simil., même sur feuillets isolés (à l'excl. des publications périodiques et des publications à usages principalement publicitaires)					
490110	Livres, brochures et imprimés simil., en feuillets isolés, même pliés (à l'excl. des publications périodiques et des publications à usages principalement publicitaires)					
49011000	Livres, brochures et imprimés simil., en feuillets isolés, même pliés (à l'excl. des publications périodiques et des publications à usages principalement publicitaires)	0	1,5	0	1,5	
490191	Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules					Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
49019100	Dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules	0	1,5	0	1,5	
490199	Livres, brochures et imprimés simil. (à l'excl. des produits en feuillets isolés, des dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules, des publications périodiques ainsi que des publications à usages principalement publicitaires)					
49019900	Livres, brochures et imprimés simil. (à l'excl. des produits en feuillets isolés, des dictionnaires et encyclopédies, même en fascicules, des publications périodiques ainsi que des publications à usages principalement publicitaires)	0	1,5	0	1,5	
4902	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité					
490210	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité, paraissant au moins quatre fois par semaine					
49021000	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité, paraissant au moins quatre fois par semaine	0	1,5	0	1,5	B
490290	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité (à l'excl. des journaux et publications paraissant au moins quatre fois par semaine)					
49029000	Journaux et publications périodiques imprimés, même illustrés ou contenant de la publicité (à l'excl. des journaux et publications paraissant au moins quatre fois par semaine)	0	1,5	0	1,5	B
4903	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants					
490300	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants					
49030000	Albums ou livres d'images et albums à dessiner ou à colorier, pour enfants	0	1,5	0	1,5	
4904	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée					
490400	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée					
49040000	Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée	0	1,5	0	1,5	
4905	Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les cartes murales, les plans topographiques et les globes, imprimés (à l'excl. des cartes, plans et globes en relief)					
490510	Globes, imprimés (à l'excl. des globes en relief)				Acquisé de réception en préfecture 072 239720014 20150922 ann2 15 1473 1	
					DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
49051000	Globes, imprimés (à l'excl. des globes en relief)	7	2,5	7	2,5	
490591	Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les plans topographiques, imprimés, sous forme de livres ou de brochures (à l'excl. des globes ainsi que des cartes et plans en relief)					
49059100	Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les plans topographiques, imprimés, sous forme de livres ou de brochures (à l'excl. des globes ainsi que des cartes et plans en relief)	7	2,5	7	2,5	
490599	Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les cartes murales et les plans topographiques, imprimés (à l'excl. des cartes et plans en relief, des globes ainsi que des ouvrages cartographiques sous forme de livres ou de brochures)					
49059900	Ouvrages cartographiques de tous genres, y.c. les cartes murales et les plans topographiques, imprimés (à l'excl. des cartes et plans en relief, des globes ainsi que des ouvrages cartographiques sous forme de livres ou de brochures)	7	2,5	7	2,5	
4906	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou simil., obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus					
490600	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou simil., obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus					
49060000	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou simil., obtenus en original à la main; textes écrits à la main; reproductions photographiques sur papier sensibilisé et copies obtenues au carbone des plans, dessins ou textes visés ci-dessus	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
4907	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres simil.					
490700	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue; papier timbré; billets de banque; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres d'actions ou d'obligations et titres simil.					
49070010	Timbres-poste, timbres fiscaux et analogues, non oblitérés, ayant cours ou destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue	0	1,5	0	1,5	
49070030	Billets de banque	0	1,5	0	1,5	
49070090	Papier timbré; chèques; titres d'actions ou d'obligations et titres simil.	15	2,5	0	1,5	B
4908	Décalcomanies de tous genres					
490810	Décalcomanies vitrifiables					
49081000	Décalcomanies vitrifiables	10	2,5	10	2,5	
490890	Décalcomanies de tous genres (à l'excl. des articles vitrifiables)					
49089000	Décalcomanies de tous genres (à l'excl. des articles vitrifiables)	10	2,5	10	2,5	
4909	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des voeux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications					
490900	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des voeux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications					
49090000	Cartes postales imprimées ou illustrées; cartes imprimées comportant des voeux ou des messages personnels, même illustrées, avec ou sans enveloppes, garnitures ou applications	20	2,5	0	2,5	B
4910	Calendriers de tous genres, imprimés, y.c. les blocs de calendriers à effeuiller					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
491000	Calendriers de tous genres, imprimés, y.c. les blocs de calendriers à effeuiller					
49100000	Calendriers de tous genres, imprimés, y.c. les blocs de calendriers à effeuiller	20	2,5	0	2,5	B
4911	Imprimés, y.c. les images, les gravures et les photographies, n.d.a.					
491110	Imprimés publicitaires, catalogues commerciaux et simil.					
49111010	Catalogues commerciaux	20	2,5	0	2,5	B
49111090	Imprimés publicitaires et articles simil. (à l'excl. des catalogues commerciaux)	20	2,5	0	2,5	B
491191	Images, gravures et photographies, n.d.a.					
49119100	Images, gravures et photographies, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
491199	Imprimés, n.d.a.					
49119900	Imprimés, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
50	CHAPITRE 50 - SOIE					
5001	Cocons de vers à soie propres au dévidage					
500100	Cocons de vers à soie propres au dévidage					
50010000	Cocons de vers à soie propres au dévidage	15	2,5	15	2,5	
5002	Soie grège [non moulinée]					
500200	Soie grège [non moulinée]					
50020000	Soie grège [non moulinée]	15	2,5	15	2,5	
5003	Déchets de soie, y.c. les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés					
500300	Déchets de soie, y.c. les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés					
50030000	Déchets de soie, y.c. les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés	7	2,5	7	2,5	
5004	Fils de soie (sauf les fils de déchets de soie et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
500400	Fils de soie (sauf les fils de déchets de soie et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
50040010	Fils de soie, écrus, décrus ou blanchis (sauf les fils de déchets de soie et les fils conditionnés pour la vente au détail)	15	2,5	15	2,5	
50040090	Fils de soie (à l'excl. des fils écrus, décrus ou blanchis, des fils de déchets de soie ou de la bourrette et des fils conditionnés pour la vente au détail)	15	2,5	15	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
5005	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail					
500500	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail					
50050010	Fils de déchets de soie, écrus, décrus ou blanchis, non conditionnés pour la vente au détail	15	2,5	15	2,5	
50050090	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils écrus, décrus ou blanchis)	15	2,5	15	2,5	
5006	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine [crin de Florence]					
500600	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine [crin de Florence]					
50060010	Fils de soie, conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils de déchets de soie ou de la bourrette)	7	2,5	7	2,5	
50060090	Fils de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine [crin de Florence]	7	2,5	7	2,5	
5007	Tissus de soie ou de déchets de soie					
500710	Tissus de bourrette					
50071000	Tissus de bourrette	15	2,5	15	2,5	
500720	Tissus contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie (autres que la bourrette)					
50072011	Crêpes contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette, écrus, décrus ou blanchis	15	2,5	15	2,5	
50072019	Crêpes contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie (à l'excl. des produits écrus, décrus ou blanchis)	15	2,5	15	2,5	
50072021	Pongés, habutaï, honan, shantoung, corah et tissus simil. d'Extrême-Orient, de soie pure (non mélangée de bourre de soie, de déchets de bourre de soie ou d'autres matières textiles) à armure toile, écrus ou simpl. décrus	15	2,5	15	2,5	
50072031	Pongés, habutaï, honan, shantoung, corah et tissus simil. d'Extrême-Orient, de soie pure (non mélangée de bourre de soie, de déchets de bourre de soie ou d'autres matières textiles) à armure toile (à l'excl. des produits écrus ou simpl. décrus)	15	2,5	15	2,5	
50072039	Pongés, habutaï, honan, shantoung, corah et tissus simil. d'Extrême-Orient, de soie pure (non mélangée de bourre de soie, de déchets de bourre de soie ou d'autres matières textiles) (à l'excl des produits à armure toile)	15	2,5	15	2,5	
50072041	Tissus clairs [non serrés] contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie (autres que la bourrette)	15	2,5	15	2,5	
50072051	Tissus serrés, contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette, écrus, décrus ou blanchis (à l'excl. des crêpes ainsi que des pongés, habutaï, honan, shantoung, corah et tissus simil. d'Extrême-Orient, de soie pure)	15	2,5	15	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720011-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
50072059	Tissus serrés, contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette, teints (à l'excl. des crêpes ainsi que des pongés, habutaï, honan, shantoung, corah et tissus simil. d'Extrême-Orient, de soie pure)	15	2,5	15	2,5	
50072061	Tissus serrés, contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette, en fils de diverses couleurs, d'une largeur > 57 cm mais <= 75 cm (à l'excl. des crêpes ainsi que des pongés, habutaï, honan, shantoung, corah et tissus simil. d'Extrême-Orient, de soie pure)	15	2,5	15	2,5	
50072069	Tissus serrés, contenant >= 85% en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette, en fils de diverses couleurs (à l'excl. des crêpes, des tissus d'une largeur > 57 cm mais <= 75 cm ainsi que des pongés, habutaï, honan, shantoung, corah et tissus simil. d'Extrême-Orient, de soie pure)	15	2,5	15	2,5	
50072071	Tissus serrés, contenant >= 85% de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette, imprimés (à l'excl. des crêpes ainsi que des pongés, habutaï, honan, shantoung, corah et tissus simil. d'Extrême-Orient, de soie pure)	15	2,5	15	2,5	
500790	Tissus de soie ou de déchets de soie (autres que la bourrette), contenant en prédominance, mais < 85% de soie ou de déchets de soie					
50079010	Tissus de soie ou de déchets de soie (autres que la bourrette), contenant en prédominance, mais < 85% de soie ou de déchets de soie, écrus, décrus ou blanchis	15	2,5	15	2,5	
50079030	Tissus de soie ou de déchets de soie (autres que la bourrette), contenant en prédominance, mais < 85% de soie ou de déchets de soie, teints	15	2,5	15	2,5	
50079050	Tissus de soie ou de déchets de soie (autres que la bourrette), contenant en prédominance, mais < 85% de soie ou de déchets de soie, en fils de diverses couleurs	15	2,5	15	2,5	
50079090	Tissus de soie ou de déchets de soie (autres que la bourrette), contenant en prédominance, mais < 85% de soie ou de déchets de soie, imprimés	15	2,5	15	2,5	
51	CHAPITRE 51 - LAINE, POILS FINS OU GROSSIERS; FILS ET TISSUS DE CRIN					
5101	Laines, non cardées ni peignées					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
510111	Laines de tonte en suint, y.c. les laines lavées à dos, non cardées ni peignées					
51011100	Laines de tonte en suint, y.c. les laines lavées à dos, non cardées ni peignées	10	2,5	10	2,5	
510119	Laines en suint, y.c. les laines lavées à dos, non cardées ni peignées (à l'excl. des laines de tonte)					
51011900	Laines en suint, y.c. les laines lavées à dos, non cardées ni peignées (à l'excl. des laines de tonte)	10	2,5	10	2,5	
510121	Laines de tonte, dégraissées, non carbonisées ni cardées ni peignées					
51012100	Laines de tonte, dégraissées, non carbonisées ni cardées ni peignées	10	2,5	10	2,5	
510129	Laines dégraissées, non carbonisées ni cardées ni peignées (à l'excl. des laines de tonte)					
51012900	Laines dégraissées, non carbonisées ni cardées ni peignées (à l'excl. des laines de tonte)	10	2,5	10	2,5	
510130	Laines carbonisées, non cardées ni peignées					
51013000	Laines carbonisées, non cardées ni peignées	10	2,5	10	2,5	
5102	Poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés (à l'excl. de la laine, des poils et soies de brosserie ainsi que des crins [poils de la crinière ou de la queue])					
510211	Poils de chèvre du Cachemire, non cardés ni peignés					
51021100	Poils de chèvre du Cachemire, non cardés ni peignés	10	2,5	10	2,5	
510219	Poils fins, non cardés ni peignés (à l'excl. de la laine et de chèvre du Cachemire)					
51021910	Poils de lapin angora, non cardés ni peignés	10	2,5	10	2,5	
51021930	Poils de lama ou de vigogne, non cardés ni peignés	10	2,5	10	2,5	
51021940	Poils de chameau, de yack, de chèvre mohair, de chèvre du Tibet et de chèvres simil., non cardés ni peignés	10	2,5	10	2,5	
51021990	Poils d'autres lapins que le lapin angora, de lièvre, de castor, de ragondin et de rat musqué, non cardés ni peignés	10	2,5	10	2,5	
510220	Poils grossiers, non cardés ni peignés (à l'excl. des poils et soies de brosserie ainsi que des crins [poils de la crinière ou de la queue])					
51022000	Poils grossiers, non cardés ni peignés (à l'excl. des poils et soies de brosserie ainsi que des crins [poils de la crinière ou de la queue])	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
5103	Déchets de laine ou de poils fins ou grossiers, y.c. les déchets de fils (à l'excl. des effilochés, des déchets de poils et soies de brosserie ainsi que des déchets de crins [poils de la crinière ou de la queue])					
510310	Blousses de laine ou de poils fins (à l'excl. des effilochés)					
51031010	Blousses de laine ou de poils fins, non carbonisées (à l'excl. des effilochés)	10	2,5	10	2,5	
51031090	Blousses de laine ou de poils fins, carbonisées (à l'excl. des effilochés)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
510320	Déchets de laine ou de poils fins, y.c. les déchets de fils (à l'excl. des blousses et des effilochés)					
51032000	Déchets de laine ou de poils fins, y.c. les déchets de fils (à l'excl. des blousses et des effilochés)	10	2,5	10	2,5	
510330	Déchets de poils grossiers, y.c. les déchets de fils (à l'excl. des effilochés, des déchets de poils et soies de brosserie ainsi que des déchets de crins [poils de la crinière ou de la queue])					
51033000	Déchets de poils grossiers, y.c. les déchets de fils (à l'excl. des effilochés, des déchets de poils et soies de brosserie ainsi que des déchets de crins [poils de la crinière ou de la queue])	10	2,5	10	2,5	
5104	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés					
510400	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés					
51040000	Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés	10	2,5	10	2,5	
5105	Laine, poils fins ou grossiers, cardés ou peignés, y.c. la 'laine peignée en vrac'					
510510	Laine cardée					
51051000	Laine cardée	10	2,5	10	2,5	
510521	Laine peignée en vrac					
51052100	Laine peignée en vrac	10	2,5	10	2,5	
510529	Laine peignée (à l'excl. de la laine peignée en vrac)					
51052900	Laine peignée (à l'excl. de la laine peignée en vrac)	10	2,5	10	2,5	
510531	Poils de chèvre du Cachemire, cardés ou peignés					
51053100	Poils de chèvre du Cachemire, cardés ou peignés	10	2,5	10	2,5	
510539	Poils fins, cardés ou peignés (à l'excl. de la laine et de ceux de chèvre du Cachemire)					
51053900	Poils fins, cardés ou peignés (à l'excl. de la laine et de ceux de chèvre du Cachemire)	10	2,5	10	2,5	
510540	Poils grossiers, cardés ou peignés					
51054000	Poils grossiers, cardés ou peignés	10	2,5	10	2,5	
5106	Fils de laine cardée (non conditionnés pour la vente au détail)					
510610	Fils de laine cardée, contenant >= 85% en poids de laine (non conditionnés pour la vente au détail)					
						Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
51061010	Fils de laine cardée, écrus, contenant >= 85% en poids de laine (non conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
51061090	Fils de laine cardée, contenant >= 85% en poids de laine (à l'excl. des fils écrus et non conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
510620	Fils de laine cardée, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine (non conditionnés pour la vente au détail)					
51062010	Fils de laine cardée, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, contenant >= 85% en poids de laine et de poils fins (non conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
51062091	Fils de laine cardée, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine (à l'excl. des fils contenant >= 85% en poids de laine et de poils fins et non conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
51062099	Fils de laine cardée, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine (à l'excl. des fils écrus et des fils contenant >= 85% en poids de laine et de poils fins et non conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
5107	Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail					
510710	Fils de laine peignée, contenant >= 85% en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail					
51071010	Fils de laine peignée, écrus, contenant >= 85% en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
51071090	Fils de laine peignée, contenant >= 85% en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils écrus)	10	2,5	10	2,5	
510720	Fils de laine peignée, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail					
51072010	Fils de laine peignée, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, contenant >= 85% en poids de laine et de poils fins, non conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
51072030	Fils de laine peignée, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, contenant >= 85% en poids de laine et de poils fins, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils écrus)	10	2,5	10	2,5	
51072051	Fils de laine peignée, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
51072059	Fils de laine peignée, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils écrus)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
51072091	Fils de laine peignée, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques discontinues ainsi que des fils contenant >= 85% en poids de laine et de poils fins)	10	2,5	10	2,5	
51072099	Fils de laine peignée, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils écrus, des fils mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques discontinues ainsi que des fils contenant >= 85% en poids de laine et de poils fins)	10	2,5	10	2,5	
5108	Fils de poils fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils de laine)					
510810	Fils de poils fins, cardés, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils de laine)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
51081010	Fils de poils fins, écrus, cardés, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils de laine)	10	2,5	10	2,5	
51081090	Fils de poils fins, cardés, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils écrus et des fils de laine)	10	2,5	10	2,5	
510820	Fils de poils fins, peignés, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils de laine)					
51082010	Fils de poils fins, écrus, peignés, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils de laine)	10	2,5	10	2,5	
51082090	Fils de poils fins, peignés, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils écrus et des fils de laine)	10	2,5	10	2,5	
5109	Fils de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail					
510910	Fils de laine ou de poils fins, contenant >= 85% en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail					
51091010	Fils de laine ou de poils fins, contenant >= 85% en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail, en boules, en pelotes, en écheveaux ou en échevettes d'un poids > 125 g mais <= 500 g	10	2,5	10	2,5	
51091090	Fils de laine ou de poils fins, contenant >= 85% en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils en boules, en pelotes, en écheveaux ou en échevettes d'un poids > 125 g mais <= 500 g)	10	2,5	10	2,5	
510990	Fils de laine ou de poils fins, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail					
51099000	Fils de laine ou de poils fins, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
5110	Fils de poils grossiers ou de crin, y.c. les fils de crin guipés, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des crins non raccordés)					
511000	Fils de poils grossiers ou de crin, y.c. les fils de crin guipés, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des crins non raccordés)					
51100000	Fils de poils grossiers ou de crin, y.c. les fils de crin guipés, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des crins non raccordés)	10	2,5	10	2,5	
5111	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés (à l'excl. des tissus pour usages techniques du n° 5911)					

Accusé de réception en préfecture
072-239720011-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
511111	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant >= 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids <= 300 g/m²					
51111100	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant >= 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids <= 300 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
511119	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant >= 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids > 300 g/m²					
51111900	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant >= 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids > 300 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
511120	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels					
51112000	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10	2,5	10	2,5	
511130	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues					
51113010	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues, d'un poids <= 300 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
51113080	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues, d'un poids > 300 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
511190	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins (à l'excl. des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues)					
51119010	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, contenant en poids > 10% au total de soie ou de déchets de soie (à l'excl. des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
51119091	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids $\leq 300 \text{ g/m}^2$ (à l'excl. des tissus contenant en poids > 10% au total de soie, de déchets de soie ou de bourrette de soie ainsi que des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues)	10	2,5	10	2,5	
51119098	Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids $> 300 \text{ g/m}^2$ (à l'excl. des tissus contenant en poids > 10% au total de soie, de déchets de soie ou de bourrette de soie ainsi que des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues)	10	2,5	10	2,5	
5112	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés (à l'excl. des tissus pour usages techniques du n° 5911)					
511211	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant $\geq 85\%$ en poids de laine ou de poils fins, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$					
51121100	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant $\geq 85\%$ en poids de laine ou de poils fins, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	10	2,5	10	2,5	
511219	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant $\geq 85\%$ en poids de laine ou de poils fins, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$					
51121900	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant $\geq 85\%$ en poids de laine ou de poils fins, d'un poids $> 200 \text{ g/m}^2$	10	2,5	10	2,5	
511220	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels					
51122000	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10	2,5	10	2,5	
511230	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues					
51123010	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues, d'un poids $\leq 200 \text{ g/m}^2$	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
51123080	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues, d'un poids > 200 g/m ² (à l'excl. des tissus pour usages techniques du n° 5911)	10	2,5	10	2,5	
511290	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins (à l'excl. des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues)					
51129010	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, contenant en poids > 10% au total de soie, de déchets de soie ou de bourrette de soie (à l'excl. des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues)	10	2,5	10	2,5	
51129091	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids <= 200 g/m ² (à l'excl. des tissus contenant en poids > 10% au total de soie, de déchets de soie ou de bourrette de soie ainsi que des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues)	10	2,5	10	2,5	
51129098	Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de laine ou de poils fins, d'un poids > 200 g/m ² (à l'excl. des tissus contenant en poids > 10% au total de soie, de déchets de soie ou de bourrette de soie, des tissus de laine ou de poils fins mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues, ainsi que des tissus pour usages techniques du n° 5911)	10	2,5	10	2,5	
5113	Tissus de poils grossiers ou de crin (à l'excl. des tissus pour usages techniques du n° 5911)					
511300	Tissus de poils grossiers ou de crin (à l'excl. des tissus pour usages techniques du n° 5911)					
51130000	Tissus de poils grossiers ou de crin (à l'excl. des tissus pour usages techniques du n° 5911)	10	2,5	10	2,5	
52	CHAPITRE 52 - COTON					
5201	Coton, non cardé ni peigné					
520100	Coton, non cardé ni peigné					
52010010	Coton hydrophile ou blanchi, non cardé ni peigné	7	2,5	7	2,5	
52010090	Coton, non cardé ni peigné (à l'excl. du coton hydrophile ou blanchi)	7	2,5	7	2,5	
5202	Déchets de coton, y.c. les déchets de fils et les effilochés					
						Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
520210	Déchets de fils de coton					
52021000	Déchets de fils de coton	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
520291	Effilochés de coton					
52029100	Effilochés de coton	7	2,5	7	2,5	
520299	Déchets de coton (à l'excl. des déchets de fils et des effilochés)					
52029900	Déchets de coton (à l'excl. des déchets de fils et des effilochés)	7	2,5	7	2,5	
5203	Coton, cardé ou peigné					
520300	Coton, cardé ou peigné					
52030000	Coton, cardé ou peigné	7	2,5	7	2,5	
5204	Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail					
520411	Fils à coudre de coton, contenant >= 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail					
52041100	Fils à coudre de coton, contenant >= 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	7	2,5	7	2,5	
520419	Fils à coudre de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail					
52041900	Fils à coudre de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	7	2,5	7	2,5	
520420	Fils à coudre de coton, conditionnés pour la vente au détail					
52042000	Fils à coudre de coton, conditionnés pour la vente au détail	7	2,5	7	2,5	
5205	Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant >= 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail					
520511	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 714,29 décitex [<= 14 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52051100	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 714,29 décitex [<= 14 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520512	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais <= 43 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au déta					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
52051200	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais <= 43 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520513	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 192,31 décitex mais < 232,56 décitex [> 43 numéros métriques mais <= 52 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52051300	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 192,31 décitex mais < 232,56 décitex [> 43 numéros métriques mais <= 52 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520514	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais <= 80 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52051400	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais <= 80 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520515	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant < 125 décitex [> 80 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52051510	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 83,33 décitex mais < 125 décitex [> 80 numéros métriques mais <= 120 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
52051590	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant < 83,33 décitex [> 120 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520521	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 714,29 décitex [<= 14 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52052100	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 714,29 décitex [<= 14 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520522	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais <= 43 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
52052200	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais <= 43 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520523	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 192,31 décitex mais < 232,56 décitex [> 43 numéros métriques mais <= 52 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52052300	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 192,31 décitex mais < 232,56 décitex [> 43 numéros métriques mais <= 52 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520524	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais <= 80 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52052400	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais <= 80 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520526	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 106,38 décitex mais < 125 décitex [> 80 numéros métriques mais <= 94 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52052600	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 106,38 décitex mais < 125 décitex [> 80 numéros métriques mais <= 94 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520527	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 83,33 décitex mais < 106,38 décitex [> 94 numéros métriques mais <= 120 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52052700	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant >= 83,33 décitex mais < 106,38 décitex [> 94 numéros métriques mais <= 120 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520528	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant < 83,33 décitex [> 120 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
52052800	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant < 83,33 décitex [> 120 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520531	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 714,29 décitex [<= 14 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52053100	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 714,29 décitex [<= 14 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520532	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais <= 43 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52053200	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais <= 43 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520533	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 192,31 décitex mais < 232,56 décitex [> 43 numéros métriques mais <= 52 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et le					
52053300	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 192,31 décitex mais < 232,56 décitex [> 43 numéros métriques mais <= 52 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520534	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais <= 80 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52053400	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais <= 80 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
520535	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples < 125 décitex [> 80 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52053500	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples < 125 décitex [> 80 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520541	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 714,29 décitex [<= 14 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52054100	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 714,29 décitex [<= 14 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520542	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais <= 43 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fi					
52054200	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais <= 43 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520543	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 192,31 décitex mais < 232,56 décitex [> 43 numéros métriques mais <= 52 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52054300	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 192,31 décitex mais < 232,56 décitex [> 43 numéros métriques mais <= 52 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520544	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais <= 80 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					

Accusé de réception en préfecture
971-239720014-20150922\annee2-15-1473-1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
52054400	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais <= 80 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520546	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 106,38 décitex mais < 125 décitex [> 80 numéros métriques mais <= 94 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52054600	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 106,38 décitex mais < 125 décitex [> 80 numéros métriques mais <= 94 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520547	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 83,33 décitex mais < 106,38 décitex [> 94 numéros métriques mais <= 120 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52054700	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples >= 83,33 décitex mais < 106,38 décitex [> 94 numéros métriques mais <= 120 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520548	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples < 83,33 décitex [> 120 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52054800	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant >= 85% en poids de coton, titrant en fils simples < 83,33 décitex [> 120 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
5206	Fils de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
520611	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 714,29 décitex [<= 14 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52061100	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 714,29 décitex [<= 14 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520612	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais <= 43 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52061200	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais <= 43 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520613	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 192,31 décitex mais < 232,56 décitex [> 43 numéros métriques mais <= 52 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52061300	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 192,31 décitex mais < 232,56 décitex [> 43 numéros métriques mais <= 52 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520614	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais <= 80 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52061400	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais <= 80 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
520615	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant < 125 décitex [> 80 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52061500	Fils simples de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant < 125 décitex [> 80 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520621	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 714,29 décitex [<= 14 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52062100	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 714,29 décitex [<= 14 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520622	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais <= 43 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52062200	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais <= 43 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520623	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 192,31 décitex mais < 232,56 décitex [> 43 numéros métriques mais <= 52 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52062300	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 192,31 décitex mais < 232,56 décitex [> 43 numéros métriques mais <= 52 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520624	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant >= 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais <= 80 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
52062400	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant \geq 125 décitex mais < 192,31 décitex [$>$ 52 numéros métriques mais \leq 80 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520625	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant < 125 décitex [$>$ 80 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52062500	Fils simples de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant < 125 décitex [$>$ 80 numéros métriques] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520631	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples \geq 714,29 décitex [\leq 14 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52063100	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples \geq 714,29 décitex [\leq 14 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520632	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples \geq 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [$>$ 14 numéros métriques mais \leq 43 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52063200	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples \geq 232,56 décitex mais < 714,29 décitex [$>$ 14 numéros métriques mais \leq 43 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520633	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples \geq 192,31 décitex mais < 232,56 décitex [$>$ 43 numéros métriques mais \leq 52 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52063300	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples \geq 192,31 décitex mais < 232,56 décitex [$>$ 43 numéros métriques mais \leq 52 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
520634	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples ≥ 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais ≤ 80 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52063400	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples ≥ 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais ≤ 80 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520635	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples < 125 décitex [> 80 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52063500	Fils retors ou câblés de coton, en fibres non peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples < 125 décitex [> 80 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520641	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples $\geq 714,29$ décitex [≤ 14 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52064100	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples $\geq 714,29$ décitex [≤ 14 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520642	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples $\geq 232,56$ décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais ≤ 43 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52064200	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples $\geq 232,56$ décitex mais < 714,29 décitex [> 14 numéros métriques mais ≤ 43 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
520643	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples $\geq 192,31$ décitex mais < 232,56 décitex [> 43 numéros métriques mais ≤ 52 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52064300	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples $\geq 192,31$ décitex mais < 232,56 décitex [> 43 numéros métriques mais ≤ 52 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520644	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples ≥ 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais ≤ 80 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52064400	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples ≥ 125 décitex mais < 192,31 décitex [> 52 numéros métriques mais ≤ 80 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
520645	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples < 125 décitex [> 80 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)					
52064500	Fils retors ou câblés de coton, en fibres peignées, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, titrant en fils simples < 125 décitex [> 80 numéros métriques en fils simples] (sauf les fils à coudre et les fils conditionnés pour la vente au détail)	7	2,5	7	2,5	
5207	Fils de coton conditionnés pour la vente au détail (sauf les fils à coudre)					
520710	Fils de coton, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail (sauf les fils à coudre)					
52071000	Fils de coton, contenant $\geq 85\%$ en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail (sauf les fils à coudre)	7	2,5	7	2,5	
520790	Fils de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail (sauf les fils à coudre)					
52079000	Fils de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail (sauf les fils à coudre)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
5208	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²					
520811	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m²					
52081110	Gaze à pansement en coton, écrue, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
52081190	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m ² (à l'excl. de la gaze à pansement)	7	2,5	7	2,5	
520812	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m² mais <= 200 g/m²					
52081216	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m ² mais <= 130 g/m ² , d'une largeur <= 165 cm	7	2,5	7	2,5	
52081219	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m ² mais <= 130 g/m ² , d'une largeur > 165 cm	7	2,5	7	2,5	
52081296	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 130 g/m ² mais <= 200 g/m ² , d'une largeur <= 165 cm	7	2,5	7	2,5	
52081299	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 130 g/m ² mais <= 200 g/m ² , d'une largeur > 165 cm	7	2,5	7	2,5	
520813	Tissus de coton, écrus, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²					
52081300	Tissus de coton, écrus, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520819	Tissus de coton, écrus, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
52081900	Tissus de coton, écrus, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
520821	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m²					
52082110	Gaze à pansement en coton, blanchie, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
52082190	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m ² (à l'excl. de la gaze à pansement)	7	2,5	7	2,5	
520822	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m² mais <= 200 g/m²					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
52082216	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m ² mais <= 130 g/m ² , d'une largeur <= 165 cm	7	2,5	7	2,5	
52082219	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m ² mais <= 130 g/m ² , d'une largeur > 165 cm	7	2,5	7	2,5	
52082296	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 130 g/m ² mais <= 200 g/m ² , d'une largeur <= 165 cm	7	2,5	7	2,5	
52082299	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 130 g/m ² mais <= 200 g/m ² , d'une largeur > 165 cm	7	2,5	7	2,5	
520823	Tissus de coton, blanchis, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²					
52082300	Tissus de coton, blanchis, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520829	Tissus de coton, blanchis, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
52082900	Tissus de coton, blanchis, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
520831	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m²					
52083100	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520832	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m² mais <= 200 g/m²					
52083216	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m ² mais <= 130 g/m ² , d'une largeur <= 165 cm	7	2,5	7	2,5	
52083219	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m ² mais <= 130 g/m ² , d'une largeur > 165 cm	7	2,5	7	2,5	
52083296	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 130 g/m ² mais <= 200 g/m ² , d'une largeur <= 165 cm	7	2,5	7	2,5	
52083299	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 130 g/m ² mais <= 200 g/m ² , d'une largeur > 165 cm	7	2,5	7	2,5	
520833	Tissus de coton, teints, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²					
52083300	Tissus de coton, teints, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
520839	Tissus de coton, teints, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé [y.c. le croisé] d'un rapport d'armure <= 4)					
52083900	Tissus de coton, teints, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé [y.c. le croisé] d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
520841	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m²					
52084100	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520842	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m² mais <= 200 g/m²					
52084200	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m ² mais <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520843	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m²					
52084300	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520849	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
52084900	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
520851	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m²					
52085100	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 100 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520852	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m² mais <= 200 g/m²					
52085200	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 100 g/m ² mais <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520859	Tissus de coton, imprimés, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
52085910	Tissus de coton, imprimés, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
52085990	Tissus de coton, imprimés, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids <= 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
5209	Tissus de coton, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					
520911	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					
52091100	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520912	Tissus de coton, écrus, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					
52091200	Tissus de coton, écrus, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520919	Tissus de coton, écrus, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
52091900	Tissus de coton, écrus, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
520921	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					
52092100	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520922	Tissus de coton, blanchis, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					
52092200	Tissus de coton, blanchis, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520929	Tissus de coton, blanchis, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
52092900	Tissus de coton, blanchis, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
520931	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					Accusé de réception en préfecture 971-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
52093100	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520932	Tissus de coton, teints, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					
52093200	Tissus de coton, teints, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520939	Tissus de coton, teints, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
52093900	Tissus de coton, teints, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
520941	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					
52094100	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520942	Tissus dits 'denim', en fils de diverses couleurs, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					
52094200	Tissus dits 'denim', en fils de diverses couleurs, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520943	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					
52094300	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520949	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus dits 'denim' ainsi que des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
52094900	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ² (à l'excl. des tissus dits 'denim' ainsi que des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
520951	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					
52095100	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
520952	Tissus de coton, imprimés, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m²					
52095200	Tissus de coton, imprimés, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
520959	Tissus de coton, imprimés, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
52095900	Tissus de coton, imprimés, contenant >= 85% en poids de coton, d'un poids > 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
5210	Tissus de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
521011	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
52101100	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521019	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile)					
52101900	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile)	7	2,5	7	2,5	
521021	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
52102100	Tissus de coton, blanchis, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	Acquisé à réception en préfecture 972-239720014-20150922/annee2-15-1473-1

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
521029	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile)					
52102900	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile)	7	2,5	7	2,5	
521031	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
52103100	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521032	Tissus de coton, teints, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
52103200	Tissus de coton, teints, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521039	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
52103900	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
521041	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
52104100	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521049	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile)					
52104900	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile)	7	2,5	7	2,5	
521051	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
52105100	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521059	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile)					
52105900	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile)	7	2,5	7	2,5	
5211	Tissus de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
521111	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
52111100	Tissus de coton, écrus, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521112	Tissus de coton, écrus, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
52111200	Tissus de coton, écrus, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521119	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
52111900	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
521120	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
52112000	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521131	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
52113100	Tissus de coton, teints, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521132	Tissus de coton, teints, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
52113200	Tissus de coton, teints, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521139	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. Le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
52113900	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
521141	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
52114100	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521142	Tissus dits 'denim', de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
52114200	Tissus dits 'denim', de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521143	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
52114300	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
521149	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus dits 'denim' ainsi que des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
52114910	Tissus Jacquard de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
52114990	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ² (à l'excl. des tissus dits 'denim' ou des tissus Jacquard ainsi que des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
521151	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
52115100	Tissus de coton, imprimés, à armure toile, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521152	Tissus de coton, imprimés, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
52115200	Tissus de coton, imprimés, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521159	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. Le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
52115900	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	7	2,5	7	2,5	
5212	Tissus de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles					
521211	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
52121110	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
52121190	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521212	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
52121210	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
52121290	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521213	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
52121310	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
52121390	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521214	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
52121410	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
52121490	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521215	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m²					
52121510	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
52121590	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids <= 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521221	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
52122110	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
52122190	Tissus de coton, écrus, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521222	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
52122210	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
52122290	Tissus de coton, blanchis, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521223	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
52122310	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
52122390	Tissus de coton, teints, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521224	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
52122410	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
52122490	Tissus de coton, en fils de diverses couleurs, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
521225	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m²					
52122510	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec du lin, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
52122590	Tissus de coton, imprimés, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, autres que mélangés principalement ou uniquement avec du lin ou des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids > 200 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
53	CHAPITRE 53 - AUTRES FIBRES TEXTILES VÉGÉTALES; FILS DE PAPIER ET TISSUS DE FILS DE PAPIER					
5301	Lin brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de lin, y.c. les déchets de fils et les effilochés					
530110	Lin brut ou roui					
53011000	Lin brut ou roui	10	2,5	10	2,5	
530121	Lin brisé ou teillé					
53012100	Lin brisé ou teillé	10	2,5	10	2,5	
530129	Lin peigné ou autrement travaillé, mais non filé (à l'excl. du lin brisé, teillé ou roui)					
53012900	Lin peigné ou autrement travaillé, mais non filé (à l'excl. du lin brisé, teillé ou roui)	10	2,5	10	2,5	
530130	Étoupes et déchets de lin, y.c. les déchets de fils et les effilochés					
						Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
53013000	Étoupes et déchets de lin, y.c. les déchets de fils et les effilochés	10	2,5	10	2,5	
5302	Chanvre (Cannabis sativa L.) brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de chanvre, y.c. les déchets de fils et les effilochés					
530210	Chanvre (Cannabis sativa L.), brut ou roui					
53021000	Chanvre (Cannabis sativa L.), brut ou roui	10	2,5	10	2,5	
530290	Chanvre (Cannabis sativa L.), travaillé mais non filé (à l'excl. du chanvre roui); étoupes et déchets de chanvre, y.c. les déchets de fils et les effilochés					
53029000	Chanvre (Cannabis sativa L.), travaillé mais non filé (à l'excl. du chanvre roui); étoupes et déchets de chanvre, y.c. les déchets de fils et les effilochés	10	2,5	10	2,5	
5303	Jute et autres fibres textiles libériennes (à l'excl. du lin, du chanvre et de la ramie), bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres, y.c. les déchets de fils et les effilochés					
530310	Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis (à l'excl. du lin, du chanvre et de la ramie)					
53031000	Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis (à l'excl. du lin, du chanvre et de la ramie)	10	2,5	10	2,5	
530390	Jute et autres fibres textiles libériennes, travaillés mais non filés (à l'excl. des produits rouis ainsi que du lin, du chanvre et de la ramie); étoupes et déchets de ces fibres, y.c. les déchets de fils et les effilochés					
53039000	Jute et autres fibres textiles libériennes, travaillés mais non filés (à l'excl. des produits rouis ainsi que du lin, du chanvre et de la ramie); étoupes et déchets de ces fibres, y.c. les déchets de fils et les effilochés	10	2,5	10	2,5	
5305	Coco, abaca [chanvre de Manille ou 'Musa textilis Nee'], ramie, agave et autres fibres textiles végétales, n.d.a., bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres, y.c. les déchets de fils et les effilochés					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
530500	Coco, abaca [chanvre de Manille ou 'Musa textilis Nee'], ramie, agave et autres fibres textiles végétales, n.d.a., bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres, y.c. les déchets de fils et les effilochés					
53050000	Coco, abaca [chanvre de Manille ou 'Musa textilis Nee'], ramie, agave et autres fibres textiles végétales, n.d.a., bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres, y.c. les déchets de fils et les effilochés	10	2,5	10	2,5	
5306	Fils de lin					
530610	Fils de lin simples					
53061010	Fils de lin simples, titrant >= 833,3 décitex [<= 12 numéros métriques] (à l'excl. des fils non conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
53061030	Fils de lin simples, titrant >= 277,8 décitex mais < 833,3 décitex [> 12 numéros métriques mais <= 36 numéros métriques] (à l'excl. des fils conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
53061050	Fils de lin simples, titrant < 277,8 décitex [> 36 numéros métriques] (non conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
53061090	Fils de lin simples, conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
530620	Fils de lin retors ou câblés					
53062010	Fils de lin retors ou câblés (non conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
53062090	Fils de lin retors ou câblés, conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
5307	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303					
530710	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, simples					
53071000	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, simples	10	2,5	10	2,5	
530720	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, retors ou câblés					
53072000	Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, retors ou câblés	10	2,5	10	2,5	
5308	Fils de fibres textiles végétales (à l'excl. des fils de coton, de lin, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303); fils de papier					
530810	Fils de coco					
53081000	Fils de coco	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
530820	Fils de chanvre					
53082010	Fils de chanvre, non conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
53082090	Fils de chanvre, conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
530890	Fils de fibres textiles végétales (à l'excl. des fils de coton, de lin, de coco, de chanvre, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303)					
53089012	Fils de ramie, titrant >= 277,8 décitex [<= 36 numéros métriques]	10	2,5	10	2,5	
53089019	Fils de ramie, titrant < 277,8 décitex [> 36 numéros métriques]	10	2,5	10	2,5	
53089050	Fils de papier	10	2,5	10	2,5	
53089090	Fils de fibres textiles végétales (à l'excl. des fils de coton, de lin, de coco, de chanvre, de papier, de ramie, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303)	10	2,5	10	2,5	
5309	Tissus de lin					
530911	Tissus de lin, contenant >= 85% en poids de lin, écrus ou blanchis					
53091110	Tissus de lin, contenant >= 85% en poids de lin, écrus	10	2,5	10	2,5	
53091190	Tissus de lin, contenant >= 85% en poids de lin, blanchis	10	2,5	10	2,5	
530919	Tissus de lin, contenant >= 85% en poids de lin, teints ou en fils de diverses couleurs ou imprimés					
53091900	Tissus de lin, contenant >= 85% en poids de lin, teints ou en fils de diverses couleurs ou imprimés	10	2,5	10	2,5	
530921	Tissus de lin, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de lin, écrus ou blanchis					
53092100	Tissus de lin, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de lin, écrus ou blanchis	10	2,5	10	2,5	
530929	Tissus de lin, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de lin, teints ou en fils de diverses couleurs ou imprimés					
53092900	Tissus de lin, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de lin, teints ou en fils de diverses couleurs ou imprimés	10	2,5	10	2,5	
5310	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303					
531010	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, écrus					
53101010	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, écrus, d'une largeur <= 150 cm	10	2,5	10	2,5	
53101090	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, écrus, d'une largeur > 150 cm	10	2,5	10	2,5	
531090	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, blanchis, teints, en fils de diverses couleurs ou imprimés					
53109000	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, blanchis, teints, en fils de diverses couleurs ou imprimés	10	2,5	Accusé de réception préfecture 072 239720011 20150922 annexe2 15 1473 1	2,5	DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
5311	Tissus de fibres textiles végétales (à l'excl. des tissus de coton, de lin, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303); tissus de fils de papier					
531100	Tissus de fibres textiles végétales (à l'excl. des tissus de coton, de lin, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303); tissus de fils de papier					
53110010	Tissus de ramie	10	2,5	10	2,5	
53110090	Tissus de fibres textiles végétales (à l'excl. des tissus de coton, de lin, de ramie, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303); tissus de fils de papier	10	2,5	10	2,5	
54	CHAPITRE 54 - FILAMENTS SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELS; lames et formes similaires en matières textiles synthétiques ou artificielles					
5401	Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificiels, même conditionnés pour la vente au détail					
540110	Fils à coudre de filaments synthétiques, même conditionnés pour la vente au détail					
54011012	Fils à coudre dits core yarn de filaments de polyester enrobés de fibres de coton, non conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
54011014	Fils à âme dits core yarn, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des filaments de polyester enrobés de fibres de coton)	10	2,5	10	2,5	
54011016	Fils texturés, à coudre, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à âme dits core yarn)	10	2,5	10	2,5	
54011018	Fils à coudre de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à âme dits core yarn ainsi que des fils texturés)	10	2,5	10	2,5	
54011090	Fils à coudre de filaments synthétiques, conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
540120	Fils à coudre de filaments artificiels, même conditionnés pour la vente au détail					
54012010	Fils à coudre de filaments artificiels, non conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
54012090	Fils à coudre de filaments artificiels, conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
5402	Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex					
540211	Fils à haute ténacité de filaments d'aramides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
54021100	Fils à haute ténacité de filaments d'aramides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
540219	Fils à haute ténacité de filaments de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils de filaments d'aramides)					
54021900	Fils à haute ténacité de filaments de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils de filaments d'aramides)	10	2,5	10	2,5	
540220	Fils à haute ténacité de filaments de polyesters, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
54022000	Fils à haute ténacité de filaments de polyesters, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
540231	Fils texturés de filaments de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples <= 50 tex, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
54023100	Fils texturés de filaments de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples <= 50 tex, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
540232	Fils texturés de filaments de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples > 50 tex, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
54023200	Fils texturés de filaments de nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples > 50 tex, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
540233	Fils texturés de filaments de polyesters, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
54023300	Fils texturés de filaments de polyesters, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
540234	Fils texturés de filaments de polypropylène, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
54023400	Fils texturés de filaments de polypropylène, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
540239	Fils texturés de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre ainsi que des fils texturés de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
54023900	Fils texturés de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre ainsi que des fils texturés de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	10	2,5	10	2,5	
540244	Fils simples, d'élastomères de filaments synthétiques, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre, des fils texturés ainsi que des fils de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)					
54024400	Fils simples, d'élastomères de filaments synthétiques, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre, des fils texturés ainsi que des fils de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	10	2,5	10	2,5	
540245	Fils simples, de filaments de nylon ou d'autres polyamides, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils d'élastomères, des fils à haute ténacité ou des fils texturés)					
54024500	Fils simples, de filaments de nylon ou d'autres polyamides, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils d'élastomères, des fils à haute ténacité ou des fils texturés)	10	2,5	10	2,5	
540246	Fils simples, de filaments de polyesters, partiellement orientés, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils d'élastomères, des fils à coudre et des fils texturés)					
54024600	Fils simples, de filaments de polyesters, partiellement orientés, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils d'élastomères, des fils à coudre et des fils texturés)	10	2,5	10	2,5	
540247	Fils simples, de filaments de polyesters, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils d'élastomères, des fils à coudre, des fils texturés et des fils de polyesters, partiellement orientés)					
54024700	Fils simples, de filaments de polyesters, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils d'élastomères, des fils à coudre, des fils texturés et des fils de polyesters, partiellement orientés)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
540248	Fils simples, de filaments de polypropylène, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils d'élastomères, des fils à coudre et des fils texturés)					
54024800	Fils simples, de filaments de polypropylène, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils d'élastomères, des fils à coudre et des fils texturés)	10	2,5	10	2,5	
540249	Fils simples, de filaments synthétiques, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils texturés ainsi que des fils d'élastomères, des fils de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)					
54024900	Fils simples, de filaments synthétiques, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils texturés ainsi que des fils d'élastomères, des fils de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	10	2,5	10	2,5	
540251	Fils simples, de filaments de nylon ou d'autres polyamides, d'une torsion > 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité et des fils texturés)					
54025100	Fils simples, de filaments de nylon ou d'autres polyamides, d'une torsion > 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité et des fils texturés)	10	2,5	10	2,5	
540252	Fils simples, de filaments de polyesters, d'une torsion > 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre et des fils texturés)					
54025200	Fils simples, de filaments de polyesters, d'une torsion > 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre et des fils texturés)	10	2,5	10	2,5	
540259	Fils simples, de filaments synthétiques, d'une torsion > 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils texturés et des fils de filaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
54025910	Fils simples, de filaments de polypropylène, d'une torsion > 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre et des fils texturés)	10	2,5	10	2,5	
54025990	Fils simples, de filaments synthétiques, d'une torsion > 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils texturés et des fils de filaments de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	10	2,5	10	2,5	
540261	Fils retors ou câblés, de filaments de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ou des fils texturés)					
54026100	Fils retors ou câblés, de filaments de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ou des fils texturés)	10	2,5	10	2,5	
540262	Fils retors ou câblés, de filaments de polyesters, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre et des fils texturés)					
54026200	Fils retors ou câblés, de filaments de polyesters, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre et des fils texturés)	10	2,5	10	2,5	
540269	Fils retors ou câblés, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils texturés et des fils de filaments de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)					
54026910	Fils retors ou câblés, de filaments de polypropylène, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre et des fils texturés)	10	2,5	10	2,5	
54026990	Fils retors ou câblés, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils texturés et des fils de filaments de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	10	2,5	10	2,5	
5403	Fils de filaments artificiels y.c. les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre et conditionnés pour la vente au détail)					
540310	Fils à haute ténacité de filaments de rayonne viscose (à l'excl. des fils à coudre et conditionnés pour la vente au détail)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
54031000	Fils à haute ténacité de filaments de rayonne viscose (à l'excl. des fils à coudre et conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
540331	Fils simples, de filaments de rayonne viscose, sans torsion ou d'une torsion <= 120 tours/m, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)					
54033100	Fils simples, de filaments de rayonne viscose, sans torsion ou d'une torsion <= 120 tours/m, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
540332	Fils simples, de filaments de rayonne viscose, d'une torsion > 120 tours/m, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)					
54033200	Fils simples, de filaments de rayonne viscose, d'une torsion > 120 tours/m, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
540333	Fils simples, de filaments d'acétate de cellulose, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)					
54033300	Fils simples, de filaments d'acétate de cellulose, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
540339	Fils simples, de filaments artificiels, y.c. les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils de filaments de rayonne viscose ou d'acétate de cellulose ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)					
54033900	Fils simples, de filaments artificiels, y.c. les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils de filaments de rayonne viscose ou d'acétate de cellulose ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
540341	Fils retors ou câblés, de filaments de rayonne viscose, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
54034100	Fils retors ou câblés, de filaments de rayonne viscose, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
540342	Fils retors ou câblés, de filaments d'acétate de cellulose, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)					
54034200	Fils retors ou câblés, de filaments d'acétate de cellulose, y.c. les monofilaments de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils à haute ténacité ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
540349	Fils retors ou câblés, de filaments artificiels, y.c. les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils de filaments de rayonne viscose ou d'acétate de cellulose ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)					
54034900	Fils retors ou câblés, de filaments artificiels, y.c. les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex (à l'excl. des fils à coudre, des fils de filaments de rayonne viscose ou d'acétate de cellulose ainsi que des fils conditionnés pour la vente au détail)	10	2,5	10	2,5	
5404	Monofilaments synthétiques de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm; lames et formes simil. [paille artificielle, p.ex.], en matières textiles synthétiques, d'une largeur apparente <= 5 mm					
540411	Monofilaments d'élastomères de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm					
54041100	Monofilaments d'élastomères de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm	10	2,5	10	2,5	
540412	Monofilaments de polypropylène de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm (à l'excl. des monofilaments d'élastomères)					
54041200	Monofilaments de polypropylène de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm (à l'excl. des monofilaments d'élastomères)	10	2,5	10	2,5	
540419	Monofilaments synthétiques de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm (à l'excl. des monofilaments d'élastomères et de polypropylène)					
54041900	Monofilaments synthétiques de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm (à l'excl. des monofilaments d'élastomères et de polypropylène)	10	2,5	10	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-annex2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
540490	Lames et formes simil. [paille artificielle, p.ex.], en matières textiles synthétiques, d'une largeur apparente <= 5 mm					
54049010	Lames et formes simil. [paille artificielle, p.ex.], en polypropylène, d'une largeur apparente <= 5 mm	10	2,5	10	2,5	
54049090	Lames et formes simil. [paille artificielle, p.ex.], en matières textiles synthétiques, d'une largeur apparente <= 5 mm (à l'excl. des articles en polypropylène)	10	2,5	10	2,5	
5405	Monofilaments artificiels de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm; lames et formes simil. [paille artificielle, p.ex.], en matières textiles artificielles, d'une largeur apparente <= 5 mm					
540500	Monofilaments artificiels de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm; lames et formes simil. [paille artificielle, p.ex.], en matières textiles artificielles, d'une largeur apparente <= 5 mm					
54050000	Monofilaments artificiels de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm; lames et formes simil. [paille artificielle, p.ex.], en matières textiles artificielles, d'une largeur apparente <= 5 mm	10	2,5	10	2,5	
5406	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail					
540600	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail					
54060000	Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
5407	Tissus de fils de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des produits du n° 5404					
540710	Tissus obtenus à partir de fils à haute tenacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					
54071000	Tissus obtenus à partir de fils à haute tenacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
540720	Tissus obtenus à partir de lames ou formes simil., y.c. celles du n° 5404					
54072011	Tissus obtenus à partir de lames ou formes simil. en polyéthylène ou en polypropylène, y.c. celles du n° 5404, d'une largeur < 3 m	10	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1	DE Date de télétransmission : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
54072019	Tissus obtenus à partir de lames ou formes simil. en polyéthylène ou en polypropylène, y.c. celles du n° 5404, d'une largeur >= 3 m	10	2,5	10	2,5	
54072090	Tissus obtenus à partir de lames ou formes simil. en filaments synthétiques, y.c. celles du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de lames ou formes simil. de polyéthylène ou de polypropylène)	10	2,5	10	2,5	
540730	Tissus de fils de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404, constitués par des nappes de fils textiles parallélisés qui se superposent à angle aigu ou droit et sont fixées entre elles aux points de croisement de leurs fils par un liant ou par thermosoudage					
54073000	Tissus de fils de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404, constitués par des nappes de fils textiles parallélisés qui se superposent à angle aigu ou droit et sont fixées entre elles aux points de croisement de leurs fils par un liant ou par thermosoudage	10	2,5	10	2,5	
540741	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					
54074100	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
540742	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					
54074200	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
540743	Tissus en fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					
54074300	Tissus en fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
540744	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					
54074400	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
540751	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					
54075100	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
540752	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					
54075200	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
540753	Tissus obtenus à partir de fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					
54075300	Tissus obtenus à partir de fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
540754	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					
54075400	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
540761	Tissus obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					
54076110	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
54076130	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
54076150	Tissus obtenus à partir de fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments titrant >= 67 décitex et d'un diamètre maximal <= 1 mm	10	2,5	10	2,5	
54076190	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
540769	Tissus obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de mélanges de filaments de polyester texturés et de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
54076910	Tissus écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés et de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments titrant >= 67 décitex et d'un diamètre maximal <= 1 mm	10	2,5	10	2,5	
54076990	Tissus teints, imprimés ou obtenus à partir de fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments de polyester texturés et de filaments de polyester non texturés, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments titrant >= 67 décitex et d'un diamètre maximal <= 1 mm	10	2,5	10	2,5	
540771	Tissus écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides ainsi que des mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)					
54077100	Tissus écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides ainsi que des mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)	10	2,5	10	2,5	
540772	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides ainsi que des mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)					
54077200	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides ainsi que des mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)	10	2,5	10	2,5	
540773	Tissus obtenus à partir de fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, d					
54077300	Tissus obtenus à partir de fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides ainsi que des mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
540774	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides ainsi que des mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)					
54077400	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments synthétiques, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de filaments ou de monofilaments de polyester, de nylon ou d'autres polyamides ainsi que des mélanges de filaments de polyester texturés et non texturés)	10	2,5	10	2,5	
540781	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n°5404					
54078100	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
540782	Tissus teints, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					
54078200	Tissus teints, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
540783	Tissus obtenus à partir de fils de filaments synthétiques de diverses couleurs contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n°					
54078300	Tissus obtenus à partir de fils de filaments synthétiques de diverses couleurs contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
540784	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
54078400	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments et mélangés principalement ou uniquement avec du coton, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404	10	2,5	10	2,5	
540791	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)					
54079100	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)	10	2,5	10	2,5	
540792	Tissus teints, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)					
54079200	Tissus teints, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)	10	2,5	10	2,5	
540793	Tissus obtenus à partir de fils de filaments synthétiques de diverses couleurs contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)					
54079300	Tissus obtenus à partir de fils de filaments synthétiques de diverses couleurs contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)	10	2,5	10	2,5	
540794	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
54079400	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils de filaments synthétiques contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5404 (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)	10	2,5	10	2,5	
5408	Tissus de fils de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des produits du n° 5405					
540810	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405					
54081000	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405	10	2,5	10	2,5	
540821	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)					
54082100	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	10	2,5	10	2,5	
540822	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)					
54082210	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405, d'une largeur > 135 cm mais <= 155 cm, à armure toile, sergé, croisé ou satin (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	10	2,5	10	2,5	
54082290	Tissus teints, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose ainsi que des tissus d'une largeur > 135 cm mais <= 155 cm, à armure toile, sergé, croisé ou satin)	10	2,5	10	2,5	
540823	Tissus obtenus à partir de fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)					
54082300	Tissus obtenus à partir de fils de diverses couleurs contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
540824	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)					
54082400	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils contenant >= 85% en poids de filaments artificiels, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	10	2,5	10	2,5	
540831	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils de filaments artificiels contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)					
54083100	Tissus, écrus ou blanchis, obtenus à partir de fils de filaments artificiels contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	10	2,5	10	2,5	
540832	Tissus teints, obtenus à partir de fils de filaments artificiels contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)					
54083200	Tissus teints, obtenus à partir de fils de filaments artificiels contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	10	2,5	10	2,5	
540833	Tissus obtenus à partir de fils de filaments artificiels de diverses couleurs contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)					
54083300	Tissus obtenus à partir de fils de filaments artificiels de diverses couleurs contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
540834	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils de filaments artificiels contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)					
54083400	Tissus imprimés, obtenus à partir de fils de filaments artificiels contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces filaments, y.c. les tissus obtenus à partir des monofilaments du n° 5405 (à l'excl. des tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose)	10	2,5	10	2,5	
55	CHAPITRE 55 - FIBRES SYNTHÉTIQUES OU ARTIFICIELLES DISCONTINUES					
5501	Câbles de filaments synthétiques, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre					
550110	Câbles de filaments de nylon ou d'autres polyamides, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre					
55011000	Câbles de filaments de nylon ou d'autres polyamides, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre	10	2,5	10	2,5	
550120	Câbles de filaments de polyesters, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre					
55012000	Câbles de filaments de polyesters, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre	10	2,5	10	2,5	
550130	Câbles de filaments acryliques ou modacryliques, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre					
55013000	Câbles de filaments acryliques ou modacryliques, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre	10	2,5	10	2,5	
550140	Câbles de polypropylène, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre					
55014000	Câbles de polypropylène, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre	10	2,5	10	2,5	
550190	Câbles de filaments synthétiques, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre (à l'excl. des câbles de filaments acryliques ou modacryliques ou de filaments de polyesters, de polypropylène, de nylon ou d'autres polyamides)					
55019000	Câbles de filaments synthétiques, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre (à l'excl. des câbles de filaments acryliques ou modacryliques ou de filaments de polyesters, de polypropylène, de nylon ou d'autres polyamides)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
5502	Câbles de filaments artificiels, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre					
550200	Câbles de filaments artificiels, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre					
55020010	Câbles de filaments de rayonne viscose tels que définis dans la note 1 du présent chapitre	10	2,5	10	2,5	
55020040	Câbles de filaments d'acétate, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre	10	2,5	10	2,5	
55020080	Câbles de filaments artificiels, tels que définis dans la note 1 du présent chapitre (à l'excl. des câbles de filaments de rayonne viscose ou d'acétate)	10	2,5	10	2,5	
5503	Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature					
550311	Fibres discontinues d'aramides, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature					
55031100	Fibres discontinues d'aramides, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	10	2,5	10	2,5	
550319	Fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'excl. des fibres d'aramides)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
55031900	Fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'excl. des fibres d'aramides)	10	2,5	10	2,5	
550320	Fibres discontinues de polyesters, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature					
55032000	Fibres discontinues de polyesters, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	10	2,5	10	2,5	
550330	Fibres discontinues acryliques ou modacryliques, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature					
55033000	Fibres discontinues acryliques ou modacryliques, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	10	2,5	10	2,5	
550340	Fibres discontinues de polypropylène, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature					
55034000	Fibres discontinues de polypropylène, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	10	2,5	10	2,5	
550390	Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'excl. des fibres acryliques ou modacryliques ainsi que des fibres de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)					
55039000	Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'excl. des fibres acryliques ou modacryliques ainsi que des fibres de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	10	2,5	10	2,5	
5504	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature					
550410	Fibres discontinues de viscose, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature					
55041000	Fibres discontinues de viscose, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	10	2,5	10	2,5	
550490	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'excl. des fibres de viscose)					
55049000	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature (à l'excl. des fibres de viscose)	10	2,5	10	2,5	
5505	Déchets de fibres synthétiques ou artificielles, y.c. les blousses, les déchets de fils et les effilochés					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
550510	Déchets de fibres synthétiques, y.c. les blousses, les déchets de fils et les effilochés					
55051010	Déchets de fibres de nylon ou d'autres polyamides, y.c. les blousses, les déchets de fils et les effilochés	10	2,5	10	2,5	
55051030	Déchets de fibres de polyesters, y.c. les blousses, les déchets de fils et les effilochés	10	2,5	10	2,5	
55051050	Déchets de fibres acryliques ou modacryliques, y.c. les blousses, les déchets de fils et les effilochés	10	2,5	10	2,5	
55051070	Déchets de fibres de polypropylène, y.c. les blousses, les déchets de fils et les effilochés	10	2,5	10	2,5	
55051090	Déchets de fibres synthétiques, y.c. les blousses, les déchets de fils et les effilochés (à l'excl. des déchets de fibres acryliques ou modacryliques ou de fibres de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	10	2,5	10	2,5	
550520	Déchets de fibres artificielles, y.c. les blousses, les déchets de fils et les effilochés					
55052000	Déchets de fibres artificielles, y.c. les blousses, les déchets de fils et les effilochés	10	2,5	10	2,5	
5506	Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature					
550610	Fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature					
55061000	Fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	10	2,5	10	2,5	
550620	Fibres discontinues de polyesters, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature					
55062000	Fibres discontinues de polyesters, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	10	2,5	10	2,5	
550630	Fibres discontinues acryliques ou modacryliques, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature					
55063000	Fibres discontinues acryliques ou modacryliques, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	10	2,5	10	2,5	
550690	Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature (à l'excl. des fibres acryliques ou modacryliques ainsi que des fibres de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)					
55069000	Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature (à l'excl. des fibres acryliques ou modacryliques ainsi que des fibres de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
5507	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature					
550700	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature					
55070000	Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	10	2,5	10	2,5	
5508	Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail					
550810	Fils à coudre de fibres synthétiques discontinues, même conditionnés pour la vente au détail					
55081010	Fils à coudre de fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
55081090	Fils à coudre de fibres synthétiques discontinues, conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
550820	Fils à coudre de fibres artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail					
55082010	Fils à coudre de fibres artificielles discontinues, non conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
55082090	Fils à coudre de fibres artificielles discontinues, conditionnés pour la vente au détail	10	2,5	10	2,5	
5509	Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail					
550911	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55091100	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
550912	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55091200	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
550921	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues de polyester, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55092100	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues de polyester, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
550922	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues de polyester, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55092200	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues de polyester, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
550931	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55093100	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
550932	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55093200	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
550941	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre ainsi que des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester, de nylon ou d'autres polyamides)					
55094100	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre ainsi que des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester, de nylon ou d'autres polyamides)	10	2,5	10	2,5	
550942	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre ainsi que des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester, de nylon ou d'autres polyamides)					
55094200	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre ainsi que des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester, de nylon ou d'autres polyamides)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
550951	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55095100	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
550952	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55095200	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
550953	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55095300	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
550959	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils mélangés principalement ou uniquement avec du coton, de la laine, des poils fins ou des fibres artificielles discontinues)					
55095900	Fils de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils mélangés principalement ou uniquement avec du coton, de la laine, des poils fins ou des fibres artificielles discontinues)	10	2,5	10	2,5	
550961	Fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
55096100	Fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
550962	Fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55096200	Fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
550969	Fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils mélangés principalement ou uniquement avec du coton, de la laine ou des poils fins)					
55096900	Fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils mélangés principalement ou uniquement avec du coton, de la laine ou des poils fins)	10	2,5	10	2,5	
550991	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)					
55099100	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	10	2,5	10	2,5	
550992	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
55099200	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	10	2,5	10	2,5	
550999	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre, des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester ainsi que des fils mélangés principalement ou uniquement avec du coton, de la laine ou des poils fins)					
55099900	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre, des fils de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester ainsi que des fils mélangés principalement ou uniquement avec du coton, de la laine ou des poils fins)	10	2,5	10	2,5	
5510	Fils de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail					
551011	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres artificielles discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55101100	Fils simples, contenant >= 85% en poids de fibres artificielles discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
551012	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres artificielles discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55101200	Fils retors ou câblés, contenant >= 85% en poids de fibres artificielles discontinues, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
551020	Fils de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55102000	Fils de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
551030	Fils de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55103000	Fils de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
551090	Fils de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils mélangés principalement ou uniquement avec du coton, de la laine ou des poils fins)					
55109000	Fils de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre et des fils mélangés principalement ou uniquement avec du coton, de la laine ou des poils fins)	10	2,5	10	2,5	
5511	Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail					
551110	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres, conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55111000	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres, conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
551120	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55112000	Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
551130	Fils de fibres artificielles discontinues, conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)					
55113000	Fils de fibres artificielles discontinues, conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre)	10	2,5	10	2,5	
5512	Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant >= 85% en poids de fibres synthétiques discontinues					

Acquisé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
551211	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant >= 85% en poids de ces fibres					
55121100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant >= 85% en poids de ces fibres	10	2,5	10	2,5	
551219	Tissus, teints, imprimés ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant >= 85% en poids de ces fibres					
55121910	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant >= 85% en poids de ces fibres	10	2,5	10	2,5	
55121990	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant >= 85% en poids de ces fibres	10	2,5	10	2,5	
551221	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant >= 85% en poids de ces fibres					
55122100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant >= 85% en poids de ces fibres	10	2,5	10	2,5	
551229	Tissus, teints, imprimés ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant >= 85% en poids de ces fibres					
55122910	Tissus, imprimés, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant >= 85% en poids de ces fibres	10	2,5	10	2,5	
55122990	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant >= 85% en poids de ces fibres	10	2,5	10	2,5	
551291	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres synthétiques discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)					
55129100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres synthétiques discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	10	2,5	10	2,5	
551299	Tissus, teints, imprimés ou en fils de diverses couleurs, de fibres synthétiques discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)					
55129910	Tissus, imprimés, de fibres synthétiques discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
55129990	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres synthétiques discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	10	2,5	10	2,5	
5513	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids <= 170 g/m²					
551311	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids <= 170 g/m²					
55131120	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids <= 170 g/m ² et d'une largeur <= 165 cm	10	2,5	10	2,5	
55131190	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids <= 170 g/m ² et d'une largeur > 165 cm	10	2,5	10	2,5	
551312	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, d'un poids <= 17 g/m²					
55131200	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, d'un poids <= 170 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
551313	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids <= 170 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
55131300	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids <= 170 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
551319	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids <= 170 g/m² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester)					
55131900	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids <= 170 g/m ² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester)	10	2,5	10	2,5	
551321	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids <= 170 g/m²					
55132100	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids <= 170 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
551323	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids <= 170 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile)					
55132310	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, d'un poids <= 170 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
55132390	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids <= 170 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	10	2,5	10	2,5	
551329	Tissus, teints, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids <= 170 g/m² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester)					
55132900	Tissus, teints, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids <= 170 g/m ² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester)	10	2,5	10	2,5	
551331	Tissus en fils de diverses couleurs, en fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids <= 170 g/m²					

Acquisé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
55133100	Tissus en fils de diverses couleurs, en fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids <= 170 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
551339	Tissus en fils de diverses couleurs, en fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids <= 170 g/m² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester à armure toile)					
55133900	Tissus en fils de diverses couleurs, en fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids <= 170 g/m ² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester à armure toile)	10	2,5	10	2,5	
551341	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids <= 170 g/m²					
55134100	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids <= 170 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
551349	Tissus, imprimés, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids <= 170 g/m² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester à armure toile)					
55134900	Tissus, imprimés, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids <= 170 g/m ² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester à armure toile)	10	2,5	10	2,5	
5514	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m²					
551411	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids > 170 g/m²					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922|annexe2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
55141100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids > 170 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
551412	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé 'y.c. le croisé' d'un rapport d'armure <= 4, d'un poids > 170 g/m²					
55141200	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé 'y.c. le croisé' d'un rapport d'armure <= 4, d'un poids > 170 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
551419	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester)					
55141910	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	10	2,5	10	2,5	
55141990	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m ² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester)	10	2,5	10	2,5	
551421	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids > 170 g/m²					
55142100	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids > 170 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
551422	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, d'un poids > 170 g/m²					
55142200	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, d'un poids > 170 g/m ²	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
551423	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
55142300	Tissus, teints, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	10	2,5	10	2,5	
551429	Tissus, teints, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester)					
55142900	Tissus, teints, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m ² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester)	10	2,5	10	2,5	
551430	Tissus en fils de diverses couleurs, en fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m²					
55143010	Tissus en fils de diverses couleurs, en fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids > 170 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
55143030	Tissus en fils de diverses couleurs, en fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, d'un poids > 170 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
55143050	Tissus en fils de diverses couleurs, en fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	10	2,5	10	2,5	
55143090	Tissus en fils de diverses couleurs, en fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m ² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
551441	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids > 170 g/m²					
55144100	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure toile, d'un poids > 170 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
551442	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, d'un poids > 170 g/m²					
55144200	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4, d'un poids > 170 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
551443	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. Le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)					
55144300	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m ² (à l'excl. des tissus à armure toile ou à armure sergé, y.c. le croisé, d'un rapport d'armure <= 4)	10	2,5	10	2,5	
551449	Tissus, imprimés, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester)					
55144900	Tissus, imprimés, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids > 170 g/m ² (à l'excl. des tissus de fibres discontinues de polyester)	10	2,5	10	2,5	
5515	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec du coton)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
551511	Tissus de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de viscose					
55151110	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de viscose	10	2,5	10	2,5	
55151130	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de viscose	10	2,5	10	2,5	
55151190	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de viscose	10	2,5	10	2,5	
551512	Tissus de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels					
55151210	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10	2,5	10	2,5	
55151230	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10	2,5	10	2,5	
55151290	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10	2,5	10	2,5	
551513	Tissus de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, cardés					
55151311	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, cardés	10	2,5	10	2,5	
55151319	Tissus, teints, imprimés ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, cardés	10	2,5	10	2,5	
55151391	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, peignés	10	2,5	10	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
55151399	Tissus, teints, imprimés ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, peignés	10	2,5	10	2,5	
551519	Tissus de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels, des fibres discontinues de viscose ou du coton)					
55151910	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels, des fibres discontinues de viscose ou du coton)	10	2,5	10	2,5	
55151930	Tissus, imprimés, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels, des fibres discontinues de viscose ou du coton)	10	2,5	10	2,5	
55151990	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues de polyester, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels, des fibres discontinues de viscose ou du coton)	10	2,5	10	2,5	
551521	Tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels					
55152110	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10	2,5	10	2,5	
55152130	Tissus, imprimés, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10	2,5	10	2,5	
55152190	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10	2,5	10	2,5	
551522	Tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
55152211	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, cardés	10	2,5	10	2,5	
55152219	Tissus, teints, imprimés ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, cardés	10	2,5	10	2,5	
55152291	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, peignés	10	2,5	10	2,5	
55152299	Tissus, teints, imprimés ou en fils de diverses couleurs, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, peignés	10	2,5	10	2,5	
551529	Tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)					
55152900	Tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)	10	2,5	10	2,5	
551591	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels (à l'excl. des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)					
55159110	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels (à l'excl. des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	10	2,5	10	2,5	
55159130	Tissus, imprimés, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels (à l'excl. des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	10	2,5	10	2,5	
55159190	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels (à l'excl. des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
551599	Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester ainsi que des tissus mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)					
55159920	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester ainsi que des tissus mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)	10	2,5	10	2,5	
55159940	Tissus, imprimés, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester ainsi que des tissus mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)	10	2,5	10	2,5	
55159980	Tissus, teints ou en fils de diverses couleurs, de fibres synthétiques discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus de fibres discontinues acryliques ou modacryliques ou de fibres discontinues de polyester ainsi que des tissus mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)	10	2,5	10	2,5	
5516	Tissus de fibres artificielles discontinues					
551611	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres					
55161100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres	10	2,5	10	2,5	
551612	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres					
55161200	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres	10	2,5	10	2,5	
551613	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres					
55161300	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres	10	2,5	10	2,5	
551614	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres					
55161400	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant >= 85% en poids de ces fibres	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
551621	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels					
55162100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10	2,5	10	2,5	
551622	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels					
55162200	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10	2,5	10	2,5	
551623	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels					
55162310	Tissus Jacquard, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels, d'une largeur >= 140 cm [coutils à matelas]	10	2,5	10	2,5	
55162390	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels (à l'excl. des tissus Jacquard d'une largeur >= 140 cm [coutils à matelas])	10	2,5	10	2,5	
551624	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels					
55162400	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
551631	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins					
55163100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10	2,5	10	2,5	
551632	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins					
55163200	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10	2,5	10	2,5	
551633	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins					
55163300	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10	2,5	10	2,5	
551634	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins					
55163400	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10	2,5	10	2,5	
551641	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton					
55164100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	10	2,5	10	2,5	
551642	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton					
55164200	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	10	2,5	10	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
551643	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton					
55164300	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	10	2,5	10	2,5	
551644	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton					
55164400	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton	10	2,5	10	2,5	
551691	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)					
55169100	Tissus, écrus ou blanchis, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)	10	2,5	10	2,5	
551692	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)					
55169200	Tissus, teints, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)	10	2,5	10	2,5	
551693	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)					
55169300	Tissus, en fils de diverses couleurs, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)	10	2,5	10	2,5	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="flex: 1;"> <p>Acquisé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE</p> </div> <div style="flex: 1;"> <p>Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015</p> </div> </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
551694	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)					
55169400	Tissus, imprimés, de fibres artificielles discontinues, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de ces fibres (à l'excl. des tissus mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins, des filaments synthétiques ou artificiels ou du coton)	10	2,5	10	2,5	
56	CHAPITRE 56 - OUATES, FEUTRES ET NONTISSÉS; FILS SPÉCIAUX; FICELLES, CORDES ET CORDAGES; ARTICLES DE CORDERIE					
5601	Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur <= 5 mm [tontisses], noeuds et noppes de matières textiles (sauf ouates et articles en ouates imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires ainsi que ouates et articles en ouates imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, etc.)					
560121	Ouates de coton et articles en ces ouates (sauf serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques simil., produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires ainsi que produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, de détergents, etc.)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
56012110	Ouates de coton hydrophile et articles en ces ouates (sauf serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques simil., produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires ainsi que produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, de détergents, etc.)	10	2,5	10	2,5	
56012190	Ouates de coton non hydrophile et articles en ces ouates (sauf serviettes et tampons hygiéniques; couches pour bébés et articles hygiéniques simil.; produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques; produits conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires; produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, de détergents, etc.)	5	2,5	5	2,5	
560122	Ouates de fibres synthétiques ou artificielles et articles en ces ouates (sauf serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques simil., produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail)					
56012210	Rouleaux de fibres synthétiques ou artificielles, d'un diamètre <= 8 mm (à l'excl. des rouleaux complètement recouverts de tissu)	10	2,5	10	2,5	
56012290	Ouates de fibres synthétiques ou artificielles et articles en ces ouates (sauf rouleaux d'un diamètre <= 8 mm, serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques simil., produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires et produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de fard, de savon, etc.)	10	2,5	10	2,5	
560129	Ouates de matières textiles et artificielles en ces ouates (sauf produits en coton ou fibres synthétiques ou artificielles; serviettes et tampons hygiéniques; couches pour bébés et articles hygiéniques simil.; produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques; produits conditionnés pour vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires; produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de détergents, etc.)					
56012900	Ouates de matières textiles et artificielles en ces ouates (sauf produits en coton ou fibres synthétiques ou artificielles; serviettes et tampons hygiéniques; couches pour bébés et articles hygiéniques simil.; produits imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques; produits conditionnés pour vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires; produits imprégnés, enduits ou recouverts de parfum, de détergents, etc.)	10	2,5	10	2,5	
560130	Tontisses, noeuds et noppes [boutons], de matières textiles					
56013000	Tontisses, noeuds et noppes [boutons], de matières textiles	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
5602	Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a.					
560210	Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a.					
56021011	Feutres aiguilletés, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
56021019	Feutres aiguilletés, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a. (à l'excl. des feutres de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303)	10	2,5	10	2,5	
56021031	Produits cousus-tricotés, de laine ou de poils fins, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
56021038	Produits cousus-tricotés, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a. (à l'excl. des produits de laine ou de poils fins)	10	2,5	10	2,5	
56021090	Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés, imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
560221	Feutres de laine ou de poils fins, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a. (à l'excl. des feutres aiguilletés et des produits cousus-tricotés)					
56022100	Feutres de laine ou de poils fins, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés, n.d.a. (à l'excl. des feutres aiguilletés et des produits cousus-tricotés)	10	2,5	10	2,5	
560229	Feutres, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés (à l'excl. des feutres de laine ou de poils fins, des feutres aiguilletés et des produits cousus-tricotés)					
56022900	Feutres, non imprégnés, ni enduits, ni recouverts, ni stratifiés (à l'excl. des feutres de laine ou de poils fins, des feutres aiguilletés et des produits cousus-tricotés)	10	2,5	10	2,5	
560290	Feutres, imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (à l'excl. des feutres aiguilletés et des produits cousus-tricotés)					
56029000	Feutres, imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (à l'excl. des feutres aiguilletés et des produits cousus-tricotés)	10	2,5	10	2,5	
5603	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a.					
560311	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids <= 25 g/m²					
56031110	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids <= 25 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
56031190	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids <= 25 g/m ² (sauf enduits ou recouverts)	10	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-arme2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
560312	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 25 g/m² mais <= 70 g/m²					
56031210	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 25 g/m ² mais <= 70 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
56031290	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 25 g/m ² mais <= 70 g/m ² (sauf enduits ou recouverts)	10	2,5	10	2,5	
560313	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 70 g/m² mais <= 150 g/m²					
56031310	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 70 g/m ² mais <= 150 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
56031390	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 70 g/m ² mais <= 150 g/m ² (sauf enduits ou recouverts)	10	2,5	10	2,5	
560314	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 150 g/m²					
56031410	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 150 g/m ²	10	2,5	10	2,5	
56031490	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 150 g/m ² (sauf enduits ou recouverts)	10	2,5	10	2,5	
560391	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., d'un poids <= 25 g/m² (à l'excl. de filaments synthétiques ou artificiels)					
56039110	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., d'un poids <= 25 g/m ² (à l'excl. des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	10	2,5	10	2,5	
56039190	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids <= 25 g/m ² (sauf enduits ou recouverts et à l'excl. des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	10	2,5	10	2,5	
560392	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 25 g/m² mais <= 70 g/m² (à l'excl. de filaments synthétiques ou artificiels)					
56039210	Nontissés, enduits ou recouverts n.d.a., d'un poids > 25 g/m ² mais <= 70 g/m ² (à l'excl. des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	10	2,5	10	2,5	
56039290	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 25 g/m ² mais <= 70 g/m ² (sauf enduits ou recouverts et à l'excl. des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	10	2,5	10	2,5	
560393	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 70 g/m² mais <= 150 g/m² (à l'excl. de filaments synthétiques ou artificiels)					

Accusé de réception en préfecture
072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
56039310	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., d'un poids > 70 g/m ² mais <= 150 g/m ² (à l'excl. des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	10	2,5	10	2,5	
56039390	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 70 g/m ² mais <= 150 g/m ² (sauf enduits ou recouverts et à l'excl. des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	10	2,5	10	2,5	
560394	Nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 150 g/m² (à l'excl. de filaments synthétiques ou artificiels)					
56039410	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., d'un poids > 150 g/m ² (à l'excl. des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	10	2,5	10	2,5	
56039490	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 150 g/m ² (sauf enduits ou recouverts et à l'excl. des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	10	2,5	10	2,5	
5604	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes simil. du n° 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des imitations de catgut munies d'hameçons ou autrement montées en lignes)					
560410	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
56041000	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	10	2,5	10	2,5	
560490	Fils textiles, lames et formes simil. des n° 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des imitations de catgut munies d'hameçons ou autrement montées en lignes)					
56049010	Fils à haute ténacité de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides ou de rayonne viscose, imprégnés ou enduits de caoutchouc ou de matière plastique	10	2,5	10	2,5	
56049090	Fils textiles, lames et formes simil. des n° 5404 ou 5405, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des fils à haute ténacité de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides ou de rayonne viscose, imprégnés ou enduits, ainsi que des imitations de catgut munies d'hameçons ou autrement montées en lignes)	10	2,5	10	2,5	
5605	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes simil. des n° 5404 et 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal (sauf fils textiles armés à l'aide d'un fil de métal, articles ayant le caractère d'ouvrages de passementerie et fils textiles formés d'un mélange de fibres textiles et métalliques leur conférant un effet antistatique)					
560500	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes simil. des n° 5404 et 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal (sauf fils textiles armés à l'aide d'un fil de métal, articles ayant le caractère d'ouvrages de passementerie et fils textiles formés d'un mélange de fibres textiles et métalliques leur conférant un effet antistatique)					
56050000	Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes simil. des n° 5404 et 5405, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal (sauf fils textiles armés à l'aide d'un fil de métal, articles ayant le caractère d'ouvrages de passementerie et fils textiles formés d'un mélange de fibres textiles et métalliques leur conférant un effet antistatique)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
5606	Fils guipés, lames et formes simil. des n° 5404 ou 5405 guipées; fils de chenille; fils dits 'de chaînette' (à l'excl. des filés métalliques et fils métallisés du n° 5605, des fils de crin guipés, des fils métalliques guipés avec des fils textiles, des fils en caoutchouc guipés avec des textiles ainsi que des milanaises, torses et autres produits textiles guipés du n° 5808)					
560600	Fils guipés, lames et formes simil. des n° 5404 ou 5405 guipées; fils de chenille; fils dits 'de chaînette' (à l'excl. des filés métalliques et fils métallisés du n° 5605, des fils de crin guipés, des fils métalliques guipés avec des fils textiles, des fils en caoutchouc guipés avec des textiles ainsi que des milanaises, torses et autres produits textiles guipés du n° 5808)					
56060010	Fils dits 'de chaînette' (à l'excl. des filés métalliques et fils métallisés du n° 5605, des fils de crin guipés, des fils métalliques guipés avec des fils textiles, des fils en caoutchouc guipés avec des textiles ainsi que des milanaises, torses et autres produits textiles guipés du n° 5808)	10	2,5	10	2,5	
56060091	Fils guipés (à l'excl. des filés métalliques et fils métallisés du n° 5605, des fils de crin guipés, des fils métalliques guipés avec des fils textiles, des fils en caoutchouc guipés avec des textiles ainsi que des milanaises, torses et autres produits textiles guipés du n° 5808)	10	2,5	10	2,5	
56060099	Fils de chenille et lames et formes simil. des n° 5404 et 5405 guipées (à l'excl. des filés métalliques et fils métallisés du n° 5605, des fils de crin guipés, des fils métalliques guipés avec des fils textiles, des fils en caoutchouc guipés avec des textiles ainsi que des milanaises, torses et autres produits textiles guipés du n° 5808)	10	2,5	10	2,5	
5607	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique					
560721	Ficelles lieuses ou botteleuses, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre 'Agave'					
56072100	Ficelles lieuses ou botteleuses, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre 'Agave'	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
560729	Ficelles, cordes et cordages, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre 'Agave', tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou botteleuses)					
56072900	Ficelles, cordes et cordages, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre 'Agave', tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou botteleuses)	7	2,5	7	2,5	
560741	Ficelles lieuses ou botteleuses, de polyéthylène ou de polypropylène					
56074100	Ficelles lieuses ou botteleuses, de polyéthylène ou de polypropylène	7	2,5	7	2,5	
560749	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. les ficelles lieuses ou botteleuses)					
56074911	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, titrant > 50 000 décitex [5 g/m], tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou botteleuses)	7	2,5	7	2,5	
56074919	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, titrant > 50 000 décitex [5 g/m], non tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou botteleuses)	7	2,5	7	2,5	
56074990	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, titrant <= 50 000 décitex [5 g/m], tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou botteleuses)	7	2,5	7	2,5	
560750	Ficelles, cordes et cordages, de fibres synthétiques, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits en polyéthylène ou en polypropylène)					
56075011	Ficelles, cordes et cordages, de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, titrant > 50 000 décitex [5 g/m], tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	7	2,5	7	2,5	
56075019	Ficelles, cordes et cordages, de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, titrant > 50 000 décitex [5 g/m], non tressés, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	7	2,5	7	2,5	
56075030	Ficelles, cordes et cordages, de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, titrant <= 50 000 décitex [5 g/m], tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	7	2,5	7	2,5	
56075090	Ficelles, cordes et cordages, de fibres synthétiques, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de polyéthylène, de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720011-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
560790	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de fibres synthétiques ainsi que de sisal ou d'autres fibres textiles du genre 'Agave')					
56079020	Ficelles, cordes et cordages, d'abaca [chanvre de Manille ou 'Musa textilis Nee'] ou d'autres fibres [de feuilles] dures ainsi que de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique	7	2,5	7	2,5	
56079090	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de fibres synthétiques, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre 'Agave', d'abaca [chanvre de Manille ou 'Musa textilis Nee'] ou d'autres fibres [de feuilles] dures)	7	2,5	7	2,5	
5608	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles (à l'excl. des résilles et filets à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)					
560811	Filets confectionnés pour la pêche, à mailles nouées, en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des épuisettes)					
56081120	Filets confectionnés pour la pêche, à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des épuisettes)	0	1,5	0	1,5	
56081180	Filets confectionnés pour la pêche, à mailles nouées, en fils de matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des épuisettes ainsi que des filets en ficelles, cordes ou cordages)	0	1,5	0	1,5	
560819	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés, en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des filets confectionnés pour la pêche, des résilles et filets à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)					
56081911	Filets confectionnés, à mailles nouées, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages en nylon ou en autres polyamides (à l'excl. des filets de pêche, des résilles et filets à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
56081919	Filets confectionnés, à mailles nouées, en nylon ou en autres polyamides (à l'excl. des filets de pêche, des résilles et filets à cheveux, des filets obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)	10	2,5	10	2,5	
56081930	Filets confectionnés, à mailles nouées, en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des filets en nylon ou en autres polyamides, des filets de pêche, des filets ou résilles à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)	10	2,5	10	2,5	
56081990	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages, en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des filets confectionnés)	10	2,5	10	2,5	
560890	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles végétales (à l'excl. des filets et résilles à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)					
56089000	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles végétales (à l'excl. des filets et résilles à cheveux ainsi que des épuisettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)	10	2,5	10	2,5	
5609	Articles en fils, lames ou formes simil. des n° 5404 et 5405, ficelles, cordes ou cordages du n° 5607, n.d.a.					
560900	Articles en fils, lames ou formes simil. des n° 5404 et 5405, ficelles, cordes ou cordages du n° 5607, n.d.a.					
56090000	Articles en fils, lames ou formes simil. des n° 5404 et 5405, ficelles, cordes ou cordages du n° 5607, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
57	CHAPITRE 57 - TAPIS ET AUTRES REVÊTEMENTS DE SOL EN MATIÈRES TEXTILES					
5701	Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés					
570110	Tapis de laine ou de poils fins, à points noués ou enroulés, même confectionnés					
57011010	Tapis de laine ou de poils fins, à points noués ou enroulés, même confectionnés, contenant en poids > 10% au total de soie ou de bourre de soie [schappe]	15	2,5	15	2,5	Acquisé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
57011090	Tapis de laine ou de poils fins, à points noués ou enroulés, même confectionnés (à l'excl. des tapis contenant en poids > 10% au total de soie ou de bourre de soie [schappe])	15	2,5	15	2,5	
570190	Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés (à l'excl. des tapis de laine ou de poils fins)					
57019010	Tapis de soie, de bourre de soie [schappe], de fibres synthétiques, de filés ou fils du n° 5605 ou en matières textiles avec des fils de métal incorporés, à points noués ou enroulés, même confectionnés	15	2,5	15	2,5	
57019090	Tapis en matières textiles, à points noués ou enroulés, même confectionnés (à l'excl. des tapis de laine, de poils fins, de soie, de bourre de soie [schappe] ou en matières textiles avec des fils de métal incorporés)	15	2,5	15	2,5	
5702	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués, même confectionnés, y.c. les tapis dits 'kelim' ou 'kilim', 'schumacks' ou 'soumak', 'karamanie' et tapis simil. tissés à la main					
570210	Tapis dits 'kelim' ou 'kilim', 'schumacks' ou 'soumak', 'karamanie' et tapis simil. tissés à la main, même confectionnés					
57021000	Tapis dits 'kelim' ou 'kilim', 'schumacks' ou 'soumak', 'karamanie' et tapis simil. tissés à la main, même confectionnés	15	2,5	15	2,5	
570220	Revêtements de sol en coco, tissés, même confectionnés					
57022000	Revêtements de sol en coco, tissés, même confectionnés	15	2,5	15	2,5	
570231	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' ainsi que des tapis simil. tissés à la main)					
57023110	Tapis Axminster de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés	15	2,5	15	2,5	
57023180	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'Axminster', 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' ainsi que des tapis simil. tissés à la main)	15	2,5	15	2,5	
570232	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' ainsi que des tapis sim					
57023210	Tapis Axminster de matières textiles synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés	15	2,5	15	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
57023290	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'Axminster', 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' ainsi que des tapis simil. tissés à la main)	15	2,5	15	2,5	
570239	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés (à l'excl. des revêtements de sol en coco et des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' ainsi que des tapis simil. tissés à la main)					
57023900	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, non confectionnés (à l'excl. des revêtements de sol en coco et des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' ainsi que des tapis simil. tissés à la main)	15	2,5	15	2,5	
570241	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)					
57024110	Tapis Axminster de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés	15	2,5	15	2,5	
57024190	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et tapis simil. tissés à la main ainsi que des tapis Axminster)	15	2,5	15	2,5	
570242	Tapis et autres revêtements de sol, de matières synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main ainsi que des tapis Axminster)					
57024210	Tapis Axminster de matières synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés	15	2,5	15	2,5	
57024290	Tapis et autres revêtements de sol, de matières synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et tapis simil. tissés à la main ainsi que des tapis Axminster)	15	2,5	15	2,5	
570249	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés (à l'excl. des revêtements de sol en coco ainsi que des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak'					

Acquisé de réception en préfecture
971-239720014-20150922/annexe2-15-1473-1-

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
57024900	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, à velours, confectionnés (à l'excl. des revêtements de sol en coco ainsi que des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	15	2,5	15	2,5	
570250	Tapis et autres revêtements de sol, en matières textiles, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, non confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)					
57025010	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, non confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	15	2,5	15	2,5	
57025031	Tapis et autres revêtements de sol, de polypropylène, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, non confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	15	2,5	15	2,5	
57025039	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, non confectionnés (à l'excl. des articles de polypropylène, des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	15	2,5	15	2,5	
57025090	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, non confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	15	2,5	15	2,5	
570291	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)					
57029100	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
570292	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. Tissés à la main)					
57029210	Tapis et autres revêtements de sol, de polypropylène, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'excl. des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	15	2,5	15	2,5	
57029290	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'excl. des articles de polypropylène, des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	15	2,5	15	2,5	
570299	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'excl. des revêtements de sol en coco ainsi que des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)					
57029900	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, tissés, non touffetés ni floqués, sans velours, confectionnés (à l'excl. des revêtements de sol en coco ainsi que des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' et des tapis simil. tissés à la main)	15	2,5	15	2,5	
5703	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, touffetés, même confectionnés					
570310	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, touffetés, même confectionnés					
57031000	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils fins, touffetés, même confectionnés	15	2,5	15	2,5	
570320	Tapis et autres revêtements de sol, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés					
57032012	Carreaux, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés, imprimés (à l'excl. des carreaux d'une superficie > 1 m ²)	15	2,5	15	2,5	
57032018	Tapis et autres revêtements de sol, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés, imprimés (à l'excl. des carreaux d'une superficie <= 1 m ²)	15	2,5	15	2,5	
57032092	Carreaux, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés (à l'excl. des articles imprimés ainsi que des carreaux d'une superficie > 1 m ²)	15	2,5	15	2,5	
57032098	Tapis et autres revêtements de sol, de nylon ou d'autres polyamides, touffetés, même confectionnés (à l'excl. des articles imprimés ainsi que des carreaux d'une superficie <= 1 m ²)	15	2,5	15	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
570330	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, touffetés, même confectionnés (à l'excl. des articles en nylon ou en autres polyamides)					
57033012	Carreaux, de polypropylène, touffetés, même confectionnés (à l'excl. des carreaux d'une superficie > 1 m ²)	15	2,5	15	2,5	
57033018	Tapis et autres revêtements de sol, de polypropylène, touffetés, même confectionnés (à l'excl. des carreaux d'une superficie <= 1 m ²)	15	2,5	15	2,5	
57033082	Carreaux, de matières textiles synthétiques ou artificielles, touffetés, même confectionnés (à l'excl. des articles de polypropylène, de nylon ou d'autres polyamides ainsi que des carreaux d'une superficie > 1 m ²)	15	2,5	15	2,5	
57033088	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, touffetés, même confectionnés (à l'excl. des articles de polypropylène, de nylon ou d'autres polyamides ainsi que des carreaux d'une superficie <= 1 m ²)	15	2,5	15	2,5	
570390	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, touffetés, même confectionnés					
57039020	Carreaux, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, touffetés, même confectionnés (à l'excl. des carreaux d'une superficie > 1 m ²)	15	2,5	15	2,5	
57039080	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles végétales ou de poils grossiers, touffetés, même confectionnés (à l'excl. des carreaux d'une superficie <= 1 m ²)	15	2,5	15	2,5	
5704	Tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés					
570410	Carreaux, en feutre, non touffetés ni floqués, d'une superficie <= 0,3 m²					
57041000	Carreaux, en feutre, non touffetés ni floqués, d'une superficie <= 0,3 m ²	15	2,5	15	2,5	
570490	Tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés (à l'excl. des carreaux d'une superficie <= 0,3 m²)					
57049000	Tapis et autres revêtements de sol, en feutre, non touffetés ni floqués, même confectionnés (à l'excl. des carreaux d'une superficie <= 0,3 m ²)	15	2,5	15	2,5	
5705	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés (à l'excl. à points noués ou enroulés, tissés, touffetés ou en feutre)					
570500	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés (à l'excl. à points noués ou enroulés, tissés, touffetés ou en feutre)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
57050030	Tapis et autres revêtements de sol, de matières textiles synthétiques ou artificielles, même confectionnés (à l'excl. de ceux à points noués ou enroulés, tissés, touffetés ou en feutre)	15	2,5	15	2,5	
57050080	Tapis et autres revêtements de sol, de laine ou de poils ainsi que des matières végétales, même confectionnés (à l'excl. de ceux à points noués ou enroulés, touffetés, et tissés ou en feutre mais non floqués)	15	2,5	15	2,5	
58	CHAPITRE 58 - TISSUS SPÉCIAUX; SURFACES TEXTILES TOUFFETÉES; DENTELLES; TAPISSERIES; PASSEMENTERIES; BRODERIES					
5801	Velours et peluches tissés et tissus de chenille (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)					
580110	Velours et peluches tissés et tissus de chenille, de laine ou de poils fins (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)					
58011000	Velours et peluches tissés et tissus de chenille, de laine ou de poils fins (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	15	2,5	15	2,5	
580121	Velours et peluches par la trame, non coupés, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)					
58012100	Velours et peluches par la trame, non coupés, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	15	2,5	15	2,5	
580122	Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)					
58012200	Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	15	2,5	15	2,5	
580123	Velours et peluches par la trame, coupés, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)					
58012300	Velours et peluches par la trame, coupés, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	15	2,5	15	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
580126	Tissus de chenille, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)					
58012600	Tissus de chenille, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	15	2,5	15	2,5	
580127	Velours et peluches par la chaîne, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)					
58012700	Velours et peluches par la chaîne, de coton (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	15	2,5	15	2,5	
580131	Velours et peluches par la trame, non coupés, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)					
58013100	Velours et peluches par la trame, non coupés, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	15	2,5	15	2,5	
580132	Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)					
58013200	Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	15	2,5	15	2,5	
580133	Velours et peluches par la trame, coupés, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)					
58013300	Velours et peluches par la trame, coupés, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	15	2,5	15	2,5	
580136	Tissus de chenille, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)					
58013600	Tissus de chenille, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	15	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-arme2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
580137	Velours et peluches par la chaîne, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)					
58013700	Velours et peluches par la chaîne, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	15	2,5	15	2,5	
580190	Velours et peluches tissés et tissus de chenille (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées, des articles de rubanerie du n° 5806 et des articles de laine, de poils fins ou de fibres synthétiques ou artificielles)					
58019010	Velours et peluches tissés et tissus de chenille, de lin (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	15	2,5	15	2,5	
58019090	Velours et peluches tissés et tissus de chenille (à l'excl. des tissus bouclés du genre éponge, des surfaces textiles touffetées, des articles de rubanerie du n° 5806 et des articles de lin, de laine, de poils fins ou de fibres synthétiques et artificielles)	15	2,5	15	2,5	
5802	Tissus bouclés du genre éponge et surfaces textiles touffetées (à l'excl. des articles de rubanerie du n° 5806 ainsi que des tapis et autres revêtements de sol du n° 5703)					
580211	Tissus bouclés du genre éponge, en coton, écrus (à l'excl. des articles de rubanerie du n° 5806 ainsi que des tapis et autres revêtements de sol du n° 5703)					
58021100	Tissus bouclés du genre éponge, en coton, écrus (à l'excl. des articles de rubanerie du n° 5806 ainsi que des tapis et autres revêtements de sol du n° 5703)	10	2,5	10	2,5	
580219	Tissus bouclés du genre éponge, en coton (à l'excl. des tissus écrus, des articles de rubanerie du n° 5806 ainsi que des tapis et autres revêtements de sol du n° 5703)					
58021900	Tissus bouclés du genre éponge, en coton (à l'excl. des tissus écrus, des articles de rubanerie du n° 5806 ainsi que des tapis et autres revêtements de sol du n° 5703)	10	2,5	10	2,5	
580220	Tissus bouclés du genre éponge (à l'excl. des tissus en coton, des articles de rubanerie du n° 5806 ainsi que des tapis et autres revêtements de sol du n° 5703)					
58022000	Tissus bouclés du genre éponge (à l'excl. des tissus en coton, des articles de rubanerie du n° 5806 ainsi que des tapis et autres revêtements de sol du n° 5703)	15	2,5	Accusé de réception préfecture 971-239720011-201509221 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
580230	Surfaces textiles touffetées (à l'excl. des tapis et autres revêtements de sol du n° 5703)					
58023000	Surfaces textiles touffetées (à l'excl. des tapis et autres revêtements de sol du n° 5703)	15	2,5	15	2,5	
5803	Tissus à point de gaze (à l'excl. des articles de rubanerie du n° 5806)					
580300	Tissus à point de gaze (à l'excl. des articles de rubanerie du n° 5806)					
58030010	Tissus à point de gaze, de coton (à l'excl. des articles de rubanerie du n° 5806)	10	2,5	10	2,5	
58030030	Tissus à point de gaze, de soie ou de déchets de soie (à l'excl. des articles de rubanerie du n° 5806)	10	2,5	10	2,5	
58030090	Tissus à point de gaze (à l'excl. des tissus de coton, de soie ou de déchets de soie ainsi que des articles de rubanerie du n° 5806)	10	2,5	10	2,5	
5804	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des produits des n° 6002 à 6006)					
580410	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées					
58041010	Tulles et tulles-bobinots, unis	15	2,5	15	2,5	
58041090	Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées (à l'excl. des articles unis)	15	2,5	15	2,5	
580421	Dentelles à la mécanique, de fibres synthétiques ou artificielles, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des produits des n° 6002 à 6006)					
58042110	Dentelles aux fuseaux mécaniques, de fibres synthétiques ou artificielles, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des produits des n° 6002 à 6006)	15	2,5	15	2,5	
58042190	Dentelles à la mécanique, de fibres synthétiques ou artificielles, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des dentelles aux fuseaux mécaniques et des produits des n° 6002 à 6006)	15	2,5	15	2,5	
580429	Dentelles à la mécanique, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des articles de fibres synthétiques ou artificielles ainsi que des produits des n° 6002 à 6006)					
58042910	Dentelles aux fuseaux mécaniques, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des articles de fibres synthétiques ou artificielles ainsi que des produits des n° 6002 à 6006)	15	2,5	15	2,5	
58042990	Dentelles à la mécanique en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des articles de fibres synthétiques ou artificielles, des dentelles aux fuseaux mécaniques et des produits des n° 6002 à 6006)	15	2,5	15	2,5	
580430	Dentelles à la main, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des produits des n° 6002 à 6006)					
						Acquisé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
58043000	Dentelles à la main, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des produits des n° 6002 à 6006)	15	2,5	15	2,5	
5805	Tapisseries tissées à la main [genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et simil.] et tapisseries à l'aiguille [au petit point, au point de croix, p.ex.], même confectionnées (à l'excl. des tapisseries ayant > 100 ans d'âge ainsi que des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' ainsi que des tapis simil.)					
580500	Tapisseries tissées à la main [genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et simil.] et tapisseries à l'aiguille [au petit point, au point de croix, p.ex.], même confectionnées (à l'excl. des tapisseries ayant > 100 ans d'âge ainsi que des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' ainsi que des tapis simil.)					
58050000	Tapisseries tissées à la main [genre Gobelins, Flandres, Aubusson, Beauvais et simil.] et tapisseries à l'aiguille [au petit point, au point de croix, p.ex.], même confectionnées (à l'excl. des tapisseries ayant > 100 ans d'âge ainsi que des tapis dits 'kelim', 'kilim', 'schumacks', 'soumak' ou 'karamanie' ainsi que des tapis simil.)	15	2,5	15	2,5	
5806	Rubanerie en matières textiles, d'une largeur <= 30 cm (autre que les étiquettes, écussons et articles simil.); rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés [bolducs], n.d.a.					
580610	Rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge, d'une largeur <= 30 cm (autre que les étiquettes, écussons et articles simil.)					
58061000	Rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge, d'une largeur <= 30 cm (autre que les étiquettes, écussons et articles simil.)	15	2,5	15	2,5	
580620	Rubanerie, tissée, en matières textiles, contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, d'une largeur <= 30 cm (à l'excl. de la rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge ainsi que les étiquettes, écussons et articles simil.)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
58062000	Rubanerie, tissée, en matières textiles, contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, d'une largeur <= 30 cm (à l'excl. de la rubanerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge ainsi que les étiquettes, écussions et articles simil.)	15	2,5	15	2,5	
580631	Rubanerie, tissée, de coton, d'une largeur <= 30 cm, n.d.a.					
58063100	Rubanerie, tissée, de coton, d'une largeur <= 30 cm, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
580632	Rubanerie, tissée, de fibres synthétiques ou artificielles, d'une largeur <= 30 cm, n.d.a.					
58063210	Rubanerie, tissée, de fibres synthétiques ou artificielles, à lisières réelles, d'une largeur <= 30 cm, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
58063290	Rubanerie, tissée, de fibres synthétiques ou artificielles, sans lisières réelles, d'une largeur <= 30 cm, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
580639	Rubanerie, tissée, en matières textiles, d'une largeur <= 30 cm, n.d.a. (à l'excl. des articles de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles)					
58063900	Rubanerie, tissée, en matières textiles, d'une largeur <= 30 cm, n.d.a. (à l'excl. des articles de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles)	15	2,5	15	2,5	
580640	Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés [bolducs], d'une largeur <= 30 cm					
58064000	Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés [bolducs], d'une largeur <= 30 cm	15	2,5	15	2,5	
5807	Étiquettes, écussions et articles simil. en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés					
580710	Étiquettes, écussions et articles simil. en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, tissés, non brodés					
58071010	Étiquettes, écussions et articles simil. en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, tissés, avec inscriptions ou motifs obtenus par tissage	15	2,5	15	2,5	
58071090	Étiquettes, écussions et articles simil. en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, tissés, non brodés (à l'excl. des articles avec inscriptions ou motifs obtenus par tissage)	15	2,5	15	2,5	
580790	Étiquettes, écussions et articles simil. en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés (à l'excl. des articles tissés)					
58079010	Étiquettes, écussions et articles simil. en feutre ou en nontissés, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés	15	2,5	15	2,5	
58079090	Étiquettes, écussions et articles simil. en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés (à l'excl. des articles tissés et des articles en feutre ou en nontissés)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
5808	Tresses en matières textiles, en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues en matières textiles, en pièces, sans broderie (autres que ceux en bonneterie); glands, floches, olives, noix, pompons et articles simil., en matières textiles					
580810	Tresses en matières textiles, en pièces					
58081000	Tresses en matières textiles, en pièces	15	2,5	15	2,5	
580890	Articles de passementerie et articles ornementaux analogues en matières textiles, en pièces, sans broderie, et glands, floches, olives, noix, pompons et articles simil. en matières textiles (à l'excl. des tresses en pièces ainsi que des articles de passementerie et articles ornementaux analogues en bonneterie)					
58089000	Articles de passementerie et articles ornementaux analogues en matières textiles, en pièces, sans broderie, et glands, floches, olives, noix, pompons et articles simil. en matières textiles (à l'excl. des tresses en pièces ainsi que des articles de passementerie et articles ornementaux analogues en bonneterie)	15	2,5	15	2,5	
5809	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 5605, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages simil., n.d.a.					
580900	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 5605, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages simil., n.d.a.					
58090000	Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 5605, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages simil., n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
5810	Broderies sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs					
581010	Broderies chimiques ou aériennes, sur support de matières textiles, et broderies à fond découpé, en pièces, en bandes ou en motifs					
58101010	Broderies chimiques ou aériennes, sur support de matières textiles, et broderies à fond découpé, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur > 35 ₣ par kg poids net	15	2,5	15	2,5	
58101090	Broderies chimiques ou aériennes, sur support de matières textiles, et broderies à fond découpé, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur <= 35 ₣ par kg poids net	15	2,5	15	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
581091	Broderies de coton, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des broderies chimiques ou aériennes ainsi que des broderies à fond découpé)					
58109110	Broderies de coton, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur > 17,50 ₪ par kg poids net (à l'excl. des broderies chimiques ou aériennes ainsi que des broderies à fond découpé)	15	2,5	15	2,5	
58109190	Broderies de coton, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur <= 17,50 ₪ par kg poids net (à l'excl. des broderies chimiques ou aériennes ainsi que des broderies à fond découpé)	15	2,5	15	2,5	
581092	Broderies de fibres synthétiques ou artificielles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des broderies chimiques ou aériennes ainsi que des broderies à fond découpé)					
58109210	Broderies de fibres synthétiques ou artificielles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur > 17,50 ₪ par kg poids net (à l'excl. des broderies chimiques ou aériennes ainsi que des broderies à fond découpé)	15	2,5	15	2,5	
58109290	Broderies de fibres synthétiques ou artificielles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur <= 17,50 ₪ par kg poids net (à l'excl. des broderies chimiques ou aériennes ainsi que des broderies à fond découpé)	15	2,5	15	2,5	
581099	Broderies de matières textiles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs (à l'excl. des broderies en coton ou en fibres synthétiques ou artificielles, des broderies chimiques ou aériennes et des broderies à fond découpé)					
58109910	Broderies de matières textiles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur > 17,50 ₪ par kg poids net (à l'excl. des broderies en coton ou en fibres synthétiques ou artificielles, des broderies chimiques ou aériennes et des broderies à fond découpé)	15	2,5	15	2,5	
58109990	Broderies de matières textiles, sur support de matières textiles, en pièces, en bandes ou en motifs, d'une valeur <= 17,50 ₪ par kg poids net (à l'excl. des broderies en coton ou en fibres synthétiques ou artificielles, des broderies chimiques ou aériennes et des broderies à fond découpé)	15	2,5	15	2,5	
5811	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement (à l'excl. des broderies du n° 5810 ainsi que des articles de literie ou d'ameublement rembourrés)					

Accusé de réception en préfecture
971-239720014-20150922\annee2-15-1473-1-

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
581100	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement (à l'excl. des broderies du n° 5810 ainsi que des articles de literie ou d'ameublement rembourrés)					
58110000	Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement (à l'excl. des broderies du n° 5810 ainsi que des articles de literie ou d'ameublement rembourrés)	10	2,5	10	2,5	
59	CHAPITRE 59 - TISSUS IMPRÉGNÉS, ENDUISTS, RECOUVERTS OU STRATIFIÉS; ARTICLES TECHNIQUES EN MATIÈRES TEXTILES					
5901	Tissus enduits de colle ou de matières amyloacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages simil.; toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus simil. raidis des types utilisés pour la chapellerie (à l'excl. des tissus enduits de matière plastique)					
590110	Tissus enduits de colle ou de matières amyloacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages simil.					
59011000	Tissus enduits de colle ou de matières amyloacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages simil.	10	2,5	10	2,5	
590190	Toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus simil. raidis des types utilisés pour la chapellerie (à l'excl. des tissus enduits de matière plastique)					
59019000	Toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus simil. raidis des types utilisés pour la chapellerie (à l'excl. des tissus enduits de matière plastique)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
5902	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose, adhérées ou non, imprégnées ou non de caoutchouc ou de matière plastique					
590210	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, adhérées ou non, imprégnées ou non de caoutchouc ou de matière plastique					
59021010	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, imprégnées de caoutchouc	10	2,5	10	2,5	
59021090	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, adhérées ou non, imprégnées ou non de matière plastique (à l'excl. des produits imprégnés de caoutchouc)	10	2,5	10	2,5	
590220	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyesters, adhérées ou non, imprégnées ou non de caoutchouc ou de matière plastique					
59022010	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyesters, imprégnées de caoutchouc	10	2,5	10	2,5	
59022090	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyesters, adhérées ou non, imprégnées ou non de matière plastique (à l'excl. des produits imprégnés de caoutchouc)	10	2,5	10	2,5	
590290	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose, adhérées ou non, imprégnées ou non de caoutchouc ou de matière plastique					
59029010	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose, imprégnées de caoutchouc	10	2,5	10	2,5	
59029090	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscose, adhérées ou non, imprégnées ou non de matière plastique (à l'excl. des produits imprégnés de caoutchouc)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
5903	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique (sauf nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose, tissus imprégnés ou enduits ayant le caractère de revêtements muraux et tissus enduits ou recouverts de matière plastique utilisés comme revêtements de sol)					
590310	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de poly[chlorure de vinyle] ou stratifiés avec du poly[chlorure de vinyle] (à l'excl. des tissus imprégnés ou enduits de poly[chlorure de vinyle] ayant le caractère de revêtements muraux ainsi que des tissus enduits ou recouverts de poly[chlorure de vinyle] conçus pour être utilisés comme revêtements de sol)					
59031010	Tissus imprégnés de poly[chlorure de vinyle] (à l'excl. des tissus ayant le caractère de revêtements muraux)	10	2,5	10	2,5	
59031090	Tissus enduits ou recouverts de poly[chlorure de vinyle] ou stratifiés avec du poly[chlorure de vinyle] (à l'excl. des tissus enduits de poly[chlorure de vinyle] ayant le caractère de revêtements muraux ainsi que des tissus enduits ou recouverts de poly[chlorure de vinyle] conçus pour être utilisés comme revêtements de sol)	10	2,5	10	2,5	
590320	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de polyuréthane ou stratifiés avec du polyuréthane (à l'excl. des tissus imprégnés ou enduits de polyuréthane ayant le caractère de revêtements muraux ainsi que des tissus enduits ou recouverts de polyuréthane conçus pour être utilisés comme revêtements de sol)					
59032010	Tissus imprégnés de polyuréthane (à l'excl. des tissus ayant le caractère de revêtements muraux)	10	2,5	10	2,5	
59032090	Tissus enduits ou recouverts de polyuréthane ou stratifiés avec du polyuréthane (à l'excl. des tissus imprégnés ou enduits de polyuréthane ayant le caractère de revêtements muraux ainsi que des tissus enduits ou recouverts de polyuréthane conçus pour être utilisés comme revêtements de sol)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
590390	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques autres que poly[chlorure de vinyle] ou polyuréthane ou stratifiés avec des matières plastiques autres que poly[chlorure de vinyle] ou polyuréthane (sauf nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyamides, polyesters ou rayonne viscose et tissus imprégnés ou enduits ayant le caractère de revêtements muraux ou bien enduits ou recouverts de matières plastiques et utilisés comme revêtements de sol)					
59039010	Tissus imprégnés de matières plastiques autres que le poly[chlorure de vinyle] ou le polyuréthane (à l'excl. des tissus ayant le caractère de revêtements muraux)	10	2,5	10	2,5	
59039091	Tissus enduits, recouverts ou stratifiés avec des dérivés de la cellulose ou des matières plastiques autres que le poly[chlorure de vinyle] ou le polyuréthane, la matière textile constituant l'endroit (à l'excl. des tissus ayant le caractère de revêtements muraux)	10	2,5	10	2,5	
59039099	Tissus enduits, recouverts ou stratifiés avec des matières plastiques autres que le poly[chlorure de vinyle] ou le polyuréthane (sauf tissus dont la matière textile constitue l'endroit, nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de polyamides, polyesters ou rayonne viscose et tissus imprégnés ou enduits ayant le caractère de revêtements muraux ou bien enduits ou recouverts de matières plastiques et utilisés comme revêtements de sol)	10	2,5	10	2,5	
5904	Linoléums, même découpés; revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés					
590410	Linoléums, même découpés					
59041000	Linoléums, même découpés	10	2,5	10	2,5	
590490	Revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés (à l'excl. des linoléums)					
59049000	Revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés (à l'excl. des linoléums)	10	2,5	10	2,5	
5905	Revêtements muraux en matières textiles					
590500	Revêtements muraux en matières textiles					
59050010	Revêtements muraux consistant en fils disposés parallèlement sur un support	10	2,5	10	2,5	
59050030	Revêtements muraux de lin (à l'excl. des revêtements consistant en fils disposés parallèlement sur un support)	10	2,5	10	2,5	
59050050	Revêtements muraux de jute (à l'excl. des revêtements consistant en fils disposés parallèlement sur un support)	10	2,5	10	2,5	Accusé de réception préfecture 971-239720014-20150922-annee2-15-1473-1

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
59050070	Revêtements muraux de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des revêtements consistant en fils disposés parallèlement sur un support)	10	2,5	10	2,5	
59050090	Revêtements muraux en matières textiles (à l'excl. des revêtements de lin, de jute ou de fibres synthétiques ou artificielles ainsi que des revêtements consistant en fils disposés parallèlement sur un support)	10	2,5	10	2,5	
5906	Tissus caoutchoutés (à l'excl. des nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides)					
590610	Rubans adhésifs en tissus caoutchoutés, d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des rubans adhésifs imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires)					
59061000	Rubans adhésifs en tissus caoutchoutés, d'une largeur <= 20 cm (à l'excl. des rubans adhésifs imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
590691	Tissus caoutchoutés de bonneterie, n.d.a.					
59069100	Tissus caoutchoutés de bonneterie, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
590699	Tissus caoutchoutés (à l'excl. des tissus de bonneterie, des rubans adhésifs d'une largeur <= 20 cm et des nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose)					
59069910	Nappes de fils textiles parallélisés et agglomérés entre eux au moyen de caoutchouc	10	2,5	10	2,5	
59069990	Tissus caoutchoutés, n.d.a. (à l'excl. des tissus de bonneterie, des rubans adhésifs d'une largeur <= 20 cm, des nappes de fils textiles parallélisés et agglomérés entre eux au moyen de caoutchouc ainsi que des nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscose)	10	2,5	10	2,5	
5907	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n.d.a.; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues					
590700	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n.d.a.; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues					
59070000	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts, n.d.a.; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues	10	2,5	10	2,5	
5908	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou simil.; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés (à l'excl. des mèches recouvertes de cires [du genre des rats de caves du n° 3406], des mèches et des cordeaux détonants ainsi que des mèches consistant en fils textiles ou en fibres de verre)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
590800	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou simil.; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés (à l'excl. des mèches recouvertes de cires [du genre des rats de caves du n° 3406], des mèches et des cordeaux détonants ainsi que des mèches consistant en fils textiles ou en fibres de verre)					
59080000	Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou simil.; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés (à l'excl. des mèches recouvertes de cires [du genre des rats de caves du n° 3406], des mèches et des cordeaux détonants ainsi que des mèches consistant en fils textiles ou en fibres de verre)	7	2,5	7	2,5	
5909	Tuyaux pour pompes et tuyaux simil., en matières textiles, même imprégnés ou enduits, même avec armatures ou accessoires en autres matières					
590900	Tuyaux pour pompes et tuyaux simil., en matières textiles, même imprégnés ou enduits, même avec armatures ou accessoires en autres matières					
59090010	Tuyaux pour pompes et tuyaux simil., de fibres synthétiques, même imprégnés ou enduits, même avec armatures ou accessoires en autres matières	7	2,5	7	2,5	
59090090	Tuyaux pour pompes et tuyaux simil., en matières textiles, même imprégnés ou enduits, même avec armatures ou accessoires en autres matières (à l'excl. des tuyaux de fibres synthétiques)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
5910	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières (sauf produits d'une épaisseur < 3 mm, présentés en longueur indéterminée ou découpés en longueur, courroies consistant en tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés avec du caoutchouc ou bien fabriquées au moyen de fils ou ficelles préalablement imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc)					
591000	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières (sauf produits d'une épaisseur < 3 mm, présentés en longueur indéterminée ou découpés en longueur, courroies consistant en tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés avec du caoutchouc ou bien fabriquées au moyen de fils ou ficelles préalablement imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc)					
59100000	Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières (sauf produits d'une épaisseur < 3 mm, présentés en longueur indéterminée ou découpés en longueur, courroies consistant en tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés avec du caoutchouc ou bien fabriquées au moyen de fils ou ficelles préalablement imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc)	7	2,5	7	2,5	
5911	Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du présent chapitre, en matières textiles					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
591110	Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y.c. les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples					
59111000	Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y.c. les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples	7	2,5	7	2,5	
591120	Gazes et toiles à bluter, même confectionnées					
59112000	Gazes et toiles à bluter, même confectionnées	7	2,5	7	2,5	
591131	Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines simil. [à pâte, à amiante-ciment, p.ex.], d'un poids < 650 g/m²					
59113111	Tissus feutrés ou non de fibres synthétiques, sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier, d'un poids < 650 g/m ² (toiles de formation, par exemple)	7	2,5	7	2,5	
59113119	Tissus et feutres de soie ou de fibres artificielles, sans fin ou munis de moyen de jonction, des types utilisés sur les machines à papier, y.c. les tissus et feutres de soie ou de fibres synthétiques et artificielles des types utilisés sur des machines simil. [à pâte, à amiante-ciment, p.ex.], d'un poids < 650 g/m ²	7	2,5	7	2,5	
59113190	Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines simil. [à pâte, à amiante-ciment, p.ex.], d'un poids < 650 g/m ² (à l'excl. des tissus et feutres de soie ou de fibres synthétiques ou artificielles)	7	2,5	7	2,5	
591132	Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines simil. [à pâte, à amiante-ciment, p.ex.], d'un poids >= 650 g/m²					
59113211	Tissus ayant une couche de natte fixée par aiguilletage, de soie, de fibres synthétiques ou artificielles, sans fin ou munis de moyen de jonction, des types utilisés sur les machines à papier, d'un poids >= 650 g/m ² (feutres de presse, par exemple)	7	2,5	7	2,5	
59113219	Tissus et feutres de soie ou de fibres synthétiques ou artificielles, sans fin ou munis de moyen de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines simil., d'un poids >= 650 g/m ² (à l'excl. des tissus ayant une couche de natte fixée par aiguilletage, feutres de presse)	7	2,5	7	2,5	
59113290	Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines simil. [à pâte, à amiante-ciment, p.ex.], d'un poids >= 650 g/m ² (à l'excl. des tissus et feutres de soie ou de fibres synthétiques ou artificielles)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720011-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
591140	Étreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y.c. ceux en cheveux					
59114000	Étreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y.c. ceux en cheveux	7	2,5	7	2,5	
591190	Produits et articles textiles pour usages techniques, en matières textiles, visés à la note 7 du présent chapitre, n.d.a.					
59119010	Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du présent chapitre, en feutre, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
59119090	Produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du présent chapitre, en matières textiles, n.d.a. (à l'excl. des produits et articles en feutre)	7	2,5	7	2,5	
60	CHAPITRE 60 - ÉTOFFES DE BONNETERIE					
6001	Velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', et étoffes bouclées, en bonneterie					
600110	Étoffes dites 'à longs poils', en bonneterie					
60011000	Étoffes dites 'à longs poils', en bonneterie	10	2,5	10	2,5	
600121	Étoffes à boucles, en bonneterie, de coton					
60012100	Étoffes à boucles, en bonneterie, de coton	10	2,5	10	2,5	
600122	Étoffes à boucles, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles					
60012200	Étoffes à boucles, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles	10	2,5	10	2,5	
600129	Étoffes à boucles, en bonneterie (autres que de coton, de fibres synthétiques ou artificielles)					
60012900	Étoffes à boucles, en bonneterie (autres que de coton, de fibres synthétiques ou artificielles)	10	2,5	10	2,5	
600191	Velours et peluches, en bonneterie, de coton (à l'excl. des étoffes dites 'à longs poils')					
60019100	Velours et peluches, en bonneterie, de coton (à l'excl. des étoffes dites 'à longs poils')	10	2,5	10	2,5	
600192	Velours et peluches, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des étoffes dites 'à longs poils')					
60019200	Velours et peluches, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles (à l'excl. des étoffes dites 'à longs poils')	10	2,5	10	2,5	
600199	Velours et peluches, en bonneterie (autres que de coton, de fibres synthétiques ou artificielles et à l'excl. des étoffes dites 'à longs poils')					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
60019900	Velours et peluches, en bonneterie (autres que de coton, de fibres synthétiques ou artificielles et à l'excl. des étoffes dites 'à longs poils')	10	2,5	10	2,5	
6002	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc (à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
600240	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, à teneur en fils d'élastomères >= 5% en poids (sans fils de caoutchouc et à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60024000	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, à teneur en fils d'élastomères >= 5% en poids (sans fils de caoutchouc et à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600290	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, à teneur en fils d'élastomères et de caoutchouc ou uniquement de caoutchouc >= 5% en poids (à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)					
60029000	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, à teneur en fils d'élastomères et de caoutchouc ou uniquement de caoutchouc >= 5% en poids (à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6003	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
600310	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, de laine ou poils fins (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60031000	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, de laine ou poils fins (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600320	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, de coton (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60032000	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, de coton (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
600330	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, de fibres synthétiques (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60033010	Dentelles Raschel d'une largeur <= 30 cm, de fibres synthétiques (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc)	10	2,5	10	2,5	
60033090	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, de fibres synthétiques (sauf dentelles Raschel et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	10	2,5	10	2,5	
600340	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, de fibres artificielles (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)					
60034000	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, de fibres artificielles (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
600390	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm (autres que de coton, de fibres synthétiques ou artificielles, de laine ou poils fins et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)					
60039000	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm (autres que de coton, de fibres synthétiques ou artificielles, de laine ou poils fins et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées ainsi que des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)	10	2,5	10	2,5	
6004	Étoffes de bonneterie d'une largeur > 30 cm, contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc (à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
600410	Étoffes de bonneterie d'une largeur > 30 cm, teneur en fils d'élastomères >= 5% en poids (sans fils de caoutchouc et à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60041000	Étoffes de bonneterie d'une largeur > 30 cm, teneur en fils d'élastomères >= 5% en poids (sans fils de caoutchouc et à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
600490	Étoffes de bonneterie d'une largeur > 30 cm, à teneur en fils d'élastomères et de caoutchouc ou uniquement de caoutchouc >= 5% en poids (à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60049000	Étoffes de bonneterie d'une largeur > 30 cm, à teneur en fils d'élastomères et de caoutchouc ou uniquement de caoutchouc >= 5% en poids (à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
6005	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
600521	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, écrues ou blanchies (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60052100	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, écrues ou blanchies (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
600522	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, teintes (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60052200	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, teintes (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600523	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, en fils de diverses couleurs (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60052300	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, en fils de diverses couleurs (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600524	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, imprimées (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. Les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
60052400	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de coton, imprimées (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600531	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écrues ou blanchies (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60053110	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écrues ou blanchies, pour rideaux et vitrages (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
60053150	Dentelles Raschel de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écrues ou blanchies (sauf pour rideaux et vitrages et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc)	10	2,5	10	2,5	
60053190	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écrues ou blanchies (sauf pour rideaux et vitrages, dentelles Raschel et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600532	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintes (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
60053210	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintes (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
60053250	Dentelles Raschel de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintes (sauf pour rideaux et vitrages et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc)	10	2,5	10	2,5	
60053290	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintes (sauf pour rideaux et vitrages, dentelles Raschel et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600533	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, en fils de diverses couleurs (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60053310	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, en fils de diverses couleurs (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
60053350	Dentelles Raschel de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, en fils de diverses couleurs (sauf pour rideaux et vitrages et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc)	10	2,5	10	2,5	
60053390	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, en fils de diverses couleurs (sauf pour rideaux et vitrages, dentelles Raschel et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
600534	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, imprimées (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60053410	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, imprimées (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
60053450	Dentelles Raschel de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, imprimées (sauf pour rideaux et vitrages et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc)	10	2,5	10	2,5	
60053490	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, imprimées (sauf pour rideaux et vitrages, dentelles Raschel et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600541	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, écrues ou blanchies (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60054100	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, écrues ou blanchies (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600542	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, teintes (à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					

Accusé de réception en préfecture
971-239720014-20150922/anne2-15-1473-1-

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
60054200	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, teintes (à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600543	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, en fils de diverses couleurs (à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60054300	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, en fils de diverses couleurs (à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600544	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, imprimées (à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, pelu					
60054400	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, imprimées (à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600590	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm (sauf de fibres synthétiques ou artificielles, coton, et à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60059010	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm, de laine ou poils fins (à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
60059090	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, d'une largeur > 30 cm (sauf de fibres synthétiques ou artificielles, coton, laine ou poils fins et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
6006	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
600610	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de laine ou de poils fins (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60061000	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de laine ou de poils fins (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600621	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de coton, écrues ou blanchies (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc a					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
60062100	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de coton, écrues ou blanchies (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600622	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de coton, teintes (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60062200	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de coton, teintes (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600623	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de coton, en fils de diverses couleurs (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60062300	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de coton, en fils de diverses couleurs (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
600624	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de coton, imprimées (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60062400	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de coton, imprimées (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600631	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écrues ou blanchies (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60063110	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écrues ou blanchies, pour rideaux et vitrages (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
60063190	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, écrues ou blanchies (sauf pour rideaux et vitrages, étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
600632	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintes (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60063210	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintes, pour rideaux et vitrages (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
60063290	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, teintes (sauf pour rideaux et vitrages, étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600633	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, en fils de diverses couleurs (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60063310	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, en fils de diverses couleurs, pour rideaux et vitrages (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
60063390	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, en fils de diverses couleurs (sauf pour rideaux et vitrages, étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
600634	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, imprimées (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60063410	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, imprimées, pour rideaux et vitrages (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
60063490	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres synthétiques, imprimées (sauf pour rideaux et vitrages, étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600641	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, écrues ou blanchies (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils					
60064100	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, écrues ou blanchies (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600642	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, teintes (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids >= 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
60064200	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, teintes (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600643	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, en fils de diverses couleurs (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60064300	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, en fils de diverses couleurs (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
600644	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, imprimées (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc)					
60064400	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm, de fibres artificielles, imprimées (sauf étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
600690	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm (sauf de fibres synthétiques ou artificielles, coton, laine ou poils fins, étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)					
60069000	Étoffes de bonneterie, d'une largeur > 30 cm (sauf de fibres synthétiques ou artificielles, coton, laine ou poils fins, étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, et à l'excl. de celles contenant en poids \geq 5% de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc ainsi que des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)	10	2,5	10	2,5	
61	CHAPITRE 61 - VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DU VÊTEMENT, EN BONNETERIE					
6101	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)					
610120	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)					
61012010	Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets	10	2,5	10	2,5	
61012090	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	10	2,5	10	2,5	
610130	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (sauf costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
61013010	Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets	10	2,5	10	2,5	
61013090	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (sauf costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	10	2,5	10	2,5	
610190	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour hommes et garçonnets (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)					
61019020	Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles)	10	2,5	10	2,5	
61019080	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	10	2,5	10	2,5	
6102	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)					
610210	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)					
61021010	Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes	10	2,5	10	2,5	
61021090	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)	10	2,5	10	2,5	
610220	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)					
61022010	Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes	10	2,5	10	2,5	
61022090	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
610230	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)					
61023010	Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	10	2,5	10	2,5	
61023090	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)	10	2,5	10	2,5	
610290	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)					
61029010	Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles)	10	2,5	10	2,5	
61029090	Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes et pantalons)	10	2,5	10	2,5	
6103	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (sauf anoraks et articles simil., gilets séparés, survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)					
610310	Costumes ou complets en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)					
61031010	Costumes ou complets en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets, de laine ou de poils fins (sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
61031090	Costumes ou complets en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de laine ou de poils fins, survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B Accusé de réception en préfecture 971-239720014-20150922 annexe2-15-1473-1

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
610322	Ensembles en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)					
61032200	Ensembles en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
610323	Ensembles en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (sauf ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)					
61032300	Ensembles en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (sauf ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
610329	Ensembles en bonneterie, de matières textiles, pour hommes et garçonnets (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)					
61032900	Ensembles en bonneterie, de matières textiles, pour hommes et garçonnets (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
610331	Vestons en bonneterie, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (sauf anoraks et articles simil.)					
61033100	Vestons en bonneterie, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
610332	Vestons en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf anoraks et articles simil.)					
61033200	Vestons en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
610333	Vestons en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (sauf anoraks et articles simil.)					
61033300	Vestons en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
610339	Vestons en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf anoraks et articles simil.)					
61033900	Vestons en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
610341	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts en bonneterie, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (sauf caleçons et slips de bain)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
61034100	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts en bonneterie, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (sauf caleçons et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
610342	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf caleçons et slips de bain)					
61034200	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf caleçons et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
610343	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (sauf caleçons et slips de bain)					
61034300	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (sauf caleçons et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
610349	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques et sauf caleçons et slips de bain)					
61034900	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques et sauf caleçons et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
6104	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, pour femmes ou fillettes (sauf anoraks et articles simil., combinaisons, fonds de robe, jupons, slips et culottes, survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)					
610413	Costumes tailleurs en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons de ski et maillots, culottes et slips de bain)					
61041300	Costumes tailleurs en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons de ski et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
610419	Costumes tailleurs en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de fibres synthétiques et à l'excl. des combinaisons de ski et maillots, des culottes et slips de bain)					
61041920	Costumes tailleurs en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes, de coton (à l'excl. des combinaisons de ski et maillots, des culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
61041990	Costumes tailleurs en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de fibres synthétiques ou de coton et à l'excl. des combinaisons de ski et maillots, des culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
610422	Ensembles en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)					
61042200	Ensembles en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
610423	Ensembles en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)					
61042300	Ensembles en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
610429	Ensembles en bonneterie, de matières textiles, pour femmes et fillettes (sauf de coton, fibres synthétiques et à l'excl. d'ensembles de ski et maillots, des culottes et slips de bain)					
61042910	Ensembles en bonneterie, de matières textiles, pour femmes et fillettes (sauf de coton, fibres synthétiques et à l'excl. d'ensembles de ski et maillots, des culottes et slips de bain) de laine ou de poils fins	10	2,5	0	1,5	B
61042990	Ensembles en bonneterie, de matières textiles, pour femmes et fillettes (sauf de coton, fibres synthétiques et à l'excl. d'ensembles de ski et maillots, des culottes et slips de bain) autres	10	2,5	0	1,5	B
610431	Vestes en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf anoraks et articles simil.)					
61043100	Vestes en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
610432	Vestes en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf anoraks et articles simil.)					
61043200	Vestes en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
610433	Vestes en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf anoraks et articles simil.)					
61043300	Vestes en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
610439	Vestes en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques et sauf anoraks et articles simil.)					
61043900	Vestes en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques et sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
610441	Robes en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons et fonds de robes)					
61044100	Robes en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons et fonds de robes)	10	2,5	0	1,5	B
610442	Robes en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons et fonds de robes)					
61044200	Robes en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons et fonds de robes)	10	2,5	0	1,5	B
610443	Robes en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons et fonds de robes)					
61044300	Robes en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons et fonds de robes)	10	2,5	0	1,5	B
610444	Robes en bonneterie, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons et fonds de robes)					
61044400	Robes en bonneterie, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons et fonds de robes)	10	2,5	0	1,5	B
610449	Robes en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf combinaisons et fonds de robes)					
61044900	Robes en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf combinaisons et fonds de robes)	10	2,5	0	1,5	B
610451	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf jupons)					
61045100	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf jupons)	10	2,5	0	1,5	B
610452	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf jupons)					
61045200	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf jupons)	10	2,5	0	1,5	B
610453	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf jupons)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
61045300	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf jupons)	10	2,5	0	1,5	B
610459	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf jupons)					
61045900	Jupes et jupes-culottes, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf jupons)	10	2,5	0	1,5	B
610461	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf slips et culottes et maillots, culottes et slips de bain)					
61046100	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf slips et culottes et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
610462	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, salopettes à bretelles et shorts, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf slips et culottes et maillots, culottes et slips de bain)					
61046200	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, salopettes à bretelles et shorts, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf slips et culottes et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
610463	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, salopettes à bretelles et shorts, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)					B
61046300	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, salopettes à bretelles et shorts, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
610469	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, salopettes à bretelles et shorts, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)					B
61046900	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, salopettes à bretelles et shorts, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6105	Chemises et chemisettes, en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)					
610510	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)					
61051000	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	10	2,5	0	1,5	B
610520	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)					
61052010	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	10	2,5	0	1,5	B
61052090	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	10	2,5	0	1,5	B
610590	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)					
61059010	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	10	2,5	0	1,5	B
61059090	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)	10	2,5	0	1,5	B
6106	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)					
610610	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)					
61061000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)	10	2,5	10	2,5	
610620	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
61062000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)	10	2,5	10	2,5	
610690	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf T-shirts et gilets de corps)					
61069010	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)	10	2,5	10	2,5	
61069030	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de soie ou déchets de soie, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)	10	2,5	10	2,5	
61069050	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de lin ou de ramie, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)	10	2,5	10	2,5	
61069090	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles, laine ou poils fins, soie ou déchets de soie, lin ou ramie et sauf T-shirts et gilets de corps)	10	2,5	10	2,5	
6107	Slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, pour hommes ou garçonnets (sauf maillots de corps)					
610711	Slips et caleçons, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets					
61071100	Slips et caleçons, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets	10	2,5	0	1,5	B
610712	Slips et caleçons, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets					
61071200	Slips et caleçons, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets	10	2,5	0	1,5	B
610719	Slips et caleçons, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de coton ou fibres synthétiques ou artificielles)					
61071900	Slips et caleçons, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de coton ou fibres synthétiques ou artificielles)	10	2,5	0	1,5	B
610721	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf maillots de corps)					
61072100	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf maillots de corps)	10	2,5	0	1,5	B
610722	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (sauf maillots de corps)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
61072200	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (sauf maillots de corps)	10	2,5	0	1,5	B
610729	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf maillots de corps)					
61072900	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf maillots de corps)	10	2,5	0	1,5	B
610791	Peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets					
61079100	Peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets	10	2,5	0	1,5	B
610799	Peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de coton)					
61079900	Peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de coton)	10	2,5	0	1,5	B
6108	Combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, culottes, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts, gilets de corps, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)					
610811	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)					
61081100	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, de fibres synthétiques ou artificielles, en bonneterie, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)	10	2,5	10	2,5	
610819	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de fibres synthétiques ou artificielles et sauf T-shirts et gilets de corps)					
61081900	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de fibres synthétiques ou artificielles et sauf T-shirts et gilets de corps)	10	2,5	10	2,5	
610821	Slips et culottes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
61082100	Slips et culottes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes	10	2,5	10	2,5	
610822	Slips et culottes, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes					
61082200	Slips et culottes, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes	10	2,5	10	2,5	
610829	Slips et culottes, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de coton ou fibres synthétiques ou artificielles)					
61082900	Slips et culottes, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de coton ou fibres synthétiques ou artificielles)	10	2,5	10	2,5	
610831	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts, gilets de corps et déshabillés)					
61083100	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts, gilets de corps et déshabillés)	10	2,5	10	2,5	
610832	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts, gilets de corps et déshabillés)					
61083200	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts, gilets de corps et déshabillés)	10	2,5	10	2,5	
610839	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles et sauf T-shirts, gilets de corps et déshabillés)					
61083900	Chemises de nuit et pyjamas, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de coton ou de fibres synthétiques ou artificielles et sauf T-shirts, gilets de corps et déshabillés)	10	2,5	10	2,5	
610891	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf gilets de corps, combinaisons et fonds de robe, jupons, slips et culottes, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)					
61089100	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf gilets de corps, combinaisons et fonds de robe, jupons, slips et culottes, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)	10	2,5	10	2,5	
610892	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf gilets de corps, combinaisons et fonds de robe, jupons, slips et culottes, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)					

Accusé de réception en préfecture
971-239720011-201509221-anne2-15-1473-1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
61089200	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf gilets de corps, combinaisons et fonds de robe, jupons, slips et culottes, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)	10	2,5	10	2,5	
610899	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de coton ou fibres synthétiques ou artificielles et sauf gilets de corps, combinaisons et fonds de robe, jupons, slips et culottes, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)					
61089900	Déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de coton ou fibres synthétiques ou artificielles et sauf gilets de corps, combinaisons et fonds de robe, jupons, slips et culottes, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)	10	2,5	10	2,5	
6109	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie					
610910	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de coton,					
61091000	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de coton,	10	2,5	0	2,5	B
610990	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton)					
61099020	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de laine ou de poils fins ou de fibres synthétiques ou artificielles	10	2,5	0	2,5	B
61099090	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles, laine ou poils fins)	10	2,5	0	2,5	B
6110	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie (sauf gilets ouatinés)					
611011	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de laine (sauf gilets ouatinés)					
61101110	Chandails et pull-overs, en bonneterie, teneur en poids de laine >= 50%, poids par unité >= 600 g	10	2,5	10	2,5	
61101130	Chandails et pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de laine, pour hommes ou garçonnets (sauf chandails et pull-overs à teneur en poids de laine >= 50%, poids par unité >= 600 g et sauf gilets ouatinés)	10	2,5	10	2,5	
61101190	Chandails et pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de laine, pour femmes ou fillettes (sauf chandails et pull-overs à teneur en poids de laine >= 50%, poids par unité >= 600 g et sauf gilets ouatinés)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
611012	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de poils de chèvre du Cachemire (sauf gilets ouatinés)					
61101210	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de poils de chèvre du Cachemire, pour hommes ou garçonnets (sauf gilets ouatinés)	10	2,5	10	2,5	
61101290	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de poils de chèvre du Cachemire, pour femmes ou fillettes (sauf gilets ouatinés)	10	2,5	10	2,5	
611019	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de poils fins (sauf de poils de chèvre du Cachemire et à l'excl. des gilets ouatinés)					
61101910	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de poils fins, pour hommes ou garçonnets (sauf de poils de chèvre du Cachemire et à l'excl. des gilets ouatinés)	10	2,5	10	2,5	
61101990	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de poils fins, pour femmes ou fillettes (sauf de poils de chèvre du Cachemire et à l'excl. des gilets ouatinés)	10	2,5	10	2,5	
611020	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de coton (sauf gilets ouatinés)					
61102010	Sous-pulls en bonneterie, de coton	10	2,5	10	2,5	
61102091	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf sous-pulls et gilets ouatinés)	10	2,5	10	2,5	
61102099	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf sous-pulls et gilets ouatinés)	10	2,5	10	2,5	
611030	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles (sauf gilets ouatinés)					
61103010	Sous-pulls en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles	10	2,5	10	2,5	
61103091	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (sauf sous-pulls et gilets ouatinés)	10	2,5	10	2,5	
61103099	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf sous-pulls et gilets ouatinés)	10	2,5	10	2,5	
611090	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., y.c. les sous-pulls, en bonneterie, de matières textiles (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf gilets ouatinés)					
61109010	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de lin ou de ramie (sauf gilets ouatinés)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
61109090	Chandails, pull-overs, cardigans, gilets et articles simil., en bonneterie, de matières textiles (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, lin ou ramie et sauf gilets ouatinés)	10	2,5	10	2,5	
6111	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, pour bébés (sauf bonnets)					
611120	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de coton, pour bébés (sauf gants et bonnets)					
61112010	Gants en bonneterie, de coton, pour bébés	10	2,5	10	2,5	
61112090	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de coton, pour bébés (sauf gants et bonnets)	10	2,5	10	2,5	
611130	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour bébés (sauf bonnets)					
61113010	Gants en bonneterie, de fibres synthétiques, pour bébés	10	2,5	10	2,5	
61113090	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour bébés (sauf gants et bonnets)	10	2,5	10	2,5	
611190	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de matières textiles, pour bébés (sauf de coton, fibres synthétiques et sauf bonnets)					
61119011	Gants en bonneterie, de laine ou poils fins, pour bébés	10	2,5	10	2,5	
61119019	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de laine ou poils fins, pour bébés (sauf gants et bonnets)	10	2,5	10	2,5	
61119090	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie, de matières textiles, pour bébés (sauf de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf bonnets)	10	2,5	10	2,5	
6112	Survêtements de sport 'trainings', combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie					
611211	Survêtements de sport [trainings], en bonneterie, de coton					
61121100	Survêtements de sport [trainings], en bonneterie, de coton	10	2,5	10	2,5	
611212	Survêtements de sport [trainings], en bonneterie, de fibres synthétiques					
61121200	Survêtements de sport [trainings], en bonneterie, de fibres synthétiques	10	2,5	10	2,5	
611219	Survêtements de sport [trainings], en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton ou fibres synthétiques)					
61121900	Survêtements de sport [trainings], en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton ou fibres synthétiques)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
611220	Combinaisons et ensembles de ski, en bonneterie					
61122000	Combinaisons et ensembles de ski, en bonneterie	10	2,5	10	2,5	
611231	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets					
61123110	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5%, pour hommes ou garçonnets	10	2,5	10	2,5	
61123190	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (sauf à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5%)	10	2,5	10	2,5	
611239	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf de fibres synthétiques)					
61123910	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5%, pour hommes ou garçonnets (sauf de fibres synthétiques)	10	2,5	10	2,5	
61123990	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (sauf à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5% et sauf fibres synthétiques)	10	2,5	10	2,5	
611241	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes					
61124110	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5%, pour femmes ou fillettes	10	2,5	10	2,5	
61124190	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5%)	10	2,5	10	2,5	
611249	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf de fibres synthétiques)					
61124910	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5%, pour femmes ou fillettes (sauf de fibres synthétiques)	10	2,5	10	2,5	
61124990	Maillots, culottes et slips de bain, en bonneterie, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (sauf à teneur en poids en fils de caoutchouc >= 5% et sauf fibres synthétiques)	10	2,5	10	2,5	
6113	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie caoutchoutées ou imprégnées, enduites ou recouvertes de matière plastique ou d'autres substances (sauf vêtements pour bébés et accessoires du vêtement)					
611300	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie caoutchoutées ou imprégnées, enduites ou recouvertes de matière plastique ou d'autres substances (sauf vêtements pour bébés et accessoires du vêtement)					
61130010	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie caoutchoutées (sauf vêtements pour bébés et accessoires du vêtement)	10	2,5	Accusé de réception préfecture 971-239720014-20150922-annee2-15-1473-1	5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
61130090	Vêtements confectionnés en étoffes de bonneterie imprégnées, enduites ou recouvertes de matière plastique ou d'autres substances (sauf bonneterie caoutchoutée et sauf vêtements pour bébés et accessoires du vêtement)	10	2,5	10	2,5	
6114	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie					
611420	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de coton					
61142000	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de coton	10	2,5	10	2,5	
611430	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles					
61143000	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles	10	2,5	10	2,5	
611490	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles)					
61149000	Vêtements spéciaux destinés à des fins professionnelles, sportives ou autres n.d.a., en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles)	10	2,5	10	2,5	
6115	Collants (bas-culottes), bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y.c. les collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive [p.ex. les bas à varices], en bonneterie (sauf pour bébés)					
611510	Collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive [p.ex. les bas à varices], en bonneterie (à l'excl. des articles chaussants pour bébés)					
61151010	Bas à varices en bonneterie, de fibres synthétiques	10	2,5	10	2,5	
61151090	Collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive, en bonneterie (à l'excl. des bas à varices de fibres synthétiques ainsi que des articles chaussants pour bébés)	10	2,5	10	2,5	
611521	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de fibres synthétiques, titre en fils simples < 67 décitex (à l'excl. des collants à compression dégressive)					
61152100	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de fibres synthétiques, titre en fils simples < 67 décitex (à l'excl. des collants à compression dégressive)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
611522	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de fibres synthétiques, titre en fils simples >= 67 décitex (à l'excl. des collants à compression dégressive)					
61152200	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de fibres synthétiques, titre en fils simples >= 67 décitex (à l'excl. des collants à compression dégressive)	10	2,5	10	2,5	
611529	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de matières textiles (sauf à compression dégressive, de fibres synthétiques et à l'excl. des articles chaussants pour bébés)					
61152900	Collants (bas-culottes), en bonneterie, de matières textiles (sauf à compression dégressive, de fibres synthétiques et à l'excl. des articles chaussants pour bébés)	10	2,5	10	2,5	
611530	Bas et mi-bas de femmes, en bonneterie, titre en fils simples < 67 décitex (sauf à compression dégressive et à l'excl. des collants [bas-culottes])					
61153011	Mi-bas de femmes, en bonneterie, de fibres synthétiques, titre en fils simples < 67 décitex (sauf à compression dégressive)	10	2,5	10	2,5	
61153019	Bas de femmes, en bonneterie, de fibres synthétiques, titre en fils simples < 67 décitex (sauf à compression dégressive et à l'excl. des collants [bas-culottes] et mi-bas)	10	2,5	10	2,5	
61153090	Bas et mi-bas de femmes, en bonneterie, de matières textiles, titre en fils simples < 67 décitex (sauf à compression dégressive, de fibres synthétiques et à l'excl. des collants [bas-culottes])	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
611594	Bas et mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie, de laine ou poils fins (sauf à compression dégressive et à l'excl. des collants [bas-culottes], bas et mi-bas de femmes à titre en fils simples < 67 décitex et articles chaussants pour bébés)					
61159400	Bas et mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie, de laine ou poils fins (sauf à compression dégressive et à l'excl. des collants [bas-culottes], bas et mi-bas de femmes à titre en fils simples < 67 décitex et articles chaussants pour bébés)	10	2,5	10	2,5	
611595	Bas et mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie, de coton (sauf à compression dégressive et à l'excl. des collants [bas-culottes], bas et mi-bas de femmes à titre en fils simples < 67 décitex et articles chaussants pour bébés)					
61159500	Bas et mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie, de coton (sauf à compression dégressive et à l'excl. des collants [bas-culottes], bas et mi-bas de femmes à titre en fils simples < 67 décitex et articles chaussants pour bébés)	10	2,5	10	2,5	
611596	Bas et mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie, de fibres synthétiques (sauf à compression dégressive et à l'excl. des collants [bas-culottes], bas et mi-bas de femmes à titre en fils simples < 67 décitex et articles chaussants pour bébés)					
61159610	Mi-bas en bonneterie, de fibres synthétiques (sauf à compression dégressive et à l'excl. des bas pour femmes à titre en fils simples < 67 décitex, bas à varices et articles chaussants pour bébés)	10	2,5	10	2,5	
61159691	Bas pour femmes en bonneterie, de fibres synthétiques (sauf à compression dégressive et à l'excl. des collants [bas-culottes] et bas pour femmes à titre en fils simples < 67 décitex et des mi-bas)	10	2,5	10	2,5	
61159699	Bas, chaussettes et autres articles chaussants, en bonneterie, de fibres synthétiques (sauf à compression dégressive et à l'excl. des bas pour femmes, collants [bas-culottes], mi-bas et articles chaussants pour bébés)	10	2,5	10	2,5	
611599	Bas et mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y.c. les bas à varices, en bonneterie, de matières textiles (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf à compression dégressive, collants [bas-culottes], bas et mi-bas pour femmes à titre < 67 décitex et articles chaussants pour bébés)					
61159900	Bas et mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y.c. les bas à varices, en bonneterie, de matières textiles (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques et sauf à compression dégressive, collants [bas-culottes], bas et mi-bas pour femmes à titre < 67 décitex et articles chaussants pour bébés)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6116	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie (sauf pour bébés)					
611610	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc (sauf pour bébés)					
61161020	Gants en bonneterie, imprégnés, enduits ou recouverts de caoutchouc	10	2,5	10	2,5	
61161080	Mitaines et moufles en bonneterie, imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et gants en bonneterie imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique	10	2,5	10	2,5	
611691	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de laine ou poils fins (sauf pour bébés)					
61169100	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de laine ou poils fins (sauf pour bébés)	10	2,5	10	2,5	
611692	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de coton (sauf imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et sauf pour bébés)					
61169200	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de coton (sauf imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et sauf pour bébés)	10	2,5	10	2,5	
611693	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de fibres synthétiques (sauf imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et sauf pour bébés)					
61169300	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de fibres synthétiques (sauf imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou de caoutchouc et sauf pour bébés)	10	2,5	10	2,5	
611699	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de matières textiles (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc et sauf pour bébés)					
61169900	Gants, mitaines et moufles, en bonneterie, de matières textiles (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou imprégnés, enduits ou recouverts de matières plastiques ou de caoutchouc et sauf pour bébés)	10	2,5	10	2,5	
6117	Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie, n.d.a.					
611710	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles simil., en bonneterie					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
61171000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles simil., en bonneterie	10	2,5	10	2,5	
611780	Cravates, noeuds papillons, foulards cravates et autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie, n.d.a. (sauf châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles simil.)					
61178010	Accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie élastique ou caoutchoutée, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
61178080	Cravates, noeuds papillons, foulards cravates et autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie, n.d.a. (sauf en bonneterie élastique ou caoutchoutée, sauf châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles, voilettes et articles simil.)	10	2,5	10	2,5	
611790	Parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie, n.d.a.					
61179000	Parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en bonneterie, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
62	CHAPITRE 62 - VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES DU VÊTEMENT, AUTRES QU'EN BONNETERIE					
6201	Manteaux, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)					
620111	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie)					
62011100	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
6201112	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie)					
62011210	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de coton, poids par unité <= 1 kg, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
62011290	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de coton, poids par unité > 1 kg, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
620113	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie)					
62011310	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, poids par unité <= 1 kg, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
62011390	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, poids par unité > 1 kg, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
620119	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf articles en bonneterie)					
62011900	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf articles en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
620191	Anoraks, blousons et articles simil., de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)					
62019100	Anoraks, blousons et articles simil., de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	10	2,5	10	2,5	
620192	Anoraks, blousons et articles simil. de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers, pantalons et parties supérieures des ensembles de ski)					
62019200	Anoraks, blousons et articles simil. de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers, pantalons et parties supérieures des ensembles de ski)	10	2,5	10	2,5	
620193	Anoraks, blousons et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers, pantalons et parties supérieures des ensembles de ski)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
62019300	Anoraks, blousons et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers, pantalons et parties supérieures des ensembles de ski)	10	2,5	10	2,5	
620199	Anoraks, blousons et articles simil., de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)					
62019900	Anoraks, blousons et articles simil., de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)	10	2,5	10	2,5	
6202	Manteaux, imperméables, cabans, capes, anoraks, blousons et articles simil., pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers et pantalons)					
620211	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie)					
62021100	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
620212	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de coton, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie)					
62021210	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de coton, poids par unité <= 1 kg, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
62021290	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de coton, poids par unité > 1 kg, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
620213	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie)					
62021310	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, poids par unité <= 1 kg, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
62021390	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, poids par unité > 1 kg, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
620219	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et à l'excl. des articles en bonneterie)					
62021900	Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et à l'excl. des articles en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
620291	Anoraks, blousons et articles simil., de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers et pantalons)					
62029100	Anoraks, blousons et articles simil., de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers et pantalons)	10	2,5	10	2,5	
620292	Anoraks, blousons et articles simil., de coton, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, pantalons et parties supérieures des ensembles de ski)					
62029200	Anoraks, blousons et articles simil., de coton, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, pantalons et parties supérieures des ensembles de ski)	10	2,5	10	2,5	
620293	Anoraks, blousons et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, pantalons et parties supérieures des ensembles de ski)					
62029300	Anoraks, blousons et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, pantalons et parties supérieures des ensembles de ski)	10	2,5	10	2,5	
620299	Anoraks, blousons et articles simil., de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers et pantalons)					
62029900	Anoraks, blousons et articles simil., de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles et à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers et pantalons)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6203	Costumes ou complets, ensembles, vestons, pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil., gilets dénommés ailleurs, survêtements de sport 'trainings', combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)					
620311	Costumes ou complets, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)					
62031100	Costumes ou complets, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620312	Costumes ou complets, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)					
62031200	Costumes ou complets, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620319	Costumes ou complets, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que laine, poils fins ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)					
62031910	Costumes ou complets, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
62031930	Costumes ou complets, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
62031990	Costumes ou complets, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620322	Ensembles de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)					
62032210	Ensembles de travail, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	0	1,5	B
62032280	Ensembles de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, survêtements de sport [trainings], ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620323	Ensembles de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)					
62032310	Ensembles de travail, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	0	1,5	B
62032380	Ensembles de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, survêtements de sport [trainings], ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620329	Ensembles de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que de coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)					
62032911	Ensembles de travail, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	0	1,5	B
62032918	Ensembles de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, survêtements de sport [trainings], ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
62032930	Ensembles de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
62032990	Ensembles de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620331	Vestons de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)					
62033100	Vestons de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
620332	Vestons de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)					B
62033210	Vestons de coton, de travail, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
62033290	Vestons de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
620333	Vestons de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, anoraks et articles simil.)					
62033310	Vestons de travail, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
62033390	Vestons de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
620339	Vestons de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)					
62033911	Vestons de travail, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
62033919	Vestons de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail et anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
62033990	Vestons de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
620341	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)					
62034110	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles et slips et caleçons)	10	2,5	0	1,5	B
62034130	Salopettes à bretelles, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	0	1,5	B
62034190	Shorts, de laine ou poils fins, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons ainsi que maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620342	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons ainsi que maillots, culottes et slips de bain)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
62034211	Pantalons, de travail, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)	10	2,5	0	1,5	B
62034231	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de coton, en tissus dits 'denim', pour hommes ou garçonnets (sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips et caleçons)	10	2,5	0	1,5	B
62034233	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de coton, en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, pour hommes ou garçonnets (sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips et caleçons)	10	2,5	0	1,5	B
62034235	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. d'articles en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, en tissus dits 'denim' ou en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips et caleçons)	10	2,5	0	1,5	B
62034251	Salopettes à bretelles de travail, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail)	10	2,5	0	1,5	B
62034259	Salopettes à bretelles, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail)	10	2,5	0	1,5	B
62034290	Shorts, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620343	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)					
62034311	Pantalons, de travail, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)	10	2,5	0	1,5	B
62034319	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et caleçons)	10	2,5	0	1,5	B
62034331	Salopettes à bretelles, de travail, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	0	1,5	B
62034339	Salopettes à bretelles, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail)	10	2,5	0	1,5	B
62034390	Shorts, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620349	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
62034911	Pantalons, de travail, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)	10	2,5	0	1,5	B
62034919	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et caleçons)	10	2,5	0	1,5	B
62034931	Salopettes à bretelles de travail, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	0	1,5	B
62034939	Salopettes à bretelles, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail)	10	2,5	0	1,5	B
62034950	Shorts, de fibres artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
62034990	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
6204	Costumes tailleurs, ensembles, vestes, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil., combinaisons, fonds de robes, jupons, slips et culottes, survêtements de sport [trainings], combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain)					
620411	Costumes tailleurs, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)					
62041100	Costumes tailleurs, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620412	Costumes tailleurs, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)					
62041200	Costumes tailleurs, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620413	Costumes tailleurs, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
62041300	Costumes tailleurs, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620419	Costumes tailleurs, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)					
62041910	Costumes tailleurs, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)	10	2,5	0	1,5	B
62041990	Costumes tailleurs, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620421	Ensembles de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et vêtements de bain)					
62042100	Ensembles de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et vêtements de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620422	Ensembles de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et vêtements de bain)					
62042210	Ensembles de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	0	1,5	B
62042280	Ensembles de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, survêtements de sport [trainings], ensembles de ski et vêtements de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620423	Ensembles de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et vêtements de bain)					
62042310	Ensembles de travail, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	0	1,5	B
62042380	Ensembles de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, survêtements de sport [trainings], ensembles de ski et vêtements de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620429	Ensembles de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf, ensembles de ski et vêtements de bain)					
62042911	Ensembles de travail, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	0	1,5	B
62042918	Ensembles de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, survêtements de sport [trainings], ensembles de ski et vêtements de bain)	10	2,5	0	1,5	B
62042990	Ensembles de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf ensembles de ski et vêtements de bain)	10	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
620431	Vestes de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)					
62043100	Vestes de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
620432	Vestes de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)					
62043210	Vestes de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
62043290	Vestes de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie autres que de travail et sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
620433	Vestes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)					
62043310	Vestes de travail, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
62043390	Vestes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie, autres que de travail et sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
620439	Vestes de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)					
62043911	Vestes de travail, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
62043919	Vestes de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
62043990	Vestes de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf anoraks et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
620441	Robes de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)					
62044100	Robes de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	10	2,5	0	1,5	B
620442	Robes de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)					
62044200	Robes de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	10	2,5	0	1,5	B
620443	Robes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)					
62044300	Robes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	10	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
620444	Robes de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)					
62044400	Robes de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	10	2,5	0	1,5	B
620449	Robes de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)					
62044910	Robes de matières textiles, pour femmes ou fillettes, de soie ou de déchets de soie (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	10	2,5	0	1,5	B
62044990	Robes de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de soie ou de déchets de soie laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	10	2,5	0	1,5	B
620451	Jupes et jupes-culottes, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf jupons)					
62045100	Jupes et jupes-culottes, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf jupons)	10	2,5	0	1,5	B
620452	Jupes et jupes-culottes, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf jupons)					
62045200	Jupes et jupes-culottes, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf jupons)	10	2,5	0	1,5	B
620453	Jupes et jupes-culottes, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf jupons)					
62045300	Jupes et jupes-culottes, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf jupons)	10	2,5	0	1,5	B
620459	Jupes et jupes-culottes, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de laine, poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf jupons)					
62045910	Jupes et jupes-culottes, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf jupons)	10	2,5	0	1,5	B
62045990	Jupes et jupes-culottes, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf jupons)	10	2,5	0	1,5	B
620461	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)					
62046110	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles et slips)	10	2,5	Acquisé le réception 15 en préfecture B 971-239720014-20150922 annee2-15-1473-1		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
62046185	Salopettes à bretelles et shorts, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
620462	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)					
62046211	Pantalons de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)	10	2,5	0	1,5	B
62046231	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de coton, en tissus dits 'denim', pour femmes ou fillettes (sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips)	10	2,5	0	1,5	B
62046233	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes de coton, en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, pour femmes ou fillettes (sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips)	10	2,5	0	1,5	B
62046239	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, autres qu'en tissus dits 'denim' ou en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et parties inférieures des survêtements de sport 'trainings')	10	2,5	0	1,5	B
62046251	Salopettes à bretelles, de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	0	1,5	B
62046259	Salopettes à bretelles, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf pour le travail)	10	2,5	0	1,5	B
62046290	Shorts, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et vêtements pour le bain)	10	2,5	0	1,5	B
620463	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et vêtements pour le bain)					
62046311	Pantalons de travail, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)	10	2,5	0	1,5	B
62046318	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes,, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, autres qu'en tissus dits 'denim' ou en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et parties inférieures des survêtements de sport [trainings])	10	2,5	0	1,5	B
62046331	Salopettes à bretelles, de travail, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	0	1,5	B
62046339	Salopettes à bretelles, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail)	10	2,5	0	1,5	B
62046390	Shorts, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
620469	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)					
62046911	Pantalons de travail, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)	10	2,5	0	1,5	B
62046918	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, autres qu'en tissus dits 'denim' ou en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et parties inférieures des survêtements de sport 'trainings')	10	2,5	0	1,5	B
62046931	Salopettes à bretelles, de travail, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	0	1,5	B
62046939	Salopettes à bretelles, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail)	10	2,5	0	1,5	B
62046950	Shorts, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et culottes et vêtements de bain)	10	2,5	0	1,5	B
62046990	Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., salopettes à bretelles, culottes et shorts, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)	10	2,5	0	1,5	B
6205	Chemises et chemisettes, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)					
620520	Chemises et chemisettes, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)					
62052000	Chemises et chemisettes, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)	10	2,5	0	1,5	B
620530	Chemises et chemisettes, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)					
62053000	Chemises et chemisettes, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)	10	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
620590	Chemises et chemisettes, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)					
62059010	Chemises et chemisettes, de lin ou de ramie, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)	10	2,5	0	1,5	B
62059080	Chemises et chemisettes, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, lin ou ramie, autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)	10	2,5	0	1,5	B
6206	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)					
620610	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de soie ou de déchets de soie, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)					
62061000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de soie ou de déchets de soie, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	10	2,5	10	2,5	
620620	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)					
62062000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	10	2,5	10	2,5	
620630	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)					
62063000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	10	2,5	10	2,5	
620640	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)					
62064000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
620690	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, soie et déchets de soie, autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)					
62069010	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de lin ou de ramie, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	10	2,5	10	2,5	
62069090	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, soie et déchets de soie, lin ou ramie, autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	10	2,5	10	2,5	
6207	Gilets de corps, slips, caleçons, chemises de nuit, pyjamas, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)					
620711	Slips et caleçons, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)					
62071100	Slips et caleçons, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	0	1,5	B
620719	Slips et caleçons, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que de coton et autres qu'en bonneterie)					
62071900	Slips et caleçons, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que de coton et autres qu'en bonneterie)	10	2,5	0	1,5	B
620721	Chemises de nuit et pyjamas, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et slips et caleçons)					
62072100	Chemises de nuit et pyjamas, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et slips et caleçons)	10	2,5	0	1,5	B
620722	Chemises de nuit et pyjamas, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et slips et caleçons)					
62072200	Chemises de nuit et pyjamas, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et slips et caleçons)	10	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
620729	Chemises de nuit et pyjamas, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et slips et caleçons)					
62072900	Chemises de nuit et pyjamas, de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et slips et caleçons)	10	2,5	0	1,5	B
620791	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons, chemises de nuit et pyjamas)					
62079100	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons, chemises de nuit et pyjamas)	10	2,5	0	1,5	B
620799	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que de coton et autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons, chemises de nuit et pyjamas)					
62079910	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons, chemises de nuit et pyjamas)	10	2,5	0	1,5	B
62079990	Gilets de corps, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons, chemises de nuit et pyjamas)	10	2,5	0	1,5	B
6208	Gilets de corps et chemises de jour, combinaisons ou fonds de robes, jupons, slips, chemises de nuit, pyjamas, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)					B
620811	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et articles simil.)					
62081100	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
620819	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)					
62081900	Combinaisons ou fonds de robes et jupons, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	10	2,5	0	1,5	B
620821	Chemises de nuit et pyjamas, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps, chemises de jour et déshabillés)					
62082100	Chemises de nuit et pyjamas, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps, chemises de jour et déshabillés)	10	2,5	0	1,5	B
620822	Chemises de nuit et pyjamas, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps, chemises de jour et déshabillés)					
62082200	Chemises de nuit et pyjamas, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps, chemises de jour et déshabillés)	10	2,5	0	1,5	B
620829	Chemises de nuit et pyjamas, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps, chemises de jour et déshabillés)					
62082900	Chemises de nuit et pyjamas, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps, chemises de jour et déshabillés)	10	2,5	0	1,5	B
620891	Gilets de corps, chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons ou fonds de robes, jupons, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)					
62089100	Gilets de corps, chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons ou fonds de robes, jupons, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
620892	Gilets de corps, chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambres et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons, fonds de robes, jupons, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)					
62089200	Gilets de corps, chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambres et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons, fonds de robes, jupons, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
620899	Gilets de corps, chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons, fonds de robes, jupons, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)					
62089900	Gilets de corps, chemises de jour, slips, déshabillés, peignoirs de bain, robes de chambre et articles simil., de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons, fonds de robes, jupons, chemises de nuit, pyjamas, soutiens-gorge, gaines, corsets et articles simil.)	10	2,5	0	1,5	B
6209	Vêtements et accessoires du vêtement, de matières textiles de tous genres pour bébés (autres qu'en bonneterie et sauf bonnets)					
620920	Vêtements et accessoires du vêtement, de coton, pour bébés (à l'excl. de ceux en bonneterie et des bonnets et des couches et langes pour bébés [voir le n° 9619])					
62092000	Vêtements et accessoires du vêtement, de coton, pour bébés (à l'excl. de ceux en bonneterie et des bonnets et des couches et langes pour bébés [voir le n° 9619])	10	2,5	10	2,5	
620930	Vêtements et accessoires du vêtement, de fibres synthétiques, pour bébés (à l'excl. de ceux en bonneterie et des bonnets et des couches et langes pour bébés [voir le n° 9619])					
62093000	Vêtements et accessoires du vêtement, de fibres synthétiques, pour bébés (à l'excl. de ceux en bonneterie et des bonnets et des couches et langes pour bébés [voir le n° 9619])	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
620990	Vêtements et accessoires du vêtement, de matières textiles, pour bébés (à l'excl. de ceux en coton ou fibres synthétiques, de ceux en bonneterie et des bonnets et des couches et langes pour bébés [voir le n° 9619])					
62099010	Vêtements et accessoires du vêtement, de laine ou poils fins, pour bébés (autres qu'en bonneterie et sauf bonnets)	10	2,5	10	2,5	
62099090	Vêtements et accessoires du vêtement, de matières textiles, pour bébés (à l'excl. de ceux en laine, poils fins, coton, fibres synthétiques, de ceux en bonneterie et des bonnets et des couches et langes pour bébés [voir le n° 9619])	10	2,5	10	2,5	
6210	Vêtements en feutres ou nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés, ainsi que vêtements en tissus autres qu'en bonneterie caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou autres matières (sauf vêtements pour bébés et sauf accessoires du vêtement)					
621010	Vêtements en feutres ou nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (sauf vêtements pour bébés et sauf accessoires du vêtement)					
62101010	Vêtements en feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (sauf vêtements pour bébés et sauf accessoires du vêtement)	10	2,5	10	2,5	
62101092	Blouses à usage unique, en nontissés, du type utilisé par les patients ou les chirurgiens au cours d'interventions chirurgicales	10	2,5	10	2,5	
62101098	Vêtements en nontissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés (à l'excl. des vêtements pour bébés et accessoires du vêtement, ainsi que des blouses à usage unique utilisées au cours d'interventions chirurgicales)	10	2,5	10	2,5	
621020	Vêtements des types des n° 620111 à 620119 [manteaux, cabans, capes et articles simil.], caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou d'autres substances					
62102000	Vêtements des types des n° 620111 à 620119 [manteaux, cabans, capes et articles simil.], caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou d'autres substances	10	2,5	10	2,5	
621030	Vêtements des types des n° 620211 à 620219 [manteaux, cabans, capes et articles simil.], caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou d'autres substances					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
62103000	Vêtements des types des n° 620211 à 620219 [manteaux, cabans, capes et articles simil.], caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou d'autres substances	10	2,5	10	2,5	
621040	Vêtements de tissus, autres qu'en bonneterie, caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou d'autres substances, pour hommes ou garçonnets (autres que vêtements des types des n° 620111 à 620119 [manteaux, cabans, capes et articles simil.] et sauf vêtements pour bébés et accessoires du vêtement)					
62104000	Vêtements de tissus, autres qu'en bonneterie, caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou d'autres substances, pour hommes ou garçonnets (autres que vêtements des types des n° 620111 à 620119 [manteaux, cabans, capes et articles simil.] et sauf vêtements pour bébés et accessoires du vêtement)	10	2,5	10	2,5	
621050	Vêtements de tissus, autres qu'en bonneterie, caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou d'autres matières, pour femmes ou fillettes (autres que les vêtements des types des n° 620211 à 620219), ainsi que les vêtements et accessoires du vêtement pour bébés)					
62105000	Vêtements de tissus, autres qu'en bonneterie, caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou d'autres matières, pour femmes ou fillettes (autres que les vêtements des types des n° 620211 à 620219), ainsi que les vêtements et accessoires du vêtement pour bébés)	10	2,5	10	2,5	
6211	Survêtements de sport (trainings), combinaisons et ensembles de ski, maillots, culottes et slips de bain et autres vêtements n.d.a. (autres qu'en bonneterie)					
621111	Maillots, culottes et slips de bain, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)					
62111100	Maillots, culottes et slips de bain, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621112	Maillots, culottes et slips de bain, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)					
62111200	Maillots, culottes et slips de bain, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621120	Combinaisons et ensembles de ski (autres qu'en bonneterie)					
62112000	Combinaisons et ensembles de ski (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621132	Survêtements de sport (trainings) et autres vêtements n.d.a., de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
62113210	Vêtements de travail, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
62113231	Survêtements de sport (trainings), de coton, avec doublure, dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe, pour hommes ou garçonnets (autre qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
62113241	Parties supérieures de survêtements de sport (trainings), de coton, avec doublure, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf parties supérieures de survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	10	2,5	10	2,5	
62113242	Parties inférieures de survêtements de sport (trainings), de coton, avec doublure, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf parties inférieures de survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même matière)	10	2,5	10	2,5	
62113290	Vêtements de coton n.d.a., pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621133	Survêtements de sport (trainings) et autres vêtements n.d.a., de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)					
62113310	Vêtements de travail, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
62113331	Survêtements de sport (trainings), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
62113341	Parties supérieures de survêtements de sport (trainings), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf parties supérieures de survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	10	2,5	10	2,5	
62113342	Parties inférieures de survêtements de sport (trainings), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf parties inférieures de survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	10	2,5	10	2,5	
62113390	Vêtements de fibres synthétiques ou artificielles n.d.a., pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621139	Survêtements de sport (trainings) et autres vêtements n.d.a., de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie)					
62113900	Survêtements de sport (trainings) et autres vêtements n.d.a., de matières textiles, pour hommes ou garçonnets (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621142	Survêtements de sport (trainings) et autres vêtements n.d.a., de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)					
62114210	Tabliers, blouses et autres vêtements de travail, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
62114231	Survêtements de sport (trainings), de coton, avec doublure, dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
62114241	Parties supérieures des survêtements de sport (trainings), de coton, avec doublure, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf parties supérieures des survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	10	2,5	10	2,5	
62114242	Parties inférieures des survêtements de sport (trainings), de coton, avec doublure, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf parties inférieures des survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	10	2,5	10	2,5	
62114290	Vêtements de coton n.d.a., pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621143	Survêtements de sport (trainings) et autres vêtements n.d.a., de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)					
62114310	Tabliers, blouses et autres vêtements de travail, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
62114331	Survêtements de sport (trainings), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
62114341	Parties supérieures des survêtements de sport (trainings), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf parties supérieures des survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	10	2,5	10	2,5	
62114342	Parties inférieures des survêtements de sport (trainings), de fibres synthétiques ou artificielles, avec doublure, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf parties inférieures des survêtements de sport [trainings] dont l'extérieur est réalisé dans une seule et même étoffe)	10	2,5	10	2,5	
62114390	Vêtements de fibres synthétiques ou artificielles n.d.a., pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621149	Survêtements de sport [trainings] et autres vêtements, n.d.a., de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'excl. de ceux en coton ou fibres synthétiques ou artificielles, ou en bonneterie et les marchandises du n° 9619)					
62114900	Survêtements de sport [trainings] et autres vêtements, n.d.a., de matières textiles, pour femmes ou fillettes (à l'excl. de ceux en coton ou fibres synthétiques ou artificielles, ou en bonneterie et les marchandises du n° 9619)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6212	Soutiens-gorge, gaines, corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et articles simil. et leurs parties en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (sauf gaines et gaine-culottes entièrement en caoutchouc)					
621210	Soutiens-gorge et bustiers en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie					
62121010	Soutiens-gorge et bustiers en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie, présentés en assortiments conditionnés pour la vente au détail contenant un soutien-gorge ou un bustier et un slip	10	2,5	10	2,5	
62121090	Soutiens-gorge et bustiers en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (sauf présentés en assortiments conditionnés pour la vente au détail contenant un soutien-gorge ou un bustier et un slip)	10	2,5	10	2,5	
621220	Gaines et gaines-culottes en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (sauf gaines et gaine-culottes entièrement en caoutchouc)					
62122000	Gaines et gaines-culottes en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (sauf gaines et gaine-culottes entièrement en caoutchouc)	10	2,5	10	2,5	
621230	Combinés en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie					
62123000	Combinés en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie	10	2,5	10	2,5	
621290	Corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et simil. et leurs parties, y.c. parties de soutiens-gorge, gaines, gaines-culottes et combinés, en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (sauf soutiens-gorge, gaines, gaines-culottes et combinés complets)					
62129000	Corsets, bretelles, jarretelles, jarretières et simil. et leurs parties, y.c. parties de soutiens-gorge, gaines, gaines-culottes et combinés, en tous types de matières textiles, même élastiques et même en bonneterie (sauf soutiens-gorge, gaines, gaines-culottes et combinés complets)	10	2,5	10	2,5	
6213	Mouchoirs et pochettes dont un côté <= 60 cm (autres qu'en bonneterie)					
621320	Mouchoirs et pochettes dont un côté <= 60 cm, de coton (autres qu'en bonneterie)					
62132000	Mouchoirs et pochettes dont un côté <= 60 cm, de coton (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
621390	Mouchoirs et pochettes dont un côté <= 60 cm, de matières textiles (autres que de coton et autres qu'en bonneterie)					
62139000	Mouchoirs et pochettes dont un côté <= 60 cm, de matières textiles (autres que de coton et autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
6214	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil. (autres qu'en bonneterie)					
621410	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de soie ou de déchets de soie (autres qu'en bonneterie)					
62141000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de soie ou de déchets de soie (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621420	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de laine ou poils fins (autres qu'en bonneterie)					
62142000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de laine ou poils fins (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621430	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de fibres synthétiques (autres qu'en bonneterie)					
62143000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de fibres synthétiques (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621440	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de fibres artificielles (autres qu'en bonneterie)					
62144000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de fibres artificielles (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621490	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de matières textiles (autres que de laine, poils fins, fibres synthétiques ou artificielles, soie et déchets de soie et autres qu'en bonneterie)					
62149000	Châles, écharpes, foulards, cache-nez, cache-col, mantilles, voiles et voilettes et articles simil., de matières textiles (autres que de laine, poils fins, fibres synthétiques ou artificielles, soie et déchets de soie et autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6215	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates de matières textiles (autres qu'en bonneterie)					
621510	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, de soie ou de déchets de soie (autres qu'en bonneterie)					
62151000	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, de soie ou de déchets de soie (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621520	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, de fibres synthétiques ou artificielles (autres qu'en bonneterie)					
62152000	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, de fibres synthétiques ou artificielles (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621590	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, de matières textiles (autres que fibres synthétiques ou artificielles, soie et déchets de soie et autres qu'en bonneterie)					
62159000	Cravates, noeuds papillons et foulards cravates, de matières textiles (autres que fibres synthétiques ou artificielles, soie et déchets de soie et autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
6216	Gants, mitaines et moufles, en tous types de matières textiles (autres qu'en bonneterie et sauf gants pour bébés)					
621600	Gants, mitaines et moufles, en tous types de matières textiles (autres qu'en bonneterie et sauf gants pour bébés)					
62160000	Gants, mitaines et moufles, en tous types de matières textiles (autres qu'en bonneterie et sauf gants pour bébés)	10	2,5	10	2,5	
6217	Accessoires confectionnés du vêtement et parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en tous types de matières textiles, n.d.a. (autres qu'en bonneterie)					
621710	Accessoires confectionnés du vêtement en tous types de matières textiles, n.d.a. (autres qu'en bonneterie)					
62171000	Accessoires confectionnés du vêtement en tous types de matières textiles, n.d.a. (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
621790	Parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en tous types de matières textiles, n.d.a. (autres qu'en bonneterie)					
62179000	Parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, en tous types de matières textiles, n.d.a. (autres qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
63	CHAPITRE 63 - AUTRES ARTICLES TEXTILES CONFECTIONNÉS; ASSORTIMENTS; FRIPERIE ET CHIFFONS					
6301	Couvertures en tous types de matières textiles (sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])					
630110	Couvertures chauffantes électriques en tous types de matières textiles					
63011000	Couvertures chauffantes électriques en tous types de matières textiles	10	2,5	10	2,5	
630120	Couvertures, de laine ou de poils fins (autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])					
63012010	Couvertures en bonneterie, de laine ou poils fins (autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	10	2,5	10	2,5	
63012090	Couvertures de laine ou poils fins (autres qu'en bonneterie, autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	10	2,5	10	2,5	
630130	Couvertures de coton (autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])					
63013010	Couvertures en bonneterie de coton (autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	10	2,5	10	2,5	
63013090	Couvertures en coton (autres qu'en bonneterie, autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	10	2,5	10	2,5	
630140	Couvertures de fibres synthétiques (autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])					
63014010	Couvertures en bonneterie, de fibres synthétiques (autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
63014090	Couvertures, de fibres synthétiques (autres qu'en bonneterie, et sauf chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	10	2,5	10	2,5	
630190	Couvertures de matières textiles (autres que de laine ou poils fins, coton ou fibres synthétiques et que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])					
63019010	Couvertures en bonneterie (autres que de laine ou poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	10	2,5	10	2,5	
63019090	Couvertures de matières textiles (autres que de laine ou poils fins, coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie, autres que chauffantes électriques et sauf linge de table, couvre-lits, linge de lit et les articles simil. du n° 9404 [sommiers et autres articles de literie])	10	2,5	10	2,5	
6302	Linge de lit, de table, de toilette ou de cuisine en tous types de matières textiles (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)					
630210	Linge de lit en bonneterie					
63021000	Linge de lit en bonneterie	10	2,5	10	2,5	
630221	Linge de lit de coton, imprimé (autre qu'en bonneterie)					
63022100	Linge de lit de coton, imprimé (autre qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
630222	Linge de lit, de fibres synthétiques ou artificielles, imprimé (autres qu'en bonneterie)					
63022210	Linge de lit, de fibres synthétiques ou artificielles, en nontissés, imprimé	10	2,5	10	2,5	
63022290	Linge de lit, de fibres synthétiques ou artificielles, imprimé (autre qu'en nontissés, autre qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
630229	Linge de lit, de matières textiles, imprimé (autre que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie)					
63022910	Linge de lit, de lin ou ramie, imprimé (autre qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
63022990	Linge de lit, de matières textiles, imprimés (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, lin ou ramie, autre qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
630231	Linge de lit de coton (autre qu'imprimé, autre qu'en bonneterie)					
63023100	Linge de lit de coton (autre qu'imprimé, autre qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
630232	Linge de lit de fibres synthétiques ou artificielles (autre qu'imprimé, autre qu'en bonneterie)					
63023210	Linge de lit de fibres synthétiques ou artificielles, en nontissés (autre qu'imprimé)	10	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
63023290	Linge de lit de fibres synthétiques ou artificielles (autre qu'en nontissés, autre qu'imprimé et autre qu'en bonneterie)	5	2,5	5	2,5	
630239	Linge de lit de matières textiles (autres que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autre qu'imprimé, autre qu'en bonneterie)					
63023920	Linge de lit, de lin ou ramie (autre qu'imprimé, autre qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
63023990	Linge de lit de matières textiles (autre que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, lin ou ramie, autre qu'imprimé, autre qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
630240	Linge de table en bonneterie					
63024000	Linge de table en bonneterie	10	2,5	10	2,5	
630251	Linge de table de coton (autre qu'en bonneterie)					
63025100	Linge de table de coton (autre qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
630253	Linge de table de fibres synthétiques ou artificielles (autres qu'en bonneterie)					
63025310	Linge de table de fibres synthétiques ou artificielles, en nontissés	10	2,5	10	2,5	
63025390	Linge de table de fibres synthétiques ou artificielles (autre qu'en nontissés, autre qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
630259	Linge de table de matières textiles (autre que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, autre qu'en bonneterie)					
63025910	Linge de table de lin (autre qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
63025990	Linge de table de matières textiles (autre que de coton, lin, fibres synthétiques ou artificielles, autre qu'en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	
630260	Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)					
63026000	Linge de toilette ou de cuisine, bouclé du genre éponge, de coton (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	5	2,5	5	2,5	
630291	Linge de toilette ou de cuisine en coton (autre que bouclé du genre éponge et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)					
63029100	Linge de toilette ou de cuisine en coton (autre que bouclé du genre éponge et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	5	2,5	5	2,5	
630293	Linge de toilette ou de cuisine, de fibres synthétiques ou artificielles (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)					
63029310	Linge de toilette ou de cuisine, de fibres synthétiques ou artificielles, en nontissés (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	10	2,5	10	2,5	
63029390	Linge de toilette ou de cuisine, de fibres synthétiques ou artificielles (autre qu'en nontissés et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	10	2,5	10	2,5	Acquisé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
630299	Linge de toilette ou de cuisine, de matières textiles (autre que de coton, fibres synthétiques ou artificielles et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)					
63029910	Linge de toilette ou de cuisine, de lin (sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	10	2,5	10	2,5	
63029990	Linge de toilette ou de cuisine, de matières textiles (autre que de coton, fibres synthétiques ou artificielles, lin et sauf serpillières, chiffons à parquet, lavettes et chamoisettes)	10	2,5	10	2,5	
6303	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, en tous types de matières textiles (autres que stores d'extérieur)					
630312	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, en bonneterie, de fibres synthétiques (autres que stores d'extérieur)					
63031200	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, en bonneterie, de fibres synthétiques (autres que stores d'extérieur)	10	2,5	10	2,5	
630319	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, en bonneterie (autres que de fibres synthétiques et autres que stores d'extérieur)					
63031900	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, en bonneterie (autres que de fibres synthétiques et autres que stores d'extérieur)	10	2,5	10	2,5	
630391	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de coton (autres qu'en bonneterie et autres que stores d'extérieur)					
63039100	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de coton (autres qu'en bonneterie et autres que stores d'extérieur)	10	2,5	10	2,5	
630392	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de fibres synthétiques (autres qu'en bonneterie et autres que stores d'extérieur)					
63039210	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de fibres synthétiques, en nontissés (autres que stores d'extérieur)	10	2,5	10	2,5	
63039290	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de fibres synthétiques (autres qu'en nontissés, autres qu'en bonneterie et autres que stores d'extérieur)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
630399	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de matières textiles (autres que de coton et fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et autres que stores d'extérieur)					
63039910	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, en nontissés (autres que coton et fibres synthétiques et autres que stores d'extérieur)	10	2,5	10	2,5	
63039990	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur ainsi que cantonnières et tours de lit, de matières textiles (autres que de coton et fibres synthétiques, autres qu'en nontissés, autres qu'en bonneterie et autres que stores d'extérieur)	10	2,5	10	2,5	
6304	Articles d'ameublement en tous types de matières textiles (sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, abat-jour et les articles du n° 9404)					
630411	Couvre-lits en bonneterie (sauf linge de lit, couvre-pieds et édredons)					
63041100	Couvre-lits en bonneterie (sauf linge de lit, couvre-pieds et édredons)	10	2,5	10	2,5	
630419	Couvre-lits en tous types de matières textiles (autres qu'en bonneterie et sauf linge de lit, couvre-pieds et édredons)					
63041910	Couvre-lits de coton (autres qu'en bonneterie et sauf linge de lit, couvre-pieds et édredons)	10	2,5	10	2,5	
63041930	Couvre-lits de lin ou de ramie (autres qu'en bonneterie et sauf linge de lit, couvre-pieds et édredons)	10	2,5	10	2,5	
63041990	Couvre-lits de matières textiles (autres que de coton, lin ou ramie, autres qu'en bonneterie et sauf linge de lit, couvre-pieds et édredons)	10	2,5	10	2,5	
630491	Articles d'ameublement en bonneterie (sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, abat-jours et les articles du n° 9404 [sommiers et articles de literie])					
63049100	Articles d'ameublement en bonneterie (sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, abat-jours et les articles du n° 9404 [sommiers et articles de literie])	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
630492	Articles d'ameublement, de coton (autres qu'en bonneterie et sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, abat-jours et les articles du n° 9404 [sommiers et articles de literie])					
63049200	Articles d'ameublement, de coton (autres qu'en bonneterie et sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, abat-jours et les articles du n° 9404 [sommiers et articles de literie])	10	2,5	10	2,5	
630493	Articles d'ameublement, de fibres synthétiques (autres qu'en bonneterie et sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, abat-jours et les articles du n° 9404 [sommiers et articles de literie])					
63049300	Articles d'ameublement, de fibres synthétiques (autres qu'en bonneterie et sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, abat-jours et les articles du n° 9404 [sommiers et articles de literie])	10	2,5	10	2,5	
630499	Articles d'ameublement, de matières textiles (autres que de coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, abat-jours et les articles du n° 9404 [sommiers et articles de literie])					
63049900	Articles d'ameublement, de matières textiles (autres que de coton ou fibres synthétiques, autres qu'en bonneterie et sauf couvertures, linge de lit, linge de table, linge de toilette et de cuisine, vitrages, rideaux, stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit, couvre-lits, abat-jours et les articles du n° 9404 [sommiers et articles de literie])	10	2,5	10	2,5	
6305	Sacs et sachets d'emballage en tous types de matières textiles					
630510	Sacs et sachets d'emballage de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303					
63051010	Sacs et sachets d'emballage de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, usagés	15	2,5	15	2,5	
63051090	Sacs et sachets d'emballage de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, neufs	15	2,5	15	2,5	
630520	Sacs et sachets d'emballage de coton					
63052000	Sacs et sachets d'emballage de coton	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
630532	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, de matières textiles synthétiques ou artificielles					
63053211	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, obtenus à partir de lames ou formes simil., en bonneterie, de polyéthylène ou de polypropylène	15	2,5	15	2,5	
63053219	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, obtenus à partir de lames ou formes simil., de polyéthylène ou de polypropylène (autres qu'en bonneterie)	15	2,5	15	2,5	
63053290	Contenants souples d'emballage pour matières en vrac, de matières textiles synthétiques ou artificielles (sauf obtenus à partir de lames ou de formes simil., de polyéthylène ou de polypropylène)	15	2,5	15	2,5	
630533	Sacs et sachets d'emballage obtenus à partir de lames ou formes simil., de polyéthylène ou de polypropylène (à l'excl. des contenants souples pour matières en vrac)					
63053310	Sacs et sachets d'emballage obtenus à partir de lames ou de formes simil., en bonneterie, de polyéthylène ou de polypropylène (à l'excl. des contenants souples pour matières en vrac)	15	2,5	15	2,5	
63053390	Sacs et sachets d'emballage obtenus à partir de lames ou de formes simil., de polyéthylène ou de polypropylène (autres qu'en bonneterie et à l'excl. des contenants souples pour matières en vrac)	15	2,5	15	2,5	
630539	Sacs et sachets d'emballage de matières synthétiques ou artificielles (autres qu'en lames ou formes simil. de polyéthylène ou de polypropylène ainsi que contenants souples pour matières en vrac)					
63053900	Sacs et sachets d'emballage de matières synthétiques ou artificielles (autres qu'en lames ou formes simil. de polyéthylène ou de polypropylène ainsi que contenants souples pour matières en vrac)	15	2,5	15	2,5	
630590	Sacs et sachets d'emballage de matières textiles (autres qu'en matières textiles synthétiques ou artificielles, coton, jute ou autres fibres textiles libériennes du n° 5303)					
63059000	Sacs et sachets d'emballage de matières textiles (autres qu'en matières textiles synthétiques ou artificielles, coton, jute ou autres fibres textiles libériennes du n° 5303)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6306	Bâches et stores d'extérieur, tentes, voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile et articles de camping, en tous textiles (à l'excl. des parasols-tentes et tentes-jouets, des toiles de protection en tissus légers confectionnées à plat, des sacs de camping, sacs militaires et contenants simil. ainsi que des sacs de couchage, matelas, oreillers et coussins rembourrés)					
630612	Bâches et stores d'extérieur de fibres synthétiques (sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)					
63061200	Bâches et stores d'extérieur de fibres synthétiques (sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)	10	2,5	0	2,5	A
630619	Bâches et stores d'extérieur de matières textiles (autres que de fibres synthétiques et sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)					
63061900	Bâches et stores d'extérieur de matières textiles (autres que de fibres synthétiques et sauf auvents plats en tissus légers, confectionnés selon le type de bâche)	10	2,5	0	2,5	A
630622	Tentes de fibres synthétiques (à l'excl. des parasols-tentes et tentes-jouets)					
63062200	Tentes de fibres synthétiques (à l'excl. des parasols-tentes et tentes-jouets)	15	2,5	15	2,5	
630629	Tentes de matières textiles (sauf de fibres synthétiques et à l'excl. des parasols-tentes et tentes-jouets)					
63062900	Tentes de matières textiles (sauf de fibres synthétiques et à l'excl. des parasols-tentes et tentes-jouets)	15	2,5	15	2,5	
630630	Voiles pour bateaux, planches à voiles et chars à voiles, de matières textiles					
63063000	Voiles pour bateaux, planches à voiles et chars à voiles, de matières textiles	10	2,5	0	2,5	A
630640	Matelas pneumatiques de matières textiles					
63064000	Matelas pneumatiques de matières textiles	15	2,5	15	2,5	
630690	Articles de camping de matières textiles (à l'excl. des bâches, stores d'extérieur, tentes, voiles, matelas, sacs de couchage, sacs à dos, sacs à bandoulière et similaires ainsi que des coussins rembourrés)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
63069000	Articles de campement de matières textiles (à l'excl. des bâches, stores d'extérieur, tentes, voiles, matelas, sacs de couchage, sacs à dos, sacs à bandoulière et similaires ainsi que des coussins rembourrés)	15	2,5	15	2,5	
6307	Autres articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a.					
630710	Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien simil. en tous types de matières textiles					
63071010	Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien simil., en bonneterie	5	2,5	5	2,5	
63071030	Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien simil., en nontissés	5	2,5	5	2,5	
63071090	Serpillières ou wassingues, lavettes, chamoisettes et articles d'entretien simil., en tous types de matières textiles (autres qu'en bonneterie ou en nontissés)	5	2,5	5	2,5	
630720	Ceintures et gilets de sauvetage en tous types de matières textiles					
63072000	Ceintures et gilets de sauvetage en tous types de matières textiles	10	2,5	10	2,5	
630790	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements n.d.a.					
63079010	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, en bonneterie, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
63079091	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, en feutre, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
63079092	Draps à usage unique, en nontissés, utilisés au cours des procédures chirurgicales	10	2,5	10	2,5	
63079098	Articles de matières textiles, confectionnés, y.c. les patrons de vêtements, n.d.a. (à l'excl. de ceux en feutre, en bonneterie et les draps à usage unique, en nontissés, utilisés au cours des procédures chirurgicales)	10	2,5	10	2,5	
6308	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles simil., en emballages pour la vente au détail (sauf assortiments pour la confection de vêtements)					
630800	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles simil., en emballages pour la vente au détail (sauf assortiments pour la confection de vêtements)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
63080000	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires, pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles simil., en emballages pour la vente au détail (sauf assortiments pour la confection de vêtements)	10	2,5	10	2,5	
6309	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y.c. les chaussures et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés en vrac ou en paquets simpl. ficelés ou en balles, sacs ou conditionnements simil. (sauf tapis et autres revêtements de sol et sauf tapisseries)					
630900	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y.c. les chaussures et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés en vrac ou en paquets simpl. ficelés ou en balles, sacs ou conditionnements simil. (sauf tapis et autres revêtements de sol et sauf tapisseries)					
63090000	Articles de friperie composés de vêtements, accessoires du vêtement, couvertures, linge de maison et articles d'aménagement intérieur, en tous types de matières textiles, y.c. les chaussures et coiffures de tous genres, manifestement usagés et présentés en vrac ou en paquets simpl. ficelés ou en balles, sacs ou conditionnements simil. (sauf tapis et autres revêtements de sol et sauf tapisseries)	10	2,5	10	2,5	
6310	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage					
631010	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage, triés					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
63101000	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage, triés	7	2,5	7	2,5	
631090	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage, non triés					
63109000	Chiffons en tous types de matières textiles ainsi que ficelles, cordes et cordages et articles composés de ceux-ci, de matières textiles, sous forme de déchets ou d'articles hors d'usage, non triés	7	2,5	7	2,5	
64	CHAPITRE 64 - CHAUSSURES, GUÊTRES ET ARTICLES ANALOGUES; PARTIES DE CES OBJETS					
6401	Chaussures étanches, à semelles extérieure et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés (sauf chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)					
640110	Chaussures étanches, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés (sauf couvrant uniquement la cheville, celles comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
64011000	Chaussures étanches, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés et comportant à l'avant une coquille de protection en métal (sauf chaussures et protections utilisées pour le sport)	7	2,5	7	2,5	
640192	Chaussures étanches, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés (sauf chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)					
64019210	Chaussures étanches, couvrant uniquement la cheville, à semelles extérieures en caoutchouc ou matière plastique et dessus en caoutchouc, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés (sauf chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	7	2,5	7	2,5	
64019290	Chaussures étanches, couvrant uniquement la cheville, à semelles extérieures en caoutchouc ou matière plastique et dessus en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par des rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de parties assemblées par ces mêmes procédés (sauf chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	7	2,5	7	2,5	
640199	Chaussures étanches, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés (sauf couvrant uniquement la cheville, celles comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
64019900	Chaussures étanches, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, dont le dessus n'a été ni réuni à la semelle extérieure par couture ou par rivets, clous, vis, tétons ou dispositifs simil., ni formé de différentes parties assemblées par ces mêmes procédés (sauf couvrant uniquement la cheville, celles comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)	7	2,5	7	2,5	
6402	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie, chaussures ayant le caractère de jouets, chaussures et protections utilisées pour le sport)					
640212	Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401)					
64021210	Chaussures de ski à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401)	7	2,5	7	2,5	
64021290	Chaussures pour le surf des neiges, à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401)	7	2,5	7	2,5	
640219	Chaussures de sport à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures de ski, chaussures pour le surf des neiges et chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes)					
64021900	Chaussures de sport à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures de ski, chaussures pour le surf des neiges et chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes)	7	2,5	7	2,5	
640220	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)					
64022000	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
640291	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matières plastiques, couvrant la cheville (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie et de sport et chaussures ayant le caractère de jouets)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-annex2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
64029110	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matières plastiques, couvrant la cheville, comportant à l'avant, une coquille de protection en métal (sauf chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie et de sport)	7	2,5	7	2,5	
64029190	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matières plastiques, couvrant la cheville (sauf comportant à l'avant une coquille de protection en métal, chaussures étanches du n° 6401, chaussures d'orthopédie et de sport et chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
640299	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matières plastiques (sauf couvrant la cheville ou à dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons ainsi que des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures d'orthopédie et de sport)					
64029905	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc ou en matières plastiques, comportant à l'avant une coquille de protection en métal (sauf couvrant la cheville et à l'excl. des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures d'orthopédie et de sport)	7	2,5	7	2,5	
64029910	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en caoutchouc (sauf couvrant la cheville ou à dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons ainsi que des chaussures étanches du n° 6401, des chaussures d'orthopédie et de sport et des chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
64029931	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en matière plastique, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, > 3 cm (sauf à dessus avec lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons)	7	2,5	7	2,5	
64029939	Chaussures à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, <= 3 cm (sauf à dessus avec lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons)	7	2,5	7	2,5	
64029950	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures et à dessus en caoutchouc ou en matière plastique (sauf couvrant la cheville ou dont la claque est constituée de lanières ou de brides ou comporte une ou plusieurs découpures et chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
64029991	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf couvrant la cheville; chaussures d'intérieur; chaussures orthopédiques; chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal; chaussures de sport; chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons; chaussures étanches du n° 6401; chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
64029993	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes (sauf couvrant la cheville; chaussures d'intérieur; chaussures orthopédiques; chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal; chaussures de sport; chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons; chaussures étanches du n° 6401; chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures)	7	2,5	7	2,5	
64029996	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (sauf couvrant la cheville; chaussures d'intérieur; chaussures orthopédiques; chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal; chaussures de sport; chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons; chaussures étanches du n° 6401; chaussures non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes; chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures)	7	2,5	7	2,5	
64029998	Chaussures, à dessus en matière plastique, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour femmes (sauf couvrant la cheville; chaussures d'intérieur; chaussures orthopédiques; chaussures comportant à l'avant une coquille de protection en métal; chaussures de sport; chaussures avec dessus en lanières ou brides fixées à la semelle par des tétons; chaussures étanches du n° 6401; chaussures non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes; chaussures dont la claque est constituée de lanières ou comporte une ou plusieurs découpures)	7	2,5	7	2,5	
6403	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel (sauf chaussures d'orthopédie, chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes et chaussures ayant le caractère de jouets)					
640312	Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel					
64031200	Chaussures de ski et chaussures pour le surf des neiges, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel	7	2,5	7	2,5	
640319	Chaussures de sport à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel (sauf chaussures de ski, chaussures pour le surf des neiges et chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
64031900	Chaussures de sport à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel (sauf chaussures de ski, chaussures pour le surf des neiges et chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace ou à roulettes)	7	2,5	7	2,5	
640320	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués de lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil					
64032000	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel et dessus constitués de lanières en cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil	7	2,5	7	2,5	
640340	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel, comportant à l'avant une coquille de protection en métal (sauf chaussures de sport ou d'orthopédie)					
64034000	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en cuir naturel, comportant à l'avant une coquille de protection en métal (sauf chaussures de sport ou d'orthopédie)	7	2,5	7	2,5	
640351	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)					
64035105	Chaussures à dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois, couvrant la cheville (sans semelles intérieures et sans coquille de protection de métal à l'avant)	7	2,5	7	2,5	
64035111	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
64035115	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport ou d'orthopédie)	7	2,5	7	2,5	
64035119	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour femmes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport ou d'orthopédie)	7	2,5	7	2,5	
64035191	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
64035195	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport et d'orthopédie)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
64035199	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour femmes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport et d'orthopédie)	7	2,5	7	2,5	
640359	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant et à l'excl. des chaussures à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil)					
64035905	Chaussures à dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois (ne couvrant pas la cheville, sans semelles intérieures et sans coquille de protection en métal à l'avant)	7	2,5	7	2,5	
64035911	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, > 3 cm (sauf chaussures à dessus en lanières de cuir naturel passant par le cou-de-pied et entourant le gros orteil)	7	2,5	7	2,5	
64035931	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, <= 3 cm, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil et sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
64035935	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, <= 3 cm, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (sauf à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil)	7	2,5	7	2,5	
64035939	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, <= 3 cm, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour femmes (sauf à dessus en lanières de cuir naturel passant sur le cou-de-pied et entourant le gros orteil)	7	2,5	7	2,5	
64035950	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures et dessus en cuir naturel (ne couvrant pas la cheville ou sans claque ou dessus en lanières et sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
64035991	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, semelles intérieures de longueur < 24 cm (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et sauf chaussures à claque ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
64035995	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et sauf chaussures à claque ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport ou d'orthopédie)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
64035999	Chaussures à semelles extérieures et dessus en cuir naturel, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour femmes (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant, sans semelle principale en bois, sans semelles intérieures et sauf chaussures à claque ou à dessus en lanières, chaussures d'intérieur, de sport ou d'orthopédie)	7	2,5	7	2,5	
640391	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)					
64039105	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois, couvrant la cheville (sans semelles intérieures et sans coquille de protection en métal à l'avant)	7	2,5	7	2,5	
64039111	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
64039113	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes (sauf avec une coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport et d'orthopédie)	7	2,5	7	2,5	
64039116	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour hommes (sauf avec une coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport ou d'orthopédie et chaussures non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes)	7	2,5	7	2,5	
64039118	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville mais pas le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour femmes (sauf avec une coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport ou d'orthopédie et chaussures non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes)	7	2,5	7	2,5	
64039191	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf avec une coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
64039193	Chaussures, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport et d'orthopédie)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
64039196	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour hommes (sauf avec coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport ou d'orthopédie et chaussures non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes)	7	2,5	7	2,5	
64039198	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, couvrant la cheville et le mollet, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour femmes (sauf avec une coquille de protection en métal à l'avant, et sauf chaussures de sport ou d'orthopédie et chaussures non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes)	7	2,5	7	2,5	
640399	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel (ne couvrant pas la cheville, sans coquille de protection en métal à l'avant et sauf chaussures de sport, d'orthopédie ou ayant le caractère de jouets)					
64039905	Chaussures à dessus en cuir naturel, à semelles principales en bois (ne couvrant pas la cheville, sans semelles intérieures et sans coquille de protection de métal à l'avant)	7	2,5	7	2,5	
64039911	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, > 3 cm	7	2,5	7	2,5	
64039931	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
64039933	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes	7	2,5	7	2,5	
64039936	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour hommes (sauf chaussures non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes)	7	2,5	7	2,5	
64039938	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, la claque étant constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures, hauteur maximale du talon, y.c. la semelle, ≤ 3 cm, semelles intérieures de longueur ≥ 24 cm, pour femmes (sauf chaussures non reconnaissables comme articles pour hommes ou pour femmes)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
64039950	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel (ne couvrant pas la cheville, sans claque constituée de lanières ou comportant une ou plusieurs découpures et sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
64039991	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, semelles intérieures de longueur < 24 cm (sauf chaussures de sport ou chaussures des n° 6403 11 00 à 6403 99 50, 902119 et 9506)	7	2,5	7	2,5	
64039993	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, dessus en cuir naturel et semelles intérieures d'une longueur >= 24 cm, non reconnaissables comme étant pour hommes ou pour femmes (sauf chaussures orthopédiques; chaussures d'intérieur; chaussures des n° 640311 à 640391)	7	2,5	7	2,5	
64039996	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, à dessus en cuir naturel, ne couvrant pas la cheville, semelles intérieures de longueur >= 24 cm, pour hommes (sauf des n° 6403 11 00 à 6403 40 00, 6403 99 11, 6403 99 36, 6403 99 50)	7	2,5	7	2,5	
64039998	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique ou cuir reconstitué, dessus en cuir naturel et semelles intérieures d'une longueur >= 24 cm, pour femmes (sauf chaussures orthopédiques; chaussures d'intérieur; chaussures des n° 640311 à 640391)	7	2,5	7	2,5	
6404	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et dessus en matières textiles (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)					
640411	Chaussures de sport, y.c. chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures simil., à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles					
64041100	Chaussures de sport, y.c. chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures simil., à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles	7	2,5	7	2,5	
640419	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en matières textiles (sauf chaussures de sport, y.c. chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures simil. ainsi que chaussures ayant le caractère de jouets)					
64041910	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles (sauf chaussures dites de tennis, de gymnastique, d'entraînement et chaussures simil. ainsi que chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 971-239720014-20150922 annde2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
64041990	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique, à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'intérieur, chaussures de sport, y.c. les chaussures dites de tennis, de basket-ball, de gymnastique, d'entraînement et chaussures simil. ainsi que chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
640420	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué, à dessus en matières textiles (sauf chaussures ayant le caractère de jouets)					
64042010	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué, à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'intérieur et chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
64042090	Chaussures, à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué, à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'intérieur et chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
6405	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en autres matières que caoutchouc, matière plastique, cuir ou matières textiles; chaussures à semelles extérieures en cuir naturel ou reconstitué et à dessus en autres matières que cuir ou matières textiles; chaussures à semelles extérieures en bois, liège, corde, carton, pelleteries naturelles, tissu, feutre, nontissé, linoléum, raphia, paille, luffa, etc. et à dessus en toute matière n.d.a.					
640510	Chaussures à dessus en cuir naturel ou reconstitué (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et à dessus en cuir naturel et sauf chaussures d'orthopédie et chaussures ayant le caractère de jouets)					
64051000	Chaussures à dessus en cuir naturel ou reconstitué (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et à dessus en cuir naturel et sauf chaussures d'orthopédie et chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
640520	Chaussures à dessus en matières textiles (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et sauf chaussures d'orthopédie et chaussures ayant le caractère de jouets)					
64052010	Chaussures à semelles extérieures en bois ou en liège et à dessus en matières textiles (sauf chaussures d'orthopédie et chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-	DE Date de télétransmission : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
64052091	Pantoufles et autres chaussures d'intérieur, à dessus en matières textiles (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et sauf chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
64052099	Chaussures à dessus en matières textiles (sauf à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué, bois ou liège, sauf chaussures d'intérieur, d'orthopédie, ou ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
640590	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc ou en matière plastique et à dessus en autres matières que caoutchouc, matière plastique, cuir ou matières textiles; chaussures à semelles extérieures en bois, liège, ficelle ou corde, carton, pelleteries naturelles, tissus, feutre, nontissés, linoléum, raphia, paille, luffa, etc., et à dessus en d'autres matières que le cuir naturel ou reconstitué ou les matières textiles (sauf les chaussures d'orthopédie et les chaussures ayant le caractère de jouets)					
64059010	Chaussures à semelles extérieures en caoutchouc, matière plastique, cuir naturel ou reconstitué et à dessus en d'autres matières que le cuir naturel ou reconstitué ou les matières textiles (sauf les chaussures d'orthopédie et les chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
64059090	Chaussures à semelles extérieures en bois, liège, ficelle ou corde, carton, pelleteries naturelles, tissus, feutre, nontissés, linoléum, raphia, paille, luffa, etc., et à dessus en d'autres matières que le cuir naturel ou reconstitué ou les matières textiles (sauf les chaussures d'orthopédie et les chaussures ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
6406	Parties de chaussures, y.c. les dessus, même fixées à des semelles autres que les semelles extérieures; semelles intérieures amovibles, talonnettes et articles simil. amovibles; guêtres, jambières et articles simil., et leurs parties (sauf les parties en amiante)					
640610	Dessus de chaussures et leurs parties (sauf contreforts et bouts durs et sauf les parties en amiante)					
64061010	Dessus de chaussures et leurs parties, en cuir naturel (sauf contreforts et bouts durs)	7	2,5	7	2,5	
64061090	Dessus de chaussures, y.c. les dessus, même fixés à des semelles autres que les semelles extérieures et leurs parties (sauf contreforts et bouts durs et les parties en général en cuir naturel ou en amiante)	7	2,5	7	2,5	
640620	Semelles extérieures et talons de chaussures, en caoutchouc ou en matière plastique					<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
64062010	Semelles extérieures et talons de chaussures, en caoutchouc	7	2,5	7	2,5	
64062090	Semelles extérieures et talons de chaussures en matière plastique	7	2,5	7	2,5	
640690	Accessoires et parties de chaussures; semelles intérieures, talonnettes et articles similaires amovibles; guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties (à l'excl. des semelles extérieures et talons en caoutchouc ou en matière plastique, des dessus et leurs parties, autres que les contreforts et bouts durs et des accessoires amovibles)					
64069030	Assemblages formés de dessus de chaussures fixés aux semelles premières ou à d'autres parties inférieures (sauf en amiante et sauf fixés à des semelles extérieures)	7	2,5	7	2,5	
64069050	Semelles intérieures, talonnettes et autres accessoires de chaussures amovibles	7	2,5	7	2,5	
64069060	Semelles extérieures pour chaussures, en cuir naturel ou reconstitué	7	2,5	7	2,5	
64069090	Parties de chaussures et guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties (à l'excl. des parties en amiante, des talons en caoutchouc ou en matière plastique, des semelles extérieures en cuir naturel, en cuir reconstitué, en caoutchouc ou en matière plastique, des dessus et leurs parties, autres que les contreforts et bouts durs et des accessoires amovibles)	7	2,5	7	2,5	
65	CHAPITRE 65 - COIFFURES ET PARTIES DE COIFFURES					
6501	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux					
650100	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux					
65010000	Cloches non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), plateaux (disques), manchons (cylindres) même fendus dans le sens de la hauteur, en feutre, pour chapeaux	10	2,5	10	2,5	
6502	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), ni garnies					

Accusé de réception en préfecture
072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
650200	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), ni garnies					
65020000	Cloches ou formes pour chapeaux, tressées ou fabriquées par l'assemblage de bandes en toutes matières, non dressées (mises en forme) ni tournurées (mises en tournure), ni garnies	10	2,5	10	2,5	
6504	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis (sauf coiffures pour animaux ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)					
650400	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis (sauf coiffures pour animaux ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)					
65040000	Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis (sauf coiffures pour animaux ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	10	2,5	10	2,5	
6505	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis; résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis (à l'excl. des coiffures pour animaux ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)					
650500	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis; résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis (à l'excl. des coiffures pour animaux ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)					
65050010	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, en feutre de poils ou de laine et poils, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 6501, même garnis (sauf ceux fabriqués par l'assemblage de bandes ou de pièces en feutre ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	10	2,5	10	2,5	
65050030	Casquettes, képis et coiffures simil. comportant une visière, en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, feutre ou autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis (sauf ceux ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-amne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
65050090	Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis (à l'excl. de ceux en feutre de poils ou de laine et poils, et des articles pour carnaval ou pour animaux, articles ayant le caractère de jouets, casquettes, képis et coiffures simil. comportant une visière)	10	2,5	10	2,5	
6506	Coiffures et autres chapeaux, même garnis, n.d.a.					
650610	Coiffures de sécurité, même garnies					
65061010	Coiffures de sécurité, même garnies, en matière plastique	10	2,5	10	2,5	
65061080	Coiffures de sécurité, même garnies (à l'excl. des articles en matières plastiques)	10	2,5	10	2,5	
650691	Bonnets de bain, capuchons et autres coiffures, même garnis, en caoutchouc ou en matière plastique (à l'excl. des coiffures de sécurité et des coiffures ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)					
65069100	Bonnets de bain, capuchons et autres coiffures, même garnis, en caoutchouc ou en matière plastique (à l'excl. des coiffures de sécurité et des coiffures ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	10	2,5	10	2,5	
650699	Chapeaux et autres coiffures, même garnis, n.d.a.					
65069910	Chapeaux et autres coiffures en feutre de poils ou de laine et poils, fabriqués à l'aide des cloches ou des plateaux du n° 6501, même garnis (sauf en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles et ceux fabriqués par l'assemblage de bandes ou de pièces en feutre ou ayant le caractère de jouets ou d'articles de carnaval)	10	2,5	10	2,5	
65069990	Chapeaux et autres coiffures, même garnis, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
6507	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie (sauf les bandeaux utilisés par les sportifs comme protection contre les gouttes de transpiration, en bonneterie)					
650700	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie (sauf les bandeaux utilisés par les sportifs comme protection contre les gouttes de transpiration, en bonneterie)					
65070000	Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie (sauf les bandeaux utilisés par les sportifs comme protection contre les gouttes de transpiration, en bonneterie)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
66	CHAPITRE 66 - PARAPLUIES, OMBRELLES, PARASOLS, CANNES, CANNES-SIÈGES, FOUETS, CRAVACHES ET LEURS PARTIES					
6601	Parapluies, ombrelles et parasols, y.c. les parapluies-cannes, les parasols de jardin et articles simil. (sauf jouets d'enfants et tentes de plage)					
660110	Parasols de jardin et articles simil. (sauf tentes de plage)					
66011000	Parasols de jardin et articles simil. (sauf tentes de plage)	15	2,5	15	2,5	
660191	Parapluies, y.c. les parapluies-cannes et ombrelles, à mât ou à manche télescopique (sauf jouets d'enfants)					
66019100	Parapluies, y.c. les parapluies-cannes et ombrelles, à mât ou à manche télescopique (sauf jouets d'enfants)	15	2,5	15	2,5	
660199	Parapluies, y.c. les parapluies-cannes et ombrelles (sauf parapluies et ombrelles à mât ou à manche télescopique, parasols de jardin et articles simil. et sauf jouets d'enfants)					
66019920	Parapluies, ombrelles et parasols, y.c. les parapluies-cannes, avec couverture en tissus de matières textiles (à l'excl. des parasols de jardin et articles simil., des articles à mât ou manche télescopique, des articles ayant le caractère de jouets d'enfants)	15	2,5	15	2,5	
66019990	Parapluies, ombrelles et parasols, y.c. les parapluies-cannes (à l'excl. des parasols de jardin et articles simil., des articles ayant le caractère de jouets d'enfants, des articles à mât ou manche télescopique et des articles avec couverture en tissus de matières textiles)	15	2,5	15	2,5	
6602	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles simil. (sauf cannes-mesures, bâquilles, cannes ayant le caractère d'armes et cannes de sport)					
660200	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles simil. (sauf cannes-mesures, bâquilles, cannes ayant le caractère d'armes et cannes de sport)					
66020000	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles simil. (sauf cannes-mesures, bâquilles, cannes ayant le caractère d'armes et cannes de sport)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6603	Parties, garnitures et accessoires reconnaissables comme étant destinés aux parapluies, ombrelles ou parasols du n° 6601 ou aux cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles simil. du n° 6602					
660320	Montures assemblées, même avec mâts ou manches, reconnaissables comme étant destinées aux parapluies, ombrelles ou parasols du n° 6601					
66032000	Montures assemblées, même avec mâts ou manches, reconnaissables comme étant destinées aux parapluies, ombrelles ou parasols du n° 6601	15	2,5	15	2,5	
660390	Parties, garnitures et accessoires reconnaissables comme étant destinés aux parapluies, ombrelles et parasols du n° 6601 ou aux cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles simil. du n° 6602 (sauf montures assemblées même avec mâts ou manches)					
66039010	Poignées et pommeaux reconnaissables comme étant destinés aux parapluies, ombrelles ou parasols du n° 6601 ou aux cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles simil. du n° 6602	15	2,5	15	2,5	
66039090	Parties, garnitures et accessoires reconnaissables comme étant destinés aux parapluies, ombrelles et parasols du n° 6601 ou aux cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles simil. du n° 6602 (sauf poignées et pommeaux et sauf montures assemblées même avec mâts ou manches)	15	2,5	15	2,5	
67	CHAPITRE 67 - PLUMES ET DUVET APPRÊTÉS ET ARTICLES EN PLUMES OU EN DUVET; FLEURS ARTIFICIELLES; OUVRAGES EN CHEVEUX					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6701	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières (autres que les produits des peaux et autres parties d'oiseaux du n° 0505, les tuyaux et tiges de plumes travaillés, les chaussures et coiffures, les articles de literie et articles simil. du n° 9404, les jouets, jeux, engins sportifs et articles de collection)					
670100	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières (autres que les produits des peaux et autres parties d'oiseaux du n° 0505, les tuyaux et tiges de plumes travaillés, les chaussures et coiffures, les articles de literie et articles simil. du n° 9404, les jouets, jeux, engins sportifs et articles de collection)					
67010000	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières (autres que les produits des peaux et autres parties d'oiseaux du n° 0505, les tuyaux et tiges de plumes travaillés, les chaussures et coiffures, les articles de literie et articles simil. du n° 9404, les jouets, jeux, engins sportifs et articles de collection)	10	2,5	10	2,5	
6702	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, y.c. leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels fabriqués par ligature, collage, emboîtage ou procédés simil.					
670210	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, y.c. leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels fabriqués par ligature, collage, emboîtage ou procédés simil., en matières plastiques					
67021000	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, y.c. leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels fabriqués par ligature, collage, emboîtage ou procédés simil., en matières plastiques	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
670290	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, y.c. leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels fabriqués par ligature, collage, emboîtement ou procédés simil. (autres qu'en matière plastique)					
67029000	Fleurs, feuillages et fruits artificiels, y.c. leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels fabriqués par ligature, collage, emboîtement ou procédés simil. (autres qu'en matière plastique)	10	2,5	10	2,5	
6703	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles simil. (sauf tresses en cheveux naturels, bruts, même lavés et dégraissés, sinon non traités)					
670300	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles simil. (sauf tresses en cheveux naturels, bruts, même lavés et dégraissés, sinon non traités)					
67030000	Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles simil. (sauf tresses en cheveux naturels, bruts, même lavés et dégraissés, sinon non traités)	10	2,5	10	2,5	
6704	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux n.d.a.					
670411	Perruques complètes en matières textiles synthétiques					
67041100	Perruques complètes en matières textiles synthétiques	10	2,5	10	2,5	
670419	Barbes, sourcils, cils, mèches et articles simil., en matières textiles synthétiques (sauf perruques complètes)					
67041900	Barbes, sourcils, cils, mèches et articles simil., en matières textiles synthétiques (sauf perruques complètes)	10	2,5	10	2,5	
670420	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles simil., en cheveux; ouvrages en cheveux n.d.a.					
67042000	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles simil., en cheveux; ouvrages en cheveux n.d.a.	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
670490	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles simil., en poils ou matières textiles (sauf matières textiles synthétiques)					
67049000	Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles simil., en poils ou matières textiles (sauf matières textiles synthétiques)	10	2,5	10	2,5	
68	CHAPITRE 68 - OUVRAGES EN PIERRES, PLÂTRE, CIMENT, AMIANTE, MICA OU MATIÈRES ANALOGUES					
6801	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise)					
680100	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise)					
68010000	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise)	10	2,5	10	2,5	
6802	Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres; cubes, dés et articles simil. pour mosaïques, en pierres naturelles, y.c. l'ardoise, même sur support; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles, y.c. l'ardoise, colorés artificiellement (sauf craies; boutons; bijouterie de fantaisie; appareils d'horlogerie ou d'éclairage et leurs parties; articles du n° 6801)					
680210	Carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles travaillées, y.c. l'ardoise, pour mosaïques et ouvrages analogues, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles, y.c. l'ardoise, colorés artificiellement					
68021000	Carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles travaillées, y.c. l'ardoise, pour mosaïques et ouvrages analogues, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles, y.c. l'ardoise, colorés artificiellement	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
680221	Marbre, travertin et albâtre, ouvrages en ces pierres, simpl. taillés ou sciés et à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie des n° 6801 00 00 et 6802 10)					
68022100	Marbre, travertin et albâtre, ouvrages en ces pierres, simpl. taillés ou sciés et à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie des n° 6801 00 00 et 6802 10 00)	10	2,5	10	2,5	
680223	Granit et ouvrages en ces pierres, simpl. taillés ou sciés, à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie des n° 6801 00 00 ou 6802 10 00)					
68022300	Granit et ouvrages en ces pierres, simpl. taillés ou sciés, à surface plane ou unie (sauf à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie des n° 6801 00 00 ou 6802 10 00)	10	2,5	10	2,5	
680229	Pierres de taille ou de construction, naturelles et ouvrages en ces pierres, simpl. taillées ou sciées et à surface plane ou unie (sauf le marbre, le travertin, l'albâtre, le granit et l'ardoise, celles à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie et à l'excl. des carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles du n° 680210 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)					
68022900	Pierres de taille ou de construction, naturelles et ouvrages en ces pierres, simpl. taillées ou sciées et à surface plane ou unie (sauf le marbre, le travertin, l'albâtre, le granit et l'ardoise, celles à surface entièrement ou partiellement rabotée, poncée au papier sablé, grossièrement ou finement meulée ou polie et à l'excl. des carreaux, cubes, dés et autres pierres naturelles du n° 680210 et des pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	10	2,5	10	2,5	
680291	Marbre, travertin et albâtre de n'importe quelle forme (sauf ouvrages des n° 6801 00 00 ou 6802 10 00; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; boutons; objets d'art originaux sculptés)					
68029100	Marbre, travertin et albâtre de n'importe quelle forme (sauf ouvrages des n° 6801 00 00 ou 6802 10 00; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; boutons; objets d'art originaux sculptés)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
680292	Pierres calcaires autres que le marbre, le travertin ou l'albâtre, de n'importe quelle forme (sauf ouvrages du n° 680210; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; boutons; objets d'art originaux sculptés)					
68029200	Pierres calcaires autres que le marbre, le travertin ou l'albâtre, de n'importe quelle forme (sauf ouvrages du n° 680210; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; boutons; objets d'art originaux sculptés)	10	2,5	10	2,5	
680293	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé (sauf ouvrages du 680210; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)					
68029310	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé, mais non sculpté, d'un poids net ≥ 10 kg (sauf pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	10	2,5	10	2,5	
68029390	Granit de n'importe quelle forme, poli, décoré ou autrement travaillé, d'un poids net < 10 kg; ouvrage de sculpture en granit (sauf ouvrages du n° 680210; bijoux de fantaisie; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)	10	2,5	10	2,5	
680299	Pierres de taille ou de construction, naturelles, autres que les pierres calcaires, le granit, l'ardoise, de n'importe quelle forme, polies, décorées ou autrement travaillées (sauf ouvrages du 680210; articles en basalte fondu ou en stéatite céramique ; bijouterie de fantaisie, pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties)					
68029910	Pierres de taille ou de construction, naturelles, autres que les pierres calcaires, le granit et l'ardoise, de n'importe quelle forme, polies, décorées ou autrement travaillées mais non sculptées, d'un poids net ≥ 10 kg (sauf articles en basalte fondu; articles en stéatite céramique; pendules et articles d'horlogerie, appareils d'éclairage et leurs parties; pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage)	10	2,5	10	2,5	
68029990	Pierres de taille ou de construction (sauf pierres calcaires, granit et ardoise), de toutes formes, polies, décorées ou autrement travaillées, d'un poids net < 10 kg; sculptures réalisées à partir de ces pierres (sauf ouvrages du n° 680210; articles en basalte fondu ou en stéatite céramique; boutons; bijouterie de fantaisie; appareils d'horlogerie ou d'éclairage et leurs parties; objets d'art originaux sculptés)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6803	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine) (sauf grains, granulés, éclats et poudres d'ardoises; pierres pour mosaïques et analogues; crayons d'ardoise, tableaux en ardoise prêts à l'emploi et ardoises pour l'écriture ou le dessin)					
680300	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine) (sauf grains, granulés, éclats et poudres d'ardoises; pierres pour mosaïques et analogues; crayons d'ardoise, tableaux en ardoise prêts à l'emploi et ardoises pour l'écriture et le dessin; ardoises pour toitures ou façades)					
68030010	Ardoise travaillée, pour toitures ou façades	10	2,5	10	2,5	
68030090	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine) (sauf grains, granulés, éclats et poudres d'ardoise; pierres pour mosaïques et analogues; crayons d'ardoise, tableaux en ardoise prêts à l'emploi et ardoises pour l'écriture et le dessin; ardoises pour toitures ou façades)	10	2,5	10	2,5	
6804	Meules et articles simil., sans bâtis, à moudre, défibrer, broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique même avec parties en autres matières (sauf pierre ponce parfumée et sauf meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)					
680410	Meules à moudre ou à défibrer (sans bâtis), en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique					
68041000	Meules à moudre ou à défibrer (sans bâtis), en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
680421	Meules et articles simil., sans bâtis, à aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner en diamants naturels ou synthétiques agglomérés (sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main et sauf meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)					
68042100	Meules et articles simil., sans bâtis, à aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner en diamants naturels ou synthétiques agglomérés (sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main et sauf meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	10	2,5	10	2,5	
680422	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs agglomérés ou en céramique (sauf diamants naturels ou synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main, la pierre ponce parfumée, et les meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)					
68042212	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant en résines synthétiques, non renforcés (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main, et les meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	10	2,5	10	2,5	
68042218	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant, en résines synthétiques, renforcés (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main, et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	10	2,5	10	2,5	
68042230	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés, avec agglomérant en substances céramiques ou en silicates (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main, et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	10	2,5	10	2,5	
68042250	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs artificiels agglomérés avec un agglomérant autre que la résine synthétique, des substances céramiques ou des silicates (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main, et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	10	2,5	10	2,5	
68042290	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en abrasifs naturels agglomérés ou en céramique (sauf en diamants synthétiques agglomérés et sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main, la pierre ponce parfumée, et les meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	10	2,5	10	2,5	
680423	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en pierres naturelles (sauf en abrasifs naturels agglomérés ou en céramique, sauf la pierre ponce parfumée et sauf pierres à aiguiser et à polir à la main et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922|annexe2-15-1473-1-

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
68042300	Meules et articles simil., sans bâtis, à broyer, aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner, en pierres naturelles (sauf en abrasifs naturels agglomérés ou en céramique, sauf la pierre ponce parfumée et sauf pierres à aiguiser et à polir à la main et meules, etc. spécialement travaillées pour fraises de dentistes)	10	2,5	10	2,5	
680430	Pierres à aiguiser ou à polir à la main					
68043000	Pierres à aiguiser ou à polir à la main	10	2,5	10	2,5	
6805	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur un fond en matières textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés					
680510	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur fond en matières textiles seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés					
68051000	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur fond en matières textiles seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	20	2,5	0	2,5	B
680520	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur papier ou carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés					
68052000	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur papier ou carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	20	2,5	0	2,5	B
680530	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur un autre fond que des matières textiles seulement ou que du papier ou du carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés					
68053000	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur un autre fond que des matières textiles seulement ou que du papier ou du carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	20	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6806	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil.; vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux simil. expansés; mélanges et ouvrages en matières minérales à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son (sauf ceux en béton léger, amiante ou base d'amiante, amiante-ciment, cellulose-ciment et simil.; articles en céramique)					
680610	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil., même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux					
68061000	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil., même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	10	2,5	10	2,5	
680620	Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux simil. expansés, même mélangés entre eux					
68062010	Argiles expansées	10	2,5	10	2,5	
68062090	Vermiculite expansée, mousse de scories et produits minéraux simil. expansés, même mélangés entre eux (autres qu'argiles expansées)	10	2,5	10	2,5	
680690	Mélanges et ouvrages en matières minérales à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son (sauf laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil.; vermiculite expansée, argile expansée, mousse de scories et produits minéraux simil. expansés; produits en béton léger, amiante ou base d'amiante, amiante-ciment, cellulose-ciment ou simil.; articles en céramique)					
68069000	Mélanges et ouvrages en matières minérales à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son (sauf laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil.; vermiculite expansée, argile expansée, mousse de scories et produits minéraux simil. expansés; produits en béton léger, amiante ou base d'amiante, amiante-ciment, cellulose-ciment ou simil.; articles en céramique)	10	2,5	10	2,5	
6807	Ouvrages en asphalte ou en produits simil., p.ex. poix de pétrole, brais					
680710	Ouvrages en asphalte ou en produits simil., p.ex. poix de pétrole, brais, en rouleaux					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922|annexe2-15-1473-1-

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
68071000	Ouvrages en asphalte ou en produits simil., p.ex. poix de pétrole, brais, en rouleaux	10	2,5	10	2,5	
680790	Ouvrages en asphalte ou en produits simil., p.ex. poix de pétrole, brais (autres qu'en rouleaux)					
68079000	Ouvrages en asphalte ou en produits simil., p.ex. poix de pétrole, brais (autres qu'en rouleaux)	10	2,5	10	2,5	
6808	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles simil., en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux (sauf articles en amiante-ciment, cellulose-ciment et produits simil.)					
680800	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles simil., en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux (sauf articles en amiante-ciment, cellulose-ciment et produits simil.)					
68080000	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles simil., en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux (sauf articles en amiante-ciment, cellulose-ciment et produits simil.)	10	2,5	10	2,5	
6809	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre (sauf plâtre en bandes pour fracture des os, destiné à la vente au détail et sauf attelles en plâtre pour le traitement de fracture des os; cloisons légères ou ouvrages à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à liaison en plâtre; modèles anatomiques et autres à des fins de démonstration; modèles originaux en sculpture)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
680911	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles simil., en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornementés, revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement (sauf ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)					
68091100	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles simil., en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornementés, revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement (sauf ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)	10	2,5	10	2,5	
680919	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles simil., en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornementés (sauf revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement et sauf ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)					
68091900	Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles simil., en plâtre ou en compositions à base de plâtre, non ornementés (sauf revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement et sauf ouvrages à liaison en plâtre à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son)	10	2,5	10	2,5	
680990	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre (sauf plâtre en bandes et attelles en plâtre pour le traitement de fractures des os; cloisons légères ou ouvrages à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à liaison en plâtre; modèles anatomiques et autres à des fins de démonstration; planches, plaques, panneaux, carreaux et articles simil., non ornementés)					
68099000	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre (sauf plâtre en bandes et attelles en plâtre pour le traitement de fractures des os; cloisons légères ou ouvrages à usage d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à liaison en plâtre; modèles anatomiques et autres à des fins de démonstration; planches, plaques, panneaux, carreaux et articles simil., non ornementés)	10	2,5	10	2,5	
6810	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierres artificielles, même armés					
681011	Blocs et briques pour la construction, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés					
68101110	Blocs et briques pour la construction, en béton léger à base de pierre ponce (bimskies), de scories granulées, etc.	20	2,5	0	2,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
68101190	Blocs et briques pour la construction, en ciment, béton lourd ou pierre artificielle, même armés (sauf béton léger à base de pierre ponce [bimskies], de scories granulées, etc.)	20	2,5	0	2,5	B
681019	Tuiles, carreaux, dalles et articles simil., en ciment, en béton ou en pierre artificielle (autres que blocs et briques pour la construction)					
68101900	Tuiles, carreaux, dalles et articles simil., en ciment, en béton ou en pierre artificielle (autres que blocs et briques pour la construction)	20	2,5	0	2,5	B
681091	Éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés					
68109100	Éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil, en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés	20	2,5	20	2,5	
681099	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierres artificielles, même armés (sauf éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil; tuiles, carreaux, dalles, briques et articles simil.)					
68109900	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierres artificielles, même armés (sauf éléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil; tuiles, carreaux, dalles, briques et articles simil.)	20	2,5	20	2,5	
6811	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou simil.					
681140	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou simil., contenant de l'amiante					
68114000	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou simil., contenant de l'amiante	20	2,5	20	2,5	
681181	Plaques ondulées en cellulose-ciment ou simil., ne contenant pas d'amiante					
68118100	Plaques ondulées en cellulose-ciment ou simil., ne contenant pas d'amiante	15	2,5	0	2,5	B
681182	Plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles simil., en cellulose-ciment ou simil., ne contenant pas d'amiante (sauf plaques ondulées)					
68118200	Plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles simil., en cellulose-ciment ou simil., ne contenant pas d'amiante (sauf plaques ondulées)	20	2,5	0	2,5	B
681189	Ouvrages en cellulose-ciment ou simil., ne contenant pas d'amiante (à l'excl. des plaques ondulées et autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles simil.)					
68118900	Ouvrages en cellulose-ciment ou simil., ne contenant pas d'amiante (à l'excl. des plaques ondulées et autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles simil.)	20	2,5	20	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6812	Amiante [asbeste] travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante [p.ex. fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints], même armés (à l'excl. des ouvrages en amiante-ciment et des garnitures de friction à base d'amiante [asbeste])					
681280	Amiante crocidolite [asbeste] travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante crocidolite ou à base d'amiante crocidolite et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante crocidolite [p.ex. fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures joints], même armés (à l'excl. des ouvrages en amiante-ciment et des garnitures de friction à base d'amiante [asbeste])					
68128010	Amiante crocidolite [asbeste] travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante crocidolite ou à base d'amiante crocidolite et de carbonate de magnésium	10	2,5	10	2,5	
68128090	Ouvrages en amiante crocidolite ou en mélanges d'amiante crocidolite [p.ex. fils cordes, cordons, tissus, joints], même armés (sauf amiante crocidolite [asbeste] travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante crocidolite ou à base d'amiante crocidolite et de carbonate de magnésium; ouvrages en amiante crocidolite ciment; garnitures de friction à base d'amiante crocidolite [asbeste])	10	2,5	10	2,5	
681291	Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures, en amiante ou en mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (sauf en amiante crocidolite)					
68129100	Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures, en amiante ou en mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (sauf en amiante crocidolite)	10	2,5	10	2,5	
681292	Papiers, cartons et feutres, en amiante ou en mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (sauf à teneur en poids d'amiante < 35% et en amiante crocidolite)					
68129200	Papiers, cartons et feutres, en amiante ou en mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (sauf à teneur en poids d'amiante < 35% et en amiante crocidolite)	10	2,5	10	2,5	
681293	Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentés en rouleaux (sauf en amiante crocidolite)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
68129300	Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentés en rouleaux (sauf en amiante crocidolite)	10	2,5	10	2,5	
681299	Amiante [asbeste] travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante [p.ex. fils cordes, cordons, tissus, joints], même armés (sauf en amiante crocidolite; feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentées en rouleaux; papiers, cartons et feutres; vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures; ouvrages en amiante-ciment; garnitures de friction à base d'amiante [asbeste])					
68129910	Amiante travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium (sauf en amiante crocidolite)	10	2,5	10	2,5	
68129990	Ouvrages en ces mélanges ou en amiante [p.ex. fils cordes, cordons, tissus, joints], même armés (sauf en amiante crocidolite; amiante [asbeste] travaillé en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentées en rouleaux; papiers, cartons et feutres; vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures; ouvrages en amiante-ciment; garnitures de friction à base d'amiante [asbeste])	10	2,5	10	2,5	
6813	Garnitures de friction [p.ex. plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes], non montées, pour freins, pour embrayages ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante [asbeste], d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières (à l'excl. des garnitures de freins montées)					
681320	Garnitures de friction [p.ex. plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes], pour embrayages ou autres organes de frottement, contenant de l'amiante, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières					
68132000	Garnitures de friction [p.ex. plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes], pour embrayages ou autres organes de frottement, contenant de l'amiante, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
681381	Garnitures de freins et plaquettes de freins, à base de substances minérales ou de cellulose, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières (sauf contenant de l'amiante)					
68138100	Garnitures de freins et plaquettes de freins, à base de substances minérales ou de cellulose, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières (sauf contenant de l'amiante)	10	2,5	10	2,5	
681389	Garnitures de friction [p.ex. plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes], pour embrayages ou autres organes de frottement, à base de substances minérales ou de cellulose, même combinées à des matières textiles ou d'autres matière					
68138900	Garnitures de friction [p.ex. plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes], pour embrayages ou autres organes de frottement, à base de substances minérales ou de cellulose, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières (sauf contenant de l'amiante et à l'excl. des garnitures et plaquettes de freins)	10	2,5	10	2,5	
6814	Mica travaillé et ouvrages en mica, y.c le mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, en carton ou en autres matières (sauf isolateurs, pièces isolantes, résistances et condensateurs électriques; lunettes de protection en mica et verre à cet effet; mica sous forme de décos pour sapin de Noël)					
681410	Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, carton ou autres matières, en rouleaux ou simpl. découpées en carrés ou en rectangles					
68141000	Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, carton ou autres matières, en rouleaux ou simpl. découpées en carrés ou en rectangles	10	2,5	10	2,5	
681490	Mica travaillé et ouvrages en mica (sauf isolateurs, pièces isolantes, résistances et condensateurs électriques; lunettes de protection en mica et verre à cet effet; mica sous forme de décos pour sapin de Noël; plaques, feuilles ou bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support)					
68149000	Mica travaillé et ouvrages en mica (sauf isolateurs, pièces isolantes, résistances et condensateurs électriques; lunettes de protection en mica et verre à cet effet; mica sous forme de décos pour sapin de Noël; plaques, feuilles ou bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6815	Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales, y.c. les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe, n.d.a.					
681510	Ouvrages en graphite ou en autre carbone, y.c. les fibres de carbone, pour usages non électriques					
68151010	Fibres de carbone et ouvrages en fibres de carbone (à l'excl. des articles pour usages électriques)	10	2,5	10	2,5	
68151090	Ouvrages en graphite ou en autre carbone (à l'excl. des articles pour usages électriques, des fibres de carbone et des ouvrages en fibres de carbone)	10	2,5	10	2,5	
681520	Ouvrages en tourbe (sauf produits en matières textiles en fibres de tourbe)					
68152000	Ouvrages en tourbe (sauf produits en matières textiles en fibres de tourbe)	10	2,5	10	2,5	
681591	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales n.d.a. et contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite					
68159100	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales n.d.a. et contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite	10	2,5	10	2,5	
681599	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales n.d.a. (sauf contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite et ouvrages en graphite ou en autre carbone)					
68159900	Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales n.d.a. (sauf contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite et ouvrages en graphite ou en autre carbone)	10	2,5	10	2,5	
69	CHAPITRE 69 - PRODUITS CÉRAMIQUES					
6901	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques, en farines siliceuses fossiles [p.ex. kieselguhr, tripolite, diatomite], ou en terres siliceuses analogues					
690100	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques, en farines siliceuses fossiles [p.ex. kieselguhr, tripolite, diatomite], ou en terres siliceuses analogues					
69010000	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques, en farines siliceuses fossiles [p.ex. kieselguhr, tripolite, diatomite], ou en terres siliceuses analogues	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6902	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires (autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)					
690210	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble et exprimés en MgO, CaO ou Cr₂O₃ > 50%					
69021000	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en éléments Mg, Ca ou Cr, pris isolément ou ensemble et exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃ > 50%	7	2,5	0	2,5	A
690220	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en alumine (Al₂O₃), silice (SiO₂), ou un mélange ou combinaison de ces matières > 50% (autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)					
69022010	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, teneur en poids en silice (SiO ₂) >= 93% (autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)	7	2,5	0	2,5	A
69022091	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en alumine (Al ₂ O ₃) > 7%, mais < 45%, mais ensemble avec la silice (SiO ₂) > 50%	7	2,5	0	2,5	A
69022099	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires, teneur en poids en alumine (Al ₂ O ₃), en silice (SiO ₂) ou en mélange ou combinaison de ces produits, > 50% (autres qu'avec une teneur en poids en silice >= 93% ou une teneur en poids en alumine > 7% mais < 45%, et sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)	7	2,5	0	2,5	A
690290	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires (autres qu'avec une teneur en poids en éléments Mg, Ca ou Cr pris isolément ou ensemble et exprimés en MgO, CaO ou Cr₂O₃ > 50% ou avec une teneur en poids en alumine (Al₂O₃), en silice (SiO₂) ou en mélange ou combinaison de ces matières > 50%, et sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)2					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
69029000	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires (autres qu'avec une teneur en poids en éléments Mg, Ca ou Cr pris isolément ou ensemble et exprimés en MgO, CaO ou Cr ₂ O ₃ > 50% ou avec une teneur en poids en alumine (Al ₂ O ₃), en silice (SiO ₂) ou en mélange ou combinaison de ces matières > 50%, et sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues)	7	2,5	0	1,5	A
6903	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires (sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues et sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)					
690310	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires à teneur en poids en graphite ou en autre carbone, même mélangés > 50% (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)					
69031000	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires à teneur en poids en graphite ou en autre carbone, même mélangés > 50% (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)	7	2,5	7	2,5	
690320	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires à teneur en poids en alumine (Al₂O₃) ou en mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO₂) > 50% (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)					
69032010	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires à teneur en poids en alumine (Al ₂ O ₃) < 45% et une teneur totale en alumine et silice (SiO ₂) > 50% (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)	7	2,5	7	2,5	
69032090	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires, à teneur en poids en alumine (Al ₂ O ₃) >= 45% et une teneur totale en alumine et silice (SiO ₂) > 50% (sauf briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
690390	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines et autres articles céramiques réfractaires (sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; briques, dalles, carreaux et pièces de construction, réfractaires)					
69039010	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes et autres articles céramiques réfractaires, contenant en poids > 25% mais <= 50% de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits (à l'excl. des briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires)	7	2,5	7	2,5	
69039090	Cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes et autres articles céramiques réfractaires (à l'excl. des produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, des articles du n° 6902 et des articles des n° 6903 10 00 et 6903 90 10, c'est-à-dire contenant du carbone, de l'alumine ou du silice)	7	2,5	7	2,5	
6904	Briques de construction, hourdis, cache-poutrelles et articles simil. en céramique (sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; briques, dalles, carreaux et pièces céramiques de construction analogues, réfractaires du n° 6902 et sauf carreaux, pavés en pierre calcinée, dalles de pavement et de revêtement des n° 6907 et 6908)					
690410	Briques de construction (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues et que les briques réfractaires du n° 6902)					
69041000	Briques de construction (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues et que les briques réfractaires du n° 6902)	7	2,5	0	1,5	A
690490	Hourdis, cache-poutrelles et articles simil. en céramique (sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf les briques réfractaires du n° 6902, les carreaux, pavés en pierre calcinée, les dalles de pavement et de revêt)					
69049000	Hourdis, cache-poutrelles et articles simil. en céramique (sauf produits en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf les briques réfractaires du n° 6902, les carreaux, pavés en pierre calcinée, les dalles de pavement et de revêtement des n° 6907 et 6908 et sauf les briques de construction)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6905	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf pièces céramiques réfractaires de construction et sauf tuyaux et autres pièces de construction pour canalisations et usages simil.)					
690510	Tuiles					
69051000	Tuiles	2	2,5	2	2,5	
690590	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques et autres poteries de bâtiment, en céramique (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf pièces céramiques de construction et sauf tuyaux et autres pièces de construction pour canalisation et objectifs simil. et sauf tuiles)					
69059000	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques et autres poteries de bâtiment, en céramique (autres qu'en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf pièces céramiques de construction et sauf tuyaux et autres pièces de construction pour canalisation et objectifs simil. et sauf tuiles)	2	2,5	2	2,5	
6906	Tuyaux, conduits, gouttières et pièces d'assemblage pour tuyaux, pièces d'obturation de tuyaux, raccords de tuyaux et autres accessoires de tuyauterie, en céramique (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; articles céramiques réfractaires; conduits de fumée; tuyaux spécialement conçus pour laboratoires; gaines isolantes, leurs pièces de raccord et autres accessoires de tuyauterie à usage électrotechnique)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
690600	Tuyaux, conduits, gouttières et pièces d'assemblage pour tuyaux, pièces d'obturation de tuyaux, raccords de tuyaux et autres accessoires de tuyauterie, en céramique (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; articles céramiques réfractaires; conduits de fumée; tuyaux spécialement conçus pour laboratoires; gaines isolantes, leurs pièces de raccord et autres accessoires de tuyauterie à usage électrotechnique)					
69060000	Tuyaux, conduits, gouttières et pièces d'assemblage pour tuyaux, pièces d'obturation de tuyaux, raccords de tuyaux et autres accessoires de tuyauterie, en céramique (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; articles céramiques réfractaires; conduits de fumée; tuyaux spécialement conçus pour laboratoires; gaines isolantes, leurs pièces de raccord et autres accessoires de tuyauterie à usage électrotechnique)	2	2,5	2	2,5	
6907	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, non vernissés ni émaillés; cubes, dés et articles simil. en céramique, non vernissés ni émaillés, pour mosaïques, même sur support (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; articles céramiques réfractaires; carreaux servant de dessous-de-plat; objets d'ornementation; carreaux spéciaux de faïence pour poêles)					
690710	Carreaux, en céramique, non vernissés ni émaillés; cubes, dés et articles simil., en céramique, pour mosaïques, non vernissés ni émaillés, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm, même sur support					
69071000	Carreaux, en céramique, non vernissés ni émaillés; cubes, dés et articles simil., en céramique, pour mosaïques, non vernissés ni émaillés, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm, même sur support	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
690790	Carreaux et dalles de pavement et de revêtement, en céramique, non vernissés ni émaillés; carreaux, cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, non vernissés ni émaillés, en céramique, même sur support (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues; articles céramiques réfractaires; carreaux servant de dessous-de-plat; objets d'ornementation; carreaux spéciaux de faïence pour poèles)					
69079020	Carreaux et dalles de pavement et de revêtement, en grès, non vernissés ni émaillés; carreaux, cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en grès, non vernissés ni émaillés, même sur support (sauf carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation ou carreaux spéciaux de faïence pour poèle, carreaux, cubes, dés et articles similaires dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm)	2	2,5	2	2,5	
69079080	Carreaux et dalles de pavement et de revêtement, en céramique, non vernissés ni émaillés; carreaux, cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, non vernissés ni émaillés, même sur support (sauf en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, sauf articles céramiques réfractaires, articles en grès, carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation, carreaux spéciaux de faïence pour poèles, carreaux, cubes, dés et articles similaires dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm)	2	2,5	2	2,5	
6908	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, vernissés ou émaillés et cubes, dés et articles simil. pour mosaïques, en céramique, vernissés ou émaillés, même sur support (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, articles céramiques réfractaires, carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poèles)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
690810	Carreaux, en céramique, vernissés ou émaillés; cubes, dés et articles simil., en céramique, pour mosaïques, vernissés ou émaillés; même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm, même sur support					
69081000	Carreaux, en céramique, vernissés ou émaillés; cubes, dés et articles simil., en céramique, pour mosaïques, vernissés ou émaillés; même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré de côté < 7 cm, même sur support	2	2,5	2	2,5	
690890	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, vernissés ou émaillés; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, vernissés ou émaillés, même sur support (sauf articles en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues, articles céramiques réfractaires, carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poêles)					
69089011	Carreaux doubles du type 'Spaltplatten', en terre commune, vernissés ou émaillés	2	2,5	2	2,5	
69089020	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en terre commune, vernissés ou émaillés et cubes, dés et articles similaires pour mosaïque, en terre commune, vernissés ou émaillés (à l'excl. des carreaux doubles du type 'Spaltplatten', des carreaux servant de dessous-de-plat, des objets d'ornementation, des carreaux spéciaux pour poêles, et carreaux, cubes, dés et articles similaires, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm)	2	2,5	2	2,5	
69089031	Carreaux doubles du type 'Spaltplatten', en céramique, vernissés ou émaillés (autres qu'en terre commune)	2	2,5	2	2,5	
69089051	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, vernissés ou émaillés, superficie <= 90 cm ² (autres qu'en terre commune et sauf carreaux doubles du type 'Spaltplatten', carreaux servant de dessous-de-plat, objet d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	2	2,5	2	2,5	
69089091	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en grès, vernissés ou émaillés, superficie > 90 cm ² (sauf carreaux doubles du type 'Spaltplatten', carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	2	2,5	2	2,5	
69089093	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en faïence ou en poterie fine, vernissés ou émaillés, superficie > 90 cm ² (sauf carreaux doubles du type 'Spaltplatten', carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poêles)	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
69089099	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique, vernissés ou émaillés, superficie > 90 cm ² (sauf en terre commune, en grès, en faïence ou en poterie fine et sauf carreaux doubles du type 'Spaltplatten', carreaux servant de dessous-de-plat, objets d'ornementation et carreaux spéciaux de faïence pour poèles)	2	2,5	2	2,5	
6909	Appareils et articles en céramique, pour tous usages techniques; auges, bacs et récipients simil. pour l'économie rurale, en céramique; cruchons et récipients simil. de transport ou d'emballage, en céramique (sauf meules, pierres à aiguiser et articles simil. du n° 6804, articles céramiques réfractaires, articles de ménage, cruches et jarres de magasin, appareils électriques et pièces isolantes électriques)					
690911	Appareils et articles en porcelaine, pour usages chimiques ou autres usages techniques (sauf articles céramiques réfractaires et sauf appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)					
69091100	Appareils et articles en porcelaine, pour usages chimiques ou autres usages techniques (sauf articles céramiques réfractaires et sauf appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	7	2,5	7	2,5	
690912	Articles céramiques ayant une dureté équivalente à >= 9 sur l'échelle de Mohs, pour usages chimiques ou autres usages techniques (sauf articles en porcelaine, céramiques réfractaires et sauf appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)					
69091200	Articles céramiques ayant une dureté équivalente à >= 9 sur l'échelle de Mohs, pour usages chimiques ou autres usages techniques (sauf articles en porcelaine, céramiques réfractaires et sauf appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	7	2,5	7	2,5	
690919	Appareils et articles en céramique, pour usages chimiques ou autres usages techniques (autres qu'en porcelaine et sauf articles ayant une dureté équivalente à >= 9 sur l'échelle de Mohs, meules, pierres à polir et à aiguiser et autres articles simil. du n° 6804, articles céramiques réfractaires, appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
69091900	Appareils et articles en céramique, pour usages chimiques ou autres usages techniques (autres qu'en porcelaine et sauf articles ayant une dureté équivalente à >= 9 sur l'échelle de Mohs, meules, pierres à polir et à aiguiser et autres articles simil. du n° 6804, articles céramiques réfractaires, appareils électriques, isolateurs et autres pièces isolantes électriques)	7	2,5	7	2,5	
690990	Auges, bacs et récipients simil. en céramique, pour l'économie rurale; cruchons et récipients simil. de transport ou d'emballage en céramique (sauf éprouvettes graduées polyvalentes pour laboratoires, cruches et jarres de magasin et articles de ménage)					
69099000	Auges, bacs et récipients simil. en céramique, pour l'économie rurale; cruchons et récipients simil. de transport ou d'emballage en céramique (sauf éprouvettes graduées polyvalentes pour laboratoires, cruches et jarres de magasin et articles de ménage)	7	2,5	7	2,5	
6910	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes simil. pour usages sanitaires, en céramique (sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)					
691010	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes simil. pour usages sanitaires, en porcelaine (sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)					
69101000	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes simil. pour usages sanitaires, en porcelaine (sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)	7	2,5	7	2,5	
691090	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes simil. pour usages sanitaires en céramique (autres qu'en porcelaine et sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)					
69109000	Éviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes simil. pour usages sanitaires en céramique (autres qu'en porcelaine et sauf porte-savon, porte-éponge, porte-brosse à dents, porte-serviettes et porte-papier hygiénique)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6911	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en porcelaine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)					
691110	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en porcelaine (sauf objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)					
69111000	Articles pour le service de la table ou de la cuisine en porcelaine (sauf objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	15	2,5	15	2,5	
691190	Vaisselle et autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène et de toilette en porcelaine (sauf articles pour le service de table ou de cuisine; baignoires, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café ou à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)					
69119000	Vaisselle et autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène et de toilette en porcelaine (sauf articles pour le service de table ou de cuisine; baignoires, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café ou à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6912	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en céramique, autres que la porcelaine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)					
691200	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en céramique, autres que la porcelaine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)					
69120010	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en terre commune (sauf statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	15	2,5	15	2,5	
69120030	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en grès (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	15	2,5	15	2,5	
69120050	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette en faïence ou en poterie fine (sauf baignoires, bidets, éviers et autres appareils fixes simil.; statuettes et autres objets d'ornementation; cruchons, cornues et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et moulins à épices avec récipient en céramique et élément de travail en métal)	15	2,5	15	2,5	
69120090	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique (sauf baignoires, éviers et appareils fixes simil.; objets d'ornementation; cruchons, touries et récipients simil. de transport ou d'emballage; moulins à café et à épices avec récipients en céramique et parties travaillantes en métal; articles en porcelaine, terre commune, grès cérame, faïence ou poterie fine)	15	2,5	15	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
6913	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique n.d.a.					
691310	Statuettes et autres objets d'ornementation en porcelaine n.d.a.					
69131000	Statuettes et autres objets d'ornementation en porcelaine n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
691390	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique autres que la porcelaine n.d.a.					
69139010	Statuettes et autres objets d'ornementation en terre commune n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
69139093	Statuettes et autres objets d'ornementation en faïence ou en poterie fine n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
69139098	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique n.d.a. (à l'excl. de la porcelaine, de la terre commune, de la faïence et de la poterie fine)	15	2,5	15	2,5	
6914	Ouvrages en céramique n.d.a.					
691410	Ouvrages en porcelaine n.d.a.					
69141000	Ouvrages en porcelaine n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
691490	Ouvrages en céramique autres que la porcelaine n.d.a.					
69149000	Ouvrages en céramique autres que la porcelaine n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
70	CHAPITRE 70 - VERRE ET OUVRAGES EN VERRE					
7001	Calcin et autres déchets et débris de verre; verre en masse (sauf verre sous forme de poudre, grenailles, lamelles ou flocons)					
700100	Calcin et autres déchets et débris de verre; verre en masse (sauf verre sous forme de poudre, grenailles, lamelles ou flocons)					
70010010	Calcin et autres déchets et débris de verre (sauf verre sous forme de poudre, grenailles, lamelles ou flocons)	7	2,5	7	2,5	
70010091	Verre d'optique en masse	7	2,5	7	2,5	
70010099	Verre en masse (autre que verre d'optique)	7	2,5	7	2,5	
7002	Verre en billes, barres, baguettes ou tubes, non-travaillé (autres que les microsphères de diamètre <= 1 mm et sauf billes de verre ayant le caractère de jouets)					
700210	Billes en verre non travaillé (autres que les microsphères de diamètre <= 1 mm et sauf billes de verre ayant le caractère de jouets)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
70021000	Billes en verre non travaillé (autres que les microsphères de diamètre <= 1 mm et sauf billes de verre ayant le caractère de jouets)	7	2,5	7	2,5	
700220	Barres ou baguettes en verre non travaillé					
70022010	Barres ou baguettes en verre d'optique non travaillé	7	2,5	7	2,5	
70022090	Barres ou baguettes en verre non travaillé (autre que d'optique)	7	2,5	7	2,5	
700231	Tubes en quartz ou en autre silice fondu non travaillés					
70023100	Tubes en quartz ou en autre silice fondu non travaillés	7	2,5	7	2,5	
700232	Tubes en verre d'un coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C non travaillé					
70023200	Tubes en verre d'un coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C non travaillé	7	2,5	7	2,5	
700239	Tubes en verre non travaillé (sauf à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C, et sauf en quartz fondu ou en un autre silice fondu)					
70023900	Tubes en verre non travaillé (sauf à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C, et sauf en quartz fondu ou en un autre silice fondu)	7	2,5	7	2,5	
7003	Plaques, feuilles ou profilés en verre dit 'coulé', même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé					
700312	Plaques et feuilles en verre dit 'coulé', colorées dans la masse, opacifiées, plaquées [doublées], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'armées)					
70031210	Plaques ou feuilles en verre d'optique dit 'coulé', colorées dans la masse, opacifiées, plaquées [doublées], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'armées)	7	2,5	0	1,5	A
70031291	Plaques ou feuilles en verre dit 'coulé', à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'armées et en verre d'optique)	7	2,5	0	1,5	A
70031299	Plaques et feuilles en verre coulé, colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'en verre d'optique ou qu'en verre armé)	7	2,5	0	1,5	A
700319	Plaques et feuilles en verre dit 'coulé', mais non autrement travaillé (autres que colorées dans la masse, opacifiées, plaquées [doublées], ou à couche réfléchissante ou non réfléchissante et sauf en verre armé)					

Accuse de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
70031910	Plaques ou feuilles en verre d'optique, dit 'coulé' mais non autrement travaillé (autres que colorées dans la masse, opacifiées, plaquées [doublées], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante et autres qu'armées)	7	2,5	0	1,5	A
70031990	Plaques ou feuilles en verre, dit 'coulé', mais non autrement travaillé (autres qu'en verre d'optique ou qu'en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante et sauf en verre armé)	7	2,5	0	1,5	A
700320	Plaques et feuilles en verre dit 'coulé', armées, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées					
70032000	Plaques et feuilles en verre dit 'coulé', armées, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillées	7	2,5	7	2,5	
700330	Profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillés					
70033000	Profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillés	7	2,5	7	2,5	
7004	Feuilles en verre étiré ou soufflé, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé					
700420	Feuilles en verre étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublées], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé					
70042010	Feuilles en verre d'optique étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé	7	2,5	7	2,5	
70042091	Feuilles en verre étiré ou soufflé, à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillé (à l'excl. des articles en verre d'optique)	7	2,5	7	2,5	
70042099	Feuilles en verre étiré ou soufflé, coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé] ou à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillé (à l'excl. des articles en verre d'optique)	7	2,5	7	2,5	
700490	Feuilles en verre étiré ou soufflé mais non autrement travaillé (autres qu'en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé], ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)					
70049010	Feuilles en verre d'optique étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé (autres qu'en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé] ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	7	2,5	7	2,5	
70049080	Feuilles en verre étiré ou soufflé, mais non autrement travaillé (à l'excl. des articles en verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué [doublé] ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante ainsi que des articles en verre d'optique)	7	2,5	7	2,5	Acquisé de réception en préfecture 971-239720014-201509221an2-15-1473-1

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
7005	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée					
700510	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée (sauf armée)					
70051005	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche non réfléchissante, mais non autrement travaillée (sauf armée)	7	2,5	7	2,5	
70051025	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur <= 3,5 mm (sauf armée)	7	2,5	7	2,5	
70051030	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur > 3,5 mm mais <= 4,5 mm (sauf armée)	7	2,5	7	2,5	
70051080	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (sauf armée)	7	2,5	7	2,5	
700521	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci sur une ou deux faces], colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie, mais non autrement travaillée (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)					
70052125	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci sur une ou deux faces], colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur <= 3,5 mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	7	2,5	7	2,5	
70052130	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci sur une ou deux faces], colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie, mais non autrement travaillée, épaisseur > 3,5 mm mais <= 4,5 mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	7	2,5	7	2,5	
70052180	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci sur une ou deux faces], colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie, mais non autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (autre qu'armée et autre qu'à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
700529	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces], non autrement travaillée (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie, ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)					
70052925	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces], non autrement travaillée, d'une épaisseur <= 3,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	7	2,5	7	2,5	
70052935	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces], non autrement travaillée, d'une épaisseur > 3,5 mm mais <= 4,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	7	2,5	7	2,5	
70052980	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci et poli sur une ou deux faces], autrement travaillée, d'une épaisseur > 4,5 mm (autre qu'armée, colorée dans la masse, opacifiée, plaquée [doublée] ou simpl. doucie ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante)	7	2,5	7	2,5	
700530	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, armée, mais non autrement travaillée					
70053000	Plaques ou feuilles en glace [verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces], même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, armée, mais non autrement travaillée	7	2,5	7	2,5	
7006	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)					
700600	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
70060010	Plaques, feuilles ou profilés en verre d'optique, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)	7	2,5	0	1,5	A
70060090	Plaques, feuilles ou profilés en verre, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières (sauf verre d'optique, verre de sécurité, vitrage isolant à parois multiples et verre sous la forme de miroirs)	7	2,5	0	1,5	A
7007	Verre de sécurité trempé et verre de sécurité feuilleté (à feuilles contrecollées) (autre que le vitrage isolant à parois multiples et autre que le verre de lunetteries et d'horlogerie)					
700711	Verres trempés de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules					
70071110	Verre trempé de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs	10	2,5	10	2,5	
70071190	Verre trempé de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules (à l'excl. des véhicules automobiles et tracteurs)	10	2,5	10	2,5	
700719	Verres trempés (à l'excl. des verres de lunetterie ou d'horlogerie ainsi que des verres de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules)					
70071910	Verre trempé de sécurité, émaillé	10	2,5	10	2,5	
70071920	Verre trempé de sécurité, coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante ou réfléchissante (sauf de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs, les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules, et sauf le verre de lunetterie et le verre d'horlogerie)	10	2,5	10	2,5	
70071980	Verre trempé de sécurité (autre que coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante ou réfléchissante et sauf dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs, les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules, et sauf le verre de lunetterie et le verre d'horlogerie)	10	2,5	10	2,5	
700721	Verres formés de feuilles contrecollées, de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules (à l'excl. des vitrages isolants à parois multiples)					
Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015						

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
70072120	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles et tracteurs (autre que vitrage isolant à parois multiples)	10	2,5	10	2,5	
70072180	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité, de dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules aériens, bateaux et autres véhicules (sauf pour les véhicules automobiles et tracteurs ainsi que les vitrages isolants à parois multiples)	10	2,5	10	2,5	
700729	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité (autres que des dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules et sauf vitrages isolants à parois multiples)					
70072900	Verre formé de feuilles contrecollées, de sécurité (autres que des dimensions et formes permettant son emploi dans les véhicules automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules et sauf vitrages isolants à parois multiples)	10	2,5	10	2,5	
7008	Vitrages isolants à parois multiples					
700800	Vitrages isolants à parois multiples					
70080020	Vitrages isolants à parois multiples, colorés dans la masse, opacifiés, plaqués [doublés] ou à couche absorbante ou réfléchissante	10	2,5	10	2,5	
70080081	Vitrages isolants formés de deux plaques de verre scellées hermétiquement sur leur pourtour par un joint et séparées par une couche d'air, d'autre gaz ou de vide (autres que colorés dans la masse, opacifiés, plaqués [doublés] ou à couche absorbante ou réfléchissante)	10	2,5	10	2,5	
70080089	Vitrages isolants à deux parois séparées par des fibres de verre, ou à trois couches ou plus (autres que colorés dans la masse, opacifiés, plaqués [doublés] ou à couche absorbante ou réfléchissante)	10	2,5	10	2,5	
7009	Miroirs en verre, même encadrés, y.c. les miroirs rétroviseurs (autre que les miroirs optiques, travaillés optiquement et les miroirs de > 100 ans)					
700910	Miroirs rétroviseurs en verre, même encadrés, pour véhicules					
70091000	Miroirs rétroviseurs en verre, même encadrés, pour véhicules	30	2,5	30	2,5	
700991	Miroirs en verre non encadrés (sauf miroirs rétroviseurs pour véhicules, miroirs optiques, optiquement travaillés et miroirs > 100 ans)					
70099100	Miroirs en verre non encadrés (sauf miroirs rétroviseurs pour véhicules, miroirs optiques, optiquement travaillés et miroirs > 100 ans)	30	2,5	0	2,5	C
700992	Miroirs, en verre encadrés (sauf miroirs rétroviseurs pour véhicules)					C
70099200	Miroirs, en verre encadrés (sauf miroirs rétroviseurs pour véhicules)	30	2,5	0	2,5	C

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
7010	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial; bocaux à conserves en verre et bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre (autres que les bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide, les vaporiseurs de parfum et les bouteilles, flacons, etc. de pulvérisateurs)					
701010	Ampoules en verre					
70101000	Ampoules en verre	7	2,5	7	2,5	
701020	Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre					
70102000	Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture en verre	7	2,5	7	2,5	
701090	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial et bocaux à conserves en verre (sauf ampoules, bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide, les vaporiseurs de parfum et les bouteilles, flacons, etc. de pulvérisateurs)					
70109010	Bocaux à stériliser en verre	7	2,5	7	2,5	
70109021	Emballages tubulaires et autres récipients obtenus à partir d'un tube de verre, pour l'emballage commercial (sauf ampoules)	7	2,5	7	2,5	
70109031	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale >= 2,5 l	7	2,5	7	2,5	
70109041	Bouteilles et flacons en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale >= 1 l mais < 2,5 l	7	2,5	7	2,5	
70109043	Bouteilles et flacons en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale > 0,33 l mais < 1 l	7	2,5	7	2,5	
70109045	Bouteilles et flacons, en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale >= 0,15 l mais <= 0,33 l	7	2,5	7	2,5	
70109047	Bouteilles et flacons, en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale < 0,15 l	7	2,5	7	2,5	
70109051	Bouteilles et flacons en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale >= 1 l mais < 2,5 l	7	2,5	7	2,5	
70109053	Bouteilles et flacons en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale > 0,33 l mais <= 1 l	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception préfecture
972-239720011-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
70109055	Bouteilles et flacons, en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale >= 0,15 l mais <= 0,33 l	7	2,5	7	2,5	
70109057	Bouteilles et flacons, en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et de boissons, d'une contenance nominale < 0,15 l	7	2,5	7	2,5	
70109061	Bonbonnes, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et boissons, d'une contenance nominale >= 0,25 l mais < 2,5 l (à l'excl. des bouteilles et flacons)	7	2,5	7	2,5	
70109067	Bonbonnes, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits alimentaires et boissons, d'une contenance nominale < 0,25 l (à l'excl. des bouteilles et flacons)	7	2,5	7	2,5	
70109071	Bouteilles, flacons, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits pharmaceutiques, d'une contenance nominale > 0,055 l mais < 2,5 l (à l'excl. des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	7	2,5	7	2,5	
70109079	Bouteilles, flacons, emballages tubulaires et autres récipients en verre pour le transport ou l'emballage commercial de produits pharmaceutiques, d'une contenance nominale <= 0,055 l (à l'excl. des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	7	2,5	7	2,5	
70109091	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre non coloré, pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale < 2,5 l (sauf pour produits alimentaires, boissons ou produits pharmaceutiques et à l'excl. des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide, des vaporiseurs de parfum et des bouteilles, flacons, etc. pour pulvérisateurs)	7	2,5	7	2,5	
70109099	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires et autres récipients en verre coloré, pour le transport ou l'emballage commercial, d'une contenance nominale < 2,5 l (sauf pour produits alimentaires, boissons ou produits pharmaceutiques et à l'excl. des ampoules, des récipients obtenus à partir d'un tube de verre ainsi que des bouteilles isolantes et récipients dont l'isolation est assurée par le vide, des vaporiseurs de parfum et des bouteilles, flacons, etc. pour pulvérisateurs)	7	2,5	7	2,5	
7011	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour lampes électriques, tubes cathodiques ou simil.					
701110	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour l'éclairage électrique					
70111000	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour l'éclairage électrique	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
701120	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour tubes cathodiques					
70112000	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, pour tubes cathodiques	7	2,5	7	2,5	
701190	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, destinées à des lampes électriques ou simil. (autres que pour l'éclairage électrique ou pour tubes cathodiques)					
70119000	Ampoules en verre, ouvertes, et enveloppes tubulaires en verre, ouvertes, et leurs parties en verre, sans garnitures, destinées à des lampes électriques ou simil. (autres que pour l'éclairage électrique ou pour tubes cathodiques)	7	2,5	7	2,5	
7013	Objets en verre pour le service de la table, la cuisine, la toilette, le bureau, la décoration intérieure ou usages simil. (sauf perles de verre et articles de verroterie du n° 7018; bocaux à conserves en verre; miroirs; verres assemblés en vitraux; appareils d'éclairage et leurs parties; vaporisateurs; bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques dont l'isolation est assurée par le vide)					
701310	Objets en vitrocérame, pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, la décoration intérieure ou usages simil. (autres que les perles de verre et articles simil. de verroterie du n° 7018 et sauf les plaques de cuisson, les verres assemblés en vitraux, les appareils d'éclairage et leurs parties, les vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)					
70131000	Objets en vitrocérame, pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, la décoration intérieure ou usages simil. (autres que les perles de verre et articles simil. de verroterie du n° 7018 et sauf les plaques de cuisson, les verres assemblés en vitraux, les appareils d'éclairage et leurs parties, les vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	7	2,5	7	2,5	
701322	Verres à boire à pied, en cristal au plomb					
70132210	Verres à boire à pied, en cristal au plomb cueilli à la main	25	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
70132290	Verres à boire à pied, en cristal au plomb cueilli mécaniquement	25	2,5	25	2,5	
701328	Verres à boire à pied (à l'excl. des verres en vitrocérame et en cristal au plomb)					
70132810	Verres à boire à pied, en verre cueilli à la main (à l'excl. des verres en vitrocérame et en cristal au plomb)	7	2,5	7	2,5	
70132890	Verres à boire à pied, en verre cueilli mécaniquement (à l'excl. des verres en vitrocérame et en cristal au plomb)	7	2,5	7	2,5	
701333	Verres à boire, en cristal au plomb (à l'excl. des verres à pied)					
70133311	Verres à boire en cristal au plomb cueilli à la main, taillés ou autrement décorés (à l'excl. des verres à pied)	25	2,5	25	2,5	
70133319	Verres à boire en cristal au plomb cueilli à la main (non taillés ni autrement décorés et à l'excl. des verres à pied)	25	2,5	25	2,5	
70133391	Verres à boire en cristal au plomb cueilli mécaniquement, taillés ou autrement décorés (à l'excl. des verres à pied)	25	2,5	25	2,5	
70133399	Verres à boire en cristal au plomb cueilli mécaniquement (non taillés ni autrement décorés et à l'excl. des verres à pied)	25	2,5	25	2,5	
701337	Verres à boire (à l'excl. des verres en vitrocérame et en cristal au plomb ainsi que des verres à pied)					
70133710	Verres à boire en verre trempé (à l'excl. des verres à pied)	25	2,5	25	2,5	
70133751	Verres à boire en verre cueilli à la main, taillés ou autrement décorés (à l'excl. des verres en vitrocérame, en cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	7	2,5	7	2,5	
70133759	Verres à boire en verre cueilli à la main (non taillés ni autrement décorés et à l'excl. des verres en vitrocérame, cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	7	2,5	7	2,5	
70133791	Verres à boire en verre cueilli mécaniquement, taillés ou autrement décorés (à l'excl. des verres en vitrocérame, en cristal au plomb ou en verre trempé ainsi que des verres à pied)	7	2,5	7	2,5	
70133799	Verres à boire en verre cueilli mécaniquement (non taillés ni autrement décorés et à l'excl. des verres en vitrocérame, cristal au plomb ou verre trempé ainsi que des verres à pied)	7	2,5	7	2,5	
701341	Objets en cristal au plomb pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les perles de verre et articles simil. de verroterie du n° 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)					
70134110	Objets en cristal au plomb cueilli à la main, pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les perles de verre et articles simil. de verroterie du n° 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
70134190	Objets en cristal au plomb cueilli mécaniquement, pour le service de la table ou pour la cuisine (autres que les perles de verre et articles simil. de verroterie du n° 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	25	2,5	25	2,5	
701342	Objets en verre, pour le service de la table ou la cuisine, d'un coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C (autres que les articles en vitrocérame ou en cristal de plomb, les perles de verre et articles simil. de verroterie du n° 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)					
70134200	Objets en verre, pour le service de la table ou la cuisine, d'un coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C (autres que les articles en vitrocérame ou en cristal de plomb, les perles de verre et articles simil. de verroterie du n° 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	7	2,5	7	2,5	
701349	Objets en verre, pour le service de la table ou pour la cuisine (autres qu'à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C, sauf articles en vitrocérame ou en cristal au plomb, perles de verre et articles simil. de verroterie du n° 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)					
70134910	Objets en verre trempé, pour le service de la table ou pour la cuisine (sauf à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C, sauf articles en vitrocérame ou en cristal au plomb, perles de verre et articles simil. de verroterie du n° 7018 et sauf verres à boire, bocaux à conserves en verre, bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	7	2,5	7	2,5	
70134991	Objets en verre cueilli à la main, pour le service de la table ou la cuisine (sauf en verre trempé ou à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0 et 300°C; articles en vitrocérame ou en cristal au plomb; perles de verre et articles de verroterie du n° 7018; verres à boire; bocaux à conserves en verre; bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	7	2,5	7	2,5	
70134999	Objets en verre cueilli mécaniquement pour le service de la table ou la cuisine (sauf en verre trempé ou à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0 et 300°C; articles en vitrocérame ou en cristal au plomb; perles de verre et articles de verroterie du n° 7018; verres à boire; bocaux à conserves en verre; bouteilles isolantes et autres récipients dont l'isolation est assurée par le vide)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
701391	Objets en cristal au plomb pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages simil. (autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, autres que les perles en verre et articles simil. de verroterie du n° 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)					
70139110	Objets en cristal au plomb cueilli à la main pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages simil. (autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, verres à boire, autres que les perles en verre et articles simil. de verroterie du n° 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	25	2,5	25	2,5	
70139190	Objets en cristal au plomb cueilli mécaniquement pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages simil. (autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, autres que les perles en verre et articles simil. de verroterie du n° 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	25	2,5	25	2,5	
701399	Objets en verre pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages simil. (autres qu'en cristal au plomb et autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, autres que les perles en verre et articles simil. de verroterie du n° 7018					
70139900	Objets en verre pour la toilette, le bureau, la décoration intérieure et usages simil. (autres qu'en cristal au plomb et autres que pour le service de la table ou pour la cuisine, autres que les perles en verre et articles simil. de verroterie du n° 7018 et sauf miroirs, verres assemblés en vitraux, appareils d'éclairage et leurs parties, vaporisateurs de parfum et pulvérisateurs analogues)	7	2,5	7	2,5	
7014	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre mais non travaillés optiquement (autres que le verre d'horlogerie et le verre analogue, les verres de lunetterie commune ou médicale, y.c. les sphères (boules) creuses et les segments pour la fabrication de ces verres, les microsphères, en vrac, et sauf les appareils d'éclairage et leurs parties)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
701400	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre mais non travaillés optiquement (autres que le verre d'horlogerie et le verre analogue, les verres de lunetterie commune ou médicale, y.c. les sphères (boules) creuses et les segments pour la fabrication de ces verres, les microsphères, en vrac, et sauf les appareils d'éclairage et leurs parties)					
70140000	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre mais non travaillés optiquement (autres que le verre d'horlogerie et le verre analogue, les verres de lunetterie commune ou médicale, y.c. les sphères (boules) creuses et les segments pour la fabrication de ces verres, les microsphères, en vrac, et sauf les appareils d'éclairage et leurs parties)	7	2,5	7	2,5	
7015	Verres d'horlogerie et verres analogues, verres de lunetterie commune ou médicale, bombés, cintrés, creusés ou simil., mais non travaillés optiquement, sphères (boules) creuses et leurs segments, en verre, pour la fabrication de ces verres (sauf le verre plat destiné aux mêmes usages)					
701510	Verres de lunetterie médicale, bombés, cintrés, creusés ou simil., mais non travaillés optiquement (sauf le verre plat destiné aux mêmes usages)					
70151000	Verres de lunetterie médicale, bombés, cintrés, creusés ou simil., mais non travaillés optiquement (sauf le verre plat destiné aux mêmes usages)	10	2,5	0	1,5	B
701590	Verres d'horlogerie et simil., verres de lunetterie commune, bombés, cintrés, creusés ou simil., mais non travaillés optiquement, sphères (boules) creuses et les segments en verre pour la fabrication de ces verres, y.c. la lunetterie médicale (sauf le verre plat destiné aux mêmes usages et les verres de lunetterie médicale)					
70159000	Verres d'horlogerie et simil., verres de lunetterie commune, bombés, cintrés, creusés ou simil., mais non travaillés optiquement, sphères (boules) creuses et les segments en verre pour la fabrication de ces verres, y.c. la lunetterie médicale (sauf le verre plat destiné aux mêmes usages et les verres de lunetterie médicale)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
7016	Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction; cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décos simil.; verres assemblés en vitraux; verre dit 'multicellulaire' ou verre 'mousse' en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes simil. n.d.a. (sauf verre de sécurité feuilleté; vitrages isolants à parois multiples)					
701610	Cubes, dés et autre verrerie même sur support, pour mosaïques ou décos simil. (sauf panneaux et autres motifs décoratifs prêts à l'emploi en cubes de verre, pour mosaïques)					
70161000	Cubes, dés et autre verrerie même sur support, pour mosaïques ou décos simil. (sauf panneaux et autres motifs décoratifs prêts à l'emploi en cubes de verre, pour mosaïques)	7	2,5	7	2,5	
701690	Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction; verres assemblés en vitraux; verre dit 'multicellulaire' ou verre 'mousse' en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes similaires (à l'excl. du verre de sécurité feuilleté et des vitrages isolants à parois multiples ainsi que des verres assemblés en vitraux et pavés et briques, pour le bâtiment ou la construction)					
70169010	Verres assemblés en vitraux (sauf > 100 ans)	7	2,5	7	2,5	
70169040	Pavés et briques, pour le bâtiment ou la construction	7	2,5	7	2,5	
70169070	Dalles, carreaux, tuiles et autres articles en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction et verre dit « multicellulaire » ou verre « mousse » en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes similaires (à l'excl. du verre de sécurité feuilleté et des vitrages isolants à parois multiples ainsi que des verres assemblés en vitraux et pavés et briques, pour le bâtiment ou la construction)	7	2,5	7	2,5	
7017	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée (sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériels de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)					

Acquisé de réception en préfecture
971-239720014-20150922/annexe2-15-1473-1-

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
701710	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en quartz ou en autre silice fondus (sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)					
70171000	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en quartz ou en autre silice fondus (sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	7	2,5	7	2,5	
701720	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0°C et 300°C (sauf en quartz ou en autre silice fondus, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)					
70172000	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée, en verre d'un coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0°C et 300°C (sauf en quartz ou en autre silice fondus, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	7	2,5	7	2,5	
701790	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée (sauf en verre à coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0°C et 300°C, ou en quartz ou autres silices fondus, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)					
70179000	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée (sauf en verre à coefficient de dilatation linéaire $\leq 5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0°C et 300°C, ou en quartz ou autres silices fondus, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
7018	Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles simil. de verroterie, et leurs ouvrages autres que la bijouterie de fantaisie ; yeux en verre autres que de prothèse ; statuettes et autres objets d'ornementation, en verre travaillé au chalumeau (verre filé), autres que la bijouterie de fantaisie ; microsphères de verre d'un diamètre <= 1 mm					
701810	Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles simil. de verroterie et leurs ouvrages autres que la bijouterie de fantaisie					
70181011	Perles de verre taillées et polies mécaniquement (autres que les ouvrages obtenus avec ces perles)	7	2,5	7	2,5	
70181019	Perles de verre (sauf taillées et polies mécaniquement et autres que les ouvrages obtenus avec ces perles)	7	2,5	7	2,5	
70181030	Imitations de perles fines ou de culture, en verre (autres que les ouvrages obtenus avec ces perles)	7	2,5	7	2,5	
70181051	Imitations de pierres gemmes, en verre, taillées et polies mécaniquement (autres que les ouvrages obtenus avec ces matières)	7	2,5	7	2,5	
70181059	Imitations de pierres gemmes, en verre (sauf taillées et polies mécaniquement et autres que les ouvrages obtenus avec ces matières)	7	2,5	7	2,5	
70181090	Imitations de corail et articles simil. de verroterie (autres que les ouvrages obtenus avec ces matières et sauf les imitations de perles fines ou de culture ou de pierres gemmes)	7	2,5	7	2,5	
701820	Microsphères de verre d'un diamètre <= 1 mm					
70182000	Microsphères de verre d'un diamètre <= 1 mm	7	2,5	7	2,5	
701890	Yeux en verre, autres que de prothèse; ouvrages en perles de verre ou en imitations de perles fines ou de culture, en imitations de pierres gemmes ou en d'autres articles de verroterie, statuettes et autres objets d'ornementation, en verre travaillé au chalumeau (verre filé) (autres que la bijouterie de fantaisie)					
70189010	Yeux en verre et ouvrages en perles de verre ou en imitations de perles fines ou de culture, en imitations de pierres gemmes ou en d'autres articles de verroterie (autres que les prothèses et la bijouterie de fantaisie)	7	2,5	7	2,5	
70189090	Statuettes et autres objets d'ornementation en verre travaillé au chalumeau (verre filé) (autres que la bijouterie de fantaisie)	7	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922 annexe2-15-1473-1	DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
7019	Fibres de verre, y.c. la laine de verre, et ouvrages en ces matières (à l'excl. des laines minérales et ouvrages en ces laines, des fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres, isolateurs et pièces isolantes électriques, brosses et pinceaux en fibres de verre et sauf perruques de poupées)					
701911	Fils de fibres de verre coupés [chopped strands], longueur <= 50 mm					
70191100	Fils de fibres de verre coupés [chopped strands], longueur <= 50 mm	7	2,5	7	2,5	
701912	Stratifils [rovings] de fibres de verre					
70191200	Stratifils [rovings] de fibres de verre	7	2,5	7	2,5	
701919	Mèches et fils, de fibres de verre (à l'excl. des fils coupés d'une longueur <= 50 mm et des stratifils [rovings])					
70191910	Mèches et fils, de filaments de fibres de verre (à l'excl. des fils coupés d'une longueur <= 50 mm et des stratifils [rovings])	7	2,5	7	2,5	
70191990	Mèches et fils en fibres de verre discontinues	7	2,5	7	2,5	
701931	Mats de fibres de verre en couches irrégulières					
70193100	Mats de fibres de verre en couches irrégulières	7	2,5	7	2,5	
701932	Voiles de fibres de verre en couches irrégulières					
70193200	Voiles de fibres de verre en couches irrégulières	7	2,5	7	2,5	
701939	Nappes, matelas, panneaux et produits simil., non tissés, de fibres de verre (à l'excl. des mats et des voiles)					
70193900	Nappes, matelas, panneaux et produits simil., non tissés, de fibres de verre (à l'excl. des mats et des voiles)	7	2,5	7	2,5	
701940	Tissus de fibres de verre de stratifils [rovings]					
70194000	Tissus de fibres de verre de stratifils [rovings]	7	2,5	7	2,5	
701951	Tissus de fibres de verre, largeur <= 30 cm (à l'excl. des stratifils [rovings])					
70195100	Tissus de fibres de verre, largeur <= 30 cm (à l'excl. des stratifils [rovings])	7	2,5	7	2,5	
701952	Tissus de filaments de fibre de verre, largeur > 30 cm, à armure toile, poids < 250 g/m², titrant par fils simples <= 136 tex (à l'excl. des stratifils [rovings])					
70195200	Tissus de filaments de fibre de verre, largeur > 30 cm, à armure toile, poids < 250 g/m ² , titrant par fils simples <= 136 tex (à l'excl. des stratifils [rovings])	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
701959	Tissus de fibres de verre, largeur > 30 cm (sauf à armure toile de poids < 250 g/m² de filaments titrant par fils simples <= 136 tex et sauf tissus en stratifils [rovings])					
70195900	Tissus de fibres de verre, largeur > 30 cm (sauf à armure toile de poids < 250 g/m ² de filaments titrant par fils simples <= 136 tex et sauf tissus en stratifils [rovings])	7	2,5	7	2,5	
701990	Fibres de verre, y.c. la laine de verre, et ouvrages en ces matières (sauf fibres discontinues; stratifils [rovings], mèches et fils; laine de verre coupée; tissus, y.c. les rubans; voiles, mats, nappes, panneaux et produits simil. non tissés; laines minérales et ouvrages en ces laines; pièces isolantes électriques; fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres; brosses et pinceaux en fibres de verre; perruques pour poupées)					
70199000	Fibres de verre, y.c. la laine de verre, et ouvrages en ces matières (sauf fibres discontinues; stratifils [rovings], mèches et fils; laine de verre coupée; tissus, y.c. les rubans; voiles, mats, nappes, panneaux et produits simil. non tissés; laines minérales et ouvrages en ces laines; pièces isolantes électriques; fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres; brosses et pinceaux en fibres de verre; perruques pour poupées)	7	2,5	7	2,5	
7020	Ouvrages en verre n.d.a.					
702000	Ouvrages en verre n.d.a.					
70200005	Tubes et supports de réacteurs en quartz destinés à équiper des fours de diffusion et d'oxydation pour la production de matières semi-conductrices	7	2,5	7	2,5	
70200007	Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide, non finies	7	2,5	7	2,5	
70200008	Ampoules en verre pour bouteilles isolantes ou pour autres récipients isothermiques, dont l'isolation est assurée par le vide, finies	7	2,5	7	2,5	
70200010	Ouvrages en verre, en quartz ou en autre silice fondus, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
70200030	Ouvrages en verre d'un coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10-6 par kelvin entre 0°C et 300°C, n.d.a. (sauf en quartz ou en autre silice fondus)	7	2,5	7	2,5	
70200080	Ouvrages en verre, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
71	CHAPITRE 71 - PERLES FINES OU DE CULTURE, PIERRES GEMMES OU SIMILAIRES, MÉTAUX PRÉCIEUX, PLAQUÉS OU DOUBLÉS DE MÉTAUX PRÉCIEUX ET OUVRAGES EN CES MATIÈRES; BIJOUTERIE DE FANTAISIE; MONNAIES					
7101	Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; perles fines ou de culture, enfilées temporairement pour la facilité du transport (à l'excl. des imitations de perles fines et des perles-mères de nacre)					
710110	Perles fines, même travaillées ou assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et perles fines enfilées temporairement pour la facilité du transport (à l'excl. des perles-mères de nacre)					
71011000	Perles fines, même travaillées ou assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et perles fines enfilées temporairement pour la facilité du transport (à l'excl. des perles-mères de nacre)	25	2,5	25	2,5	
710121	Perles de culture, brutes, même assorties					
71012100	Perles de culture, brutes, même assorties	25	2,5	25	2,5	
710122	Perles de culture, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et perles de culture travaillées enfilées temporairement pour la facilité du transport					
71012200	Perles de culture, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et perles de culture travaillées enfilées temporairement pour la facilité du transport	25	2,5	25	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
7102	Diamants même travaillés, mais non montés ni sertis (à l'excl. des diamants non montés pour têtes de lecture et des diamants travaillés reconnaissables comme parties des instruments et appareils de calcul, de mesure, ou de contrôle et autres instruments et appareils analogues du chapitre 90)					
710210	Diamants non triés					
71021000	Diamants non triés	25	2,5	25	2,5	
710221	Diamants industriels, bruts ou simpl. sciés, clivés ou débrutés					
71022100	Diamants industriels, bruts ou simpl. sciés, clivés ou débrutés	25	2,5	25	2,5	
710229	Diamants industriels travaillés, mais non montés ni sertis (à l'excl. des diamants non montés pour tête de lecture et des diamants reconnaissables comme parties des instruments et appareils de calcul, de mesure, ou de contrôle et autres instruments et appareils analogues du chapitre 90)					
71022900	Diamants industriels travaillés, mais non montés ni sertis (à l'excl. des diamants non montés pour tête de lecture et des diamants reconnaissables comme parties des instruments et appareils de calcul, de mesure, ou de contrôle et autres instruments et appareils analogues du chapitre 90)	25	2,5	25	2,5	
710231	Diamants, bruts ou simpl. sciés, clivés ou débrutés (à l'excl. des diamants industriels)					
71023100	Diamants, bruts ou simpl. sciés, clivés ou débrutés (à l'excl. des diamants industriels)	25	2,5	25	2,5	
710239	Diamants travaillés, mais non montés ni sertis (à l'excl. des diamants industriels)					
71023900	Diamants travaillés, mais non montés ni sertis (à l'excl. des diamants industriels)	25	2,5	25	2,5	
7103	Pierres gemmes (précieuses ou fines), même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines), enfilées temporairement pour la facilité du transport (autres que les diamants et les imitations de pierres gemmes précieuses ou fines)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
710310	Pierres gemmes (précieuses ou fines), brutes ou simpl. sciées ou dégrossies, même assorties (autres que les diamants et les imitations de pierres gemmes précieuses ou fines)					
71031000	Pierres gemmes (précieuses ou fines), brutes ou simpl. sciées ou dégrossies, même assorties (autres que les diamants et les imitations de pierres gemmes précieuses ou fines)	25	2,5	25	2,5	
710391	Rubis, saphirs et émeraudes, travaillés, même assortis, mais non enfilés, ni montés, ni sertis, et rubis, saphirs et émeraudes travaillés, non assortis et enfilés temporairement pour la facilité du transport (autres que simpl. sciés ou dégrossis et sauf imitations de pierres gemmes, précieuses ou fines)					
71039100	Rubis, saphirs et émeraudes, travaillés, même assortis, mais non enfilés, ni montés, ni sertis, et rubis, saphirs et émeraudes travaillés, non assortis et enfilés temporairement pour la facilité du transport (autres que simpl. sciés ou dégrossis et sauf imitations de pierres gemmes, précieuses ou fines)	25	2,5	25	2,5	
710399	Pierres gemmes précieuses ou fines, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et pierres gemmes, précieuses ou fines, travaillées, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport (autres que simpl. Sciées ou dégrossies, et sauf diamants, rubis, saphirs, émeraudes et imitations de pierres gemmes, précieuses ou fines)					
71039900	Pierres gemmes précieuses ou fines, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et pierres gemmes, précieuses ou fines, travaillées, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport (autres que simpl. sciées ou dégrossies, et sauf diamants, rubis, saphirs, émeraudes et imitations de pierres gemmes, précieuses ou fines)	25	2,5	25	2,5	
7104	Pierres de bijouterie et simil. synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées ni montées ni serties; pierres de bijouterie et simil. synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport					
710410	Quartz piézo-électrique en pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillé ou assorti, mais ni monté, ni serti					
71041000	Quartz piézo-électrique en pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillé ou assorti, mais ni monté, ni serti	25	2,5	25	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
710420	Pierres de bijouterie et simil., synthétiques ou reconstituées, brutes ou simpl. sciées ou dégrossies, même assorties (sauf quartz piézo-électrique)					
71042000	Pierres de bijouterie et simil., synthétiques ou reconstituées, brutes ou simpl. sciées ou dégrossies, même assorties (sauf quartz piézo-électrique)	25	2,5	25	2,5	
710490	Pierres de bijouterie et simil., synthétiques ou reconstituées, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties et pierres de bijouterie et simil., synthétiques ou reconstituées, travaillées mais non assorties et enfilées temporaire					
71049000	Pierres de bijouterie et simil., synthétiques ou reconstituées, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties et pierres de bijouterie et simil., synthétiques ou reconstituées, travaillées mais non assorties et enfilées temporairement pour la facilité du transport (autres que simpl. sciées ou dégrossies et sauf quartz piézo-électrique)	25	2,5	25	2,5	
7105	Égrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques					
710510	Égrisés et poudres de diamants, y.c. les diamants synthétiques					
71051000	Égrisés et poudres de diamants, y.c. les diamants synthétiques	25	2,5	25	2,5	
710590	Égrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques (autres que de diamants)					
71059000	Égrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques (autres que de diamants)	25	2,5	25	2,5	
7106	Argent, y.c. l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre					
710610	Argent, y.c. l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, en poudre					
71061000	Argent, y.c. l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, en poudre	15	2,5	15	2,5	
710691	Argent, y.c. l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné sous formes brutes (à l'excl. de la poudre)					
71069100	Argent, y.c. l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné sous formes brutes (à l'excl. de la poudre)	15	2,5	15	2,5	
710692	Argent, y.c. l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, sous formes mi-ouvrées					
71069200	Argent, y.c. l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, sous formes mi-ouvrées	15	2,5	15	2,5	
7107	Plaquée ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
710700	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées					
71070000	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	15	2,5	15	2,5	
7108	Or, y.c. l'or platiné, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre					
710811	Or, y.c. l'or platiné, en poudre, à usages non monétaires					
71081100	Or, y.c. l'or platiné, en poudre, à usages non monétaires	15	2,5	15	2,5	
710812	Or, y.c. l'or platiné, sous formes brutes, à usages non monétaires (à l'excl. des poudres)					
71081200	Or, y.c. l'or platiné, sous formes brutes, à usages non monétaires (à l'excl. des poudres)	15	2,5	15	2,5	
710813	Or, y.c. l'or platiné, sous formes mi-ouvrées, à usages non monétaires					
71081310	Barres, fils et profilés, de section pleine; planches; feuilles et bandes, dont l'épaisseur, support non compris, > 0,15 mm, en or, y.c. l'or platiné	15	2,5	15	2,5	
71081380	Or, y.c. l'or platiné, sous formes mi-ouvrées (à l'excl. des feuilles et bandes, dont l'épaisseur, support non compris, > 0,15 mm, ainsi que des planches, barres de section pleine, fils et profilés)	15	2,5	15	2,5	
710820	Or à usage monétaire					
71082000	Or à usage monétaire	15	2,5	15	2,5	
7109	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées					
710900	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées					
71090000	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	15	2,5	15	2,5	
7110	Platine, y.c. palladium, rhodium, iridium, osmium et ruthénium, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre					
711011	Platine sous formes brutes ou en poudre					
71101100	Platine sous formes brutes ou en poudre	15	2,5	15	2,5	
711019	Platine sous formes mi-ouvrées					
71101910	Barres, fils et profilés, de section pleine; planches; feuilles et bandes, dont l'épaisseur, support non compris, > 0,15 mm, en platine	15	2,5	15	2,5	
71101980	Platine sous formes mi-ouvrées (à l'excl. des feuilles et bandes, dont l'épaisseur, support non compris, > 0,15 mm, ainsi que des planches, barres de section pleine, fils et profilés)	15	2,5	15	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
711021	Palladium sous formes brutes ou en poudre					
71102100	Palladium sous formes brutes ou en poudre	15	2,5	15	2,5	
711029	Palladium sous formes mi-ouvrées					
71102900	Palladium sous formes mi-ouvrées	15	2,5	15	2,5	
711031	Rhodium sous formes brutes ou en poudre					
71103100	Rhodium sous formes brutes ou en poudre	15	2,5	15	2,5	
711039	Rhodium sous formes mi-ouvrées					
71103900	Rhodium sous formes mi-ouvrées	15	2,5	15	2,5	
711041	Iridium, osmium et ruthénium, sous formes brutes ou en poudre					
71104100	Iridium, osmium et ruthénium, sous formes brutes ou en poudre	15	2,5	15	2,5	
711049	Iridium, osmium et ruthénium, sous formes mi-ouvrées					
71104900	Iridium, osmium et ruthénium, sous formes mi-ouvrées	15	2,5	15	2,5	
7111	Plaqu� ou doubl� de platine sur m�taux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvr�es					
711100	Plaqu� ou doubl� de platine sur m�taux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvr�es					
71110000	Plaqu� ou doubl� de platine sur m�taux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvr�es	15	2,5	15	2,5	
7112	D�chets et d�bris de m�taux pr�cieux ou de plaqu� ou doubl� de m�taux pr�cieux; autres d�chets et d�bris contenant des m�taux pr�cieux ou des compos�s des m�taux pr�cieux du type de ceux utilis�s principalement pour la r�cup�ration des m�taux pr�cieux (sauf d�chets et d�bris de m�taux pr�cieux incorpor�s et coul�s en lingots bruts, gueuses ou autres formes simil.)					
711230	Cendres contenant des m�taux pr�cieux ou des compos�s de m�taux pr�cieux (� l'excl. des cendres d'orf�vre)					
71123000	Cendres contenant des m�taux pr�cieux ou des compos�s de m�taux pr�cieux (� l'excl. des cendres d'orf�vre)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
711291	Déchets et débris d'or, même de plaqué ou doublé d'or et autres déchets et débris contenant de l'or ou des composés d'or du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (sauf cendres contenant de l'or ou des composés d'or, déchets et débris d'or incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes simil., et sauf cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux)					
71129100	Déchets et débris d'or, même de plaqué ou doublé d'or et autres déchets et débris contenant de l'or ou des composés d'or du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (sauf cendres contenant de l'or ou des composés d'or, déchets et débris d'or incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes simil., et sauf cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux)	15	2,5	15	2,5	
711292	Déchets et débris de platine, même de plaqué ou doublé de platine et autres déchets et débris contenant du platine ou des composés de platine du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (sauf cendres contenant du platine ou des composés de platine, déchets et débris de platine incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes simil., et sauf cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux)					
71129200	Déchets et débris de platine, même de plaqué ou doublé de platine et autres déchets et débris contenant du platine ou des composés de platine du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (sauf cendres contenant du platine ou des composés de platine, déchets et débris de platine incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes simil., et sauf cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux)	15	2,5	15	2,5	
711299	Déchets et débris d'argent, même de plaqué ou doublé d'argent et autres déchets et débris contenant de l'argent ou des composés de l'argent du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (à l'excl. des cendres et des déchets et débris de métaux précieux incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes simil.)					
71129900	Déchets et débris d'argent, même de plaqué ou doublé d'argent et autres déchets et débris contenant de l'argent ou des composés de l'argent du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux (à l'excl. des cendres et des déchets et débris de métaux précieux incorporés et coulés en lingots bruts, gueuses ou autres formes simil.)	15	2,5	15	2,5	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-annex2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
7113	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf > 100 ans)					
711311	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux (sauf > 100 ans)					
71131100	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux (sauf > 100 ans)	10	2,5	0	2,5	A
711319	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux autres que l'argent, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf > 100 ans)					A
71131900	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux autres que l'argent, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf > 100 ans)	10	2,5	0	2,5	A
711320	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs (sauf > 100 ans)					
71132000	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs (sauf > 100 ans)	10	2,5	0	2,5	A
7114	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (à l'excl. des armes, des instruments de musique, des objets de collection, des objets d'antiquité, des articles de bijouterie ou d'horlogerie, des vaporisateurs de toilette et leurs montures et têtes de montures ainsi que des productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture)					
711411	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux (à l'excl. des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
71141100	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en argent, même revêtu, plaqué ou doublé d'autres métaux précieux (à l'excl. des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)	10	2,5	0	2,5	A
711419	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux autres que l'argent, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux (à l'excl. des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)					
71141900	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux autres que l'argent, même revêtus, plaqués ou doublés de métaux précieux (à l'excl. des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)	10	2,5	0	2,5	A
711420	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs (à l'excl. des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)					
71142000	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs (à l'excl. des articles de bijouterie ou de joaillerie, des articles d'horlogerie, instruments de musique, armes, pulvérisateurs de parfum et leur tête de pulvérisation, originaux d'objets d'art sculptés, pièces de collection et antiquités)	10	2,5	0	2,5	A
7115	Ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, n.d.a.					
711510	Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine					
71151000	Catalyseurs sous forme de toiles ou de treillis en platine	10	2,5	0	2,5	A
711590	Ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, n.d.a.					
71159000	Ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, n.d.a.	10	2,5	0	2,5	A
7116	Ouvrages en perles fines ou de culture, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées, n.d.a.					
711610	Ouvrages en perles fines ou de culture n.d.a.					
					Acquisé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 anne2-15-1473-1-	
					DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
71161000	Ouvrages en perles fines ou de culture n.d.a.	10	2,5	0	2,5	A
711620	Ouvrages en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées, n.d.a.					
71162011	Colliers, bracelets et autres ouvrages exclusivement en pierres gemmes, simpl. enfilées, sans dispositif de fermeture ou autres accessoires	30	2,5	30	2,5	
71162080	Ouvrages en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées, n.d.a.	10	2,5	0	2,5	A
7117	Bijouterie de fantaisie					
711711	Boutons de manchettes et boutons simil., en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés					
71171100	Boutons de manchettes et boutons simil., en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés	10	2,5	0	2,5	A
711719	Bijouterie de fantaisie en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés (à l'excl. des boutons de manchettes et des boutons simil.)					
71171900	Bijouterie de fantaisie en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés (à l'excl. des boutons de manchettes et des boutons simil.)	10	2,5	0	2,5	A
711790	Bijouterie de fantaisie (autre qu'en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés)					
71179000	Bijouterie de fantaisie (autre qu'en métaux communs, même argentés, dorés ou platinés)	10	2,5	0	2,5	A
7118	Monnaies, y.c. celles ayant cours légal (à l'excl. des médailles, des déchets et débris de monnaies, des objets de parure réalisés à partir de monnaies ainsi que des spécimens pour collections présentant un intérêt numismatique)					
711810	Monnaies (à l'excl. des médailles, des pièces d'or, des déchets et débris de monnaies, des monnaies ayant cours légal, des objets de parure réalisés à partir de monnaies ainsi que des spécimens pour collections présentant un intérêt numismatique)					
71181000	Monnaies (à l'excl. des médailles, des pièces d'or, des déchets et débris de monnaies, des monnaies ayant cours légal, des objets de parure réalisés à partir de monnaies ainsi que des spécimens pour collections présentant un intérêt numismatique)	7	2,5	7	2,5	
711890	Monnaies, y.c. les monnaies ayant cours légal (à l'excl. des médailles, bijoux en pièces de monnaies, pièces de collection ayant une valeur numismatique, déchets et débris)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
71189000	Monnaies, y.c. les monnaies ayant cours légal (à l'excl. des médailles, bijoux en pièces de monnaies, pièces de collection ayant une valeur numismatique, déchets et débris)	0	0	0	0	
72	CHAPITRE 72 - FONTE, FER ET ACIER					
7201	Fontes brutes et fontes spiegel en gueuses, saumons ou autres formes primaires					
720110	Fontes brutes non alliées contenant en poids <= 0,5% de phosphore, en gueuses, saumons ou autres formes primaires					
72011011	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, à teneur en poids en phosphore <= 0,5%, teneur en poids en manganèse >= 0,4%, teneur en poids en silicium <= 1%	7	2,5	7	2,5	
72011019	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, à teneur en poids en phosphore <= 0,5%, teneur en poids en manganèse >= 0,4%, teneur en poids en silicium > 1%	7	2,5	7	2,5	
72011030	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, à teneur en poids en phosphore <= 0,5%, teneur en poids en manganèse >= 0,1% mais < 0,4%	7	2,5	7	2,5	
72011090	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes primaires, non alliées, à teneur en poids en phosphore <= 0,5%, teneur en poids en manganèse < 0,1%	7	2,5	7	2,5	
720120	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes simil., non alliées, à teneur en poids en phosphore > 0,5%					
72012000	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes simil., non alliées, à teneur en poids en phosphore > 0,5%	7	2,5	7	2,5	
720150	Fontes brutes alliées et fontes spiegel, en gueuses, saumons ou autres formes primaires					
72015010	Fontes brutes en gueuses, saumons ou autres formes simil., alliées, à teneur en poids en titane >= 0,3% et <= 1%, teneur en poids en vanadium >= 0,5% et <= 1%	7	2,5	7	2,5	
72015090	Fontes brutes alliées et fontes spiegel, en gueuses, saumons ou autres formes simil. (sauf à teneur en poids en titane >= 0,3% et < 1% et à teneur en poids en vanadium >= 0,5% et < 1%)	7	2,5	7	2,5	
7202	Ferro-alliages					
720211	Ferromanganèse contenant en poids > 2% de carbone					
72021120	Ferromanganèse, à teneur en poids en carbone > 2%, granulométrie <= 5 mm, teneur en poids en manganèse > 65%	7	2,5	7	2,5	
72021180	Ferromanganèse, à teneur en poids en carbone > 2% (sauf à granulométrie <= 5 mm et à teneur en poids en manganèse > 65%)	7	2,5	7	2,5	
720219	Ferromanganèse, à teneur en poids en carbone <= 2%					
72021900	Ferromanganèse, à teneur en poids en carbone <= 2%	7	2,5	7	2,5	
720221	Ferrosilicium contenant en poids > 55% de silicium					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72022100	Ferrosilicium contenant en poids > 55% de silicium	7	2,5	7	2,5	
720229	Ferrosilicium, teneur en poids en silicium <= 55%					
72022910	Ferrosilicium, contenant en poids <= 55% de silicium et >= 4% mais <= 10% de magnésium	7	2,5	7	2,5	
72022990	Ferrosilicium, contenant en poids <= 55% de silicium (sauf contenant en poids >= 4% mais <= 10% de magnésium)	7	2,5	7	2,5	
720230	Ferrosilicomanganèse					
72023000	Ferrosilicomanganèse	7	2,5	7	2,5	
720241	Ferrochrome contenant en poids > 4% de carbone					
72024110	Ferrochrome, à teneur en poids en carbone > 4% mais <= 6%	7	2,5	7	2,5	
72024190	Ferrochrome, contenant en poids > 6% de carbone	7	2,5	7	2,5	
720249	Ferrochrome contenant en poids <= 4% de carbone					
72024910	Ferrochrome, à teneur en poids en carbone <= 0,05%	7	2,5	7	2,5	
72024950	Ferrochrome, à teneur en poids en carbone > 0,05% mais <= 0,5%	7	2,5	7	2,5	
72024990	Ferrochrome, à teneur en poids en carbone > 0,5% mais <= 4%	7	2,5	7	2,5	
720250	Ferrosilicochrome					
72025000	Ferrosilicochrome	7	2,5	7	2,5	
720260	Ferronickel					
72026000	Ferronickel	7	2,5	7	2,5	
720270	Ferromolybdène					
72027000	Ferromolybdène	7	2,5	7	2,5	
720280	Ferrotungstène et ferrosilicotungstène					
72028000	Ferrotungstène et ferrosilicotungstène	7	2,5	7	2,5	
720291	Ferrotitane et ferrosilicotitanate					
72029100	Ferrotitane et ferrosilicotitanate	7	2,5	7	2,5	
720292	Ferrovanadium					
72029200	Ferrovanadium	7	2,5	7	2,5	
720293	Ferroniobium					
72029300	Ferroniobium	7	2,5	7	2,5	
720299	Ferro-alliages (à l'excl. du ferromanganèse, du ferrosilicium, du ferrosilicomanganèse, du ferrochrome, du ferrosilicochrome, du ferronickel, du ferromolybdène, du ferrotungstène, du ferrosilicotungstène, du ferrotitane, du ferrosilicotitanate, du ferrovanadium, ferroniobium, ferrophosphore et ferrosilicomagnésium)					
72029910	Ferrophosphore	7	2,5	7	2,5	
72029930	Ferrosilicomagnésium	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72029980	Ferro-alliages (sauf ferromanganèse, ferrosilicium, ferrosilicomanganèse, ferrochrome, ferrosilicochrome, ferronickel, ferromolybdène, ferrotungstène, ferrosilicotungstène, ferrotitane, ferrosilicotitanate, ferrovanadium, ferroniobium, ferrophosphore et ferrosilicomagnésium)	7	2,5	7	2,5	
7203	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer et autres produits ferreux spongieux, en morceaux, boulettes ou formes simil.; fer d'une pureté en poids >= 99,94%, en morceaux, boulettes ou formes simil.					
720310	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer, en morceaux, boulettes ou formes simil.					
72031000	Produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer, en morceaux, boulettes ou formes simil.	7	2,5	7	2,5	
720390	Produits ferreux spongieux obtenus par atomisation de produits ferreux bruts fondus et fer, d'une pureté >= 99,94%, en morceaux, boulettes ou formes simil.					
72039000	Produits ferreux spongieux obtenus par atomisation de produits ferreux bruts fondus et fer, d'une pureté >= 99,94%, en morceaux, boulettes ou formes simil.	7	2,5	7	2,5	
7204	Déchets et débris de fonte, de fer ou d'acier [ferrailles]; déchets lingotés en fer ou en acier (à l'excl. des déchets et débris radioactifs, des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier ainsi que des morceaux provenant du bris de gueuses, saumons ou autres formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel)					
720410	Déchets et débris de fonte (ferrailles) (autres que radioactifs)					
72041000	Déchets et débris de fonte (ferrailles) (autres que radioactifs)	7	2,5	7	2,5	
720421	Déchets et débris d'aciers inoxydables (à l'excl. des déchets et débris radioactifs et des déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)					
72042110	Déchets et débris d'aciers inoxydables, contenant en poids >= 8% de nickel (à l'excl. des déchets et débris radioactifs, de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72042190	Déchets et débris d'aciers inoxydables (à l'excl. des déchets et débris contenant en poids >= 8% de nickel, des déchets et débris radioactifs et des déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	7	2,5	7	2,5	
720429	Déchets et débris d'aciers alliés [ferrailles] (sauf aciers inoxydables, déchets radioactifs et déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)					
72042900	Déchets et débris d'aciers alliés [ferrailles] (sauf aciers inoxydables, déchets radioactifs et déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	7	2,5	7	2,5	
720430	Déchets et débris de fer ou d'acier étamés [ferrailles] (autres que radioactifs et déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)					
72043000	Déchets et débris de fer ou d'acier étamés [ferrailles] (autres que radioactifs et déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques)	7	2,5	7	2,5	
720441	Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage, en fer ou en acier, même en paquets (à l'excl. des déchets et débris de fonte, d'aciers alliés ou de fer ou d'acier étamés)					
72044110	Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles, de fer ou d'acier, même en paquets (autres qu'en fonte, en acier allié ou en fer ou acier étamés)	7	2,5	7	2,5	
72044191	Chutes d'estampage ou de découpage, de fer ou d'acier, en paquets (ferrailles) (sauf en fonte, en aciers alliés ou en fer ou acier étamés)	7	2,5	7	2,5	
72044199	Chutes d'estampage ou de découpage, de fer ou d'acier, autres qu'en paquets (ferrailles) (sauf en fonte, en aciers alliés ou en fer ou aciers étamés)	7	2,5	7	2,5	
720449	Déchets et débris de fer ou d'acier [ferrailles] (sauf déchets et débris radioactifs et de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier; morceaux provenant du bris de gueuses, saumons ou autres formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel)					
72044910	Déchets et débris de fer ou d'acier [ferrailles], déchiquetés (sauf scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier; déchets et débris radioactifs; morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel; déchets et débris de fonte, d'aciers alliés ou de fer ou d'acier étamés; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage; déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72044930	Déchets et débris de fer ou d'acier [ferrailles], non déchiquetés, présentés en paquets (sauf scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier; déchets et débris radioactifs; morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel; déchets et débris de fonte, d'acières alliés ou de fer ou d'acier étamés; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage; déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	7	2,5	7	2,5	
72044990	Déchets ou débris de fer ou d'acier [ferrailles], non déchiquetés, ni présentés en paquets (sauf scories, laitiers et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier; déchets et débris radioactifs; morceaux provenant du bris de formes primaires de fontes brutes ou de fonte spiegel; déchets et débris de fonte, d'acières alliés ou de fer ou d'acier étamés; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles et chutes d'estampage ou de découpage; déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	7	2,5	7	2,5	
720450	Déchets lingotés en fer ou en acier (à l'excl. des produits répondant, en ce qui concerne leur composition chimique, aux définitions des fontes brutes, des fontes spiegel ou des ferro-alliages)					
72045000	Déchets lingotés en fer ou en acier (à l'excl. des produits répondant, en ce qui concerne leur composition chimique, aux définitions des fontes brutes, des fontes spiegel ou des ferro-alliages)	7	2,5	7	2,5	
7205	Grenailles et poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier (à l'excl. des poudres de fer radioactives [isotopes], des grenailles et poudres de ferro-alliages, des tournures et limailles de fer ou d'acier ainsi que de certaines billes de roulement défectueuses de petits calibres)					
720510	Grenailles de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier (autres que grenailles en ferro-alliages, tournures et limailles de fer ou d'acier, ainsi que les billes défectueuses de petit calibre pour roulement à billes)					
72051000	Grenailles de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acier (autres que grenailles en ferro-alliages, tournures et limailles de fer ou d'acier, ainsi que les billes défectueuses de petit calibre pour roulement à billes)	7	2,5	7	2,5	
720521	Poudres d'acières alliés (autres que les poudres des ferro-alliages et les isotopes radioactifs de poudre de fer)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72052100	Poudres d'acières alliés (autres que les poudres des ferro-alliages et les isotopes radioactifs de poudre de fer)	7	2,5	7	2,5	
720529	Poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acières non alliés (autres que les poudres de ferro-alliages et les isotopes radioactifs de poudre de fer)					
72052900	Poudres de fonte brute, de fonte spiegel, de fer ou d'acières non alliés (autres que les poudres de ferro-alliages et les isotopes radioactifs de poudre de fer)	7	2,5	7	2,5	
7206	Fer et aciers non alliés en lingots ou autres formes primaires (à l'excl. des déchets lingotés, des produits obtenus par coulée continue ainsi que du fer du n° 7203)					
720610	Fer et aciers non alliés en lingots bruts (sauf déchets lingotés, produits de coulée continue et produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer)					
72061000	Fer et aciers non alliés en lingots bruts (sauf déchets lingotés, produits de coulée continue et produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer)	7	2,5	7	2,5	
720690	Fer et aciers non alliés en loupes brutes ou autres formes brutes (autres que lingots bruts, déchets lingotés, produits de coulée continue et produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer)					
72069000	Fer et aciers non alliés en loupes brutes ou autres formes brutes (autres que lingots bruts, déchets lingotés, produits de coulée continue et produits ferreux obtenus par réduction directe des minerais de fer)	7	2,5	7	2,5	
7207	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés					
720711	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur					
72071111	Demi-produits en aciers non alliés de décolletage, teneur en poids en carbone < 0,25%, section transversale carrée ou rectangulaire, largeur < 2 fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	7	2,5	7	2,5	
72071114	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, d'une épaisseur <= 130 mm, laminés ou obtenus par coulée continue (à l'excl. des produits en aciers de décolletage)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72071116	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section transversale carrée ou rectangulaire et dont la largeur est inférieure à deux fois l'épaisseur, d'une épaisseur > 130 mm, laminés ou obtenus par coulée continue (à l'excl. des produits en aciers de décolletage)	7	2,5	7	2,5	
72071190	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25%, section transversale carrée ou rectangulaire, largeur < 2 fois l'épaisseur, forgés	7	2,5	7	2,5	
720712	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section transversale rectangulaire et dont la largeur est supérieure ou égale à deux fois l'épaisseur					
72071210	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25%, de section transversale rectangulaire, largeur >= 2 fois l'épaisseur, laminés ou obtenus par coulée continue	7	2,5	7	2,5	
72071290	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25%, de section transversale rectangulaire, largeur >= 2 fois l'épaisseur, forgés	7	2,5	7	2,5	
720719	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section transversale circulaire ou polygonale					
72071912	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section transversale circulaire ou polygonale, laminés ou obtenus par coulée continue	7	2,5	7	2,5	
72071919	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25%, section transversale circulaire ou polygonale, forgés	7	2,5	7	2,5	
72071980	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone < 0,25% (autres qu'à section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	7	2,5	7	2,5	
720720	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, contenant en poids >= 0,25% de carbone					
72072011	Demi-produits en aciers de décolletage non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,25%, section transversale carrée ou rectangulaire, largeur < 2 fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	7	2,5	7	2,5	
72072015	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,25% mais < 0,6%, section transversale carrée ou rectangulaire, largeur < 2 fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue (autres que de décolletage)	7	2,5	7	2,5	
72072017	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,6%, section transversale carrée ou rectangulaire, largeur < 2 fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue (autres que de décolletage)	7	2,5	7	2,5	
72072019	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,25%, section transversale carrée ou rectangulaire, largeur < 2 fois l'épaisseur, forgés	7	2,5	7	2,5	
72072032	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,25%, de section transversale rectangulaire, largeur >= 2 fois l'épaisseur, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72072039	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,25%, de section transversale rectangulaire, largeur >= 2 fois l'épaisseur, forgés	7	2,5	7	2,5	
72072052	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,25%, de section transversale circulaire ou polygonale, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	7	2,5	7	2,5	
72072059	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,6%, de section transversale circulaire ou polygonale, forgés	7	2,5	7	2,5	
72072080	Demi-produits en fer ou en aciers non alliés, teneur en poids en carbone >= 0,25% (autres qu'à section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	7	2,5	7	2,5	
7208	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud, non plaqués ni revêtus					
720810	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage					
72081000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage	7	2,5	7	2,5	
720825	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 4,75 mm, décapés (sans motifs en relief)					
72082500	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 4,75 mm, décapés (sans motifs en relief)	7	2,5	7	2,5	
720826	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, décapés (sans motifs en relief)					
72082600	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, décapés (sans motifs en relief)	7	2,5	7	2,5	
720827	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm, décapés (sans motifs en relief)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72082700	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm, décapés (sans motifs en relief)	7	2,5	7	2,5	
720836	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur > 10 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)					
72083600	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur > 10 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	7	2,5	7	2,5	
720837	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 4,75 mm mais < 10 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)					
72083700	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 4,75 mm mais < 10 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	7	2,5	7	2,5	
720838	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)					
72083800	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	7	2,5	7	2,5	
720839	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)					
72083900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm (sans motifs en relief, et autres que décapés)	7	2,5	7	2,5	
720840	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72084000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, présentant des motifs en relief obtenus directement lors du laminage	7	2,5	7	2,5	
720851	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur > 10 mm (sans motifs en relief)					
72085120	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 15 mm, sans motifs en relief	7	2,5	7	2,5	
72085191	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 2050 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 10 mm mais ≤ 15 mm, sans motifs en relief	7	2,5	7	2,5	
72085198	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 2050 mm, mais ≥ 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 10 mm mais ≤ 15 mm, sans motifs en relief	7	2,5	7	2,5	
720852	Produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm (sans motifs en relief)					
72085210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≤ 1250 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, sans motifs en relief	7	2,5	7	2,5	
72085291	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 2050 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, sans motifs en relief	7	2,5	7	2,5	
72085299	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 2050 mm mais ≥ 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, sans motifs en relief (à l'excl. des produits laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées d'une largeur ≤ 1250 mm)	7	2,5	7	2,5	
720853	Produits laminés plats, en fer ou en acier non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, sans motifs en relief					
72085310	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≤ 1250 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur ≥ 4 mm mais $< 4,75$ mm, sans motifs en relief	7	2,5	7	2,5	
72085390	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur ≥ 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, sans motifs en relief (à l'excl. des produits laminés sur les quatre faces ou en cannelures fermées d'une largeur ≤ 1250 mm et d'une épaisseur ≥ 4 mm)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 anne2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
720854	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm (sans motifs en relief)					
72085400	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à chaud, non plaqués ni revêtus, épaisseur < 3 mm (sans motifs en relief)	7	2,5	7	2,5	
720890	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus					
72089020	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, perforés	7	2,5	7	2,5	
72089080	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	7	2,5	7	2,5	
7209	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à froid, non plaqués ni revêtus					
720915	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm					
72091500	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm	7	2,5	7	2,5	
720916	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non plaqués ni revêtus, enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm					
72091610	Produits laminés plats dits 'magnétiques', en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm	7	2,5	7	2,5	
72091690	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm (sauf produits dits 'magnétiques')	7	2,5	7	2,5	
720917	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non plaqués ni revêtus, enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm					
72091710	Produits laminés plats dits 'magnétiques', en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72091790	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm (sauf produits laminés plats dits 'magnétiques')	7	2,5	7	2,5	
720918	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non plaqués ni revêtus, enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur < 0,5 mm					
72091810	Produits laminés plats dits 'magnétiques', en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur < 0,5 mm	7	2,5	7	2,5	
72091891	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur >= 0,35 mm mais < 0,5 mm (à l'excl. des produits laminés plats dits 'magnétiques')	7	2,5	7	2,5	
72091899	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur < 0,35 mm (à l'excl. des produits laminés plats dits 'magnétiques')	7	2,5	7	2,5	
720925	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm					
72092500	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, épaisseur >= 3 mm	7	2,5	7	2,5	
720926	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non plaqués ni revêtus, non enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm					
72092610	Produits laminés plats dits 'magnétiques' en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm	7	2,5	7	2,5	
72092690	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm (à l'excl. des produits laminés plats dits 'magnétiques')	7	2,5	7	2,5	
720927	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non plaqués ni revêtus, non enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm					
72092710	Produits laminés plats dits 'magnétiques' en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm	7	2,5	7	2,5	
72092790	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur de >= 0,5 mm mais <= 1 mm (à l'excl. des produits laminés plats dits 'magnétiques')	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
720928	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non plaqués ni revêtus, non enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur < 0,5 mm					
72092810	Produits laminés plats dits 'magnétiques' en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur < 0,5 mm	7	2,5	7	2,5	
72092890	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, non enroulés, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, d'une épaisseur < 0,5 mm (à l'excl. des produits laminés plats dits 'magnétiques')	7	2,5	7	2,5	
720990	Produits laminés plats, en fer ou en acier, d'une largeur >= 600 mm, laminés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus					
72099020	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, perforés	7	2,5	7	2,5	
72099080	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	7	2,5	7	2,5	
7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, plaqués ou revêtus, laminés à chaud ou à froid					
721011	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés, d'une épaisseur >= 0,5 mm					
72101100	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés, d'une épaisseur >= 0,5 mm	7	2,5	7	2,5	
721012	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés, d'une épaisseur < 0,5 mm					
72101220	Fer-blanc et bandes de fer-blanc en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm et d'une épaisseur < 0,5 mm, étamés [recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain >= 97% en poids], simpl. traités en surface	7	2,5	7	2,5	
72101280	Produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés, d'une épaisseur < 0,5 mm (sauf fer-blanc)	7	2,5	7	2,5	
721020	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plombés, y.c. le fer terne					
72102000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plombés, y.c. le fer terne	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
721030	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement					
72103000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement	7	2,5	7	2,5	
721041	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, ondulés (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)					
72104100	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, ondulés (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)	7	2,5	7	2,5	
721049	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, non ondulés (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)					
72104900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, non ondulés (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)	7	2,5	7	2,5	
721050	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome					
72105000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome	7	2,5	7	2,5	
721061	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc					
72106100	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc	7	2,5	7	2,5	
721069	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'aluminium (autres que revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc)					
72106900	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'aluminium (autres que revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc)	7	2,5	7	2,5	
721070	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72107010	Fer-blanc et bandes de fer-blanc d'une largeur \geq 600 mm et d'une épaisseur $< 0,5$ mm, étamés [recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain $\geq 97\%$ en poids], simpl. verni, ainsi que produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxyde de chrome, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, vernis	7	2,5	7	2,5	
72107080	Produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques (autres que le fer-blanc simpl. verni, et autres que revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis)	7	2,5	7	2,5	
721090	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués ou revêtus (à l'excl. des produits étamés, plombés, zingués, peints, vernis ou revêtus d'aluminium, de matières plastiques ou d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome)					
72109030	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués	7	2,5	7	2,5	
72109040	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés et imprimés	7	2,5	7	2,5	
72109080	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (sauf produits étamés, plombés, zingués, peints, vernis, plaqués, étamés et imprimés, revêtus d'aluminium et de zinc, de matières plastiques, d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome)	7	2,5	7	2,5	
7211	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, non plaqués ni revêtus					
721113	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur > 150 mm mais < 600 mm, d'une épaisseur ≥ 4 mm, non enroulés, sans motifs en relief, en acier dit 'large plat' ou					
72111300	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés à chaud sur les quatre faces ou en cannelures fermées, d'une largeur > 150 mm mais < 600 mm, d'une épaisseur ≥ 4 mm, non enroulés, sans motifs en relief, en acier dit 'large plat' ou 'acier universel'	7	2,5	7	2,5	
721114	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm (à l'excl. des larges plats)					
72111400	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm (à l'excl. des larges plats)	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-	DE Date de télétransmission : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
721119	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, d'une épaisseur < 4,75 mm (à l'excl. des larges plats)					
72111900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, d'une épaisseur < 4,75 mm (à l'excl. des larges plats)	7	2,5	7	2,5	
721123	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, contenant en poids < 0,25% de carbone					
72112320	Produits laminés plats dits 'magnétiques' en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids < 0,25% de carbone	7	2,5	7	2,5	
72112330	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur >= 0,35 mm, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids < 0,25% de carbone (à l'excl. des produits laminés plats dits 'magnétiques')	7	2,5	7	2,5	
72112380	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur < 0,35 mm, simpl. laminés à froid, non plaqués ni revêtus, contenant en poids < 0,25% de carbone (à l'excl. des produits laminés plats dits 'magnétiques')	7	2,5	7	2,5	
721129	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, contenant en poids >= 0,25% de carbone					
72112900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, contenant en poids >= 0,25% de carbone	7	2,5	7	2,5	
721190	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus					
72119020	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, perforés	7	2,5	7	2,5	
72119080	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, mais non plaqués ni revêtus, non perforés	7	2,5	7	2,5	
7212	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués ou revêtus					
721210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72121010	Fer-blanc et bandes de fer-blanc en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur < 0,5 mm, étamés [recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain >= 97% en poids], simpl. traité en surface	7	2,5	7	2,5	
72121090	Produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, étamés (sauf fer-blanc, simpl. traité en surface)	7	2,5	7	2,5	
721220	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement					
72122000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués électrolytiquement	7	2,5	7	2,5	
721230	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)					
72123000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)	7	2,5	0	2,5	C
721240	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques					
72124020	Fer-blanc et bandes de fer-blanc d'une largeur < 600 mm et d'une épaisseur < 0,5 mm, étamés [recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain >= 97% en poids], simpl. vernis, ainsi que produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxyde de chrome, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, vernis	7	2,5	7	2,5	
72124080	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques (à l'excl. du fer-blanc simpl. verni et des produits revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis)	7	2,5	7	2,5	
721250	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (à l'excl. des produits étamés, zingués, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques)					
72125020	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome (autrement qu'étamés, zingués, peints, vernis, revêtus de matières plastiques, cuivrés, chromés, nickelés ou revêtus d'aluminium)	7	2,5	7	2,5	
72125030	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, chromés ou nickelés	7	2,5	7	2,5	
72125040	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, cuivrés	7	2,5	7	2,5	
72125061	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium-zinc	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72125069	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'aluminium (autres que revêtus d'alliages aluminium-zinc)	7	2,5	7	2,5	
72125090	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (autrement qu'étamés, zingués, peints, vernis, revêtus de matières plastiques ou d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, cuivrés, chromés, nickelés ou revêtus d'aluminium)	7	2,5	7	2,5	
721260	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués					
72126000	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués	7	2,5	7	2,5	
7213	Fil machine, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en spires non rangées 'en couronnes'					
721310	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, avec indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus lors du laminage					
72131000	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, avec indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus lors du laminage	15	2,5	0	1,5	B
721320	Fil machine en aciers de décolletage non alliés, enroulé en couronnes irrégulières (à l'excl. du fil comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)					
72132000	Fil machine en aciers de décolletage non alliés, enroulé en couronnes irrégulières (à l'excl. du fil comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	15	2,5	0	1,5	B
721391	Fil machine en fer ou aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, de section circulaire de diamètre < 14 mm (autre qu'en aciers de décolletage et autre que fil machine avec indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus lors du laminage)					
72139110	Fil machine du type utilisé pour armature du béton, lisse, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm	15	2,5	0	1,5	B
72139120	Fil machine du type utilisé pour le renforcement des pneumatiques, lisse, en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières	15	2,5	0	1,5	B
72139141	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids <= 0,06% de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm (à l'excl. des produits en acier de décolletage, du fil machine pour armature du béton ou le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	15	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72139149	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids > 0,06% mais < 0,25% de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 14 mm (à l'excl. des produits en acier de décolletage, du fil machine pour armature du béton et le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	15	2,5	0	1,5	B
72139170	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, à teneur en poids en carbone >= 0,25% mais < 0,75%, de section circulaire de diamètre < 14 mm (à l'excl. des produits en acier de décolletage, du fil machine pour armature du béton et le renforcement des pneumatiques et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	15	2,5	0	1,5	B
72139190	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids > 0,75% de carbone, de section circulaire de diamètre < 14 mm (à l'excl. des produits en acier de décolletage, du fil machine lisse pour le renforcement des pneumatiques et armature du béton et du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	15	2,5	0	1,5	B
721399	Fil machine en fer ou aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières (autre que de section circulaire de diamètre < 14 mm, autre que fil machine en aciers de décolletage, ou avec indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus lors du laminage)					
72139910	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids < 0,25% de carbone (à l'excl. des produits de section circulaire d'un diamètre < 14 mm, du fil machine en acier de décolletage ainsi que du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	15	2,5	0	1,5	B
72139990	Fil machine en fer ou en aciers non alliés, enroulé en couronnes irrégulières, contenant en poids >= 0,25% de carbone (à l'excl. des produits de section circulaire d'un diamètre < 14 mm, du fil machine en acier de décolletage ainsi que du fil machine comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	15	2,5	0	1,5	B
7214	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. forgées, laminées ou filées à chaud ainsi que celles ayant subi une torsion après laminage					
721410	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. forgées					B
72141000	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. forgées	15	2,5	0	1,5	B
721420	Barres en fer ou en aciers non alliés, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage					
72142000	Barres en fer ou en aciers non alliés, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage	20	2,5	0	2,5	B

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
721430	Barres en aciers de décolletage non alliés, simpl. laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud (à l'excl. des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)					
72143000	Barres en aciers de décolletage non alliés, simpl. laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud (à l'excl. des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	15	2,5	0	1,5	B
721491	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud, de section transversale rectangulaire (à l'excl. des barres en aciers de décolletage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)					
72149110	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section rectangulaire (à l'excl. des barres en acier de décolletage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	15	2,5	0	1,5	B
72149190	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids >= 0,25% de carbone, de section rectangulaire (à l'excl. des barres en acier de décolletage ainsi que des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage)	15	2,5	0	1,5	B
721499	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud (à l'excl. de section transversale rectangulaire, des barres comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage ou ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)					
72149910	Barres en fer ou en aciers non alliés, du type utilisé pour armature du béton, lisses, simpl. laminées ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section carrée ou de section autre que rectangulaire	15	2,5	0	1,5	B
72149931	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section circulaire d'un diamètre >= 80 mm (à l'excl. des produits en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	15	2,5	0	1,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72149939	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm (à l'excl. des produits en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	15	2,5	0	1,5	B
72149950	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 0,25% de carbone (à l'excl. des produits de section circulaire et rectangulaire, des produits en aciers de décolletage, des barres lisses pour armature pour béton, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	15	2,5	0	1,5	B
72149971	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids >= 0,25% de carbone, de section circulaire d'un diamètre >= 80 mm (à l'excl. des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	15	2,5	0	1,5	B
72149979	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids >= 0,25% de carbone, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm (à l'excl. des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	15	2,5	0	1,5	B
72149995	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminées à chaud ou filées à chaud ou extrudées à chaud, contenant en poids >= 0,25% de carbone, de section carrée ou de section autre que rectangulaire ou circulaire (à l'excl. des produits comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage, des produits ayant subi une torsion après laminage ainsi que des produits en acier de décolletage)	15	2,5	0	1,5	B
7215	Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid, même ayant subi certaines ouvraines plus poussées, ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvraines plus poussées, n.d.a.					
721510	Barres en aciers de décolletage non alliés, simpl. obtenues ou parachevées à froid					
72151000	Barres en aciers de décolletage non alliés, simpl. obtenues ou parachevées à froid	7	2,5	7	2,5	
721550	Barres en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenues ou parachevées à froid (à l'excl. des barres en aciers de décolletage)					
72155011	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section rectangulaire (à l'excl. des barres en aciers de décolletage)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72155019	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 0,25% de carbone, de section carrée ou autre (à l'excl. des barres de section rectangulaire ainsi que des barres en aciers de décolletage)	7	2,5	7	2,5	
72155080	Barres, en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids >= 0,25% de carbone (à l'excl. des barres en aciers de décolletage)	7	2,5	7	2,5	
721590	Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvrasons plus poussées ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvrasons plus poussées, n.d.a.					
72159000	Barres en fer ou en aciers non alliés, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvrasons plus poussées ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvrasons plus poussées, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
7216	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, n.d.a.					
721610	Profilés en U, en I ou en H, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm					
72161000	Profilés en U, en I ou en H, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm	15	2,5	15	2,5	
721621	Profilés en L, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm					
72162100	Profilés en L, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm	15	2,5	15	2,5	
721622	Profilés en T, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm					
72162200	Profilés en T, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur < 80 mm	15	2,5	15	2,5	
721631	Profilés en U, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm					
72163110	Profilés en U, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm à 220 mm	15	2,5	15	2,5	
72163190	Profilés en U, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 220 mm	15	2,5	15	2,5	
721632	Profilés en I, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm					
72163211	Profilés en I, en fer ou en aciers non alliés, à ailes à faces parallèles, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm à 220 mm	15	2,5	15	2,5	
72163219	Profilés en I, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur de 80 mm à 220 mm (autres qu'à ailes à faces parallèles)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72163291	Profilés en I, en fer ou en aciers non alliés, à ailes à faces parallèles, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 220 mm	15	2,5	15	2,5	
72163299	Profilés en I, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 220 mm (autres qu'à ailes à faces parallèles)	15	2,5	15	2,5	
721633	Profilés en H, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm					
72163310	Profilés en H, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm mais <= 180 mm	15	2,5	15	2,5	
72163390	Profilés en H, en fer ou en aciers non alliés, simplement laminés ou filés à chaud, d'une hauteur > 180 mm	15	2,5	15	2,5	
721640	Profilés en L ou en T, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm					
72164010	Profilés en L, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm	15	2,5	15	2,5	
72164090	Profilés en T, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une hauteur >= 80 mm	15	2,5	15	2,5	
721650	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud (à l'excl. des profilés en U, en I, en H, en L ou en T)					
72165010	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud, d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté <= 80 mm (à l'excl. des profilés en U, en I, en H, en L ou en T)	15	2,5	15	2,5	
72165091	Plats à boudins [à bourrelets], simpl. laminés ou filés à chaud	15	2,5	15	2,5	
72165099	Profilés, en fer ou en aciers non alliés, simpl. laminés ou filés à chaud (à l'excl. des plats à boudins [à bourrelets], des profilés en U, I, H, L ou T ainsi que des produits d'une section transversale pouvant être inscrite dans un carré dont le côté <= 80 mm)	15	2,5	15	2,5	
721661	Profilés en fer ou aciers non alliés, simpl. obtenus à froid à partir de produits laminés plats (à l'excl. des tôles nervurées)					
72166110	Profilés en C, en L, en U, en Z, en oméga ou en tube ouvert, en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenus à froid à partir de produits laminés plats	15	2,5	15	2,5	
72166190	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenus à froid à partir de produits laminés plats (autres qu'en C, L, U, Z, qu'en oméga ou en tube ouvert et sauf en tôle nervurée)	15	2,5	15	2,5	
721669	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenus ou parachevés à froid (à l'excl. des profilés obtenus à partir de produits laminés plats et des tôles nervurées)					
72166900	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenus ou parachevés à froid (à l'excl. des profilés obtenus à partir de produits laminés plats et des tôles nervurées)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
721691	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats et ayant subi certaines ouvrailles plus poussées					
72169110	Profilés en tôles nervurées, en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid	15	2,5	15	2,5	
72169180	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid à partir de produits laminés plats et ayant subi certaines ouvrailles plus poussées (à l'excl. des profilés en tôles nervurées)	15	2,5	15	2,5	
721699	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvrailles plus poussées ou simpl. forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvrailles plus poussées, n.d.a. (autres que ceux obtenus à partir de produits laminés plats)					
72169900	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvrailles plus poussées ou simpl. forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvrailles plus poussées, n.d.a. (autres que ceux obtenus à partir de produits laminés plats)	15	2,5	15	2,5	
7217	Fils, en fer ou en aciers non alliés, enroulés (à l'excl. du fil machine)					
721710	Fils en fer ou en aciers non alliés, enroulés, non revêtus, même polis (à l'excl. du fil machine)					
72171010	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, non revêtus, même polis, dont la plus grande dimension de la coupe transversale < 0,8 mm	15	2,5	0	1,5	B
72171031	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, non revêtus, même polis, dont la plus grande dimension de la coupe transversale >= 0,8 mm, comportant des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage	15	2,5	0	1,5	B
72171039	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, non revêtus, dont la plus grande dimension de la coupe transversale >= 0,8 mm (ne comportant pas des indentations, bourrelets, creux ou reliefs obtenus au cours du laminage)	15	2,5	0	1,5	B
72171050	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,25% mais < 0,6%, non revêtus, même polis (sauf fil machine)	15	2,5	0	1,5	B
72171090	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,6%, non revêtus, même polis (sauf fil machine)	15	2,5	0	1,5	B
721720	Fils en fer ou en aciers non alliés, enroulés, zingués (à l'excl. du fil machine)					
						<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72172010	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale < 0,8 mm	15	2,5	0	1,5	B
72172030	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale >= 0,8 mm (à l'excl. du fil machine)	15	2,5	0	1,5	B
72172050	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,25% mais < 0,6%, zingués (sauf fil machine)	15	2,5	0	1,5	B
72172090	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,6%, zingués (sauf fil machine)	15	2,5	0	1,5	B
721730	Fils en fer ou en aciers non alliés, enroulés, revêtus de métaux communs (à l'excl. des fils zingués ainsi que du fil machine)					
72173041	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, cuivrés (sauf fil machine)	15	2,5	0	1,5	B
72173049	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, revêtus de métaux communs (sauf zingués ou cuivrés et sauf fil machine)	15	2,5	0	1,5	B
72173050	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,25% mais < 0,6%, revêtus de métaux communs (sauf zingués et sauf fil machine)	15	2,5	0	1,5	B
72173090	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,6%, revêtus de métaux communs (sauf zinc et sauf fil machine)	15	2,5	0	1,5	B
721790	Fils en fer ou en aciers non alliés, enroulés, revêtus (à l'excl. du fil machine ainsi que des fils revêtus de métaux communs)					
72179020	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone < 0,25%, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)	15	2,5	0	1,5	B
72179050	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,25% mais < 0,6%, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)	15	2,5	0	1,5	B
72179090	Fils en fer ou en aciers non alliés, en couronnes ou en rouleaux, d'une teneur en poids en carbone >= 0,6%, revêtus (sauf revêtus de métaux communs et sauf fil machine)	15	2,5	0	1,5	B
7218	Aciérs inoxydables en lingots ou autres formes primaires (à l'excl. des déchets lingotés et des produits obtenus par coulée continue); demi-produits en aciers inoxydables					
721810	Aciérs inoxydables en lingots et autres formes primaires (sauf déchets lingotés et produits obtenus par coulée continue)					
72181000	Aciérs inoxydables en lingots et autres formes primaires (sauf déchets lingotés et produits obtenus par coulée continue)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
721891	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale rectangulaire					
72189110	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale rectangulaire, contenant en poids $\geq 2,5\%$ de nickel	7	2,5	7	2,5	
72189180	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale rectangulaire, contenant en poids $< 2,5\%$ de nickel	7	2,5	7	2,5	
721899	Demi-produits en aciers inoxydables (autres que de section transversale rectangulaire)					
72189911	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale carrée, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	7	2,5	7	2,5	
72189919	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale carrée, forgés	7	2,5	7	2,5	
72189920	Demi-produits en aciers inoxydables, de section transversale circulaire ou non carrée ou non rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	7	2,5	7	2,5	
72189980	Demi-produits en aciers inoxydables, forgés (autres qu'à section transversale carrée ou rectangulaire)	7	2,5	7	2,5	
7219	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, laminés à chaud ou à froid					
721911	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur > 10 mm					
72191100	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur > 10 mm	10	2,5	10	2,5	
721912	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm					
72191210	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5\%$	7	2,5	7	2,5	
72191290	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur $\geq 4,75$ mm mais ≤ 10 mm, teneur en poids en nickel $< 2,5\%$	7	2,5	7	2,5	
721913	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm					
72191310	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, teneur en poids en nickel $\geq 2,5\%$	7	2,5	7	2,5	
72191390	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur ≥ 3 mm mais $< 4,75$ mm, teneur en poids en nickel $< 2,5\%$	7	2,5	7	2,5	
721914	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur ≥ 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, d'une épaisseur < 3 mm					<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72191410	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur < 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	7	2,5	7	2,5	
72191490	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés, épaisseur < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	7	2,5	7	2,5	
721921	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non-enroulés, d'une épaisseur > 10 mm					
72192110	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur > 10 mm et contenant en poids >= 2,5% de nickel	7	2,5	7	2,5	
72192190	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, épaisseur > 10 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	7	2,5	7	2,5	
721922	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non-enroulés, d'une épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm					
72192210	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	7	2,5	7	2,5	
72192290	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, épaisseur >= 4,75 mm mais <= 10 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	7	2,5	7	2,5	
721923	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm					
72192300	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm	7	2,5	7	2,5	
721924	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur < 3 mm					
72192400	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur < 3 mm	10	2,5	10	2,5	
721931	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 4,75 mm					
72193100	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 4,75 mm	7	2,5	7	2,5	
721932	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm					
72193210	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	10	2,5	10	2,5	
72193290	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm mais < 4,75 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
721933	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur > 1 mm mais < 3 mm					
72193310	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 1 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	10	2,5	10	2,5	
72193390	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 1 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	10	2,5	10	2,5	
721934	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm					
72193410	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	7	2,5	7	2,5	
72193490	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 0,5 mm mais <= 1 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	7	2,5	7	2,5	
721935	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, d'une épaisseur < 0,5 mm					
72193510	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur < 0,5 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	7	2,5	7	2,5	
72193590	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur < 0,5 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	7	2,5	7	2,5	
721990	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées					
72199020	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, perforés	10	2,5	10	2,5	
72199080	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, non perforés	10	2,5	10	2,5	
7220	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid					
722011	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, épaisseur >= 4,75 mm					
72201100	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, épaisseur >= 4,75 mm	7	2,5	7	2,5	
722012	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, épaisseur < 4,75 mm					
72201200	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, épaisseur < 4,75 mm	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
722020	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid					
72202021	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	7	2,5	7	2,5	
72202029	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur >= 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	7	2,5	7	2,5	
72202041	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 0,35 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	7	2,5	7	2,5	
72202049	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur > 0,35 mm mais < 3 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	7	2,5	7	2,5	
72202081	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur <= 0,35 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	7	2,5	7	2,5	
72202089	Produits laminés plats en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid, épaisseur <= 0,35 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	7	2,5	7	2,5	
722090	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées					
72209020	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, perforés	10	2,5	10	2,5	
72209080	Produits laminés plats, en aciers inoxydables, d'une largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, non perforés	10	2,5	10	2,5	
7221	Fil machine en aciers inoxydables, enroulé en spires non rangées 'en couronnes'					
722100	Fil machine en aciers inoxydables, enroulé en spires non rangées 'en couronnes'					
72210010	Fil machine en aciers inoxydables, enroulé en couronnes irrégulières, teneur en poids en nickel >= 2,5%	7	2,5	7	2,5	
72210090	Fil machine en aciers inoxydables, enroulé en couronnes irrégulières, teneur en poids en nickel < 2,5%	7	2,5	7	2,5	
7222	Barres et profilés en aciers inoxydables, n.d.a.					
722211	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire					
72221111	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire, diamètre >= 80 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	7	2,5	7	2,5	
72221119	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire, diamètre >= 80 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72221181	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm, contenant en poids >= 2,5% de nickel	7	2,5	7	2,5	
72221189	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire d'un diamètre < 80 mm, contenant en poids < 2,5% de nickel	7	2,5	7	2,5	
722219	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud (à l'excl. de section circulaire)					
72221910	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, contenant en poids >= 2,5% de nickel (à l'excl. des produits de section circulaire)	7	2,5	7	2,5	
72221990	Barres en aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud, contenant en poids < 2,5% de nickel (à l'excl. des produits de section circulaire)	7	2,5	7	2,5	
722220	Barres, en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid					
72222011	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre >= 80 mm, teneur en poids en nickel >= 2,5%	7	2,5	7	2,5	
72222019	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre >= 80 mm, teneur en poids en nickel < 2,5%	7	2,5	7	2,5	
72222021	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre >= 25 mm mais < 80 mm, contenant en poids >= 2,5% de nickel	7	2,5	7	2,5	
72222029	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre >= 25 mm mais < 80 mm, contenant en poids < 2,5% de nickel	7	2,5	7	2,5	
72222031	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre < 25 mm, contenant en poids >= 2,5% de nickel	7	2,5	7	2,5	
72222039	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire d'un diamètre < 25 mm, contenant en poids < 2,5% de nickel	7	2,5	7	2,5	
72222081	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids >= 2,5% de nickel (à l'excl. des produits de section circulaire)	7	2,5	7	2,5	
72222089	Barres en aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, contenant en poids < 2,5% de nickel (à l'excl. des produits de section circulaire)	7	2,5	7	2,5	
722230	Barres, en aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvrailons plus poussées ou simpl. forgées ou forgées ou autrement obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvrailons plus poussées, n.d.a.					
72223051	Barres, en aciers inoxydables, contenant en poids >= 2,5% de nickel, forgées	10	2,5	10	2,5	
72223091	Barres, en aciers inoxydables, contenant en poids < 2,5% de nickel, forgées	10	2,5	10	2,5	
72223097	Barres en aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et ayant subi certaines ouvrailons plus poussées ou obtenues à chaud et ayant subi certaines ouvrailons plus poussées, n.d.a. (à l'excl. des produits forgés)	10	2,5	10	2,5	
722240	Profilés, en aciers inoxydables, n.d.a.					
72224010	Profilés en aciers inoxydables, simpl. laminés ou filés ou extrudés à chaud	10	2,5	Acquise le réception en préfecture 07/12/2014 20140021 Année 2-15-1473-1		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72224050	Profilés en aciers inoxydables, simpl. obtenus ou parachevés à froid	10	2,5	10	2,5	
72224090	Profilés en aciers inoxydables, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvrages plus poussées ou simpl. forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvrages plus poussées, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
7223	Fils en aciers inoxydables, en couronnes ou rouleaux (autres que fil machine)					
722300	Fils en aciers inoxydables, en couronnes ou rouleaux (autres que fil machine)					
72230011	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids $\geq 28\%$ mais $\leq 31\%$ de nickel et $\geq 20\%$ mais $\leq 22\%$ de chrome (à l'excl. du fil machine)	7	2,5	7	2,5	
72230019	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids $\geq 2,5\%$ de nickel (à l'excl. du fil machine ainsi que des produits contenant en poids $\geq 28\%$ mais $\leq 31\%$ de nickel et $\geq 20\%$ mais $\leq 22\%$ de chrome)	7	2,5	7	2,5	
72230091	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids $< 2,5\%$ de nickel, $\geq 13\%$ mais $\leq 25\%$ de chrome et $\geq 3,5\%$ mais $\leq 6\%$ d'aluminium (à l'excl. du fil machine)	7	2,5	7	2,5	
72230099	Fils en aciers inoxydables, enroulés, contenant en poids $< 2,5\%$ de nickel (à l'excl. du fil machine ainsi que des produits contenant en poids $\geq 13\%$ mais $\leq 25\%$ de chrome et $\geq 3,5\%$ mais $\leq 6\%$ d'aluminium)	7	2,5	7	2,5	
7224	Aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, en lingots ou autres formes primaires (autres que déchets lingotés et produits obtenus par coulée continue); demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables					
722410	Aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, en lingots ou autres formes primaires (autres que déchets lingotés et produits obtenus par coulée continue)					
72241010	Lingots et autres formes primaires, en aciers pour outillage	7	2,5	7	2,5	
72241090	Aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, en lingots ou autres formes primaires (sauf en aciers pour outillage et autres que déchets lingotés et produits obtenus par coulée continue)	7	2,5	7	2,5	
722490	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables					
72249002	Demi-produits en aciers pour outillage	7	2,5	7	2,5	
72249003	Demi-produits en aciers à coupe rapide de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur < 2 fois l'épaisseur	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72249005	Demi-produits en acier à teneur en poids en carbone <= 0,7%, en manganèse de 0,5 à 1,2% et en silicium de 0,6 à 2,3%, ou en acier à teneur en poids en bore >= 0,0008% sans qu'un autre élément atteigne le pourcentage minimal indiqué dans la note 1 f du chapitre 72, de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur < à 2 fois l'épaisseur	7	2,5	7	2,5	
72249007	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur < à 2 fois l'épaisseur (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide et les demi-produits en acier à teneur en poids de carbone <= 0,7%, en manganèse de 0,5 à 1,2% et en silicium de 0,6 à 2,3% et autres aciers du n° 7224 90 05)	7	2,5	7	2,5	
72249014	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue, d'une largeur >= à 2 fois l'épaisseur (autres qu'en aciers pour outillage)	7	2,5	7	2,5	
72249018	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale carrée ou rectangulaire, forgés (autres qu'en aciers pour outillage)	7	2,5	7	2,5	
72249031	Demi-produits en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également avec une teneur en poids en molybdène <= 0,5%, de section transversale autre que carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue	7	2,5	7	2,5	
72249038	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, de section transversale autre que carrée ou rectangulaire, laminés à chaud ou obtenus par coulée continue (sauf aciers pour outillage et autres qu'à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également à teneur en poids en molybdène <= 0,5%)	7	2,5	7	2,5	
72249090	Demi-produits en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, forgés (sauf aciers pour outillage et autres que de section transversale carrée, rectangulaire, circulaire ou polygonale)	7	2,5	7	2,5	
7225	Produits laminés plats en aciers alliés, autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid					
722511	Produits laminés plats en aciers au silicium dits 'magnétiques', largeur >= 600 mm, à grains orientés					
72251100	Produits laminés plats en aciers au silicium dits 'magnétiques', largeur >= 600 mm, à grains orientés	7	2,5	0	1,5	A
722519	Produits laminés plats en aciers au silicium dits 'magnétiques', largeur >= 600 mm, à grains non orientés					
72251910	Produits laminés plats en aciers au silicium dits 'magnétiques', largeur >= 600 mm, laminés à chaud	7	2,5	0	1,5	A
72251990	Produits laminés plats en aciers au silicium dits 'magnétiques', largeur >= 600 mm, laminés à froid, à grains non orientés	7	2,5	0	1,5	A Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
722530	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés (sauf aciers au silicium dits 'magnétiques')					
72253010	Produits laminés plats en aciers pour outillage, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés	7	2,5	0	1,5	A
72253030	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés	7	2,5	0	1,5	A
72253090	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, enroulés (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide et aciers au silicium dits 'magnétiques')	7	2,5	0	1,5	A
722540	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non-enroulés (sauf aciers au silicium dits 'magnétiques')					
72254012	Produits laminés plats en aciers pour outillage, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés	7	2,5	0	1,5	A
72254015	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés	7	2,5	0	1,5	A
72254040	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, épaisseur > 10 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits 'magnétiques')	7	2,5	0	1,5	A
72254060	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, épaisseur de 4,75 mm à 10 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits 'magnétiques')	7	2,5	0	1,5	A
72254090	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à chaud, non enroulés, d'une épaisseur < 4,75 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dit 'magnétiques')	7	2,5	0	1,5	A
722550	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid (sauf aciers au silicium dits 'magnétiques')					
72255020	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid	7	2,5	0	1,5	A
72255080	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, simpl. laminés à froid (sauf aciers à coupe rapide et aciers au silicium dits 'magnétiques')	7	2,5	0	1,5	A
722591	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (sauf aciers au silicium dits 'magnétiques')					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72259100	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (sauf aciers au silicium dits 'magnétiques')	7	2,5	0	1,5	A
722592	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (sauf zingués électrolytiquement et sauf aciers au silicium dits 'magnétiques')					
72259200	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (sauf zingués électrolytiquement et sauf aciers au silicium dits 'magnétiques')	7	2,5	0	1,5	A
722599	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (sauf zingués et sauf aciers au silicium dits 'magnétiques')					
72259900	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (sauf zingués et sauf aciers au silicium dits 'magnétiques')	7	2,5	0	1,5	A
7226	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, d'une largeur inférieure à 600 mm, laminés à chaud ou à froid					
722611	Produits laminés plats en aciers au silicium dits 'magnétiques', largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, à grains orientés					
72261100	Produits laminés plats en aciers au silicium dits 'magnétiques', largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, à grains orientés	7	2,5	7	2,5	
722619	Produits laminés plats en aciers au silicium dits 'magnétiques', largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid, à grains non orientés					
72261910	Produits laminés plats en aciers au silicium dits 'magnétiques', largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud	7	2,5	7	2,5	
72261980	Produits laminés plats en aciers au silicium dits 'magnétiques', largeur < 600 mm, laminés à froid, même autrement traités, ou laminés à chaud et autrement traités, à grains non orientés	7	2,5	7	2,5	
722620	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid					
72262000	Produits laminés plats en aciers à coupe rapide, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid	7	2,5	7	2,5	
722691	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits 'magnétiques')					<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annexe2-15-1473-1 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72269120	Produits laminés plats en aciers pour outillage, largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud	7	2,5	7	2,5	
72269191	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, épaisseur >= 4,75 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits 'magnétiques')	7	2,5	7	2,5	
72269199	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, simpl. laminés à chaud, épaisseur < 4,75 mm (sauf aciers pour outillage, aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits 'magnétiques')	7	2,5	7	2,5	
722692	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits 'magnétiques')					
72269200	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, simpl. laminés à froid (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits 'magnétiques')	10	2,5	10	2,5	
722699	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (sauf produits en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits 'magnétiques')					
72269910	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués électrolytiquement (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits 'magnétiques')	10	2,5	10	2,5	
72269930	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et zingués (sauf zingués électrolytiquement et sauf aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits 'magnétiques')	10	2,5	10	2,5	
72269970	Produits laminés plats en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, largeur < 600 mm, laminés à chaud ou à froid et autrement traités (sauf zingués et produits en aciers à coupe rapide ou aciers au silicium dits 'magnétiques')	10	2,5	10	2,5	
7227	Fil machine en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, enroulé irrégulièrement en couronne					
722710	Fil machine en aciers à coupe rapide, enroulé irrégulièrement en couronne					
72271000	Fil machine en aciers à coupe rapide, enroulé irrégulièrement en couronne	7	2,5	7	2,5	
722720	Fil machine en aciers silicomanganeux, enroulé irrégulièrement en couronne					
72272000	Fil machine en aciers silicomanganeux, enroulé irrégulièrement en couronne	7	2,5	7	2,5	
722790	Fil machine en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, enroulé irrégulièrement en couronne (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers silicomanganeux)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72279010	Fil machine en aciers à teneur en poids en bore $\geq 0,0008\%$, sans qu'aucun autre élément n'atteigne la teneur minimale indiquée à la note 1 f du chapitre 72, enroulé irrégulièrement en couronne	7	2,5	7	2,5	
72279050	Fil machine en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également à teneur en poids en molybdène $\leq 0,5\%$, enroulé irrégulièrement en couronne	7	2,5	7	2,5	
72279095	Fil machine en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, enroulé irrégulièrement en couronne (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers silicomanganeux et sauf fil machine des n° 7227 90 10 et 7227 90 50)	7	2,5	7	2,5	
7228	Barres et profilés en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, n.d.a., barres creuses pour le forage en aciers alliés ou non alliés					
722810	Barres en aciers à coupe rapide					
72281020	Barres en aciers à coupe rapide, simpl. laminées ou filées à chaud ainsi que laminées ou filées à chaud, simpl. plaquées	10	2,5	10	2,5	
72281050	Barres en aciers à coupe rapide, forgées	10	2,5	10	2,5	
72281090	Barres en aciers à coupe rapide, simpl. obtenues ou parachevées à froid, même autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (sauf forgées)	10	2,5	10	2,5	
722820	Barres en aciers silicomanganeux					
72282010	Barres en aciers silicomanganeux, de section rectangulaire mais non carrée, laminées à chaud sur les quatre faces	7	2,5	7	2,5	
72282091	Barres en aciers silicomanganeux, de section carrée ou de section autre que rectangulaire, simpl. laminées ou filées à chaud ainsi que laminées ou filées à chaud, simpl. plaquées	7	2,5	7	2,5	
72282099	Barres en aciers silicomanganeux, de section carrée ou de section autre que rectangulaire, simpl. obtenues ou parachevées à froid, même autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (sauf laminées à chaud ou filées à chaud, simpl. plaquées)	7	2,5	7	2,5	
722830	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. laminées ou filées à chaud (sauf en aciers à coupe rapide ou silicomanganeux)					
72283020	Barres en aciers pour outillage, simpl. laminées à chaud ou simpl. filées à chaud	10	2,5	10	2,5	
72283041	Barres en aciers, contenant en poids $\geq 0,9\%$ mais $\leq 1,15\%$ de carbone et $\geq 0,5\%$ mais $\leq 2\%$ de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5\%$ de molybdène, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 80 mm	10	2,5	10	2,5	
72283049	Barres en aciers, contenant en poids $\geq 0,9\%$ mais $\leq 1,15\%$ de carbone et $\geq 0,5\%$ mais $\leq 2\%$ de chrome et, éventuellement, $\leq 0,5\%$ de molybdène, simpl. laminées ou filées à chaud (à l'excl. des produits de section circulaire d'un diamètre ≥ 80 mm)	10	2,5	10	2,5	
72283061	Barres en aciers alliés, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre ≥ 80 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage ainsi que des produits du n° 7228 30 41)	10	2,5	10	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72283069	Barres en aciers alliés, simpl. laminées ou filées à chaud, de section circulaire, d'un diamètre < 80 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage ainsi que des produits du n° 7228 30 49)	10	2,5	10	2,5	
72283070	Barres en aciers alliés, de section rectangulaire, laminées à chaud sur les quatre faces (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage ainsi que des produits du n° 7228 30 49)	10	2,5	10	2,5	
72283089	Barres en aciers alliés, simpl. laminées ou filées à chaud, de section autre que rectangulaire [laminées sur les quatre faces] ou circulaire (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, en aciers à coupe rapide, en aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage ainsi que des produits du n° 7228 30 49)	10	2,5	10	2,5	
722840	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. forgées (sauf en aciers à coupe rapide ou silicomanganeux)					
72284010	Barres en aciers pour outillage, simpl. forgées	10	2,5	10	2,5	
72284090	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. forgées (sauf en aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux et en aciers pour outillage)	10	2,5	10	2,5	
722850	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid (sauf en aciers à coupe rapide ou silicomanganeux)					
72285020	Barres en aciers pour outillage, simpl. obtenues ou parachevées à froid	7	2,5	7	2,5	
72285040	Barres en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également à teneur en poids en molybdène <= 0,5%, simpl. obtenues ou parachevées à froid	7	2,5	7	2,5	
72285061	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, de diamètre >= 80 mm (sauf en aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux, aciers pour outillage et produits à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également à teneur en poids en molybdène <= 0,5%)	7	2,5	7	2,5	
72285069	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid, de section circulaire, de diamètre < 80 mm (sauf en aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux, aciers pour outillage et produits à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également à teneur en poids en molybdène <= 0,5%)	7	2,5	7	2,5	
72285080	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. obtenues ou parachevées à froid (à l'excl. de section circulaire et sauf aciers à coupe rapide, aciers silicomanganeux, aciers pour outillage et produits à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également à teneur en poids en molybdène <= 0,5%)	7	2,5	7	2,5	
722860	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées n.d.a. (sauf en aciers à coupe rapide ou aciers silicomanganeux)					
72286020	Barres en aciers pour outillage, obtenues ou parachevées à froid et autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement	10	2,5	Accusé de réception préfecture 971-239720011-201509221-annee2-15-1473-1	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
72286080	Barres en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, obtenues ou parachevées à froid et autrement traitées, ou obtenues à chaud et autrement traitées (sauf barres en aciers à coupe rapide, en aciers siliconmanganeux ou aciers pour outillage)	10	2,5	10	2,5	
722870	Profilés en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables n.d.a.					
72287010	Profilés en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, simpl. laminés ou filés à chaud	10	2,5	10	2,5	
72287090	Profilés en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, n.d.a. (sauf simpl. laminées ou filées à chaud)	10	2,5	10	2,5	
722880	Barres creuses pour le forage, en aciers alliés ou non alliés					
72288000	Barres creuses pour le forage, en aciers alliés ou non alliés	7	2,5	7	2,5	
7229	Fils en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, en couronnes ou en rouleaux (sauf fil machine)					
722920	Fils en aciers siliconmanganeux, en couronnes ou rouleaux (sauf fil machine)					
72292000	Fils en aciers siliconmanganeux, en couronnes ou rouleaux (sauf fil machine)	7	2,5	7	2,5	
722990	Fils en aciers alliés autres qu'aciers inoxydables, en couronnes ou en rouleaux (sauf fil machine et fil en aciers siliconmanganeux)					
72299020	Fils en aciers à coupe rapide, en couronnes ou en rouleaux (sauf fil machine)	10	2,5	10	2,5	
72299050	Fils en aciers à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également à teneur en poids en molybdène <= 0,5%, en couronnes ou rouleaux (sauf fil machine)	10	2,5	10	2,5	
72299090	Fils en aciers alliés autres qu'en aciers inoxydables, en couronnes ou en rouleaux (sauf fil machine, fil en aciers à coupe rapide ou en aciers siliconmanganeux et sauf produits du n° 7229 90 50)	10	2,5	10	2,5	
73	CHAPITRE 73 - OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER					
7301	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier					
730110	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés					
73011000	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés	2	2,5	2	2,5	
730120	Profilés en fer ou en acier, obtenus par soudage					
73012000	Profilés en fer ou en acier, obtenus par soudage	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
7302	Éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier tels que rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails					
730210	Rails en fonte, fer ou acier pour voies ferrées (à l'excl. des contre-rails)					
73021010	Rails conducteurs de courant, en fer ou acier, avec partie en métal non ferreux, pour voies ferrées	2	2,5	2	2,5	
73021022	Rails du type Vignole, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs, poids >= 36 kg/m	2	2,5	2	2,5	
73021028	Rails du type Vignole, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs, poids < 36 kg/m	2	2,5	2	2,5	
73021040	Rails à ornières, en fer ou acier, pour voies ferrées, neufs	2	2,5	2	2,5	
73021050	Rails neufs en fonte, fer ou acier, pour voies ferrées (à l'excl. des rails Vignole, des rails à ornières ainsi que des rails conducteurs de courant avec partie en métal non ferreux)	2	2,5	2	2,5	
73021090	Rails en fonte, fer ou acier, pour voies ferrées, usagés (à l'excl. des rails conducteurs de courant avec partie en métal non ferreux)	2	2,5	2	2,5	
730230	Aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies, en fonte, fer ou acier					
73023000	Aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies, en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	
730240	Éclisses et selles d'assise en fonte, fer ou acier					
73024000	Éclisses et selles d'assise en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	
730290	Traverses, contre-rails et crémaillères, coussinets, coins, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres éléments de voies ferrées spécialement conçus pour la pose, le jointement ou la fixation des rails, en fonte, fer ou acier (à l'excl. des rails, des aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies, des éclisses et selles d'assise)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73029000	Traverses, contre-rails et crémaillères, coussinets, coins, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres éléments de voies ferrées spécialement conçus pour la pose, le jointement ou la fixation des rails, en fonte, fer ou acier (à l'excl. des rails, des aiguilles, pointes de coeur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies, des éclisses et selles d'assise)	2	2,5	2	2,5	
7303	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte					
730300	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte					
73030010	Tubes et tuyaux pour canalisations sous pression, en fonte	2	2,5	2	2,5	
73030090	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte (autres que pour canalisations sous pression)	2	2,5	2	2,5	
7304	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier					
730411	Tubes et tuyaux sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs					
73041100	Tubes et tuyaux sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs	2	2,5	2	2,5	
730419	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)					
73041910	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, diamètre extérieur <= 168,3 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	2	2,5	2	2,5	
73041930	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, diamètre extérieur > 168,3 mm, mais <= 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	2	2,5	2	2,5	
73041990	Tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, diamètre extérieur > 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	2	2,5	2	2,5	
730422	Tiges de forage sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz					
73042200	Tiges de forage sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	2	2,5	2	2,5	
730423	Tiges de forage sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz (à l'excl. des tiges de forage en aciers inoxydables ou en fonte)					
73042300	Tiges de forage sans soudure, en fer ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz (à l'excl. des tiges de forage en aciers inoxydables ou en fonte)	2	2,5	2	2,5	
730424	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73042400	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	2	2,5	2	2,5	
730429	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz					
73042910	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, diamètre extérieur <= 168,3 mm	2	2,5	2	2,5	
73042930	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, diamètre extérieur > 168,3 mm mais <= 406,4 mm	2	2,5	2	2,5	
73042990	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production sans soudure, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, diamètre extérieur > 406,4 mm	2	2,5	2	2,5	
730431	Tubes, tuyaux et profilés creux sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (sauf tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)					
73043120	Tubes de précision, sans soudure, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (à l'excl. des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	2	2,5	2	2,5	
73043180	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en aciers non alliés, étirés ou laminés à froid (à l'excl. des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz ainsi que des tubes de précision)	2	2,5	2	2,5	
730439	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid (à l'excl. des tubes, tuyaux et profilés creux des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)					
73043910	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier non allié, non étirés ou laminés à froid, bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes, tuyaux et profilés creux de sections différentes et d'épaisseurs de parois différentes	2	2,5	2	2,5	
73043952	Tubes filetés ou filetables dits 'tubes gaz', sans soudure, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en aciers non alliés, zingués	2	2,5	2	2,5	
73043958	Tubes filetés ou filetables dits 'tubes gaz', sans soudure, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en aciers non alliés (sauf zingués)	2	2,5	2	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73043992	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, de diamètre extérieur <= 168,3 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages des n° 7304 39 10 à 7304 39 58)	2	2,5	2	2,5	
73043993	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, de diamètre extérieur > 168,3 mm mais <= 406,4 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages des n° 7304 39 10 à 7304 39 58)	2	2,5	2	2,5	
73043998	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en aciers non alliés, non étirés ou laminés à froid, diamètre extérieur > 406,4 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages des n° 7304 39 52 et 7304 39 58)	2	2,5	2	2,5	
730441	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)					
73044100	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	2	2,5	2	2,5	
730449	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid (autres que les tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)					
73044910	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid, bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes de sections différentes et à parois d'épaisseurs différentes	2	2,5	2	2,5	
73044993	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid, diamètre extérieur <= 168,3 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages du n° 7304 49 10)	2	2,5	2	2,5	
73044995	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid, diamètre extérieur > 168,3 mm mais <= 406,4 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages du n° 7304 49 10)	2	2,5	2	2,5	
73044999	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers inoxydables, non étirés ou laminés à froid, diamètre extérieur > 406,4 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz; ouvrages du n° 7304 49 10)	2	2,5	2	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
730451	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, étirés ou laminés à froid (autres que tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)					
73045112	Tubes et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également avec une teneur en poids en molybdène <= 0,5%, longueur <= 0,5 m (sauf ouvrages des n° 730419 à 730429)	2	2,5	2	2,5	
73045118	Tubes et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15% et en chrome de 0,5 à 2%, également avec une teneur en poids en molybdène <= 0,5%, de longueur > 0,5 m (sauf ouvrages des n° 730419 à 730429)	2	2,5	2	2,5	
73045181	Tubes de précision, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction du pétrole ou de gaz; tuyaux et profilés creux droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15%, en chrome de 0,5 à 2% et en molybdène <= 0,5%)	2	2,5	2	2,5	
73045189	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs, les gazoducs ou l'extraction de pétrole ou de gaz; tubes de précision; tuyaux et profilés creux droits et à paroi d'épaisseur uniforme, à teneur en poids en carbone de 0,9 à 1,15%, en chrome de 0,5 à 2% et en molybdène <= 0,5%)	2	2,5	2	2,5	
730459	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction de pétrole ou de gaz)					
73045910	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, bruts, droits, à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux de sections différentes et à parois d'épaisseurs différentes	2	2,5	2	2,5	
73045932	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en aciers alliés à teneur en poids en carbone de 0,9% à 1,15%, en chrome de 0,5% à 2% et en molybdène <= 0,5%, longueur <= 0,5 m (sauf ouvrages des n° 730419 à 730429 et 73045910)	2	2,5	2	2,5	
73045938	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en aciers alliés à teneur en poids en carbone de 0,9% à 1,15%, en chrome de 0,5% à 2% et en molybdène <= 0,5%, longueur > 0,5 m (sauf ouvrages des n° 730419 à 730429 et 73045910)	2	2,5	2	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73045992	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, diamètre extérieur <= 168,3 mm (à l'excl. des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz ainsi que des ouvrages des n° 7304 59 10 à 7304 59 38)	2	2,5	2	2,5	
73045993	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, diamètre extérieur > 168,3 mm à 406,4 mm (à l'excl. des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz ainsi que des ouvrages des n° 7304 59 10 à 7304 59 38)	2	2,5	2	2,5	
73045999	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables, non étirés ou laminés à froid, diamètre extérieur > 406,4 mm (à l'excl. des tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz ainsi que des ouvrages des n° 7304 59 10 à 7304 59 38)	2	2,5	2	2,5	
730490	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section autre que circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier					
73049000	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, de section autre que circulaire, en fer (à l'excl. de la fonte) ou en acier	2	2,5	2	2,5	
7305	Tubes et tuyaux de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats, en fer ou en acier [soudés ou rivés, p.ex.]					
730511	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement à l'arc immergé					
73051100	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement à l'arc immergé	2	2,5	2	2,5	
730512	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (sauf à l'arc immergé)					
73051200	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (sauf à l'arc immergé)	2	2,5	2	2,5	
730519	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf soudés longitudinalement)					
73051900	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf soudés longitudinalement)	2	2,5	2	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
730520	Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier					
73052000	Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier	2	2,5	2	2,5	
730531	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (sauf tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)					
73053100	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés longitudinalement (sauf tubes et tuyaux des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	2	2,5	2	2,5	
730539	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés (sauf soudés longitudinalement et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)					
73053900	Tubes et tuyaux, de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en fer ou en acier, soudés (sauf soudés longitudinalement et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	2	2,5	2	2,5	
730590	Tubes et tuyaux de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf soudés et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)					
73059000	Tubes et tuyaux de section circulaire, d'un diamètre extérieur > 406,4 mm, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf soudés et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	2	2,5	2	2,5	
7306	Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. soudés, rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
730611	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés, en produits laminés plats en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur <= 406,4 mm					
73061110	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés longitudinalement, en produits laminés plats en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur <= 406,4 mm	2	2,5	2	2,5	
73061190	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés hélicoïdalement, en produits laminés plats en aciers inoxydables, d'un diamètre extérieur <= 406,4 mm	2	2,5	2	2,5	
730619	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés, en produits laminés plats en fer ou en acier, d'un diamètre extérieur <= 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)					
73061910	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés longitudinalement, en produits laminés plats en fer ou en acier (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	2	2,5	2	2,5	
73061990	Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs, soudés hélicoïdalement, en produits laminés plats en fer ou en acier, diamètre extérieur <= 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	2	2,5	2	2,5	
730621	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en produits laminés plats en aciers inoxydables, diamètre extérieur <= 406,4 mm					
73062100	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en produits laminés plats en aciers inoxydables, diamètre extérieur <= 406,4 mm	2	2,5	2	2,5	
730629	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en produits laminés plats en fer ou en acier, diamètre extérieur <= 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)					
73062900	Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz, soudés, en produits laminés plats en fer ou en acier, diamètre extérieur <= 406,4 mm (sauf en aciers inoxydables ou en fonte)	2	2,5	2	2,5	
730630	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en fer ou aciers non alliés (sauf tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits 'tubes gaz')					
73063011	Tubes de précision soudés, de section circulaire, en fer ou aciers non alliés, épaisseur de paroi <= 2 mm	2	2,5	2	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73063019	Tubes de précision soudés, de section circulaire, en fer ou aciers non alliés, épaisseur de paroi > 2 mm	2	2,5	2	2,5	
73063041	Tubes filetés ou filetables dits 'tubes gaz', soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés, zingués	2	2,5	2	2,5	
73063049	Tubes filetés ou filetables dits 'tubes gaz', soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés (sauf zingués)	2	2,5	2	2,5	
73063072	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur <= 168,3 mm, zingués (sauf les tubes des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction du pétrole et du gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits 'tubes gaz')	2	2,5	2	2,5	
73063077	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur <= 168,3 mm (sauf zingués et autres que les tubes des types utilisés pour les oléoducs ou gazoducs ou pour l'extraction de pétrole et de gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits 'tubes gaz')	2	2,5	2	2,5	
73063080	Tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers, diamètre extérieur > 168,3 mm mais <= 406,4 mm (sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et sauf tubes de précision et tubes filetés ou filetables dits 'tubes gaz')	2	2,5	2	2,5	
730640	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables (autres que tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et à diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)					
73064020	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables, étirés ou laminés à froid (autres que tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	2	2,5	2	2,5	
73064080	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables (autres qu'étirés ou laminés à froid, sauf tubes à sections intérieure et extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)	2	2,5	2	2,5	
730650	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables (autres que tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs et les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz)					
73065020	Tubes de précision soudés, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73065080	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section circulaire, en aciers alliés autres qu'inoxydables (autres que tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm et sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz, ainsi que les tubes de précision)	2	2,5	2	2,5	
730661	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, en fer ou en acier					
73066110	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, en aciers inoxydables	2	2,5	2	2,5	
73066192	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, épaisseur de paroi <= 2 mm, en fer ou en acier autres qu'inoxydables	2	2,5	2	2,5	
73066199	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section carrée ou rectangulaire, épaisseur de paroi > 2 mm, en fer ou en acier autres qu'inoxydables	2	2,5	2	2,5	
730669	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section autre que circulaire, en fer ou en acier (autres que tubes à sections intérieure ou extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm, sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et sauf tuyaux et profilés creux de section carrée ou rectangulaire)					
73066910	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section autre que circulaire, en aciers inoxydables (autres que tubes à sections intérieure ou extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm, sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et sauf tuyaux et profilés creux de section carrée ou rectangulaire)	2	2,5	2	2,5	
73066990	Tubes, tuyaux et profilés creux soudés, de section autre que circulaire, en fer ou en acier autres qu'inoxydables (autres que tubes à sections intérieure ou extérieure circulaires et de diamètre extérieur > 406,4 mm, sauf tubes des types utilisés pour les oléoducs ou les gazoducs ou pour l'extraction du pétrole ou du gaz et sauf tuyaux et profilés creux de section carrée ou rectangulaire)	2	2,5	2	2,5	
730690	Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure ou soudés et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)					
73069000	Tubes, tuyaux et profilés creux [p.ex. rivés, agrafés ou à bords simpl. rapprochés], en fer ou en acier (sauf tubes sans soudure ou soudés et tubes de sections intérieure et extérieure circulaires et d'un diamètre extérieur > 406,4 mm)	2	2,5	2	2,5	
7307	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex), en fonte, fer ou acier					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
730711	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable					
73071110	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable, pour tubes et tuyaux des types utilisés pour canalisations sous pression	2	2,5	2	2,5	
73071190	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte non malléable (autres que les types utilisés pour canalisations sous pression)	2	2,5	2	2,5	
730719	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte, fer ou acier (sauf fonte non malléable)					
73071910	Accessoires de tuyauterie moulés en fonte malléable	2	2,5	2	2,5	
73071990	Accessoires de tuyauterie moulés en fer ou acier (sauf fonte)	2	2,5	2	2,5	
730721	Brides en aciers inoxydables (non moulés)					
73072100	Brides en aciers inoxydables (non moulés)	2	2,5	2	2,5	
730722	Coudes, courbes et manchons en aciers inoxydables, filetés (non moulés)					
73072210	Manchons en aciers inoxydables, filetés (à l'excl. des produits moulés)	2	2,5	2	2,5	
73072290	Coudes et courbes en aciers inoxydables, filetés (à l'excl. des produits moulés)	2	2,5	2	2,5	
730723	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables, à souder bout à bout (non moulés)					
73072310	Coudes et courbes en aciers inoxydables, à souder bout à bout (non moulés)	2	2,5	2	2,5	
73072390	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables à souder bout à bout (non moulés et autres que coudes et courbes)	2	2,5	2	2,5	
730729	Accessoires de tuyauterie, en aciers inoxydables (non moulés et sauf brides; coudes, courbes et manchons filetés; accessoires à souder bout à bout)					
73072910	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables, filetés (non moulés et sauf brides, coudes, courbes et manchons)	2	2,5	2	2,5	
73072980	Accessoires de tuyauterie en aciers inoxydables (sauf accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, moulés, filetés)	2	2,5	2	2,5	
730791	Brides en fer ou aciers (autres que moulés ou en acier inoxydable)					
73079100	Brides en fer ou aciers (autres que moulés ou en acier inoxydable)	2	2,5	2	2,5	
730792	Coudes, courbes et manchons en fer ou en aciers, filetés (autres que moulés ou en aciers inoxydables)					
73079210	Manchons, en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)	2	2,5	2	2,5	
73079290	Coudes et courbes en fonte, fer ou acier, filetés (à l'excl. des produits moulés et des produits en aciers inoxydables)	2	2,5	2	2,5	
730793	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73079311	Coudes et courbes en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur <= 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables)	2	2,5	2	2,5	
73079319	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur <= 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)	2	2,5	2	2,5	
73079391	Coudes et courbes en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur > 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables)	2	2,5	2	2,5	
73079399	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, à souder bout à bout, plus grand diamètre extérieur > 609,6 mm (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf coudes, courbes et brides)	2	2,5	2	2,5	
730799	Accessoires de tuyauterie, en fer ou aciers (autres que moulés ou en aciers inoxydables; sauf brides; coudes, courbes et manchons, filetés et sauf accessoires à souder bout à bout)					
73079910	Accessoires de tuyauterie en fer ou en aciers, filetés (autres que moulés ou en aciers inoxydables et sauf brides, coudes, courbes et manchons)	2	2,5	2	2,5	
73079980	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (à l'excl. des accessoires de tuyauterie à souder bout à bout et brides, en fonte ou en aciers inoxydables, filetés)	2	2,5	2	2,5	
7308	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier (sauf constructions préfabriquées en fer ou en acier du n° 9406) ; tôles, barres, profilés, tubes et simil., en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction					
730810	Ponts et éléments de ponts, en fer ou en acier					
73081000	Ponts et éléments de ponts, en fer ou en acier	20	2,5	0	2,5	B
730820	Tours et pylônes, en fer ou en acier					
73082000	Tours et pylônes, en fer ou en acier	20	2,5	0	2,5	B
730830	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier					
73083000	Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles ainsi que leurs seuils, en fer ou en acier	20	2,5	0	2,5	B

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
730840	Matériel d'échafaudage, de coffrage ou d'étayage, en fer ou en acier (autre que palplanches assemblées et coffrages pour béton, qui présentent les caractéristiques de moules)					
73084000	Matériel d'échafaudage, de coffrage ou d'étayage, en fer ou en acier (autre que palplanches assemblées et coffrages pour béton, qui présentent les caractéristiques de moules)	20	2,5	0	2,5	B
730890	Constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'excl. des ponts et éléments de ponts, tours et pylônes, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et à l'excl. du matériel d'échafaudage, de coffrage et d'étayage, et les produits principalement en tôle)					
73089051	Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôle nervurée en fer ou en aciers et d'une âme isolante	20	2,5	0	2,5	B
73089059	Constructions et parties de constructions en fer ou en acier, uniquement ou principalement en tôle, n.d.a. (à l'excl. des portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils et des panneaux multiplis constitués de deux parements en tôle nervurée et d'une âme isolante)	20	2,5	0	2,5	B
73089098	Constructions et parties de constructions, en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'excl. des ponts et éléments de ponts; tours; pylônes; portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils; matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étançonnement ou d'étayage, et les produits principalement en tôle)	20	2,5	0	2,5	B
7309	Réervoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance > 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge (autres que les caisses à marchandises du type 'conteneurs' spécialement conçues ou équipées pour un ou plusieurs moyens de transport)					
730900	Réervoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance > 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge (autres que les caisses à marchandises du type 'conteneurs' spécialement conçues ou équipées pour un ou plusieurs moyens de transport)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73090010	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières gazeuses non comprimées ou liquéfiées, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	7	2,5	0	1,5	A
73090030	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, avec revêtement intérieur ou calorifuge, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	7	2,5	0	1,5	A
73090051	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance > 100 000 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	7	2,5	0	1,5	A
73090059	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières liquides, contenance <= 100 000 l mais > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	7	2,5	0	1,5	A
73090090	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour matières solides, d'une contenance > 300 l (autres qu'avec revêtement intérieur ou calorifuge, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et sauf conteneurs spécialement conçus ou équipés aménagés pour un ou plusieurs moyens de transport)	7	2,5	0	1,5	A
7310	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge, n.d.a.					
731010	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières, contenance >= 50 l mais <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés et sauf avec dispositifs mécaniques ou thermiques)					A
73101000	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en fonte, fer ou acier, pour toutes matières, contenance >= 50 l mais <= 300 l, n.d.a. (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés et sauf avec dispositifs mécaniques ou thermiques)	7	2,5	0	1,5	A
731021	Boîtes en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés)					
73102111	Boîtes à conserves en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, des types utilisés pour les denrées alimentaires	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73102119	Boîtes à conserves en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, des types utilisés pour les boissons	7	2,5	7	2,5	
73102191	Boîtes en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, épaisseur de paroi < 0,5 mm (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'excl. des boîtes des types utilisés pour les denrées alimentaires et les boissons)	7	2,5	7	2,5	
73102199	Boîtes en fer ou en acier, contenance < 50 l, à fermer par soudage ou sertissage, épaisseur de paroi >= 0,5 mm (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'excl. des boîtes des types utilisés pour les denrées alimentaires et les boissons)	7	2,5	7	2,5	
731029	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients simil., en fer ou en acier, pour toutes matières, contenance < 50 l, n.d.a. (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés, sans dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. des boîtes)					
73102910	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients simil., en fer ou en acier, pour toutes matières, contenance < 50 l et épaisseur de paroi < 0,5 mm, n.d.a. (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés et à l'excl. des boîtes)	7	2,5	0	1,5	A
73102990	Réservoirs, fûts, tambours, bidons et récipients simil., en fer ou en acier, pour toutes matières, contenance < 50 l et épaisseur de paroi >= 0,5 mm, n.d.a. (sauf pour gaz comprimés ou liquéfiés ou à dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. des boîtes)	7	2,5	0	1,5	A
7311	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)					
731100	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)					
73110011	Récipients en fonte, fer ou acier, sans soudure, pour gaz comprimés ou liquéfiés, pour une pression >= 165 bars, d'une capacité < 20 l (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2	2,5	2	2,5	
73110013	Récipients en fonte, fer ou acier, sans soudure, pour gaz comprimés ou liquéfiés, pour une pression >= 165 bars, d'une capacité >= 20 l mais <= 50 l (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2	2,5	2	2,5	
73110019	Récipients en fonte, fer ou acier, sans soudure, pour gaz comprimés ou liquéfiés, pour une pression >= 165 bars, d'une capacité > 50 l (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2	2,5	2	2,5	
73110030	Récipients en fonte, fer ou acier, sans soudure, pour gaz comprimés ou liquéfiés pour une pression < 165 bars (autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73110091	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés, capacité < 1000 l (sauf sans soudure et autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2	2,5	2	2,5	
73110099	Récipients en fonte, fer ou acier, pour gaz comprimés ou liquéfiés, capacité >= 1000 l (sauf sans soudure et autres que conteneurs spécialement conçus ou équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	2	2,5	2	2,5	
7312	Torons, câbles, tresses, élingues et articles simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)					
731210	Torons et câbles en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)					
73121020	Torons et câbles en aciers inoxydables (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)	2	2,5	2	2,5	
73121041	Torons et câbles, en fer ou en acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est <= 3 mm, revêtus d'alliages à base de cuivre-zinc [laiton] (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	2	2,5	2	2,5	
73121049	Torons et câbles, en fer ou en acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est <= 3 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures, des ronces artificielles et des produits revêtus d'alliages à base de cuivre-zinc [laiton])	2	2,5	2	2,5	
73121061	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxydables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm, non revêtus (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)	2	2,5	2	2,5	
73121065	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxydables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm, zingués (sauf produits isolés pour l'électricité et sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles)	2	2,5	2	2,5	
73121069	Torons en fer ou aciers autres qu'inoxydables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm, revêtus (sauf produits isolés pour l'électricité, sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles et sauf torons zingués)	2	2,5	2	2,5	
73121081	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 3 mm mais <= 12 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	2	2,5	2	2,5	
73121083	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 12 mm mais <= 24 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	2	2,5	2	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73121085	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 24 mm mais <= 48 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	2	2,5	2	2,5	
73121089	Câbles, y.c. les câbles clos, en fer ou en acier, non revêtus ou simpl. zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est > 48 mm (à l'excl. des produits en aciers inoxydables, des produits isolés pour l'électricité, des torsades pour clôtures et des ronces artificielles)	2	2,5	2	2,5	
73121098	Câbles, y.c. câbles clos, en fer ou aciers autres qu'inoxidables, plus grande dimension de la coupe transversale > 3 mm (sauf non revêtus ou simpl. zingués, produits isolés pour l'électricité, sauf fil barbelé pour clôtures et ronces artificielles et sauf câbles et câbles clos zingués)	2	2,5	2	2,5	
731290	Tresses, élingues et simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)					
73129000	Tresses, élingues et simil., en fer ou en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)	2	2,5	2	2,5	
7313	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures					
731300	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures					
73130000	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	7	2,5	7	2,5	
7314	Toiles métalliques (y.c. les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier (à l'excl. des toiles en fils métalliques des types utilisés pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil.)					
731412	Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en fils d'acier inoxydable					
73141200	Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en fils d'acier inoxydable	20	2,5	0	2,5	B

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
731414	Toiles métalliques tissées, y.c. les toiles continues ou sans fin, en fils d'acier inoxydable (à l'excl. des toiles en fils métalliques des types utilisés pour les vêtements, aménagements intérieurs et usages simil. et sauf toiles continues ou sans fin pour machines)					
73141400	Toiles métalliques tissées, y.c. les toiles continues ou sans fin, en fils d'acier inoxydable (à l'excl. des toiles en fils métalliques des types utilisés pour les vêtements, aménagements intérieurs et usages simil. et sauf toiles continues ou sans fin pour machines)	20	2,5	0	2,5	B
731419	Toiles métalliques tissées, y.c. les toiles continues ou sans fin, en fils de fer ou d'acières autres qu'inoxydables (à l'excl. des toiles en fils métalliques des types utilisés pour vêtements et aménagements intérieurs et usages simil.)					
73141900	Toiles métalliques tissées, y.c. les toiles continues ou sans fin, en fils de fer ou d'acières autres qu'inoxydables (à l'excl. des toiles en fils métalliques des types utilisés pour vêtements et aménagements intérieurs et usages simil.)	20	2,5	0	2,5	B
731420	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, d'une surface de mailles $\geq 100 \text{ cm}^2$, en fils de fer ou d'acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est $\geq 3 \text{ mm}$					
73142010	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, d'une surface de mailles $\geq 100 \text{ cm}^2$, en fils de fer ou d'acier nervurés, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est $\geq 3 \text{ mm}$	20	2,5	0	2,5	B
73142090	Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, d'une surface de mailles $\geq 100 \text{ cm}^2$, en fils de fer ou d'acier, dont la plus grande dimension de la coupe transversale est $\geq 3 \text{ mm}$ (à l'excl. des produits en fils nervurés)	20	2,5	0	2,5	B
731431	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, soudés aux points de rencontre, zingués (sauf en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est $\geq 3 \text{ mm}$ avec une surface de mailles $\geq 100 \text{ cm}^2$)					
73143100	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, soudés aux points de rencontre, zingués (sauf en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est $\geq 3 \text{ mm}$ avec une surface de mailles $\geq 100 \text{ cm}^2$)	20	2,5	0	2,5	B
731439	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, soudés aux points de rencontre (sauf en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est $\geq 3 \text{ mm}$ avec une surface de mailles $\geq 100 \text{ cm}^2$ et autres que zingués)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73143900	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, soudés aux points de rencontre (sauf en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est \geq 3 mm avec une surface de mailles \geq 100 cm ² et autres que zingués)	20	2,5	0	2,5	B
731441	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, zingués					
73144100	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, zingués	20	2,5	0	2,5	B
731442	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, recouverts de matières plastiques					
73144200	Grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre, recouverts de matières plastiques	20	2,5	0	2,5	B
731449	Toiles métalliques non tissées, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre (sauf zingués ou recouverts de matières plastiques)					
73144900	Toiles métalliques non tissées, grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier, non soudés aux points de rencontre (sauf zingués ou recouverts de matières plastiques)	20	2,5	0	2,5	B
731450	Tôles et bandes déployées en fer ou en acier					
73145000	Tôles et bandes déployées en fer ou en acier	20	2,5	0	2,5	B
7315	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier (sauf chaînes de montres et horloges, chaînes et chaînettes de bijouterie, etc., chaînes dentées et chaînes à scie, chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs, chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile, etc., chaînes de dispositifs de sécurité pour verrouiller les portes et sauf chaînes d'arpenteur)					
731511	Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier					
73151110	Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier, pour cycles et motocycles	2	2,5	2	2,5	
73151190	Chaînes à rouleaux en fonte, fer ou acier (autres que des types utilisés pour cycles et motocycles)	2	2,5	2	2,5	
731512	Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier (autres qu'à rouleaux)					
73151200	Chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier (autres qu'à rouleaux)	2	2,5	2	2,5	
731519	Parties de chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier					
73151900	Parties de chaînes à maillons articulés en fonte, fer ou acier	2	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
731520	Chaînes antidérapantes pour véhicules automobiles, en fonte, fer ou acier					
73152000	Chaînes antidérapantes pour véhicules automobiles, en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	
731581	Chaînes à maillons à étais en fonte, fer ou acier					
73158100	Chaînes à maillons à étais en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	
731582	Chaînes en fonte, fer ou acier, à maillons soudés (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes et à maillons à étais)					
73158200	Chaînes en fonte, fer ou acier, à maillons soudés (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes et à maillons à étais)	2	2,5	2	2,5	
731589	Chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes, à maillons à étais, à maillons soudés, et leurs parties; chaînes et chaînettes de montres, d'horloges ou de bijouterie; chaînes dentées et à scie; chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs; chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile; dispositifs de sécurité à chaînes pour verrouiller les portes; chaînes d'arpenteur)					
73158900	Chaînes et chaînettes en fonte, fer ou acier (sauf chaînes à maillons articulés, antidérapantes, à maillons à étais, à maillons soudés, et leurs parties; chaînes et chaînettes de montres, d'horloges ou de bijouterie; chaînes dentées et à scie; chenilles, chaînes à entraînement pour transporteurs; chaînes à pinces pour matériel de l'industrie textile; dispositifs de sécurité à chaînes pour verrouiller les portes; chaînes d'arpenteur)	2	2,5	2	2,5	
731590	Parties de chaînes et chaînettes antidérapantes, à maillons à étais, et autres chaînes et chaînettes du n° 7315 (à l'excl. des parties de chaînes à maillons articulés)					
73159000	Parties de chaînes et chaînettes antidérapantes, à maillons à étais, et autres chaînes et chaînettes du n° 7315 (à l'excl. des parties de chaînes à maillons articulés)	2	2,5	2	2,5	
7316	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier					
731600	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier					
73160000	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	
7317	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière (à l'excl. de ceux avec tête en cuivre et à l'excl. des agrafes en barrettes)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
731700	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière (à l'excl. de ceux avec tête en cuivre et à l'excl. des agrafes en barrettes)					
73170020	Pointes de tréfilerie en fer ou en acier, présentées en bandes ou en rouleaux	5	2,5	5	2,5	
73170060	Pointes, clous, crampons, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fils de fer d'acier (à l'excl. des pointes encollées, en bandes ou en rouleaux et des agrafes présentées en barrettes)	5	2,5	5	2,5	
73170080	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles simil., en fonte, fer ou acier (sauf de tréfilerie et agrafes présentées en barrettes)	5	2,5	5	2,5	
7318	Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y.c. les rondelles destinées à faire ressort) et articles simil., en fonte, fer ou acier (à l'excl. des clous taraudeurs ainsi que des chevilles vissées, tampons et articles simil., filetés)					
731811	Tire-fond en fonte, fer ou acier					
73181100	Tire-fond en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	
731812	Vis à bois en fonte, fer ou acier (autres que tire-fond)					
73181210	Vis à bois en aciers inoxydables (autres que tire-fond)	2	2,5	2	2,5	
73181290	Vis à bois en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxydables (autres que tire-fond)	2	2,5	2	2,5	
731813	Crochets et pitons à pas de vis en fonte, fer ou acier					
73181300	Crochets et pitons à pas de vis en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	
731814	Vis autotaraudeuses en fonte, fer ou acier (autres que vis à bois)					
73181410	Vis autotaraudeuses en aciers inoxydables (autres que vis à bois)	2	2,5	2	2,5	
73181491	Vis à tôles, autotaraudeuses en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxydables	2	2,5	2	2,5	
73181499	Vis autotaraudeuses en fonte, fer ou aciers autres qu'inoxydables (autres que vis à tôles et vis à bois)	2	2,5	2	2,5	
731815	Vis et boulons filetés, en fonte, fer ou acier, même avec leurs écrous ou rondelles (à l'excl. des tire-fond et autres vis à bois, crochets et pitons à pas de vis, vis autotaraudeuses, clous taraudeurs ainsi que des chevilles vissées, tampons et articles simil., filetés)					
73181510	Vis en fonte, fer ou acier, décolletées dans la masse, épaisseur de tige <= 6 mm	2	2,5	2	2,5	
73181520	Vis et boulons filetés, en fonte, fer ou acier, même avec leurs écrous et rondelles, pour la fixation des éléments de voies ferrées (sauf tire-fond)	2	2,5	2	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73181530	Vis et boulons filetés, en aciers inoxydables, même avec leurs écrous et rondelles (sans tête et autres que décolletés dans la masse, d'une épaisseur de tige <= 6 mm et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	2	2,5	2	2,5	
73181541	Vis et boulons, en fer ou aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, sans tête, d'une résistance à la traction < 800 MPa (autres que décolletés dans la masse, d'une épaisseur de tige <= 6 mm et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	2	2,5	2	2,5	
73181549	Vis et boulons, en fer ou aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, sans tête, d'une résistance à la traction >= 800 MPa (autres que décolletés dans la masse, d'une épaisseur de tige <= 6 mm et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	2	2,5	2	2,5	
73181551	Vis et boulons en aciers inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, à tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'excl. des vis à bois et des vis autotaraudeuses)	2	2,5	2	2,5	
73181559	Vis et boulons filetés, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête fendue ou à empreinte cruciforme (à l'excl. des vis à bois et des vis autotaraudeuses)	2	2,5	2	2,5	
73181561	Vis et boulons filetés, en aciers inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête à six pans creux (à l'excl. des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	2	2,5	2	2,5	
73181569	Vis et boulons filetés, en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête à six pans creux (à l'excl. des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	2	2,5	2	2,5	
73181570	Vis et boulons filetés, en aciers inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête hexagonale (à l'excl. des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	2	2,5	2	2,5	
73181581	Vis et boulons filetés en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête hexagonale, résistance à la traction < 800 MPa (à l'excl. des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	2	2,5	2	2,5	
73181589	Vis et boulons filetés en fer ou en aciers autres qu'inoxydables, même avec leurs écrous et rondelles, avec tête hexagonale, résistance à la traction >= 800 MPa (à l'excl. des vis à bois, des vis autotaraudeuses et sauf vis et boulons filetés pour la fixation des éléments de voies ferrées)	2	2,5	2	2,5	
73181590	Vis et boulons filetés, en fer ou en acier même avec leurs écrous ou rondelles, avec tête (sauf avec tête fendue ou à empreinte cruciforme, à six pans creux ou hexagonale; sauf vis à bois, vis autotaraudeuses, vis et boulons filetés pour la fixation des éléments des voies ferrées, crochets et pitons à pas de vis et sauf clous taraudeurs)	2	2,5	2	2,5	
731816	Écrous en fonte, fer ou acier					
73181610	Écrous en fonte, fer ou acier, décolletés dans la masse, diamètre de trou <= 6 mm	2	2,5	2	2,5	
73181630	Écrous en aciers inoxydables (autres que décolletés dans la masse, d'un diamètre de trou <= 6 mm)	2	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922 annexe2-15-1473-1	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73181650	Écrous de sécurité en fonte, fer ou aciers (autres que décolletés dans la masse, d'un diamètre de trou <= 6 mm et sauf écrous en aciers inoxydables)	2	2,5	2	2,5	
73181691	Écrous en fonte, fer ou acier, de diamètre intérieur <= 12 mm (autres que décolletés dans la masse, d'un diamètre de trou <= 6 mm et sauf écrous en aciers inoxydables et écrous de sécurité)	2	2,5	2	2,5	
73181699	Écrous en fonte, fer ou acier, de diamètre intérieur > 12 mm (autres qu'en aciers inoxydables et sauf écrous de sécurité)	2	2,5	2	2,5	
731819	Articles de boulonnerie et de visserie, filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.					
73181900	Articles de boulonnerie et de visserie, filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.	2	2,5	2	2,5	
731821	Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage, en fonte, fer ou acier					
73182100	Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage, en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	
731822	Rondelles en fonte, fer ou acier (sauf rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage)					
73182200	Rondelles en fonte, fer ou acier (sauf rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage)	2	2,5	2	2,5	
731823	Rivets en fonte, fer ou acier (autres que rivets tubulaires ou rivets à deux pièces tubulaires destinés à des usages divers)					
73182300	Rivets en fonte, fer ou acier (autres que rivets tubulaires ou rivets à deux pièces tubulaires destinés à des usages divers)	2	2,5	2	2,5	
731824	Goupilles, chevilles et clavettes en fonte, fer ou acier					
73182400	Goupilles, chevilles et clavettes en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	
731829	Articles de boulonnerie et de visserie non filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.					
73182900	Articles de boulonnerie et de visserie non filetés, en fonte, fer ou acier, n.d.a.	2	2,5	2	2,5	
7319	Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles simil., pour usage à la main, en fer ou en acier; épingle de sûreté et autres épingle en fer ou en acier, n.d.a.					
731940	Épingles de sûreté et autres épingle, en fer ou en acier, n.d.a.					
73194000	Épingles de sûreté et autres épingle, en fer ou en acier, n.d.a.	2	2,5	2	2,5	
731990	Aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles simil., pour usage à la main, en fer ou en acier					
73199010	Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder à la main, en fer ou en acier	2	2,5	2	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73199090	Aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles simil., pour usage à la main, en fer ou en acier (sauf aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder)	2	2,5	2	2,5	
7320	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier (à l'excl. des ressorts de montres, ressorts pour cannes et manches de parapluies ou parasols, rondelles-ressorts, rondelles élastiques et sauf ressorts-amortisseurs et ressorts à barre de torsion de la Section 17)					
732010	Ressorts à lames et leurs lames, en fer ou en acier (à l'excl. des ressorts de montres et des ressorts à barre de torsion de la Section 17)					
73201011	Ressorts paraboliques et leurs lames, en fer ou en acier	2	2,5	2	2,5	
73201019	Ressorts et leurs lames, en fer ou en acier, formés à chaud (sauf ressorts paraboliques et leurs lames, ressorts de montres et ressorts à barre de torsion de la Section 17)	2	2,5	2	2,5	
73201090	Ressorts à lames et leurs lames, en fer ou en acier (sauf formés à chaud, ressorts de montres et ressorts à barre de torsion de la Section 17)	2	2,5	2	2,5	
732020	Ressorts en hélice en fer ou en acier (à l'excl. des ressorts spiraux plats, ressorts de montres, ressorts pour cannes et manches de parapluies et de parasols et sauf ressorts-amortisseurs de la Section 17)					
73202020	Ressorts en hélice en fer ou en acier, formés à chaud (à l'excl. des ressorts spiraux plats, ressorts de montres, ressorts pour cannes et manches de parapluies et de parasols et sauf ressorts-amortisseurs de la Section 17)	2	2,5	2	2,5	
73202081	Ressorts de compression en fer ou en acier (à l'excl. des ressorts en volute, ressorts de montres, ressorts pour cannes et manches de parapluies et de parasols et sauf ressorts-amortisseurs de la Section 17)	2	2,5	2	2,5	
73202085	Ressorts de traction en fer ou en acier (à l'excl. des ressorts de montres et des ressorts pour cannes et manches de parapluies et de parasols)	2	2,5	2	2,5	
73202089	Ressorts en hélice, en fer ou en acier (autres que formés à chaud, de compression, de traction, ressorts spiraux plats, ressorts de montres, ressorts pour manches et cannes de parapluies et de parasols et sauf ressorts-amortisseurs de la Section 17)	2	2,5	2	2,5	
732090	Ressorts et lames de ressorts en fer ou en acier, y.c les ressorts spiraux plats (à l'excl. des ressorts en hélice, ressorts spiraux, ressorts à lames et leurs lames, ressorts de montres, rondelles-ressorts, rondelles élastiques et sauf ressorts-amortisseurs et ressorts à barre à torsion de la Section 17)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMII	TAUX OMIR	Annexe
73209010	Ressorts spiraux plats en fer ou en acier (sauf ressorts en hélice et ressorts de montres)	2	2,5	2	2,5	
73209030	Ressorts ayant la forme de disques, en fer ou en acier	2	2,5	2	2,5	
73209090	Ressorts et lames de ressorts en fer ou en acier (sauf ressorts spiraux plats, ressorts ayant la forme de disques, ressorts en hélice, ressorts à lames et leurs lames, ressorts de montres, rondelles-ressorts, rondelles élastiques et sauf ressorts-amortisseurs et ressorts à barre à torsion de la Section 17)	2	2,5	2	2,5	
7321	Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y.c. ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques simil., à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier (sauf chaudières et radiateurs de chauffage central, chauffe-eau instantanés, chauffe-eau à accumulation et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)					
732111	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, ainsi que chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'excl. des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)					
73211110	Appareils de cuisson tels que foyer de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières à four, y.c. les fours encastrés, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'excl. des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2	2,5	2	2,5	
73211190	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières ainsi que chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'excl. des cuisinières à four, des fours encastrés et des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2	2,5	2	2,5	
732112	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, ainsi que chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides (à l'excl. des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)					
73211200	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, ainsi que chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides (à l'excl. des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2	2,5	2	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
732119	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, et chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles solides ou d'autres sources d'énergie non électriques (sauf combustibles liquides ou gazeux et à l'excl. des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)					
73211900	Appareils de cuisson tels que foyers de cuisson, barbecues, grilloirs, réchauds et cuisinières, et chauffe-plats, à usage domestique, en fonte, fer ou acier, à combustibles solides ou d'autres sources d'énergie non électriques (sauf combustibles liquides ou gazeux et à l'excl. des appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2	2,5	2	2,5	
732181	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et appareils ménagers simil., en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'excl. des appareils de cuisson, chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau instantanés et chauffe-eau à accumulation et sauf appareils destinés à la cuisine à grande échelle)					
73218100	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et appareils ménagers simil., en fonte, fer ou acier, à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles (à l'excl. des appareils de cuisson, chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau instantanés et chauffe-eau à accumulation et sauf appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2	2,5	2	2,5	
732182	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers simil., en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides (à l'excl. des appareils de cuisson, chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau à accumulation et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)					
73218200	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers simil., en fonte, fer ou acier, à combustibles liquides (à l'excl. des appareils de cuisson, chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau à accumulation et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
732189	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers simil., en fonte, fer ou acier, à combustibles solides ou d'autres sources d'énergie non électriques (sauf combustibles liquides ou gazeux et à l'excl. des appareils de cuisson et chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau à accumulation et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)					
73218900	Poêles, chaudières à foyer, foyers de lessiveuses, chaudières avec foyer pour la lessive, braseros et autres appareils ménagers simil., en fonte, fer ou acier, à combustibles solides ou d'autres sources d'énergie non électriques (sauf combustibles liquides ou gazeux et à l'excl. des appareils de cuisson et chauffe-plats, chaudières de chauffage central, chauffe-eau à accumulation et appareils destinés à la cuisine à grande échelle)	2	2,5	2	2,5	
732190	Parties des appareils ménagers chauffants non électriques du n° 7321, n.d.a.					
73219000	Parties des appareils ménagers chauffants non électriques du n° 7321, n.d.a.	2	2,5	2	2,5	
7322	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y.c. les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier					
732211	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique et leurs parties, en fonte (à l'excl. des parties désignées ou comprises en d'autres endroits et sauf les chaudières de chauffage central)					
73221100	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique et leurs parties, en fonte (à l'excl. des parties désignées ou comprises en d'autres endroits et sauf les chaudières de chauffage central)	2	2,5	2	2,5	
732219	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique et leurs parties, en fer ou acier (à l'excl. de la fonte et sauf les parties désignées ou comprises en d'autres endroits et les chaudières de chauffage central)					

Accusé de réception en préfecture
 072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
73221900	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique et leurs parties, en fer ou acier (à l'excl. de la fonte et sauf les parties désignées ou comprises en d'autres endroits et les chaudières de chauffage central)	2	2,5	2	2,5	
732290	Générateurs et distributeurs d'air chaud y.c. les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné, à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur et leurs parties, en fonte, fer ou acier					
73229000	Générateurs et distributeurs d'air chaud y.c. les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné, à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur et leurs parties, en fonte, fer ou acier	2	2,5	2	2,5	
7323	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles simil. pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou acier (sauf bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles, tire-bouchons et autres articles ayant le caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tartes, pinces à sucre et articles simil. du n° 8211 au n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)					
732310	Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles simil. pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou acier					
73231000	Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles simil. pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou acier	2	2,5	2	2,5	
732391	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte non émaillée (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; gaufriers et autres articles ayant le caractère d'outils; cuillers, louches, fourchettes, écumoir					
73239100	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte non émaillée (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; gaufriers et autres articles ayant le caractère d'outils; cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tartes, pinces à sucre et articles simil. du n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
732392	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte émaillée (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles et autres articles à caractère d'outils; cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tarte, pinces à sucre et articles simil. du n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)					
73239200	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte émaillée (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles et autres articles à caractère d'outils; cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tarte, pinces à sucre et articles simil. du n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	2	2,5	2	2,5	
732393	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en aciers inoxydables (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles, tire-bouchons et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tarte, pinces à sucre et articles simil. du n° 8211 au n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)					
73239300	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en aciers inoxydables (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles, tire-bouchons et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tarte, pinces à sucre et articles simil. du n° 8211 au n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	2	2,5	2	2,5	
732394	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou en aciers autres qu'inoxidables, émaillés (à l'excl. de la fonte; des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles et autres articles à caractère d'outils; cuille					
73239400	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou en aciers autres qu'inoxidables, émaillés (à l'excl. de la fonte; des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles et autres articles à caractère d'outils; cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tarte, pinces à sucre et articles simil. du n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
732399	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou aciers autres qu'inoxydables (sauf fonte et articles émaillés; bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles, tire-bouchons et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tarte, pinces à sucre et articles simil. du n° 8211 au n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)					
73239900	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fer ou aciers autres qu'inoxydables (sauf fonte et articles émaillés; bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310; poubelles; pelles, tire-bouchons et autres articles à caractère d'outils; coutellerie et cuillers, louches, fourchettes, écumoirs, pelles à tarte, pinces à sucre et articles simil. du n° 8211 au n° 8215; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	2	2,5	2	2,5	
7324	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310, des petites armoires suspendues à pharmacie ou de toilette et autres meubles du chapitres 94, et sauf accessoires de tuyauterie)					
732410	Éviers et lavabos en aciers inoxydables					
73241000	Éviers et lavabos en aciers inoxydables	2	2,5	2	2,5	
732421	Baignoires en fonte, également émaillées					
73242100	Baignoires en fonte, également émaillées	2	2,5	2	2,5	
732429	Baignoires en tôle d'acier					
73242900	Baignoires en tôle d'acier	2	2,5	2	2,5	
732490	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en fonte, fer ou acier (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310, des petites armoires suspendues à pharmacie ou de toilette et autres meubles du chapitre 94, des éviers et lavabos co					
73249000	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en fonte, fer ou acier (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7310, des petites armoires suspendues à pharmacie ou de toilette et autres meubles du chapitre 94, des éviers et lavabos complets, en aciers inoxydables, des baignoires complètes et des accessoires de tuyauterie)	2	2,5	2	2,5	
7325	Ouvrages en fonte, fer ou acier, moulés, n.d.a.					
732510	Ouvrages en fonte non malléable, moulés, n.d.a.					
73251000	Ouvrages en fonte non malléable, moulés, n.d.a.	2	2,5	Acquise à la réception en préfecture	2,5	
				972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1		
				DE		
				Date de télétransmission : 01/10/2015		
				Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
732591	Boulets et simil., pour broyeurs, moulés (sauf en fonte non malléable)					
73259100	Boulets et simil., pour broyeurs, moulés (sauf en fonte non malléable)	2	2,5	2	2,5	
732599	Ouvrages en fonte, fer ou acier, moulés, n.d.a. (à l'excl. de la fonte non malléable et sauf boulets et articles simil. pour broyeurs)					
73259910	Ouvrages en fonte malléable, moulés, n.d.a. (sauf boulets et articles simil. pour broyeurs)	2	2,5	2	2,5	
73259990	Ouvrages moulés en fer ou acier, n.d.a. (sauf en fonte non malléable ou malléable et autres que boulets et articles simil. pour broyeurs)	2	2,5	2	2,5	
7326	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a. (autres que moulés)					
732611	Boulets et articles simil. pour broyeurs, en fer ou en acier, forgés ou estampés mais non autrement travaillés					
73261100	Boulets et articles simil. pour broyeurs, en fer ou en acier, forgés ou estampés mais non autrement travaillés	2	2,5	2	2,5	
732619	Ouvrages en fer ou en acier, forgés ou estampés mais non autrement travaillés, n.d.a. (sauf boulets et articles simil. pour broyeurs)					
73261910	Ouvrages en fer ou en acier, forgés, sans autres ouvrages, n.d.a. (sauf boulets et articles simil. pour broyeurs)	2	2,5	2	2,5	
73261990	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, sans autres ouvrages, n.d.a. (sauf boulets et articles simil. pour broyeurs)	2	2,5	2	2,5	
732620	Ouvrages en fil de fer ou d'acier, n.d.a.					
73262000	Ouvrages en fil de fer ou d'acier, n.d.a.	2	2,5	2	2,5	
732690	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a. (autres que moulés, ainsi que forgés ou estampés mais non autrement travaillés ou en fils de fer ou d'acier)					
73269030	Échelles et escabeaux en fer ou en acier	2	2,5	2	2,5	
73269040	Palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises, en fer ou en acier (à l'excl. des conteneurs spécialement conçus pour un ou plusieurs moyens de transport)	2	2,5	2	2,5	
73269050	Bobines pour câbles, tuyaux, etc., en fer ou en acier	2	2,5	2	2,5	
73269060	Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages pour l'industrie du bâtiment, n.d.a., en fer ou en acier	2	2,5	2	2,5	
73269092	Ouvrages en fer ou en acier, forgés, n.d.a.	2	2,5	2	2,5	
73269094	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, n.d.a.	2	2,5	2	2,5	
73269096	Ouvrages en fer ou en acier, frittés, n.d.a.	2	2,5	2	2,5	
73269098	Ouvrages en fer ou en acier, n.d.a.	2	2,5	2	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
74	CHAPITRE 74 - CUIVRE ET OUVRAGES EN CUIVRE					
7401	Mattes de cuivre; cuivre de cément (précipité de cuivre)					
740100	Mattes de cuivre; cuivre de cément (précipité de cuivre)					
74010000	Mattes de cuivre; cuivre de cément (précipité de cuivre)	7	2,5	7	2,5	
7402	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique					
740200	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique					
74020000	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	7	2,5	7	2,5	
7403	Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute (sauf alliages mères de cuivre du n° 7405)					
740311	Cuivre affiné sous forme de cathodes ou sections de cathodes					
74031100	Cuivre affiné sous forme de cathodes ou sections de cathodes	7	2,5	7	2,5	
740312	Cuivre affiné sous forme de barres à fil (wire-bars)					
74031200	Cuivre affiné sous forme de barres à fil (wire-bars)	7	2,5	7	2,5	
740313	Cuivre affiné sous forme de billettes					
74031300	Cuivre affiné sous forme de billettes	7	2,5	7	2,5	
740319	Cuivre affiné, sous forme brute (autre que sous forme de billettes, barres à fil, cathodes ou sections de cathodes)					
74031900	Cuivre affiné, sous forme brute (autre que sous forme de billettes, barres à fil, cathodes ou sections de cathodes)	7	2,5	7	2,5	
740321	Alliages à base de cuivre-zinc (laiton), sous forme brute					
74032100	Alliages à base de cuivre-zinc (laiton), sous forme brute	7	2,5	7	2,5	
740322	Alliage à base de cuivre-étain (bronze) sous forme brute					
74032200	Alliage à base de cuivre-étain (bronze) sous forme brute	7	2,5	7	2,5	
740329	Alliages de cuivre sous forme brute (sauf laiton, bronze et à l'excl. des alliages mères du n° 7405)					
74032900	Alliages de cuivre sous forme brute (sauf laiton, bronze et à l'excl. des alliages mères du n° 7405)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
7404	Déchets et débris de cuivre (à l'excl. des déchets lingotés ou formes brutes simil., en déchets et débris de cuivre fondus, et sauf cendres et résidus contenant du cuivre et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)					
740400	Déchets et débris de cuivre (à l'excl. des déchets lingotés ou formes brutes simil., en déchets et débris de cuivre fondus, et sauf cendres et résidus contenant du cuivre et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)					
74040010	Déchets et débris de cuivre affiné (à l'excl. des déchets lingotés ou formes brutes simil., en déchets et débris de cuivre affiné, des cendres et résidus contenant du cuivre affiné et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	7	2,5	7	2,5	
74040091	Déchets et débris d'alliages cuivre-zinc (laiton) (à l'excl. des déchets lingotés ou formes brutes simil., en déchets et débris fondus d'alliages cuivre-zinc, des cendres et résidus contenant des alliages cuivre-zinc et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	7	2,5	7	2,5	
74040099	Déchets et débris d'alliages de cuivre (à l'excl. des alliages cuivre-zinc, des déchets lingotés ou formes brutes simil., en déchets et débris d'alliages de cuivre fondus, des cendres et résidus contenant des alliages de cuivre ainsi que des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	7	2,5	7	2,5	
7405	Alliages mères de cuivre (sauf les combinaisons cuivre-phosphore (phosphore de cuivre) à teneur en poids en phosphore > 15%)					
740500	Alliages mères de cuivre (sauf les combinaisons cuivre-phosphore (phosphore de cuivre) à teneur en poids en phosphore > 15%)					
74050000	Alliages mères de cuivre (sauf les combinaisons cuivre-phosphore (phosphore de cuivre) à teneur en poids en phosphore > 15%)	7	2,5	7	2,5	
7406	Poudres et paillettes de cuivre (sauf granulés [grenailles] de cuivre et sauf les paillettes découpées du n° 8308)					
740610	Poudres de cuivre à structure non lamellaire (sauf granulés [grenailles] de cuivre)					
74061000	Poudres de cuivre à structure non lamellaire (sauf granulés [grenailles] de cuivre)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
740620	Poudres de cuivre à structure lamellaire; paillettes de cuivre (sauf granulés [grenailles] de cuivre et sauf paillettes découpées du n° 8308)					
74062000	Poudres de cuivre à structure lamellaire; paillettes de cuivre (sauf granulés [grenailles] de cuivre et sauf paillettes découpées du n° 8308)	7	2,5	7	2,5	
7407	Barres et profilés en cuivre, n.d.a.					
740710	Barres et profilés en cuivre affiné, n.d.a.					
74071000	Barres et profilés en cuivre affiné, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
740721	Barres et profilés en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), n.d.a.					
74072110	Barres en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
74072190	Profilés en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
740729	Barres et profilés en alliages de cuivre, n.d.a. (sauf en alliages à base de cuivre-zinc [laiton])					
74072900	Barres et profilés en alliages de cuivre, n.d.a. (sauf en alliages à base de cuivre-zinc [laiton])	7	2,5	7	2,5	
7408	Fils de cuivre (sauf fils de suture à des fins chirurgicales, torons, câbles, tresses et articles simil. du n° 7413, fils isolés pour l'électricité et sauf cordes pour instruments de musique)					
740811	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale > 6 mm					
74081100	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale > 6 mm	7	2,5	7	2,5	
740819	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale <= 6 mm					
74081910	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale > 0,5 mm mais <= 6 mm	7	2,5	7	2,5	
74081990	Fils de cuivre affiné, plus grande dimension de la section transversale <= 0,5 mm	7	2,5	7	2,5	
740821	Fils en alliages à base de cuivre-zinc [laiton]					
74082100	Fils en alliages à base de cuivre-zinc [laiton]	7	2,5	7	2,5	
740822	Fils en alliages à base de cuivre-nickel [cupronickel] ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort]					
74082200	Fils en alliages à base de cuivre-nickel [cupronickel] ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort]	7	2,5	7	2,5	
740829	Fils en alliages de cuivre (à l'excl. des produits en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], de cuivre-nickel [cupronickel] ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort])					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
74082900	Fils en alliages de cuivre (à l'excl. des produits en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], de cuivre-nickel [cupronickel] ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort])	7	2,5	7	2,5	
7409	Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur > 0,15 mm (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)					
740911	Tôles et bandes en cuivre affiné, épaisseur > 0,15 mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)					
74091100	Tôles et bandes en cuivre affiné, épaisseur > 0,15 mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
740919	Tôles et bandes en cuivre affiné, épaisseur > 0,15 mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)					
74091900	Tôles et bandes en cuivre affiné, épaisseur > 0,15 mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
740921	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], épaisseur > 0,15 mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)					
74092100	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], épaisseur > 0,15 mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
740929	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], épaisseur > 0,15 mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)					
74092900	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], épaisseur > 0,15 mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
740931	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-étain [bronze], épaisseur > 0,15 mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)					
74093100	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-étain [bronze], épaisseur > 0,15 mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
740939	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-étain [bronze], épaisseur > 0,15 mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)					
74093900	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-étain [bronze], épaisseur > 0,15 mm (non enroulées et sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
740940	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-nickel [cupronickel], ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort], épaisseur > 0,15 mm (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)					
74094000	Tôles et bandes en alliages à base de cuivre-nickel [cupronickel], ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort], épaisseur > 0,15 mm (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
740990	Tôles et bandes en alliages de cuivre, épaisseur > 0,15 mm (sauf en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], de cuivre-étain [bronze], de cuivre-nickel [cupronickel] ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort], et sauf tôles et bandes déployées et bandes isolées pour l'électricité)					
74099000	Tôles et bandes en alliages de cuivre, épaisseur > 0,15 mm (sauf en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], de cuivre-étain [bronze], de cuivre-nickel [cupronickel] ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort], et sauf tôles et bandes déployées et bandes isolées pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
7410	Feuilles et bandes minces en cuivre, même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports simil., d'une épaisseur, support non compris, <= 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)					
741011	Feuilles et bandes minces en cuivre affiné, sans support, épaisseur <= 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)					
74101100	Feuilles et bandes minces en cuivre affiné, sans support, épaisseur <= 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)	7	2,5	7	2,5	
741012	Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre, sans support, épaisseur <= 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)					
74101200	Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre, sans support, épaisseur <= 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décorations pour sapins de Noël)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
741021	Feuilles et bandes minces en cuivre affiné, sur support, épaisseur, support non compris, <= 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décos pour sapins de Noël)					
74102100	Feuilles et bandes minces en cuivre affiné, sur support, épaisseur, support non compris, <= 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décos pour sapins de Noël)	7	2,5	7	2,5	
741022	Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre, sur support, épaisseur, support non compris, <= 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décos pour sapins de Noël)					
74102200	Feuilles et bandes minces en alliages de cuivre, sur support, épaisseur, support non compris, <= 0,15 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212, fils guipés de métal et fils métallisés et sauf feuilles traitées comme décos pour sapins de Noël)	7	2,5	7	2,5	
7411	Tubes et tuyaux en cuivre					
741110	Tubes et tuyaux en cuivre affiné					
74111010	Tubes et tuyaux en cuivre affiné, droits	7	2,5	7	2,5	
74111090	Tubes et tuyaux en cuivre affiné, enroulés ou autrement recourbés	7	2,5	7	2,5	
741121	Tubes et tuyaux en alliages à base de cuivre-zinc (laiton)					
74112110	Tubes et tuyaux en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), droits	7	2,5	7	2,5	
74112190	Tubes et tuyaux en alliages à base de cuivre-zinc (laiton), enroulés ou autrement recourbés	7	2,5	7	2,5	
741122	Tubes et tuyaux, en alliages à base de cuivre-nickel [cupronickel] ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort]					
74112200	Tubes et tuyaux, en alliages à base de cuivre-nickel [cupronickel] ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort]	7	2,5	7	2,5	
741129	Tubes et tuyaux en alliages de cuivre (sauf en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], de cuivre-nickel [cupronickel], ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort])					
74112900	Tubes et tuyaux en alliages de cuivre (sauf en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], de cuivre-nickel [cupronickel], ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort])	7	2,5	7	2,5	
7412	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en cuivre					
741210	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en cuivre affiné					
74121000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en cuivre affiné	7	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
741220	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en alliages de cuivre					
74122000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en alliages de cuivre	7	2,5	7	2,5	
7413	Torons, câbles, tresses et articles simil., en cuivre (sauf produits isolés pour l'électricité)					
741300	Torons, câbles, tresses et articles simil., en cuivre (sauf produits isolés pour l'électricité)					
74130000	Torons, câbles, tresses et articles simil., en cuivre (sauf produits isolés pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
7415	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes (sauf agrafes présentées en barrettes) et articles simil., en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles simil., en cuivre (sauf clous taraudeurs et chevilles vissées, tampons et articles simil., filetés)					
741510	Pointes et clous, punaises, crampons appointés, agrafes et simil., en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre (sauf agrafes présentées en barrettes)					
74151000	Pointes et clous, punaises, crampons appointés, agrafes et simil., en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre (sauf agrafes présentées en barrettes)	7	2,5	7	2,5	
741521	Rondelles (y.c. les rondelles destinées à faire ressort), en cuivre					
74152100	Rondelles (y.c. les rondelles destinées à faire ressort), en cuivre	7	2,5	7	2,5	
741529	Boulons, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et simil., non filetés, en cuivre (sauf rondelles [y.c. les rondelles destinées à faire ressort])					
74152900	Boulons, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et simil., non filetés, en cuivre (sauf rondelles [y.c. les rondelles destinées à faire ressort])	7	2,5	7	2,5	
741533	Vis, boulons, écrous et articles simil., filetés, en cuivre (à l'excl. des crochets et pitons à pas de vis, des tire-fond, des bouchons métalliques, bondes et articles simil., filetés)					
74153300	Vis, boulons, écrous et articles simil., filetés, en cuivre (à l'excl. des crochets et pitons à pas de vis, des tire-fond, des bouchons métalliques, bondes et articles simil., filetés)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
741539	Crochets à pas de vis, vis à oeillet, tampons et articles simil., filetés, en cuivre (sauf vis ordinaires et sauf boulons et écrous)					
74153900	Crochets à pas de vis, vis à oeillet, tampons et articles simil., filetés, en cuivre (sauf vis ordinaires et sauf boulons et écrous)	7	2,5	7	2,5	
7418	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles simil. pour le récurage ou usage analogue, en cuivre (sauf bidons, boîtes et récipients simil.; articles à caractère d'outils; coutellerie, cuillers, fourchettes, etc.; objets décoratifs; accessoires de tuyauterie)					
741810	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7419, articles à caractère d'outils; de la coutellerie, des cuillers, des fourchettes, etc.; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)					
74181010	Appareils de cuisson ou de chauffage, non électriques, des types servant à des usages domestiques, et leurs parties, en cuivre (à l'excl. des chauffe-eau et chauffe-bain)	7	2,5	7	2,5	
74181090	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre (à l'excl. des appareils de cuisson ou chauffage non électriques; des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7419; des articles à caractère d'outils; de la coutellerie, des cuillers, des fourchettes, etc.; objets décoratifs; articles d'hygiène ou de toilette)	7	2,5	7	2,5	
741820	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en cuivre (sauf bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7419 et sauf accessoires de tuyauterie)					
74182000	Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties, en cuivre (sauf bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7419 et sauf accessoires de tuyauterie)	7	2,5	7	2,5	
7419	Ouvrages en cuivre, n.d.a.					
741910	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en cuivre (sauf chaînes et chaînettes de montre, de bijouterie, etc.)					
74191000	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en cuivre (sauf chaînes et chaînettes de montre, de bijouterie, etc.)	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annexe2-15-1473-1		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
741991	Ouvrages en cuivre, coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés, n.d.a.					
74199100	Ouvrages en cuivre, coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
741999	Ouvrages en cuivre, n.d.a.					
74199910	Toiles métalliques, y.c. les toiles continues ou sans fin, grillages et treillis en fils de cuivre dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 6 mm; tôles et bandes déployées en cuivre (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil., toiles en cuivre recouvertes de fondant pour brasage, toiles, grillages et treillis transformés en cibles ou tamis à main ou en pièces de machines)	7	2,5	7	2,5	
74199930	Ressorts en cuivre (sauf ressorts de montres et rondelles destinées à faire ressort)	7	2,5	7	2,5	
74199990	Ouvrages en cuivre, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
75	CHAPITRE 75 - NICKEL ET OUVRAGES EN NICKEL					
7501	Mattes de nickel, sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel					
750110	Mattes de nickel					
75011000	Mattes de nickel	7	2,5	7	2,5	
750120	Sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel (à l'excl. des mattes de nickel)					
75012000	Sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel (à l'excl. des mattes de nickel)	7	2,5	7	2,5	
7502	Nickel sous forme brute					
750210	Nickel non allié, sous forme brute					
75021000	Nickel non allié, sous forme brute	7	2,5	7	2,5	
750220	Alliages de nickel, sous forme brute					
75022000	Alliages de nickel, sous forme brute	7	2,5	7	2,5	
7503	Déchets et débris de nickel (sauf déchets lingotés et formes brutes simil., en déchets et débris de nickel fondus, et sauf cendres et résidus contenant du nickel et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
750300	Déchets et débris de nickel (sauf déchets lingotés et formes brutes simil., en déchets et débris de nickel fondus, et sauf cendres et résidus contenant du nickel et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)					
75030010	Déchets et débris de nickel non allié (à l'excl. des déchets lingotés et formes brutes simil., en déchets et débris de nickel non allié fondus, des cendres et résidus contenant du nickel non allié et des déchets et débris de piles, de batteries et d'accumulateurs électriques)	7	2,5	7	2,5	
75030090	Déchets et débris d'alliages de nickel (sauf déchets lingotés et formes brutes simil., en déchets et débris d'alliages de nickel fondus, et sauf cendres et résidus contenant des alliages de nickel)	7	2,5	7	2,5	
7504	Poudres et paillettes de nickel (sauf sinters d'oxydes de nickel)					
750400	Poudres et paillettes de nickel (sauf sinters d'oxydes de nickel)					
75040000	Poudres et paillettes de nickel (sauf sinters d'oxydes de nickel)	7	2,5	7	2,5	
7505	Barres, profilés et fils en nickel (sauf produits isolés pour l'électricité)					
750511	Barres et profilés en nickel non allié, n.d.a. (sauf produits isolés pour l'électricité)					
75051100	Barres et profilés en nickel non allié, n.d.a. (sauf produits isolés pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
750512	Barres et profilés en alliages de nickel, n.d.a. (sauf produits isolés pour l'électricité)					
75051200	Barres et profilés en alliages de nickel, n.d.a. (sauf produits isolés pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
750521	Fils en nickel non allié (sauf produits isolés pour l'électricité)					
75052100	Fils en nickel non allié (sauf produits isolés pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
750522	Fils en alliages de nickel (sauf produits isolés pour l'électricité)					
75052200	Fils en alliages de nickel (sauf produits isolés pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
7506	Tôles, bandes et feuilles en nickel (sauf tôles ou bandes déployées)					
750610	Tôles, bandes et feuilles en nickel non allié (sauf tôles ou bandes déployées)					
75061000	Tôles, bandes et feuilles en nickel non allié (sauf tôles ou bandes déployées)	7	2,5	7	2,5	
750620	Tôles, bandes et feuilles en alliages de nickel (sauf tôles ou bandes déployées)					
75062000	Tôles, bandes et feuilles en alliages de nickel (sauf tôles ou bandes déployées)	7	2,5	Acquisé à réception en préfecture	2,5	

972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
7507	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.), en nickel					
750711	Tubes et tuyaux en nickel non allié					
75071100	Tubes et tuyaux en nickel non allié	7	2,5	7	2,5	
750712	Tubes et tuyaux en alliages de nickel					
75071200	Tubes et tuyaux en alliages de nickel	7	2,5	7	2,5	
750720	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.) en nickel					
75072000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p.ex.) en nickel	7	2,5	7	2,5	
7508	Ouvrages en nickel, n.d.a ; (sauf poudre, paillettes, barres, profilés, fils, tôles, bandes, feuilles, tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie)					
750810	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de nickel					
75081000	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils de nickel	7	2,5	7	2,5	
750890	Ouvrages en nickel, n.d.a.					
75089000	Ouvrages en nickel, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
76	CHAPITRE 76 - ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM					
7601	Aluminium sous forme brute					
760110	Aluminium non allié, sous forme brute					
76011000	Aluminium non allié, sous forme brute	7	2,5	7	2,5	
760120	Alliages d'aluminium, sous forme brute					
76012020	Alliages d'aluminium sous forme brute, en plaques ou billettes	7	2,5	7	2,5	
76012080	Alliages d'aluminium sous forme brute (sauf en plaques et billettes)	7	2,5	7	2,5	
7602	Déchets et débris d'aluminium (sauf scories, mâchefer, etc., produits par la sidérurgie et contenant de l'aluminium récupérable sous forme de silicates, les déchets lingotés et autres formes brutes simil. en déchets ou débris d'aluminium fondus, et sauf cendres et résidus de la fabrication de l'aluminium)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
760200	Déchets et débris d'aluminium (sauf scories, mâchefer, etc., produits par la sidérurgie et contenant de l'aluminium récupérable sous forme de silicates, les déchets lingotés et autres formes brutes simil. en déchets ou débris d'aluminium fondu, et sauf cendres et résidus de la fabrication de l'aluminium)					
76020011	Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles d'aluminium; déchets de feuilles et de bandes minces, coloriées, revêtues ou contrecollées, épaisseur, support non compris, <= 0,2 mm, en aluminium	7	2,5	7	2,5	
76020019	Déchets d'aluminium, y.c. les rebuts de fabrication (à l'excl. des déchets du n° 7602 00 11, des cendres et résidus de la fabrication de l'aluminium, des scories, laitiers, battitures et autres déchets de la fabrication du fer ou de l'acier contenant, sous forme de silicates, de l'aluminium récupérable ainsi que des lingots ou formes brutes simil. coulés à partir de déchets ou de débris d'aluminium refondus)	7	2,5	7	2,5	
76020090	Débris d'aluminium (sauf scories produites par la sidérurgie et contenant de l'aluminium récupérable comme silicates; déchets lingotés et autres formes brutes simil. en déchets ou débris d'aluminium fondu; cendres et résidus de la fabrication d'aluminium; tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures, limailles)	7	2,5	7	2,5	
7603	Poudres et paillettes d'aluminium (sauf boulettes d'aluminium et paillettes découpées)					
760310	Poudres d'aluminium, à structure non lamellaire (sauf boulettes d'aluminium)					
76031000	Poudres d'aluminium, à structure non lamellaire (sauf boulettes d'aluminium)	7	2,5	7	2,5	
760320	Poudres d'aluminium, à structure lamellaire; paillettes d'aluminium (sauf boulettes d'aluminium et sauf paillettes découpées)					
76032000	Poudres d'aluminium, à structure lamellaire; paillettes d'aluminium (sauf boulettes d'aluminium et sauf paillettes découpées)	7	2,5	7	2,5	
7604	Barres et profilés en aluminium, n.d.a.					
760410	Barres et profilés en aluminium non allié, n.d.a.					
76041010	Barres en aluminium non allié	7	2,5	7	2,5	
76041090	Profilés en aluminium non allié, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
760421	Profilés creux en alliages d'aluminium, n.d.a.					
76042100	Profilés creux en alliages d'aluminium, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
760429	Barres et profilés pleins en alliages d'aluminium, n.d.a.					
76042910	Barres en alliages d'aluminium	7	2,5	7	2,5	
76042990	Profilés pleins en alliages d'aluminium, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
7605	Fils en aluminium (sauf torons, câbles, tresses et simil. du n° 7614, sauf fils isolés pour l'électricité et sauf cordes pour instruments de musique)					
760511	Fils en aluminium non allié, plus grande dimension de la section transversale > 7 mm (sauf torons, câbles, tresses et simil. du n° 7614, sauf fils isolés pour l'électricité)					
76051100	Fils en aluminium non allié, plus grande dimension de la section transversale > 7 mm (sauf torons, câbles, tresses et simil. du n° 7614, sauf fils isolés pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
760519	Fils en aluminium non allié, dont la plus grande dimension de la section transversale est <= 7 mm (à l'excl. des cordes harmoniques, des fils isolés pour l'électricité ainsi que des torons, câbles, tresses et articles simil. du n° 7614)					
76051900	Fils en aluminium non allié, dont la plus grande dimension de la section transversale est <= 7 mm (à l'excl. des cordes harmoniques, des fils isolés pour l'électricité ainsi que des torons, câbles, tresses et articles simil. du n° 7614)	7	2,5	7	2,5	
760521	Fils en alliages d'aluminium, plus grande dimension de la section transversale > 7 mm (sauf torons, câbles, tresses et articles simil. du n° 7614, sauf fils isolés pour l'électricité)					
76052100	Fils en alliages d'aluminium, plus grande dimension de la section transversale > 7 mm (sauf torons, câbles, tresses et articles simil. du n° 7614, sauf fils isolés pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
760529	Fils en alliages d'aluminium, dont la plus grande dimension de la section transversale est <= 7 mm (à l'excl. des cordes harmoniques, des fils isolés pour l'électricité ainsi que des torons, câbles, tresses et articles simil. du n° 7614)					
76052900	Fils en alliages d'aluminium, dont la plus grande dimension de la section transversale est <= 7 mm (à l'excl. des cordes harmoniques, des fils isolés pour l'électricité ainsi que des torons, câbles, tresses et articles simil. du n° 7614)	7	2,5	7	2,5	
7606	Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm (sauf tôles et bandes déployées)					
760611	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf tôles et bandes déployées)					
76061110	Tôles et bandes en aluminium non allié, épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire, peint, verni ou revêtu de matière plastique	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
76061191	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique et sauf tôles et bandes déployées)	7	2,5	7	2,5	
76061193	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique)	7	2,5	7	2,5	
76061199	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur >= 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peint, verni ou revêtu de matière plastique)	7	2,5	7	2,5	
760612	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf tôles et bandes déployées)					
76061220	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme carrée ou rectangulaire, peints, vernis ou revêtus de matière plastique	7	2,5	7	2,5	
76061292	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm mais < 3 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peints, vernis ou revêtus de matière plastique, sauf tôles et bandes déployées)	7	2,5	7	2,5	
76061293	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur >= 3 mm mais < 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peints, vernis ou revêtus de matière plastique)	7	2,5	7	2,5	
76061299	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur >= 6 mm, de forme carrée ou rectangulaire (sauf peints, vernis ou revêtus de matière plastique)	7	2,5	7	2,5	
760691	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire					
76069100	Tôles et bandes en aluminium non allié, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire	7	2,5	7	2,5	
760692	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire					
76069200	Tôles et bandes en alliages d'aluminium, d'une épaisseur > 0,2 mm, de forme autre que carrée ou rectangulaire	7	2,5	7	2,5	
7607	Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports simil.), d'une épaisseur, support non compris, <= 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf décorations pour sapin de Noël)					
760711	Feuilles et bandes minces d'aluminium, sans support, simpl. laminées, d'une épaisseur <= 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
76071111	Feuilles et bandes minces d'aluminium sans support, simpl. laminées, d'une épaisseur < 0,021 mm, en rouleaux d'un poids <= 10 kg (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	5	2,5	5	2,5	
76071119	Feuilles et bandes minces d'aluminium sans support, simpl. laminées, d'une épaisseur < 0,021 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël et en rouleaux d'un poids <= 10 kg)	5	2,5	5	2,5	
76071190	Feuilles et bandes minces, d'aluminium sans support, simpl. laminées, d'une épaisseur >= 0,021 mm mais <= 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	5	2,5	5	2,5	
760719	Feuilles et bandes minces d'aluminium, sans support, laminées et autrement traitées, d'une épaisseur <= 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)					
76071910	Feuilles et bandes minces d'aluminium sans support, laminées et autrement traitées, épaisseur < 0,021 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	5	2,5	5	2,5	
76071990	Feuilles et bandes minces, en aluminium, sans support, laminées et ayant subi des ouvrages plus poussés, d'une épaisseur >= 0,021 mm mais <= 0,2 mm (à l'excl. des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 ainsi que des articles constituant des accessoires pour arbres de Noël)	5	2,5	5	2,5	
760720	Feuilles et bandes minces d'aluminium, sur support, d'une épaisseur, support non compris, <= 0,2 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)					
76072010	Feuilles et bandes minces d'aluminium, sur support, épaisseur, support non compris, < 0,021 mm (sauf feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 et sauf feuilles travaillées pour la décoration des sapins de Noël)	5	2,5	5	2,5	
76072090	Feuilles et bandes minces, en aluminium, sans support, d'une épaisseur, support non compris, >= 0,021 mm mais <= 0,2 mm (à l'excl. des feuilles pour le marquage au fer du n° 3212 ainsi que des articles constituant des accessoires pour arbres de Noël)	5	2,5	5	2,5	
7608	Tubes et tuyaux en aluminium (sauf profilés creux)					
760810	Tubes et tuyaux en aluminium non allié (sauf profilés creux)					
76081000	Tubes et tuyaux en aluminium non allié (sauf profilés creux)	7	2,5	7	2,5	
760820	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium (sauf profilés creux)					
76082020	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium, soudés (sauf profilés creux)	7	2,5	7	2,5	
76082081	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium, simpl. filés à chaud (sauf profilés creux)	7	2,5	7	2,5	
76082089	Tubes et tuyaux en alliages d'aluminium (autres que soudés ou simpl. filés à chaud et sauf profilés creux)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
7609	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p. ex), en aluminium					
760900	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p. ex), en aluminium					
76090000	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, p. ex), en aluminium	7	2,5	7	2,5	
7610	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, p.ex.), en aluminium (à l'excl. des constructions préfabriquées du n° 9406); tôles, barres, profilés, tubes et simil., en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction					
761010	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)					
76101000	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, en aluminium (sauf pièces de garnissage)	15	2,5	0	1,5	B
761090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, n.d.a (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils)					
76109010	Ponts et éléments de ponts, tours et pylônes, en aluminium	15	2,5	0	1,5	B
76109090	Constructions et parties de constructions, en aluminium, n.d.a., ainsi que tôles, barres, profilés, tubes, tuyaux et simil., en aluminium, travaillés en vue de la construction, n.d.a. (sauf constructions préfabriquées du n° 9406, portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, et sauf ponts et éléments de ponts, tours et pylônes)	15	2,5	0	1,5	B
7611	Réervoirs, foudres, cuves et récipients simil. en aluminium, pour toutes matières, à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. des conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
761100	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en aluminium, pour toutes matières, à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. des conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)					
76110000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients simil. en aluminium, pour toutes matières, à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance > 300 l (sans dispositifs mécaniques ou thermiques et à l'excl. des conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	7	2,5	7	2,5	
7612	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil. en aluminium (y.c. les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance <= 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge, n.d.a					
761210	Étuis tubulaires souples en aluminium					
76121000	Étuis tubulaires souples en aluminium	7	2,5	7	2,5	
761290	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, y.c. les étuis tubulaires rigides, pour toutes matières, sauf gaz comprimés ou liquéfiés, d'une contenance <= 300 l, n.d.a.					
76129020	Récipients des types utilisés pour aérosols, en aluminium	7	2,5	7	2,5	
76129030	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm	7	2,5	7	2,5	
76129080	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, pour toutes matières (à l'excl. des gaz comprimés ou liquéfiés), n.d.a. (à l'excl. des étuis tubulaires souples, des récipients pour aérosols et des récipients fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm)	7	2,5	7	2,5	
7613	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés					
761300	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés					
76130000	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	7	2,5	7	2,5	
7614	Torons, câbles, tresses et simil., en aluminium (sauf produits isolés pour l'électricité)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
761410	Torons, câbles, tresses et simil., en aluminium, avec âme en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)					
76141000	Torons, câbles, tresses et simil., en aluminium, avec âme en acier (sauf produits isolés pour l'électricité)	7	2,5	7	2,5	
761490	Torons, câbles, tresses et articles simil., en aluminium (à l'excl. des produits isolés pour l'électricité et des articles avec âme en acier)					
76149000	Torons, câbles, tresses et articles simil., en aluminium (à l'excl. des produits isolés pour l'électricité et des articles avec âme en acier)	7	2,5	7	2,5	
7615	Articles de ménage, d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium; éponges, torchons, gants et articles simil. pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium (sauf bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7612, articles ayant le caractère d'outils, cuillers, louches, fourchettes et articles analogues du n° 8211 au n° 8215, objets décoratifs, accessoires de tuyauterie)					
761510	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7612, des articles à caractère d'outils, de la coutellerie, des cuillers, louches, fourchettes et articles analogues du n° 8211 au n° 8215, objets décoratifs, accessoires de tuyauterie et des articles d'hygiène ou de toilette)					
76151010	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium, coulés ou moulés, (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7612, articles à caractère d'outils, de la coutellerie, des cuillers, louches, fourchettes et articles analogues du n° 8211 au n° 8215, objets décoratifs, accessoires de tuyauterie et des articles d'hygiène ou de toilette)	7	2,5	7	2,5	
76151030	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en aluminium, fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7612)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
76151080	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium, non coulés ni moulés, (à l'excl. des bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7612, des articles fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm, des articles à caractère d'outils, de la coutellerie, des cuillers, louches, fourchettes et articles analogues du n° 8211 au n° 8215, objets décoratifs, accessoires de tuyauterie, articles d'hygiène ou de toilette)	7	2,5	7	2,5	
761520	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium (sauf bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7612 et sauf accessoires de tuyauterie)					
76152000	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium (sauf bidons, boîtes et récipients simil. du n° 7612 et sauf accessoires de tuyauterie)	7	2,5	7	2,5	
7616	Ouvrages en aluminium, n.d.a.					
761610	Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et simil., en aluminium (sauf agrafes présentées en barrettes et sauf chevilles vissées, tampons et articles simil., filetés)					
76161000	Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et simil., en aluminium (sauf agrafes présentées en barrettes et sauf chevilles vissées, tampons et articles simil., filetés)	7	2,5	7	2,5	
761691	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil., toiles, grillages et treillis transformés en cibles ou tamis à main ou en pièces de machines)					
76169100	Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium (sauf toiles en fils métalliques pour revêtements, aménagements intérieurs et usages simil., toiles, grillages et treillis transformés en cibles ou tamis à main ou en pièces de machines)	7	2,5	0	1,5	A
761699	Ouvrages en aluminium, n.d.a.					A
76169910	Ouvrages coulés ou moulés en aluminium, n.d.a.	7	2,5	0	1,5	A
76169990	Ouvrages en aluminium, non coulés ou non moulés, n.d.a.	7	2,5	0	1,5	A
78	CHAPITRE 78 - PLOMB ET OUVRAGES EN PLOMB					
7801	Plomb sous forme brute					
780110	Plomb affiné, sous forme brute					
78011000	Plomb affiné, sous forme brute	7	2,5	Acquisé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
780191	Plomb sous forme brute, avec antimoine comme autre élément prédominant en poids					
78019100	Plomb sous forme brute, avec antimoine comme autre élément prédominant en poids	7	2,5	7	2,5	
780199	Plomb sous forme brute (sauf plomb affiné et plomb contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids)					
78019910	Plomb sous forme brute, à teneur en poids en argent >= 0,02%, destiné à être affiné (plomb d'oeuvre)	7	2,5	7	2,5	
78019990	Plomb, sous forme brute (sauf contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids, sauf plomb destiné à être affiné à teneur en poids en argent >= 0,02% [plomb d'oeuvre] et sauf plomb affiné)	7	2,5	7	2,5	
7802	Déchets et débris de plomb (autres que cendres et résidus de la fabrication du plomb contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620 et sauf plomb lingoté et autres formes brutes simil., en déchets et débris de plomb fondus du n° 7801 et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)					
780200	Déchets et débris de plomb (autres que cendres et résidus de la fabrication du plomb contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620 et sauf plomb lingoté et autres formes brutes simil., en déchets et débris de plomb fondus du n° 7801 et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)					
78020000	Déchets et débris de plomb (autres que cendres et résidus de la fabrication du plomb contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620 et sauf plomb lingoté et autres formes brutes simil., en déchets et débris de plomb fondus du n° 7801 et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)	7	2,5	7	2,5	
7804	Tables, feuilles et bandes, en plomb; poudres et paillettes de plomb (sauf granulés et grenailles en plomb et sauf paillettes découpées du n° 8308)					
780411	Feuilles et bandes en plomb, épaisseur, support non compris, <= 0,2 mm					
78041100	Feuilles et bandes en plomb, épaisseur, support non compris, <= 0,2 mm	7	2,5	7	2,5	
780419	Tables en plomb; feuilles et bandes, en plomb, épaisseur, support non compris, > 0,2 mm					
						Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
78041900	Tables en plomb; feuilles et bandes, en plomb, épaisseur, support non compris, > 0,2 mm	7	2,5	7	2,5	
780420	Poudres et paillettes en plomb (sauf granulés et grenailles en plomb et sauf paillettes découpées du n° 8308)					
78042000	Poudres et paillettes en plomb (sauf granulés et grenailles en plomb et sauf paillettes découpées du n° 8308)	7	2,5	7	2,5	
7806	Ouvrages en plomb, n.d.a.					
780600	Ouvrages en plomb, n.d.a.					
78060010	Emballages avec blindage de protection contre les radiations en plomb pour transport ou stockage des matières radioactives 'Euratom' (sauf conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs moyens de transport)	7	2,5	7	2,5	
78060080	Ouvrages en plomb, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
79	CHAPITRE 79 - ZINC ET OUVRAGES EN ZINC					
7901	Zinc sous forme brute					
790111	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc >= 99,99%					
79011100	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc >= 99,99%	7	2,5	7	2,5	
790112	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc < 99,99%					
79011210	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc >= 99,95% mais < 99,99%	7	2,5	7	2,5	
79011230	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc >= 98,5% mais < 99,95%	7	2,5	7	2,5	
79011290	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc < 98,5%	7	2,5	7	2,5	
790120	Alliages de zinc sous forme brute					
79012000	Alliages de zinc sous forme brute	7	2,5	7	2,5	
7902	Déchets et débris de zinc (autres que cendres et résidus de la fabrication du zinc contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620, et sauf plomb lingoté et autres formes brutes simil., en déchets et débris de zinc fondus du n° 7901 et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)					
790200	Déchets et débris de zinc (autres que cendres et résidus de la fabrication du zinc contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620, et sauf plomb lingoté et autres formes brutes simil., en déchets et débris de zinc fondus du n° 7901 et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
79020000	Déchets et débris de zinc (autres que cendres et résidus de la fabrication du zinc contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620, et sauf plomb lingoté et autres formes brutes simil., en déchets et débris de zinc fondus du n° 7901 et déchets et débris de piles, batteries et accumulateurs électriques)	7	2,5	7	2,5	
7903	Poussières, poudres et paillettes de zinc (sauf granulés et grenailles en zinc et sauf paillettes découpées du n° 8308)					
790310	Poussières de zinc					
79031000	Poussières de zinc	7	2,5	7	2,5	
790390	Poudres et paillettes de zinc (sauf granulés et grenailles en zinc, sauf paillettes découpées du n° 8308 et sauf poussières de zinc)					
79039000	Poudres et paillettes de zinc (sauf granulés et grenailles en zinc, sauf paillettes découpées du n° 8308 et sauf poussières de zinc)	7	2,5	7	2,5	
7904	Barres, profilés et fils en zinc, n.d.a.					
790400	Barres, profilés et fils en zinc, n.d.a.					
79040000	Barres, profilés et fils en zinc, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
7905	Tôles, feuilles et bandes, en zinc					
790500	Tôles, feuilles et bandes, en zinc					
79050000	Tôles, feuilles et bandes, en zinc	7	2,5	7	2,5	
7907	Ouvrages en zinc, n.d.a.					
790700	Ouvrages en zinc, n.d.a.					
79070000	Ouvrages en zinc, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
80	CHAPITRE 80 - ÉTAIN ET OUVRAGES EN ÉTAIN					
8001	Étain sous forme brute					
800110	Étain sous forme brute, non allié					
80011000	Étain sous forme brute, non allié	7	2,5	7	2,5	
800120	Alliages d'étain sous forme brute					
80012000	Alliages d'étain sous forme brute	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8002	Déchets et débris d'étain (autres que cendres et résidus de la fabrication de l'étain contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620, et sauf étain lingoté et autres formes brutes simil., en déchets et débris fondus d'étain du n° 8001)					
800200	Déchets et débris d'étain (autres que cendres et résidus de la fabrication de l'étain contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620, et sauf étain lingoté et autres formes brutes simil., en déchets et débris fondus d'étain du n° 8001)					
80020000	Déchets et débris d'étain (autres que cendres et résidus de la fabrication de l'étain contenant du métal ou des composés de métaux du n° 2620, et sauf étain lingoté et autres formes brutes simil., en déchets et débris fondus d'étain du n° 8001)	7	2,5	7	2,5	
8003	Barres, profilés et fils en étain, n.d.a.					
800300	Barres, profilés et fils en étain, n.d.a.					
80030000	Barres, profilés et fils en étain, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8007	Ouvrages en étain, n.d.a.					
800700	Ouvrages en étain, n.d.a.					
80070010	Tôles et bandes en étain, d'une épaisseur > 0,2 mm	7	2,5	7	2,5	
80070080	Ouvrages en étain, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
81	CHAPITRE 81 - AUTRES MÉTAUX COMMUNS; CERMETS; OUVRAGES EN CES MATIÈRES					
8101	Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène, n.d.a.; déchets et débris de tungstène [wolfram] (sauf cendres et résidus contenant du tungstène)					
810110	Poudres de tungstène [wolfram]					
81011000	Poudres de tungstène [wolfram]	7	2,5	7	2,5	
810194	Tungstène sous forme brute, y.c. les barres en tungstène [wolfram] simpl. obtenues par frittage					
81019400	Tungstène sous forme brute, y.c. les barres en tungstène [wolfram] simpl. obtenues par frittage	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
810196	Fils en tungstène [wolfram]					
81019600	Fils en tungstène [wolfram]	7	2,5	7	2,5	
810197	Déchets et débris de tungstène [wolfram] (sauf cendres et résidus contenant du tungstène)					
81019700	Déchets et débris de tungstène [wolfram] (sauf cendres et résidus contenant du tungstène)	7	2,5	7	2,5	
810199	Ouvrages en tungstène [wolfram], n.d.a.					
81019910	Barres (autres que celles simpl. obtenues par frittage), profilés, tôles, bandes et feuilles en tungstène [wolfram], n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
81019990	Ouvrages en tungstène [wolfram], n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8102	Molybdène et ouvrages en molybdène, n.d.a.; déchets et débris de molybdène (sauf cendres et résidus contenant du molybdène)					
810210	Poudres de molybdène					
81021000	Poudres de molybdène	7	2,5	7	2,5	
810294	Molybdène sous forme brute, y.c. les barres en molybdène simpl. obtenues par frittage					
81029400	Molybdène sous forme brute, y.c. les barres en molybdène simpl. obtenues par frittage	7	2,5	7	2,5	
810295	Barres (autres que celles simpl. obtenues par frittage), profilés, tôles, bandes et feuilles en molybdène, n.d.a.					
81029500	Barres (autres que celles simpl. obtenues par frittage), profilés, tôles, bandes et feuilles en molybdène, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
810296	Fils en molybdène					
81029600	Fils en molybdène	7	2,5	7	2,5	
810297	Déchets et débris de molybdène (sauf cendres et résidus contenant du molybdène)					
81029700	Déchets et débris de molybdène (sauf cendres et résidus contenant du molybdène)	7	2,5	7	2,5	
810299	Ouvrages en molybdène, n.d.a.					
81029900	Ouvrages en molybdène, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8103	Tantale et ouvrages en tantale, n.d.a.; déchets et débris de tantale (sauf cendres et résidus contenant du tantale)					
810320	Tantale sous forme brute, y.c. les barres en tantale simpl. obtenues par frittage; poudres de tantale					
81032000	Tantale sous forme brute, y.c. les barres en tantale simpl. obtenues par frittage; poudres de tantale	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
810330	Déchets et débris de tantale (sauf cendres et résidus contenant du tantale)					
81033000	Déchets et débris de tantale (sauf cendres et résidus contenant du tantale)	7	2,5	7	2,5	
810390	Ouvrages en tantale, n.d.a.					
81039010	Barres (autres que les barres simpl. obtenues par frittage), profilés, fils, tôles, bandes et feuilles en tantale, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
81039090	Ouvrages en tantale, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8104	Magnésium et ouvrages en magnésium, n.d.a., déchets et débris de magnésium (sauf cendres et résidus contenant du magnésium)					
810411	Magnésium sous forme brute, teneur en poids en magnésium >= 99,8%					
81041100	Magnésium sous forme brute, teneur en poids en magnésium >= 99,8%	7	2,5	7	2,5	
810419	Magnésium sous forme brute, teneur en poids en magnésium < 99,8%					
81041900	Magnésium sous forme brute, teneur en poids en magnésium < 99,8%	7	2,5	7	2,5	
810420	Déchets et débris de magnésium (sauf cendres et résidus contenant du magnésium et sauf tournures et granulés de magnésium calibrés)					
81042000	Déchets et débris de magnésium (sauf cendres et résidus contenant du magnésium et sauf tournures et granulés de magnésium calibrés)	7	2,5	7	2,5	
810430	Tournures et granulés de magnésium calibrés; poudres de magnésium					
81043000	Tournures et granulés de magnésium calibrés; poudres de magnésium	7	2,5	7	2,5	
810490	Ouvrages en magnésium, n.d.a.					
81049000	Ouvrages en magnésium, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8105	Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt et ouvrages en cobalt, n.d.a.; déchets et débris de cobalt (sauf cendres et résidus contenant du cobalt)					
810520	Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres de cobalt					
81052000	Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres de cobalt	7	2,5	Accusé de réception préfecture 971-239720014-20150922-annee2-15-1473-1	5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
810530	Déchets et débris de cobalt (sauf cendres et résidus contenant du cobalt)					
81053000	Déchets et débris de cobalt (sauf cendres et résidus contenant du cobalt)	7	2,5	7	2,5	
810590	Ouvrages en cobalt, n.d.a.					
81059000	Ouvrages en cobalt, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8106	Bismuth et ouvrages en bismuth, n.d.a.; déchets et débris de bismuth (sauf cendres et résidus contenant du bismuth)					
810600	Bismuth et ouvrages en bismuth, n.d.a.; déchets et débris de bismuth (sauf cendres et résidus contenant du bismuth)					
81060010	Bismuth sous forme brute; poudres de bismuth; déchets et débris de bismuth (sauf cendres et résidus contenant du bismuth)	7	2,5	7	2,5	
81060090	Ouvrages en bismuth, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8107	Cadmium et ouvrages en cadmium, n.d.a.; déchets et débris de cadmium (sauf cendres et résidus contenant du cadmium)					
810720	Cadmium sous forme brute; poudres de cadmium					
81072000	Cadmium sous forme brute; poudres de cadmium	7	2,5	7	2,5	
810730	Déchets et débris de cadmium (à l'excl. des cendres et résidus contenant du cadmium)					
81073000	Déchets et débris de cadmium (à l'excl. des cendres et résidus contenant du cadmium)	7	2,5	7	2,5	
810790	Ouvrages en cadmium, n.d.a.					
81079000	Ouvrages en cadmium, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8108	Titane et ouvrages en titane, n.d.a.; déchets et débris de titane (sauf cendres et résidus contenant du titane)					
810820	Titane sous forme brute; poudres de titane					
81082000	Titane sous forme brute; poudres de titane	7	2,5	7	2,5	
810830	Déchets et débris de titane (sauf cendres et résidus contenant du titane)					
81083000	Déchets et débris de titane (sauf cendres et résidus contenant du titane)	7	2,5	7	2,5	
810890	Ouvrages en titane, n.d.a.					
81089030	Barres, profilés et fils en titane, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
81089050	Tôles, bandes et feuilles en titane	7	2,5	7	2,5	
81089060	Tubes et tuyaux en titane	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 25971-239720014-2015-09221an2-15-1473-1

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
81089090	Ouvrages en titane, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8109	Zirconium et ouvrages en zirconium, n.d.a.; déchets et débris de zirconium (sauf cendres et résidus contenant du zirconium)					
810920	Zirconium sous forme brute; poudres de zirconium					
81092000	Zirconium sous forme brute; poudres de zirconium	7	2,5	7	2,5	
810930	Déchets et débris de zirconium (sauf cendres et résidus contenant du zirconium)					
81093000	Déchets et débris de zirconium (sauf cendres et résidus contenant du zirconium)	7	2,5	7	2,5	
810990	Ouvrages en zirconium, n.d.a.					
81099000	Ouvrages en zirconium, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8110	Antimoine et ouvrages en antimoine, n.d.a.; déchets et débris d'antimoine (sauf cendres et résidus contenant de l'antimoine)					
811010	Antimoine sous forme brute; poudres d'antimoine					
81101000	Antimoine sous forme brute; poudres d'antimoine	7	2,5	7	2,5	
811020	Déchets et débris d'antimoine (sauf cendres et résidus contenant de l'antimoine)					
81102000	Déchets et débris d'antimoine (sauf cendres et résidus contenant de l'antimoine)	7	2,5	7	2,5	
811090	Ouvrages en antimoine, n.d.a.					
81109000	Ouvrages en antimoine, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8111	Manganèse et ouvrages en manganèse, n.d.a.; déchets et débris de manganèse (sauf cendres et résidus contenant du manganèse)					
811100	Manganèse et ouvrages en manganèse, n.d.a.; déchets et débris de manganèse (sauf cendres et résidus contenant du manganèse)					
81110011	Manganèse sous forme brute; poudres de manganèse	7	2,5	7	2,5	
81110019	Déchets et débris de manganèse (sauf cendres et résidus contenant du manganèse)	7	2,5	7	2,5	
81110090	Ouvrages en manganèse, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8112	Béryllium, chrome, germanium, vanadium, gallium, hafnium [celtium], indium, niobium [columbium], rhénium et thallium, ainsi que les ouvrages en ces métaux, n.d.a.; déchets et débris de ces métaux (sauf cendres et résidus contenant des métaux faisant partie de ces métaux)					
811212	Béryllium sous forme brute; poudres de béryllium					
81121200	Béryllium sous forme brute; poudres de béryllium	7	2,5	7	2,5	
811213	Déchets et débris de béryllium (à l'excl. des cendres et résidus contenant du béryllium)					
81121300	Déchets et débris de béryllium (à l'excl. des cendres et résidus contenant du béryllium)	7	2,5	7	2,5	
811219	Ouvrages en béryllium, n.d.a.					
81121900	Ouvrages en béryllium, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
811221	Chrome sous forme brute; poudres de chrome					
81122110	Alliages de chrome, teneur en poids en nickel > 10%, sous forme brute; poudres de ces alliages (sauf cendres et résidus contenant du chrome ou ce type d'alliages de chrome)	7	2,5	7	2,5	
81122190	Chrome sous forme brute; poudres de chrome (sauf alliages de chrome à teneur en poids en nickel > 10%)	7	2,5	7	2,5	
811222	Déchets et débris de chrome (sauf cendres et résidus contenant du chrome et sauf alliages de chrome à teneur en poids en nickel > 10%)					
81122200	Déchets et débris de chrome (sauf cendres et résidus contenant du chrome et sauf alliages de chrome à teneur en poids en nickel > 10%)	7	2,5	7	2,5	
811229	Ouvrages en chrome, n.d.a.					
81122900	Ouvrages en chrome, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
811251	Thallium sous forme brute; poudres de thallium					
81125100	Thallium sous forme brute; poudres de thallium	7	2,5	7	2,5	
811252	Déchets et débris de thallium (à l'excl. des cendres et résidus contenant du thallium)					
81125200	Déchets et débris de thallium (à l'excl. des cendres et résidus contenant du thallium)	7	2,5	7	2,5	
811259	Ouvrages en thallium, n.d.a.					
81125900	Ouvrages en thallium, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
811292	Hafnium [celtium], niobium [columbium], rhénium, gallium, indium, vanadium et germanium, sous forme brute; déchets, débris et poudres de ces métaux (sauf cendres et résidus contenant ces métaux)					
81129210	Hafnium [celtium] sous forme brute; poudres d'hafnium [celtium]; déchets et débris d'hafnium [celtium] (sauf cendres et résidus contenant de l'hafnium [celtium])	7	2,5	7	2,5	
81129221	Déchets et débris de niobium [columbium], rhénium, gallium, indium, vanadium et germanium (à l'excl. des cendres et résidus contenant ces métaux)	7	2,5	7	2,5	
81129231	Niobium [colombium] et rhénium, sous forme brute; poudres de niobium [colombium] ou de rhénium	7	2,5	7	2,5	
81129281	Indium sous forme brute; poudres d'indium	7	2,5	7	2,5	
81129289	Gallium sous forme brute; poudres de gallium	7	2,5	7	2,5	
81129291	Vanadium sous forme brute; poudres de vanadium (sauf cendres et résidus contenant du vanadium)	7	2,5	7	2,5	
81129295	Germanium sous forme brute; poudres de germanium	7	2,5	7	2,5	
811299	Ouvrages en hafnium [celtium], niobium [columbium], rhénium, gallium, indium, vanadium et germanium, n.d.a.					
81129920	Ouvrages en hafnium [celtium] et germanium, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
81129930	Ouvrages en niobium [colombium] ou en rhénium, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
81129970	Ouvrages en gallium, en indium et en vanadium, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8113	Cermets et ouvrages en cermets, n.d.a.; déchets et débris de cermets (sauf cendres et résidus contenant des cermets)					
811300	Cermets et ouvrages en cermets, n.d.a.; déchets et débris de cermets (sauf cendres et résidus contenant des cermets)					
81130020	Cermets, sous forme brute	7	2,5	7	2,5	
81130040	Déchets et débris de cermets (à l'excl. des cendres et résidus contenant des cermets)	7	2,5	7	2,5	
81130090	Ouvrages en cermets, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
82	CHAPITRE 82 - OUTILS ET OUTILLAGE, ARTICLES DE COUTELLERIE ET COUVERTS DE TABLE, EN MÉTAUX COMMUNS; PARTIES DE CES ARTICLES, EN MÉTAUX COMMUNS					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8201	Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râteaux et racloirs en métaux communs haches, serpes et outils simil. à taillants en métaux communs; sécateurs de tous types en métaux communs; faux et fauilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main, en métaux communs					
820110	Bêches et pelles, avec partie travaillante en métaux communs					
82011000	Bêches et pelles, avec partie travaillante en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
820130	Pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs, avec partie travaillante en métaux communs (sauf piolet)					
82013000	Pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs, avec partie travaillante en métaux communs (sauf piolet)	7	2,5	7	2,5	
820140	Haches, serpes et outils simil. à taillants, avec partie travaillante en métaux communs					
82014000	Haches, serpes et outils simil. à taillants, avec partie travaillante en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
820150	Sécateurs et simil. maniés à une main (y.c. les cisailles à volailles), avec partie travaillante en métaux communs					
82015000	Sécateurs et simil. maniés à une main (y.c. les cisailles à volailles), avec partie travaillante en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
820160	Cisailles à haies, sécateurs et outils simil. maniés à deux mains, avec partie travaillante en métaux communs					
82016000	Cisailles à haies, sécateurs et outils simil. maniés à deux mains, avec partie travaillante en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
820190	Faux et fauilles, couteaux à foin ou à paille et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main, avec partie travaillante en métaux communs (à l'excl. des bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, râteaux, racloirs, haches, serpes et outils simil. à taillants, cisailles à volailles, sécateurs et simil. maniés à deux mains)					
82019000	Faux et fauilles, couteaux à foin ou à paille et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main, avec partie travaillante en métaux communs (à l'excl. des bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, râteaux, racloirs, haches, serpes et outils simil. à taillants, cisailles à volailles, sécateurs et simil. maniés à deux mains)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8202	Scies à main avec partie travaillante en métaux communs; lames de scies de toutes sortes (y.c. les lames de fraises-sciennes et les lames non dentées pour le sciage) en métaux communs (à l'excl. des tronçonneuses)					
820210	Scies à main, avec partie travaillante en métaux communs (à l'excl. des tronçonneuses)					
82021000	Scies à main, avec partie travaillante en métaux communs (à l'excl. des tronçonneuses)	7	2,5	7	2,5	
820220	Lames de scies à ruban en métaux communs					
82022000	Lames de scies à ruban en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
820231	Lames de scies circulaires (y.c. les lames de fraises-sciennes) en métaux communs et avec partie travaillante en acier					
82023100	Lames de scies circulaires (y.c. les lames de fraises-sciennes) en métaux communs et avec partie travaillante en acier	7	2,5	7	2,5	
820239	Lames de scies circulaires (y.c. les lames de fraises-sciennes) et leurs parties, en métaux communs et avec partie travaillante en matières autres que l'acier					
82023900	Lames de scies circulaires (y.c. les lames de fraises-sciennes) et leurs parties, en métaux communs et avec partie travaillante en matières autres que l'acier	7	2,5	7	2,5	
820240	Chaînes de scies, dites 'coupantes', en métaux communs					
82024000	Chaînes de scies, dites 'coupantes', en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
820291	Lames de scies droites, en métaux communs, pour le travail des métaux					
82029100	Lames de scies droites, en métaux communs, pour le travail des métaux	7	2,5	7	2,5	
820299	Lames de scies, y.c. les lames de scies non dentées, en métaux communs (à l'excl. des lames de scies à ruban, des lames de scies circulaires, des lames de fraises-sciennes, des chaînes de scie dites 'coupantes' et sauf lames de scies droites pour le travail des métaux					
82029920	Lames de scies, y.c. les lames de scies non dentées, en métaux communs, pour le travail des métaux (à l'excl. des lames de scies à ruban et des chaînes de scies, dites 'coupantes', des lames de scies circulaires et des lames de scies droites)	7	2,5	7	2,5	
82029980	Lames de scies, y.c. les lames de scies non dentées, en métaux communs, pour le travail de matières autres que les métaux (à l'excl. des lames de scies à ruban, des lames de scies circulaires et des chaînes de scies dites 'coupantes')	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8203	Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles à usage non médical, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils simil., à main, en métaux communs					
820310	Limes, râpes et outils simil. à main, en métaux communs					
82031000	Limes, râpes et outils simil. à main, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
820320	Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles à usage non médical et outils simil. à main, en métaux communs					
82032000	Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles à usage non médical et outils simil. à main, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
820330	Cisailles à métaux et outils simil., à main, en métaux communs					
82033000	Cisailles à métaux et outils simil., à main, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
820340	Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils simil., à main, en métaux communs					
82034000	Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils simil., à main, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
8204	Clés de serrage à main (y.c. les clés dynamométriques), en métaux communs; douilles de serrage interchangeables, même avec manches, en métaux communs					
820411	Clés de serrage à main (y.c. les clés dynamométriques), en métaux communs, à ouverture fixe					
82041100	Clés de serrage à main (y.c. les clés dynamométriques), en métaux communs, à ouverture fixe	7	2,5	7	2,5	
820412	Clés de serrage à main (y.c. les clés dynamométriques), en métaux communs, à ouverture variable					
82041200	Clés de serrage à main (y.c. les clés dynamométriques), en métaux communs, à ouverture variable	7	2,5	7	2,5	
820420	Douilles de serrage interchangeables, même avec manches, en métaux communs					
82042000	Douilles de serrage interchangeables, même avec manches, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8205	Outils et outillage à main (y.c. les diamants de vitriers), en métaux communs, n.d.a.; lampes à souder et simil.; étaux, serre-joints et simil. ne constituant pas des accessoires ou des parties de machines-outils; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale					
820510	Outils de perçage, de filetage ou de taraudage, maniés à la main					
82051000	Outils de perçage, de filetage ou de taraudage, maniés à la main	7	2,5	7	2,5	
820520	Marteaux et masses, avec partie travaillante en métaux communs					
82052000	Marteaux et masses, avec partie travaillante en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
820530	Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants simil. à main pour le travail du bois					
82053000	Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants simil. à main pour le travail du bois	7	2,5	7	2,5	
820540	Tournevis à main					
82054000	Tournevis à main	7	2,5	7	2,5	
820551	Outils à main d'économie domestique, non mécaniques, avec partie travaillante en métaux communs, n.d.a.					
82055100	Outils à main d'économie domestique, non mécaniques, avec partie travaillante en métaux communs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
820559	Outils à main (y.c. les diamants de vitriers), en métaux communs, n.d.a.					
82055910	Outils à main pour maçons, mouleurs, cimentiers, plâtriers et peintres, en métaux communs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
82055980	Outils à main (y.c. les diamants de vitriers) en métaux communs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
820560	Lampes à souder et simil. (sauf appareils à souder fonctionnant au gaz)					
82056000	Lampes à souder et simil. (sauf appareils à souder fonctionnant au gaz)	7	2,5	7	2,5	
820570	Étaux, serre-joints et simil. (autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils)					
82057000	Étaux, serre-joints et simil. (autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils)	7	2,5	7	2,5	
820590	Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale; assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions du n° 8205					
82059010	Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale	7	2,5	7	2,5	Aéquise de réception en préfecture
82059090	Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions du n° 8205	7	2,5972-239720014-20750922	7	2,5	Annexe2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8206	Outils d'au moins deux des n° 8202 à 8205, conditionnés en assortiments pour la vente au détail					
820600	Outils d'au moins deux des n° 8202 à 8205, conditionnés en assortiments pour la vente au détail					
82060000	Outils d'au moins deux des n° 8202 à 8205, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	7	2,5	7	2,5	
8207	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à emboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, p. ex.), y.c. les filières pour l'étirage ou le filage [extrusion] des métaux, ainsi que les outils de forage ou de sondage					
820713	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets					
82071300	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets	7	2,5	7	2,5	
820719	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, et leurs parties, avec partie travaillante en matières autres qu'en carbures métalliques frittés ou en cermets					
82071910	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, et leurs parties, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	7	2,5	7	2,5	
82071990	Outils de forage ou de sondage, interchangeables, et leurs parties, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés, les cermets, le diamant ou les agglomérés de diamant	7	2,5	7	2,5	
820720	Filières interchangeables pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux					
82072010	Filières interchangeables pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	7	2,5	7	2,5	
82072090	Filières interchangeables pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant	7	2,5	7	2,5	
820730	Outils interchangeables à emboutir, à estamper ou à poinçonner					
82073010	Outils interchangeables à emboutir, à estamper ou à poinçonner, pour l'usinage des métaux	7	2,5	7	2,5	
82073090	Outils interchangeables à emboutir, à estamper ou à poinçonner pour le travail de matières autres que le métal	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
820740	Outils interchangeables à tarauder ou à fileter					
82074010	Outils à tarauder, interchangeables, pour l'usinage des métaux	7	2,5	7	2,5	
82074030	Outils à fileter, interchangeables, pour l'usinage des métaux	7	2,5	7	2,5	
82074090	Outils interchangeables à fileter pour le travail de matières autres que les métaux	7	2,5	7	2,5	
820750	Outils interchangeables à percer (à l'excl. des outils de forage ou de sondage et des outils à tarauder)					
82075010	Outils interchangeables à percer, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant (à l'excl. des outils de forage ou de sondage et des outils à tarauder)	7	2,5	7	2,5	
82075030	Forets de maçonnerie, interchangeables avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant	7	2,5	7	2,5	
82075050	Outils à percer, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets (à l'excl. des outils à tarauder)	7	2,5	7	2,5	
82075060	Outils interchangeables à percer les métaux, avec partie travaillante en aciers à coupe rapide (à l'excl. des outils à tarauder)	7	2,5	7	2,5	
82075070	Outils à percer, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en des matières autres que le diamant, les agglomérés de diamant, les carbures métalliques frittés, les cermets ou les aciers à coupe rapide (à l'excl. des outils à tarauder)	7	2,5	7	2,5	
82075090	Outils interchangeables à percer des matières autres que les métaux, avec partie travaillante en d'autres matières que le diamant ou les agglomérés de diamant (à l'excl. des outils de forage ou de sondage, des forets de maçonnerie et des outils à tarauder)	7	2,5	7	2,5	
820760	Outils interchangeables à aléser ou à brocher					
82076010	Outils interchangeables à aléser ou à brocher, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	7	2,5	7	2,5	
82076030	Outils à aléser, interchangeables, pour l'usinage des métaux	7	2,5	7	2,5	
82076050	Outils interchangeables à aléser, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant ou les agglomérés de diamant	7	2,5	7	2,5	
82076070	Outils à brocher, interchangeables, pour l'usinage des métaux	7	2,5	7	2,5	
82076090	Outils interchangeables à brocher autres que pour l'usinage des métaux et à partie travaillante en matières autres que le diamant et les agglomérés de diamant	7	2,5	7	2,5	
820770	Outils interchangeables à fraiser					
82077010	Outils à fraiser, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets	7	2,5	7	2,5	
82077031	Fraises à queue, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets	7	2,5	7	2,5	
82077037	Outils à fraiser, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets (à l'excl. des fraises à queue)	7	2,5	7	2,5	
82077090	Outils interchangeables à fraiser des matières autres que le métal	7	2,5	7	2,5	
820780	Outils interchangeables à tourner					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
82078011	Outils à tourner, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets	7	2,5	7	2,5	
82078019	Outils à tourner, interchangeables, pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que les carbures métalliques frittés ou les cermets	7	2,5	7	2,5	
82078090	Outils interchangeables à tourner des matières autres que les métaux	7	2,5	7	2,5	
820790	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils, n.d.a.					
82079010	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils, avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
82079030	Lames de tournevis interchangeables, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
82079050	Outils interchangeables de taillage des engrenages (sauf fraises à tailler les engrenages)	7	2,5	7	2,5	
82079071	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
82079078	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en carbures métalliques frittés ou en cermets, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
82079091	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant, les agglomérés de diamant, les carbures métalliques frittés ou les cermets, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
82079099	Outils interchangeables utilisés dans l'outillage à main, mécanique ou non, ou dans les machines-outils, pour l'usinage de matières autres que les métaux, avec partie travaillante en matières autres que le diamant, les agglomérés de diamant, les carbures métalliques frittés ou les cermets, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8208	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou pour appareils mécaniques					
820810	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou pour appareils mécaniques, pour le travail des métaux					
82081000	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou pour appareils mécaniques, pour le travail des métaux	7	2,5	7	2,5	
820820	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou pour appareils mécaniques, pour le travail du bois					
82082000	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou pour appareils mécaniques, pour le travail du bois	7	2,5	7	2,5	
820830	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire					
82083000	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-annex2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
820840	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines agricoles, horticoles ou forestières (sauf pour le travail du bois)					
82084000	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines agricoles, horticoles ou forestières (sauf pour le travail du bois)	7	2,5	7	2,5	
820890	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou appareils mécaniques (sauf pour le travail du métal ou du bois, sauf pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire, et sauf pour machines agricoles, horticoles ou forestières)					
82089000	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou appareils mécaniques (sauf pour le travail du métal ou du bois, sauf pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire, et sauf pour machines agricoles, horticoles ou forestières)	7	2,5	7	2,5	
8209	Plaquettes, baguettes, pointes et objets simil. pour outils, non montés, constitués par des carbures métalliques frittés ou des cermets					
820900	Plaquettes, baguettes, pointes et objets simil. pour outils, non montés, constitués par des carbures métalliques frittés ou des cermets					
82090020	Plaquettes amovibles pour outils, non montées, constituées par des carbures métalliques frittés ou des cermets	7	2,5	7	2,5	
82090080	Plaquettes, baguettes, pointes et objets simil. pour outils, non montés, constitués par des carbures métalliques frittés ou des cermets (à l'excl. des plaquettes amovibles)	7	2,5	7	2,5	
8210	Appareils mécaniques actionnés à la main, en métaux communs, d'un poids <= 10 kg, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons					
821000	Appareils mécaniques actionnés à la main, en métaux communs, d'un poids <= 10 kg, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons					
82100000	Appareils mécaniques actionnés à la main, en métaux communs, d'un poids <= 10 kg, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8211	Couteaux à lame tranchante ou dentelée, y.c. les serpettes fermantes, et leurs lames, en métaux communs (sauf couteaux à foin et à paille, coutelas et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, couteaux à beurre, petites et grandes lames de rasoirs et autres couteaux du n° 8214)					
821110	Assortiments de couteaux du n° 8211; assortiments dans lesquels les couteaux du n° 8211 sont plus nombreux que d'autres articles					
82111000	Assortiments de couteaux du n° 8211; assortiments dans lesquels les couteaux du n° 8211 sont plus nombreux que d'autres articles	7	2,5	7	2,5	
821191	Couteaux de table à lame fixe, en métaux communs, y.c. les manches (sauf couteaux à beurre et couteaux à poisson)					
82119100	Couteaux de table à lame fixe, en métaux communs, y.c. les manches (sauf couteaux à beurre et couteaux à poisson)	7	2,5	7	2,5	
821192	Couteaux à lame fixe en métaux communs (sauf couteaux à foin et à paille, coutelas et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, couteaux à beurre, petites et grandes lames de rasoirs et autres couteaux du n° 8214)					
82119200	Couteaux à lame fixe en métaux communs (sauf couteaux à foin et à paille, coutelas et machettes, couteaux et lames tranchantes pour machines ou appareils mécaniques, couteaux à poisson, couteaux à beurre, petites et grandes lames de rasoirs et autres couteaux du n° 8214)	7	2,5	7	2,5	
821193	Couteaux autres qu'à lame fixe, y.c. les serpettes fermantes, en métaux communs (sauf rasoirs à lame)					
82119300	Couteaux autres qu'à lame fixe, y.c. les serpettes fermantes, en métaux communs (sauf rasoirs à lame)	7	2,5	7	2,5	
821194	Lames tranchantes ou dentelées, en métaux communs pour couteaux de table, couteaux de poche (canifs), et autres couteaux du n° 8211					
82119400	Lames tranchantes ou dentelées, en métaux communs pour couteaux de table, couteaux de poche (canifs), et autres couteaux du n° 8211	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
821195	Manches en métaux communs pour couteaux de table, couteaux de poche (canifs), et autres couteaux du n° 8211					
82119500	Manches en métaux communs pour couteaux de table, couteaux de poche (canifs), et autres couteaux du n° 8211	7	2,5	7	2,5	
8212	Rasoirs, rasoirs de sûreté non électriques, et leurs lames (y.c. les ébauches en bandes), en métaux communs					
821210	Rasoirs et rasoirs de sûreté non électriques, en métaux communs					
82121010	Rasoirs de sûreté à lames non remplaçables en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
82121090	Rasoirs et rasoirs de sûreté non électriques, en métaux communs (sauf rasoirs de sûreté à lames non remplaçables)	7	2,5	7	2,5	
821220	Lames de rasoirs de sûreté, en métaux communs, y.c. les ébauches en bandes					
82122000	Lames de rasoirs de sûreté, en métaux communs, y.c. les ébauches en bandes	7	2,5	7	2,5	
821290	Parties de rasoirs et de rasoirs de sûreté non électriques, en métaux communs (sauf lames de rasoirs de sûreté, y.c. les ébauches en bande)					
82129000	Parties de rasoirs et de rasoirs de sûreté non électriques, en métaux communs (sauf lames de rasoirs de sûreté, y.c. les ébauches en bande)	7	2,5	7	2,5	
8213	Ciseaux à doubles branches et leurs lames, en métaux communs (sauf taille-haies, cisailles et articles simil. actionnés des deux mains, sécateurs et articles simil. actionnés d'une main et sauf ciseaux spéciaux de maréchal-ferrant)					
821300	Ciseaux à doubles branches et leurs lames, en métaux communs (sauf taille-haies, cisailles et articles simil. actionnés des deux mains, sécateurs et articles simil. actionnés d'une main et sauf ciseaux spéciaux de maréchal-ferrant)					
82130000	Ciseaux à doubles branches et leurs lames, en métaux communs (sauf taille-haies, cisailles et articles simil. actionnés des deux mains, sécateurs et articles simil. actionnés d'une main et sauf ciseaux spéciaux de maréchal-ferrant)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8214	Articles de coutellerie, n.d.a. (tondeuses de coiffeur, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, p.ex.), en métaux communs; outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y.c. les limes à ongles), en métaux communs					
821410	Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames, en métaux communs (sauf machines, appareils et instruments à usage simil. du chapitre 84)					
82141000	Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames, en métaux communs (sauf machines, appareils et instruments à usage simil. du chapitre 84)	7	2,5	7	2,5	
821420	Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y.c. les limes à ongles), en métaux communs (sauf ciseaux ordinaires)					
82142000	Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y.c. les limes à ongles), en métaux communs (sauf ciseaux ordinaires)	7	2,5	7	2,5	
821490	Tondeuses de coiffeur et autres articles à couper, n.d.a., en métaux communs					
82149000	Tondeuses de coiffeur et autres articles à couper, n.d.a., en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
8215	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles simil., en métaux communs (sauf cisailles à volaille et à homards du n° 8201 ou du n° 8213)					
821510	Assortiments de cuillers, fourchettes et autres articles du n° 8215, même avec couteaux jusqu'à un nombre égal, en métaux communs, comprenant au moins une partie argentée, dorée ou platinée					
82151020	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en métaux communs, comprenant une partie uniquement argentée, dorée ou platinée	7	2,5	7	2,5	
82151030	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en acier inoxydable, comprenant au moins une partie argentée, dorée ou platinée	7	2,5	7	2,5	
82151080	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en métaux communs autres que l'acier inoxydable, comprenant au moins une partie argentée, dorée ou platinée	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
821520	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en métaux communs, ne comprenant aucune partie argentée, dorée ou platinée					
82152010	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en acier inoxydable, ne comprenant aucune partie argentée, dorée ou platinée	7	2,5	7	2,5	
82152090	Assortiments composés d'un ou plusieurs couteaux du n° 8211 et d'un nombre au moins égal de cuillers, fourchettes ou autres articles du n° 8215, en métaux communs autres que l'acier inoxydable, ne comprenant aucune partie argentée, dorée ou platinée	7	2,5	7	2,5	
821591	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles simil., en métaux communs, argentés, dorés ou platinés (sauf en assortiments et sauf cisailles à volaille et à homards)					
82159100	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles simil., en métaux communs, argentés, dorés ou platinés (sauf en assortiments et sauf cisailles à volaille et à homards)	7	2,5	7	2,5	
821599	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles simil., en métaux communs, ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf en assortiments et sauf cisailles à volaille et à homards)					
82159910	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles simil., en aciers inoxydables, ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf en assortiments et sauf cisailles à volaille et à homards)	7	2,5	7	2,5	
82159990	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles simil., en métaux communs autres que l'acier inoxydable, ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf en assortiments et sauf cisailles à volaille et à homards)	7	2,5	7	2,5	
83	CHAPITRE 83 - OUVRAGES DIVERS EN MÉTAUX COMMUNS					
8301	Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs					
830110	Cadenas, en métaux communs					
					Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
83011000	Cadenas, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
830120	Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles, en métaux communs					
83012000	Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
830130	Serrures des types utilisés pour meubles, en métaux communs					
83013000	Serrures des types utilisés pour meubles, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
830140	Serrures et verrous, en métaux communs (autres que cadenas et serrures des types utilisés pour véhicules automobiles ou meubles)					
83014011	Serrures à cylindres des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
83014019	Serrures des types utilisés pour portes de bâtiments, en métaux communs (autres qu'à cylindres et autres que cadenas)	7	2,5	7	2,5	
83014090	Serrures et verrous, en métaux communs (autres que cadenas et autres que pour véhicules automobiles, meubles ou portes de bâtiments)	7	2,5	7	2,5	
830150	Fermoirs et montures-fermoirs avec serrure, en métaux communs					
83015000	Fermoirs et montures-fermoirs avec serrure, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
830160	Parties des cadenas, serrures et verrous, ainsi que des fermoirs et montures-fermoirs, avec serrure, en métaux communs, n.d.a.					
83016000	Parties des cadenas, serrures et verrous, ainsi que des fermoirs et montures-fermoirs, avec serrure, en métaux communs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
830170	Clefs présentées isolément, pour cadenas, serrures et verrous, ainsi que pour fermoirs et montures-fermoirs avec serrure, en métaux communs					
83017000	Clefs présentées isolément, pour cadenas, serrures et verrous, ainsi que pour fermoirs et montures-fermoirs avec serrure, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
8302	Garnitures, ferrures et articles simil. en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets ou autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports et articles simil., en métaux communs; roulettes avec monture en métaux communs; ferme-portes automatiques en métaux communs					
830210	Charnières de tous genres, y.c. les paumelles et pentures, en métaux communs					
83021000	Charnières de tous genres, y.c. les paumelles et pentures, en métaux communs	7	2,5	Acquisé à réception 25 en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
830220	Roulettes avec monture en métaux communs					
83022000	Roulettes avec monture en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
830230	Garnitures, ferrures et simil. en métaux communs, pour véhicules automobiles (sauf charnières et serrures)					
83023000	Garnitures, ferrures et simil. en métaux communs, pour véhicules automobiles (sauf charnières et serrures)	7	2,5	7	2,5	
830241	Garnitures, ferrures et simil., pour bâtiments, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)					
83024110	Garnitures, ferrures et simil., pour portes, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)	7	2,5	7	2,5	
83024150	Garnitures, ferrures et simil., pour fenêtres et portes-fenêtres, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)	7	2,5	7	2,5	
83024190	Garnitures, ferrures et simil., pour bâtiments, en métaux communs (sauf pour portes, fenêtres et portes-fenêtres, serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières)	7	2,5	7	2,5	
830242	Garnitures, ferrures et simil., pour meubles, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières et roulettes)					
83024200	Garnitures, ferrures et simil., pour meubles, en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef et sauf charnières et roulettes)	7	2,5	7	2,5	
830249	Garnitures, ferrures et articles simil. en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef, fermoirs et montures-fermoirs à serrure, charnières, roulettes, garnitures, ferrures et simil. pour bâtiments ainsi que garnitures, ferrures et articles simil. pour véhicules automobiles ou meubles)					
83024900	Garnitures, ferrures et articles simil. en métaux communs (sauf serrures et verrous de sûreté à clef, fermoirs et montures-fermoirs à serrure, charnières, roulettes, garnitures, ferrures et simil. pour bâtiments ainsi que garnitures, ferrures et articles simil. pour véhicules automobiles ou meubles)	7	2,5	7	2,5	
830250	Patères, porte-chapeaux, supports et articles simil. en métaux communs					
83025000	Patères, porte-chapeaux, supports et articles simil. en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
830260	Ferme-portes automatiques en métaux communs					
83026000	Ferme-portes automatiques en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
8303	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles simil., en métaux communs					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922|annexe2-15-1473-1-

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
830300	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles simil., en métaux communs					
83030040	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
83030090	Coffrets et cassettes de sûreté et articles simil., en métaux communs (sauf coffres-forts et sauf portes blindées et compartiments pour chambres fortes)	7	2,5	7	2,5	
8304	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures simil. de bureau, en métaux communs (à l'excl. des meubles de bureau du n° 9403 et des corbeilles à papier)					
830400	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures simil. de bureau, en métaux communs (à l'excl. des meubles de bureau du n° 9403 et des corbeilles à papier)					
83040000	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures simil. de bureau, en métaux communs (à l'excl. des meubles de bureau du n° 9403 et des corbeilles à papier)	7	2,5	7	2,5	
8305	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets simil. de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, p.ex.), en métaux communs (à l'excl. des punaises et des fermoirs pour livres ou registres)					
830510	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, en métaux communs (sauf fermoirs pour livres et registres)					
83051000	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, en métaux communs (sauf fermoirs pour livres et registres)	7	2,5	7	2,5	
830520	Agrafes présentées en barrettes, en métaux communs					
83052000	Agrafes présentées en barrettes, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
830590	Attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation, et matériel de bureau simil. en métaux communs, y.c. les parties des articles du n° 8305 (à l'excl. des mécanismes complets pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, des agrafes présentées en barrettes, des punaises et des fermoirs pour livres ou registres)					
83059000	Attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation, et matériel de bureau simil. en métaux communs, y.c. les parties des articles du n° 8305 (à l'excl. des mécanismes complets pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, des agrafes présentées en barrettes, des punaises et des fermoirs pour livres ou registres)	7	2,5	7	2,5	
8306	Cloches, sonnettes, gongs et articles simil. non électriques, en métaux communs; statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures ou simil., en métaux communs; miroirs en métaux communs (sauf instruments de musique, objets d'art, pièces de collection ou antiquités et sauf éléments optiques)					
830610	Cloches, sonnettes, gongs et articles simil. non électriques, en métaux communs (sauf instruments de musique)					
83061000	Cloches, sonnettes, gongs et articles simil. non électriques, en métaux communs (sauf instruments de musique)	7	2,5	7	2,5	
830621	Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs, argentés, dorés ou platinés (sauf objets d'art, pièces de collection et antiquités)					
83062100	Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs, argentés, dorés ou platinés (sauf objets d'art, pièces de collection et antiquités)	7	2,5	7	2,5	
830629	Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs, ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf objets d'art, pièces de collection et antiquités)					
83062900	Statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs, ni argentés, ni dorés, ni platinés (sauf objets d'art, pièces de collection et antiquités)	7	2,5	7	2,5	
830630	Cadres pour photographies, gravures ou simil., en métaux communs; miroirs, en métaux communs (sauf éléments optiques)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
83063000	Cadres pour photographies, gravures ou simil., en métaux communs; miroirs, en métaux communs (sauf éléments optiques)	7	2,5	7	2,5	
8307	Tuyaux flexibles en métaux communs, même avec leurs accessoires					
830710	Tuyaux flexibles en fer ou en acier, même avec accessoires					
83071000	Tuyaux flexibles en fer ou en acier, même avec accessoires	7	2,5	7	2,5	
830790	Tuyaux flexibles en métaux communs autres que le fer ou l'acier, même avec accessoires					
83079000	Tuyaux flexibles en métaux communs autres que le fer ou l'acier, même avec accessoires	7	2,5	7	2,5	
8308	Fermoirs, montures-fermoirs sans serrure, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, oeillets et articles simil., en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs					
830810	Agrafes, crochets et oeillets, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements					
83081000	Agrafes, crochets et oeillets, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements	7	2,5	7	2,5	
830820	Rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs					
83082000	Rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
830890	Fermoirs, montures-fermoirs sans serrure, boucles, boucles-fermoirs et articles simil., en métaux communs, pour vêtements, chaussures, maroquinerie, etc., y.c. les parties des articles du n° 8308, en métaux communs (sauf agrafes, crochets, oeillets, rivets tubulaires ou à tige fendue)					
83089000	Fermoirs, montures-fermoirs sans serrure, boucles, boucles-fermoirs et articles simil., en métaux communs, pour vêtements, chaussures, maroquinerie, etc., y.c. les parties des articles du n° 8308, en métaux communs (sauf agrafes, crochets, oeillets, rivets tubulaires ou à tige fendue)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8309	Bouchons [y.c. les bouchons couronnes, les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs], couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs					
830910	Bouchons-couronnes en métaux communs					
83091000	Bouchons-couronnes en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
830990	Bouchons [y.c. les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs], couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires d'emballage, en métaux communs (à l'excl. des bouchons-couronnes)					
83099010	Capsules de bouchage ou surbouchage en plomb; capsules de bouchage ou surbouchage en aluminium, diamètre > 21 mm (à l'excl. des bouchons-couronnes)	7	2,5	7	2,5	
83099090	Bouchons [y.c. les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs], couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires d'emballage, en métaux communs (sauf bouchons-couronnes, capsules de bouchage ou de surbouchage en plomb, capsules de bouchage ou de surbouchage en aluminium, d'un diamètre > 21 mm)	7	2,5	7	2,5	
8310	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques simil., chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, y.c. les panneaux de signalisation routière (sauf les enseignes et plaques indicatrices lumineuses du n° 9405, les caractères d'imprimerie et articles simil. et sauf panneaux, disques et croix de signalisation pour voies de circulation du n° 8608)					
831000	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques simil., chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, y.c. les panneaux de signalisation routière (sauf les enseignes et plaques indicatrices lumineuses du n° 9405, les caractères d'imprimerie et articles simil. et sauf panneaux, disques et croix de signalisation pour voies de circulation du n° 8608)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
83100000	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques simil., chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, y.c. les panneaux de signalisation routière (sauf les enseignes et plaques indicatrices lumineuses du n° 9405, les caractères d'imprimerie et articles simil. et sauf panneaux, disques et croix de signalisation pour voies de circulation du n° 8608)	7	2,5	7	2,5	
8311	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles simil., en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour la métallisation par projection					
831110	Électrodes enrobées en métaux communs, pour le soudage à l'arc					
83111000	Électrodes enrobées en métaux communs, pour le soudage à l'arc	7	2,5	7	2,5	
831120	Fils fourrés en métaux communs, pour le soudage à l'arc					
83112000	Fils fourrés en métaux communs, pour le soudage à l'arc	7	2,5	7	2,5	
831130	Baguettes enrobées et fils fourrés en métaux communs, pour brasage ou soudage à la flamme (à l'excl. des fils et baguettes à âme décapante chez lesquels le métal de brasage, décapants et fondants non compris, contient >= 2% en poids d'un métal précieux)					
83113000	Baguettes enrobées et fils fourrés en métaux communs, pour brasage ou soudage à la flamme (à l'excl. des fils et baguettes à âme décapante chez lesquels le métal de brasage, décapants et fondants non compris, contient >= 2% en poids d'un métal précieux)	7	2,5	7	2,5	
831190	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles simil. en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques, n.d.a., ainsi que fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour métallisation par projection, n.d.a.					
83119000	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles simil. en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques, n.d.a., ainsi que fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour métallisation par projection, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84	CHAPITRE 84 - RÉACTEURS NUCLÉAIRES, CHAUDIÈRES, MACHINES, APPAREILS ET ENGINS MÉCANIQUES; PARTIES DE CES MACHINES OU APPAREILS					
8401	Réacteurs nucléaires; éléments combustibles (cartouches), non irradiés pour réacteurs nucléaires; machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties					
840110	Réacteurs nucléaires (Euratom)					
84011000	Réacteurs nucléaires (Euratom)	7	2,5	7	2,5	
840120	Machines et appareils pour la séparation isotopique et leurs parties, n.d.a. (Euratom)					
84012000	Machines et appareils pour la séparation isotopique et leurs parties, n.d.a. (Euratom)	7	2,5	7	2,5	
840130	Éléments combustibles (cartouches), non irradiés, avec dispositifs de maniement, pour réacteurs nucléaires (Euratom)					
84013000	Éléments combustibles (cartouches), non irradiés, avec dispositifs de maniement, pour réacteurs nucléaires (Euratom)	7	2,5	7	2,5	
840140	Parties de réacteurs nucléaires, n.d.a. (Euratom)					
84014000	Parties de réacteurs nucléaires, n.d.a. (Euratom)	7	2,5	7	2,5	
8402	Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur) (autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression); chaudières dites 'à eau surchauffée', et leurs parties					
840211	Chaudières aquatubulaires à production horaire de vapeur > 45 t					
84021100	Chaudières aquatubulaires à production horaire de vapeur > 45 t	7	2,5	7	2,5	
840212	Chaudières aquatubulaires à production horaire de vapeur <= 45 t (autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84021200	Chaudières aquatubulaires à production horaire de vapeur <= 45 t (autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	7	2,5	7	2,5	
840219	Chaudières à vapeur, y.c. les chaudières mixtes (autres que les chaudières aquatubulaires et les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)					
84021910	Chaudières à tubes de fumée (autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	7	2,5	7	2,5	
84021990	Chaudières à vapeur, y.c. les chaudières mixtes (autres que les chaudières aquatubulaires et les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression)	7	2,5	7	2,5	
840220	Chaudières dites 'à eau surchauffée'					
84022000	Chaudières dites 'à eau surchauffée'	7	2,5	7	2,5	
840290	Parties de chaudières à vapeur et de chaudières dites 'à eau surchauffée', n.d.a.					
84029000	Parties de chaudières à vapeur et de chaudières dites 'à eau surchauffée', n.d.a.	7	2,5	0	2,5	A
8403	Chaudières pour le chauffage central, non électriques, et leurs parties (sauf chaudières à vapeur et chaudières dites 'à eau surchauffée' du n° 8402)					
840310	Chaudières pour le chauffage central, non électriques (sauf chaudières à vapeur et chaudières dites 'à eau surchauffée' du n° 8402)					
84031010	Chaudières pour le chauffage central, non électriques, en fonte (à l'excl. des chaudières à vapeur et chaudières dites 'à eau surchauffée' du n° 8402)	7	2,5	7	2,5	
84031090	Chaudières pour le chauffage central, non électriques (autres qu'en fonte et sauf chaudières à vapeur et chaudières dites 'à eau surchauffée' du n° 8402)	7	2,5	7	2,5	
840390	Parties de chaudières pour le chauffage central, n.d.a.					
84039010	Parties de chaudières pour le chauffage central, en fonte, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84039090	Parties de chaudières pour le chauffage central, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8404	Appareils auxiliaires pour chaudières des n° 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, p. ex.); condenseurs pour machines à vapeur, et leurs parties					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
840410	Appareils auxiliaires pour chaudières des n° 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, p.ex.)					
84041000	Appareils auxiliaires pour chaudières des n° 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, p.ex.)	7	2,5	7	2,5	
840420	Condenseurs pour machines à vapeur					
84042000	Condenseurs pour machines à vapeur	7	2,5	7	2,5	
840490	Parties des appareils auxiliaires des n° 8402 ou 8403 et des condenseurs pour machines à vapeur, n.d.a.					
84049000	Parties des appareils auxiliaires des n° 8402 ou 8403 et des condenseurs pour machines à vapeur, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8405	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs simil. de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs, et leurs parties (sauf four à coke, générateurs de gaz par procédé électrolytique et lampes à acétylène)					
840510	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs simil. de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs (sauf fours à coke, générateurs de gaz par procédé électrolytique et lampes à acétylène)					
84051000	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs simil. de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs (sauf fours à coke, générateurs de gaz par procédé électrolytique et lampes à acétylène)	7	2,5	7	2,5	
840590	Parties des générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau et des générateurs d'acétylène ou des générateurs simil. de gaz par procédé à l'eau, n.d.a.					
84059000	Parties des générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau et des générateurs d'acétylène ou des générateurs simil. de gaz par procédé à l'eau, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8406	Turbines à vapeur, et leurs parties					
840610	Turbines à vapeur pour la propulsion de bateaux					
84061000	Turbines à vapeur pour la propulsion de bateaux	7	2,5	7	2,5	
840681	Turbines à vapeur d'une puissance > 40 MW (autres que pour la propulsion de bateaux)					

Accusé de réception en préfecture
971-239720011-201509221-anne2-15-1473-1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84068100	Turbines à vapeur d'une puissance > 40 MW (autres que pour la propulsion de bateaux)	7	2,5	7	2,5	
840682	Turbines à vapeur d'une puissance <= 40 MW (autres que pour la propulsion de bateaux)					
84068200	Turbines à vapeur d'une puissance <= 40 MW (autres que pour la propulsion de bateaux)	7	2,5	7	2,5	
840690	Parties des turbines à vapeur, n.d.a.					
84069010	Ailettes, aubages et rotors, pour turbines à vapeur	7	2,5	7	2,5	
84069090	Parties de turbines à vapeur, n.d.a. (à l'excl. des ailettes, des aubages et des rotors)	7	2,5	7	2,5	
8407	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion)					
840710	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour l'aviation					
84071000	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), pour l'aviation	7	2,5	7	2,5	
840721	Moteurs hors-bord à allumage par étincelles (moteurs à explosion) pour la propulsion de bateaux					
84072110	Moteurs pour la propulsion de bateaux du type hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée <= 325 cm ³	7	2,5	7	2,5	
84072191	Moteurs hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion) pour la propulsion des bateaux, d'une cylindrée > 325 cm ³ et d'une puissance <= 30 kW	7	2,5	7	2,5	
84072199	Moteurs hors-bord, à allumage par étincelles (moteurs à explosion) pour la propulsion des bateaux, d'une cylindrée > 325 cm ³ et d'une puissance > 30 kW	7	2,5	7	2,5	
840729	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, pour bateaux (sauf moteurs hors-bord)					
84072900	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, pour bateaux (sauf moteurs hors-bord)	7	2,5	7	2,5	
840731	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée <= 50 cm³					
84073100	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée <= 50 cm ³	7	2,5	7	2,5	
840732	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 50 cm³ mais <= 250 cm³					
84073210	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 50 cm ³ mais <= 125 cm ³	7	2,5	7	2,5	
84073290	Moteurs à piston alternatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 125 cm ³ mais <= 250 cm ³	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
840733	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 250 cm³ mais <= 500 cm³					
84073320	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 250 cm ³ mais <= 500 cm ³	7	2,5	7	2,5	
84073380	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 500 cm ³ mais <= 1000 cm ³	7	2,5	7	2,5	
840734	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 1000 cm³					
84073410	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée > 1000 cm ³ , pour l'industrie du montage des motoculteurs du n° 870110, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules du n° 8704, à moteur de cylindrée < 2800 cm ³ , et des véhicules automobiles du n° 8705	7	2,5	7	2,5	
84073430	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une cylindrée > 1000 cm ³ , usagés	7	2,5	7	2,5	
84073491	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, neufs, d'une cylindrée > 1000 cm ³ mais <= 1500 cm ³ (sauf moteurs destinés à l'industrie du montage du n° 8407 34 10)	7	2,5	7	2,5	
84073499	Moteurs à piston alternatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, neufs, d'une cylindrée > 1500 cm ³ (sauf pour l'industrie du montage des motoculteurs [870110], voitures de tourisme [8703], véhicules automobiles pour le transport des marchandises [8704], véhicules automobiles à usages spéciaux autres que transport de personnes ou de marchandises [8705])	7	2,5	7	2,5	
840790	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion) (autres que moteurs pour aéronefs, moteurs pour la propulsion de bateaux et autres que les moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules automobiles du chapitre 87)					
84079010	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée <= 250 cm ³ (autres que moteurs pour aéronefs, moteurs pour la propulsion de bateaux et autres que les moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules automobiles du chapitre 87)	7	2,5	7	2,5	
84079050	Moteurs à piston alternatif ou rotatif à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée > 250 cm ³ , pour l'industrie du montage des motoculteurs du n° 870110, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704 à moteur de cylindrée < 2800 cm ³ et des véhicules du n° 8705	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84079080	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée > 250 cm ³ , d'une puissance <= 10 kW (à l'excl. des moteurs du n° 8407 90 50, des moteurs à piston alternatif des types utilisés pour les véhicules automobiles du chapitre 87, des moteurs destinés aux aéronefs et des moteurs servant à la propulsion des bateaux)	7	2,5	7	2,5	
84079090	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion), d'une cylindrée > 250 cm ³ , d'une puissance > 10 kW (à l'excl. des moteurs du n° 8407 90 50, des moteurs à piston alternatif des types utilisés pour les véhicules automobiles du chapitre 87, des moteurs destinés aux aéronefs et des moteurs servant à la propulsion des bateaux)	7	2,5	7	2,5	
8408	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel)					
840810	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour la propulsion des bateaux					
84081011	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), usagés, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00	10	2,5	10	2,5	
84081019	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), usagés, pour la propulsion de bateaux (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	10	2,5	10	2,5	
84081023	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance <= 50 kW	10	2,5	10	2,5	
84081027	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance <= 50 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	10	2,5	10	2,5	
84081031	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 50 kW mais <= 100 kW	10	2,5	10	2,5	
84081039	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 50 kW mais <= 100 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	10	2,5	10	2,5	
84081041	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 100 kW mais <= 200 kW	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84081049	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 100 kW mais <= 200 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	10	2,5	10	2,5	
84081051	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 200 kW mais <= 300 kW	10	2,5	10	2,5	
84081059	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 200 kW mais <= 300 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	10	2,5	10	2,5	
84081061	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 300 kW mais <= 500 kW	10	2,5	10	2,5	
84081069	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 300 kW mais <= 500 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	10	2,5	10	2,5	
84081071	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 500 kW mais <= 1000 kW	10	2,5	10	2,5	
84081079	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 500 kW mais <= 1000 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	10	2,5	10	2,5	
84081081	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 1000 kW mais <= 5000 kW	10	2,5	10	2,5	
84081089	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 1000 kW mais <= 5000 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00)	10	2,5	10	2,5	
84081091	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre du n° 8906 10 00, d'une puissance > 5000 kW	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84081099	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, pour la propulsion de bateaux, d'une puissance > 5000 kW (à l'excl. des moteurs destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n° 8901 à 8906, aux remorqueurs du n° 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00)	10	2,5	10	2,5	
840820	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87					
84082010	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour l'industrie du montage des motoculteurs du n° 870110, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur de cylindrée < 2500 cm ³ , et des véhicules du n° 8705	7	2,5	7	2,5	
84082031	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, d'une puissance <= 50 kW	7	2,5	7	2,5	
84082035	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, d'une puissance > 50 kW mais <= 100 kW	7	2,5	7	2,5	
84082037	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers à roues, d'une puissance > 100 kW	7	2,5	7	2,5	
84082051	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une puissance <= 50 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	7	2,5	7	2,5	
84082055	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une puissance > 50 kW mais <= 100 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	7	2,5	7	2,5	
84082057	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une puissance > 100 kW mais <= 200 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	7	2,5	7	2,5	
84082099	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87, d'une puissance > 200 kW (sauf moteurs pour l'industrie du montage du n° 8408 20 10 et sauf moteurs pour la propulsion des tracteurs agricoles et forestiers sur roues)	7	2,5	7	2,5	
840890	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel) (autres que moteurs de propulsion pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84089021	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel) pour la propulsion de véhicules ferroviaires	7	2,5	7	2,5	
84089027	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), usagés (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	7	2,5	7	2,5	
84089041	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, d'une puissance <= 15 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	7	2,5	7	2,5	
84089043	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, d'une puissance > 15 kW mais <= 30 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	7	2,5	7	2,5	
84089045	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, d'une puissance > 30 kW mais <= 50 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	7	2,5	7	2,5	
84089047	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, d'une puissance > 50 kW mais <= 100 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	7	2,5	7	2,5	
84089061	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, d'une puissance > 100 kW mais <= 200 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	7	2,5	7	2,5	
84089065	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, d'une puissance > 200 kW mais <= 300 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	7	2,5	7	2,5	
84089067	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, d'une puissance > 300 kW mais <= 500 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	7	2,5	7	2,5	
84089081	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, d'une puissance > 500 kW mais <= 1000 kW (sauf moteurs de propulsion pour véhicules ferroviaires ou pour bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	7	2,5	7	2,5	
84089085	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, d'une puissance > 1000 kW mais <= 5000 kW (autres que moteurs pour la propulsion de véhicules ferroviaires ou de bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84089089	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), neufs, d'une puissance > 5000 kW (autres que moteurs pour la propulsion de véhicules ferroviaires ou de bateaux et sauf moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87)	7	2,5	7	2,5	
8409	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston, n.d.a.					
840910	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston pour l'aviation, n.d.a.					
84091000	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston pour l'aviation, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
840991	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion), n.d.a.					
84099100	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion), n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
840999	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), n.d.a.					
84099900	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8410	Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs (à l'excl. des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)					
841011	Turbines et roues hydrauliques, d'une puissance <= 1000 kW (à l'excl. des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)					
84101100	Turbines et roues hydrauliques, d'une puissance <= 1000 kW (à l'excl. des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)	7	2,5	7	2,5	
841012	Turbines et roues hydrauliques, d'une puissance > 1000 kW mais <= 10000 kW (à l'excl. des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)					
84101200	Turbines et roues hydrauliques, d'une puissance > 1000 kW mais <= 10000 kW (à l'excl. des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)	7	2,5	7	2,5	
841013	Turbines et roues hydrauliques, d'une puissance > 10000 kW (à l'excl. des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)					
84101300	Turbines et roues hydrauliques, d'une puissance > 10000 kW (à l'excl. des machines ou moteurs hydrauliques du n° 8412)	7	2,5	Accusé de réception préfecture 971-239720014-20150922-annee2-15-1473-1	DE	Octroi de Mer 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
841090	Parties de turbines hydrauliques ou de roues hydrauliques y compris les régulateurs					
84109000	Parties de turbines hydrauliques ou de roues hydrauliques y compris les régulateurs	7	2,5	7	2,5	
8411	Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz					
841111	Turboréacteurs, d'une poussée <= 25 kN					
84111100	Turboréacteurs, d'une poussée <= 25 kN	7	2,5	7	2,5	
841112	Turboréacteurs, d'une poussée > 25 kN					
84111210	Turboréacteurs, d'une poussée > 25 kN mais <= 44 kN	7	2,5	7	2,5	
84111230	Turboréacteurs, d'une poussée > 44 kN mais <= 132 kN	7	2,5	7	2,5	
84111280	Turboréacteurs, d'une poussée > 132 kN	7	2,5	7	2,5	
841121	Turbopropulseurs, d'une puissance <= 1100 kW					
84112100	Turbopropulseurs, d'une puissance <= 1100 kW	7	2,5	7	2,5	
841122	Turbopropulseurs, d'une puissance > 1100 kW					
84112220	Turbopropulseurs, d'une puissance > 1100 kW mais <= 3730 kW	7	2,5	7	2,5	
84112280	Turbopropulseurs, d'une puissance > 3730 kW	7	2,5	7	2,5	
841181	Turbines à gaz, d'une puissance <= 5000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)					
84118100	Turbines à gaz, d'une puissance <= 5000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	7	2,5	7	2,5	
841182	Turbines à gaz, d'une puissance > 5000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)					
84118220	Turbines à gaz, d'une puissance > 5000 kW mais <= 20000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	7	2,5	7	2,5	
84118260	Turbines à gaz, d'une puissance > 20000 kW mais <= 50000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	7	2,5	7	2,5	
84118280	Turbines à gaz, d'une puissance > 50000 kW (autres que turboréacteurs et turbopropulseurs)	7	2,5	7	2,5	
841191	Parties de turboréacteurs ou de turbopropulseurs, n.d.a.					
84119100	Parties de turboréacteurs ou de turbopropulseurs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
841199	Parties de turbines à gaz, n.d.a.					
84119900	Parties de turbines à gaz, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8412	Moteurs et machines motrices (à l'excl. des turbines à vapeur, moteurs à pistons, turbines hydrauliques, roues hydrauliques, turbines à gaz et moteurs électriques), et leurs parties					
841210	Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs					
84121000	Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
841221	Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres)					
84122120	Systèmes hydrauliques à mouvement rectiligne, avec cylindres hydrauliques comme partie travaillante	7	2,5	7	2,5	
84122180	Moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne (cylindres) (autres que les systèmes hydrauliques)	7	2,5	7	2,5	
841229	Moteurs hydrauliques (autres que turbines hydrauliques ou roues hydrauliques du n° 8410, turbines à vapeur et moteurs hydrauliques, à mouvement rectiligne [cylindres])					
84122920	Systèmes hydrauliques à moteurs hydrauliques comme partie travaillante (sauf moteurs hydrauliques à mouvement rectiligne [cylindres])	7	2,5	7	2,5	
84122981	Moteurs oléohydrauliques (sauf à mouvement rectiligne [cylindres] et systèmes hydrauliques)	7	2,5	7	2,5	
84122989	Moteurs hydrauliques (sauf à mouvement rectiligne [cylindres] et autres que les systèmes hydrauliques, les moteurs oléohydrauliques, les turbines hydrauliques et roues hydrauliques du n° 8410, et les turbines à vapeur)	7	2,5	7	2,5	
841231	Moteurs pneumatiques, à mouvement rectiligne [cylindres]					
84123100	Moteurs pneumatiques, à mouvement rectiligne [cylindres]	7	2,5	7	2,5	
841239	Moteurs pneumatiques (sauf à mouvement rectiligne [cylindres])					
84123900	Moteurs pneumatiques (sauf à mouvement rectiligne [cylindres])	7	2,5	7	2,5	
841280	Moteurs et machines motrices (à l'excl. des turbines à vapeur, moteurs à piston, turbines hydrauliques, roues hydrauliques, turbines à gaz, moteurs à réaction, moteurs hydrauliques et oléohydrauliques, moteurs pneumatiques et sauf moteurs électriques)					
84128010	Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs (sauf chaudières à vapeur, générateurs de vapeur et turbines à vapeur)	7	2,5	7	2,5	
84128080	Moteurs et machines motrices, non électriques (sauf turbines à vapeur, moteurs à piston, turbines hydrauliques, roues hydrauliques, turbines à gaz, moteurs à réaction, moteurs hydrauliques et oléohydrauliques, moteurs pneumatiques, machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs ainsi que moteurs électriques)	7	2,5	7	2,5	
841290	Parties de moteurs et machines motrices non électriques, n.d.a.					
84129020	Parties de propulseurs à réaction, n.d.a. (à l'excl. des turboréacteurs)	7	2,5	7	2,5	
84129040	Parties de moteurs hydrauliques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84129080	Parties de moteurs et machines motrices non électriques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8413	Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesurateur (sauf en matières céramiques, sauf pompes médicales pour l'aspiration de sécrétions ou pompes médicales à porter sur le corps ou sous forme d'implants); élévateurs à liquides (à l'excl. des pompes), et leurs parties					
841311	Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, avec un dispositif mesurateur de liquide ou conçues pour en comporter, des types utilisés dans les stations-service ou les garages					
84131100	Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, avec un dispositif mesurateur de liquide ou conçues pour en comporter, des types utilisés dans les stations-service ou les garages	7	2,5	7	2,5	
841319	Pompes pour liquides, avec dispositif mesurateur ou conçues pour en comporter (sauf pompes pour la distribution de carburants ou lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages)					
84131900	Pompes pour liquides, avec dispositif mesurateur ou conçues pour en comporter (sauf pompes pour la distribution de carburants ou lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages)	7	2,5	7	2,5	
841320	Pompes à bras pour liquides (sauf les pompes avec dispositif mesurateur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319)					
84132000	Pompes à bras pour liquides (sauf les pompes avec dispositif mesurateur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319)	7	2,5	7	2,5	
841330	Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression					
84133020	Pompes d'injection pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	7	2,5	7	2,5	
84133080	Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (à l'excl. des pompes d'injection)	7	2,5	7	2,5	
841340	Pompes à béton					
84134000	Pompes à béton	7	2,5	7	2,5	
841350	Pompes pour liquides volumétriques alternatives, à moteur (sauf pompes avec dispositif mesurateur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84135020	Agrégats hydrauliques avec pompe volumétrique alternative comme organe principal	7	2,5	7	2,5	
84135040	Pompes doseuses pour liquides, volumétriques alternatives, à moteur	7	2,5	7	2,5	
84135061	Pompes pour liquides, à piston, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)	7	2,5	7	2,5	
84135069	Pompes à piston, pour liquides, à moteur (sauf pompes avec dispositif mesurateur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes hydrauliques, y.c. les agrégats hydrauliques, ainsi que les pompes doseuses)	7	2,5	7	2,5	
84135080	Pompes pour liquides volumétriques alternatives, à moteur (sauf pompes à dispositif mesurateur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, agrégats hydrauliques, pompes doseuses et pompes à piston en général)	7	2,5	7	2,5	
841360	Pompes pour liquides volumétriques rotatives, à moteur (sauf pompes à dispositif mesurateur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, sauf pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression)					
84136020	Agrégats hydrauliques avec pompe volumétrique rotative, comme organe principal	7	2,5	7	2,5	
84136031	Pompes pour liquides, à engrenages, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)	7	2,5	7	2,5	
84136039	Pompes pour liquides, à engrenages, à moteur (sauf pompes à dispositif mesurateur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, et sauf pompes oléohydrauliques, y.c. les agrégats hydrauliques)	7	2,5	7	2,5	
84136061	Pompes pour liquides, à palettes entraînées, oléohydrauliques (sauf agrégats hydrauliques)	7	2,5	7	2,5	
84136069	Pompes pour liquides, à palettes entraînées (sauf pompes à dispositif mesurateur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, et sauf pompes oléohydrauliques, y.c. les agrégats hydrauliques)	7	2,5	7	2,5	
84136070	Pompes pour liquides, à vis hélicoïdales, à moteur (sauf pompes à dispositif mesurateur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, et sauf pompes à béton et agrégats hydrauliques)	7	2,5	7	2,5	
84136080	Pompes pour liquides volumétriques rotatives, à moteur (sauf pompes à béton, pompes à engrenages, pompes à palettes entraînées, pompes à vis hélicoïdales et agrégats hydrauliques)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
841370	Pompes pour liquides centrifugés, à moteur (sauf pompes à dispositif mesurleur ou conçues pour en comporter du n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression et sauf pompes pour liquides volumétriques rotatives, à moteur)					
84137021	Pompes immergées monocellulaires	7	2,5	7	2,5	
84137029	Pompes immergées multicellulaires	7	2,5	7	2,5	
84137030	Circulateurs de chauffage central et d'eau chaude	7	2,5	7	2,5	
84137035	Pompes pour liquides, centrifugés, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal <= 15 mm (sauf pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression et sauf pompes immergées)	7	2,5	7	2,5	
84137045	Pompes pour liquides, à roues à canaux et pompes pour liquides à canal latéral	7	2,5	7	2,5	
84137051	Pompes pour liquides, centrifugés, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à simple flux, monobloc (sauf pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes immergées et circulateurs de chauffage central et d'eau chaude)	7	2,5	7	2,5	
84137059	Pompes pour liquides, centrifugés, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à simple flux, non monobloc (sauf pompes à dispositif mesurleur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319)	7	2,5	7	2,5	
84137065	Pompes pour liquides, centrifugés, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, monocellulaires, à plusieurs flux (sauf pompes à dispositif mesurleur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319 et sauf pompes immergées)	7	2,5	7	2,5	
84137075	Pompes pour liquides, centrifugés, à roue radiale, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm, multicellulaires (sauf pompes à dispositif mesurleur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319 et sauf pompes immergées)	7	2,5	7	2,5	
84137081	Pompes pour liquides, centrifugés, monocellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesurleur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton; pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84137089	Pompes pour liquides, centrifuges, multicellulaires, à moteur, avec tubulure de refoulement d'un diamètre nominal > 15 mm (sauf pompes à dispositif mesurleur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319; pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression; pompes à béton, pompes immergées, circulateurs de chauffage central et d'eau chaude, pompes à roue radiale)	7	2,5	7	2,5	
841381	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesurleur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes pour liquides volumétriques alternatives ou rotatives et pompes centrifuges de tous genres)					
84138100	Pompes pour liquides à moteur (sauf pompes à dispositif mesurleur ou conçues pour en comporter des n° 841311 ou 841319, pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, pompes à béton, pompes pour liquides volumétriques alternatives ou rotatives et pompes centrifuges de tous genres)	7	2,5	7	2,5	
841382	Élévateurs à liquides (à l'excl. des pompes)					
84138200	Élévateurs à liquides (à l'excl. des pompes)	7	2,5	7	2,5	
841391	Parties de pompes pour liquides, n.d.a.					
84139100	Parties de pompes pour liquides, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
841392	Parties d'élevateurs à liquides, n.d.a.					
84139200	Parties d'élevateurs à liquides, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8414	Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes, et leurs parties (à l'excl. des pompes siphons à émulsion pour mélanges de gaz, et sauf élévateurs et transporteurs horizontaux pneumatiques)					
841410	Pompes à vide					
84141020	Pompes à vide destinées à être utilisées dans la fabrication des semi-conducteurs	7	2,5	7	2,5	
84141025	Pompes à vide à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires et pompes Roots	7	2,5	7	2,5	
84141081	Pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84141089	Pompes à vide (autres que pompes à vide destinées à être utilisées dans la fabrication des semi-conducteurs, pompes à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires, pompes Roots, pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption)	7	2,5	7	2,5	
841420	Pompes à air, à main ou à pied					
84142020	Pompes à main pour cycles	7	2,5	7	2,5	
84142080	Pompes à air, à main ou à pied (sauf pompes à main pour cycles)	7	2,5	7	2,5	
841430	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques					
84143020	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance <= 0,4 kW	7	2,5	7	2,5	
84143081	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance > 0,4 kW, hermétiques ou semi-hermétiques	7	2,5	7	2,5	
84143089	Compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques, d'une puissance > 0,4 kW (sauf compresseurs hermétiques ou semi-hermétiques)	7	2,5	7	2,5	
841440	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables					
84144010	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, d'un débit par minute <= 2 m³	7	2,5	7	2,5	
84144090	Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables, d'un débit par minute > 2 m³	7	2,5	7	2,5	
841451	Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W					
84145100	Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W	7	2,5	7	2,5	
841459	Ventilateurs (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W)					
84145920	Ventilateurs axiaux (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W)	7	2,5	7	2,5	
84145940	Ventilateurs centrifuges (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W)	7	2,5	7	2,5	
84145980	Ventilateurs (sauf ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé, d'une puissance <= 125 W, et sauf ventilateurs axiaux ou centrifuges)	7	2,5	7	2,5	
841460	Hottes aspirantes à extraction ou à recyclage par filtre, à ventilateur incorporé, dont le plus grand côté horizontal <= 120 cm					
84146000	Hottes aspirantes à extraction ou à recyclage par filtre, à ventilateur incorporé, dont le plus grand côté horizontal <= 120 cm	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
841480	Pompes à air, compresseurs d'air ou d'autres gaz, hottes aspirantes à extraction ou à recyclage par filtre, à ventilateur incorporé, plus grand côté horizontal > 120 cm (autres que pompes à vide, pompes à air à main ou à pied, compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)					
84148011	Turbocompresseurs monocellulaires (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	7	2,5	7	2,5	
84148019	Turbocompresseurs multicellulaires (sauf compresseurs des types utilisés pour les équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	7	2,5	7	2,5	
84148022	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h <= 60 m ³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	7	2,5	7	2,5	
84148028	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression <= 15 bar, d'un débit/h > 60 m ³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	7	2,5	7	2,5	
84148051	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h <= 120 m ³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	7	2,5	7	2,5	
84148059	Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression > 15 bar, d'un débit/h > 120 m ³ (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	7	2,5	7	2,5	
84148073	Compresseurs volumétriques rotatifs à un seul arbre (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	7	2,5	7	2,5	
84148075	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables)	7	2,5	7	2,5	
84148078	Compresseurs volumétriques rotatifs à plusieurs arbres, autres qu'à vis (sauf compresseurs des types utilisés pour équipements frigorifiques et sauf compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables et sauf compresseurs volumétriques rotatifs à vis)	7	2,5	7	2,5	
84148080	Pompes à air et hottes aspirantes à extraction ou à recyclage avec ventilateur incorporé, également avec filtre, plus grand côté horizontal > 120 cm (sauf pompes à vide, pompes à air à main ou à pied et sauf compresseurs)	7	2,5	7	2,5	
841490	Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou d'autres gaz et de ventilateurs, de hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, n.d.a.					

Accusé de réception en préfecture
971-239720011-201509221-anne2-15-1473-1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84149000	Parties de pompes à air ou à vide, de compresseurs d'air ou d'autres gaz et de ventilateurs, de hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8415	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y.c. ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément, et leurs parties					
841510	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, formant un seul corps ou du type 'split-system' [systèmes à éléments séparés], du type mural ou pour fenêtres					
84151010	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, formant un seul corps, du type mural ou pour fenêtres	7	2,5	7	2,5	
84151090	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type 'split-system' [systèmes à éléments séparés], du type mural ou pour fenêtres	7	2,5	7	2,5	
841520	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles					
84152000	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles	7	2,5	7	2,5	
841581	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique [pompes à chaleur réversibles] (autres que machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type 'split-system' [systèmes à éléments séparés] du type mural ou pour fenêtres)					
84158100	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique [pompes à chaleur réversibles] (autres que machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type 'split-system' [systèmes à éléments séparés] du type mural ou pour fenêtres)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
841582	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, avec dispositif de réfrigération mais sans soupape d'inversion du cycle thermique (autres que machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type 'split-system' [systèmes à éléments séparés] du type mural ou pour fenêtres)					
84158200	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air, avec dispositif de réfrigération mais sans soupape d'inversion du cycle thermique (autres que machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type 'split-system' [systèmes à éléments séparés] du type mural ou pour fenêtres)	7	2,5	7	2,5	
841583	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur, sans dispositif de réfrigération mais bien des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité de l'air (sauf machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type 'split-system' [systèmes à éléments séparés] du type mural ou pour fenêtres)					
84158300	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur, sans dispositif de réfrigération mais bien des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité de l'air (sauf machines et appareils du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles et ceux formant un seul corps ou du type 'split-system' [systèmes à éléments séparés] du type mural ou pour fenêtres)	7	2,5	7	2,5	
841590	Parties de machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité de l'air, n.d.a.					
84159000	Parties de machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité de l'air, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8416	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y.c. leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs simil., et leurs parties					
841610	Brûleurs pour foyers à combustibles liquides					Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84161010	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles liquides, avec dispositif de contrôle automatique monté	7	2,5	7	2,5	
84161090	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles liquides (sans dispositif de contrôle automatique monté)	7	2,5	7	2,5	
841620	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles solides pulvérisés ou à gaz, y.c. les brûleurs mixtes					
84162010	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, exclusivement à gaz, monobloc, avec ventilateur incorporé et dispositif de contrôle	7	2,5	7	2,5	
84162020	Brûleurs mixtes pour l'alimentation des foyers à combustibles solides pulvérisés ou à gaz	7	2,5	7	2,5	
84162080	Brûleurs pour l'alimentation des foyers à combustibles solides pulvérisés ou à gaz (à l'excl. des brûleurs exclusivement à gaz, monobloc, avec ventilateur incorporé et dispositif de contrôle et brûleurs mixtes)	7	2,5	7	2,5	
841630	Foyers automatiques, y.c. leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs simil. (sauf brûleurs)					
84163000	Foyers automatiques, y.c. leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs simil. (sauf brûleurs)	7	2,5	7	2,5	
841690	Parties de brûleurs pour l'alimentation des foyers et des foyers automatiques, de leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs simil., n.d.a.					
84169000	Parties de brûleurs pour l'alimentation des foyers et des foyers automatiques, de leurs avant-foyers, grilles mécaniques, dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs simil., n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8417	Fours industriels ou de laboratoire, non électriques, y.c. les incinérateurs (à l'excl. des étuves ainsi que des fours pour procédé de craquage)					
841710	Fours industriels ou de laboratoire, non électriques, pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais, de la pyrite ou des métaux (à l'excl. des étuves)					
84171000	Fours industriels ou de laboratoire, non électriques, pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais, de la pyrite ou des métaux (à l'excl. des étuves)	7	2,5	7	2,5	
841720	Fours non électriques, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie					
84172010	Fours non électriques à tunnel, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	7	2,5	7	2,5	
84172090	Fours non électriques, de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie (sauf fours à tunnel)	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE	Octroi de Mer 01/2015	Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
841780	Fours industriels ou de laboratoire non électriques, y.c. les incinérateurs (sauf fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques de minerais, pyrite ou métaux, fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie et sauf étuves et fours pour la cuisson des produits céramiques, des fours pour la cuisson du ciment, du verre ou des produits chimiques et des fours pour le procédé de craquage)					
84178030	Fours pour la cuisson des produits céramiques	7	2,5	7	2,5	
84178050	Fours pour la cuisson du ciment, du verre ou des produits chimiques	7	2,5	7	2,5	
84178070	Fours industriels ou de laboratoires, non électriques, y.c. les incinérateurs (à l'excl. des fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques de minerais, pyrite ou métaux, des fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie, des étuves, des fours pour la cuisson des produits céramiques, des fours pour la cuisson du ciment, du verre ou des produits chimiques et des fours pour le procédé de craquage)	7	2,5	7	2,5	
841790	Parties de fours industriels ou de laboratoires non électriques, y.c. d'incinérateurs, n.d.a.					
84179000	Parties de fours industriels ou de laboratoires non électriques, y.c. d'incinérateurs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8418	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs, surgélateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur, et leurs parties, autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415					
841810	Réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs combinés, avec portes extérieures séparées					
84181020	Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées, d'une capacité > 340 l	7	2,5	7	2,5	
84181080	Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées, d'une capacité <= 340 l	7	2,5	7	2,5	
841821	Réfrigérateurs ménagers à compression					
84182110	Réfrigérateurs ménagers à compression, d'une capacité > 340 l	7	2,5	7	2,5	
84182151	Réfrigérateurs ménagers à compression, modèle table	7	2,5	7	2,5	
84182159	Réfrigérateurs ménagers à compression, à encastrer	7	2,5	7	2,5	
84182191	Réfrigérateurs ménagers à compression, d'une capacité <= 250 l (à l'excl. des modèles table et des modèles à encastrer)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84182199	Réfrigérateurs ménagers à compression, d'une capacité > 250 l mais <= 340 l (à l'excl. des modèles table et des modèles à encastrer)	7	2,5	7	2,5	
841829	Réfrigérateurs ménagers à absorption					
84182900	Réfrigérateurs ménagers à absorption	7	2,5	7	2,5	
841830	Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité <= 800 l					
84183020	Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité <= 400 l	7	2,5	7	2,5	
84183080	Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité > 400 l mais <= 800 l	7	2,5	7	2,5	
841840	Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité <= 900 l					
84184020	Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité <= 250 l	7	2,5	7	2,5	
84184080	Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité > 250 l mais <= 900 l	7	2,5	7	2,5	
841850	Meubles [coffres, armoires, vitrines, comptoirs et simil.] pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid (sauf réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs combinés, à portes extérieures séparées, réfrigérateurs ménagers, meubles vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques)					
84185011	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques (avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé), pour produits congelés	7	2,5	7	2,5	
84185019	Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques (avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé), pour produits autres que congelés	7	2,5	7	2,5	
84185090	Meubles frigorifiques à groupe frigorifique ou évaporateur incorporé (sauf réfrigérateurs et congélateurs-conservateurs combinés à portes extérieures séparées, réfrigérateurs ménagers, meubles vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques)	7	2,5	7	2,5	
841861	Pompes à chaleur (à l'excl. des machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415)					
84186100	Pompes à chaleur (à l'excl. des machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415)	7	2,5	7	2,5	
841869	Matériel, machines et appareils pour la production du froid (autres que réfrigérateurs et meubles congélateurs-conservateurs)					
84186900	Matériel, machines et appareils pour la production du froid (autres que réfrigérateurs et meubles congélateurs-conservateurs)	7	2,5	7	2,5	
841891	Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid					
84189100	Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe	
841899	Parties de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs du type armoire et du type coffre et d'autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, parties de pompes à chaleur, n.d.a.						
84189910	Évaporateurs et condenseurs pour machines de production du froid (autres que pour appareils ménagers)	7	2,5	7	2,5		
84189990	Parties de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs du type armoire et du type coffre et d'autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, parties de pompes à chaleur, n.d.a.	7	2,5	7	2,5		
8419	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement (à l'excl. des fours et autres appareils du n° 8514), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement (sauf appareils domestiques); chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation, et leurs parties						
841911	Chauffe-eau à chauffage instantané, à gaz (à l'excl. des chaudières ou générateurs mixtes pour chauffage central)						
84191100	Chauffe-eau à chauffage instantané, à gaz (à l'excl. des chaudières ou générateurs mixtes pour chauffage central)	15	2,5	15	2,5		
841919	Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation (à l'excl. des chauffe-eau instantanés à gaz et des chaudières ou générateurs mixtes pour chauffage central)						
84191900	Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation (à l'excl. des chauffe-eau instantanés à gaz et des chaudières ou générateurs mixtes pour chauffage central)	7	2,5	0	1,5	A	
841920	Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire						
84192000	Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire	7	2,5	7	2,5		
841931	Séchoirs pour produits agricoles						
84193100	Séchoirs pour produits agricoles	7	2,5	7	2,5		
841932	Séchoirs pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons						
84193200	Séchoirs pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015			

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
841939	Séchoirs (sauf pour produits agricoles, bois, pâtes à papier, papier ou carton, pour fils, tissus ou autres matières textiles, pour bouteilles ou autres récipients, sèche-cheveux, sèche-mains et sauf appareils ménagers)					
84193900	Séchoirs (sauf pour produits agricoles, bois, pâtes à papier, papier ou carton, pour fils, tissus ou autres matières textiles, pour bouteilles ou autres récipients, sèche-cheveux, sèche-mains et sauf appareils ménagers)	7	2,5	7	2,5	
841940	Appareils de distillation ou de rectification					
84194000	Appareils de distillation ou de rectification	7	2,5	7	2,5	
841950	Échangeurs de chaleur (à l'excl. des chauffe-eau à chauffage instantané ou à accumulation, des chaudières de chauffage central et des appareils dans lesquels l'échange thermique ne s'effectue pas à travers une paroi)					
84195000	Échangeurs de chaleur (à l'excl. des chauffe-eau à chauffage instantané ou à accumulation, des chaudières de chauffage central et des appareils dans lesquels l'échange thermique ne s'effectue pas à travers une paroi)	7	2,5	7	2,5	
841960	Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz					
84196000	Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	7	2,5	7	2,5	
841981	Appareils et dispositifs pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments (sauf appareils domestiques)					
84198120	Percolateurs et autres appareils pour la préparation du café et autres boissons chaudes (sauf appareils domestiques)	7	2,5	7	2,5	
84198180	Appareils et dispositifs pour la cuisson ou le chauffage des aliments (sauf percolateurs et autres appareils pour la préparation de boissons chaudes et appareils domestiques)	7	2,5	7	2,5	
841989	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, l'évaporation					
84198910	Appareils et dispositifs de refroidissement par retour d'eau, dans lesquels l'échange thermique ne s'effectue pas à travers une paroi	7	2,5	7	2,5	
84198930	Appareils et dispositifs de métallisation sous vide	7	2,5	7	2,5	
84198998	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
841990	Parties d'appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, ainsi que de chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation, n.d.a.					
84199015	Parties des stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84199085	Parties des appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, ainsi que de chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation, n.d.a. (à l'excl. des stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire, ceux pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat ainsi que des fours et autres appareils du n° 8514)	7	2,5	7	2,5	
8420	Calandres et laminoirs autres que pour les métaux ou le verre, et cylindres pour ces machines, et leurs parties					
842010	Calandres et laminoirs (autres que pour les métaux ou le verre)					
84201010	Calandres et laminoirs des types utilisés dans l'industrie textile	7	2,5	7	2,5	
84201030	Calandres et laminoirs des types utilisés dans l'industrie du papier	7	2,5	7	2,5	
84201080	Calandres et laminoirs (à l'excl. des machines pour les métaux ou le verre ainsi que des machines des types utilisés dans les industries du textile et du papier)	7	2,5	7	2,5	
842091	Cylindres de calandres et laminoirs (autres que pour les métaux ou le verre)					
84209110	Cylindres de calandres et laminoirs en fonte (autres que pour les métaux ou le verre)	7	2,5	7	2,5	
84209180	Cylindres de calandres et laminoirs (sauf en fonte et autres que pour les métaux ou le verre)	7	2,5	7	2,5	
842099	Parties de calandres et laminoirs (autres que pour les métaux ou le verre et autres que les cylindres), n.d.a.					
84209900	Parties de calandres et laminoirs (autres que pour les métaux ou le verre et autres que les cylindres), n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8421	Centrifugeuses, y.c. les essoreuses centrifuges (autres que pour la séparation isotopique); appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, et leurs parties (autres que les reins artificiels)					
842111	Écrèmeuses centrifuges					
84211100	Écrèmeuses centrifuges	7	2,5	7	2,5	
842112	Essoreuses à linge centrifuges					
84211200	Essoreuses à linge centrifuges	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe	
842119	Centrifugeuses, y.c. les essoreuses centrifuges (autres que pour la séparation isotopique et sauf écrèmeuses et essoreuses à linge)						
84211920	Centrifugeuses des types employés dans les laboratoires	7	2,5	7	2,5		
84211970	Centrifugeuses, y.c. les essoreuses centrifuges (à l'excl. des appareils pour la séparation isotopique, des écrèmeuses, des essoreuses à linge ainsi que des centrifugeuses des types utilisés dans les laboratoires et dans la fabrication des disques [wafers] à semi-conducteur)	7	2,5	7	2,5		
842121	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux						
84212100	Appareils pour la filtration ou l'épuration des eaux	7	2,5	0	2,5	B	
842122	Appareils pour la filtration ou l'épuration des boissons (autres que l'eau)						
84212200	Appareils pour la filtration ou l'épuration des boissons (autres que l'eau)	7	2,5	7	2,5		
842123	Appareils pour la filtration des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression						
84212300	Appareils pour la filtration des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression	7	2,5	7	2,5		
842129	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (à l'excl. de l'eau ou des boissons, des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression ainsi que les reins artificiels)						
84212900	Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides (à l'excl. de l'eau ou des boissons, des huiles minérales et carburants pour les moteurs à allumage par étincelles ou par compression ainsi que les reins artificiels)	7	2,5	7	2,5		
842131	Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression						
84213100	Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	7	2,5	7	2,5		
842139	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression)						
84213920	Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air (autres que pour la séparation isotopique et sauf les filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression)	7	2,5	7	2,5		
84213960	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz (autres que l'air), par procédé catalytique (autres que pour la séparation isotopique)	7	2,5	7	2,5		
84213980	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz (autres que l'air et autres que par procédé catalytique et à l'excl. des appareils pour la séparation isotopique)	7	2,5	7	2,5		
842191	Parties de centrifugeuses, y.c. d'essoreuses centrifuges, n.d.a.						
84219100	Parties de centrifugeuses, y.c. d'essoreuses centrifuges, n.d.a.	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015			

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
842199	Parties d'appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, n.d.a.					
84219900	Parties d'appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8422	Machines à laver la vaisselle; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; autres machines et appareils à empaqueter ou à emballer les marchandises, y.c. les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable; machines et appareils à gazéifier les boissons; leurs parties					
842211	Machines à laver la vaisselle, de type ménager					
84221100	Machines à laver la vaisselle, de type ménager	7	2,5	7	2,5	
842219	Machines à laver la vaisselle (autres que de type ménager)					
84221900	Machines à laver la vaisselle (autres que de type ménager)	7	2,5	7	2,5	
842220	Machines et appareils à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients (à l'excl. des machines à laver la vaisselle)					
84222000	Machines et appareils à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients (à l'excl. des machines à laver la vaisselle)	7	2,5	7	2,5	
842230	Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; appareils à gazéifier les boissons					
84223000	Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; appareils à gazéifier les boissons	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
842240	Machines et appareils à empaqueter ou à emballer les marchandises, y.c. les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable (à l'excl. des machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants et des machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues)					
84224000	Machines et appareils à empaqueter ou à emballer les marchandises, y.c. les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable (à l'excl. des machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants et des machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues)	7	2,5	7	2,5	
842290	Parties des machines à laver la vaisselle, des machines à empaqueter ou à emballer les marchandises et autres machines et appareils du n° 8422, n.d.a.					
84229010	Parties de machines à laver la vaisselle, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84229090	Parties de machines à empaqueter ou emballer les marchandises et autres machines et appareils du n° 8422, n.d.a. (à l'excl. des parties pour machines à laver la vaisselle)	7	2,5	7	2,5	
8423	Appareils et instruments de pesage (y.c. les bascules et balances à vérifier les pièces usinées), mais à l'excl. des balances sensibles à un poids de 50 mg ou moins; poids pour toutes balances, et leurs parties					
842310	Pèse-personnes, y.c. les pèse-bébés; balances de ménage					
84231010	Balances de ménage (à l'excl. des pèse-personnes et pèse-bébés)	7	2,5	7	2,5	
84231090	Pèse-personnes, y.c. les pèse-bébés	7	2,5	7	2,5	
842320	Bascules à pesage continu sur transporteurs					
84232000	Bascules à pesage continu sur transporteurs	7	2,5	7	2,5	
842330	Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses (à l'excl. des balances à pesage continu sur transporteurs)					
84233000	Bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses (à l'excl. des balances à pesage continu sur transporteurs)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
842381	Appareils et instruments de pesage, d'une portée <= 30 kg (à l'excl. des balances sensibles à un poids de 50 mg ou moins, des pèse-personnes, balances de ménage, balances à pesage continu sur transporteurs et sauf balances et bascules ensacheuses ou doseuses; appareils et instruments des n° 8423 81 10 et 8423 81 30)					
84238110	Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y.c. les trieuses pondérales, d'une portée <= 30 kg	7	2,5	7	2,5	
84238130	Appareils et instruments pour le pesage et l'étiquetage des produits préemballés, d'une portée <= 30 kg	7	2,5	7	2,5	
84238150	Balances de magasin, d'une portée <= 30 kg (à l'excl. des appareils et instruments pour le pesage et l'étiquetage des produits préemballés)	7	2,5	7	2,5	
84238190	Appareils et instruments de pesage d'une portée <= 30 kg (sauf pèse-personnes; balances de ménage ou de magasin; balances sensibles à un poids <= 50 mg; bascules à pesage continu sur transporteurs; bascules à pesée constante; balances et bascules ensacheuses ou doseuses; appareils et instruments des n° 8423 81 10 et 8423 81 30)	7	2,5	7	2,5	
842382	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais <= 5000 kg (à l'excl. des pèse-personnes, bascules à pesage continu sur transporteurs, bascules à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses)					
84238210	Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y.c. les trieuses pondérales, portée > 30 kg mais <= 5000 kg	7	2,5	7	2,5	
84238290	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 30 kg mais <= 5000 kg (à l'excl. des pèse-personnes, des bascules à pesage continu sur transporteurs, des bascules à pesées constantes, des balances et bascules ensacheuses ou doseuses et des instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y.c. les trieuses pondérales)	7	2,5	7	2,5	
842389	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5000 kg					
84238900	Appareils et instruments de pesage, d'une portée > 5000 kg	7	2,5	7	2,5	
842390	Poids pour balances de tous genres; parties d'appareils et instruments de pesage, n.d.a.					
84239000	Poids pour balances de tous genres; parties d'appareils et instruments de pesage, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8424	Appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.; extincteurs, même chargés (sauf bombes et grenades d'extinction d'incendie); pistolets aérographes et appareils simil. (sauf appareils et machines électriques pour la projection de métaux en fusion ou de carbures métalliques frittés); machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et simil., et leurs parties, n.d.a.					
842410	Extincteurs mécaniques, même chargés					
84241000	Extincteurs mécaniques, même chargés	7	2,5	7	2,5	
842420	Pistolets aérographes et appareils simil. (à l'excl. des machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés [n° 8515] ainsi que des machines et appareils à jet de sable, vapeur, etc.)					
84242000	Pistolets aérographes et appareils simil. (à l'excl. des machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de carbures métalliques frittés [n° 8515] ainsi que des machines et appareils à jet de sable, vapeur, etc.)	7	2,5	7	2,5	
842430	Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet simil., y.c. les appareils de nettoyage à eau à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression) (à l'excl. des machines et appareils pour le nettoyage de contenants spéciaux)					
84243001	Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), équipés d'un dispositif de chauffage	7	2,5	7	2,5	
84243008	Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé (appareils de nettoyage à haute pression), sans dispositif de chauffage	7	2,5	7	2,5	
84243010	Machines et appareils à jet de sable et appareils à jet simil., à air comprimé	7	2,5	7	2,5	
84243090	Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet simil. (à l'excl. des appareils à air comprimé et des appareils de nettoyage à eau à moteur incorporé [appareils de nettoyage à haute pression], ainsi que des machines et appareils pour le nettoyage de contenants spéciaux)	7	2,5	7	2,5	
842481	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture					
84248110	Appareils d'arrosage mécaniques, pour l'agriculture ou l'horticulture	7	2,5	Acquise de réception en préfecture 072 239720011 201500221 annexe2 15 1473 1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84248130	Appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture, portatifs	7	2,5	7	2,5	
84248191	Pulvérisateurs et poudreuses, pour l'agriculture ou l'horticulture, conçus pour être portés ou tirés par tracteur	7	2,5	7	2,5	
84248199	Machines et appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pour l'agriculture ou l'horticulture (sauf appareils d'arrosage, appareils portatifs et sauf pulvérisateurs et poudreuses conçus pour être portés ou tirés par tracteur)	7	2,5	7	2,5	
842489	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.					
84248900	Machines et appareils mécaniques, même à main, à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
842490	Parties d'extincteurs, de pistolets aérographes et appareils simil., de machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet simil. ainsi que de machines et appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.					
84249000	Parties d'extincteurs, de pistolets aérographes et appareils simil., de machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet simil. ainsi que de machines et appareils mécaniques à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8425	Palans; treuils et cabestans; crics et vérins					
842511	Palans à moteur électrique					
84251100	Palans à moteur électrique	7	2,5	7	2,5	
842519	Palans autres qu'à moteur électrique					
84251900	Palans autres qu'à moteur électrique	7	2,5	7	2,5	
842531	Treuils et cabestans, à moteur électrique					
84253100	Treuils et cabestans, à moteur électrique	7	2,5	7	2,5	
842539	Treuils et cabestans, autres qu'à moteur électrique					
84253900	Treuils et cabestans, autres qu'à moteur électrique	7	2,5	7	2,5	
842541	Élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures					
84254100	Élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures	7	2,5	7	2,5	
842542	Crics et vérins, hydrauliques (sauf élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures)					
84254200	Crics et vérins, hydrauliques (sauf élévateurs fixes des types utilisés dans les garages pour voitures)	7	2,5	7	2,5	
842549	Crics et vérins, non hydrauliques					
84254900	Crics et vérins, non hydrauliques	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8426	Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues (à l'excl. des grues automotrices et des wagons-grues du réseau ferroviaire)					
842611	Ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes					
84261100	Ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes	7	2,5	7	2,5	
842612	Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers					
84261200	Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers	7	2,5	7	2,5	
842619	Ponts roulants, grues portiques, portiques de déchargement et ponts-grues (à l'excl. des ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes, portiques mobiles sur pneumatiques, chariots-cavaliers et grues sur portiques)					
84261900	Ponts roulants, grues portiques, portiques de déchargement et ponts-grues (à l'excl. des ponts roulants et poutres roulantes sur supports fixes, portiques mobiles sur pneumatiques, chariots-cavaliers et grues sur portiques)	7	2,5	7	2,5	
842620	Grues à tour					
84262000	Grues à tour	7	2,5	7	2,5	
842630	Grues sur portiques					
84263000	Grues sur portiques	7	2,5	7	2,5	
842641	Bigues et chariots-grues et autres machines et appareils autopropulsés, sur pneumatiques (à l'excl. des grues automotrices, portiques mobiles se déplaçant sur pneumatiques et sauf chariots-cavaliers)					
84264100	Bigues et chariots-grues et autres machines et appareils autopropulsés, sur pneumatiques (à l'excl. des grues automotrices, portiques mobiles se déplaçant sur pneumatiques et sauf chariots-cavaliers)	7	2,5	7	2,5	
842649	Bigues et chariots-grues et appareils autopropulsés (autres que sur pneumatiques et sauf chariots-cavaliers)					
84264900	Bigues et chariots-grues et appareils autopropulsés (autres que sur pneumatiques et sauf chariots-cavaliers)	7	2,5	7	2,5	
842691	Grues conçues pour être montées sur un véhicule routier					
84269110	Grues hydrauliques conçues pour être montées sur un véhicule routier, pour le chargement ou le déchargement du véhicule	7	2,5	7	2,5	
84269190	Grues conçues pour être montées sur un véhicule routier (à l'excl. des grues hydrauliques pour le chargement ou le déchargement du véhicule)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
842699	Bigues; grues à câbles et blondins et autres grues (sauf ponts roulants, grues portiques, grues sur portiques, portiques de déchargement, ponts-grues, chariots-cavaliers, grues à tour, chariot-grues, grues autopropulsées et grues conçues pour être montées sur un véhicule routier)					
84269900	Bigues; grues à câbles et blondins et autres grues (sauf ponts roulants, grues portiques, grues sur portiques, portiques de déchargement, ponts-grues, chariots-cavaliers, grues à tour, chariot-grues, grues autopropulsées et grues conçues pour être montées sur un véhicule routier)	7	2,5	7	2,5	
8427	Chariots-gerbeurs; autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage, pour le transport et la manutention (à l'excl. des chariots-cavaliers et chariots-grues)					
842710	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage					
84271010	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élévant à une hauteur ≥ 1 m	7	2,5	7	2,5	
84271090	Chariots de manutention autopropulsés à moteur électrique, avec dispositif de levage élévant à une hauteur < 1 m	7	2,5	7	2,5	
842720	Chariots de manutention autopropulsés, autres qu'à moteur électrique, avec dispositif de levage					
84272011	Chariots-gerbeurs tous terrains, autopropulsés, élévant à une hauteur ≥ 1 m	7	2,5	7	2,5	
84272019	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élévant à une hauteur ≥ 1 m (autres qu'à moteur électrique et sauf chariots-gerbeurs autopropulsés tous terrains)	7	2,5	7	2,5	
84272090	Chariots de manutention autopropulsés, avec dispositif de levage élévant à une hauteur < 1 m (autres qu'à moteur électrique)	7	2,5	7	2,5	
842790	Chariots de manutention munis d'un dispositif de levage mais non autopropulsés					
84279000	Chariots de manutention munis d'un dispositif de levage mais non autopropulsés	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8428	Machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention (ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques, p.ex.) (sauf palans, treuils et cabestans, crics et vérins, grues de tous genres, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues et sauf chariots-gerbeurs et autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage)					
842810	Ascenseurs et monte-charge					
84281020	Ascenseurs et monte-charge, électriques	7	2,5	7	2,5	
84281080	Ascenseurs et monte-charge, non électriques	7	2,5	7	2,5	
842820	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques					
84282020	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques, pour produits en vrac	7	2,5	7	2,5	
84282080	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques (autres que pour produits en vrac)	7	2,5	7	2,5	
842831	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, spécialement conçus pour mines au fond ou autres travaux souterrains (à l'excl. des appareils élévateurs ou transporteurs pneumatiques)					
84283100	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, spécialement conçus pour mines au fond ou autres travaux souterrains (à l'excl. des appareils élévateurs ou transporteurs pneumatiques)	7	2,5	7	2,5	
842832	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, à benne (autres que conçus pour mines au fond ou autres travaux souterrains)					
84283200	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, à benne (autres que conçus pour mines au fond ou autres travaux souterrains)	7	2,5	7	2,5	
842833	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, à bande ou à courroie (autres que conçus pour mines au fond et autres travaux souterrains)					
84283300	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue, à bande ou à courroie (autres que conçus pour mines au fond et autres travaux souterrains)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
842839	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs pour marchandises, à action continue (autres que conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains, autres qu'à benne, à bande ou à courroie et autres que pneumatiques)					
84283920	Transporteurs ou convoyeurs à rouleaux ou à galets, pour marchandises	7	2,5	7	2,5	
84283990	Appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises (à l'excl. des appareils spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains, des appareils à benne, à bande ou à courroie, des appareils à rouleaux ou à galets, des appareils pneumatiques et des passeurs automatiques de circuits pour le transport, la manutention et le stockage de matériels pour dispositifs à semi-conducteur)	7	2,5	7	2,5	
842840	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants					
84284000	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	7	2,5	7	2,5	
842860	Téléphériques (y.c. les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires					
84286000	Téléphériques (y.c. les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires	7	2,5	7	2,5	
842890	Machines et appareils de levage, chargement, déchargement ou manutention, n.d.a.					
84289071	Chargeurs conçus pour être portés par tracteurs agricoles	7	2,5	7	2,5	
84289079	Chargeurs spécialement conçus pour l'exploitation agricole (sauf chargeurs conçus pour être portés par tracteurs agricoles et sauf tracteurs agricoles)	7	2,5	7	2,5	
84289090	Machines et appareils de levage, chargement, déchargement ou manutention, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8429	Bouteurs (bulldozers), bouteurs biais (angledozers), niveleuses, décapeuses (scrapers), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés					
842911	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers), à chenilles					
84291100	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers), à chenilles	7	2,5	7	2,5	
842919	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers), sur roues					
84291900	Bouteurs (bulldozers) et bouteurs biais (angledozers), sur roues	7	2,5	7	2,5	
842920	Niveleuses autopropulsées					
84292000	Niveleuses autopropulsées	7	2,5	7	2,5	
842930	Décapeuses (scrapers) autopropulsées					
84293000	Décapeuses (scrapers) autopropulsées	7	2,5	7	2,5	
842940	Rouleaux compresseurs et autres compacteuses, autopropulsés					
84294010	Rouleaux compresseurs à vibrations	7	2,5972-239720014-207509221anne2-15-1473-1			

Accusé de réception en préfecture
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84294030	Rouleaux compresseurs, autopropulsés (à l'excl. des rouleaux compresseurs à vibrations)	7	2,5	7	2,5	
84294090	Compacteuses autopropulsées (sauf rouleaux compresseurs)	7	2,5	7	2,5	
842951	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses, à chargement frontal, autopropulsées					
84295110	Chargeurs à chargement frontal, autopropulsés, des types conçus pour mines au fond ou autres travaux souterrains	7	2,5	7	2,5	
84295191	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, à chenilles, autopropulsées (à l'excl. des engins spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains)	7	2,5	7	2,5	
84295199	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal, autopropulsées (à l'excl. des engins à chenilles et des engins spécialement conçus pour mines au fond ou pour d'autres travaux souterrains)	7	2,5	7	2,5	
842952	Pelles mécaniques, autopropulsées, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°					
84295210	Excavateurs à chenilles, autopropulsés, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360°	7	2,5	7	2,5	
84295290	Excavateurs, autopropulsés, dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360° (à l'excl. des engins à chenilles)	7	2,5	7	2,5	
842959	Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés (sauf pelles mécaniques dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360° et sauf chargeuses à chargement frontal)					
84295900	Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, autopropulsés (sauf pelles mécaniques dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360° et sauf chargeuses à chargement frontal)	7	2,5	7	2,5	
8430	Machines et appareils de terrassement, niveling, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais; sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux; chasse-neige (sauf machines et appareils montés sur wagons, sur châssis d'automobile ou sur camions; machines autopropulsées; machines et appareils de levage, chargement, déchargement ou manutention; outillage à main)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
843010	Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux (sauf montées sur wagons pour réseaux ferroviaires, ou sur châssis d'automobile ou sur camion)					
84301000	Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux (sauf montées sur wagons pour réseaux ferroviaires, ou sur châssis d'automobile ou sur camion)	7	2,5	7	2,5	
843020	Chasse-neiges (sauf montés sur wagons pour réseaux ferroviaires, ou sur châssis d'automobiles ou sur camion)					
84302000	Chasse-neiges (sauf montés sur wagons pour réseaux ferroviaires, ou sur châssis d'automobiles ou sur camion)	7	2,5	7	2,5	
843031	Haveuses, abatteuses et autres machines à creuser les tunnels ou les galeries, autopropulsées (sauf soutènement marchant hydraulique pour mines)					
84303100	Haveuses, abatteuses et autres machines à creuser les tunnels ou les galeries, autopropulsées (sauf soutènement marchant hydraulique pour mines)	7	2,5	7	2,5	
843039	Haveuses, abatteuses et autres machines à creuser les tunnels ou les galeries, non autopropulsées (à l'excl. de l'outillage pour emploi à la main et du soutènement marchant hydraulique pour mines)					
84303900	Haveuses, abatteuses et autres machines à creuser les tunnels ou les galeries, non autopropulsées (à l'excl. de l'outillage pour emploi à la main et du soutènement marchant hydraulique pour mines)	7	2,5	7	2,5	
843041	Machines de sondage ou de forage de la terre, des minéraux ou des minerais, autopropulsées (à l'excl. des machines montées sur wagons pour réseaux ferroviaires ou sur châssis d'automobiles ou sur camions, et sauf machines à creuser les tunnels et autres machines à creuser les galeries)					
84304100	Machines de sondage ou de forage de la terre, des minéraux ou des minerais, autopropulsées (à l'excl. des machines montées sur wagons pour réseaux ferroviaires ou sur châssis d'automobiles ou sur camions, et sauf machines à creuser les tunnels et autres machines à creuser les galeries)	7	2,5	7	2,5	
843049	Machines de sondage ou de forage de la terre, des minéraux ou des minerais non autopropulsées et non hydrauliques (à l'excl. des machines à creuser les tunnels et autres machines à creuser les galeries, et sauf outillage pour emploi à la main)					
84304900	Machines de sondage ou de forage de la terre, des minéraux ou des minerais non autopropulsées et non hydrauliques (à l'excl. des machines à creuser les tunnels et autres machines à creuser les galeries, et sauf outillage pour emploi à la main)	7	2,5	7	2,5	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
843050	Machines et appareils de terrassement, nivellation, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais, autopropulsés, n.d.a.					
84305000	Machines et appareils de terrassement, nivellation, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais, autopropulsés, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
843061	Machines et appareils à tasser ou à compacter, non autopropulsés (sauf outillage pour emploi à la main)					
84306100	Machines et appareils à tasser ou à compacter, non autopropulsés (sauf outillage pour emploi à la main)	7	2,5	7	2,5	
843069	Machines et appareils de terrassement, nivellation, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais, non autopropulsés, n.d.a.					
84306900	Machines et appareils de terrassement, nivellation, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais, non autopropulsés, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8431	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n° 8425 à 8430, n.d.a.					
843110	Parties de palans; treuils, cabestans; crics et vérins, n.d.a.					
84311000	Parties de palans; treuils, cabestans; crics et vérins, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
843120	Parties de chariots-gerbeurs et autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage, n.d.a.					
84312000	Parties de chariots-gerbeurs et autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
843131	Parties d'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques, n.d.a.					
84313100	Parties d'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
843139	Parties de machines et appareils du n° 8428, n.d.a.					
84313900	Parties de machines et appareils du n° 8428, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
843141	Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces pour machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430					
84314100	Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces pour machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430	10	2,5	10	2,5	
843142	Lames de bouteurs (bulldozers) ou de bouteurs biais (angledozers), n.d.a.					
84314200	Lames de bouteurs (bulldozers) ou de bouteurs biais (angledozers), n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
843143	Parties de machines de sondage ou de forage des n° 843041 ou 843049, n.d.a.					
84314300	Parties de machines de sondage ou de forage des n° 843041 ou 843049, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
843149	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, n.d.a.					
84314920	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84314980	Parties de machines et appareils des n° 8426, 8429 ou 8430, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8432	Machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport, et leurs parties (à l'excl. des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses)					
843210	Charrees pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture					
84321000	Charrees pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture	7	2,5	7	2,5	
843221	Hereses à disques (pulvérisateurs) pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture					
84322100	Hereses à disques (pulvérisateurs) pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture	7	2,5	7	2,5	
843229	Hereses, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des herses à disques)					
84322910	Scarificateurs et cultivateurs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des herses à disques)	7	2,5	7	2,5	
84322930	Hereses pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des herses à disques)	7	2,5	7	2,5	
84322950	Motohoues pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture	7	2,5	7	2,5	
84322990	Extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (sauf motohoues)	7	2,5	7	2,5	
843230	Semoirs, plantoirs et repiqueurs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture					
84323011	Semoirs de précision, à commande centrale pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture	7	2,5	7	2,5	
84323019	Semoirs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des semoirs de précision à commande centrale)	7	2,5	7	2,5	
84323090	Plantoirs et repiqueurs pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture	7	2,5	7	2,5	
843240	Épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84324010	Épandeurs et distributeurs d'engrais minéraux ou chimiques pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses)	7	2,5	7	2,5	
84324090	Épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais pour l'agriculture, la sylviculture ou l'horticulture (à l'excl. des pulvérisateurs et des appareils d'arrosage)	7	2,5	7	2,5	
843280	Machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture, rouleaux pour pelouses ou terrains de sport (à l'excl. des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses, charrues, herses, scarificateurs et cultivateurs, extirpateurs, houes, sarclées et bineuses, semoirs et plantoirs et à l'excl. des épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais)					
84328000	Machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture, rouleaux pour pelouses ou terrains de sport (à l'excl. des pulvérisateurs, appareils d'arrosage et poudreuses, charrues, herses, scarificateurs et cultivateurs, extirpateurs, houes, sarclées et bineuses, semoirs et plantoirs et à l'excl. des épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais)	7	2,5	7	2,5	
843290	Parties de machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture, ainsi que de rouleaux pour pelouses ou terrains de sport, n.d.a.					
84329000	Parties de machines, appareils et engins agricoles, sylvicoles ou horticoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture, ainsi que de rouleaux pour pelouses ou terrains de sport, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8433	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, y.c. les presses à pailles ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles, et leurs parties (autres que pour le nettoyage ou le triage des grains et légumes sec du n° 8437)					
843311	Tondeuses à gazon à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal					
84331110	Tondeuses à gazon à moteur électrique, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84331151	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal, autopropulsées, avec siège	7	2,5	7	2,5	
84331159	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal, autopropulsées (sans siège)	7	2,5	7	2,5	
84331190	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal (non autopropulsées)	7	2,5	7	2,5	
843319	Tondeuses à gazon à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe					
84331910	Tondeuses à gazon à moteur électrique, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe	7	2,5	7	2,5	
84331951	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe, autopropulsées, avec siège	7	2,5	7	2,5	
84331959	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe, autopropulsées (sans siège)	7	2,5	7	2,5	
84331970	Tondeuses à gazon à moteur à combustion interne dont le dispositif de coupe tourne dans un plan vertical, ou à barre de coupe (non autopropulsées)	7	2,5	7	2,5	
84331990	Tondeuses à gazon sans moteur (tondeuses mécaniques)	7	2,5	7	2,5	
843320	Faucheuses, y.c. les barres de coupe à monter sur tracteur (à l'excl. des tondeuses à gazon)					
84332010	Motofaucheuses (à l'excl. des tondeuses à gazon)	7	2,5	7	2,5	
84332050	Faucheuses sans moteur, y.c. les barres de coupe, conçues pour être tractées ou portées par tracteurs	7	2,5	7	2,5	
84332090	Faucheuses (non conçues pour être tractées ou portées par tracteurs et à l'excl. des tondeuses à gazon, motofaucheuses et moissonneuses-batteuses)	7	2,5	7	2,5	
843330	Machines et appareils de fenaison (à l'excl. des faucheuses)					
84333000	Machines et appareils de fenaison (à l'excl. des faucheuses)	7	2,5	7	2,5	
843340	Presses à paille ou à fourrage, y.c. les presses ramasseuses					
84334000	Presses à paille ou à fourrage, y.c. les presses ramasseuses	7	2,5	7	2,5	
843351	Moissonneuses-batteuses					
84335100	Moissonneuses-batteuses	7	2,5	7	2,5	
843352	Machines et appareils pour le battage des produits agricoles (sauf moissonneuses-batteuses)					
84335200	Machines et appareils pour le battage des produits agricoles (sauf moissonneuses-batteuses)	7	2,5	7	2,5	
843353	Machines pour la récolte des racines ou tubercules					
84335310	Machines pour la récolte des pommes de terre	7	2,5	7	2,5	
84335330	Décolleteuses et autres machines pour la récolte des betteraves	7	2,5	7	2,5	
84335390	Machines pour la récolte des racines ou tubercules (sauf pour la récolte des pommes de terre et sauf décolleteuses et autres machines pour la récolte des betteraves)	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
843359	Machines et appareils pour la récolte de produits agricoles (à l'excl. des faucheuses, machines et appareils de fenaison, presses à paille ou à fourrage, y.c. les presses ramasseuses, moissonneuses-batteuses et autres machines et appareils pour le battage)					
84335911	Récolteuses-hacheuses, automotrices	7	2,5	7	2,5	
84335919	Récolteuses-hacheuses, non automotrices	7	2,5	7	2,5	
84335985	Machines, appareils et engins pour la récolte des produits agricoles (à l'excl. des faucheuses, des récolteuses-hacheuses, des machines et appareils de fenaison, des machines pour la récolte des racines ou tubercules, des presses à paille ou à fourrage, y.c. les presses ramasseuses, ainsi que des moissonneuses- batteuses et autres machines et appareils pour le battage)	7	2,5	7	2,5	
843360	Machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles (autres que pour le nettoyage ou le triage des grains et des légumes secs du n° 8437)					
84336000	Machines pour le nettoyage ou le triage des oeufs, fruits ou autres produits agricoles (autres que pour le nettoyage ou le triage des grains et des légumes secs du n° 8437)	7	2,5	7	2,5	
843390	Parties des machines, appareils et engins pour la récolte, le battage et le fauchage, et des machines pour le nettoyage ou le triage des produits agricoles, n.d.a.					
84339000	Parties des machines, appareils et engins pour la récolte, le battage et le fauchage, et des machines pour le nettoyage ou le triage des produits agricoles, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8434	Machines à traire et autres machines et appareils de laiterie, et leurs parties (à l'excl. des appareils réfrigérants ou des installations pour traitement thermique, écrèmeuses, centrifugeuses de clairçage, filtres-presses et autres appareils de filtrage)					
843410	Machines à traire					
84341000	Machines à traire	7	2,5	7	2,5	
843420	Machines et appareils de laiterie pour la transformation du lait en produits laitiers (à l'excl. des appareils réfrigérants ou des installations pour traitement thermique, écrèmeuses, centrifugeuses de clairçage, filtres-presses et autres appareils de filtrage)					
84342000	Machines et appareils de laiterie pour la transformation du lait en produits laitiers (à l'excl. des appareils réfrigérants ou des installations pour traitement thermique, écrèmeuses, centrifugeuses de clairçage, filtres-presses et autres appareils de filtrage)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 971-239720014-201509221an2-15-1473-1

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
843490	Parties de machines à traire et autres machines et appareils de laiterie, n.d.a.					
84349000	Parties de machines à traire et autres machines et appareils de laiterie, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8435	Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons simil., et leurs parties (à l'excl. des machines, appareils et dispositifs pour le traitement de ces boissons, y.c. les centrifugeuses, les filtres-presses et autres appareils de filtrage et sauf les appareils électroménagers)					
843510	Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils simil., pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons simil. (à l'excl. des machines, appareils et dispositifs pour le traitement de ces boissons, y.c. les centrifugeuses, les filtres-presses et autres appareils de filtrage et sauf les appareils électroménagers)					
84351000	Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils simil., pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons simil. (à l'excl. des machines, appareils et dispositifs pour le traitement de ces boissons, y.c. les centrifugeuses, les filtres-presses et autres appareils de filtrage et sauf les appareils électroménagers)	7	2,5	7	2,5	
843590	Parties de presses et fouloirs et de machines et appareils simil. pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits et boissons simil., n.d.a.					
84359000	Parties de presses et fouloirs et de machines et appareils simil. pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits et boissons simil., n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8436	Machines et appareils, n.d.a., pour l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture, l'aviculture ou l'apiculture, y.c. les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture, et leurs parties					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
843610	Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux dans les exploitations agricoles ou autres exploitations analogues (à l'excl. de l'industrie des aliments pour animaux, des hache-paille et des étuveurs à fourrage et simil.)					
84361000	Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux dans les exploitations agricoles ou autres exploitations analogues (à l'excl. de l'industrie des aliments pour animaux, des hache-paille et des étuveurs à fourrage et simil.)	7	2,5	7	2,5	
843621	Couveuses et éleveuses pour l'aviculture					
84362100	Couveuses et éleveuses pour l'aviculture	7	2,5	7	2,5	
843629	Machines et appareils pour l'aviculture (sauf machines à trier les oeufs, machines à plumer du n° 8438 et sauf couveuses et éleveuses)					
84362900	Machines et appareils pour l'aviculture (sauf machines à trier les oeufs, machines à plumer du n° 8438 et sauf couveuses et éleveuses)	7	2,5	7	2,5	
843680	Machines et appareils pour l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture ou l'apiculture, n.d.a.					
84368010	Machines et appareils pour la sylviculture, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84368090	Machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture ou l'apiculture, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
843691	Parties de machines et appareils pour l'aviculture, n.d.a.					
84369100	Parties de machines et appareils pour l'aviculture, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
843699	Parties de machines et appareils pour l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture ou l'apiculture, n.d.a.					
84369900	Parties de machines et appareils pour l'agriculture, la sylviculture, l'horticulture ou l'apiculture, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8437	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, et leurs parties (autres que les machines et appareils du type agricole, les installations de traitement thermique, les essoreuses centrifuges et les filtres à air)					
843710	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs					
84371000	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
843780	Machines et appareils de minoterie ou pour traitement des céréales ou légumes secs (autres que les machines et appareils du type agricole, les installations de traitement thermique, essoreuses centrifuges, filtres à air ainsi que machines et appareils pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou légumes secs)					
84378000	Machines et appareils de minoterie ou pour traitement des céréales ou légumes secs (autres que les machines et appareils du type agricole, les installations de traitement thermique, essoreuses centrifuges, filtres à air ainsi que machines et appareils pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou légumes secs)	7	2,5	7	2,5	
843790	Parties de machines et appareils de minoterie ou pour le traitement des céréales ou légumes secs ou pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs, n.d.a.					
84379000	Parties de machines et appareils de minoterie ou pour le traitement des céréales ou légumes secs ou pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8438	Machines et appareils, n.d.a. dans le chapitre 84, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, et leurs parties (autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales)					
843810	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des produits de boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie ou pour la fabrication industrielle des pâtes alimentaires (sauf fours, appareils de séchage des pâtes alimentaires et machines à rouler la pâte)					
84381010	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des produits de boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie (sauf fours et machines à rouler la pâte)	7	2,5	7	2,5	
84381090	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des pâtes alimentaires (sauf appareils de séchage des pâtes alimentaires et sauf machines à rouler la pâte)	7	2,5	7	2,5	
843820	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des produits de confiserie ou pour la fabrication industrielle du cacao ou du chocolat (sauf centrifugeuses et sauf appareils de filtrage, appareils thermiques et appareils de refroidissement)					
84382000	Machines et appareils pour la fabrication industrielle des produits de confiserie ou pour la fabrication industrielle du cacao ou du chocolat (sauf centrifugeuses et sauf appareils de filtrage, appareils thermiques et appareils de refroidissement)	7	2,5	7	2,5	Acquisé à réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
843830	Machines et appareils pour la fabrication industrielle de sucre (sauf centrifugeuses et sauf appareils de filtrage, appareils thermiques et appareils de refroidissement)					
84383000	Machines et appareils pour la fabrication industrielle de sucre (sauf centrifugeuses et sauf appareils de filtrage, appareils thermiques et appareils de refroidissement)	7	2,5	7	2,5	
843840	Machines et appareils pour la brasserie (sauf centrifugeuses et sauf appareils de filtrage, appareils thermiques et appareils de refroidissement)					
84384000	Machines et appareils pour la brasserie (sauf centrifugeuses et sauf appareils de filtrage, appareils thermiques et appareils de refroidissement)	7	2,5	7	2,5	
843850	Machines et appareils pour le traitement industriel des viandes (sauf appareils de cuisson et autres appareils thermiques ainsi que les installations de refroidissement et de congélation)					
84385000	Machines et appareils pour le traitement industriel des viandes (sauf appareils de cuisson et autres appareils thermiques ainsi que les installations de refroidissement et de congélation)	7	2,5	7	2,5	
843860	Machines et appareils pour la préparation ou le traitement industriels des fruits ou des légumes (sauf appareils de cuisson et autres appareils thermiques ainsi que les installations de refroidissement et de congélation, et sauf les machines à trier les fruits et légumes)					
84386000	Machines et appareils pour la préparation ou le traitement industriels des fruits ou des légumes (sauf appareils de cuisson et autres appareils thermiques ainsi que les installations de refroidissement et de congélation, et sauf les machines à trier les fruits et légumes)	7	2,5	7	2,5	
843880	Machines et appareils pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, n.d.a.					
84388010	Machines et appareils pour le traitement et la préparation industriels du café ou du thé (sauf centrifugeuses, appareils de filtrage et sauf brûloirs, appareils de lyophilisation et autres appareils thermiques)	7	2,5	7	2,5	
84388091	Machines et appareils pour la préparation ou la fabrication industrielles des boissons (sauf centrifugeuses, appareils de filtrage, appareils thermiques ou appareils de refroidissement)	7	2,5	7	2,5	
84388099	Machines et appareils pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
843890	Parties des machines et appareils pour le traitement, la préparation ou la fabrication industriels d'aliments ou de boissons, n.d.a.					
84389000	Parties des machines et appareils pour le traitement, la préparation ou la fabrication industriels d'aliments ou de boissons, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8439	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton, et leurs parties (à l'excl. des autoclaves, des lessiveurs, des installations de séchage et autres appareils thermiques ainsi que des calandres)					
843910	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques (autres que les autoclaves, les lessiveurs et autres appareils thermiques)					
84391000	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques (autres que les autoclaves, les lessiveurs et autres appareils thermiques)	7	2,5	7	2,5	
843920	Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton (autres que les installations de séchage et autres appareils thermiques, calandres et machines et appareils pour la fabrication de la pâte à papier)					
84392000	Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton (autres que les installations de séchage et autres appareils thermiques, calandres et machines et appareils pour la fabrication de la pâte à papier)	7	2,5	7	2,5	
843930	Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton (à l'excl. des calandres)					
84393000	Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton (à l'excl. des calandres)	7	2,5	7	2,5	
843991	Parties de machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques, n.d.a.					
84399100	Parties de machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
843999	Parties de machines et appareils pour la fabrication ou le finissage de papier ou de carton, n.d.a.					
84399900	Parties de machines et appareils pour la fabrication ou le finissage de papier ou de carton, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8440	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y.c. les machines à coudre les feuillets, et leurs parties (à l'excl. des machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier et du carton, y.c. les coupeuses, des presses polyvalentes ainsi que des machines et appareils à imprimer et leurs machines auxiliaires)					
844010	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y.c. les machines à coudre les feuillets (à l'excl. des machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier et du carton, y.c. les coupeuses, des presses polyvalentes ainsi que des machines et appareils à imprimer et leurs machines auxiliaires)					
84401010	Plieuses pour reliures	7	2,5	7	2,5	
84401020	Assembleuses pour reliures	7	2,5	7	2,5	
84401030	Couseuses ou agrafeuses, y.c. les machines à coudre les feuillets	7	2,5	7	2,5	
84401040	Machines à relier par collage	7	2,5	7	2,5	
84401090	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure (à l'excl. des machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier et du carton, y.c. les coupeuses, des presses polyvalentes, des machines et appareils à imprimer et leurs machines auxiliaires, des plieuses, assembleuses, couseuses ou agrafeuses, y.c. les machines à coudre les feuillets, ainsi que des machines à relier par collage)	7	2,5	7	2,5	
844090	Parties de machines et appareils pour le brochage ou la reliure, n.d.a.					
84409000	Parties de machines et appareils pour le brochage ou la reliure, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8441	Machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, y.c. les coupeuses de tous types, et leurs parties, n.d.a.					
844110	Coupeuses pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton (sauf machines et appareils pour le brochage ou la reliure)					
84411010	Coupeuses-bobineuses pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton	7	2,5	7	2,5	
84411020	Coupeuses en long ou en travers pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton	7	2,5	7	2,5	
84411030	Massicots pour papier ou carton	7	2,5	7	2,5	
84411070	Coupeuses pour le travail du papier ou du carton (à l'excl. des machines et appareils pour le brochage ou la reliure du n° 8440, des coupeuses-bobineuses, des coupeuses en long ou en travers et des massicots droits)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
844120	Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes en pâte à papier, papier ou carton (sauf machines à coudre et machines à placer les oeillets)					
84412000	Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes en pâte à papier, papier ou carton (sauf machines à coudre et machines à placer les oeillets)	7	2,5	7	2,5	
844130	Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants simil. (autrement que par moulage) en pâte à papier, papier ou carton (sauf installations de séchage et machines à coudre)					
84413000	Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants simil. (autrement que par moulage) en pâte à papier, papier ou carton (sauf installations de séchage et machines à coudre)	7	2,5	7	2,5	
844140	Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton (sauf installations de séchage)					
84414000	Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton (sauf installations de séchage)	7	2,5	7	2,5	
844180	Machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.					
84418000	Machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
844190	Parties de machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.					
84419010	Parties de coupeuses pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84419090	Parties de machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8442	Machines, appareils et matériel (autres que les machines-outils des n° 8456 à 8465) pour la préparation ou la fabrication des planches, cylindres ou autres organes imprimants; planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, p.ex.), et leurs parties					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
844230	Machines, appareils et matériel pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants (sauf machines-outils à travailler par enlèvement de toute matière, à poste fixe et à stations multiples, à effectuer des opérations de finissage, forger, estamper, rouler, etc., ou travailler sans enlèvement de matière et assembler; machines mixtes à fondre et à composer)					
84423010	Machines à composer par procédé photographique (à l'excl. également des machines automatiques universelles de traitement informatique de la photocomposition)	7	2,5	7	2,5	
84423091	Machines mixtes à fondre et à composer (linotypes, monotypes, intertypes, etc.)	7	2,5	7	2,5	
84423099	Machines, appareils et matériel pour la préparation ou la fabrication des planches, cylindres ou autres organes imprimants (sauf machines-outils à travailler par enlèvement de toute matière, à poste fixe et à stations multiples, à effectuer des opérations de finissage, forger, estamper, rouler, etc., ou travailler sans enlèvement de matière et assembler; machines mixtes à fondre et à composer)	7	2,5	7	2,5	
844240	Parties de machines, appareils ou matériel à fondre ou à composer les caractères ou pour la préparation ou la fabrication de clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants, n.d.a.					
84424000	Parties de machines, appareils ou matériel à fondre ou à composer les caractères ou pour la préparation ou la fabrication de clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
844250	Planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, p.ex.)					
84425020	Planches, cylindres et autres organes imprimants, avec image graphique	7	2,5	7	2,5	
84425080	Pierres lithographiques, planches et cylindres, sans image graphique, mais préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par ex.)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8443	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442 (à l'excl. des duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à adresser et autres machines de bureau électriques et électroniques imprimantes des n° 8469 à 8472); autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles; leurs parties					
844311	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines					
84431100	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en bobines	7	2,5	7	2,5	
844312	Machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles, pour feuilles d'un format <= (22 x 36 cm) à l'état non plié					
84431200	Machines et appareils à imprimer offset de bureau, alimentés en feuilles, pour feuilles d'un format <= (22 x 36 cm) à l'état non plié	7	2,5	7	2,5	
844313	Machines et appareils à imprimer offset (à l'excl. des machines et appareils offset alimentés en feuilles de format <= (22 x 36 cm) et des machines et appareils offset alimentés en bobines)					
84431310	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, usagés, pour feuilles d'un format > (22 x 36 cm)	7	2,5	7	2,5	
84431331	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, neufs, pour feuilles d'un format <= (52 x 74 cm) mais > (22 x 36 cm)	7	2,5	7	2,5	
84431335	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, neufs, pour feuilles d'un format > (52 x 74 cm) mais <= (74 x 107 cm)	7	2,5	7	2,5	
84431339	Machines et appareils à imprimer offset, alimentés en feuilles, neufs, pour feuilles d'un format > (74 x 107 cm)	7	2,5	7	2,5	
84431390	Machines et appareils à imprimer offset (sauf alimentés en feuilles ou en bobines)	7	2,5	7	2,5	
844314	Machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines (sauf machines et appareils flexographiques)					
84431400	Machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines (sauf machines et appareils flexographiques)	7	2,5	7	2,5	
844315	Machines et appareils à imprimer, typographiques (sauf machines et appareils flexographiques ainsi que machines et appareils à imprimer typographiques alimentés en bobines)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84431500	Machines et appareils à imprimer, typographiques (sauf machines et appareils flexographiques ainsi que machines et appareils à imprimer typographiques alimentés en bobines)	7	2,5	7	2,5	
844316	Machines et appareils à imprimer, flexographiques					
84431600	Machines et appareils à imprimer, flexographiques	7	2,5	7	2,5	
844317	Machines et appareils à imprimer, héliographiques					
84431700	Machines et appareils à imprimer, héliographiques	7	2,5	7	2,5	
844319	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442 (à l'excl. des duplicateurs hectographiques ou à stencils, des machines à imprimer les adresses et autres machines de bureau à imprimer des n° 8469 à 8472, des machines offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)					
84431920	Machines et appareils à imprimer les matières textiles (à l'excl. des machines et appareils offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)	7	2,5	7	2,5	
84431940	Machines et appareils à imprimer utilisés pour la fabrication des semi-conducteurs	7	2,5	7	2,5	
84431970	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442 (à l'excl. des machines à imprimer les matières textiles, de ceux utilisés pour la fabrication des semi-conducteurs, des imprimantes à jet d'encre, des duplicateurs hectographiques ou à stencils, des machines à imprimer les adresses et des autres machines de bureau à imprimer des n° 8469 à 8472, des machines offset, flexographiques, typographiques et héliographiques)	7	2,5	7	2,5	
844331	Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau					
84433120	Machines ayant comme fonction principale la copie numérique, la copie étant assurée par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un dispositif d'impression électrostatique, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	7	2,5	7	2,5	
84433180	Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes: impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau (à l'excl. de celles ayant comme fonction principale la copie numérique, la copie étant assurée par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un dispositif d'impression électrostatique)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
844332	Machines qui assurent seulement une des fonctions impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau					
84433210	Imprimantes aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	7	2,5	7	2,5	
84433230	Télécriteurs aptes à être connectés à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	7	2,5	7	2,5	
84433291	Machines assurant seulement les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	7	2,5	7	2,5	
84433293	Machines assurant seulement une fonction de copie incorporant un système optique, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau (à l'excl. de celles assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique)	7	2,5	7	2,5	
84433299	Machines assurant seulement une fonction de copie incorporant un système non optique, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau	7	2,5	7	2,5	
844339	Imprimantes, machines à copier et machines à télécopier (à l'excl. de celles aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau et des machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindre et autres organes imprimants du n° 8442)					
84433910	Machines assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique (à l'excl. de celles aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau)	7	2,5	7	2,5	
84433931	Machines assurant une fonction de copie incorporant un système optique (à l'excl. de celles aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau ainsi que celles assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique)	7	2,5	7	2,5	
84433939	Machines assurant seulement une fonction de copie incorporant un système non optique (à l'excl. de celles aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau)	7	2,5	7	2,5	
84433990	Imprimantes et télécriteurs (à l'excl. de celles aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau)	7	2,5	7	2,5	
844391	Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84439110	Parties et accessoires de machines et appareils à imprimer utilisés pour la production des semi-conducteurs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84439191	Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a. (à l'excl. de machines et appareils à imprimer utilisés pour la production des semi-conducteurs)	7	2,5	7	2,5	
84439199	Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442, n.d.a. (à l'excl. des machines et appareils à imprimer utilisés pour la production des semi-conducteurs et autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	7	2,5	7	2,5	
844399	Parties et accessoires d'imprimantes, de machines à copier et de machines à télécopier, n.d.a. (à l'excl. de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442)					
84439910	Assemblages électroniques pour imprimantes, machines à copier et machines à télécopier (sauf pour machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442)	7	2,5	7	2,5	
84439990	Parties et accessoires d'imprimantes, de machines à copier et de machines à télécopier, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques ainsi que de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442)	7	2,5	7	2,5	
8444	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles					
844400	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles					
84440010	Machines pour le filage (extrusion) des matières textiles synthétiques ou artificielles	7	2,5	7	2,5	
84440090	Machines pour l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8445	Machines pour la préparation des matières textiles; machines pour la filature, le doublage ou le retordage des matières textiles et autres machines et appareils pour la fabrication des fils textiles (à l'excl. des machines du n° 8444); machines à bobiner, y.c. les canetières, ou à dévider les matières textiles et machines pour la préparation des fils textiles en vue de leur utilisation sur les machines des n° 8446 au 8447					
844511	Cardes pour la préparation des matières textiles					
84451100	Cardes pour la préparation des matières textiles	7	2,5	7	2,5	
844512	Peigneuses pour la préparation des matières textiles					
84451200	Peigneuses pour la préparation des matières textiles	7	2,5	7	2,5	
844513	Bancs à broches					
84451300	Bancs à broches	7	2,5	7	2,5	
844519	Machines pour la préparation des matières textiles (autres que cardes, peigneuses et bancs à broches)					
84451900	Machines pour la préparation des matières textiles (autres que cardes, peigneuses et bancs à broches)	7	2,5	7	2,5	
844520	Machines pour la filature des matières textiles (autres que les machines pour le filage [extrusion] et les bancs à broches)					
84452000	Machines pour la filature des matières textiles (autres que les machines pour le filage [extrusion] et les bancs à broches)	7	2,5	7	2,5	
844530	Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles					
84453000	Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles	7	2,5	7	2,5	
844540	Machines à bobiner (y.c. les canetières) ou à dévider les matières textiles					
84454000	Machines à bobiner (y.c. les canetières) ou à dévider les matières textiles	7	2,5	7	2,5	
844590	Machines et appareils pour la fabrication des fils textiles, machines à préparer les fils textiles, pour utilisation sur les machines des n° 8446 ou 8447 (autres que les machines pour le filage [extrusion], l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières synthétiques ou artificielles et autres que les machines à filer, doubler ou retordre)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84459000	Machines et appareils pour la fabrication des fils textiles, machines à préparer les fils textiles, pour utilisation sur les machines des n° 8446 ou 8447 (autres que les machines pour le filage [extrusion], l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières synthétiques ou artificielles et autres que les machines à filer, doubler ou retordre)	7	2,5	7	2,5	
8446	Métiers à tisser					
844610	Métiers à tisser pour tissus d'une largeur <= 30 cm					
84461000	Métiers à tisser pour tissus d'une largeur <= 30 cm	7	2,5	7	2,5	
844621	Métiers à tisser, à navettes, pour tissus d'une largeur > 30 cm, à moteur					
84462100	Métiers à tisser, à navettes, pour tissus d'une largeur > 30 cm, à moteur	7	2,5	7	2,5	
844629	Métiers à tisser, à navettes, pour tissus d'une largeur > 30 cm, actionnés à la main					
84462900	Métiers à tisser, à navettes, pour tissus d'une largeur > 30 cm, actionnés à la main	7	2,5	7	2,5	
844630	Métiers à tisser, sans navettes, pour tissus d'une largeur > 30 cm					
84463000	Métiers à tisser, sans navettes, pour tissus d'une largeur > 30 cm	7	2,5	7	2,5	
8447	Machines et métiers à bonneterie, de couture-tricotage, à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter (à l'excl. des machines à broder à manivelle)					
844711	Métiers à bonneterie circulaires, avec cylindre d'un diamètre <= 165 mm					
84471100	Métiers à bonneterie circulaires, avec cylindre d'un diamètre <= 165 mm	7	2,5	7	2,5	
844712	Métiers à bonneterie circulaires, avec cylindre d'un diamètre > 165 mm					
84471200	Métiers à bonneterie circulaires, avec cylindre d'un diamètre > 165 mm	7	2,5	7	2,5	
844720	Métiers à bonneterie rectilignes; machines de couture-tricotage					
84472020	Métiers-chaîne, y.c. les métiers Raschel, et machines de couture-tricotage	7	2,5	7	2,5	
84472080	Métiers à bonneterie rectilignes (à l'excl. des métiers-chaîne, y.c. les métiers Raschel)	7	2,5	7	2,5	
844790	Machines et métiers à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter (sauf couso-brodeurs)					
84479000	Machines et métiers à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter (sauf couso-brodeurs)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8448	Machines et appareils auxiliaires pour machines des n° 8444, 8445, 8446 ou 8447 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes, p.ex.); parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n° 8444, 8445, 8446, 8447 ou 8448 (broches, ailettes, garnitures de cardes, peignes, barrettes, filières, navettes, lisses et cadres de lisses, aiguilles, platines, crochets, p.ex.)					
844811	Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation					
84481100	Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation	7	2,5	7	2,5	
844819	Machines et appareils auxiliaires pour machines des n° 8444, 8445, 8446 ou 8447 (sauf ratières [mécaniques d'armes] et mécaniques Jacquard, réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons, machines à lacer les cartons après perforation)					
84481900	Machines et appareils auxiliaires pour machines des n° 8444, 8445, 8446 ou 8447 (sauf ratières [mécaniques d'armes] et mécaniques Jacquard, réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons, machines à lacer les cartons après perforation)	7	2,5	7	2,5	
844820	Parties et accessoires des machines pour le filage [extrusion], l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles ou de leurs machines et appareils auxiliaires, n.d.a.					
84482000	Parties et accessoires des machines pour le filage [extrusion], l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles ou de leurs machines et appareils auxiliaires, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
844831	Garnitures de cardes de machines pour la préparation des matières textiles					
84483100	Garnitures de cardes de machines pour la préparation des matières textiles	7	2,5	7	2,5	
844832	Parties et accessoires de machines pour la préparation des matières textiles, n.d.a. (autres que les garnitures de cardes)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922|annexe2-15-1473-1-

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84483200	Parties et accessoires de machines pour la préparation des matières textiles, n.d.a. (autres que les garnitures de cardes)	7	2,5	7	2,5	
844833	Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs des machines du n° 8445					
84483300	Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs des machines du n° 8445	7	2,5	7	2,5	
844839	Parties et accessoires des machines du n° 8445, n.d.a.					
84483900	Parties et accessoires des machines du n° 8445, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
844842	Peignes, lisses et cadres de lisses pour métiers à tisser					
84484200	Peignes, lisses et cadres de lisses pour métiers à tisser	7	2,5	7	2,5	
844849	Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines et appareils auxiliaires, n.d.a.					
84484900	Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines et appareils auxiliaires, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
844851	Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles, pour machines du n° 8447					
84485110	Platines servant à la formation des mailles, pour machines du n° 8447	7	2,5	7	2,5	
84485190	Aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles, pour machines du n° 8447 (sauf platines)	7	2,5	7	2,5	
844859	Parties et accessoires des métiers, machines et appareils du n° 8447, n.d.a.					
84485900	Parties et accessoires des métiers, machines et appareils du n° 8447, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8449	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des nontissés, en pièce ou en forme, y.c. les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie; leurs parties (à l'excl. des machines pour la préparation des fibres de feutre et des calandres)					
844900	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des nontissés, en pièce ou en forme, y.c. les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie; leurs parties (à l'excl. des machines pour la préparation des fibres de feutre et des calandres)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84490000	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des nontissés, en pièce ou en forme, y.c. les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie; leurs parties (à l'excl. des machines pour la préparation des fibres de feutre et des calandres)	7	2,5	7	2,5	
8450	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage, et leurs parties					
845011	Machines à laver le linge entièrement automatiques, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec <= 6 kg					
84501111	Machines à laver le linge entièrement automatiques, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec <= 6 kg, à chargement frontal	7	2,5	7	2,5	
84501119	Machines à laver le linge entièrement automatiques, d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec <= 6 kg, à chargement par le haut	7	2,5	7	2,5	
84501190	Machines à laver le linge entièrement automatiques, d'une capacité unitaire en poids de linge sec > 6 kg mais <= 10 kg	7	2,5	7	2,5	
845012	Machines à laver le linge, avec essoreuse centrifuge incorporée (à l'excl. des machines entièrement automatiques)					
84501200	Machines à laver le linge, avec essoreuse centrifuge incorporée (à l'excl. des machines entièrement automatiques)	7	2,5	7	2,5	
845019	Machines à laver le linge d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec <= 6 kg (à l'excl. des machines entièrement automatiques et des machines à laver le linge avec essoreuse centrifuge incorporée)					
84501900	Machines à laver le linge d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec <= 6 kg (à l'excl. des machines entièrement automatiques et des machines à laver le linge avec essoreuse centrifuge incorporée)	7	2,5	7	2,5	
845020	Machines à laver le linge, d'une capacité unitaire en poids de linge sec > 10 kg					
84502000	Machines à laver le linge, d'une capacité unitaire en poids de linge sec > 10 kg	7	2,5	7	2,5	
845090	Parties de machines à laver le linge, n.d.a.					
84509000	Parties de machines à laver le linge, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8451	Machines et appareils (sauf machines du n° 8450) pour lavage, nettoyage, essorage, séchage, repassage, pressage (y.c. presses à fixer), blanchiment, teinture, apprêt, finissage, enduction ou imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour revêtement des tissus ou autres supports pour fabrication des couvre-parquets tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus, et leurs parties					
845110	Machines pour le nettoyage à sec de matières textiles					
84511000	Machines pour le nettoyage à sec de matières textiles	7	2,5	7	2,5	
845121	Machines à sécher, d'une capacité unitaire en poids de linge sec <= 10 kg (à l'excl. des essoreuses centrifuges)					
84512100	Machines à sécher, d'une capacité unitaire en poids de linge sec <= 10 kg (à l'excl. des essoreuses centrifuges)	7	2,5	7	2,5	
845129	Machines et appareils à sécher les fils, les tissus ou autres ouvrages en matières textiles (à l'excl. des machines à sécher d'une capacité unitaire en poids de linge sec <= 10 kg et sauf essoreuses centrifuges)					
84512900	Machines et appareils à sécher les fils, les tissus ou autres ouvrages en matières textiles (à l'excl. des machines à sécher d'une capacité unitaire en poids de linge sec <= 10 kg et sauf essoreuses centrifuges)	7	2,5	7	2,5	
845130	Machines et presses à repasser, y.c. les presses à fixer (à l'excl. des calandres à catir ou à repasser)					
84513000	Machines et presses à repasser, y.c. les presses à fixer (à l'excl. des calandres à catir ou à repasser)	7	2,5	7	2,5	
845140	Machines et appareils pour le lavage, le blanchiment ou la teinture de fils, tissus ou autres ouvrages en matières textiles (sauf machines à laver le linge)					
84514000	Machines et appareils pour le lavage, le blanchiment ou la teinture de fils, tissus ou autres ouvrages en matières textiles (sauf machines à laver le linge)	7	2,5	7	2,5	
845150	Machines et appareils à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus					

Accusé de réception en préfecture
072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84515000	Machines et appareils à enruler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	7	2,5	7	2,5	
845180	Machines et appareils pour l'apprêt et le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou autres ouvrages en matières textiles, et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum					
84518010	Machines pour le revêtement des tissus et autres supports, en vue de la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum (sauf calandres et presses polyvalentes)	7	2,5	7	2,5	
84518030	Machines pour l'apprêt ou le finissage des fils et des tissus (à l'excl. des calandres, des presses d'emploi général ainsi que des machines pour l'apprêt et le finissage du feutre)	7	2,5	7	2,5	
84518080	Machines et appareils pour l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles (à l'excl. des calandres et des presses d'emploi général)	7	2,5	7	2,5	
845190	Parties de machines et appareils pour le lavage, nettoyage, essorage, séchage, repassage, pressage, blanchiment, teinture, apprêt, finissage, enduction ou imprégnation de fils, tissus ou autres ouvrages en matières textiles, ou pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets, ou pour enruler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus, n.d.a.					
84519000	Parties de machines et appareils pour le lavage, nettoyage, essorage, séchage, repassage, pressage, blanchiment, teinture, apprêt, finissage, enduction ou imprégnation de fils, tissus ou autres ouvrages en matières textiles, ou pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets, ou pour enruler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8452	Machines à coudre (autres que les machines à coudre les feuillets du n° 8440); meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre; leurs parties					
845210	Machines à coudre de type ménager					
84521011	Machines à coudre de type ménager, piquant uniquement le point de navette, tête d'un poids <= 16 kg sans moteur ou <= 17 kg avec moteur, d'une valeur unitaire (bâtis, tables ou meubles non compris) > 65 ₣	7	2,5	7	2,5	
84521019	Machines à coudre de type ménager, piquant uniquement le point de navette, tête d'un poids <= 16 kg sans moteur ou <= 17 kg avec moteur, d'une valeur unitaire (bâtis, tables ou meubles non compris) <= 65 ₣ ; têtes de ces machines pesant <= 16 kg sans moteur ou <= 17 kg avec moteur	7	2,5	7	2,5	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 971-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84521090	Machines à coudre et têtes, de type ménager (sauf machines piquant uniquement le point de navette, tête d'un poids <= 16 kg sans moteur ou <= 17 kg avec moteur, et sauf têtes pour ces machines pesant <= 16 kg sans moteur ou <= 17 kg avec moteur)	7	2,5	7	2,5	
845221	Unités automatiques de machines à coudre, de type industriel					
84522100	Unités automatiques de machines à coudre, de type industriel	7	2,5	7	2,5	
845229	Machines à coudre de type industriel (sauf unités automatiques)					
84522900	Machines à coudre de type industriel (sauf unités automatiques)	7	2,5	7	2,5	
845230	Aiguilles pour machines à coudre					
84523000	Aiguilles pour machines à coudre	7	2,5	7	2,5	
845290	Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties; autres parties de machines à coudre					
84529000	Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties; autres parties de machines à coudre	7	2,5	7	2,5	
8453	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation des chaussures ou autres ouvrages en cuir ou en peau, et leurs parties (à l'excl. des séchoirs, pistolets aérographes, machines à ébourrer les porcs, machines à coudre et presses polyvalentes)					
845310	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux (à l'excl. des séchoirs, des pistolets aérographes, des machines à ébourrer les porcs et des presses polyvalentes)					
84531000	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux (à l'excl. des séchoirs, des pistolets aérographes, des machines à ébourrer les porcs et des presses polyvalentes)	7	2,5	7	2,5	
845320	Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures en cuir ou en peau (autres que les machines à coudre)					
84532000	Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures en cuir ou en peau (autres que les machines à coudre)	7	2,5	7	2,5	
845380	Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des ouvrages en cuir ou en peau (autres que les chaussures et autres que les machines à coudre)					
84538000	Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des ouvrages en cuir ou en peau (autres que les chaussures et autres que les machines à coudre)	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-	DE Date de télétransmission : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
845390	Parties de machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation de chaussures ou d'autres ouvrages en cuir ou en peau, n.d.a.					
84539000	Parties de machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation de chaussures ou d'autres ouvrages en cuir ou en peau, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8454	Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour métallurgie, acierie ou fonderie, et leurs parties (à l'excl. des presses pour poudre de métal)					
845410	Convertisseurs pour métallurgie, acierie ou fonderie					
84541000	Convertisseurs pour métallurgie, acierie ou fonderie	7	2,5	7	2,5	
845420	Poches de coulée, lingotières et machines à couler [mouler] pour la métallurgie, l'aciérie ou la fonderie					
84542000	Poches de coulée, lingotières et machines à couler [mouler] pour la métallurgie, l'aciérie ou la fonderie	7	2,5	7	2,5	
845430	Machines à couler (mouler) sous pression pour métallurgie, acierie ou fonderie					
84543010	Machines à couler (mouler) sous pression, pour métallurgie, acierie ou fonderie	7	2,5	7	2,5	
84543090	Machines à couler (mouler), pour métallurgie, acierie ou fonderie (autres que sous pression)	7	2,5	7	2,5	
845490	Parties de convertisseurs, poches de coulée, lingotière et machines simil. à couler (mouler) pour métallurgie, acierie ou fonderie, n.d.a.					
84549000	Parties de convertisseurs, poches de coulée, lingotière et machines simil. à couler (mouler) pour métallurgie, acierie ou fonderie, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8455	Laminoirs à métaux et leurs cylindres, et parties des laminoirs à métaux					
845510	Laminoirs à métaux, à tubes en métal					
84551000	Laminoirs à métaux, à tubes en métal	7	2,5	7	2,5	
845521	Laminoirs à métaux à chaud et laminoirs à métaux combinés à chaud et à froid (autres qu'à tubes)					
84552100	Laminoirs à métaux à chaud et laminoirs à métaux combinés à chaud et à froid (autres qu'à tubes)	7	2,5	7	2,5	
845522	Laminoirs à métaux à froid (autres qu'à tubes)					
84552200	Laminoirs à métaux à froid (autres qu'à tubes)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
845530	Cylindres de laminoirs à métaux					
84553010	Cylindres de laminoirs à métaux, en fonte	7	2,5	7	2,5	
84553031	Cylindres de laminoirs à métaux, de travail à chaud; cylindres de laminoirs à métaux, d'appui, de travail à chaud et à froid, en acier forgé	7	2,5	7	2,5	
84553039	Cylindres de laminoirs à métaux, de travail à froid, en acier forgé	7	2,5	7	2,5	
84553090	Cylindres de laminoirs à métaux, en acier coulé ou moulé	7	2,5	7	2,5	
845590	Parties de laminoirs à métaux, n.d.a.					
84559000	Parties de laminoirs à métaux, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8456	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons, par ultrasons, par électro-érosion, par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma; machines à découper par jet d'eau (à l'excl. des appareils de nettoyage opérant par ultrasons, appareils à braser ou à souder, même lorsqu'ils sont utilisés pour couper et appareils pour essais de matières)					
845610	Machines-outils opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons (à l'excl. des appareils de brasage et de soudage, même lorsqu'ils sont utilisés pour couper, des appareils pour essais de matières ainsi que des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)					
84561000	Machines-outils opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons (à l'excl. des appareils de brasage et de soudage, même lorsqu'ils sont utilisés pour couper, des appareils pour essais de matières ainsi que des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	7	2,5	7	2,5	
845620	Machines-outils opérant par ultrasons (sauf machines de nettoyage à ultrasons et sauf appareils pour essais de matières)					
84562000	Machines-outils opérant par ultrasons (sauf machines de nettoyage à ultrasons et sauf appareils pour essais de matières)	7	2,5	7	2,5	
845630	Machines-outils opérant par électro-érosion					
84563011	Machines-outils opérant par électro-érosion par fil, à commande numérique	7	2,5	7	2,5	
84563019	Machines-outils opérant par électro-érosion, à commande numérique (à l'excl. des machines opérant par électro-érosion par fil)	7	2,5	7	2,5	Acquisé le 07/09/2011 en préfecture 072 239720011 20150022 annexe2 15 1473 1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84563090	Machines-outils opérant par électro-érosion (à l'excl. des machines à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
845690	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma ; machines à découper par jet d'eau (à l'excl. des appareils à braser et à souder, même lorsqu'ils sont utilisés pour couper et appareils pour essais de matières)					
84569020	Machines à découper par jet d'eau	7	2,5	7	2,5	
84569080	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma (à l'excl. des appareils à braser et à souder, des appareils pour essais de matières ainsi que des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	7	2,5	7	2,5	
8457	Centres d'usinage, machines à poste fixe et machines à stations multiples, pour le travail des métaux					
845710	Centres d'usinage pour le travail des métaux					
84571010	Centres d'usinage pour le travail des métaux, horizontaux	7	2,5	7	2,5	
84571090	Centres d'usinage pour le travail des métaux (à l'excl. des centres d'usinage horizontaux)	7	2,5	7	2,5	
845720	Machines à poste fixe pour le travail des métaux					
84572000	Machines à poste fixe pour le travail des métaux	7	2,5	7	2,5	
845730	Machines à stations multiples pour le travail des métaux					
84573010	Machines à stations multiples, pour le travail des métaux, à commande numérique	7	2,5	7	2,5	
84573090	Machines à stations multiples, pour le travail des métaux (à l'excl. des machines à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
8458	Tours, y.c. les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal					
845811	Tours horizontaux, y.c. les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique					
84581120	Centres de tournage, horizontaux, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique	7	2,5	7	2,5	
84581141	Tours horizontaux automatiques, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique, monobroche	7	2,5	7	2,5	
84581149	Tours horizontaux automatiques, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique, multibroches	7	2,5	7	2,5	
84581180	Tours horizontaux, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique (à l'excl. des centres de tournage et des tours automatiques)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
845819	Tours horizontaux, y.c. les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal (autres qu'à commande numérique)					
84581900	Tours horizontaux, y.c. les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal (autres qu'à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
845891	Tours, y.c. les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique (à l'excl. des tours horizontaux)					
84589120	Centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique (à l'excl. des centres de tournage horizontaux)	7	2,5	7	2,5	
84589180	Tours travaillant par enlèvement de métal, à commande numérique (à l'excl. des tours horizontaux et des centres de tournage)	7	2,5	7	2,5	
845899	Tours, y.c. les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal (à l'excl. des tours horizontaux et des tours à commande numérique)					
84589900	Tours, y.c. les centres de tournage, travaillant par enlèvement de métal (à l'excl. des tours horizontaux et des tours à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
8459	Machines-outils, y.c. les unités d'usinage à glissières, à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière (autres que les tours et les centres de tournage travaillant par enlèvement de métal du n° 8458, les machines à tailler les engrenages du n° 8461 et sauf les machines-outils pour emploi à la main)					
845910	Unités d'usinage à glissières, à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière					
84591000	Unités d'usinage à glissières, à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière	7	2,5	7	2,5	
845921	Machines à percer, pour le travail des métaux, à commande numérique (à l'excl. des unités d'usinage à glissières)					
84592100	Machines à percer, pour le travail des métaux, à commande numérique (à l'excl. des unités d'usinage à glissières)	7	2,5	7	2,5	
845929	Machines à percer, pour le travail des métaux (à l'excl. des machines à commande numérique, des unités d'usinage à glissières et des machines mues à la main)					
84592900	Machines à percer, pour le travail des métaux (à l'excl. des machines à commande numérique, des unités d'usinage à glissières et des machines mues à la main)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
845931	Aléseuses-fraiseuses combinées pour métaux, opérant par enlèvement de matières, à commande numérique (sauf unités d'usinage à glissières)					
84593100	Aléseuses-fraiseuses combinées pour métaux, opérant par enlèvement de matières, à commande numérique (sauf unités d'usinage à glissières)	7	2,5	7	2,5	
845939	Aléseuses-fraiseuses combinées pour métaux, opérant par enlèvement de matières (autres qu'à commande numérique et sauf unités d'usinage à glissières)					
84593900	Aléseuses-fraiseuses combinées pour métaux, opérant par enlèvement de matières (autres qu'à commande numérique et sauf unités d'usinage à glissières)	7	2,5	7	2,5	
845940	Machines à aléser les métaux par enlèvement de matières (sauf unités d'usinage à glissières et aléseuses-fraiseuses combinées)					
84594010	Machines à aléser les métaux par enlèvement de matières, à commande numérique (sauf unités d'usinage à glissières et aléseuses-fraiseuses combinées)	7	2,5	7	2,5	
84594090	Machines à aléser les métaux par enlèvement de matières (autres qu'à commande numérique et sauf unités d'usinage à glissières et aléseuses-fraiseuses combinées)	7	2,5	7	2,5	
845951	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à console, à commande numérique					
84595100	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à console, à commande numérique	7	2,5	7	2,5	
845959	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à console (autres qu'à commande numérique)					
84595900	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à console (autres qu'à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
845961	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à commande numérique (sauf unités d'usinage à glissières, aléseuses-fraiseuses combinées, machines à fraiser à console et sauf machines à tailler les engrenages)					
84596110	Machines à fraiser les outils en métal, par enlèvement de matières, à commande numérique	7	2,5	7	2,5	
84596190	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières, à commande numérique (à l'excl. des unités d'usinage à glissières, des aléseuses-fraiseuses combinées, des machines à fraiser à console, des machines à fraiser les outils en métal et des machines à tailler les engrenages)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
845969	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières (autres qu'à commande numérique et sauf unités d'usinage à glissières, alésouses-fraiseuses combinées, machines à fraiser à console et machines à tailler les engrenages)					
84596910	Machines à fraiser les outils en métal, par enlèvement de matières (autres qu'à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
84596990	Machines à fraiser les métaux par enlèvement de matières (sauf à commande numérique et autres qu'unités d'usinage à glissières alésouses-fraiseuses combinées, machines à fraiser à console et machines à tailler les engrenages)	7	2,5	7	2,5	
845970	Machines à fileter ou à tarauder les métaux par enlèvement de matières (sauf unités d'usinage à glissières)					
84597000	Machines à fileter ou à tarauder les métaux par enlèvement de matières (sauf unités d'usinage à glissières)	7	2,5	7	2,5	
8460	Machines à ébarber, affûter, meuler, rectifier, roder, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, travaillant des métaux, des carbures métalliques ou des cermets à l'aide de meules, d'abrasifs ou de produits de polissage (autres que les machines à tailler ou à finir les engrenages du n° 8461 et sauf machines pour emploi à la main)					
846011	Machines à rectifier les surfaces planes dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique, pour le travail des métaux					
84601100	Machines à rectifier les surfaces planes dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique, pour le travail des métaux	7	2,5	7	2,5	
846019	Machines à rectifier les surfaces planes dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)					
84601900	Machines à rectifier les surfaces planes dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
846021	Machines à rectifier, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique, pour le travail des métaux (autres que machines à rectifier les surfaces planes et sauf machines à finir les engrenages)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-annex2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84602111	Machines à rectifier de révolution intérieure, pour surfaces cylindriques, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique (à l'excl. des machines à finir les engrenages)	7	2,5	7	2,5	
84602115	Machines à rectifier sans centre, pour surfaces cylindriques, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique (à l'excl. des machines à finir les engrenages)	7	2,5	7	2,5	
84602119	Machines à rectifier, pour surfaces cylindriques, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique (à l'excl. des machines à rectifier de révolution intérieure, des machines à rectifier sans centre et des machines à finir les engrenages)	7	2,5	7	2,5	
84602190	Machines à rectifier, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique, pour le travail des métaux (autres que pour surfaces planes ou cylindriques et sauf machines à finir les engrenages)	7	2,5	7	2,5	
846029	Machines à rectifier, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique, autres que les surfaces planes et sauf machines à finir les engrenages)					
84602910	Machines à rectifier, pour surfaces cylindriques, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près (à l'excl. des machines à commande numérique et des machines à finir les engrenages)	7	2,5	7	2,5	
84602990	Machines à rectifier pour le travail des métaux, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près (autres qu'à commande numérique, autres que pour surfaces planes ou cylindriques et sauf machines à finir les engrenages)	7	2,5	7	2,5	
846031	Machines à affûter, pour le travail des métaux, à commande numérique					
84603100	Machines à affûter, pour le travail des métaux, à commande numérique	7	2,5	7	2,5	
846039	Machines à affûter, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)					
84603900	Machines à affûter, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
846040	Machines à glacer ou à roder, pour le travail des métaux (sauf machines à finir les engrenages)					
84604010	Machines à glacer ou à roder, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, à commande numérique (à l'excl. des machines à finir les engrenages)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84604090	Machines à glacer ou à roder, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets (à l'excl. des machines à commande numérique et des machines à finir les engrenages)	7	2,5	7	2,5	
846090	Machines à ébarber, meuler, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, pour le travail des métaux (autres que les machines à rectifier dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, autres qu'à commande numérique, autres qu' à affûter, à glacer ou à roder					
84609010	Machines à ébarber, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, pour le travail des métaux, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près (autres que les machines à finir les engrenages)	7	2,5	7	2,5	
84609090	Machines à ébarber, meuler, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, pour le travail des métaux (autres que les machines à rectifier et à polir dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près et sauf les machines à finir les engrenages et les machines pour emploi à la main)	7	2,5	7	2,5	
8461	Machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser, brocher, tailler les engrenages, finir les engrenages, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal, de carbures métalliques frittés ou de cermets, n.d.a.					
846120	Étaux-limeurs et machines à mortaiser, pour le travail des métaux					
84612000	Étaux-limeurs et machines à mortaiser, pour le travail des métaux	7	2,5	7	2,5	
846130	Machines à brocher, pour le travail des métaux					
84613010	Machines à brocher, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, à commande numérique	7	2,5	7	2,5	
84613090	Machines à brocher, pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets (à l'excl. des machines à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
846140	Machines à tailler ou à finir les engrenages, pour le travail des métaux (à l'excl. des machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)					
84614011	Machines à tailler les engrenages cylindriques, pour le travail des métaux, à commande numérique (à l'excl. des machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)	7	2,5	7	2,5	
84614019	Machines à tailler les engrenages cylindriques, pour le travail des métaux et autres qu'à commande numérique (à l'excl. des machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84614031	Machines à tailler les engrenages autres que cylindriques, pour le travail des métaux, à commande numérique (à l'excl. des machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)	7	2,5	7	2,5	
84614039	Machines à tailler les engrenages autres que cylindriques, pour le travail des métaux, autres qu'à commande numérique (à l'excl. des machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser et machines à brocher)	7	2,5	7	2,5	
84614071	Machines à finir les engrenages, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, à commande numérique, pour le travail des métaux	7	2,5	7	2,5	
84614079	Machines à finir les engrenages, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
84614090	Machines à finir les engrenages, pour le travail des métaux (autres qu'à positionnement dans un des axes pouvant être réglé à au moins 0,01 mm près)	7	2,5	7	2,5	
846150	Machines à scier ou à tronçonner, pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main)					
84615011	Machines à scie circulaire, pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main)	7	2,5	7	2,5	
84615019	Machines à scier pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main et autres que les machines à scie circulaire)	7	2,5	7	2,5	
84615090	Machines à tronçonner, pour le travail des métaux (autres que l'outillage à main et autres que les machines à scier)	7	2,5	7	2,5	
846190	Machines à raboter et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal, n.d.a.					
84619000	Machines à raboter et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8462	Machines-outils (y.c. les presses), à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux; machines-outils (y.c. les presses), à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailleur, poinçonner ou gruger les métaux; presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques (à l'excl. des machines des n° 8456 à 8461)					
846210	Machines (y.c. les presses), à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets, pour le travail des métaux					
84621010	Machines (y.c. les presses), à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets, pour le travail des métaux, à commande numérique	7	2,5	7	2,5	
84621090	Machines (y.c. les presses), à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
846221	Machines (y.c. les presses), à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, à commande numérique, pour le travail des métaux					
84622110	Machines (y.c. les presses), à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, à commande numérique, pour le travail des produits plats en métal	7	2,5	7	2,5	
84622180	Machines (y.c. les presses), à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, à commande numérique, pour le travail des métaux (à l'excl. des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	7	2,5	7	2,5	
846229	Machines (y.c. les presses), à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)					
84622910	Machines (y.c. les presses), à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, pour le travail des produits plats en métal (autres qu'à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
84622991	Machines (y.c. les presses), à rouler, cintrer, plier, dresser, ou planer, pour le travail des métaux, hydrauliques (autres que pour le travail des produits plats, autres qu'à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
84622998	Machines (y.c. les presses), à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer, pour le travail des métaux (sauf hydrauliques ou à commande numérique et à l'excl. des machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	7	2,5	7	2,5	
846231	Machines (y.c. les presses), à cisailler, pour le travail des métaux, à commande numérique (à l'excl. des machines combinées à poinçonner et à cisailler)					
84623100	Machines (y.c. les presses), à cisailler, pour le travail des métaux, à commande numérique (à l'excl. des machines combinées à poinçonner et à cisailler)	7	2,5	7	2,5	
846239	Machines (y.c. les presses), à cisailler, pour le travail des métaux (autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailler et autres qu'à commande numérique)					
84623910	Machines (y.c. les presses), à cisailler, pour le travail des produits plats en métal (autres qu'à commande numérique et autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailler)	7	2,5	7	2,5	
84623991	Machines (y.c. les presses), à cisailler, pour le travail des métaux, hydrauliques (autres que pour le travail des produits plats, autres qu'à commande numérique et autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailler)	7	2,5	7	2,5	
84623999	Machines (y.c. les presses), à cisailler, pour le travail des métaux (autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailler, autres qu'hydrauliques, autres que pour le travail des produits plats et autres qu'à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
846241	Machines (y.c. les presses), à poinçonner ou à gruger, y.c. les machines combinées à poinçonner et à cisailler, à commande numérique, pour le travail des métaux					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84624110	Machines (y.c. les presses), à poinçonner ou à gruger, y.c. les machines combinées à poinçonner et à cisailler, à commande numérique, pour le travail des produits plats en métal	7	2,5	7	2,5	
84624190	Machines (y.c. les presses), à poinçonner ou à gruger, y.c. les machines combinées à poinçonner et à cisailler, à commande numérique, pour le travail des métaux (autres que pour le travail des produits plats)	7	2,5	7	2,5	
846249	Machines (y.c les presses), à poinçonner ou à gruger, y.c. les machines combinées à poinçonner et à cisailler, pour le travail des métaux (autres qu'à commande numérique)					
84624910	Machines (y.c. les presses), à poinçonner ou à gruger, y.c. les machines combinées à poinçonner et à cisailler, pour le travail des produits plats en métal (autres qu'à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
84624990	Machines (y.c. les presses), à poinçonner ou à gruger, y.c. les machines combinées à poinçonner et à cisailler, pour le travail des métaux (autres que pour le travail des produits plats et autres qu'à commande numérique)	7	2,5	7	2,5	
846291	Presses hydrauliques pour le travail des métaux ou des carbures métalliques (à l'excl. des presses à forger, à rouler, à cintrer, à dresser ou à planer)					
84629120	Presses hydrauliques, à commande numérique, pour le travail des métaux (à l'excl. des presses à forger, à rouler, à cintrer, à dresser ou à planer)	7	2,5	7	2,5	
84629180	Presses hydrauliques pour le travail des métaux (sauf à commande numérique et autres que presses à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer)	7	2,5	7	2,5	
846299	Presses autres qu'hydrauliques pour le travail des métaux (à l'excl. des presses à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer)					
84629920	Presses autres qu'hydrauliques, à commande numérique, pour le travail des métaux (à l'excl. des presses à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer)	7	2,5	7	2,5	
84629980	Presses autres qu'hydrauliques, pour le travail des métaux (sauf à commande numérique et autres que presses à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer)	7	2,5	7	2,5	
8463	Machines-outils pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, travaillant sans enlèvement de matière (à l'excl. des machines à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer, des machines à cisailler, des machines à poinçonner ou à gruger, ainsi que des presses pour emploi à la main)					
846310	Bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou simil. en métal					
84631010	Bancs à étirer les fils métalliques	7	2,5	7	2,5	
84631090	Bancs à étirer les barres, tubes, profilés ou simil. en métal (sauf fils)	7	2,5972-239720014-20150922	Accusé de réception en préfecture 1anne2-15-1473-1-		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
846320	Machines pour le travail des métaux, pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage					
84632000	Machines pour le travail des métaux, pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	7	2,5	7	2,5	
846330	Machines-outils pour le travail des métaux sous forme de fil sans enlèvement de matière (à l'excl. des machines à rouler les fils du n° 8461 et des machines pour emploi à la main)					
84633000	Machines-outils pour le travail des métaux sous forme de fil sans enlèvement de matière (à l'excl. des machines à rouler les fils du n° 8461 et des machines pour emploi à la main)	7	2,5	7	2,5	
846390	Machines-outils pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, sans enlèvement de matière (sauf machines à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer; machines à cisailleur, à poinçonner ou à gruger; presses; bancs à étirer; machines à exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage; machines à travailler le fil métallique; outillage à main)					
84639000	Machines-outils pour le travail des métaux, des carbures métalliques frittés ou des cermets, sans enlèvement de matière (sauf machines à forger, à rouler, à cintrer, dresser ou planer; machines à cisailleur, à poinçonner ou à gruger; presses; bancs à étirer; machines à exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage; machines à travailler le fil métallique; outillage à main)	7	2,5	7	2,5	
8464	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (à l'excl. des machines pour emploi à la main)					
846410	Machines à scier pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (à l'excl. des machines pour emploi à la main)					
84641000	Machines à scier pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (à l'excl. des machines pour emploi à la main)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
846420	Machines à meuler ou à polir pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (à l'excl. des machines pour emploi à la main)					
84642011	Machines à meuler ou à polir pour le travail des verres d'optique	7	2,5	7	2,5	
84642019	Machines à meuler ou à polir pour le travail du verre (sauf verres d'optique)	7	2,5	7	2,5	
84642080	Machines à meuler et à polir pour le travail de la pierre, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil. (à l'excl. des machines pour emploi à la main, pour le travail à froid du verre et les machines pour le travail des disques [wafers] à semi-conducteur)	7	2,5	7	2,5	
846490	Machines-outils pour le travail de la pierre, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (autres qu'à scier, à meuler ou à polir et autres que les machines pour emploi à la main et les machines pour					
84649000	Machines-outils pour le travail de la pierre, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales simil., ou pour le travail à froid du verre (autres qu'à scier, à meuler ou à polir et autres que les machines pour emploi à la main et les machines pour le travail des disques [wafers] à semi-conducteur)	7	2,5	7	2,5	
8465	Machines-outils (y.c. les machines à clouer, agrafer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures simil. (à l'excl. des machines pour emploi à la main)					
846510	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations, avec reprise manuelle de la pièce entre chaque opération					
84651010	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations, avec reprise manuelle de la pièce entre chaque opération	7	2,5	7	2,5	
84651090	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations, à reprise automatique de la pièce entre chaque opération	7	2,5	7	2,5	
846591	Machines à scier, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que pour emploi à la main)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84659110	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., à ruban (à l'excl. des outils pour emploi à la main)	7	2,5	7	2,5	
84659120	Scies circulaires pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des outils pour emploi à la main)	7	2,5	7	2,5	
84659190	Machines à scier pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (à l'excl. des outils pour emploi à la main, des machines à ruban et des scies circulaires)	7	2,5	7	2,5	
846592	Machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moulurer, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que les machines pour emploi à la main et les machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage sans changement d'outils entre les opérations du n° 846510)					
84659200	Machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moulurer, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que les machines pour emploi à la main et les machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage sans changement d'outils entre les opérations du n° 846510)	7	2,5	7	2,5	
846593	Machines à meuler, à poncer ou à polir, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que machines pour emploi à la main)					
84659300	Machines à meuler, à poncer ou à polir, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que machines pour emploi à la main)	7	2,5	7	2,5	
846594	Machines à cintrer ou à assembler, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que machines pour emploi à la main)					
84659400	Machines à cintrer ou à assembler, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que machines pour emploi à la main)	7	2,5	7	2,5	
846595	Machines à percer ou à mortaiser, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que machines pour emploi à la main et les machines pouvant effectuer différents types d'opération d'usinage sans changement d'outils entre les opérations, du n° 846510)					
84659500	Machines à percer ou à mortaiser, pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (autres que machines pour emploi à la main et les machines pouvant effectuer différents types d'opération d'usinage sans changement d'outils entre les opérations, du n° 846510)	7	2,5	7	2,5	
846596	Machines à fendre, à trancher ou à dérouler, pour le travail du bois					
84659600	Machines à fendre, à trancher ou à dérouler, pour le travail du bois	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
846599	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (sauf outillage à main, machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage sans changement d'outils entre les opérations; machines à scier, à dégauchir ou à raboter, à fraiser, à moulurer, à meuler, à poncer, à polir, à cintrer, à assembler, à percer, à mortaiser, à fendre, à trancher et à dérouler)r					
84659900	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc. (sauf outillage à main, machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage sans changement d'outils entre les opérations; machines à scier, à dégauchir ou à raboter, à fraiser, à moulurer, à meuler, à poncer, à polir, à cintrer, à assembler, à percer, à mortaiser, à fendre, à trancher et à dérouler)	7	2,5	7	2,5	
8466	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n° 8456 à 8465, y.c. les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils, n.d.a.; porte-outils pour outils ou outillage à main de tous types					
846610	Porte-outils pour machines-outils, y.c. l'outillage à main de tous types, et filières à déclenchement automatique					
84661020	Mandrins, pinces et douilles servant de porte-outils, pour machines-outils, y.c. pour l'outillage à main de tous types	7	2,5	7	2,5	
84661031	Porte-outils pour tours (sauf mandrins, pinces et douilles)	7	2,5	7	2,5	
84661038	Porte-outils, pour machines-outils, y.c. l'outillage à main de tous types (sauf pour tours, mandrins, pinces et douilles)	7	2,5	7	2,5	
84661080	Filières à déclenchement automatique pour machines-outils	7	2,5	7	2,5	
846620	Porte-pièces pour machines-outils					
84662020	Porte-pièces pour machines outils sous forme de montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard	7	2,5	7	2,5	
84662091	Porte-pièces pour tours (sauf montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard)	7	2,5	7	2,5	
84662098	Porte-pièces pour machines-outils (sauf pour tours et sauf montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
846630	Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils, n.d.a.					
84663000	Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
846691	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, etc., y.c. le travail à froid du verre, n.d.a.					
84669120	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, etc., y.c. le travail à froid du verre, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84669195	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, etc., y.c. le travail à froid du verre, n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	7	2,5	7	2,5	
846692	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., n.d.a.					
84669220	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84669280	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques dures, etc., n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	7	2,5	7	2,5	
846693	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du métal avec enlèvement de métal, n.d.a.					
84669330	Parties et accessoires pour machines à découper par jet d'eau, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84669370	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail des métaux avec enlèvement de matières, n.d.a. (à l'excl. des machines à découper par jet d'eau)	7	2,5	7	2,5	
846694	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du métal avec enlèvement de matière, n.d.a.					
84669400	Parties et accessoires pour machines-outils pour le travail du métal avec enlèvement de matière, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8467	Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur électrique ou non électrique incorporé, pour emploi à la main; leurs parties					
846711	Outils pneumatiques pour emploi à la main, rotatifs (même à percussion)					
84671110	Outils pneumatiques pour emploi à la main, rotatifs, pour le travail des métaux	7	2,5	7	2,5	
84671190	Outils pneumatiques pour emploi à la main, rotatifs (autres que pour le travail des métaux)	7	2,5	7	2,5	
846719	Outils pneumatiques, pour emploi à la main (à l'excl. des outils rotatifs)					

Accusé de réception en préfecture
072-239720011-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84671900	Outils pneumatiques, pour emploi à la main (à l'excl. des outils rotatifs)	7	2,5	7	2,5	
846721	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives					
84672110	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant sans source d'énergie extérieure	7	2,5	7	2,5	
84672191	Perceuses électropneumatiques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives	7	2,5	7	2,5	
84672199	Perceuses à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, y.c. les perforatrices rotatives, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (autres que machines électropneumatiques)	7	2,5	7	2,5	
846722	Scies et tronçonneuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main					
84672210	Tronçonneuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main	7	2,5	7	2,5	
84672230	Scies circulaires à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main	7	2,5	7	2,5	
84672290	Scies (autres que tronçonneuses ou circulaires) à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main	7	2,5	7	2,5	
846729	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main (autres que scies et perceuses)					
84672920	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant sans source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et perceuses)	7	2,5	7	2,5	
84672951	Meuleuses d'angle, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	7	2,5	7	2,5	
84672953	Ponceuses à bandes, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	7	2,5	7	2,5	
84672959	Meuleuses et ponceuses (autres que d'angle et qu'à bandes), à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	7	2,5	7	2,5	
84672970	Rabots, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	7	2,5	7	2,5	
84672980	Cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses, à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure	7	2,5	7	2,5	
84672985	Outils électromécaniques à moteur électrique incorporé, pour emploi à la main, fonctionnant avec source d'énergie extérieure (à l'excl. des scies et tronçonneuses, perceuses, meuleuses et ponceuses, rabots, cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses)	7	2,5	7	2,5	
846781	Tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur non électrique incorporé					
84678100	Tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur non électrique incorporé	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
846789	Outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur non électrique incorporé (sauf tronçonneuses à chaîne et outils pneumatiques)					
84678900	Outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur non électrique incorporé (sauf tronçonneuses à chaîne et outils pneumatiques)	7	2,5	7	2,5	
846791	Parties de tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.					
84679100	Parties de tronçonneuses à chaîne pour emploi à la main, à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
846792	Parties d'outils pneumatiques pour emploi à la main, n.d.a.					
84679200	Parties d'outils pneumatiques pour emploi à la main, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
846799	Parties d'outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.					
84679900	Parties d'outils pour emploi à la main, hydrauliques ou à moteur électrique ou non électrique incorporé, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8468	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, mais autres que ceux du n° 8515; machines et appareils aux gaz pour la trempe superficielle, et leurs parties					
846810	Chalumeaux guidés à la main pour le brasage ou le soudage aux gaz					
84681000	Chalumeaux guidés à la main pour le brasage ou le soudage aux gaz	7	2,5	7	2,5	
846820	Machines et appareils aux gaz, pour le brasage ou le soudage ou pour la trempe superficielle (sauf chalumeaux guidés à la main)					
84682000	Machines et appareils aux gaz, pour le brasage ou le soudage ou pour la trempe superficielle (sauf chalumeaux guidés à la main)	7	2,5	7	2,5	
846880	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (autres qu'aux gaz et à l'excl. des machines ou appareils pour le brasage ou le soudage électriques du n° 8515)					
84688000	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (autres qu'aux gaz et à l'excl. des machines ou appareils pour le brasage ou le soudage électriques du n° 8515)	7	2,5	7	2,5	
846890	Parties de machines et appareils pour le brasage, le soudage, la trempe artificielle non électriques, n.d.a.					
84689000	Parties de machines et appareils pour le brasage, le soudage, la trempe artificielle non électriques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Acquisé le 07/09/2014 à 20150922 à la préfecture
072 239720011 20150922 annexe2 15 1473 1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8469	Machines à écrire et machines pour le traitement des textes (à l'excl. des machines automatiques de traitement de l'information et de leurs unités du n° 8443, ainsi que des imprimantes au laser, des imprimantes thermiques et des imprimantes électrosensibles)					
846900	Machines à écrire et machines pour le traitement des textes (à l'excl. des machines automatiques de traitement de l'information et de leurs unités du n° 8443, ainsi que des imprimantes au laser, des imprimantes thermiques et des imprimantes électrosensibles)					
84690010	Machines pour le traitement des textes (à l'excl. des machines automatiques de traitement de l'information et de leurs unités du n° 8443, ainsi que des imprimantes au laser, des imprimantes thermiques et des imprimantes électrosensibles)	7	2,5	7	2,5	
84690091	Machines à écrire électriques (à l'excl. des unités pour machines automatiques de traitement de l'information du n° 8443, ainsi que des imprimantes au laser, thermiques ou électrosensibles)	7	2,5	7	2,5	
84690099	Machines à écrire non électriques	7	2,5	7	2,5	
8470	Machines à calculer et machines de poche [dimensions <= 170 mm x 100 mm x 45 mm] permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations, comportant une fonction de calcul; machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et machines simil., comportant un dispositif de calcul; caisses enregistreuses (à l'excl. des machines automatiques de traitement de l'information du n° 8471 et des distributeurs automatiques)					
847010	Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche [dimensions <= 170 mm x 100 mm x 45 mm] comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations					
84701000	Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche [dimensions <= 170 mm x 100 mm x 45 mm] comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
847021	Machines à calculer électroniques avec organe imprimant, raccordées au réseau (à l'excl. des machines automatiques de traitement de l'information du n° 8471)					
84702100	Machines à calculer électroniques avec organe imprimant, raccordées au réseau (à l'excl. des machines automatiques de traitement de l'information du n° 8471)	7	2,5	7	2,5	
847029	Machines à calculer électroniques sans organe imprimant, raccordées au réseau (à l'excl. des machines automatiques de traitement de l'information du n° 8471)					
84702900	Machines à calculer électroniques sans organe imprimant, raccordées au réseau (à l'excl. des machines automatiques de traitement de l'information du n° 8471)	7	2,5	7	2,5	
847030	Machines à calculer autres qu'électroniques					
84703000	Machines à calculer autres qu'électroniques	7	2,5	7	2,5	
847050	Caisses enregistreuses comportant un dispositif de calcul					
84705000	Caisses enregistreuses comportant un dispositif de calcul	7	2,5	7	2,5	
847090	Machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et simil., avec dispositif de calcul (à l'excl. des machines à calculer, des caisses enregistreuses et des distributeurs automatiques)					
84709000	Machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et simil., avec dispositif de calcul (à l'excl. des machines à calculer, des caisses enregistreuses et des distributeurs automatiques)	7	2,5	7	2,5	
8471	Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, n.d.a.					
847130	Machines automatiques de traitement de l'information, portatives, d'un poids <= 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran (à l'excl. des unités périphériques)					
84713000	Machines automatiques de traitement de l'information, portatives, d'un poids <= 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran (à l'excl. des unités périphériques)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
847141	Machines automatiques de traitement de l'information, comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie (sauf portatives d'un poids <= 10 kg et celles se présentant sous systèmes et à l'excl. des unités périphériques)					
84714100	Machines automatiques de traitement de l'information, comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie (sauf portatives d'un poids <= 10 kg et celles se présentant sous systèmes et à l'excl. des unités périphériques)	7	2,5	7	2,5	
847149	Machines automatiques de traitement de l'information se présentant sous forme de systèmes [comportant au moins une unité centrale de traitement, une unité d'entrée et une unité de sortie] (sauf portatives d'un poids <= 10 kg et à l'excl. des unités périphériques)					
84714900	Machines automatiques de traitement de l'information se présentant sous forme de systèmes [comportant au moins une unité centrale de traitement, une unité d'entrée et une unité de sortie] (sauf portatives d'un poids <= 10 kg et à l'excl. des unités périphériques)	7	2,5	7	2,5	
847150	Unités de traitement pour machines automatiques de traitement de l'information, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants: unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie (autres que celles des n° 847141 ou 847					
84715000	Unités de traitement pour machines automatiques de traitement de l'information, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants: unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie (autres que celles des n° 847141 ou 847149 et à l'excl. des unités périphériques)	7	2,5	7	2,5	
847160	Unités d'entrée ou de sortie pour machines automatiques de traitement de l'information, pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire					
84716060	Claviers pour machines automatiques de traitement de l'information, pouvant comporter des unités de mémoire sous la même enveloppe	7	2,5	7	2,5	
84716070	Unités d'entrée ou de sortie pour machines automatiques de traitement de l'information, pouvant comporter des unités de mémoire sous la même enveloppe (à l'excl. des claviers)	7	2,5	7	2,5	
847170	Unités de mémoire pour machines automatiques de traitement de l'information					
84717020	Unités de mémoire centrales pour machines automatiques de traitement de l'information	7	2,5	7	2,5	
84717030	Unités de mémoire à disques pour machines automatiques de traitement de l'information, optiques, y.c. magnéto-optiques (lecteurs de CD-ROM p.ex.) (sauf unités de mémoire centrales)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 971-239720014-20150922 annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84717050	Unités de mémoire à disques durs pour machines automatiques de traitement de l'information, ni optiques ni magnéto-optiques (sauf unités de mémoire centrales)	7	2,5	7	2,5	
84717070	Unités de mémoire à disques pour machines automatiques de traitement de l'information, ni optiques ni magnéto-optiques (sauf unités de mémoire centrales)	7	2,5	7	2,5	
84717080	Unités de mémoire à bandes pour machines automatiques de traitement de l'information (sauf unités de mémoire centrales)	7	2,5	7	2,5	
84717098	Unités de mémoire pour machines automatiques de traitement de l'information (sauf les unités de mémoire à disques ou à bandes et les unités de mémoire centrales)	7	2,5	7	2,5	
847180	Unités de machines automatiques de traitement de l'information (à l'excl. des unités de traitement, unités d'entrée ou de sortie et unités de mémoire)					
84718000	Unités de machines automatiques de traitement de l'information (à l'excl. des unités de traitement, unités d'entrée ou de sortie et unités de mémoire)	7	2,5	7	2,5	
847190	Lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, n.d.a.					
84719000	Lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8472	Machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer ou à agrafeur p.ex.), n.d.a.					
847210	Duplicateurs hectographiques ou à stencils (sauf imprimantes, photocopieuses et appareils à procédé thermique de reproduction)					
84721000	Duplicateurs hectographiques ou à stencils (sauf imprimantes, photocopieuses et appareils à procédé thermique de reproduction)	7	2,5	7	2,5	
847230	Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande de courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres					
84723000	Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande de courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	7	2,5	7	2,5	
847290	Machines et appareils de bureau, n.d.a.					Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84729010	Machines à trier, à compter et à encartoucher les pièces de monnaie	7	2,5	7	2,5	
84729030	Guichets de banque automatiques	7	2,5	7	2,5	
84729070	Machines et appareils de bureau, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8473	Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et simil.) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n° 8469 à 8472, n.d.a.					
847310	Parties et accessoires des machines à écrire ou machines pour le traitement de textes du n° 8469, n.d.a.					
84731011	Assemblages électroniques des machines pour le traitement des textes du n° 8469 00 10, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84731019	Assemblages électroniques des machines à écrire du n° 8469, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84731090	Parties et accessoires pour machines à écrire ou machines pour le traitement de textes du n° 8469, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques)	7	2,5	7	2,5	
847321	Parties et accessoires des machines à calculer électroniques des n° 847010, 847021 ou 847029, n.d.a.					
84732110	Assemblages électroniques pour machines à calculer électroniques des n° 847010, 847021 ou 847029, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84732190	Parties et accessoires pour machines à calculer électroniques des n° 847010, 847021 ou 847029, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques)	7	2,5	7	2,5	
847329	Parties et accessoires pour machines à calculer non électroniques, machines comptables, caisses enregistreuses ou pour autres machines à dispositif de calcul du n° 8470, n.d.a.					
84732910	Assemblages électroniques pour machines comptables, caisses enregistreuses ou pour autres machines à dispositif de calcul du n° 8470, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84732990	Parties et accessoires pour machines à calculer non électroniques, machines comptables, caisses enregistreuses ou autres machines à dispositif de calcul du n° 8470, n.d.a. (sauf assemblages électroniques)	7	2,5	7	2,5	
847330	Parties et accessoires pour machines automatiques de traitement de l'information ou pour autres machines du n° 8471, n.d.a.					
84733020	Assemblages électroniques pour machines automatiques de traitement de l'information ou pour autres machines du n° 8471, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84733080	Parties et accessoires pour machines automatiques de traitement de l'information ou pour autres machines du n° 8471, n.d.a. (sauf assemblages électroniques)	7	2,5	7	2,5	
847340	Parties et accessoires pour autres machines et appareils de bureau du n° 8472, n.d.a.					
						Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84734011	Assemblages électroniques des guichets de banque automatiques du n° 8472 90 30, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84734018	Assemblages électroniques des autres machines et appareils de bureau du n° 8472, n.d.a. (à l'excl. des guichets de banque automatiques)	7	2,5	7	2,5	
84734080	Parties et accessoires pour autres machines et appareils de bureau du n° 8472, n.d.a. (sauf assemblages électroniques)	7	2,5	7	2,5	
847350	Parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n° 8469 à 8472, n.d.a.					
84735020	Assemblages électroniques qui peuvent être utilisés indifféremment avec deux ou plusieurs machines à écrire, appareils de traitement de textes, machines à calculer ou autres machines, appareils ou dispositifs électroniques des n° 8469 à 8472, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84735080	Parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec deux ou plusieurs machines à écrire, appareils de traitement de textes, machines à calculer, machines automatiques de traitement de l'information ou autres machines, appareils ou dispositifs des n° 8469 à 8472, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques)	7	2,5	7	2,5	
8474	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y.c. les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable, et leurs parties					
847410	Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver les matières minérales solides (y.c. les poudres et les pâtes) (à l'excl. des centrifugeuses et des filtres-presses)					
84741000	Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver les matières minérales solides (y.c. les poudres et les pâtes) (à l'excl. des centrifugeuses et des filtres-presses)	7	2,5	7	2,5	
847420	Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser les matières minérales solides					
84742000	Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser les matières minérales solides	7	2,5	7	2,5	
847431	Bétonnières et appareils à gâcher le ciment (sauf montés sur wagons de chemins de fer ou sur châssis de véhicules automobiles)					
84743100	Bétonnières et appareils à gâcher le ciment (sauf montés sur wagons de chemins de fer ou sur châssis de véhicules automobiles)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
847432	Machines à mélanger les matières minérales au bitume					
84743200	Machines à mélanger les matières minérales au bitume	7	2,5	7	2,5	
847439	Machines et appareils à mélanger ou à malaxer les matières minérales solides (y.c. les poudres et les pâtes) (sauf bétonnières et appareils à gâcher le ciment, machines à mélanger les matières minérales au bitume et sauf calandres)					
84743900	Machines et appareils à mélanger ou à malaxer les matières minérales solides (y.c. les poudres et les pâtes) (sauf bétonnières et appareils à gâcher le ciment, machines à mélanger les matières minérales au bitume et sauf calandres)	7	2,5	7	2,5	
847480	Machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou pâte; machines à former les moules de fonderie en sable (sauf pour mouler ou couler le verre)					
84748010	Machines à agglomérer, former ou mouler les pâtes céramiques	7	2,5	7	2,5	
84748090	Machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou pâte et machines à former les moules de fonderie en sable (sauf pour les pâtes céramiques et pour mouler ou couler le verre)	7	2,5	7	2,5	
847490	Parties des machines et appareils pour le travail des matières minérales du n° 8474, n.d.a.					
84749010	Parties des machines et appareils visés au n° 8474, n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	7	2,5	7	2,5	
84749090	Parties des machines et appareils visés au n° 8474, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	7	2,5	7	2,5	
8475	Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre; machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre, et leurs parties (à l'excl. des fours et des appareils thermiques pour la production de verre trempé)					
847510	Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84751000	Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	7	2,5	7	2,5	
847521	Machines pour la fabrication à chaud des fibres optiques et de leurs ébauches					
84752100	Machines pour la fabrication à chaud des fibres optiques et de leurs ébauches	7	2,5	7	2,5	
847529	Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre (à l'excl. des machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches, ainsi que des fours et des appareils thermiques pour la production de verre trempé)					
84752900	Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre (à l'excl. des machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches, ainsi que des fours et des appareils thermiques pour la production de verre trempé)	7	2,5	7	2,5	
847590	Parties des machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre ou des machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre, n.d.a.					
84759000	Parties des machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre ou des machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8476	Machines automatiques de vente de produits (timbres-poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons p.ex.), y.c. les machines pour changer la monnaie, et leurs parties					
847621	Machines automatiques de vente de boissons, comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération					
84762100	Machines automatiques de vente de boissons, comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	7	2,5	7	2,5	
847629	Machines automatiques de vente de boissons, sans dispositif de chauffage ou de réfrigération					
84762900	Machines automatiques de vente de boissons, sans dispositif de chauffage ou de réfrigération	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
847681	Machines automatiques de vente de produits, comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération (sauf machines automatiques de vente de boissons)					
84768100	Machines automatiques de vente de produits, comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération (sauf machines automatiques de vente de boissons)	7	2,5	7	2,5	
847689	Machines automatiques de vente de produits, sans dispositif de chauffage ou de réfrigération et machines pour changer la monnaie (sauf machines automatiques de vente de boissons)					
84768900	Machines automatiques de vente de produits, sans dispositif de chauffage ou de réfrigération et machines pour changer la monnaie (sauf machines automatiques de vente de boissons)	7	2,5	7	2,5	
847690	Parties des machines automatiques de vente de produits, y.c. les machines automatiques pour changer la monnaie, n.d.a.					
84769000	Parties des machines automatiques de vente de produits, y.c. les machines automatiques pour changer la monnaie, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8477	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, n.d.a. dans le chapitre 84, et leurs parties					
847710	Machines à mouler par injection pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières					
84771000	Machines à mouler par injection pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	7	2,5	7	2,5	
847720	Extrudeuses pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières					
84772000	Extrudeuses pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	7	2,5	7	2,5	
847730	Machines à mouler par soufflage pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières					
84773000	Machines à mouler par soufflage pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	7	2,5	7	2,5	
847740	Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières					

Accusé de réception en préfecture
072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84774000	Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	7	2,5	7	2,5	
847751	Machines et appareils à mouler ou à rechaper les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air en caoutchouc ou en matières plastiques					
84775100	Machines et appareils à mouler ou à rechaper les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air en caoutchouc ou en matières plastiques	7	2,5	7	2,5	
847759	Machines et appareils à mouler ou à former pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières (à l'excl. des machines à mouler par injection, des extrudeuses, machines à mouler par soufflage, machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer; machines et appareils à mouler ou à rechaper les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air; presses diverses; machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)					
84775910	Presses pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières (sauf machines à mouler par injection, extrudeuses, machines à thermoformer et machines et appareils pour rechaper les pneumatiques)	7	2,5	7	2,5	
84775980	Machines et appareils à mouler ou à former, pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières (sauf machines à mouler par injection; extrudeuses; machines à mouler par soufflage; machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer; machines et appareils à mouler ou à rechaper les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air; presses diverses; machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	7	2,5	7	2,5	
847780	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières n.d.a. dans le chapitre 84					
84778011	Machines pour la transformation des résines réactives	7	2,5	7	2,5	
84778019	Machines pour la fabrication de produits spongieux ou alvéolaires (sauf pour la transformation des résines réactives)	7	2,5	7	2,5	
84778091	Machines à fragmenter pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques	7	2,5	7	2,5	
84778093	Mélangeurs, malaxeurs et agitateurs pour la préparation du caoutchouc ou des matières plastiques	7	2,5	7	2,5	
84778095	Machines de découpage et machines à refendre pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84778099	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, n.d.a. dans le chapitre 84	7	2,5	7	2,5	
847790	Parties des machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, n.d.a.					
84779010	Parties des machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières des n° 8477 10 00 à 8477 80 99, n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier (à l'excl. des parties de machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques)	7	2,5	7	2,5	
84779080	Parties des machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières des n° 8477 10 00 à 8477 80 99, n.d.a. (à l'excl. des parties de machines pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	7	2,5	7	2,5	
8478	Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, n.d.a. dans le chapitre 84, et leurs parties					
847810	Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac (sauf appareils de séchage et autres appareils de traitement à chaud et sauf centrifugeuses et filtres-presses)					
84781000	Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac (sauf appareils de séchage et autres appareils de traitement à chaud et sauf centrifugeuses et filtres-presses)	7	2,5	7	2,5	
847890	Parties des machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, n.d.a.					
84789000	Parties des machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8479	Machines et appareils, y.c. les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 84, et leurs parties					
847910	Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues, n.d.a.					
84791000	Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
847920	Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales (à l'excl. des centrifugeuses, des appareils pour la filtration et des appareils de chauffage)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84792000	Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales (à l'excl. des centrifugeuses, des appareils pour la filtration et des appareils de chauffage)	7	2,5	7	2,5	
847930	Presses pour la fabrication de panneaux de particules, de fibres de bois ou autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège (autres que les appareils de séchage, les pistolets aérographes et appareils simil.)					
84793010	Presses pour la fabrication de panneaux de particules, de fibres de bois ou autres matières ligneuses ou pour le traitement du bois ou du liège (autres que les machines-outils pour le travail du bois ou du liège du n° 8465)	7	2,5	7	2,5	
84793090	Machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège (autres que les appareils de séchage, pistolets aérographes et appareils simil., et sauf machines-outils et presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres)	7	2,5	7	2,5	
847940	Machines de corderie ou de câblerie (autres que les métiers à retordre des types utilisés dans la filature)					
84794000	Machines de corderie ou de câblerie (autres que les métiers à retordre des types utilisés dans la filature)	7	2,5	7	2,5	
847950	Robots industriels, n.d.a.					
84795000	Robots industriels, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
847960	Appareils mécaniques à évaporation pour le rafraîchissement de l'air, n.d.a.					
84796000	Appareils mécaniques à évaporation pour le rafraîchissement de l'air, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
847971	Passerelles d'embarquement pour passagers, des types utilisés dans les aéroports					
84797100	Passerelles d'embarquement pour passagers, des types utilisés dans les aéroports	7	2,5	7	2,5	
847979	Passerelles d'embarquement pour passagers (à l'excl. de celles des types utilisés dans les aéroports)					
84797900	Passerelles d'embarquement pour passagers (à l'excl. de celles des types utilisés dans les aéroports)	7	2,5	7	2,5	
847981	Machines et appareils pour le traitement des métaux, y.c. les bobineuses pour enroulements électriques, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels, des fours, appareils de séchage, pistolets aérographes et appareils simil., appareils de nettoyage à haute pression et autres machines de nettoyage opérant par pulvérisation, laminoirs, machines-outils et machines de corderie et de câblerie)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84798100	Machines et appareils pour le traitement des métaux, y.c. les bobineuses pour enroulements électriques, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels, des fours, appareils de séchage, pistolets aérographes et appareils simil., appareils de nettoyage à haute pression et autres machines de nettoyage opérant par pulvérisation, laminoirs, machines-outils et machines de corderie et de câblerie)	7	2,5	7	2,5	
847982	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels)					
84798200	Machines et appareils à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser, n.d.a. (à l'excl. des robots industriels)	7	2,5	7	2,5	
847989	Machines et appareils, y.c. les appareils mécaniques, n.d.a.					
84798930	Soutènement marchant hydraulique pour mines	7	2,5	7	2,5	
84798960	Appareillages dits 'de graissage centralisé'	7	2,5	7	2,5	
84798997	Machines et appareils, y.c. mécaniques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
847990	Parties de machines et appareils, y.c. les appareils mécaniques, n.d.a.					
84799020	Parties de machines et appareils, y.c. les appareils mécaniques, coulées ou moulées en fonte, fer ou acier, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84799080	Parties de machines et appareils, y.c. les appareils mécaniques, ayant une fonction propre, n.d.a. (autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	7	2,5	7	2,5	
8480	Châssis de fonderie; plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre, et sauf flans, matrices ou moules à fondre pour machines à fondre en ligne du n° 8442)					
848010	Châssis de fonderie					
84801000	Châssis de fonderie	7	2,5	7	2,5	
848020	Plaques de fond pour moules (à l'excl. des articles en graphite ou en autre carbone, en matières céramiques et en verre)					
84802000	Plaques de fond pour moules (à l'excl. des articles en graphite ou en autre carbone, en matières céramiques et en verre)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
848030	Modèles pour moules (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre)					
84803010	Modèles pour moules, en bois	7	2,5	7	2,5	
84803090	Modèles pour moules (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre et sauf en bois)	7	2,5	7	2,5	
848041	Moules pour les métaux ou les carbures métalliques, pour le moulage par injection ou par compression (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre)					
84804100	Moules pour les métaux ou les carbures métalliques, pour le moulage par injection ou par compression (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre)	7	2,5	7	2,5	
848049	Moules pour les métaux ou les carbures métalliques (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, qu'en produits céramiques ou en verre, sauf flans, matrices et moules à fondre pour machines à fondre en ligne du n° 8442, moules pour le moulage par injection ou par compression et autres que les lingotières)					
84804900	Moules pour les métaux ou les carbures métalliques (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, qu'en produits céramiques ou en verre, sauf flans, matrices et moules à fondre pour machines à fondre en ligne du n° 8442, moules pour le moulage par injection ou par compression et autres que les lingotières)	7	2,5	7	2,5	
848050	Moules pour le verre (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques)					
84805000	Moules pour le verre (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques)	7	2,5	7	2,5	
848060	Moules pour les matières minérales (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre)					
84806000	Moules pour les matières minérales (autres qu'en graphite ou autres formes de carbone, autres qu'en produits céramiques ou en verre)	7	2,5	7	2,5	
848071	Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques, pour le moulage par injection ou par compression					
84807100	Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques, pour le moulage par injection ou par compression	7	2,5	7	2,5	
848079	Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques (à l'excl. des articles pour le moulage par injection ou par compression)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84807900	Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques (à l'excl. des articles pour le moulage par injection ou par compression)	7	2,5	7	2,5	
8481	Articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil., y.c. les détendeurs et les vannes thermostatiques, et leurs parties					
848110	Détendeurs					
84811005	Détendeurs combinés avec filtres ou lubrificateurs	7	2,5	7	2,5	
84811019	Détendeurs en fonte ou en acier (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)	7	2,5	7	2,5	
84811099	Détendeurs en métaux non-ferreux (non combinés avec des filtres ou lubrificateurs)	7	2,5	7	2,5	
848120	Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques					
84812010	Valves pour transmissions oléohydrauliques	7	2,5	7	2,5	
84812090	Valves pour transmissions pneumatiques	7	2,5	7	2,5	
848130	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil.					
84813091	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil., en fonte ou acier	7	2,5	7	2,5	
84813099	Clapets et soupapes de retenue, pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (autres qu'en fonte ou acier)	7	2,5	7	2,5	
848140	Soupapes de trop-plein ou de sûreté					
84814010	Soupapes de trop-plein ou de sûreté en fonte ou en acier	7	2,5	7	2,5	
84814090	Soupapes de trop-plein ou de sûreté (autres qu'en fonte ou en acier)	7	2,5	7	2,5	
848180	Articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauteries, etc. (à l'excl. des détendeurs, valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, clapets et soupapes de retenue et sauf soupapes de trop-plein ou de sûreté)					
84818011	Mélangeurs et mitigeurs sanitaires	7	2,5	7	2,5	
84818019	Robinetterie sanitaire (sauf mélangeurs et mitigeurs)	7	2,5	7	2,5	
84818031	Robinets [vannes] thermostatiques pour radiateurs de chauffage central	7	2,5	7	2,5	
84818039	Robinetterie pour radiateurs de chauffage central (sauf robinets [vannes] thermostatiques)	7	2,5	7	2,5	
84818040	Valves pour pneumatiques et chambres à air	7	2,5	7	2,5	
84818051	Vannes de régulation de température (à l'excl. des robinets [vannes] thermostatiques pour radiateurs de chauffage central)	7	2,5	7	2,5	
84818059	Vannes de régulation (autres que vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmission oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84818061	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc., en fonte (sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)	7	2,5	7	2,5	
84818063	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc., en acier (sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)	7	2,5	7	2,5	
84818069	Robinets et vannes à passage direct, pour tuyauterie, etc. (autres qu'en fonte ou acier et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)	7	2,5	7	2,5	
84818071	Robinets à soupapes, en fonte (à l'excl. des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)	7	2,5	7	2,5	
84818073	Robinets à soupapes, en acier (à l'excl. des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes de radiateurs de chauffage central)	7	2,5	7	2,5	
84818079	Robinets à soupapes (autres qu'en fonte ou acier et à l'excl. des vannes de régulation de température, détendeurs, vannes de transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques soupapes et clapets de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, vannes de régulation et sauf robinetterie sanitaire et vannes pour radiateurs de chauffage central)	7	2,5	7	2,5	
84818081	Robinets à tournant sphérique, conique ou cylindrique (à l'excl. de la robinetterie sanitaire et des vannes pour radiateurs de chauffage central)	7	2,5	7	2,5	
84818085	Robinets à papillon pour tuyauterie, etc. (sauf clapets et soupapes de retenue)	7	2,5	7	2,5	
84818087	Robinets à membrane pour tuyauterie, etc.	7	2,5	7	2,5	
84818099	Articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants simil. (à l'excl. des détendeurs, valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques, clapets et soupapes de retenue, soupapes de trop-plein ou de sûreté, robinetterie sanitaire et pour radiateurs de chauffage central, valves pour pneumatiques et chambres à air, vannes de régulation, vannes robinets et vannes à passage direct, robinets, robinets à papillon et robinets à membrane)	7	2,5	7	2,5	
848190	Parties d'articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauterie, etc., n.d.a.					
84819000	Parties d'articles de robinetterie et organes simil. pour tuyauterie, etc., n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8482	Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles, et leurs parties (à l'excl. des billes en acier du n° 7326)					
848210	Roulements à billes					
84821010	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur <= 30 mm	7	2,5	7	2,5	
84821090	Roulements à billes, plus grand diamètre extérieur > 30 mm	7	2,5	7	2,5	
848220	Roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques					
84822000	Roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques	7	2,5	2,5	2,5	Accusé de réception en préfecture 2,5971-239720014-2015-09221Annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
848230	Roulements à rouleaux en forme de tonneau					
84823000	Roulements à rouleaux en forme de tonneau	7	2,5	7	2,5	
848240	Roulements à aiguilles					
84824000	Roulements à aiguilles	7	2,5	7	2,5	
848250	Roulements à rouleaux cylindriques					
84825000	Roulements à rouleaux cylindriques	7	2,5	7	2,5	
848280	Roulements à galets et autres roulements, y.c. les roulements combinés (à l'excl. des roulements à billes, roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques, roulements à rouleaux en forme de tonneau, roulements à aiguilles et roulements à rouleaux cylindriques)					
84828000	Roulements à galets et autres roulements, y.c. les roulements combinés (à l'excl. des roulements à billes, roulements à rouleaux coniques, y.c. les assemblages de cônes et rouleaux coniques, roulements à rouleaux en forme de tonneau, roulements à aiguilles et roulements à rouleaux cylindriques)	7	2,5	7	2,5	
848291	Billes, galets, rouleaux et aiguilles pour roulements (sauf billes en acier du n° 7326)					
84829110	Rouleaux coniques pour roulements	7	2,5	7	2,5	
84829190	Billes, galets, rouleaux, aiguilles pour roulements (autres que rouleaux coniques et billes en acier du n° 7326)	7	2,5	7	2,5	
848299	Parties de roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles (à l'excl. de leur organe de roulement), n.d.a.					
84829900	Parties de roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles (à l'excl. de leur organe de roulement), n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8483	Arbres de transmission (y.c. les arbres à cames et les vilebrequins), et manivelles, pour machines; paliers et coussinets, pour machines; engrenages et roues de friction, pour machines; broches filetées à billes ou à rouleaux, pour machines; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y.c. les convertisseurs de couple, pour machines; volants et poulies, y.c. poulies à moufles, pour machines; embrayages et organes d'accouplement, y.c. joints d'articulation, pour machines; leurs parties					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
848310	Arbres de transmission pour machines (y.c. les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles					
84831021	Manivelles et vilebrequins, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	7	2,5	7	2,5	
84831025	Manivelles et vilebrequins, en acier forgé	7	2,5	7	2,5	
84831029	Manivelles et vilebrequins (autres qu'en acier forgé ou coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	7	2,5	7	2,5	
84831050	Arbres articulés	7	2,5	7	2,5	
84831095	Arbres moteurs ou arbres de couche, arbres de transmission secondaires, arbres à cames, arbres à excentriques et autres arbres de transmission, pour machines (à l'excl. des manivelles, vilebrequins et arbres articulés)	7	2,5	7	2,5	
848320	Paliers à roulements incorporés, pour machines					
84832000	Paliers à roulements incorporés, pour machines	7	2,5	7	2,5	
848330	Paliers pour machines, sans roulements incorporés; coussinets et coquilles de coussinets pour machines					
84833032	Paliers pour machines, pour tous types de roulements	7	2,5	7	2,5	
84833038	Paliers sans roulements incorporés, pour machines et coussinets (sauf pour tous types de roulements)	7	2,5	7	2,5	
84833080	Coussinets et coquilles de coussinets, pour machines	7	2,5	7	2,5	
848340	Engrenages et roues de friction de machines (à l'excl. des roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément); broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y. c. les convertisseurs de couple, pour machines					
84834021	Engrenages à roues cylindriques pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)	7	2,5	7	2,5	
84834023	Engrenages à roues coniques ou cylindroconiques, pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)	7	2,5	7	2,5	
84834025	Engrenages à vis sans fin pour machines (sauf réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)	7	2,5	7	2,5	
84834029	Engrenages pour machines (autres qu'à roues cylindriques, à roues coniques ou cylindroconiques, à vis sans fin, réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse)	7	2,5	7	2,5	
84834030	Broches filetées à billes ou à rouleaux, pour machines	7	2,5	7	2,5	
84834051	Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses, pour machines	7	2,5	7	2,5	
84834059	Variateurs de vitesse pour machines (autres que réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses)	7	2,5	7	2,5	
84834090	Engrenages et roues de friction pour machines (autres que des simples roues et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément et autres qu'embrayages, broches filetées à billes ou à rouleaux et engrenages en général ainsi que des roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
848350	Volants et poulies, y.c. les poulies à moufles					
84835020	Volants et poulies, y.c. les poulies à moufles, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	7	2,5	7	2,5	
84835080	Volants et poulies, y.c. les poulies à moufles (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	7	2,5	7	2,5	
848360	Embrayages et organes d'accouplement, y.c. les joints d'articulation, pour machines					
84836020	Embrayages et organes d'accouplement, y.c. les joints d'articulation, pour machines, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	7	2,5	7	2,5	
84836080	Embrayages et organes d'accouplement, y.c. les joints d'articulation, pour machines (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	7	2,5	7	2,5	
848390	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; parties d'organes mécaniques, d'organes de transmission, d'engrenages, de variateurs de vitesses, d'organes d'accouplement et d'autres organes du n° 8483, n.d.a.					
84839020	Parties de paliers pour roulements de tous genres, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84839081	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'arbres de transmission et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et autres variateurs de vitesse; volants et poulies; embrayages et organes d'accouplement, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84839089	Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément ainsi que parties d'arbres de transmission et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et autres variateurs de vitesse; volants et poulies; embrayages et organes d'accouplement, n.d.a. (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	7	2,5	7	2,5	
8484	Joints métaloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues; joints d'étanchéité mécaniques					
848410	Joints métaloplastiques					
84841000	Joints métaloplastiques	7	2,5	7	2,5	
848420	Joints d'étanchéité mécaniques					
84842000	Joints d'étanchéité mécaniques	7	2,5	7	2,5	
848490	Jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84849000	Jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues	7	2,5	7	2,5	
8486	Machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat; machines et appareils visés à la note 9 C) du chapitre 84; parties et accessoires, n.d.a.					
848610	Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes					
84861000	Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes	7	2,5	7	2,5	
848620	Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques					
84862010	Machines-outils opérant par ultrasons pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques	7	2,5	7	2,5	
84862090	Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques (à l'excl. des machines-outils opérant par ultrasons)	7	2,5	7	2,5	
848630	Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat					
84863010	Appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour substrats pour affichage à cristaux liquides, pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat	7	2,5	7	2,5	
84863030	Appareils pour la gravure à sec sur les substrats pour affichage à cristaux liquides, pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat	7	2,5	7	2,5	
84863050	Appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats pour affichage à cristaux liquides, pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat	7	2,5	7	2,5	
84863090	Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat (à l'excl. des appareils à dépôt chimique en phase vapeur ou pour la gravure à sec sur les substrats pour affichage à cristaux liquides ainsi que des appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats pour affichage à cristaux liquides)	7	2,5	7	2,5	
848640	Machines et appareils visés à la note 9 C du chapitre 84					
84864000	Machines et appareils visés à la note 9 C du chapitre 84	7	2,5	7	2,5	
848690	Parties et accessoires de machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84869010	Porte-outils, filières à déclenchement automatique et porte-pièces de machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat	7	2,5	7	2,5	
84869020	Parties de tournettes de dépôts destinées à couvrir de résines photosensibles les substrats pour affichage à cristaux liquides, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84869030	Parties de machines à ébavurer pour nettoyer les fils métalliques des dispositifs à semi-conducteur avant la phase d'électrodéposition, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84869040	Parties d'appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats pour affichage à cristaux liquides, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84869050	Parties et accessoires pour appareils pour la gravure à sec sur les substrats pour affichage à cristaux liquides, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84869060	Parties et accessoires pour appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour substrats pour affichage à cristaux liquides, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84869070	Parties et accessoires pour machines opérant par procédé ultrasonique, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84869090	Parties et accessoires de machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat ainsi que de machines et appareils visés à la note 9 C du chapitre 84, n.d.a. (à l'excl. de porte-outils, filières à déclenchement automatique, porte-pièces et des parties de tournettes de dépôts destinées à couvrir de résines photosensibles les substrats, d'appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats, pour appareils pour la gravure à sec sur les substrats, pour appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour affichage à cristaux liquides, de machines à ébavurer pour nettoyer les fils métalliques des dispositifs à semi-conducteur avant la phase d'électrodéposition et pour machines opérant par procédé ultrasonique)	7	2,5	7	2,5	
8487	Parties de machines ou d'appareils, n.d.a. dans le chapitre 84 (à l'excl. des parties comportant de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ou d'autres caractéristiques électriques)					
848710	Hélices pour bateaux et leurs pales					
84871010	Hélices pour bateaux et leurs pales, en bronze	7	2,5	7	2,5	
84871090	Hélices pour bateaux et leurs pales (autres qu'en bronze)	7	2,5	7	2,5	
848790	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, n.d.a.					
84879040	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en fonte, n.d.a.	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annexe2-15-1473-1-	DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
84879051	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en acier coulé ou moulé, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84879057	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en fer ou acier forgé ou estampé, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
84879059	Parties de machines et appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, en acier, n.d.a. (autre que coulé ou moulé, estampé ou forgé)	7	2,5	7	2,5	
84879090	Parties de machines ou d'appareils du chapitre 84, sans caractéristiques spéciales d'utilisation, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
85	CHAPITRE 85 - MACHINES, APPAREILS ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS					
8501	Moteurs et machines génératrices, électriques (à l'excl. des groupes électrogènes)					
850110	Moteurs d'une puissance <= 37,5 W					
85011010	Moteurs synchrones, d'une puissance <= 18 W	7	2,5	7	2,5	
85011091	Moteurs universels, d'une puissance <= 37,5 W	7	2,5	7	2,5	
85011093	Moteurs à courant alternatif, d'une puissance <= 37,5 W (à l'excl. des moteurs synchrones <= 18 W)	7	2,5	7	2,5	
85011099	Moteurs à courant continu, d'une puissance <= 37,5 W	7	2,5	7	2,5	
850120	Moteurs universels, d'une puissance > 37,5 W					
85012000	Moteurs universels, d'une puissance > 37,5 W	7	2,5	7	2,5	
850131	Moteurs à courant continu, d'une puissance <= 750 W mais > 37,5 W, et génératrices à courant continu, puissance <= 750 W					
85013100	Moteurs à courant continu, d'une puissance <= 750 W mais > 37,5 W, et génératrices à courant continu, puissance <= 750 W	7	2,5	7	2,5	
850132	Moteurs et génératrices à courant continu, d'une puissance > 750 W mais <= 75 kW					
						Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85013200	Moteurs et génératrices à courant continu, d'une puissance > 750 W mais <= 75 kW	7	2,5	7	2,5	
850133	Moteurs et génératrices à courant continu, d'une puissance > 75 kW mais <= 375 kW					
85013300	Moteurs et génératrices à courant continu, d'une puissance > 75 kW mais <= 375 kW	7	2,5	7	2,5	
850134	Moteurs et génératrices à courant continu, d'une puissance > 375 kW					
85013400	Moteurs et génératrices à courant continu, d'une puissance > 375 kW	7	2,5	7	2,5	
850140	Moteurs à courant alternatif, monophasés					
85014020	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 37,5 W mais <= 750 W	7	2,5	7	2,5	
85014080	Moteurs à courant alternatif, monophasés, d'une puissance > 750 W	7	2,5	7	2,5	
850151	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 37,5 W mais <= 750 W					
85015100	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 37,5 W mais <= 750 W	7	2,5	7	2,5	
850152	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 750 W mais <= 75 kW					
85015220	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 750 W mais <= 7,5 kW	7	2,5	7	2,5	
85015230	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 7,5 kW mais <= 37 kW	7	2,5	7	2,5	
85015290	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 37 kW mais <= 75 kW	7	2,5	7	2,5	
850153	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 75 kW					
85015350	Moteurs de traction, d'une puissance > 75 kW	7	2,5	7	2,5	
85015381	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 75 kW mais <= 375 kW (à l'excl. des moteurs de traction)	7	2,5	7	2,5	
85015394	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 375 kW mais <= 750 kW (sauf moteurs de traction)	7	2,5	7	2,5	
85015399	Moteurs à courant alternatif, polyphasés, d'une puissance > 750 kW (sauf moteurs de traction)	7	2,5	7	2,5	
850161	Alternateurs, d'une puissance <= 75 kVA					
85016120	Alternateurs, d'une puissance <= 7,5 kVA	7	2,5	7	2,5	
85016180	Alternateurs, d'une puissance > 7,5 kVA mais <= 75 kVA	7	2,5	7	2,5	
850162	Alternateurs, d'une puissance > 75 kVA mais <= 375 kVA					
85016200	Alternateurs, d'une puissance > 75 kVA mais <= 375 kVA	7	2,5	7	2,5	
850163	Alternateurs, d'une puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA					
85016300	Alternateurs, d'une puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA	7	2,5	7	2,5	
850164	Alternateurs, d'une puissance > 750 kVA					
85016400	Alternateurs, d'une puissance > 750 kVA	7	2,5	7	2,5	
8502	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
850211	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel), d'une puissance <= 75 kVA					
85021120	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une puissance <= 7,5 kVA	7	2,5	7	2,5	
85021180	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une puissance > 7,5 kVA mais <= 75 kVA	7	2,5	7	2,5	
850212	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une puissance > 75 kVA mais <= 375 kVA					
85021200	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une puissance > 75 kVA mais <= 375 kVA	7	2,5	7	2,5	
850213	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une puissance > 375 kVA					
85021320	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA	7	2,5	7	2,5	
85021340	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une puissance > 750 kVA mais <= 2000 kVA	7	2,5	7	2,5	
85021380	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une puissance > 2000 kVA	7	2,5	7	2,5	
850220	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion)					
85022020	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une puissance <= 7,5 kVA	7	2,5	7	2,5	
85022040	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une puissance > 7,5 kVA mais <= 375 kVA	7	2,5	7	2,5	
85022060	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une puissance > 375 kVA mais <= 750 kVA	7	2,5	7	2,5	
85022080	Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une puissance > 750 kVA	7	2,5	7	2,5	
850231	Groupes électrogènes à énergie éolienne					
85023100	Groupes électrogènes à énergie éolienne	7	2,5	7	2,5	
850239	Groupes électrogènes (autres qu'à énergie éolienne et à moteurs à piston)					
85023920	Turbogénératrices	7	2,5	7	2,5	
85023980	Groupes électrogènes (autres qu'à énergie éolienne et à moteurs à piston et à l'excl. des turbogénératrices)	7	2,5	Acquisé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
850240	Convertisseurs rotatifs électriques					
85024000	Convertisseurs rotatifs électriques	7	2,5	7	2,5	
8503	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques, groupes électrogènes ou convertisseurs rotatifs électriques n.d.a.					
850300	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques, groupes électrogènes ou convertisseurs rotatifs électriques n.d.a.					
85030010	Frettes amagnétiques pour moteurs ou groupes électrogènes	7	2,5	7	2,5	
85030091	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques, groupes électrogènes ou convertisseurs rotatifs électriques n.d.a., coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	7	2,5	7	2,5	
85030099	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs et machines génératrices électriques ainsi qu'aux groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques, n.d.a. (sauf flettes amagnétiques et autres que coulées ou moulées en fonte, fer ou acier)	7	2,5	7	2,5	
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs p.ex.), bobines de réactance et selfs, et leurs parties					
850410	Ballasts pour lampes ou tubes à décharge					
85041020	Bobines de réactance, y.c. celles avec condensateur accouplé	7	2,5	7	2,5	
85041080	Ballast pour lampes ou tubes à décharge (autres que bobines de réactance y.c. celles avec condensateur accouplé)	7	2,5	7	2,5	
850421	Transformateurs à diélectrique liquide, d'une puissance <= 650 kVA					
85042100	Transformateurs à diélectrique liquide, d'une puissance <= 650 kVA	7	2,5	7	2,5	
850422	Transformateurs à diélectrique liquide, d'une puissance > 650 kVA mais <= 10.000 kVA					
85042210	Transformateurs à diélectrique liquide, d'une puissance > 650 kVA mais <= 1600 kVA	7	2,5	7	2,5	
85042290	Transformateurs à diélectrique liquide, d'une puissance > 1600 kVA mais <= 10000 kVA	7	2,5	7	2,5	
850423	Transformateurs à diélectrique liquide, d'une puissance > 10000 kVA					
85042300	Transformateurs à diélectrique liquide, d'une puissance > 10000 kVA	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
850431	Transformateurs à sec, d'une puissance <= 1 kVA					
85043121	Transformateurs de mesure pour la mesure des tensions, d'une puissance <= 1 kVA	7	2,5	7	2,5	
85043129	Transformateurs de mesure, d'une puissance <= 1 kVA (autres que pour la mesure des tensions)	7	2,5	7	2,5	
85043180	Transformateurs à sec, d'une puissance <= 1 kVA (autres que transformateurs de mesure)	7	2,5	7	2,5	
850432	Transformateurs à sec, d'une puissance > 1 kVA mais <= 16 kVA					
85043200	Transformateurs à sec, d'une puissance > 1 kVA mais <= 16 kVA	7	2,5	7	2,5	
850433	Transformateurs à sec, d'une puissance > 16 kVA mais <= 500 kVA					
85043300	Transformateurs à sec, d'une puissance > 16 kVA mais <= 500 kVA	7	2,5	7	2,5	
850434	Transformateurs à sec, d'une puissance > 500 kVA					
85043400	Transformateurs à sec, d'une puissance > 500 kVA	7	2,5	7	2,5	
850440	Convertisseurs statiques					
85044030	Convertisseurs statiques du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	7	2,5	7	2,5	
85044055	Chargeurs d'accumulateurs (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités et redresseurs à semi-conducteur polycristallin)	7	2,5	7	2,5	
85044082	Redresseurs (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)	7	2,5	7	2,5	
85044084	Onduleurs statiques, d'une puissance <= 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)	7	2,5	7	2,5	
85044088	Onduleurs statiques, d'une puissance > 7,5 kVA (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)	7	2,5	7	2,5	
85044090	Convertisseurs statiques (autres que ceux du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ainsi que chargeurs d'accumulateurs, redresseurs à semi-conducteur polycristallin et autres redresseurs et onduleurs)	7	2,5	7	2,5	
850450	Bobines de réactance et autres selfs (autres que pour lampes ou tubes à décharge)					
85045020	Bobines de réactance et autres selfs, du type utilisé avec les appareils de télécommunication et pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités (autres que pour lampes ou tubes à décharge)	7	2,5	7	2,5	
85045095	Bobines de réactance et autres selfs (autres que du type utilisé avec les appareils de télécommunication et pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ainsi que pour lampes ou tubes à décharge)	7	2,5	7	2,5	
850490	Parties de transformateurs, de bobines de réactance et selfs n.d.a.					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85049005	Assemblages électroniques pour bobines de réactance et autres selfs du type utilisé avec les appareils de télécommunication et pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
85049011	Noyaux en ferrite pour transformateurs ou bobines de réactance et selfs	7	2,5	7	2,5	
85049018	Parties des transformateurs, bobines de réactance et selfs n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques pour bobines de réactance et autres selfs du type utilisé avec les appareils de télécommunication et pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités ainsi que les noyaux en ferrite)	7	2,5	7	2,5	
85049091	Assemblages électroniques pour convertisseurs statiques du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
85049099	Parties des convertisseurs statiques, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités)	7	2,5	7	2,5	
8505	Électro-aimants (autres qu'à usages médicaux); aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques simil. de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques; leurs parties					
850511	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, en métal (autres que plateaux, mandrins et dispositifs de fixation simil.)					
85051100	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, en métal (autres que plateaux, mandrins et dispositifs de fixation simil.)	7	2,5	7	2,5	
850519	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, autres qu'en métal					
85051910	Aimants permanents en ferrite agglomérée	7	2,5	7	2,5	
85051990	Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation, autres qu'en métal ou ferrite agglomérée	7	2,5	7	2,5	
850520	Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques					
85052000	Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
850590	Électro-aimants (autres qu'à usages médicaux), têtes de levage électromagnétiques ainsi que plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques simil. de fixation et leurs parties n.d.a.					
85059020	Électro-aimants; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques simil. de fixation	7	2,5	7	2,5	
85059050	Têtes de levage électromagnétiques	7	2,5	7	2,5	
85059090	Parties des aimants permanents, électro-aimants, accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques ou des têtes de levage ou des dispositifs de fixation magnétiques ou électromagnétiques n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8506	Piles et batteries de piles électriques, et leurs parties (sauf hors d'usage)					
850610	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse (sauf hors d'usage)					
85061011	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, alcalines, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage)	5	2,5	5	2,5	
85061018	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, alcalines (sauf hors d'usage et sauf piles cylindriques)	5	2,5	5	2,5	
85061091	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, non alcalines, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage)	5	2,5	5	2,5	
85061098	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, non alcalines (sauf hors d'usage et sauf piles cylindriques)	5	2,5	5	2,5	
850630	Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde de mercure (sauf hors d'usage)					
85063000	Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde de mercure (sauf hors d'usage)	7	2,5	7	2,5	
850640	Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde d'argent (sauf hors d'usage)					
85064000	Piles et batteries de piles électriques, à l'oxyde d'argent (sauf hors d'usage)	7	2,5	7	2,5	
850650	Piles et batteries de piles électriques, au lithium (sauf hors d'usage)					
85065010	Piles et batteries de piles électriques, au lithium, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage)	7	2,5	7	2,5	
85065030	Piles et batteries de piles électriques, au lithium, en forme de piles bouton (sauf hors d'usage)	7	2,5	7	2,5	
85065090	Piles et batteries de piles électriques, au lithium (sauf hors d'usage et sauf piles cylindriques et piles bouton)	7	2,5	7	2,5	
850660	Piles et batteries de piles électriques, à l'air-zinc (sauf hors d'usage)					
85066000	Piles et batteries de piles électriques, à l'air-zinc (sauf hors d'usage)	7	2,5	Acquisé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
850680	Piles et batteries de piles électriques (sauf hors d'usage et autres que piles et batteries à l'oxyde d'argent, de mercure, au bioxyde de manganèse, au lithium et à l'air-zinc)					
85068005	Batteries sèches au zinc-carbure d'une tension $\geq 5,5$ V mais $\leq 6,5$ V (sauf hors d'usage)	7	2,5	7	2,5	
85068080	Piles et batteries de piles électriques (sauf hors d'usage, des batteries sèches au zinc-carbure d'une tension $\geq 5,5$ V mais $\leq 6,5$ V ainsi que des piles et batterie au bioxyde de manganèse, à l'oxyde de mercure, à l'oxyde d'argent, au lithium et à l'air-zinc)	7	2,5	7	2,5	
850690	Parties de piles et batteries de piles électriques n.d.a.					
85069000	Parties de piles et batteries de piles électriques n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8507	Accumulateurs électriques, y.c. leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire, et leurs parties (sauf hors d'usage et autres qu'en caoutchouc non durci ou en matières textiles)					
850710	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston (sauf hors d'usage)					
85071020	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, fonctionnant avec électrolyte liquide (sauf hors d'usage)	7	2,5	7	2,5	
85071080	Accumulateurs au plomb, pour le démarrage des moteurs à piston, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage)	7	2,5	7	2,5	
850720	Accumulateurs au plomb (sauf hors d'usage et autres que pour le démarrage des moteurs à piston)					
85072020	Accumulateurs au plomb, fonctionnant avec électrolyte liquide (sauf hors d'usage et ceux pour le démarrage des moteurs à piston)	7	2,5	7	2,5	
85072080	Accumulateurs au plomb, fonctionnant avec électrolyte non liquide (sauf hors d'usage et ceux pour le démarrage des moteurs à piston)	7	2,5	7	2,5	
850730	Accumulateurs au nickel-cadmium (sauf hors d'usage)					
85073020	Accumulateurs au nickel-cadmium, hermétiquement fermés (sauf hors d'usage)	7	2,5	7	2,5	
85073080	Accumulateurs au nickel-cadmium, non hermétiquement fermés (sauf hors d'usage)	7	2,5	7	2,5	
850740	Accumulateurs au nickel-fer (sauf hors d'usage)					
85074000	Accumulateurs au nickel-fer (sauf hors d'usage)	7	2,5	7	2,5	
850750	Accumulateurs au nickel-hydrure métallique (sauf hors d'usage)					
85075000	Accumulateurs au nickel-hydrure métallique (sauf hors d'usage)	7	2,5	7	2,5	
850760	Accumulateurs au lithium-ion (sauf hors d'usage)					
85076000	Accumulateurs au lithium-ion (sauf hors d'usage)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
850780	Accumulateurs électriques (sauf hors d'usage et autres que les accumulateurs au plomb, au nickel-cadmium, au nickel-fer, au nickel-hydrure métallique et au lithium-ion)					
85078000	Accumulateurs électriques (sauf hors d'usage et autres que les accumulateurs au plomb, au nickel-cadmium, au nickel-fer, au nickel-hydrure métallique et au lithium-ion)	7	2,5	7	2,5	
850790	Plaques, séparateurs et autres parties d'accumulateurs électriques n.d.a.					
85079030	Séparateurs pour accumulateurs électriques (autres qu'en caoutchouc non durci ou en matières textiles)	7	2,5	7	2,5	
85079080	Parties d'accumulateurs électriques (à l'excl. des séparateurs)	7	2,5	7	2,5	
8508	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides					
850811	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides, à moteur électrique incorporé, puissance <= 1500 W et dont le volume du réservoir <= 20 l					
85081100	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides, à moteur électrique incorporé, puissance <= 1500 W et dont le volume du réservoir <= 20 l	7	2,5	7	2,5	
850819	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides, à moteur électrique incorporé (à l'excl. des aspirateurs d'une puissance <= 1500 W et dont le volume du réservoir <= 20 l)					
85081900	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides, à moteur électrique incorporé (à l'excl. des aspirateurs d'une puissance <= 1500 W et dont le volume du réservoir <= 20 l)	7	2,5	7	2,5	
850860	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides (à l'excl. des aspirateurs à moteur électrique incorporé)					
85086000	Aspirateurs, y.c. les aspirateurs de matières sèches et de matières liquides (à l'excl. des aspirateurs à moteur électrique incorporé)	7	2,5	7	2,5	
850870	Parties d'aspirateurs, n.d.a.					
85087000	Parties d'aspirateurs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8509	Appareils électromécaniques, à moteur électrique incorporé, à usage domestique, et leurs parties (à l'excl. des aspirateurs de poussières, des aspirateurs de matières sèches et de matières liquides)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
850940	Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes à moteur électrique incorporé, à usage domestique					
85094000	Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes à moteur électrique incorporé, à usage domestique	7	2,5	7	2,5	
850980	Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique (à l'exclusion des aspirateurs de poussières, des aspirateurs de matières sèches et de matières liquides, broyeurs et mélangeurs pour aliments, presse-fruits et presse-légumes, appareils à épiler)					
85098000	Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique (à l'exclusion des aspirateurs de poussières, des aspirateurs de matières sèches et de matières liquides, broyeurs et mélangeurs pour aliments, presse-fruits et presse-légumes, appareils à épiler)	7	2,5	7	2,5	
850990	Parties d'appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, n.d.a. (à l'excl. des aspirateurs de poussières, des aspirateurs de matières sèches et de matières liquides)					
85099000	Parties d'appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, n.d.a. (à l'excl. des aspirateurs de poussières, des aspirateurs de matières sèches et de matières liquides)	7	2,5	7	2,5	
8510	Rasoirs électriques, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé; leurs parties					
851010	Rasoirs électriques					
85101000	Rasoirs électriques	7	2,5	7	2,5	
851020	Tondeuses à moteur électrique incorporé					
85102000	Tondeuses à moteur électrique incorporé	7	2,5	7	2,5	
851030	Appareils à épiler à moteur électrique incorporé					
85103000	Appareils à épiler à moteur électrique incorporé	7	2,5	7	2,5	
851090	Parties de rasoirs électriques, tondeuses et appareils à épiler à moteur électrique incorporé, n.d.a.					
85109000	Parties de rasoirs électriques, tondeuses et appareils à épiler à moteur électrique incorporé, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8511	Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, p.ex.); génératrices (dynamos, alternateurs, p.ex.) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs, et leurs parties					
851110	Bougies d'allumage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression					
85111000	Bougies d'allumage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	7	2,5	7	2,5	
851120	Magnétos, dynamos-magnétos, volants magnétiques, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression					
85112000	Magnétos, dynamos-magnétos, volants magnétiques, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	7	2,5	7	2,5	
851130	Distributeurs et bobines d'allumage, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression					
85113000	Distributeurs et bobines d'allumage, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	7	2,5	7	2,5	
851140	Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression					
85114000	Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	7	2,5	7	2,5	
851150	Génératrices pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (autres que dynamos-magnétos et démarreurs fonctionnant comme génératrices)					
85115000	Génératrices pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (autres que dynamos-magnétos et démarreurs fonctionnant comme génératrices)	7	2,5	7	2,5	
851180	Appareils et dispositifs électriques d'allumage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, y.c. conjoncteurs-disjoncteurs (autres que génératrices, démarreurs, distributeurs, bobines d'allumage, magnétos, volants magnétiques et bougies d'allumage)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85118000	Appareils et dispositifs électriques d'allumage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression, y.c. conjoncteurs-disjoncteurs (autres que génératrices, démarreurs, distributeurs, bobines d'allumage, magnétos, volants magnétiques et bougies d'allumage)	7	2,5	7	2,5	
851190	Parties des appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage, génératrices etc. du n° 8511, n.d.a.					
85119000	Parties des appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage, génératrices etc. du n° 8511, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8512	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'excl. des lampes du n° 8539), essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles, et leurs parties					
851210	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes (à l'excl. des lampes du n° 8539)					
85121000	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes (à l'excl. des lampes du n° 8539)	7	2,5	7	2,5	
851220	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation visuelle, pour automobiles (à l'excl. des lampes du n° 8539)					
85122000	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation visuelle, pour automobiles (à l'excl. des lampes du n° 8539)	7	2,5	7	2,5	
851230	Appareils électriques de signalisation acoustique, pour cycles ou pour automobiles					
85123010	Avertisseurs électriques de signalisation acoustique pour la protection contre le vol des types utilisés pour véhicules automobiles	7	2,5	7	2,5	
85123090	Appareils électriques de signalisation acoustique, pour cycles ou pour automobiles (à l'excl. des avertisseurs pour la protection contre le vol pour véhicules automobiles)	7	2,5	7	2,5	
851240	Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour automobiles					
85124000	Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour automobiles	7	2,5	7	2,5	
851290	Parties des appareils électriques d'éclairage, de signalisation, essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée, des types utilisés pour cycles et pour automobiles, n.d.a.					
85129010	Parties des avertisseurs électriques pour la protection contre le vol des types utilisés pour véhicules automobiles, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85129090	Parties des appareils électriques d'éclairage, de signalisation, essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée, des types utilisés pour automobiles, n.d.a. (à l'excl. des avertisseurs pour la protection contre le vol pour véhicules automobiles)	7	2,5	7	2,5	
8513	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, p.ex.), et leurs parties (à l'excl. des appareils d'éclairage du n° 8512)					
851310	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie					
85131000	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie	7	2,5	7	2,5	
851390	Parties de lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie, n.d.a.					
85139000	Parties de lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8514	Fours électriques industriels ou de laboratoires, y.c. ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques (à l'excl. des étuves); autres appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques, et leurs parties					
851410	Fours à résistance (à chauffage indirect), industriels ou de laboratoires (à l'excl. des étuves)					
85141010	Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de bûcherie, à résistance, à chauffage indirect	7	2,5	7	2,5	
85141080	Fours industriels ou de laboratoires, à résistance [à chauffage indirect] (autres que pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur disques [wafers] à semi-conducteur)	7	2,5	7	2,5	
851420	Fours industriels ou de laboratoires fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques					
85142010	Fours fonctionnant par induction	7	2,5	7	2,5	
85142080	Fours fonctionnant par pertes diélectriques (autres que pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur disques [wafers] à semi-conducteur)	7	2,5	7	2,5	
851430	Fours électriques industriels ou de laboratoires (autres que les fours à résistance, à chauffage indirect, les fours fonctionnant par induction ou par perte diélectrique et les étuves)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85143000	Fours électriques industriels ou de laboratoires (autres que les fours à résistance, à chauffage indirect, les fours fonctionnant par induction ou par perte diélectrique et les étuvées)	7	2,5	7	2,5	
851440	Appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques (autres que fours)					
85144000	Appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques (autres que fours)	7	2,5	7	2,5	
851490	Parties des fours électriques industriels et de laboratoires, y.c. de ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques ainsi que des appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques, n.d.a. (autres que pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur disques [wafers] à semi-conducteur)					
85149000	Parties des fours électriques industriels et de laboratoires, y.c. de ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques ainsi que des appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques, n.d.a. (autres que pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur sur disques [wafers] à semi-conducteur)	7	2,5	7	2,5	
8515	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, électriques, y.c. ceux aux gaz chauffés électriquement, ou opérant par laser, faisceaux de lumière, de photons ou d'électrons, par ultrasons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux, de carbures métalliques frittés ou de cermets; leurs parties (sauf pistolets de projection à chaud)					
851511	Fers et pistolets à braser électriques					
85151100	Fers et pistolets à braser électriques	7	2,5	7	2,5	
851519	Machines et appareils électriques pour le brasage fort ou tendre (sauf fers et pistolets à braser)					
85151900	Machines et appareils électriques pour le brasage fort ou tendre (sauf fers et pistolets à braser)	7	2,5	7	2,5	
851521	Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, entièrement ou partiellement automatiques					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85152100	Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, entièrement ou partiellement automatiques	7	2,5	7	2,5	
851529	Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, non automatiques					
85152900	Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance, non automatiques	7	2,5	7	2,5	
851531	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, entièrement ou partiellement automatiques					
85153100	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, entièrement ou partiellement automatiques	7	2,5	7	2,5	
851539	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, non automatiques					
85153913	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, manuels, à électrodes enrobées, se composant de leurs dispositifs de soudage et d'un transformateur	7	2,5	7	2,5	
85153918	Machines et appareils pour le soudage manuel des métaux à l'arc, à électrodes enrobées, se composant de leurs dispositifs de soudage et d'une génératrice ou d'un convertisseur rotatif ou d'un convertisseur statique	7	2,5	7	2,5	
85153990	Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma, non automatiques (autres que pour le soudage manuel à électrodes enrobées)	7	2,5	7	2,5	
851580	Machines et appareils électriques pour le soudage, opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultrasons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux					
85158010	Machines et appareils électriques pour le soudage ou la projection à chaud des métaux (à l'excl. pour le soudage par résistance, pour le soudage à l'arc ou au jet de plasma et les pistolets à braser décrits autre part)	7	2,5	7	2,5	
85158090	Machines et appareils électriques pour le soudage des matières thermoplastiques (sauf microsoudeuses de fils du type utilisé dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur)	7	2,5	7	2,5	
851590	Parties de machines et appareils électriques pour le brasage, le soudage ou la projection à chaud de métaux, de carbures métalliques frittés ou de cermets, n.d.a. (sauf microsoudeuses de fils du type utilisé dans la fabrication de dispositifs à semi-condu)					
85159000	Parties de machines et appareils électriques pour le brasage, le soudage ou la projection à chaud de métaux, de carbures métalliques frittés ou de cermets, n.d.a. (sauf microsoudeuses de fils du type utilisé dans la fabrication de dispositifs à semi-conducteur)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8516	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil.; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, p. ex.) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques (sauf couvertures chauffantes, coussins chauffants ou autres appareils simil.); résistances chauffantes (sauf du n° 8545), et leurs parties					
851610	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques					
85161011	Chauffe-eau électriques instantanés	15	2,5	15	2,5	
85161080	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques (autres que chauffe-eau instantanés)	15	2,5	15	2,5	
851621	Radiateurs électriques à accumulation pour le chauffage des locaux					
85162100	Radiateurs électriques à accumulation pour le chauffage des locaux	7	2,5	7	2,5	
851629	Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil. (sauf radiateurs à accumulation)					
85162910	Radiateurs électriques à circulation de liquide pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil.	7	2,5	7	2,5	
85162950	Radiateurs électriques par convection pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil.	7	2,5	7	2,5	
85162991	Radiateurs électriques à ventilateur incorporé, pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil. (sauf radiateurs à accumulation)	7	2,5	7	2,5	
85162999	Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil., sans ventilateur incorporé (sauf radiateurs par convection et à circulation de liquide)	7	2,5	7	2,5	
851631	Sèche-cheveux électriques					
85163100	Sèche-cheveux électriques	7	2,5	7	2,5	
851632	Appareils électrothermiques pour la coiffure (autres que sèche-cheveux)					
85163200	Appareils électrothermiques pour la coiffure (autres que sèche-cheveux)	7	2,5	7	2,5	
851633	Appareils électriques pour sécher les mains					
85163300	Appareils électriques pour sécher les mains	7	2,5	7	2,5	
851640	Fers à repasser électriques					
85164000	Fers à repasser électriques	7	2,5	7	2,5	
851650	Fours à micro-ondes				Accusé de réception en préfecture 072-239720011-20150922-annee2-15-1473-1	
					DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85165000	Fours à micro-ondes	7	2,5	7	2,5	
851660	Fours, cuisinières, réchauds, tables de cuisson, grils et rôtissoires électriques, pour usages domestiques (sauf fours destinés au chauffage des locaux et fours à micro-ondes)					
85166010	Cuisinières électriques, pour usages domestiques	7	2,5	7	2,5	
85166050	Réchauds électriques, y.c. les tables de cuisson, pour usages domestiques	7	2,5	7	2,5	
85166070	Grils et rôtissoires électriques, pour usages domestiques	7	2,5	7	2,5	
85166080	Fours électriques à encastrer, pour usages domestiques	7	2,5	7	2,5	
85166090	Fours et cuisinières électriques, pour usages domestiques (autres que fours destinés au chauffage des locaux, cuisinières, fours à micro-ondes et fours à encastrer)	7	2,5	7	2,5	
851671	Appareils électriques pour la préparation du café ou du thé, pour usages domestiques					
85167100	Appareils électriques pour la préparation du café ou du thé, pour usages domestiques	7	2,5	7	2,5	
851672	Grille-pain électriques, pour usages domestiques					
85167200	Grille-pain électriques, pour usages domestiques	7	2,5	7	2,5	
851679	Appareils electrothermiques, pour usages domestiques (autres que pour la coiffure ou pour sécher les mains, pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil.; autres que chauffe-eau, thermoplongeurs, fers à repasser, fours à micro-ondes, fours et cuisinières, réchauds, tables de cuisson, grils et rôtissoires électriques, pour usages domestiques, Appareils électriques pour la préparation du café ou du thé, pour usages domestiques, Grille-pain électriques, pour usages domestiques)					
85167920	Friteuses électriques, pour usages domestiques	7	2,5	7	2,5	
85167970	Appareils electrothermiques pour usages domestiques (à l'exclusion des chauffe-eau, thermoplongeurs, fers à repasser, fours à micro-ondes, cuisinières, réchauds, tables de cuisson, grils, rôtissoires, grille-pain, friteuses, appareils pour la préparation du café ou du thé ainsi que des appareils pour la coiffure ou pour sécher les mains et des appareils pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages simil.)	7	2,5	7	2,5	
851680	Résistances chauffantes (autres qu'en charbon aggloméré ou graphite)					
85168020	Résistances électriques chauffantes, montées sur un support en matière isolante	7	2,5	7	2,5	
85168080	Résistances électriques chauffantes (à l'excl. des résistances montées sur un support en matière isolante ainsi que des résistances en charbon aggloméré ou en graphite)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
851690	Parties des chauffe-eau, appareils de chauffage des locaux, appareils électriques pour la coiffure ou pour sécher les mains, appareils électrothermiques pour usages domestiques et résistances chauffantes, n.d.a.					
85169000	Parties des chauffe-eau, appareils de chauffage des locaux, appareils électriques pour la coiffure ou pour sécher les mains, appareils électrothermiques pour usages domestiques et résistances chauffantes, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8517	Postes téléphoniques d'usagers, y.c. les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil [tel qu'un réseau local ou étendu]; leurs parties (à l'excl. des ceux des n° 8443, 8525, 8527 ou 8528)					
851711	Postes téléphoniques d'usagers pour la téléphonie par fil à combinés sans fil					
85171100	Postes téléphoniques d'usagers pour la téléphonie par fil à combinés sans fil	7	2,5	7	2,5	
851712	Téléphones pour réseaux cellulaires [téléphones mobiles] et pour autres réseaux sans fil					
85171200	Téléphones pour réseaux cellulaires [téléphones mobiles] et pour autres réseaux sans fil	7	2,5	7	2,5	
851718	Postes téléphoniques d'usagers (à l'excl. des postes téléphoniques d'usagers pour la téléphonie par fil à combinés sans fil ainsi que des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil)					
85171800	Postes téléphoniques d'usagers (à l'excl. des postes téléphoniques d'usagers pour la téléphonie par fil à combinés sans fil ainsi que des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil)	7	2,5	7	2,5	
851761	Stations de base des appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données					
85176100	Stations de base des appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
851762	Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. les appareils de commutation et de routage (à l'excl. des postes téléphoniques d'usagers, des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil)					
85176200	Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. les appareils de commutation et de routage (à l'excl. des postes téléphoniques d'usagers, des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil)	7	2,5	7	2,5	
851769	Appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil [tel qu'un réseau local ou étendu] (à l'excl. des postes téléphoniques d'usagers, des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil, des stations de base ainsi que ceux des n° 8443, 8525, 8527 ou 8528)					
85176910	Visiophones	7	2,5	7	2,5	
85176920	Parlophones	7	2,5	7	2,5	
85176931	Récepteurs de poche pour les installations d'appel, d'alerte ou de recherche de personnes	7	2,5	7	2,5	
85176939	Récepteurs pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie (à l'excl. des récepteurs de poche pour les installations d'appel, d'alerte ou de recherche de personnes)	7	2,5	7	2,5	
85176990	Appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y.c. les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil [tel qu'un réseau local ou étendu] (à l'excl. des postes téléphoniques d'usagers, des téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil, des stations de base, des appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, des visiophones, des parlophones, des récepteurs pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie ainsi que ceux des n° 8443, 8525, 8527 ou 8528)	7	2,5	7	2,5	
851770	Parties de postes téléphoniques d'usagers, de téléphones pour réseaux cellulaires et d'autres réseaux sans fil ainsi que d'autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, n.d.a.					
85177011	Antennes destinées aux appareils de radiotéléphonie ou de radiotélégraphie	7	2,5	7	2,5	
85177015	Antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles (pour appareils autres que ceux des n° 8443, 8525, 8527 ou 8528)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85177019	Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types et autres parties, reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec des antennes ou des réflecteurs d'antennes, n.d.a. (à l'excl. des antennes destinées aux appareils de radiotéléphonie ou de radiotélégraphie ainsi que des antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles)	7	2,5	7	2,5	
85177090	Parties de postes téléphoniques d'usagers, de téléphones pour réseaux cellulaires et d'autres réseaux sans fil ainsi que d'autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, n.d.a. (à l'excl. des antennes et réflecteurs d'antennes de tous types et autres parties, reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec des antennes ou des réflecteurs d'antennes)	7	2,5	7	2,5	
8518	Microphones et leurs supports (autres que sans fil, avec émetteur incorporé); haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs (autres qu'appareils téléphoniques, prothèses auditives et casques avec écouteurs incorporés, même avec microphone); amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son, et leurs parties					
851810	Microphones et leurs supports (autres que sans fil, avec émetteur incorporé)					
85181030	Microphones dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 kHz, d'un diamètre <= 10 mm et d'une hauteur <= 3 mm, des types utilisés pour les télécommunications	7	2,5	7	2,5	
85181095	Microphones et leurs supports (autres que microphones dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 kHz, d'un diamètre <= 10 mm et d'une hauteur <= 3 mm, des types utilisés pour les télécommunications et microphones sans fil avec émetteur incorporé)	7	2,5	7	2,5	
851821	Haut-parleur unique monté dans son enceinte					
85182100	Haut-parleur unique monté dans son enceinte	7	2,5	7	2,5	
851822	Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte					
85182200	Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	7	2,5	7	2,5	
851829	Haut-parleurs sans enceinte					
85182930	Haut-parleurs sans enceinte dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 kHz, d'un diamètre <= 50 mm, des types utilisés pour les télécommunications	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85182995	Haut-parleurs sans enceinte (autres que ceux dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 kHz, d'un diamètre <= 50 mm, des types utilisés pour les télécommunications)	7	2,5	7	2,5	
851830	Casques d'écoute et écouteurs électro-acoustiques, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs (autres qu'appareils téléphoniques, prothèses auditives et casques avec écouteurs incorporés, même avec microphone)					
85183020	Combinés de postes téléphoniques d'usagers par fil, électro-acoustiques, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs	7	2,5	7	2,5	
85183095	Casques d'écoute et écouteurs électro-acoustiques, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs (autres que combinés de postes téléphoniques d'usagers par fil et autres qu'appareils téléphoniques, prothèses auditives et casques avec écouteurs incorporés, même avec microphone)	7	2,5	7	2,5	
851840	Amplificateurs électriques d'audiofréquence					
85184030	Amplificateurs électriques d'audiofréquence pour la téléphonie ou la mesure	7	2,5	7	2,5	
85184080	Amplificateurs électriques d'audiofréquence (autres que ceux pour la téléphonie ou la mesure)	7	2,5	7	2,5	
851850	Appareils électriques d'amplification du son					
85185000	Appareils électriques d'amplification du son	7	2,5	7	2,5	
851890	Parties de microphones, haut-parleurs, casques d'écoute et écouteurs électro-acoustiques, amplificateurs électriques d'audiofréquence ou appareils électriques d'amplification du son, n.d.a.					
85189000	Parties de microphones, haut-parleurs, casques d'écoute et écouteurs électro-acoustiques, amplificateurs électriques d'audiofréquence ou appareils électriques d'amplification du son, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8519	Appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction du son					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
851920	Appareils d'enregistrement du son, appareils de reproduction du son et appareils d'enregistrement et de reproduction du son, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, à système de lecture par faisceau laser (à l'excl. des électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton)					
85192010	Électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	15	2,5	15	2,5	
85192091	Appareils d'enregistrement du son, appareils de reproduction du son et appareils d'enregistrement et de reproduction du son, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, à système de lecture par faisceau laser (à l'excl. des électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton)	15	2,5	15	2,5	
85192099	Appareils d'enregistrement du son, appareils de reproduction du son et appareils d'enregistrement et de reproduction du son, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, sans système de lecture par faisceau laser (à l'excl. des électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton)	15	2,5	15	2,5	
851930	Tourne-disques					
85193000	Tourne-disques	15	2,5	15	2,5	
851950	Répondeurs téléphoniques					
85195000	Répondeurs téléphoniques	15	2,5	15	2,5	
851981	Appareils d'enregistrement du son, appareils de reproduction du son et appareils d'enregistrement et de reproduction du son, utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs (à l'excl. des appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement)					
85198111	Machines à dicter (uniquement pour la reproduction du son), y.c. lecteurs de cassettes, utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs, sans dispositif d'enregistrement du son	15	2,5	15	2,5	
85198115	Lecteurs de cassettes de poche (uniquement pour la reproduction) [dimensions <= 170 mm x 100 mm x 45 mm], utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs, sans dispositif d'enregistrement du son (à l'excl. des machines à dicter)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85198121	Lecteurs de cassettes (uniquement pour la reproduction), utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs, à système de lecture analogique et numérique, sans dispositif d'enregistrement du son (à l'excl. des machines à dicter ainsi que des appareils de poche)	15	2,5	15	2,5	
85198125	Lecteurs de cassettes (uniquement pour la reproduction), utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs, sans dispositif d'enregistrement du son (à l'excl. de ceux pourvu d'un système de lecture analogique et numérique, des machines à dicter ainsi que des appareils de poche)	15	2,5	15	2,5	
85198131	Appareils de reproduction du son, à système de lecture optique par faisceau laser, du type utilisé dans les véhicules automobiles, à disques d'un diamètre <= 6,5 cm, sans dispositif d'enregistrement du son	15	2,5	15	2,5	
85198135	Appareils de reproduction du son, à système de lecture optique par faisceau laser, sans dispositif d'enregistrement du son (à l'excl. du type utilisé dans les véhicules automobiles à disques d'un diamètre <= 6,5 cm)	15	2,5	15	2,5	
85198145	Appareils de reproduction du son, utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs, sans système de lecture par faisceau laser, sans dispositif d'enregistrement du son (à l'excl. des appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, des platines tourne-disques, des répondeurs téléphoniques, des machines à dicter, d'appareils de reproduction du son à cassettes et des lecteurs de CD)	15	2,5	15	2,5	
85198151	Machines à dicter utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs, permettant l'enregistrement et la reproduction du son, ne pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure (à l'excl. des machines à dicter uniquement pour la reproduction du son)	15	2,5	15	2,5	
85198155	Enregistreurs à cassettes sur bandes magnétiques, avec amplificateur incorporé et avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés, pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure (à l'excl. des machines à dicter)	15	2,5	15	2,5	
85198161	Enregistreurs à cassettes sur bandes magnétiques, avec amplificateur incorporé et avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés, fonctionnant uniquement sur le réseau électrique	15	2,5	15	2,5	
85198165	Enregistreurs de poche [dimensions <= 170 mm x 100 mm x 45 mm], à cassettes sur bandes magnétiques, permettant l'enregistrement et la reproduction du son (à l'excl. de ceux avec amplificateur incorporé et avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés)	15	2,5	15	2,5	
85198175	Enregistreurs à cassettes sur bandes magnétiques permettant l'enregistrement et la reproduction du son (à l'excl. de ceux avec amplificateur incorporé et avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés et des appareils de poche)	15	2,5	15	2,5	
85198181	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son, utilisant des bandes magnétiques sur bobines, et permettant l'enregistrement ou la reproduction du son, soit à une seule vitesse de 19 cm/s, soit à plusieurs vitesses dont la vitesse de 19 cm/s associée exclusivement à des vitesses inférieures	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85198185	Appareils d'enregistrement et de reproduction du son sur bandes magnétiques (à l'excl. des appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, répondeurs téléphoniques, machines à dicter, enregistreurs à cassettes et appareils utilisant des bandes magnétiques sur bobines, et permettant l'enregistrement ou la reproduction du son, soit à une seule vitesse de 19 cm/s, soit à plusieurs vitesses dont la vitesse de 19 cm/s associée exclusivement à des vitesses inférieures)	15	2,5	15	2,5	
85198195	Appareils d'enregistrement du son, appareils de reproduction du son et appareils d'enregistrement et de reproduction du son, utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs (à l'excl. des appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, tourne-disques, des répondeurs téléphoniques, des machines à dicter ainsi que des appareils d'enregistrement et de reproduction du son utilisant des bandes magnétiques)	15	2,5	15	2,5	
851989	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son (sauf utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs et à l'excl. des appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement)					
85198911	Électrophones (sauf utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs et à l'excl. des électrophones fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement)	15	2,5	15	2,5	
85198915	Machines à dicter (uniquement pour la reproduction du son), sans dispositif d'enregistrement du son (sauf utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs)	15	2,5	15	2,5	
85198919	Appareils de reproduction du son, sans dispositif d'enregistrement du son (sauf utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs et à l'excl. des appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, tourne-disques, des répondeurs téléphoniques, des électrophones ainsi que des machines à dicter)	15	2,5	15	2,5	
85198990	Appareils d'enregistrement ou de reproduction du son (sauf utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs et à l'excl. des appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement, tourne-disques, des répondeurs téléphoniques ainsi que des appareils de reproduction du son sans dispositif d'enregistrement du son)	15	2,5	15	2,5	
8521	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, incorporant également un récepteur de signaux vidéophoniques (à l'excl. des caméscopes)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
852110	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques à bandes magnétiques, incorporant également un récepteur de signaux vidéophoniques (à l'excl. des caméscopes)					
85211020	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, incorporant également un récepteur de signaux vidéophoniques, à bandes magnétiques d'une largeur <= 1,3 cm et permettant l'enregistrement ou la reproduction à une vitesse de défilement <= 50 mm/s (à l'excl. des caméscopes)	15	2,5	15	2,5	
85211095	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques à bandes magnétiques, même avec récepteur de signaux vidéophoniques incorporé (à l'excl. des caméscopes et des appareils à bandes magnétiques d'une largeur <= 1,3 cm et permettant l'enregistrement ou la reproduction à une vitesse de défilement <= 50 mm/s)	15	2,5	15	2,5	
852190	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, incorporant également un récepteur de signaux vidéophoniques (autres qu'à bandes magnétiques et à l'excl. des caméscopes)					
85219000	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, incorporant également un récepteur de signaux vidéophoniques (autres qu'à bandes magnétiques et à l'excl. des caméscopes)	15	2,5	15	2,5	
8522	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils d'enregistrement et de reproduction du son et aux appareils d'enregistrement et de reproduction vidéophonique					
852210	Lecteurs phonographiques					
85221000	Lecteurs phonographiques	15	2,5	15	2,5	
852290	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils d'enregistrement et de reproduction du son et aux appareils d'enregistrement et de reproduction vidéophoniques (à l'excl. des lecteurs de microsillon)					
85229030	Aiguilles ou pointes; diamants, saphirs et autres pierres gemmes [précieuses ou fines], pierres synthétiques ou reconstituées, montés ou non, destinés aux appareils de reproduction du son	15	2,5	15	2,5	
85229041	Assemblages sur circuits imprimés pour répondeurs téléphoniques, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
85229049	Assemblages électroniques pour appareils de reproduction et d'enregistrement du son et pour appareils de reproduction et d'enregistrement vidéophonique, n.d.a. (sauf assemblages sur circuits imprimés pour répondeurs téléphoniques)	15	2,5	15	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85229070	Assemblages mono-cassette d'une épaisseur totale <= 53 mm, des types utilisés pour la fabrication d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
85229080	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils d'enregistrement et de reproduction du son et aux appareils d'enregistrement et de reproduction vidéophoniques, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
8523	Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanant des données à base de semi-conducteurs, 'cartes intelligentes' et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mêmes enregistrés, y.c. les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques (sauf produits du chapitre 37)					
852321	Cartes munies d'une piste magnétique pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues					
85232100	Cartes munies d'une piste magnétique pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues	15	2,5	15	2,5	
852329	Supports magnétiques pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (à l'excl. des cartes munies d'une piste magnétique ainsi que des produits du chapitre 37)					
85232915	Bandes et disques magnétiques non enregistrés pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues	15	2,5	15	2,5	
85232931	Bandes et disques magnétiques, enregistrés, pour la reproduction des phénomènes (sauf pour la reproduction du son ou de l'image, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'excl. des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
85232933	Bandes et disques magnétiques, enregistrés, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	15	2,5	15	2,5	
85232939	Bandes et disques magnétiques, enregistrés, pour la reproduction du son ou de l'image (sauf pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'excl. des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85232990	Supports magnétiques pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (à l'excl. des cartes munies d'une piste magnétique, des bandes et disques magnétiques ainsi que des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
852341	Supports optiques pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, non enregistrés (à l'excl. des produits du chapitre 37)					
85234110	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, non enregistrés, d'une capacité d'enregistrement <= 900 mégaoctets, non effaçables [CD-Rs]	15	2,5	15	2,5	
85234130	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, non enregistrés, d'une capacité d'enregistrement > 900 mégaoctets mais <= 18 giga octets, non effaçables [DVD-/+Rs]	15	2,5	15	2,5	
85234190	Supports optiques, non enregistrés, pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues [p.ex. CD-RWs, DVD-/+RWs, DVD-RAMs, MiniDiscs] (à l'excl. des disques non effaçables pour systèmes de lecture par faisceau laser d'une capacité d'enregistrement <= 18 giga octets [CD-Rs, DVD-/+Rs] et produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
852349	Supports optiques pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (à l'excl. des produits du chapitre 37)					
85234925	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, enregistrés, pour la reproduction des phénomènes (à l'excl. de ceux pour la reproduction du son ou de l'image et des marchandises du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
85234931	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, enregistrés, pour la reproduction du son uniquement, d'un diamètre <= 6,5 cm	10	2,5	10	2,5	
85234939	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, enregistrés, pour la reproduction du son uniquement, d'un diamètre > 6,5 cm	10	2,5	10	2,5	
85234945	Disques optiques pour systèmes de lecture optique par faisceau laser, enregistrés, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	10	2,5	10	2,5	
85234951	Disques numériques versatiles [DVD], enregistrés, pour la reproduction du son et de l'image ou de l'image uniquement (sauf pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information)	10	2,5	10	2,5	
85234959	Disques optiques pour systèmes de lecture par faisceau laser, enregistrés, pour la reproduction du son et de l'image ou de l'image uniquement (à l'excl. des disques numériques versatiles [DVD] et des disques pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
971-239720014-20150922/annee2-15-1473-1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85234991	Supports optiques, enregistrés, pour la reproduction des phénomènes (sauf disques pour systèmes de lecture par faisceau laser, pour la reproduction du son ou l'image, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'excl. des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
85234993	Supports optiques, enregistrés, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information (à l'excl. des disques pour systèmes de lecture par faisceau laser)	15	2,5	15	2,5	
85234999	Supports optiques, enregistrés, pour la reproduction du son ou de l'image (à l'excl. des disques pour systèmes de lecture par faisceau laser, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information ainsi que des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
852351	Dispositifs de stockage rémanant des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe [cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash] (à l'excl. des produits du chapitre 37)					
85235110	Dispositifs de stockage rémanant des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe [cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash], non enregistrés	15	2,5	15	2,5	
85235191	Dispositifs de stockage rémanant des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe [cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash], enregistrés, pour la reproduction des phénomènes (sauf pour la reproduction du son ou de l'image, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'excl. des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
85235193	Dispositifs de stockage rémanant des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe [cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash], enregistrés, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85235199	Dispositifs de stockage rémanant des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe [cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash], enregistrés, pour la reproduction du son ou de l'image (sauf pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'excl. des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
852352	Cartes munies d'un ou plusieurs circuits intégrés électroniques [cartes intelligentes]					
85235210	Cartes incorporant au moins deux circuits intégrés électroniques [cartes intelligentes]	15	2,5	15	2,5	
85235290	Cartes et étiquettes constitués par seulement un circuit intégré électronique [cartes intelligentes]	15	2,5	15	2,5	
852359	Supports à semi-conducteur, non enregistrés, pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (à l'excl. des dispositifs de stockage rémanant des données à base de semi-conducteurs, des cartes intelligentes ainsi que des produits du chapitre 37)					
85235910	Supports à semi-conducteur, non enregistrés, pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues (à l'excl. des dispositifs de stockage rémanant des données à base de semi-conducteurs, des cartes intelligentes ainsi que des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
85235991	Supports à semi-conducteur, enregistrés, pour la reproduction des phénomènes (sauf pour la reproduction du son ou de l'image, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'excl. des dispositifs de stockage rémanant des données à base de semi-conducteurs, des cartes intelligentes ainsi que des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
85235993	Supports à semi-conducteur, enregistrés, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information (à l'excl. des dispositifs de stockage rémanant des données à base de semi-conducteurs, des cartes intelligentes ainsi que des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85235999	Supports à semi-conducteur, enregistrés, pour la reproduction du son ou de l'image (sauf pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'excl. des dispositifs de stockage rémanant des données à base de semi-conducteurs, des cartes intelligentes ainsi que des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
852380	Supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mêmes enregistrés, y.c. les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques (à l'excl. des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37)					
85238010	Supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, non enregistrés, y.c. les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques (à l'excl. des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
85238091	Supports pour enregistrements, enregistrés, pour la reproduction des phénomènes (sauf pour la reproduction du son ou de l'image, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'excl. des dispositifs de stockage rémanant des données à base de semi-conducteurs et à l'excl. des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
85238093	Supports pour enregistrements, enregistrés, pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information (à l'excl. des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
85238099	Supports, enregistrés, pour la reproduction du son ou de l'image, y.c. les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques (sauf pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information et à l'excl. des supports magnétiques, optiques et à semi-conducteur ainsi que des produits du chapitre 37)	15	2,5	15	2,5	
8525	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son; caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
852550	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, sans appareil de réception					
85255000	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, sans appareil de réception	7	2,5	7	2,5	
852560	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, incorporant un appareil de réception					
85256000	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, incorporant un appareil de réception	7	2,5	7	2,5	
852580	Caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes					
85258011	Caméras de télévision, comportant au moins 3 tubes de prise de vues	7	2,5	7	2,5	
85258019	Caméras de télévision (à l'excl. de celles comportant au moins 3 tubes de prise de vues et des caméscopes)	7	2,5	7	2,5	
85258030	Appareils photographiques numériques	7	2,5	7	2,5	
85258091	Caméscopes permettant uniquement l'enregistrement du son et des images prises par la caméra de la télévision	7	2,5	7	2,5	
85258099	Caméscopes permettant l'enregistrement du son et des images prises par la caméra ainsi que des signaux de programmes télévisés	7	2,5	7	2,5	
8526	Appareils de radiodétection et de radiosondage [radar], appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande					
852610	Appareils de radiodétection et de radiosondage [radar]					
85261000	Appareils de radiodétection et de radiosondage [radar]	7	2,5	7	2,5	
852691	Appareils de radionavigation					
85269120	Appareils récepteurs de radionavigation (à l'excl. des appareils de radiodétection et de radiosondage [radar])	7	2,5	7	2,5	
85269180	Appareils de radionavigation (à l'excl. des récepteurs de radionavigation et des appareils de radiodétection et de radiosondage [radar]))	7	2,5	7	2,5	
852692	Appareils de radiotélécommande					
85269200	Appareils de radiotélécommande	7	2,5	7	2,5	
8527	Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
852712	Radiocassettes de poche [dimensions <= 170 mm x 100 mm x 45 mm], avec amplificateur incorporé, sans haut-parleur incorporé, pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure					
85271210	Radiocassettes de poche [dimensions <= 170 mm x 100 mm x 45 mm], à système de lecture analogique et numérique, avec amplificateur incorporé, sans haut-parleur incorporé, pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure	15	2,5	15	2,5	
85271290	Radiocassettes de poche [dimensions <= 170 mm x 100 mm x 45 mm], avec amplificateur incorporé, sans haut-parleur incorporé, pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure (sauf à système de lecture analogique et numérique)	15	2,5	15	2,5	
852713	Récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (à l'excl. des radiocassettes de poche)					
85271310	Récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, combinés à un appareil de reproduction du son à système de lecture optique par faisceau laser (à l'excl. des radiocassettes de poche)	7	2,5	7	2,5	
85271391	Récepteurs de radiodiffusion à cassettes pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son à système de lecture analogique et numérique (à l'excl. des radiocassettes de poche)	7	2,5	7	2,5	
85271399	Récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (à l'excl. des radiocassettes de poche, des appareils à système de lecture optique par faisceau laser ainsi que des appareils à cassettes à système analogique et numérique)	7	2,5	7	2,5	
852719	Récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, non combinés à un appareil d'enregistrement et de reproduction du son					
85271900	Récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, non combinés à un appareil d'enregistrement et de reproduction du son	15	2,5	15	2,5	
852721	Récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, pour véhicules automobiles, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son					
85272120	Appareils récepteurs de radiodiffusion capables de recevoir et de décoder des signaux RDS [système de décodage d'informations routières], du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son à système de lecture optique par faisceau laser	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85272152	Appareils récepteurs de radiodiffusion à cassettes capables de recevoir et de décoder des signaux RDS [système de décodage d'informations routières], du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son à système de lecture analogique et numérique	7	2,5	7	2,5	
85272159	Appareils récepteurs de radiodiffusion capables de recevoir et de décoder des signaux RDS [système de décodage d'informations routières], du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (sauf à un appareil de reproduction du son à système de lecture optique par faisceau laser ou à système de lecture analogique et numérique)	7	2,5	7	2,5	
85272170	Appareils récepteurs de radiodiffusion du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son à système de lecture optique par faisceau laser (à l'excl. des appareils capables de recevoir et de décoder des signaux RDS [système de décodage d'informations routières])	7	2,5	7	2,5	
85272192	Appareils récepteurs de radiodiffusion à cassettes du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son à système de lecture analogique et numérique (à l'excl. des appareils capables de recevoir et de décoder des signaux RDS [système de décodage d'informations routières])	7	2,5	7	2,5	
85272198	Appareils récepteurs de radiodiffusion du type utilisé dans les véhicules automobiles, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (à l'excl. des appareils combinés à un appareil de reproduction du son à système de lecture optique par faisceau laser, des appareils capables de recevoir et de décoder des signaux RDS [système de décodage d'informations routières] et des appareils à cassettes à système de lecture analogique et numérique)	7	2,5	7	2,5	
852729	Récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, pour véhicules automobiles, non combinés à un appareil d'enregistrement et de reproduction du son					
85272900	Récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, pour véhicules automobiles, non combinés à un appareil d'enregistrement et de reproduction du son	7	2,5	7	2,5	
852791	Récepteurs de radiodiffusion, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (autres que pour véhicules automobiles)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85279111	Appareils récepteurs de radiodiffusion, fonctionnant uniquement sur secteur, avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés sous une même enveloppe, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son, à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	7	2,5	7	2,5	
85279119	Appareils récepteurs de radiodiffusion, fonctionnant uniquement sur secteur, avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés sous une même enveloppe, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (à l'excl. des appareils à cassettes et à système de lecture analogique et numérique)	7	2,5	7	2,5	
85279135	Récepteurs de radiodiffusion, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son, à système de lecture optique par faisceau laser, sans haut-parleurs incorporés (autres que pour véhicules automobiles)	7	2,5	7	2,5	
85279191	Appareils récepteurs de radiodiffusion, fonctionnant uniquement sur secteur, sans haut-parleurs incorporés, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son, à cassettes et à système de lecture analogique et numérique (à l'excl. des appareils des types utilisés dans les véhicules automobiles)	7	2,5	7	2,5	
85279199	Appareils récepteurs de radiodiffusion, fonctionnant uniquement sur secteur, sans haut-parleurs incorporés, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son (à l'excl. des appareils des types utilisés dans les véhicules automobiles, des appareils à système de lecture optique par faisceau laser et des appareils à cassettes et à système de lecture analogique et numérique)	7	2,5	7	2,5	
852792	Récepteurs de radiodiffusion, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son, mais combinés à un appareil d'horlogerie (autres que pour véhicules automobiles)					
85279210	Radioréveils ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son	7	2,5	7	2,5	
85279290	Récepteurs de radiodiffusion, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son, mais combinés à un appareil d'horlogerie (autres que radioréveils et pour véhicules automobiles)	7	2,5	7	2,5	
852799	Récepteurs de radiodiffusion, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie, non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son et non combinés à un appareil d'horlogerie (autres que pour véhicules automobiles)					
85279900	Récepteurs de radiodiffusion, ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie, non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son et non combinés à un appareil d'horlogerie (autres que pour véhicules automobiles)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8528	Moniteurs et projecteurs, n'incluant pas d'appareil de réception de télévision; appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images					
852841	Moniteurs à tube cathodique des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471					
85284100	Moniteurs à tube cathodique des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	7	2,5	7	2,5	
852849	Moniteurs à tube cathodique, n'incluant pas d'appareil de réception de télévision (à l'excl. des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)					
85284910	Moniteurs à tube cathodique, en noir et blanc ou en autres monochromes, n'incluant pas d'appareil de réception de télévision (à l'excl. des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)	7	2,5	7	2,5	
85284980	Moniteurs à tube cathodique, en couleurs, n'incluant pas d'appareil de réception de télévision (à l'excl. des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)	7	2,5	7	2,5	
852851	Moniteurs des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471 (à l'excl. des moniteurs à tube cathodique)					
85285100	Moniteurs des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471 (à l'excl. des moniteurs à tube cathodique)	7	2,5	7	2,5	
852859	Moniteurs n'incluant pas d'appareil de réception de télévision (à l'excl. des moniteurs à tube cathodique et ceux des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)					
85285920	Écrans plats en monochromes, n'incluant pas d'appareil de réception de télévision, pouvant afficher des signaux provenant de machines automatiques de traitement de l'information et présentant un niveau de fonctionnalité acceptable (à l'excl. des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85285931	Moniteurs LCD, en couleurs, n'incluant pas d'appareil de réception de télévision, pouvant afficher des signaux provenant de machines automatiques de traitement de l'information et présentant un niveau de fonctionnalité acceptable (à l'excl. des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)	7	2,5	7	2,5	
85285939	Écrans plats, en couleurs, n'incluant pas d'appareil de réception de télévision, pouvant afficher des signaux provenant de machines automatiques de traitement de l'information et présentant un niveau de fonctionnalité acceptable (à l'excl. des moniteurs LCD et des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)	7	2,5	7	2,5	
85285970	Moniteurs, n'incluant pas d'appareil de réception de télévision (à l'excl. des moniteurs avec un tube cathodique et des écrans plats pouvant afficher des signaux provenant de machines automatiques de traitement de l'information et présentant un niveau de fonctionnalité acceptable)	7	2,5	7	2,5	
852861	Projecteurs des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471					
85286100	Projecteurs des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	7	2,5	7	2,5	
852869	Projecteurs n'incluant pas d'appareil de réception de télévision (à l'excl. des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)					
85286910	Projecteurs fonctionnant à l'aide d'un écran plat [p.ex. à dispositifs à cristaux liquides], permettant l'affichage d'informations numériques générées par une machine automatique de traitement de l'information	7	2,5	7	2,5	
85286991	Projecteurs en noir et blanc ou en autres monochromes, n'incluant pas d'appareil de réception de télévision (à l'excl. des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471 ainsi que des projecteurs fonctionnant à l'aide d'un écran plat [p.ex. à dispositifs à cristaux liquides], permettant l'affichage d'informations numériques générées par une machine automatique de traitement de l'information)	7	2,5	7	2,5	
85286999	Projecteurs en couleurs, n'incluant pas d'appareil de réception de télévision (à l'excl. des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471 ainsi que des projecteurs fonctionnant à l'aide d'un écran plat [p.ex. à dispositifs à cristaux liquides], permettant l'affichage d'informations numériques générées par une machine automatique de traitement de l'information)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
852871	Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo (à l'excl. des tuners vidéophoniques, modules séparés ayant une fonction de communication)					
85287111	Récepteurs de signaux vidéophoniques [tuners] en assemblages électroniques destinés à être incorporés dans une machine automatique de traitement de l'information	7	2,5	7	2,5	
85287115	Tuners vidéophoniques à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision [modules séparés ayant une fonction de communication]	7	2,5	7	2,5	
85287119	Récepteurs de signaux vidéophoniques [tuners] (sauf en assemblages électroniques destinés à être incorporés dans une machine automatique de traitement de l'information ainsi que des appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif également susceptibles de recevoir des signaux de télévision [modules séparés ayant une fonction de communication])	7	2,5	7	2,5	
85287191	Appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision [modules séparés ayant une fonction de communication, à l'excl. des tuners vidéophoniques]	7	2,5	7	2,5	
85287199	Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo (à l'excl. des tuners vidéophoniques, modules séparés ayant une fonction de communication)	7	2,5	7	2,5	
852872	Appareils récepteurs de télévision en couleurs, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo					
85287210	Téléprojecteurs en couleurs	7	2,5	7	2,5	
85287220	Appareils récepteurs de télévision en couleurs, incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique	7	2,5	7	2,5	
85287230	Appareils récepteurs de télévision en couleurs, avec tube-image incorporé (à l'excl. des moniteurs et des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique)	7	2,5	7	2,5	
85287240	Appareils récepteurs de télévision en couleurs, avec un écran à cristaux liquides (LCD) (à l'excl. des moniteurs, des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique et des téléprojecteurs)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85287260	Appareils récepteurs de télévision en couleurs avec un écran à plasma (PDP)(à l'excl. des moniteurs, des appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique et des téléprojecteurs)	7	2,5	7	2,5	
85287280	Appareils récepteurs de télévision, en couleurs (à l'excl. des appareils avec tube-image incorporé ou écran LCD ou écran à plasma ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son et des images ainsi que les moniteurs et les téléprojecteurs)	7	2,5	7	2,5	
852873	Appareils récepteurs de télévision en noir et blanc ou en autres monochromes, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo					
85287300	Appareils récepteurs de télévision en noir et blanc ou en autres monochromes, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images, conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo	7	2,5	7	2,5	
8529	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils émetteurs-récepteurs pour la téléphonie et la télégraphie, la radiodiffusion ou la télévision, aux caméras de télévision, aux appareils de prise de vue fixes vidéo et autres caméscopes et aux appareils de radiodétection et de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, n.d.a.					
852910	Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles, n.d.a.					
85291011	Antennes télescopiques et antennes fouets, pour appareils (des n° 8525 à 8528) à installer dans les véhicules automobiles ou portatifs	7	2,5	7	2,5	
85291031	Antennes d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision, pour réception par satellite	7	2,5	7	2,5	
85291039	Antennes d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision (autres que pour réception par satellite)	7	2,5	7	2,5	
85291065	Antennes d'intérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de radiotélévision, y.c. celles à incorporer (autres qu'antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 971-239720011-201509221-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85291069	Antennes (à l'excl. des antennes d'intérieur et d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision, des antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles)	7	2,5	7	2,5	
85291080	Filtres et séparateurs d'antennes	7	2,5	7	2,5	
85291095	Réflecteurs d'antennes et autres parties, reconnaissables comme étant utilisés conjointement avec des antennes ou des réflecteurs d'antennes, n.d.a. (à l'excl. des filtres et séparateurs d'antennes)	7	2,5	7	2,5	
852990	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils émetteurs-récepteurs pour la radiodiffusion ou la télévision, aux caméras de télévision, aux appareils photographiques numériques, aux caméscopes et aux appareils photographiques numériques, aux moniteurs et projecteurs des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information, n.d.a					
85299020	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils d'émission incorporant un appareil de réception pour la radiodiffusion ou la télévision, aux appareils photographiques numériques, aux moniteurs et projecteurs des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information, n.d.a. (à l'excl. des antennes et réflecteurs d'antennes et assemblages électroniques)	7	2,5	7	2,5	
85299041	Meubles et coffrets en bois, pour appareils émetteurs-récepteurs de radiodiffusion et de télévision, pour caméras de télévision, appareils photographiques numériques, camescopes et appareils de radiodétection et de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, pour moniteurs et projecteurs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
85299049	Meubles et coffrets (autres qu'en bois) pour appareils émetteurs-récepteurs de radiodiffusion et de télévision, pour caméras de télévision, appareils photographiques numériques, camescopes et appareils de radiodétection et de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, pour moniteurs et projecteurs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
85299065	Assemblages électroniques, reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils émetteurs-récepteurs pour la radiodiffusion ou la télévision, aux caméras de télévision, aux appareils photographiques numériques, aux caméscopes et aux appareils de radiodétection et de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, aux moniteurs et projecteurs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
85299092	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux caméras de télévision, aux appareils récepteurs pour la télévision ou la radiodiffusion et aux moniteurs et projecteurs, n.d.a. (à l'excl. des antennes, des meubles et coffrets, des assemblages électroniques ainsi que des moniteurs et projecteurs des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85299097	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils d'émission non incorporant un appareil de réception pour la radiodiffusion ou la télévision, aux caméscopes ainsi qu'aux appareils de radiodétection, de radiosondage, de radionavigation et de radiotélécommande, n.d.a. (à l'excl. des parties d'appareils photographiques numériques, antennes et réflecteurs d'antennes et assemblages électroniques)	7	2,5	7	2,5	
8530	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou simil., voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes, et leurs parties (autres que les appareils mécaniques ou électromécaniques du n° 8608)					
853010	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande, pour voies ferrées ou simil. (autres que les appareils mécaniques ou électromécaniques du n° 8608)					
85301000	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande, pour voies ferrées ou simil. (autres que les appareils mécaniques ou électromécaniques du n° 8608)	7	2,5	7	2,5	
853080	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande (autres que pour voies ferrées ou simil. et que les appareils mécaniques ou électromécaniques du n° 8608)					
85308000	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande (autres que pour voies ferrées ou simil. et que les appareils mécaniques ou électromécaniques du n° 8608)	7	2,5	7	2,5	
853090	Parties d'appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande, n.d.a.					
85309000	Parties d'appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8531	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle, et leurs parties (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, p.ex.) (autres que pour les véhicules automobiles, les bicyclettes ou les voies de communication)					
853110	Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils simil.					
85311030	Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils simil., des types utilisés pour bâtiments	7	2,5	7	2,5	
85311095	Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils simil. (à l'excl. des appareils des types utilisés pour bâtiments ou pour véhicules automobiles)	7	2,5	7	2,5	
853120	Panneaux indicateurs avec dispositifs à cristaux liquides [LCD] ou à diodes émettrices de lumière [LED] (autres que pour les véhicules automobiles, les bicyclettes ou les voies de communication)					
85312020	Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à diodes émettrices de lumière [LED] (à l'excl. des articles pour véhicules automobiles, bicyclettes ou voies de communication)	7	2,5	7	2,5	
85312040	Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides [LCD] à matrice active (à l'excl. des articles pour véhicules automobiles, bicyclettes ou voies de communication)	7	2,5	7	2,5	
85312095	Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides [LCD] (à l'excl. des panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides à matrice active ainsi que des articles des types utilisés pour véhicules automobiles, bicyclettes ou voies de communication)	7	2,5	7	2,5	
853180	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (autres que panneaux indicateurs avec dispositifs à cristaux liquides ou à diodes émettrices de lumière, avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils simil.					
85318020	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle, avec dispositifs de visualisation à écran plat (autres que panneaux indicateurs avec dispositifs à cristaux liquides ou à diodes émettrices de lumière, avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils simil., et autres que pour les véhicules automobiles, les bicyclettes ou les voies de communication)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85318095	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sauf avec dispositifs de visualisation à écran plat, panneaux indicateurs avec dispositifs à cristaux liquides ou à diodes émettrices de lumière, avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils simil., et appareils pour les véhicules automobiles, les bicyclettes ou les voies de communication)	7	2,5	7	2,5	
853190	Parties des appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle, n.d.a.					
85319020	Parties de panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides [LCD] ou à diodes émettrices de lumière [LED] et des appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle avec dispositifs de visualisation à écran plat, n.d.a. (à l'excl. des parties des circuits intégrés à puces multiples)	7	2,5	7	2,5	
85319085	Parties des appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle, n.d.a. (à l'excl. des panneaux indicateurs avec dispositifs à cristaux liquides ou à diodes émettrices de lumière, des appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle avec dispositifs de visualisation à écran plat ainsi que des circuits intégrés à puces multiples)	7	2,5	7	2,5	
8532	Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables, et leurs parties					
853210	Condensateurs électriques fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive $\geq 0,5$ kvar [condensateurs de puissance]					
85321000	Condensateurs électriques fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive $\geq 0,5$ kvar [condensateurs de puissance]	7	2,5	7	2,5	
853221	Condensateurs électrolytiques au tantale (autres que condensateurs de puissance)					
85322100	Condensateurs électrolytiques au tantale (autres que condensateurs de puissance)	7	2,5	7	2,5	
853222	Condensateurs électrolytiques à l'aluminium (autres que condensateurs de puissance)					
85322200	Condensateurs électrolytiques à l'aluminium (autres que condensateurs de puissance)	7	2,5	7	2,5	
853223	Condensateurs à diélectrique en céramique, à une seule couche (autres que condensateurs de puissance)					
85322300	Condensateurs à diélectrique en céramique, à une seule couche (autres que condensateurs de puissance)	7	2,5	7	2,5	
853224	Condensateurs à diélectrique en céramique, multicouches (autres que condensateurs de puissance)					
85322400	Condensateurs à diélectrique en céramique, multicouches (autres que condensateurs de puissance)	7	2,5	7	2,5	

Accuse de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
853225	Condensateurs à diélectrique en papier ou en matières plastiques (autres que condensateurs de puissance)					
85322500	Condensateurs à diélectrique en papier ou en matières plastiques (autres que condensateurs de puissance)	7	2,5	7	2,5	
853229	Condensateurs fixes (autres que condensateurs au tantalum, condensateurs électrolytiques à l'aluminium, condensateurs diélectriques en céramique, en papier et en matières plastiques et condensateurs de puissance)					
85322900	Condensateurs fixes (autres que condensateurs au tantalum, condensateurs électrolytiques à l'aluminium, condensateurs diélectriques en céramique, en papier et en matières plastiques et condensateurs de puissance)	7	2,5	7	2,5	
853230	Condensateurs électriques variables ou ajustables					
85323000	Condensateurs électriques variables ou ajustables	7	2,5	7	2,5	
853290	Parties de condensateurs électriques fixes, variables ou ajustables, n.d.a.					
85329000	Parties de condensateurs électriques fixes, variables ou ajustables, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8533	Résistances électriques non chauffantes, et leurs parties, y.c. les rhéostats et les potentiomètres					
853310	Résistances électriques, fixes au carbone, agglomérées ou à couche (non chauffantes)					
85331000	Résistances électriques, fixes au carbone, agglomérées ou à couche (non chauffantes)	7	2,5	7	2,5	
853321	Résistances électriques fixes, pour une puissance <= 20 W (non chauffantes)					
85332100	Résistances électriques fixes, pour une puissance <= 20 W (non chauffantes)	7	2,5	7	2,5	
853329	Résistances électriques fixes, pour une puissance > 20 W (non chauffantes)					
85332900	Résistances électriques fixes, pour une puissance > 20 W (non chauffantes)	7	2,5	7	2,5	
853331	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), bobinées, pour une puissance <= 20 W (non chauffantes)					
85333100	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), bobinées, pour une puissance <= 20 W (non chauffantes)	7	2,5	7	2,5	
853339	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), bobinées, pour une puissance > 20 W (non chauffantes)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-annex2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85333900	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), bobinées, pour une puissance > 20 W (non chauffantes)	7	2,5	7	2,5	
853340	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres) (autres que résistances variables bobinées et résistances chauffantes)					
85334010	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), pour une puissance <= 20 W (autres que résistances variables bobinées et résistances chauffantes)	7	2,5	7	2,5	
85334090	Résistances électriques variables (y.c. les rhéostats et les potentiomètres), pour une puissance > 20 W (autres que résistances variables bobinées et résistances chauffantes)	7	2,5	7	2,5	
853390	Parties de résistances électriques, y.c. de rhéostats et de potentiomètres, n.d.a.					
85339000	Parties de résistances électriques, y.c. de rhéostats et de potentiomètres, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8534	Circuits imprimés					
853400	Circuits imprimés					
85340011	Circuits imprimés multicouches, ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts	7	2,5	7	2,5	
85340019	Circuits imprimés simples ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts	7	2,5	7	2,5	
85340090	Circuits imprimés comportant des éléments conducteurs ainsi que des contacts et d'autres éléments passifs (non pourvus d'éléments passifs et actifs)	7	2,5	7	2,5	
8535	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, parafoudres, limiteurs de tension, étaleurs d'ondes, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, p.ex.), pour une tension > 1000 V (sauf armoires, pupitres, commandes etc. du n° 8537)					
853510	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension > 1000 V					
85351000	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension > 1000 V	7	2,5	7	2,5	
853521	Disjoncteurs, pour une tension < 72,5 kV mais > 1000 V					
85352100	Disjoncteurs, pour une tension < 72,5 kV mais > 1000 V	7	2,5	7	2,5	
853529	Disjoncteurs, pour une tension >= 72,5 kV					
85352900	Disjoncteurs, pour une tension >= 72,5 kV	7	2,5	7	2,5	
853530	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension > 1000 V					
					Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-annee2-15-1473-1	
					DE	
					Date de télétransmission : 01/10/2015	
					Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85353010	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension < 72,5 kV mais > 1000 V	7	2,5	7	2,5	
85353090	Sectionneurs et interrupteurs, pour une tension >= 72,5 kV	7	2,5	7	2,5	
853540	Parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes, pour une tension > 1000 V					
85354000	Parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes, pour une tension > 1000 V	7	2,5	7	2,5	
853590	Appareils électriques pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension > 1000 V (autres que fusibles et coupe-circuit, disjoncteurs, sectionneurs, interrupteurs, parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes ainsi qu'armoires, pupitres, commandes etc. du n° 8537)					
85359000	Appareils électriques pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension > 1000 V (autres que fusibles et coupe-circuit, disjoncteurs, sectionneurs, interrupteurs, parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes ainsi qu'armoires, pupitres, commandes etc. du n° 8537)	7	2,5	7	2,5	
8536	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour lampes, boîtes de jonction, p.ex.), pour une tension <= 1000 V (sauf armoires, pupitres, commandes etc. du n° 8537)					
853610	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension <= 1000 V					
85361010	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension <= 1000 V, pour une intensité <= 10 A	7	2,5	7	2,5	
85361050	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une intensité > 10 A mais <= 63 A, pour une tension <= 1000 V	7	2,5	7	2,5	
85361090	Fusibles et coupe-circuit à fusibles, pour une tension <= 1000 V, pour une intensité > 63 A	7	2,5	7	2,5	
853620	Disjoncteurs, pour une tension <= 1000 V					
85362010	Disjoncteurs, pour une tension <= 1000 V, pour une intensité <= 63 A	7	2,5	7	2,5	
85362090	Disjoncteurs, pour une tension <= 1000 V, pour une intensité > 63 A	7	2,5	7	2,5	
853630	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une tension <= 1000 V					
85363010	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une intensité <= 16 A, pour une tension <= 1000 V	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85363030	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une intensité > 16 A mais <= 125 A, pour une tension <= 1000 V	7	2,5	7	2,5	
85363090	Appareils pour la protection des circuits électriques (sauf fusibles, coupe-circuit à fusibles et disjoncteurs), pour une intensité > 125 A, pour une tension <= 1000 V	7	2,5	7	2,5	
853641	Relais pour une tension <= 60 V					
85364110	Relais pour une tension <= 60 V, pour une intensité <= 2 A	7	2,5	7	2,5	
85364190	Relais, pour une tension <= 60 V, pour une intensité > 2 A	7	2,5	7	2,5	
853649	Relais, pour une tension > 60 V mais <= 1000 V					
85364900	Relais, pour une tension > 60 V mais <= 1000 V	7	2,5	7	2,5	
853650	Interrupteurs, sectionneurs et commutateurs, pour une tension <= 1000 V (autres que relais et disjoncteurs)					
85365003	Interrupteurs électroniques à courant alternatif consistant en circuits d'entrée et de sortie à couplage optique [interrupteurs CA à thyristor isolé] (autres que relais et disjoncteurs)	7	2,5	7	2,5	
85365005	Interrupteurs électroniques, y.c. les interrupteurs électroniques à protection thermique, composés d'un transistor et d'une puce logique [technologie chip-on-chip] (autres que relais et disjoncteurs)	7	2,5	7	2,5	
85365007	Interrupteurs électromécaniques à action brusque pour un courant <= 11 A (autres que relais et disjoncteurs)	7	2,5	7	2,5	
85365011	Interrupteurs et commutateurs à touche ou à bouton, pour une tension <= 60 V	7	2,5	7	2,5	
85365015	Interrupteurs et commutateurs rotatifs, pour une tension <= 60 V	7	2,5	7	2,5	
85365019	Commutateurs, pour une tension <= 60 V (autres que relais, interrupteurs et commutateurs à touche ou à bouton, et rotatifs)	7	2,5	7	2,5	
85365080	Commutateurs, pour une tension > 60 V mais <= 1000 V (autres que relais, disjoncteurs, interrupteurs électroniques à courant alternatif consistant en circuits d'entrée et de sortie à couplage optique [interrupteurs CA à thyristor isolé], interrupteurs électroniques, y.c. les interrupteurs électroniques à protection thermique, composés d'un transistor et d'une puce logique [technologie chip-on-chip], et interrupteurs électromécaniques à action brusque pour un courant <= 11 A)	7	2,5	7	2,5	
853661	Douilles pour lampes, pour une tension <= 1000 V					
85366110	Douilles Edison, pour une tension <= 1000 V	7	2,5	7	2,5	
85366190	Douilles pour lampes (sauf douilles Edison), pour une tension <= 1000 V	7	2,5	7	2,5	
853669	Fiches et prises de courant, pour une tension <= 1000 V (sauf douilles pour lampes)					
85366910	Fiches et prises de courant, pour une tension <= 1000 V, pour câbles coaxiaux	7	2,5	7	2,5	
85366930	Fiches et prises de courant, pour une tension <= 1000 V, pour circuits imprimés	7	2,5	7	2,5	
85366990	Fiches et prises de courant, pour une tension <= 1000 V (autres que pour câbles coaxiaux et circuits imprimés)	7	2,5	7	2,5	
853670	Connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques					

Accusé de réception en préfecture
072-239720011-20150922-annee2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85367000	Connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques	7	2,5	7	2,5	
853690	Appareillage pour le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension <= 1000 V (sauf fusibles et coupe-circuit, disjoncteurs et autres appareils pour la protection des circuits électriques, relais et autres commutateurs)					
85369001	Éléments préfabriqués pour canalisations électriques, pour une tension <= 1000 V	7	2,5	7	2,5	
85369010	Connexions et éléments de contact pour une tension <= 1000 V, pour canalisations électriques (sauf fiches et prises de courant et éléments préfabriqués)	7	2,5	7	2,5	
85369020	Testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur	7	2,5	7	2,5	
85369085	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques, pour une tension <= 1000 V (à l'excl. des fusibles, des coupe-circuit à fusibles, des disjoncteurs, des autres appareils pour la protection des circuits électriques, des relais et autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs, des douilles pour lampes, fiches et prises de courant, des éléments préfabriqués pour canalisations électriques, des connexions et éléments de contact pour fils et câbles et des testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur)	7	2,5	7	2,5	
8537	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils des n° 8535 ou 8536, pour la commande ou la distribution électrique, y.c. ceux incorporant des instruments ou appareils du chapitre 90 ainsi que les armoires de commande numérique (autres que les appareils de commutation pour la téléphonie et la télégraphie par fil et les visiophones)					
853710	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension >= 1000 V					
85371010	Commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information	5	2,5	5	2,5	
85371091	Appareils de commande à mémoire programmable (autres que les commandes numériques incorporant une machine automatique de traitement de l'information)	5	2,5	5	2,5	
85371099	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension <= 1000 V (autres que les appareils de commutation pour la téléphonie et la télégraphie par fil ainsi que les armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information et les commandes à mémoire programmable)	5	2,5	5	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
853720	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 1000 V					
85372091	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 1000 V mais <= 72,5 KV	5	2,5	5	2,5	
85372099	Tableaux, armoires et combinaisons d'appareils simil., pour la commande ou la distribution électrique, pour une tension > 72,5 KV	5	2,5	5	2,5	
8538	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 8535, 8536 ou 8537, n.d.a.					
853810	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils					
85381000	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils	7	2,5	7	2,5	
853890	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 8535, 8536 ou 8537, n.d.a. (à l'excl. des tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils, ainsi que pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20)					
85389011	Assemblages électroniques pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20	7	2,5	7	2,5	
85389019	Parties pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques)	7	2,5	7	2,5	
85389091	Assemblages électroniques pour l'appareillage, pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques des n° 8535 et 8536 ainsi que pour tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et combinaisons d'appareils simil. du n° 8537 (à l'excl. pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20)	7	2,5	7	2,5	
85389099	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 8535, 8536 ou 8537, n.d.a. (à l'excl. des assemblages électroniques et des tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports pour articles du n° 8537, dépourvus de leurs appareils, ainsi que pour testeurs de disques [wafers] à semi-conducteur du n° 8536 90 20)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8539	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y.c. les articles dits 'phares et projecteurs scellés' et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc; leurs parties					
853910	Phares et projecteurs scellés					
85391000	Phares et projecteurs scellés	7	2,5	7	2,5	
853921	Lampes et tubes halogènes, au tungstène (autres que phares et projecteurs scellés)					
85392130	Lampes et tubes halogènes, au tungstène, pour véhicules automobiles (autres que phares et projecteurs scellés)	7	2,5	7	2,5	
85392192	Lampes et tubes halogènes, au tungstène, d'une tension > 100 V	7	2,5	7	2,5	
85392198	Lampes et tubes halogènes, au tungstène, d'une tension <= 100 V (à l'excl. des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles)	7	2,5	7	2,5	
853922	Lampes et tubes à incandescence, puissance <= 200 W, tension > 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)					
85392210	Lampes et tubes à incandescence, puissance <= 200 W, tension > 100 W, à réflecteurs (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène)	7	2,5	7	2,5	
85392290	Lampes et tubes à incandescence, puissance <= 200 W, tension > 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, lampes à réflecteurs et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)	7	2,5	7	2,5	
853929	Lampes et tubes à incandescence électriques (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, lampes d'une puissance <= 200 W et pour une tension > 100 V, et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)					
85392930	Lampes et tubes à incandescence, des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène)	7	2,5	7	2,5	
85392992	Lampes et tubes à incandescence, d'une tension > 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, lampes d'une puissance <= 200 W, projecteurs et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)	7	2,5	7	2,5	
85392998	Lampes et tubes à incandescence, d'une tension <= 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, et lampes des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles)	7	2,5	7	2,5	
853931	Lampes et tubes à décharge, fluorescents, à cathode chaude					
85393110	Lampes et tubes à décharge, fluorescents, à cathode chaude, à deux culots	5	2,5	5	2,5	
85393190	Lampes et tubes à décharge, fluorescents, à cathode chaude, à un ou plus de deux culots	5	2,5	Acquisé de réception 2 en préfecture	972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
853932	Lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure métallique					
85393220	Lampes et tubes à décharge à vapeur de mercure ou de sodium	7	2,5	7	2,5	
85393290	Lampes à halogénure métallique	7	2,5	7	2,5	
853939	Lampes et tubes à décharge (autres que fluorescents, à cathode chaude, à vapeur de mercure ou de sodium, à halogénure métallique et à rayons ultraviolets)					
85393900	Lampes et tubes à décharge (autres que fluorescents, à cathode chaude, à vapeur de mercure ou de sodium, à halogénure métallique et à rayons ultraviolets)	7	2,5	7	2,5	
853941	Lampes à arc					
85394100	Lampes à arc	7	2,5	7	2,5	
853949	Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges					
85394900	Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges	7	2,5	7	2,5	
853990	Parties de lampes et de tubes à incandescence ou à décharge, de phares et projecteurs scellés, de lampes à rayons ultraviolets et infrarouges et de lampes à arc, n.d.a.					
85399010	Culots de lampes et de tubes à incandescence ou à décharge et d'autres lampes du n° 8539	7	2,5	7	2,5	
85399090	Parties de lampes et de tubes à incandescence ou à décharge, de phares et projecteurs scellés, de lampes à rayons ultraviolets et infrarouges et de lampes à arc, n.d.a. (à l'excl. des culots)	7	2,5	7	2,5	
8540	Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, p.ex.), et leurs parties					
854011	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision et moniteurs vidéo, en couleurs					
85401100	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision et moniteurs vidéo, en couleurs	7	2,5	7	2,5	
854012	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y.c. les tubes pour moniteurs vidéo, en noir et blanc ou en autre monochrome					
85401200	Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y.c. les tubes pour moniteurs vidéo, en noir et blanc ou en autre monochrome	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
854020	Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode (autres que tubes cathodiques pour récepteurs de télévision et moniteurs vidéo)					
85402010	Tubes pour caméras de télévision	7	2,5	7	2,5	
85402080	Tubes convertisseurs et intensificateurs d'images et autres tubes à photocathode (autres que tubes pour caméras de télévision et tubes cathodiques pour récepteurs de télévision et moniteurs vidéo)	7	2,5	7	2,5	
854040	Tubes de visualisation des données graphiques, monochromes; tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points < 0,4 mm (à l'excl. des tubes à cathode et photocathode)					
85404000	Tubes de visualisation des données graphiques, monochromes; tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points < 0,4 mm (à l'excl. des tubes à cathode et photocathode)	7	2,5	7	2,5	
854060	Tubes cathodiques (autres que tubes pour caméras de télévision, tubes convertisseurs et intensificateurs d'images, tubes cathodiques pour récepteurs de télévision et moniteurs vidéo, autres tubes à photocathode, tubes de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres monochromes et en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points < 0,4 mm)					
85406000	Tubes cathodiques (autres que tubes pour caméras de télévision, tubes convertisseurs et intensificateurs d'images, tubes cathodiques pour récepteurs de télévision et moniteurs vidéo, autres tubes à photocathode, tubes de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres monochromes et en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points < 0,4 mm)	7	2,5	7	2,5	
854071	Magnétrons					
85407100	Magnétrons	7	2,5	7	2,5	
854079	Tubes pour hyperfréquences [p.ex. tubes à ondes progressives, carcinotrons] (à l'excl. des magnétrons et tubes commandés par grille)					
85407900	Tubes pour hyperfréquences [p.ex. tubes à ondes progressives, carcinotrons] (à l'excl. des magnétrons et tubes commandés par grille)	7	2,5	7	2,5	
854081	Tubes de réception et d'amplification (sauf tubes pour hyperfréquences, tubes à cathode et photocathode)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85408100	Tubes de réception et d'amplification (sauf tubes pour hyperfréquences, tubes à cathode et photocathode)	7	2,5	7	2,5	
854089	Lampes, tubes et valves électroniques (autres que tubes de réception et d'amplification, tubes pour hyperfréquences, tubes à cathode et à photocathode, tubes de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres monochromes et en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points < 0,4 mm)					
85408900	Lampes, tubes et valves électroniques (autres que tubes de réception et d'amplification, tubes pour hyperfréquences, tubes à cathode et à photocathode, tubes de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres monochromes et en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points < 0,4 mm)	7	2,5	7	2,5	
854091	Parties de tubes cathodiques, n.d.a.					
85409100	Parties de tubes cathodiques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
854099	Parties de lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide et à photocathode (sauf parties de tubes cathodiques), n.d.a.					
85409900	Parties de lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide et à photocathode (sauf parties de tubes cathodiques), n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8541	Diodes, transistors et dispositifs simil. à semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y.c. les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux (sauf génératrices photovoltaïques); diodes émettrices de lumière; cristaux piézo-électriques montés, et leurs parties					
854110	Diodes (sauf photodiodes et diodes émettrices de lumière)					
85411000	Diodes (sauf photodiodes et diodes émettrices de lumière)	7	2,5	7	2,5	
854121	Transistors à pouvoir de dissipation < 1 W (autres que phototransistors)					
85412100	Transistors à pouvoir de dissipation < 1 W (autres que phototransistors)	7	2,5	7	2,5	
854129	Transistors à pouvoir de dissipation >= 1 W (autres que phototransistors)					
85412900	Transistors à pouvoir de dissipation >= 1 W (autres que phototransistors)	7	2,5	7	2,5	
854130	Thyristors, diacs et triacs (autres que les dispositifs photosensibles)					
					Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1 DE	
					Date de télétransmission : 01/10/2015	
					Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85413000	Thyristors, diacs et triacs (autres que les dispositifs photosensibles)	7	2,5	7	2,5	
854140	Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y.c. les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière (sauf génératrices photovoltaïques)					
85414010	Diodes émettrices de lumière, y.c. diodes laser	7	2,5	7	2,5	
85414090	Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y.c. les cellules photovoltaïques	7	2,5	7	2,5	
854150	Dispositifs à semi-conducteur, n.d.a.					
85415000	Dispositifs à semi-conducteur, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
854160	Cristaux piézo-électriques montés					
85416000	Cristaux piézo-électriques montés	7	2,5	7	2,5	
854190	Parties des diodes, transistors et dispositifs simil. à semi-conducteur, dispositifs photosensibles à semi-conducteur, diodes émettrices de lumière et cristaux piézo-électriques montés, n.d.a.					
85419000	Parties des diodes, transistors et dispositifs simil. à semi-conducteur, dispositifs photosensibles à semi-conducteur, diodes émettrices de lumière et cristaux piézo-électriques montés, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8542	Circuits intégrés électroniques, et leurs parties					
854231	Circuits intégrés électroniques utilisés comme processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits					
85423110	Circuits intégrés électroniques utilisés comme processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits sous forme de circuits intégrés à puces multiples constitués de deux ou plusieurs circuits intégrés monolithiques interconnectés mentionnées dans la note de position 8 b 3) du chapitre 85	7	2,5	7	2,5	
85423190	Circuits intégrés électroniques utilisés comme processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	7	2,5	7	2,5	
854232	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires					
85423210	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires (sous forme de circuits intégrés à puces multiples constitués de deux ou plusieurs circuits intégrés monolithiques interconnectés) mentionnées dans la note de position 8 b 3) du chapitre 85	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85423231	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires dynamiques à lecture-écriture à accès aléatoire (D-RAMs), d'une capacité de mémorisation <= 512 Mbits (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	7	2,5	7	2,5	
85423239	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires dynamiques à lecture-écriture à accès aléatoire (D-RAMs), d'une capacité de mémorisation > 512 Mbits (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	7	2,5	7	2,5	
85423245	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires statiques à lecture-écriture à accès aléatoire (S-RAMs), y.c. les antémémoires à lecture-écriture à accès aléatoire (cache-RAMs) (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	7	2,5	7	2,5	
85423255	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires à lecture exclusivement, programmables, effaçables aux rayons ultraviolets (EPROMs) (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	7	2,5	7	2,5	
85423261	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables (flash E ² PROMs), d'une capacité de mémorisation <= 512 Mbits (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	7	2,5	7	2,5	
85423269	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables (flash E ² PROMs), d'une capacité de mémorisation > 512 Mbits (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	7	2,5	7	2,5	
85423275	Circuits intégrés électroniques utilisés comme mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables (E ² PROMs) (à l'excl. des circuits flash E2PROMs ainsi que sous forme de circuits intégrés à puces multiples)	7	2,5	7	2,5	
85423290	Mémoires sous formes multicombinatoires, telles que les piles [stack] D-RAM et modules (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples ainsi que des D-RAMs, S-Rams, cache-RAMs, EPROMs et flash E ² PROMs)	7	2,5	7	2,5	
854233	Circuits intégrés électroniques utilisés comme amplificateurs					
85423300	Circuits intégrés électroniques utilisés comme amplificateurs	7	2,5	7	2,5	
854239	Circuits intégrés électroniques (à l'excl. de ceux utilisés comme processeurs, contrôleurs, mémoires et amplificateurs)					
85423910	Circuits intégrés électroniques (sous forme de circuits intégrés à puces multiples constitués de deux ou plusieurs circuits intégrés monolithiques interconnectés) mentionnés dans la note de position 8 b 3) du chapitre 85 (à l'excl. de ceux utilisés comme processeurs, contrôleurs, mémoires et amplificateurs)	7	2,5	7	2,5	
85423990	Circuits intégrés électroniques (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples et à l'excl. de ceux utilisés comme processeurs, contrôleurs, mémoires et amplificateurs)	7	2,5	7	2,5	
854290	Parties de circuits intégrés électroniques, n.d.a.					
85429000	Parties de circuits intégrés électroniques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8543	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85, et leurs parties					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
854310	Accélérateurs de particules pour électrons, protons etc., électriques (à l'excl. des appareils d'implantation ionique pour doper les matières semi-conductrices)					
85431000	Accélérateurs de particules pour électrons, protons etc., électriques (à l'excl. des appareils d'implantation ionique pour doper les matières semi-conductrices)	7	2,5	7	2,5	
854320	Générateurs de signaux électriques					
85432000	Générateurs de signaux électriques	7	2,5	7	2,5	
854330	Machines et appareils de galvanotechnique, d'électrolyse ou d'électrophorèse					
85433000	Machines et appareils de galvanotechnique, d'électrolyse ou d'électrophorèse	7	2,5	7	2,5	
854370	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85					
85437010	Machines électriques avec fonctions de traduction ou de dictionnaire	7	2,5	7	2,5	
85437030	Amplificateurs d'antennes	7	2,5	7	2,5	
85437050	Bancs solaires, ciels solaires et appareils simil. pour le bronzage	7	2,5	7	2,5	
85437060	Électrificateurs de clôtures	7	2,5	7	2,5	
85437090	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85	7	2,5	7	2,5	
854390	Parties de machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85					
85439000	Parties de machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85	7	2,5	7	2,5	
8544	Fils, câbles isolés, y.c. les câbles coaxiaux, à usages électriques, et autres conducteurs isolés pour l'électricité, même laqués ou oxydés anodiquement, munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion					
854411	Fils pour bobinages pour l'électricité, en cuivre, isolés					
85441110	Fils pour bobinages pour l'électricité, en cuivre, émaillés ou laqués	7	2,5	7	2,5	
85441190	Fils pour bobinages pour l'électricité, en cuivre, isolés (autres qu'émaillés ou laqués)	7	2,5	7	2,5	
854419	Fils pour bobinages pour l'électricité, autres qu'en cuivre, isolés					
85441900	Fils pour bobinages pour l'électricité, autres qu'en cuivre, isolés	7	2,5	7	2,5	
854420	Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux, isolés				Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85442000	Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux, isolés	7	2,5	7	2,5	
854430	Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils, pour moyens de transport					
85443000	Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils, pour moyens de transport	7	2,5	7	2,5	
854442	Conducteurs électriques, pour une tension <= 1000 V, isolés, avec pièces de connexion, n.d.a.					
85444210	Conducteurs électriques des types utilisés pour les télécommunications, pour une tension <= 1000 V, avec pièces de connexion, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
85444290	Conducteurs électriques, pour une tension <= 1000 V, avec pièces de connexion, n.d.a. (sauf des types utilisés pour les télécommunications)	7	2,5	7	2,5	
854449	Conducteurs électriques, pour une tension <= 1000 V, isolés, sans pièces de connexion, n.d.a.					
85444920	Conducteurs électriques isolés, pour une tension <= 80 V, non munis de pièces de connexion, des types utilisés pour les télécommunications, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
85444991	Fils et câbles électriques, pour une tension <= 1000 V, diamètre de brin > 0,51 mm, sans pièces de connexion, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
85444993	Conducteurs électriques isolés, pour une tension <= 80 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)	7	2,5	7	2,5	
85444995	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 80 V mais < 1000 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)	7	2,5	7	2,5	
85444999	Conducteurs électriques isolés, pour une tension de 1000 V, non munis de pièces de connexion, n.d.a. (à l'excl. des fils pour bobinages, des conducteurs coaxiaux, des jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils pour moyens de transport ainsi que des fils et câbles diamètre individuel de brin > 0,51 mm)	7	2,5	7	2,5	
854460	Conducteurs électriques, pour une tension > 1000 V, n.d.a.					
85446010	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 1000 V, avec conducteur en cuivre, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
85446090	Conducteurs électriques isolés, pour une tension > 1000 V, avec conducteur autre qu'en cuivre, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
854470	Câbles de fibres optiques constitués de fibres optiques gainées individuellement, comportant également des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion					
85447000	Câbles de fibres optiques constitués de fibres optiques gainées individuellement, comportant également des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8545	Électrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques					
854511	Électrodes en graphite ou en autre carbone, pour fours électriques					
85451100	Électrodes en graphite ou en autre carbone, pour fours électriques	7	2,5	7	2,5	
854519	Électrodes en graphite ou en autre carbone, pour usages électriques (autres que pour fours)					
85451900	Électrodes en graphite ou en autre carbone, pour usages électriques (autres que pour fours)	7	2,5	7	2,5	
854520	Balais en charbon, pour usages électriques					
85452000	Balais en charbon, pour usages électriques	7	2,5	7	2,5	
854590	Articles en graphite ou en autre carbone, pour usages électriques (autres qu'électrodes et balais)					
85459010	Résistances chauffantes en graphite ou autre carbone	7	2,5	7	2,5	
85459090	Articles en graphite ou autre carbone, pour usages électriques (autres qu'électrodes, balais et résistances chauffantes)	7	2,5	7	2,5	
8546	Isolateurs en toutes matières pour l'électricité (sauf pièces isolantes)					
854610	Isolateurs en verre, pour l'électricité (sauf pièces isolantes)					
85461000	Isolateurs en verre, pour l'électricité (sauf pièces isolantes)	7	2,5	7	2,5	
854620	Isolateurs en céramique, pour l'électricité (sauf pièces isolantes)					
85462000	Isolateurs en céramique, pour l'électricité (sauf pièces isolantes)	7	2,5	7	2,5	
854690	Isolateurs pour usages électriques (sauf en verre ou en céramique et sauf pièces isolantes)					
85469010	Isolateurs en matières plastiques, pour usages électriques (sauf pièces isolantes)	7	2,5	7	2,5	
85469090	Isolateurs pour usages électriques (sauf en verre, en céramique et en matières plastiques et sauf pièces isolantes)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8547	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, p.ex.) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques (autres que les isolateurs du n° 8546); tubes isolateurs pour usages électriques, y.c. leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement					
854710	Pièces isolantes en céramique, pour usages électriques					
85471000	Pièces isolantes en céramique, pour usages électriques	7	2,5	7	2,5	
854720	Pièces isolantes en matières plastiques, pour usages électriques					
85472000	Pièces isolantes en matières plastiques, pour usages électriques	7	2,5	7	2,5	
854790	Pièces isolantes, pour usages électriques (autres qu'en céramique ou en matières plastiques, et autres que tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement)					
85479000	Pièces isolantes, pour usages électriques (autres qu'en céramique ou en matières plastiques, et autres que tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement)	7	2,5	7	2,5	
8548	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage; parties électriques de machines ou d'appareils, n.d.a. dans le chapitre 85					
854810	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage					
85481010	Piles et batteries de piles électriques, hors d'usage	7	2,5	7	2,5	
85481021	Accumulateurs électriques au plomb, hors d'usage	7	2,5	7	2,5	
85481029	Accumulateurs électriques hors d'usage (sauf au plomb)	7	2,5	7	2,5	
85481091	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques, contenant du plomb	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
85481099	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques (sauf contenant du plomb)	7	2,5	7	2,5	
854890	Parties électriques de machines ou d'appareils, n.d.a. dans le chapitre 85					
85489020	Mémoires sous formes multicombinatoires, telles que les piles [stack] D-RAM et modules, p.ex.	7	2,5	7	2,5	
85489090	Parties électriques des machines ou appareils, n.d.a. dans le chapitre 85	7	2,5	7	2,5	
86	CHAPITRE 86 - VÉHICULES ET MATÉRIEL POUR VOIES FERRÉES OU SIMILAIRES ET LEURS PARTIES; APPAREILS MÉCANIQUES (Y COMPRIS ÉLECTROMÉCANIQUES) DE SIGNALISATION POUR VOIES DE COMMUNICATIONS					
8601	Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques					
860110	Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité					
86011000	Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité	7	2,5	7	2,5	
860120	Locomotives et locotracteurs, à accumulateurs électriques					
86012000	Locomotives et locotracteurs, à accumulateurs électriques	7	2,5	7	2,5	
8602	Locomotives et locotracteurs (à l'excl. de celles à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques); tenders					
860210	Locomotives diesel-électriques					
86021000	Locomotives diesel-électriques	7	2,5	7	2,5	
860290	Locomotives et locotracteurs (à l'excl. de celles à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques et des locomotives diesel-électriques)					
86029000	Locomotives et locotracteurs (à l'excl. de celles à source extérieure d'électricité ou à accumulateurs électriques et des locomotives diesel-électriques)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8603	Automotrices et autorails (à l'excl. des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou simil. du n° 8604)					
860310	Automotrices et autorails à source extérieure d'électricité (à l'excl. des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou simil. du n° 8604)					
86031000	Automotrices et autorails à source extérieure d'électricité (à l'excl. des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou simil. du n° 8604)	7	2,5	7	2,5	
860390	Automotrices et autorails, à source extérieure d'électricité (à l'excl. des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou simil. du n° 8604)					
86039000	Automotrices et autorails, à source extérieure d'électricité (à l'excl. des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou simil. du n° 8604)	7	2,5	7	2,5	
8604	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou simil., même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines, p.ex.)					
860400	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou simil., même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines, p.ex.)					
86040000	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou simil., même autopropulsés (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons équipés de bourreuses à ballast, aligneuses pour voies, voitures d'essais et draisines, p.ex.)	7	2,5	7	2,5	
8605	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou simil. à source extérieure d'électricité (à l'excl. des voitures autopropulsées, des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées et simil. ainsi que des voitures pour le transport des marchandises)					

Acquisé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
860500	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou simil. à source extérieure d'électricité (à l'excl. des voitures autopropulsées, des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées)					
86050000	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et autres voitures spéciales, pour voies ferrées ou simil. à source extérieure d'électricité (à l'excl. des voitures autopropulsées, des véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées et simil. ainsi que des voitures pour le transport des marchandises)	7	2,5	7	2,5	
8606	Wagons pour le transport sur rail de marchandises (à l'excl. des fourgons à bagages et des voitures postales)					
860610	Wagons-citernes et simil., pour le transport sur rail de marchandises					
86061000	Wagons-citernes et simil., pour le transport sur rail de marchandises	7	2,5	7	2,5	
860630	Wagons à déchargement automatique (à l'excl. des wagons-citernes et simil., des wagons isothermes, réfrigérants ou frigorifiques), pour le transport sur rail de marchandises					
86063000	Wagons à déchargement automatique (à l'excl. des wagons-citernes et simil., des wagons isothermes, réfrigérants ou frigorifiques), pour le transport sur rail de marchandises	7	2,5	7	2,5	
860691	Wagons, pour le transport sur rail de marchandises, couverts et fermés (à l'excl. des wagons à déchargement automatique et des wagons-citernes et simil.)					
86069110	Wagons pour le transport sur rail de marchandises, couverts et fermés, pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom] (à l'excl. des wagons-citernes et simil., des wagons isothermes, réfrigérants ou frigorifiques, des wagons à déchargement automatique)	7	2,5	7	2,5	
86069180	Wagons pour le transport sur rail de marchandises, couverts et fermés (à l'excl. des wagons pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom], des wagons-citernes et simil. et des wagons à déchargement automatique)	7	2,5	7	2,5	
860692	Wagons, pour le transport sur rail de marchandises, ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur > 60 cm (à l'excl. des wagons à déchargement automatique)					
86069200	Wagons, pour le transport sur rail de marchandises, ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur > 60 cm (à l'excl. des wagons à déchargement automatique)	7	2,5	7	2,5	
860699	Wagons, pour le transport sur rail de marchandises (à l'excl. des wagons pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom], des wagons-citernes et simil., des wagons isothermes, réfrigérants ou frigorifiques, des wagons à déchargement automatique)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
86069900	Wagons, pour le transport sur rail de marchandises (à l'excl. des wagons pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom], des wagons-citernes et simil., des wagons isothermes, réfrigérants ou frigorifiques, des wagons à déchargement automatique et des wagons pour le transport sur rail de marchandises, ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur > 60 cm)	7	2,5	7	2,5	
8607	Parties de véhicules pour voies ferrées ou simil., n.d.a.					
860711	Bogies et bissels de traction					
86071100	Bogies et bissels de traction	7	2,5	7	2,5	
860712	Bogies et bissels (autres que de traction)					
86071200	Bogies et bissels (autres que de traction)	7	2,5	7	2,5	
860719	Essieux, essieux montés, roues et leurs parties, de véhicules pour voies ferrées ou simil.; parties de bogies et de bissels, n.d.a.					
86071910	Essieux, essieux montés, roues et leurs parties, de véhicules pour voies ferrées ou simil., n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
86071990	Parties de bogies et de bissels de véhicules pour voies ferrées et simil., n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
860721	Freins à air comprimé, de véhicules pour voies ferrées ou simil., leurs parties, n.d.a.					
86072110	Freins à air comprimé, de véhicules pour voies ferrées ou simil., leurs parties, coulés ou moulés en fonte, fer ou acier, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
86072190	Freins à air comprimé, de véhicules pour voies ferrées ou simil., leurs parties (autres que coulés ou moulés en fonte, fer ou acier)	7	2,5	7	2,5	
860729	Freins (autres qu'à air comprimé), de véhicules pour voies ferrées ou simil., leurs parties, n.d.a.					
86072900	Freins (autres qu'à air comprimé), de véhicules pour voies ferrées ou simil., leurs parties, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
860730	Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de choc, de véhicules pour voies ferrées ou simil., leurs parties, n.d.a.					
86073000	Crochets et autres systèmes d'attelage, tampons de choc, de véhicules pour voies ferrées ou simil., leurs parties, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
860791	Parties de locomotives ou de locotracteurs, n.d.a.					
86079110	Boîtes d'essieux et leurs parties, pour locomotives ou locotracteurs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
86079190	Parties de locomotives ou de locotracteurs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
860799	Parties de véhicules pour voies ferrées ou simil., des n° 8603, 8604, 8605 ou 8606, n.d.a.					
86079910	Boîtes d'essieux et leurs parties, pour véhicules pour voies ferrées ou simil. des n° 8603, 8604, 8605 ou 8606, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
86079980	Parties de véhicules pour voies ferrées ou simil., des n° 8603, 8604, 8605 ou 8606, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8608	Matériel fixe de voies ferrées ou simil. (sauf traverses en bois, béton ou acier, files de rail et autres éléments de voies ferrées non encore montés); appareils mécaniques, y.c. électromécaniques, de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou simil., routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties, n.d.a					
860800	Matériel fixe de voies ferrées ou simil. (sauf traverses en bois, béton ou acier, files de rail et autres éléments de voies ferrées non encore montés); appareils mécaniques, y.c. électromécaniques, de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou simil., routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties, n.d.a					
86080000	Matériel fixe de voies ferrées ou simil. (sauf traverses en bois, béton ou acier, files de rail et autres éléments de voies ferrées non encore montés); appareils mécaniques, y.c. électromécaniques, de signalisation, de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou simil., routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aérodromes; leurs parties, n.d.a	7	2,5	7	2,5	
8609	Cadres et conteneurs (y.c. les conteneurs-citernes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport					
860900	Cadres et conteneurs (y.c. les conteneurs-citernes et les conteneurs-réservoirs) spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport					
86090010	Conteneurs avec blindage en plomb, pour le transport des matières radioactives [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
86090090	Cadres et conteneurs spécialement conçus et équipés pour un ou plusieurs modes de transport (à l'excl. des conteneurs avec blindage en plomb, pour le transport des matières radioactives [Euratom])	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
87	CHAPITRE 87 - VOITURES AUTOMOBILES, TRACTEURS, CYCLES ET AUTRES VÉHICULES TERRESTRES, LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES					
8701	Tracteurs (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709)					
870110	Motoculteurs et tracteurs de construction simil. pour l'industrie (sauf tracteurs pour véhicules automobiles articulés)					
87011000	Motoculteurs et tracteurs de construction simil. pour l'industrie (sauf tracteurs pour véhicules automobiles articulés)	7	2,5	7	2,5	
870120	Tracteurs routiers pour semi-remorques					
87012010	Tracteurs routiers pour semi-remorques, neufs	7	2,5	7	2,5	
87012090	Tracteurs routiers pour semi-remorques, usagés	7	2,5	7	2,5	
870130	Tracteurs à chenilles (sauf motoculteurs à chenille)					
87013000	Tracteurs à chenilles (sauf motoculteurs à chenille)	7	2,5	7	2,5	
870190	Tracteurs (à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709, ainsi que des motoculteurs, tracteurs routiers pour semi-remorques et tracteurs à chenilles)					
87019011	Tracteurs agricoles et forestiers (sauf motoculteurs), à roues, neufs, d'une puissance de moteur <= 18 kW	7	2,5	7	2,5	
87019020	Tracteurs agricoles et forestiers (sauf motoculteurs), à roues, neufs, d'une puissance de moteur > 18 kW mais <= 37 kW	7	2,5	7	2,5	
87019025	Tracteurs agricoles et forestiers (sauf motoculteurs), à roues, neufs, d'une puissance de moteur > 37 kW mais <= 59 kW	7	2,5	7	2,5	
87019031	Tracteurs agricoles et forestiers (sauf motoculteurs), à roues, neufs, d'une puissance de moteur > 59 kW mais <= 75 kW (sauf têtes de traction pour véhicules articulés)	7	2,5	7	2,5	
87019035	Tracteurs agricoles et forestiers (sauf motoculteurs), à roues, neufs, d'une puissance de moteur > 75 kW mais <= 90 kW (sauf tracteurs pour véhicules automobiles articulés)	7	2,5	7	2,5	
87019039	Tracteurs agricoles et forestiers (sauf motoculteurs), à roues, neufs, d'une puissance de moteur > 90 kW (sauf tracteurs pour véhicules automobiles articulés)	7	2,5	7	2,5	
87019050	Tracteurs agricoles et forestiers (sauf motoculteurs), à roues, usagés (sauf tracteurs pour véhicules automobiles articulés)	7	2,5	7	2,5	
87019090	Tracteurs, y.c. têtes de traction pour véhicules articulés, à l'excl. des chariots-tracteurs du n° 8709, des motoculteurs, des tracteurs routiers pour semi-remorques, des tracteurs à chenilles et des tracteurs agricoles et forestiers	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8702	Véhicules automobiles pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus					
870210	Véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel)					
87021011	Véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), neufs, d'une cylindrée > 2500 cm ³	7	2,5	7	2,5	
87021019	Véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), usagés, d'une cylindrée > 2500 cm ³	7	2,5	7	2,5	
87021091	Véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), neufs, d'une cylindrée <= 2500 cm ³	7	2,5	7	2,5	
87021099	Véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), usagés, d'une cylindrée <= 2500 cm ³	7	2,5	7	2,5	
870290	Véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, autres qu'à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel)					
87029011	Véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), neufs, d'une cylindrée > 2800 cm ³	7	2,5	7	2,5	
87029019	Véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), usagés, d'une cylindrée > 2800 cm ³	7	2,5	7	2,5	
87029031	Véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), neufs, d'une cylindrée <= 2800 cm ³	7	2,5	7	2,5	
87029039	Véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), usagés, d'une cylindrée <= 2800 cm ³	7	2,5	7	2,5	
87029090	Véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, avec un moteur autre qu'un moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) ou moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion)	7	2,5	7	2,5	
8703	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que les véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur compris, du n° 8702); voitures du type 'break' et voitures de course					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
870310	Véhicules pour se déplacer sur la neige; véhicules pour le transport de personnes sur les terrains de golf, et simil.					
87031011	Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion)	7	2,5	7	2,5	
87031018	Véhicules pour se déplacer sur la neige, à moteur autre qu'à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) ou à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion); véhicules pour le transport de personnes sur les terrains de golf et simil.	7	2,5	7	2,5	
870321	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée <= 100 cm³					
87032110	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée <= 1000 cm ³ , neufs (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	7	2,5	7	2,5	
87032190	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée <= 1000 cm ³ , usagés (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	7	2,5	7	2,5	
870322	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 1000 cm³					
87032210	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 1000 cm ³ mais <= 1500 cm ³ , neufs (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	7	2,5	7	2,5	
87032290	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 1000 cm ³ mais <= 1500 cm ³ , usagés (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	7	2,5	7	2,5	
870323	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 1500cm³					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922|annexe2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
87032311	Caravanes automotrices à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 1500 cm ³ mais <= 3000 cm ³ , neuves (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	10	2,5	10	2,5	
87032319	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 1500 cm ³ mais <= 3000 cm ³ , neufs (sauf caravane automotrice et véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	10	2,5	10	2,5	
87032390	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 1500 cm ³ mais <= 3000 cm ³ , usagés (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	10	2,5	10	2,5	
870324	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 3000cm³					
87032410	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 3000 cm ³ , neufs (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	20	2,5	20	2,5	
87032490	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break et les voitures de course, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'une cylindrée > 3000 cm ³ , usagés (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	20	2,5	20	2,5	
870331	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée <= 1500cm³					
87033110	Voitures de tourisme et autres véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break, d'une cylindrée <= 1500 cm ³ , neufs (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	7	2,5	7	2,5	
87033190	Voitures de tourisme et autres véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break, d'une cylindrée <= 1500 cm ³ , usagés (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
870332	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée > 1500cm³					
87033211	Caravanes automotrices à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée > 1500 cm ³ mais <= 2500 cm ³ , neuves (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	10	2,5	10	2,5	
87033219	Voitures de tourisme et autres véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break, d'une cylindrée > 1500 cm ³ mais <= 2500 cm ³ , neufs (sauf caravanes automotrices, véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	10	2,5	10	2,5	
87033290	Voitures de tourisme et autres véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break, d'une cylindrée > 1500 cm ³ mais <= 2500 cm ³ , usagés (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	10	2,5	10	2,5	
870333	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée > 2500cm³					
87033311	Caravanes automotrices à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée > 2500 cm ³ , neuves (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	10	2,5	10	2,5	
87033319	Voitures de tourisme et autres véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break, d'une cylindrée > 2500 cm ³ , neufs (sauf caravanes automotrices, véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	10	2,5	10	2,5	
87033390	Voitures de tourisme et autres véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break, d'une cylindrée > 2500 cm ³ , usagés (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	10	2,5	10	2,5	
870390	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type 'break' et les voitures de course (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
87039010	Voitures de tourisme et autres véhicules à moteur électrique, principalement conçus pour le transport de personnes (sauf véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur compris, du n° 8702, véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	7	2,5	7	2,5	
87039090	Voitures de tourisme et autres véhicules principalement conçus pour le transport de personnes, y.c. les voitures du type break et les voitures de course (sauf véhicules pour se déplacer sur la neige et autres véhicules spéciaux du n° 870310)	7	2,5	7	2,5	
8704	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises, y.c. châssis comportant moteur et cabine					
870410	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier					
87041010	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion)	7	2,5	7	2,5	
87041090	Tombereaux automoteurs utilisés en dehors du réseau routier, à moteur (autre qu'à piston à allumage par compression [moteur diesel ou semi-diesel] ou à piston à allumage par étincelles [moteur à explosion])	7	2,5	7	2,5	
870421	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal <= 5 t (sauf tombereaux automoteurs du n° 8704 et véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
87042110	Véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal <= 5 t, pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
87042131	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée > 2500 cm ³ , neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7	2,5	7	2,5	
87042139	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée > 2500 cm ³ , usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7	2,5	7	2,5	
87042191	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée <= 2500 cm ³ , neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7	2,5	7	2,5	
87042199	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée <= 2500 cm ³ , usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité)	7	2,5	7	2,5	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> Accusé de réception en préfecture 971-239720014-20150922 annee2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015 </div>

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
870422	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du					
87042210	Véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
87042291	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])	7	2,5	7	2,5	
87042299	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 5 t mais <= 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])	7	2,5	7	2,5	
870423	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diese), d'un poids en charge maximal > 20 t (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
87042310	Véhicules à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 20 t, pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
87042391	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 20 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])	7	2,5	7	2,5	
87042399	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'un poids en charge maximal > 20 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])	7	2,5	7	2,5	
870431	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'un poids en charge maximal <= 5 t (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
87043110	Véhicules à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'un poids en charge maximal <= 5 t, pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom]	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
87043131	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée > 2800 cm ³ , neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])	7	2,5	7	2,5	
87043139	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée > 2800 cm ³ , usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])	7	2,5	7	2,5	
87043191	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])	7	2,5	7	2,5	
87043199	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'un poids en charge maximal <= 5 t, d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])	7	2,5	7	2,5	
870432	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'un poids en charge maximal > 5 t (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
87043210	Véhicules à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'un poids en charge maximal > 5 t, pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
87043291	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'un poids en charge maximal > 5 t, neufs (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])	7	2,5	7	2,5	
87043299	Véhicules pour le transport de marchandises, à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion), d'un poids en charge maximal > 5 t, usagés (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705 et véhicules pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])	7	2,5	7	2,5	
870490	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises à moteur autre qu'à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) ou moteur diesel ou semi-diesel (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)					
87049000	Véhicules automobiles pour le transport de marchandises à moteur autre qu'à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) ou moteur diesel ou semi-diesel (sauf tombereaux automoteurs du n° 870410, véhicules automobiles à usages spéciaux du n° 8705)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8705	Véhicules automobiles à usages spéciaux (autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises), p.ex. dépanneuses, camions-grues, voitures de lutte contre l'incendie, camions-bétonnières, voitures balayeuses, voitures épandeuses, voitures-ateliers, voitures radiologiques					
870510	Camions-grues (sauf dépanneuses)					
87051000	Camions-grues (sauf dépanneuses)	7	2,5	7	2,5	
870520	Derricks automobiles pour le sondage ou le forage					
87052000	Derricks automobiles pour le sondage ou le forage	7	2,5	7	2,5	
870530	Voitures de lutte contre l'incendie (sauf véhicules affectés principalement au transport des sapeurs-pompiers)					
87053000	Voitures de lutte contre l'incendie (sauf véhicules affectés principalement au transport des sapeurs-pompiers)	7	2,5	7	2,5	
870540	Camions-bétonnières					
87054000	Camions-bétonnières	7	2,5	7	2,5	
870590	Véhicules automobiles à usages spéciaux (autres que ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises et sauf camions-bétonnières, voitures de lutte contre l'incendie, derricks automobiles pour le sondage ou le forage, camions-grues, voitures-pompes à béton)					
87059030	Voitures-pompes à béton	7	2,5	7	2,5	
87059080	Véhicules automobiles à usages spéciaux (à l'excl. de ceux principalement conçus pour le transport de personnes ou de marchandises, des camions-bétonnières, voitures de lutte contre l'incendie, derricks automobiles pour le sondage ou le forage, camions-grues, voitures-pompes à béton)	7	2,5	7	2,5	
8706	Châssis de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux du n° 8701 à 8705, équipés de leur moteur (sauf avec moteur et cabine)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
870600	Châssis de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux du n° 8701 à 8705, équipés de leur moteur (sauf avec moteur et cabine)					
87060011	Châssis avec moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée > 2500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée > 2800 cm ³ pour véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus et véhicules pour le transport de marchandises	7	2,5	7	2,5	
87060019	Châssis avec moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée > 2500 cm ³ , ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée > 2800 cm ³ pour voiture de tourisme, châssis avec moteur pour tracteurs du n° 8701	7	2,5	7	2,5	
87060091	Châssis avec moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ , ou avec moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm, pour voitures de tourisme	7	2,5	7	2,5	
87060099	Châssis avec moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ , ou avec moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm, pour véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus et véhicules pour le transport de marchandises; châssis pour véhicules à usages spéciaux du n° 8705	7	2,5	7	2,5	
8707	Carrosseries de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux des n° 8701 à 8705, y.c. les cabines					
870710	Carrosseries pour voitures de tourisme					
87071010	Carrosseries pour le montage de voitures de tourisme	7	2,5	7	2,5	
87071090	Carrosseries pour les voitures de tourisme (autres que pour le montage du n° 8707 10 10)	7	2,5	7	2,5	
870790	Carrosseries de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux					
87079010	Carrosseries pour le montage de motoculteurs du n° 870110, de véhicules pour le transport des marchandises à moteur diesel ou semi-diesel d'une cylindrée <= 2500 cm ³ , ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , de véhicules à usages spéciaux du n° 8705	7	2,5	7	2,5	
87079090	Carrosseries de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (sauf pour le montage de certains véhicules, cités à la position 8707 90 10)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8708	Parties et accessoires de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux des n° 8701 à 8705, n.d.a					
870810	Pare-chocs et leurs parties de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux des n° 8701 à 8705, n.d.a					
87081010	Pare-chocs et leurs parties destinés au montage, pour voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ , ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , pour véhicules à usages spéciaux du n° 8708 10 10, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87081090	Pare-chocs et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux n.d.a. (autres que pour le montage de certains véhicules, cités à la position 8708 10 10)	10	2,5	10	2,5	
870821	Ceintures de sécurité pour véhicules					
87082110	Ceintures de sécurité pour véhicules, destinées au montage: des voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ , ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705	10	2,5	10	2,5	
87082190	Ceintures de sécurité pour véhicules (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 21 10)	10	2,5	0	2,5	B
870829	Parties et accessoires de carrosserie de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (sauf pare-chocs et leurs parties et ceintures de sécurité pour véhicules)					
87082910	Parties et accessoires de carrosserie (sauf pare-chocs et leurs parties et ceintures de sécurité), pour motoculteurs du n° 870110, de voitures de tourisme, de véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , de véhicules à usages spéciaux du n° 8705	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
87082990	Parties et accessoires de carrosserie de tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (sauf pare-chocs et leurs parties, ceintures de sécurité et accessoires pour le montage de certains véhicules, cités à la position 8708 29 10)	10	2,5	10	2,5	
870830	Freins et servo-freins et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
87083010	Freins et servo-freins et leurs parties, destinés au montage: pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87083091	Parties pour freins à disques, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 30 10)	10	2,5	10	2,5	
87083099	Freins et servo-freins et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 30 10 ainsi que pour freins à disques)	10	2,5	10	2,5	
870840	Boîtes de vitesse et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
87084020	Boîtes de vitesse et leurs parties, destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87084050	Boîtes de vitesse pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 40 20)	10	2,5	10	2,5	
87084091	Parties de boîtes de vitesse en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 40 20)	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
87084099	Parties de boîtes de vitesse pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 40 20 et autres qu'en aciers estampés)	10	2,5	10	2,5	
870850	Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs ainsi que leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm³, véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.					
87085020	Ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et essieux porteurs ainsi que leurs parties, destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87085035	Essieux porteurs et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la sous-position 8708 50 20)	10	2,5	10	2,5	
87085055	Parties de ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, et d'essieux porteurs, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 50 20)	10	2,5	10	2,5	
87085091	Parties d'essieux porteurs, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 50 20 et autres qu'en aciers estampés)	10	2,5	10	2,5	
87085099	Parties de ponts avec différentiel, même pourvus d'autres organes de transmission, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 50 20, autres qu'essieux porteurs et autres qu'en aciers estampés)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
870870	Roues, leurs parties et accessoires pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
87087010	Roues, leurs parties et accessoires, destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87087050	Roues en aluminium; parties et accessoires de roues, en aluminium, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 70 10)	10	2,5	10	2,5	
87087091	Parties de roues coulées d'une pièce, en forme d'étoile, en fonte, fer ou acier, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 70 10)	10	2,5	10	2,5	
87087099	Roues, leurs parties et accessoires, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 70 10, celles en aluminium ainsi que les parties de roues coulées d'une pièce, en forme d'étoile, en fonte, fer ou acier)	10	2,5	10	2,5	
870880	Systèmes de suspension et leurs parties, y.c. les amortisseurs de suspension, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.					
87088020	Systèmes de suspension et leurs parties, y.c. les amortisseurs de suspension, destinés au montage, pour voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel), d'une cylindrée <= 2500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , pour véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87088035	Amortisseurs de suspension pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 80 20)	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
87088055	Barres stabilisatrices et barres de torsion, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 80 20)	10	2,5	10	2,5	
87088091	Systèmes de suspension et leurs parties, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 80 20 et autres que les amortisseurs de suspension, les barres stabilisatrices et les barres de torsion)	10	2,5	10	2,5	
87088099	Systèmes de suspension et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 80 20, autres que les amortisseurs de suspension, les barres stabilisatrices et les barres de torsion et autres qu'en aciers estampés)	10	2,5	10	2,5	
870891	Radiateurs et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
87089120	Radiateurs et leurs parties, destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87089135	Radiateurs pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 91 20)	10	2,5	10	2,5	
87089191	Parties de radiateurs, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 91 20)	10	2,5	10	2,5	
87089199	Parties de radiateurs, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 91 20 et autres qu'en aciers estampés)	10	2,5	10	2,5	
870892	Silencieux et tuyaux d'échappement ainsi que leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
87089220	Silencieux et tuyaux d'échappement ainsi que leurs parties, destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87089235	Silencieux et tuyaux d'échappement, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 92 20)	10	2,5	10	2,5	
87089291	Parties de silencieux et tuyaux d'échappement, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 92 20)	10	2,5	10	2,5	
87089299	Parties de silencieux et tuyaux d'échappement, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 92 20 et autres qu'en aciers estampés)	10	2,5	10	2,5	
870893	Embrayages et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
87089310	Embrayages et leurs parties destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87089390	Embrayages et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 93 10)	10	2,5	10	2,5	
870894	Volants, colonnes et boîtiers de direction ainsi que leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					
87089420	Volants, colonnes et boîtiers de direction ainsi que leurs parties, destinés au montage, pour voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
87089435	Volants, colonnes et boîtiers de direction, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 94 20)	10	2,5	10	2,5	
87089491	Parties de volants, colonnes et boîtiers de direction, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 92 20)	10	2,5	10	2,5	
87089499	Parties de volants, colonnes et boîtiers de direction, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 92 20 et autres qu'en aciers estampés)	10	2,5	10	2,5	
870895	Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage [airbags] et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 95 10 et autres qu'en aciers estampés)					
87089510	Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage [airbags] et leurs parties, destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87089591	Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage [airbags] et leurs parties, en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 95 10)	10	2,5	10	2,5	
87089599	Coussins gonflables de sécurité avec système de gonflage [airbags] et leurs parties, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 95 10 et autres qu'en aciers estampés)	10	2,5	10	2,5	
870899	Parties et accessoires, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
87089910	Parties et accessoires destinés au montage, pour motoculteurs du n° 870110, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises à moteur à piston à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) d'une cylindrée <= 2500 cm ³ ou à moteur à piston à allumage par étincelles (moteur à explosion) d'une cylindrée <= 2800 cm ³ , véhicules à usages spéciaux du n° 8705, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87089993	Parties et accessoires en aciers estampés, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87089997	Parties et accessoires pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (sauf en aciers estampés)	10	2,5	0	2,5	B
8709	Chariots automobiles (non munis d'un dispositif de levage), des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports ou les aéroports pour le transport des marchandises sur de courtes distances; chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares; leurs parties, n.d.a.					
870911	Chariots électriques, non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y.c. les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares					
87091110	Chariots électriques (non munis d'un dispositif de levage), des types utilisés pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
87091190	Chariots électriques (non munis d'un dispositif de levage), des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y.c. les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares (à l'excl. des chariots utilisés pour le transport de produits à forte radioactivité)	7	2,5	7	2,5	
870919	Chariots automobiles non électriques, non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y.c. les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares					
87091910	Chariots automobiles non électriques, non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des produits à forte radioactivité [Euratom]	7	2,5	7	2,5	
87091990	Chariots automobiles non électriques, non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y.c. les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares (à l'excl. des chariots utilisés pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom])	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
870990	Parties de chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y.c. les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares, n.d.a.					
87099000	Parties de chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage, des types utilisés pour le transport des marchandises sur de courtes distances, y.c. les chariots-tracteurs des types utilisés dans les gares, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8710	Chars et automobiles blindés de combat, armés ou non; leurs parties, n.d.a.					
871000	Chars et automobiles blindés de combat, armés ou non; leurs parties, n.d.a.					
87100000	Chars et automobiles blindés de combat, armés ou non; leurs parties, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8711	Motocycles (y.c. les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-cars; side-cars					
871110	Cyclomoteurs, à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée <= 50 cm³, y.c. cycles à moteur auxiliaire					
87111000	Cyclomoteurs, à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée <= 50 cm ³ , y.c. cycles à moteur auxiliaire	7	2,5	7	2,5	
871120	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée > 50 cm³ mais <= 250 cm³					
87112010	Scooters, d'une cylindrée > 50 cm ³ mais <= 250 cm ³	7	2,5	7	2,5	
87112092	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée > 50 cm ³ mais <= 125 cm ³ (à l'excl. des scooters)	7	2,5	7	2,5	
87112098	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée > 125 cm ³ mais <= 250 cm ³ (à l'excl. des scooters)	7	2,5	7	2,5	
871130	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée > 250 cm³ mais <= 500 cm³					
87113010	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée > 250 cm ³ mais <= 380 cm ³	7	2,5	7	2,5	
87113090	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée > 380 cm ³ mais <= 500 cm ³	7	2,5	7	2,5	
871140	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée > 500 cm³ mais <= 800 cm³					
87114000	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée > 500 cm ³ mais <= 800 cm ³	7	2,5	7	2,5	
871150	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée > 800 cm³					
87115000	Motocycles à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée > 800 cm ³	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
871190	Cyclomoteurs, y.c. cycles à moteur auxiliaire et side-cars (à l'excl. à moteur à piston alternatif)					
87119010	Cycles, équipés d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue <= 250 W	7	2,5	7	2,5	
87119090	Cyclomoteurs, y.c. cycles à moteur auxiliaire et side-cars (à l'excl. de ceux ayant un moteur à piston alternatif, d'une puissance nominale continue <= 250 W)	7	2,5	7	2,5	
8712	Bicyclettes et autres cycles (y.c. les triporteurs), sans moteur					
871200	Bicyclettes et autres cycles (y.c. les triporteurs), sans moteur					
87120030	Bicyclettes, sans moteur, avec roulements à billes	7	2,5	7	2,5	
87120070	Cycles, y.c. les triporteurs, sans moteur (à l'excl. des bicyclettes avec roulements à billes)	7	2,5	7	2,5	
8713	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, même avec moteur ou autre mécanisme de propulsion (sauf automobiles et bicyclettes munies de dispositifs spéciaux)					
871310	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides (sans mécanisme de propulsion)					
87131000	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides (sans mécanisme de propulsion)	0	1,5	0	1,5	
871390	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, avec mécanisme de propulsion (sauf automobiles et bicyclettes munies de dispositifs spéciaux)					
87139000	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides, avec mécanisme de propulsion (sauf automobiles et bicyclettes munies de dispositifs spéciaux)	0	1,5	0	1,5	
8714	Parties et accessoires de motocycles et cycles et de fauteuils roulants et d'autres véhicules pour invalides, n.d.a.					
871410	Freins et leurs parties, de motocycles, y.c. de cyclomoteurs					
87141010	Freins et leurs parties, de motocycles, y.c. de cyclomoteurs	7	2,5	7	2,5	
87141020	Boîtes de vitesses et leurs parties, de motocycles, y.c. de cyclomoteurs	7	2,5	7	2,5	
87141030	Roues, leurs parties et accessoires, de motocycles, y.c. de cyclomoteurs	7	2,5	7	2,5	
87141040	Silencieux et tuyaux d'échappement, et leurs parties, de motocycles, y.c. de cyclomoteurs	7	2,5	7	2,5	
87141050	Embrayages et leurs parties, de motocycles, y.c. de cyclomoteurs	7	2,5	7	2,5	
87141090	Parties et accessoires de motocycles, y.c. de cyclomoteurs, n.d.a. (sauf freins, boîtes de vitesses, roues, silencieux, tuyaux d'échappement, embrayages, et leurs parties)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
871420	Parties et accessoires de fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides, n.d.a.					
87142000	Parties et accessoires de fauteuils roulants ou d'autres véhicules pour invalides, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
871491	Cadres, fourches et leurs parties, de cycles, n.d.a. (à l'excl. de motocycles)					
87149110	Cadres de cycles (à l'excl. de motocycles)	7	2,5	7	2,5	
87149130	Fourches de cycles (à l'excl. de motocycles)	7	2,5	7	2,5	
87149190	Parties de cadres et fourches de cycles (à l'exclusion des motocycles)	7	2,5	7	2,5	
871492	Jantes et rayons de cycles (à l'excl. de motocycles)					
87149210	Jantes de cycles (à l'excl. de motocycles)	7	2,5	7	2,5	
87149290	Rayons de cycles (à l'excl. de motocycles)	7	2,5	7	2,5	
871493	Moyeux et pignons de roues libres, de cycles (à l'excl. de motocycles et moyeux à frein)					
87149300	Moyeux et pignons de roues libres, de cycles (à l'excl. de motocycles et moyeux à frein)	7	2,5	7	2,5	
871494	Freins, y.c. les moyeux à freins, et leurs parties, de cycles (à l'excl. de motocycles)					
87149420	Freins, y.c. les moyeux à freins, de cycles (à l'excl. de motocycles)	7	2,5	7	2,5	
87149490	Parties de freins et moyeux à frein, de cycles, n.d.a. (à l'excl. de motocycles)	7	2,5	7	2,5	
871495	Selles de cycles (à l'excl. de motocycles)					
87149500	Selles de cycles (à l'excl. de motocycles)	7	2,5	7	2,5	
871496	Pédales et pédaliers, et leurs parties, de bicyclettes, n.d.a.					
87149610	Pédales de bicyclettes	7	2,5	7	2,5	
87149630	Pédaliers de bicyclettes	7	2,5	7	2,5	
87149690	Parties de pédales et pédaliers pour bicyclettes, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
871499	Parties et accessoires, de bicyclettes, n.d.a.					
87149910	Guidons de bicyclettes	7	2,5	7	2,5	
87149930	Porte-bagages de bicyclettes	7	2,5	7	2,5	
87149950	Dérailleurs de bicyclettes	7	2,5	7	2,5	
87149990	Parties et accessoires de bicyclettes, et leurs parties, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
8715	Landaus, poussettes et voitures simil., pour le transport des enfants, et leurs parties, n.d.a.					
871500	Landaus, poussettes et voitures simil., pour le transport des enfants, et leurs parties, n.d.a.					
87150010	Landaus, poussettes et simil., pour le transport des enfants	7	2,5	7	2,5	
87150090	Parties de landaus, poussettes et simil., pour le transport des enfants, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8716	Remorques et semi-remorques pour tous véhicules; autres véhicules (non automobiles, ne circulant pas sur rails); leurs parties, n.d.a.					
871610	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane					
87161092	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane, d'un poids <= 1600 kg	7	2,5	7	2,5	
87161098	Remorques et semi-remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane, d'un poids > 1600 kg	7	2,5	7	2,5	
871620	Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles					
87162000	Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles	10	2,5	10	2,5	
871631	Remorques-citernes ne circulant pas sur rails					
87163100	Remorques-citernes ne circulant pas sur rails	10	2,5	10	2,5	
871639	Remorques ne circulant pas sur rails, pour le transport des marchandises (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses et remorques-citernes)					
87163910	Remorques et semi-remorques ne circulant pas sur rails, pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom]	10	2,5	10	2,5	
87163930	Semi-remorques pour le transport des marchandises, neuves, ne circulant pas sur rails (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom] et remorques citerne)	10	2,5	10	2,5	
87163950	Remorques pour le transport des marchandises, neuves (à l'excl. des remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité)	10	2,5	10	2,5	
87163980	Remorques et semi-remorques ne circulant pas sur rails, pour le transport des marchandises, usagées (sauf remorques destinées à des usages agricoles, remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, remorques pour le transport de produits à forte radioactivité [Euratom] et remorques-citerne)	10	2,5	10	2,5	
871640	Remorques ne circulant pas sur rails (à l'excl. des remorques pour le transport de marchandises et remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane)					
87164000	Remorques ne circulant pas sur rails (à l'excl. des remorques pour le transport de marchandises et remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane)	10	2,5	Accusé de réception en préfecture B 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-	DE Date de télétransmission : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
871680	Véhicules dirigés à la main et autres véhicules non automobiles, autres que remorques et semi-remorques					
87168000	Véhicules dirigés à la main et autres véhicules non automobiles, autres que remorques et semi-remorques	10	2,5	10	2,5	
871690	Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.					
87169010	Châssis de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87169030	Carrosseries de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87169050	Essieux de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
87169090	Parties de remorques, semi-remorques et autres véhicules non automobiles, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
88	CHAPITRE 88 - NAVIGATION AÉRIENNE OU SPATIALE					
8801	Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur					
880100	Ballons et dirigeables; planeurs, ailes volantes et autres véhicules aériens, non conçus pour la propulsion à moteur					
88010010	Planeurs et ailes volantes; ballons et dirigeables (autres que ballonnets pour enfants)	7	2,5	7	2,5	
88010090	Véhicules aériens (non conçus pour la propulsion à moteur) (autres que planeurs et ailes volantes, cerf-volants pour enfants et ballonnets pour enfants)	7	2,5	7	2,5	
8802	Véhicules aériens conçus pour la propulsion à moteur (hélicoptères, avions, p.ex.); véhicules spatiaux, y.c. les satellites, et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux					
880211	Hélicoptères d'un poids à vide <= 2000 kg					
88021100	Hélicoptères d'un poids à vide <= 2000 kg	7	2,5	7	2,5	
880212	Hélicoptères d'un poids à vide > 2000 kg					
88021200	Hélicoptères d'un poids à vide > 2000 kg	7	2,5	7	2,5	
880220	Avions et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, sauf hélicoptères et dirigeables, d'un poids à vide <= 2000 kg					
88022000	Avions et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, sauf hélicoptères et dirigeables, d'un poids à vide <= 2000 kg	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
880230	Avions et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, sauf hélicoptères et dirigeables, d'un poids à vide > 2000 kg mais <= 15000 kg (sauf hélicoptères et dirigeables)					
88023000	Avions et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, sauf hélicoptères et dirigeables, d'un poids à vide > 2000 kg mais <= 15000 kg (sauf hélicoptères et dirigeables)	7	2,5	7	2,5	
880240	Avions et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, d'un poids à vide > 15000 kg (sauf hélicoptères et dirigeables)					
88024000	Avions et autres véhicules aériens, conçus pour la propulsion à moteur, d'un poids à vide > 15000 kg (sauf hélicoptères et dirigeables)	7	2,5	7	2,5	
880260	Véhicules spatiaux, y.c. les satellites, et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux					
88026010	Véhicules spatiaux, y.c. les satellites	7	2,5	7	2,5	
88026090	Véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux	7	2,5	7	2,5	
8803	Parties des véhicules aériens et spatiaux des n° 8801 et 8802, n.d.a.					
880310	Hélices et rotors, leurs parties, pour aéronefs, n.d.a.					
88031000	Hélices et rotors, leurs parties, pour aéronefs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
880320	Trains d'atterrissement, leurs parties, pour aéronefs, n.d.a.					
88032000	Trains d'atterrissement, leurs parties, pour aéronefs, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
880330	Parties d'avions ou d'hélicoptères, n.d.a. (sauf planeurs)					
88033000	Parties d'avions ou d'hélicoptères, n.d.a. (sauf planeurs)	7	2,5	7	2,5	
880390	Parties des véhicules aériens et spatiaux, n.d.a.					
88039010	Parties de cerfs-volants, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
88039020	Parties des véhicules spatiaux, y.c. les satellites, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
88039030	Parties des véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
88039090	Parties des véhicules aériens, n.d.a. (autres que pour véhicules spatiaux, y.c. les satellites, et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux)	7	2,5	7	2,5	
8804	Parachutes, y.c. les parachutes dirigeables et les parapentes, et rotochutes; leurs parties et accessoires, n.d.a.					
880400	Parachutes, y.c. les parachutes dirigeables et les parapentes, et rotochutes; leurs parties et accessoires, n.d.a.					
88040000	Parachutes, y.c. les parachutes dirigeables et les parapentes, et rotochutes; leurs parties et accessoires, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8805	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens (sauf treuils pour lancer les planeurs); appareils et dispositifs pour l'apportage de véhicules aériens et appareils et dispositifs simil.; appareils au sol d'entraînement au vol; leurs parties, n.d.a.					
880510	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens (sauf treuils pour lancer les planeurs), leurs parties, n.d.a.; appareils et dispositifs pour l'apportage de véhicules aériens, et simil., leurs parties, n.d.a.					
88051010	Appareils et dispositifs pour le lancement de véhicules aériens (sauf treuils pour le lancement des planeurs), leurs parties, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
88051090	Appareils et dispositifs pour l'apportage de véhicules aériens, et simil., leurs parties, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
880521	Simulateurs de combat aérien et leurs parties					
88052100	Simulateurs de combat aérien et leurs parties	7	2,5	7	2,5	
880529	Appareils au sol d'entraînement au vol, leurs parties, n.d.a. (à l'excl. des simulateurs de combat aérien et leurs parties)					
88052900	Appareils au sol d'entraînement au vol, leurs parties, n.d.a. (à l'excl. des simulateurs de combat aérien et leurs parties)	7	2,5	7	2,5	
89	CHAPITRE 89 - NAVIGATION MARITIME OU FLUVIALE					
8901	Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux simil. pour le transport de personnes ou de marchandises					
890110	Paquebots, bateaux de croisières et simil., pour le transport de personnes; transbordeurs					
89011010	Paquebots, bateaux de croisières et simil., pour le transport de personnes; transbordeurs, pour la navigation maritime	5	2,5	5	2,5	
89011090	Paquebots, bateaux de croisières et simil., pour le transport de personnes; transbordeurs (autres que pour la navigation maritime)	5	2,5	5	2,5	
890120	Bateaux-citernes					
89012010	Bateaux-citernes pour la navigation maritime	7	2,5	7	2,5	
89012090	Bateaux-citernes (autres que pour la navigation maritime)	7	2,5	7	2,5	
890130	Bateaux frigorifiques sauf bateaux-citernes				Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 anne2-15-1473-1-	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
89013010	Bateaux frigorifiques (sauf bateaux-citernes), pour la navigation maritime	7	2,5	7	2,5	
89013090	Bateaux frigorifiques (sauf bateaux-citernes, autres que pour la navigation maritime)	7	2,5	7	2,5	
890190	Cargos et bateaux pour le transport de personnes et de marchandises (autres que bateaux frigorifiques, bateaux-citernes, cargos et bateaux destinés essentiellement au transport des personnes)					
89019010	Cargos et bateaux pour le transport de personnes et de marchandises, pour la navigation maritime (autres que bateaux frigorifiques, bateaux-citernes, cargos et bateaux destinés essentiellement au transport des personnes)	7	2,5	0	2,5	B
89019090	Bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises, avec ou sans propulsion (à l'excl. des bateaux pour la navigation maritime, des bateaux frigorifiques, des bateaux-citernes, des transbordeurs et des bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes)	7	2,5	7	2,5	
8902	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement et la mise en conserve des produits de la pêche (autres que pour la pêche sportive)					
890200	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement et la mise en conserve des produits de la pêche (autres que pour la pêche sportive)					
89020010	Bateaux de pêche, navires-usines et autres bateaux pour le traitement et la mise en conserve des produits de la pêche, pour la navigation maritime	7	2,5	0	2,5	A
89020090	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement et la mise en conserve des produits de la pêche (autres que pour la navigation maritime et la pêche sportive)	7	2,5	0	2,5	A
8903	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport, bateaux à rames et canoës					
890310	Bateaux gonflables, de plaisance ou de sport					
89031010	Bateaux gonflables, de plaisance ou de sport, d'un poids unitaire <= 100 kg	7	2,5	7	2,5	
89031090	Bateaux gonflables, de plaisance ou de sport, d'un poids unitaire > 100 kg	7	2,5	7	2,5	
890391	Bateaux à voile, de plaisance ou de sport, même avec moteur auxiliaire					
Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015						

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
89039110	Bateaux à voile, de plaisance ou de sport, même avec moteur auxiliaire, pour la navigation maritime	7	2,5	7	2,5	
89039190	Bateaux à voile, de plaisance ou de sport, même avec moteur auxiliaire (autres que pour la navigation maritime)	7	2,5	7	2,5	
890392	Bateaux, de plaisance ou de sport, à moteur (autres qu'à moteur hors-bord)					
89039210	Bateaux, de plaisance ou de sport, à moteur (autres qu'à moteur hors-bord), pour la navigation maritime	7	2,5	7	2,5	
89039291	Bateaux, de plaisance ou de sport, à moteur (autres qu'à moteur hors-bord)(autres que pour la navigation maritime), d'une longueur <= 7,5 m	7	2,5	7	2,5	
89039299	Bateaux, de plaisance ou de sport, à moteur (autres qu'à moteur hors-bord) (autres que pour la navigation maritime), d'une longueur > 7,5 m	7	2,5	7	2,5	
890399	Bateaux, de plaisance ou de sport (sauf bateaux à moteur autre qu' à moteur hors-bord, bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire, et bateaux gonflables); bateaux à rames et canoës					
89039910	Bateaux, de plaisance ou de sport, bateaux à rames et canoës, d'un poids unitaire <= 100 kg (sauf bateaux à moteur autre qu' à moteur hors-bord, bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire, et bateaux gonflables)	7	2,5	0	1,5	A
89039991	Bateaux, de plaisance ou de sport, bateaux à rames et canoës, d'un poids unitaire > 100 kg, d'une longueur <= 7,5 m (sauf bateaux à moteur autre qu' à moteur hors-bord, bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire, et bateaux gonflables)	7	2,5	0	1,5	A
89039999	Bateaux, de plaisance ou de sport, bateaux à rames et canoës, d'un poids unitaire > 100 kg, d'une longueur > 7,5 m (sauf bateaux à moteur autre qu' à moteur hors-bord, bateaux à voile, même avec moteur auxiliaire, et bateaux gonflables)	7	2,5	0	1,5	A
8904	Remorqueurs et bateaux-pousseurs					
890400	Remorqueurs et bateaux-pousseurs					
89040010	Remorqueurs pour la navigation maritime ou fluviale	7	2,5	7	2,5	
89040091	Bateaux-pousseurs, pour la navigation maritime	7	2,5	7	2,5	
89040099	Bateaux-pousseurs (autres que pour la navigation maritime)	7	2,5	7	2,5	
8905	Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles (sauf bateaux de pêche et navires de guerre)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
890510	Bateaux-dragueurs					
89051010	Bateaux-dragueurs, pour la navigation maritime	7	2,5	7	2,5	
89051090	Bateaux-dragueurs (autres que pour la navigation maritime)	7	2,5	7	2,5	
890520	Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles					
89052000	Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles	7	2,5	7	2,5	
890590	Bateaux-phares, bateaux-pompes, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale (sauf bateaux-dragueurs, plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles, bateaux de pêche et navires de guerre)					
89059010	Bateaux-phares, bateaux-pompes, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale, pour la navigation maritime (sauf bateaux-dragueurs, plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles, bateaux de pêche et navires de guerre)	7	2,5	7	2,5	
89059090	Bateaux-phares, bateaux-pompes, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale (autres que pour la navigation maritime, autres que bateaux-dragueurs, plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles, bateaux de pêche et navires de guerre)	7	2,5	7	2,5	
8906	Autres bateaux, y.c. les navires de guerre et les bateaux de sauvetage (autres qu'à rames, autres que bateaux des n° 8901 à 8905 et que bateaux à dépecer)					
890610	Navires de guerre					
89061000	Navires de guerre	7	2,5	7	2,5	
890690	Bateaux, y.c. les bateaux de sauvetage (à l'excl. des navires de guerre, des bateaux à rames et autres bateaux des n° 8901 à 8905 et des bateaux à dépecer)					
89069010	Bateaux, y.c. les bateaux de sauvetage, pour la navigation maritime (autres que navires de guerre, bateaux à rames, et autres bateaux des n° 8901 à 8905 et autres que bateaux à dépecer)	10	2,5	10	2,5	
89069091	Bateaux, y.c. les bateaux de sauvetage, dont le poids unitaire <= 100 kg (à l'excl. des bateaux à rames et autres bateaux des n° 8901 à 8905 et des bateaux à dépecer)	10	2,5	10	2,5	
89069099	Bateaux, y.c. les bateaux de sauvetage (autres qu'à rames, autres que pour la navigation maritime, autres que navires de guerre et non cités aux positions des n° 8901 à 8905, et autres que bateaux à dépecer), d'un poids unitaire > 100 kg	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
8907	Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises, p.ex.) (non cités aux n° 8901 à 8906 et autres qu'engins flottants à dépecer)					
890710	Radeaux gonflables					
89071000	Radeaux gonflables	7	2,5	7	2,5	
890790	Engins flottants, p.ex. réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises (sauf radeaux gonflables, bateaux des n° 8901 à 8906 et engins flottants à dépecer)					
89079000	Engins flottants, p.ex. réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises (sauf radeaux gonflables, bateaux des n° 8901 à 8906 et engins flottants à dépecer)	7	2,5	7	2,5	
8908	Bateaux et autres engins flottants à dépecer					
890800	Bateaux et autres engins flottants à dépecer					
89080000	Bateaux et autres engins flottants à dépecer	7	2,5	7	2,5	
90	CHAPITRE 90 - INSTRUMENTS ET APPAREILS D'OPTIQUE, DE PHOTOGRAPHIE OU DE CINÉMATOGRAPHIE, DE MESURE, DE CONTRÔLE OU DE PRÉCISION; INSTRUMENTS ET APPAREILS MÉDICO-CHIRURGICAUX; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS OU APPAREILS					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
9001	Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques (autres que ceux constitués de fibres gainées individuellement du n° 8544); matières polarisantes en feuilles ou en plaques; lentilles, y.c. les verres de contact, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, non montés (autres que ceux en verre non travaillé optiquement)					
900110	Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques (autres que les câbles constitués de fibres gainées individuellement du n° 8544)					
90011010	Câbles conducteurs d'images, de fibres optiques (autres que les câbles constitués de fibres gainées individuellement du n° 8544)	7	2,5	7	2,5	
90011090	Fibres optiques, faisceaux et câbles de fibres optiques (à l'excl. des câbles constitués de fibres gainées individuellement du n° 8544 et des câbles conducteurs d'images)	7	2,5	7	2,5	
900120	Matières polarisantes en feuilles ou en plaques					
90012000	Matières polarisantes en feuilles ou en plaques	25	2,5	25	2,5	
900130	Verres de contact					
90013000	Verres de contact	25	2,5	25	2,5	
900140	Verres de lunetterie en verre					
90014020	Verres de lunetterie en verre, non correcteurs	25	2,5	0	2,5	C
90014041	Verres de lunetterie en verre, complètement ouvrés sur les deux faces, correcteurs, unifocaux	25	2,5	0	2,5	C
90014049	Verres de lunetterie en verre, complètement ouvrés sur les deux faces, correcteurs, à double foyer ou à foyer multiple	25	2,5	0	2,5	C
90014080	Verres de lunetterie en verre, correcteurs (autres que ceux complètement ouvrés sur les deux faces)	25	2,5	0	2,5	C
900150	Verres de lunetterie en matières autres que le verre					
90015020	Verres de lunetterie en matières autres que le verre, non correcteurs	25	2,5	25	2,5	
90015041	Verres de lunetterie en matières autres que le verre, complètement ouvrés sur les deux faces, correcteurs, unifocaux	25	2,5	25	2,5	
90015049	Verres de lunetterie en matières autres que le verre, complètement ouvrés sur les deux faces, correcteurs, à double foyer ou à foyer multiple	25	2,5	25	2,5	
90015080	Verres de lunetterie en matières autres que le verre, correcteurs (sauf ceux complètement ouvrés sur les deux faces)	25	2,5	25	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
900190	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique, en toutes matières, non montés (autres que ceux en verre non travaillé optiquement ainsi que les verres de contact et les verres de lunetterie)					
90019000	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique, en toutes matières, non montés (autres que ceux en verre non travaillé optiquement ainsi que les verres de contact et les verres de lunetterie)	25	2,5	25	2,5	
9002	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils (autres que ceux en verre non travaillé optiquement)					
900211	Objectifs pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction					
90021100	Objectifs pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction	20	2,5	20	2,5	
900219	Objectifs (autres que pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction)					
90021900	Objectifs (autres que pour appareils de prise de vues, pour projecteurs ou pour appareils photographiques ou cinématographiques d'agrandissement ou de réduction)	20	2,5	20	2,5	
900220	Filtres, optiques, pour instruments ou appareils, montés					
90022000	Filtres, optiques, pour instruments ou appareils, montés	20	2,5	20	2,5	
900290	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique, en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils (autres que ceux en verre non travaillé optiquement ainsi que les filtres et les objectifs)					
90029000	Lentilles, prismes, miroirs et autres éléments d'optique, en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils (autres que ceux en verre non travaillé optiquement ainsi que les filtres et les objectifs)	20	2,5	20	2,5	
9003	Montures de lunettes ou d'articles simil. et leurs parties, n.d.a.					
900311	Montures de lunettes ou d'articles simil., en matières plastiques					
90031100	Montures de lunettes ou d'articles simil., en matières plastiques	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
900319	Montures de lunettes ou d'articles simil. (autres qu'en matières plastiques)					
90031900	Montures de lunettes ou d'articles simil. (autres qu'en matières plastiques)	20	2,5	20	2,5	
900390	Parties de montures de lunettes ou d'articles simil., n.d.a.					
90039000	Parties de montures de lunettes ou d'articles simil., n.d.a.	20	2,5	20	2,5	
9004	Lunettes correctrices, protectrices ou autres et articles simil. (à l'excl. des lunettes pour tests visuels, des verres de contact, des verres de lunetterie et des montures de lunettes)					
900410	Lunettes solaires					
90041010	Lunettes solaires, avec verres travaillés optiquement	20	2,5	20	2,5	
90041091	Lunettes solaires avec verres en matières plastiques non travaillés optiquement	20	2,5	20	2,5	
90041099	Lunettes solaires avec verres en verre non travaillés optiquement	20	2,5	20	2,5	
900490	Lunettes correctrices, protectrices ou autres et articles simil. (à l'excl. des lunettes pour tests visuels, des lunettes solaires, des verres de contact, des verres de lunetterie et des montures de lunettes)					
90049010	Lunettes, correctrices, protectrices ou autres, et articles simil., avec verres en matières plastiques (à l'excl. des lunettes pour tests visuels, des lunettes solaires, des verres de contact, des verres de lunetterie et des montures de lunettes)	20	2,5	20	2,5	
90049090	Lunettes, correctrices, protectrices ou autres, et articles simil. (à l'excl. des lunettes avec verres en matières plastiques, des lunettes pour tests visuels, des lunettes solaires, des verres de contact, des verres de lunetterie et des montures de lunettes)	20	2,5	20	2,5	
9005	Jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques, et leurs bâts; autres instruments d'astronomie et leurs bâts (à l'excl. des appareils de radioastronomie et autres instruments ou appareils, dénommés ou compris ailleurs)					
900510	Jumelles					
90051000	Jumelles	20	2,5	20	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
900580	Longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques et autres instruments d'astronomie (à l'excl. des jumelles, des appareils de radio-astronomie et des autres instruments ou appareils dénommés ou compris ailleurs)					
90058000	Longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques et autres instruments d'astronomie (à l'excl. des jumelles, des appareils de radio-astronomie et des autres instruments ou appareils dénommés ou compris ailleurs)	20	2,5	20	2,5	
900590	Parties et accessoires de jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques et autres instruments d'astronomie, n.d.a.					
90059000	Parties et accessoires de jumelles, longues-vues, lunettes astronomiques, télescopes optiques et autres instruments d'astronomie, n.d.a.	20	2,5	20	2,5	
9006	Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y.c. les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie (à l'excl. des lampes et tubes à décharge du n° 8539)					
900610	Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression					
90061000	Appareils photographiques des types utilisés pour la préparation des clichés ou cylindres d'impression	20	2,5	20	2,5	
900630	Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire					
90063000	Appareils photographiques spécialement conçus pour la photographie sous-marine ou aérienne, pour l'examen médical d'organes internes ou pour les laboratoires de médecine légale ou d'identité judiciaire	20	2,5	20	2,5	
900640	Appareils photographiques à développement et tirage instantanés (à l'excl. des appareils photographiques pour usages spéciaux des n° 900610 ou 900630)					
90064000	Appareils photographiques à développement et tirage instantanés (à l'excl. des appareils photographiques pour usages spéciaux des n° 900610 ou 900630)	20	2,5	20	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
900651	Appareils photographiques, à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur <= 35 mm (autres que les appareils photographiques à développement et tirage instantanés et les appareils photographiques pour usages spéciaux des n° 900610)					
90065100	Appareils photographiques, à visée à travers l'objectif, pour pellicules en rouleaux d'une largeur <= 35 mm (autres que les appareils photographiques à développement et tirage instantanés et les appareils photographiques pour usages spéciaux des n° 900610 ou 900630)	20	2,5	20	2,5	
900652	Appareils photographiques, pour pellicules en rouleaux d'une largeur < 35 mm (autres que les appareils photographiques à développement et tirage instantanés et que les appareils photographiques pour usages spéciaux des n° 900610 ou 900630)					
90065200	Appareils photographiques, pour pellicules en rouleaux d'une largeur < 35 mm (autres que les appareils photographiques à développement et tirage instantanés et que les appareils photographiques pour usages spéciaux des n° 900610 ou 900630)	20	2,5	20	2,5	
900653	Appareils photographiques, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm (autres que les appareils photographiques à développement et tirage instantanés et que les appareils photographiques pour usages spéciaux des n° 900610 ou 900630)					
90065310	Appareils photographiques jetables, pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm	20	2,5	20	2,5	
90065380	Appareils photographiques pour pellicules en rouleaux d'une largeur de 35 mm (à l'excl. des appareils jetables, des appareils à développement et tirage instantanés ou à visée à travers l'objectif ainsi que des appareils photographiques spéciaux des n° 900610 ou 900630)	20	2,5	20	2,5	
900659	Appareils photographiques, pour pellicules en rouleaux d'une largeur > 35 mm ou pour films plans (autres que les appareils photographiques à développement et tirage instantanés et les appareils photographiques pour usages spéciaux des n° 900610 ou 900630)					
90065900	Appareils photographiques, pour pellicules en rouleaux d'une largeur > 35 mm ou pour films plans (autres que les appareils photographiques à développement et tirage instantanés et les appareils photographiques pour usages spéciaux des n° 900610 ou 900630)	20	2,5	20	2,5	
900661	Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits flashes électroniques)					
90066100	Appareils à tube à décharge pour la production de la lumière-éclair (dits flashes électroniques)	20	2,5	20	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
900669	Appareils et dispositifs pour la production de lumière-éclair en photographie (à l'excl. des appareils à tube à décharge [dits flashes électroniques])					
90066900	Appareils et dispositifs pour la production de lumière-éclair en photographie (à l'excl. des appareils à tube à décharge [dits flashes électroniques])	20	2,5	20	2,5	
900691	Parties et accessoires d'appareils photographiques, n.d.a.					
90069100	Parties et accessoires d'appareils photographiques, n.d.a.	20	2,5	20	2,5	
900699	Parties et accessoires des appareils et dispositifs pour la production de la lumière-éclair en photographie, n.d.a.					
90069900	Parties et accessoires des appareils et dispositifs pour la production de la lumière-éclair en photographie, n.d.a.	20	2,5	20	2,5	
9007	Caméras et projecteurs cinématographiques, même incorporant des appareils d'enregistrement ou de reproduction du son (autres que les appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques)					
900710	Caméras cinématographiques					
90071000	Caméras cinématographiques	20	2,5	20	2,5	
900720	Projecteurs cinématographiques					
90072000	Projecteurs cinématographiques	20	2,5	20	2,5	
900791	Parties et accessoires de caméras, n.d.a.					
90079100	Parties et accessoires de caméras, n.d.a.	20	2,5	20	2,5	
900792	Parties et accessoires de projecteurs cinématographiques, n.d.a.					
90079200	Parties et accessoires de projecteurs cinématographiques, n.d.a.	20	2,5	20	2,5	
9008	Projecteurs d'images fixes et appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction (autres que cinématographiques)					
900850	Projecteurs d'images fixes et appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction (autres que cinématographiques et les parties et accessoires)					
90085000	Projecteurs d'images fixes et appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction (autres que cinématographiques et les parties et accessoires)	20	2,5	20	2,5	
900890	Parties et accessoires de projecteurs d'images fixes et d'appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction, n.d.a.					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
90089000	Parties et accessoires de projecteurs d'images fixes et d'appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction, n.d.a.	20	2,5	20	2,5	
9010	Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, n.d.a. dans le chapitre 90; négatoscopes; écrans pour projections					
901010	Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographi					
90101000	Appareils et matériel pour le développement automatique des pellicules photographiques, des films cinématographiques ou du papier photographique en rouleaux ou pour l'impression automatique des pellicules développées sur des rouleaux de papier photographique	10	2,5	10	2,5	
901050	Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, n.d.a.; négatoscopes					
90105000	Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, n.d.a.; négatoscopes	10	2,5	10	2,5	
901060	Écrans pour projections					
90106000	Écrans pour projections	10	2,5	10	2,5	
901090	Parties et accessoires des appareils et du matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, des négatoscopes et des écrans pour projections					
90109000	Parties et accessoires des appareils et du matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques, des négatoscopes et des écrans pour projections	10	2,5	10	2,5	
9011	Microscopes optiques, y.c. les microscopes pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection (à l'excl. des microscopes binoculaires pour l'ophtalmologie ainsi que des instruments, appareils et machines du n° 9031)					
901110	Microscopes optiques stéréoscopiques					
90111010	Microscopes optiques stéréoscopiques munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques [wafers] à semi-conducteur ou de réticules	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
90111090	Microscopes optiques stéréoscopiques (autres que munis d'équipements spécialement conçus pour le traitement et le transport de disques [wafers] à semi-conducteur ou de réticules)	10	2,5	10	2,5	
901120	Microscopes optiques, pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection (autres que les microscopes stéréoscopiques)					
90112010	Microscopes optiques pour la photomicrographie munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques [wafers] à semi-conducteur ou de réticules (autres que les microscopes stéréoscopiques)	10	2,5	10	2,5	
90112090	Microscopes optiques pour la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection (autres que munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques [wafers] à semi-conducteur ou de réticules et autres que les microscopes stéréoscopiques)	10	2,5	10	2,5	
901180	Microscopes optiques (à l'excl. de ceux destinés à la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection, des microscopes stéréoscopiques, des microscopes binoculaires pour l'ophtalmologie ainsi que des instruments, appareils et machines du					
90118000	Microscopes optiques (à l'excl. de ceux destinés à la photomicrographie, la cinéphotomicrographie ou la microprojection, des microscopes stéréoscopiques, des microscopes binoculaires pour l'ophtalmologie ainsi que des instruments, appareils et machines du n° 9031)	10	2,5	10	2,5	
901190	Parties et accessoires de microscopes optiques, n.d.a.					
90119010	Parties et accessoires des microscopes optiques stéréoscopiques et des microscopes optiques pour la photomicrographie, munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques [wafers] à semi-conducteur ou de réticules, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
90119090	Parties et accessoires des microscopes optiques, n.d.a. (à l'excl. des microscopes optiques stéréoscopiques et des microscopes optiques pour la photomicrographie, munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques [wafers] à semi-conducteur ou de réticules)	10	2,5	10	2,5	
9012	Microscopes électroniques, microscopes protoniques et diffractographes					
901210	Microscopes électroniques, microscopes protoniques et diffractographes					
90121010	Microscopes électroniques munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques [wafers] à semi-conducteur ou de réticules	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
90121090	Microscopes électroniques, microscopes protoniques et diffractographes (à l'excl. des microscopes électroniques munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques [wafers] à semi-conducteur ou de réticules)	10	2,5	10	2,5	
901290	Parties et accessoires de microscopes électroniques, de microscopes protoniques et de diffractographes					
90129010	Parties et accessoires des microscopes électroniques munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques [wafers] à semi-conducteur ou de réticules, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
90129090	Parties et accessoires des microscopes électroniques, des microscopes protoniques et des diffractographes, n.d.a. (à l'excl. des microscopes électroniques munis d'équipements spécifiquement conçus pour la manipulation et le transport de disques [wafers] à semi-conducteur ou de réticules)	10	2,5	10	2,5	
9013	Dispositifs à cristaux liquides ne constituant pas des articles repris plus spécifiquement ailleurs; lasers (autres que les diodes laser); autres appareils et instruments d'optique, n.d.a. dans le présent chapitre					
901310	Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent chapitre ou des chapitres 84 et 85 de la section 16					
90131000	Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent chapitre ou des chapitres 84 et 85 de la section 16	10	2,5	10	2,5	
901320	Lasers (autres que les diodes laser)					
90132000	Lasers (autres que les diodes laser)	10	2,5	10	2,5	
901380	Dispositifs à cristaux liquides, n.d.a., et autres appareils et instruments d'optique, n.d.a. dans le présent chapitre					
90138020	Dispositifs à cristaux liquides à matrice active	10	2,5	10	2,5	
90138030	Dispositifs à cristaux liquides, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
90138090	Loupes, compte-fils, microscopes stéréoscopes et autres appareils et instruments d'optique, n.d.a. dans le présent chapitre	10	2,5	10	2,5	
901390	Parties et accessoires de dispositifs à cristaux liquides, lasers et autres appareils et instruments, n.d.a. dans le présent chapitre					
90139010	Parties et accessoires de dispositifs à cristaux liquides [LCD]	10	2,5	10	2,5	
90139090	Parties et accessoires de laser et autres appareils et instruments n.d.a. dans le présent chapitre	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
9014	Boussoles, y.c. les compas de navigation; autres instruments et appareils de navigation (à l'excl. des appareils de radionavigation)					
901410	Boussoles, y.c. les compas de navigation					
90141000	Boussoles, y.c. les compas de navigation	10	2,5	10	2,5	
901420	Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (sauf boussoles et appareils de radionavigation)					
90142020	Centrales inertielles pour la navigation aérienne ou spatiale (à l'excl. des boussoles et des appareils de radionavigation)	10	2,5	10	2,5	
90142080	Instruments et appareils pour la navigation aérienne ou spatiale (à l'excl. des centrales inertielles, des boussoles et des appareils de radionavigation)	10	2,5	10	2,5	
901480	Instruments et appareils de navigation (à l'excl. de ceux destinés à la navigation aérienne et spatiale, des boussoles et des appareils de radionavigation)					
90148000	Instruments et appareils de navigation (à l'excl. de ceux destinés à la navigation aérienne et spatiale, des boussoles et des appareils de radionavigation)	10	2,5	10	2,5	
901490	Parties et accessoires de boussoles et d'autres instruments et appareils de navigation, n.d.a.					
90149000	Parties et accessoires de boussoles et d'autres instruments et appareils de navigation, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
9015	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de niveling, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique (à l'excl. des boussoles); télémètres					
901510	Télémètres					
90151010	Télémètres, électroniques	10	2,5	10	2,5	
90151090	Télémètres, non électroniques	10	2,5	10	2,5	
901520	Théodolites et tachéomètres					
90152010	Théodolites et tachéomètres, électroniques	10	2,5	10	2,5	
90152090	Théodolites et tachéomètres, non électroniques	10	2,5	10	2,5	
901530	Niveaux					
90153010	Niveaux, électroniques	10	2,5	10	2,5	
90153090	Niveaux, non électroniques	10	2,5	10	2,5	
901540	Instruments et appareils de photogrammétrie				Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
90154010	Instruments et appareils de photogrammétrie, électroniques	10	2,5	10	2,5	
90154090	Instruments et appareils de photogrammétrie, non électroniques	10	2,5	10	2,5	
901580	Instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de niveling, d'hydrographie, de météorologie, d'hydrologie, de géophysique ou d'océanographie (à l'excl. des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)					
90158011	Instruments et appareils électroniques de météorologie, d'hydrologie ou de géophysique (à l'excl. des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)	10	2,5	10	2,5	
90158019	Instruments et appareils électroniques de géodésie, de topographie, d'arpentage, de niveling, d'hydrographie ou d'océanographie (à l'excl. des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)	10	2,5	10	2,5	
90158091	Instruments et appareils non électroniques, de géodésie, de topographie, d'arpentage, de niveling ou d'hydrographie (à l'excl. des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)	10	2,5	10	2,5	
90158093	Instruments et appareils non électroniques de météorologie, d'hydrologie ou de géophysique (à l'excl. des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)	10	2,5	10	2,5	
90158099	Instruments et appareils non électroniques d'océanographie (à l'excl. des boussoles, des télémètres, des théodolites, des tachéomètres, des niveaux ainsi que des instruments et appareils de photogrammétrie)	10	2,5	10	2,5	
901590	Parties et accessoires des instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de niveling, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique ainsi que des télémètres, n.d.a.					
90159000	Parties et accessoires des instruments et appareils de géodésie, de topographie, d'arpentage, de niveling, de photogrammétrie, d'hydrographie, d'océanographie, d'hydrologie, de météorologie ou de géophysique ainsi que des télémètres, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	
9016	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids					
901600	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids					
90160010	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, avec ou sans poids	10	2,5	10	2,5	
90160090	Parties et accessoires de balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
9017	Instruments de dessin, de traçage ou de calcul (machines à dessiner, pantographes, rapporteurs, étuis de mathématiques, règles et cercles à calcul, p.ex.); instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main (mètres, micromètres, pieds à coulisse et calibres, p.ex.), n.d.a. dans le présent chapitre					
901710	Tables et machines à dessiner, même automatiques (à l'excl. des unités de machines automatiques de traitement de l'information)					
90171010	Traceurs [plotters] utilisés comme machines à dessiner	7	2,5	7	2,5	
90171090	Tables et machines à dessiner, même automatiques (à l'excl. des traceurs [plotters])	7	2,5	7	2,5	
901720	Instruments de dessin, de traçage et de calcul (sauf tables et machines à dessiner ainsi que calculatrices)					
90172005	Traceurs [plotters] utilisés comme instruments de dessin et de traçage	7	2,5	7	2,5	
90172010	Instruments de dessin (sauf tables et machines à dessiner, traceurs [plotters])	7	2,5	7	2,5	
90172039	Instruments de traçage	7	2,5	7	2,5	
90172090	Instruments de calcul (règles, cercles à calcul et autres) (sauf machines à calculer)	7	2,5	7	2,5	
901730	Micromètres, pieds à coulisses, calibres et jauge (à l'excl. de calibres dépourvus d'organe réglable de la position 9031)					
90173000	Micromètres, pieds à coulisses, calibres et jauge (à l'excl. de calibres dépourvus d'organe réglable de la position 9031)	7	2,5	7	2,5	
901780	Instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main, n.d.a.					
90178010	Mètres et règles divisées	7	2,5	7	2,5	
90178090	Instruments de mesure de longueurs, pour emploi à la main, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
901790	Parties et accessoires des instruments de dessin, de traçage ou de calcul et de mesure de longueurs pour emploi à la main, n.d.a.					
90179000	Parties et accessoires des instruments de dessin, de traçage ou de calcul et de mesure de longueurs pour emploi à la main, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
9018	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire, y.c. les appareils de scintigraphie et autres appareils électromédicaux ainsi que les appareils pour tests visuels, n.d.a.					
901811	Électrocardiographes					
90181100	Électrocardiographes	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
901812	Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique [scanners]					
90181200	Appareils de diagnostic par balayage ultrasonique [scanners]	7	2,5	7	2,5	
901813	Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique					
90181300	Appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique	7	2,5	7	2,5	
901814	Appareils de scintigraphie					
90181400	Appareils de scintigraphie	7	2,5	7	2,5	
901819	Appareils d'électrodiagnostic, y.c. les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques (sauf électrocardiographes, appareils de diagnostic par balayage ultrasonique [scanners], appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique, appareils de scintigraphie et appareils de surveillance simultanée de deux ou plusieurs paramètres physiologiques)					
90181910	Appareils d'électrodiagnostic de surveillance simultanée de deux ou plusieurs paramètres physiologiques	7	2,5	7	2,5	
90181990	Appareils d'électrodiagnostic, y.c. les appareils d'exploration fonctionnelle ou de surveillance de paramètres physiologiques (sauf électrocardiographes, appareils de diagnostic par balayage ultrasonique [scanners], appareils de diagnostic par visualisation à résonance magnétique, appareils de scintigraphie et appareils de surveillance simultanée de deux ou plusieurs paramètres physiologiques)	7	2,5	7	2,5	
901820	Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges, pour la médecine					
90182000	Appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges, pour la médecine	7	2,5	7	2,5	
901831	Seringues, avec ou sans aiguilles, pour la médecine					
90183110	Seringues, avec ou sans aiguilles, en matières plastiques, pour la médecine	7	2,5	7	2,5	
90183190	Seringues, avec ou sans aiguilles, autres qu'en matières plastiques, pour la médecine	7	2,5	7	2,5	
901832	Aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures, pour la médecine					
90183210	Aiguilles tubulaires en métal, pour la médecine	7	2,5	7	2,5	
90183290	Aiguilles à sutures, pour la médecine	7	2,5	7	2,5	
901839	Aiguilles, cathéters, canules et simil. pour la médecine (sauf seringues, aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures)					
90183900	Aiguilles, cathéters, canules et simil. pour la médecine (sauf seringues, aiguilles tubulaires en métal et aiguilles à sutures)	7	2,5	7	2,5	
901841	Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires					
90184100	Tours dentaires, même combinés sur une base commune avec d'autres équipements dentaires	7	2,5	7	2,5	
901849	Instruments et appareils pour l'art dentaire, n.d.a.					Acquisé de réception en préfecture 971-239720011-201509221-anne2-15-1473-1
					DE	Date de télétransmission : 01/10/2015
						Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMII	TAUX OMIR	Annexe
90184910	Meulettes, disques, fraises et brosses, pour tours dentaires	7	2,5	7	2,5	
90184990	Instruments et appareils pour l'art dentaire, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
901850	Instruments et appareils d'ophtalmologie, n.d.a.					
90185010	Instruments et appareils d'ophtalmologie, non optiques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
90185090	Instruments et appareils d'ophtalmologie, optiques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
901890	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie ou l'art vétérinaire, n.d.a.					
90189010	Instruments et appareils pour la mesure de la pression artérielle	7	2,5	7	2,5	
90189020	Endoscopes pour la médecine	7	2,5	7	2,5	
90189030	Reins artificiels	7	2,5	7	2,5	
90189040	Appareils de diathermie (autres que les appareils à rayons ultraviolets ou infrarouges)	7	2,5	7	2,5	
90189050	Appareils de transfusion, pour la médecine	7	2,5	7	2,5	
90189060	Instruments et appareils d'anesthésie	7	2,5	7	2,5	
90189075	Appareils pour la stimulation nerveuse	7	2,5	7	2,5	
90189084	Instruments et appareils pour la médecine, la chirurgie ou l'art vétérinaire, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
9019	Appareils de mécanothérapie; appareils de massage; appareils de psychotechnie; appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie, appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire					
901910	Appareils de mécanothérapie, appareils de massage et appareils de psychotechnie					
90191010	Vibromasseurs électriques	7	2,5	7	2,5	
90191090	Appareils de mécanothérapie, appareils de massage et appareils de psychotechnie (sauf vibromasseurs électriques)	7	2,5	7	2,5	
901920	Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie; appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire					
90192000	Appareils d'ozonothérapie, d'oxygénothérapie, d'aérosolthérapie; appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
9020	Appareils respiratoires et masques à gaz (à l'excl. des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible ainsi que des appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire)					
902000	Appareils respiratoires et masques à gaz (à l'excl. des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible ainsi que des appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire)					
90200000	Appareils respiratoires et masques à gaz (à l'excl. des masques de protection dépourvus de mécanisme et d'élément filtrant amovible ainsi que des appareils respiratoires de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire)	7	2,5	7	2,5	
9021	Articles et appareils d'orthopédie, y.c. les ceintures et bandages médico-chirurgicaux et les béquilles; attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures; articles et appareils de prothèse; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité					
902110	Appareils d'orthopédie ou pour fractures					
90211010	Articles et appareils d'orthopédie	7	2,5	7	2,5	
90211090	Attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures	7	2,5	7	2,5	
902121	Dents artificielles					
90212110	Dents artificielles, en matières plastiques	7	2,5	0	2,5	B
90212190	Dents artificielles, en matières autres que plastiques	7	2,5	0	2,5	B
902129	Articles et appareils de prothèse dentaire (sauf dents artificielles)					
90212900	Articles et appareils de prothèse dentaire (sauf dents artificielles)	0	1,5	0	1,5	B
902131	Prothèses articulaires d'orthopédie					
90213100	Prothèses articulaires d'orthopédie	0	1,5	0	1,5	
902139	Articles et appareils de prothèse (sauf de prothèse dentaire et prothèses articulaires)					
90213910	Articles et appareils de prothèse oculaire	7	2,5	Acquisé à réception en préfecture	2,5	

972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
90213990	Articles et appareils de prothèse (sauf de prothèse dentaire, prothèses articulaires et prothèses oculaires)	7	2,5	7	2,5	
902140	Appareils pour faciliter l'audition aux sourds (sauf parties et accessoires)					
90214000	Appareils pour faciliter l'audition aux sourds (sauf parties et accessoires)	0	1,5	0	1,5	
902150	Stimulateurs cardiaques (sauf parties et accessoires)					
90215000	Stimulateurs cardiaques (sauf parties et accessoires)	0	1,5	0	1,5	
902190	Appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité (à l'excl. des articles et appareils de prothèse ainsi que des appareils complets pour faciliter l'audition aux sourds y.c. leurs parties et accessoires, et des stimulateurs cardiaques complets)					
90219010	Parties et accessoires d'appareils pour faciliter l'audition aux sourds, n.d.a.	0	1,5	0	1,5	
90219090	Articles et appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité (à l'excl. des articles et appareils de prothèse ainsi que des appareils pour faciliter l'audition aux sourds, y.c. leurs parties et accessoires, et des stimulateurs cardiaques complets)	0	1,5	0	1,5	
9022	Appareils à rayons X et appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, même à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire, y.c. les appareils de radiophotographie ou de radiothérapie, les tubes à rayons X et autres dispositifs générateurs de rayons X, les générateurs de tension, les pupitres de commande, les écrans, les tables, fauteuils et supports simil. d'examen ou de traitement					
902212	Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information					
90221200	Appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information	7	2,5	7	2,5	
902213	Appareils à rayons X pour l'art dentaire					
90221300	Appareils à rayons X pour l'art dentaire	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
902214	Appareils à rayons X pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires (à l'excl. des appareils pour l'art dentaire et des appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information)					
90221400	Appareils à rayons X pour usages médicaux, chirurgicaux ou vétérinaires (à l'excl. des appareils pour l'art dentaire et des appareils de tomographie pilotés par une machine automatique de traitement de l'information)	7	2,5	7	2,5	
902219	Appareils à rayons X (à usage autre que médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire)					
90221900	Appareils à rayons X (à usage autre que médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire)	7	2,5	7	2,5	
902221	Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire					
90222100	Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma, à usage médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire	7	2,5	7	2,5	
902229	Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma (à usage autre que médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire)					
90222900	Appareils utilisant les radiations alpha, bêta ou gamma (à usage autre que médical, chirurgical, dentaire ou vétérinaire)	7	2,5	7	2,5	
902230	Tubes à rayons X					
90223000	Tubes à rayons X	7	2,5	7	2,5	
902290	Dispositifs générateurs de rayons X, autres que tubes à rayons X, générateurs de tension, pupitres de commande, écrans, tables, fauteuils et supports simil. d'examen ou de traitement, ainsi que les parties et accessoires des appareils du n° 9022, n.d.a.					
90229000	Dispositifs générateurs de rayons X, autres que tubes à rayons X, générateurs de tension, pupitres de commande, écrans, tables, fauteuils et supports simil. d'examen ou de traitement, ainsi que les parties et accessoires des appareils du n° 9022, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
9023	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration, p.ex. dans l'enseignement ou les expositions, non susceptibles d'autres emplois (à l'excl. des appareils au sol d'entraînement au vol du n° 8805, des spécimens pour collections du n° 9705 et des objets d'antiquité ayant > 100 ans d'âge du n° 9706)					

Accusé de réception en préfecture
971-239720014-20150922/annexe2-15-1473-1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
902300	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration, p.ex. dans l'enseignement ou les expositions, non susceptibles d'autres emplois (à l'excl. des appareils au sol d'entraînement au vol du n° 8805, des spécimens pour collections du n° 9705 et					
90230010	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration, pour l'enseignement de la physique, de la chimie ou de la technique	7	2,5	7	2,5	
90230080	Instruments, appareils et modèles conçus pour la démonstration, p.ex. dans l'enseignement ou les expositions, non susceptibles d'autres emplois (à l'excl. des appareils au sol d'entraînement au vol du n° 8805, des spécimens pour collections du n° 9705, des objets d'antiquité ayant > 100 ans d'âge du n° 9706 ainsi que des instruments et appareils des types utilisés pour l'enseignement de la physique, de la chimie ou de la technique)	7	2,5	7	2,5	
9024	Machines et appareils d'essais de dureté, de traction, de compression, d'élasticité ou d'autres propriétés mécaniques des matériaux (métaux, bois, textiles, papier, matières plastiques, p.ex.)					
902410	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des métaux					
90241011	Machines et appareils universels d'essais des propriétés mécaniques ou pour essais de traction de métaux, électroniques	7	2,5	7	2,5	
90241013	Machines et appareils d'essais de dureté des métaux, électroniques	7	2,5	7	2,5	
90241019	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des métaux, électroniques (à l'excl. pour essais universels, de traction ou de dureté)	7	2,5	7	2,5	
90241090	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des métaux, non électroniques	7	2,5	7	2,5	
902480	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des matériaux (autres que les métaux)					
90248011	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des textiles, papiers et cartons, électroniques	7	2,5	7	2,5	
90248019	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des matériaux, électroniques (autres que les métaux, textiles, papiers et cartons)	7	2,5	7	2,5	
90248090	Machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des matériaux, non électroniques (autres que métaux)	7	2,5	7	2,5	
902490	Parties et accessoires des machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des matériaux, n.d.a.					
90249000	Parties et accessoires des machines et appareils d'essais des propriétés mécaniques des matériaux, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
9025	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même combinés entre eux					
902511	Thermomètres à liquide, à lecture directe, non combinés à d'autres instruments					
90251120	Thermomètres à liquide, à lecture directe, médicaux ou vétérinaires	7	2,5	7	2,5	
90251180	Thermomètres à liquide, à lecture directe, non combinés à d'autres instruments (à l'excl. des thermomètres médicaux ou vétérinaires)	7	2,5	7	2,5	
902519	Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments (à l'excl. des thermomètres à liquide, à lecture directe)					
90251920	Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments, électroniques	7	2,5	7	2,5	
90251980	Thermomètres et pyromètres, non combinés à d'autres instruments, non électroniques (à l'excl. des thermomètres à liquide, à lecture directe)	7	2,5	7	2,5	
902580	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., baromètres, hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou combinés à des thermomètres					
90258020	Baromètres, non combinés à d'autres instruments	7	2,5	7	2,5	
90258040	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, électroniques	7	2,5	7	2,5	
90258080	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., hygromètres et psychromètres, même combinés entre eux ou à des thermomètres ou baromètres, non électroniques	7	2,5	7	2,5	
902590	Parties et accessoires des densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., des thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, n.d.a.					
90259000	Parties et accessoires des densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments flottants simil., des thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
9026	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz (débitmètres, indicateurs de niveau, manomètres, compteurs de chaleur, p.ex.) (à l'excl. des instruments et appareils des n° 9014, 9015, 9028 ou 9032)					
902610	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)					
90261021	Débitmètres pour liquides, électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	7	2,5	7	2,5	
90261029	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, électroniques (à l'excl. des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	7	2,5	7	2,5	
90261081	Débitmètres pour les liquides, non électroniques (à l'excl. des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	7	2,5	7	2,5	
90261089	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit ou du niveau des liquides, non électroniques (à l'excl. des débitmètres ainsi que des compteurs et des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	7	2,5	7	2,5	
902620	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz (à l'excl. des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)					
90262020	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, électroniques (à l'excl. des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques)	7	2,5	7	2,5	
90262040	Manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique	7	2,5	7	2,5	
90262080	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la pression des liquides ou des gaz, non électroniques (à l'excl. des manomètres à spire ou à membrane manométrique métallique et des instruments et appareils pour la régulation pour le contrôle automatiques)	7	2,5	7	2,5	
902680	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, n.d.a.					
90268020	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, électroniques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
90268080	Instruments et appareils pour la mesure et le contrôle des caractéristiques variables des liquides ou des gaz, non électroniques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
902690	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz, n.d.a.					
90269000	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle du débit, du niveau, de la pression ou d'autres caractéristiques variables des liquides ou des gaz, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
9027	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, p.ex. polarimètres, réfractomètres, spectromètres, analyseurs de gaz ou de fumées; instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou simil. ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques, y.c. les indicateurs de temps de pose; microtomes					
902710	Analyseurs de gaz ou de fumées					
90271010	Analyseurs de gaz ou de fumées, électroniques	7	2,5	7	2,5	
90271090	Analyseurs de gaz ou de fumées, non électroniques	7	2,5	7	2,5	
902720	Chromatographes et appareils d'électrophorèse					
90272000	Chromatographes et appareils d'électrophorèse	7	2,5	7	2,5	
902730	Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques: UV, visibles, IR					
90273000	Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques: UV, visibles, IR	7	2,5	7	2,5	
902750	Instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques: UV, visibles, IR (à l'excl. des spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes ainsi que des analyseurs de gaz ou de fumées)					
90275000	Instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques: UV, visibles, IR (à l'excl. des spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes ainsi que des analyseurs de gaz ou de fumées)	7	2,5	7	2,5	
902780	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, ou pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou simil. ou pour mesures calorimétriques ou acoustiques ou photométriques, n.d.a.					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMII	TAUX OMIR	Annexe
90278005	Posemètres	7	2,5	7	2,5	
90278011	pH mètres, rH mètres et autres appareils pour mesurer la conductivité, électroniques	7	2,5	7	2,5	
90278013	Appareils électroniques pour l'analyse des propriétés physiques des matériaux semi-conducteurs ou des substrats pour affichage à cristaux liquides ou des couches isolantes et conductrices associées lors de la fabrication des disques [wafers] à semi-conducteur ou d'affichages à cristaux liquides	7	2,5	7	2,5	
90278017	Instruments et appareils électroniques pour analyses physiques ou chimiques, pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou simil. ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
90278091	Viscosimètres, porosimètres et dilatomètres, non électroniques	7	2,5	7	2,5	
90278099	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, pour essais de tension superficielle ou simil. ou pour mesures calorimétriques ou acoustiques, non électroniques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
902790	Microtomes; parties et accessoires des instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, p.ex. polarimètres, réfractomètres, spectromètres, des instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou simil. ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques, y.c. des indicateurs de temps de pose, n.d.a. (à l'excl. des analyseurs de gaz ou de fumées)					
90279010	Microtomes	7	2,5	7	2,5	
90279050	Parties et accessoires des instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, p.ex. polarimètres, réfractomètres, spectromètres, des instruments et appareils pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou simil. ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques, y.c. des indicateurs de temps de pose, n.d.a. (à l'excl. des analyseurs de gaz ou de fumées)	7	2,5	7	2,5	
90279080	Parties et accessoires des microtomes ou d'analyseurs de gaz ou de fumées, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
9028	Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y.c. les compteurs pour leur étalonnage					
902810	Compteurs de gaz, y.c. les compteurs pour leur étalonnage					
90281000	Compteurs de gaz, y.c. les compteurs pour leur étalonnage	7	2,5	7	2,5	
902820	Compteurs de liquides, y.c. les compteurs pour leur étalonnage					
90282000	Compteurs de liquides, y.c. les compteurs pour leur étalonnage	7	2,5	7	2,5	
902830	Compteurs d'électricité, y.c. les compteurs pour leur étalonnage					
90283011	Compteurs d'électricité pour courant alternatif, monophasé, y.c. les compteurs pour leur étalonnage	7	2,5	7	2,5	
90283019	Compteurs d'électricité pour courant alternatif, polyphasé, y.c. les compteurs pour leur étalonnage	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 annee2-15-1473-1-	DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Octroi de Mer 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
90283090	Compteurs d'électricité pour courant continu, y.c. les compteurs pour leur étalonnage	7	2,5	7	2,5	
902890	Parties et accessoires de compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, n.d.a.					
90289010	Parties et accessoires de compteurs d'électricité, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
90289090	Parties et accessoires de compteurs de gaz ou de liquides, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
9029	Compteurs (compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres, p.ex.) (à l'excl. des compteurs de gaz, de liquides et d'électricité); indicateurs de vitesse et tachymètres (autres que ceux des n° 9014 ou 9015); stroboscopes					
902910	Compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs simil. (à l'excl. des compteurs de gaz, de liquides et d'électricité)					
90291000	Compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs simil. (à l'excl. des compteurs de gaz, de liquides et d'électricité)	7	2,5	7	2,5	
902920	Indicateurs de vitesse et tachymètres; stroboscopes					
90292031	Indicateurs de vitesse pour véhicules terrestres	7	2,5	7	2,5	
90292038	Indicateurs de vitesse et tachymètres (à l'excl. des indicateurs de vitesse pour véhicules terrestres)	7	2,5	7	2,5	
90292090	Stroboscopes	7	2,5	7	2,5	
902990	Parties et accessoires de compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs simil., d'indicateurs de vitesse et de tachymètres ainsi que de stroboscopes, n.d.a.					
90299000	Parties et accessoires de compteurs de tours, compteurs de production, taximètres, totalisateurs de chemin parcouru, podomètres et compteurs simil., d'indicateurs de vitesse et de tachymètres ainsi que de stroboscopes, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
9030	Oscilloscopes, analyseurs de spectre et autres instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques; instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations alpha, bêta, gamma, X, cosmiques ou autres radiations ionisantes					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
903010	Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes					
90301000	Instruments et appareils pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes	7	2,5	7	2,5	
903020	Oscilloscopes et oscillographes					
90302010	Oscilloscopes et oscillographes cathodiques	7	2,5	7	2,5	
90302030	Oscilloscopes et oscillographes, avec dispositif enregistreur (à l'excl. des oscilloscopes et oscillographes cathodiques)	7	2,5	7	2,5	
90302091	Oscilloscopes et oscillographes électroniques, sans dispositif enregistreur (à l'excl. des oscilloscopes et oscillographes cathodiques)	7	2,5	7	2,5	
90302099	Oscilloscopes et oscillographes non électroniques, sans dispositif enregistreur (à l'excl. des oscilloscopes et oscillographes cathodiques)	7	2,5	7	2,5	
903031	Multimètres pour la mesure de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur					
90303100	Multimètres pour la mesure de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur	7	2,5	7	2,5	
903032	Multimètres avec dispositif enregistreur					
90303200	Multimètres avec dispositif enregistreur	7	2,5	7	2,5	
903033	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, sans dispositif enregistreur (à l'excl. des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)					
90303310	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, électroniques, sans dispositif enregistreur (à l'excl. des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)	7	2,5	7	2,5	
90303391	Voltmètres sans dispositif enregistreur	7	2,5	7	2,5	
90303399	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, non électroniques, sans dispositif enregistreur (à l'excl. des multimètres, des voltmètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)	7	2,5	7	2,5	
903039	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, avec dispositif enregistreur (à l'excl. des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)					
90303900	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de la tension, de l'intensité, de la résistance ou de la puissance, avec dispositif enregistreur (à l'excl. des multimètres ainsi que des oscilloscopes et oscillographes)	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
903040	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres, p.ex.)					
90304000	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, spécialement conçus pour les techniques de la télécommunication (hypsomètres, kerdomètres, distorsiomètres, psophomètres, p.ex.)	7	2,5	7	2,5	
903082	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur					
90308200	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur	7	2,5	7	2,5	
903084	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, avec dispositif enregistreur (à l'excl. des instruments et appareils spécialement conçus pour les techniques de télécommunication, des multimètres, des oscilloscopes et oscillographes ainsi que pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur)					
90308400	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, avec dispositif enregistreur (à l'excl. des instruments et appareils spécialement conçus pour les techniques de télécommunication, des multimètres, des oscilloscopes et oscillographes ainsi que pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur)	7	2,5	7	2,5	
903089	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, sans dispositif enregistreur, n.d.a.					
90308930	Instruments et appareils électroniques pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, sans dispositif enregistreur, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
90308990	Instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques, non électroniques, sans dispositif enregistreur, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
903090	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques ou pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes, n.d.a.					
90309020	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
90309085	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle de grandeurs électriques ou pour la mesure ou la détection des radiations ionisantes, n.d.a. (à l'excl. des instruments et appareils pour la mesure ou le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
9031	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, n.d.a. dans le présent chapitre; projecteurs de profils					
903110	Machines à équilibrer les pièces mécaniques					
90311000	Machines à équilibrer les pièces mécaniques	7	2,5	7	2,5	
903120	Bancs d'essai pour moteurs, machines génératrices, pompes, etc.					
90312000	Bancs d'essai pour moteurs, machines génératrices, pompes, etc.	7	2,5	7	2,5	
903141	Instruments et appareils optiques pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur					
90314100	Instruments et appareils optiques pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	7	2,5	7	2,5	
903149	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, optiques, n.d.a. dans le chapitre 90					
90314910	Projecteurs de profils	7	2,5	7	2,5	
90314990	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, optiques, n.d.a. dans le chapitre 90	7	2,5	7	2,5	
903180	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non optiques, n.d.a. dans le présent chapitre					
90318032	Instruments, appareils et machines électroniques pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés pour la fabrication des dispositifs à semi-conducteur	7	2,5	7	2,5	
90318034	Instruments, appareils et machines pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques, électroniques (sauf pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés pour la fabrication des dispositifs à semi-conducteur)	7	2,5	7	2,5	
90318038	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, électroniques, n.d.a. dans le chap. 90	7	2,5	7	2,5	
90318091	Instruments, appareils et machines pour la mesure ou le contrôle de grandeurs géométriques, non optiques, non électroniques (à l'excl. des instruments de mesure des longueurs pour emploi à la main)	7	2,5	7	2,5	
90318098	Instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, non optiques, non électroniques, n.d.a. dans le chap. 90	7	2,5	7	2,5	
903190	Parties et accessoires des instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, n.d.a.					Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922 anne2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
90319020	Parties et accessoires des instruments et appareils optiques pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés dans la fabrication des dispositifs à semi-conducteur ou pour la mesure du niveau de contamination par particules de la surface des disques [wafers] à semi-conducteur, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
90319030	Parties et accessoires des instruments, appareils et machines électroniques pour le contrôle des disques ou des dispositifs à semi-conducteur ou pour le contrôle des masques ou des réticules utilisés pour la fabrication des dispositifs à semi-conducteur, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
90319085	Parties et accessoires des instruments, appareils et machines de mesure ou de contrôle, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
9032	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques (sauf les articles de robinetterie du n° 8481)					
903210	Thermostats pour la régulation ou le contrôle automatiques					
90321020	Thermostats pour la régulation ou le contrôle automatiques, électroniques	7	2,5	7	2,5	
90321081	Thermostats pour la régulation ou le contrôle automatiques, non électroniques, à dispositif de déclenchement électrique	7	2,5	7	2,5	
90321089	Thermostats pour la régulation ou le contrôle automatiques, non électroniques, sans dispositif de déclenchement électrique	7	2,5	7	2,5	
903220	Manostats [pressostats] (sauf les articles de robinetterie du n° 8481)					
90322000	Manostats [pressostats] (sauf les articles de robinetterie du n° 8481)	7	2,5	7	2,5	
903281	Instruments et appareils, hydrauliques et pneumatiques, pour la régulation ou le contrôle automatiques (à l'excl. des manostats [pressostats] et des articles de robinetterie du n° 8481)					
90328100	Instruments et appareils, hydrauliques et pneumatiques, pour la régulation ou le contrôle automatiques (à l'excl. des manostats [pressostats] et des articles de robinetterie du n° 8481)	7	2,5	7	2,5	
903289	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques (à l'excl. des instruments et appareils, hydrauliques ou pneumatiques, pour la régulation ou le contrôle automatiques, des manostats [pressostats], des thermostats et des articles de robinetterie du n° 8481)					
90328900	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques (à l'excl. des instruments et appareils, hydrauliques ou pneumatiques, pour la régulation ou le contrôle automatiques, des manostats [pressostats], des thermostats et des articles de robinetterie du n° 8481)	7	2,5	7	2,5	
903290	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques, n.d.a.					

Accuse de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
90329000	Parties et accessoires des instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
9033	Parties et accessoires pour machines, appareils, instruments ou articles du chapitre 90, n.d.a. dans le présent chapitre					
903300	Parties et accessoires pour machines, appareils, instruments ou articles du chapitre 90, n.d.a. dans le présent chapitre					
90330000	Parties et accessoires pour machines, appareils, instruments ou articles du chapitre 90, n.d.a. dans le présent chapitre	7	2,5	7	2,5	
91	CHAPITRE 91 - HORLOGERIE					
9101	Montres-bracelets, montres de poche et montres simil., y.c. les compteurs de temps des mêmes types, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)					
910111	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique seulement, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)					
91011100	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique seulement, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)	15	2,5	15	2,5	
9101119	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage optoélectronique et à affichage mécanique et optoélectronique combiné, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)					
910111900	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage optoélectronique et à affichage mécanique et optoélectronique combiné, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
910121	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage automatique, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)					
91012100	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage automatique, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)	15	2,5	15	2,5	
910129	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage exclusivement manuel, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)					
91012900	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage exclusivement manuel, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier)	15	2,5	15	2,5	
910191	Montres de poche et simil., fonctionnant électriquement, y.c. les compteurs de temps du même type, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier et montres-bracelets)					
91019100	Montres de poche et simil., fonctionnant électriquement, y.c. les compteurs de temps du même type, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier et montres-bracelets)	15	2,5	15	2,5	
910199	Montres de poche et simil., à remontage automatique ou manuel, y.c. les compteurs de temps du même type, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier et montres-bracelets)					
91019900	Montres de poche et simil., à remontage automatique ou manuel, y.c. les compteurs de temps du même type, avec boîte en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux (sauf celles dont le fond est en acier et montres-bracelets)	15	2,5	15	2,5	
9102	Montres-bracelets, montres de poche et montres simil., y.c. les compteurs de temps du même type (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
910211	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique seulement (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)					
91021100	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique seulement (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	15	2,5	15	2,5	
910212	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage optoélectronique seulement (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)					
91021200	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage optoélectronique seulement (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	15	2,5	15	2,5	
910219	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique et optoélectronique (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)					
91021900	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique et optoélectronique (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	15	2,5	15	2,5	
910221	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage automatique (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)					
91022100	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage automatique (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	15	2,5	15	2,5	
910229	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage exclusivement manuel (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)					
91022900	Montres-bracelets, même incorporant un compteur de temps, à remontage exclusivement manuel (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	15	2,5	15	2,5	
910291	Montres de poche et montres simil., fonctionnant électriquement, y.c. les compteurs de temps du même type (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
91029100	Montres de poche et montres simil., fonctionnant électriquement, y.c. les compteurs de temps du même type (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	15	2,5	15	2,5	
910299	Montres de poche et montres simil., à remontage manuel ou automatique, y.c. les compteurs de temps du même type (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)					
91029900	Montres de poche et montres simil., à remontage manuel ou automatique, y.c. les compteurs de temps du même type (autres que celles en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux)	15	2,5	15	2,5	
9103	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102 ainsi que montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104)					
910310	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre, fonctionnant électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102 ainsi que montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104)					
91031000	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre, fonctionnant électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102 ainsi que montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104)	15	2,5	15	2,5	
910390	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre, ne fonctionnant pas électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102 ainsi que montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104)					
91039000	Réveils et pendulettes, à mouvement de montre, ne fonctionnant pas électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102 ainsi que montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104)	15	2,5	15	2,5	
9104	Montres de tableaux de bord et montres simil., pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules					
910400	Montres de tableaux de bord et montres simil., pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
91040000	Montres de tableaux de bord et montres simil., pour automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	15	2,5	15	2,5	
9105	Réveils, pendules, horloges et appareils d'horlogerie simil., à mouvement autre que de montre (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102, réveils et pendulettes à mouvement de montre du n° 9103 ainsi que montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104)					
910511	Réveils fonctionnant électriquement					
91051100	Réveils fonctionnant électriquement	15	2,5	15	2,5	
910519	Réveils ne fonctionnant pas électriquement					
91051900	Réveils ne fonctionnant pas électriquement	15	2,5	15	2,5	
910521	Pendules et horloges, murales, fonctionnant électriquement					
91052100	Pendules et horloges, murales, fonctionnant électriquement	15	2,5	15	2,5	
910529	Pendules et horloges murales ne fonctionnant pas électriquement					
91052900	Pendules et horloges murales ne fonctionnant pas électriquement	15	2,5	15	2,5	
910591	Appareils d'horlogerie fonctionnant électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102, et réveils ou pendulettes à mouvement de montre du n° 9103, montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104)					
91059100	Appareils d'horlogerie fonctionnant électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102, et réveils ou pendulettes à mouvement de montre du n° 9103, montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104 ainsi que réveils, pendules et horloges murales)	15	2,5	15	2,5	
910599	Appareils d'horlogerie ne fonctionnant pas électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102, réveils ou pendulettes à mouvement de montre du n° 9103, montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104, réveils ainsi que pendules et horloges murales)					
91059900	Appareils d'horlogerie ne fonctionnant pas électriquement (autres que montres-bracelets, montres de poche et montres simil. des n° 9101 ou 9102, réveils ou pendulettes à mouvement de montre du n° 9103, montres de tableaux de bord et montres simil. du n° 9104, réveils ainsi que pendules et horloges murales)	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
9106	Appareils de contrôle du temps et compteurs de temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (horloges de pointage, horodateurs et horocompteurs p.ex.) (autres qu'appareils d'horlogerie des n° 9101 à 9105)					
910610	Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs					
91061000	Horloges de pointage; horodateurs et horocompteurs	15	2,5	15	2,5	
910690	Appareils de contrôle du temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (autres qu'appareils d'horlogerie des n° 9101 à 9105, horloges de pointage, horodateurs et horocompteurs)					
91069000	Appareils de contrôle du temps, à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone (autres qu'appareils d'horlogerie des n° 9101 à 9105, horloges de pointage, horodateurs et horocompteurs)	15	2,5	15	2,5	
9107	Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone					
910700	Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone					
91070000	Interrupteurs horaires et autres appareils permettant de déclencher un mécanisme à temps donné, munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone	15	2,5	15	2,5	
9108	Mouvements de montres, complets et assemblés					
910811	Mouvements de montres, complets et assemblés, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique					
91081100	Mouvements de montres, complets et assemblés, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	15	2,5	15	2,5	
910812	Mouvements de montres, complets et assemblés, fonctionnant électriquement, à affichage optoélectronique seulement					
91081200	Mouvements de montres, complets et assemblés, fonctionnant électriquement, à affichage optoélectronique seulement	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
910819	Mouvements de montres, complets et assemblés, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique, même sans cadran ni aiguilles, et optoélectronique					
91081900	Mouvements de montres, complets et assemblés, fonctionnant électriquement, à affichage mécanique, même sans cadran ni aiguilles, et optoélectronique	15	2,5	15	2,5	
910820	Mouvements de montres, complets et assemblés, à remontage automatique					
91082000	Mouvements de montres, complets et assemblés, à remontage automatique	15	2,5	15	2,5	
910890	Mouvements de montres, complets et assemblés, à remontage exclusivement manuel					
91089000	Mouvements de montres, complets et assemblés, à remontage exclusivement manuel	15	2,5	15	2,5	
9109	Mouvements d'horlogerie complets et assemblés (autres que mouvements de montres)					
910910	Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés, fonctionnant électriquement (à l'excl. des mouvements de montre)					
91091000	Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés, fonctionnant électriquement (à l'excl. des mouvements de montre)	15	2,5	15	2,5	
910990	Mouvements d'horlogerie complets et assemblés, ne fonctionnant pas électriquement (sauf mouvements de montre)					
91099000	Mouvements d'horlogerie complets et assemblés, ne fonctionnant pas électriquement (sauf mouvements de montre)	15	2,5	15	2,5	
9110	Mouvements d'horlogerie complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons); mouvements d'horlogerie incomplets, assemblés; ébauches de mouvements d'horlogerie					
911011	Mouvements de montres complets, non assemblés ou partiellement assemblés [chablons]					
91101110	Mouvements de montres complets, non assemblés ou partiellement assemblés [chablons], à balancier spiral	15	2,5	15	2,5	
91101190	Mouvements de montres complets, non assemblés ou partiellement assemblés [chablons] (autres qu'à balancier spiral)	15	2,5	15	2,5	
911012	Mouvements de montres incomplets, assemblés					
91101200	Mouvements de montres incomplets, assemblés	15	2,5	15	2,5	
911019	Ébauches de mouvements d'horlogerie				Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
91101900	Ébauches de mouvements d'horlogerie	15	2,5	15	2,5	
911090	Mouvements d'horlogerie complets non assemblés ou partiellement assemblés [chablons] ou incomplets et assemblés (autres qu'ébauches de mouvements d'horlogerie et mouvements de montres)					
91109000	Mouvements d'horlogerie complets non assemblés ou partiellement assemblés [chablons] ou incomplets et assemblés (autres qu'ébauches de mouvements d'horlogerie et mouvements de montres)	15	2,5	15	2,5	
9111	Boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil., y.c. les compteurs de temps du même type, des n° 9101 ou 9102, et leurs parties, n.d.a.					
911110	Boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux					
91111000	Boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	15	2,5	15	2,5	
911120	Boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102, en métaux communs, également dorés ou argentés					
91112000	Boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102, en métaux communs, également dorés ou argentés	15	2,5	15	2,5	
911180	Boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102, autres qu'en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou qu'en métaux communs					
91118000	Boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102, autres qu'en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux ou qu'en métaux communs	15	2,5	15	2,5	
911190	Parties de boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102, n.d.a.					
91119000	Parties de boîtes de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
9112	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie (autres que de mouvements de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102), et leurs parties, n.d.a.					
911220	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie (autres que de mouvements de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102)					
91122000	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie (autres que de mouvements de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102)	15	2,5	15	2,5	
911290	Parties de cages et cabinets d'appareils d'horlogerie (autres que de mouvements de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102), n.d.a.					
91129000	Parties de cages et cabinets d'appareils d'horlogerie (autres que de mouvements de montres-bracelets, de montres de poche et de montres simil. des n° 9101 ou 9102), n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
9113	Bracelets de montres et leurs parties, n.d.a.					
911310	Bracelets de montres et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, n.d.a.					
91131010	Bracelets de montres et leurs parties, en métaux précieux, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
91131090	Bracelets de montres et leurs parties, en plaqués ou doublés de métaux précieux, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
911320	Bracelets de montres et leurs parties, en métaux communs, également dorés ou argentés, n.d.a.					
91132000	Bracelets de montres et leurs parties, en métaux communs, également dorés ou argentés, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
911390	Bracelets de montres et leurs parties, n.d.a.					
91139000	Bracelets de montres et leurs parties, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
9114	Autres fournitures d'horlogerie, n.d.a.					
911410	Ressorts d'horlogerie, y.c. les spiraux					
91141000	Ressorts d'horlogerie, y.c. les spiraux	10	2,5	10	2,5	
911430	Cadrans d'horlogerie					
91143000	Cadrans d'horlogerie	10	2,5	10	2,5	
911440	Platines et ponts d'horlogerie					
91144000	Platines et ponts d'horlogerie	10	2,5	10	2,5	
911490	Fournitures d'horlogerie, n.d.a.					
91149000	Fournitures d'horlogerie, n.d.a.	10	2,5	Accusé de réception préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
92	CHAPITRE 92 - INSTRUMENTS DE MUSIQUE; PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES INSTRUMENTS					
9201	Pianos, même automatiques; clavecins et autres instruments à cordes à clavier					
920110	Pianos droits					
92011010	Pianos droits, neufs	10	2,5	10	2,5	
92011090	Pianos droits, usagés	10	2,5	10	2,5	
920120	Pianos à queue					
92012000	Pianos à queue	10	2,5	10	2,5	
920190	Clavecins et autres instruments à cordes à clavier (autres que pianos)					
92019000	Clavecins et autres instruments à cordes à clavier (autres que pianos)	10	2,5	10	2,5	
9202	Guitares, violons, harpes et autres instruments de musique à corde (autres qu'à clavier)					
920210	Violons et autres instruments à cordes frottées à l'aide d'un archet					
92021010	Violons	15	2,5	15	2,5	
92021090	Instruments de musique à cordes frottées à l'aide d'un archet (à l'excl. des violons)	15	2,5	15	2,5	
920290	Guitares, harpes et autres instruments de musique à cordes (autres qu'à clavier et à cordes frottées)					
92029030	Guitares	10	2,5	10	2,5	
92029080	Mandolines, cithares et autres instruments de musique à cordes (autres qu'à clavier et à cordes frottées et guitares)	10	2,5	10	2,5	
9205	Instruments de musique à vent (clarinettes, trompettes, cornemuses, orgues à tuyaux et à clavier, harmoniums et instruments simil. à clavier et à anches libres métalliques, accordéons et instruments simil., harmonicas à bouche)					
920510	Instruments dits cuivres					
92051000	Instruments dits cuivres	10	2,5	10	2,5	
920590	Instruments de musique à vent (à l'excl. des instruments dits 'cuivres')					
92059010	Accordéons et instruments simil.	10	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015		

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
92059030	Harmonicas à bouche	10	2,5	10	2,5	
92059050	Orgues à tuyaux et à clavier; harmoniums et instruments simil. à clavier et à anches libres métalliques (autres qu'instruments à cordes)	10	2,5	10	2,5	
92059090	Instruments de musique à vent (à l'excl. des instruments dits cuivres, des accordéons et instruments simil., des harmonicas à bouche, des orgues à tuyaux et à clavier ainsi que des harmoniums et instruments simil. à clavier et à anches libres métalliques)	10	2,5	10	2,5	
9206	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, p.ex.)					
9206000	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, p.ex.)					
92060000	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, cymbales, castagnettes, maracas, p.ex.)	10	2,5	10	2,5	
9207	Instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (orgues, guitares et accordéons, p.ex.)					
920710	Instruments à clavier électriques (sauf accordéons)					
92071010	Orgues électriques à clavier	10	2,5	10	2,5	
92071030	Pianos numériques à clavier	10	2,5	10	2,5	
92071050	Synthétiseurs à clavier	10	2,5	10	2,5	
92071080	Instruments de musique à clavier dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (à l'excl. des orgues, des accordéons, des synthétiseurs et des pianos numériques)	10	2,5	10	2,5	
920790	Accordéons électriques et autres instruments de musique électriques					
92079010	Guitares électriques	10	2,5	10	2,5	
92079090	Accordéons électriques et autres instruments de musique électriques sans clavier (sauf guitares)	10	2,5	10	2,5	
9208	Boîtes à musique, orchestrions, orgues de Barbarie, oiseaux chanteurs, scies musicales et autres instruments de musique non repris dans une autre position du présent chapitre; appeaux de tous types, sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche					
920810	Boîtes à musique					

Acquisé de réception en préfecture
971-239720014-20150922/annexe2-15-1473-1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
92081000	Boîtes à musique	10	2,5	10	2,5	
920890	Orchestrions, orgues de Barbarie, oiseaux chanteurs, scies musicales et autres instruments de musique non repris dans le présent chapitre; appeaux, sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche					
92089000	Orchestrions, orgues de Barbarie, oiseaux chanteurs, scies musicales et autres instruments de musique non repris dans le présent chapitre; appeaux, sifflets, cornes d'appel et autres instruments d'appel ou de signalisation à bouche	10	2,5	10	2,5	
9209	Parties et accessoires d'instruments de musique (mécanismes de boîtes à musique, cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, p.ex.) n.d.a.; métronomes et diapasons de tous types					
920930	Cordes harmoniques					
92093000	Cordes harmoniques	15	2,5	15	2,5	
920991	Parties et accessoires de pianos, n.d.a.					
92099100	Parties et accessoires de pianos, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
920992	Parties et accessoires des instruments de musique à cordes sans clavier, n.d.a. (à l'excl. des cordes harmoniques ainsi que des instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques)					
92099200	Parties et accessoires des instruments de musique à cordes sans clavier, n.d.a. (à l'excl. des cordes harmoniques ainsi que des instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques)	15	2,5	15	2,5	
920994	Parties et accessoires des instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques, n.d.a.					
92099400	Parties et accessoires des instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
920999	Parties et accessoires d'instruments de musique (mécanismes de boîtes à musique, cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, p.ex.) n.d.a.; métronomes et diapasons de tous types (à l'excl. des cordes harmoniques et des parties et acc					
92099920	Parties et accessoires pour clarinettes, trompettes, cornemuses, orgues à tuyaux et à clavier, harmoniums et instruments simil. à clavier et à anches libres métalliques, accordéons et instruments simil., harmonicas à bouche et autres instruments de musique à vent du n° 9205, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-annee2-15-1473-1
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
92099940	Métronomes et diapasons	15	2,5	15	2,5	
92099950	Mécanismes de boîtes à musique	15	2,5	15	2,5	
92099970	Parties et accessoires d'instruments de musique (cartes, disques et rouleaux pour appareils à jouer mécaniquement, p.ex.) pour instruments de musique à percussion, boîtes à musique, orchestrions, orgues de Barbarie et autres instruments de musique, n.d.a. (à l'excl. des métronomes, diapasons, mécanismes de boîtes à musique, cordes harmoniques, pianos, instruments de musique à cordes sans clavier, orgues à tuyaux et à clavier, harmoniums et instruments simil. à clavier et à anches libres métalliques et instruments de musique à vent)	15	2,5	15	2,5	
93	CHAPITRE 93 - ARMES, MUNITIONS ET LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES					
9301	Armes de guerre, y.c. les pistolets-mitrailleurs (autres que revolvers et pistolets du n° 9302 et armes blanches du n° 9307)					
930110	Pièces d'artillerie [p. ex. canons, obusiers et mortiers]					
93011000	Pièces d'artillerie [p. ex. canons, obusiers et mortiers]	25	2,5	25	2,5	
930120	Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs simil.					
93012000	Tubes lance-missiles; lance-flammes; lance-grenades; lance-torpilles et lanceurs simil.	25	2,5	25	2,5	
930190	Armes de guerre, y.c. les pistolets-mitrailleurs (à l'excl. des pièces d'artillerie, des tubes lance-missiles, des lance-flammes, des lance-grenades, des lance-torpilles et lanceurs simil., des revolvers et pistolets du n° 9302 et des armes blanches du n° 9307)					
93019000	Armes de guerre, y.c. les pistolets-mitrailleurs (à l'excl. des pièces d'artillerie, des tubes lance-missiles, des lance-flammes, des lance-grenades, des lance-torpilles et lanceurs simil., des revolvers et pistolets du n° 9302 et des armes blanches du n° 9307)	25	2,5	25	2,5	
9302	Revolvers et pistolets (autres que ceux des n° 9303 ou 9304 et pistolets-mitrailleurs de guerre)					
930200	Revolvers et pistolets (autres que ceux des n° 9303 ou 9304 et pistolets-mitrailleurs de guerre)					
93020000	Revolvers et pistolets (autres que ceux des n° 9303 ou 9304 et pistolets-mitrailleurs de guerre)	30	2,5	30	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
9303	Armes à feu et engins simil. utilisant la déflagration de la poudre (fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, armes à feu chargées uniquement par le canon, pistolets lance-fusées et autres conçus uniquement pour lancer des fusées de signalisation, pistolets et revolvers pour le tir à blanc, pistolets d'abattage à cheville, canons lance-amarres, p.ex.) (sauf revolvers et pistolets du n° 9302 et armes de guerre)					
930310	Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, non destinées à tirer une cartouche					
93031000	Armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon, non destinées à tirer une cartouche	25	2,5	25	2,5	
930320	Fusils et carabines de chasse ou de tir sportif comportant au moins un canon lisse (autres qu'armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon ainsi que fusils et carabines à ressort, à air comprimé ou à gaz)					
93032010	Fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, à un canon lisse (autres qu'armes à feu ne pouvant être chargées que par le canon ainsi que fusils et carabines à ressort, à air comprimé ou à gaz)	30	2,5	30	2,5	
93032095	Fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, à un ou deux canons lisses combinés avec un canon rayé et carabines à deux canons lisses	30	2,5	30	2,5	
930330	Fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, comportant au moins un canon rayé (à l'excl. des fusils et carabines à ressort, à air comprimé ou à gaz)					
93033000	Fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, comportant au moins un canon rayé (à l'excl. des fusils et carabines à ressort, à air comprimé ou à gaz)	30	2,5	30	2,5	
930390	Armes à feu et engins simil. utilisant la déflagration de la poudre (autres que fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, revolvers et pistolets du n° 9302 ainsi qu'armes de guerre)					
93039000	Armes à feu et engins simil. utilisant la déflagration de la poudre (autres que fusils et carabines de chasse ou de tir sportif, revolvers et pistolets du n° 9302 ainsi qu'armes de guerre)	25	2,5	25	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
9304	Fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques et armes autres qu'à feu (sauf sabres, épées, baïonnettes et autres armes blanches du n° 9307)					
930400	Fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques et armes autres qu'à feu (sauf sabres, épées, baïonnettes et autres armes blanches du n° 9307)					
93040000	Fusils, carabines et pistolets à ressort, à air comprimé ou à gaz, matraques et armes autres qu'à feu (sauf sabres, épées, baïonnettes et autres armes blanches du n° 9307)	30	2,5	30	2,5	
9305	Parties et accessoires des armes et engins simil. des n° 9301 à 9304, n.d.a.					
930510	Parties et accessoires de revolvers ou pistolets, n.d.a.					
93051000	Parties et accessoires de revolvers ou pistolets, n.d.a.	25	2,5	25	2,5	
930520	Parties et accessoires de fusils ou carabines du n° 9303, n.d.a.					
93052000	Parties et accessoires de fusils ou carabines du n° 9303, n.d.a.	30	2,5	30	2,5	
930591	Parties et accessoires des armes de guerre du n° 9301, n.d.a.					
93059100	Parties et accessoires des armes de guerre du n° 9301, n.d.a.	25	2,5	25	2,5	
930599	Parties et accessoires pour armes et engins simil. des n° 9303 ou 9304, n.d.a. (à l'excl. des fusils ou carabines du n° 9303)					
93059900	Parties et accessoires pour armes et engins simil. des n° 9303 ou 9304, n.d.a. (à l'excl. des fusils ou carabines du n° 9303)	25	2,5	25	2,5	
9306	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles, cartouches et autres munitions et projectiles, et leurs parties,y.c. les chevrotines, plombs de chasse et bourres pour cartouches, n.d.a.					
930621	Cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse					
93062100	Cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse	30	2,5	30	2,5	
930629	Parties de cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse; plombs pour carabines et pistolets à air comprimé					
93062900	Parties de cartouches pour fusils ou carabines à canon lisse; plombs pour carabines et pistolets à air comprimé	25	2,5	25	2,5	
930630	Cartouches pour fusils et carabines à canon rayé et pour revolvers et pistolets, cartouches pour pistolets de scellement ou d'abattage ainsi que leurs parties					

Accusé de réception en préfecture
072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
93063010	Cartouches et leurs parties pour revolvers et pistolets du n° 9302 et pour pistolets-mitrailleurs du n° 9301	30	2,5	30	2,5	
93063030	Cartouches et leurs parties pour armes de guerre	30	2,5	30	2,5	
93063090	Cartouches et leurs parties, n.d.a.	30	2,5	30	2,5	
930690	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles et autres munitions et projectiles (à l'excl. des cartouches), et leurs parties, n.d.a.					
93069010	Bombes, grenades, torpilles, mines, missiles et autres munitions et projectiles (à l'excl. des cartouches), et leurs parties, n.d.a.	30	2,5	30	2,5	
93069090	Munitions et projectiles (autres que pour armes de guerre) et leurs parties, n.d.a.	30	2,5	30	2,5	
9307	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux (autres qu'en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, armes mouchetées destinées à l'escrime, couteaux et poignards de chasse, couteaux de camping et autres articles de coutellerie du n° 8211, ceinturons et articles simil. en cuir ou en matières textiles ainsi que les dragonnes)					
930700	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux (autres qu'en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, armes mouchetées destinées à l'escrime, couteaux et poignards de chasse, couteaux de camping et autres articles de coutellerie du n° 8211, ceinturons et articles simil. en cuir ou en matières textiles ainsi que les dragonnes)					
93070000	Sabres, épées, baïonnettes, lances et autres armes blanches, leurs parties et leurs fourreaux (autres qu'en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux, armes mouchetées destinées à l'escrime, couteaux et poignards de chasse, couteaux de camping et autres articles de coutellerie du n° 8211, ceinturons et articles simil. en cuir ou en matières textiles ainsi que les dragonnes)	25	2,5	25	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
94	CHAPITRE 94 - MEUBLES; MOBILIER MÉDICO-CHIRURGICAL; ARTICLES DE LITERIE ET SIMILAIRES; APPAREILS D'ÉCLAIRAGE NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS; LAMPES-RÉCLAMES, ENSEIGNES LUMINEUSES, PLAQUES INDICATRICES LUMINEUSES ET ARTICLES SIMILAIRES; CONSTRUCTIONS PRÉ					
9401	Sièges à l'excl. de ceux pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire du n° 9402, même transformables en lits, et leurs parties, n.d.a.					
940110	Sièges pour véhicules aériens					
94011000	Sièges pour véhicules aériens	20	2,5	20	2,5	
940120	Sièges pour véhicules automobiles					
94012000	Sièges pour véhicules automobiles	20	2,5	20	2,5	
940130	Sièges pivotants, ajustables en hauteur (à l'excl. de ceux pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire, ainsi que des fauteuils pour salons de coiffure)					
94013000	Sièges pivotants, ajustables en hauteur (à l'excl. de ceux pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire, ainsi que des fauteuils pour salons de coiffure)	20	2,5	0	2,5	B
940140	Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits (à l'excl. de ceux pour la médecine, l'art dentaire ou la chirurgie)					
94014000	Sièges autres que le matériel de camping ou de jardin, transformables en lits (à l'excl. de ceux pour la médecine, l'art dentaire ou la chirurgie)	20	2,5	20	2,5	
940151	Sièges en bambou ou en rotin					
94015100	Sièges en bambou ou en rotin	20	2,5	0	2,5	B
940159	Sièges en osier ou en matières simil. (sauf en bambou ou en rotin)					
94015900	Sièges en osier ou en matières simil. (sauf en bambou ou en rotin)	20	2,5	0	2,5	B
940161	Sièges, avec bâti en bois, rembourrés (non transformables en lits)				Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
94016100	Sièges, avec bâti en bois, rembourrés (non transformables en lits)	20	2,5	20	2,5	
940169	Sièges, avec bâti en bois, non rembourrés					
94016900	Sièges, avec bâti en bois, non rembourrés	20	2,5	0	2,5	B
940171	Sièges, avec bâti en métal, rembourrés (autres que pour véhicules aériens ou automobiles, autres que fauteuils pivotants ajustables en hauteur et autres que pour la médecine, l'art dentaire ou la chirurgie)					
94017100	Sièges, avec bâti en métal, rembourrés (autres que pour véhicules aériens ou automobiles, autres que fauteuils pivotants ajustables en hauteur et autres que pour la médecine, l'art dentaire ou la chirurgie)	20	2,5	0	2,5	B
940179	Sièges, avec bâti en métal non rembourrés (autres que fauteuils pivotants ajustables en hauteur et autres que pour la médecine, l'art dentaire ou la chirurgie)					
94017900	Sièges, avec bâti en métal non rembourrés (autres que fauteuils pivotants ajustables en hauteur et autres que pour la médecine, l'art dentaire ou la chirurgie)	20	2,5	0	2,5	B
940180	Sièges, n.d.a.					
94018000	Sièges, n.d.a.	20	2,5	20	2,5	
940190	Parties de sièges, n.d.a.					
94019010	Parties de sièges pour véhicules aériens, n.d.a.	20	2,5	0	2,5	B
94019030	Parties de sièges, en bois, n.d.a.	20	2,5	0	2,5	B
94019080	Parties de sièges, n.d.a. (à l'excl. des articles en bois)	20	2,5	0	2,5	B
9402	Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opérations, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes, p.ex.); fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils simil., avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation; parties de ces articles					
940210	Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils simil., avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation, et leurs parties, n.d.a.					
94021000	Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils simil., avec dispositif à la fois d'orientation et d'élévation, et leurs parties, n.d.a.	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
940290	Tables d'opération, tables d'examen et autre mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire (sauf fauteuils de dentistes et autres sièges, tables d'examen radiographique, civières et brancards, y.c. chariots-brancards)					
94029000	Tables d'opération, tables d'examen et autre mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire (sauf fauteuils de dentistes et autres sièges, tables d'examen radiographique, civières et brancards, y.c. chariots-brancards)	10	2,5	10	2,5	
9403	Meubles (autres que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie) et leurs parties, n.d.a.					
940310	Meubles de bureau en métal (sauf sièges)					
94031051	Bureaux avec bâti en métal	15	2,5	0	1,5	B
94031058	Meubles de bureau d'une hauteur <= 80 cm, en métal (sauf bureaux, et tables équipées de dispositifs spéciaux de dessin citées au n° 9017)	15	2,5	0	1,5	B
94031091	Armoires à portes, à volets ou à clapets, de bureau, d'une hauteur > 80 cm, en métal	15	2,5	0	1,5	B
94031093	Armoires à tiroirs, classeurs et fichiers, de bureau, d'une hauteur > 80 cm, en métal	15	2,5	0	1,5	B
94031098	Meubles de bureau d'une hauteur > 80 cm, en métal (sauf tables équipées de dispositifs spéciaux de dessin citées au n° 9017, armoires à portes, volets, clapets ou tiroirs et sauf sièges)	15	2,5	0	1,5	B
940320	Meubles en métal, sauf meubles de bureau, sièges et mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou vétérinaire					
94032020	Lits en métal (à l'excl. des lits à mécanismes pour usages cliniques)	15	2,5	0	1,5	B
94032080	Meubles en métal (à l'excl. des meubles de bureau, des meubles pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire et la chirurgie, des lits et des sièges)	15	2,5	0	1,5	B
940330	Meubles de bureau en bois (sauf sièges)					
94033011	Bureaux avec bâti en bois	15	2,5	0	1,5	B
94033019	Meubles de bureau d'une hauteur <= 80 cm, en bois (sauf bureaux et sièges)	15	2,5	0	1,5	B
94033091	Armoires de bureau, d'une hauteur > 80 cm, en bois	15	2,5	0	1,5	B
94033099	Meubles de bureau d'une hauteur > 80 cm, en bois (sauf armoires)	15	2,5	0	1,5	B
940340	Meubles de cuisine, en bois (sauf sièges)					B
94034010	Éléments de cuisines	15	2,5	0	1,5	B
94034090	Meubles en bois des types utilisés dans les cuisines (à l'excl. des sièges et des éléments de cuisines)	15	2,5	0	1,5	B
940350	Meubles pour chambres à coucher, en bois (sauf sièges)					
94035000	Meubles pour chambres à coucher, en bois (sauf sièges)	15	2,5	0	1,5	B
940360	Meubles en bois (autres que pour bureaux, cuisines ou chambres à coucher et autres que sièges)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922|annexe2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
94036010	Meubles pour salles à manger et de séjour, en bois (sauf sièges)	15	2,5	0	1,5	B
94036030	Meubles de magasins, en bois (sauf sièges)	15	2,5	0	1,5	B
94036090	Meubles en bois (autres que pour bureaux, magasins, cuisines, salles à manger et de séjour et chambres à coucher et autres que sièges)	15	2,5	0	1,5	B
940370	Meubles en matières plastiques (autres que pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie et autres que sièges)					
94037000	Meubles en matières plastiques (autres que pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire, la chirurgie et autres que sièges)	15	2,5	0	1,5	B
940381	Meubles en bambou ou en rotin (à l'excl. des sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)					
94038100	Meubles en bambou ou en rotin (à l'excl. des sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)	15	2,5	0	1,5	B
940389	Meubles en autres matières, y compris l'osier ou en matières simil. (sauf en bambou, rotin, métal, bois et matières plastiques ainsi que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)					
94038900	Meubles en autres matières, y compris l'osier ou en matières simil. (sauf en bambou, rotin, métal, bois et matières plastiques ainsi que sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)	15	2,5	0	1,5	B
940390	Parties de meubles, n.d.a. (autres que de sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)					
94039010	Parties de meubles en métal, autres que sièges, n.d.a.	15	2,5	0	1,5	B
94039030	Parties de meubles en bois, autres que sièges, n.d.a.	15	2,5	0	1,5	B
94039090	Parties de meubles, n.d.a. (sauf en métal ou en bois et autres que de sièges et mobilier pour la médecine, l'art dentaire et vétérinaire ou la chirurgie)	15	2,5	0	1,5	B
9404	Sommiers (sauf ressorts pour sièges); articles de literie et articles simil. (matelas couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, p.ex.) comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y.c. ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non (sauf matelas à eau, matelas pneumatiques et oreillers, couvertures et draps)					
940410	Sommiers (sauf ressorts pour sièges)				Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1- DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
94041000	Sommiers (sauf ressorts pour sièges)	15	2,5	0	1,5	B
940421	Matelas en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires					
94042110	Matelas en caoutchouc alvéolaire, recouverts ou non	15	2,5	0	1,5	B
94042190	Matelas en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	15	2,5	0	1,5	B
940429	Matelas à ressorts ou rembourrés, ou garnis intérieurement de matières autres que le caoutchouc alvéolaire ou les matières plastiques alvéolaires (sauf matelas à eau, matelas pneumatiques et oreillers)					
94042910	Matelas à ressorts métalliques	15	2,5	15	2,5	
94042990	Matelas rembourrés ou garnis intérieurement de matières autres que le caoutchouc alvéolaire ou les matières plastiques alvéolaires (sauf matelas à eau, matelas pneumatiques et oreillers)	15	2,5	15	2,5	
940430	Sacs de couchage, y.c. avec chauffage électrique					
94043000	Sacs de couchage, y.c. avec chauffage électrique	15	2,5	15	2,5	
940490	Articles de literie et simil., garnis de plumes, rembourrés, garnis de matières de toutes sortes, y.c. caoutchouc alvéolaire ou matières plastiques alvéolaires (sauf sommiers, matelas, sacs de couchage, matelas à eau, matelas pneumatiques et oreillers, ainsi que couvertures et draps)					
94049010	Articles de literie et simil., garnis avec des plumes ou duvets (sauf matelas et sacs de couchage)	15	2,5	15	2,5	
94049090	Articles de literie et simil., garnis de plumes, rembourrés, garnis de matières de toutes sortes, y.c. caoutchouc alvéolaire ou matières plastiques alvéolaires (autres que garnis avec des plumes ou duvets, sauf sommiers, matelas, sacs de couchage, matelas à eau, matelas pneumatiques et oreillers, ainsi que couvertures et draps)	15	2,5	15	2,5	
9405	Appareils d'éclairage, y.c. les projecteurs, et leurs parties, n.d.a.; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles simil., possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties, n.d.a.					
940510	Lustres et autres appareils d'éclairage électrique à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur (sauf pour l'éclairage des espaces et voies publiques)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
94051021	Lustres et autres appareils d'éclairage électrique des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, en matières plastiques, pour lampes et tubes à incandescence	15	2,5	15	2,5	
94051040	Appareils d'éclairage électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, en matières plastiques ou céramiques (à l'excl. des matières plastiques utilisées pour lampes et tubes à incandescence)	15	2,5	15	2,5	
94051050	Lustres et autres appareils d'éclairage électrique à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, en verre	15	2,5	15	2,5	
94051091	Lustres et autres appareils d'éclairage électrique des types utilisés pour lampes et tubes à incandescence à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur (autres qu'en matières plastiques, céramiques et en verre)	15	2,5	15	2,5	
94051098	Lustres et autres appareils d'éclairage électrique des types utilisés pour lampes et tubes à décharge à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur (autres qu'en matières plastiques, céramiques et en verre)	15	2,5	15	2,5	
940520	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques					
94052011	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques, en matières plastiques, pour lampes et tubes à incandescence	15	2,5	15	2,5	
94052040	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques, en matières plastiques ou céramiques, pour lampes et tubes à décharge	15	2,5	15	2,5	
94052050	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques, en verre	15	2,5	15	2,5	
94052091	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques, pour lampes et tubes à incandescence (autres qu'en matières plastiques, céramiques et verre)	15	2,5	15	2,5	
94052099	Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques, pour lampes et tubes à décharge (autres qu'en matières plastiques, céramiques et verre)	15	2,5	15	2,5	
940530	Guirlandes électriques pour arbres de Noël					
94053000	Guirlandes électriques pour arbres de Noël	15	2,5	15	2,5	
940540	Appareils d'éclairage électrique, n.d.a.					
94054010	Projecteurs électriques (autres que pour véhicules aériens, véhicules automobiles ou cycles et autres que lampes de projecteur)	15	2,5	15	2,5	
94054031	Appareils d'éclairage électrique en matières plastiques, pour lampes et tubes à incandescence, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
94054035	Appareils d'éclairage électrique en matières plastiques, pour tubes fluorescents, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
94054039	Appareils d'éclairage électrique en matières plastiques, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
94054091	Appareils d'éclairage électrique autres qu'en matières plastiques, pour lampes et tubes à incandescence, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
94054095	Appareils d'éclairage électrique autres qu'en matières plastiques, pour tubes fluorescents, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
94054099	Appareils d'éclairage électrique autres qu'en matières plastiques, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
940550	Appareils d'éclairage non électriques, n.d.a.					

Acquisé de réception en préfecture
971-239720014-20150922|annexe2-15-1473-1

DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
94055000	Appareils d'éclairage non électriques, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
940560	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles simil., possédant une source d'éclairage fixée à demeure					
94056020	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles simil. possédant une source d'éclairage fixée à demeure, en matières plastiques	10	2,5	0	1,5	B
94056080	Lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles simil. possédant une source d'éclairage fixée à demeure, en autres matières que plastiques	10	2,5	0	1,5	B
940591	Parties en verres d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.					
94059110	Parties en verre pour l'équipement des appareils d'éclairage électriques (à l'excl. des projecteurs)	15	2,5	15	2,5	
94059190	Parties en verre d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
940592	Parties en matières plastiques d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.					
94059200	Parties en matières plastiques d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
940599	Parties d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.					
94059900	Parties d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
9406	Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non encore montées					
940600	Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non encore montées					
94060011	Résidences mobiles	9	2,5	0	1,5	A
94060020	Constructions préfabriquées exclusivement ou principalement en bois, même incomplètes ou non encore montées (à l'excl. des résidences mobiles)	9	2,5	0	1,5	A
94060031	Serres préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, réalisées exclusivement ou principalement en fer ou en acier	9	2,5	0	1,5	A
94060038	Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, réalisées exclusivement ou principalement en fer ou en acier (à l'excl. des résidences mobiles et des serres)	9	2,5	0	1,5	A

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
94060080	Constructions préfabriquées même incomplètes ou non encore montées (à l'excl. des résidences mobiles et autres qu'exclusivement ou principalement en bois, fer ou acier)	9	2,5	0	1,5	A
95	CHAPITRE 95 - JOUETS, JEUX, ARTICLES POUR DIVERTISSEMENTS OU POUR SPORTS; LEURS PARTIES ET ACCESSOIRES					
9503	Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; landaus et poussettes pour poupées; poupées; autres jouets; modèles réduits pour le divertissement, animés ou non; puzzles de tout genre					
950300	Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires; landaus et poussettes pour poupées; poupées; autres jouets; modèles réduits pour le divertissement, animés ou non; puzzles de tout genre					
95030010	Tricycles, trottinettes, autos à pédales et jouets à roues similaires ainsi que landaus et poussettes pour poupées (à l'excl. des cycles habituels avec roulement à billes)	7	2,5	7	2,5	
95030021	Poupées représentant uniquement l'être humain, habillées ou non	7	2,5	7	2,5	
95030029	Parties et accessoires pour poupées représentant uniquement l'être humain, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
95030030	Trains électriques, y.c. rails, signaux et autres accessoires; modèles réduits, animés ou non, à assembler	7	2,5	7	2,5	
95030035	Assortiments et jouets de construction (sauf modèles réduits à assembler), en matières plastiques	7	2,5	7	2,5	
95030039	Assortiments et jouets de construction (sauf en matières plastiques et à l'excl. des modèles réduits à assembler)	7	2,5	7	2,5	
95030041	Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines, rembourrés	7	2,5	7	2,5	
95030049	Jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines, non rembourrés	7	2,5	7	2,5	
95030055	Instruments et appareils de musique-jouets	7	2,5	7	2,5	
95030061	Puzzles en bois	7	2,5	7	2,5	
95030069	Puzzles (autres qu'en bois)	7	2,5	7	2,5	
95030070	Jouets présentés en assortiments ou en panoplies (sauf trains électriques, y.c. accessoires, sauf modèles réduits à assembler, cubes et jeux de construction et puzzles)	7	2,5	7	2,5	
95030075	Jouets et modèles, à moteur, en matières plastiques (sauf trains électriques, y.c. les accessoires, sauf modèles réduits à assembler, jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines)	7	2,5	7	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
95030079	Jouets et modèles, à moteur (autres qu'en matières plastiques) (sauf trains électriques, y.c. les accessoires, sauf modèles réduits à assembler, jouets représentant des animaux ou des créatures non humaines)	7	2,5	7	2,5	
95030081	Armes-jouets	7	2,5	7	2,5	
95030085	Modèles miniatures en métal, obtenus par moulage	7	2,5	7	2,5	
95030095	Jouets en matière plastique, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
95030099	Jouets n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
9504	Consoles et machines de jeux vidéo, articles pour jeux de société, y.c. les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques [p.ex. bowlings]					
950420	Billards de tout genre et leurs accessoires					
95042000	Billards de tout genre et leurs accessoires	7	2,5	7	2,5	
950430	Jeux avec écran, flippers et autres jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement (à l'excl. des jeux de quilles automatiques [p.ex. bowlings])					
95043010	Jeux avec écran, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement	15	2,5	15	2,5	
95043020	Jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement (sauf jeux avec écran et jeux de quilles automatiques [p.ex. bowlings])	15	2,5	15	2,5	
95043090	Parties de jeux, fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement (sauf jeux de quilles automatiques [p.ex. bowlings])	15	2,5	15	2,5	
950440	Cartes à jouer					
95044000	Cartes à jouer	20	2,5	20	2,5	
950450	Consoles et machines de jeux vidéo (sauf fonctionnant par tout moyen de paiement)					
95045000	Consoles et machines de jeux vidéo (sauf fonctionnant par tout moyen de paiement)	7	2,5	7	2,5	
950490	Tables spéciales pour jeux de casino, jeux de quilles automatiques [bowlings] et autres jeux de société, y.c. les jeux à moteur ou à mouvement (à l'excl. des jeux fonctionnant par tout moyen de paiement, des tables de billard, des consoles et machines de jeux vidéo, des cartes à jouer et circuits électriques de voitures automobiles présentant les caractéristiques de jeux de compétition)					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922|anne2-15-1473-1-

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
95049010	Circuits électriques de voitures automobiles présentant les caractéristiques de jeux de société	20	2,5	20	2,5	
95049080	Tables spéciales pour jeux de casino, jeux de quilles automatiques [bowlings] et autres jeux de société, y.c. les jeux à moteur ou à mouvement (à l'excl. des jeux fonctionnant par tout moyen de paiement, des tables de billard, des consoles et machines de jeux vidéo, des cartes à jouer et circuits électriques de voitures automobiles présentant les caractéristiques de jeux de compétition)	20	2,5	20	2,5	
9505	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y.c. les articles de magie et articles-surprises, n.d.a.					
950510	Articles pour fêtes de Noël (sauf bougies et guirlandes électriques)					
95051010	Articles pour fêtes de Noël, en verre (sauf guirlandes électriques)	7	2,5	7	2,5	
95051090	Articles pour fêtes de Noël (autres qu'en verre), sauf guirlandes électriques, sapins naturels et supports pour arbres de Noël	7	2,5	7	2,5	
950590	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y.c. les articles de magie et articles-surprises, n.d.a.					
95059000	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y.c. les articles de magie et articles-surprises, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
9506	Articles et matériel pour l'éducation physique, la gymnastique, l'athlétisme, les autres sports, y.c. le tennis de table, ou les jeux de plein air, n.d.a.; piscines et pataugeoires					
950611	Skis de neige					
95061110	Skis de fond	7	2,5	7	2,5	
95061121	Monoskis et surfs des neiges	7	2,5	7	2,5	
95061129	Skis alpins (à l'excl. des monoskis et surfs des neiges)	7	2,5	7	2,5	
95061180	Skis de saut	7	2,5	7	2,5	
950612	Fixations pour skis de neige					
95061200	Fixations pour skis de neige	7	2,5	7	2,5	
950619	Matériel pour la pratique du ski de neige (à l'excl. des skis et des fixations pour skis)					
95061900	Matériel pour la pratique du ski de neige (à l'excl. des skis et des fixations pour skis)	7	2,5	7	2,5	
950621	Planches à voile					
95062100	Planches à voile	7	2,5	7	2,5	
950629	Skis nautiques, aquaplanes et autre matériel pour la pratique des sports nautiques (à l'excl. des planches à voile)					

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
95062900	Skis nautiques, aquaplanes et autre matériel pour la pratique des sports nautiques (à l'excl. des planches à voile)	7	2,5	7	2,5	
950631	Clubs de golf complets					
95063100	Clubs de golf complets	7	2,5	7	2,5	
950632	Balles de golf					
95063200	Balles de golf	7	2,5	7	2,5	
950639	Matériel de golf (sauf clubs et balles de golf)					
95063910	Parties et pièces détachées de clubs de golf	7	2,5	7	2,5	
95063990	Matériel de golf (sauf balles et clubs de golf et leurs parties)	7	2,5	7	2,5	
950640	Articles et matériel pour le tennis de table					
95064000	Articles et matériel pour le tennis de table	7	2,5	7	2,5	
950651	Raquettes de tennis, cordées ou non (sauf raquettes de tennis de table)					
95065100	Raquettes de tennis, cordées ou non (sauf raquettes de tennis de table)	7	2,5	7	2,5	
950659	Raquettes de badminton ou simil., même non cordées (à l'excl. des raquettes de tennis et de tennis de table)					
95065900	Raquettes de badminton ou simil., même non cordées (à l'excl. des raquettes de tennis et de tennis de table)	7	2,5	7	2,5	
950661	Balles de tennis (à l'excl. des balles de tennis de table)					
95066100	Balles de tennis (à l'excl. des balles de tennis de table)	7	2,5	7	2,5	
950662	Ballons et balles gonflables					
95066200	Ballons et balles gonflables	7	2,5	7	2,5	
950669	Ballons et balles (autres que gonflables et autres que balles de golf ou de tennis de table)					
95066910	Balles de cricket et de polo	7	2,5	7	2,5	
95066990	Ballons et balles (autres que gonflables, autres que de tennis, de cricket, de polo, de golf ou de tennis de table)	7	2,5	7	2,5	
950670	Patins à glace et patins à roulettes, y.c. les chaussures auxquelles sont fixés des patins					
95067010	Patins à glace, y.c. les chaussures auxquelles sont fixés des patins à glace	7	2,5	7	2,5	
95067030	Patins à roulettes, y.c. les chaussures auxquelles sont fixés des patins à roulettes	7	2,5	7	2,5	
95067090	Parties et accessoires de patins à glace et de patins à roulettes, n.d.a.	7	2,5	7	2,5	
950691	Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme					
95069110	Appareils d'exercices à système d'effort modulable	7	2,5	7	2,5	
95069190	Articles et matériel pour la culture physique, la gymnastique ou l'athlétisme (à l'excl. des appareils d'exercices à système d'effort modulable)	7	2,5	7	2,5	Accusé de réception en préfecture 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
950699	Articles et matériel pour le sport et les jeux de plein air, n.d.a.; piscines et pataugeoires					
95069910	Articles de cricket et de polo (autres que les balles)	7	2,5	7	2,5	
95069990	Articles et matériel pour le sport et les jeux de plein air, n.d.a.; piscines et pataugeoires	7	2,5	7	2,5	
9507	Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne n.d.a.; épuisettes de pêche, filets à papillons, et autres filets simil.; leurres (autres que ceux des n° 9208 ou 9705) et articles de chasse simil.					
950710	Cannes à pêche					
95071000	Cannes à pêche	7	2,5	7	2,5	
950720	Hameçons, avec empile ou non					
95072010	Hameçons avec empile ou non (non montés)	7	2,5	7	2,5	
95072090	Hameçons avec empile ou non, montés	7	2,5	7	2,5	
950730	Moulinets pour la pêche					
95073000	Moulinets pour la pêche	7	2,5	7	2,5	
950790	Articles pour la pêche à la ligne n.d.a.; épuisettes de pêche, filets à papillons, et autres filets simil.; leurres et articles de chasse simil. (sauf appeaux de toutes sortes et oiseaux empaillés du n° 9705)					
95079000	Articles pour la pêche à la ligne n.d.a.; épuisettes de pêche, filets à papillons, et autres filets simil.; leurres et articles de chasse simil. (sauf appeaux de toutes sortes et oiseaux empaillés du n° 9705)	7	2,5	7	2,5	
9508	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; cirques ambulants et ménageries ambulantes; théâtres ambulants (sauf installations foraines pour la vente de marchandises, y.c. de certaines marchandises, articles offerts en prix, jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton, tracteurs et véhicules de transport, y.c. remorques traditionnelles)					
950810	Cirques ambulants et ménageries ambulantes					
95081000	Cirques ambulants et ménageries ambulantes	7	2,5	7	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
950890	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; théâtres ambulants (sauf cirques ambulants et ménageries ambulantes, installations foraines pour la vente de marchandises, y.c. de certaines marchandises, articles offerts en prix, jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton, tracteurs et véhicules de transport, y.c. remorques traditionnelles)					
95089000	Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines; théâtres ambulants (sauf cirques ambulants et ménageries ambulantes, installations foraines pour la vente de marchandises, y.c. de certaines marchandises, articles offerts en prix, jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton, tracteurs et véhicules de transport, y.c. remorques traditionnelles)	7	2,5	7	2,5	
96	CHAPITRE 96 - OUVRAGES DIVERS					
9601	Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières, y.c. les ouvrages obtenus par moulage, n.d.a.					
960110	Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire, n.d.a.					
96011000	Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
960190	Os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler (sauf ivoire), travaillés, et ouvrages en ces matières, n.d.a.					
96019000	Os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler (sauf ivoire), travaillés, et ouvrages en ces matières, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
9602	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières, n.d.a.; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, n.d.a.; gélatine non durcie, travaillée et ouvrages en cette matière					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
960200	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières, n.d.a.; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, n.d.a.;					
96020000	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières, n.d.a.; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, n.d.a.; gélatine non durcie, travaillée et ouvrages en cette matière	10	2,5	10	2,5	
9603	Balais et brosses, même constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules, balais mécaniques pour emploi à la main (autres qu'à moteur), pinceaux et plumeaux; têtes préparées pour articles de brosserie; tampons et rouleaux à peindre; raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues					
960310	Balais et balayettes consistant en matières végétales en bottes liées					
96031000	Balais et balayettes consistant en matières végétales en bottes liées	15	2,5	15	2,5	
960321	Brosses à dents, y.c. brosses à prothèses dentaires					
96032100	Brosses à dents, y.c. brosses à prothèses dentaires	2	2,5	2	2,5	
960329	Brosses et pinceaux à barbe, à cheveux, à cils ou à ongles et autres brosses pour la toilette des personnes, sauf brosses à dents					
96032930	Brosses à cheveux	15	2,5	15	2,5	
96032980	Brosses et pinceaux à barbe, brosses à cils ou à ongles et autres brosses pour la toilette des personnes (sauf brosses à dents, brosses à prothèses dentaires et brosses à cheveux)	15	2,5	15	2,5	
960330	Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire et pinceaux simil. pour l'application des produits cosmétiques					
96033010	Pinceaux et brosses pour artistes, pinceaux à écrire	15	2,5	15	2,5	
96033090	Pinceaux pour l'application des produits cosmétiques	15	2,5	15	2,5	
960340	Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou simil., sauf pinceaux pour artistes et pinceaux simil. du n° 960330; tampons et rouleaux à peindre					
96034010	Brosses et pinceaux à peindre, à badigeonner, à vernir ou simil. (sauf pinceaux pour artistes et pinceaux simil. du n° 960330)	15	2,5	15	2,5	
96034090	Tampons et rouleaux à peindre	15	2,5	15	2,5	

Accusé de réception en préfecture
 972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
 DE
 Date de télétransmission : 01/10/2015
 Octroi de Mer 01/10/2015
 Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
960350	Brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules					
96035000	Brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules	15	2,5	15	2,5	
960390	Articles de brosserie (sauf du n° 960310 à 960350), p.ex. têtes préparées pour articles de brosserie et raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues					
96039010	Balais mécaniques pour emploi à la main (autres qu'à moteur)	15	2,5	15	2,5	
96039091	Brosses et balais-brosses pour l'entretien des surfaces ou pour le ménage, y.c. les brosses à vêtements et à chaussures; articles de brosserie pour la toilette des animaux (sauf brosses constituant des parties de machines, d'appareils ou de véhicules et balais et balayettes consistant en matières végétales en bottes liées)	7	2,5	7	2,5	
96039099	Pinceaux et plumeaux, têtes préparées pour articles de brosserie et raclettes en caoutchouc ou en matières souples analogues; balais, brosses et pinceaux, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
9604	Tamis et cibles, à main (sauf simples égouttoirs et passoires)					
960400	Tamis et cibles, à main (sauf simples égouttoirs et passoires)					
96040000	Tamis et cibles, à main (sauf simples égouttoirs et passoires)	15	2,5	15	2,5	
9605	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements (sauf trousse de manucure)					
960500	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements (sauf trousse de manucure)					
96050000	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture ou le nettoyage des chaussures ou des vêtements (sauf trousse de manucure)	15	2,5	15	2,5	
9606	Boutons (sauf boutons de manchette) et boutons-pression; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression; ébauches de boutons					
960610	Boutons-pression et leurs parties					
96061000	Boutons-pression et leurs parties	15	2,5	15	2,5	
960621	Boutons en matières plastiques (non recouverts de matières textiles) (sauf boutons-pressions et boutons de manchette)					
96062100	Boutons en matières plastiques (non recouverts de matières textiles) (sauf boutons-pressions et boutons de manchette)	15	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720014-20150922-anne2-15-1473-1 DE Date de télétransmission : 01/10/2015 Date de réception préfecture : 01/10/2015	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
960622	Boutons en métaux communs (non recouverts de matières textiles) (sauf boutons-pressions et boutons de manchette)					
96062200	Boutons en métaux communs (non recouverts de matières textiles) (sauf boutons-pressions et boutons de manchette)	15	2,5	15	2,5	
960629	Boutons (sauf boutons en matières plastiques ou en métaux communs, non recouverts de matières textiles, boutons-pressions et boutons de manchette)					
96062900	Boutons (sauf boutons en matières plastiques ou en métaux communs, non recouverts de matières textiles, boutons-pressions et boutons de manchette)	15	2,5	15	2,5	
960630	Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons					
96063000	Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons	15	2,5	15	2,5	
9607	Fermetures à glissière et leurs parties					
960711	Fermetures à glissière avec agrafes en métaux communs					
96071100	Fermetures à glissière avec agrafes en métaux communs	10	2,5	10	2,5	
960719	Fermetures à glissière sans agrafes et autres qu'en métaux communs					
96071900	Fermetures à glissière sans agrafes et autres qu'en métaux communs	10	2,5	10	2,5	
960720	Parties de fermetures à glissière					
96072010	Parties de fermetures à glissière, en métaux communs	7	2,5	7	2,5	
96072090	Parties de fermetures à glissière (à l'excl. des articles en métaux communs)	7	2,5	7	2,5	
9608	Stylos et crayons à bille; stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses; stylos à plume et autres stylos; stylets pour duplicateurs; porte-mine; porte-plume, porte-crayon et articles simil.; parties, y.c. les capuchons et les agrafes de ces articles (à l'excl. de celles du n° 9609)					
960810	Stylos et crayons à bille					
96081010	Stylos et crayons à bille, à encre liquide	10	2,5	10	2,5	
96081092	Stylos et crayons à bille, avec cartouche remplaçable (autres qu'à encre liquide)	10	2,5	10	2,5	
96081099	Stylos et crayons à bille à cartouche non remplaçable (autres qu'à encre liquide)	10	2,5	10	2,5	
960820	Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses					
96082000	Stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses	10	2,5	10	2,5	
960830	Stylos à plume et autres stylos					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
96083000	Stylos à plume et autres stylos	10	2,5	10	2,5	
960840	Porte-mine					
96084000	Porte-mine	10	2,5	10	2,5	
960850	Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des produits suivants : stylos et crayons à billes, stylos et marqueurs à pointe fibre ou à mèche feutre, porte-plume et porte-mine					
96085000	Assortiments d'articles relevant d'au moins deux des produits suivants : stylos et crayons à billes, stylos et marqueurs à pointe fibre ou à mèche feutre, porte-plume et porte-mine	10	2,5	10	2,5	
960860	Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe					
96086000	Cartouches de rechange pour stylos ou crayons à bille, associées à leur pointe	10	2,5	10	2,5	
960891	Plumes à écrire et becs pour plumes					
96089100	Plumes à écrire et becs pour plumes	10	2,5	10	2,5	
960899	Parties de stylos et crayons à bille, stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses, stylos et porte-mine, n.d.a.; porte-plume, porte-crayon et articles simil., stylets pour duplicateurs					
96089900	Parties de stylos et crayons à bille, stylos et marqueurs à mèche feutre ou à autres pointes poreuses, stylos et porte-mine, n.d.a.; porte-plume, porte-crayon et articles simil., stylets pour duplicateurs	10	2,5	10	2,5	
9609	Crayons (autres que les crayons du n° 9608), mines, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs					
960910	Crayons à gaine					
96091010	Crayons à gaine avec mine de graphite	10	2,5	10	2,5	
96091090	Crayons à gaine (autres qu'avec mine de graphite)	10	2,5	10	2,5	
960920	Mines pour crayons ou porte-mine					
96092000	Mines pour crayons ou porte-mine	10	2,5	10	2,5	
960990	Crayons (sauf crayons à gaine), pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs					
96099010	Pastels et fusains	10	2,5	10	2,5	
96099090	Crayons (sauf crayons à gaine), craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs	10	2,5	10	2,5	
9610	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés					
961000	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés					
96100000	Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés	10	2,5	Accusé de réception en préfecture 072-239720011-201509221-annee2-15-1473-1	DE	Octroi de Mer 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
9611	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles simil., y.c. les appareils pour l'impression d'étiquettes, à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main					
961100	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles simil., y.c. les appareils pour l'impression d'étiquettes, à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main					
96110000	Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles simil., y.c. les appareils pour l'impression d'étiquettes, à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main	10	2,5	10	2,5	
9612	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs simil., encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches; tampons encreurs même imprégnés, avec ou sans boîte					
961210	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs simil., encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches					
96121010	Rubans encreurs en matières plastiques pour machines à écrire et rubans encreurs simil., encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches, en matières plastiques (autres qu'en matières textiles)	10	2,5	10	2,5	
96121020	Rubans encreurs en fibres synthétiques ou artificielles, d'une largeur < 30 mm, placés en permanence dans des cartouches en plastique ou en métal du type utilisé pour les machines à écrire automatiques, les machines automatiques de traitement de l'information et les autres machines	10	2,5	10	2,5	
96121080	Rubans encreurs pour machines à écrire et rubans encreurs simil., encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même montés sur bobines ou en cartouches, en papier ou tissés en matières textiles (à l'excl. des rubans encreurs en fibres synthétiques ou artificielles du n° 9612 10 20)	10	2,5	10	2,5	
961220	Tampons encreurs, même imprégnés, avec ou sans boîte					
96122000	Tampons encreurs, même imprégnés, avec ou sans boîte	10	2,5	10	2,5	

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
9613	Briquets et allumeurs (à l'excl. des mèches et cordeaux détonants pour poudres propulsives et explosifs), même mécaniques ou électriques, et leurs parties (autres que les pierres et les mèches), n.d.a.					
961310	Briquets de poche, à gaz (non rechargeables)					
96131000	Briquets de poche, à gaz (non rechargeables)	15	2,5	15	2,5	
961320	Briquets de poche, à gaz, rechargeables					
96132000	Briquets de poche, à gaz, rechargeables	15	2,5	15	2,5	
961380	Briquets et allumeurs (à l'excl. des briquets de poche à gaz, des mèches et cordeaux détonants pour poudres propulsives et explosifs)					
96138000	Briquets et allumeurs (à l'excl. des briquets de poche à gaz, des mèches et cordeaux détonants pour poudres propulsives et explosifs)	15	2,5	15	2,5	
961390	Parties de briquets et allumeurs, n.d.a.					
96139000	Parties de briquets et allumeurs, n.d.a.	15	2,5	15	2,5	
9614	Pipes, y.c. les têtes de pipes, fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties					
961400	Pipes, y.c. les têtes de pipes, fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties					
96140010	Ébauchons de pipes, en bois ou en racine	20	2,5	20	2,5	
96140090	Pipes, y.c. les têtes de pipes, fume-cigare et fume-cigarette, et leurs parties (à l'excl. des ébauchons de pipes en bois)	20	2,5	20	2,5	
9615	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles simil.; épingle à cheveux; pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles simil. pour la coiffure (autres qu'appareils électriques chauffants) et leurs parties, n.d.a.					
961511	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles simil., en caoutchouc durci ou en matières plastiques					
96151100	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles simil., en caoutchouc durci ou en matières plastiques	10	2,5	10	2,5	
961519	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles simil., en autres matières qu'en caoutchouc ou en matières plastiques					

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-anne2-15-1473-1-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Octroi de Mer 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
96151900	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles simil., en autres matières qu'en caoutchouc ou en matières plastiques	10	2,5	10	2,5	
961590	Épingles à cheveux; pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure (autres que ceux du n° 8516); parties					
96159000	Épingles à cheveux; pince-guiches, ondulateurs, bigoudis et articles similaires pour la coiffure (autres que ceux du n° 8516); parties	10	2,5	10	2,5	
9616	Vaporiseurs de toilette, leurs montures et têtes de montures; houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette					
961610	Vaporiseurs de toilette, leurs montures et têtes de montures					
96161010	Vaporiseurs de toilette	10	2,5	10	2,5	
96161090	Montures et têtes de montures de vaporiseurs de toilette	10	2,5	10	2,5	
961620	Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette					
96162000	Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette	20	2,5	20	2,5	
9617	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'excl. des ampoules en verre)					
961700	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'excl. des ampoules en verre)					
96170000	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'excl. des ampoules en verre)	10	2,5	10	2,5	
9618	Mannequins et articles simil.; automates et scènes animées pour étalages (à l'excl. des modèles utilisés pour l'enseignement, des poupées présentant des caractères de jouet et des marchandises présentées sur ces mannequins)					

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
961800	Mannequins et articles simil.; automates et scènes animées pour étalages (à l'excl. des modèles utilisés pour l'enseignement, des poupées présentant des caractères de jouet et des marchandises présentées sur ces mannequins)					
96180000	Mannequins et articles simil.; automates et scènes animées pour étalages (à l'excl. des modèles utilisés pour l'enseignement, des poupées présentant des caractères de jouet et des marchandises présentées sur ces mannequins)	10	2,5	10	2,5	
9619	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles similaires, en toutes matières					
961900	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles similaires, en toutes matières					
96190030	Serviettes et tampons hygiéniques, couches et langes pour bébés et articles hygiéniques simil., en ouates de matières textiles	7	2,5	7	2,5	
96190040	Serviettes, tampons hygiéniques et articles simil., en matières textiles (sauf en ouates)	7	2,5	7	2,5	
96190050	Couches et langes pour bébés et articles simil., en matières textiles (sauf en ouates)	7	2,5	7	2,5	
96190071	Serviettes hygiéniques (sauf en matières textiles)	7	2,5	7	2,5	
96190075	Tampons hygiéniques (sauf en matières textiles)	7	2,5	7	2,5	
96190079	Articles hygiéniques pour femmes (sauf en matières textiles, et des serviettes et tampons hygiéniques)	7	2,5	7	2,5	
96190081	Couches et langes pour bébés (sauf en matières textiles)	5	2,5	5	2,5	
96190089	Articles hygiéniques, p. ex. articles pour l'incontinence (sauf en matières textiles, et des serviettes et tampons hygiéniques ainsi que des couches et langes pour bébés)	5	2,5	5	2,5	
97	CHAPITRE 97 - OBJETS D'ART, DE COLLECTION OU D'ANTIQUITÉ					
9701	Tableaux, p.ex. peintures à l'huile, aquarelles et pastels, et dessins, faits entièrement à la main (à l'excl. des dessins du n° 4906 et des articles manufacturés décorés à la main); collages et tableauins simil.					
970110	Tableaux, p.ex. peintures à l'huile, aquarelles et pastels, et dessins, faits entièrement à la main (à l'excl. des dessins du n° 4906 et des articles manufacturés décorés à la main)					
97011000	Tableaux, p.ex. peintures à l'huile, aquarelles et pastels, et dessins, faits entièrement à la main (à l'excl. des dessins du n° 4906 et des articles manufacturés décorés à la main)	20	2,5	20	2,5	
970190	Collages et tableauins simil.					Acquisé de réception en préfecture 971-239720014-201509221an2-15-1473-1
					DE	Date de télétransmission : 01/10/2015
						Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
97019000	Collages et tableautins simil.	20	2,5	20	2,5	
9702	Gravures, estampes et lithographies originales					
970200	Gravures, estampes et lithographies originales					
97020000	Gravures, estampes et lithographies originales	20	2,5	20	2,5	
9703	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières					
970300	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières					
97030000	Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières	20	2,5	20	2,5	
9704	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés mais n'ayant pas cours ni destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue					
970400	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés mais n'ayant pas cours ni destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue					
97040000	Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés mais n'ayant pas cours ni destinés à avoir cours dans le pays dans lequel ils ont, ou auront, une valeur faciale reconnue	20	2,5	20	2,5	
9705	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique					
970500	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique					
97050000	Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique	20	2,5	20	2,5	

Accusé de réception en préfecture
972-239720014-20150922-annex2-15-1473-1
DE
Date de télétransmission : 01/10/2015
Date de réception préfecture : 01/10/2015

Octroi de Mer - Tarif des douanes - Nomenclature combinée

CODE DU SH	DESIGNATION DES MARCHANDISES	Taux OM	Taux OMR	Taux OMI	TAUX OMIR	Annexe
9706	Objets d'antiquité ayant >100 ans d'âge					
970600	Objets d'antiquité ayant >100 ans d'âge					
97060000	Objets d'antiquité ayant >100 ans d'âge	20	2,5	20	2,5	
98	CHAPITRE 98 - ENSEMBLES INDUSTRIELS					